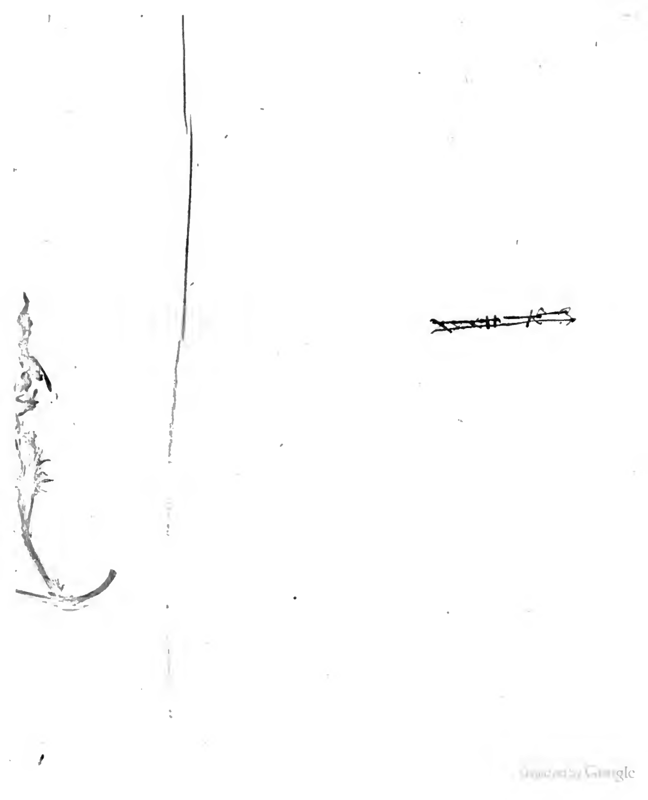




# TRAITÉ COMPLET
DE
# THEOLOGIE
## SPECULATIVE ET PRATIQUE,

*TIRÉ DES MEILLEURS ECRIVAINS, MAIS SUR-TOUT DES PLUS HABILES THEOLOGIENS ET PREDICATEURS ANGLOIS.*

*PAR*

MR. THOMAS STACKHOUSE,

*TRADUIT DE L'ANGLOIS.*

TOME TROISIEME.

*Qui traite de ce qui s'est passé de plus mémorable, depuis le commencement du Monde jusqu'à la venuë de* JESUS-CHRIST.

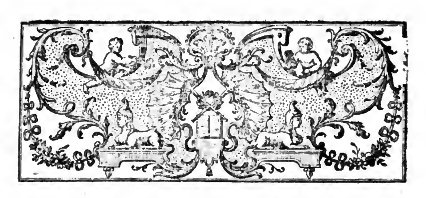





A LAUSANNE,

*Chez* FRANÇOIS GRASSET.

MDCCLX.



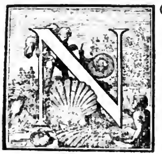
# TRAITÉ COMPLET
DE
# THÉOLOGIE SPÉCULATIVE
ET PRATIQUE.

## *TROISIEME PARTIE.*

---

## CHAPITRE I.

### *De ce qui s'est passé de plus mémorable, depuis la Création du Monde jusqu'au Deluge.*



OUS venons de laisser nos prémiers Parens tout fraichement sortis des mains de leur Créateur, parés de son image, & pourvûs de tout ce qui pouvoit contribuer à leur félicité. Nous allons faire à présent quelque recherche sur le lieu de leur prémière demeure, & sur la manière dont ils s'y sont conduits.

Le mot *Paradis*, (a) dont se servent les LXX, (soit qu'on le dérive de la langue *Hebraique*, de la *Caldaïque*, ou de la *Persane*,) désigne un *lieu* — Paradis terrestre, ce que c'étoit.

A

(a) Examen de la Religion, par *Edwards* Vol. I.

*lieu fermé pour le plaisir* & l'agrément, ou bien, un Parc destiné à loger & à nourrir différens Animaux, ou une certaine étenduë de terrain enrichie de plantes curieuses & choisies, (ce que nous apellons proprement *Jardin* ou *Parterre*,) ou une plantation de beaux Arbres fruitiers de toutes les sortes, ce que nous nommons un *Verger*. Il peut fort bien se prendre dans tous ces sens, & servir à marquer l'heureux séjour, que nos prémiers Parens devoient habiter; puisque non seulement c'étoit un beau Jardin, & un agréable Verger, mais encore un Parc spacieux & une vaste Forêt, où se trouvèrent rassemblées *toutes les Bêtes des champs*, comme il est dit, pour y recevoir leurs noms. (b) La question est de savoir, dans quelle partie du monde ce *Paradis* étoit situé, & c'est sur quoi les Savans de tous les Siécles ont été si fort partagés.

Sa situation, différentes opinions là dessus.

(c) Les uns l'ont placé dans le troisième Ciel; (d) d'autres dans l'Orbe de la Lune; (e) Ceux-là dans la moienne région de l'air; Ceux-cy enfin dans quelque endroit de la terre secret & caché aux hommes. Parmi ceux qui le placent dans le monde sublunaire, (f) les uns le disent situé dans une Contrée inconnuë & loin du Commerce des méchants; d'autres (g) en *Afrique*, sous la ligne Equinoctiale. Il y en a qui le placent en *Amérique* dans le païs le plus chaud de cette partie du monde. Quelques autres enfin, mais en fort petit nombre, ont cru qu'il falloit le chercher en *Europe*. L'opinion la plus générale s'est déclarée pour l'*Asie*; mais de savoir dans quel climat de l'Asie & dans quelle Province on doit le placer, si c'est en *Arménie*, en *Syrie*, en *Perse*, ou en *Mésopotamie*, c'est ce qui n'est pas encore décidé.

Cette varieté d'Opinions est vrai-semblablement ce qui a porté quelques personnes, prévenuës contre les disputes (h) agitées à cette occasion, à prendre tout le récit de *Moïse* sur cette matière, dans un sens d'Allegorie, & à n'entendre autre chose par le Paradis, & les quatre fleuves qui l'arrosoient, que les Vertus ou les facultés de nôtre ame: Mais *Moïse* a écrit d'une manière trop simple & trop populaire, pour qu'on puisse le soupçonner d'avoir été si *mistérieux* dans ses narrations. Il avoit affaire à un Peuple ignorant & grossier, son

(b) Genes II. 19. 20. (c) St. *Ambroise*. (d) *Bede & Rabanus Maurus*. (e) *Moses Bar Cepha* Lib. de Parad. (f) *Bellarmin* De Grat. primi hominis. Cap. 14. Cette opinion lui venoit de quelques Anciens, qui la tenoient de *Papias*. (g) *Maimonides*, *Aben Ezra*, & autres Docteurs *Juifs*, (h) *Noviomagus* sur *Bede*, Théorie de la Terre par *Brunet*.

ſon hiſtoire devoit être luë de tout le monde; les Péres & les Méres devoient, par ſes ordres, l'enſeigner à leurs Enfans; Ce qui prouve qu'en l'écrivant ſon but étoit d'accommoder ſes idées à la capacité de ſes Lecteurs, & non de les envelopèr de façons de parler figurées.

(i) Il y en a qui ont ſuppoſé, que jamais il n'y eut ſur la terre d'endroit particulier, ſi fort diſtingué des autres par ſa beauté, mais que toute la Terre étoit également par tout comme un Paradis: (k) Mais, ſi toutes les parties en avoient été également agréables, & délicieuſes, quelle punition auroit ce été pour nos prémiers Parens, de ſe voir chaſſez du Jardin d'*Eden*? Quelle néceſſité y auroit-il eu de mettre une Epée flamboyante à l'entour de l'arbre de vie, ou de poſter une armée de Chérubins pour leur en interdire l'accès? Quoique *Moïſe*, comme nous venons de le dire, ſoit bien éloigné de ſe ſervir d'expreſſions pompeuſes dans ſa narration, on ne ſauroit cependant nier, qu'il ne donne à cette petite portion de la terre, qu'il apelle *Eden*, une prééminence marquée par deſſus toutes les autres: & heureuſement ce qu'il dit ſur cette matière, ſe trouve appuié du témoignage de tous les Autheurs de l'Antiquité, tant Poëtes que Philoſophes; Car leurs Isles *fortunées*, leurs *Champs Eliſées*, leur Jardin des *Heſpérides*, leur *Ortygie* & leur *Taprobane*, ſelon la deſcription que *Diodore* de Sicile nous en donne, ne ſont que tout autant de tableaux, empruntés du récit que nôtre Ecrivain ſacré fait touchant le prémier Paradis Terreſtre.

(l) D'autres ſoutiennent encore, que ſi tant eſt qu'il y ait jamais eu ſur la Terre un ſi bel endroit, les violentes ſécouſſes que cauſa le Déluge changérent ſi fort la face de la nature qu'il n'eſt preſque plus poſſible de le trouver. Quand nous viendrons à traiter la matière du Déluge en particulier, nous aurons occaſion d'examiner juſqu'où il s'étendit, & quelle alteration éprouva le Globe terreſtre par la violence de ſon inondation. En attendant je ne ſaurois m'empêcher de remarquer, que quelques grands qu'on veuille ſupoſer ces changemens cauſez par le Deluge, (m) s'il ne reſtoit plus aucun veſtige de ce Paradis; *Moïſe* qui écrivoit 850 ans après la ſubmerſion totale du Genre-humain, n'auroit pas eu raiſon de nous faire une deſcription ſi détaillée des lieux où avoit été le Jardin d'*Eden*; ni les Prophètes, qui vécurent ſi longtems après lui, d'en faire une mention ſi expreſſe dans leurs Ecrits. Ainſi, quoique la face de la terre

A 2 ait

(i) *Philon Origène &c.* (k) *Burnet* ubi ſup. (l) Théorie de *Whiſton* & de *Burnet.* (m) Le Chevalier *Walter Raleigh.*

ait souffert de prodigieuses altérations, & qu'il n'y ait presque point d'endroit qui en changeant de maître n'ait aussi changé de nom ; cependant malgré tout cela, si nous examinons avec un peu de soin & d'attention, les limites que l'Ecriture donne au Paradis Terrestre, je ne doute pas, que nous ne puissions venir à bout d'en découvrir à peu près la situation.

Or voici la description que Moïse nous en fait. (n) *Et l'Eternel Dieu avoit planté un Jardin en Eden, du côté d'Orient, & un Fleuve sortoit d'Eden pour arroser le Jardin, & de là il se partageoit en quatre branches; le nom de la prémière est* Pison, *c'est le Fleuve qui coule en tournoyant par tout le Païs d'Havila, où l'on trouve de l'or, & l'or de ce Païs là est bon; on y trouve aussi le Bdellion & la pierre d'Onyx; & le nom du second Fleuve est* Gihon; *C'est le même qui coule en tournoyant par tout le Païs de Cus, & le nom du troisiéme Fleuve* Hiddekel, *qui coule vers l'Assyrie; & le quatriéme Fleuve est* l'Euphrate. Pour découvrir donc, quelle étoit la situation du Paradis Terrestre il faut prémiérement trouver celle des quatre Fleuves, dont *Moïse* fait ici mention.

Le prémier Fleuve est *Pison*, ou *Phison*, c'est celui qui traverse en tournoyant tout le païs de Havila. Pour mieux entendre ceci, il faut remarquer, (o) que quand *Moïse* écrivoit son Histoire, il étoit, selon toutes les apparences, dans l'*Arabie pétrée*, à l'Orient de laquelle est l'*Arabie déserte*, dont la sterilité nous empêche d'y placer le Jardin d'*Eden*. Il faut donc que, guidez par nôtre Autheur, nous nous avancions du côté d'Orient, jusqu'à-ce que nous arrivions au lieu où l'on sait que l'Euphrate & le Tigre, qui sont les seules marques certaines que nous ayons, pour découvrir la situation du Paradis terrestre, prennent forme de Fleuves. Or l'*Euphrate* & *le Tigre*, quoi-que sortant l'un & l'autre des Montagnes d'*Arménie*, tiennent cependant des routes presque opposées : L'*Euphrate* coule vers l'Occident, & passant par la Mésopotamie, arrose le Païs où étoit autrefois *Babilone*, au lieu que le *Tigre*, prenant son cours vers l'Orient, & passant le long de l'Assyrie, arrose la contrée où étoit la fameuse Ville de *Ninive*. Ces deux Fleuves, après avoir parcouru une assez longue étenduë de païs se rencontrent un peu au dessous *de Babilone*, d'où, coulant assez longtems ensemble, & dans le même lit, ils se séparent derechef près de *Balsora*, & se rendent enfin, par deux Canaux différens, dans le Golfe Persique.

Cela

(n) Gen. II. 8. (o) *Wels.* Geograph. *Patrick.* Comment.

Cela posé, nous pouvons encore remarquer, en passant, que l'Ecriture fait mention en deux endroits, du païs de *Havila* : Dans l'un elle nous dit, (p) que les *Ismaëlites* demeurérent depuis *Havila* jusques à *Sur*, qui est vis-à-vis de l'*Egypte*; & dans l'autre, que (q) Saül battit les *Amalekites*, depuis *Havila* jusqu'à ce que l'on vient à *Sur*, qui est vis-à-vis de l'*Egypte*. Par cette expression, *depuis* Havila *jusqu'à* Sur, il faut vrai-semblablement entendre toute l'étenduë de cette partie de l'*Arabie*, qui est située à l'Orient de l'*Egypte*, & à l'Occident d'un certain Canal ou Fleuve qui se décharge dans le Golfe *Persique* Que cette partie de l'*Arabie*, dont nous venons de parler, soit la même chose que le païs de *Havila*, dont il est ici question, c'est ce qui se démontre par l'abondance de son Or, qui, comme le dit *Moyse*, est d'une bonté extraordinaire. En effet, tous les Ecrivains tant sacrez que profanes lui donnent les plus grands éloges. Il est, selon eux, d'une couleur si vive, qu'il étincelle presque comme le feu, & d'une telle pureté, qu'il n'est pas nécessaire de le raffiner. Le *Bdellion*, que quelques Interprètes croient être la *Perle*, & que d'autres prennent pour une espèce de *Gomme Aromatique*, dans lequel de ces deux sens qu'on l'entende, se trouvent dans ces quartiers là. Le *Bdellion* d'Arabie a toujours été fort estimé, (r) & il n'y a point d'endroit au monde (s) qui produise de plus belles Perles, ni en aussi grande quantité, que la Mer qui mouïlle les côtes de l'Isle *Babaren* dans le Golfe *Persique*. (t) Quant à la pierre

A 3 d'*Onix*

(p) Gen. XXV. 18. (q) I. Sam. XV. 17. (r) *Nearchus*, l'un des Capitaines d'Alexandre, qui ramena la Flotte de ce Prince, depuis les *Indes* jusques dans le Golfe *Persique*, parla d'une Isle située dans ce Golfe, & abondante en Perles de grand prix. *Strabon*. Liv. 16. Et *Pline*, après avoir exalté la beauté des Perles, que l'on pêche dans les Mers des Indes, ajoute que celles qui nous viennent des côtes d'*Arabie* sur le Golfe *Persique* leur sont préferables de beaucoup. *Pline* Lib. 6. Cap. 28. (s) *Galien*, comparant le Bdellion d'*Arabie* avec celui de *Scythie*, donne au prémier quelque avantage qu'il refuse à l'autre. *De Simpl. Medic.* Lib. 6. & *Pline* préfére le *Bdellion* d'*Arabie* à celui de quelques autres Païs que ce soit, si l'on en excepte celui de la *Bactriane*. Plin. Lib. 12. c. 9. (t) Les Richesses de l'*Arabie*, qui consistoient en Pierres précieuses & en excellens parfums, dont le trafic procuroit aux Habitans de cette Contrée une grande quantité d'or & d'argent, outre l'or qu'on trouvoit dans le païs même, furent, au raport de *Strabon*, ce qui engagea *Auguste* à y envoyer *Ælius-Gallus*, soit pour rendre ces peuples tributaires, ou pour gagner leur amitié, & attirer ainsi à lui leurs richesses *Strab.* Lib. 16. *Diodore* de *Sicile* décrivant fort au long les avantages de l'*Arabie*, parle sur tout de ses Pierres précieuses qui sont très estimables, tant

d'*Onix* en particulier, s'il en faut croire le raport de *Pline*, les Anciens étoient dans la penſée, qu'on ne la pouvoit trouver nulle part ailleurs, que dans les montagnes de l'Arabie. Il eſt donc, ce ſemble, raiſonnable de conclure, que cette étenduë de païs, qui eſt ſituée ſur le Golfe *Perſique*, étoit du tems de *Moyſe* apellée *le pays de Havila*, puiſque tous les caractères qu'il en donne lui conviennent, & que le Canal, qui, après la ſéparation du *Tigre* & de l'Euphrate, coule du côté d'Occident, & va ſe rendre dans le Golfe *Perſique*, s'apelloit originairement *Piſon*. Cela eſt d'autant plus probable, que ce Canal conſerva encore longtems après que Moïſe eut écrit ceci, quelques reſtes de ſon ancien nom. (u)

*Le ſecond fleuve eſt* Guihon; *C'eſt celui qui coule* en *tournoiant par tout le païs* de Cus. (x) Remarquons ici, que *Moïſe* n'a pas attaché tant de marques au *Gihon*, qu'il a fait au *Piſon*; & la raiſon en eſt, ſelon toutes les apparences, (y) que le *Piſon* étant une fois trouvé, il devoit étre bien facile de découvrir la ſituation du *Gihon*: Car dès qu'on eſt aſſuré, que le *Piſon* étoit le prémier Fleuve, qu'on devoit rencontrer en partant du lieu, où *Moïſe* écrivoit, il eſt très-naturel de ſupoſer, qu'en plaçant le *Gihon* d'abord après, c'étoit le Fleuve qui, après le *Piſon* étoit le plus près du lieu, où ſe trouvoit *Moïſe*; & que, par conſéquent, on nommoit ainſi cet autre Canal, qui, après la ſéparation du *Tigre* & de *l'Euphrate*, s'avance vers l'Orient, &

par leur varieté, que par la vivacité de leurs couleurs. Lib. 2. Et pour n'en pas citer d'avantage. *Pline*, qui fait exactement mention de tous les Païs remarquables par les Pierres précieuſes qu'on en tire, nous aſſure, que celles qui ſont d'un plus grand prix nous viennent de l'*Arabie*. Liv dern.

(u) Il y a déja longtems que ce Fleuve & celui de *Gihon* ont perdu leurs noms. Les Ecrivains *Grecs* & *Latins* leur donnent, même après leur ſéparation, les noms qu'ils portoient avant que de ſe joindre. Il s'eſt pourtant conſervé quelque reſte du nom de *Piſon* dans le *Piſitigris*, (Fleuve d'Orient) qui n'eſt autre choſe que le mot *Piſon* joint à celui de *Tigre*, comme le remarque Mr. *Carver*. *Xenophon* l'apelle ſimplement *Phiſeus*, d'un nom où celui de *Piſon* eſt aſſez clairement retenu, & il portoit encore ce nom du tems d'*Alexandre* le Grand. Car *Quinte Curce* apelle ordinairement le *Tigre* même du nom de *Phiſis*, & dit que c'étoit ainſi que le nommoient les Habitans d'alentour. Il y a toute apparence, qu'originairement le nom de ce Fleuve étoit *Phiſon*, mais qu'à la ſuite des tems ce nom ſe perdit par le grand nombre de changemens qui arrivérent dans ſon cours. ainſi que *Pline* l'atteſte. *Patrik Comment.* (x) Nos Traducteurs en traduiſant le mot *Cush* par l'*Ethiopie*, ont ſuivi les LXX. n'entendant pas l'*Ethiopie* d'*Afrique*, mais celle qui eſt en *Aſie*. *Patrik* ibid. Et le Chevalier *Walter Raleigh* a prouvé par pluſieurs Exemples, qu'on avoit eu tort de traduire ainſi, pag. 51. & ſuiv. (y) *Wels.* Geograph.

& porte ses eaux dans le Golfe de *Perse*. Car tous les Voiageurs conviennent, que le même païs, qui est communément apellé *Susiane*, par les Etrangers, & qui est situé sur le Canal Oriental dont nous parlons, reçoit de ses propres habitans le nom de *Chusestan*, (z) où l'on découvre visiblement des traces du mot original *Cus* ou *Cuz*. comme quelques uns l'ecrivent. (a) Ainsi, quoique l'on ne trouve dans le païs même aucun reste du nom de *Gibon*; Cependant, puisque, (suivant la méthode, que Moïse s'est prescrite à lui-même, en parlant des quatre Fleuves du Paradis Terrestre,) le *Gibon* est éxactement le second en ordre, & que la Province dont il baigne les bords, s'apelloit autrefois le païs de *Cus*, il ne faut pas douter, que le Canal, dont nous venons de parler, ou l'Embouchure de *l'Euphrate* ou du *Tigre*, (donnons lui le nom qu'on voudra) ne soit le véritable *Gibon*, décrit par *Moïse*.

Le troisiéme Fleuve est *Hiddekel*, *C'est celui qui va vers l'Orient de l'Assyrie*, (b) ou comme il feroit mieux de traduire, *C'est celui qui va le long des bords de l'Assyrie.* Tous les Interprètes conviennent avec les LXX. que ce Fleuve est le même que le *Tigre*; & (c) bien qu'il soit difficile de montrer au juste l'analogie, qu'il y a entre ces deux noms, cependant, si nous faisons attention à la méthode que suit *Moïse*, en faisant l'énumeration des quatre Fleuves, & que de l'autre, nous jettions les yeux sur la Carte Geographique de ces païs là, nous nous apercevons aisément, que le Fleuve *Hiddekel* ne sauroit être autre que le *Tigre*: Car comme le *Pison*, plus près du lieu où *Moïse* écrivoit, a été naturellement nommé le prémier; le *Gibon* qui venoit ensuite, ayant aussi la seconde place dans la narration; le *Tigre* qu'on rencontroit devant soy, quand après avoir traversé le *Gibon*, on tournoit sur la gauche, pour revenir dans *l'Arabie pétrée*, où étoit *Moïse*, doit occuper le troisiéme rang. Enfin,

(z) *Beniamin* de Navarre nous dit, que la grande Province d'*Elam*, dont *Suse* est la Métropole, & qui s'étend jusques au Golfe *Persique* à l'Orient de l'embouchure de l'*Euphrate* ou du *Tigre*, il n'importe, est apellée *Chuzestan*. *Wels.* ibid. (a) *Patrik.* Comment. (b) Ce sens est le plus conforme à la signification simple & primitive du mot *Hebreu*: & c'est pour cette raison qu'il a été suivi par *Arias Montanus* fort savant dans la langue *Hebraïque*. Il y a plus; les LXX, les Autheurs de la Vulgate & de la Version *Siriaque* ont rendu le terme de l'Original par *vis-à-vis*, ou *le long* de l'Assyrie, sans se restraindre au côté Oriental de cette Province. *Wels.* Geograph. Sacr. (c) Les Peuples du Levant apellent le *Tigre*, *Diglath*, nom qui a quelque raport avec celui de *Hiddekel* sans aspiration. *Wels.* ibid.

fin, en s'avançant vers l'*Occident*, à travers la partie inférieure de la *Mésopotamie*, on vient au *Pherat*, ou (d) à l'*Euphrate*; Car il faut se souvenir que le *Tigre* sépare l'*Assyrie* de la *Mésopotamie*, & que se joignant à *l'Euphrate*, un peu au dessous de *Babilone* ils ne forment plus ensemble qu'un seul & même Courant, jusqu'à ce que, s'en séparant de nouveau, leur séparation forme les deux Canaux de *Pison* & de *Gihon*, qui, comme nous l'avons dit ci-devant, se déchargent dans le Golfe Persique.

Le païs d'*Eden*, suivant les bornes, que *Moïse* lui a assignées, doit donc être situé le long du grand Canal, formé par la jonction des eaux du *Tigre* avec celle de l'Euphrate, & se terminer à l'endroit, où ces deux Fleuves se séparent; Car c'est ce que le texte sacré nous apprend, quand il dit, *qu'un fleuve sortoit* d'*Eden pour arroser le jardin*, & que *delà il se séparoit & devenoit quatre têtes.* Ces paroles marquent clairement, que dans *Eden* le Fleuve étoit unique, & ne formoit qu'un seul Canal; mais que *de là*, c. d. à sa sortie d'*Eden*, il se partageoit, & devenoit quatre Courants, (Car on peut ainsi traduire le mot Hebreu;) deux au dessus ou en haut, & deux au dessous ou en bas. En supposant donc que le grand Canal soit nôtre centre commun, si nous regardons d'un côté nous y verrons entrer le *Tigre* & *l'Euphrate*, & si nous jettons les yeux du côté opposé, nous en verrons sortir le *Pison* & le *Gihon.*

On peut donc raisonnablement supposer, que le païs d'*Eden*, traversé par le grand canal étoit situé, partie dans la Chaldée, & partie dans la *Susiane*, & ce qui doit nous confirmer d'autant plus dans cette pensée, c'est la bonté & la fertilité extraordinaire du Terroir; Car outre qu'il seroit absurde de s'imaginer, que Dieu eut voulu choisir une Terre ingrate & sterile, pour y planter un jardin de délices; tous les Historiens & les Geographes Anciens, nous apprennent, que non seulement la *Mésopotamie*, la *Chaldée*, mais encore une bonne partie de la *Syrie* & d'autres Païs voisins, étoient les endroits du monde les plus agréables & les plus fertiles. Les Voiageurs modernes en particulier nous assurent, que de tous les païs, qui sont sous la domina-

(d) Le mot d'*Euphrate* signifie la mème chose que celui de *Pherat.* Ce Fleuve est vraisemblablement ainsi àpellé à cause de l'agréable situation, ou du moins la grande fertilité des Païs d'alentour : Car le mot * *Grec* Εὐφραίνειν d'où est derivé celui d'*Euphrate* signifie *réjouïr*, ou *rendre fertile*, selon ce que dit *Virgile*; *Quid faciat lætas segetes.* *Pherat* vient du terme Hebreu *parah*, qui signifie *porter du fruit avec abondance.*

* Ce mot *Euphrate* est plutôt un mot corrompu de deux mots Persans *Eh-phrat*, qui signifie *Eau de Pherat.* Note du Traduct.

mination du grand Seigneur, il n'y en a pas un plus beau, que celui qui eſt entre *Bagdat* & *Balſora*, (c'eſt précifément la même étenduë de Païs, qui, felon nótre calcul, étoit autrefois apellé le Païs d'*Eden*,) quoique, faute d'habitans, il ſoit inculte en quelques endroits. (e).

L'Hiſtorien facré femble nous indiquer dans quelle partie du Païs d'*Eden*, étoit planté le Paradis Terreſtre, en nous aprenant qu'il étoit (f) vers l'Orient en *Eden*; Car il ne vouloit pas dire, qu'il étoit ſitué vers l'Orient de l'endroit où il écrivoit alors, (perſonne ne pouvoit l'ignorer;) mais il ſe propoſoit de marquer & de défigner, auſſi juſte qu'il étoit poſſible, le quartier méme de Païs, que ce Jardin avoit occupé. Si donc le Paradis Terreſtre étoit dans la partie Orientale du Païs d'*Eden*, & ſi (g) le Fleuve qui l'arroſoit couloit au travers de cette Province, (comme l'Ecriture nous l'aprend) avant que d'entrer dans le Jardin, (h) il s'enſuit néceſſairement, que le Paradis Terreſtre étoit ſitué ſur l'un des Replis du Fleuve, qui va d'*Occident* en *Orient*, & ſelon toutes les apparences ſur le grand repli inférieur, dont *Ptolomée* fait mention, & qui n'eſt pas loin du lieu, où l'on fait qu'eſt à préſent *Arecca*.

De l'homme dans le Paradis Terreſtre.

Ce fut là que (i) *Dieu fit croitre tout Arbre qui étoit agréable à la vuë ou bon à manger*; & ne jugeant pas qu'il convint à l'homme, dans l'état même d'innocence, de vivre ſans occupation, & dans l'oiſiveté, il le mit dans cette agréable Plantation (k) *pour la cultiver & pour la garder*. Le Créateur ſavoit, que la trop grande fertilité du Terroir, exigeroit de l'homme des ſoins néceſſaires à reprimer le trop d'abondance avec laquelle ce Jardin devoit produire des herbes & des plantes. (l) C'eſt-là que nôtre prémier Pére devoit

B occu-

(e) On peut encore ſe ſervir d'une autre conſidération, pour prouver que le Païs d'*Eden*, dont parle *Moïſe*, étoit ſitué dans les lieux que nous indiquons: C'eſt que *Sennacherib* croyant d'effrayer *Ezechias*, qui s'étoit rebellé contre lui, ſe vanta d'avoir détruit les Païs de *Gozan*, de *Haran*, de *Rezeph* & des Enfans d'*Eden*, qui étoient en *Telaſſar* II. Rois XIX. 12. Or les Savans conviennent, que *Gozan* eſt la *Gauzanitide*, Province de la *Méſopotamie*; que *Haran* & *Rezeph* ſont *Charra* & *Reſcipha*, deux Villes de cette Province; que *Telaſſar* eſt *Talatha* dans la *Babilonie*, Ville que Ptolomée place à l'extrémité inférieure du grand Canal, & que par conſéquent *Eden* doit être le même Païs où *Moïſe* place le Paradis, lequel Païs s'étend depuis la *Méſopotamie*, ou le confluent de l'*Euphrate* & du *Tigre* juſqu'à *Telaſſar*, qui eſt l'endroit où ces deux fleuves ſe ſéparent en deux autres Canaux, apellez *Piſon* & *Gihon*. *Wels*. Geograph. Sacr. (f) Gen. II. 8. (g) Ibid. II. 10. (h) *Wels*. ibid. (i) Gen. II. 9. (k) Verſ. 15. (l) Examen d'*Edwards*. Vol. I.

occuper ſon eſprit, & donner de l'exercice à ſon corps, contempler & étudier les œuvres de Dieu, ſe ſoumettre ſans reſerve à ſa direction, ſe conformer en tout à ſa volonté, vivre dans une entiére dépendance à ſon égard, & ſe confier conſtamment en ſon infinie bonté. C'eſt-là qu'il devoit paſſer des jours heureux, dans les exercices continuels de la priére & des Actions de graces; & peut-être que les principes naturels de la reconnoiſſance, l'auroient porté à offrir à ſon bienfaiteur, par forme de ſacrifice, quelques-uns des fruits de la Terre & quelques Créatures vivantes; Là ſe trouvoient mille objets propres à donner de l'exercice à ſes facultés intellectuelles, à exciter ſa raiſon & à l'occuper: Mais ce en quoi devoit indubitablement conſiſter la *grande* & *derniére* perfection de ſa vie, c'étoit l'union de ſon ame avec *le ſouverain bien*, cet Etre infini & éternel, qui ſeul peut faire la félicité de l'homme. Tel étoit le bonheur deſtiné à nos prémiers Parens. Ni eux, ni leur poſtérité, ne devoient jamais être aſſujettis à aucune eſpèce de miſère ou de diſgraces, mais, inondés d'une félicité conſtante & inaltérable, ils auroient, après un nombre infini de ſiécles & de ſucceſſions, été enlevés à la fin de leur courſe, & tranſportés dans un Paradis céleſte. Car, (m) que le Paradis Terreſtre ne fut pour *Adam* qu'un Type d'un ſéjour plus heureux, & que la vie éternelle qui avoit été promiſe à nos prémiers Parens, & qu'ils devoient mener dans le ſein du bonheur, (s'ils euſſent perſéveré dans l'obéïſſance, & qu'ils fuſſent parvenus à la perfection, ſous l'Oeconomie ſous laquelle ils avoient été placés:) que cette vie, dis-je, n'eut pas été continuée *ici bas*, mais, qu'après n'y avoir été que commencée, elle eut été perpétuée dans un état plus parfait, c. d. qu'après que Dieu auroit éprouvé leur obéïſſance, autant de tems que ſa ſageſſe l'auroit trouvé à propos, ils euſſent été enlevez de la terre, & tranſportez dans le Ciel. C'eſt là l'opinion commune des meilleurs (n) Ecrivains de l'Antiquité, tant *Juifs* que *Chrêtiens*.

Je

(m) Etat de l'homme avant ſa chûte, par *Bull*. (n) Ce même ſavant Antheur a compilé un grand nombre de paſſages tirez des Péres des prémiers Siécles de l'Egliſe, qui tous ſont précis & formels ſur cette matière; j'y renvoye mon Lecteur; me bornant pour ſa ſatisfaction à en raporter ici un ou deux des plus formels & de la plus grande antiquité. *Juſtin Martir*, parlant de la Création du monde, ne raporte pas ſeulement ſon Opinion particulière, mais encore le ſentiment general des Chrétiens de ſon tems. „On „nous a enſeigné, *dit-il*, que Dieu, par ſa bonté, fit au commencement „toutes choſes d'une matière ſans forme, & cela pour l'amour des hommes, „qui auroient, à ce que nous préſumons, été favoriſez de ſon amitié, &

Je ſai bien que depuis peu, quelques perſonnes, ſe donnant, dans l'interprétation de l'Ecriture Sainte, une licence extraordinaire, ont oſé nier tout ceci, malgré l'authorité de la primitive Egliſe, & ſoutenir poſitivement. „Que la loi donnée à *Adam* étoit une loi *pure* „ & *ſimple*, uniquement fondée ſur une menace ſans aucune promeſſe, „ qui en rendit recommandable l'obſervation; Qu' *Adam* fut créé mor- „ tel de ſa nature, & que, de quelque manière qu'il ſe fut conduit, „ il devoit ſubir les loix de ſa Création; que ſon obéïſſance n'auroit „ point pû l'exempter en aucune façon de la mort, parce que Dieu „ n'avoit fait avec lui aucun Traité de cette eſpèce, & que l'homme n'avoit ni titre ni droit à l'immortalité; parce qu'il n'avoit jamais été parlé d'une conceſſion de cette nature: Ainſi l'*Alliance de la vie éternelle avant la chûte*, que l'Ecriture apelle l'*Alliance des œuvres*, & que l'Apôtre des Gentils explique ſi parfaitement, la regardant comme la Baze de la ſeconde, ou de l'*Alliance de grace*, n'eſt, pour ces perſonnes là qu'une pure *fiction*, & une *imagination ridicule*, deſtituée de toute preuve fondée en raiſon. Il ne faut pas avoir beaucoup de pénétration, pour s'aperçevoir juſques à quel point une pareille hypothèſe ébranle les fondemens du Chriſtianiſme. Nous ne ſaurions donc rendre un meilleur ſervice à nôtre Sainte Profeſſion,

B 2 que

„ s'auroient règné avec lui, étant rendus incorruptibles & impaſſibles, ſi par „ leurs œuvres ils ſe fuſſent rendus dignes de ſon aprobation. „ *Apol.* 2. *pag.* 58. *Théophile* VI. Evèque d'*Antioche* après les Apôtres eſt encore plus exprès là deſſus. „ Dieu, *dit-il*, transſporta Adam de la Terre, de laquelle „ il avoit été pris dans le Paradis Terreſtre, où il lui fournit matière de ſe „ perfectionner par de continuels progrès, afin qu'étant parfait il pût enfin „ être conſacré, & monter ainſi au Ciel même. „ *Lib.* 2. *ad Autolyc*: pag. 101. Saint *Athanaſe* entre autres choſes dignes de nôtre attention, ſur l'Etat primitif de nos prémiers Péres, dit ces paroles remarquables. „ Il les ame- „ na dans le Paradis & leur promit poſitivement, que, s'ils conſervoient la „ grace qui leur étoit alors donnée, & qu'ils perſéveraſſent dans l'obéïſſance, „ ils pourroient joüir dans le Paradis d'une vie ſans triſteſſe, ſans chagrin & „ ſans inquiétude, OUTRE la promeſſe qu'il leur fit d'une IMMORTALITE' „ bienheureuſe DANS LE CIEL. *De incarnatione verbi.* Nous ne devons donc pas être ſi fort ſurpris de trouver ce ſentiment inſeré dans les Offices ordinaires de l'Egliſe primitive, & que dans la plus ancienne Liturgie que nous ayons à préſent, ſavoir celle de *Clément*, nous liſions ces mots touchant *Adam*: *Quand tu l'amenas dans le Jardin de plaiſirs, tu lui donnas pleine liberté de manger de tous les autres arbres, & tu ne lui en défendis qu'un ſeul* POUR L'ESPERANCE *de meilleures choſes, afin que s'il gardoit le Commandement, il pût recevoir l'immortalité pour prix de ſon obéïſſance.* Conſt. Apoſt. Liv. 8. C. 12.

que d'établir la réalité d'une telle Alliance de Dieu avec nos prémiers Parens, & d'en démontrer ensuite la raison & l'équité, aussi bien que la bonté & la douceur.

---

# SECTION I.

## *De l'Alliance de Dieu avec Adam, ou de la prémière Alliance.*

Ce que c'est qu'une Alliance.

UNe Alliance est le consentement ou l'accord mutuel de deux Personnes, par lequel elle s'engagent l'une envers l'autre de remplir les conditions dont elles sont convenuës; de sorte qu'en ce sens, une *Alliance* est la même chose qu'un Contract, une Convention, un Traité ou un Pact. Or dans un Traité réel, & proprement ainsi nommé, deux choses sont présupposés. (a) 1°. Que les personnes contractantes soient naturellement libres & indépendantes l'une de l'autre, c. d, que l'une ne soit pas déjà obligée à l'autre avant le Traité fait entr'elles, dans les choses qui sont la matière du Traité. 2°. Que chacune des parties s'engage envers l'autre *volontairement*, & en vuë de son propre avantage: Car c'est, géneralement parlant, l'idée de quelque bien qui leur en reviendra mutuëllement, qui engage deux Etres libres, & indépendans l'un de l'autre, à entrer dans un engagement *féderal.*

En quoi la conduite de Dieu envers l'homme differe d'une Alliance.

Il est aisé de remarquer, que, selon cette définition, il n'y a jamais eu & il n'y aura jamais d'Alliance réelle & proprement ainsi nommée entre Dieu & l'homme. En voici la raison; C'est que, quoique Dieu soit libre par sa Nature, & qu'il n'ait à l'homme aucune obligation antécédente à sa bonne volonté & à sa promesse gratuïte, il n'en est pas de même de l'homme, qui est naturellement obligé envers Dieu, comme envers son *Créateur*; & cette *rélation* lui impose une obligation suffisante, quand même il n'y auroit entr'eux aucun Contract positif. Les meilleurs de ses services *ne peuvent* non plus *aporter aucun profit au Dieu fort*, & il y a entr'eux, & la recompense qui leur est promise, une si prodigieuse disproportion, que la recompense ne sauroit lui être duë à la rigueur, mais qu'il doit plutôt

(a) Doctrine de deux Alliance par Hopkins.

tôt la regarder comme un véritable Acte de Bénéficence, ensuite d'une promesse *Arbitraire*. Et comme les conditions du Contract lui sont si infiniment avantageuses, qu'on ne comprendroit pas, pour quelle raison il y *refuseroit son consentement*, il n'y a non plus aucun lieu d'attendre toûjours de sa part un acquiescement formel, pour en faire la ratification.

Et d'une Loi.

Ainsi les Traitez que Dieu fait avec l'homme n'étant pas exactement & à proprement parler une *Alliance*; aussi, quoi qu'ils soient souvent apellés *la loi des œuvres, & la loi de la foi*, ils ne sont pas non plus exactement & à proprement parler une loi; car Dieu n'agit pas avec nous en *Souverain absolu*; mais il veut bien par sa bonté s'obliger à nous par promesse, ce qui n'est pas d'un Souverain, consideré comme tel, mais a quelque rapport avec une *Alliance*; de sorte que l'accord que Dieu a fait avec l'homme n'est pas simplement une *Alliance*, ni purement une *loi*, mais il tient en quelque sorte de la nature de l'une & de l'autre; jusques là que si Dieu eût dit seulement *fai ceci*, sans ajouter, *& tu vivras*, ce n'eut pas été une *Alliance* mais une *Loi*; & s'il eût seulement dit *tu vivras*, sans ajouter *fai ceci*, ce n'eut pas été une Alliance, mais une *Promesse*, de sorte qu'en ôtant la condition, nous en faisons une simple promesse, & qu'en retranchant la promesse nous en faisons une Loi absoluë. Or puisque ces deux choses se trouvent dans le Traité, il est tout à la fois une Alliance & une Loi, prises l'une & l'autre dans un sens plus étendu. C'est pourquoi aussi l'Ecriture Sainte lui donne indifféremment l'un ou l'autre de ces deux noms.

Realité d'une Alliance entre Dieu & l'homme.

Or qu'il y ait eu effectivement entre Dieu & nôtre prémier Pére une Alliance, (ou donnons lui le nom qu'on voudra) dont la teneur a été telle. „Que si eux & leur postérité perseveroient dans „l'obéïssance, ils ne mourroient jamais, mais qu'au contraire ils se„roient toûjours heureux, au lieu qu'en cas de desobéïssance ils se„roient sujets à la mort, & à toutes les autres calamités;" (b) C'est ce qui se prouve clairement par la Préface que Dieu met à la tête de la défense qu'il fait à *Adam*, de manger du fruit de l'Arbre de Science du bien & du mal, où il lui permet expressément de *manger librement* du fruit *de tout Arbre du jardin*, sans excepter l'*arbre de vie*. Car soit que cet *Arbre de vie* fut un *signe sacramentel* de l'immortalité, soit qu'il fut un *moyen naturel* d'y parvenir, il est évident par les (c) paroles de Dieu lui-même, que quiconque en



(b) *Bull.* Etat de l'homme avant la chûte. (c) Gen. III. 22. &c.

en faisoit usage acquéroit la proprieté de *vivre à toujours* : Je dis plus, c'est que la seule menace de mort qu'il fait à Adam emporte tout cela ; car qu'eut signifié cette menace, si celui à qui elle s'adressoit eût certainement & nécessairement dû mourir, soit qu'il eut mangé ou non du fuit défendu ? Il y avoit donc indubitablement là dedans l'offre d'une Alliance de la part de Dieu, à laquelle étoit annexée la sanction d'une vie ou d'une mort *éternelle*. Or, que nos prémiers Parens y ayent pleinement consenti en leur nom, & en celui de leur postérité, que, de leur côté, ils ayent accepté la *recompense* promise de la part de Dieu, à savoir une félicité éternelle, & agréé la *condition* qui y étoit attachée, à savoir l'*obéïssance*, ou qu'ils se soient euxmêmes soumis à souffrir la peine dénoncée dans cette Alliance, à savoir la mort éternelle, c'est ce qui se peut demontrer par un passage clair & formel du Vieux Testament, (pour ne rien dire à présent du Nouveau, ) dans lequel Dieu se plaint en ces termes de l'affreuse prévarication des *Juifs*; (d) *Que te ferai-je? Ephraim! Que te ferai-je? Juda! Car vôtre bonté est comme une nuée du matin, & elle s'en va comme la rosée du matin. Je demandois la miséricorde & non pas le sacrifice, & la connoissance de Dieu plus que les holocaustes, mais eux*, COMME ADAM, *ont transgressé l'Alliance, & ont agi à mon égard d'une manière perfide*: (e) ce qui se raporte visiblement à l'Alliance que Dieu traita au commencement du monde avec les hommes, dont *Adam* étoit le Représentant, laquelle celui-ci à proprement parler n'auroit pas pû transgresser, à moins qu'il n'y eût prémièrement consenti.

Nature de cette Alliance.

Non seulement il y a consenti pour lui-même, & en son particulier; mais encore en qualité de nôtre Représentant & de nôtre Chef, il a fait entrer toute sa postérité dans les mêmes engagemens; ensorte qu'on peut fort bien appliquer ici ce que l'Apôtre dit de *Lévi*, savoir, (f) *qu'il paya la Dîme en* Abraham ; *parce qu'il étoit encore dans les reins de son Pére, quand Melchisedeck le rencontra.* Nous sommes tous entrés dans l'Alliance, qui se fit au commencement du monde entre Dieu & nôtre prémier Pére, *parce que nous étions alors dans les reins* d'Adam *nôtre Pére quand elle se fit*: De sorte, que soit que nous considérions *Adam*, ou que nous nous considérions nousmêmes quand il est question de cette Alliance, nous devons concevoir la chose comme si nous étions tous *Adam*, & qu'*Adam* fût nous tous. Car quoique nous fussions alors cachés dans nos causes, &

(d) Osée VI. 4. (e) Revuë d'*Edwards* Vol. 1. (f) Hebr. VII. 9. 10.

& dans nos prémiers principes, cependant cette Alliance nous faisit & nous lia, soit pour nous soumettre à l'*obéïssance* qu'*Adam* promit tant pour lui-même que pour nous, ou au *châtiment*, auquel *Adam* se soumit, aussi tant pour lui-même que pour nous.

Quoi qu'il en soit, (g) cette matière d'entrer en Alliance, dans la personne d'*Adam*, doit se prendre dans un *sens de Barreau*, (comme parlent nos Théologiens,] de la même maniére que les Péres & les Méres peuvent contracter pour leurs Enfans, ou qu'un Testateur peut lier les Exécuteurs de sa dernière volonté; car autrement il eût absolument été impossible que, n'existant pas encore, nous entrassions dans aucune Alliance. Cela veut donc dire simplement; Que l'Alliance de Dieu avec *Adam* nous lie & nous oblige aussi fortement & d'une maniére aussi *légitime* à l'obéïssance, & en cas de désobéïssance à la *peine*, qu'*Adam* y fût lui-même lié; parce que Dieu traita avec lui, non seulement comme avec un Individu de l'éspèce humaine; mais encore comme avec le Représentant de l'humanité, entant qu'il avoit le pouvoir de s'engager pour ses déscendans, par le droit que son titre de Pére Commun lui donnoit sur eux. On a assez longtems disputé, sans espérance de voir jamais cette question décidée, pour savoir, si *Adam* même, connoissoit qu'il étoit alors personne *publique*, & qu'il réprésentoit tout le Genre-humain: Il est cependant fort *probable*, que, puis qu'une si prodigieuse multitude de monde étoit interessée dans cette affaire, quelque chose de semblable lui fût suggeré, ou par un Instinct naturel, ou par une Révélation Divine: & si cela est, il est d'autant plus inexcusable, d'avoir connu le prix du fonds qui lui étoit confié, d'avoir sû, que de là dépendoit son bonheur & celui de toute sa postérité, & de l'avoir *perdu* volontairement, avec tant de facilité, ruinant par-là tous ses descendans, & se ruinant lui-même avec eux. Telle étant la teneur de cette Alliance, examinons à présent la Nature des Sanctions, sur lesquelles elle étoit fondée; la *vie*, comme nous l'avons dit, si *Adam* exécutoit les Ordres de Dieu, & *la mort*, s'il venoit à les violer.

Quelques personnes se sont imaginées, que par la *vie* il faloit entendre dans cette occasion, la continuation & la perpétuité de l'état dans lequel *Adam* avoit été créé, & dont il auroit toujours joui sur la Terre; c. d. d'un état de bonheur parfait, exempt de péché & par conséquent de misère, dans une concorde parfaite & une union intime avec son Dieu, dans la jouïssance d'un calme inaltérable, d'une *Ses Sanctions.*

(g) *Hopkins*, des deux Alliances.

d'une douce Sérénité au dedans, dans la possession d'une grande authorité, & d'une Domination étendue au dehors, jouïssant de tous les plaisirs innocens que la nature pouvoit lui fournir, & cela pendant toute l'éternité. D'autres, (h) au contraire, s'imaginant, qu'une vie de cette nature auroit tellement *peuplé* la Terre, qu'elle n'auroit pas pû contenir tous ses habitans, sont plutôt disposés à croire, que quand les hommes se seroient multipliés au point de se trouver à l'étroit dans leur Domicile terrestre, Dieu les auroit transportés dans le Ciel, sans les faire passer par la mort, comme autant de Colonies, qu'un Prince sage transporteroit dans d'autres Païs, dès qu'il verroit que la grande quantité d'habitans seroit à charge à quelque partie de ses Etats. Il n'est pas aisé de décider, laquelle de ces deux Opinions est la plus conforme à la vérité, quoi-qu'il semble que le grand inconvenient qui résulte de la prémière, doive faire pancher du côté de l'autre, toute personne qui réfléchit ; Toujours est-il certain, que cette vie promise à *Adam*, dans l'*Alliance des œuvres*, étoit un état, dans lequel l'homme devoit se trouver heureux, par le Concours & l'affluence continuelle de toutes sortes de biens, extérieurs & intérieurs, spirituels & temporels, quels qu'ils fussent, dès qu'ils auroient été nécessaires à sa condition, & qu'il les auroit souhaités, quoique cependant il n'y ait encore aucune proportion entre la félicité, que nous venons de décrire, & cette gloire immense, ce bonheur infini, que Dieu promet présentement aux Fidèles, sous l'*Alliance* de grace.

La mort ce que c'est.

Par cette *mort*, dont l'homme étoit menacé, dans l'Alliance des œuvres, il faut entendre *la mort temporelle*, qui est la séparation de l'ame & du corps, avec tous ses avantcoureurs & ses suites; les douleurs, la tristesse, la foiblesse, les maladies, en un mot, tout son cortège & ses causes. On doit encore entendre par cette mort, la *mort spirituelle*, c. d. la perte de l'image de Dieu & de sa faveur. Une Ame est morte spirituellement, lors qu'elle est dépouïllée de tous les Ornemens de la Science, de la grace, de la vertu, & de la justice, qu'elle avoit reçus au moment de sa Création. Enfin cette menace emporte de plus la *mort éternelle*, qui consiste, dans un état de misère affreuse, qui, tant qu'il y aura un Dieu, ne finira point. Voilà dans quelle étendue les Théologiens prennent ces mots, *Tu mourras de mort* : Il faut pourtant se souvenir, que, quelle qu'eut été cette peine, que Dieu auroit pendant toute l'Eternité infligée, ou à l'ame seule séparée du Corps, comme quelquesuns le prétendent,

(h) *Hopkins* des deux Alliances.

tendent, ou à l'homme tout entier, en son corps & en son ame, comme d'autres le soutiennent, elle auroit été moins rude & plus moderée, sous l'*Alliance des œuvres*, que ne le feront dans une autre vie, les tourmens des damnés, qui auront rejetté l'Alliance de grace. Car comme la *vie*, qui étoit promise à l'homme, sous la prémière Oeconomie, le cédoit en excellence, à celle qui lui est offerte sous l'Evangile; la *mort*, dont il fut menacé dans le Paradis Terrestre, n'auroit non plus été, ni si rigoureuse, ni si insupportable, que celle qu'il doit à présent s'éfforcer d'éviter. En effet, un Sauveur méprisé, une Grace rejettée avec insulte, & un Salut négligé, sont des choses qui augmenteront la force & la vivacité d'un feu, qui ne s'éteindra point, & qui feront à l'ame des morsures plus profondes & plus cruelles, que s'il n'y avoit eu ni Sauveur destiné, ni Grace offerte, ni Salut acquis.

Voilà de la part de Dieu les clauses de cette Alliance; la condition, sous laquelle elle fût acceptée de l'homme, étoit une *obéissance* parfaite, & qui ne se démentit jamais: Car l'Alliance des œuvres éxigeoit d'Adam, tout ce que l'Alliance de grace éxige maintenant de nous, si l'on en excepte ces Vertus qui ne sont d'usage, que parce que nous sommes pécheurs, & que nôtre nature est présentement corrompuë. Ainsi, aimer Dieu, le respecter, l'adorer, croire en lui, s'y confier, remettre tout à sa Direction & à sa Conduite, reprimer ses appetits, perfectionner sa raison, vivre dans la sobrieté, se conduire sagement, être bon & bienfaisant en toutes ses démarches, & tous les devoirs, que la droite raison nous préscrit, étoient des devoirs pour Adam, comme ils le sont pour nous; avec cette différence pourtant, qu'il étoit beaucoup plus en état de les observer, que nous ne le sommes. (i) Car dans l'état d'innocence, Dieu proportionnoit les forces de la Créature, avec la Loi, qu'il avoit dessein de lui imposer; & l'obligation, où elle se trouvoit de remplir son devoir, répondoit exactement au pouvoir qu'elle avoit reçû de son Créateur.

Précepte positif Sa Nature & sa Difficulté.

Toute personne qui refléchit, accordera sans peine, que (k) si *Adam* avoit transgressé quelqu'un de ces devoirs, & qu'il eut fait quoi que ce soit de contraire aux lumiéres de la Raison, & aux sentimens de la Conscience, il auroit péché, & se seroit par là même exposé à être puni de Dieu. Mais la difficulté de la question, lors qu'il s'agit



(i) *Hopkins* des deux Alliances. (k) *Bull.* Etat de l'homme avant sa Chûte.

s'agit de l'obéïssance du prémier homme, est de savoir, si, au cas que Dieu n'eut point ajouté de Loi positive aux préceptes de la Nature, l'observation de ces derniers lui eut donné droit à la recompense de l'immortalité? Je ne le pense pas. Car si l'immortalité eut été le prix ou le salaire dû à l'observation de cette Loi, qui fut imprimée dans l'homme au moment de sa Création, il s'ensuit certainement qu'il eut été superflu, pour ne pas dire absurde, d'y ajouter une autre Loi, dans laquelle cette immortalité n'étoit promise qu'à l'observation d'un précepte *positif*: En un mot, (l) le prémier Homme ne pouvoit avoir de droit à l'immortalité, qu'en vertu de la Stipulation gratuïte de Dieu, & fondé sur son Alliance. Or puisque l'Ecriture Sainte ne fait mention, nulle part ailleurs, d'aucune promesse de vie *éternelle* faite à l'homme, que de celle qui se trouve annexée à cette Loi *positive*, il en faut conclurre, non seulement que cette Loi devoit être la grande pierre de touche de la Soumission & de l'obéïssance d'*Adam*, mais encore; que son bonheur, ou son malheur éternel dépendoit de l'observation ou de la violation de cette Loi.

L'Arbre défendu, ce que c'étoit.

*L'Arbre de Science de bien & de mal*, auquel se raportoit cette Loi positive, fût apellé de ce nom: (m) Soit parce qu'il avoit la vertu d'ouvrir l'entendement de l'homme, & de le rendre plus sage & plus savant qu'il n'étoit, comme le prétendoit le Tentateur, ou, ce qui me paroit plus vrai semblable, (n) à cause de l'événement, & parce qu'en mangeant de ce fruit, l'homme devoit apprendre la différence qu'il y a entre le *Bien* de l'obéïssance, & le *Mal* de la Transgression. (o) En effet, comme on n'a pas, quand on s'est toûjours bien porté, une connoissance parfaite de la douleur, & des incommodités qu'on éprouve, quand on est malade, jusqu'à ce qu'on vienne à l'être soi-même; Il en fût de même d'*Adam*, qui, par sa Transgression, apprit ce qu'il ne connoissoit pas si bien auparavant, savoir (p) que la différence entre le *Bien* & le *Mal*, consiste en ce que le *Bien* est pour l'Ame une source de plaisirs & de confiance, au lieu que le *Mal* est nécessairement suivi, tôt ou tard, de la honte & du remord.

Mais quelque fatal qu'ait été cet Arbre par l'événement, l'Ecriture nous apprend pourtant, qu'il étoit (q) *agréable* & désirable *aux yeux*, plus attrayant, que tous les autres Arbres du jardin, n'ayant

(l) *Bull.* Etat de l'homme avant sa Chûte. (m) *Joseph.* Antiq. L. 1. C. 2. (n) Examen d'*Edwards* Vol. I. (o) Histoire du Chevalier *Walter. Raleigh.* (p) Sermons de *Young.* Vol. I. (q) Gen. III. 6.

n'ayant certainement point de rival en beauté, que (r) l'Arbre de vie; ainsi il furpaffoit de beaucoup tout ce que la Terre, appauvrie par la Tranfgreffion d'*Adam*, peut préfentement nous offrir d'agréable & de féduifant. (ſ) *Adam* ne pouvoit s'empêcher d'approcher de cet Arbre & de le contempler, toutes les fois que fes befoins l'obligeoient à recourir à *l'Arbre de vie*; mais il ne devoit pas y toucher ni en goûter, fous peine de mort; ce qui n'étoit pas une petite épreuve, & cette feule gêne, que Dieu impofoit à nos prémiers Parens, leur faifoit fans doute comprendre en général, que cette vie *Animale* devoit ceder la place à une vie Divine.

Les Savans ont hazardé quantité de conjectures fur cet Arbre *de la Science du Bien & du Mal*, pour favoir de quelle *efpèce* il étoit. (t) La Vigne, le Pommier, le Figuier commun, & celui des Indes, ont tous formés des prétentions là-deffus; & quoi-que la voix publique foit pour le Figuier commun, cela n'empêche pas qu'il ne foit impoffible à l'homme de découvrir parfaitement ce que l'Ecriture Sainte nous a caché à deffein. Ce que nous favons fûrement; parce que la parole de Dieu nous l'a revélé, c'eft que le fruit de cet Arbre étoit *défirable pour donner de la Connoiffance.* Or l'éxpérience nous apprend, que le défir de connoitre eft fi naturel à l'homme, même dans cet état de Corruption, qui a fuivi fa chute, qu'il s'eft trouvé des perfonnes, qui pour travailler à la recherche de quelque nouvelle découverte, ont renoncé à tous les plaifirs des fens, jufqu'à oublier le manger & le boire & à macerer leur Corps à force d'étude & d'application; & qui, après avoir réüffi dans leur travail, en ont paru plus contentes, que fi elles étoient parvenuës à l'Empire du Monde. Si donc cette foif de Science & de connoiffance eft fi naturelle à l'homme, s'il peut la porter fi loin, ce n'étoit pas une légère épreuve pour *Adam*, que la contrainte, où il fe voyoit, de la reprimer, & de la contenir dans fes juftes bornes: c. d. de fe contenter pour l'heure, de l'intelligence dont il étoit doué, & de cette heureufe fimplicité, dont il jouïffoit, comme enfant de Dieu, fans (u) *chercher à rien inventer de nouveau*, au contraire il devoit attendre que fon Pére célefte accordât à fes priéres, & à fon obéïffance, un fur-croit de connoiffances utiles, felon que fon infinie Sageffe l'auroit trouvé à propos. (x) Cet ordre de s'abftenir du fruit

 de

(r) Quoi qu'il femble que cet Arbre n'étoit pas fi charmant en apparence, l'utilité que l'homme en devoit retirer fuffifoit bien pour le lui rendre recommandable. (s) *Bull.* ubi fup. (t) Examen d'*Edwards* Vol. I. (u) Ecclef. VII. 26. (x) *Bull.* Etat de l'homme avant la Chûte.

de l'Arbre de Science, n'étoit donc pas un précepte aussi aisé à observer, que quelques-uns ont bien voulu se l'imaginer, pour aggraver par là la turpitude de la transgression d'*Adam*. Mais ces gens là ou n'ont pas fait attention à la constitution naturelle du prémier Homme, ou ils n'ont pas bien pesé la Nature même du précepte, qui lui fut donné. Ils n'ont pas pris garde, que c'étoit pour lui une invitation générale à une vie Spirituelle & Divine, un frein aux plaisirs des sens, & à une Raison curieuse; aussi bien qu'une grande épreuve du renoncement à soi-même à ces deux égards. Et ceux qui parlent avec mépris de cette même loi positive, d'où dépendoit certainement la principale & la plus importante partie de toute l'Alliance, à savoir la grande recompense promise à son observation, & la peine dénoncée à la désobéïssance; traitent, à mon avis, injurieusement la Sagesse Divine, & la deshonorent.

Raison & Justice du précepte positif.

On pourroit peut être croire, que quelque grand précepte de Vertu Morale, on quelques-unes de ces règles parfaites, que JESUS-CHRIST a mis en lumiére par son Evangile, auroient été plus propres à éprouver l'obéïssance de l'homme, dans son état d'intégrité. Mais si nous refléchissons mûrement là-dessus, nous trouverons, que ni ces preceptes, ni ces règles, ne pouvoient servir à ce dessein, puis qu'il n'étoit pas possible qu'*Adam* les violât, dans les circonstances, où il se rencontroit. Tout le monde convient que le Décalogue est un excellent Systhème de Morale. Parcourons en donc, par forme d'éxemple, quelques-uns des principaux (y) préceptes pour en sentir la convenance avec l'état d'intégrité de l'homme. Quant à *l'adoration des fausses Divinités*, & au *Culte des images taillées*, peut on concevoir qu'*Adam* & *Eve*, fortis tout fraichement des mains de Dieu, & visités chaque jour, ou par la lumiére de sa présence, ou par quelque Messager de la Cour Celeste, tout brillant de lumiéres, envoyé pour accompagner & suivre leurs pas, eussent pû s'en rendre coupables? Ces crimes ne s'introduisirent dans le monde, que quand les hommes furent devenus assez Stupides, pour mettre le Soleil & la Lune dans le rang des Divinités, & qu'ils s'abaissérent & s'avilirent jusqu'au point de rendre à leurs Princes les honneurs Divins. Dieu leur eût-il défendu le *parjure & les Sermens frivoles & téméraires*. Mais comment ces vices auroient-ils trouvé place dans l'état d'enfance & d'innocence, dans lequel se trouvoit alors le Genre-humain?

(y) Conférence de *Nichols*. Vol. I. Et *Jenkins* Christianisme raisonnable. Vol. II.

main? Le parjure n'eût lieu, que quand le Monde étant devenu plus peuplé, les hommes commencérent à se tromper les uns les autres, & à le nier ensuite avec Serment. Les juremens & les imprécations devoient être inconnuës dans l'état d'innocence, puisque tout cela ne doit son origine qu'à la grande dépravation de la Nature humaine. Il en est de même de tous les autres préceptes du Décalogue. Comment *Adam* & *Eve* auroient-ils pû *honorer leurs Péres & leurs Méres*, eux qui n'en eurent jamais? Quelle tentation avoient ils à se rendre coupables de *meurtre*, puis qu'il eût falu, qu'ils l'eûssent commis sur leur propre chair? Comment se feroient ils souïllés d'un *Adultère*? Ils étoient seuls dans le Monde. Etoit-il possible qu'ils violassent la défence du *larcin*, eux qui étoient les seuls proprietaires de tout? Comment, enfin, rendre un *faux témoignage* ou *convoiter* les biens d'un prochain, qui n'éxiste point, & à qui par conséquent on ne sauroit faire une pareille injustice? Il en sera de même, si nous parcourons les préceptes de l'Evangile. On ne peut pas aimer ses ennemis, quand on n'en a point; ni pardonner les injures, quand il n'y a personne, qui puisse nous offenser; Comment enfin pratiquer les préceptes de l'abstinence, de la mortification & autres semblables, quand on n'a point de Convoitise à vaincre, ni de passion irréguliére à surmonter, mais que tout est calme & serein dans l'interieur?

Puis donc que de tous les préceptes Moraux, que nous connoissons, il n'y en avoit aucun, qui fût propre à mettre à l'épreuve l'obéïssance de l'homme, dans l'état d'innocence & d'intégrité, il s'ensuit qu'une telle épreuve ne pourroit pas bien proprement s'éxecuter, que par un Commandement de faire ou de ne pas faire une chose indifférente, qui n'étant ni bonne ni mauvaise de sa nature, devient l'un ou l'autre en vertu d'une Loi, qui la commande ou la défend. Et s'il faloit faire choix d'un semblable Commandement, y avoit il rien de si naturel & de si convenable à l'état de nos prémiers Parens, (puis sur-tout qu'ils devoient passer toute leur vie dans un jardin,) que de leur défendre de manger du fruit d'un certain Arbre, qu'il y avoit dans ce jardin, d'autant plus que cet Arbre étoit près d'eux, qu'ils pouvoient à chaque moment manger de son fruit, & que par consequent ils avoient à chaque moment occasion de témoigner à Dieu leur obéïssance, & le respect qu'ils avoient pour ses ordres, en ne violant pas sa défense? (z) En un mot, si la défense

(z) *Bates.* Harmonie des Attributs Divins.

ſe avoit eu pour objet qnelque mal *moral* & intérieur, & qu'elle eût eu ſon fondement dans la Nature même de la choſe, la Souveraineté de Dieu, & la Soumiſſion d'*Adam*, n'auroient pas paru d'une manière ſi claire ni ſi authentique; Mais puiſque ce qui étoit indifférent de ſa Nature, devenoit illicite par la ſeule volonté de Dieu; puiſque tout le mérite qu'il y avoit dans cette défenſe, étoit de rendre l'authorité du Législateur plus *ſacrée* & plus inviolable, *commander* ainſi, c'étoit faire un Acte de *Souveraineté* abſolue, & *s'abſtenir* en pareil cas de ce qui étoit défendu, c'étoit donner une preuve d'une obéïſſance *pure* & *ſimple*.

Nous pouvons donc préſentement, après tout ce que nous venons de dire ſur cette matière, nous former quelque idée de la Nature de cette Alliance, que Dieu traita avec le prémier Homme dès le commencement du Monde; C'eſt que d'un côté, Dieu promit à l'homme, qu'il lui fourniroit tous les moiens de parvenir à un bonheur Spirituel & Temporel, tant qu'il ſéjourneroit ſur la Terre; & que lors qu'il en ſeroit tems, il l'éléveroit, ſans le faire paſſer par l'obſcurité du Tombeau, à un état plus parfait & plus glorieux, pourvu qu'il s'attachât à ſon devoir, qu'il pouvoit remplir, ayant les forces & la capacité de le faire; le menaçant d'ailleurs de lui infliger toutes les douleurs & toutes les miſères, qu'emporte le terme de *mort*, pris dans ſa ſignification la plus étendue, en cas qu'il ſe rebeliât: Que d'un autre côté, l'homme accepta la condition, & promit, tant pour lui-même, que pour ſa Poſtérité, dont il étoit le Repréſentant & le Chef, une obéïſſance parfaite & ſans défaut. De-là vient que cette Alliance eſt apellée l'*Alliance des œuvres*: Qu'alors le principal Devoir de l'homme étoit de ſuivre la lumiére naturelle, & de ſe conduire d'une manière conforme aux règles de la droite raiſon; mais que pour éprouver ſon obéïſſance, Dieu trouva à propos d'inſerer dans l'Alliance, qu'il traitoit avec lui une clauſe particuliére, qui devoit ſervir de frein à ſon appetit tant *raiſonnable* que *ſenſitif* qu'il étoit apellé, nonobſtant cela, à perfectionner. Voilà quelle étoit la Teneur de la prémière Alliance. Il y a eu quelques diſputes ſur le tems qu'a duré cette ſituation du prémier Homme.

Combien de tems a duré cette Alliance.

(a) La plûpart des Docteurs *Juifs*, & des anciens Péres de l'Egliſe, ſont dans la penſée, qu'*Adam* ne conſerva ſon intégrité, qu'un très-petit éſpace de tems; que ſur la fin du même jour, dans lequel il fut créé, il tranſgreſſa l'Alliance; & que le même jour auſſi, il fut chaſſé

(a) Examen d'*Edwards*. Vol. I.

chaſſé du Paradis Terreſtre ; mais cette conjecture me paroit un peu trop hazardée : Dans les Actes du jour auquel *Adam* fut fait, nous ne voyons pas qu'il y ſoit parlé de ſon Apoſtaſie, quoique d'ailleurs tout y ſoit raporté dans le plus grand détail ; & l'on ne peut pas concevoir, dans quel ſens *Moïſe* auroit pû dire, que (b) *Dieu vit tout ce qu'il avoit fait, & voilà il étoit très bon* ; (ce qui, ſelon lui, arriva ſur la fin du jour, parce qu'il ajoute immédiatement après, que *le ſoir & le matin*, qui ſont le jour complet, étoient le ſixième jour,) ſi l'homme n'avoit pas été *bon juſqu'alors, & ſi le péché, qui eſt le plus grand* de tout les maux, étoit déja entré dans le Monde.

Il eſt donc plus digne de Dieu, & plus conforme à la Raiſon, de croire, que nos prémiers Parens ne firent pas naufrage, & ne ſe perdirent pas ſi-tôt après leur Création ; & qu'un ouvrage, qui marquoit tant de ſageſſe, ne fut pas, à l'inſtant même, pour ainſi dire, qu'il ſortoit des mains de l'Ouvrier, dépouillé de tout ce qui en faiſoit le prix. Dieu propoſe à nos prémiers Parens d'entrer avec lui dans une Alliance, d'où dépendoit leur bonheur. Ils y donnent leur conſentement. Cette Alliance fut ſans doute ratifiée avec quelque ſolemnité ; tout cela demandoit quelque tems ; Les Converſations d'*Eve* avec le Serpent peuvent avoir été plus longues, qu'il ne paroit, quoique *Moïſe* raporte le fait en peu de paroles : Il eſt probable, que nôtre commune Mére repouſſa d'abord les attaques de ſon ennemi, & qu'elle ſoutint pluſieurs aſſauts, avant que de ſe rendre & de ſuccomber. Il n'eſt guéres vraiſemblable, que nos prémiers Parens, créés avec des lumières, & avec une Sainteté ſi parfaite, ayent été ſur le champ ſéduits, & portés tout d'un coup à la déſobéïſſance. (c) Ces grandes & ſublimes qualités, dont ils étoient ornés, ne pouvoient pas ſe perdre ſi facilement : Ces dons Divins, dont le Créateur les avoit doués, ne pouvoient s'éffacer que peu à peu. Et par conſéquent on doit raiſonnablement ſuppoſer, qu'*Adam* & *Eve* abandonnérent inſenſiblement & par degrés leur intégrité ; & que tout ce qui ſe paſſa entre la tentation & la tranſgreſſion actuëlle de la défenſe de manger de ce fruit, ne ſauroit, avec quelque apparence de raiſon, être renfermé dans l'eſpace d'un jour : S'il nous eſt donc permis d'en ſuivre d'autres dans leurs Conjectures, Adam pécha & fut chaſſé du Paradis le *dixiéme* jour (d) de l'âge du Monde, & ce fut en mémoire de ce malheur que Dieu inſtitua, dans la ſuite des tems, *le grand jour des expia-*

(b) Gen. I. 31. (c) *Edwards.* Vol. I. (d) Annales d'*Usher* & Comment. de *Patrik.*

*expiations*, (e) qui étoit le *dixième* jour de l'année, auquel *Tous devoient affliger leurs Ames!* Ou bien la chose arriva, comme il plait à d'autres, (f) le *huitième* jour après la Création de l'homme, en sorte que, comme la prémière semaine du Monde avoit fini par la Création de l'Homme & de la Femme, la seconde se termina vraisemblablement, par leur Séduction & par leur Chute fatale.

---

# SECTION II.

## *De la Chute de l'homme.*

Chute de l'homme doit être prise dans le sens litteral.

AVant que de commencer à rechercher l'occasion ou la cause & l'instrument, la nature & la qualité, les effets & les suites de la Chute de nos prémiers Parens, il est à propos d'aller au devant d'une difficulté, qu'élévent certaines personnes, (a) qui voudroient nous persuader, que tout le recit de *Moïse*, sur ce sujet, doit se prendre dans un sens *figuré* & *allegorique*. (b) Selon ces personnes, la Chute d'*Adam* & d'*Eve* n'est autre chose que la revolte de l'Ame; le Serpent l'emblême de la Concupiscence; l'homme à qui il n'osa pas s'adresser, le portrait de la Raison.; La Femme qu'il séduisit, & qu'il vainquit avec tant de facilité, l'image des sens, & ainsi du reste (c) Il est vray, & on ne sauroit en disconvenir, que quelques Anciens Philosophes ont beaucoup affecté d'écrire d'une maniére *allegorique*, dans la vuë de cacher au Peuple leurs véritables idées & de tenir leur science renfermée dans l'enceinte de leurs Ecoles: Mais puis-qu'on ne sauroit préter à *Moïse* une telle vuë; que cet autheur paroit éviter soigneusement, & à dessein, toutes les métaphores difficiles, & qu'il n'affecte nulle part, de se singulariser, ni de plaire par la nouveauté: puisqu'il n'aspire à autre chose qu'à la qualité d'un Historien simple & clair, & qu'il se pique de raporter les faits tels qu'ils sont, sans les déguiser ni les embellir; on ne sauroit s'empécher de penser, que l'Histoire de la Chute de l'homme doit, aussi bien que le reste du Livre de la *Genèse*, se prendre dans le sens litteral. On convient que tout le reste du Livre

(e) Levit. XVI. 29. (f) *Edwards* Vol. I. (a) *Philon* de Opif. p. 36. *Maimonid.* More *Nevochim* Part. II. Cap. 30. Archeologia de *Burnet.* (b) *Saurin* Differt. (c) *Nichols.* Confer. Vol. I.

Livre doit s'entendre à la lettre, pourquoi donc cette seule partie de l'histoire, qui nous y est raportée, seroit elle un morceau de *Hieroglife Egyptien* ? Il n'y a rien de plus contraire à la Nature de l'histoire, que la *fable* & *l'allegorie*. Le but de l'une, est de raconter les faits sans déguisement; celui de l'autre est de dire réellement la vérité, mais sous le voile & sous l'enveloppe de la fiction.

Si donc l'on convient que la *Genèse* est un Livre *Historique*, on auroit autant de raison de soutenir, que ce que *Thucydide* raporte de la peste, qui ravagea la Ville d'*Athènes*, pendant la guerre du *Peloponnèse*, ou ce que *Tite Live* nous dit de la défaite des *Romains* par *Hannibal* à la bataille de *Cannes*, doit s'entendre *allégoriquement*, qu'on en auroit de prétendre, que ce que *Moïse* nous apprend de la défense de manger du fruit de l'Arbre de science, & de l'expulsion d'*Adam* & d'*Eve* hors du Paradis Terrestre, pour l'avoir violée, doit être pris dans un sens *Mystique*, & tout à fait étranger à la signification des termes.

Cela une fois posé, voyons à présent quelle peut avoir été la cause de la transgression de l'homme. (d) Nous la trouvons en quelque forte dans sa *constitution primitive*. Car il faut bien remarquer, qu'aucun (e) Etre créé n'est *impeccable* de sa nature. Les perfections dont il est douë, quelques grandes qu'on les suppose, sont *finies*; & tout Etre dont les perfections sont bornées, est à cet égard imparfait, c. d. qu'il lui manque certaines perfections, que l'Etre infiniment parfait peut seul posseder. Or tout ce qui manque de quelque perfection que ce soit, est certainement capable d'erreur. Et comme toute Créature *finie* peut tomber en défaut, tout Etre *douë de raison* doit aussi naturellement avoir une liberté de choix, c. d. une *volonté*, pour choisir les objets, & un *entendement* pour raisonner; parce que l'Entendement sans une volonté, qui le détermine, s'il est abandonné à lui-même, sera toujours fixé sur le même objet, ou suivra la même enchainure de pensées, sans vuë ni dessein, ce qui seroit un travail continuel & sans fruit, & une application aussi ennuyeuse qu'elle seroit inutile. Et comme tout Etre *raisonnable* a une liberté de choix, il faut de toute nécessité que, pour diriger ce choix, il ait quelque règle, sur la quelle il puisse compter. Il est vrai que Dieu, l'Etre infiniment parfait, est lui-même sa propre règle, & qu'il

Cause de cette Chûte la Constitution de homme.



(d) *Clark*. Recherche de l'origine du mal moral. (e) *Jenkins* Christianisme raisonnable. Vol. II.

qu'il agit selon sa propre essence; de là vient qu'il n'y a en lui aucune *variation*, & qu'il est même impossible, qu'il y en ait; mais il n'en est pas de même des Créatures. Les plus parfaites suivent, dans leurs Actions, une règle qui ne leur est pas essentielle, Dieu l'a leur a prescrite; & elle n'est pas si *intimément unie* à leur nature qu'elles ne puissent s'en écarter; Car un Agent libre peut suivre, ou ne pas suivre la règle, qui lui est prescrite; autrement il n'y auroit point de liberté en lui.

Voulons-nous donc à présent savoir, d'où vient que nous abusons si souvent de notre liberté *naturelle*, & que nous transgressons les règles que Dieu nous a prescrites? Souvenons nous (f) que l'ame de l'homme tient, pour ainsi dire, le milieu entre ces Etres Superieurs & Célestes, avec les-quels elle a quelque raport par l'excellence de sa nature, & par son Entendement, & entre ces Etres Inférieurs & Terrestres, avec les-quels elle communique, par le moyen du corps au quel elle se trouve unie; & que l'usage, qu'elle fait de sa liberté naturelle, la *rapproche* quelques-fois de l'une & quelques-fois de l'autre de ces deux extrémités. Faisons de plus attention, (g) que dans une Nature aussi composée que la nôtre, il y a plusieurs qualités & facultés, plusieurs inclinations & dispositions, plusieurs passions & affections, qui différent les unes des autres dans leur nature, & dans leur tendance, suivant qu'elles tirent leur origine de l'Ame ou du corps; que châcune d'elles a son objet propre & particulier; & qu'elle est tranquile, contente & satisfaite, quand cet objet lui est appliqué convenablement; qu'aucune d'elles n'est ni mauvaise ni criminelle en elle même, mais qu'elle peut être un instrument à produire beaucoup de bien, quand on en fait un droit usage, & beaucoup de mal, quand on en fait un mauvais usage. Suivant cela une partie considerable de la vertu consistera donc, à bien règler toutes ces facultés, & à tenir la Partie *sensible de* nous-mêmes soumise à la Partie *raisonnable*.

Telle est nôtre *constitution primitive*. Et puisque le prémier homme étoit doué des mémes facultés, & qualités de l'Ame & qu'il avoit les mêmes dispositions & inclinations du corps, il ne faut pas douter, qu'il n'ait été sujet à la même espèce de Tentation, & qu'il n'ait pû, malgré les lumiéres de sa Raison, & les avertissemens de sa Conscience, se livrer à ce que lui suggeroient ses sens & son appetit; &

(f) *Stillingfleet* Orig. Sacr. (g) *Clark* ubi sup.

& il femble que l'Ecriture même authorife cette penfée, quand elle nous dit, que (h) *la femme vit que l'Arbre étoit bon à manger; & agréable à voir, & défirable pour donner de la Science*, c. d. qu'il avoit plufieurs qualités afforties aux appetits naturels de la femme, qu'il étoit beau à voir, délicieux au goût, & que fon ufage perfectionnoit l'Entendement; Ce qui répondoit tout à la fois, & au défir de la Science, gravé dans la Partie *fpirituelle* de l'homme, & à l'amour du plaifir fenfuël, qui tire fa fource de fa partie *animale*; tout cela, apuyé, orné, & exageré par les fuggeftions du Tentateur, dans l'efprit de la femme, diminua l'horreur qu'elle devoit fentir à tranfgreffer la défenfe de Dieu, & l'induifit à agir contre fon ordre formel.

Mais qui étoit cet Infigne Séducteur, ce Tentateur rufé? & comment s'infinua-t-il dans l'efprit de nos prémiers Parens, au point de les porter à la revolte? (i) *Moïfe*, qui fe contente de raporter *l'extérieur* du fait, fans l'accompagner d'aucun commentaire, & fans y ajoûter la moindre explication, (K) ou qui, par une façon de parler affés ordinaire à la langue *Hebraïque*, prend la caufe *inftrumentale* pour *l'éfficiente*, nous dit en termes exprès, que c'étoit le *Serpent*; C'eft ce qui a fait croire à quelques Anciens *Juifs* [l] que tout ce paffage devoit s'entendre d'un Serpent *réel*, & ils fuppofent que cette Créature étoit originairement douëe des facultés de parler & de raifonner, en forte *qu'Eve* pouvoit fort bien l'avoir entendu. D'autres, croyant que ce feroit outrer la fiction que d'attribuer férieufement la raifon & la parole à une bête brute, fe font imaginés que ce qui apparut à *Eve*, n'étoit pas un Serpent proprement ainfi nommé, mais le Démon, fouvent défigné dans l'Ecriture, fous ce titre-là: Cette derniére opinion a fes inconveniens, comme la prémiére; Car quoi qu'on ne puiffe pas nier, que le Démon ne foit fouvent apellé dans les Livres Saints, le *Serpent*, le *Serpent Ancien*, le *Dragon* &c. on ne peut pourtant pas concevoir, pour quelle raifon, *Moïfe* auroit dit de lui, dans cet endroit, qu'il *étoit le plus rufée de toutes les bêtes des champs.* D'ailleurs la peine, qui fut in-

la Tentation de Satan.

D 2

(h) Gen. III. 6. (i) *Howel* hiftoire de la Bible (K) *Nichols* confer. vol. I. (l) *Jofephe*, au 1. liv. de fes Antiq: chap. 2. prétend que *toutes les Créatures fe fervant au* commencement *du même langage*, & douëes par confequent de raifon & d'Entendement, le Serpent, pouffé par l'envie tenta *Eve* au péché, & en fut puni d'une maniére remarquable, en ce qu'il fut privé de fes pieds & condamné à ramper toûjours fur la Terre, ce qui eft confirmé par *Aben Ezra* & par plufieurs autres Rabins. Differt. de Mr. *Le Clerc.*

infligée au Serpent, ne nous permet pas de douter, qu'au moins; le corps de cet animal n'ait été emploié dans cette affaire.

Ainsi l'opinion la plus commune, est en effet la seule probable; C'est, que le Diable, un Esprit malin & méchant, vraisemblablement le Chef de cet ordre, jaloux du bonheur des hommes, des faveurs dont Dieu avoit comblé nos prémiers Parens, & de la félicité, qu'il leur avoit destinée, resolut, à cause de cela, de les tenter à la désobéïssance, pour les reduire par ce moyen, à la même condition désespérée, où lui même, & les compagnons de son apostasie, se trouvoient placés; (m) Et que, pour venir à bout de son dessein, il se servit d'un Serpent, comme de *l'organe* le plus propre à la réüssite de son imposture.

le Tentateur étoit le Diable

Que ce soit le Diable, qui ait ourdi toute cette trame frauduleuse, & qui l'ait conduite jusqu'au bout, c'est ce dont nous pouvons être assurés, non seulement par le peu d'apparence qu'il y a qu'une bête brute ait été plus rusée que le Genre-humain, & l'ait trompé, dans le tems, qu'il se trouvoit placé, au plus haut degré de l'intelligence; Mais encore par le témoignage de l'Ecriture Sainte; Car l'Autheur du Livre de la *Sapience*, qui entendoit sans doute bien les Dogmes & les Traditions de l'Eglise *Judaique*, nous dit, que (n) *par l'envie du Diable, la mort est entrée dans le monde.* Et nôtre Sauveur, le meilleur Interprête des Livres Sacrés qui fut jamais, nous apprend aussi, *que le Diable a été meurtrier dès le Commencement*, ou depuis la Création; faisant allusion à la misere dans la quelle sa malice plongea alors tout le Genre-humain: Le personnage, que cet Esprit malin jouä dans cette occasion, fait que l'Ecriture l'apelle expressément le *Serpent* (o) *Et le Dragon fut jetté debors, le Serpent ancien, qui est apellé Diable & Satan*; La même chose est encore repetée dans un autre endroit; (p) *Et il se saisit de l'Ancien Serpent qui est le Diable & Satan.* Tous ces passages ont incontestablement rapport à la maniére dont cet Esprit Séducteur trompa pour la prémiére fois le Genre humain, sous la forme d'un Serpent.

dans le corps d'un serpent.

Voyons présentement, pourquoi, le Diable aima mieux prendre la forme d'un (q) Serpent que celle d'aucune autre Créature: L'E-

(m) *Nichols* confer. vol. 1. (n) *Sapience* 11.24. (o) Apoc. XII. 9. (p) XX. 2.

(q) Une preuve, *ex posteriori*, que le Diable prit la forme d'un Serpent, quand il tanta *Eve*, c'est la vanité, qu'il a toûjours euë dès lors, de se faire adorer sous cette forme, comme pour insulter à la misére de l'homme tombé, & le fouler à ses pieds. Nous pouvons encore remarquer, sur ce sujet, que le Serpent a toûjours été l'emblême & le Symbole ordina-

L'Ecriture Sainte nous l'apprend, en quelque sorte, dans le Caractère qu'elle nous donne de cet animal. *Or le Serpent*, dit-elle, (r) *étoit plus rusé qu'aucune bête des champs, que l'Eternel Dieu eût faite*, & dans cet endroit le terme de l'original peut désigner, non tant l'adresse & la ruse de cet animal, que son naturel souple, familier, & insinuant. Or que le Serpent fut, avant la chûte de nos premiers Parens, gentil, doux, & (s) plus familier avec l'homme, qu'aucune autre Créature; qu'alors il ne rampoit pas sur la Terre, mais que la tête & la poitrine élevées, il s'avançoit d'une autre maniére qu'il ne le fait aujourd'hui, & qu'approchant souvent *d'Adam* & *d'Eve*, se joüant & badinant en leur présence, il s'étoit attiré leur estime & leur affection. C'est le sentiment des Docteurs tant [t] *Juifs* que [u] Chrétiens, & leur opinion paroit même avoir quelque fondement dans l'Ecriture; Car de ce



re des Divinités Payennes. *Jul. Firmic. de errore Prof. Relig.* pag. 15. Nous lisons dans les Livres Apocryphes, que les Babyloniens adoroient un *Dragon*; & *Diodore* de *Sicile* nous apprend livr. 11. c. 4. qu'il y avoit dans le Temple de *Belus*, des figures de Serpens. *Grotius* a prouvé par le témoignage de plusieurs Autheurs de l'Antiquité, que les Anciens *Grecs* dans la célébration de leurs mystères, avoient accoutumé de porter çà & là un Serpent, & de crier *Eva*; le Diable faisant ainsi parade de la victoire qu'il avoit remportée sur nôtre premiére Mére, en la trompant malheureusement. L'histoire *d'Ophioneus*, parmi les Payens, étoit tirée de ce que le *Démon* pour tenter *Eve*, avoit pris le corps d'un Serpent. *Origène* contre *Celse* liv. 6. Et pour n'en pas alléguer d'avantage, ce que *Philippe Melanchton* nous dit, de certains Prêtres *d'Asie*, mérite d'être remarqué, savoir, qu'ils portent çà & là, dans un vase de bronze, un Serpent, qu'ils accompagnent au son des Instrumens, & de plusieurs Chansons, par les quelles ils prétendent le charmer, tandis que le Serpent se dressant de tems en tems, & élevant sa tête hors du vase, ouvre sa gueule & en fait sortir la tête d'une belle fille. C'est ainsi que l'ennemi du Genre humain, en trompant ces pauvres Idolâtres, triomphe encore de la défaite *d'Eve*, & de la misére dans la quelle il l'a plongea en la précipitant dans le crime; *Nichols.* Confer. vol. I.

(r) Gen. III. 1. (s) Voyez les discours de *Méde*, & le Paradis perdu de *Milton*, où l'on trouve la magnifique description, dont je vai raporter quelques traits. *A ces mots, l'ennemi des hommes intimément uni au Serpent, fatale societé, s'avance vers* Eve. *Il ne se trainoit point alors, rampant contre Terre*, & en faisant des plis & des replis, comme il fait présentement; *mais il se portoit en avant sur sa croupe*, comme sur une base circulaire de divers contours, qui s'élevoient les uns sur les autres *& se confondant entr'eux formoient un vrai Labyrinthe: sa tête elevée élevée & parée d une Crête superbe, ses yeux des carboucle & son cou doré lu sant & verd âtre se relevoient avec eclat, tandis que l extrémite de son corps, replié en ligne spirale flottoit sur l'herbe.* (t) *Josephe* Antiquit. liv. 1. ch. 2. (u) *Basil.* Homil: de *Paradis & Damascen. de Orthod. fid.* Lib. II. ch. 10.

que Dieu dit, qu'il [x] *mettra de l'inimitié entre le Serpent & la femme*; on a, ce femble, droit d'en conclure, qu'il y avoit auparavant entr'eux quelque forte de liaifon & d'amitié. On peut donc, fans choquer la raifon, fuppofer que le Serpent étoit chéri tant d'*Adam* que d'*Eve*: que celle-ci fur tout, prenoit plaifir à voir cette bête, & avoit accoutumé de badiner & de s'amufer avec elle, peut-être la mettoit elle dans fon fein, en ornoit-elle fon col, ou s'en faifoit-elle un bracelet; enforte que la familiarité de cet animal avec la femme, le rendoit d'autant plus propre à fervir d'inftrument au Démon dans le deffein, qu'il fe propofoit; Cet Efprit Séducteur, fe gliffant dans le Serpent, put fe jouër devant elle, jufqu'à ce qu'il l'eût infenfiblement amenée jufqu'à l'Arbre défendu; alors s'entortillant à l'entour de fes branches, il put prendre du fruit & en manger, pour lui faire voir qu'il ne contenoit rien de mortel, avant que de commencer à lui parler, & à lui confeiller d'en faire autant. *Eve* devoit être d'autant moins furprife d'entendre parler le Serpent, qu'elle pouvoit vraifemblablement croire, comme auffi il pouvoit (y) le lui avoir affûré

(x) Gen. III. 15. (y) Nôtre ingenieux *Milton* introduit *Satan*, auffi tôt après fon entrée dans le Serpent, s'adreffant immédiatement à *Eve*, qui l'entendant parler, lui demande, comment il avoit acquis cette faculté, à quoi le Serpent répond, qu'en mangeant du fruit d'un certain Arbre, qu'il y avoit dans le jardin, & dont il lui cache le nom il s'étoit à fon grand étonnement, trouvé doué de la faculté de s'énoncer, *Reine de ce beau Monde répond le fourbe Tentateur, je puis facilement répondre à la queftion que vous me faites, & il eft jufte que vous foyes obeïe; Semblable aux autres animaux, qui paiffent l'herbe, rampant fur la Terre. je n'avois d'abord, que des penfées baffes, groffiéres, terreftres & conformes à ma nourriture La Nature, pour toute fcience, m'avoit donné l'inftinct de connoitre ce qui fervoit à me fuftenter, ou à perpétuer mon efpéce; Je ne concevois rien au deffus. Un jour, errant à l'avanture, ma vue tomba fur un bel Arbre affés éloigné d'ici, chargé d'un fruit doré, vermeil, & du plus beau coloris que l'on vit jamais Je m'approchai pour le regarder, une odeur fuave fe répandant de fes branches excita mon appetit, mes Sens ne furent jamais fi flattés par le doux parfum du fenouïl, ou par le lait que diftillent à la fin du jour, fur la Terre, une brebis, ou une Chévre, que leurs petits folatrans trop long-tems ont oublié de tirer. Je réfolus fans diferer. de fatisfaire le defir ardent que j'avois d'en goûter; la faim & la foif, puiffans motifs de perfuafion, reveillées par l'odeur de ce fruit attrayant, me donnérent de l'induftrie; Je m'entortillai au tour du Tronc, pour atteindre aux branches, il faudroit avoir ou vôtre ftature ou celle d'Adam. D'autres animaux enflamés du même defir que moi, mais n'ayant pas la même adreffe, me regardoient avec une efpéce d'envie; Dès que je me vis à portée de ce fruit tentatif, qui pendoit en abondance, je cueillis, je mangeai, je trouvai un goût fi favoureux, une fraicheur fi exquife, que jamais le fuc des plantes, jamais l'eau des plus claires fontaines ne m'avoient paru fi délectables. Enfin m'en étant repû, j'apperçus auffi-tôt*

aſſuré poſitivement, que cette nouvelle faculté lui venoit de la vertu de ce fruit.

Il y a une autre conjecture encore plus probable que celle que nous venons de raporter; ſi du moins on la veut recevoir, c'eſt que le Serpent, dont le Diable anima le corps, n'étoit pas d'une eſpèce commune & ordinaire, (z) mais aſſés ſemblable à ces *Serpens volans*, qu'on trouve, dit-on, en Arabie & en *Egypte*; ils ſont d'une couleur jaunâtre & brillante comme, de l'airain poli, & le mouvement de leurs ailes & la vibration de leurs queuës forment, en reflêchiſſant les rayons du ſoleil, un ſpectacle brillant & magnifique. Quelle eſpèce de Serpent c'étoit

Or ſi le Serpent, dont le Démon abuſa, étoit de cette eſpèce, ou d'une plus belle encore, il étoit bien propre à ſervir au but qu'il ſe propoſoit; Car nous voyons que ces Serpens ſont apellés dans l'Ecriture *Seraphs ou Seraphim*, d'où ont pris leur nom ces Anges glorieux & reſplendiſſans, dont Dieu ſe ſert pour faire ſavoir aux hommes ſa volonté, & qui, dans l'exécution des ordres dont ils étoient chargés, avoient accoutumés de prendre certaines formes lumineuſes; quelques-uns revêtoient celle de *Chérubim* c. d. de beaux & ſuperbes Beufs volans, & d'autres celle de *Séraphim* ou de Serpens ailés & brillans. Et le Diable (qu'on peut regarder comme le Singe de la

*en moi-même un changement étrange: Un nuage épais, qui m'envelopoit la Tête, ſe diſſipa comme une vapeur; Je fus frapé d'un rayon de lumière juſqu'alors inconnu; je ſentis la raiſon ſe déveloper dans mes facultés intérieures, des idées nettes & ſolides s'y arrangérent d'elles mêmes; la parole vint naitre ſur ma langue; de tout ce que j'etois autrefois il ne m'eſt reſté que la ſeule figure* que vous voyés; *dès lors je me ſuis livré tout entier à des ſpéculations ſublimes ou profondes, je me ſuis élevé ſur les ailes de mes penſées, juſqu'au ſanctuaire de la vérité. J'ai vu, j'ai conſideré, dans les Cieux, ſur la terre, & dans l'onde, j'ai comparé entr'eux les objets les plus dignes d'attention; mais rien ne m'a tant frapé que vous: L'éclat de vos beaux yeux efface les clartés Céleſtes; vous êtes la beauté même, & vous en ſerés toujours le plus parfait modèle. Voila ce qui m'a attiré: voilà ce que je contemple, transporté hors de moi même, & ſi mes regards importuns vous fatiguent, recevés au moins mes adorations; elles vous ſont duës à juſte titre; l'Univers vous reconnoit pour ſa Divinité.* Paradis perdu liv. IX. Suivant la Traduction Françoiſe avec un petit nombre d'additions conformes à l'original. *Milton* a écrit. (c'eſt Mr. *Stackouſe* qui parle,) toute cette ſcène de la Tentation *d'Eve* par le Démon, ſous la forme d'un Serpent, avec tant d'art, il y a fait paroitre une connoiſſance ſi parfaite de ce que les Interprètes avoient dit de meilleur ſur cette matiére, que je ne ſaurois m'empêcher de recommander à mes Lecteurs la lecture de cet endroit de ſon Poëme: ils y trouveront un excellent Commentaire ſur cette partie du III. Chapitre de la Genèſe. (z) *Tenniſon* de l'Idolatrie; & *Patrick* Comment.

la Divinité, dont il s'efforce d'imiter les actions) remarquant que les bons Anges accompagnoient la Majesté Divine, & servoient quelques-fois *Adam* & *Eve*, sous ces apparences brillantes, emprunta les organes d'un de ces Serpens resplendissans, dont il pouvoit encore, par la grande connoissance qu'il a des causes naturelles, augmenter l'éclat au point (a) de faire croire à *Eve*, que ce qu'elle voyoit alors étoit veritablement la *Schekina*, ou l'apparition Angelique, à laquelle elle étoit accoutumée; & il ne feroit pas étonnant, (b) qu'après cela, il eut si facilement réüssi à tromper nôtre malheureuse Mére, qui pouvoit le prendre pour un de ces Anges, qui se tiennent en la glorieuse présence de Dieu, & qui pour lors étoit envoié vers elle, afin de lui tenir compagnie, tant qu'elle resteroit dans le Paradis, comme cela lui étoit peut-être déja arrivé plus d'une fois.

(c) Quoi qu'il en soit, il est raisonnable de supposer, que ce qu'*Eve* prit pour un Ange, qui conversoit avec elle, & qui lui vouloit du bien, étoit quelque Créature d'une beauté distinguée. Il n'est pas possible de la croire si simple & si ignorante; que de penser que les bêtes pouvoient parler; & encore moins connoitre mieux qu'elle même la volonté de Dieu. On ne sauroit concevoir, qu'elle eût

(a) Il semble que *Tertullien* le croyoit ainsi, quand il dit qu'Eve *écouta le Serpent, comme si c'eut été le Fils de Dieu*, & de plus que *dès le commencement le Serpent avoit usurpé l'image de Dieu.* De præscript. Hæretic. pag. 220. Et adversf. *Valent.* Chap. 2. pag. 251. (b) *Mede*, nôtre savant Compatriote, se sert d'une autre méthode pour rendre raison du succès du Démon dans la Tentation de la Femme; Il suppose que comme c'étoit une Loi parmi les Esprits, dans leur Commerce avec les hommes de se présenter à eux sous quelque forme visible, ils devoient prendre celle qui approchoit le plus de leur Condition, & que, comme les Esprits glorieux ne pouvoient revêtir que la figure humaine, les Anges *Apostats* ne pouvoient nnn plus paroitre que sous celle d'une bête, pour marquer par là leur abaissement & leur dégradation: Que cependant le Diable ayant pris dans cette occasion la forme de la plus sage & de la plus intelligente de toutes les bêtes; la Femme fut tellement aveuglée par l'opinion qu'elle eut de l'excellence & de la sagacité de celui qui s'entretenoit avec elle, qu'elle oublia qu'il étoit du nombre des Esprits Apostats & méchans, & que ce défaut d'attention fut la cause de sa perte, *Disc.* 14. *Mais* il y a trop de supposition dans ce sentiment. On n'y rend pas assez bien raison de la victoire du Serpent, & on n'y répond pas mieux, que dans l'autre, à la grande difficulté qui se présente, savoir, *Comment la Femme fut elle si coupable si elle ne savoit pas qui étoit le Tentateur.* (c) *Patrick.* Comment.

eût pû se laisser tromper autrement, que par quelque Créature, dont l'apparition fut sans doute si brillante, qu'Elle la prit pour un Ministre Céleste, qui venoit, comme il étoit naturel à elle de le supposer, lui expliquer le sens & l'étendue de la défense du Créateur. Cette supposition acquerra un nouveau degré de probabilité, si l'on fait attention au discours que lui tint le Tentateur. *

La manière dont il tenta Eve.

Un Savant Juif (d) a expliqué ce fait d'une manière toute nouvelle & fort ingénieuse. Il prétend que le Serpent n'articula aucun son, & qu'*Eve* ne lui dit rien non plus, mais qu'étant une Créature fort agile, qui avoit beaucoup de souplesse & d'activité, il monta sur l'Arbre de Science, prit du fruit & en mangea; qu'*Eve*, lui ayant vû faire plusieurs fois la même chose, sans qu'il en fut mort, conclut en elle-même, que ce fruit n'avoit rien de mortel, qu'au contraire il pouvoit flatter agréablement le goût. Par cette action, dit-il, le Serpent donna à entendre à *Eve*, aussi bien que s'il eût effectivement parlé, que l'usage de ce fruit ne la feroit point mourir, d'où elle conclut que Dieu le leur avoit interdit, uniquement pour les priver, par ce moyen, de la connoissance du bien & du mal.

(e) Cette opinion est fort plausible, mais il faut avoüer, que le Texte semble exprimer quelque chose de plus. On se sent porté, en lisant cette partie de l'Histoire de *Moïse*, à croire, qu'il y eut, entre la femme & le Serpent, un Dialogue réel, dans le quel ce dernier eut tout l'avantage. Sans donc abandonner nôtre premiére explication, nous pouvons ajouter, que, probablement, (f) le Tentateur, avant que de parler à *Eve*, se présente à ses yeux, comme un des Suivans de la Cour Céleste, qui venoit la féliciter du bonheur, dont Dieu les faisoit joüir dans le Paradis Terrestre, bonheur qui lui paroissoit si grand, qu'il ne pouvoit facilement se persuader que l'usage d'aucun des fruits, qui s'y trouvoient, leur eut été interdit. Il parut souhaiter d'apprendre, de la propre bouche d'*Eve*, la vérité de ce qu'il feignoit de ne savoir que par *ouï dire*; & d'être instruit du sens qu'ils donnoient à cette défense de Dieu. *Est il bien vrai, que Dieu vous a dit, vous ne mangerés pas de tout Arbre du Jardin*? La femme l'ayant informé de ce qui en étoit, il s'efforce

E

* L'Opinion que nôtre Autheur regarde comme la plus probable, est sujette à une grande difficulté; Car on demandera, pourquoi il y a encore des Serpns *volans*: Si celui dont le Diable anima le Corps étoit de cet Ordre, ne devroient-ils pas tous ramper en vertu de la Sentence qui en fut prononcée dans le Paradis Terrestre? Note du Traducteur.

(d) Isaac Abarbanel. (e) *Howel.* Hist. de la Bibl. (f) *Patrick.* Comment.

force d'affoiblir sa foi, en lui insinuant, qu'elle se trompoit sur le sens de cette défense; *assurément vous ne mourrés point.* Il flate ensuite son ambition & la trompe par une fausse promesse, *Dieu sait qu'au jour que vous en mangerés, vos yeux seront ouverts, & que vous serés comme des Dieux, connoissant le bien & le mal*: Comme s'il lui eut tenu ce langage.

„ Eh! Comment seroit il possible, qu'un Dieu, dont la bonté „ est si grande, qui vous a tout nouvellement comblés de graces & „ de bienfaits, en vous donnant l'existence, en vous revétant d'une „ Authorité Souveraine sur toutes ses Créatures, & en vous traitant „ comme ses principaux favoris, eut encore, après tout cela, quel- „ que chose à vous refuser? Seroit il reëllement vrai, qu'il vous eut „ défendu de manger du fruit de l'Arbre de science? Mais si cela „ est, pourquoi donc là-t il planté? Pourquoi là-t-il orné d'un si „ beau fruit? Pourquoi vous a-t il placés dans ce Jardin, & à por- „ tée de le voir & de le contempler tous les jours, à moins que, „ sans vous le dire, il n'ait secrétement intention, que vous en man- „ giés, aussi bien que de tous les autres? Il ne vous l'interdit donc, „ que par l'envie qu'il a de vous entretenir dans l'ignorance, & parce „ qu'il ne veut pas vous admettre à cette plenitude de félicité, que „ l'usage de ce fruit vous procureroit. (g) Sa vertu Souveraine est „ d'illuminer extraordinairement l'entendement de ceux qui en man- „ gent, & d'élever toutes les autres facultés de leur Ame à un tel „ point de perfection, que *vous n'avés qu'à manger*, & vous serés „ comme des Anges; que dis-je? Vous serés comme des Dieux; „ vous assurerés par là vôtre existence, elle sera entre vos mains, & „ vôtre bonheur prodigieux & inconcevable, ne dépendra plus que „ de vous. Pourquoi donc vous en feriés vous la moindre peine? „ Vous avés à présent une belle occasion, d'assurer vôtre état pour „ l'éternité, & la transgression n'est rien; Quel mal y a-t-il à man- „ ger un peu de fruit? Pourquoi cet Arbre seroit-il plus sacré que „ tous

(g) *Eve* à la vuë de l'Arbre défendu, vers lequel le Serpent l'avoit menée, fait paroitre de la surprise, & refuse de manger, alléguant la sévère défense de Dieu; & là dessus *Milton* introduit le Tentateur, apostrophant l'Arbre. & le louant avec ravissement en ces termes; *O Plante sacrée, source de Sagesse, vraye Mére de Science! je sens clairement à cette heure, ta Puissance, qui opére en moi Par toi, non seulement je pénètre les choses jusques dans leurs principes, je démêle encore, malgré leur impénétrable profondeur, les Voyes des Agens les plus hauts, quelque habiles qu'on les estime. Reine de cet Univers! n'ajoutés point foi à ces rigoureuses menaces de mort, vous ne mourrés point.* Liv. IX.

„ tous les autres ? Y a-t-il de la proportion entre une peine aussi „ terrible que la mort, & une faute aussi légére que feroit la vôtre, „ supposé même qu'il y en eut ? Je viens vous assurer positivement, „ qu'il n'y en a point ; que Dieu s'est relâché de la rigueur de sa dé- „ fense, mangés seulement tout ce que vous voudrés, *vous ne mour-* „ *rés* certainement *pas.*"

Voilà, ce semble, une paraphrase très-naturelle des paroles du Tentateur ; Et ce fut, par de tels artifices, qu'il se fit écouter. Il engagea ensuite (h) *Eve* à fixer sa vuë sur le fruit défendu ; il lui en fit remarquer la beauté, lui laissant conjecturer combien délicieux en devoit être le gout. Au milieu même de la tentation. *Eve* avoit encore la liberté de choisir ; Mais l'extravagant desir de connoitre le bien & le mal, de devenir comme Dieu ; & d'échanger une félicité, grande à la vérité, mais subordonnée, contre un état indépendant de bonheur ; & sur tout l'amorce trompeuse d'un plaisir sensuël & présent, aveuglérent peu à peu sa Raison ; & pendant que ses yeux étoient attachés sur l'Arbre, remplirent toutes ses pensées, & toute la capacité de son ame. La vuë du fruit allumoit ses desirs ; les Suggestions du Tentateur la sollicitoient, & la défense même d'en manger irritoit, en quelque sorte, sa concupiscence ; en sorte, qu'au risque de tout ce qui pouvoit lui en arriver ; Elle avança sa main, arracha le fruit fatal, & en mangea : (i) *La Terre sentit alors un cruël déchirement ; la nature, ébranlée jusques dans ses fondemens, gemit dans toutes ses parties, & annonça par des signes funestes, que tout étoit perdu.* Chute de la Femme.

*Eve* ne sentoit pourtant pas encore toute l'étendue de sa misère ; Mais croyant posséder cette félicité Chimérique, dont le Démon l'avoit flattée, Elle invita son mari à faire comme elle : Les raisonnemens les plus absurdes paroissent bien fondés, & on croit remarquer de l'équité dans les desseins les plus injustes, quand c'est une personne que nous cherissons, qui nous les propose. (k) Le Démon savoit bien ce qu'il faisoit, en s'adressant d'abord à la Femme ; il avoit remarqué, qu'elle étoit non seulement plus foible que son Mari, mais qu'elle avoit encore sur lui un ascendant si puissant, qu'il n'étoit guères en état de lui refuser quoi que ce soit. Il savoit que les charmes & les agrémens d'*Eve* produiroient plus d'effet, que tous les motifs les plus subtils, qu'il auroit pu mettre en usage ; il s'en De l'homme.



(h) *Saurin* differt. (i) *Milton* Parad. perd. Liv. IX. (k) *Med.* Disc.

s'en servit donc, pour porter *Adam* à la revolte ; Et celui-ci (l) par une lâche complaisance pour sa Femme, se livrant à sa conduite, & cedant, peut-être après avoir fait quelque résistance, aux sollicitations & aux priéres qu'elle lui fit, contre la connoissance qu'il avoit de son devoir, malgré les lumiéres de sa Conscience ; viola la désense de Dieu, uniquement & purement parce qu'*Eve* l'avoit fait, & pour participer au sort, quel-qu'il fut, que l'indignation de leur Créateur préparoit à sa malheureuse Compagne. Car c'est là, ce semble, cequ'emportent les termes de son excuse ; *La femme que tu m'as donnée, pour être avec moi*, & qui est un autre moi-même, *m'a donné de l'Arbre, & j'en ai mangé*; C'est sa sollicitation & l'affection que j'ai pour elle, qui m'ont porté à la désobéïssance. Ce fut ainsi que les sollicitations de la femme perdirent le prémier homme, après que les discours séduisans du Tentateur l'avoient elle même précipitée dans le crime. Elle lui tendit le fruit attrayant ; & lui plutôt que de la voïr périr seule, aima mieux être envelopé dans la même condamnation. *La Terre trembla, comme étant de nouveau dans les douleurs, & la nature gemit pour la seconde fois. Le Tonnerre gronda. Le Ciel se voila, & versa quelques larmes à la consommation du crime mortel & fatal, dont tous les hommes devoient être infectés. Milton Liv. IX.*

Pourquoi Dieu permit l'un & l'autre.

„ Mais pourquoi Dieu permit-il, que nos prémiers Parens dé-„ chussent ainsi de leur intégrité primitive ? Pourquoi ne leur envoya „ t'il pas du secours d'enhaut ? Puis qu'ils étoient les dépositaires „ d'un Thrésor, tel que la vie de tout le Genre humain, pourquoi ne „ les pas mettre en état de résister aux ruses du Tentateur ? Pour-„ quoi ne les pas faire garder par les Anges, ou ne leur pas donner „ une mesure plus abondante de son Esprit, pour les assister dans „ un combat aussi inégal, que celui qu'ils eurent à soutenir ? Ce „ sont-là autant de questions qu'on pourroit nous faire. Et pour y répondre, aussi bien que pour justifier la Bonté & la Sagesse du Tout Puissant, il est bon de remarquer, que Dieu ayant créé l'homme *Agent libre*, & l'ayant ensuite placé dans un état d'épreuve, il ne pouvoit ni l'arrêter, ni l'assister, que d'une maniére, qui fut compatible avec la nature qu'il lui avoit donnée, & avec la situation dans la quelle il l'avoit mis ; (m) Si Dieu, pour prévenir le péché de l'homme, lui eut ôté le pouvoir de se déterminer, il auroit par là détruit le fondement de toute vertu, & la nature même de l'homme ; Car

(l) *Edwards* Examen Vol. I. (m) *Simplicius* in *Epic.* pag. 187.

Car la vertu n'auroit pas été vertu, ſi le contraire avoit été impoſſible, & la nature de l'homme feroit devenue Divine, ſi elle avoit été *impeccable*. (n) Si Dieu eut ſi fort influé par ſon Eſprit ſur nos prémiers Péres, qu'il leur eut été impoſſible de pécher, ou que par le moyen d'une garde d'Ange qui eut veillé ſur eux & qui eut toujours accompagné leurs pas, il eut empéché le Démon de les tenter, & eux-mêmes de ſuccomber à aucune de ſes tentations; Si, dis-je, lors qu'ils auroient été tant ſoit peu expoſés à faire du mal, il eut gouverné d'une maniére ſurnaturelle les organes de leurs corps, ou les diſpoſitions, intérieures de leur ame, il auroit agi avec eux, non comme avec des *Etres libres*, mais comme avec des *Agens néceſſaires*, & il ſe feroit lui-même mis dans l'impoſſibilité abſoluë de les éprouver en quoi que ce ſoit. Tout ce donc qu'il pouvoit faire en pareil cas, & qu'on pouvoit raiſonnablement attendre de lui, étoit de leur donner une méſure ſuffiſante de puiſſance & de ſecours, en ſorte qu'ils fuſſent en état de réſiſter à la tentation la plus forte. Et c'eſt ce qu'il a certainement fait.

Il n'y a rien de blamable dans ſa conduite.

(o) Il eſt vrai que dégénerés & corrompus, comme nous le ſommes nous trouvons beaucoup de difficulté à lutter contre les tentations; nótre entendement eſt obſcurci, notre volonté pervertie, nos paſſions fortes & indomptables: nous nous ſentons ſouvent de la diſpoſition & du penchant à mal faire, même avant que d'y être tentés. Mais nos prémiers Péres, dans leur innocence, étoient en poſſeſſion primitive de tous les avantages oppoſés. Leur entendement étoit ſublime, étendu & pleinement illuminé par l'Eſprit de Dieu. Leur volonté, naturellement portée vers *le ſouverain bien*, ne pouvoit, ſans ſe faire violence, en choiſir un autre: De-là vient qu'il leur étoit auſſi difficile de pécher, qu'il nous l'eſt de nous en abſtenir, il leur étoit auſſi facile de repouſſer les tentations, qu'il nous l'eſt de nous y laiſſer entraîner; de ſorte que ſi, malgré tous les avantages conſiderables, dont ils jouïſſoient, & par le moien des quels ils pouvoient aiſément conſerver leur innocence, ils prétérérent de faire voir un mépris marqué pour l'authorité de Dieu, & de forcer tout obſtacle, pour conſommer leur péché; Ce n'eſt pas dans l'inſuffiſance du ſecours Divin qu'il faut en chercher la Cauſe, mais uniquement dans leur entêtement, & dans leur perverſité.

Il eſt encore vrai, & on ne ſauroit en diſconvenir, que le déſordre, cauſé par la tranſgreſſion de nos prémiers Péres, ne ſoit extréme-



(n) *Nichols.* Confer, Vol. I. (o) Idem ibid.

trémement grand & déplorable; Cependant, on n'eſt pourtant pas en droit de s'en plaindre, ni d'en murmurer, moins encore de former aucune accuſation contre la Bonté de Dieu; Sur tout, ſi l'on fait attention, que ce qu'il ne trouva pas à propos de prévenir par ſa Toute-Puiſſance, il a bien voulu le reparer par l'Alliance de Miſéricorde, qu'il a traitée avec nous par ſon Fils JESUS-CHRIST, qui nous a propoſé de ſa part la même recompenſe, après la mort, que nous aurions auparavant obtenuë ſans mourir, à ſavoir la vie éternelle, & qui a mieux aſſuré notre état par rapport à la vertu, qu'il ne l'eut été, ſi nous n'euſſions rien ſouffert de la prémiére Tranſgreſſion.

En effet, ſuppoſons (p) que, malgré le péché de nos prémiers Pareus, Dieu eut voulu que leur Juſtice originelle fut parvenue à toute leur poſtérité, il faut pourtant convenir, que quelqu'un de leurs deſcendans auroit pû ſe laiſſer vaincre par les ruſes du Tentateur, & ſuccomber auſſi bien qu'eux: Quel eut donc été le ſort d'un tel homme, ſans l'Alliance de grace, qui, ſelon cette ſuppoſition n'auroit pas encore été établie? Comment eut-il jamais pu ſe reconcilier avec Dieu, & lui devenir agréable? Son cas auroit été le même, c. d. auſſi deſeſperé que l'étoit déja celui des Anges Apoſtats; au lieu que vû l'état préſent des choſes, nôtre condition eſt bien plus aſſurée. Nous ſommes foibles, il eſt vrai, & le péché, par ignorance, ou par ſupriſe, peut plus aiſément faire bréche à nôtre innocence; mais il ne ſauroit dominer en nous, ni nous maitriſer ſi nous ne lui obéiſſons pas par choix & de propos déliberé. Car l'Evangile nous promet poſitivement, contre la puiſſance du péché, qu'il (q) *ne dominera point ſur nous*; contre la puiſſance du Démon, *que celui qui eſt en nous eſt plus graud, que celui qui eſt dans le Monde*; Contre la puiſſance des tentations, que (r) *Dieu eſt fidéle, qui ne permettra pas que nous ſoyons tentés, au delà de nos forces*; contre le découragement, qui vient du prétexte de nos infirmités, (s) *nous pouvons tout par* CHRIST *qui nous fortifie*; & ſi nous venons à tomber dans quelque péché (t) *nous avons un Avocat auprès du Pére, & une propitiation pour nos péchés.* C'eſt ainſi que Dieu avoit ſi abondamment pourvu à l'affermiſſement de l'homme, dans l'état d'innocence & d'intégrité, C'eſt ainſi que la Grace a pourvu à ſon rétabliſſement, dans l'état d'infirmité, où il ſe trouve

(p) Sermons de *Young.* (q) Rom. VI. 14. (r) 1. Cor. X. 13. (s) Phil. IV. 13. (t) 1. Jean. II. 1.

trouve à préfent. Dans l'un & l'autre de ces cas, fa *Bonté* s'eft toujours fignalée, fans fe relâcher jamais.

L'on objectera peut-être contre la Bonté de Dieu ; „ Que la tranfgreffion de nos prémiers Péres ne pouvoit guéres mériter un chatiment auffi févére que celui qui leur fut infligé; que c'étoit, ce „ femble, une faute bien legére, & bien pardonnable, que de manger une „ figue, une Pomme, ou quelque autre fruit que ce foit ; & qu'il n'y „ a aucune proportion entre l'offenfe, & l'indignation que Dieu fit „ éclater contre ceux qui la commirent, & contre toute leur Poftérité. Mais on fe trompe groffiérement, (u) fi l'on s'imagine que le bien & le mal foient dans la nature de la chofe feulement, & non dans le Commandement ou dans la défenfe de Dieu, fi on mefure le degré d'une offenfe par la *qualité* de la chofe défenduë plûtôt que par *l'Authorité* du Législateur : ( x ) Tout ce que Dieu trouve à propos de commander ou de défendre, quelqu'indifferent, & peu important qu'il foit en lui-même, devient par cela feul, que Dieu l'a commandé ou défendu, auffi véritablement bon ou mauvais, que s'il étoit *abfolument* & *moralement* tel; parce que cette même Authorité Divine, qui fait que tous les préceptes *moraux* font obligatoires pour nous, en a fixé la nature, & lui a donné la Sanction. [ y ] Je vai plus loin encore, & je foutiens, que plus la matiére du précepte eft legére & de petite importance, plus auffi eft grande l'impieté du Transgreffeur, qui pour fi peu de chofe fe réfout à défobeïr à Dieu, & qui méprife ainfi fa colère, & fon indignation, pendant qu'il pouvoit fi facilement s'en mettre à couvert.

Atrocité du peché de nos prémiers Péres.

Qu'on ne s'imagine donc pas que ce fut une chofe legére & de peu d'importance, de manger du fruit défendu ; Car fi nous confidérons cette action dans toutes fes circonftances, nous la trouverons plus criminelle qu'elle ne le paroiffoit d'abord, & nous conviendrons, que ce n'étoit pas une fimple d'éfobéïffance de la part de nos prémiers Péres, mais qu'ils s'étoient encore rendus coupables *d'incrédulité* aux promeffes & aux menaces de Dieu; d'une efpèce [ z ] *d'idolatrie*, en ajoûtant foi aux difcours du Démon, & en fe confiant plus en lui, qu'en leur Créateur; d'un ( a ) *orgueil* prodigieux, en fouhaitant de devenir femblables à la Divinité, orgueil fi déteftable & fi *Diabolique*, qu'il fit tomber du Ciel les Anges Apof-

( u ) *Jenkins* Chrift. raif. vol. II. ( x ) *Idem* ibid. ( y ) *Edwards* Examen Vol. I. ( z ) *Bates* Harmonie des Attributs Divins. ( a ) *Nichols* conference vol. I.

Apoſtats; (b) *d'envie*, & de *mécontentement*, dans la penſée que Dieu leur avoit refuſé quelques unes des perfections, dont leur nature étoit ſuſceptible; d'une (c) *Sacrilège Avarice*, ils oſent attenter ſur les droits de Dieu, & le dépouiller de ce qu'il s'étoit reſervé, pour marque de ſa Souveraineté & de ſon authorité ſur eux; (d) d'une étrange *folie* & d'un égarement d'eſprit, que l'on ne ſauroit juſtifier, ils renonçent, pour les plaiſirs du goût & de la Curioſité, à la ſaveur du Très-Haut, qui eſt *meilleure que la vie*; & de la *Cruauté*, la plus barbare, qui ſe ſoit jamais commiſe, ils expoſent à une ruine totale l'ame d'un ſi grand nombre de leurs deſcendans; ils privent leurs enſans d'un héritage très conſidérable, avant leur naiſſance, & ils les condamnent à un honteux Eſclavage, avant qu'ils euſſent connu le prix de la liberté.

Ajoûtés à cela qu'ils avoient déſobéï à *Dieu*; (e) qui non ſeulement connoiſſoit mieux qu'eux comment il les faloit conduire, & ce qui étoit le plus propre à avancer leur bien, & à leur procurer un avantage réël, (f) mais qui encore leur avoit depuis ſi peu de tems donné l'exiſtence, qui les avoit comblés de tant de faveurs, qui les avoit établis Seigneurs ſur toutes choſes, & qui n'avoit rien refuſé à leurs deſirs, à la reſerve du fruit d'un ſeul Arbre. Ajoûtés encore qu'ils commirent ce péché dans l'endroit même (g) où Dieu leur donnoit des marques particuliéres de ſa préſence, contre la plus claire conviction de leur Conſcience, avec un entendement pleinement illuminé pour diſcerner le mal, & une volonté ſuffiſamment fortifiée pour l'éviter, ſans y avoir été pouſſés ni par aucune force étrangére, ni par aucun penchant naturel. Toutes ſes conſidérations réünies & mûrement peſées, le péché de nos prémiers Péres paroitra ſi énorme & ſi compliqué, qu'à peine pourroit-on croire qu'il fut aujourd'hui poſſible d'en commettre un ſemblable. C'eſt ce dont on ſera encore plus convaincu, ſi l'on fait attention aux terribles *éffets* qu'il a produits, tant ſur ſes *Autheurs* que ſur leur *Poſtérité*.

Ses éffets tant ſur Adam & Eve.

Quand (h) le ſuc enchanteur du fruit défendu eut produit ſon éffet, que le goût en fut paſſé, & que l'homme commença à revenir à lui-même; quand les yeux de ſon entendement furent ouverts, & qu'il vint à reflêchir ſur ce qu'il avoit fait, à conſidérer

(b) *Bates* ubi ſup. (c) *Mede* Piſc. pag. 27. (d) *Bates* ibid. (e) *Edwards* ubi ſupra. (f) *Mede* ubi ſup. pag. 40. (g) *Bates* ibid. (h) Idem ibid.

rer qui étoit celui qu'il avoit offensé, & celui aux volontés duquel il avoit déferé par sa transgression; quand, dis-je, il commença à voir (i) sa nudité, & la honteuse dégradation de sa Nature, qu'il se vit dépouillé de son innocence, qui le couvroit auparavant comme un habit; que la convoitise & les autres appetits déréglés, qui lui étoient inconnus, avant ce malheureux moment, se furent emparés de son ame; Quel devoit être son état? Que l'homme fut défiguré par sa Chûte! Qu'il fut changé dans un instant! Il portoit l'image de Dieu, & le voilà devenu semblable au Démon.

Quels mouvemens de compassion n'éprouverions-nous pas à la vuë d'un visage d'une beauté parfaite, qui seroit rongé d'un Cancer? Et si nos yeux étoient assés clair voyans & assés pénétrans pour découvrir la difformité, que le péché cause dans une ame, que ce spectacle affreux nous attristeroit! qu'il nous rempliroit d'horreur & & d'aversion!

*Adam* demeurant dans l'obéïssance, jouïssoit de la paix avec Dieu, d'une grande sérénité d'esprit, d'un calme divin dans la Conscience, son intérieur étoit le Siége de la satisfaction & du plaisir; Mais *Adam* pécheur tremble à la voix de son Créateur, dont la présence n'est plus pour lui qu'un tourment. (k) *J'ai entendu ta voix, & j'ai craint*, dit ce malheureux Coupable (l) Il ne regardoit plus

F Dieu,

(i) L'historien Sacré dit, que d'abord après que nos prémiers Parens eurent mangé le fruit défendu. *ils connurent qu'ils etoient nuds*, c. d. qu'ils furent sensibles à leur transgression; C'est ainsi qu'après la consécration du Veau d'or, il est dit, que *Moïse* vit *le peuple nud*, Exod. XXXII. 25. Et dans le Nouveau Testament γυμνὸς se prend quelques fois pour un pécheur. Apoc. XVI. 15. Il est vrai qu'il y a d'autres Interprétes, qui supposent que ce fruit défendu provoqua nos prémiers Parens à la convoitise, & qu'il excita dans leur Corps certains mouvemens indécens; Car la langue *Hebraïque* se sert assés à propos pour désigner un appetit irrégulier des plaisirs de la chair, de l'expression modeste de *nudité*; Mais outre que cette conjecture est sans fondement, on concevra difficilement, comment il eût été possible, *qu'Adam* & *Eve* avant leur Chûte, n'eussent pas connu qu'ils étoient nuds, ou pourquoi ils auroient eû plus de honte, après leur péché de se voir dans cet état, qu'ils n'en avoient auparavant: Seuls habitans de ce Monde, leur lit étoit aussi chaste n'ayant que le Ciel pour couverture, que s'il eût été, *dans le sombre reduit d'un Alcove enfoncé*, & sous un lambris. La nudité, dont il s'agit dans cet endroit, doit donc se prendre dans un sens figuré. Voyés les dissertations de Mr. *Le Clerc*. (k) Gen. III. 10. (l) *Milton* introduit *Adam* revenu à lui même, & exprimant à *Eve* sa honte & son regret, dans des termes, qui méritent nôtre attention; *Comment soutiendrai-je la face de Dieu & des Anges, que je voiois autre fois si souvent*,

Dieu, que comme un Juge irrité, dont le bras étoit armé contre lui, & prêt à lui faire fubir toute la rigueur de la Sentence, qu'il avoit prononcée.

A l'inftant même la Confcience alluma dans fon ame un Enfer anticipé. Le Paradis Terreftre avec tous fes plaifirs ne pouvoit le mettre à couvert des reproches & des remords, dont fon cœur étoit déchiré, & dont la main de Dieu même aiguifoit encore les pointes. Quelle confufion de penfées! Quel combat de paffions n'éprouva-t-il pas au dedans de lui! Quand le charme qui l'avoit féduit difparut, & que fon Efprit revenu de fa furprife vit clairement & diftinctement toute l'horreur de fa faute, à quel point ne fe fentit-il pas indigné contre lui même! De combien de gênes & de tortures ne l'accablérent pas la honte, le regret & le défefpoir, ces bourreaux fecrets, & impitoyables! La nature Intelligente, fon Excellence particulière au deffus des bêtes brûtes, armérent contre lui la mifère, d'un aiguillon plus piquant, en l'obligeant de reflechir fur le ridicule troc, qu'il avoit fait, de la faveur de Dieu contre le fruit d'un Arbre, & en lui montrant en perfpective la mort, qu'il avoit fi juftement méritée, prête à fe jetter fur lui & à l'engloutir.

Nous pouvons bien nous former quelque idée, de la fituation déplorable, où fe trouvérent reduits *Adam* & *Eve*, lorfque, privés de la faveur de Dieu, ils fe virent encore honteufement chaffés du Paradis Terreftre; Mais nous ne faurions en faire une jufte defcription. Ils ne purent, après un tel malheur, que paffer leurs triftes jours dans la langueur & dans l'abatement, dans des larmes fans fin, & dans des foupirs continuels. Tournoient-ils leurs regards, vers le féjour heureux, d'où ils étoient fortis, ils en voyoient l'entrée fermée, l'accès leur en étoit interdit; une garde terrible, avec (m) une

*avec joie, & avec des transports raviffans? Ces apparitions Céleftes éblouïront déformais de l'éclat infuportable de leurs rayons cette fubftance terreftre. O puiffai je vivre errant & folitaire dans quelque retraite obfcure, où les Bois impénétrables à la lumière du jour entretiennent une nuit perpétuelle; Couvrés moi, vous Pins! Cédres! cachés moi fous vos branches innombrables, épargnés à mes yeux la clarté du Soleil. Liv. IX.*

(m) Les Savans font plufieurs conjectures fur ce que pouvoit être cette Epée flamboyante, que les Cherubins tenoient a la main, à l'entrée du Paradis Terreftre. Mais de tous les Effais de cette nature le moins heureux eft celui de *Tertullien*, qui dit que c'étoit la *Zone torride*: Apol. C. 47. Et le *faux Anfelme* n'a guéres mieux rencontré, en prétendant que c'étoit une *muraille de feu*, qui environnoit le Jardin d'*Eden*. *Anfelmi.* Elucid. c. 15. Cependant cette opinion a été en bonne partie adoptée par un de nos Sa-

une épée flamboyante, leur en défendoit les approches. Refléchissoient-ils sur la Bonté de Dieu, ils avoient perdu sa faveur, & ils ne pouvoient s'en promettre aucune consolation; La sueur, le travail & la peine vinrent fondre sur l'homme; Les grandes & vives douleurs de l'accouchement s'emparérent de la femme; En sorte que, soit qu'ils rapellassent à leur esprit le souvenir de leur félicité passée, soit que, considerant l'avenir, ils découvrissent ces misères sans nombres, triste cortège de la vie humaine! Suites fatales de leur conduite insensée! Ils ne pouvoient que se sentir le cœur déchiré par les regrets les plus amers, & par les remords les plus cuisans. Ce qui arriva bientôt après, redoubla sans doute encore leur tristesse & leur accablement. Le meurtre de l'innocent (*) *Abel*, inhumainement massacré par son frére *Caïn*, triste & affreux effet de leur transgression, rouvrit leur playe. Forcés alors de regarder sérieusement derriére eux, ils eurent occasion de se faire des reproches sanglans de leur indigne Apostasie, source funeste de toutes les misères, qu'ils enduroient!

Mais quelques grandes que fussent les calamités *Temporelles* de ces prémiers prévaricateurs, comme l'Ecriture ne parle point de leur repentance, certaines personnes n'ont pas fait difficulté de soutenir, qu'ils moururent dans l'impénitence. Cependant il semble que cette S'ils se repentirent.

F 2 con-

vans Compatriotes, qui, soutenant que le terme de l'Original signifie aussi bien une *Epée divisante* qu'une *Epée flamboyante*, suppose que cette Epée étoit quelque matière combustible, qui s'étant enflammée autour du Jardin, en défendoit les approches, jusqu'à ce que ce lieu de délices eut perdu toute sa beauté. *Nichols* Confer. Vol. I. Quelques *Rabbins* croient que cette Epée flamboyante étoit un Ange, & ils fondent leur conjecture sur ce passage du Ps. CIV. 4. où il est dit, que *Dieu fait des vents ses Anges, & de la flamme de feu ses Ministres. Maimonid.* More Nev. Part. I. C. 49. Et là dessus un autre Savant de nôtre Nation s'est imaginé que cette Epée flamboyante, que les Juifs prenoient pour un second Ange, en étoit effectivement un, mais d'une espéce différente du Chérubin, savoir un *Seraphin*, ou un Ange flamboyant, sous la forme d'un Serpent de feu volant, dont le corps s'élançant avec éclat dans les airs, représentoit assés bien la figure d'une Epée flamboyante. *Tennison.* de l'Idolatrie.

(*) Le Nom d'*Abel*, qui, selon quelques personnes, signifie *Deuil*, fut donné à ce Fils d'*Adam*, par une Direction particuliére de la Providence, pour marquer par avance l'affliction, que sa mort causeroit à ses Parens désolés.

† Le Nom d'Abel, selon son Origine Hebraïque *Hebel*, signifie *Vanité*, c. d. *chose vaine*, & qui trompe l'attente de ceux qui s'y confient. Note du Traducteur.

conjecture est un peu trop hazardée, & qu'elle blesse la Charité. Il est vrai que l'Ecrivain sacré ne dit rien de la repentance de nos prémiers Péres : Mais il en use de méme à l'égard de plusieurs autres particularités, qu'il passe sous silence, parce qu'il a renfermé, sur tout dans son Introduction, ( C'est le nom qu'on peut donner à cette partie de son Histoire, ) un espace de tems fort considérable. D'ailleurs la promesse du Messie, qui devoit être le Sauveur & le Rédempteur du Genre humain, ayant été faite (n) immédiatement après la Chute; & *Adam*, & *Eve* y ayant part aussi bien que d'autres, nous sommes fondés à croire pieusement, que Dieu, dans le prémier Acte de sa miséricorde, n'omit pas ces malheureux transgresseurs, mais que plutôt il commença par eux à donner des preuves de sa compassion, & de sa débonnaireté pour le présent, & des assurances de sa bonté, & de sa clémence pour l'avenir. (o) Eut-il été de sa Sagesse & de sa gloire, de souffrir que *Satan* osât se vanter que sa prémiére conquéte lui étoit demeurée en entier, & qu'il n'avoit rien perdu de ses prémiéres dépouilles? Aussi (p) les Traditions *Orientales* nous apprennent elles, si du moins on doit ajouter foi à ce qu'elles disent, qu'*Adam*, & *Eve*, après leur chute, s'abandonnérent, pendant un assés long espace de tems à la plus vive douleur, lamentérent leur sort, déplorérent leur faute, & s'acquittérent de tous les devoirs d'une Pénitence sincère, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de leur envoyer un Ange, pour les consoler, & pour les assurer qu'ils étoient rentrés en grace auprès de lui.

Telles furent les tristes suites du péché dans nos prémiers Péres, à cause de leur Apostasie. Considérons les à présent dans toute leur étendue, & entant que toute leur Postérité, s'y est trouvée interessée. Mais avant que d'en venir là, il est à propos de voir, quelle fut la sentence prononcée contre le Serpent; & cela d'autant plus, que l'on auroit sujet d'être surpris que Dieu eut été si fort irrité contre cette Créature, pour une chose, dans laquelle elle n'étoit entrée pour rien; puisqu'elle n'avoit aucune intention de pécher, & qu'elle ignoroit l'usage que le Démon faisoit de son Corps. Si nous faisons reflexion qu'avant le péché de nos prémiers Péres, le Serpent étoit une Créature toute brillante de beauté & de gloire, cette consideration nous porteroit naturellement à croire que Dieu résolut de l'abaisser & de le dégrader, moins pour faire éclater son indignation

(n) Gen. III. 15. (o) Examen d'*Edwards*, Vol. I. (p) *Patrick* Comment.

gnation contre lui, (q) que pour en faire un monument de la malheureuse Chute de l'homme, une preuve de l'aversion, qu'il a pour le péché, & un Embléme *instructif*, propre à détourner les siécles futurs de commettre quoi que ce fut, qui eut le moindre rapport avec une faute, qui fut si sévèrement punie. (r) Il y a dans le Livre du *Lévitique* une Loi, qui ordonne expressément, que, si un homme commet abomination avec une Bête, celle-ci doit être mise à mort, aussi bien que l'homme. Ainsi, dans cette occasion, le Serpent est puni, si non pour humilier l'orgueil du Démon, & pour diminuer son triomphe, en lui faisant voir l'instrument de son succès si honteusement dégradé, du moins pour rapeller sans cesse à l'Esprit des Transgresseurs mêmes la turpitude & l'atrocité de leur Crime, aussi bien que la nécessité où ils étoient de se repentir, toutes les fois qu'il leur arriveroit de jetter les yeux sur le Serpent, & de penser que cette Créature, autrefois si noble & si glorieuse, n'avoit été reduite à une condition, si vile & si méprisable, que par le moyen de leur Transgression.

Suites du péché par rapport à la Terre.

L'Homme & le Serpent, ne furent pas les seules Créatures, sur les quelles le Créateur imprima des marques de sa colère; La Terre aussi se ressentit de l'indignation d'un Dieu justement irrité: (s) Tout ce que nous lisons, dans les Anciens Poëtes, de l'abondance, & de la félicité de *l'âge L'or*, n'est certainement autre chose que quelques idées imparfaites, puisées dans une Tradition défigurée touchant le prémier état de l'homme dans le Paradis, & cette harmonie qui se feroit toujours conservée, entre toutes les parties de l'Univers, si le péché n'y avoit apporté aucun changement. Au commencement la Terre produisoit d'elle même son fruit; sans qu'il fut nécessaire de la cultiver, de la bouleverser, de la déchirer, de la mettre en piéces, & de la remuer de cent façons differentes. Elle pouvoyoit aux besoins de l'homme, & répondoit à ses desirs; Mais dès qu'une fois il se fût revolté contre Dieu; Dieu, pour punir son Apostasie, (t) *maudit la Terre*, qui produisit immédiatement après cette malediction, *des épines & des Chardons*; Car il ne faut pas s'imaginer avec (u) quelques personnes, que la Terre conserva sa fertilité primitive, jusqu'àce que le Déluge la lui fit perdre. On peut bien assurer, que le Déluge mit, pour ainsi dire, la derniére main à la stérilité de la Terre: Mais

F 3 la

(q) *Nichols.* Confer. Vol. I. *Patrick* ibid. & *Mede* disc. (r) Lev. XX. 15. (s) Oeuvres du Dr. *Jackson*, Vol. III. (t) Gen. III. 17. 18. (u) *Burnet* Théorie, & *Woodward*, Hist. Nat.

la malediction de Dieu avoit déja commencé longtems auparavant, à en diminuer la fécondité, autrement, à quel titre *Moïse* auroit-il pû dire, qu'*Adam*, qui ne mourut qu'environ sept cents ans avant le Déluge, (x) ***mangea*** son pain ***avec chagrin***, ***& dans la sueur de son visage tous les jours de sa vie***? Il faut donc que la Terre eut déja, dans ce tems là, considérablement perdu de ses richesses & de sa fertilité, si les hommes étoient obligés de la cultiver pour avoir du pain. Peut-être même déchéoit-elle chaque année d'une maniére sensible, jusques à la déstruction causée par l'inondation générale.

(y) On peut donc poser comme une vérité incontestable, fondée sur les Livres sacrés, que la Transgression de l'homme apauvrit la Terre, & que, depuis sa Chûte, toutes les Créatures dégénerérent. (z) La Terre, l'Air, & les autres Elemens dérangés, devinrent malsains

(x) Gen. III. 17. 19. (y) *Edwards.* Examen Vol. I.

(z) Le savant & ingenieux *Milton* introduit le Créateur du Monde aussi-tôt aprés la Chûte de l'homme, ordonnant à ses Saints Anges, d'alterer le cours des corps célestes, & de les remplir de qualités nuisibles, pour punir la Transgression de l'homme; & sur le champ, ces *Ministres zeles enjoignirent au Soleil de changer son cours, & de luire de façon, qu'il put affecter la Terre d'un froid & d'une chaleur à peine supportable, amenant du Nord l'hyver decrepit, & du Midy les plus ardentes chaleurs du Solstice. Ils reglérent les fonctions de la Lune, & prescrivirent aux cinq autres Planetes leurs mouvemens bizarres, & leurs Aspects nuisibles, le Sextil, le quadrat, le Trine, & l'opposé, en leur indiquant des tems, pour s'unir dans une conjonction maligne. Les Etoiles fixes apprirent à verser, dans des tems marqués, leurs mauvaises influences; Le lever des unes* (1) *& le coucher des autres avec le Soleil, devoit exciter les tempêtes. Ils rangérent les Vents dans leurs divers quartiers, en les laissant maitres de confondre à grand bruit l'air, la Mer & la Terre, & de rouler la foudre avec un horrible fracas, au travers des Regions tenebreuses de l'air. Le Souverain Arbitre de toutes les Créatures ordonna, disent les uns, à ses Anges d'éloigner les Poles de la Terre* (2) *deux fois dix degrés & plus de l'axe du Soleil: & aussi tôt, à grand' force, ils poussérent la globe central. Le soleil, selon d'autres, eut ordre de détourner les rênes de son Char dans la même distance de la ligne* Equinoxiale. *Passant donc par le* Taureau, *pour visiter les sept sœurs Atlantiques, & tes* jumeaux *de* Sparte, *& montant au Tropique du* Cancer, *cet astre descend par le* Lion, *la* Vierge *& la* Balance, *jusqu'au* Capricorne. *Cette marche nouvelle causa un changement de saison, dans les divers climats de la Terre qui, sans cela* toujours ornée de fleurs naissantes, eut encore, même aprés le péché, joui d'un Printems éternel, & le jour *auroit été égal à la nuit, excepté pour les Païs situés au delà des* Cercles Polaires, *pour qui le jour eut* brillé sans nuit; & pour les dédommager de son éloignement, le Soleil, toujours présent à leurs yeux, & *circulant sans-cesse au tour de leur* Hemisphere, *auroit perpétuellement terminé leur* Horison, *sans*

ſains & même funeſtes : De cette mauvaiſe conſtitution ſortirent en foule, la Diſette, la Cherté des vivres, la Peſte, les Tremblemens de Terre, les Orages, les Tempêtes, les Foudres, les Eclairs, & tout ce que la Nature en déſordre produit pour la deſtruction des hommes.

Le Corps de l'homme, formé de principes terreſtres, ſe reſſent de la puiſſance des Elemens ; il en éprouve la rigueur, & il participe tous les jours à la malédiction de Dieu, qui eſt tombée ſur eux. De là procéde une varieté ſi prodigieuſe de maladies & d'infirmités, que (a) les *Medecins* n'ont point encore pû nous en donner une liſte

Sur le corps de l'homme.

*qu'ils en euſſent pû diſtinguer ni le lever ni le coucher ; Ainſi ſon aſpect conſtant auroit préſervé de Neiges le froid* (3) Eſtotiland, & les Terres Auſtrales, *qui ſe trouvent ſituées à une égale diſtance de* l'Equateur, *mais du coté opposé, & au deſſous du* Détroit de (4) *Magellan. A la vue du crime de nos prémiers Péres, le Soleil, frappé d'horreurs, comme il le fut depuis au feſtin de* Thyeſte *ſe jetta hors de ſa route ; ou bien il faudroit croire, que même dans l'Etat d'innocence, le monde deſtiné à être peuplé d'un bout à l'autre, ſe ſeroit trouvé ſujet au froid rigoureux de l'hyver ; & aux chaleurs exceſſives de l'Eté. Ces alterations dans les corps celeſtes en produiſirent auſſi avec le tems de très conſiderables dans la Mer & ſur la Terre. Les Aſtres répandirent ici bas la famine, les vapeurs, les brouillards & les exhalaiſons chaudes, corrompues & peſtilentielles. Les Vents rompirent leur priſon d'airain ; Du coté du Nord de Norumbéca & des Rives* (5) Samoyedes, Borée, Cæcias ; *le bruiant* Argeſte & Thracias *armés de glaces de neiges, de grêles, de pluyes & de tempêtes arrachérent les forets & ſoulevérent les mers. Le* Sud & l'Afer *ſouflant à l'oppoſite, & ſe mutinant du coté du midi vers* (6) Sierra Liona *chaſſerent devant eux des nuos chargées de tonnerres, & bouleverſérent les flots de* l'Ocean. *Non moins furieux, les Vents d'Orient & d'Occident* Eurus & Zephirus, *ſe jettérent à la traverſe avec leurs fougueux collateraux* Siroco, & Libecchio. *Le déſordre ayant ainſi commencé par les choſes inanimées ; La Diſcorde, fille du peché, introduiſit une cruelle antipatie parmi les Créatures brutes & privées de la Raiſon. Les Animaux ſe déclarérent la guerre. Tous ceſſant de paitre l'herbe, ſe devorérent l'un l'autre ; ils n'eurent plus de deference pour l'homme, mais ils s'enfuirent de lui, ou avec une contenance affreuſe, ils le regardérent paſſer avec des yeux étincelans de colère.*

(1) En ſe levant comme *Orion*, & en ſe couchant comme les *Hyades* (2) L'axe du *Zodiaque* en traverſant la Terre ne va pas aboutir aux *Poles* du Monde, il s'en eloigne de 22 (ou plutôt de 23) degrés & demi (3) C'eſt un Païs ſitué en la partie la plus Septentrionale de *l'Amerique. Antoine Zani Venitien le découvrit* en 1390 (ou plutôt en 1590) Les Anglois ont, de ce côté là la Terre de *Labrador* (4) *Ferdinand Magellan* vivoit au commencement du XVI ſiécle, il découvrit en 1519 le détroit qui porte ſon nom. Les Terres inconnuës, qui ſont au deſſus, en tirant vers le *Pole*, ſont apellées *Magellaniques.* (5) Peuples de la Tartarie deſerte, vers *l'Ocean* & le Fleuve *Oby* qui ſe jette dans la mer Glaciale. (6) Riviere & Montagne en *Afrique*.

(a) *Edwards* Examen Vol. I.

liste complette. Nous consumons nos jours dans cette vallée de larmes, au milieu d'un cercle de douleurs & d'incommodités, de besoins & de nécessités, de traverses & de désastres, qui nous assaillent tant en nos personnes, qu'en celles de nos Parens, de nos Amis, de nos Voisins, & de ceux avec qui nous soutenons quelque *rélation*; ensorte que si nous ne sommes pas emportés par quelque accident soudain, nous nous sentons miner & consumer peu à peu, jusqu'à-ce qu'enfin nos corps sont couchez dans le Tombeau, & que la puanteur & la pourriture deviennent notre partage.

Sur son Ame.

Ce n'est pas seulement dans le *corps*, mais encore dans *l'ame*, qu'*Adam* & sa Postérité se sont ressentis des tristes effets de sa revolte & de son Apostasie: La Partie raisonnable & Divine de l'homme qui étoit avant sa chûte fatale, la Gloire & la Couronne de sa constitution, est présentement ternie & comme éffacée. Sa Justice originelle est pervertie, & toutes ses facultés intellectuelles & interieures, misérablement défigurées, se trouvent obscurcies par l'ignorance & l'Erreur. Les Idées du bien & du mal ont perdu chez lui leur clarté, & la Raison même est si fort affoiblie, qu'à peine peut elle faire ses fonctions. Les inclinations & les Passions ont trop d'influence sur sa volonté (b) pour dire qu'elle soit absolument *libre*. Et quoi qu'il ne puisse s'empêcher de remarquer, qu'il a perdu cette heureuse disposition vers le bien, que le Créateur avoit au Commencement imprimée dans sa nature, il n'a cependant pas le sens de déplorer la perte qu'il a faite. Son Amour & sa Haine, ses Desirs & ses Craintes, ses Joyes, sa Colère & sa Tristesse, passions innocentes & bien réglées dans leur origine, sont maintenant effrenées & indomptables. Elles l'entrainent vers le mal, le remplissent de trouble, le rendent inquiet, le mettent mal à son aise, & se terminent toujours à la vanité & au rongement d'Esprit. Voilà les meurtrissures, qui déshonorent la nature humaine, & qu'elle a contractées par la chute du prémier homme. Une reflexion plus triste & plus affligeante encore, c'est que le désordre, arrivé dans l'entendement, dans la volonté, & dans les Passions, a frayé le chemin à des déréglemens plus palpables dans les Actions. De là viennent l'Impieté, la Profanation, le Parjure, le Blasphême, l'Avarice, l'Injustice, le Vol, la Violence, le Meurtre, la Malignité, l'Ivrognerie, l'Impureté, les péchés de toutes les sortes, & les vices de tout ordre,

(b) Voyés le X. Article de l'Eglise *Anglicane* touchant le Franc-Arbitre.

ordre, qui non seulement excluent les hommes du Ciel, & de la félicité, mais qui les exposent encore à une peine & à une misère éternelle, dans une autre vie; Car (c) *les gages du péché, c'est la mort*, assavoir, la mort éternelle, puis qu'elle est mise en opposition avec le *Don de Dieu, qui est la vie éternelle par* JESUS-CHRIST.

C'est ainsi que tout le Genre humain (d) se trouve naturellement *malheureux, misérable, pauvre, aveugle, & nud*, sujet au péché, & *né* (e) *pour le travail, la peine & l'ennuy, comme l'étincelle pour voler*, incapable de posseder le Ciel, & hors d'état d'éviter l'Enfer, sans le secours de la grace de Dieu. Et pour rendre raison de cet effet cruel & terrible de la chute du prémier homme, certaines personnes ont eu du penchant à croire, (f) que le fruit de l'Arbre défendu pouvoit être impregné d'un suc très-acide, qui, fermentant avec le sang & les Esprits, les mit dans un grand désordre, & dépouilla par ce moyen l'ame de cette Puissance & de cette Autorité, qu'elle avoit auparavant sur le corps, & en l'unissant plus étroitement, & d'une maniére plus intime avec la matiére, la reduisit à cette condition déplorable, qui passe avec la Nature Humaine, des Péres aux Enfans, jusques à la Postérité la plus reculée, à peu près de la même maniére, que certains poisons, sans donner immédiatement la mort, agissent si fortement sur les nerfs & sur les Esprits animaux, & causent de telles alterations dans le corps, que tous les secours de la Médecine ne sauroient y remedier. Mais quelle qu'ait été la nature du fruit défendu, il faut toujours remonter jusqu'à Dieu dans cette matiére, puisque lui-même avoit créé ce fruit avec toutes ses qualités. Soit donc que la mort avec toutes ses suites, eut sa cause dans cet Arbre, ou dans la volonté de Dieu, toujours est-il certain que nótre Sage Créateur pouvoit très-justement décreter, que l'obéïssance ou la désobéïssance de nos prémiers Parens influeroit sur la nature Humaine en général, & que delà dépendroient le bonheur ou la misère des hommes. Ne voit-on pas tous les jours des Enfans hériter des maladies & des incommodités de ceux qui leur ont donné la naissance, & un Pére extravagant & vicieux ne laisser ordinairement pour tout héritage à son fils, que le nom & l'ombre d'une illustre famille, avec une constitution infirme & mal-saine? Si donc, généralement parlant, les hommes participent aujourd'hui à la mauvaise constitution, & aux dispositions vi-

Comment cela a pu se faire.

 cieuses

(c) Rom. VI. 23. (d) Apoc. III. 17. (e) Job V. 8. (f) *Jenkins* Christ. Raisonn. Vol. 2.

cieuſes de leurs Parens immédiats, pourquoi la corruption de la nature humaine, dans le *prémier* homme, n'auroit-elle pas également pû s'étendre ſur tout le Genre-humain? Dans un état politique, un Pére rebelle reduit à la pauvreté & à la honte des Enfans qui avoient, avant ſa revolte, un droit légitime ſur des richeſſes immenſes, & qui pouvoient prétendre aux plus grands honneurs. Pourquoi donc *Adam* n'auroit-il pas pu perdre, par droit de *confiſcation*, pour lui même, & pour tous ſes deſcendans, le don de l'immortalité & la promeſſe d'une vie éternelle? Dieu avoit ſans doute le droit de mettre à ſes faveurs tel prix qu'il trouvoit à propos. Ainſi, puiſque la condition étoit l'obéïſſance, il pouvoit juſtement & avec raiſon infliger la peine de mort à la violation de ſes ordres, c. d. nous detenir l'immortalité: Il pouvoit juſtement, après la revolte & la tranſgreſſion de nos prémiers Parens, nous exclure du Ciel, puiſque la promeſſe de nous y introduire étoit un Acte libre de ſa Bonté. *Adam* & *Eve* étoient nos *Repreſantans*. En eux nous déchumes de nôtre innocence, & en même tems de nos privilèges. Une choſe doit pourtant nous conſoler, après un ſi grand malheur; C'eſt (g) qu'*Adam* étoit la figure de celui qui devoit venir, & qu'ainſi, *comme par l'offenſe d'un ſeul*, le Jugement *eſt* venu en *condamnation ſur tous les hommes, de même auſſi, par la Juſtice d'un ſeul*, le don libre eſt venu *ſur tous les hommes en juſtification de vie.*

(g) Rom. V. 14. 18.

---

# SECTION III.

## *Du Péché Originel.*

JE ne connois point en Théologie de matière, qui ſoit hériſſée de tant de difficultés, ni qui ait occaſionné une ſi grande diverſité d'opinions, que celle du *Péché Originel.* Il n'en eſt pas fait, il eſt vrai une mention expreſſe dans l'Ecriture Sainte, mais la choſe parle d'elle-méme; & les Livres Sacrés nous en diſent aſſés, ſur la manière dont le péché s'eſt introduit dans le monde, pour que ceux qui reconnoiſſent leur Authorité, ne doutent en aucune façon de la réalité du fait. La grande queſtion eſt de ſavoir, quel fut l'effet de la prémière tranſgreſſion; à quel point elle rendit coupables ceux qui la

la commirent ; quel châtiment elle méritoit, & jusqu'où l'on peut dire, que nous participons à la *coulpe* aussi bien qu'à la *peine*.

Differentes opinions touchant ce péché.

Les *Pélagiens* & les *Sociniens* s'accordent à soutenir, (h) qu'au commencement du Monde, il n'y eut aucune Alliance entre Dieu & l'homme, ni rien qui en approchât; qu'*Adam* ne représentoit en aucune façon sa Postérité, comme on le prétend ; que la défense de manger d'un certain fruit, n'ayant été faite qu'à nos prémiers Péres, eux seuls sont coupables de l'avoir violée ; qu'en un mot leur faute fut *personnelle*, leur Nature mortelle, & précisément la même que la nôtre; que nous avons tous la même Liberté de choix; que chacun doit porter *son propre* fardeau, ou souffrir la peine de sa mauvaise conduite, & non de celle des autres ; & que l'imputation continuée jusqu'à nous d'un péché, commis il y a plusieurs milliers d'années, paroit contraire à la Bonté & à la Justice d'un Dieu Tout-Puissant.

Les *Remontrans* croyent, qu'*Adam* étoit, à la vérité, naturellement mortel, quant à la construction de son corps ; mais que, par la Bénédiction de Dieu, dont l'Arbre de vie étoit un Symbole ou un Sacrement, ou bien par la vertu *Physique* de l'Arbre même, dont le fruit pouvoit rendre la santé, les forces, & la vie, il devoit jouïr de *l'immortalité*. Ils supposent donc, que la menace de mort, intimée à *Adam*, au cas qu'il mangeât du fruit défendu, doit s'entendre *à la lettre*, & qu'il ne faut pas en étendre le sens au delà de la mort *naturelle*, (i) qui, vû les craintes & les terreurs, les misères & les alarmes, les douleurs & les inquiétudes, qui la précédent & qui l'accompagnent, leur paroit une punition assés rigoureuse, qu'on peut pourtant très-bien concilier avec les idées de la Justice & de la Bonté de Dieu, puisque ce n'est qu'un chatiment *temporel*, dont l'homme est suffisamment dédommagé par la Rédemption, que le Genre-humain aura par JESUS-CHRIST.

D'autres, approuvant ce sentiment, disent, que c'est bien en cela que consiste une partie du *Péché originel* : Mais ils croyent qu'on doit aller encore plus loin, & qu'outre la mort, que tous les hommes doivent naturellement subir, il y a dans toute la postérité d'*Adam* une foiblesse & une corruption, qui se manifestent visiblement dans l'inclination au mal, & dans l'impuissance de faire le bien ; qu'on remarque dans tous les Individus de l'Espèce humaine : (K)

 Les

(h) *Burnet* sur les XXXIX articles. (i) Vide Tract. de Imput. Divin. peccati *Adami* per *Dan. Whitby*. (K)

Les Philosophes Payens, disent-ils, guidés par les seules lumiéres de la nature, instruits par leur propre expérience, & aidés de leurs propres observations & de celles des autres, se sont fort bien apperçus de cette corruption générale. L'Ecriture Sainte nous en atteste aussi suffisamment la réalité, quand elle nous dit, que (l) *Dieu avoit fait l'homme droit, mais qu'il s'est cherché* à lui même *plusieurs inventions*, & que dès lors (m) *les imaginations des pensées de son cœur ne sont que mal en tout tems*; (n) que *la chair est foible, qu'elle convoite contre l'Esprit &* (o) *qu'elle est ennemie de la Loi de Dieu*; D'où ils concluënt, que puisque l'homme n'a pas été crée dans cet état, (Car Dieu le fit à son image,) il faut qu'il ait contracté toute sa misère par sa chute, & qu'ainsi la menacé de mort, qui lui fut faite dans le Paradis Terrestre, marquoit quelque chose de plus que la séparation de l'Ame & du corps, assavoir la perte de la faveur de Dieu, une privation entiére de toute grace surnaturelle, & une revolte consommée de l'Ame contre son Créateur, revolte dont la Transgression d'*Adam* ne fut que le commencement.

Les *Supralapsaires*, & les autres Disciples de St. *Augustin*, portent la chose encore plus loin. Ils croient qu'il y eut effectivement une Alliance de Dieu, avec tout le Genre-humain, en *Adam* comme avec son chef, son principal, & une personne marquée & choisie de Dieu, pour représenter tous les hommes: (p) Que nos prémiers Péres, dechûs de leur Justice & de leur communion avec la Divinité, devinrent par là morts dans le péché, & absolument souillés & corrompus dans toutes leurs facultés, tant Corporelles que Spirituelles: Que la mort duë à leur transgression, de quelque espèce qu'elle fut, passa à toute leur Postérité par la voye ordinaire de la génération. Que de cette Corruption *Originelle* procédent toutes les transgressions *Actuëlles*, quoique la prémiére suffise seule, & sans celles ci, pour rendre coupable *tout homme venant au monde*, pour le soumettre à la colère de Dieu, & à la malediction de la Loi, & pour l'assujettir par cela même à la mort *spirituelle*; *temporelle* & *éternelle* & à toutes les misères qui l'accompagnent.

Voilà les principaux sentimens, qui se sont élevés, sur cette matiére importante, l'objet de tant de disputes: Car pour ce qui est des petites différences, par les quelles les Théologiens se distinguent les uns des autres, elles sont sans nombre. Mais pour savoir le quel des sen-

(l) Eccles. VII. 29. (m) Genèse VI. 5. (n) Matth. XXVI. 41. & Galat. V. 17. (o) Rom. VII. 21. 22, 23. (p) Discours Polemiques de *Taylor*.

fentimens, que nous venons de raporter, approche le plus de la règle de la vérité, il faut rechercher en peu de mots.

1. En quoi confifte cette *corruption*, de la Nature humaine, & jufqu'à quel point elle nous rend *criminels*.

2. Quelle eft la Nature du *Péché Originel*, & jufqu'à quel point il nous eft imputé.

3. Enfin, quelle eft la *peine* duë à ce péché, & qui font ceux qui en font *proprement les objets*.

La corruption de la Nature humaine eft non feulement pour nous, qui fommes inftruits là-deffus par la Revélation, un fujet de lamentations & de regrets; Mais encore ceux-là-même, qui n'avoient pour eux que l'expérience, ont gémi de l'éffet fans en connoitre la caufe. De là vient *qu'Ariftote* comparoit l'Etat de l'Ame dans le corps, à la barbarie de certains Voleurs *Etrufques*, qui joignoient les corps morts, avec les vivans; & que *Ciceron*, au rapport de St. *Auguftin*, fe plaignoit amérement, (q) Que là Nature s'étoit conduite, dans la production des hommes, plûtôt en Marâtre qu'en Mére; qu'avec un corps nud, fragile, & infirme, elle leur avoit donné une ame, que le chagrin troubloit, que la crainte pouvoit abattre, que le travail rebutoit, & que les plaifirs fenfuëls entrainoient avec beaucoup de facilité, quoi que pourtant on y découvrit quelque étincelle d'un feu & d'un Efprit tout Divin, mais confidérablement obfcurcie, & comme étouffée! Sur quoi ce *Pére* fait cette remarque, c'eft que *l'Orateur* Romain *ne parloit pas des malheureux éffets de la défobéïffance de nos prémiers Péres; il prétendoit feulement accufer la Nature des défauts de l'humanité: Il s'apercevoit fort bien de l'éffet, mais il en ignoroit la caufe; Il ne favoit pas pourquoi le Genre-humain fe trouvoit chargé d'un joug fi pefant, & comme les Livres Sacrés lui étoient parfaitement inconnus, il ignoroit auffi abfolument ce que c'étoit que le* Péché Originel. Corruption naturelle, fa réalité.

Cette remarque eft fort jufte: En effet, fi nous examinons les divers fentimens des meilleurs Philofophes fur cette matière, nous trouverons qu'ils raifonnent, fur la corruption Originelle de l'humanité, d'une manière très incompetente, pour ne pas dire, tout à fait abfurde. Les uns ont cherché la caufe de cette corruption dans un Conjectures fur ce fujet.



(q) Non a matre, fed a novercâ Naturâ editum effe hominem in vitam, corpore nudo, fragili, & infirmo; animo anxio ad moleftias, humili ad terrores, molli ad Labores, prono ad Libidines, in quo tamen velut obrutus ineffet ignis quidam Divinus Mentis. *Cic. de Repub. Lib.* 3.

Principe *infiniment mauvais*, dans une eſpèce *d'Anti Dieu* éternellement coëxiſtant avec le vrai Dieu, & toûjours en oppoſition avec lui, lequel dérangeoit & pervertiſſoit la Nature humaine. Mais c'eſt là une imagination ridicule; (r) Car ſi nous faiſons attention, que ce qui eſt *infiniment mauvais* doit, par une conſéquence néceſſaire, être *infiniment imparfait* & foible, nous découvrirons auſſi-tôt, que ce qui eſt infiniment foible, quelque mauvais & malin qu'il ſoit en lui même, ne ſauroit jamais être en état de tramer du mal ni de l'exécuter, *malgré la Souveraine perfection*: (s) Auſſi d'autres ſe ſont-ils imaginés, avec plus d'apparence de raiſon, que cette dépravation générale de la Nature humaine étoit la ſuite, ou l'effet d'un état de préexiſtence; & que nôtre penchant au péché venoit d'une mauvaiſe habitude, que nôtre ame avoit contractée dans un autre Monde, en s'éloignant volontairement de Dieu, qui l'envoyoit dans ce corps par forme de punition & d'expiation. Mais c'eſt-là une conjecture qu'il n'eſt pas poſſible de prouver, & qui eſt de plus combatuë par cette raiſon évidente; (t) Qu'on ne ſauroit être châtié pour ſa correction, comme on le ſuppoſe, dans le cas dont il s'agit, ſi l'on ne ſait abſolument rien de la faute qu'on a commiſe, parce qu'il eſt incompatible avec le but & la Nature de tout châtiment, que le Tranſgreſſeur ne ſente pas le tort qu'il a eu de faire ce dont il eſt puni, ſur tout quand la peine qu'il endure a pour but ſon amendement; Outre que ce n'eſt pas, ce ſemble un fort bon moyen de corriger l'homme de ſes fautes paſſées, que d'empriſonner ſon ame dans un corps, où *la chair convoitant* continuëllement *contre l'Eſprit*, elle eſt ſans ceſſe expoſée à ſe rendre toûjours plus criminelle.

Ce que dit l'Ecriture Sainte ſur cette matiere.

La ſeule Parole de Dieu nous apprend d'une manière claire, certaine, convainquante, ce que nous devons penſer ſur cette matière. Elle nous dit, que (u) *par un homme le péché eſt entré dans le Monde*; *que par la déſobéïſſance d'un ſeul pluſieurs ont été rendus pécheurs*; que par conſéquent (x) *Nous ſommes naturellement Enfans de colère*, & (y) *incapables de recevoir les choſes de l'Eſprit, ni de les connoitre*; *parce qu'elles ſe diſcernent ſpirituellement*: Car (z) *ce qui eſt né de la Chair eſt Chair*, & *qui* (a) *peut faire ſortir le pur de ce qui eſt impur*? Auſſi le Prophéte *Royal* confeſſe-t-il franchement ſa corruption naturelle en ces termes (b) *Voici j'ai été formé dans l'ini-*

(r) *Tillotſon* Sermons vol. 1. (s) *Jenkins* Chriſtianiſme Raiſonnable. vol. 2. (t) *Jenkins* ibid. (u) Rom. V. (x) Eph. II. 3. (y) I. Cor. II. 14. (z) *Jean* III. 6. (a) *Job.* XIV. 4. (b) Pſ. XV. 5.

*niquité, & ma Mére m'a conçu dans le péché.* Et St. *Paul* déclare publiquement sa foiblesse, lors qu'il est question de faire le bien; (c) *Je sai qu'en moi c. d. en ma chair n'habite point de bien: Car j'ai bien la volonté de faire ce qui est bon, mais je ne trouve pas le moyen de l'exécuter, quoi que je prenne plaisir à la Loi de Dieu, quant à l'homme intérieur, cependant j'apperçois dans mes membres une autre Loi, qui combat contre la Loi de mon entendement, & qui me rend Captif à la Loi du péché, qui est dans mes membres. Misérable que je suis! Qui me délivrera de ce corps de mort.*

Diversité d'opinions sur le sens de ce qu'elle dit.

Ce sont-là des passages formels, & dont on ne revoque point en doute l'authenticité; il ne s'agit plus que d'en déterminer le sens. (d) Ceux qui les prennent à la lettre, & dans un sens resserré, ont de la disposition à conclure, que la Nature humaine, outre les graces Surnaturelles, qui constituoient l'image de Dieu, a non seulement perdu la clarté de son entendement, la liberté de sa volonté, & l'ordre de ses affections, mais qu'elle a encore contracté une méchanceté *positive*, un grand penchant, une forte inclination pour tout ce qui est mauvais & criminel, ensorte que les Enfans ont en eux mêmes, dès le ventre de leur Mére toutes les semences & les principes de malice, qui se dévoloppent chez eux, à mesure qu'ils avancent en âge, à moins qu'ils ne soient retenus par la grace, & purifiés par le Batême; Et voici la raison sur la quelle ils se fondent; (e) C'est qu'*Adam* ne pouvoit, par la Génération, transmettre à sa postérité autre chose que ce qu'il avoit en lui-même; Or comme il étoit lui même souillé de péché, il faut nécessairement qu'il ait engendré des enfans pécheurs comme lui; Car la maxime de l'Ecriture, *telle qu'est la racine, telles sont les branches*, ne renferme rien que de vrai.

D'autres prennent la plus part de ces passages dans un sens bien différent, ne les raportant pas au Péché *Originel*, mais au Péché *Actuël*, à cette souillure que nous contractons dans ce Monde, & non à aucune dépravation Naturelle, que nous y ayons aportée; (f) & là-dessus ils nous disent, que quand *Job* assure, que *personne ne peut tirer le net de l'impur*, il ne veut dire autre chose si ce n'est, qu'il n'y a que Dieu, qui puisse nettoyer & purifier le Pécheur; que lors que *David* se plaint *d'avoir été conçu dans l'iniquité*, il ne se propose

(c) Rom. VII. 8 &c. (d) *Vossius* Hist. Pelag. Lib. 2. Th. 1. & *Whitaker* du Péché Originel (e) *Limbork* Theolog: (f) *Taylor* ubi sup. *Whitby* de imput. peccati Adami, & *Curcell.* de peccato Originali.

pose que d'exagerer, pour ainsi dire, sa corruption, ou de se reconnoitre lui-même entiérement mauvais; Que nôtre Sauveur affirmant, que *ce qui est né de la chair est chair*, ne veut parler que de nôtre naissance naturelle, dans laquelle rien ne sauroit s'élever au dessus du Principe d'où elle dérive; Enfin, que quand St. *Paul* dit *que nous sommes naturellement Enfans de colère, & qu'il y a dans nos membres une Loi qui fait la guerre à la Loi de nôtre entendement*; tout cela doit s'entendre de ceux qui ont longtems vécu dans l'habitude du péché, & qui se trouvent par-là-même, pour ainsi dire, dans la nécessité naturelle de le commettre.

De ces explications ils concluënt, que l'Ecriture ne parle nulle part d'aucune corruption originelle, ni d'aucune dépravation de nôtre ame, causée par la Transgression d'*Adam*; Que la Nature Humaine est en nous la même qu'elle étoit en lui, avec cette différence seulement, qu'il fut créé dans la pleine maturité de son entendement, au lieu que nous naissons enfans, & que pendant quelques années nous menons une vie purément animale, uniquement guidés par nôtre appetit sensuël, qui se trouvant conforme aux mœurs corrompuës du Siécle, & se prêtant facilement à l'influence des mauvais exemples, nous fait tomber dans le vice, avant que nous ayons atteint le tems où nous pourrions faire un libre usage de nôtre Raison. (g) Voilà, selon eux, la véritable cause de cette corruption, qui infecte tout le Genre-Humain; Car d'en charger nôtre Origine *Naturelle*, ce seroit faire Dieu, qui est l'Autheur de la Nature, l'Autheur de la Méchanceté qu'on y remarque; (h) puisque, soit que l'ame vienne *ex traduce* c. d. qu'elle passe du Pére aux Enfans, ou qu'elle soit infusée dans le corps de l'homme par la Divinité même, également paroitra, t-il rude de la condamner à s'unir avec un corps, qui corrompe immédiatement toutes ses facultés.

Touchant la Coulpe de la Corruption originelle.

Les Sentimens des Théologiens sur la coulpe ou la turpitude de nôtre corruption naturelle semblent varier, selon les idées qu'ils ont de la Chûte. Les *Sociniens* & ceux qui croyent que la nature humaine est présentement aussi parfaite, qu'elle l'étoit dans son Etat primitif, nient toute inclination au mal, tirée de nôtre naissance, & soutiennent, que c'est nous seuls, qui la contractons. Ils soutiennent, qu'il n'y a rien dans l'Ecriture, qui nous conduise à croire une coulpe *Originelle*, & ils n'ont trouvé dans aucune Liturgie, soit de l'Eglise *Judaïque*, soit de l'Eglise *Chrêtienne*, qu'il y fut fait la moindre

(g) *Taylor*, ubi sup. (h) *Whitby* ubi supra.

moindre mention d'un péché imputé, dont il ait falu se repentir. Le mot même de péché *Originel*, a été parfaitement inconnu parmi les *Chrêtiens* jusqu'au tems de St *Augustin*.

Les Docteurs de l'Eglise *Romaine* croyent, que le Péché originel est entiérement effacé par le Batême, & comme ils remarquent, qu'il nous reste encore une disposition au mal, ils en concluënt qu'elle ne fait point partie du péché *Originel*; Mais que c'est une chose, dont *Adam* n'étoit pas exemt, même dans l'état d'innocence; Autrement ils ne sauroient comprendre, comment il eut été possible au Diable d'avoir accès auprès de lui & de le tenter.

Les Partisans de *Calvin* sont généralement dans la pensée, que cette corruption de la Nature humaine est *proprement* & *véritablement* un Péché, ou plutôt une *habitude* criminelle, inhérente dans la volonté, & dont l'influence s'étend sur toutes les facultés de l'ame. Quelques-uns même en sont venus jusqu'à dire, que nous sommes condamnés à la mort éternelle, avant que (i) d'avoir vû le jour, & que naturellement nous sommes tous *l'image du Diable*.

Quoique l'Eglise *Anglicane* soit plus moderée dans ses expressions, elle a pourtant déclaré, qu'elle croyoit; (k) Que *par nôtre Nature, nous sommes des enfans de colère, nés dans le péché*, & dans un état si *corrompu, qu'il nous porte naturellement au mal*, & *nous expose* justement à *la colère de Dieu & à la Condamnation*. Ceux qui adhérent aux Articles de nôtre Eglise, (car il ne faut pas dissimuler, qu'en ce point sur tout, quelques membres de sa Communion n'ont pas fait difficulté de s'éloigner de ses idées:) Ceux, dis-je, qui adhérent aux Articles de nôtre Eglise, soutiennent, pour démontrer la réalité de nôtre corruption naturelle; (l) Que tout comme, quand la Nature est génée dans ses opérations, elle produit des Monstres, dont la vuë cause de l'horreur, de même quand une Créature raisonnable devient défectueuse, dans quelqu'une des qualités morales, qui appartiennent à la perfection de sa Nature, elle devient moralement mauvaise & odieuse aux yeux de Dieu, qui sont infiniment purs. Si donc il y a erreur dans l'entendement par rapport à nôtre Devoir, désobéïssance dans la volonté, ou irrégularité dans les affections, il n'importe pas de rechercher comment elles y sont entrées, si nous

H les

(i) Adamus sibi & Posteris suis accepit imaginem Satanæ, & in eam mutatus est; hinc factum quod omnes Naturâ (horribile quidem auditu, sed verum est,) quam maximè Diabolo similes sumus *Hildersham* in Ps. LI. Lect. 60. (k) Voyés Art. IX. son Catéchisme & son Formulaire du Batème. (l) *Delaune* du Péché Originel.

les avons contractées dans le commencement du monde, ou si nous les avons aportées en naissant; toujours est il évident qu'elles sont (m) *une Transgression de la Loi*, & par conséquent elles ont en elles mêmes ce qui constitue formellement & véritablement l'essence du Péché: Cependant on ne sauroit concevoir sans peine, comment, (puisque tout péché procède clairement d'un Acte de la volonté,) les enfans qui *n'ont aucun discernement du bien & du mal* pourroient être regardés comme Pécheurs, si la coulpe d'autrui ne leur étoit pas *imputée*. Nous allons expliquer ce qu'emporte cette *imputation*.

Imputation de la Coulpe.

(n) *Imputer* la coulpe à quelqu'un, c'est le regarder comme un Transgresseur de la Loi, & par conséquent comme sujet à la peine portée par cette Loi, soit qu'il l'ait ou qu'il ne l'ait pas transgressée lui-même. Cette imputation est fort en usage, dans les affaires civiles; & l'Ecriture Sainte nous donne lieu de présumer, qu'il en pourroit être de même dans la manière dont Dieu se conduit à nôtre égard. On convient généralement, que (o) le mérite de la mort de Jesus-Christ nous est imputé, & que sa Doctrine & son Esprit purifient & sanctifient nôtre Nature. Si donc la raison des contraires est juste, en pressant la comparaison, il faudra nécessairement admettre une imputation de Péché, aussi bien qu'une Corruption de Nature, qui nous sont transmises par *Adam*. Cette remarque, en fait d'imputation, est d'autant plus considérable, disent les Fauteurs de ce Sentiment, que Saint *Paul*, dans son Epitre aux *Romains*, s'explique en termes exprès, & d'une manière très-positive sur ce sujet. Il nous dit que (p) *par un seul homme le péché est entré dans le Monde, & par le péché la mort, & qu'ainsi la mort est parvenuë sur tous les hommes, parce que tous ont péché; que par l'offense d'un seul le jugement est venu sur tous en condamnation; & que par la désobéïssance d'un seul homme, plusieurs ont été rendus pécheurs.* Outre que ces paroles sont claires & formelles, l'opposition qu'on y fait des effets de la mort de Jesus-Christ & des fruits que nous en recevons, aux effets de la Transgression d'*Adam*, & aux misères, qui l'ont suivie, lui donne un nouveau degré de force, & les rend d'un plus grand poids dans cette rencontre. Je dis plus; on paroit anéantir absolument le but de l'Apôtre dans ce discours, si on nie que la Transgression d'*Adam* nous soit imputée; & l'on ne sait plus dans quel sens (q) *Adam* pourroit être apellé la *figure du Messie*, si tous les hommes n'ont été

(m) 1. Jean. III. 4. (n) *Hopkins* des deux Alliances. (o) *Burnet* sur les 39. Articles. (p) Rom. V. 12. &c. (q) Rom. VI.

été faits pécheurs par son péché, tout comme ils sont justifiés par la Justice de CHRIST.

Maniére de cette imputation selon les uns.

Les Défenseurs de ce Systhême, pour nous expliquer comment cette Transgression nous est encore imputée depuis tant de Siécles qu'elle a été commise, nous disent, (r) que Dieu, par un effet de sa pure Grace, voulant entrer en Alliance avec *Adam*, & en *Adam* étendre sa miséricorde sur tout le Genre-Humain, établit ce prémier des hommes, en qualité de Représentant, qui répondoit pour toute sa Postérité, pour laquelle il devoit traiter & s'obliger, aussi bien que pour lui-même; que les conditions de cette Alliance étoient, d'un côté, en cas d'obéïssance, *la Vie éternelle*, & toutes les Bénédictions, qui en sont les Suites; & d'un autre, en cas de désobéïssance, *la mort éternelle*, & toutes les miséres qui la suivent: Qu'*Adam* pouvoit fort bien, en cette occasion, stipuler pour ses descendans, entant qu'il étoit leur Pére commun, qui par conséquent avoit naturellement droit de fixer leur sort, d'autant plus que, selon toutes les apparences, les conditions de cette Alliance étoient si fort à leur avantage; de sorte que s'étant rendu désobéïssant, la mort, dont il avoit été menacé, nous est aussi bien duë qu'à lui; (s) puis qu'à proprement parler, nous péchames *originellement* dans le moment même, qu'il pécha *actuëllement*; parce qu'alors nous étions en lui comme en nôtre Représentant, & cela fait que sa Transgression devient *légalement* la nôtre.

Différemment entendue par d'autres.

(t) D'autres trouvent dans ce sentiment quelque chose de si dur & de si cruël, qu'ils ne savent comment on peut accorder avec la Bonté & la Justice de Dieu, de regarder les hommes comme coupables d'un péché, qui a été commis un grand nombre de Siécles avant leur naissance, & auquel ils n'ont eu personnellement aucune part: (u) Nous pouvons bien, disent-ils, aisément concevoir, comment Dieu, dans les Richesses de sa Grace, peut transférer le mérite avec les bénédictions qui y sont attachées, d'une personne à une autre; C'est là une Oeconomie de Misericorde, où tout est libre, & rien

H 2

(r) *Hopkins* des deux Alliances. (s) Hoc Crimen unius quidem Adami fuit, quatenus Is unus homo erat, sed idem totius erat Naturæ, quia Is Generis humani principium fuit, ac Radix; adeo ut, hac ratione, ejus voluntas, ex Creatoris voluntate, censeatur nostra, non quidem propria formaliter, sed interpretativè, sive non propria personaliter, sed imputativè, quia non Adamo solùm sed omni Posteritati ad damnationem imputabatur. *Vossius* in hist. *Pelag.* Lib. 2. Th. I. (t) *Burnet* sur les 39. Art. (u) *Taylor* du Péché Origin. & *Whitby* de Imput.

rien ne démontre mieux la grande Bonté du Créateur, que cette penſée. Mais dans l'imputation du péché & de la coulpe, qui, à toute rigueur, ſont des matières des Droit, le cas eſt bien différent : Auſſi voyons nous ſouvent que Dieu en apelle au Genre-Humain, touchant la Juſtice de ſes voyes, (x) déclarant expreſſément que *l'enfant ne portera point l'iniquité de ſon Pére*, mais que (y) *chacun portera ſon propre fardeau*, & (z) *rendra compte de ſes œuvres*.

Il eſt vrai, que Saint *Paul* paroit faire alluſion à quelque accord paſſé entre Dieu & *Adam*, duquel l'imputation du péché ſemble dépendre principalement. Mais n'eſt-ce pas une choſe ſurprenante qu'il n'en ſoit pas dit un ſeul mot dans l'hiſtoire de la Création ; & qu'un Article de cette importance n'ait pas été couché par écrit avec plus de netteté & de préciſion, & qu'il faille encore avoir recours, ſur ce ſujet, à des conjectures d'une grande obſcurité ? L'Apôtre compare les Actions du ſecond *Adam*, avec celles du prémier. Mais alors il faut ſe ſouvenir, qu'il y a dans l'Ecriture Sainte bien des comparaiſons, qu'on ne doit pas trop preſſer. Dans le cas préſent, Saint *Paul* établit une diſparité viſible entre les deux ſujets, qu'il compare ; (a) *Il n'en eſt pas*, dit il, *du Don comme de l'Offenſe*, par où il entend certainement, comme il ſemble l'expliquer lui-méme, que la Grace de Dieu, par les mérites de JESUS-CHRIST, a plus d'étenduë & d'éfficace, que n'en auroit jamais pû avoir l'offenſe d'*Adam* : *Adam*, il eſt vrai, nous a ſoumis à la condamnation, par ſa chûte, & JESUS-CHRIST nous a juſtifiés, par ſon obéïſſance ; Mais la peine à laquelle le prémier nous a aſſujettis n'eſt qu'une mort temporelle, au lieu que la recompenſe, que le ſecond nous a méritée, eſt une vie éternelle. C'eſt là, diſent-ils, ce que l'Apôtre avoit principalement en vuë, & ce qui ſuffit pour juſtifier la comparaiſon qu'il fait d'*Adam* & de JESUS-CHRIST. La ſeule difficulté eſt de ſavoir ce qu'il veut nous aprendre, quand il dit que, (b) *par la déſobéïſſance d'un ſeul homme, pluſieurs ont été rendus pécheurs* ; ce que ceux, dont nous raportons les idées, expliquent de cette manière, ſavoir, (c) que, comme le Péché ſe prend ſouvent dans l'Ecriture pour

(x) Ezech. XVIII. 20. (y) Gal. VI. 5. (z) Rom XIV. 12. (a) Rom. V. 15 (b) Vers 9. (c) In *Adamo* nos omnes peccare, & per unius delictum multos conſtitui peccatores, apud *Chryſoſtomum Oecumenium*, & *Theophylactum* idem eſt, ac ob Adami peccatum, tanquam peccatores tractari, iiſdem pœnis, miſeriis, morti denique obnoxios eſſe, ſive ὑπευθύνους κολάσει, ἢ καταδικασμένους θανάτῳ, pœnæ obnoxios, mortique condemnatos : *ad Simplicem enim loci expoſitionem forſitan ſufficere poteſt*, inquit Origenes.

pour la peine du Péché ; *être fait Pécheur*, ne signifiera plus qu'être traité comme tel. Nous sommes donc tous destinés à subir la peine, ou ce qu'on peut apeller les effets & les suites de la Transgression d'*Adam*, qui consistent dans les chagrins & les misères de la vie, dans les douleurs & les angoisses qui accompagnent la mort, & en ce sens nous pouvons être apellés *Pécheurs*; Mais quant à la coulpe, & à l'énormité de la Transgression du prémier homme, nous n'y avons aucune part ; c'étoit son affaire, & non pas la nôtre. Il est le seul coupable dans cette occasion, & de sa désobéïssance il n'en est parvenu à sa Postérité que les effets temporels.

Peine du Péché Originel.

Les sentimens ne sont pas moins partagés sur la peine du Péché Originel, & sur ceux qui en sont les objets, que sur son imputation. Les pleurs & les cris des enfans, disent les uns, seules Armes de ces petites Créatures, qui, muëttes pour tout autre chose, n'ont d'éloquence, que pour la douleur, sont un indice bien clair des misères qui les suivent & les accompagnent. (d) Ces larmes, qui naissent dans leurs yeux, marquent l'état de tristesse & de chagrin dans lequel ils entrent; & les diverses bandes de maladies, qui sont prêtes à se saisir d'eux aussi-tôt après leur entrée dans le monde, sont des effets visibles de la Colère de Dieu, & prouvent que l'homme, au moment même de sa naissance, est coupable de quelque grand crime, puisqu'il est exposé & sujet à un aussi grand châtiment. Les souris & les innocens regards des jeunes enfans, disent les autres, sont des forts indices de leur innocence naturelle. Ils n'aportent avec eux dans le monde ni marque de coulpe ni crainte de peine. (e) Nôtre Sauveur les propose pour modèles à nôtre imitation, & l'Apôtre des *Gentils* nous montre à quels égards (f) nous devons leur ressembler. Ce que nous devons imiter, c'est leur innocence, *si nous voulons entrer dans le Royaume des Cieux*. Pourrions-nous donc supposer, que des Créatures, dont l'exemple nous est fort recommandé dans les Ecrits Sacrés, naissent souillées de la plus noire coulpe, & sujettes à une vengeance éternelle ?

Differentes opinions sur cette matière.

Les Scholastiques, surtout ceux qui suivent en ce point particulier la Doctrine de Saint *Augustin*, soutiennent en général, que le Péché Originel, consideré simplement en lui même, ne mérite d'autre peine que la privation du Ciel, sans misère ni souffrances ; (g) ce

H 3

*ut dicamus condemnationem esse delicti, communem hanc mortem, quæ omnibus venit & veniet, etsi justi videantur. Whitby*, de Imput. pag. 46.

(d) *Bates* Harmonie. (e) Matth. III. 19. (f) 1. Cor. XIV. 20. (g) *Burnet* sur les 39. Art.

ce qui les a ſans doute portés à inventer pour ces enfans, qui meurent ſans avoir reçu le Batême, un lieu tranquile où ils doivent éternellement demeurer, dans un état d'inaction & de ſommeil, pour ainſi dire, ſans le moindre ſentiment de douleur.

Les Diſciples de *Calvin* vont beaucoup plus loin, ils affirment que le Péché Originel, outre l'excluſion du Ciel, mérite encore la Damnation éternelle, d'où ils concluent, que les Enfans qui meurent ſans Batême, & qui ne ſont pas du nombre des *Elûs*, en faveur deſquels ils ſont toujours une exception à la regle, (ſont, pour la Tranſgreſſion de nos prémiers Parens, condamnés aux tourmens éternels du feu de l'Enfer.

Il faut l'avouer, la Doctrine de l'Egliſe *Anglicane* aproche beaucoup de ce dernier ſentiment. *Le Péché Originel*, ſelon elle, *dans chacun de ceux qui viennent au Monde*, *mérite la Colère de Dieu & la Damnation.* (h) La chaleur des controverſes, qui s'agitoient ſur cette matière au commencement de la Réformation, ou peut être l'intention d'amener tous les Partis à quelque accommodement là-deſſus, ont pû faire inventer de nouveaux termes, pour expliquer les autres; Mais les expreſſions, que je viens de raporter, me paroiſſent trop fortes & trop expreſſes, pour être ſuſceptibles des adouciſſemens, que quelques Théologiens (i) ont trouvé à propos d'y joindre par forme d'Apologie.

Etat de la Queſtion.

Pour nous tirer en quelque ſorte de ce Labyrinthe d'opinions, & pour découvrir en même tems quel eſt le ſentier le plus ſûr que nous puiſſions ſuivre, dans un Païs couvert de tant de brouſſailles, nous reduirons toutes les diſputes ſur cette matière à cette ſeule Queſtion, à laquelle nous tâcherons de répondre. „La Nature humaine eſt-elle ſi fort corrompuë, & la Tranſgreſſion de nos prémiers „Péres eſt elle imputée à leur Poſtérité, juſques-là que chaque individu de l'eſpèce humaine doive néceſſairement, & dès le ventre de „ſa Mére, s'égarer & tomber certainement dans une perdition éternelle, s'il n'a pour ſe ſauver les moyens marqués par la nouvelle Alliance? Et pour nous conduire à la déciſion de cette Queſtion, nous devons principalement examiner, quel en eſt le côté le plus conforme au ſens de l'Ecriture Sainte, & aux idées invariables que nous avons de l'Etre Suprême.

Les

(h) *Fiddes* Theol. Vol. I. (i) *Taylor* Diſc. Polem.

laquelle de ces Opinions s'accorde le mieux avec les Attributs de la Divinité, & 1. par rapport à la corruption de la Nature humaine.

Les Péres de l'Eglise, non plus que les Scholastiques, avec leurs subtilités, ne nous feront pas d'un grand secours dans cette recherche. (k) Les prémiers sont si partagés sur cette matière, & ceux ci sont si abstrus dans leurs raisonnemens, que ce qu'ils disent, sur ce sujet, feroit plus propre à étonner & à embarrasser un Examinateur sincère, qu'à l'éclairer & à l'instruire. Le parti le plus sur, que nous ayons à prendre, c'est d'avoir recours aux déclarations que Dieu nous a faites de sa volonté, & de les expliquer d'une maniére, qui ne blesse aucune de ses perfections.

Que Dieu, source de nôtre Existence, soit infiniment Saint & pur, & que par consequent il ne sauroit être en nous l'Autheur d'aucun péché, ni le favoriser, c'est ce qui paroit clairement, dès que nous consultons les idées que nous avons de lui. Si l'on supposoit donc, que la corruption de notre Nature est telle, qu'elle nous détermine *necessairement* & inévitablement à la méchanceté, sans la moindre inclination vers le bien, qui pût lui servir de contrepoids; ceux qui, pour mettre à couvert *l'immaculée pureté* de Dieu & la liberté de l'homme, prendroient sur cette question le parti de la Négative, auroient la Raison de leur côté; autrement il n'y auroit plus de distinction à faire entre le vice & la vertu; & l'éspérance d'être recompensé, aussi bien que la crainte de la punition, feroit destituée de tout fondement. Mais d'outrer la matière jusqu'à soutenir, que la Nature humaine telle qu'elle est *aujourd'hui* n'a absolument rien perdu de son excellence primitive; qu'*Adam*, dans son état de droiture, ne reçut de son Créateur ni dons ni graces surnaturelles;

(k) *Vossius*, dans son Histoire du *Pelagianisme* nous assure, que l'Eglise Catholique a toujours cru, que la Coulpe du Péché d'*Adam* étoit imputée à ses descendans à leur condamnation; de sorte que les enfans mourant sans Batême étoient reservés à une peine éternelle, ou du moins à être séparés de Dieu pour toujours; Et pour confirmer ce qu'il avance, il cite quantité de passages tirés de presque tous les Docteurs de l'Eglise Grecque. *Taylor*, *Whitby*, & quelques autres alléguent, pour prouver tout le contraire, le témoignage des mêmes Autheurs; Ensorte que, dans une chose, sur la quelle les Péres sont si peu d'accord avec eux mêmes & si contraires les uns aux autres, on ne sauroit faire fonds sur quoi que ce soit. Il est vrai encore qu'avant *Pélage*, les Docteurs de l'Eglise étoient peu exacts dans ce qu'ils pensoient, & dans la maniére dont ils s'exprimoient touchant le *Péché Originel*, & le *Franc-Arbitre*. Et il semble que la Providence permit que cet Hérétique semât ses erreurs, pour obliger, par ce moyen, les Orthodoxes à étudier ces matières avec plus de soin. *Whitaker* de peccato Originali. Lib. 2.

relles; qu'il n'eut ni clarté dans son entendement, ni force dans sa volonté, ni régularité dans ses affections au delà de ce qu'un homme d'âge mûr, & de facultés competentes posséde présentement: D'oser soutenir, que dans l'état où nous nous trouvons, nous n'avons aucun besoin du secours de la grace pour aider à nôtre foiblesse *héréditaire*, pour éclairer nôtre Ame, pour incliner notre volonté, & pour diriger nos affections vers la Sainteté, qui en doit être le but, mais que tout homme a naturellement le pouvoir de faire, ce qui est bon & agréable à Dieu: Ce seroit contredire formellement l'éxpérience journaliére qui ne nous laisse aucun lieu de douter de l'Etat de foiblesse où se trouve tout le Genre-humain: Ce seroit ne faire aucune attention aux déclarations de l'Ecriture Sainte, touchant les secours de la grace: Ce seroit enfin mépriser indignement les douces opérations de cet Esprit Saint, par lequel nous sommes *renouvellés, sanctifiés, & scélés pour le jour de la Rédemption.*

Quand, d'un autre côté, les partisans d'une *Dépravation absoluë* soutiennent, que l'homme, dans l'Etat où il se trouve présentement, est *fort éloigné de la Justice Originelle*, qu'il a *par lui-même* beaucoup de penchant au mal, qu'il n'y a plus de subordination entre les facultés; qu'il a perdu ces faveurs distinguées, qui formoient en lui *l'image de Dieu;* & que, dans cette situation, il est absolument hors d'état, de s'élever au dessus du niveau de l'impuissance générale, sans un principe supérieur, dont le secours lui est nécessaire dans le voyage qu'il fait vers le Ciel; ils ne disent que ce que l'éxpérience nous enseigne, & ce que les Livres Sacrés nous authorisent à croire, de la dispensation de la grace. Mais quand, poussant leur thêse au delà de ses justes bornes, ils assurent positivement, que depuis la prémiére revolte de l'homme, son ame a non seulement beaucoup perdu *de sa beauté & de son intégrité*, mais encore qu'elle est extrémement souillée & corrompuë dans toutes ses facultés; qu'elle a une grande aversion pour le bien, & un entêtement invincible pour le mal; qu'elle est incapable d'avoir une seule pensée, de prononcer une seule parole, & de former un seul desir, qui tende vers Dieu, mais qu'elle porte en elle les semences de tous les vices, & que ces principes de corruption, dont l'assemblage forme l'image du Diable, sont *inhérens* & attachés à sa nature, quand, dis-je, ils avancent de semblables dogmes, ils abaissent trop l'humanité, & ils chargent celui qui la créée d'une iniquité, qu'on ne sauroit presque effacer, si chaque Ame humaine se trouve, au sortir

des

des mains de ſon Créateur, naturellement portée à toute ſorte de méchancetés. (l) Car ſi Dieu nous a donné par dérivation une Nature entiérement portée au mal, comment peut-on dire que *tout ce qu'il a fait eſt bon ? Adam* pouvoit s'être corrompu, il eſt vrai; mais à proprement parler, ce n'eſt pas nous qui avons fait la faute, & qui nous ſommes corrompus au point qu'on le dit. Si donc cela eſt arrivé, ce ne peut être qu'en vertu d'un Décret de Dieu: Or ſi telle eſt la cauſe de nôtre corruption totale, où eſt l'excellence de la Puiſſance & de la Providence du Créateur ? ou bien, où eſt la Gloire de la Création de l'homme ?

Il y a donc aſſurément une autre maniére d'expliquer la choſe, ſans bleſſer en aucune façon les Attributs de Dieu; C'eſt (m) de dire; que la nature a, non pas acquis une *malignité poſitive*, mais ſeulement *perdu* l'image de Dieu : Une *ſimple privation de droiture*, dans un ſujet *Actif*, rend ſuffiſamment raiſon de tout ce qu'on prétend expliquer par une *Corruption poſitive*. Nôtre Ame eſt un Etre Actif. Il eſt de ſa Nature d'être toujours en action. Mais ſi la Grace ne l'aſſiſte; Si l'image de Dieu ne lui ſert d'ornement; Cette Ame ne ſauroit agir bien & ſelon les règles; En ſorte que la différence qu'il y a entre *Adam* & nous, conſiſte, non en ce que nous ayons des inclinations violentes à toute ſorte de méchancetés, profondément gravées en nôtre Nature; (plus qu'il n'en avoit lui-même, avant que de perdre ſon innocence,) mais en ce que nous manquons aujourd'hui de pluſieurs avantages qu'il poſſédoit, lors qu'il étoit encore dans toute la perfection de ſon Etat. Il avoit le libre pouvoir de l'obéïſſance, nous ne l'avons pas. L'image de ſon Créateur étoit parfaitement empreinte dans ſon Ame, la connoiſſance & la ſainteté en étoient les divins caractères. Cette image eſt préſentement effacée de nôtre Nature. Quand donc nous diſons, qu'*Adam* communiqua à toute ſa Poſtérité une *Nature corrompuë*, il ne faut pas prendre cette expreſſion, comme ſi nous voulions aſſurer, que la Nature que nous avons reçûe a été infféctée d'aucune inclination, ou habitude vicieuſe, qui, dominant ſur nôtre volonté, la détermine à ce qui eſt mauvais : Nôtre intention eſt ſeulement de marquer par là que le prémier homme nous a communiqué une Nature, qui peut, à la vérité, pancher & ſe tourner tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, ſelon qu'elle le trouve à propos; Mais qu'il ne nous a pas en même tems communiqué *l'image de Dieu*, ni cette plénitude de connoiſſance, ni ce libre pou-



(l) *Taylor* Diſc. Polemiq. (m) *Hopkins* des deux Alliances.

voir d'obéïr, qui étoient absolument nécessaires, pour sanctifier toutes les actions, & pour rectifier toutes les inclinations de cette Nature. Quand donc on parle de *la corruption de nôtre Nature*, ce n'est que dans un *sens de comparaison*, pour dire qu'elle se trouve reduite à son pur état *naturel*, qui n'est tout au plus qu'un état d'imperfection, où l'ame est privée de cette *Grace*, qui eut pû la conserver exemte de tout péché, & où elle n'a plus ces autres excellentes qualités, qu'elle avoit reçuës de son Créateur.

Voilà naturellement, & dans le vrai, ce que nous devons penser de nôtre *corruption Orginelle.* Le sentiment que nous venons de proposer est exemt des difficultés qu'on trouve dans les autres, & il n'est pas incompatible avec les perfection de Dieu. Car *retirer* simplement ces dons *extraordinaires*, qui n'étoient pas de *l'essence* de l'homme, mais que Dieu lui avoit accordés *par surcroit* de Bonté; en priver celui qui les possédoit, parce qu'il s'en étoit rendu indigne par sa Transgression, il n'y a rien en cela qui ne convienne parfaitement à la Sagesse, à la Justice, & à la Sainteté du Législateur Souverain; au lieu que mettre en nous une *malignité positive*, ou une inclination au mal, si forte, qu'elle nous entraine nécessairement au péché, est une chose très certainement tout à fait indigne de l'Etre infiniment pur.

1. Par raport à l'imputation de la Coulpe & de la peine.

*Celui qui juge l'Univers ne peut point s'écarter des régles de la Justice; & celui qui garde la miséricorde de génération en génération* ne sauroit avoir aucune part à quelque action que ce soit, qui seroit marquée au coin de la Cruauté; Ce sont-là des vérités certaines, des vérités que nous découvrons sans peine, dès que nous reflêchissons sur la Nature Divine: (n) Ceux donc qui nient que le Péché d'*Adam* nous soit imputé à nôtre Damnation éternelle, ou que les Enfans, qui meurent sans Batême, soient les objets de la vengeance de Dieu, & soient condamnés au feu de l'Enfer, ou exclus pour jamais de la présence de leur Créateur, & cela pour un fait arrivé plusieurs milliers d'années avant leur naissance, ont raison, tant qu'ils se contentent de refuter une opinion, qui obscurcit ces attributs de Dieu qui nous le rendent aimable, & nous le présentent sous un appareil effrayant, trainant après luy l'épouvante & l'horreur, ou du moins occupé à exercer des actes d'une extréme sévérité, si ce n'est pas d'une Cruauté préméditée. *L'enfer* est-il donc un supplice si leger & si facile à supporter; & les ames des enfans sont elles si peu de chose,

(n) *Taylor* Disc. Polemiq. & *Whitby* de imput. pecc: *Adami.*

fe, que Dieu ne fe faffe aucune peine de les arracher du ventre de leur Mére, pour les précipiter dans la perdition? Sa bonté pardonna au prémier de tous les Pécheurs, malgré la grandeur de fon crime, & le Criminel rentra en grace auprès de fon Juge; C'eſt en général la penfée de tous les Chrétiens. Mais fi après le pardon accordé au *Tranfgreffeur principal*, fes defcendans font encore fujets à une misère éternelle, par la feule raifon, qu'ils defcendent de lui; que devient cet attribut adorable? Il y a plus; Condamner des enfans aux peines de l'Enfer, pour une fauté, qui n'eft pas proprement la leur, ce feroit les traiter plus rigoureufement que les Démons, qui périrent pour un acte, qui leur étoit propre, & pour un Péché qu'ils avoient librement & volontairement commis. Quand donc on s'éléve contre de femblables thèfes, on eft loüable, en ce qu'on prend la défenfe des attributs de Dieu; & qu'on en éloigne tout ce qui pourroit en ternir l'éclat. Mais lorsque pouffant l'objection au delà de fes juftes bornes, on foutient pofitivement, qu'il n'y eut entre Dieu & *Adam* rien qui reffemblât à une *Alliance*, ou que, s'il y eut quelque chofe d'approchant, *Adam* contracta feulement pour lui même; que fa faute fut par conféquent perfonnelle, & ne fauroit nous être juftement imputée; que puifque nous n'avons eu aucune part à la Tranfgreffion, fe feroit fans raifon que nous en aurions à la peine; qu'en un mot, nous naiffons tous dans le même état d'innocence, & en poffeffion auprès de Dieu, de la même faveur & de la même approbation, dont *Adam* jouïffoit avant fa défobéïffance: Quand, dis-je, pour foutenir fon oppofition, on avance de pareilles thèfes, on ne prend pas garde, qu'en voulant plaider la caufe de la Miféricorde & de la Bonté de Dieu, on enlève & on retranche abfolument le fondement de la feconde Alliance, en détruifant la néceffité d'un Médiateur Divin, & on ne fait aucune attention aux déclarations de l'Ecriture Sainte, qui nous affure, que (o) *tout le Monde eft devenu coupable devant Dieu*; *que tous les hommes tant* Juifs *que Gentils font fous le Péché*, *étant privés de la gloire de Dieu*, & (p) *de nature enfans de colère.*

Pour concilier donc les attributs de Dieu avec ce qu'il dit dans fa Parole, on peut fort bien tomber d'accord, qu'il y eut une Alliance entre Dieu & *Adam*, auffi-tôt après fa Création; que dans cette Alliance, *Adam*, comme Chef & Repréfentant du Genre-hunnain, ftipula pour tous les hommes, auffi bien que pour lui-même;



(o) Rom. III. 9. 19. (p) Eph. II. 3.

me; & que l'ayant transgressée, sa Coulpe & la peine qu'elle méritoit furent imputées à toute sa Postérité. On peut convenir encore, que c'est là précisément l'état & la situation où nous laissa nôtre prémier Pére. Mais il faut se souvenir aussi, (q) que le Plan & le Dessein de nôtre Salut fut connu & arrêté de toute éternité, dans le Conseil & les Decrets de Dieu, qui, prévoyant la Chûte de l'homme, résolut d'envoyer son propre Fils pour le racheter, & le résolut, long-tems avant que la transgression arrivât; Ensorte que la Sagesse & la Bonté de Dieu avoient pris d'avance des mesures éfficaces pour prévenir toutes les mauvaises suites de la Chûte *d'Adam*, & pour empécher que ses descendans ne tombassent dans une misère éternelle, & ne fussent condamnés aux flammes & aux peines de l'Enfer, pour quelqu'autre raison, que pour leurs propres fautes, & pour leurs transgressions *personelles*. Je dis que la Rédemption du Monde par Jesus-Christ arrétée & résolue de toute éternité, fut actuellement promise avant la naissance d'aucun homme, avant même que la Sentence de mort eut été prononcée contre nôtre prémier Pére, & il ne faut pas douter, qu'aussi-tót que la promesse en eut été faite, les avantages, qui en résultent n'eussent dès lors commencé à se faire sentir à l'humanité; De sorte que selon cette hypothèse tout enfant, qui se trouve avoir part en naissant, à la Coulpe du péché d'*Adam*, a part de même aux biens précieux que J. C. nous a mérité par sa mort, Dieu l'ayant établi pour être une propitiation perpétuelle pour le péché de tout le Monde. Et le défaut du Batême ne sauroit empécher l'éffet de ce remède, puisque ce dernier a été montré & présenté au Genre-humain long-tems avant l'institution du prémier; & que, comme le disent (r) quelques Savans Péres de l'Eglise, la Cérémonie du Batéme a plûtôt été instituée (s) pour être un gage des biens à venir, un Type de nôtre future Résurrection, un moyen d'avoir part à la Passion & à la Mort du Seigneur, une forme d'adoption dans la famille Céleste, & d'admission à ces grandes & riches promesses de Dieu, qui sont cachées en Jesus-Christ

(q) *Jenkins* Christianisme raisonnable vol. 2. (r) Scimus enim plurimos Ecclesiæ Christianæ Doctores Infantes ad baptismum admittere, & tamen uno ore eosdem peccati expertes pronunciasse. (s) Baptizantur Infantes juxta *Chrysostomum* & *Theodoretum*, ut baptismus ipsis sit arrha futurorum bonorum, Typus futuræ Resurrectionis, Dominicæ Passionis communicatio; atque ut supernè regenerati, sanctificati in adoptionis jus adducti, & Unigeniti cohæredes, per sacrorum mysteriorum participationem sint. *Whitby* de imput. Pec. Adami.

CHIST plûtôt dis-je, qu'une ordonnance établie & destinée pour la purification mystique du Péché.

Ceux donc, qui se sont exercés sur ce sujet, s'y sont très-mal pris, en ce qu'ils se sont jettés dans les deux extrêmités opposées: Les uns en ne faisant attention qu'à ce qui est couché par écrit dans nos Livres Sacrés; Les autres en rejettant tout ce qui ne leur paroissoit pas conforme à la raison, & aux idées, qu'on doit se former de la Nature Divine; Au lieu qu'en s'éfforçant de concilier les attributs de Dieu, avec les déclarations de sa parole, & d'expliquer les uns par les autres, ils auroient pû trouver, sur toutes les questions qui se seroient présentées, des solutions justes & convenables, & réduire le tout à un systhéme raisonnable, sans imputer à Dieu ni cruauté ni souillure, ou sans être obligés d'en venir à des explications forcées de certains passages clairs & formels de l'Ecriture Sainte.

Recapitulation de tout ce qui a été dit ci-dessus.

Tant qu'on lira les Epitres de *St. Paul* dans l'Eglise de JESUS-CHRIST; le Contract Originel entre Dieu & l'homme, la Dépravation de la Nature humaine, & l'imputation de la Coulpe d'*Adam*, y feront constamment regardés comme des Dogmes, dont on ne doit point s'écarter. Mais aussi, il faut bien prendre garde, en les expliquant, de ne charger Dieu d'aucune imputation indigne de lui, ce qu'on peut faire très-heureusement, si seulement on veut supposer, que la corruption, que nous *héritons* de nos Péres, vient, non de l'infusion d'aucune *malignité positive*; Mais du retranchement des dons surnaturels, dont le prémier homme étoit en possession; Que l'Alliance de grace commença aussi-tôt après l'abolition de l'Alliance des œuvres; & que tout le Genre-humain y fut compris; Que le Sang de JESUS-CHRIST met les enfans à couvert de la colère de Dieu, & que l'imputation de la Coulpe d'*Adam*, aussi bien que la peine à la quelle elle nous assujettissoit, est efficacement enlevée par l'oblation méritoire de cet *Agneau, qui a été immolé dès la fondation du Monde.* Cependant nous n'avançons cela que comme une hypothèse probable, & pour concilier, (du moins autant qu'il est en nôtre pouvoir de le faire, dans un sujet aussi abstrus & aussi difficile que celui-ci.) les attributs de Dieu avec les déclarations de sa parole.

# SECTION IV.

## *Du Meurtre d'*Abel *& du Transport d'*Enoch.

L'an du Monde 128. Avant J.C. 3876.

LE prémier Exemple, que l'Ecriture Sainte nous raporte, de la corruption de l'humanité, est celui que donna *Caïn*, en tuant *Abel* son frére, sans autre sujet, que parce que son frére étoit plus homme de bien que lui, & (a) qu'il offrit *à Dieu un sacrifice plus agréable que le sien.*

Raisons que l'on avoit de sacrifier dans le commencement du Monde.

(b) L'on demande, d'où a pris sa source la Cérémonie des sacrifices? Si l'homme y fut porté par la conviction qu'il avoit de sa Coulpe, & par le désir d'apaiser la colère de Dieu? ou par un sentiment de reconnoissance envers son Créateur, & dans l'intention de lui rendre quelques-uns de ses bienfaits? ou plûtôt, comme l'ont crû (c) quelques personnes, par un ordre exprès de Dieu méme, quoique l'Ecriture garde un profond silence là dessus.

On demande encore, si les hommes offroient leurs sacrifices indifferemment par tout, & en toute sorte d'endroits, ou s'ils avoient pour cela un lieu particulier, choisi par *Adam*, ou que la Divinité méme eut marqué & destiné à cet usage, en le distinguant de tout autre, par des signes plus visibles de sa *présence glorieuse*? Enfin s'ils apportoient leurs sacrifices à *Adam* pour les présenter en leur nom, ou s'ils les offroient directement eux mémes; puis qu'anciennement chaque particulier avoit dans sa famille le droit de faire l'Office de Prêtre? Ce sont-là des questions d'autant plus difficiles à décider, que l'Historien Sacré n'en parle en aucune façon: Tout ce qu'il en paroit par son recit, c'est que ces deux fréres apportérent des offrandes sortables à leur condition; *Caïn*, Laboureur, offrit (d) *des fruits de la* Terre; *Abel* qui étoit Berger, présenta au Seigneur *des prémiers-nés du troupeau, & de leur graisse*; & (e) *que l'Eternel eut égard à* Abel *& à son sacrifice, mais qu'il n'eut point d'égard à* Caïn *ni à son sacrifice.*

(f) Dieu, si l'on croit les Docteurs Juifs, fit connoitre qu'il agréoit le Sacrice d'*Abel*, (g) par un feu qui descendit du Ciel, ou

(a) Heb. I. 4. (b) *Saurin* Differt (c) *Patrick* Comment. (d) Gen. IV. 3. 4. 5. (e) Gen. IV. 4. 5. (f) *Tennison* de l'Idolatrie (g) Cette ma-

ou plutót par une trace de lumiére qui venoit du *Schekinah*, ou de la *glorieuse présence* de celui à qui le facrifice étoit offert la confuma entièrement; pendant qu'il fit éclater fon dédain pour celui de *Caïn*, du moins autant qu'on peut le conjecturer en ne faifant point briller de lumiére fur fes gerbes, ou en ne les faifant point monter en fumée vers le Ciel. La véritable raifon, qui engagea Dieu à mettre une diftinction entre ces deux adorateurs, fut moins la qualité de ce qu'ils offroient, comme l'ont crû quelques Interprétes, que la différente difpofition de leur ame. *Abel* offrit (h) *par la foi*, c'eft à dire, dans les mouvemens d'une pieté fincère, & Caïn fans refpect & fans affection pour Dieu, ce qui fit donner la préference au prémier. Caïn ne pouvant le fouffrir, il penfa dès lors à oter la vie à fon frére. Il a pu arriver qu'*Eve* luy (i) ait fait naitre la penfée, qu'etant l'ainé, il devoit être cette *femence bénite*, qui, felon les promeffes de Dieu, *briferoit la tête du Serpent*. Plein de cette idée, & voyant que Dieu avoit fi fort favorifé fon frére, dans l'acte même du facrifice, il crût qu'il vouloit encore lui tranfporter fon droit d'aineffe; dès ce moment il ne regarda plus *Abel* qu'avec un œil d'envie; & pour le mettre hors d'état de le fupplanter, il fut tenté de fe jetter fur lui & de le tuër.

Quoi qu'il en foit, le même principe, qui porte les méchans au crime, les précipite auffi dans le défefpoir, quand le châtiment leur eft dénoncé. C'eft pour cela que,, quoique la Sentence prononcée contre *Caïn* fut fort au-deffous de l'énormité de fon crime, cet impie meurtrier ne laiffe pas de s'en plaindre, comme fi Dieu l'eut trai-

niére de montrer qu'un Sacrifice étoit agréé en le confummant par le feu, eft de très ancienne datte; il y en a quelques traces dans cette *lampe de feu*, qui paffa entre les piéces du Sacrifice *d'Abraham*, Gen. XV. 17. Mais dans la fuite des tems les exemples en dévinrent moins rares & plus communs. Quand *Moïse* offrit le prémier Holocaufte felon la Loi Lev. IX. 24. Quand *Gédeon* offrit fur le rocher, *Jug.* VI. 21. Quand *David* arrêta la Pefte I. Chron. XXI. 26. Quand *Salomon* confacra le Temple, 2. Chron. VII. 13. & dans la difpute *d'Elie* avec les Prêtres de *Baal*. I. Rois XVIII. 38. Dans tous ces Exemples Dieu répondit par le feu. Il y a plus, les *Gentils* mêmes avoient quelque idée que leurs Dieux répondoient de cette manière; auffi voyons nous *qu'Homère*, parlant des *Troyens*, qui alloient faire fur les *Grecs* une fortie, dont ils devoient avoir tout l'honneur, dit que le Tout-puiffant fils de *Saturne* leur donna un figne favorable, par un éclair, qu'il fit briller, à leurs yeux Iliad. X. (h) Heb. XI. 4. (i) *Patrick* Comment.

traité avec trop de févérité ; (k) *Ma peine*, dit-il, *eft plus grande que je ne puis porter*; *Car voici*, *je vai être fugitif & vagabond fur la Terre*, *& quiconque me trouvera me tuera.* Pour le raffurer, & pour prolonger en même tems fa miferable vie, dans la vuë de le faire fervir d'exemple, propre à détourner les hommes de commettre à l'avenir de pareilles énormités, l'Eternel l'exila dans le Païs de *Nod*, & (l) *mit une marque fur lui*, *afin que quiconque le trouveroit ne le tuât point.*

Ce que c'étoit que la marque mife fur Caïn.

Les Savans fe font donné beaucoup de peine, il y a longtems, pour favoir ce que c'étoit que cette marque, auffi bien que pour découvrir dans quel endroit du Monde étoit fituée la Terre de *Nod* : (m) Les uns croyent que Dieu imprima fur le front de *Caïn* une des lettres de fon nom, ou plutôt qu'il mit fur lui une marque fi flétriffante, qu'elle denotoit clairement, qu'il étoit maudit. D'autres s'imaginent que Dieu lui fit un vêtement particulier, pour le diftinguer par ce moyen du refte des hommes, qui étoient vétus de peaux. Cette marque étoit, felon quelques-uns, un branlement de tête continuël; Selon d'autres, c'étoit un tremblement univerfel de tous fes membres. Enfin, il y en a qui conjecturent, que fon vifage fut brûlé par un Eclair (n) *de la préfence du Seigneur.* Mais quelle qu'ait été cette marque, on peut raifonnablement fuppofer, qu'elle étoit un indice vifible de la colère de Dieu, qui devoit porter ceux qui

(k) Gen. IV. 13. 14. (l) Verf. 15. (m) Prefque toutes les Verfions ont mal exprimé le fens de l'Original, Gen. IV. 15. en le traduifant de cette maniére : *Dieu mit une marque fur* Caïn, *afin que quiconque le rencontreroit ne le tuât pas.* Il n'y a rien de femblable dans l'*Hebreu*, & les LXX. ont beaucoup mieux fait de traduire ainfi ; *Dieu mit une enfeigne devant* Caïn, ou *Dieu donna un figne à* Caïn, pour lui perfuader, *que celui qui le rencontreroit ne le tueroit pas* ; A peu près comme dans Exod. X. 1. où il eft dit, que *Dieu mit des enfeignes*, ou fit des fignes, *devant les Egyptiens* : & Efaïe XLVI. 19. *Qu'il mettroit une enfeigne devant les Gentils.* Il paroit clairement, que dans ces paffages il ne s'agit pas d'une marque particuliére, que Dieu eut deffein de mettre fur le corps des *Egyptiens* & des *Payens* ; mais feulement de ces fignes & de ces merveilles, qu'il fit en *Egypte* pour obliger *Pharaon* à laiffer aller fon Peuple, & de la manière miraculeufe dont il délivra, dans la fuite, ce même Peuple de la Captivité de *Babylone.* Cette explication eft naturelle, & conforme aux voyes de la Providence, qui fe fert pour l'ordinaire de fignes & de merveilles, pour confondre l'incrédulité. Et après ce que Dieu avoit dit à *Caïn*, en lui reprochant fon crime, il n'en faloit pas moins pour le raffurer, contre la crainte, qu'il avoit *d'être tué par le prémier qui le rencontreroit.* *Hewel* Hift. de la Bible. *Patrick* Comment. *Saurin.* Differt. (n) Gen. IV. 16. 17.

qui le remarqueroient, à ne pas s'expofer à un chatiment fi terrible, en fe rendant coupables d'un meurtre en la perfonne de *Caïn*, ce qui a fait dire à un (*) Docteur *Juif*, que la Terre trembloit fous le Parricide, & que chacun, faifi de frayeur, s'éloignoit de lui par une promte fuite, en difant *voilà le Barbare qui a tué fon frére.*

Les fentimens font moins partagés fur la fituation du Païs de *Nod*; L'Ecriture Sainte le place à *l'Orient d'Eden*, & nous dit que c'eft là que *Caïn bâtit une Ville, qu'il apella du nom de fon fils Enocb* (o) Sur quoi le favant *Huët* remarque, que *Ptolomée*, dans fa defcription de la *Sufiane*, parle d'une Ville apellée *Anuchtba*, & qu'en retranchant la derniére Syllabe *tba*, qui n'eft qu'une terminai„ fon *Chaldaïque*, ce nom eft le même que celui d'*Enocb*, dont par„ le *Moïfe*; d'autant plus que *Ptolomée* place cette Ville à l'*Orient* „ d'Eden; Ce qui quadre parfaitement avec ce que l'Hiftorien Sacré „ dit de la Terre de *Nod.* Mais quand on conviendroit qu'*Anuchtba* eft le même mot que celui d'*Enocb*; il ne s'enfuivra pourtant pas de là, qu'il n'y eut point d'autre Ville de ce nom, que celle qui fut bâtie par *Caïn.* Déja il eft certain, qu'il y eut un autre *Enocb* fils de *Jared*, & Pére de *Mathufala*, qui, dans les Siécles qui ont précédé le Déluge, fe rendit célèbre par fa pieté; pourquoi donc la Ville, dont parle *Ptolomée* n'auroit elle pas pû porter le nom de ce dernier *Enocb*, à caufe de la beauté de fon caractère, & de la façon miraculeufe dont il fut exemté de la mort? Ou pourquoi ne pourroit-elle pas avoir pris fon nom de quelque autre *Enocb*, différent de ceux dont nous avons parlé, & qui auroit vécu quelques générations après le Déluge? En effet, il n'eft guères poffible de s'imaginer, comment la Ville d'*Enocb*, fondée avant la terrible Cataftrophe, qui fubmergea le Monde, auroit pû, après de fi violentes fecouffes, & le changement univerfel qui fe fit alors fur la furface de la Terre, retenir fon nom ou même fon Etre.

Situation du Païs de *Nod*.

Il faut de plus remarquer, que la *Sufiane*, où Monfieur *Huët* place la Terre de *Nod*, eft un des Païs du Monde les plus agréables & les plus fertiles. Or fi l'on fait attention, que le banniffement de *Caïn* devoit faire, dans les vuës de Dieu, partie de fon châtiment, il eft, ce femble, plus raifonnable de croire, que ce meurtrier fut relegué dans quelque Païs ftérile & defolé, éloigné du lieu de fa naiffance, & féparé, par de hautes montagnes, & d'autres obftacles de cette nature, du lieu où habitoient fes Parens; enforte



(*) R. *Salomon.* (o) *Wels* Geograph. du V. Teftament.

ſorte qu'il ne put avoir aucun commerce avec eux; & c'eſt cette conſideration qui a porté le ſavant *Grotius* à ſe déclarer nettement pour l'*Arabie Déſerte*, comme pour une contrée propre à ſervir de retraite à *Caïn*, & dont la ſtérilité répond aſſés bien à la malediction que Dieu prononça contre lui; (p) *Et maintenant tu es maudit de deſſus la Terre, qui a ouvert ſa bouche pour recevoir de ta main le ſang de ton frére, & quand tu la cultiveras, elle ne te produira plus déſormais ſa force.*

La ſeule objection qu'on puiſſe faire contre cette opinion eſt, (q) que le Païs de *Nod*, ſelon l'Ecriture, étoit ſitué à *l'Orient* d'Eden, au lieu que l'Arabie déſerte en eſt certainement à *l'Occident.* Mais ſi l'on fait attention, que le mot qu'on traduit *à l'Orient* d'Eden, ne ſignifie que *vis-à-vis*, ou *du côté* d'Eden, comme l'ont traduit les LXX. & ſi en même tems nous nous ſouvenons, que quand *Moïſe* écrivoit ſon Hiſtoire, il étoit dans *l'Arabie Pétrée*, nous verrons alors, que les Deſerts de *l'Arabie*, qui ſont contigus à *Eden*, du côté de *l'Occident*, étoient, par rapport au lieu où *Moïſe* ſe trouvoit, droit *au devant*, ou *vis-a-vis d'Eden*, & qu'ainſi ce peut bien être là l'endroit, où le Païs du *Nod*, ou *du Vagabond*, étoit ſitué.

Quoi-qu'il en ſoit, il eſt certain, qu'après que *Caïn* ſe vit chaſſé de la préſence de Dieu, il devint méchant, & perdit tout ſentiment de vertu. Il abandonna le culte du Créateur de l'Univers, pour adorer, comme quelques-uns l'ont prétendu, le Soleil, la Lune, & toute l'Armée des Cieux; Ce mauvais exemple fut contagieux pour ſes deſcendans, qui, profitant du crédit que leur procuroit parmi leurs Contemporains (r) l'invention de pluſieurs Arts Curieux, mirent le vice en vogue, & introduiſirent ainſi cette corruption générale, que Dieu punit enfin d'un Déluge univerſel.

(p) Gen. IV. 11. 12. (q) *Wels* ubi ſup. (r) Gen. IV. 20. &c.

## *Du Tranſport d'Enoch.*

A M. 987. A J C. 307 Caractére d'*Enoch*. AU milieu de la corruption, dont nous venons de parler; *Moïſe* fait particuliérement mention d'un Perſonnage d'une ſainteté éminente, (s) *qui marcha avec Dieu*, & qui, (t) malgré la méchanceté de ſon ſiécle, perſévera, pendant une longue ſuite d'années, à donner aux hommes des exemples d'une pieté ſinguliére.

(s) Gen. V. 4. (t) *Patrick* Comment.

re. Tel fut *Enoch*, qui se rendit encore remarquable par d'autres endroits; (u) S. Jude lui donne le titre de Prophète: (x) Les *Arabes* en parlent comme d'un Personnage, fort savant. Les *Babyloniens* le regardoient comme l'Autheur de leur Astrologie. Les *Grecs* l'apellent leur *Atlas*, & soutiennent, *qu'il fut le prémier qui enseigna aux hommes la connoissance des Astres, ayant lui-même été instruit par les Anges de Dieu.*

Ce ne fut cependant pas tant pour ses rares qualités, que pour sa grande piété & son eminente vertu, que Dieu lui accorda le privilège particulier de ne point *voir la mort*. Sa Bonté *le prit* à soi, (y) pour soutenir & consoler, par ce moyen les hommes, dans leur état de mortalité, par l'esperance d'une meilleure vie dans un autre monde; ce qui nous porteroit assés à croire, qu'il fut transporté d'une manière visible, à peu près comme *Elie* le fut dans la suite, par une glorieuse apparition du *Schekinah*, d'où quelques Ministres Célestes furent envoyés, pour l'enlever dans les airs: Car il est ridicule de s'imaginer, qu'il fut simplement conduit dans un Paradis terrestre, pour y vivre dans le même état de plaisir & de félicité, dans lequel se trouvoient nos prémiers Parens avant leur Chûte. Comment transporté.

(z) Nous ne connoissons à présent d'autre *Paradis*, que celui dont l'Ecriture Sainte nous parle, comme d'un lieu, où Dieu donne les marques les plus éclatantes de sa présence, & où il se fait voir dans En quel lieu.

K 2

(u) Gen. V. 14. &c. (x) Il y avoit, dans les prémiers Siécles de l'Eglise Chrètienne, un Livre intitulé les *Propheties d'Enoch*; Ce Livre n'étoit pas inconnu aux *Juifs*; Mais les Fragmens, que les Péres nous en ont conservés dans leurs Ecrits, ne nous en donnent pas une idée fort avantageuse. *Tertullien* n'a pourtant pas laissé d'en prendre la défense, avec beaucoup de chaleur, se lamentant de ce que tout le monde n'avoit pas le même zèle que lui, pour en maintenir l'authenticité. Il prétend que *Noé* l'avoit sauvé avec lui dans l'Arche; d'où il avoit été transmis à l'Eglise; & que les *Juifs* ne le rejettoient, que parce qu'il leur paroissoit trop favoriser le Christianisme. *Saurin* Differt. La grande objection qu'on peut faire contre ce Livre, & que ni *Philon*, ni *Josephe*, exacts Compilateurs des Antiquités de leur Nation, n'en disent absolument rien; & qu'il contient des fables d'une absurdité palpable. Mais on pourroit répondre à cela, avec *Pererius*, que nonobstant le silence des deux Antiquaires *Juifs*, il y avoit certainement un tel Livre, qui put recevoir quelques altérations depuis la mort de Saint *Jude*; Quelques Hérétiques, dans les Siécles suivans, ayant pris occasion de son Antiquité, & de l'endroit où il est dit que *Michel* disputa avec le Diable, touchant le Corps de *Moïse*, y ajoutérent plusieurs choses de leur invention, & le remplirent de fables, qui favorisoient leurs erreurs. *Raleigh* Hist. du Monde. (y) *Patrick* ubi sup. (z) *Saurin* ubi sup.

dans toute ſa Gloire, & dans toute ſa magnificence. C'eſt ce lieu que Saint *Paul* apelle (a) le *troiſième Ciel*, dans lequel (b) *Elie* fut élevé, & (c) où nôtre bienheureux Sauveur ſupplie ſon Pére de nous introduire, après y être entré lui-même. C'eſt donc une choſe digne d'attention, que dans chacune des trois Périodes de l'Egliſe, il y ait eu un exemple d'un homme élevé dans le Ciel, en Corps & en Ame, pour l'affermiſſement de la foi de ceux, qui vivoient ſous ces différentes diſpenſations: *Enoch* ſous l'Oeconomie Patriarchale; Elie ſous la Loi; & JESUS ſous l'Evangile, ſont allés de cette manière, prendre poſſeſſion de la gloire du Paradis. Une remarque encore, qui n'eſt pas à négliger; c'eſt que, dans chacune de ces trois diſpenſations, il y a eu une gradation de lumière dans la preuve, que Dieu donnoit aux hommes, d'une autre vie après celle-ci. (d) L'enlevement d'un homme de bien, qui, après avoir fait quelque ſejour ſur la Terre, fut mis ailleurs que dans un tombeau, étoit, pour les fidèles du prémier Monde, un indice favorable de la recompenſe deſtinée à la vertu. La préſomption devient encore plus forte pour les Juifs, qui voyent les Cieux s'ouvrir, & un de leurs Prophétes y monter ſur un Chariot de feu. Mais elle ſe change en démonſtration pour les Chrétiens; & c'eſt, pour ainſi dire, pour eux, une priſe de poſſeſſion, de la félicité qu'ils attendent, que de contempler l'Autheur & le Conſommateur de leur foi, s'elever dans les airs, ſur une nuëe, comme ſur un char de triomphe, & traverſer ces eſpaces immenſes, qui ſéparent les Cieux & la Terre, pendant que l'Egliſe Triomphante ordonne (e) au *Portes* du Palais de la Gloire de *s'ouvrir*, pour recevoir celui, qui eſt allé devant nous, *nous* préparer * les places, qu'il nous avoit acquiſes, dans ces heureuſes demeures.

(a) 2. Cor. XII. 2. (b) 2. Rois II. 1. (c) Jean. XXIII. 43. (d) *Saurin* ubi ſup. (e) Pſ. XXIV. 7. * Jean. XIV. 1. 2.

SEC-

# SECTION V.

## *De la longue vie des Habitans du Prémier Monde.*

DE tout ce que l'Hiſtoire nous dit des prémiers Siécles du Monde, il n'y a rien qui tienne plus du prodige, que ce qu'elle nous raconte de la longue vie de ceux qui ont les prémiers habité cette Terre ; ni d'événement plus propre à nous remplir d'étonnement, que l'extrême diſproportion qu'on remarque entre leur vie & la nótre. (a) Nous croyons avoir longtems vécu, quand nous avons atteint l'âge de 80. ou de 100 ans ; au lieu que ceux dont il s'agit, vivoient, ſept, huit ou neuf Siécles, & même au delà. Les ſuffrages réünis des Ecrivains *Sacrés* & *Profanes*, ne nous permettent pas de revoquer en toute la réalité du fait. L'Ecriture Sainte marque l'âge précis d'une longue ſuite de Patriarches, *qui vivoient avant le Déluge*, & s'en ſert pour meſurer le tems, qui s'eſt écoulé depuis la Création du Monde, juſques à cette inondation générale ; enſorte que ce calcul ſert de fondement à toute la Chronologie *Sacrée*. (b) Tous les Hiſtoriens, tant *Grecs* qu'*Hebreux*, ſont unanimes ſur la longue vie des prémiers Habitans de la Terre, & il n'eſt pas naturel de ſuppoſer, que tous ces Autheurs, d'un crédit & d'une authorité indubitables, ſe ſoient accordés à forger & à répandre une fable.

Longue vie des premiers hommes prouvée par l'hiſtoire ſainte.

Nous pourrions peut être ſoupçonner, que les années, dont il s'agit dans ce Calcul, ne ſont pas des années *Solaires*, mais ſeulement des révolutions *Lunaires*, qui, commençant à chaque Nouvelle Lune, n'excédent pas la longueur de 29. jours & quelques heures ; ce qui renfermeroit heureuſement la plus longue vie de ces prémiers hommes, dans les mêmes bornes que les nótres. Mais rien ne ſeroit

Leurs Années n'étoient pas des Années Lunaires ou d'un Mois.



(a) *Burnet* Théorie de la Terre Vol. I. (b) *Manethon*, qui a écrit l'hiſtoire des *Egyptiens*; *Beroſe* celle des *Chaldéens*, & les Autheurs qui ont traité des Antiquités *Phéniciennes*, outre *Molus*, *Heſtiæus*, & *Jérôme l'Egyptien*; & parmi les *Grecs*, *Heſiode*, *Hecatée*, *Hellanicus*, *Ephorus*, & *Nicolas*, temoignent auſſi, que dans les prémiers Siécles les hommes vivoient mille ans. *Burnet* ubi ſupra.

moins fondé qu'une pareille supposition. Car, outre que l'Ecriture Sainte ne se sert jamais de semblables années *Lunaires*, elle ne fonde là dessus aucun calcul, soit *Litteral* soit *Prophétique*. D'ailleurs, la distinction qu'elle met manifestement entre les mois & les années, dans l'histoire du Déluge, & de la vie de *Noé*, est presque une Démonstration, que les années se comptoient alors, non par des révolutions *Lunaires*, mais par des années *Solaires*; Car dans l'endroit où il est dit, que (c) *l'an 600 de la vie de* Noë, *au second mois & le 17. jour du mois, toutes les fontaines du grand Abîme furent rompuës, & les bondes des Cieux furent ouvertes*; & dans l'endroit encore où il est dit, que (d) *l'an 601. au prémier mois, & le prémier jour du mois, les eaux furent sechées de dessus la Terre*; à moins que nous ne puissions supposer, que dans un seul & même verset, dans une seule & même période fort courte, ces deux mots *année* & *mois*, soient si fort confondus, qu'ils ne disent que la même chose, il n'est pas possible d'en conclure, que les années de *Noé*, n'étoient que des mois; & si après cela on prétendoit que les années de *Noé* doivent s'entendre d'une manière, & celles des Patriarches ses contemporains, d'une autre, on prendroit un parti également ridicule est insoutenable.

Le calcul du tems, qui s'est écoulé depuis la Création jusqu'au Déluge, monte ordinairement à 1656. ans, qui, réduits en mois, & convertis ensuite en années ordinaires, ne feroient guères plus de 127 ans, intervalle de beaucoup trop court pour que le Monde eut pû être peuplé d'un nombre suffisant d'habitans. (e) Il n'est pas fort naturel de s'imaginer, que dans un si court espace de tems il ait pu sortir d'un seul Couple plus de 500. personnes. Supposés qu'il en fut sorti mille, il n'est pas rare d'en trouver autant dans un bon Village. Faloit-il donc que pour détruire une si petite poignée de monde, les Cataractes du Ciel s'ouvrissent, & que le grand Abîme se rompit ? Etoit-il nécessaire, pour submerger une ou deux Paroisses, *que les eaux s'élevassent sur toute la face de la Terre quinze coudées par dessus les plus hautes Montagnes* ? Cela feroit certainement plus incroyable que le plus long âge que l'Ecriture Sainte attribuë aux Patriarches; Outre que 127. ans feroient un espace trop court, pour y pouvoir placer les dix générations, que *Moïse* compte depuis *Adam* jusqu'au Déluge : Les Patriarches auroient engendré des enfans avant l'âge

(c) Gen. VII. 11. (d) Gen. VIII. 13. (e) *Burnet* ubi supra.

l'âge de puberté ; puiſque, ſelon cette hypothèſe, quelques-uns (f) d'entr'eux ſe ſeroient vûs Péres à l'âge de ſix ans.

On convient généralement, & on peut certainement le prouver, par le témoignage de l'Ecriture Sainte, auſſi bien que par d'autres raiſons, que les prémiers Patriarches ont vécu fort longtems, & même beaucoup plus, que jamais les hommes n'ayent fait dans la ſuite. Mais l'hypothèſe que nous combattons, les fait au contraire vivre beaucoup moins que les Générations qui ſuivirent de près le Déluge, & que toutes celles même qui ont paſſé juſques à ce jour. A ce compte, ce prémier âge du Monde, toujours ſi renommé pour la force & la vigueur, aura été auſſi foible & auſſi infirme que cette lie des Siécles, dans laquelle nous vivons; & *Mathuſala*, le plus vieux des Patriarches, ſelon *Moïſe*, ne ſera parvenu qu'à l'âge de ſoixante & dix ans. Il faudra donc regarder le Patriarche *Jacob*, comme un inſigne menteur, lorſque faiſant attention à la longue vie de ſes Ancêtres, il ſe plaint en ces termes de la briéveté de la ſienne; (g) *Les jours des années de mon pélérinage ſont* 130. *ans* ; *les jours des années de ma vie ont été mauvais & en petit nombre, ils ne ſont point parvenus aux jours des années de la vie de mes Péres* ; car ſi les années de ſes Péres n'étoient que des révolutions *Lunaires*, pendant que les ſiennes ſe meſuroient par le cours du *Soleil*, ſa plainte étoit la plus injuſte & la plus mal fondée du Monde ; puis qu'il étoit réellement l'homme le plus âgé, qu'il y eut ſur la Terre, ou que du moins il avoit de beaucoup ſurpaſſé l'âge de tous ſes Ancêtres. Et ſi ſes années n'étoient, non plus que celles de ſes Péres, que des revolutions *Lunaires*, comment pouvoit-il être repréſenté comme un vieillard & comme le Pére de tant d'enfans; puis qu'il n'avoit, ſelon ce calcul, qu'environ onze ans. (*)

Les partiſans de ce calcul, dès qu'ils l'ont une fois admis dans l'Hiſtoire Sainte, doivent être embarraſſés à fixer l'époque où il doit finir. S'ils ne l'étendent pas au delà du Déluge, les Patriarches, qui ſont venus après *Noé*, auront vécu plus longtems que ceux qui l'avoient précedé; Mais je ne vois pas quelle raiſon ils pourroient avoir pour attribuer au Déluge la cauſe de cette *longue vie*. S'ils ſe ſervent du même calcul pour les uns & pour les autres, ils ſe jettent dans des difficultés encore plus grandes ; Car ils racourciront ex-

(f) Il eſt dit que *Mahaleel* & *Enoch* ſon petit fils eurent des enfans à 65. ans ; mais ſi ces Ans n'étoient que des Mois, ils n'avoient alors que cinq Ans & cinq Mois, ce qui paſſe toute croyance, *Barnet* ubi ſup. (g) Gen. XLVII. 9. (*) Dix Ans & dix Mois.

extrêmement la vie de ceux des Patriarches, qui ont vécu après le Déluge, & leur feront avoir des enfans, dans un âge où la chofe eft tout à fait impoffible. ***Nachor***, par exemple, aura eu ***Terah*** ou ***Tharé*** Pére d'***Abraham***, n'étant encore âgé que de deux ans & trois mois, & n'aura vécu en tout qu'onze ans & fix mois: Et ***Abraham*** fon petit fils, (h) mort, comme dit l'Ecriture, ***dans un âge avancé & raffafié de jours***, n'aura pas eu tout à fait quatorze ans, quand il expira. Voilà les abfurdités & les contradictions ridicules, dans lefquelles donnent ceux, qui ne veulent pas fe contenter de la Chronologie des Livres Sacrés.

Caufes d'une fi longue vie.

Si l'on nous demande, quelles raifons nous avons pour croire, que la Chronologie de l'Ecriture eft véritable, & quelles peuvent avoir été les caufes de la longue vie des Patriarches; Nous répondrons, que c'étoit une faveur particuliére de Dieu, & qu'on auroit même pû la regarder comme une recompenfe de fa part, fi la longueur des jours eut été inféparable de l'innocence des mœurs. Mais comme les méchans & les gens de bien avoient également part à cet avantage, qui dura jufques au Déluge, c. d. longtems après que les hommes fe furent corrompus; Les favans ont cherché de tout tems d'autres raifons d'un fait auffi furprenant.

Diverfes opinions fur ce fujet.

Les uns ont cru, que les habitans du prémier Monde étoient redevables, de la longue durée de leur vie, à leur fobriété, & à la fimplicité de leurs alimens. Ils ne mangeoient point de viande, & ils ne connoiffoient rien de tout ce que la délicateffe & le vice ont inventé dans la fuite, pour aiguifer ou pour irriter la Gloutonnerie. (i) Il eft vrai que cela pouvoit y contribuer, mais non pas jufqu'au point dont nous parlons. Car combien n'y a til pas de perfonnes, qui vivent dans la retraite, d'une manière fort fobre, & qui, nonobftant cela, paffent très-rarement les bornes ordinaires de la vie humaine? D'autres fe font imaginé, qu'on en devoit chercher la caufe dans l'excellence des fruits, & dans quelque vertu occulte des herbes & des plantes de ces tems là: Mais la Terre ayant été maudite, d'abord après la chûte de l'homme, les fruits qu'elle produifoit perdirent tous les jours, jufques au Déluge, quelque chofe de leur bonté & de leur vertu, & nous ne voyons cependant pas que, pendant tout cet intervalle, la vie des hommes ait rien perdu de fa durée. Au contraire, ***Mathufala***, Ayeul de ***Noé***, qui ne mourut qu'un an avant le Déluge, vécut plus longtems qu'aucun de fes Ancê-

(h) Gen. XXV. 8 (i) *Burnet* ubi fup.

Ancêtres, ſans en excepter même le prémier homme; ce qui doit nous faire conclure, que la *longue vie* des hommes de ce tems-là ne dépendoit, ni de la quantité, ni de la qualité de leurs alimens.

Il y en a qui ont prétendu, que les hommes des prémiers Siécles du Monde ne vivoient ſi longtems, que parce que le *tiſſu* de leur corps étoit plus fort, & qu'ils étoient d'une conſtitution plus robuſte, que la nôtre. Il ne tient qu'à cela, s'il faut les en croire, que nous ne vivions auſſi longtems que les Patriarches. Mais quand même on accorderoit, que les corps des habitans du prémier Monde étoient plus forts, & plus vigoureux que les nôtres, & que des perſonnes, qui jouïſſoient longtems d'une parfaite ſanté, devoient naturellement avoir des enfans d'un temperament fort & robuſte à proportion; cependant nous pouvons être clairement convaincus que cela ne ſuffiroit pas pour rendre raiſon de la longue vie de nos prémiers Péres, par la reflexion que voici; C'eſt que *Sem*, qui naquit avant le Déluge, & dont le corps avoit toute la vigueur d'un Temperament *Anti-Diluvien*, vécut pourtant 300 ans moins que la plûpart de ſes Ancêtres, parce que la plus grande partie de ſa vie ſe paſſa après le Déluge.

C'eſt ce qui a porté l'ingenieux Ecrivain, que je viens de citer, à ſoutenir que *l'Axe* de la Terre coupoit la *ligne Equinoctiale* à Angles droits au lieu qu'il eſt a préſent *incliné* & *oblique*; D'où il conclut que toute la Terre jouïſſoit d'un Printems continuel; parce que les jours étoient toujours, & par tout égaux aux nuits; & delà il infére que l'égalité de l'air, qui avoit toujours la même température, & la conſtance invariable des Saiſons, étoient les véritables cauſes de la longue vie des hommes, qui ont vécu avant le Déluge; au lieu que la ſituation de la Terre par rapport au Soleil ayant ſouffert quelque changement, par le Déluge, étant *inclinée* & *oblique*, de *droite* & de *perpendiculaire*, qu'elle étoit auparavant, l'Année changea de forme, & les Saiſons devinrent inégales; Ce qui fut cauſe que la Nature déchut d'une maniére ſenſible, & que la vie humaine s'accourcit comme par degrés. Ecoutons-le lui-même expliquer ſa penſée avec beaucoup d'élegance. (k) „ Il ne faut pas douter, dit-il, que „ tout ce qu'il y a ſur la Terre, & particuliérement le Monde animé, ne fut beaucoup plus durable & plus permanent, ſi le cours „ général de la Nature étoit plus ſtable & plus uniforme. Une cer-

Opinion du Dr. Th. *Burnet* là deſſus.

L „ taine

(k) *Burnet* Théorie de la Terre. (l) *Keil* Examen de la Théorie de la Terre.

„ taine ſtabilité dans les Cieux en produiroit une autre ici bas, au „ lieu que cette variation, cette contrarieté de qualités, que nous „ éprouvons ſur la Terre, eſt cauſe que tout ſe corrompt. Les Corps „ n'ont pas plutôt acquis le degré d'arrangement & de conſiſtence „ qu'ils doivent avoir, que, ſoit par des fermentations *internes*, ſoit „ par des impreſſions *externes*, ils commencent à décliner & tendent „ à leur diſſolution. L'*Ether* en s'inſinuant dans leurs pores les plus „ petits, l'*Air* en rempliſſant les plus grands, l'*Athmoſphère*, & ſes „ vapeurs qui les environnent, agitent, ébranlent, dérangent leurs „ particules auparavant liées, arangées & contigues entr'elles. Mais „ ſi la Nature avoit un cours fixe & invariable, & que ces principes „ y euſſent toujours le même mouvement conſtant & uniforme, une „ paix longue & durable en feroit la ſuite, & les différens Etres, „ qui compoſent cet Univers, n'éprouveroient, ſoit au dedans, ſoit „ au dehors, aucune ſecouſſe, qui pût déranger leurs parties. L'ex- „ périence nous apprend, ajoute-t-il, que tout corps ſe conſerve mieux, „ dans le même milieu, que quand à diverſes repriſes, on le ſort de „ l'eau pour l'expoſer à l'air, qu'on le fait paſſer tour à tour du ſec „ à l'humide, & du froid au chaud; parce que ces différens états „ affoibliſſent l'union de ſes parties & en relâchent le tiſſu. Or nôtre „ corps, vû l'état préſent de la Nature, ſe trouve, dans le cours d'une „ Année, en cent milieux différens, ſelon la qualité des vents, & la „ température de l'air, dont le poids & la preſſion varient conti- „ nuëllement, ſuivant le tems & les ſaiſons. Tout cela ſuffit pour „ l'uſer, fut-il de chêne, & même en très peu de tems, en com- „ paraiſon de ce qu'il pourroit durer, s'il conſervoit toujours un ſeul „ & même tempérament.

Refutée. Mais il ſe trompe fort, en ce qu'il ſuppoſe que les choſes étoient autrement diſpoſées dans le prémier Monde. La Terre, comme nous l'avons dit ci-deſſus, avoit un mouvement *Annuel*, auſſi bien qu'un mouvement *Diurne*. (l) Obliquement ſituée par rapport au Soleil, comme elle l'eſt aujourd'hui, elle étoit par conſéquent auſſi ſujette à la même viciſſitude des ſaiſons, que nous y remarquons préſentement: Et ſi avant le Deluge, l'Air étoit plus doux, ou les Elemens plus favorables, c'étoit une bénédiction particuliére de Dieu, & non l'effet de la ſituation de la Terre par rapport au Soleil, ni d'aucune ſtabilité imaginaire du tems ou de l'air. Il eſt vrai, que tout ce qu'on peut

(k) *Burnet* Theorie de la Terre. (l) *Keil* Examen de la Theorie de la Terre.

peut attribuer d'efficace aux Causes Secondes, pour faire subsister si longtems des corps naturellement corruptibles & mortels, avoit lieu avant le Deluge. Mais après tout la véritable cause de cette longue vie des Patriarches, doit être attribuée à la volonté de Dieu, qui forma nos prémiers Péres avec une telle vigueur, & qui donna, pendant quelques Siécles, à leurs descendans une constitution si forte & si robuste, qu'elle ne dépendoit ni de la nature de leurs Alimens, ni de la stabilité des saisons, ni de la temperature de l'air.

Après le Deluge, Dieu fit une alteration subite & considérable à la longueur de la vie Humaine; Car voyant que l'iniquité se multiplioit & alloit toujours en augmentant, il résolut d'abreger la durée du Monde, & pour que le nombre des ames, qu'il y vouloit envoyer pût être plus promptement éprouvé, avant la fin des Siécles, il hâta & raccourcit le cours de nos années. Dès lors l'âge de l'homme baissa & alla toujours en declinant, jusques à ce que peu de tems avant *David*, le terme en fut fixé pour toujours à la mesure ordinaire. (m) *Les Jours de nôtre âge sont soixante & dix ans, & quatrevingt pour les plus robustes, même le plus beau de ces* jours n'est que *fâcherie & tourment; il s'en va bientôt & nous nous envolons* Voilà les bornes que Dieu a mises à la durée de nôtre vie. Nous donc qui vivons dans un Période de tems, où le terme de nôtre épreuve se trouve si fort raccourci, nous ne saurions rien faire de plus utile & de plus à propos, que d'avoir continuëllement dans la bouche cette priére du Psalmiste, (n) *Seigneur, enseigne nous à tellement compter nos jours, que nous en ayons un cœur de Sagesse.*

---

# SECTION VI.

## *De la Religion des prémiers Hommes & de leur Corruption.*

C'Est une idée bien fausse que celle de certains Ecrivains, qui affirment que depuis la Création du Monde, les hommes ont vécu près de deux mille Ans, sans Loi, sans préceptes, & sans promesses de la part Dieu, & que, depuis *Adam* jusqu'à *Abraham*, la



(m) Ps. XC. 10. (n) Vers. 12.

Religion n'avoit d'autre fondement que les Lumiéres naturelles; d'autre règle & d'autre mesure que la droite raison. La Dispensation, qui a précedé le Déluge avoit en quelque sorte, il est vrai, la Loi naturelle pour principe & pour base. Mais il faut convenir aussi, qu'il y avoit un précepte Divin, touchant les Sacrifices, une promesse touchant la semence bénite, & que Dieu donna aux Patriarches plusieurs Loix & plusieurs ordonnances, différentes de celles que la simple raison leur dictoit.

Sacrifices ordonnés.

La (a) Loi des Sacrifices, qui s'observoit dans ce tems-là, étoit en partie *Naturelle*, & en partie *Divine*. Entant que les Sacrifices étoient des marques de gratitude, pour des bienfaits reçus, & une reconnoissance formelle, que les fruits de la Terre, & tout ce qui servoit à l'avantage de l'homme venoient de Dieu qui en étoit le Créateur, ils pouvoient être regardés comme un service dicté & prescrit par la Raison, & comme les Actes d'une Religion naturelle. Mais entant, qu'on les offroit à titre d'expiation pour le péché, sur tout entant qu'ils se raportoient au *Messie*, & qu'ils étoient des Types du Sacrifice, que JESUS-CHRIST devoit un jour offrir à son Pére, ils étoient certainement institués de Dieu, & l'usage en étoit fondé sur un précepte de sa part. Si l'on demande après cela, quand est-ce que les Sacrifices furent prémièrement ordonnés; Si ce fut avant ou après la chûte d'*Adam*? On peut répondre, que ceux qui étoient purement *Eucharistiques*, c. d. ceux qui étoient des marques naturelles de gratitude pour des bienfaits reçus, étoient selon toutes les apparences, en usage lors même qu'*Adam* étoit encore dans le Paradis Terrestre; mais que ceux qui étoient *expiatoires*, & dont le but étoit de reconcilier l'homme avec Dieu, ne furent institués, qu'après la transgression d'*Adam*; car là où il n'y a point de péché, il n'y a pas non plus besoin d'expiation.

Service public institué.

Il ne faut pas douter qu'*Adam* n'eut appris à ses enfans (b) à servir Dieu & à l'adorer, à célebrer sa Bonté, & à le prier de détourner de dessus eux son indignation; & il n'est gueres naturel de s'imaginer, qu'ils ayent négligé de mettre en pratique ses Leçons chacun dans sa famille. Cependant nous lisons, que dans les jours de *Seth* & d'*Enos*, ces Patriarches si illustres par leur pieté, ont établit outre la Devotion particuliére, une forme de Culte public, & qu'il se formoit de nombreuses assemblées, (c) *pour invoquer le nom de l'Eter-*

(a) *Episcop.* Institut. Lib. 1. & *Wolkel.* Lib. 2. (b) *Edwards* Examen de la Religion. (c) Gen IV. 26.

*l'Eternel*; car le ſens clair & naturel de cette façon de parler dans cet endroit, *invoquer le nom de l'Eternel*, (tant ſuivant l'original, que ſuivant les LXX, & toutes les Verſions les plus exactes,) eſt (d) que quoiqu'*Adam*, *Seth*, & les autres Patriarches, euſſent invoqué Dieu dans leurs maiſons & dans leurs familles longtems auparavant, on n'avoit cependant commencé qu'*alors* à s'aſſembler publiquement, à établir & à fixer les Cérémonies de la Religion, ſelon les règles que Dieu lui-même avoit preſcrites ſur ce ſujet. On eut alors ce que nous apellons des Liturgies reglées pour certaines heures marquées, & peut-être que, pendant qu'alors *Caïn* bâtiſſoit des Villes pour ſes deſcendans, *Enos* érigeoit des Temples & des lieux publics, afin que ſa Poſtérité s'y raſſemblât pour rendre à Dieu ſes juſtes hommages.

La diſtinction des Animaux en *purs* & en *impurs*, faiſoit encore partie de la Diſpenſation *Anti-Diluvienne*. Dieu y renvoye *Noé*, comme à une choſe, qui lui étoit bien connuë, quand il lui ordonne d'admettre avec lui (e) *dans l'Arche*, *ſept paires d'Animaux purs*, *& deux paires d'Animaux impurs*. (f) Et quoique par rapport à la nourriture des hommes, cette diſtinction n'ait pas eu lieu avant la Loi de *Moïſe*; il y avoit cependant dès-lors des Bêtes eſtimées propres aux Sacrifices, & d'autres qu'on regardoit comme ineptes à cet uſage; les prémières étoient cenſées *pures*, & les dernières *impures*. Et il eſt plus ſûr, ce ſemble, de fonder cette diſtinction ſur quelque Loi *poſitive* de Dieu, quoi qu'il n'en ſoit rien dit dans l'Ecriture, que de penſer, qu'en une choſe comme celle-ci, les hommes euſſent été laiſſés à leur diſcretion. Préceptes Cérémoniels.

La défenſe de ſe marier avec les infideles, autre Article de cette Diſpenſation, paroit par l'indignation, que Dieu fit éclater, quand les enfans de *Seth* eurent contracté des mariages avec l'impie Poſtérité de *Caïn*. Et pour n'en pas dire davantage ſur ce ſujet, ce fut ſous cette diſpenſation, que furent donnés aux hommes *ces grands préceptes des fils* de Noé, que les Docteurs *Juifs* nous vantent ſi fort, & dont ils font l'énumeration ſuivante: Le *Prémier* regardoit le *Culte étrange* ou l'Idolatrie. Le *Second* défendoit de *maudire* le très-ſacré nom, ou le blaſphême. Le *Troiſième* de *découvrir la Nudité*, ou la Copulation illicite. Le *Quatrième* de *répandre le ſang* ou l'homicide. Le *Cinquième* le *Vol* & la *Rapine*. Le *Sixième* règloit les *Jugemens* ou l'Adminiſtration de la Juſtice dans les Cours publi- Et Moraux.



(d) *Edwards* ubi ſup. (e) Gen. VII. 2. (f) *Patrick* Comment.

publiques de Judicature. A tous ces préceptes ils en ajoutent un *autre*, qui interdisoit de *manger de la chair avec son sang.* Mais quelques-uns d'entr'eux croyent que cette défense fut seulement intimée à Noé & à ses Fils, après le Deluge.

Corruption generale des hommes & sa cause.

Tel étoit l'état de la Religion dans le Monde, *avant le Déluge*, & voilà quelques-unes des Loix & des ordonnances, que Dieu prescrivit aux hommes dans ces prémiers Siécles. Les préceptes qu'il leur donna étoient en si petit nombre, leur vie étoit si longue, leur devoir étoit si aisé à remplir, & ils avoient tant de moiens pour s'en instruire, qu'on auroit juste sujet d'être surpris de cette corruption universelle qui se glissa parmi eux, si l'Ecriture Sainte ne nous en eut appris la funeste cause. (g) *Il arriva*, nous dit elle, *que quand les hommes commencérent à se multiplier sur la face de la Terre, & qu'ils eurent des filles, qui leur naquirent, que les Fils de Dieu virent que les Filles des hommes étoient belles, & ils prirent pour Femmes de toutes celles qu'ils choisirent.* La principale difficulté est de savoir ce qu'il faut entendre par *les Enfans* ou *les Fils de Dieu*, & par les *Filles des hommes*, & c'est sur quoi (h) plusieurs Interprêtes ont donné carriere à leurs conjectures. Mais de toutes les saillies de l'imagination la plus extravagante & la plus ridicule, (i) c'est la pensée de ceux, qui par les Fils *de Dieu* entendent les *bons* Anges; ou celle de quelques autres, qui soutiennent, qu'il s'agit ici des *mauvais.* De savoir si c'est la Version des LXX, qui a donné lieu à cette imagination, en rendant, comme elle portoit anciennement, selon le témoignage (k) de Saint *Augustin*, le terme de *Fils de Dieu*, par celui d'*Anges de Dieu*, c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer: Cependant il est toujours vrai que cette opinion a eu de tout tems beaucoup de partisans, parmi les Commentateurs tant *Juifs* que *Chrêtiens.* De là venoient leurs idées (l) touchant les *Incubes*, ou les

(g) Gen. VII. 1. (h) *Mede* Disc. *Edwards* Examen de la Rel. Vol. 2. (i) *Saurin* Differt. (k) De civitate *Dei.* L. XV. * Il n'est pas nécessaire de recourir à l'Autorité de S. Argustin. On a en Angleterre le MSC. Alexandrin de cette Version, où on lit, *οἱ ἄγγελοι Θεοῦ.* Note du Trad. (l) Plusieurs personnes, dit Saint *Augustin*, l'ont éprouvé, & plusieurs l'ont ouï dire à gens qui savoient la vérité du fait, savoir que les *Sylvains* & les *Faunes*, communément appellés *Incubes*, ont souvent abusé des Femmes & souillé leur couche. On assure aussi d'un ton si ferme, que certains Démons, apellés *Durii* par les *Gaulois*, ont non seulement attenté à l'honneur des Femmes, mais même commis ces sortes d'impuretés, qu'on passeroit pour ridicule d'avoir le moindre doute sur ce sujet. *De Civit. Dei* L. XV.

les Démons, qui avoient copulation charnelle avec les Femmes. De là ces Mariages, qu'ils (m) imaginoient entre le Monde *supérieur*, & le Monde *inferieur*, d'où sortirent, selon eux, *les Géants sur la Terre*; (n) *qui devinrent des hommes puissans, & qui étoient anciennement des gens de renom.*

(o) D'autres ont entendu par les *Fils de Dieu*, les Grands du Monde, les Nobles, les Gouverneurs, les Juges, & toutes les Personnes d'un rang distingué, & revétuës d'autorité; & par les *Filles des hommes*, des Filles d'une naissance obscure, d'une condition basse & de la lie du Peuple. Cela posé, ils nous disent, que le terme de l'Original, tant dans cet endroit que dans d'autres, signifie non seulement *prendre*, mais *prendre par force & par violence*, c. d. ravir. Ce but *de Moïse* étant donc, ajoutent-ils, de nous faire comprendre toute la noirceur de la méchanceté de ceux qui vivoient avant le Déluge, nous dit, que ceux qui étoient élevés en dignité, & qui auroient dû regarder comme au dessous d'eux de commettre des Actions infames; que ceux qui avoient l'authorité en main, & qui par conséquent loin de tolerer le vice auroient au contraire dû le punir; donnoient eux-mêmes les plus grands exemples de débauche & d'impureté, contribuant ainsi plus éfficacement que les autres aux progrès de la corruption dans le Monde. Cette interprétation n'est pas mauvaise; Mais il y en a une autre plus naturelle, ce semble, & plus conforme à la pensée de l'Ecrivain sacré.

(p) Chacun sait que deux grandes familles descenduës d'*Adam*, savoir celle de *Caïn* & celle de *Seth*, Successeur de l'innocent *Abel*, partageoient alors entr'elles tout le Genre-humain; & comme elles differoient l'une de l'autre pour la conduite, & pour les inclinations, on les distinguoit par des noms bien différens. Les Enfans de *Caïn* ayant renoncé à tout sentiment de Religion, & s'étant livrés sans reserve aux plaisirs mondains, furent apellés *Hommes* ou *Fils d'hommes*; mais les descendans de *Seth* furent apellés *Fils de Dieu*; parce qu'ils s'adonnoient à la vertu, & qu'ils demeuroient fidélement attachés au service du vrai Dieu. Le bannissement de *Caïn* mit d'abord ces deux

(m) *Josephe* étoit dans cette pensée, Ant. L. I. C. 4. & il est en cela suivi par *Philon*, qui (Lib. de Gigant. pag. 284.) citant les paroles de *Moïse* de cette manière, *les Anges de Dieu voyant les Filles des Hommes*, confirme la remarque de St. *Augustin* touchant l'ancienne Version des LXX. qui portoit *Anges de Dieu*, au lieu de *Fils de Dieu*. Saurin Differt. (n) Gen VI. 4. (o) *Patrick* Comment. & *Howel* Hist. de la Bible. (p) *Patrick* & *Howel* ubi sup.

deux familles à une grande distance l'une de l'autre. Elles habitoient différens Païs, & formoient des Societés distinctes & entiérement separées. Mais la grande multiplication du Genre-humain, dans ces prémiers Siécles du Monde, les ayant obligé d'étendre leurs limites, & de s'aprocher, les Descendans de *Seth* furent frappés de la beauté des Filles qui descendoient de *Caïn*; & pour enlever tout ce qui pouvoit les separer de ces objets, où ils trouvoient tant de charmes, ils contractèrent des mariages avec elles, malgré les défenses (q) de leurs Ancêtres. Ce fut ainsi qu'ayant pris goût à une manière de vivre licentieuse, ils ne furent pas longtems sans renoncer tout à fait à leur vertu & à leur pieté. Car il arriva de cette Alliance, ce qu'on a toujours vû arriver dans les Siécles suivans, quand une Nation *Sainte* s'est mêlée avec une race *profane*, les gens de bien adoptent les mœurs des méchans, & s'accommodent à la corruption du Siécle; mais les Profanes ne se reforment jamais. Les Enfans de *Seth* devinrent en peu de tems aussi corrompus que les *Caïnites*; & de cette malheureuse union, sortit une monstrueuse Génération encore plus debordée, que ceux qui lui avoient donné le jour. Les Grands étoient des Tyrans & des Oppresseurs. Les Gens de la lie du Peuple étoient des Impudiques & des *Libertins*. Tous étoient profanes. Tous étoient * Idolâtres; ensorte que la *Terre fut pleine de violence*, de cruauté, d'impureté, comme si tout le Genre-humain eut conjuré, & se fut ligué pour bannir du monde toute crainte de Dieu, & qu'il y eût eu parmi les hommes une espèce d'émulation, à qui l'emporteroit en méchanceté sur ses semblables, à qui violeroit les Loix de Dieu, & fouleroit aux pieds son culte sacré, avec le moins de remords & le plus

(q) S'il en faut croire ce qu'un Autheur *Arabe*, cité par *Selden*, dans son Livre *de Diis Syris*, raconte à ce sujet; les Enfans de *Seth* étoient encore plus coupables. Ils avoient juré, dit cet Autheur, par le sang d'*Abel*, qu'ils ne quitteroient jamais le Païs des Montagnes qu'ils habitoient, pour descendre dans les Vallées où demeuroient les Descendans de *Caïn*. Mais ce qui les amorça, ajoute-t-il, & qui les engagea à violer leur Serment, ce fut la beauté de *Naamah*, (que *Vossius*, de Orig. Idol. L. I. prend pour la Déesse *Minerve*, ou pour *Venus*,) & le Chant mélodieux de son Frére *Jubal*, (qui est certainement l'*Apollon* du Paganisme.) Car il faut remarquer, que les Enfans de *Caïn* employoient tout leur tems à se regaler, à jouër des Instrumens, à danser, & à d'autres divertissemens de cette Nature, qui engagérent les Enfans de *Seth* à descendre, & à se marier avec eux. *Patrick* Comment. * On peut douter avec raison si les hommes d'avant le Déluge étoient idolâtres. Moïse n'en dit rien. Il ne leur reproche que leurs iniquitez, leurs commerces impurs. & leurs violences. Note du Trad.

plus de fureur ; jusqu'à-ce qu'enfin ils forcérent la Justice du Tout-Puissant à répandre sur eux toute l'ardeur de sa colère, par un Déluge Universel, qui les fit tous périr, à la reserve de *Noé* & de sa Famille, composée de huit personnes, (r) *qui furent trouvées justes & parfaites* dans le tems de la colère, & qui, lorsque le Déluge vint, furent laissées comme un Residu à la Terre.

(r) Ecclef. XLIV. 17.

---

# CHAPITRE II.

## *Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable depuis le* Deluge *jusqu'à la Vocation d'*Abraham.

LE Déluge est un des plus grands & des plus terribles Evénemens, dont il soit parlé dans l'Histoire. Il emporta tout le Genre-humain, & avec lui la mémoire de tout ce qui s'étoit passé, depuis la Création du Monde jusqu'à cette Epoque fatale, à l'exception de ce que les saints Livres nous en ont conservé. Huit personnes seulement échapérent à sa fureur. L'alteration qu'il laissa sur la face de la Nature, & le changement qu'il causa, selon (a) quelques Ecrivains, dans la situation même, & dans la figure de la Terre, sont des Monumens, qui, pendant que le Monde subsistera, aprendront aux Siécles à venir, jusqu'où va la sévère indignation de Dieu contre le péché. Et c'est vrai-semblablement pour cette raison, que *Moïse*, si serré & si concis dans le recit d'autres Evenemens, entre dans un si grand détail, sur ce terrible Exemple de la vengeance du Ciel, qu'il en raporte l'Occasion, le Tems, la Cause, l'Etenduë, la Durée, l'Accroissement, la Diminution, & toutes les autres circonstances, qui pouvoient rendre sa description également claire, exacte, & touchante.

L'An du Monde 1656. Av. J. C. 2348.

(b) Il paroit avec assés d'évidence par les témoignages formels & unanimes des Ecrivains de l'Antiquité, & des plus Anciens Peuples du Monde, que la Terre, seize cens & quelques années après avoir été faite & habitée, fut, comme le raporte *Moïse*, entiérement cou-

Vérité & réalité du Déluge.

M

(a) *Burnet* Théorie Vol. I. (b) *Stillingfleet* Orig. Sacr.

couverte d'un Déluge d'eaux, enforte que tout ce qui y étoit, le Genre-humain & les autres Créatures vivantes, périrent dans cette Inondation, à la reserve feulement de *Noé*, qui, avec fa Famille, en fut préfervé, par une Providence particuliére de Dieu, par le moyen d'une Arche, ou d'une efpèce de Vaiffeau, fait en forme de Navire, dans lequel il reçut avec lui toutes les efpèces d'animaux.

Son Univerfalité.

*Jofephe*, (c) dans fon Livre contre *Apion*, nous dit, „ que *Berofe*, le *Chaldéen*, fuivant les plus Anciens Autheurs, fait le même recit que *Moïfe*, touchant le grand Déluge, qui détruifit tout le „ Genre-humain, & touchant l'Arche, dans laquelle fut préfervé *Nochus*, qui eft le même que *Noé*, & que cette Arche s'arrêta fur le „ fommet des Montagnes d'*Arménie*. *Abydene*, cité par (d) *Eufébe*, parle du bois du Vaiffeau, dans lequel fe fauva *Xifuthrus*, c'eft le nom qu'il donne à *Noé*, & dit, que les Peuples d'*Armenie* en faifoient des Amuletes pour chaffer les maladies; il n'oublie pas même les Oifeaux qui furent lâchés hors de l'Arche, pour connoitre à quel point les eaux s'étoient retirées. *Cyrille* allégue (e) un paffage tiré d'*Alexandre Polybiftor*, dans lequel il eft fait mention d'un certain Prêtre *Egyptien*, qui difoit à *Solon*, comme une chofe qu'il fuppofoit tirée des Livres facrés de fa Nation, qu'avant tous les Déluges particuliers, que les Grecs connoiffoient, & dont ils ne ceffoient de parler, il y avoit eu anciennement une très-grande Inondation, dont la Terre avoit confidérablement fouffert. Et pour n'en pas raporter d'avantage, (f) *Lucien* nous parle fort au long, d'une ancienne Tradition, qui s'étoit confervée parmi les habitans d'*Hierapolis*, au fujet du Déluge, & qui (g) diffère très-peu du recit que nous fait *Moïfe*.

Par

(c) Liv. I. (d) *Præparat. Evangel.* Lib. IX. (e) *Contra Julianum.* (f) *De Dea Syra.* (g) Quoique ce recit foit un peu long, cependant comme il eft affés agréable, & qu'il mérite nôtre attention, je vai le placer ici Cette Race d'hommes, dit-il, qui fubfifte aujourd'hui. n'a pas été la prémière. Ceux ci font d'une feconde Gènération, & tirent leur Origine de *Deucalion*, le prémier de tous leurs Ancètres, & ils fe font multipliés au point où nous les voyons préfentement. Or voici ce qu'on nous dit de ces prémiers hommes; ils étoient querelleux & injuftes, parjures & fans hofpitalité pour les Etrangers, ce qui leur attira le grand malheur, que nous allons raporter. La Terre fit tout d'un coup fortir de fes entrailles une quantité d'eau prodigieufe; il tomba de la pluye en abondance; les Rivières fe débordérent & fe répandirent au long & au large, & la Mer s'enfla jufqu'à une hauteur incroyable. Tout fut inondé. Tout perit. *Deucalion* feul, uniquement à caufe de fa Sageffe & de fa Pieté, en fut préfervé pour être le reparateur du Genre-humain; & il fe fauva de cette manière. Il avoit une grande λάρναξ,

Par ces Autorités, & par plusieurs autres semblables, que les Savans (h) ont de tout tems ramassées & produites, il paroit manifestement, que les Anciens ont toûjours reconnu la vérité & la certitude d'un Déluge, & jamais on n'en a revoqué en doute l'étenduë & l'universalité, jusqu'à-ce que quelques Autheurs Modernes, frappés de la difficulté, qu'il y avoit de trouver assés d'eau pour submerger le Monde, de la manière que *Moïse* le décrit, se sont avisés d'un expédient très-hardi. Objection.

„(i) Le Déluge de *Noé*, *disent-ils*, ne fut qu'une inondation „*Nationale*, renfermée dans les bornes de la *Judée*, & des Païs „voisins, & qui s'étendit peut-être sur les Terres situées entre les qua„tre Mers, savoir la Mer de *Perse*, la Mer *Caspienne*, *le Pont* „*Euxin*, & la Mer qui baigne les Côtes de *Syrie*; *Et pour appuyer & pour fortifier leur* hypothèse, ils disent, que „puisque le pré„mier & le principal but du Déluge étoit seulement de faire périr „le Genre-humain, qui ne pouvoit guères avoir en si peu de tems „peuplé & couvert la surface de la Terre, il n'étoit point nécessai„re de faire aller les eaux au delà des bornes de ce qui étoit ha„bité; Que pour faire monter le Déluge quinze coudées par dessus „les plus hautes montagnes, il faloit plus d'eau, que tout ce que les „Nuës, les Riviéres, la Mer, & toutes les Cavités, que l'on suppose „dans la Terre, n'en pouvoient fournir. Ils ne peuvent enfin conce-

M 2 „voir,

c. d. une Arche ou un Coffre, dans lequel il entra avec ses enfans, & les Femmes de sa maison, puis entrèrent les Pourceaux, les Chevaux, les Lions, les Serpens & tous les autres Animaux terrestres avec leurs compagnes. Il les reçut tous, & ils ne lui firent point de mal; ensorte que pendant tout le tems que les eaux couvrirent la Terre, ils voguérent tous ensemble, y aiant entr'eux, par l'assistance du Ciel, une parfaite amitié; Mais ce sont là des choses que toutes les Histoires *Grecques* raportent de *Deucalion*. Ce qui arriva, après cela, s'il en faut croire les Habitans d'*Hierapolis*, est digne de nôtre attention; C'est que dans leur Païs il y avoit une ouverture, dans laquelle toute cette eau se précipita & se perdit; & sur cette ouverture même *Deucalion* dressa des Autels, & bâtit un Temple, qu'il consacra à *Junon*. Pour vérifier cette Tradition, non seulement les Prêtres, mais encore les autres Habitans de la *Syrie* & de l'*Arabie* apportent deux fois tous les Ans une grande quantité d'eau qu'ils versent dans le Temple, & quoique l'ouverture dans laquelle ils la jettent soit très petite, elle en reçoit cependant une quantité prodigieuse; & en faisant cela, ils raportent comment *Deucalion* institua cette coutume, pour être un monument de la Calamité generale; & de sa délivrance particulière. (h) *Grot.* Annot. in Lib. I. de Verit. Relig. Christ. *Vossius* Isagog. Chron. Diss. 4 *Bochart* Geog. Sacr. Lib. I. *August.* De Civit. Dei Lib. XVIII. *Euseb.* Chron. *Lud. Vives. Scaliger*, *Burnet*, *Whiston*, *Woodward*, &c. (i) *Le Clerc.* Dissert.

„ voir, comment l'Arche même, fuivant les Dimenfions de *Moïfe*, „ auroit pû contenir la moitié des Créatures, qui devoient y entrer, „ puis qu'en mettant (k) *fept paires* de tous les Animaux *purs*, qu'il „ y a dans le Monde, & *une paire* des *impurs*, le nombre en feroit „ exceffivement grand.

Réponfe tirée de la Raifon.

Quand nous viendrons à l'examen de la figure particulière de l'Arche, & de fes dimenfions, nous aurons occafion de voir qu'elle en étoit la capacité, pour recevoir tous les Animaux, qui devoient y entrer, auffi bien que les provifions néceffaires pour leur fubfiftance. Nous ne faurions, en attendant, nous empêcher de remarquer, qu'une Arche n'étoit nullement néceffaire, pour la confervation de *Noé*, & de fa Famille, fi le Déluge n'avoit pas été univerfel. (l) Il n'avoit feulement qu'à fe retirer lui & fes enfans dans quelque Païs voifin, comme *Lot*, & fes Filles fe fauvèrent en s'éloignant de *Sodome*, lorfque cette Ville alloit être détruite. Celà eut été bien plus aifé & plus commode pour *Noé*, que tous ces grands préparatifs, qu'il fut obligé de faire, pour la conftruction d'un gros Vaiffeau, avec les Chambres & les Appartemens néceffaires, & propres à recevoir & à loger les Bêtes à quatre pieds, les reptiles, & les oifeaux. (m) Les Bêtes auroient pû fe fauver par la fuite, ou fi elles ne l'avoient pas fait, il eut été facile à *Noé*, à la fin du déluge, de s'en procurer de quelque autre endroit, que la défolation n'auroit pas atteint. Quant aux Oifeaux, ils auroient pû, fans beaucoup de peine s'envoler dans le Païs le plus près de l'inondation; & s'ils étoient las, ils pouvoient, en chemin faifant, fe percher fur les Arbres, ou fur le fommet des Montagnes, pour fe repofer. Car les eaux ne gagnèrent pas *la Terre* tout d'un coup; mais elles s'élevèrent peu à peu, à la hauteur qui leur étoit marquée.

De l'Ecriture.

Mais bien loin que l'Ecriture donne le moindre lieu à aucune conjecture femblable, elle nous repréfente au contraire Dieu, donnant à *Noé* ce commandement; (n) *Tu feras entrer dans l'Arche deux individus de chaque efpèce de Créatures vivantes, de toute chair, pour les conferver en vie avec toi*: Après quoi, *Moïfe* nous fait le recit le plus complet qu'on puiffe imaginer de l'entière & totable deftruction de tout ce qui n'entra pas dans l'Arche. (o) *Toute chair qui fe mouvoit fur la Terre*, dit-il, *& dans les Narines de laquelle étoit le fouffle de vie; Toute fubftance vivante, qui étoit fur la face de la*

(k) Gen. VII. 2. (l) *Burnet* Théorie Vol. I. (m) *Le Clerc* ubi fup. (n) Gen. VI. 19. (o) VII. 21.

*la Terre, Homme, Bête, Reptile, Oiseau du Ciel*; *tout mourut* & perit, *à l'exception de Noé & de ceux qui étoient avec lui dans l'Arche*.

Cela devroit, ce femble, fuffire, pour nous affurer de l'univerfalité du Déluge. Cependant l'Hiftorien Sacré, comme pour éloigner de nôtre efprit tout doute & tout fcrupule là-deffus, ajoute à ce que nous venons de raporter, encore une preuve, à la clarté & à la force de laquelle il n'eft pas poffible d'échapper. Il nous dit, que (p) *les eaux gagnérent exceffivement fur la Terre, & que toutes les hautes Montagnes, qui étoient fous* TOUT *le Ciel*, & par conféquent tout autour de la Terre, *furent couvertes d'eaux*, au point qu'*elles s'élevérent quinze coudées par deffus*, & que *les Montagnes étoient couvértes*. Pour fentir la force de cette preuve, tirée du recit de *Moïfe*, contre toute inondation particuliére, & renfermée dans certaines bornes: (q) Suppofons, pour un moment, que les eaux du Déluge ne couvrirent que les feules Montagnes d'*Afie* & d'*Armenie*; toujours faut-il convenir, qu'à moins d'un miracle pour les tenir entaffées, elles n'auroient pas manqué de s'écouler, & de fe répandre fur la Terre; les Montagnes, dont nous parlons, étant affés hautes pour que les eaux, s'en écoulant de tous côtés, allaffent fe rendre dans les Mers, dont la Terre eft environnée. Il eft impoffible de concevoir, comment des Montagnes d'eau auroient pú fe tenir comme figées à l'entour de la *Judée*; ou comment cette prodigieufe maffe d'eau auroit pû fubfifter au milieu de la Terre, à la maniére d'une grande goute, ou d'une gelée tremblante, pendant que tous les environs auroient été fecs, & nullement endommagés. On fait que tout corps liquide fe répand ça & là, auffi-tôt qu'il n'eft plus retenu; fes parties mobiles n'ayant aucune place fixe, ni aucune liaifon entr'elles s'écoulent & s'échappent de quelque côté que ce foit, felon leur gravitation & la preffion de l'Air. Quand donc les eaux commencèrent à s'elever, elles fe feroient d'abord, & long-tems avant que d'avoir pu s'enfler à la hauteur des Montagnes, répanduës de tous côtés, enforte que les fommets des Montagnes n'auroient été couverts, qu'après que tout ce qu'il y a dans nôtre Globe de vallées & de plaines auroit été inondé.

Je dis plus, fuppofons (r) que cette eau ne fut pas tombée fur toute la Terre; mais feulement fur quelque Païs particulier, & qu'elle y eut d'abord formé un grand *Lac*; il n'en feroit pas moins vrai, qu'auffi-



(p) Gen. VII. 19. 20. (q) *Burnet* ubi fup. (r) Idem ibid.

qu'aussi-tôt que ce *Lac* auroit commencé à s'enfler, il se seroit naturellement débordé, & auroit versé de tout côté, vers la prémière pente qui se seroit rencontrée, & que ces courans une fois formés, & sans cesse recrutés par de nouvelles eaux, auroient continué leur cours jusques à la Mer, de la même manière que nous le voyons faire aux Rivières : De sorte qu'il paroit, par la nature même de l'eau, qu'elle ne pouvoit pas s'elever jusques au-dessus de la Cime des plus hautes Montagnes, sans se répandre çà & là sur la face de la Terre, & que par conséquent, si jamais Déluge s'est élevé à la hauteur que détermine *Moïse*, il faut de toute nécessité qu'il ait été Universel.

A quel point le Monde pouvoit être peuplé au tems du Déluge.

Il nous est impossible de savoir au juste, combien de sages vuës peut avoir eu la Providence, en faisant venir cette destruction sur la Terre. Mais à supposer même, qu'elle ne s'en fut point proposé d'autre, que celle de se défaire & de purger l'Univers d'une Génération scélerate, dont l'amendement étoit désesperé ; (s) on peut hardiment soutenir, que le nombre des hommes qui vivoient avant le Déluge, étoit de beaucoup supérieur, à celui que la Terre, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, seroit peut-être capable de nourrir ; de sorte que la Terre étoit habitée par-tout, & qu'ainsi, afin qu'il n'en pût échapper aucun à la main vangeresse du Tout-Puissant, il faloit que tout le Globe fut inondé. C'est vouloir se tromper soi-même de croire, qu'il n'y eut, quand le Déluge vint, que la *Judée*, & quelques contrées d'*Asie*, aux environs de cette Province, qui fussent peuplées. Car si nous faisons attention à *la longue vie* des prémiers Habitans de la Terre, & à l'égalité de leur âge, qui étoit à peu près le même pour tous ; (en quoi la Providence semble avoir eu pour but que le Genre-humain se multipliât plus promptement,) Nous comprendrons sans peine, que, dans l'espace de seize cens Ans, le nombre des hommes aura été si grand, que la principale difficulté sera de trouver assés de Païs pour les recevoir. En effet, si, dans l'espace d'environ deux cens soixante Ans, (t) la Postérité de *Jacob*, seulement par ses Fils, & sans faire attention à *Dina* sa Fille, montoit, comme nous l'apprend l'Histoire Sainte, (u) à *six cens mille* hommes, au dessus de l'âge de vingt ans, tous capables de porter les armes, quelle multiplication ne peut-on pas attendre d'une race de Patriarches, qui vivoient six, sept, huit, neuf cens Ans chacun, & dont quelques-uns *engendroient des Fils & des Filles* (w) jus-

(s) *Whiston* Théor. (t) Id. ibid. (u) Exode XII. 37. (w) Gen. V. 32.

jusques à l'âge de cinq cens Ans? Selon le Calcul (x) qu'on en a fait, le nombre de ceux qui vivoient immédiatement avant le Déluge, pourroit aisément monter à cinq cens mille Millions, c. d. à mille fois autant, que la Terre en peut probablement contenir aujourd'hui, & certainement à dix fois plus qu'elle n'en pourroit raisonnablement entretenir, dans l'état où elle se trouve présentement; & par conséquent, afin que le Déluge ait pû détruire tous les Habitans de la Terre, il faut qu'il en ait couvert toutes les parties, & qu'il ait inondé tout le Globe.

Universalité du Déluge prouvée encore par l'Histoire de toutes les Nations.

En effet, si nous faisons le tour du Globe, que nous habitons, & que, passant d'un Climat dans l'autre, nous nous informions de tous les Peuples que nous rencontrerons sur nôtre route, nous trouverons que le bruit du Déluge s'est répandu par toute la Terre; & que, dans chaque Partie du Monde connu, on en a des Histoires & des Traditions; (y) Les *Ameriquains* conviennent du fait, & en parlent dans *leur* Continent. Les *Chinois*, qui sont le Peuple de l'*Asie* le plus éloigné de nous, ont une Tradition là-dessus. (z) Les différentes Nations de l'*Afrique* font & débitent plusieurs contes à ce sujet; & en *Europe*, le Déluge de *Noé*, alteré dans quelques-unes de ses circonstances, a passé sous le nom de celui de *Deucalion*; Ensorte que nous pouvons, pour ainsi dire, suivre le Déluge à la piste tout au tour du Monde; & ce qui est encore plus remarquable, c'est que chaque Peuple conte à sa façon la manière dont le Genre-humain s'est rétabli; ce qui prouve la croyance où ils sont tous, que ce Déluge avoit fait perir tous les hommes.

Et par la Considération de la Terre même.

Mais pourquoi chercher si loin des preuves, qui se présentent à nous de toutes parts? La Terre même nous fournira suffisamment dequoi nous convaincre de la vérité d'un Déluge Universel. Tournons en seulement la surface; (a) fouillons jusques dans ses entrailles; Les lits de coquillages, que l'on trouve souvent sur les plus hautes Montagnes; les os & les dents de Poissons pétrifiés, que l'on tire de la Terre, à plus de quarante lieuës de la Mer, sont des indices incontestables d'une inondation, qui a couvert autrefois les parties les plus hautes de nôtre Globe. Ce n'est plus aujourd'hui un Problême que cela, pour ceux qui ont la moindre teinture de la Physique expérimentale. Et il n'y auroit point du tout de vrai-semblance à dire, que les *fossiles*, dont nous parlons, ne sont que des productions brutes

(x) *Burnet* & *Whiston* Théorie. (y) *Burnet* ubi sup. (z) *Nichols* Conférence Vol. I. (a) *Woodward* Histoire Naturelle.

brutes & imparfaites de la Nature. Car les yeux, & le Microfcope, après l'examen le plus exact, nous affurent, que ce font des coquillages réels; & l'expérience nous apprend quand on les brule, que ce font de véritables os, puifqu'un feu ardent produit fur eux les mêmes effets, que fur les os, il les reduit en charbon, & puis les calcine.

Difficulté. „Mais, dira-t-on, fi telle a été l'immenfité du Déluge, & „fon étenduë fans bornes, où trouverons nous affés d'eau pour cela? „(b) Huit Océans fuffiront à peine pour inonder tout le Globe. Si „nous vifitons tous les Magafins de l'Univers, la Terre nous dira, „que ce n'eft pas à elle qu'il faut s'adreffer; la Mer s'en excufera „auffi; les Nuës fe fondront en eau & n'y feront rien; *un Abyme* „*apellera un autre Abyme*, fans pouvoir fatisfaire à nos demandes; „Que ferons-nous donc? De quel côté nous tournerons-nous pour trouver dequoi fupleer à ce qui nous manquera?" Il faut l'avouër, la difficulté eft grande pour ceux, qui ne veulent rien laiffer faire à la Puiffance de Dieu, ou qui ne lui attribuënt tout au plus qu'une très-petite part dans cet événement étonnant. Avant donc que d'en venir à éclaircir ce que l'Hiftoire Sacrée nous dit là-deffus, il ne fera pas hors de propos d'examiner la nature de tous les expédiens, que l'efprit humain a forgés, pour aider aux caufes ordinaires, que Dieu avoit chargées de l'exécution.

Deux Savans, dont nous avons déja eu occafion de confulter les Théories, fur (c) un autre fujet important, ont fait tous leurs éfforts pour trouver des moyens équivalens à la quantité d'eau qui leur manquoit pour fubmerger le Monde; Mais avec peu de fuccès; puis qu'après un mûr examen de la chofe, leurs fuppofitions fe trouvent fauffes, ou tout à fait infuffifantes.

Solution du Dr. *Burnet.* Le prémier fuppofe; „Que la Terre avant le Déluge renfermoit „dans fon fein, comme dans une vafte cavité, que l'Ecriture Sainte „apelle *Tehom Rabba*, *la grande Profondeur*, ou *le grand Abîme*, tou„te la maffe des eaux qui lui appartiennent: Que cet *Abîme* étoit „pour ainfi dire incrufté, ou enveloppé d'une voute de terre, qui „n'étoit cependant ni affés épaiffe, ni affés folide, pour que les „rayons du Soleil, d'ardant continuëllement deffus, n'y fiffent, avec le

(b) Voilà ce que dit le Dr. *Burnet*; Mais Mr. *Keil*, après avoir calculé au plus bas, foutient qu'il en faudroit vingt & deux. Voyés fes Remarques fur la Théorie de *Whifton*. (c) Voyés l'examen des Théories de Mrs. *Burnet* & *Whifton* fur la Création.

„le tems de grandes fentes ou crevaſſes, & ne raréfiaſſent par ce „moyen les eaux qu'elle couvroit. Que les eaux ainſi raréfiées, & „demandant plus d'eſpace qu'il ne leur en faloit auparavant, heur-„térent, en ſe dilatant, contre cette croûte extérieure, avec tant de „violence, que, dans l'accompliſſement du tems ordonné de Dieu, „elles la rompirent & la mirent en piéces, comme ſi c'eut été un „Tremblement de Terre: Qu'enſuite ces groſſes piéces ou portions „de ſurface tombérent dans l'*Abîme*, & s'y placérent les unes d'une „façon, & les autres d'une autre." Deſorte que, ſuivant nôtre Théoriſte, le Déluge fut cauſé par la diſſolution de la *prémiére* Terre; Cette diſſolution fut l'effet de la fermentation des eaux ſouterraines. Cette fermentation fut produite par la chaleur du Soleil, qui étoit alors exceſſive & continuëlle; & cette chaleur n'étoit ſi grande, que parce que l'*Axe* de la Terre étoit *poſé* perpendiculairement ſur le *Plan* de l'*Ecliptique*.

(d) Mais ſi l'*Axe* de la Terre étoit incliné vers le *Plan* de l'*Ecliptique*, avant le Déluge, de la même manière précifément qu'il l'eſt aujourd'hui, (ce que (e) nous avons ſuffiſamment prouvé ci-deſſus,) il s'enſuit qu'il y avoit alors la même varieté de faiſons, les mêmes changemens du froid & du chaud, qu'on éprouve préſentement; & que, par conſéquent, toutes les preuves, que le *Théoriſte* tire de la chaleur du Soleil, & de la force de ſon action, ſur la Terre *Anti-Diluvienne*, (ce qui paroit être le principal fondement de ſon hypothèſe,) tombent par cela même & ne ſignifient rien. Refutée.

Suppoſé cependant, que la chaleur du Soleil fut auſſi violente qu'il le dit, (f) ce feroit contredire le ſens commun & l'expérience, de prétendre qu'elle eut jamais pénétré la Terre, ni fait impreſſion ſur elle, juſqu'au point de l'entr'ouvrir, & d'y faire de larges fentes ou crevaſſes, beaucoup moins de percer l'enveloppe du grand *Abîme*, d'en faire fermenter les eaux, & de les changer en vapeurs, puiſque nous ne nous appercevons point, que dans les voûtes & autres cavités ſouterraines, il ſe faſſe aucune alteration de chaleur en Eté, non plus qu'en Hyver, & qu'on ne trouve dans la *Barbade*, ni dans les autres Isles ſituées près de l'*Equateur*, aucune de ces prodigieuſes crevaſſes, que le *Théoriſte* ſuppoſe s'être faites à la ſurface de la Terre *avant le Déluge*, quoique le Soleil darde ſes rayons ſur ces Païs-là depuis trois fois autant de tems, qu'il ne l'a-

N voit

(d) *Keil* Examen de la Théorie du Dr. *Barnet*. (e) Voyés page 82.
(f) *Keil* ubi ſuprà.

voit fait fur nôtre Globe, quand le Déluge arriva. Il y a plus; Supposé encore, que le Soleil eut produit fur la Terre primitive l'effet que le *Théorifte* lui attribuë; Toute l'eau ayant été, felon fon hypothèfe, renfermée au commencement dans l'*Abîme*, qui, pendant plus de feize cens ans, fut le grand & fpacieux Magazin des Sources & des Riviéres, dont la Terre étoit arrofée & abreuvée; il eft fort à craindre, que, fi le Soleil eut pénétré jufques là, cet immenfe refervoir n'eut été, dans quelques Siécles, (g) totalement épuifé, par les exhalaifons, qui s'en feroient continuëllement élevées: Mais quand tout cela ne l'auroit pas épuifé, il feroit toujours difficile de prouver, comment la fimple fermentation de l'eau auroit pû fe faire jour au travers d'une voute de matière folide, & de quelques centaines de mille d'épaiffeur; comment encore *un feul* Océan, car il n'en fuppofe pas d'avantage dans l'*Abîme*, quelque agité & balotté qu'il fut, auroit pû caufer un Déluge univerfel; puifque (h) le *Théorifte* lui-même n'en demande pas moins de *huit* pour produire cet effet; Enfin, comment un Déluge, caufé de cette maniére, par la rupture de la voute, qui étoit étendue fur l'*Abîme*, & par l'agitation violente des eaux, qui y étoient renfermées, auroit pû durer auffi longtems que dura le Déluge de *Noé*, lequel, felon l'Ecriture, fut (i) *cent & quinze jours fur la face de la Terre*, fans diminuer. Car on fait que l'eau (k) qui eft pouffée en haut avec grande violence, retombe en fort peu de tems. Or peut on concevoir que l'eau, qui fut élevée par la chûte des piéces de la grande voute, eût pû refter, je ne dis pas plufieurs jours, mais feulement plufieurs heures, fans retourner dans fon ancien Lit? Puis donc,

(g) Mr. *Keil*, après un calcul clair & bien pouffé fur cette matiére, finit en ces termes; Puifque, fuivant le *Théorifte*, *l'Abîme* étoit le refervoir qui fourniffoit l'*ancienne* Terre de Sources & de Riviéres; & que, fuivant lui, aucune de ces Riviéres ne revenoit au lieu d'où elle étoit partie; & puifque tout ce qu'il y avoit anciennement d'eau dans l'*Abîme*, eft à préfent dans l'Océan, il s'enfuit néceffairement, à fuppofer qu'il n'y avoit dans l'*ancienne* Terre, qu'autant de Riviéres qu'on y en voit aujourd'hui, que dans l'efpace de huit cens douze ans, le grand *Abîme* auroit été entiérement épuifé. Mais comme avant le Déluge, il y avoit, felon le *Théorifte* deux fois autant de Terrein à arrofer, n'y ayant point de Mers, il faut de toute néceffité fuppofer le double de Riviéres, pour abreuver toutes ces Terres, ce qui auroit épuifé le refervoir, dans la moitié du tems que nous avons dit. pag. 164. (h) *Burnet* Théorie pag. 17. (i) Genef. VII. 24. (k) *Keil* Examen, &c.

donc que l'ébranlement & l'agitation qu'excita dans l'*Abîme*, la chûte de cette croûte de Terre, qui le couvroit, quelque violence qu'on leur attribue, n'auroient tout au plus causé qu'un effet *passager* & de peu de durée, au lieu que le Déluge de *Moïse* demeura longtems daus le même état, il s'ensuit par la même, que (l) *la Rupture, ou la dissolution violente de l'ancienne Terre, & la chûte précipitée de ses fragmens dans* l'Abime; *ne purent jamais causer cette inondation dont parle l'Ecriture.*

L'expédient qu'a inventé un autre Savant, pour causer un Déluge Universel, est *le passage d'une Comète.* Il suppose (m) „qu'au „tems du Déluge, une Comète vint à passer tout près de la Terre; „que ses approches & sa situation au dessous de la Lune, soulevérent extrêmement d'un côté la Mer, qui couvroit une partie de „nôtre Globe, & de l'autre l'*Abîme* qui étoit sous la croûte de la „Terre: Que cette marée, & l'attraction de la Comète donnèrent à „l'*Abîme*, & en même tems à la Terre qui le couvroit, après l'avoir tenduë & entr'ouverte en mille endroits, une figure *Ovale*, „au lieu qu'auparavant l'un & l'autre étoient *Spheriques*: Que cette „Comète en descendant vers le Soleil, & en passant tout près du „Corps de la Terre, enveloppa celle ci dans son Athmosphère & „dans sa queuë, pendant un assés long espace de tems: Qu'en pressant „la Terre avec beaucoup de violence, elle en fit sortir une grande „quantité d'eau, qui, passant au travers des crevasses & des ouvertures déjà toutes prêtes, se répandit çà & là, & couvrit toute sa „Surface: Qu'enfin cette Comète, trainant après elle une longue „queuë, fournit assés d'eau pour inonder tout nôtre Globe, jusqu'à „une lieuë de hauteur perpendiculaire." C'est ainsi que nôtre *Théoriste* inonde la Terre; & voici comment il s'y prendra pour faire retirer toute l'eau dont il l'a couverte; il suppose „qu'un vent impétueux „en

Théorie de Mr. Whiston sur la même matiére.

N 2

(l) *Burnet* ubi sup. pag. 104. (m) Les Comètes sont une espèce de Planetes ou de Corps, qui tournent autour du Soleil, & qui se meuvent dans une des Sections *Coniques*, qui est, selon toutes les apparences, une *Ellipse*. Leurs mouvemens, & leurs tems *périodiques*, au cas qu'elles ayent des Orbites *Elliptiques*, sont aussi constans, aussi fixes, & aussi réguliers, que ceux des Planètes, quoi qu'il n'y ait que peu de tems qu'on a fait quelques découvertes là-dessus. *Whiston* Théorie. Le même Savant tâche de prouver, que la Comète qui parut dans ces quartiers l'année 1680, dont la révolution se fait, selon son calcul, en 575 ans, & dont le Chevalier *Isaac Newton* a tracé la route, n'est autre chose que la même qui s'approcha de la Terre au tems du Déluge, & qui en fut la cause, selon sa supposition. pag. 188.

„en fecha une partie, & força le refte d'entrer dans le grand *Abîme*, „où elle étoit auparavant renfermée.

Refutée. Ce font là les principales Suppofitions par lefquelles ce Savant Ecrivain prétend rendre raifon de tous les *Phénomènes* du Déluge. Mais quand on lui accorderoit, (comme (n) il femble probable,) que, lorfque le Déluge arriva, une Comète s'approcha fort près de la Terre, & caufa une marée extraordinaire dans les Mers, qui compofoient une partie de fa Surface; On auroit cependant un peu de peine à comprendre, comment cette Planète auroit pû produire le même effet fur l'*Abîme*, qui étoit renfermé fous une enveloppe folide, & fortifié d'une croûte épaiffe, ou faire à la Surface du Globe Terreftre des ouvertures fi commodes & fi à propos, fans en brifer, ou en mettre en piéces toute la Maffe. On fait que les Corps folides & les Corps fluides font également attirés, quand le corps attirant en eft à la même diftance. Cela étant, l'approche de la Comète ne pouvoit pas faire plus d'effet fur l'*Abîme*, que s'il n'eut compofé avec la Terre qu'un *Solide* continu; Et fi elle ne pouvoit caufer dans l'*Abîme* aucune agitation, elle ne pouvoit pas non plus alterer en rien la figure de la Terre, comme nôtre *Théorifte* fe l'eft imaginé. Il n'eft pas fort clair que l'Athmofphère d'une Comète foit une fubftance aqueufe; mais quand cela feroit bien prouvé, il n'eft pas croyable que le fimple paffage au travers de l'Athmofphère d'une Comète, puiffe produire une quantité d'eau auffi prodigieufe, que celle qu'en demande cette Théorie, (o) ou que la Terre, qui eft une Planète froide, fe retire avec une queuë de Comète de fept cens mille de longueur, laquelle ne pouvoit être foutenue par la Comète même, à moins que le corps n'en eut été extrêmement échauffé. Après tout, les remarques de ceux qui ont examiné avec le plus de foin ces fortes de Phénomènes, (p) nous portent à croire, que le Cercle qui paroit au tour du corps d'une Comète, n'eft autre chofe que des tourbillons de fumée, qui, s'élevant d'abord à une certaine hauteur de toutes les parties du corps Planétaire, fe retirent enfuite du

(n) Qu'il ait réellement paru une Comète au tems du Déluge, c'eft furquoi nous avons le témoignage de plufieurs Autheurs, dans la *Cométographie d'Hevelius.* Il y a plus. Pline, Autheur Ancien & Savant, qui tenoit fans doute la chofe des *Egyptiens*, fait non feulement mention d'une Comète, qui parut fous le règne de *Typhon*, c. d. au tems du Déluge, ou immédiatement auparavant, mais encore il parle des terribles effets qu'elle produifit. ibid. pag. 200. (o) *Keil* Remarques fur la Théorie de Mr. *Whifton.* (p) *Nichols* Conference Vol. I.

du côté qui est à l'opposite du Soleil. Or si cette opinion est vraye, il s'ensuit que la Terre ne pouvoit pas plus gagner d'eau, en traversant l'Athmosphère d'une Comète, que ne pourroit faire toute autre chose, en passant au travers de la fumée, qui sortiroit d'une cheminée ; & qu'alors un embrasement étoit bien plus à craindre qu'une inondation. *Noé* & son Arche couroient manifestement risque d'être reduits en cendres par la chaleur excessive d'une Planète qui se fondoit.

Le *Théoriste* n'est pas beaucoup plus heureux, lorsqu'il s'agit de faire retirer les eaux, que lorsqu'il a été question de les faire venir. Car supposé, comme il le prétend, que la hauteur d'une lieuë perpendiculaire d'eau, suffiroit pour causer un Déluge, qui, avec l'eau qui compose aujourd'hui l'Océan, monteroit, selon un calcul moderé, (q) à vingt deux Océans; où trouverons-nous un endroit pour placer cette masse immense ? L'Air n'en peut recevoir qu'une petite portion. Le Vent n'en peut pas beaucoup secher. Le Lit de la Mer étoit déjà plein. Les fentes & les cavités de la Terre devoient l'être aussi. Ou si nous supposons, (ce qui est impossible,) qu'elles restérent vuides tant que dura le Déluge ; comme, (selon le *Theoriste* même,) elles ne pouvoient contenir que la moitié tout au plus de l'eau qu'il faloit pour le Déluge, pouvons nous concevoir ce que le reste sera devenu ? Car après avoir parfaitement rempli toutes ces cavités souterraines, il nous restera encore à disposer de onze Océans, qu'on ne sauroit faire disparoitre sans l'intervention miraculeuse d'une Puissance Divine ; Et s'il faut nécessairement que la main de Dieu agisse, pour faire retirer les eaux, pourquoi l'oublier, ou n'y pas faire attention, lorsqu'il est question d'un ouvrage encore plus surprenant, c'est celui de les amener ? C'est former, selon moi, un plan bien défectueux & peu soutenu, que de se donner des peines infinies pour amener sur la scène une immense quantité d'eau, & de ne savoir où la faire retirer quand elle a joué son rôle. Combien plus Sage est celui, qui, pour le besoin présent, fait changer de nature à un corps, & lui rend sa première forme quand il n'en a plus à faire ?

En effet, si l'on convient, (comme peu de personnes en doutent, que d'autres se flatent même de pouvoir le démontrer,) que tous les corps naturels, & les Elemens eux-mêmes, peuvent être mutuëllement changés l'un en l'autre ; pourquoi la Puissance de Dieu

 &

(q) Voyés les Remarques de *Keil* pag. 219.

& sa Providence n'auroient elles pas pû alors faire intervenir des Agents naturels, qui, (r) changeant en Eau l'Air, ou l'Ether, ou tous deux ensemble, auroient par ce moyen suppléé à ce que les pluyes & les eruptions extraordinaires des Sources d'eau n'auroient pû exécuter. Cependant, parce que l'Ecriture, en raportant les causes ou les moyens, dont Dieu se servit pour inonder le Monde, ne parle point d'aucun changement d'Air en Eau; mais seulement de *l'ouverture des fenêtres du Ciel*, & de *l'éruption des fontaines du grand Abîme*, nous allons à présent examiner, si ces (s) deux causes, sous la direction de la main de Dieu, ne suffisoient pas pour opérer cet effet.

Récit de *Moïse* touchant le Déluge.

Quand il est dit, que *les fenêtres* ou les bondes *des Cieux furent ouvertes*, cela signifie, que Dieu fit descendre sur la Terre l'eau, qui étoit suspenduë dans les Nuës, non par ondées, mais en Deluges, ou, comme le traduisent les LXX, en *catarractes*, ou torrens d'eau. (t) C'est dequoi peuvent se former une plus juste idée, ces Voyageurs, qui ont vû de ces prodigieuses chûtes d'eau si fréquentes dans les *Indes*; où il arrive souvent que les Nuées ne tombent pas par gouttes, mais descendent avec une violence terrible, comme des Torrens.

Jusqu'à quel point les Nuées contribuerent au Deluge.

Nous pouvons en quelque manière calculer, jusqu'où ces Reservoirs d'eau, qui se promènent dans les Airs, pûrent contribuer à l'inondation générale, par les observations qu'on aura pu faire sur une *Nuée à Tonnerre*, (u) qui, en moins de deux heures, a quelques-fois versé une si grande quantité d'eau, qu'elle a causé des debordemens prodigieux dans les Rivières, & inondé toutes les Campagnes, sans parler de ce qui s'en est imbibé dans la Terre seche, & alterée, ni de ce qui a rempli les Fossés & les Etangs. Or si cette Nuë, qui, en tombant, a peut-être arrosé quarante mille de Païs, fut restée à la même place, & eut vuidé toutes ses eaux sur la même piéce de Terre, sur laquelle elle étoit d'abord suspenduë, quel Déluge subit & affreux n'y auroit elle pas causé? Quelle idée ne devons-nous donc pas nous former de ce qui arriva, quand toutes les

(r) Le Savant *Kircher* allégue ce changement de l'Air en Eau, comme étant incontestablement la cause instrumentale du Déluge; *Dico totum illud Aëreum spatium, usque ad supremam Regionem Aëris, præpotentis Dei virtute in Aquas, per inexplicabilem Nubium coacervatarum multitudinem, quâ replebatur, conversum esse:* Cujus ubertas tanta fuit, ut Aër supremus cum inferiori, in Oceanum commutatus videri potuerit, non Naturæ viribus, sed illius, cujus voluntati & Imperio, cuncta subsunt. *De Arcâ Noë* Lib. II.
(s) *Ray* du Déluge Universel. (t) *Patrick* Comment. (u) *Ray* ubi supra.

les *Eclufes du Ciel* furent ouvertes, & que, pendant l'efpace de quarante jours, les Nuës ne difcontinuérent point de verfer, fur chaque partie de nôtre Globe, les eaux dont elles étoient chargées, & de les verfer toujours avec la même violence, auffi bien qu'avec une abondance prodigieufe.

Il nous eft impoffible de concevoir parfaitement la chofe, (v) quoique les prodigieufes inondations, qui arrivent toutes les années en *Egypte*, & qui font caufées feulement par les Pluyes, qui tombent en *Ethiopie*; & que les grands debordemens du grand Fleuve *Orenoque* en *Amérique*, qui, entre les Mois de *May* & de *Septembre*, couvre, à la hauteur de vingt pieds, des Isles & des Plaines entiéres, qui font habitées dans d'autres tems, peuvent pourtant tracer à nôtre imagination un foible tableau du Déluge Univerfel, & fervir, en quelque forte, à guérir nôtre incrédulité là-deffus.

Du Grand Abîme.

L'AUTRE caufe, que l'Ecriture Sainte allégue du Déluge Univerfel, eft le *débordement des fontaines du grand Abîme*, par lequel les eaux, qui étoient renfermées dans les entrailles de la Terre, en une quantité prodigieufe, furent forcées d'en fortir, & jettées fur fa furface.

Réalité de l'Abime prouvée par la Raifon.

(w) Qu'il y ait, dans les entrailles de la Terre, un grand amas d'eaux formant un grand Globe, dans fa partie intérieure ou *Centrale*, & que l'eau de ce Globe communique avec celle de l'Océan, par certains Canaux pratiqués dans l'épaiffeur de la Terre; c'eft-ce qui eft clair par la Mer *Cafpienne*, & par quelques autres, qui, recevant dans leur fein plufieurs grandes Rivières, & n'ayant point de débouché vifible, doivent fe décharger de leurs eaux par des paffages fouterrains, dans le grand Refervoir, & de là retourner dans l'Océan, (x) La Mer *Mediterranée* en particulier, outre le grand nombre de Fleuves qui viennent s'y rendre, a encore deux grands Courans, l'un au Détroit de *Gibraltar*, & l'autre à la *Propontide*, qui y déchargent continuëllement une quantité d'eau fi prodigieufe, que, depuis plufieurs Siécles, cette Mer auroit mis tout le monde dans un grand danger, fi elle ne fe vuidoit pas par des ouvertures fecrettes, dans quelque grande Cavité fouterraine. C'eft ce qui a fait croire à quelques perfonnes, que la Terre étoit un *grand Animal*, (y) à qui l'*Abîme* tenoit lieu de cœur, en fourniffant tous fes *Aqueducs* d'une quantité d'eau fuffifante, & dont les paffages fouterrains, qui

(v) *Patrick* ubi fuprà. (w) *Woodward* Hift. Nat. (x) *Nichols* Confer. Vol. I. (y) *Stillingfleet* Orig. Sac.

qui reçoivent & tirent l'eau de la Mer, sont comme les veines, qui tirent le sang du foye & le renvoyent au cœur, par une circulation continuëlle.

Et par l'Ecriture. Quoiqu'il en soit, il est certainement plus que probable, (puisque c'est un point de Revelation Divine,) que, dans le centre de la Terre, il y a un corps immense d'eau, auquel le Psalmiste fait visiblement allusion, quand il dit, que Dieu (z) *a fondé la Terre sur les Mers, & qu'il l'a établie sur les Eaux*; (a) *qu'il a etendu la Terre sur les Eaux*; (b) *qu'il a rassemblé les eaux comme dans une Outre*, c'est ainsi que portent les meilleures Versions, & *qu'il a mis* l'Abîme *dans des Thrésors*. Bien plus, il y a dans les *Proverbes* de *Salomon* un ou deux passages, dans lesquels la Sagesse, parlant de son Antiquité & de sa préexistence avant que les Ouvrages de la Terre fussent faits, nous met, pour ainsi dire, sous les yeux un portrait fidèle de cet *Abîme*. (c) *Quand il préparoit les Cieux, j'y étois*; *quand il mettoit une enveloppe sur la face de l'Abîme, quand il arrangeoit les Nuées en haut, quand il fortifioit les fontaines de l'Abîme.* On voit qu'il est fait mention ici de l'*Abîme* & des fontaines de l'*Abîme*. Et il ne faut pas douter que ces fontaines, dont parle la Sagesse, ne soient précisément les mêmes, qui, selon le recit de *Moïse*, se débordérent pour former le Déluge. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet endroit, c'est que le terme de l'Original, que nous avons rendu par celui d'*enveloppe*, signifie proprement un Cercle, une Circonference, un Globe, une Boule, ou une Sphère; ensorte que, suivant le témoignage de la Sagesse, qui pour lors étoit présente, l'*Abîme* fut environné d'une Sphère ou d'une voûte, par le moyen de laquelle *ses fontaines furent fortifiées*: En effet, il est inconcevable comment elles l'auroient pû être autrement, que par une couverture forte, ou par une voûte épaisse dont elles furent environnées.

Combien il contribua au Déluge. Si donc la forme de cet *Abîme* est telle, qu'il nous paroisse une masse immense d'eau ramassée dans le sein de la Terre, il ne nous sera pas difficile de calculer à quel point ce vaste Reservoir pouvoit contribuer au Déluge Universel. Car si (d) la circonference de la Terre, suivant le calcul le plus bas, est de 21000 mille; son Diamètre, selon cette circonference, sera de 7000 mille, & par conséquent il y aura depuis la surface jusques au Centre 3500 mille; &

(z) Pf. XXIV. 2. (a) Pf. CXXXVI. 6. (b) Pf. XXXIII. 7. (c) Prov. VIII. 27. 28. (d) Histoire du Chevalier *Walter Raleigh*,

Et si, suivant le calcul (e) le plus exact, la plus haute Montagne, à prendre sa hauteur depuis le plan qui lui sert de base, ne va pas au de-là de quatre mille de hauteur en ligne perpendiculaire ; supposé que la croûte de terre qui couvre l'*Abîme* ait deux cent mille d'épaisseur ; quand nous ne donnerions à l'*Abîme* que 3300 mille de profondeur, il ne laisseroit pas d'y avoir assés d'eau pour couvrir la Terre, à la hauteur de quatre ou cinq mille ; & de là il s'ensuivroit que cet Océan souterrain étoit plus que suffisant pour submerger le Monde, beaucoup au dessus de la hauteur marquée par *Moïse*. La seule difficulté, qu'il y ait ici, est de savoir, comment ces Eaux furent tirées de leur Reservoir, & voici précisément le point où il faut faire intervenir la *Toute Puissance* de Dieu ; puisque toute autre hypothèse, après un examen attentif, se trouvera tout à fait imparfaite & défectueuse.

L'objection tirée de ce qu'il n'y avoit pas assés d'eau pour former un Déluge, est donc destituée de fondement, puisque les Magazins, tant supérieurs qu'inferieurs, en étoient si bien fournis, & que, de l'aveu de tout le Monde, l'eau (f) couvroit la Terre, au tems du *Chaos*, (nous ne savons pas à quelle profondeur) en telle sorte qu'on n'en pouvoit rien voir, jusqu'à-ce qu'il plût à Dieu de séparer ces deux Elemens, en faisant monter une partie de ces eaux en nuées, pendant que l'autre se rendoit par des Canaux convenables au lieu qui lui étoit préparé, en ordonnant au *sec* de paroitre. Pourquoi s'étonner si fort, que ces eaux, elevées de nouveau par cette même main, qui avoit fixé leur demeure, soient venuës couvrir la Terre,

O com-

(e) Il est très probable qu'on se trompe fort par rapport à la hauteur des Montagnes. Il s'en faut beaucoup qu'elles n'atteignent à la hauteur de 30 mille, que le Chevalier *Raleigh* leur attribue. Au contraire l'on trouvera que la plus haute Montagne du Monde n'a pas 5 mille de hauteur perpendiculaire. Le Mont *Olympe*, si proné par les Poëtes pour sa hauteur, n'a pourtant pas plus d'un mille & demi & soixante & dix pas de hauteur perpendiculaire. Le Mont *Athos*, qui porte, dit-on, son Ombre, jusques sur l'Isle de *Lemnos*, c'est-à-dire, selon *Pline*, à la distance de quatre vingt & sept mille, n'en a pas plus de deux de hauteur. Le *Pic* de *Teneriffe*, qui passe pour la plus haute Montagne du Monde, n'a, de l'aveu même de *Varenius*, qu'un mille d'*Allemagne* de hauteur, puisqu'en trois jours de marche on peut aller jusqu'à sa Cime, ce qui, à raison de huit Stades par jour, revient à peu près au même compte. Toutes ces observations rendent encore plus probable la description que *Moïse* nous fait du Déluge, qui, comme il le dit, s'élevoit 15 coudées par dessus les plus hautes Montagnes. *Stillingfleet* Orig. Sacr. (f) *Patrick* Comment.

comme elles faisoient auparavant, surtout puisque les eaux *supérieures* vinrent alors se joindre aux *inférieures* comme au tems de la Création?

Opinion des plus sages Payens là dessus.

Cela doit-il donc nous paroitre si *surprenant*, pendant que les Payens mêmes n'étoient pas éloignés d'en reconnoitre la possibilité. Car *Seneque*, (g) parlant de ce *jour fatal*, (c'est le nom qu'il donne au jour, que le Déluge viendra) s'exprime en ces termes; „Quand „ce jour fatal, qui doit inonder la plus grande partie du Monde, sera „venu," (il s'imaginoit que la chose étoit encore à venir,) „l'Océan „se jettera t-il sur nous avec toutes ses forces? Serons-nous inondés „de pluyës abondantes & continuëlles? Aurons-nous à craindre le débordement des Rivières? La Terre fera-t-elle sortir de son sein „de nouvelles fontaines? Ou plutôt serons-nous accablés par le concours général & par la combinaison de toutes ces causes?" Après avoir fait plusieurs reflexions, pour démontrer la possibilité d'une inondation générale, il ajoute (G) ces paroles dignes d'être remarquées; „De vastes Lacs sont cachés à nos yeux, une grande étenduë „de Mers se trouve comme ensevelie, & quantité de Rivières serpentent par des Canaux qui nous sont inconnus; ensorte que de „quelque côté qu'on se tourne, on y trouve assés dequoi causer un „Déluge, puisque si l'on fouille dans les entrailles de la Terre, on „y trouve des Courans, & si l'on jette les yeux sur sa surface on la „voit entourée de Fleuves, prêts à l'inonder aussitôt que leurs eaux „auront été longtems retenuës. - - - - Et comme quelques-fois nos „corps se dissolvent en sueur, la Terre aussi se fondra, & sans l'aide „d'aucune cause étrangère, elle trouvera dans son propre sein, suffisamment dequoi s'inonder. - - - - Tout d'un coup & de toutes „parts, des lieux les plus ouverts comme des plus cachés, des plus „hauts comme des plus bas, sortiront avec violence ces Eaux, qui „devront la submerger & la détruire."

De l'Arche.

APRES avoir trouvé une quantité d'eau suffisante pour faire périr l'Ancien Monde, ce que nous devons considerer à présent, c'est la Structure de l'*Arche*, dans laquelle furent préservés tous les Animaux destinés à perpétuer leur espèce. (h) Il est fort probable qu'*Adam* & *Eve*, chassés du Paradis Terrestre, pûrent encore demeurer

(g) Nat. Quæst. Lib. III. Cap. 27. (G) Id. ibid. Cap. 30. Tout ce que ce Philosophe dit sur cette matière, mérite certainement d'être lûe. On y trouvera une description vive & détaillée de la manière dont l'ancien Monde périt par les Eaux du Déluge. (h) *Wels* Geogr. du V. T.

meurer dans le Païs d'*Eden*, & qu'a mesure que le Genre-humain se multiplioit, les familles s'alloient établir dans d'autres Cantons, pendant que le fils ainé restoit toujours dans la contrée où l'on s'étoit d'abord habitué; D'où il s'ensuit nécessairement que *Noé*, qui par les ainés, descendoit en droite ligne de *Seth*, demeuroit dans ce même Païs d'*Eden*, dont nous venons de parler, & y construisit son *Arche*: Outre que plusieurs Historiens nous assûrent, (i) que le *Cyprès*, ou, comme l'Ecriture l'apelle, le bois de *Gopher*, est fort commun dans la *Babylonie* & dans les Païs voisins, & que ce bois est fort propre à la construction des Vaisseaux, parce qu'il n'est pas sujet à se pourrir, à cause que l'amertume de sa sève empêche les vers de s'y mettre & de s'y multiplier; Ce qui doit rendre d'autant plus croyable ce que *Josephe* & d'autres Ecrivains nous disent de l'*Arche*, savoir, que les restes s'en sont conservés pendant plusieurs Siécles.

Sa grandeur.

(k) Si nous n'avions jamais vû de Vaisseaux, & qu'en nous parlant d'un Navire du prémier rang, on nous dit, qu'il y a tel Vaisseau, qui peut porter & porte souvent tant d'hommes, de provisions, & de marchandises, cela nous paroitroit tout aussi incroyable, que ce que *Moïse* nous raporte de la capacité de l'*Arche*, qui avoit, selon la description qu'il nous en fait, (l) trois cens coudées de long, cinquante de large, & trente de haut. Or si nous supposons avec d'habiles Arithmeticiens, que la coudée; dont il s'agit ici, valoit un pied & demi, il s'ensuivra, qu'à ce compte, la longueur de l'*Arche* étoit de 450 pieds, sa largeur de 75, & sa hauteur de 45; Ensorte que ce Vaisseau étoit six fois aussi long que large, dix fois aussi long que haut, & que, pris dans toutes ses dimensions, il étoit égal à un solide de quatre cens cinquante mille coudées cubes, ou d'un million cinq cens dix-huit mille sept cens cinquante pieds cubiques, espace suffisant pour contenir tout ce qui devoit y entrer. Car il paroit par le texte sacré, que l'*Arche* avoit trois Etages; Et comme toute sa hauteur étoit de trente coudées, ou de quarante cinq pieds, on peut raisonnablement supposer, que toute cette étenduë étoit subdivisée en trois portions égales, & qu'ainsi chaque Etage, en déduisant seulement une coudée, ou un pied & demi sur le tout, pour

O 2 la

(i) De là vient que la Flotte, qu'*Alexandre* le Grand fit construire à *Babylone*, étoit toute de bois de *Cyprès*; c'étoit le seul bois qu'il y eut en ces quartiers là, qui fut propre à la construction des Vaisseaux. Arian. Hist.
(k) *DuPin* Histoire du V. T. (l) Genes. VI. 15. 16.

la pente du Toit qui couvroit l'*Arche*, devoit avoir neuf coudées & deux tiers, ou quatorze pieds & demi de haut. De plus, presque tous les Interprêtes conviennent, que l'Etage d'embas étoit destiné à loger les Animaux à quatre pieds, comme le plus commode pour cet usage; Celui du milieu pour les provisions nécessaires à les nourrir; & celui d'enhaut, en partie pour les Oiseaux & leur mangeaille, & en partie pour *Noé* sa Famille & ses Utensiles. Or (m) que chacun de ces Etages, selon la disposition que nous venons d'en faire, fut assés grand pour contenir tout ce qui devoit y entrer; c'est-ce qui paroitra évidemment, par tous les Calculs Géometriques, que les Savans ont de tout tems fait des dimensions de ce Vaisseau, & de sa capacité. (n) J'y renvoye le Lecteur, qui souhaitera de plus grands éclaircissemens là-dessus.

Nôtre

(m) Il semble, à la prémière vuë, que le nombre des Animaux soit presque infini, mais si comme le remarque l'Evèque *Wilkins*, nous venons à en faire un dénombrement exact, nous trouverons qu'il y en a beaucoup moins d'espèces que nous ne l'aurions d'abord crû, & que la somme n'en monte pas à cent espéces d'Animaux à quatre pieds, & à deux cens d'Oiseaux; d'où il faudra encore retrancher tous les Animaux aquatiques, ceux qui viennent du mèlange de differentes espèces, & ceux qui, en changeant de climat, changent aussi de couleur, de grandeur & de figure, & qui pour cela passent, dans differens Païs, pour ètre d'espèces differentes, quoi qu'ils soient réellement de la mème *Essai de Wilkins.* Il faut encore remarquer, qu'il n'y a que peu d'espèces d'Animaux, qui soient fort différens les uns des autres, tels que les Elephans, les Chevaux &c. Que généralement parlant les Oiseaux sont petits, & ne prennent que peu de place. Que si nous faisons encore entrer les Insectes dans l'*Arche*, ils y tiendront moins de place que les Oiseaux, quoique le nombre en soit très considerable: Et que comme tous ces Animaux étoient enfermés, ce qui les empèchoit de se donner beaucoup de mouvement, il faloit aussi beaucoup moins de provisions pour les nourrir tous. *Patrick Comment.* Outre tout ce qu'on vient de dire, *Buteo* a encore démontré, que tous les Animaux renfermés dans l'*Arche*, ne pouvoient pas égaler en volume cinq cens Chevaux. Or il ne faut pas douter qu'un édifice aussi long que l'Eglise de St. *Paul*, & aussi large que la hauteur intérieure de la Nef prise dans son milieu, n'eut assés d'étendue pour pouvoir loger un pareil nombre de Chevaux. LAMY *Introduction.* (n) *Kircher* dans son Livre de *Arcâ Noë* Chap. 8. s'est fort étendu à calculer les dimensions de l'*Arche*, & il en conclut que ce Vaisseau étoit assés grand pour recevoir non seulement *Noë*, sa Famille, tous les Animaux & leurs provisions, mais même une Province entière. *Wilkins* dans son Essai est réellement entré, suivant *Buteo*, dans un grand détail là-dessus, & nous a donné une idée exacte & complette de l'étenduë de l'*Arche*, de la proportion de ses parties, & de tout ce qu'elle devoit contenir. *Le Pelletier*, dans sa Dissertation sur l'*Arche* de *Noé* suit le Dr.

Nôtre célebre Compatriote l'Evêque *Wilkins* entr'autres a excellé fur cette matière.

Cet illuftre Prélat, après avoir calculé exactement l'étenduë de l'*Arche*, & mis chaque chofe dans l'ordre & à la place qui lui convenoit, fait une remarque également jufte & pieufe, " Quand les Mathematiciens les plus habiles, dit-il, & les Philofophes les plus „ profonds, fe feroient joints pour confulter fur les proportions, „ que devroit avoir, dans fes différentes parties, un Vaiffeau deftiné „ à un ufage pareil à celui de l'*Arche*, ils ne fauroient en trouver „ de plus juftes, que celles que *Moïfe* donne au bâtiment conftruit „ par *Noé* : Enforte que la proportion de l'*Arche*, dont certaines „ perfonnes, peu inftruites & portées à l'Athéïfme, ont voulu abu- „ fer, pour renverfer l'authorité de nôs Livres facrés, fert au con- „ traire beaucoup à en établir la vérité, & à nous confirmer dans „ la penfée qu'ils viennent de Dieu : furtout fi l'on confidère avec „ attention, que, dans ces prémiers tems, les hommes étoient moins „ verfés dans les Arts & dans les Sciences, qu'ils ne le font aujour- „ d'huy, & que du moins l'*Arche* étoit, felon toute apparence, le „ prémier Vaiffeau de cette grandeur, que l'on eut conftruit pour „ aller fur Mer; D'où il refulte, que la jufteffe des proportions, „ que l'on remarque dans fes différentes parties, & la grandeur de „ fes dimenfions, exactement conforme à l'ufage qu'on en vouloit „ faire, vient, non de la fimple invention de l'homme, mais de la „ profonde Sageffe de Dieu, qui, comme l'Ecrivain facré nous l'ap- „ prend en termes exprès & formels, en donna lui-même le Plan „ à *Noé*, & le dirigea dans l'éxécution. „

Reflexions de l'Evêque *Wilkins* fur ce fujet.

Après ce qu'on vient de dire fur la grandeur de l'*Arche*, & fur ce qu'il faloit d'eau pour *détruire toute créature vivante fur la face de la Terre*; Arrêtons-nous un moment à confiderer cet Acte de

Reflexions fur ceux qui périrent dans le Déluge.

O 3

*Chamberlain*, autre Autheur Anglois, qui, dans fes Recherches touchant les poids & les mefures des *Juifs*, a prouvé qu'anciennement la coudée étoit chés les Juifs la même que l'ancien *Derab* de *Memphis*, furquoi *Le Pelletier* donne à l'*Arche* 1781337 pieds Cubes d'étenduë, mefure de *Paris*; enforte que, felon lui, elle pouvoit contenir la charge de 42413 Tonneaux. Un autre Ecrivain raifonnant fur le même fujet, & bâtiffant fur les mêmes Principes, compare l'*Arche* à nos Vaiffeaux d'aujourd'hui, & après avoir calculé fa mefure fur le nombre des Tonneaux qu'elle pouvoit contenir, il l'a fait plus grande que quarante de nos Vaiffeaux de mille Tonneaux chacun. Voyés *Differt. Hift. Chron. Geog.* &c. D. II. *Journal* de *Paris* pour le Mois de *Janvier* 1712. Voyés auffi l'*Hiftoire du Monde*, par le Chevalier *Raleigh*, & la Geographie du V. Teftam. par *Wels*.

de la justice de Dieu également étonnant & terrible, cette Catastrophe la plus affreuse & la plus épouvantable, que jamais la nature eut encore vû. Imaginons nous donc, que nous voyons de nos yeux les *Catarractes des Cieux* ouvertes, & les Nuées versant l'eau par Torrens; l'Océan passer fiérement ses barriéres, s'avancer avec une impétuosité bruyante, & triompher de la Terre, qu'il foule sous lui; *les fontaines du grand Abîme* s'ouvrir, les Montagnes & les Cavernes de la Terre vomir des Torrens furieux, qui, roulant avec une rapidité prodigieuse, suivent nos pas de quel côté que nous les tournions. Supposons que nos oreilles soient frappées du rugissement effrayant des Vagues agitées, du bruit éclatant que fait la Terre en se fendant & en s'affaissant de toutes parts; des cris & des lamentations des humains, qui se sentent emportés par les eaux. Representons-nous la frayeur & l'horreur peintes sur tous les visages, (o) *les hommes comme rendant l'ame de peur, dans l'attente des choses, qui alloient venir sur la Terre*, cherchant, mais en vain, leur Salut dans la fuite, & se sauvant avec précipitation sur les Montagnes, sur la Cime des Arbres, sur les Edifices les plus hauts, & sur les chaussées les plus élevées. Voyons les Arbres, les Tours, les Edifices, les Montagnes, & tout ce qu'on croyoit être un Asyle, céder à la Marée, qui monte, & abandonner Hommes & Bêtes tout ensemble, aux vagues impitoyables, qui les vont engloutir. Supposé, dis-je, que nous voyons tout le Genre-humain flotter sur cet *Abîme* immense, & devenir la proye de cette épouvante désolation, un tel Spectacle ne manqueroit pas de nous donner une juste idée des terreurs du Tout-Puissant; nous nous garderions bien d'offenser celui (p) qui *n'a pas épargné l'Ancien Monde*, & dont la Justice Vangeresse a condamné tant de milliers de Créatures à une déstruction générale, *les faisant* ainsi *servir d'exemple à ceux, qui dans la suite vivroient d'une manière impie.* Ceci nous apprendroit encore, que la multitude des pécheurs, quelque grande qu'elle soit, ne sauroit les mettre à couvert des coups de la vengeance céleste; qu'il n'y a point de sureté pour les méchans, qui peuvent bien il est vrai vivre dans la sécurité, mais qui ne sauroient jamais être parfaitement assûrés; (q) *Car quand ils diront paix & sûreté, alors une soudaine destruction viendra sur eux, comme le larron en la nuit*; Enfin que quand Dieu entrera en jugement avec les méchans, (r) *il n'aura point de pitié, il*

(o) *Luc.* XXI. 26. (p) 2. *Pierre* II. 5. 6. (q) I. *Thess.* V. 2. 3. (r) *Jerem.* XIII. 14.

*il n'épargnera point, & il n'aura point de compassion ; Mais il les détruira, & les froissera les uns contre les autres, même les Péres & les enfans ensemble* & (s) *il fera reposer sa fureur sur eux, jusqu'à-ce que sa Colère soit accomplie.*

Nous ne devons pourtant pas avoir assez mauvaise Opinion de l'ancien Monde pour croire, que le dessein de Dieu, en le faisant périr par le Déluge, fût de perdre *éternellement* tous ceux qui furent enveloppés dans cette Calamité. Il est certain qu'il se proposoit de mettre devant les yeux des Siécles à venir un exemple frapant de sa justice & de sa vengeance, & de convaincre les hommes, par les jugemens justes & nécessaires, qu'il déploya dans cette occasion contre les pécheurs, de l'horreur & de l'aversion qu'il a pour le péché. Mais il ne s'ensuit pas, qu'il n'ait point eu d'autre intention que celle-là. (t) *Sa Patience*, comme le dit Saint Pierre, *attendoit aux jours de Noé*; & le Déluge, que les Pécheurs voyoient venir sur eux, comme par degrés, devoit nécessairement leur faire appercevoir un Dieu vangeur qui les poursuivoit, & (u) une prompte repentance, suite naturelle d'une conviction soudaine, pouvoit, autant que nous sommes capables d'en juger, sinon détourner leur punition dans ce Monde, du moins leur faire obtenir miséricorde dans celui qui est à venir. Or (w) si tel étoit le dessein de Dieu, comme nous avons tout lieu de le croire, on peut raisonnablement présumer, qu'un grand nombre de Pécheurs acquiescérent à leur Sentence, & agirent conséquemment; que la vuë du bras de Dieu, armé pour la punition de leurs crimes, les fit rentrer en eux-mêmes, recourir à la Clémence de leur Juge, & mettre à profit tous les momens, que la Miséricorde Divine leur accordoit, pour se répentir, avant que la Destruction fondit sur eux.

Si d'un autre côté nous faisons attention au Patriarche homme de bien, qui, avec sa famille, fût préservé de la mort, & qui, dans un Navire gardé par la Providence, & (x) conduit par le Ministère des Anges, voguoit en toute sûreté, sur l'élement impétueux, sous lequel la Terre entiére étoit comme ensevelie; Navire précieux, qui ne portoit pas moins qu'un Monde entier, sur lequel étoient fondées la fortune & les espérances de toute la posterité, & dont la perte eût peut-être fait que ce Monde, depuis le Déluge, jusques à l'embrasement général, n'auroit été qu'un vaste desert! Si, dis-je, nous

Et sur ceux qui en furent préservés.

(s) *Ezech.* V. 15. (t) I. *Pierre* III. 20. (u) *Saurin* Disc. (w) *Sherlock* sur la Prov. (x) *Burnet* Theor. Vol. I.

nous faisons attention à cela, nous comprendrons sans peine, que (y) *le Seigneur a soin des justes* ; qu'il *sait* bien *les moyens de délivrer de la tentation ceux qui l'honorent*, & qu'il rend souvent leur délivrance remarquable, par des circonstances, qui en relèvent tellement le prix, qu'elles sont presque équivalentes à la délivrance même. Car (z) supposons qu'au lieu de submerger le Monde. Dieu eût trouvé à propos de détruire tout le Genre humain, à la reserve de *Noé* & de sa famille, par la Peste, par la Famine, ou de quelqu'autre maniére terrible ; Etre témoins oculaires d'une exécution si épouvantable, vivre pour voir la Terre couverte de Corps morts, privés de la Sépulture, & des Villes désertes, peut-on concevoir l'horreur qu'un tel Spectacle auroit nécessairement produit ? Quel homme eût jamais pû vivre content dans un Monde tel que celui-là, pour ne converser qu'avec des images de la mort, & avec des cadavres, dont la puanteur lui auroit été incommode & nuisible ? au lieu que Dieu par sa Miséricorde renferma *Noé* dans l'*Arche*, pour lui épargner la vuë du trouble & de la consternation des pécheurs à l'arrivée du Déluge, & voulut que les eaux emportassent avec elles dans les Cavernes de la Terre, les corps morts de ses habitans, avec tous les restes de leurs demeures; ensorte qu'à sa sortie de l'*Arche*, ses yeux ne virent rien, qui pû troubler son imagination, ni la moindre trace de cette vengeance terrible, qui venoit de fondre sur l'Univers.

**Le lieu où l'Arche s'arrêta.** Les Géographes ne sont pas d'accord sur le lieu où *Noé* sortit de l'*Arche*, quand le Déluge se fut retiré, parce qu'ils différent sur le sens qu'il faut donner à ce que l'Ecriture apelle (a) *les Montagnes d'Ararat*. (b) Il est vrai que la plûpart d'entr'eux entendent par l'*Ararat* le Païs que les Grecs, & après eux les autres Peuples *Occidentaux*, ont apellé l'*Armenie* : Mais il y en a d'autres, (c) qui soutiennent que les *Montagnes d'Ararat* s'étendent beaucoup au de là de l'*Armenie*; & selon cette supposition, ils veulent que l'*Arche* se soit arrêtée sur le mont *Caucase*, sur les frontiéres de la *Tartarie*, de la *Perse*, & des *Indes*. Cependant, puisque par plusieurs raisons alleguées ci-dessus, il est probable que l'*Arche* fut construite dans quelque lieu du Païs d'*Eden*, ou dans quelqu'endroit voisin : on peut douter si le mont *Caucase* n'en étoit pas trop éloigné, pour qu'un Vaisseau tel que celui dont il s'agit, qui prenoit beaucoup d'eau, & qui n'étoit pas propre à faire

(y) 2. *Pierre* II. 9. (z) *Sherlock* ubi sup. (a) Gen. VIII. 4. (b) *Wels* Geog. du V. T. (c) *Raleigh* Hist. du Monde & *Heylin* Cosmographie.

faire voile, eût pû y arriver dans l'espace de 150 jours, que dura l'accroissement du Déluge. Les monts *Gordiens* en *Armenie* paroissent être à une distance (d) plus proportionnée; & puisque, de l'aveu de tous les Géographes, ils sont aussi les plus hautes (e) Montagnes du Monde: rien ne nous oblige à nous éloigner du sentiment communément reçû, à savoir que ce fut-là que l'*Arche* s'arrêta. Car (f) si les eaux s'élevérent 15 *coudées par dessus le sommet des plus hautes Montagnes qu'il y a sur la face de la Terre*, & que cependant l'*Arche* se soit arrêtée le même jour que les eaux commencérent à s'abaisser, plus de deux mois avant que parussent les sommets des autres Montagnes, il s'ensuit clairement qu'alors elle s'arrêta sur la plus haute Montagne du Monde, & par conséquent sur les monts *Gordiens*, qui avec raison passent encore pour tels aujourd'huy. C'est-là que le plus grand nombre des Géographes placent l'*Arche*. (g) C'est là que presque tous les Voyageurs entendent dire qu'elle est. C'est enfin là que les habitans du païs prétendent en montrer quelques restes, & qu'on trouve certains endroits, dont les noms sont empruntés de l'*Arche* de *Noé*.

P Mais

(d) Le Savant *Huët* Evêque d'*Avranches* a remarqué que, vû la figure de l'*Arche*, & la grande charge qu'elle portoit, le tems que dura le Déluge n'étoit précisément que ce qu'il lui en faloit pour venir du lieu où elle avoit été construite, jusques sur les monts *Gordiens*. (e) Il y a dans l'*Arménie* une haute Montagne, & même la plus haute qui soit au Monde, on l'apelle communément *Arath*; Ce fut sur son Sommet que l'*Arche* de *Noé* s'arrêta, dès que le Déluge commença à décliner. Et quoique personne n'y puisse monter à cause de la grande quantité de Neige, dont elle est couverte en tout tems; On apperçoit pourtant toujours sur sa cime quelque chose de noir, qu'on dit être l'Arche *Haitho* Hist. Orient. c 9. (f) *Whiston* Theor. (g) Le Mont *Gordien* apellé *Ardagh* par les *Turcs*, est la plus haute Montagne du Monde. Les *Juifs*, les *Armeniens* & les *Mahometans* assurent que ce fut là que s'arrêta *l'Arche* de *Noé* après le Déluge. *Voyage de la Boulaye*. Les *Armeniens*, dit encore le même Autheur, ont une Tradition, pour prouver qu'on verroit encore une partie de l'*Arche* de *Noé* sur le Sommet du Mont *Ararat*, si l'on y pouvoit aller; ils disent, qu'un de leurs Pélerins, Homme d'une sainte vie, s'éfforça d'y grimper, & arriva jusques vers le milieu de la Montagne, mais qu'étant pressé par la soif, & ne trouvant point d'eau, il pria Dieu, qui en sa faveur fit sortir de la Terre une Source, laquelle lui sauva la vie, & qu'en même tems il entendit une voix, qui disoit, *que personne ne soit assés hardi pour aller à la cime de cette Montagne*: ibid. Ils disent encore que la Ville de *Nakfivan*, à trois lieuës du Mont *Ararat*, est la plus ancienne du Monde, que *Noé* y demeura après être sorti de l'*Arche*, que le nom de *Nackfivan* formé de *Nak*, qui signifie un Navire, & de *Sivan* (s'arrêter ou demeurer) lui fut donné, parce que l'*Arche* s'y arrêta. *Tavernier* Voyag. Vol. IV.

Conduite de *Noé* au sortir de l'Arche.

Mais plutôt que de trop s'échauffer sur une chose qu'il n'importe pas beaucoup de savoir, il vaut mieux remarquer, que la première démarche que fit *Noé*, après être échappé du Déluge, fut d'offrir à son grand Liberateur un sacrifice de loüanges & d'Actions de graces. Et si jamais sentiment de crainte & de reconnoissance fut capable de porter l'homme à rendre à Dieu un culte sincère, & une Adoration profonde, ce fut, sans doute, dans cette occasion, que le Patriarche avoit tout à la fois sous les yeux tant de preuves de la Vengeance & de la Miséricorde de Dieu. (h) Il se voyoit debout au milieu, pour ainsi dire, des ruïnes & des débris de l'ancien Monde, & environné d'une famille peu nombreuse, qui, par le concours de plusieurs miracles étonnans, avoit échappé à la triste Catastrophe, qui venoit d'engloutir tout le Genre-humain.

Telle étant sa situation, on peut croire, que son Sacrifice *Eucharistique* fut offert avec tant de sincérité, & soutenu de tant de zèle, que Dieu le reçût favorablement, & promit en conséquence, que jamais plus il ne détruiroit le Monde de cette manière: (i) *Voici je mets mon Arc dans la Nuée, & il sera pour une marque d'Alliance entre moi & la Terre, que les eaux ne viendront jamais plus en Déluge, pour détruire toute chair, & l'Arc sera dans la Nuée, & je le regarderai, pour me souvenir de l'Alliance éternelle entre Dieu, & toute Créature vivante de toute chair, qu'il y a sur la Terre.*

L'Arc-en Ciel s'il y en avoit un ou non avant le Déluge

L'Arc-en-Ciel est une nuée de différentes couleurs, (k) dont le beau & agréable coloris est l'effet des rayons du Soleil, qui tombant sur cette substance aqueuse, en sont différemment reflêchis & rompus. Ceux, (l) qui prétendent, qu'*avant le Déluge*, l'air n'étoit jamais tronblé par aucune masse grossiére de Vapeurs ou de *Nuées*, ni traversé par de grosses goutes d'eau, ou par des ondées de pluye, ni violemment agité par les Vents, sont dans la pensée, qu'avant le Déluge il n'y avoit point d'Arc-en-Ciel, parce que, selon eux, ce qui s'étoit élevé de Vapeurs pendant le jour, ou descendoient pendant la nuit, ou se condensoient seulement en petit brouil-

(h) *Saurin* Disc. (i) Gen. IX. 13. &c. (k) Les Philosophes font de deux sortes d'Arc-en-Ciel, savoir l'*interne* & l'*externe*. Le prémier, selon eux, est formé par les rayons du Soleil, qui, tombant sur un nombre infini de goutes dans la Nuée, souffrent deux refractions séparées par une reflexion. Le second est produit par les mêmes rayons tombant sur une infinité de semblables goutes, & souffrant deux refractions, & deux reflexions, ce qui fait qu'ils reviennent peints & colorés à l'œil. *Hartsoeker* Conject. Phys. L. IV (l) *Whiston* Theor.

brouïllard, ou enfin il ne faisoit pas assés de Vent pour les rassembler d'un côté, pendant que l'Air se seroit purifié du côté opposé, pour laisser un libre passage aux rayons de lumiére. (m) Il y en a d'autres, qui nient la préexistence de l'Arc-en-Ciel par un principe de Religion, & qui assurent, que puis qu'il a été destiné de Dieu, pour être au nouveau Monde un témoignage de son Alliance avec lui, & un gage, qui devoit rassurer les hommes contre la crainte d'un second Déluge, si ce Phénomène eût déjà paru auparavant, sa vuë n'auroit pas été d'un grand usage pour la consolation de *Noé* & de sa Postérité, dont les frayeurs étoient encore trop vives pour pouvoir être dissipées par quelque signe ordinaire.

Il faut pourtant avouër, que ce (n) mêlange surprenant de lumière & d'obscurité dans l'Arc-en-Ciel, (o) est naturellement produit par la surface des particules aqueuses, qui forment la Nuée; il ne faut donc pas douter qu'il n'ait paru avant le Déluge, quoi qu'il n'en soit parlé qu'après. En effet, soit que nous le regardions comme (p) un signe *Naturel*, ou comme un signe *Arbitraire*, il n'est du tout point essentiel, ni dans l'un ni dans l'autre de ces cas, que la matière, qui compose l'Arc-en-Ciel, n'ait pas existé avant le Déluge; il suffit qu'il ne subsistoit pas comme *Signe*, ou qu'avant cela il n'avoit jamais servi à marquer telle ou telle chose. L'Arc-en-Ciel peut donc avoir paru plusieurs fois avant le Déluge; mais il ne commença à être un signe de l'Alliance entre Dieu & l'homme, que quand Dieu lui eut imprimé ce nouveau caractère, & qu'il l'eut distingué sous un nom particulier.

Tel fut l'Arc-en-Ciel pour les Fils de *Noé*; tel est-il pour la génération présente, & il le sera de même jusques à la fin des Siécles. (q) Toutes les fois donc que nous contemplons cette Nuée, qui

P 2

(m) *Patrick* Comment. (n) *La Destruction de l'ancien Monde par l'eau, & la consomption future de celui-ci par le feu*, sont deux choses qu'on peut appercevoir dans les couleurs mélées de l'Arc-en-Ciel, dont la splendeur enflammée prédomine dans l'humeur aqueuse; *Patrick* ibid. (o) *Edwards* Démonstration de l'Existence de Dieu. (p) Il ne faut pas être profond Philosophe pour savoir, que lorsque l'Arc-en-Ciel paroit, c'est un signe *Naturel*, que l'on n'aura pas beaucoup de pluye, & que les Nuës commencent à se disperser; car il ne se peint jamais sur une Nuée épaisse; mais sur une mince; de sorte que s'il paroit après des pluyes causées par d'épais nuages, c'est une marque que l'air commence à s'éclaircir dans ce moment; Le Dieu de la Nature ayant choisi ce Phénomène pour un signe, qu'il n'épaissiroit jamais les nuës jusques au point de causer un Déluge sur la Terre. *Patrick* Comment. (q) *Edwards* ubi sup.

qui se fait si fort remarquer par l'éclat & la varieté de ses couleurs, prenons-en occasion de nous confirmer dans la foi & dans la confiance en Dieu. Regardons ce beau & agréable spectacle comme un Symbole évident de la Bonté & de la Miséricorde de nôtre Pére Céleste, ou pour me servir des expressions du sage fils de *Sirach*, (r) *Regardons l'Arc-en-Ciel, & loüons celui qui l'a fait: il est fort beau dans sa splendeur, il environne le Ciel d'un cercle magnifique, & les mains du Très-Haut l'ont courbé.*

---

# SECTION I.

## *De la Tour de* Babel.

L'An du Monde 1756, Av. J. C. 2248.

LA (s) Terreur du Déluge avoit tellement saisi *Noé* & sa Postérité, que pour être moins exposés aux inondations, ils s'établirent d'abord sur les lieux les plus élevés, ce qui les fit rester pendant un assés long espace de tems, dans les Montagnes de l'*Armenie*, non loin de l'endroit où l'Arche s'étoit arrétée. Mais environ cent ans après, leur nombre s'étant augmenté, & leur crainte diminuée (t) *ils voyagérent* (u) *depuis l'Orient, & trouvant un endroit dans*

(r) Ecclesiast. LXIII. 12. 13. (s) *Saurin* Disc. (t) Gen. XI. 2. (u) Par l'*Orient* la plus-part des Interprètes entendent l'*Arménie*, où ils supposent que s'arrêta l'Arche, & que *Noé* & ses fils s'établirent d'abord; Mais ce sentiment est sujet à une grande difficulté; car les Montagnes de l'*Arménie* sont au *Nord* & non pas à l'*Est* de *Sinhar* ou de l'*Assyrie*. *Bochart*, pour resoudre cette difficulté, s'imagine, que *Moïse* a suivi dans cet endroit le style Géographique des *Assyriens*, qui apelloient tout ce qui étoit au delà du *Tigre* le Païs d'*Orient*, quoi-qu'il y en eût une grande partie vers l'*Arménie*, qui étoit réellement vers le *Nord*, & tout ce qui étoit en deçà de la même Rivière ils l'apelloient *Occident*, quoi-qu'il y en eût une partie entiérement vers le *Sud*. Phaleg. Liv. I. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette solution; car quoi que les Monts *Gordiens*, sur lesquels l'Arche s'arrêta vraisemblablement, soient en quelque sorte au Nord de *Babel*, cependant, puisque la vallée ou la plaine de *Sinbar* s'étend tout à fait jusques vers les Montagnes d'*Arménie*, *Noé* & sa famille ne furent pas plutôt descendus des Monts *Gordiens*, dans le plat Païs, vers le *Sud*, qu'ils se trouvérent précisément à l'*Orient* de la partie supérieure ou Septentrionale de la Terre de *Sinbar*; Ensorte que dans le sens le plus propre & le plus litteral on peut dire véritablement, que *comme ils s'avançoient depuis l'Orient, ils trouvérent une plaine*

*dans le Païs de Sinbar, ils y demeurérent*, & d'un consentement mutuël ils formérent le dessein de se *bâtir une Ville, & une Tour*, ou une Citadelle, *dont le sommet iroit jusques au Ciel; pour se faire un nom.*

Le Païs de *Sinbar* étoit toute cette étenduë de Terre, le long de la quelle coule le *Tigre*, à commencer depuis les Montagnes d'*Armenie* du côté du *Nord* jusques au golfe de *Perse*, ou du moins jusques à la division meridionale du *Tigre* & de l'*Euphrate*, vers le Midi; & la plaine ou la vallée de *Sinbar*, où l'on se mit à bâtir la Tour, étoit incontestablement l'endroit même, ou à peu près, où fut dans la suite située la Ville de Babylone, c. d. sur le courant de l'*Euphrate*, avant qu'il se soit mélé avec le *Tigre*, & près du lieu où ces deux Fleuves se joignent pour n'avoir qu'un seul & même Canal. Païs de *Sinhar* ce que c'étoit.

C'est-là qu'on commença à bâtir une Ville & une Tour; Mais la question est de savoir qui sont ceux qui entreprirent cet ouvrage & qui y mirent la main, & c'est surquoi l'on a beaucoup disputé. Par (w) *les fils des hommes*, (x) les uns entendent les méchans & les Infidèles, entant qu'ils sont opposés aux *enfans de Dieu*, c'est ainsi que l'on désigne souvent les fidèles & les gens de bien, & de là ils concluent, que *Noé*, *Sem*, *Arpbaxad*, *Selab*, ni *Heber*, n'eurent aucune part à cet ouvrage; mais seulement quelques-uns des plus méchans d'entre le peuple, qui avoient dégéneré de la pieté de leurs Ancêtres. (y) *Josèpbe* & quelques autres veulent que *Nimrod* ait été l'Entrepreneur de cet ouvrage, & le chef de ceux qui se liguérent pour en former le Plan & l'èxécuter. Mais quoi-qu'une pareille entreprise assortisse très-bien au caractère, que l'Ecriture Sainte nous donne de ce Prince ambitieux; (z) d'autres Ecrivains, plus versés que *Josepbe* même dans les antiquités des Qui furent les Entrepreneurs de cette Tour.

 *Juifs,*

*dans la Terre de Sinbar. Wels* Geogr. Cela n'a pourtant pas empèché quelques Savans de transporter l'Arche, jusques sur le Mont *Caucase*, & de l'y faire arrèter, afin qu'on put dire sans contradiction, qu'ils *voyageoient depuis l'Orient*. De ce que l'Histoire Sainte ne nous apprend plus rien de *Noé*, si ce n'est qu'il mourut à un tel âge, ils en concluënt que lui & sa race s'établirent en *Orient*, & même avec beaucoup de vraisemblance dans la *Chine*, puisque la singularité de la Langue de ce Païs-là, la manière d'écrire de ses Habitans, l'Antiquité de leur Histoire, leur Police, & la connoissance qu'ils ont des Sciences, marquent clairement l'ancienneté de leur Origine. *Raleigb* Hist. *Whiston* Theor. (w) Gen. XI 5. (x) *Patrick* ubi sup. *Wels* ubi sup. (y) *Josephe* Antiq. Liv. I. Ch. 5. & *Raleigh* ubi sup. (z) *Bochart* Phal. L. I. Ch. 10.

*Juifs*, ont fait voir que, quand on forma pour la prémière fois le projet de bâtir cette Ville & cette Tour, *Nimrod* étoit encore fort jeune, ou même qu'il n'étoit pas né. Ce qui n'empêche pas que ce ne soit certainement lui, qui, après la dispersion, vint de l'*Arabie*, ou de quelqu'autre Païs voisin, s'établir à *Babel*, où il fonda la Ville de *Babylone*, dont il fit la Capitale de l'Empire d'*Assyrie*.

(a) En effet le nom d'*Enfans des hommes*, selon certains Interprétes, quoique donné quelques-fois aux méchans, n'est cependant pas tellement restreint à cette signification, qu'il ne désigne aussi souvent *les hommes en général*; c'est à leur avis, en ce sens, qu'il faut l'entendre dans ce passage; parce que ces enfans des hommes, dont il s'agit ici, sont apellés au commencement du chapitre *Toute la Terre*. Outre qu'il est difficile de concevoir comment cette distinction eût pû avoir lieu, pendant que *Noé* & ses fils vivoient encore, & dans un tems si près du Déluge. Car à supposer que tous les hommes n'eussent pas le même dégré de pieté, & que les uns fussent plus gens de bien que les autres, on ne voit pourtant pas pourquoi ceux-ci auroient été si tôt flétris du caractère odieux d'*Infidéles*; & quoi qu'après le Déluge le Genre-humain se multipliât avec beaucoup de rapidité, il n'est cependant pas croyable, que, dans l'espace d'un Siécle, la postérité de trois femmes eût pû suffire pour jetter les fondemens d'une Ville de grandeur médiocre, beaucoup moins encore pourroit-on se persuader, qu'aucun des descendans de *Noé* eût refusé de se prêter à une entreprise, qui demandoit tant de mains, & qui, quelqu'indiscrette qu'elle fut, & contraire à l'intention secrette de Dieu, ne paroissoit rien avoir de criminel en elle même.

Leur but. Divers sentimens là-dessus.

Il est vrai, que quelques Interprétes se sont imaginés, que le but de ceux qui entreprirent cet ouvrage étoit d'élever une Tour si haute, que, par son moyen, ils pussent arriver au Ciel. Mais c'est là une opinion tout à fait absurde, qui vient du mauvais sens qu'on donne à ces paroles, (b) *faisons-nous une Ville & une Tour, dont le sommet aille jusqu'au Ciel*; ce qui n'est qu'une façon de parler, (c) dont l'Ecriture se sert ordinairement pour mar-

(a) *Le Clerc & Saurin* Disc. (b) Gen. XI. 4. (c) C'est ainsi qu'il est parlé *Deut.* I. 28. & IX. 1. *de grandes Villes*, dont *les murailles s'élevoient jusques au Ciel*, façon de parler assés ordinaire chez les Grecs; delà ces Epithetes si fréquentes οὐρανομήκης, *qui atteint jusqu'au Ciel*, & ἠλίβατος, *qui va*

marquer s'implement la hauteur de quoi que ce foit. D'autres ont crû, (d) que leur deffein étoit de fe mettre à couvert d'un fecond Déluge, qu'ils craignoient, ou d'un incendie général, dont ils avoient quelque connoiffance. Mais s'ils craignoient un autre *Déluge*, pourquoi ne reftoient-ils pas fur les Montagnes, au lieu de choifir un fonds fi bas, pour y bâtir un Afile; ou s'ils vouloient fe précautionner contre les atteintes du feu, n'étoit-il pas bien plus raifonnable de fe creufer fous Terre des voutes & des Cavernes. Ce qu'ils en firent, fut, comme dit l'Ecriture, ***pour fe procurer un nom***, & pour prévenir leur difperfion fur la face de la Terre, ce qui a porté quelques (e) perfonnes à regarder cet edifice comme une efpèce de *Phare*, de *Signal* ou de Tour, où l'on fait le guet, & qui pouvoit leur fervir de marque pour faciliter leur retour chés eux, au cas qu'ils fe fuffent un peu écartés, auffi bien que d'un moyen pour fe conferver réünis en un corps.

(f) Quoi qu'il n'y ait, ce femble, rien de criminel dans le deffein de perpétuer fa mémoire, & qu'au contraire, il y eût de la prudence à fixer un lieu, qui, lors que la néceffité le requerroit, pût fervir de *Rendez-vous* général, cependant la fuite de l'hiftoire, & le châtiment qui fut infligé aux Entrepreneurs de cette Tour, femble-nous donner à entendre, qu'il y avoit quelque chofe d'impie dans leur deffein. (g) C'eft ce qui a porté un favant Théologien de notre Nation à croire, que cette Tour, bâtie, à ce qu'il dit en Pyramide, & reffemblant par-là-même au feu, dont la flamme forme en s'élevant une efpèce de *Cone*, étoit un monument érigé en l'honneur du Soleil, comme de la caufe, qui avoit probablement le plus contribué à fécher les eaux du Déluge: „ Car quoi-que cet Aftre, „ ce font les propres paroles de l'Autheur, „ ne fut pas fimplement un Dieu des Montagnes, les Payens croyoient „ cependant qu'il convenoit, eû égard à fa fituation élevée, de l'a- „ dorer fur des hauteurs, ou ***naturelles***, quand il s'en trouvoit, ou „ ***artificielles***, lorfque le Païs étoit plat, afin de s'approcher autant qu'il feroit poffible de l'objet de leur adoration. „

Cette penfée nous donne certainement une bonne raifon de l'indignation que Dieu fit éclatter contre ceux qui bâtiffoient cette Tour, & du motif qui le porta à confondre & à renverfer leur deffein: Mais comme ce n'eft là qu'une conjecture, qui n'a point de

***jufqu'au Soleil***, dont les Poëtes fe fervent pour défigner des chofes d'une hauteur confidérable. *Wel's* Geog. (d) Idem ibid. (e) *Lamy* Introduction. (f) *Saurin* Differt. (g) *Tennifon* de l'idol.

de fondement dans les Livres Sacrés, & que d'ailleurs cette espèce d'idolatrie n'est peut-être pas d'aussi ancienne datte, qu'on le prétend, il faut donner aux paroles de *Moïse* un sens plus propre & plus naturel, (h) dont elles sont susceptibles. On pourroit les paraphraser de cette maniére ou de quelqu'autre semblable. „ Bâtissons nous une Ville, qui puisse être la Capitale de l'Univers. „ Que tout le Genre-humain soit soumis à une seule forme de gou„ vernement, dont cette Ville sera le siége à perpétuïté : Qu'il y „ ait dans ses murs, un Edifice superbe, qui soit pour nous le „ *Centre de l'unité*, à quelque distance, que nous nous trouvions „ les uns des autres, & qui serve à prévenir *nôtre dispersion sur* „ *toute la face de la Terre*, au cas que le Caprice, ou quelqu'au„ tre raison rende nos familles vagabondes, & les oblige à se ré„ pandre çà-&-là loin du Païs de leurs Péres. „ (i) En sorte que „ l'intention des descendans de *Noé* étoit de se bâtir un lieu de residence fixe, qui pût être la Capitale de toutes les Nations, & de faire, en un mot, du Monde entier un seul Royaume, dont Babel seroit le Palais Royal.

Description de cette Tour. En effet, nous n'avons qu'à parcourir les dimensions de cette Tour, pour nous persuader que c'étoit un Palais, ou une Citadelle, comme il nous plaira de la nommer, propre à devenir le siége de la Monarchie Universelle. Un (k) Ecrivain, dont le témoignage est d'un grand poids, dit, que cette même Tour fût, dans la suite des tems, renfermée, dans l'enceinte du Temple de *Belus*; la base de ce Temple, selon (l) *Herodote*, étoit un quarré, dont tous les côtés avoient chácun un stade de longueur, c. d. que tout l'Edifice avoit un demi-mille de tour; sa hauteur égale à sa base, étoit partagée en huit Tours, bâties l'une sur l'autre; *on y montoit*, dit encore *Herodote*, *par une pente spirale*, *qui régnoit en débors & tout autour de l'Edifice*, *depuis le bas*, *jusques au sommet*; Enforte qu'il paroit très probable. (m) que cette montée, allant en biaisant depuis le bas jusques au haut, & faisant huit fois le tour du corps entier de la Pyramide, fit juger à l'œil, que c'étoient huit Tours bâties l'une sur l'autre : (n) L'Escalier, dont nous parlons, étoit assés large, pour que les Chevaux, les charrettes, & autres voitures de mediocre grandeur pussent s'y rencontrer, & s'y tourner, quand il étoit necessaire; Les Tours, qui paroissoient

(h) *Le Clerc* Dissert. (i) *Temison* ubi suprà. (k) *Bochart* Phaleg. Lib. 1. (l) Ibid. (m) *Prideaux* Histoire Lib. I. (n) *Heylin* Cosmogr.

ſoient comme tout autant d'étages l'un ſur l'autre, avoient châcune 75 pieds de haut, & dans châcun de ces étages il y avoit quantité d'appartemens magnifiques, avec des voutes lambriſſées, ſoutenuës par des colomnes; la plus haute des Tours enfin ſe terminoit à un grand Dôme, qui en couvroit le ſommet.

Voila en Abregé ce que l'Antiquité nous apprend, touchant ce ſuperbe Edifice, qui ne pouvoit offenſer le Tout-Puiſſant, qu'autant qu'il étoit contraire à ce que ſa Sageſſe avoit ſecrettement réſolu. Dieu s'oppoſa donc à l'éxécution de l'Ouvrage, & il en fit échouër le deſſein, parce qu'il vouloit que la Terre entiére fût habitée, pour empêcher par-là que les hommes, renfermés dans les bornes d'un ſeul Païs, ne fuſſent expoſez à des querelles continuëlles, à meſure que châcun d'eux voudroit s'approprier les Terres les plus fertiles, qui ſeroient à ſa bienſéance; & afin que, prenant en même tems poſſeſſion du Tout, & en cultivant preſque toutes les parties, ils pûſſent jouïr tranquillement des fruits que la Terre produiroit, dans une quantité proportionnée aux ſoins, qu'ils prendroient de la cultiver. (o) Il prévoyoit très bien, qu'un pouvoir abſolu, un Empire Univerſel ne devoit point être confié à aucun homme mortel; que les prémiers Rois, bien loin d'être les meilleurs d'entre les hommes, ne manqueroient pas au contraire, à meſure qu'ils s'éleveroient au deſſus de leurs ſemblables par la fraude & par la violence, d'employer l'oppreſſion & la cruauté pour ſe ſoutenir. Ce fut donc pour prévenir un malheur, auquel tout le Genre humain auroit été expoſé, que Dieu voulut, qu'il y eût dans le Monde pluſieurs eſpèces de Gouvernemens, différentes les unes des autres, afin que, ſi les habitans d'une certaine contrée avoient le malheur de vivre ſous un pouvoir Tyrannique, ceux d'entr'eux, qui ne pourroient plus ſupporter le joug d'une Domination arbitraire, puſſent ſe refugier dans d'autres Etats, & y trouver un Aſyle aſſûré contre l'oppreſſion, reſſource qui leur eût été enlevée, ſi *Toute* la Terre n'avoit eû qu'un Maitre. Il ſavoit combien l'exemple des mauvais Princes peut contribuër à une corruption générale dans les mœurs; le remède qu'il apporta à ce mal fût d'ordonner qu'il y auroit en même tems pluſieurs Royaumes diſtincts les uns des autres, & diverſes formes de Gouvernement, afin que ſi le vice venoit à prendre le deſſus dans un endroit, & à l'infecter, la Vertu, la Pieté, & tout ce qui eſt véritablement eſtimable, pût trouver ailleurs une retraite ſûre & y devenir floriſſant.

Dieu trouva à propos d'arrêter l'ouvrage, & pourquoi.



(o) *Le Clerc* Diſſert.

C'eſt ainſi que Dieu, prévoyant les grands inconveniens, qui réſulteroient d'une Monarchie Univerſelle, & les précieux avantages qu'on recueille tous les jours de cette diſtinction d'Etats & de Juriſdictions, daigna y faire attention, quand, en confondant les Langues des Ambitieux Entrepreneurs de la Tour de *Babel*, il arrêta leur ouvrage, & renverſa tous ces plans d'Empire & de Gouvernement, que l'orgueil leur avoit inſpirés.

---

# SECTION. II.

## *De la Confuſion des Langues.*

La Confuſion des Langues.

L'Hiſtorien Sacré nous dit expreſſément, qu'avant que les langues fuſſent confonduës, (a) *Toute la Terre étoit une ſeule Lévre, ou* comme nous l'avons traduit, *d'un même langage, & d'une même parole*; le mot de *Lèvre* ſignifiant, tant ici que dans pluſieurs autres endroits, la *parole*, parce que la lévre ſert autant à l'articulation des mots, que la langue même. C'eſt donc mal expliquer cet endroit que de prétendre, avec (b) quelques Interprêtes, qu'il eſt ici queſtion, non d'une uniformité de langage, comme ſi ceux qui bâtiſſoient la Tour de *Babel* euſſent tous parlé une ſeule & même langue, mais de la concorde & de l'Unanimité, qui régnoit entr'eux, avant que de commencer cet ouvrage, & que, par conſéquent, la *confuſion* de leurs langues ne marque pas, qu'il ſoit arrivé dans leur Dialecte, ni changement ni variation, qui les ait rendus inintelligibles les uns aux autres; mais ſeulement, qu'un Eſprit de Diſcorde s'étant gliſſé parmi eux, ſoit qu'il vint de Dieu, ou de leur propre faute, les porta d'abord à être de différens avis, enſuite à ſe quereller, & enfin à ſe ſéparer les uns des autres. On ne peut nier, il eſt vrai, que, dans l'Ecriture Sainte il n'y ait (c) divers paſſages, dans leſquels être *d'une ſeule lévre*, ou *d'une ſeule langue*, ſignifie la même choſe qu'être *d'un même eſprit*, ou *d'un même ſentiment*. Mais quoi que cette façon de parler puiſſe fort bien être priſe en ce ſens dans d'autres endroits, il faut pourtant avouër que dans celui-ci ce ſeroit vouloir lui faire vio-

(a) *Gen.* XI. 1. (b) *Caſaub.* de 4. Ling. & le *Clerc* in Gen. XI. 1.
(c) Joſ. IX. 13. I. Rois XXII. 13. *Soph.* III. 9. Pſ. LV. 9.

violence, & s'écarter de l'intention de l'Autheur ſacré, que de l'entendre de cette maniére. Sans nous engager donc dans des routes obſcures & détournées, le plus ſûr pour nous eſt de ſuivre le ſentiment ordinaire, puiſqu'il eſt conforme à la Raiſon, & qu'il ſe trouve d'ailleurs confirmé par le témoignage des plus ſages d'entre les Payens, ſavoir que, *dans les prémiers ſiécles du monde les hommes ne parloient tous qu'un ſeul & même langage.*

Quelle a été la prémiére Langue.

On a beaucoup diſputé, pour ſavoir quelle étoit cette langue que les hommes parloient, avant que de bâtir la Tour de *Babel.* Il y a très peu de Nations, qui n'ayent eu la vanité de prétendre attribuër cet honneur à leur langage particulier, & de ſoutenir qu'il eſt plus Ancien que tous les autres. (d) Les *Arabes*, les *Ethiopiens*, les *Egyptiens*, les *Armeniens*, & pluſieurs autres Peuples, même dans l'*Europe*, ont pris parti châcun pour ſon Idiome particulier. Mais entre tous ces prétendans, il n'y en a point, qui ſoutienne avec tant de chaleur & ſi vigoureuſement, que les *Juifs*, l'excellence & l'antiquité de leur langue.

Prétenſions de la Langue *Hébraïque.*

La langue *Hébraïque* (e) ſi nous voulons les en croire, tire ſon origine immédiatement de Dieu même, qui s'en eſt ſervi quand il a voulu s'entretenir avec les hommes; c'eſt pourquoi elle eſt apellée la *langue ſainte* (f) Elle eſt, ſelon eux, le ſeul langage, qui ſoit entendu des Anges, & dans lequel nous puiſſions prier, ſi nous voulons que nos priéres ayent quelque efficace, & qu'elles ſoyent éxaucées. C'eſt celui que les Bienheureux parlent dans le Ciel, & qu'ils employent quand ils converſent avec les mortels ſur la Terre; (g) Celui que parleront toutes les Nations du Monde au jour de la Réſurrection générale; Celui enfin dans lequel on trouve une telle proprieté de termes, une telle élegance d'expreſſion, qu'aucune autre langue ne ſauroit l'égaler ni même lui être comparée. *Les ſons, les mots, les phraſes de cette langue*, diſent-ils, *ſont non ſeulement fondés ſur l'uſage, & ſur le conſentement général de ceux qui s'en ſervent, mais encore ſur la Raiſon même. qui n'y a pas peu de part.* Tout eſt, dans cette langue ſainte, la production d'une Sageſſe profonde. Tout y eſt appuyé ſur des raiſons ſecrettes, & ſur des myſtères cachés; en ſorte que les mots *Hébreux* dénotent la diſtinction, la proprieté & l'eſſence même des choſes. Il y a plus, (h) nombre de Savans, parmi les Chrêtiens,

Q 2 ſans

(d) Le Pére *Simon* Hiſt. Crit. du V. T. (e. f. g.) Voyés en pluſieurs exemples dans *Buxtorf* de Ling. Heb. Orig. (h) *Chryſoſt.* Tom. II. Hom. 30.

ſans s'arrêter aux rêveries des *Juifs*, ont pourtant crû & ſoutenu, que la langue *Hébraïque* étoit la plus ancienne du Monde, la même préciſément que parloient *Adam* & *Noé* : *Heber* la conſerva dans ſa famille, qui, ayant formé une Societé diſtincte de toutes celles, qui ſouffrirent de la confuſion de *Babel*, la transmit au Peuple *Hébreu*, dans toute ſa pureté. Pour prouver ce qu'ils avancent à ce ſujet, ils produiſent les noms de certaines perſonnes, & de certaines choſes, deſquels l'Etymologie ſe tire de la langue *Hébraïque*, & que *Moïſe* lui-même en dérive.

Ne ſont pas trop bien fondées.

Mais pour aller au devant de la preuve qu'on prétend tirer de l'étymologie des noms, ou peut d'abord (i) remarquer, que ceux de ces noms, qui paroiſſent le mieux s'accorder avec la langue *Hebraïque*, ſont moins des noms *propres*, que les enfans reçûſſent à leur naiſſance, & qui ſerviſſent à les diſtinguer les uns des autres, que des *ſurnoms*, qui leur étoient impoſés, en mémoire de quelqu'événement particulier : Que ces *ſurnoms* les faiſoient connoitre à la Poſtérité, & paſſoient ainſi avec le tems pour des *noms propres*. *Adam*, par exemple, n'eſt certainement pas un *nom propre*, & le prémier homme ne fut ainſi apellé que par prééminence ſeulement. Les *Hébreux* pouvoient lui donner ce nom, quoique ſes contemporains l'apellaſſent d'une autre manière. C'eſt ainſi que les *Romains* auroient pû le nommer *Homo*, parce qu'il avoit été formé *ex humo*, c'eſt-à-dire *de la Terre*; & cependant perſonne ne prétendra, que l'heureuſe rencontre de cette *Paronomaſie* ſoit une bonne raiſon, pour prouver, que la langue *Latine* eſt la *prémière* de toutes les langues : En un mot, l'Etymologie des mots eſt quelque choſe de ſi incertain, la conjecture y a tant de part, & (k) il arrive ſi ſouvent, & ſi ordinairement, que ces *noms* qu'on apelle *propres* ſouffrent quelque altération, qu'on n'en peut tirer aucune conſéquence ſolide, pour prouver l'antiquité d'une langue quelle qu'elle ſoit: Tout ce qu'on en peut raiſonnablement conclurre eſt, que ces mots ont été, ſelon toutes les apparences, introduits dans la langue *Hébraïque ;* Mais il ne s'enſuit pas de là, que toute la langue *Hébraïque* ſoit la même que celle d'où ces mots étoient derivés.

Quant

in Gen. XI. *Auguſt.* De Civit. Dei. *Selden* de Synod. L. II. c. 9. & *Bochart Phaleg* L. I. C. 15. (i) *Le Clerc* Differt. (k) Le Lecteur trouvera aſſés d'exemples de ces altérations dans les remarques du Savant *Grotius* ſur Gen. XL 1. & dans la Démonſtration Evangelique de Mr. *Huët.* prop. 4. c. 15.

Quant à ce que les *Juifs* nous vantent si fort, & avec si peu de fondement, que leur langue se conserva pure & sans aucun mélange dans la Postérité d'*Heber*, c'est-ce que les Ecrivains sacrés ne nous apprennent nulle part; au contraire, il nous font assés entendre, que les descendans d'*Heber*, établis au delà de l'*Euphrate*, parloient *Chaldéen* ou *Babylonien*. Ce qu'il y a de sûr, touchant *Abraham*, c'est qu'après un séjour de 70 Ans en Chaldée, il en sortit, par le commandement de Dieu, pour s'aller établir dans le Païs de *Canaan*, où il retint, sans doute, quelque tems, sa langue maternelle. (l) Mais le nombre des années qu'il vécut parmi les *Cananéens*, les acquisitions qu'il y fit, les alliances qu'il y contracta, le crédit qu'il y eut, & le commerce fréquent qu'il entretint avec ses voisins, rendent plus que probable la pensée de ceux, qui croyent qu'il apprit lui-même la langue *Cananéenne* ou la *Phénicienne*, & qu'il la transmit à sa postérité. Si elle se conserva pure dans la famille d'*Heber*.

On ne s'écarte donc point de la raison, quand on conjecture, que la langue *Hébraïque*, au lieu d'être la mére de toutes les langues, descend elle même de celle de *Canaan*. (m) C'est aussi ce qui doit diminuër notre surprise, quand nous entendons les Ecrivains Sacrés nous dire si souvent, que les Nations voisines avoient un langage différent de celui des *Hébreux*, sans rien dire de tel des *Cananéens*. Les *Chaldéens* étoient *un* (n) *Peuple*, *dont les* Juifs *n'entendoient point le langage*; *Les Egyptiens leur* étoient (o) *Barbares*; & *Joseph*, voulant passer pour tel auprès de ses fréres, (p) se servit d'un Trucheman pour s'entretenir avec eux. Mais pour ce qui est des *Cananéens*, nous ne voyons pas que jamais les *Israëlites* ayent eu besoin d'Interpréte pour s'expliquer avec eux, quoique depuis *Abraham* jusques à *Josué*, ces deux Nations eussent beaucoup de commerce l'une avec l'autre. Je dis plus; L'affinité, ou plutôt l'identité de leurs langues étoit si grande, qu'un Prophéte donne à l'une le nom de l'autre; (q) *La Terre de* Juda *sera un sujet de Terreur à la Terre* d'Egypte *à cause du conseil que l'Eternel des Armées a déterminé contr'elle: En ce jour là cinq Villes, dans le Païs* d'Egypte, *parleront le langage de* Canaan, c. d. la langue *Hébraïque*, *& jureront par l'Eternel des Armées.* Origine de l'*Hebreu*.

Voila quelques-unes des raisons, qui peuvent nous empécher de croire, que la langue *Hébraïque* soit la même langue *Originale*, *qu'Adam* & tous les prémiers Patriarches ont parlé; la plus ancien- Reflexions sur son excellence.



(l) *Saurin* Differt. (m) *Le Clerc* ubi sup. (n) Jerem. V. 15.
(o) Ps. CXIV. 1. (p) Gen. XLII. 23. (q) Esai. XIX. 17. 18.

ancienne qu'il y ait au Monde; & celle qui a le mieux conservé sa pureté & sa perfection; puis qu'elle n'est qu'un Dialecte, venu de la confusion générale, ou une langue particuliére, descenduë de quelqu'autre, qui avoit la même Origine.

Il nous seroit fort difficile de déterminer, en quoi consistoit particuliérement l'excellence de la langue *Hébraïque*, dans son état le plus florissant; nous en sommes à une trop grande distance, & ce qui nous en reste est très peu de chose en lui même. Mais s'il nous est permis d'en juger parce que nous en trouvons dans les Ecrits sacrés, nous aurons de la peine à comprendre comment elle a pû mériter des loüanges aussi outrées que celles que les *Juifs* lui prodiguent. Les deux grandes perfections de quelque langue que ce soit, son l'*abondance* des termes & la *netteté* de la Diction. Or tout homme qui lira l'Ecriture Sainte avec attention, & qui consultera les Dictionnaires *Hebreux*, sera bien-tôt convaincu, que la langue, dont il est présentement question, n'a qu'un petit nombre de mots, & très-peu de phrases; quand on verra sur tout que dans les Livres Historiques, la narration n'est point variée, (r) que les mêmes termes, & les mêmes tours reviennent presque à châque page. On découvrira bien-tôt le peu de raison qu'on auroit de faire sonner si haut la clarté de cette langue; quand on refléchira sur les diverses significations des particules indéclinables; quand on considérera que le même mot a des sens non seulement différens mais même contraires; que dans les Verbes les tems sont presque tous confondus, & que les déclinaisons des noms n'ont pas cette varieté d'inflexions ou de terminaisons, suffisante pour en marquer le *genre* & le *nombre*, non plus que pour déterminer sûrement la personne à laquelle se rapporte le mot dont il s'agit. Tout cela cause dans cette Langue une Ambiguïté presque insurmontable: Et quoi-que l'on ne doive pas nier, que l'*Hebreu*, comme toutes les autres Langues, n'ait sa beauté & son élégance particuliére; cependant si on prend la peine de le mettre en parallele avec d'autres, on le trouvera fort au dessous du *Grec* pour l'abondance, ou du *Latin* pour la pureté de la Diction. Il est vrai, qu'on peut avoir, avec justice, quelque respect pour une langue, dont Dieu a trouvé à propos de se servir pour nous donner ses Saintes Loix.

Mais aussi ce seroit se jetter dans une extrémité, qui marqueroit en nous beaucoup d'ignorance ou une grande superstition, que d'en conclurre qu'elle est, ou la *prémière* ou la *plus belle* Langue du Monde.

(r) *Le Clerc* ubi sup.

Quel-

Quelques Théologiens ont du penchant à croire, que Dieu confondit les Langues, en éffaçant entierement, de la mémoire des hommes celle qu'ils avoient parlé jusqu'alors, & en la remplaçant par autant de nouveaux Idiomes, qu'il y avoit de Familles & de Tribus. Mais l'Opinion la plus générale, est, que Dieu (s) ne fit que troubler leurs idées, au point que ne leur étant resté qu'un souvenir foible & confus de leur prémier langage, ils vinrent à s'exprimer d'une manière toute différente les uns des autres; & que par les diverses inflexions, terminaisons, & prononciations, qu'ils employérent, & qui formérent autant de Dialectes différens, ils ne purent non plus s'entendre les uns les autres, qu'un homme qui sauroit le *Latin* ne pourroit entendre les Langues *Françoise*, *Italienne*, ou *Espagnole*, quoi-qu'elles soient certainement derivées de cette prémière.

Comment arriva cette confusion.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer, qu'il y eût alors autant de Dialectes que de Particuliers, ensorte qu'aucun d'eux n'entendit les discours d'un autre; ce n'eut pas été là *disperser* mais *détruire* le Genre-humain, puisqu'on ne sauroit vivre agréablement sans societé; & qu'il n'y a point de societé où l'on ne s'entend pas mutuëllement. Il est donc plus probable de croire, que châque famille eût son Dialecte particulier, ou plutôt que le méme Dialecte, & la méme façon de s'enoncer, fût donnée de Dieu aux familles, qui, lors de la dispersion, ne devoient composer qu'une seule & méme Colonie.

Il n'est pas fort aisé de déterminer le nombre des langues, qui se formérent dans cette confusion. Il est vraisemblable qu'il n'y en eut pas moins qu'il n'y avoit de (t) *Nations*, ni plus que l'on ne comptoit de familles. Si donc le nombre des langues ne surpassoit pas celui des Nations ou des chefs de Nations, il est facile de les compter: Sept dans *Japhet*, quatre dans *Cam*, & cinq dans

Combien de langues nouvelles il y eût alors.

(s) *Patrick* Comment. (t) Pour mieux entendre la Distinction que l'Ecriture Sainte fait des *Nations* & des *Familles*, il faut considerer que les *Familles* sont aux *Nations*, ce que les *Parties* sont au *Tout*, & les *Espèces* aux *genres*; en sorte que les *familles*, considerées séparément les unes des autres, font partie d'une *Nation*, au lieu qu'une *Nation* est une pépiniére de *Familles*. De plus une *Nation* est ainsi apellée, ou *absolument* quand il n'y a point de pépiniére à l'égard de laquelle elle puisse être une famille, ou *relativement*, lorsque, quoi qu'elle soit une nation par rapport aux familles, qui la composent, elle n'est pourtant elle même qu'une famille, par rapport à une génération plus nombreuse. Ces nations subalternes portent quelquefois le nom de *Tribus*, & les parties de ces Tribus, qui sont de plusieurs ordres ne sont pas toujours apellées *familles*, mais aussi quelques fois *Maisons*, *Mede* Disc.

dans *Sem.* Mais si l'on suppose, qu'il y eut autant de langues; qu'il y avoit de familles, quand la confusion arriva, il est impossible d'en fixer le nombre; parce que *Moïse* ne fait pas l'énumeration de toutes les familles, ni de tous leurs Chefs. On croit, & c'est ici le sentiment le plus général, que le nombre des langues égala celui des familles, qui étoit de (u) soixante & dix, selon l'opinion commune; quelques (w) Savans ont pourtant tâché de combattre cette Opinion, & de faire voir, qu'en divers endroits tant de familles s'accordoient sur l'usage de la même langue, qu'au lieu de LXX qu'on prétend avoir eu chacune son langage particulier, à peine en pourra-t-on distinguer trente.

Cet événement fut l'effet immédiat de la Puissance de Dieu.

Puis donc que l'on convient qu'il n'y eut d'abord entre les hommes, qu'un seul langage; (x) il seroit difficile de s'imaginer, comment ils auroient pû d'eux mêmes se résoudre à l'âlterer & à le multiplier, au risque de ruïner & d'éteindre totalement cette Societé, & ce commerce, qui les lioit entr'eux, & que la nature même les obligeoit de cultiver. Cet événement fut sans doute l'effet d'une Puissance supérieure, qui, se proposant de donner au Monde une nouvelle forme, & de partager tout le Genre-humain en différens corps, voyoit clairement, que, comme (y) l'unité de langage reünissoit tous les hommes, & n'en faisoit qu'une seule Communauté, la pluralité des langues étoit aussi le meilleur moyen de les obliger à former plusieurs Societés distinctes les unes des autres.

Objection.

Cependant, quoique la main de Dieu se soit montrée si visiblement dans cette occasion, & que l'Ecriture Sainte nous parle de cet événement, comme d'un miracle, operé par la Toute Puissance du Créateur, il s'est trouvé des personnes, qui ont essayé de donner un autre tour à la chose. „ Les Entrepreneurs de la Tour „ de *Babel*, disent ils, (z) n'avoient pas encore beaucoup avancé „ l'ouvrage, quand la dissension & la discorde s'élevérent parmi „ eux; obligés comme ils l'étoient de se servir d'instrumens & de „ Matériaux, qui n'avoient encore point de nom, châcun d'eux „ voulut leur en donner un à sa fantaisie; là dessus on criailla, „ on

(u) Les Péres *Grecs* en faisoient monter le nombre à 72, parce que la Version des LXX. ajoute deux Chefs de Familles à ceux, dont il est parlé dans le Texte *Hebreu*, savoir *Elisha* parmi les fils de *Japhet* & *Caïnan* parmi ceux de *Sem*, en quoi ils sont suivis par les Péres *Latins* (w) *Bochart*, *Phaleg. L. I. Buxtorff* Dial. Sec. 54. *Selden* de Synedr. L. II. C. 9. &c. (x) *Stillingfleet.* Orig. Sacr. (y) *Mede* Disc. (z) *Simon* Hist. Crit. du V. T. & *Le Clerc* Differt.

„ on s'emporta, enfin on abandonna l'entreprife; difperfés dans les „ environs, les hommes, à mefure qu'ils fe trouvoient trop ferrés „ dans un lieu, s'alloient établir dans un autre; jufqu'à ce qu'à la „ fuite du tems, fe trouvant à une grande diftance les uns des „ autres, & n'ayant entr'eux, que peu ou point de communica- „ tion, leur langage, qui étoit d'abord le même pour tous, vint „ à fouffrir des alterations confidérables, felon la temperature de l'air qu'ils refpiroient, ou la nature du Climat, qu'ils habitoient. „ Suivant cette explication il n'y a point là de miracle. La Puiffance de Dieu n'a aucune part dans cet événement; Tout y eft purement naturel & de plain pied; les caufes fecondes, & l'influence du tems fuffifent feules pour produire un effet de cette nature. Réponfe.

Mais on ne confidère pas, que l'Hiftorien Sacré nous donne une toute autre idée de la chofe, & qu'il employe, pour nous porter à attribuer la confufion des langues à une caufe furnaturelle, les expreffions les plus energiques, & les plus formelles; Car, quand il nous dit que (a) l'*Eternel defcendit pour voir la Ville & la Tour, & qu'il dit, voici le Peuple eft un, & ils ont tous une feule langue, & ils commencent à faire ceci; Or Sus, defcendons & confondons leur langage, afin qu'ils ne s'entendent pas l'un l'autre*: Ces façons de parler, quoique figurées, & telles qu'il faut néceffairement leur donner un fens rectifié, nous font pourtant entendre très-certainement, que Dieu lui-même fut la caufe immédiate du changement, qui fe fit alors dans le langage des hommes, & de cette varieté de langues, qui en fut la fuite. (b) Car il nous eft repréfenté, comme defcendant & fe chargeant lui même de l'éxécution de fon deffein, avec la même folemnité précifément, que quand il créa le Monde, & qu'il fit venir le Déluge fur la Terre, ce que l'Ecrivain Sacré n'auroit pû faire fans fe rendre ridicule, s'il ne s'étoit agi que d'une difpute ou d'une querelle entre des ouvriers. Un incident, auffi commun que celui-là, n'auroit jamais tiré de la plume d'aucun Autheur judicieux des termes auffi forts, & auffi fignificatifs. Il eft donc raifonnable de penfer, que *Moïfe* s'eft propofé, en fe fervant d'expreffions femblables, de nous donner de cet événement une Defcription qui répondit à ce qu'il y avoit de miraculeux; & en effet, (c) comment, à moins d'un Miracle, auroit il pû arriver, que des gens, qui s'entendoient fort

 bien

(a) Gen. XI. 5. &c. (b) Vid. *Wotton* differt. de Conf. Ling. *Babyl.* (c) *Saurin* Differt.

bien les uns les autres, quand il fut queftion de former un fi vafte projet, ne s'entendirent plus lorfqu'il s'agit de l'éxécuter?

La longueur du tems, & la diverfité des coutumes peuvent contribuër quelque chofe à l'alteration des langues. (d) Elles peuvent y introduire des termes nouveaux, ou enrichir le vieux fonds de quelques phrafes particuliéres, que le génie ou la néceffité juggèrent aux hommes. Mais il fera difficile de trouver un Païs où une langue ait tout à fait difparu, & cedé la place à une autre, par la feule force du tems. Ces grandes revolutions n'arrivent que quand des Colonies, dont la langue eft différente, viennent à s'établir dans quelque contrée, & à y avoir le deffus. Mais où cette Diverfité de langues ne fe trouve pas, le mélange d'un Peuple avec un autre, n'apporte que peu ou même point de changement au langage. Et (e) le changement d'air, ou la différence des climats ne fauroit guères produire autre chofe, que quelque petite variation dans les lettres, & dans les fyllabes, & cela, dans la prononciation, plutôt qu'aucune diverfité de langage. Enfin, fi nous (f) faifons attention au tems qui s'eft écoulé depuis la conftruction de la Tour de *Babel*, & qui ne va pas encore à 4000 Ans; fi nous refléchiffons fur cette prodigieufe diverfité de langues, qu'on parle aujourd'huy dans le Monde, entre lefquelles il y en a de fi fort différentes des autres, que le plus habile Etymologifte ne fauroit, avec tous les efforts de fon Efprit, y découvrir la moindre analogie, ou conformité; & que néanmoins dans ces prémiers tems, le Monde, étant moins peuplé, & les hommes ne s'appliquant pas, à beaucoup près autant qu'on le fait préfentement, au commerce & à la navigation; les langues ne pouvoient pas alors fe multiplier fi promtement; enfin fi nous examinons les changemens, qu'ont fouffert depuis deux ou trois mille ans, les langues que nous

(d) *Stillingfleet.* Orig. Sacr. (e) C'eft ainfi que felon la remarque de *Bodi* la rudeffe de l'air eft caufe que les Peuples du *Nord*, furtout les *Saxons* & ceux qui demeurent proche de la Mer *Baltique* font tant d'ufage des confones & des Afpirées *Meth. Hift.* c. 9. Le Rabbi D. *Kimchi* remarque auffi touchant les *Ephraïmites.* Jug. XII. 6. que c'étoit la même caufe, qui les faifoit begayer. *Stilling.* Orig. Sacr. (f) C'eft la fubftance du raifonnement du Dr. *Wotton*; le Lecteur, qui voudra s'inftruire plus particuliérement fur cette matiére, eft prié de parcourir tout le Traité, qui, comme tout ce qui eft forti de la plume de cet Autheur, eft écrit avec beaucoup de jugement & une grande litterature; c'eft le témoignage que je dois rendre à fa mémoire.

nous connoiſſons, lorſque les Païs dans leſquels on les parle n'ont pas ſouvent changé d'habitans; nous trouverons, que la différence qu'il y a d'une langue à une autre eſt ſi conſidérable, & que les changemens qui ſe ſont introduits dans une même langue, pendant une longue ſuite de Siécles, ſont ſi peu de choſe, qu'à peine pourrons nous concevoir comment tant de langages, ſi différens entr'eux ſe ſont introduits parmi les hommes, à moins que nous ne nous en tenions ſur ce ſujet au recit de *Moïſe*, qui fait diſparoitre la difficulté, en attribuant le tout, & avec raiſon, à cette même Puiſſance Divine, qui apprit à nos prémiers Péres à ne parler qu'une ſeule langue, & qui, dans la ſuite des tems, douä les bienheureux Apôtres de N. S. du don d'en parler pluſieurs.

La Confuſion des Langues fut ſuivie de près par une diſperſion générale. *Noé*, avant cette révolution, avoit probablement partagé la Terre, du moins autant qu'il la connoiſſoit, entre ſes trois fils. Les uns penſent qu'il le fit par le ſort. D'autres, avec plus de vraiſemblance, croyent, qu'il ſuivit en cela l'ordre de leur naiſſance. N'ayant plus de raiſon qui les obligeât à demeurer enſemble, & ne pouvant même reſter d'avantage dans le même Païs ſans s'incommoder, il étoit tems que les enfans de *Noé* ſe ſéparaſſent, & priſſent poſſeſſion pour eux & pour leur poſterité chacun de cette portion de la Terre, qui lui étoit échuë en partage. Les deſcendans de *Japhet*, qui étoit l'ainé, s'établirent (g) dans l'*Aſie Mineure*, & dans l'*Europe*. Ceux de *Sem* ſe répandirent dans la *Syrie*, l'*Arménie*, la *Méſopotamie*, l'*Aſſyrie*, la *Medie*, la *Perſe*, & les *Indes*. Enfin la Poſ- **La diſperſion des Hommes.**

R 2

(g) *Moïſe* entre dans un grand détail, Gen. X. 12. ſur les Peuples deſcendus des fils, petits fils, & arrière petits fils, de *Noé*; Mais comme la plûpart des noms de ces Peuples ont ſouffert bien des changemens, il y en a pluſieurs qui ſont devenus méconnoiſſables, quoique d'autres conſervent encore des traces de leur prémière Origine. Les noms des fils de *Sem, Elam, Aſſur*, *Arphaxad*, *Lud*, & *Aram*, ſont connus dans l'Hiſtoire, qui nous parle des *Elamites*, *Aſſyriens*, *Arphaxadites*, *Lydiens*, & *Aramites*. Les fils de *Cham* donnérent leurs noms à pluſieurs Provinces. *Chus* déſigne dans l'Ecriture les *Egyptiens* & les *Arabes*, *Miſraïm*, l'*Egypte*, & *Canaan* le Païs où demeuroient les *Cananéens*. Pluſieurs Nations ont été apellées ſelon les noms des fils de *Japhet*, comme les *Medes* de *Madai*, les *Jauniens* ou *Joniens*, de *Javan*, les *Thraces* de *Thiras*, dont le fils *Tarſis* donna ſon nom, à une Ville fort renommée dans l'ancien Teſtament, enfin *Kittim* & *Rhodanim* furent les Habitans des Isles de *Cypre* & de *Rhodes*; ce qui ſuffit, pour prouver que *Moïſe* n'a pas inventé ce qu'il dit de l'Origine des Peuples. *Du Pin* Hiſt. du V. Teſt.

Posterité de *Cham*, peupla l'*Afrique*, l'*Egypte*, l'*Ethiopie*, le Païs de *Canaan* & l'*Arabie*. Mais comme les hommes n'étoient pas alors à beaucoup près en aussi grand nombre, qu'ils le sont présentement, & qu'ils l'étoient avant le Déluge; il n'est guères possible de concevoir, qu'en se séparant, ils ayent dès-lors, & tout à la fois pris possession de tous les quartiers du Monde, qui se trouvoient compris dans leur lot. Aussi n'est-il pas nécessaire de croire que leur séparation se fit tout à coup, dans le même tems, & au moment que les Langues furent confonduës; Ce pût être là l'ouvrage du caprice, de la nécessité, de la convenance, ou de quelqu'autre raison de cette nature. Certains Païs une fois peuplés, purent peu à peu envoyer des Colonies dans les Terres, qui leur étoient contiguës, & les remplir d'Habitans.

Sagesse de Dieu, dans cet événement.

C'est ainsi que le Genre-humain, partagé en plusieurs petites Monarchies, sous le Gouvernement des Chefs des différentes Familles, dont il étoit composé, donna lieu à plus d'ordre & de Discipline, qu'il n'y en eût eu, si tout l'Univers n'eût été qu'un vaste Empire. Car s'étant formé tant de Societés distinctes, leurs interêts ne furent plus les mêmes. Les Loix & les coutumes, le Temperament & le Génie même des Peuples, varièrent si fort, que cela ne contribua pas peu à les tenir séparés. L'émulation s'en mêla; les richesses & la grandeur de leurs voisins attirérent leurs regards, & ils firent des efforts pour les égaler, ou même pour les surpasser en puissance. Le moyen d'y réüssir, & même l'unique route qu'ils pouvoient tenir pour arriver à ce but, étoit d'établir de sages Loix, une discipline exacte, d'encourager le travail, l'industrie, les arts, & les Vertus *Sociales*; il faloit aussi retrancher les vices, qui affoiblissent le Gouvernement, & qui précipitent les hommes dans la mollesse. (h) En un mot, la dispersion du Genre-humain par la confusion des Langues, & sa Distinction en différentes Societés, Royaumes & Republiques, ouvrit une nouvelle Scène d'Evenemens, dont la varieté surprenante fit éclatter la Sagesse de la Providence, qui tient en ses mains les Rènes de l'Univers.

Cette Confusion des Langues étoit elle-même un miracle, & une démonstration de la Puissance de Dieu, aussi authentique, & aussi claire que l'avoit été le Déluge. Reformer, pour ainsi dire, un Esprit, en effacer jusqu'aux moindres traces des mots ou des sons, dont il se servoit auparavant pour communiquer ses idées, & y imprimer dans

(h) *Sherlock* de la Providence.

dans un instant un autre Langage, marque tant de supériorité en celui qui peut opérer ces merveilles, qu'on ne peut s'empécher de regarder ce pouvoir, comme une prérogative attachée au seul Autheur de la Nature. Comme ce merveilleux Evénement fut une preuve de la Puissance de Dieu, il fraya aussi le chemin à l'exercice de plusieurs Vertus *Morales*, *Civiles* & *Militaires*, nécessaires à la conservation & au bonheur du Genre-humain. Il fut un obstacle à l'établissement d'un pouvoir arbitraire, à l'oppression duquel on n'auroit point pû se soustraire. Il prévint une corruption générale dans les mœurs, & fut cause que, dans tous les Siécles, on a toujours vû des exemples d'Etats & de Peuples, qui se sont aggrandis & qui sont devenus puissans, sous un gouvernement fondé sur la vertu, & guidé par la Prudence; aussi bien que des Royaumes florissans, renversés & détruits, par l'oisiveté, par le luxe, & par l'oppression, qui, en les affoiblissant au dedans, & en les remplissant de troubles & de factions, les exposoient au dehors à devenir plus facilement la Proye d'un Voisin Ambitieux, ou irrité.

---

# SECTION III.

## *De l'Origine des Empires & de l'Etat de la Religion.*

APrès la dispersion générale, la seule forme de Gouvernement, qui subsista pendant quelque tems, n'étoit autre chose que l'autorité qu'un *Pére* ou un Chef de Famille exerçoit sur ceux de sa Maison. (i Alors les Péres des Nations en étoient aussi les Rois, comme les ainés des Familles en étoient les Princes. Mais, à mésure que les hommes se multipliérent, & que l'Ambition devint plus forte, cette Autorité, fondée sur la Nature, fit place à celle qu'on s'acquit par la violence. *Nimrod* fut le prémier, qui s'érigea en Souverain, après le Déluge; & quoique, selon la supposition ordinaire, il fût le plus jeune de tous ses fréres, il est cependant certain; qu'il s'éleva au dessus d'eux; il semble même que l'Historien Sacré nous indique les moyens, dont il se servit pour exécuter ce dessein, en nous

L'An du Monde 1771. Av. J. C. 2233. *Nimrod* prémier Roi.



(i) *Raleigh.*

nous disant; qu'il (k) *étoit un puissant Chasseur devant l'Eternel*; ce qui marque sa grande habileté à la chasse, qui étoit réellement telle, que la chose passa en Proverbe, & que quand on vouloit louër quelqu'un, pour sa force & sa valeur, on avoit accoutumé de dire, qu'il étoit *comme Nimrod, un puissant chasseur devant l'Eternel.*

Comment il s'éleva.

(l) On conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que *Nimrod* s'appliqua d'abord à la chasse, dans la vuë de détruire les Bêtes féroces, qui commençoient sans doute à se multiplier considérablement, & à infester les frontiéres de *Chus*, ou les déserts de l'*Arabie*, dans lesquels elles trouvoient des retraites commodes : Que, dans ce dessein, ayant rassemblé un corps de jeunes gens robustes & vigoureux, comme il l'étoit lui-même, il acquit peu à peu beaucoup d'habileté dans l'art de la Chasse : Fort heureux à détruire les bêtes féroces, non seulement il s'attira par ce moyen du crédit & de la faveur, parmi les habitans des Païs voisins; mais encore il s'endurcit lui-même & les compagnons de ses courses, à endurer la fatigue & la peine, aussi bien qu'à manier avec adresse plusieurs espèces d'Armes *Offensives.*

Elevé (m) ainsi par occasion dans l'art de la Guerre, & voyant enfin que son adresse & sa force suffisoient, pour agir d'une manière offensive, même contre les hommes, il envahit les Païs voisins, qui appartenoient à la Nation de *Sem*, & qui étoient échus en partage à la famille d'*Arphaxad.* Tenté, selon toutes les apparences, par la beauté & par les richesses de ces contrées, il se rendit Maitre de la partie inférieure du Païs de *Sinhar*, & y fonda la Capitale de son Royaume, dans l'endroit même, à ce que l'on croit, où l'on avoit commencé de bâtir la Ville & la Tour de *Babel*

Description de Babylone Capitale de l'Empire de *Nimrod.*

La Ville, que les *Grecs* & les *Latins* ont apellée *Babylone*, étoit située sur les bords de l'*Euphrate*, qui la traversoit d'un bout à l'autre; Ses Ruës, qui alloient du Nord au Sud, & qui étoient paralleles à la Rivière, se trouvoient croisées par d'autres, qui tiroient d'Orient en Occident. Le tour de ses murs, (n) revêtus d'un large fossé rempli

(k) Gen. X. 9. (l) *Wels* Geog. du V. T. (m) On a de tout tems regardé la *Chasse* comme la prémière Ecôle de la Guerre; c'est aussi sans doute pour cette raison, ou pour d'autres semblables, que certaines Familles ont chargé leurs Armoiries de Lions, d'Ours, de Tigres &c. voulant par là immortaliser le courage, qu'elles avoient fait paroitre en tuant de ces sortes de Bêtes féroces. *Patrick* Comment. (n) *Prideaux*, Hist. des *Juifs*. Il faut cependant remarquer que toute cette étenduë de Terrein n'étoit pas remplie de Bâtimens; Que les Maisons étoient à une Distance considérable les unes

pli d'eau, étoit de 480 Stades, c'est-à-dire, d'environ 60 mille; leur hauteur étoit de 350 pieds, & ils étoient si prodigieusement larges, que les chariots & autres voitures pouvoient se rencontrer sur le haut, & passer à côté les uns des autres, sans craindre de se renverser. Il y avoit sur l'*Euphrate* un magnifique Pont, & à chaque bout de ce Pont (o) un superbe Palais; l'un desquels avoit quatre mille de tour, & l'autre *huit*. C'est à ce dernier Palais, qu'appartenoient ces Jardins *suspendus*, si vantés par les *Grecs*. Ils formoient un quarré de 400 pieds de châque côté, & ils étoient élevés en forme de plusieurs grandes terrasses les unes sur les autres, jusques à la hauteur des murailles de la Ville. Ils étoient soutenus par des voûtes prodigieuses, bâties l'une sur l'autre, & fortifiés de tous côtés par un mur de 22 pieds d'épaisseur: Et comme il ne manquoit dans ces Jardins, ni plantes, ni fleurs propres à orner un lieu de plaisance, il y croissoit aussi, dit-on, des Arbres, dont le tronc n'avoit pas moins de huit coudées d'épaisseur, & dont la hauteur étoit de 50 pieds: Mais cela, entr'autres magnificences que l'on voyoit dans cette Ville, fut l'ouvrage des Siécles suivans, & bâti par *Nebucadnetzar*, pour satisfaire le gout de sa Femme *Amyrtis*, qui étant fille d'*Astyage* Roi des *Médes*, & se plaisant fort à la vuë des Montagnes & des Forêts, souhaita d'avoir quelque chose d'approchant dans la Ville de *Babylone*.

*Monarchie Assyrienne.* *Nimrod*, ainsi établi à *Babylone*, étendit bien-tôt les limites de sa Domination, & porta ses conquêtes jusques dans l'*Assyrie*, où il bâtit quatre Villes, dont l'une reçut le nom de *Ninive*, de *Ninus*, fils, ou, selon d'autres, successeur de ce prémier Conquerant, & ce fût là qu'il jetta les fondemens de la Monarchie *Assyrienne*, qui gouverna l'*Asie* pendant 1300 ans: jusqu'à-ce qu'ayant pris fin par la mort de *Sardanapale*, Prince mol & effeminé, (mais à qui le désespoir donna pourtant assés de courage pour se jetter dans un bucher ardent,) il s'en forma deux nouvelles; L'une fondée par *Arbaces* ou *Tiglath-Pilezer*, Gouverneur de *Medie*, & l'autre par *Belesis*, ou *Baladan*, selon l'Ecriture, Gouverneur de *Babylone*, les deux principaux Chefs de la conjuration, qui renversa la prémière Monarchie.

Châ-

des autres, entremêlées de Champs & de Jardins; & que *Babylone* étoit à la vérité une grande Ville, mais plutôt selon son plan, qu'en réalité. *Prideaux* ibid. (o) Le *vieux* Palais, bâti vraisemblablement par *Nimrod*, étoit situé sur le bord *Oriental* du Fleuve, & le nouveau construit par *Nebucadnetzar* étoit précisément vis à vis, de l'autre côté. *Prideaux* ibid.

Châcun d'eux eut son Empire à part. *Arbaces* s'établit à *Ninive*; & *Belesis* fit de *Babylone* le lieu de sa résidence. Les choses demeurérent en cet état, jusqu'à-ce que le Sang Royal ayant manqué à *Babylone*, *Essarbaddon*, alors Roi d'*Assyrie*, & Résidant à *Ninive*, s'étant aussi emparé de *Babylone*, la réunit à l'ancienne Monarchie des *Assyriens*; Ce qui subsista, jusques au tems de *Cyrus*, qui ayant envahi la *Chaldée*, pris *Babylone* & tué *Beltsatzar*, comme nous l'apprend l'Ecriture Sainte, transporta aux *Perses* cet Empire, qui, avec tantôt plus, & tantôt moins d'étenduë, avoit alors près de 1700 Ans d'Antiquité.

Le succès qu'eut *Nimrod* en encouragea d'autres à entreprendre la même chose; de sorte que durant le règne de *Ninus*, qui fut le second Roi d'*Assyrie*, pour ne pas dire le Successeur immédiat de celui, qui avoir fondé cette Monarchie : on trouve (p) qu'*Aricus* régnoit en *Arabie*, *Barzanes* en *Arménie*, *Pharanus* en *Médie*: *Zoroastre* dans la *Bactriane*; & que, presque dans châque partie de l'Orient, il y avoit des Rois établis dans les formes & en possession de différens Etats.

De l'Etat de la Religion.

Mais si cet établissement de la Royauté fut d'une grande utilité, pour affermir l'ordre & le Gouvernement Civil, il nuisit considerablement à la Religion. Les hommes se trouvérent par là soumis au caprice d'un *petit nombre de leurs semblables*, qui devenant peu à peu plus vicieux & plus corrompus, & ayant le pouvoir en main s'en servirent, pour donner des loix en faveur de l'iniquité. La servitude abaissa le courage aux uns, & l'authorité Souveraine, enhardie par le succés, l'enfla aux autres. N'ayant tous d'autre Religion que celle qu'ils avoient reçuë de leurs Péres, par la voye de la Tradition, & le cours de leur vie étant beaucoup moins long qu'il ne l'étoit auparavant, les instructions de leurs Ancêtres commencérent à s'éffacer de leur souvenir, & les idées qu'ils avoient d'un Dieu *invisible*, à s'obscurcir & à se perdre. Cela fit que la méchanceté & l'Idolatrie firent en peu de tems de grands progrès, comme nous le dirons ci après.

Entre les sept préceptes, qui furent donnés à *Noé* & à ses fils, on met la défense expresse d'un culte étranger, ou du service des Idoles; (q) & cependant nous voyons, que *Belus*, qui, selon quelques uns, est le même que *Nimrod*, se fit rendre les honneurs Divins, même pendant sa vie, & que *Ninus* son fils, (si du moins tel fut l'ordre de la succession, établit l'éxercice de l'idolatrie, selon

(p) *Raleigh* Hist. (q) *Raleigh* ibid.

lon toutes les apparences, en l'honneur de son Pére décedé; en sorte que, soit par l'ignorance, soit par l'esclavage des passions, soit par le defaut de la Tradition, soit enfin par une suite du mauvais exemple, que donnoient ceux qui avoient l'autorité en main, la connoissance & le culte d'un seul Dieu Supréme furent en danger de se perdre entiérement; les hommes *ayant changé*, comme s'exprime un Apôtre, (r) *la vérité de Dieu en des choses fausses, adorérent & servirent la Créature plutôt que le Créateur, qui est béni éternellement. Amen.*

Durant cet espace de tems, *Dieu ne se laissa* pourtant *point sans témoignage;* Car aussi tôt après le Déluge, il renouvella avec *Noé*, l'Alliance qu'il avoit traitée avec nos prémiers Péres. Cette Loi de grace, qui leur avoit été donnée dans le Paradis Terrestre, fut alors confirmée à cet Illustre Patriarche, & en sa personne à tout le reste du Genre-humain. Quant au sept préceptes, dont on a déjà fait mention ci-dessus, & que les *Juifs* traitent d'Abregé complet de la Loi Morale, ils furent, comme ils l'assurent positivement, donnés à *Noé*, & couchés par écrit, afin que ses descendans les observassent. Et (s) les Chrétiens croyent, quoique l'Ecriture Sainte garde un profond silence là-dessus, que Dieu donna à ce Patriarche une Révélation plus claire touchant le *Messie*, qu'on ne l'avoit euë jusqu'alors; & qu'il en fit part à ses descendans. Ce que nous savons, c'est que dans cette occasion Dieu lui donna deux Loix positives; l'une portant permission de manger de la chair, & l'autre défense d'en manger le sang. Nous allons présentement les examiner, avec leurs raisons, & l'obligation où l'homme étoit de les observer.

Permission de manger de la chair.

1°. Voici la Préface que Dieu met à la tête de la prémière de ces institutions; (t) *Et Dieu bénit Noé & ses fils, & leur dit, foisonnés & multipliés & remplissés la Terre, & voici toute Créature vivante, qui se meut, vous sera pour nourriture, aussi bien que l'herbe verte; je vous ai donné toutes choses, & elles seront entre vos mains.* Ici toute distinction de viandes est visiblement enlevée, & l'on pouvoit, dès que cette concession fut faite, manger de la chair, avec la même liberté, qu'on mangeoit auparavant des fruits de la Terre. Il y avoit même alors une espèce de nécessité à accorder une telle permission, parce que le Déluge avoit détruit tous les fruits de la Terre; (u) Mais on dispute pour savoir si cette permission avoit

S lieu

(r) Rom. I. 25. (s) *Edwards* Examen. Vol. I. (t) Gen. IX. 1. &c.
(u) Le general des *Juifs* soutient qu'avant le Déluge on ne se nourrissoit

lieu avant le Déluge ? cette question au reste n'est pas bien difficile à décider.

N'eut lieu qu'après le Déluge.

Il est évident que nos prémiers Péres, dans l'état d'innocence, n'eurent pas la liberté de manger de la chair ; parce que l'ordre de Dieu les restraignoit à ne se nourrir que de fruits ; (w) *Voici*, leur dit-il, *je vous ai donné toute herbe portant semence, qui se trouve sur la face de la Terre, & tout arbre fruitier & portant semence vous sera pour nourriture.* Je dis plus, bien loin que les hommes eussent dès lors, la liberté de se nourrir de la chair des Animaux, la même restriction fut mise à la concession faite aux *Bêtes des Champs*, naturellement carnaciéres, *aux Oiseaux du Ciel*, & à *tout ce qui rampe sur la Terre* ; tous lesquels animaux ne devoient se nourrir que *des herbes de la Terre*. Le *Tout-Puissant* ne vouloit sans doute pas, (w) que, dans l'état d'innocence, il se commit aucune violence, ni qu'aucune de ses Créatures entretint sa vie par la perte & aux dépens de celle d'une autre. Tel

que des productions de la Terre ; & la plûpart des Péres assurent que c'étoit là une chose d'institution Divine. Mais S. *Chrysostome* & *Théodoret* paroissent être d'une autre Opinion. Les modernes sont partagés *Luther*, *P. Martyr*, *Fr. Junius* & *Musculus*, croyent qu'on ne mangea point de chair qu'après le Déluge : *Calvin*, *Rivet*, *Pareus* & d'autres Théologiens Réformés pensent, que même dès la Création il étoit permis de manger de la chair. Mais il semble, qu'ils se trompent sur cette matière. *Edwards* ubi sup.

(w) Gen. I. 29. 30. (w) Les Poëtes & les Philosophes Payens avoient adopté cette idée ; Car *Ovide*, dans la déscription qu'il nous fait du prémier âge du Monde, nous donne à entendre, qu'alors on ne mangeoit point de chair, & qu'on ne se nourrissoit que d'herbes. Il introduit *Pythagore*, Philosophe fort versé dans l'ancienne Histoire du Genre-humain, parlant à peu prés de la sorte. *Metam.* Liv. XV.

| | |
|---|---|
| *At Vetus illa Ætas, cui fecimus Aurea nomen* | En ces tems si vantés, sous le nom d'âge d'or, |
| *Fœtibus Arboreis, &, quas humus educat herbis* | L'homme content des dons de la seule Nature, De lait, d'herbes, de fruits, faisoit sa nourriture, |
| *Fortunata fuit : nec polluit ora cruore.* | Et son sobre Palais ne cherchoit point encor, A se souiller du sang d'aucune Créature. |
| *Tunc & Aves tutæ movêre per aëra pennas,* | Sans crainte alors des traits d'un avide Chasseur, L'Oiseau traversoit l'air ; le liévre alors sans peur, |
| *Et lepus impavidus mediis erravit in Arvis,* | Trottant par les guerets, errant à l'aventure, Trouvoit, en chaque lieu, sa tranquile pâture. |
| *Nec sua credulitas piscem suspenderat hamo.* | Et l'on ne voyoit point le crédule Poisson, Pris par l'appât trompeur d'un perfide hameçon, |
| *Cuncta sine insidiis, nullamque timentia fraudem,* | Point d'embuches alors, nul piége dans le Monde, |
| *Plenaque pacis erant.* | Animaux, Hommes, Tout, étoit en paix profonde. |

Tel étoit l'établissement que Dieu fit d'abord après la Création ; il demeura tel encore après la chûte, car il n'est guères naturel de supposer, que Dieu eût voulû donner à l'homme tombé, plus de privilège, qu'il n'en avoit accordé à l'homme innocent. Nous voyons au contraire, que *la Terre fut maudite*, à cause de son péché ; (v) Que le coupable fut expressément condamné à manger son pain dans le travail ; qu'il *le mangea avec chagrin tous les jours de sa vie* ; & que, quoique la Terre ne devoit plus lui produire que des épines & des chardons, il devoit cependant toujours se restreindre à *ne manger* que *l'herbe des champs* ; ce qui est bien éloigné de renfermer la permission de manger de quoique ce soit, qui eût vie, ou de s'en servir dans cette vuë. Outre qu'une permission de cette Nature, paroitroit tout à fait incompatible avec l'intention que Dieu avoit de punir l'homme, en apauvrissant la Terre ; Car s'il lui eût accordé la liberté de se servir de tout ce qu'il auroit trouvé à propos, l'homme eût aisément pû se dédommager de la stérilité de la Terre, par l'usage de plusieurs autres choses, dont la Nature l'auroit pourvû.

La permission de se nourrir de la chair des Animaux, fut donc accordée pour la prémière fois à *Noé* & à sa postérité ; Et il est fort vraisemblable que cela leur fut permis, parce que (x) la Terre avoit été corrompuë par les eaux du Déluge, qui l'avoient surchargée de Sels ; en sorte que les herbes, les plantes, & les fruits, ayant considérablement souffert de cette inondation générale, perdirent de leur vertu naturelle, & ne fournirent plus à l'homme une nourriture aussi saine, & aussi solide qu'auparavant. Mais il y a des personnes, qui rejettent cette raison, doutant, si même dans l'état présent des choses, il n'est pas nuisible de manger de la chair, & s'il ne feroit pas plus avantageux à la santé de s'en abstenir, & de ne vivre que d'herbes ; puisque ceux qui ont observé ce regime de vie ont vécu plus longtems que les autres. C'est ce qui les porte à croire, qu'en cette occasion, Dieu eut de l'indulgence pour *Noé* ; & pour ses fils, moins par bonté, que par condescendance pour eux, & (y) *à cause de la dureté de leurs cœurs* ; Tout comme lors qu'il accorda aux enfans d'*Israël* l'usage du Divorce ; uniquement parce que s'étant vraisemblablement accoutumés à manger de la chair tout le tems qu'ils restérent dans l'Arche, ils n'auroient plus pû s'en passer. Il se rendit donc à leurs desirs, & leur donna pleine liberté d'en manger, prenant en même tems occasion de là, d'effec- Raison de cela.



(v) Gen. III. 17, 18. (x) *Edwards* ubi sup. (y) Matth. XI X

d'effectuër le dessein qu'il avoit formé d'abreger de beaucoup le cours de la vie humaine.

Sang défendu.

2°. Ce second précepte donné à *Noé* est conçû en ces termes, (z) *mais vous ne mangerés pas la chair avec le sang, qui en est la vie.* Voilà une défense bien positive de manger du sang. (a) Elle fut faite à tout le Genre-humain, puisqu'elle fut intimée à *Noé* & à ses fils, dont tous les hommes sont descendus. Il n'est plus question que de savoir en quel sens il faut prendre cette défense.

Sentimens touchant cette défense.

Il y a des Interprètes, qui croyent que cette défense ne regarde que les choses *étouffées*, ou *celles qui sont mortes naturellement.* Cela étant, cette défense seroit précisément la même que celle qui est faite aux Juifs, dans la Loi (b) de *Moïse*, & qui fut ensuite confirmée, sous l'œconomie Chrétienne, par le Concile (c) de *Jérusalem.*

Il est vrai, que cette maniére d'interpreter la défense dont il s'agit, s'accorde assés bien avec le sens de l'Original, quand on la considére en elle-même, & indépendamment de toute autre chose, mais comme la Loi touchant les *Bêtes mortes naturellement*, (& la même raison a lieu par rapport à celles qui ont éte étouffées,) permettoit aux Etrangers d'en manger, pendant qu'elle le défendoit très-expressément aux *Israëlites*, (d) *Vous ne mangerés d'aucune Bête morte d'elle même*; Mais *vous la donnerés à l'Etranger, qui habite parmi vous, ou vous la vendrés au Forain, qui la mangera.* Il est clair que le précepte donné à *Noé* ne regarde pas les bêtes étouffées, & que Dieu n'avoit pas intention de défendre en ce sens, de manger du sang; car les Loix Divines, qui ne se contredisent jamais, ne peuvent permettre & défendre la même chose aux mêmes personnes. Les *Etrangers*, comme nous venons de le voir, pouvoient librement & sans scrupule manger de la chair des bêtes *étouffées, déchirées, ou mortes d'elles mêmes.* Mais si tout cela eût été compris dans la Loi, que Dieu donna à *Noé*, les Etrangers ne pouvoient en manger, non plus que les *Israëlites*, puisque les uns, aussi bien que les autres, étoient tenus d'observer tous les préceptes, que *Noé* transmit à sa Postérité. Je dis plus; les *Israëlites* même ne vouloient permettre à aucun Etranger, de demeurer parmi eux, à moins qu'ils ne s'engageassent à observer les sept préceptes

(z) *Gen.* IX. 4. (a) *Curcell.* Diatr. (b) *Levit.* XVII. 12. (c) *Act.* XV. 18. (d) *Deut.* XIV. 21.

ceptes donnés à *Noé*, du nombre desquels étoit la défense de manger du sang. Cette défense donc, qui étoit un précepte moral, ne doit en aucune façon être confonduë avec celle de manger des choses *étouffées* &c. qui n'obligeant que les seuls *Israëlites*, étoit une Loy purement Cérémonielle. (e) D'autres pensent que l'ordre donné à *Noé* ne défendoit pas de manger du sang; mais seulement de la chair cruë, quand elle est encore chaude, & qu'elle a en elle son sang & sa vie. Et pour appuyer leur sentiment, ils disent, que ces Anciens *Géans*, qui vivoient avant le Déluge, avoient accoutumé de mettre en piéces des Créatures vivantes, & de les manger ainsi; ce qui, selon eux, engagea Dieu à faire cette défense, & cela par opposition à cette coutume barbare. Mais outre que l'Ecriture ne nous dit rien d'une semblable coutume, & que nous n'y trouvons aucune défense de cette nature, ni rien qu'on puisse prendre en ce sens, il est assés difficile de concevoir pourquoi, parmi le petit nombre de préceptes, que Dieu donna à *Noé* il y en auroit eu un aussi vain & inutile, que le seroit la défense d'une chose, pour laquelle la nature humaine se sent déja de l'horreur, telle que l'est certainement l'action de manger la chair des Créatures, dont le sang fume encore, ou de se repaitre de leurs membres déchirés, pendant qu'elles mêmes sont encore en vie.

Véritable sens de cette défense.

Le sentiment donc le plus raisonnable, & en même tems le plus général, est celui de ceux qui prétendent, qu'il s'agit ici du sang pur, s'éparé de la chair, & assaisonnée pour servir de nourriture, comme en effet cela s'accorde mieux avec les raisons, dont Dieu se sert pour appuyer sa défense. (f) *Vous ne mangerés pas le sang, qui est la vie de la Créature, & certainement je redemanderai votre sang*, le sang *de vos Ames de la main de quiconque l'aura répandu.* Tout comme s'il eût dit, „ Je ne veux point vous permettre de manger le sang des bêtes, de peur que vous n'en „ deveniés inhumains & cruëls, que vous n'appreniés par-là à pren„ dre plaisir à répandre le sang de l'homme même, & qu'à la suite „ du tems vous ne veniés à vous égorger les uns des autres; ce qui „ est un crime que j'abhorre, & que je ne manquerai pas de pu„ nir très-sévèrement. Abstenés-vous donc absolument de manger du „ sang, (g) qui, étant le vehicule, ou le principal instrument de „ la vie, est employé avec raison, & par distinction, à faire l'ex-

 piation

(e) *Maimonid.* & *Selden* De jure Nat. & Gent. (f) Gen. IX. 4. 5.
(g) *Edwards* ubi sup.

„ piation pour les *Ames.* Il eſt entiérement & uniquement deſti- „ né à faire *l'expiation*; ſon uſage propre eſt d'être répandu ſur „ mon Autel; & pour cette cauſe vous ne devés donc point vous „ en ſervir d'Aliment. „ C'eſt-là le ſens naturel de la défenſe de Dieu. Nous avons encore une raiſon pour le croire; C'eſt que, (h) dans les endroits même de la Loi de *Moïſe*, où, de l'aveu de tout le Monde, il eſt défendu de manger du ſang, le Legiſlateur ſe ſert, pour appuyer ſa défenſe, de la même raiſon & des mêmes termes, dont il ſe ſervit dans le précepte donné à *Noé*, ſavoir que *l'Ame de la bête eſt dans ſon ſang*; ce qui feroit difficilement arrivé, ſi tous ces paſſages n'avoient pas eû le même ſens & le même but. C'eſt ainſi (k) que l'ont entendu la plûpart des meilleurs Interpretes, & (l) tous les Anciens Péres de l'Egliſe. La négligence de ces derniers tems à l'obſerver ne lui a rien ôté de ſa force. Les Loix humaines peuvent s'annuller ou tomber dans l'oubli, par le moyen des coutumes oppoſées; Mais il n'en eſt pas ainſi des Loix de Dieu. Une fois faites, elles obligent toujours, à moins que, par quelque déclaration expreſſe & formelle de ſa volonté, il ne nous mette en liberté d'agir autrement. Or tant s'en faut que Dieu ſe ſoit relâché le moins du monde à cet égard, qu'au contraire, dans cette Loi qu'il donna quelques Siécles après à ſon *Peuple choiſi*, il recommanda étroitement cette abſtinence du ſang, & que dans la derniére Révélation, qu'il nous a faite de ſa volon-

(h) *Levit.* XVII. 11. 14.

(k) *Arias Montanus* traduit *ſeulement vous ne mangerés point la chair en ſon Ame*, qui eſt *ſon ſang.* La Vulgate, *excepté que vous ne mangerés point la chair avec le Sang* Les LXX. *Mais vous ne mangerés point la chair dans le ſang de ſon Ame. Joſephe* s'exprime ainſi, la chair doit ſe manger *ſans ſang, car en lui eſt l'ame* de la bête. C'eſt ainſi que l'ont auſſi traduit les Interprètes modernes; d'où il s'enſuit, que, de l'avis de ceux qui entendent le mieux la langue Hébraïque, Dieu défend ici à l'homme de manger du ſang. *Curcell. de Eſu ſang.* (l) Le même Autheur allégue le témoignage unanime de toute l'Egliſe Chrétienne, qui déſaprouvoit qu'on mangeât du ſang, à la page 75 de ſon Ouvrage. On y trouve ce Décret d'un Concile de *Conſtantinople.* L'Ecriture Sainte nous ordonne *de nous abſtenir du ſang, des choſes étouffées, & de la fornication. C'eſt donc à juſte titre, que nous condamnons ceux, qui aſſaiſonnent & aprêtent le ſang de quel Animal que ce ſoit, & qui enſuite le mangent. Tout Clerc, qui aura fait cela, ſoit dépoſé, & Tout Laïque coupable de la même faute ſoit excommunié.* Le Théologien, de qui nous avons emprunté ceci, croit, que cette coutume de manger du ſang ſe gliſſa peu à peu dans l'Egliſe Latine, lorſque les Peuples du Nord, accoutumés à cette eſpèce d'aliment, eurent embraſſé le Chriſtianiſme. pag. 976.

volonté par JESUS-CHRIST & par ses Apôtres, il a renouvellé la défense d'en manger, & imposé à tout le corps des fidèles l'obligation de s'en abstenir, comme une chose, qu'il faloit nécessairement observer.

Objection.

Nous reconnoissons sans peine que (m) *le Royaume de Dieu n'est ni viande ni breuvage, mais Justice, paix & joye par le Saint Esprit*; Que (n) *ce n'est pas la viande qui nous rend agréables à Dieu; car lors que nous mangeons nous n'en recevons pas un plus grand avantage, & lors que nous ne mangeons pas, nous n'y perdons rien*; Que (o) *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, qui souille l'homme*, c'est pourquoi il nous est ordonné de *manger* (p) *de tout ce qui se vend à la boucherie, sans nous en mettre en peine pour la conscience*; Que (q) *Tout est pur à ceux qui sont purs*; & qu'ainsi (r) nous *commander de nous abstenir des viandes, que Dieu a créées afin que nous en usassions avec action de graces*, c'est nous enlever frauduleusement cette liberté, que JESUS-CHRIST nous a acquise, & nous forcer à recevoir *la Doctrine des Diables.*

Réponse.

Ce sont-là en peu de mots toutes les objections qu'on tire de l'Ecriture, contre ce que nous venons de dire. Nous les avons proposées dans toute leur force; & pour les résoudre d'une maniére satisfaisante, il faut considerer, que les expressions qu'on vient de lire, & d'autres semblables, ne doivent pas être prises dans un sens si universel, qu'on n'y mette absolument aucune exception; & qu'entre toutes ces déclarations générales il n'y en a aucune, qui puisse annuller une Loi particuliére faite auparavant. Au contraire, il faut expliquer les règles générales par les exceptions qu'y font des préceptes particuliers, plutôt que d'en venir à dire que ceux-ci perdent leur force obligatoire.

Quand donc NÔTRE SAUVEUR, dit à ses Disciples que *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, qui souille l'homme*, il ne pense nullement à ces alimens que la Loi déclaroit purs ou impurs: & son dessein n'est point de leur permettre de manger du sang, ni de quoi que ce soit que Dieu leur eût défendu. Il veut seulement leur apprendre, comme cela paroit clairement par (s) l'occasion qui l'engagea à leur tenir ce discours, qu'il n'y avoit pas tant de mal, que le prétendoient les *Pharisiens*, à négliger cette tradition des Anciens: de manger avec les mains lavées, comme aussi il n'y avoit aucun

(m) Rom. XIV. 17. (n) I. Cor. VIII 8. (o) Matth. XV. 11. (p) I. Cor. X. 25. (q) Tit. I. 15. (r) I. Tim. IV. 1. 3. (s) Matth. XV. 2

aucun mérite à l'obſerver, en ſe lavant ſcrupuleuſement les mains avant le repas; parce que ces traditions, qu'on leur faiſoit tant valoir, n'étoient dans le fonds, que des innovations dans la Religion, leſquelles venoient des hommes & non pas de Dieu.

Saint *Paul* étoit lui-même un de ceux qui aſſiſtérent au Concile de *Jéruſalem*, quand la défenſe de manger du ſang y fut ratifiée (t) *par le Saint Eſprit*, & impoſée aux Gentils, nouvellement convertis à la foi Chrétienne. On ſe perſuadera donc difficilement, que dans des Epitres écrites quelques années après, il ait eû la moindre intention d'abolir aucun de ces préceptes; qui, après une mûre déliberation, avoient été dreſſés & authoriſés dans une aſſemblée générale de l'Egliſe. Quand il nous dit donc que *le Royaume de Dieu*, c. d. la Religion Chrètienne, *ne conſiſte ni dans le manger ni dans le boire*, & que *ce que nous mangeons ne nous rend pas plus agréables à Dieu*, il faut prendre tout cela dans un ſens de comparaiſon, & comme s'il eût dit, que le Chriſtianiſme conſiſte moins dans ces ſortes d'abſtinences, que dans une ſainteté réelle & intérieure; & que nous nous rendons moins recommandables par là auprès de Dieu, que par la pureté de la vie.

Quand il nous permet de *manger de tout ce qui ſe vend à la boucherie*, par la raiſon, que *toutes choſes ſont pures à ceux, qui ſont purs*, il y faut ajouter cette reſtriction, *au cas qu'il n'y ait point de ſtatut particulier, qui nous le défende.* Car où il y a quelque choſe de ſemblable, toute la ſainteté du Monde ne donnera jamais à qui que ce ſoit le droit ou la permiſſion de violer cette défenſe. Enfin, quand il ſe plaint de l'audace de certaines gens, qui impoſoient aux fidèles la néceſſité de *s'abſtenir* de certaines viandes, qu'il regarde leur procedé comme un attentat ſur nôtre liberté Chrêtienne, & leur ſentiment comme une branche de la *Doctrine des Diables*; il faut ſuppoſer, que les viandes, dont ces Docteurs ſuperſtitieux interdiſent l'uſage, étoient légitimes en elles-mêmes, & n'avoient point été défenduës de Dieu. Autrement les Apôtres mêmes, qui avoient défendu l'uſage du ſang, ſeroient chargés de l'imputation odieuſe d'avoir voulu nous priver de nôtre Liberté, & d'avoir honoré de leur approbation ce que Saint *Paul* apelle *la Doctrine des Diables*.

Concluſion de cette queſtion. Voici ſur cette matière à quoi nous devons nous en tenir. Toutes les fois que Saint *Paul* parle de l'uſage des viandes, il faut bien nous ſouvenir, qu'il avoit à faire particuliérement à deux ſortes de per-

(t) Act. XV. 28.

personnes, & qu'il les avoit principalement en vuë. (v) Les unes, il les apelle des *fréres foibles*; parce qu'étant tout nouvellement passés du *Judaïsme* au Christianisme, ils ne s'étoient pas tellement défaits de leurs anciennes opinions, qu'ils ne se crussent encore obligés d'observer la *Loi Cérémonielle*, en ce qui concernoit la distinction des viandes : Les autres, *plus forts* & mieux instruits de la Liberté, qu'ils avoient acquise par leur entrée dans l'Eglise Chrêtienne, étoient parfaitement convaincus, que les *Cérémonies* de la Loi, & par conséquent la distinction des viandes, étoient enlevées, abolies, & cancellées. Mais parce que ces derniers étoient en scandale aux *plus foibles*, en mangeant en leur présence & publiquement des choses que ceux-ci croyoient défenduës; l'Apôtre travaille à guérir les uns de leurs préjugés, & les autres de leur indiscretion. Quoi-qu'il en soit, c'est ici un raisonnement tout-à-fait étranger à la question dont il s'agit à présent. Ou si l'on veut qu'il y ait quelque rapport; la conduite de ceux qui soutiennent, qu'il est permis de manger du sang, s'y trouve visiblement condamnée : Car supposé que la chose soit indifferente en elle même, cependant, puisqu'il y a dans le sein du Christianisme des personnes, qui la regardent comme une violation manifeste d'une ordonnance *Apostolique* : ceux, qui (x) *désirent de marcher selon la charité*, devroient bien prendre *garde de ne pas scandaliser leurs fréres par leur viande.* Ceux qui s'abstiennent de cette espèce d'aliment ne donnent aucun scandale à qui que ce soit, cela est incontestable : Si la chose dont ils s'abstiennent est legitime, ils ne font, tout au plus, que se retrancher un peu de leur liberté Chrétienne, & c'est-là précisément ce qu'ordonne l'Apôtre, en nous exhortant, (y) *à prendre garde, que cette liberté que nous avons, ne devienne, en quelque manière que ce soit, une Pierre d'achoppement à ceux qui sont foibles.* Au lieu que ceux, qui se donnent carriére là-dessus, ont grand sujet de craindre, qu'outre les maux qu'ils peuvent s'attirer par une nourriture (z) mal-saine ils ne courent



(v) *South.* Sermons Vol 3 (x) Rom. XIV. 15. (y) 1. Cor. VIII. 9. (z) Si nous en croyons les Médecins, toute espèce de sang est une mauvaise nourriture. Il est indigeste, & cause par cela même des obstructions, qui ouvrent la porte à la plûpart des maladies, auxquelles nous nous trouvons exposés. De-là vient que *Galien* ne conseille à personne d'en manger. On assure particuliérement, que le sang de Taureau ou de Bœuf, bû tout chaud, & dans une certaine quantité, est un breuvage mortel.

rent risque de scandaliser leurs fréres, qui sont foibles, & *pour lesquels*, cependant (a) *Christ est mort*. Si donc le cas, dont il s'agit, est indifférent de sa Nature, c'est une occasion d'éxercer la Loi de la charité & de la condescendance Chrétienne. Ici nous devons prendre pour modèle la généreuse résolution de l'Apôtre; (b) *Si la viande*, dit-il, *scandalise mon frére, tant que le monde durera, je ne mangerai point de chair*, ni à beaucoup plus forte raison de sang, *pour ne point causer de scandale, à mon frére.*

---

# CHAPITRE. III.

## *Qui contient ce qui s'est passé de plus mémorable Depuis la vocation d'Abraham Jusques à la publication de la Loi, sur le Mont Sinaï.*

An du Monde 2083. Avant J.C. 1921.

IL peut d'abord paroitre un peu étrange, que Dieu, qui est le Pére commun de tous les hommes, n'ait choisi d'entr'eux, qu'une seule famille, *pour y mettre son nom*, en même tems qu'il semble rejetter le reste du Genre-humain, ou du moins y faire très-peu

On confirme cela par quelques exemples tirés de l'histoire. *Psammenite* Roi d'*Egypte*, pris par *Cambyse* mourut sur le champ, après avoir bû du sang de Taureau : *Herodot*. Liv. 3. Chap. 15. & *Plutarque* dit de *Thémistocle* Général des *Athéniens*, qu'ayant, (comme la renommée le publioit,) fait un sacrifice, & bû du sang de Taureau, il avoit perdu la vie. Il est vrai que le sang, lors qu'il est cuit, ne produit pas de si tristes effets. Mais toujours est-il certain, que ce qui est naturellement venimeux *, ne sauroit entrer dans notre corps, sans y causer quelque désordre.

Peut-être même est-ce pour cette raison, que Dieu, voulant pourvoir à la santé de l'homme, lui défendit de manger du sang, de quelque espèce & de quelque façon que ce fût. *Curcell.* de Esu sang. (a) 1. Cor. VIII. 11. (b) vers. 13.

* Le contraire paroit par l'exemple de la Cassave plante d'Amerique, qui est naturellement un poison mortel, & dont on tire pourtant une nourriture fort saine, en la préparant convenablement. *Note du Trad.*

peu d'attention. (a) Mais si l'on considère, que c'étoit là le seul moyen d'arrêter les progrès de l'Idolatrie, & de rétablir le culte du vrai Dieu, on reconnoitra, sans peine, dans ce choix, une preuve & une marque authentique de la Sagesse de Dieu & de sa Providence.

Pourquoi Dieu choisit une seule famille.

L'expérience avoit déja fait voir, que ni la Création du Monde, ni le Déluge universel, ni la confusion des langues, n'avoient pû conserver parmi les hommes la croyance d'un seul Dieu Suprême, Créateur & Gouverneur de toutes choses. Que le *Nouveau* Monde étoit aussi universellement inondé de Polythéïsme & d'Idolatrie, que l'*Ancien* Monde l'avoit été par l'oppression & par la violence: Que cette même dispersion du Genre-humain, & sa distinction en Royaumes & en Societés, (ce qui pouvoit prévenir certains inconveniens,) furent, selon toutes les apparences, les causes de cette multiplicité de Dieux, que l'on adora dans la suite; parce que chaque nation ayant son Roi, & son Chef, voulut aussi avoir un Dieu de sa façon & pris du milieu d'elle, pour la protéger & pour la défendre. Il faloit donc de toute necessité, que la Sagesse infinie du Tout-Puissant mit en usage quelqu'autre moyen, que ceux dont elle s'étoit déja servie, pour convaincre les hommes de son Unité, de sa Souveraineté sur toutes les Créatures, & de sa Providence. Et il n'est guères possible d'en imaginer de plus propre, que le choix d'une famille, qui, étant la moins infectée d'Idolatrie, étoit par cela même plus digne que toutes les autres de sa faveur; pour qu'il en fit un Peuple particulier, en la transplantant dans une contrée à part, & cela en operant pour elle tant de miracles, que leur nombre & leur enchainure fut une preuve incontestable d'une puissance Divine; en lui donnant un corps de Loix, qui, en réglant son Culte, sa Police, & sa conduite ordinaire, fût un témoignage évident d'une Sagesse Divine; en la gouvernant par des hommes établis de sa part; en la dirigeant dans ses affaires, par des Oracles, & par des Prophétes animés de son esprit; en la bénissant de succès merveilleux, lors qu'elle étoit attachée à son vrai Culte, & en la punissant d'une maniére éclatante, quand elle venoit à l'abandonner, & à s'égarer après d'autres Dieux, savoir les Dieux du Païs où ils habitoient, ou ceux de leurs voisins. Une telle conduite étoit sans contredit un excellent



(a) *Sherlock* de la Providence.

moyen, pour arrêter les progrès de l'Idolatrie, puisqu'on y découvroit une preuve sensible de la réalité d'un *Etre Divin*, Supérieur à toutes ces fausses Divinités, que les Nations adoroient. Le Genre humain pouvoit tirer de là une connoissance suffisante de la Puissance du Dieu d'*Israel*, puisqu'il n'y avoit aucun Etre dans le Monde, qui pût entrer en quelque comparaison avec lui, soit lors qu'il s'agissoit de sauver, soit quand il étoit question de punir. Voilà en quelque maniére le but que Dieu se proposa dans le choix qu'il fit de la famille d'*Abraham*; & c'est par cette *Epoque*, que commence proprement l'Histoire des *Juifs*, considerés comme une Nation distincte de tous les autres Peuples du Monde.

Naissance & Caractère d'*Abraham.*

*Abraham*, (b) suivant les meilleurs Chronologistes, naquit la 43.eme Année du Régne de *Ninus*, environ 292. Ans après le Déluge; dans un tems où le Monde étoit entiérement plongé dans l'Idolatrie; & dans un lieu, (c) qui en étoit pour ainsi dire le Centre: (d) Un lieu où le feu étoit adoré comme un Dieu, ou plutôt comme un embléme & un Symbole du Soleil; qui, lorsque la connoissance du seul & vrai Dieu vint à s'éffacer entiérement de la

(b) Voyés les raisons que le Chevalier *Raleigh* en allégue dans son histoire du Monde: (c) *Ur* dans la langue Hébraïque signifie *feu* ou *lumiére*; & il est fort probable que ce lieu fut ainsi nommé par la même raison, qui fit donner dans la suite à une autre Ville le nom d'*Heliopolis* ou de *Ville du Soleil*, parce qu'elle lui étoit consacrée, *Saurin* Differt. Ce lieu étoit situé dans la partie Orientale de la *Mésopotamie*, qui fut quelque tems, (comme cela paroit Act. VII. 2. 4.) comprise sous le nom de *Chaldée*; peut être même que la contrée *d'Ur* fut la prémière de toutes, qui porta le nom de *païs des Chaldéens*. Wels. Géog. (d) Les *Chaldeens* avoient anciennement accoutumé de porter ça & là du feu, qui étoit leur Dieu, pour le faire combatre contre les Divinités des autres Païs dans la vuë de faire reconnoitre pour le vrai Dieu celui des deux Champions, qui remporteroit la victoire. Les Dieux d'Or, d'Argent, de Bois, & de Pierre, ne pouvoient soutenir cette épreuve, le feu les avoit bientôt consumés. Enfin un Prêtre de *Canope*, pour confondre les *Chaldéens*, usa d'un stratagême, qui lui réussit. Les *Egyptiens* ont de grands Vases de Terre, parsemés d'une infinité de petits trous, au travers desquels, ils font passer l'eau du *Nil* pour la purifier. Le Prêtre prit un de ses Vases, dont il boucha tous les trous avec de la Cire, le remplit d'eau, & ayant ajusté une tète dessus il soutint que c'étoit la Divinité du lieu. Ses Antagonistes allumérent aussi-tôt du feu au tour de ce vase, pour mettre aux prises les deux Divinités. Mais la Cire n'eut pas plutôt senti le feu, qu'elle se fondit, & donna passage à l'eau, qui tombant sur le feu l'éteignit, & fit par là que le Prêtre de *Canope* remporta la victoire. *Ruffin* hist. Ecclef. Liv. 2. c. 26.

la mémoire des hommes, fut le prémier objet de leur culte, & leur plus célébre Divinité.

S'il a été Idolatre.

On dispute entre les Savans, pour savoir si *Abraham* ne fut pas infecté de la même impieté : Il y a dans le discours, que *Josué* fit au Peuple d'*Israël*, un endroit, qui paroit ne pas favoriser le sentiment de ceux; qui le nient. (e) *Vos ancêtres demeuroient autrefois de l'autre côté du Fleuve.* c. d. de l'*Euphrate*, *même* Tharé *Pére* d'Abraham *& le Pére de* Nachor, *& ils servoient d'autres Dieux.* Mais si Abraham n'est pas excepté dans le Texte, aussi n'y est-il pas nécessairement renfermé, ainsi l'ordre que Dieu lui donna de quitter son Païs, sa Parenté, & la Maison de son Pére, & sa prompte obéïssance à cet ordre, sont d'assés bonnes raisons, pour nous faire croire, que cet Illustre Patriarche s'étoit abstenu de tout culte Idolatre, & qu'il étoit peut-être le seul de sa famille, qui s'en fût preservé. C'est ce qui a porté les Docteurs *Juifs* à nous faire une longue Histoire, de la maniére dont il conserva son intégrité; & qu'il travailla même à faire des Proselytes de la vraye foi; qu'il soutint avec chaleur l'unité d'un Dieu; déclama fortement contre l'Idolatrie & le Polythéïsme ; écrivit même un Traité contre le Culte des faux Dieux, lequel il laissa en héritage à son fils *Isaac*; qu'il éxercoit l'Hospitalité, dans la vuë d'avancer par ce moyen, la véritable Religion; que le sujet enfin, sur lequel rouloient toujours les entretiens, qu'il avoit avec ses hôtes, étoit *qu'il n'y a dans le Monde qu'un seul Dieu*; qu'il en fût accusé devant le Roi, qui, le traitant en ennemi du *Dieu protecteur du Païs*, le condamna à être jetté dans le feu, comme pour servir de Victime à l'Idole qu'il refusoit d'adorer ; (f) mais Dieu le délivra miraculeusement, & lui accorda ainsi l'honneur du Matyre, sans lui en laisser souffrir les tourmens.

Raisons en faveur de la Négative.

Quoi-qu'il en soit, il faut nécessairement supposer une de ces deux choses, ou qu'*Abraham* étoit, avant sa vocation, un Personnage d'une pieté & d'une Vertu peu communes; ou que, s'il

T 3 étoit

(e) Jos. XXIV. 2. (f) *Josephe* est d'accord avec les *Rabbins* touchant la délivrance miraculeuse d'*Abraham*. Antiq L. 1. c. 8. L'Autheur de la *Vulgate* fait dire aux *Lévites*, assemblés solemnellement, & s'adressant à Dieu même Tu es *l'Eternel*, *qui choisis* Abraham, *& qui le délivras du feu des Chaldéens.* 2. Esdr. IX. 7. Et encore aujourd'hui l'Eglise *Latine* fait à Dieu cette priére pour les mourans, *delivre les du feu de l'Enfer. comme tu délivras autrefois* Abraham, *de celui des Chaldéens. Cornelius a Lapide* XI. 13.

étoit Idolatre, il y avoit encore quelque eſpérance de le ramener; puiſque Dieu en uſa avec lui, comme avec la perſonne à laquelle il lui convenoit le mieux de ſe reveler, & avec laquelle il vouloit traiter Alliance.

Alliance de Dieu avec *Abraham.* (g) *J'établirai*, dit le Seigneur, *mon Alliance entre moi & toi, & tes deſcendans après toi, dans leurs générations, pour une Alliance éternelle.* Et comme dans cette Alliance, Dieu s'engage non ſeulement à l'aſſiſter de ſa Toute-Puiſſance dans toutes ſes entrepriſes, mais encore (h) à lui donner, (c'eſt à dire, à ſa Poſtérité) le Païs de *Canaan*, dans le tems marqué pour cela; à multiplier extraordinairement ſa Poſtérité, *même comme les Etoiles du Ciel*, & à bénir toutes les Nations de la Terre en ſa ſemence, qui eſt CHRIST, ſelon l'explication de l'Apôtre: (i) Auſſi *Abraham* & ſa Poſtérité s'obligerent de leur côté à renoncer entiérement à l'Idolatrie, & à ſe conduire d'une maniére conforme aux promeſſes de grace, qui leur étoient faites: Car ſi Dieu promettoit d'être *leur Dieu*, ils s'engageoient de leur côté à être *ſon Peuple*, à ſe conduire toute leur vie ſelon cette qualité, & à ne rien faire d'indigne de cette glorieuſe prérogative, dont il les favoriſoit. C'eſt ce qui eſt ſommairement compris dans ces paroles, (k) *Marche en ma préſence, & ſois entier*; Car *marcher en la préſence de Dieu*, marque, en ceux qui le font, une attention particuliére à ne rien faire dont Dieu puiſſe être offenſé, & une grande application à lui plaire, par des actions conformes à ſa volonté, ce qui eſt l'état le plus parfait auquel l'humanité puiſſe atteindre ici bas.

Premier Uſage de la Circoncision chés les *Juifs.* Ainſi, par un effet de ſa Bonté, Dieu voulut bien entrer en Alliance avec *Abraham*, & il établit la *Circonciſion* pour en être le ſceau, & pour la confirmer. La Circonciſion eſt le retranchement du prépuce, Tout mâle, de la poſtérité d'*Abraham*, étoit tenu de la recevoir. Mais cette Cérémonie tire-t-elle de Dieu ſon Origine & ſon prémier établiſſement, ou ſi Dieu, la trouvant déja établie chés d'autres Nations, ſe contenta de la faire ſervir de ſceau à ſon Alliance? c'eſt ce qu'il s'agit de déterminer; puiſque quelques Savans modernes ont prétendu, que les *Juifs* avoient reçu des *Egyptiens* l'uſage de la Circonciſion, & non pas ceux-ci des prémiers. Il eſt vrai, qu'il y a dans *Hérodote* (l) un paſſage, qui ſem-

(g) Gen. XVII. 7. (h) verſ. 8. (i) Gal. III. 16. (k) Gen. XVII. 1. (l) Liv. 2.

femble, en quelque forte, appuyer ce fentiment; c'eft celui où cet Autheur dit, „ Que les Peuples de la *Colchide* & les *Egyptiens* étoient „ les feuls, chez qui la Circoncifion fût en ufage *dès le commence- „ ment*; & que les *Syriens* & les *Phéniciens*, qui demeuroient „ dans la *Paleftine*, avouoient d'avoir emprunté d'eux cette Cérémo- „ nie. „ Mais cet Hiftorien fe trompe. Il eft vrai qu'il eft moins blâmable d'être tombé dans l'erreur fur ce fujet, (m) parce qu'il ne parle qu'après les *Egyptiens*, Peuple naturellement fi vain, & fi entêté de leur Antiquité, qu'ils aimèrent mieux lui en impofer, que d'avouër qu'ils euffent reçu la Circoncifion de quelqu'autre Peuple. C'eft ainfi qu'ils le trompèrent encore vifiblement, fur l'autre partie de fa narration, en lui faifant accroire, que les Habitans de la *Paleftine*, nommés par lui Syriens & *Phéniciens*, avoüoient d'avoir reçu des Egyptiens, l'ufage de la Circoncifion; au lieu qu'il n'y avoit, dans la Paleftine, que les *Juifs*, qui fuffent circoncis; & qui fe font toujours glorifiés de tenir cette Cérémonie d'*Abraham*, dont ils defcendoient en droite ligne.

Circoncifion inftituée de Dieu.

En effet, fi feulement nous faifons attention (n) à la fingularité de cette Cérémonie, elle nous paroitra douloureufe, pour ne pas dire indécente, pratiquée fur des perfonnes d'un âge mûr, extrêmement incommode, & même dangereufe pour ceux, qui habitent dans des Païs chauds. Nous n'y faurions appercevoir aucune trace d'invention humaine; puis qu'il ne paroit pas qu'il en puiffe revenir aucun avantage; & il n'eft pas concevable que jamais les hommes fe fuffent impofé à eux-mêmes une pratique fi rigoureufe; il ne faloit pas moins qu'un ordre Divin pour les obliger à s'y foumettre. Ces raifons ont porté quelques Théologiens à croire, que l'ordre, donné à *Abraham* de fe circoncire, ne fut, auffi bien que celui de facrifier fon fils, qu'un moyen dont Dieu fe fervit pour éprouver fa foi & fon obéïffance; & que c'eft pour cela que le Saint Efprit, voulant exalter fon triomphe dans cette rencontre, nous invite à confiderer qu'*Abraham* (o) *étoit âgé de 99 ans, quand il fut circoncis dans la chair de fon prépuce.*

Quand & comment elle s'introduifit chez les autres Nations.

Il n'eft pas auffi aifé de dire précifement, en quel tems la Circoncifion s'introduifit pour la prémière fois chez les *Egyptiens.* Mais il y a un paffage dans l'Ecriture, qui ne nous permet pas de penfer, qu'elle s'y foit introduite, dans des tems fort reculés, fi du moins l'on

(m) *Patrick* Comment. (n) *Saurin* & *Le Clerc* Diff. (o) Gen. XVII. 24.

l'on prend ce passage au pied de la lettre. (p) *Voici les jours viennent, dit l'Eternel, que je punirai tous ceux, qui sont circoncis, avec les incirconcis*, l'Egypte, Juda, Edom, *& les Enfans de* Hammon, *& de* Moab &c. *Car toutes ces Nations sont incirconcises, & toute la Maison* d'Israël *est incirconcise de cœur*. Le sens clair & naturel de ces paroles est, que Dieu puniroit la Nation *Juive* comme les Nations étrangères, parce qu'elle est *incirconcise de cœur*, comme les autres l'étoient *de corps*. Je ne veux pourtant pas dire par là, que, du tems de *Jeremie*, la Circoncision ne fût pas encore connuë ni pratiquée parmi les Egyptiens, non plus que parmi les autres Peuples; Mais seulement, que l'usage n'en étoit pas alors si commun; & qu'elle ne commença à être pratiquée chez eux, qui n'étoient pas de la postérité d'*Abraham*, que long-tems après la mort de ce Patriarche. Pour rendre donc à ces partisans outrés de l'Antiquité toute la Justice, qu'ils peuvent raisonnablement demander; on peut conjecturer, (q) que les *Ismaëlites*, descendus d'*Abraham*, la transmirent aux *Arabes*, de qui les *Egyptiens* la reçûrent: A moins qu'on ne veuille dire, qu'elle parvint à ces derniers, par le Canal des enfans, qu'*Abraham* eut de *Ketura*; & les habitans de la *Colchide* * sachant qu'ils tiroient leur origine de l'*Egypte*, cette considération la leur fit recevoir, à l'imitation de leurs célèbres Ancêtres. Mais en quelque tems que cela soit arrivé, (r) comme la Nature & le but de la Circoncision, parmi les *Juifs*, n'étoient pas les mêmes que chez les *Egyptiens*, il ne faut pas non plus regarder cet usage, comme le même dans l'un & dans l'autre de ces deux Peuples.

Raison de cette institution.

On ne sauroit guères douter que Dieu, dans l'institution de cette Cérémonie, n'ait eu principalement égard (s) à la personne d'*Abraham* en particulier, en ce qu'il ajouta foi à ce que Dieu lui promit touchant la naissance d'un fils, quoi qu'il fût déjà fort avancé en âge, & inepte à la génération, & que sa femme fût absolument dans le même cas: Ce fût pour cette raison, que Dieu lui donna un signe de cette Nature, en lui ordonnant de retrancher le prépuce de cette partie de son corps, que l'âge avoit affoiblie, mais qui devint, par la foi, propre à la génération. (t) Ce fut aussi pour conserver la mémoire de ce que la Puissance de Dieu avoit donné un fils à un homme âgé de cent ans, aussi bien que pour être un monument de la

(p) Jerem. IX. 25. 26. (q) *Patrick* Comment. * C'est le Païs qui s'apelle aujourd'hui *Mingrelie* sur la Côte Orientale de la Mer Noire. *Note du Traducteur.* (r) *Orig.* contr. Cels. Liv. V. (s) *Edwards* Examen Vol. I. (t) *Saurin.*

la foi de cet homme, qui attendit & espéra nonobstant son grand âge l'accomplissement de la promesse qui lui en avoit été faite; Ce fut, dis-je, pour ces raisons que Dieu institua ce Sacrement, & que dans la suite il ordonna à tous les *Juifs* de le recevoir en leurs personnes, afin que cela rapellât en même tem à leurs esprit la *foi* de leur *Pére*, (u) qui *contre espérance avoit crû en espérance*, & la *fidelité* de leur *Dieu*; qui d'un seul homme, & encore fort âgé, avoit suscité un Peuple aussi nombreux que *les Etoiles du Ciel, & que le Sable, qui est sur le bord de la Mer*.

2°. Cette institution devoit encore être, comme nous l'avons dit, un Sceau & un Signe de l'Alliance de Dieu avec *Abraham*, & en sa personne avec sa postérité: son usage étoit de retracer à l'esprit des *Israëlites*, les grandes & magnifiques promesses de Dieu, comme aussi de les faire souvenir de leurs engagemens. Ce fût sans doute pour cette raison (w) qu'elle fut dans la suite regardée & pratiquée comme une Cérémonie, par laquelle on étoit initié à l'obéïssance & à l'observation de tout le Culte *Levitique*; Aussi les Apôtres s'en plaignent-ils, comme (x) *d'un joug, que ni eux ni leurs Péres n'avoient pû porter*; non qu'elle fût, ou qu'elle pût être telle en elle-même, mais seulement à cause de la longue suite & du pesant fardeau des Cérémonies, qu'elle trainoit après elle; à quoi (y) l'on peut encore ajouter la rigueur de la Loi, à laquelle ce seul acte de Religion soumettoit les hommes. En sorte que la Circoncision ne servoit pas seulement à distinguer la postérité d'*Abraham* d'avec les autres Nations; mais qu'elle étoit encore un formulaire d'admission dans l'*Alliance* de Dieu; D'où il suit, qu'elle avoit alors, pour les *Juifs*, la même signification & le même usage, que le Batême a présentement pour les Chrêtiens; c'est-à-dire, qu'on étoit par ce Sacrement initié dans le service de Dieu, & engagé à *croire* ce qu'il avoit revelé, & à *faire* ce qu'il avoit commandé.

3°. Comme cette Cérémonie étoit, en ceux qui l'observoient une marque de leur obéïssance, (a) elle étoit aussi pour eux un signe, qui devoit continuëllement les faire ressouvenir du Pére dont ils étoient descendus, & des grands avantages auxquels ils avoient droit de prétendre, en vertu de leur naissance, pourvû qu'ils prissent parde de ne pas dégénerer de la vertu du tronc, qui les avoit produits. En effet, si

V

(u) Rom. IV. 18 (w) *Stanhope* Epist. & Evang. Vol. I. (x) Act. XV. 10. (y) *Maudit est quiconque n'observe pas constamment* &c. Deuter. XXVII. 26. Conf. avec Galat. III. 10. (a) *Stanhope* Epist. & Evang. Vol. I.

si nous considerons qu'*Abraham* fut, selon l'Histoire Sainte, le prémier que Dieu retira de cette corruption générale dans la foi, & dans les mœurs, dans laquelle le Monde s'étoit de nouveau plongé après le Déluge; & si en même tems nous considerons, que ce personnage & sa postérité furent, par préference à tant d'autres, choisis de Dieu, pour être les dépositaires de la vérité, une *génération éluë*, un peuple, au milieu duquel Dieu vouloit habiter, & la source d'où devoit sortir le *Christ*, selon la chair; On n'a pas de la peine à comprendre, que ce souvenir devoit être très-agréable aux *Israëlites*: Aussi étoient ils assés disposés à s'estimer beaucoup eux-mêmes en toutes occasions, & à mépriser les autres Peuples, à qui Dieu n'avoit pas fait tant d'honneur. Mais le malheur étoit, qu'ils ne faisoient pas assés attention à la partie la plus utile de cette reflexion, je veux dire, à la foi éminente, & à l'obéïssance prompte du Patriarche, dont ils faisoient gloire d'être descendus: Un si beau modèle n'étoit pas capable de leur inspirer une noble émulation, ni de les porter à imiter les Vertus, dont il leur avoit donné l'exemple; quoique toute personne sensée eût nécessairement dû s'appercevoir, que comme le remarque très-bien un Apôtre, (b) la seule rélation avec *Abraham*, qui puisse rendre un homme véritablement estimable, n'est pas celle de la Parenté ni de la Naissance, mais celle qu'on peut soutenir avec lui, par l'imitation de ses Vertus, fondée sur le droit de lui apartenir, comme an *Pére des fidèles.*

4°. Ceci nous fait penser à une autre vuë que Dieu peut avoir eu, en instituant la Circoncision; & cette vuë n'est pas la moins considérable. Cette Cérémonie devoit être un *Signe* d'une Vertu intérieure, & la figure de quelques dispositions particuliéres de l'Ame, qui eussent quelque rapport avec ce qu'il y avoit d'extérieur dans le Sacrement, & qui pussent le rendre efficace. C'est pour cette raison que dans *l'Ancienne Loi* on trouve si souvent des exhortations (c) *à Circoncire le prépuce du Cœur*; & que dans la Nouvelle Alliance, un Apôtre nous parle si fréquemment (d) *de la Circoncision du cœur en esprit*, (e) *de dépouiller le corps des péchés de la chair, par la Circoncision de* CHRIST. Or pour reduire ces expressions figurées à quelque chose de simple, je dis, que *la Circoncision du Cœur* renferme (f) une prompte disposition, & une volonté ferme de connoitre ce que Dieu exige de nous, & de s'y sou-

(b) Rom. IV. 11. &c (c) Deut. X. 16. Jerem. IV. 4. (d) Rom. II. 29. (e) Col. II. 11. (f) Deut X. 16. comparé avec Act. VII. 51.

soumettre dès qu'on le connoit; & dans ce sens, le prépuce qu'il faut retrancher, c'est tout préjugé, tout amour propre, tout raisonnement charnel & mondain, qui pourroit empêcher la vérité d'agir éfficacément sur nos cœurs & d'influër sur nôtre conduite. Cela signifie, que nous devons nous sevrer du Monde, & placer nos affections sur Dieu & sur la Vertu; & par conséquent ce que nous devons retrancher de nos cœurs, c'est l'avarice & l'injustice, l'attachement au Monde & à la vanité, le luxe & l'amour du plaisir, qui détruisent en nous l'amour de Dieu & celui que nous devons à nôtre prochain. Enfin cette *Circoncision du cœur*, (g) doit nous apprendre à veiller exactement sur nous mêmes, à brider nos appetits sensuëls, & à soumettre nos passions à l'empire de la Raison. Ce qu'on doit donc éviter, c'est toute impureté & toute impudicité, toute insolence, & tout libertinage dans les mœurs, (h) *toute fornication*, comme s'exprime l'Apôtre, *toute impureté*, *toute saleté*, *les paroles folles* & *les railleries indécentes*; parce que ce sont-là tout autant d'encouragemens à cette impudicité, qui nous est si expressément défenduë.

VICTOIRE D'ABRAHAM SUR IV. ROIS. L'An du Monde 2092. Av J. C. 1912.

Voilà quelques unes (i) des principales raisons, pour lesquelles, Dieu ordonna à *Abraham* de se circoncire. Entre les événemens, qui ont contribué à la gloire de ce Patriarche, nous ne

V 2 devons

(g) Deut. XXX. 6. (h) Jerem. VI. 7, &c. *Philon* & quelques autres en donnent la même raison; *parce*, disent-ils, *que parmi cette grande varieté de plaisirs, que nous goutons par le moyen du corps, celui de la copulation charnelle surpasse. à ce qu'on prétend, tous les autres, nos Législateurs ont trouvé à propos d'introduire l'usage de la Circoncision, pour nous enseigner obscurément par là le retranchement de tout plaisir superflu & immoderé, & non pas seulement d'un seul; mais comme celui ci est le plus grand, & celui pour lequel le Genre-humain fait paroitre le plus de penchant, on suppose aussi que tous les autres y sont compris.*
(i) Les anciens *Juifs* en rendent deux autrs raisons; Cela servoit, selon eux, à prévenir une certaine maladie incommode, & difficile à guerir, qu'ils apellent *Carboucle*, parce qu'elle est sujette à s'enflammer. La seconde raison, qu'ils en alléguent, est, que c'est un moyen naturel pour la multiplication; aussi soutiennent ils, que toutes les Nations, où cette pratique est en usage, sont infiniment plus peuplées que les autres. Mais ni l'une ni l'autre de ces raisons n'est satisfaisante, parce qu'elles n'ont aucun fondement solide. *Edwards* Examen Vol. I. Quant au tems, à la manière, & aux autres circonstances, qui concernent la pratique de cette Cérémonie, le Lecteur curieux pourra s'en instruire en lisant les *Antiquités de la Republique des Hébreux*, par Mr. *Lewis*. Vol. II.

devons pas oublier celui-ci, pendant le séjour qu'il fit (k) dans la plaine de *Mamré*, il y eut une fameuse bataille de quatre Rois, contre cinq autres, dont voici l'occasion : *Chedorlaomer*, Roi (l) d'*Elam*, (m) avoit depuis quelques années, rendu tributaires cinq petits Princes, du nombre desquels étoit *Bera* Roi de *Sodome*. Ces Princes voulant sécouër son joug, conspirérent entr'eux, en vinrent à une bataille qu'ils perdirent ; & devinrent la proye du Victorieux, qui pilla leurs Villes, & en emmena les habitans prisonniers, entre lesquels se trouva *Lot* neveu d'*Abraham*, qui demeuroit alors à *Sodome*. Dès qu'*Abraham* eut appris la nouvelle de cette défaite, il fit la revuë de ses forces, dans le dessein de délivrer son parent ; après quoi, tombant de nuit sur l'ennemi, qui, chargé de butin, ne s'attendoit pas à une nouvelle attaque, il remporta une Victoire facile & complette. L'Armée ennemie fut mise en déroute, & *Chedorlaomer*, & les trois autres Rois ses confederés, perdirent la vie dans cette occasion.

Abraham défait quatre Rois.

*Abraham* revenant chés lui après cette Victoire, reçut premiérement les félicitations du Roi de *Sodome*, qui lui témoigna sa reconnoissance, pour la délivrance qu'il venoit de recevoir par son courage & par son secours ; & ensuite de *Melchisedeck* Roi de *Salem*, qui alla à sa rencontre avec un present de Pain & de Vin, pour rafraichir lui & ses gens fatigués de la marche, qu'ils venoient de

(k) La plaine de *Mamré* est sans doute la même que la Vallée d'*Hebron*, dont il est parlé Gen. XXXVII. 14. C'étoit une Vallé agréable & fertile, à deux mille ou environ au midi, de la Ville d'*Hebron*. Là étoit ce *Chêne de Mamré*, si célébre dans l'Histoire Sainte, pour avoir été le lieu, sous lequel *Abraham* donna à manger à trois Anges ; & si renommé dans les Siécles suivans pour les Pélérinages, qu'on y faisoit, & pour une Fête qu'on y solemnisoit toutes les Années. Il y en a qui prétendent que cet Arbre n'étoit pas un Chêne mais un Térébinthe ; cependant *Bochart* * nous assure l'avoir vû lui-même, & dit, que ses feuilles étoient un peu plus grandes que celles du Lentisque, & son fruit semblable au Gland. *Wels* Geog. & *Howel*. Hist. de la Bible. (l) Gen. XIV. (m) Le Royaume d'*Elam*, à parler exactement, est une étenduë de Païs vers le midi, au delà du *Tigre* & de l'*Euphrate* ; mais dans un sens plus étendu on y renferme la *Susiane* & les autres Provinces voisines. *Wels* Geog. L'on croit communément que les Etats de *Chedorlaomer* étoient ce qu'on apelle le Royaume d'*Assyrie* ; mais le Chevalier *Raleigh* soutient, & avec apparence de raison, dans son Histoire, que c'étoit la *Perse*.

* Je croi qu'il faut lire *Brocard*, car Bochart n'a jamais mis le pied dans la Terre Sainte. *Note du Traducteur*.

de faire, & qui le bénit en loüant Dieu de lui avoir donné un ſuccès ſi heureux. Sur quoi le Patriarche, en retour de cette faveur, lui fit preſent de la dixiéme partie du butin, qu'il venoit de faire.

Il ne nous importe pas beaucoup de ſavoir, qui étoit ce Roi de Sodome. Mais pour ce qui regarde *Melchiſedeck* les grandes choſes, qui nous ſont dites de lui, dans le Vieux & dans le Nouveau Teſtament, peuvent bien exciter notre Curioſité, & nous engager à examiner les différentes opinions qu'on a euës ſur ſon ſujet. Il eſt vrai, que l'Autheur de l'Epître aux *Hébreux* nous dit, qu'il *étoit Roi de* Salem, *& Sacrificateur du Dieu Souverain*, *ſans Pére*, *ſans Mére*, *ſans Généalogie*, *n'ayant ni commencement de jours ni fin de vie*; *mais* que, *fait ſemblable au fils de Dieu*, *il demeure éternellement Sacrificateur.* Cependant cette deſcription, bien loin de nous donner quelque éclairciſſement ſur le ſujet en queſtion, a été une bonne partie cauſe, que pluſieurs perſonnes (n) ont cru, que celui qui étoit ici nommé *Melchiſedeck* étoit un *Ange*: (o) D'autres *le fils de Dieu*; & d'autres (p) enfin *le Saint Eſprit*, ſous une forme humaine. Et la raiſon qu'ils en alléguent, eſt qu'on ne ſauroit concevoir en quel ſens les qualités, qui ſont attribuées à cet excellent perſonnage, pourroient convenir à aucun mortel. Quoi-qu'il en ſoit le mot de l'original ἀγενεαλόγητος, *ſans deſcendance*, *poſtérité* ou *généalogie*, (q) explique ce que l'Apôtre entend par ces expreſſions, *ſans Pére & ſans Mére*, c'eſt à dire ſans (r) Pére ni Mére, dont il ſût fait mention dans les Généalogies de *Moïſe*, qui nous a laiſſé un Catalogue exact de tous les Ancêtres de ces Illuſtres Perſonnages, qui ſe ſont diſtingués par leur pieté; Enſorte que, comme la Généalogie de *Melchiſedeck* ne paroit nulle part dans l'Ecriture Sainte, il eſt ici tout d'un coup introduit comme *un homme tombé du Ciel*; *n'ayant*, ſelon la deſcription, qui nous en eſt faite, *ni commencement de Jours*, *ni fin de vie*, c'eſt à dire, dans l'hiſtoire de *Moïſe*, qui (contre ſa coutume ordinaire, en parlant des grands perſonnages,) ne nous inſtruit en aucune façon du tems auquel il eſt *né*, ni de celui de ſa *mort*; en quoi *il eſt fait ſemblable au fils de Dieu*, ſavoir par l'hiſtoire

Qui étoit *Melchiſedeck.*

Explication du Caractère que l'Apôtre lui donne.



(n) *Auguſt.* Quæſt. in Geneſ. Lib. I. quæſt. 72. (o) *Epiph.* hæreſ. 55. (p) Idem ibid. (q) Vie Chrêt. par *Scot* Part. 2. C. 7. (r) La Verſion *Syriaque* traduit préciſement de cette maniére, & les Poëtes Payens employent quelques-ſois, en ce ſens les mots ἀπάτωρ & ἀμήτωρ.

ſtoire de *Moïſe*, qui le fait *paroitre & jouër ſon rôle*, ſans nous le faire voir *entrer* ou *ſortir;* comme ſi, ſemblable au fils de Dieu, il fût demeuré *Prêtre éternellement.* Voilà le ſens le plus ordinaire & le plus approuvé, que l'on donne aux expreſſions de l'Apôtre. Mais à qui cette deſcription, entenduë même de la ſorte, peut elle convenir? C'eſt ce qui reſte à éxaminer.

Différentes Conjectures touchant *Melchiſedeck.*

Les *Juifs*, ſuivis en cela par (s) quelques Chrêtiens, ſont généralement dans la penſée, que ce *Melchiſedeck* étoit le même que *Sem*, l'un des fils de *Noé*, vivant encore du tems d'*Abraham*, & la ſeule perſonne dans le Monde, qui pût être raiſonnablement regardée comme ſupérieure à ce Patriarche, la ſeule à qui pût convenir la deſcription que l'Apôtre nous en fait. *Sem* étoit un perſonnage remarquable par pluſieurs particularités, qui ne convenoient qu'à lui. Il étoit né avant le Déluge; Il n'avoit point alors d'ancêtres vivans; & ſa vie avoit été d'une longueur immenſe, en comparaiſon de celle de tous ceux, qui vinrent après lui. Mais ſans vouloir diſputer du fait, pour ſavoir ſi le Patriarche *Sem* vivoit encore alors ou non, (t) il ne paroit pas naturel de penſer, que *Moïſe*, qui le déſigne toujours par ſon nom, change tout d'un coup de langage, déguiſe la choſe, & en parle ſous un nom ſuppoſé. D'ailleurs, ce que nous ſavons de *Sem*, n'eſt guères compatible avec ce qui eſt dit de lui dans l'Epitre aux *Hébreux*, qu'il étoit *ſans Pére & ſans Mére.* L'Ecriture Sainte ne nous parle-t-elle pas clairement de ſa famille? & ne pouvons-nous pas, dans un moment, parcourir toute la ſuite de ſes Ancêtres, & remonter juſqu'au prémier homme? Deplus, ſi *Melchiſedeck* & *Sem* n'euſſent été qu'une ſeule & même perſonne, l'Apôtre n'auroit guères pû le faire (u) d'une famille différente d'*Abraham*; beaucoup moins l'auroit-il ſi fort exalté au deſſus de ce Patriarche, par cette exclamation, (w) *Conſiderés combien grand étoit cet homme, à qui le Patriarche* Abraham *donna la dixme du butin.*

Ces raiſonnemens prouvent, ce ſemble, aſſés clairement, que *Melchiſedeck* & *Sem* étoient des Perſonnages differens. C'eſt ce que l'on peut à plus forte raiſon encore aſſurer de *Cham* troiſiéme fils de *Noé.* Qui pourroit, en effet, après y avoir bien penſé, ſe perſuader qu'une perſonne * maudite fut ce *Sacrificateur du Dieu Souve-*

(s) Vid. Quæſt. Heb. in Gen. & *Willet* Expl. in Geneſ. (t) *Bochart* Pheleg. Lib. II. C. 1. (u) Heb. VII. 6. (w) Vers 4. * Ce n'eſt pas Cham qui fut maudit, mais Canaan ſon fils. Gen. IX. 25. *Note du Trad.*

*Souverain*, de qui *Abraham* reçût, avec tant de joye, la bénédiction *Sacerdotale*, qu'il lui en témoigna sa reconnoissance en lui payant la dixme de son butin? Beaucoup moins pourra-t-on croire, qu'un homme, d'un aussi mauvais Caractère, fût propre à être le Type & la figure de JESUS, qui est *bénit* au siécle des siécles. Il est vrai, que si *Melchisedeck* n'est autre chose que JESUS-CHRIT, apparoissant à *Abraham*, sous une forme humaine, (comme on croit parce qui est dit dans l'Ecriture que cela est souvent arrivé,) tous les Caractères, que l'Apôtre fait entrer dans la description qu'il nous donne du Roi de *Salem*, lui conviennent parfaitement. (x) Mais si cela est, d'où vient que l'Historien sacré ne ne nous dit rien, qui puisse authoriser une semblable conjecture? Pourquoi *Abraham* ne fait-il paroitre aucune surprise dans une pareille entrevuë? & ce qui est encore plus surprenant; comment se peut-il faire que le Type & l'Antitype ne soient dans le fonds que la même chose? Car (y) voilà le cas; Ici *Melchisedeck* représentoit nôtre Sauveur, suivant ce que dit l'Apôtre; (z) JESUS *est Sacrificateur selon l'ordre de* Melchisedeck, ce qu'il explique ailleurs de cette façon; (a) *Il s'est élevé un autre Sacrificateur à la ressemblance de* Melchisedeck; Ce qui signifie que *Melchisedeck* & JESUS-CHRIST se ressembloient à plusieurs égards, de là vient que l'un nous est proposé comme un Type convenable de l'autre: Or s'il est absurde & déraisonnable de dire, qu'une personne est semblable à elle même; il l'est aussi de prétendre, que CHRIST, qui, selon Saint Paul, *est Sacrificateur à la façon de* Melchisedeck, n'ait été qu'une seule & même personne avec ce dernier.

**Resultat de tout cela.**

Après avoir examiné, comme nous venons de le faire, les différentes conjectures, que l'on a formées sur cette matiére, ou du moins celles qui paroissent les plus plausibles; nous nous trouvons forcés de nous contenter de ce que l'Ecriture nous dit là-dessus tout simplement, savoir, que ce *Melchisedeck* étoit réellement Roi & Sacrificateur, dans le (b) Païs de *Canaan*, ces deux charges étant anciennement réünies dans la même personne. Il descendoit, selon toutes les apparences, de Parens impies & Idolâtres; mais il étoit lui-même un Personnage d'une rare vertu, & d'une grande sainteté; Et comme il fut *Sacrificateur du Dieu souverain*; peut-être fut-il le prémier

&

(x) *Saurin* ubi sup. (y) *Edwards* Vol. I. (z) Heb. VI. 20. (a) Chap. VII. 15. (b) Il étoit selon *Josephe* χαναναίων δυνάστης, un puissant Prince des *Cananéens*.

& le dernier de sa famille revêtu de ce Caractère ; Ce qui peut avoir donné occasion à l'Apôtre de nous le dépeindre sous des termes si ambigus : Enfin, suivant le sentiment d'un Savant (c) moderne, on peut fort bien reduire toute cette question à cette proposition simple & unique ; savoir, que Melchisedeck, *le plus illustre Personnage de sa famille, & qu'il n'eut prédécesseur ni successeur dans son emploi.*

SACRIFICE D'ABRAHAM. L'An du Monde 2133. Av. J. C. 1871.

Suivons le Patriarche *Abraham* dans quelques autres circonstances de sa vie ; nous lui verrons donner au Monde, une preuve de la grandeur de son Ame, plus convaincante encore que le triomphe, qu'il venoit de remporter sur des ennemis redoutables ; je veux parler de la victoire, qu'il remporta sur lui-même, dans la prompte obéïssance, qu'il fit paroitre, lorsque Dieu lui ordonna de sacrifier son fils. L'Ecriture apelle cet ordre une *tentation* ; Mais quand il s'agit de Dieu, ayons soins de bannir de cette expression tout sens, qui renfermeroit quelque chose d'odieux. *Tenter*, selon la signification ordinaire du terme, c'est *induire* une personne à commettre un Crime : Mais en ce sens, (d) *Dieu*, qui *ne sauroit être tenté du mal*, *ne tente non plus personne*. D'autres-fois il signifie *éprouver* quelqu'un ; & (e) dans ce sens il est vrai de dire, que Dieu tente les hommes : En effet il les tente quelques-fois *dans sa colère*, & quelques-fois aussi *dans son amour*. Il les tente *dans sa colère*, lorsque par un effet de sa Justice, il les abandonne à eux-mêmes ; quand il les laisse tomber dans les piéges, qui leur sont dressés de tous côtés ; quand, pour les punir d'avoir négligé de bons conseils, & des salutaires instructions, il les livre à la séduction du péché, & aux illusions de l'erreur : Mais il tente les hommes *dans son amour*, quand il laisse ses enfans exposés à quelque danger éminent, afin de les en délivrer d'une manière plus glorieuse, quand, pour faire d'avantage briller, pour perfectionner, & pour couronner leurs vertus, il permet que leur innocence soit attaquée ; quand, en un mot, il les expose à des combats, dont ils sortent victorieux. C'est de cette manière qu'il *tenta* Abraham : Et pour sentir toute l'excellence de la conduite du Patriarche, dans cette épreuve, & dans le rude conflict, qui se fit dans son cœur, entre les sentimens de la Nature, & la nécessité de l'obéïssance, il faut considerer, 1°. La fermeté & la constance de sa foi, malgré les objections, qu'elle eut à combattre. 2°. La constance de sa résolution, malgré les difficultés, qui se rencontroient dans son exécution.

, 1°. (f)

(c) *Outram* de Sacrif. (d) Jaques I. 13. (e) *Saurin* Diss.

1°. (f) *Pren maintenant ton fils, ton unique, Isaac, que tu aimes.* Que cette gradation est terrible! *Va-t-en du Païs de Moriah, & me l'offre là en Holocauste, sur une des Montagnes, que je te dirai.* La simple manière, dont cet ordre est exprimé, suffit, à l'ouïr seulement, pour revolter la nature humaine. Car comme Dieu n'a point mis en nous d'affection plus forte que celle que nous sentons pour nos enfans, il n'y a point non plus d'acte, qui nous paroisse plus barbare & plus horrible, que celui d'un Pére, qui égorge son fils; L'Action, déja choquante en elle-même, le devient encore d'avantage, par deux circonstances, qui en augmentent considérablement l'horreur; la prémière, c'est que le fils qu'il faloit immoler étoit innocent; & la seconde, que le Pére devoit lui-même lui donner la mort.

Tous ceux à qui les tendres émotions de la Nature ne sont pas inconnuës, doivent avouër, que le cœur d'un Pére ne sauroit livrer à la mort un fils, quelque méchant & rebelle qu'on le suppose, sans faire un douloureux effort sur lui-même, & sans éprouver les déchiremens les plus cruëls. Le cas de *David*, qui souhaitoit, d'*être* lui-même *mort à la place* d'Absalom *son fils*, quoique ce fils dénaturé eût perdu la vie, dans l'acte même de la rebellion, & que sa conservation fût incompatible avec la paix de l'Etat, est le cas ordinaire de la plûpart des bons Péres, quand ils voyent de leurs yeux, & qu'ils se représentent les detresses & les angoisses de leurs enfans expirans, & qu'ils éprouvent au dedans d'eux les combats de la Nature. Quelle playe large & profonde ne doit point faire dans son cœur, tout Pére, qui, non seulement livre à la mort un fils innocent, mais qui l'égorge encore de sa propre main, qui se resout à étre, non seulement le *Spectateur*, mais encore l'*Acteur* de cette sanglante tragédie!

(g) Quel Pére ne reculeroit, & ne seroit saisi d'horreur à l'ouïe d'un pareil commandement? Quel est l'homme de bien, sur tout dans un cas comme celui-ci, où la Nature se trouve si fort interessée, qui ne fût disposé à regarder une telle Révélation, plutôt comme une suggestion & une illusion d'un mauvais Esprit, que comme un ordre de Dieu? Et cela avec d'autant plus de raison qu'elle paroissoit directement opposée à des Revelations antérieures, & annuller la promesse faite à *Abraham* (h) *qu'en sa semence seroient bénites toutes les Nations de la Terre*: Promesse, qui éto nexpres-

 sément

(f) Gen. XXII. 2. (g) *Tillotson* Sermons Vol. II. (h) Gen. XVIII. 8.

fément limitée à *Isaac* & à sa postérité; & cependant, par ce Sacrifice, le Patriarche se privoit du seul fils qu'il avoit.

Pouvons-nous donc assés admirer la foi d'*Abraham*, qui, *contre espérance* crut *en espérance*, & qui ne refusa point de donner, en sacrifiant son fils, le plus cher gage de son amour, la preuve la plus parfaite de l'obéïssance la plus promte qui fut jamais. Ce fils, qu'il avoit reçu de Dieu dans sa vieillesse. Ce fils si long-tems attendu, & si souvent promis. Ce fils, l'unique, qu'il pouvoit se promettre, & après la perte duquel il n'en devoit plus esperer, à l'âge où il se trouvoit. Ce fils, dont la compagnie faisoit, depuis bien des années, ses plus chéres délices. Ce fils, qui devoit être son appuy & sa consolation, dans sa vieillesse. Et ce qui est plus encore que tout cela, ce fils, le centre de toutes les promesses de Dieu; la Source d'une nombreuse postérité, le Pére de plusieurs Rois & de plusieurs Princes, de qui devoit sortir le *désiré des Nations*, le Sauveur du Genre humain. Ce fils, en un mot, sa plus douce espérance, il va l'égorger.

La contradiction apparente qu'il y avoit entre la promesse, & l'ordre qu'il venoit de recevoir, pouvoit faire naitre dans son esprit certaines difficultés, & lui fournir des excuses pour se dispenser d'éxécuter ce qu'on éxigeoit de son obéïssance: Il pouvoit raisonner, & dire; (i) „ Comment est-il possible de prendre cet ordre „ à la lettre? Comment concilier ce qu'il y a d'horrible dans cette „ action, avec les Attributs de Dieu? Le moyen de le croire fidèle „ dans ses promesses, dans le tems que je reçoi ordre de mettre „ un obstacle invincible à leur accomplissement? Puis-je croire que „ mon *Isaac* sera la consolation de mes cheveux blancs pendant „ que je vai en faire le sujet d'un deuïl, qui me suivra jusques au „ Tombeau? Ou comment sa semence s'élevera-t-elle, & deviendra-„ t-elle *aussi nombreuse que les Etoiles du Ciel*, dans le tems qu'il „ m'est ordonné d'étouffer moi-même cette *Semence*, & de sacrifier „ pour ainsi dire, avec elle, sur le même Autel toutes ces Nations, „ qui en devoient sortir un jour? „ C'est ainsi qu'auroit pû raison-„ ner une Ame charnelle; Mais le Patriarche avoit de tout autres sentiment sur cette matiére. (k) Il croyoit que Dieu, qui d'abord lui avoit donné *Isaac*, d'une maniére miraculeuse, pouvoit aussi le lui rendre, par un autre miracle, après qu'il l'auroit immolé, & en faire le Pére de plusieurs Nations. En un mot, plutôt que de désobeïr

(i) Discours de *Saurin*. (k) Sermons de *Tillotson* Vol. II.

obéïr au Commandement de Dieu, ou de supposer que sa promesse pût être anéantie, il aima mieux croire tout ce qui étoit croyable & possible, quelque peu de vraisemblable qu'il lui parut; Aussi l'Apôtre nous dit-il, (l) que *nôtre Pére* Abraham *fût justifié par sa foi, & que cela lui fût imputé à Justice.*

2°. Mais pour relever d'autant mieux le mérite de l'obéïssance d'*Abraham*, faisons attention à la constance de sa résolution, nonobstant les difficultés, qui se rencontroient dans son éxécution. Quand même *Abraham* auroit été fermement persuadé, que l'ordre de sacrifier son fils venoit réellement de Dieu; l'obéïssance, en cas pareil, ne laisse pas d'être d'un difficile usage. Il n'est pas aisé de dépouiller la Nature, & d'en contrarier les penchans les plus forts, par pur respect pour l'autorité Divine. Quiconque sait ce que c'est que d'être Pére, mette ici la main sur sa conscience, qu'il écoute la voix de ses entrailles, & alors il ne manquera pas d'être surpris de l'*obéïssance* aussi bien que de la *foi d'Abraham.* **Constance de sa résolution.**

Il est vrai que si le Patriarche eut, aussi-tôt après l'ordre reçu, saisi le couteau & tué son fils, on auroit pû dire, que son obéïssance avoit été l'effet d'un transport de zéle, plutôt que d'aucune délibération. Mais sa soûmission à la volonté de Dieu, est revétuë de toutes les circonstances, qui peuvent lui donner de l'éclat. Dieu veut qu'il se détermine à ce sacrifice, après un mûr examen; & pour cet effet, il lui prescrit de l'aller offrir sur une montagne, à trois journées du lieu où il faisoit sa demeure. Il en est des actes de vertu & d'obéïssance, comme de ceux de péché & de vice; plus on commet ces derniers avec déliberation, & sans y être vivement sollicité, plus on est coupable. J'en dis de même des actes de Vertu & d'obéïssance, sur tout lors qu'ils sont environnés de grandes difficultés; plus la raison y a de part, & plus aussi on est Vertueux & digne de loüange.

(m) *Moriah*, où *Abraham* reçût ordre d'aller, n'étoit pas une Montagne particulière; mais cette étenduë de Païs, dans laquelle fût depuis située *Jérusalem*, & qui comprenoit les Contrées voisines, dans lesquelles, entre plusieurs autres éminences, on comptoit *le Mont des Oliviers*, & celui du *Calvaire*; sur lequel Nôtre Sauveur, dans l'accomplissement des tems, s'offrit lui-même à Dieu pour la redemption du Genre-humain. La Sagesse Divine ayant trouvé à propos, de marquer, pour le Sacrifice typique d'*Isaac*, le **Le Païs de *Moriah*.**



(l) Rom. IV. 3. (m) *Wels* Geog.

le lieu-même où le grand ANTITYPE devoit être Sacrifié pour le salut des hommes. (n) Ce Païs n'est guères plus éloigné d'une Journée de *Beersebah*, où Abraham demeuroit alors. Mais comme lui & sa compagnie étoient à pied; que l'Ane étoit chargé du bois nécessaire pour l'holocauste; & que, par conséquent, ils ne pouvoient pas aller fort vite, au lieu d'un jour ils en mirent trois. (o) Mettant cet intervalle entre l'ordre & son exécution, Dieu donna à son Serviteur tout le tems d'y faire de sérieuses réfléxions; d'en bien peser la Nature, & d'examiner, à loisir, toutes les circonstances d'un devoir si difficile à remplir. La raison pût, à son aise, discuter le cas, & en considerer attentivement toutes les faces. La Nature, de son côté, eut la liberté d'agir; La chair & le sang celle de dresser toutes leurs batteries, contre la resolution du Patriarche. On conçoit, sans peine, quels combats cet homme de bien sentit alors au dedans de lui, pendant les trois jours, que dura ce triste voyage; les réflexions qu'il faisoit, sur l'obéïssance, qu'il devoit aux ordres de Dieu; & les retours de compassion & de tendresse qu'il éprouvoit au sujet de ce fils, digne objet de son affection, lui déchiroient sans doute le cœur. Châque pas qu'il faisoit, dans cette route affligeante, lui donnoit, pour ainsi dire, la mort.

La Tradition des *Juifs* porte, (p) que le Diable suivoit *Abraham*, & qu'il fit tous ses efforts pour le détourner du dessein, qu'il avoit de sacrifier son fils. Mais si quelque chose eût été capable de l'ébranler & de lui faire changer de sentiment à cet égard, c'étoit, sans contredit, les discours tendres & innocens que lui tint *Isaac*, pendant le voyage. (q) *Josephe*, avec toute la délicatesse de ses pensées, & la douceur de son style, n'est pourtant, sur ce sujet, qu'un mauvais Orateur, en comparaison de l'Autheur du Livre de la *Genèse*. *Abraham* est sur le point de sacrifier son fils; l'Autel, le bois, le feu, le couteau, tout est prêt pour le sacrifice, quand son fils l'apelle, & lui parle avec tant de tendresse, que cela seul suffisoit pour lui percer le cœur, & pour arrêter son bras, déja levé pour trancher les jours de cette innocente Victime. *Isaac parla à Abraham son Pére, & lui dit, mon Pére, & Abraham lui répondit me voici mon fils.* La Nature, jusqu'ici retenuë par la soumission duë à l'ordre de Dieu, s'échappe, & use de tous ses droits

(n) *Patrick* Comment. (o) *Tillotson* ubi sup. (p) *Maimon.* More Nevoch. Part. 2. (q) Antiq. Liv. I. C 14.

droits. *Isaac parla à Abraham son Pére, & lui dit; Mon Pére, Abraham répondit, me voici, mon fils.* Et que dit ce fils innocent à son Pére attendri? *Voici le feu & le bois; Mais où est l'Agneau pour l'holocauste? Et Abraham lui dit, Dieu se pourvoira lui même d'un Agneau pour l'holocauste.* (r) Il n'y a que le cœur, qui puisse commenter ces paroles. Il faut être Pére, & Pére tendre; n'avoir qu'un fils, & se voir sur le point de l'égorger de ses propres mains, pour bien sentir toute l'énergie de cette demande, & l'effet qu'elle dut produire sur *Abraham.*

Si tout cela ne suffit pas, pour nous faire comprendre toute la fermeté de sa résolution, on peut y ajouter une autre circonstance, qui, quoique fondée uniquement sur la conjecture, ne laisse pas d'être assés vrai-semblable; & de rehausser beaucoup, par-là-même, la gloire de ce Patriarche. La plûpart (s) des Docteurs *Juifs* croyent, qu'*Isaac* étoit alors dans l'âge viril; & selon cette supposition, on pourra dire qu'*Abraham* ne *lia* point son fils, mais qu'il lui persuada de se placer lui-même sur l'autel. Le recit de *Moïse* peut assés naturellement & sans violence être entendu de cette manière. Il ne faut pas douter, qu'à mesure que le Patriarche approchoit de la Montagne, sur laquelle il devoit offrir son fils; (& qu'il (t) distingua vraisemblablement des autres, à quelque lumière brillante, symbole glorieux de la présence de Dieu,) il ne commençât à préparer *Isaac* au Sacrifice, dont il devoit être la victime. Il le disposa à souscrire aux volontés du Ciel, en lui faisant part de l'ordre qu'il reçu d'enhaut: Il lui représenta, que Dieu pouvant disposer souverainement de ses Créatures, rien ne devoit mettre des bornes à nôtre obéïssance, dès que sa volonté nous étoit connuë. Il lui fit sentir, que celui qui avoit fait un miracle pour sa naissance, pouvoit aussi, par un autre miracle, le tirer de la gueule du sépulchre: Il lui fit ses tendres & derniers adieux; car l'ordre, qu'il avoit reçu de l'immoler, ne lui défendoit pas de donner essor à sa douleur, ni

X 3

(r) *Saurin* Diss. (s) *Josephe* dit, qu'il n'avoit que 25. Ans. *David Ganz* dans sa Chronologie lui en donne 25, & *Eliezer* 37. (t) Cette conjecture est confirmée par R. *Eliezer*, qui dit que, quand Dieu ordonna à *Abraham d'aller au lieu qu'il lui diroit* Vers. 2. & *d'y offrir son fils*, Abraham demanda, à quelle marque il pourroit le reconnoitre? à quoi la voix lui répondit, *par tout où tu verras ma gloire, c'est là que je m'arrêterai, & que je t'attendrai &c.* En effet, quand il fut arrivé au lieu que Dieu avoit marqué, il le reconnut *à une colomne de feu, qu'il vit s'étendre depuis la Terre jusqu'au Ciel. Patrick.* Comment.

ni de pleurer la perte qu'il étoit sur le point de faire. Enfin, après avoir satisfait aux Loix de la Nature, *Abraham* (u) se mit en devoir d'exécuter l'ordre fatal. Mais le Seigneur, qui vit jusqu'où il alloit porter son obéïssance, & qui étoit content, lui arrêta le bras, dans le tems, qu'il alloit le plonger dans le sein de son fils: *Ne mets point ta main sur l'enfant, & ne lui fai quoique ce soit; car je connois maintenant que tu crains Dieu; puisque tu ne lui as pas refusé ton fils, ton unique.*

Consé-quences de ce que dessus.

Enfin, & pour achever ce qui nous reste à dire, de ce grand exemple de foi & d'obéïssance; nous devons convenir, avec un judicieux (x) Interprête des Loix de *Moïse*, que cet article de l'histoire du Pére des Croyans, nous donne deux leçons, d'une très-grande importance. La prémière nous fait comprendre, jusqu'où l'amour & la crainte de Dieu devoient s'étendre; & la seconde de nous convain-

L'étenduë de nôtre obéïssance.

(u) Il n'est pas inutile de remarquer ici, que les Payens avoient quelque connoissance du Sacrifice d'*Abraham*. On eo trouve beaucoup de traits dans l'Histoire d'*Iphigenie*. Tout étoit prêt pour l'immoler. Le Prêtre étoit venu; Déjà son bras étoit levé pour donner le coup fatal, quand on entendit, tout à coup, une voix extraordinaire, & surnaturelle, sortir des forêts, & dire; que *Diane*, en l'honneur de laquelle on devoit l'égorger, n'aprouvoit pas le Sacrifice; & comme le Peuple déliberoit sur les moyens d'en trouver un, qui fût plus agréable à la Divinité qu'on se proposoit de fléchir, un très beau Faon vint de lui-même se présenter à l'autel, & y fût immolé à la place de la fille d'*Agamemnon*. *Datis de Crête Hist. de la guerre de Troye* Liv. I. *Plutarque* Tom. II. *Parall.* raconte une Histoire à peu près de la même Nature. Les *Lacedémoniens*, dit-il, ayant consulté l'Oracle, au sujet de la Peste, qui ravageoit leur Païs, il leur répodit, qu'elle ne cesseroit, que quand ils auroient consenti à sacrifier tous les Ans une Vierge de noble extraction: Le sort tomba sur *Helene*; on la mène au Temple, parée comme une victime; Mais dans le tems qu'on alloit l'immoler, un Aigle fondant tout à coup sur l'autel, arracha le couteau des mains du Prêtre, l'emporta; & passant sur une prairie couverte de troupeaux, le laissa tomber sur une genisse; Ces Histoires, & plusieurs autres semblables, sont visiblement fondées sur le Sacrifice d'*Isaac*. Isaac a certainement été la prémière victime de cette espèce, qu'on se soit mis en devoir d'offrir à la Divinité, & quoi-qu'on puisse trouver dans l'Histoire tant *Sacrée* que *Profane*, quantité d'exemples de gens, qui sacrifioient leurs enfans aux Idoles; cependant rien de semblable n'avoit pû porter *Abraham* à faire quelque chose d'approchant, en l'honneur du vrai Dieu; puisque cette coûtume n'étoit en usage ni à *Babylone*; ni dans la *Mésopotamie*, ni dans la *Chaldée*, où il avoit longtems sejourné; ni même à *Beersebah*, où il demeuroit actuellement: *Mais il fut*, comme nous le dit *Philon*, *le prémier, qui donna l'exemple d'un Acte de Religion aussi extraordinaire, qu'il étoit nouveau. Patrick* ubi sup. (x) *Maimonides* More Nevochim Part. III. Chap. 24.

vaincre parfaitement de la certitude d'une révélation Divine. Nous trouvons ici un ordre de faire une chose, à laquelle la perte de l'argent, ni même de la vie, ne fauroit être comparable; une chose qui fait fremir la Nature. Un homme, qui possédoit des biens très-considérables, dont la grandeur & l'authorité alloient de pair avec les richesses, qui avoit toujours ardemment souhaité de se voir un héritier, qui l'avoit enfin obtenu, dans sa vieillesse, & lors qu'il ne s'y attendoit plus; Un tel homme se met si fort au dessus des sentimens de la Nature, & de la tendresse Paternelle, dont il sentoit indubitablement toute la force, qu'il renonce à toutes ses espérances, &, après un voyage de trois jours, consent à ôter lui-même la vie à ce fils, sur la tête duquel reposoit tout le bonheur de sa vie. Cet exemple du *Pére des fidèles* doit donc nous animer à nous soumettre volontairement, & sans repugnance, à la pratique des devoirs les plus rudes & les plus difficiles, que nôtre sainte profession nous impose; *à mépriser la honte, à souffrir la croix*; à envisager d'un œil ferme les épreuves les plus rudes; à resister à nos penchans les plus doux; à *renoncer à nous mêmes*, & (y) à *mortifier nos membres qui sont sur la Terre*; devoirs qui, quoique bien difficiles à observer, ne sont pas à comparer à la violence qu'il faut se faire à soi-même, lors qu'il est question d'égorger, de ses propres mains, *son fils*, *son unique*; Outre que les consolations intérieures; les secours surnaturels, & les recompenses glorieuses, qui feront infailliblement la suite de nôtre obéïssance, & que nous pouvons hardiment nous promettre, doivent considérablement nous faciliter l'observation de ces devoirs, quelque rebutans qu'ils nous paroissent.

La seconde chose que cette histoire nous apprend, c'est que les Prophètes étoient pleinement assûrés de la vérité des choses, que Dieu leur revéloit; soit par des songes, soit par des visions, ou de quelqu'autre maniére que ce soit; Car, pour peu qu'*Abraham* eût douté dans cette occasion, il ne se feroit jamais si facilement ni si promtement soumis à faire une chose, qui revolte si fort la Nature. Et en effet, y a-t-il rien de plus raisonnable que de penser, que des personnes, auxquelles Dieu trouvoit à propos de faire connoitre sa volonté, d'une maniére immédiate, étoient assurées que ce qui leur étoit révelé, venoit de sa part; autrement ces révélations auroient été vaines & infructueuses: Mais de dire comment elles en étoient assurées, c'est ce qu'il est impossible de faire, parce que l'Ecriture Sainte ne nous en dit rien nulle part. Certitude des Revelations.

(z) Les

(y) Col. III. 5.

Comment on pouvoit distinguer les vrayes révélations des fausses.

(z) Les voyes, dont Dieu se servoit ordinairement pour se révéler à ses serviteurs, étoient, comme nous l'apprend l'Ecriture les *songes*, les *voix*, & les *apparitions.* Les *songes*, dans quelques endroits, sont apellés (a) *visions*, & (b) *visions de la nuit*, parce que, par cette espèce de révélation, (c) on voyoit en imagination les choses, & on entendoit aussi distinctement les voix, que si on eût été éveillé. Mais il ne nous est dit nulle part, de quelle nature étoient les idées & les images, qui faisoient alors impression sur l'esprit des Prophètes, & à quelles marques ils distinguoient les songes *Divins*, de ceux, qui étoient purement *naturels.*

S'il nous est permis de donner essor à nos conjectures, sur cette matière, nous dirons, qu'il est à présumer, 1°. Que dans les Songes *Divins*, il n'y avoit point de ces fantômes confus & inutiles ou frivoles, dont les autres Songes sont accompagnés; mais que, tout ce que Dieu trouvoit à propos de revéler à son Prophète, se présentoit distinctement à son esprit, sans aucun mélange d'images ou de paroles étrangéres. 2°. Que les Songes, marqués au coin de la Divinité, étoient plus vifs que les autres; leurs images mieux marquées, & plus frappantes s'imprimoient plus avant dans l'Ame. 3°. Enfin qu'ils étoient accompagnés de voix Divines ou Angeliques, ou bien toujours suivis de quelque sentiment intérieur, à la conviction duquel on ne pouvoit résister.

4°. Quelques-fois Dieu faisoit connoitre sa volonté par des *voix* (d) sans que ceux à qui ces voix s'adressoient apperçûssent quoique ce soit; d'autres-fois ces voix partoient (e) d'une *Nuée*, (f) d'un *feu*, (g) & *d'un tourbillon de vent* : Et dans cette rencontre, ce qui servoit à juger de la réalité ou de l'authenticité d'une Révélation, c'étoit la croyance où l'on étoit généralement, que, quand une voix étoit plus forte que celle d'un homme, quel qu'il fût, comme lorsque Dieu donna sa Loi, (h) sur le Sommet du Mont *Sinaï;* ou quand elle venoit d'un Désert, où il n'y avoit point de créature humaine, comme dans les Exemples précedens, elle venoit de Dieu même, ou de quelque Messager envoyé du Ciel.

5°. Il arrivoit aussi, que des personnes bien éveillées, voyoient des apparitions, ou certaines figures, qui parloient ou agissoient avec elles, comme si c'eût été des hommes réels, & cependant l'évene-

(z) *Le Clerc.* Diss. (a) Gen. XV. 1. (b) Chap. XXVI. 2. (c) Gesef. XXXI. 24. (d) I. Sam. III. 4. & I. Rois. XIX. 11. &c. (e) Gen. XXII. 12. (f) Exod. XIX. (g) Job. XXXVIII. 1. (h) Exod. XX.

vénement faifoit voir, que c'étoit Dieu lui-même, ou quelque Ange, caché fous une figure humaine : Et il femble qu'alors la véritable maniére d'en juger étoit de faire attention à la Majefté de leur Air ; comme (i) lors qu'un Ange apparut à la femme de *Manoah*; Ou à quelque action miraculeufe, qui furpaffoit les forces humaines, comme (k) dans le cas de *Gedeon*; Quand (l) toutes ces circonftances fe trouvoient réünies dans quelqu'une de ces différentes voyes, dont Dieu fe révéloit aux hommes, on en concluoit toujours que le *Songe*, la *Voix*, ou *l'apparition*, qui avoit de tels ou de tels caractères, venoit effectivement de Dieu ; puifqu'il n'eft pas probable, que celui, qui voit & entend tout, & qui aime Souverainement la vérité, voulut jamais permettre, que des perfonnes, qui l'aiment & qui le craignent, fuffent les duppes de l'efprit Malin, ni troublés ou embarraffés par les fantômes, que la Nature même pourroit préfenter à leur imagination.

*Ifaac* Type de Jefus Chrift.

On peut encore tirer un autre ufage du Sacrifice d'*Abraham*; C'eft que, comme *Ifaac* eft reconnu pour être un type du *Meffie*; nous devons en fanctifiant les idées des *Juifs* fur cette matiére, appliquer à l'*Ifaac* felon l'efprit, ce qu'ils affirment de l'*Ifaac*, felon la chair. Ils difent qu'Ifaac fût un facrifice parfait, auquel „ Dieu prit plaifir ; qu'ils ont tous été offerts en fa perfonne ; que „ toutes les fois, qu'ils font dans l'affliction, Dieu fe fouvient qu'*I*- „ *faac* a été lié ; que, par ce facrifice, fa colère eft appaifée, & „ les œuvres de Satan font défaites. Voila les propres termes dont „ ils fe fervent ; ce qui leur met dans la bouche cette Priére ; Veuil- „ le, ô Dieu notre Seigneur, autant de fois que la poftérité d'*Ifaac* péchera, & qu'elle fe rebellera contre toi, te fouvenir du fa- „ crifice d'*Ifaac;* pour l'amour de lui fois nous miféricordieux ; re- „ garde à ce fils unique, & pour l'amour de celui qui a été lié comme un Agneau, daigne nous être favorable. „ Tout cela ne „ peut s'appliquer à la lettre qu'à Jesus-Christ ; „ Il a été „ préfenté comme un facrifice parfait ; Nous avons tous été offerts „ en lui. Dans nos afflictions Dieu fe fouvient de cette offrande, „ & par cette victime expiatoire il eft appaifé envers nous. Les „ mérites de nôtre Sauveur nous font avoir part à la miféricorde „ de Dieu, qui, regardant à ce fils unique, nous eft favorable, „ pour l'amour de celui qui a été lié comme un Agneau. Auffi „ pouvons-nous lui dire ; mais dans un fens différent de celui de cette



(i) Jug. XIII. 6. (k) Jug. VI. 11. &c. (l) *Le Clerc.* Diff.

cette Nation aveugle. „ *O Dieu nôtre Seigneur* ! *veuille, toutes les fois, que la postérité d'Isaac, pêchera contre toi; te souvenir du sacrifice* d'Isaac; *fai nous miséricorde à cause de ses mérites, regarde à ton fils unique, & accorde nous ta faveur, pour l'amour de celui qui a été lié comme un Agneau, & qui* (m) *s'est donné lui même pour nous, en offrande & en sacrifice, à toi, en Odeur de bonne Senteur. Amen.*

(m) Eph. V. 2.

---

# SECTION I.

## *De la Destruction de Sodome & de la Métamorphose de la femme de Lot.*

L'An du Monde 2107 Av. J. C. 1897.

LE Patriarche *Abraham* vivoit encore, lorsque Dieu donna un Exemple terrible de sa Vengeance contre un Peuple impie & méchant; exemple le plus sévère, dont il soit fait mention depuis le Déluge Universel; je veux parler de la Destruction entière & soudaine de quelques Villes, situées dans la Plaine du Jourdain. Il est vrai que *Moïse*, dans le recit qu'il nous fait de cette catastrophe, n'en nomme que deux, *Sodome & Gomorrhe*; Mais il en compte quatre dans un autre endroit; & voici ce qu'il dit du terrible châtiment qu'elles subirent: (a) *Quand la Génération à venir verra les playes de ce Païs, & les maladies que le Seigneur lui aura infligées, & que tout le Païs en est souffre & Sel, & brulant, comme la destruction de Sodome & de Gomorrhe, d'Adma & de Zeboim, que le Seigneur détruisit, en sa colère & en son indignation, toutes les Nations diront, pourquoi le Seigneur a-t-il ainsi agi à l'égard de ce païs*? Si nous en croyons Strabon, ((b) qui joignoit à beaucoup de lecture, une grande pénétration, & qui avoit peut-être tiré ce qu'il rapporte, touchant ce fait, de quelque Ecrivain de l'Histoire *Phénicienne*,) les Villes qui furent détruites en ce tems-là, étoient au nombre de *Treize*; & l'on trouve, dans les Révélations du Prophête *Ezechiel*, un passage, qui, sans déterminer précisément le nombre de ces Villes, semble en quelque manière appuyer le recit de Strabon; (c) *Je suis vivant, dit l'Eternel Dieu*

Combien de Villes furent détruites.

(a) Deut. XXIX. 22. &c. (b) *Lib.* XVI. (c) Ezech. XVI. 48.

*Dieu* à Jerusalem, *Sodome ta Sœur n'a pas fait, elle ni ses filles,* (c. d. les Villes de son ressort, & qui se trouvoient dans son voisinage,) *comme toi & tes filles avés fait*: Mais quel qu'ait été le nombre de ces malheureuses Villes, il est à propos, avant que d'entrer dans quelque détail, sur la maniére dont elles furent détruites, de dire un mot de leur situation.

(d) La Plaine du Jourdain est, pour la plus grande partie, un Païs plat, au travers duquel coule le Fleuve du Jourdain, qui, sortant de la Mer de Galilée, va se rendre dans le Lac *Asphaltite*, appellé autrement, *Mer salée*, ou *Mer morte.* Il ne faut cependant pas s'imaginer, que cette Plaine ne fût qu'une vaste étenduë de Païs, sans pente ni élevation; car quoi qu'on y trouvât de grandes campagnes, & des plaines ouvertes, qui firent donner à cette contrée le nom de μέγα πεδίον, ou de *grand Champ*, nous lisons pourtant, qu'on y trouvoit aussi des Vallées, telles que (e) *la Vallée de Jérico*; (f) & celle de *Siddim*; C'est (g) dans cette dernière qu'étoient situées les Villes de *Sodome* & de *Gomorrhe* &c. Ce Païs autrefois très-fertile, & très-agréable, n'est à présent qu'une Mer, dont les eaux sont mal-saines, pernicieuses & mortes. Leur situation,

La description, que *Moïse* nous fait de ce Païs, mérite d'autant plus nôtre attention, qu'elle sert à nous faire comprendre la maniére dont ce *Lac*, ou cette *Mer morte* peut s'être formée. (h) *Lot,* dit l'Historien Sacré, *leva ses yeux, & vit toute la Plaine du Jourdain, qui étoit bien arrosée par-tout, avant que l'Eternel détruisît Sodome & Gomorrhe, même comme le Jardin de l'Eternel, comme le païs d'Egypte, lorsqu'on va à Zoar.* Toute la difficulté, qu'il y a dans ce passage, se trouve dans ces paroles, *lorsqu'on va à Zoar.* Quelques Interprêtes les joignent à celles qui précédent immédiatement, *comme le Païs d'Egypte*, & c'est ce qui fait la difficulté; au lieu que, si on regarde la comparaison que *Moïse* fait de la *Plaine du Jourdain*, avec *le Jardin de l'Eternel*, c. d. le Jardin d'*Eden*, & avec le *Païs d'Egypte*, comme une Parenthêse; & qu'on construise ces paroles, *lorsqu'on va à Zoar*, avec celles-ci, *la Plaine du Jourdain étoit bien arrosée par-tout*; la difficulté ne subsiste plus, & le sens de ce passage devient clair & facile; Car c'est comme si *Moïse* eut dit, *qu'avant que l'Eternel détruisît Sodome & Gomorrhe, la Plaine du Jourdain étoit bien arrosée par-tout du côté de Zoar,* Dans un païs, bien arrosé.

Y 2 c. d.

(d) Geog. Sacr. de *Wels.* (e) Deut. XXXIV. 3. (f) Genes. XIV. 3. (g) ibid. (h) Genes. XIII. 10.

c. d. dans *la Vallée de Siddim*, où étoient autrefois *Sodome*, *Gomorrhe*, & les autres Villes, qui furent consumées avec elles, *comme le Jardin de l'Eternel*, *comme le Païs d'Egypte*. C'est là, à mon avis, la manière la plus aisée, & la plus naturelle d'expliquer ce passage, supposé qu'il faille lire *Zoar*, comme porte aujourd'hui le Texte *Hébreu*, & la plûpart des Versions de la Bible: Mais si au lieu de *Zoar* nous lisons *Zoan*, (ce qui pourroit facilement se faire, puisqu'outre que le changement d'une seule Lettre suffit pour causer cette variation, c'est ainsi que l'a traduit l'Interprète *Syriaque*;) (i) rien ne s'accordera mieux avec ces paroles, qui précédent immédiatement, *comme le Païs d'Egypte*: Car *Zoan*, Ville célébre de l'Egypte, dont apparemment elle étoit alors la Capitale, étoit située vers la partie inférieure du Nil, dans l'endroit, où ce Fleuve se divise en plusieurs branches, & à une distance de la Mer peu considérable; ensorte que, suivant cette Leçon, voici quel sera le sens du passage dont il est question, c'est que *la Plaine du Jourdain*, *aux environs de Sodome & de Gomorrhe étoit par tout si bien arrosée*, *qu'elle ressembloit en cela au Jardin d'Eden*, *ou au Païs d'Egypte*, *& particuliérement lors qu'on va à Zoan*, c. d. au Territoire qui est autour de *Zoan*, où le Nil, se partageant en plusieurs branches, il est aisé d'en conclure, que le Païs devoit être mieux arrosé dans cet endroit-là que par tout ailleurs.

(k) Il importe très-peu dans le fonds, en faveur de laquelle de ces deux Leçons le Lecteur juge à propos de se déterminer, qu'il suive celle des Bibles ordinaires, ou qu'il lui préfere celle de la version Syriaque, pourvû seulement qu'il se souvienne, que cette partie de la plaine du Jourdin, dans laquelle ces Villes étoient situées, est comparée au Jardin d'Eden, & au Païs d'Egypte, en ce qu'elle étoit bien arrosée. En effet la comparaison étoit juste, puisque non seulement le Jourdain traversoit le Païs qui porte son nom, & que présentement il entre dans le *Lac Asphaltite*; Mais encore que (l) le Torrent d'*Arnon* y descendoit du côté d'*Orient*; (m) le Torrent de *Zered*, & (n) la fameuse Fontaine de *Callirrhoé* du côté du *Sud*.

Puis donc que toutes ces Eaux n'avoient aucune issuë, pour se rendre dans la Mer, il s'ensuit nécessairement, (o) ou qu'elles se perdoient, dans quelque Canal souterrain, ou qu'elles étoient absorbées

(i) *Wels*. Geog. Sacr. (k) Dissertation de *Le Clerc*. (l) *Josephe* Ant. L. IV. C. 4. (m) Nomb. XXI. 12. (n) *Plin*. L. V. C. 16. (o) *Wels* Geog. Sacr.

ſorbées par les fables; ce qui pouvoit d'autant plus facilement arriver, que les Habitans de ces Païs chauds partageoient leurs Riviéres, en pluſieurs petits Canaux, pour arroſer leurs Terres, avec plus de profit & de facilité.

Comme cette abondance d'Eaux rendoit les Terres extrémement fertiles, & que d'ailleurs les hommes ne ſont que trop diſpoſés à abuſer des préſens du Ciel, (p) *Sodome* & les Villes voiſines, regorgeant, pour ainſi dire, de biens, en abuſérent d'une maniére criminelle, & ſe ſignalérent par leur méchanceté, & par leur impieté. Voici la deſcription qu'en fait le Prophête *Ezechiel*: (q) *Voici quelle étoit l'iniquité de ta Sœur Sodome, l'orgueil, l'abondance de pain & une grande oiſiveté, étoit en elle & en ſes filles, & elle n'a point fortifié la main du Pauvre & du néceſſiteux, mais elle étoit hautaine, & a commis iniquité devant moi.* Il y a toute apparence que *Joſephe* avoit dans l'eſprit ces paroles du Prophête qu'on vient de citer; quand il dit, que (r) les Sodomites devenus fiers, à cauſe de leurs biens & de leurs richeſſes, devinrent inſolens envers les hommes, & impies envers Dieu, en „ ſorte qu'ils ne ſe ſouvinrent point du tout des faveurs qu'ils avoi- „ ent reçuës de lui. Ils haïſſoient les Etrangers, & bruloient d'un „ feu impudique les uns pour les autres. „ Ne faloit-il pas en effet, „ que les Habitans de ces Villes infames fuſſent déja parvenus aux derniers excès de l'impureté & de la débauche, puiſqu'ils penſoient à traiter même des Etrangers d'une façon ſi abominable? & il ſemble que c'eſt à cela que le Prophête fait alluſion, avec beaucoup de modeſtie; lors que, pour cenſurer les débauchés, & les ſcélerats de ſon tems, il dit : (s) *qu'ils déclarent leur péché comme Sodome, & qu'ils ne le cachent point.*

Ces énormités horribles & déteſtables forcérent enfin la Juſtice Divine à détruire ces Villes, *dont le cri étoit devenu grand*, & ſollicitoit ſa vengeance. Quant à la maniére, dont cette vengeance s'éxécuta; *Moïſe* nous l'apprend en ces termes : (t) *Alors l'Eternel fit pleuvoir du Ciel ſur Sodome & ſur Gomorrhe du feu & du ſouffre de par l'Eternel, & il renverſa ces Villes & toute la plaine, & tous les Habitans des Villes, & ce qui croiſſoit ſur la Terre.* **Comment elles furent détruites.**

Pour mieux comprendre le ſens de ces paroles, il faut remar- **Explication des termes de *Moïſe***

 quer

(p) *Le Clerc.* ibid. (q) Ch. XVI. 49. (r) *Joſephe* Ant. (s) Eſaïe. III. 9 (t) Gen. XIX. 24.

quer, 1°. Que dans la vallée de *Siddim*, qui étoit cette étenduë de Païs, qui fut alors détruite, il y avoit plusieurs creux *de bitume* que nôtre version Angloise appelle *Creux de Chaux*, (u) *dans lesquels tombèrent les Rois de Sodome & de Gomorrhe*, poursuivis par leurs ennemis; & que (x) ce bitume, qui est une matiére très combustible, *liquide* en certains endroits, se trouve avoir en d'autres une consistence *solide*. On n'en trouve pas seulement près de la Surface de la Terre, mais il y est quelques-fois tellement enfoncé, qu'il faut creuser bien avant, pour l'en tirer. 2°. Il faut encore remarquer, que le *souffre & le feu*, qu'il est dit que l'*Eternel fit pleuvoir sur Sodome & sur Gomorrhe*, ne désignent autre chose que (y) du *souffre enflammé*; ce qui, suivant le style des Hébreux, signifie la Foudre. Or quel est l'homme, qui ayant fait usage de son Odorat, dans les lieux frappés de la Foudre, ou seulement lû ce que les Savans ont écrit sur ce sujet, puisse ignorer la raison pour laquelle on a donné à la Foudre le nom de *souffre enflammé*. 3°. Enfin il faut considérer, que *Moïse* ne dit pas simplement, que l'Eternel *fit pleuvoir du feu & du souffre*; Mais *du feu & du souffre de par l'Eternel*; cette addition de *par l'Eternel*, qui paroit d'abord surperfluë, ou marquer comme l'ont crû plusieurs Interprêtes Chrêtiens, une pluralité de personnes dans la Divinité, désigne plus particuliérement la Foudre, qui est souvent appelée (z) par les Hébreux, & par d'autres Nations, *le feu de Dieu*, ou *le feu de par Dieu* &c. En voici la raison, c'est que les hommes, n'ayant aucun pouvoir sur ces sortes de Météores, & leur étant impossible, quelques efforts qu'ils fassent, de s'élever jusqu'aux Nuës, on a supposé, en conséquence, que Dieu y habite, & que de-là il lance ses carreaux.

Si donc l'on rassemble toutes ces remarques; (a) on pourra se former quelque idée de la manière, dont cette destruction s'est effec-

(u) Gen. XIV. 10. (x) *Plin.* Nat. Hist. L. XXXV. 15. (y) Differt. de *Saurin.* (z) 2. Rois. I. 12. Il est dit que *le feu de l'Eternel descendit du Ciel, & les consuma.* Esaïe LXVI. 16. emploie la même expression, *il sera puni par le feu de l'Eternel.* Cette expression est aussi en usage chés les Autheurs Payens. *Il cet Igne Jovis, lapsisque citatior Astris tristibus exiluit ripis.*

Plus vite que l'Eclair qui prévient le Tonnerre.
Ou que ces feux, qui d'un Ciel étoilé,
Quand l'Univers d'un noir crêpe est voilé,
Rapidement semblent fondre sur Terre,
Des tristes bords il s'élança &c. *Stat.* Theb. 1.

(a) *Le Clerc.* Differt.

effectuée; Car, quoi-que *Moïse* ne nous apprenne pas, comment les Eclairs & la foudre renversérent de fond en comble ces miserables Villes, avec tout leur Territoire; cependant, puisqu'il dit positivement, que la chose est arrivée; nous ne saurions en concevoir la manière, qu'en supposant, que les Eclairs & la Foudre, tombant en grande abondance, sur quelques-uns de ces *trous* remplis de *bitume*; les Veines de cette matière combustible prirent aussitôt feu; que ce feu ayant pénétré jusqu'aux entrailles les plus profondes de ce terrein bitumineux, ces Villes infortunées, dont nous parlons, en furent totalement renversées. La chose arriva, selon la tradition des Auteurs profanes, par un horrible tremblement, causé par l'affaissement de la Terre; & le terrein, une fois enfoncé, servit aussi tôt de lit à ces eaux dont nous avons fait mention cidessus, qui, s'y précipitant en foule & avec impétuosité, & s'y mélant avec le bitume qu'elles y trouvérent en si grande abondance, formérent un Lac, de ce qui étoit auparavant une Vallée; & un Lac tél que celui que l'Ecriture appelle la *Mer de sel;* non seulement à cause de la salure extrême de ses Eaux; mais encore pour le distinguer, (b) de deux autres Lacs, dont l'eau est douce, au travers desquels coule le Jourdain. Dans la suite des tems on donna aussi à ce Lac le nom de *Mer morte*, (c) tant parce que ses eaux croupissent, & ressemblent plutôt à une Mer de poix liquide, qu'à toute autre chose, que parce qu'aucun animal n'y sauroit vivre; & qu'à cause des courans bitumineux, dont il regorge, ni Arbre, ni Plante ne peut croitre sur ses bords; & c'est en conséquence de la quantité de bitume qu'on y trouve, qu'il est très fréquemment désigné par les Auteurs profanes, sous le nom de *Lacus Asphaltites.*

Situation de ce Lac, ses qualités.

(d.) Selon les Rélations que nous avons de ce Païs-là, ce Lac est bordé à l'*Orient* & à l'*Occident* par des Montagnes fort hautes: Il a au *Nord* la pleine de *Jéricho*; & c'est de ce côté qu'il reçoit les eaux du Jourdain; Il est ouvert au *Sud*, & s'étend à perte de vuë. Sa longueur est de 24. lieuës, & sa largeur de six ou *sept*. Il est extrèmement profond; ses eaux sont pesantes, d'un goût désagréable, & de fort mauvaise odeur: Il n'est jamais agité par le vent; Il ne nourrit aucun Poisson, & on n'y voit point d'Oiseau Aquatique; Il est plein de *bitume*, qui, de tems à autre, s'élève

(b) Celui de *Samachon*, & celui de *Genezaret*. (c) Cosmographie d'*Héylin*. (d) Vid. *Strab.* Lib. XVI. & *Tacit.* Lib. V. C. 6.

s'élève du fond de ce *Lac*, en bouillonnant comme l'eau sur le feu; quand cela arrive, sa Surface s'enfle, & ressemble à l'élévation d'une Colline.

Les Terres d'alentour.

Non loin de là sont des Terres, qu'on dit avoir été autrefois extrêmement fertiles, & remplies de Villes bien peuplées; Mais ces Terres sont à présent si sèches, & si brûlées, qu'elles ont perdu leur fertilité; ensorte que tout ce que le Terroir y produit de lui-même, ou qui y est planté par les hommes, soit herbe, fleur, ou fruit, (e) se réduit en cendres dès qu'on le presse entre les doigts. C'est sans doute à quoi fait allusion l'Auteur du Livre de la *Sapience*, quand il dit, (f) *que le Païs désert, qui fume jusqu'à ce jour, & les plantes portant du fruit, qui ne vient jamais à maturité, sont un témoignage de la méchanceté de ces Villes.*

Les restes de leur destruction.

(g) „Les Cendres chaudes, le souffre, & la fumée, dit Philon, & une certaine flamme sombre, qu'on apperçoit encore aujourd'hui dans le voisinage de la *Syrie*, comme si le feu y étoit „actuellement allumé, sont des monumens perpétuëls du malheur arrivé dans ces quartiers-là." On peut, ajoûte *Josephe*, (h) s'assurer par ses propres yeux de la vérité de ce qui nous est dit de *Sodome*; puis qu'on y découvre encore quelques restes du feu qui descendit du Ciel, & quelques traces des cinq Villes qui en furent consumées. (i) C'est peut-être la durée de ces monumens de la colère Divine, qui a donné occasion à Saint Jude de dire, que les Habitans de ces Villes impies, (k) *avoient été proposés pour exemple, souffrant la vengeance d'un feu éternel*, c. d. d'un feu dont les marques devoient durer & se perpétuër jusqu'à la fin du Monde; (l) car il est assés

(e) S'il y a quelque Vérité dans cette partie du recit de *Tacite*, c'est ce qu'il seroit difficile d'assurer positivement. Quant aux *Pommes* de *Sodome*, qu'il paroit avoir en vuë dans ce passage, le Dr. *Maundrel* dit, n'avoir vû ni entendu parler de rien de semblable dans ces quartiers-là; & qu'on ne voyoit, près du Lac, aucun Arbre duquel on pût attendre une pareille sorte de fruit; c'est ce qui l'engage à traiter l'existence de ce fruit, & la beauté qu'on lui attribuë, de pure fiction, que l'on n'entretient, que parce qu'elle fournit une bonne allusion, & que les Poëtes en empruntent une comparaison, qui les accommode. *Voyage d'Alep. à Jerusalem.* (f) Sagesse X. 6. (g) *De Vita Mosis.* Lib. II. (h) *De Bello Jud.* Liv V. Ch. 27. (i) Dissert. de *Saurin.* (k) Jud. ṽ. 7. (l) *Whitby* Annot. Sur S. Jude ṽ. 7. C'est ainsi que Dieu menace de rendre le Peuple d'Israël, ἐρημίαν αἰώνιον une *désolation éternelle.* Ezech. XXXV. 9. σύριγμα αἰώνιον, un *sifflement éternel* Jérémie XVIII. 16. & ὀνειδισμὸν αἰώνιον, un *opprobre éternel.* Jérém XXIII. 40. Mais cette menace a sur tout lieu, lorsque la ruïne d'une Nation est com-

affés ordinaire aux Ecrivains Sacrés d'employer le terme αἰώνιος, que l'on a traduit ici par celui d'*éternel*, lors qu'il eft queftion d'un grand & irréparable dégât, dont les veftiges & les effets doivent fubfifter jufques aux Siécles les plus reculés.

Voilà, felon toutes les apparences, de quelle manière furent détruites les Villes fituées dans la Plaine du *Jourdain*. Si l'on nous demande à préfent, fi cela fe fit fans miracle, ou felon les règles ordinaires de la Nature; nous répondrons: (m) Que des Villes, bâties fur un terrein impregné de bitume, peuvent être ébranlées par un tremblement de Terre; & que la Terre s'étant tout à coup entr'ouverte, peut les avoir englouties. Il eft poffible encore, que la foudre venant à tomber fur des veines de fouffre & de bitume, y mette le feu; & que ces matières, fortant enfuite de la Terre avec violence, & fe mêlant avec l'eau, forment dans le creux d'une *Vallée*, un Lac plein d'*Afphalte*: Il n'y a rien en tout cela, qui ne pût arriver fuivant le cours ordinaire de la Nature. Mais fi l'événement a été, pour ainfi dire, prématuré; fi l'*effet* a eu lieu, avant que le *caufes* naturelles fuffent en état d'agir, & dans la difpofition néceffaire pour cela; & fi, fans une interventiou particulière & extraordinaire de Dieu, ou des Saints Anges, la chofe ne fût pas arrivée dans ce moment; le Miracle eft auffi grand, que, fi chacune de fes circonftances eut vifiblement été au deffus des forces ordinaires de la Nature. Or nous avons affés de preuves, pour conftater la réalité du Miracle qui fe fit dans cette occafion. On fera pleinement convaincu qu'il y eut dans cet Evenement quelque chofe de furnaturel, fi l'on confidère, que (n) l'Eternel fe fervit dans cette occafion importante, du Miniftère de deux Anges; (o) qu'il fit part de fon deffein à *Abraham*; (p) que les Anges déclarérent à *Lot*, le fujet de leur voyage; qu'ils le prefférent, de fortir de *Sodome*, & qu'ils le follicitèrent vivement à *fe fauver* au plus vite *à Zoar*, (q) *parce qu'ils ne pouvoient rien faire jufqu'à-ce qu'il y fut arrivé*. Toutes ces confidérations, dis-je, prouvent d'une maniére affés convaincante

Jufques à quel point cet événement fût miraculeux,

Z

parée à la deftruction de *Sodome* & de *Gomorrhe*. C'eft ainfi que s'exprime Efaie XIII. 19. 20. *Babylone fera comme quand Dieu détruifit Sodome & Gomorrhe.* οὐ κατοικηθήσεται εἰς τὸν αἰῶνα χρόνον; *Elle ne fera jamais habitée*; Et pour n'en rapporter plus qu'un feul exemple, *Moab fera comme Sodome, & les Enfans de Hammon comme Gomorrhe*, ἠφανισμένη εἰς τὸν αἰῶνα *elle difparoitra pour l'Eternité*. *Soph*. II. 9. (m) Differt. de *LeClerc*. (n) Gen XVIII. 22. (o) ℣. 17. (p) XIX 13. (q) ℣. 22.

cante, que les Tonnerres & les Eclairs, ou (r) selon d'autres, les pluyes de feu liquide, (s) ou plutôt les Orages de Nitre, de Souffre, & de Bitume, qui tombèrent pêle mêle avec le feu, sur ces misérables Villes, furent immédiatement envoyés & dirigés par l'ordre & par la Puissance de Dieu, & par le Ministère des Saints Anges, qui, connoissant tous les Météores de l'air, & leurs différentes qualités, peuvent les combiner, les mélanger, & les employer comme bon leur semble, quand il s'agit d'exécuter les justes Jugemens de Dieu, contre un Peuple dévoué à la destruction.

La prompte obéïssance des Anges.

On voit avec quelle facilité, & avec quelle promptitude ces Ministres du Ciel s'aquittent de leur commission, lorsqu'il faut & punir les méchans & préserver les gens de bien. On le voit, dis-je, en ce que *Lot*, tardant trop longtems *à sortir* de *chez lui*, ils l'y forcérent, pour ainsi dire, *le prirent par la main*, & le trainèrent, en quelque façon avec sa famille jusques hors de la Ville; où, comme s'ils eussent été dans l'impatience de mettre en sureté le dépôt, qui leur étoit confié, afin de pouvoir ensuite exécuter plus promptement l'ordre que Dieu leur avoit donné; ils lui tinrent ce discours pressant, (t) *sauve ta vie, ne regarde pas derrière toi, ne t'arrête pas dans toute la plaine, sauve toi dans la Montagne, de peur que tu ne sois consumé.*

La destruction du lieu, qui nous a vû naitre, sur-tout lorsque cette destruction entraine avec elle la perte de nos Parens & de nos Amis, est sans contredit quelque chose d'infiniment touchant, pour ceux même, qui ont le bonheur d'échapper à la désolation génerale; cependant nos regrets dans cette occasion doivent moins se régler sur les liens du sang, que sur les qualités personnelles de ceux qui périssent. *La Femme de Lot* n'en jugea pas de la même maniére; & ce fut précisément, ce qui rendit sa désobéïssance odieuse à la Divinité, & qui provoqua sa colère.

Qui étoit la femme de Lot.

(u) Il y a toute apparence, que cette femme étoit née à Sodome; & que sachant ce que les Anges alloient faire; voyant le Ciel irrité, prêt à lancer toutes ses foudres sur cette Ville infame, qu'elle regardoit pourtant comme sa Patrie, elle se retourna, & s'arrêta, pour voir quel seroit le sort de la Maison de son Pére, ou pour pleurer la perte de ceux, qu'elle avoit laissés derrière elle: Un tel procedé étoit un mépris formel de l'ordre de Dieu. Elle faisoit voir

(r) Hist. de la Bible par *Howel*. (s) Comment. de *Patrick*. (t) Gen. XIX. 16. 17. (u) C'est ce que dit le Targum de Jerusalem.

voir par là jusqu'à quel point elle s'interessoit encore pour des gens, que leurs crimes avoient rendus indignes de son attention ; Ce fut aussi pour cela que, selon l'Historien Sacré, (x) *elle devint une colomne de sel.* De savoir à présent si ces paroles doivent se prendre à la Lettre, ou s'il faut leur donner un sens figuré, c'est surquoi les plus savans Commentateurs ne sont pas d'accord.

Differentes significations du terme de l'Original נציב

I°. Le mot de l'Original que nous avons traduit par celui de *Colomne*, (y) signifie proprement deux choses: 1. Un tas de Pierres, ou quelque grande Masse élévée en mémoire de quelque événement remarquable, tel que (z) celui qu'érigèrent *Laban* & *Jacob*, pour être un monument authentique de l'Alliance qu'ils firent entr'eux, sur le *Mont Galaad* ; & cette signification du mot *Netsib*, a fait croire à quelques-uns, (a) que la femme de *Lot*, avoit été changée en un *monceau de pierres*. 2. Ce même mot signifie encore une *statuë*, une *colomne* ; Et l'ambiguité de cette signification a donné lieu aux uns de prétendre, que la Femme de Lot fut changée (b) en *pilier* ou en *colomne*, sans conserver la moindre ressemblance avec la figure d'une femme ; pendant que d'autres soutiennent qu'elle fut changée (c) en *statuë*, proprement ainsi nommée, où l'on pouvoit discerner parfaitement tous les traits de son Sexe. Outre ces significations *propres* & *litterales*, on peut encore donner à cette expression un sens *Metaphorique*, pour désigner tout ce qui est naturellement *immobile & dur*, comme un *pilier* ou une *pierre* ; ce qui a fait croire à quelques Savans, que *Moïse* n'avoit voulu dire autre chose par-là, si ce n'est, que la peur, la surprise, ou quelqu'autre cause ayant fait mourir *subitement* la femme de Lot, elle resta ainsi sans mouvement comme une pierre.

2. Le terme que nous traduisons par celui de *sel*, outre sa signification la plus ordinaire, (d) marque quelquefois un terroir *sec & stérile*, tel que celui qui se trouve aux environs du *Lac Asphaltite*. Or si on l'applique en ce sens, à la femme de Lot, cela voudra dire, que le lieu ou elle mourut étoit un *Pays stérile*, ou une *Terre de sel* :. D'autres-fois il signifie un long espace de tems, une longue suite d'années ; de là vient que nous trouvons dans l'Ecriture Sainte, qu'une *Alliance éternelle*, est apellée (e) une *Alliance de sel*, (le sel étant l'emblême de l'Eternité ; parce que ce qu'on assaisonne de

Z 2 sel

(x) Gen. XIX. 26. & quelques-uns lui ont donné le nom d'*Adith*. *Patrick*. ibid. (y) *LeClerc*. ibid. (z) Gen. XXXI. 46. &c. (a) Entr'autres *Sulpice Sevére*. (b) C'est ainsi que les LXX. le traduisent. (c) Comme St. *Jérôme* & *Onkelos*. (d) *LeClerc*. ibid. (e) Deut. XXIX. 23.

fel demeure plufieurs années, fans fe corrompre,) & en ce fens on peut dire, fans faire aucune attention à la matière du changement, dont il s'agit, que la femme de Lot devint (f) un *Monument éternel* de la Colère de Dieu.

Voila les divers fentimens, qui refultent des divers fens qu'on donne aux termes de l'Original. Pour favoir en faveur duquel nous devons nous déterminer, il faut éxaminer entre les Partifans du *fens litteral*, & les deffenfeurs du *fens figuré*, qui font ceux dont les preuves & les témoignages, font d'un plus grand poids dans cette rencontre.

Raifons de ceux qui tiennent pour le fens figuré.

(g.) Ceux qui préférent le fens *figuré* au *fens litteral*. prennent ce parti, difent-ils, ,, parce qu'ils fe font de la peine de multiplier les miracles fans néceffité: Selon eux, il fuffifoit, à la Juf„ tice de Dieu (& il femble affurément que c'eft-là tout ce que „ l'Ange donne à entendre, ) que, cette femme indifcrette fouffrit „ la mort, à caufe de fa tergiverfation, & de fa l'enteur à prendre „ la fuite; mais il n'étoit pas néceffaire pour cela de faire intervenir „ un Miracle. Au lieu d'être changée en *Colomne de fel*, elle pou„ voit tout auffi bien devenir infenfible par la grandeur de fa crain„ te, ou être fuffoquée par quelque vapeur fulphureufe & bitumineu„ fe. Seroit-il furprenant que, quand elle vit fon Païs Natal con„ fumé par le feu du Ciel, qu'elle entendit gronder les Tonnerres, „ qu'elle fentit la Terre trembler fous fes pieds, & qu'en même „ tems la trifte deftinée de tous fes Parens, & de tous fes Amis, „ à l'exception feulement de fon Mari, & de fes deux filles, fe „ préfenta à fon efprit; feroit-ce une merveille, dis-je, que la crain„ te & la trifteffe fe fuffent fi fort emparées de tous fes fens, qu'el„ le en fût morte à l'inftant, ou que du moins elle fût tombée en „ deffaillance, & que n'étant refté perfonne auprès d'elle pour la „ fecourir, elle eut rendu l'Ame fur le champ? Ou fi l'on aime „ mieux fuppofer, que cette femme non feulement s'arrêta, & tour„ na fa vuë du côté de fa Patrie, mais encore, que, dès que les „ Anges s'en furent allés, elle retourna fur fes pas, pour voir de „ plus près l'incendie, & qu'elle fut étouffée par quelque vapeur „ empoifonnée, comme il arriva à *Pline l'Ancien*, que la curiofité „ fit trop approcher du *Mont Vefuve*, c'eft là une conjecture qui „ paroit appuyée par Jesus-Christ lui-même, qui, après avoir „ décrit

(f) Nomb XVIII. 19. (g) *Vatable*, *Bodin*, *LeClerc*. & *Richard Simon*, fous le nom de *Sainjore* Bibl. Crit. Tom. IV. Lettre 44.

„ décrit la ruïne subite de *Jérusalem*, & averti ses Disciples, (h) „ *que celui qui seroit aux champs ne retourne point en arrière*, „ ajoûte immédiatement après, par forme d'éxemple; *Souvenés vous* „ *de la femme de Lot*; par où il semble que N. S. veut nous donner „ à entendre, que cette femme rebroussa chemin, & que s'étant „ trop approchée de ce lieu condamné & dévoué à la destruction, „ elle périt dans l'incendie général. Cela étant, soit que nous „ supposions que la crainte la rendit insensible, ou qu'elle fut étouf- „ fée par des vapeurs, il y a quelque chose de plus naturel dans „ cet événement, & la mort de cette femme répond également bien „ à l'intention que Dieu avoit de la punir, sans qu'il soit nécessai- „ re d'imaginer un prodige aussi extraordinaire, que le seroit celui „ d'un changement en *Colomne de sel*; Phénomène, dont on ne „ sauroit presque rendre aucune raison, que personne ne vit jamais, „ (du moins n'oseroit on l'assurer avec quelque fondement,) & qui „ sans un Miracle continuël, n'auroit pû se conserver si long-tems.

Raisons en faveur du sens litteral.

Ceux qui suivent le sens *litteral* des termes, raisonnent de cette manière. Ils disent que la Vallée de *Siddim*, (i) où *Sodome* & les autres Villes étoient situées, étoit originairement une Contrée extrèmement fertile, comme le sont la plûpart des Terres où le bitume abonde; ce qui porta *Lot* à s'y aller établir avec ses troupeaux; mais qu'aujourd'hui c'est tout le contraire. Le Païs est pauvre, stérile, plein de souffre & de (k) Salines; de là ils concluënt que toute la matière sulphureuse & salée, qui se trouve dans ces quartiers-là, est un monument de la Vengeance Divine, & que lorsque Dieu détruisit *Sodome* & les Villes voisines, elle y tomba comme une grosse pluye. Ils supposent donc, (l) que cette femme s'arrêtant trop à regarder la ruïne de sa Patrie, (m) une partie de cette pluye épouvantable tombant sur elle, en forme de gros floccons de neige, & s'attachant à son corps, le couvrit tout entier, comme si ç'eût été un drap de matiére. *Nitro-sulphurée*; qu'ensuite cette matiére, ayant fait une espèce de croûte, & contracté la dureté de la pierre, rendit cette malheureuse femme



(h) Luc. XVII. 31. 32. (i) *Wels.* Geog. Sacr. (k) Toute la Judèe tire son sel de là, Cosmograph. d'*Heylin*. (l) Comment. de *Patrick*. (m) *Aben Ezra* croit que la femme de Lot fut brulée par un feu mèlé de sel, car il tâche de prouver qu'il plût du Ciel un sel mèlé de feu; de sorte qu'elle fût, pour ainsi dire, assaisonnée par ce sel: *Grotius* fondé sur *Deut.* XXIX. 22. est du même sentiment.

emblable à une *ſtatuë*, ou à une *Colomne* (n) de *ſel* métallique; de ſorte que ſon corps étoit renfermé ſous cette croûte, à peu près comme une amende l'eſt ſous une enveloppe de Sucre, pour devenir dragée; C'eſt ainſi qu'ils connoiſſent la choſe. Pour prouver enſuite la vérité & la réalité du miracle, ils alléguent le témoignage de l'Auteur du Livre de la *Sapience*, qui fait mention (o) d'une *colomne de ſel, qui ſubſiſtoit comme un monument d'une ame incrédule*; & l'autorité des LXX. dont la Verſion favoriſe leur ſentiment; des Auteurs Juifs, ils citent *Joſephe*, qui dit, (p) *que la femme de Lot, dans le tems qu'elle ſe ſauvoit, ſe retournoit continuëllement pour jetter les yeux ſur Sodome; & comme malgré la défenſe de Dieu, elle s'intereſſoit trop pour cette Ville, elle fût changée en une colomne de ſel, je l'ai vuë moi-même*; ajoute-t-il, *& elle ſubſiſte encore aujourd'hui*. Entre les Auteurs Chrétiens, ils alléguent St. Clément, qui, dans ſon Epitre aux *Corinthiens*, dit, que *la femme de Lot ſortit avec lui; mais comme elle avoit d'autres vuës, & d'autres ſentimens que ſon mari, Dieu la fit ſervir de Monument; & cette ſtatuë de ſel*, en laquelle elle fut changée, *ſubſiſte encore juſqu'à ce jour même*.

Les Hiſtoriens, & les Voyageurs varient ſi fort ſur ce fait; leurs relations ſont ſi incertaines, qu'on ne ſait à quoi s'en tenir ſur cette matiére, ni ce que l'on en doit penſer. *Brocard*, dans ſa deſcription de la Terre Sainte, dit, qu'il prit lui-même la peine de faire un Voyage très-pénible & très-incommode, pour voir cette *ſtatuë*; mais qu'il n'eut pas le bonheur de contenter ſa curioſité; parce que les Habitans du Païs lui dirent, que l'endroit étoit inacceſſible, ou qu'on ne pouvoit pas y aller ſans courir grand riſque de perdre la vie, par la quantité de Serpens, & d'autres bêtes dangereuſes qu'on y rencontroit, & ſur-tout à cauſe des *Bedouïns*, gens ſauvages & cruëls, qui demeuroient dans le voiſinage. Et cependant, ſi l'on en veut croire (q) d'autres Voyageurs,

(n) Les Interprètes ont remarqué, que le ſel dont il eſt ici parlé, n'eſt pas du ſel commun, que l'eau diſſout bientôt, & qui ne ſauroit réſiſter long-tems, au vent & à la pluye; mais du ſel métallique, qui ſe tailloit dans les carriéres comme le marbre; & dont, ſelon le témoignage de pluſieurs Auteurs, on ſe ſervoit pour bâtir. Vid. *Watſii* Miſcel. T. II. & *Howel* Hiſt. Bibl. (o) Sap X. 7. (p) Antiq. Lib. I. C. 12. (q) Il y a vers la Mer un petit Promontoire, proche duquel, à ce que nous dit nôtre guide, étoit le monument de la femme de Lot, métamorphoſée; dont une partie eſt encore viſible à l'heure qu'il eſt, s'il en faut croire les gens du païs; *Voyages d'Alep à Jéruſalem, par Maundrel.*

geurs, ils nous diront, qu'on voit encore quelques restes de la *statuë de sel*, entre le Mont *Engaddi* & la *Mer Morte*.

Nous voulons bien supposer, qu'entre (r) plusieurs choses fabuleuses, qu'on débite sur ce monument de la colère du Ciel, la longueur de sa durée est une de celles, dont les Habitans du Païs repaissent la crédulité des Etrangers; il ne s'en suivra pourtant pas delà, qu'un pareil monument n'ait jamais existé, à moins qu'un miracle, operé pour punir une femme incrédule, ne nous paroisse incompatible avec la Nature de Dieu. Il est vrai, qu'on ne doit pas multiplier les miracles sans nécessité; Mais là où le sens des termes est si clair, qu'il nous conduit naturellement à les entendre d'une certaine manière; c'est, à mon avis, une délicatesse excessive & blâmable, que de faire violence à la Lettre, pour y trouver un autre sens, & cela uniquement dans la vuë de retrancher d'un fait, ce qu'il peut y avoir de miraculeux, & de le reduire à quelque chose de simple & de naturel; comme si les Saintes Ecritures n'étoient estimables, qu'autant qu'elles ne nous apprennent rien que de commun; ou, comme si Dieu ne manifestoit jamais mieux sa Gloire & sa Majesté, que lors qu'il ménage le plus les Actes de sa Puissance. En un mot, voici à quoi se reduit cette question: Nous avons dans un Livre rempli de merveilles, un recit clair touchant une femme, qui, s'étant tout à la fois renduë coupable de désobéïssance & d'ingratitude, fût frappée de mort par la main de Dieu, & changée en une

La question décidée en faveur du sens Literal.

(r) Quel que soit l'Auteur des Vers suivans, qu'on attribuë à *Tertullien*, ou à *St. Cyprien*, il est certain que le Poëte y a joint ensemble plusieurs choses merveilleuses:

| | |
|---|---|
| In fragilem mutata salem, stetit illa Sepulchrum, | *En frêle sel changée en un moment,* *Et d'elle même image & monument,* |
| Ipsaque imago sui, formam sine corpore servans. | *Du Corps qu'elle eut n'aiant que la figure,* |
| Durat adhuc etenim nudâ statione sub æthram, | *Quoi qu'en plein Air, sans nulle Couverture,* |
| Nec pluviis dilapsa situ, nec diruta ventis. | *Elle subsiste, & la pluye ou le vent,* |
| Quin etiam si quis mutilaverit advena formam, | *N'y peut causer le moindre changement:* |
| Protinus ex se se suggestu vulnera complet, | *Si main étrange en rompt quelque parcelle,* |
| Dicitur & vivens alio sub corpore Sexus, | *Tôt en son lieu se place une nouvelle.* |
| Munificos solito dispungere Sanguine Menses, | *Même l'on dit qu'en elle chaque mois,* *Le Sexe encor revendique ses droits.* |

*Watsius* Miscell. Sacr. *Tom.* II.

une Statuë de Sel, pour servir de monument à la postérité, & pour effraier les coupables: Or y a-t-il en cela rien de si contraire à la raison, & de si indigne de Dieu, que pour l'éviter nous soyons obligés de recourir à une interprétation recherchée; & sous prétexte de rendre la chose facile, sommes-nous en droit de soutenir hardiment que *Moïse* a voulu seulement nous apprendre, par ce recit, que l'infortunée femme de *Lot* mourut subitement de frayeur, ou que son imprudence la fit tomber dans le feu? Dieu ne peut-il pas changer le cours de la Nature, & operer un miracle, quand il lui plait? Ne peut-il pas punir ceux qui l'offensent comme il le trouve à propos? Est-ce une chose plus merveilleuse & plus surprenante de métamorphoser la femme de *Lot* en *Statuë de Sel*, que de changer la Verge de *Moïse* en Serpent? La même Puissance peut faire l'un & l'autre, & puisque le même Livre contient & rapporte ces deux faits singuliers & miraculeux, les mêmes raisons qui nous obligent à croire l'un, nous obligent aussi à croire l'autre. Je dis plus, & je soutiens, que de ces deux événemens, la transformation de la femme de *Lot* en *Statuë*, est le plus à la portée de nôtre conception; puisque l'Histoire nous rapporte assés d'exemples de personnes, qui, tuées par la foudre ou par des Vapeurs froides, ont aussi-tôt contracté la dureté du (s) Marbre: Ainsi au lieu de disputer sur le fait

(s) *Watsius* ibid. *Bisselius*, dans ces *Argonaut Americ.* Lib. XIV. C. 2. rapporte un fait très-remarquable, & qui convient à nôtre sujet; il nous dit qu'*Almagre* le prémier qui eût jamais fait passer une Armée sur le Sommet des Montagnes qui sont entre le *Perou* & le *Chili*, perdit dans cette expédition un grand nombre de ses gens, à cause que l'air y étoit extrèmement froid & mal-sain. Obligé, cinq mois aprés, de s'en retourner par le même chemin, ce que l'Historien nous dit à cette occasion est presque incroyable. *Stabant adhuc Equites Peditesque, qui quinto ante mense obriguerant, alius pronus, humi stratus, alius rectus, non nemo videbatur inserta manibus frana quassare: ad summam invenit eos tales, quales reliquerat, odore nullo tetro, colore non solito funeribus, ac, nisi quod anima dudum intercidisset, cætera spirantibus quàm extinctis similiores.* c. d „Les gens de pied & de Cheval, que „le froid avoit surpris & g lés cinq mois auparavant, étoient encore dans „la même posture. L'un couché sur le visage, l'autre debout. Il y en avoit „même qui tenoient la bride de leurs chevaux, & qui sembloient la secouer. „En un mot, il les trouva tous, tels qu'il les avoit laissés; sans mauvaise „odeur; ayant un teint que les morts n'ont pas ordinairement; Et si l'on en „excepte la vie qu'ils avoient perdué, depuis longtems, plus semblables à „des hommes vivans qu'à des Cadavres." Cela doit suffire pour nous convaincre, que ce que *Moïse* nous dit de la femme de *Lot*, n'est pas de nature, à nous obliger de recourir à une interprétariou forcée, pour nous rendre la chose intelligible.

fait, le meilleur pour nous fera d'en faire nôtre profit, & de nous *fouvenir* fi bien *de la femme de Lot*, que nous nous féparions au plûtôt des mauvaifes compagnies, pour ne point nous expofer au dânger d'en être infectés, & que, quand nous nous en ferons heureufement retirés, nous n'y retournions jamais, non pas même de cœur & d'affection, de peur d'être enveloppés dans la punition de leurs crimes.

---

# SECTION. II.

## *D'Ifaac & de Jacob.*

DE l'Hiftoire d'*Abraham*, qui mourut à la 175. Année de fon âge, *Moïfe* paffe à celle d'*Ifaac*. Ce qu'il en dit de plus important, c'eft (t) qu'il prit une femme du Païs & de la parenté de fon Pére, de laquelle il eut deux fils Jumeaux. *Efaü*, dont les defcendans furent apellés *Iduméens*, alla s'établir au Midi du Païs de *Canaan*, favoir dans l'*Idumée*; & *Jacob*, quoique fon cadet, fût deftiné de Dieu pour hériter la *promeffe*. Auffi lui fut-il permis d'obtenir le droit d'Aineffe de fon frére, & la bénédiction Paternelle. Voici comment l'Hiftorien facré rapporte le fait. (u) *Efaü* & *Jacob*, étant parvenus à l'âge viril; le prémier, qui s'étoit extrêmement fatigué à la Campagne, aborda fon frére, qui venoit précifément alors de faire un potage de Lentilles, qui (x) fe trouva de couleur *rougeâtre*; *Efaü* voyant le potage, accablé de laffitude, & vivement preffé par la faim, pria fon frére *Jacob* de le laiffer manger avec lui; & pour le toucher il lui dit, qu'il étoit *fur le point de tomber en déffaillance* : *Jacob*, profitant du befoin preffant

L'an du Monde 2192. avant J. C. 1812.

*Jacob* achete le droit d'Aineffe de fon frére *Efaü*.

A a

(t) Gen. XXIV. (u) *Howel* Hiftoire de la Bible. (x) Il femble que l'Original donne a entendre par cette repetition, qu'il met dans la bouche d'*Efaü de ce rouge, de ce rouge là*, qu'il demandoit avec beaucoup d'avidité; quelques uns ont crû, qu'à caufe de cela il fut apellé *Edom*, c. d. *rouge*; de la vient que la Ville qu'il fonda, & le Pais ou fes defcendans habitérent, furent apellés du même nom. *Patrick* Comment. St. *Auguftin* fur le Pf. LXX. dit que c'étoient des Lentilles d'*Egypte*, qui étoient fort eftimées, & dont *Athénee* & *Aulu Gelle* parlent avec éloge, il eft vraifemblable, qu'elles donnérent au Potage une couleur tirant fur le rouge. *ibid.*

pressant de son frére, & pour irriter toujours plus son avidité, comme aussi pour lui faire souhaiter, à force de délais, de conclurre au plûtot un marché désavantageux, lui proposa de lui vendre son droit d'Ainesse. *Esaü*, poussé par son appetit, sans faire attention à l'importance de la chose, & ne consultant que la nécessité pressante dans laquelle il se trouvoit alors, répondit indiscretement; (y) *Voici, je m'en vai mourir, & à quoi me servira mon droit d'Ainesse?* *Jacob*, le voyant dans ces dispositions, ne se contenta pas de sa simple parole; pour rendre le traité sûr, il exigea de lui un serment, & ne voulut ceder son Potage, qu'à cette condition: *Esaü* y souscrivit sans peine; & pour un peu de potage il renonça à son droit d'Ainesse, & à tous les grands privilèges, qui y étoient attachés. C'est pourquoi l'Apôtre (z) le regarde comme un profane; & il avoit certainement raison de le regarder comme tel, si tant est que les avantages, auxquels il renonça, étoient aussi considerables, que le sont, sans contredit, ceux dont nous allons faire l'énumeration. L'ainé de la famille étoit particuliérement consacré (a) à Dieu, & apellé à l'honneur du Sacerdoce: Pendant la vie de ceux qui lui avoient donné le jour, (b) il étoit le prémier après eux, en honneur & en dignité. Après leur mort, (c) il avoit une double portion dans l'héritage. (d) Il leur succedoit dans le Gouvernement de la famille ou du Royaume. (e) Enfin il étoit en droit d'esperer que le MESSIE naitroit de sa Race.

L'un & l'autre sont dignes de blâme.

Si tels étoient les droits, que donnoit la naissance à l'ainé d'une famille, *Esaü* est certainement bien coupable d'y avoir renoncé, quel qu'eût été le prix, qu'on auroit pû lui en offrir. Mais aussi il n'est guéres possible d'excuser *Jacob*, d'avoir profité de la faim de son frére, pour lui faire faire un si mauvais marché; & d'avoir acquis, pour une bagatelle, ce qu'il savoit être d'une valeur inestimable. Il y a quelque chose de si dur à refuser un peu d'aliment à une personne pressée de la faim. Il y a quelque chose de si interessé à éxiger un prix, & encore un prix exorbitant de son propre frére, pour un plat de potage, que, pour me servir de la pensée (f) d'un habile Commentateur sur ce sujet; on ne sait ce qu'on doit blâmer le plus, ou l'avarice & l'avidité de l'Ache-

(y) Gen. XXV. 32. (z) Heb. XII. 16. (a) Exod. XXII. 29. (b) Gen. XLIX. 3. (c) Deut. XXI. 17. (d) 2. Chron. XXI. 13. (e) *Jurieu* Hist. des Dogmes part. I. C. 9. (f) *Le Clerc.* Comment.

cheteur, ou la négligence extrême du Vendeur, qui, pour un rien, se dessaisit de ce qu'il avoit de plus précieux. Tout ce que l'on peut dire en faveur de *Jacob*; & encore n'est-ce ici qu'une conjecture sans fondement; (g) c'est qu'il agit dans cette occasion par la direction particuliére de Dieu, qui, en qualité de seul Seigneur & propriétaire de toutes choses, peut, comme, & quand il lui plait, transporter les droits d'un homme sur la tête d'un autre; Au lieu qu'*Esaü*, laissé à lui-même, n'étoit nullement authorisé à vendre un droit, dont la nature l'avoit revêtu. Tout se reduit donc à rapporter à la seule volonté de Dieu, & au plan qu'il avoit formé, ce qui se passa dans cette rencontre; & on ne doit pas même tellement compter sur cette raison, (h) qu'on n'y joigne encore celle-ci, c'est que *Moïse*, dont les recits sont si abregés, a omis dans celui-ci plusieurs circonstances, qui pourroient servir à justifier la conduite du Patriarche *Jacob*, &, à nous faire envisager, sous un point de vuë bien different, l'action dont nous parlons, & une autre, à peu près, de la même nature. L'An du Monde 2245. avant J.C. 1759.

ISAAC, (i) parvenu à un âge fort avancé; perdit la vuë, par une suite de la Vieillesse; & souhaita de donner, avant que la mort le prévint, sa bénédiction Paternelle à ses Enfans. Pour cet effet (k) il ordonna à son fils *Esaü* d'aller à la chasse; de lui tuër quelque bête fauve; & de lui en faire un plât, qui, en flattant & excitant son appetit, pût relever ses esprits abatus, & le mettre en état de donner sa derniére & solemnelle bénédiction avec plus de courage & de force.

Outre que les derniéres bénédictions de ces hommes extraordinaires de l'Ancien Tems, (l) étoient des dispositions de leurs biens, desquels ceux qu'ils bénissoient de cette maniére, étoient par ce moyen déclarés les héritiers; elles étoient encore des *Oracles Prophetiques*, qui, sondant les profondeurs de l'avenir le plus éloigné, y marquoient des événemens d'une certitude infaillible. Nous ne devons donc pas être si fort surpris, que *Rebecca*, qui eut toujours plus de tendresse pour *Jacob* que pour *Esaü*, ait taché de détourner cet avantage précieux, au profit de celui de ses fils qu'elle aimoit le plus; quoique les moyens, dont elle se servit pour arriver à ses fins, ne méritent ni notre approbation ni nos éloges.

 Le

(g) *Fiddes* Theol. Vol. II. (h) *Saurin* Diss. (i) il étoit âgé de 137 ans comme plusieurs Autheurs l'ont démontré. (k) Gen. XXVII. (l) *Patrick*. Comment.

Le meilleur tour qu'on puisse donner à la chose, c'est (m) que, quoique *Isaac* ne se souvint plus des Oracles qui avoient été prononcés sur la destinée de ses deux fils, même avant leur naissance, savoir que (w) *L'ainé seroit assujetti au plus Jeune*; *Rebecca* ne l'avoit pas oublié. Tous ses efforts n'eurent donc pour but, que de porter son Mari à faire, *sans y penser*, ce que Dieu avoit déja arrêté, parce qu'elle savoit bien, que ce ne seroit pas sans un extrême regret qu'*Isaac* s'y seroit porté par connoissance de cause.

JACOB enléve à son frére Esau la bénédiction Paternelle.

Dans cette vuë, *Rebecca* conseilla à *Jacob* de prévenir son frére, & de présenter à son Pére un *Plat capable de réveiller son appetit*. Elle se chargea du soin de l'appréter elle-même, & de l'assaisonner de façon, que le bon Vieillard prendroit ce ragoût pour du véritable gibier; ce fut aussi ce qu'elle éxécuta, en se servant pour cet effet de ce qu'il y avoit de plus tendre dans un Chevreau. Le seul obstacle, que *Rebecca* trouvoit dans l'éxécution de son projet; venoit de la differente constitution du corps des deux fréres; (n) *l'un étant fort velu, & l'autre un homme sans poil.* Pour parer à cet inconvenient, elle couvrit les mains de *Jacob* de peaux de Chevreaux, dont le poil (o) est, dans ces Contrées Orientales, assés semblable à celui qui croit sur le corps de l'homme; & dans cet état elle l'envoie tromper son Pére, & enlever la bénédiction à son frére.

JACOB & REBECCA dignes de blâme dans cette occasion.

Le Stratagème réüssit; mais il faut ingenûment avouër, que *Rebecca* se rendit coupable d'un crime, en suggerant à son fils un pareil avis; & que *Jacob* en commit un autre, en se laissant séduire par un Conseil de cette Nature. Tous deux mettoient des bornes à la Puissance de Dieu, en s'imaginant, qu'à moins d'une complication de fraudes, ses promesses ne pouvoient avoir leur effet; Si Dieu jugea à propos de ratifier une bénédiction extorquée; celui qui la reçût n'en étoit pas pour cela moins indigne; mais il la confirma, comme il le dit souvent dans des occasions semblables, *pour l'amour de son nom*, & pour mettre en éxécution son Decret, et l'intention où il étoit de *benir toutes les familles de la Terre, en la Postérité de Jacob.* En un mot, quelque (p) excusable qu'on suppose qu'ait été *Jacob*, de s'être saisi d'un droit d'Ainesse, qui lui étoit dévolu par des voyes honnêtes & par un traité;

(m) *Saurin* Diss. & *Howel* Hist. de la Bib. (w) Gen: XXV. 23. (n) Gen: XXVII. 11. (o) *Patrick* Comm. (p) Howel ubi sup.

té; il eſt cependant impoſſible de le juſtifier de menſonge *formel*; dont il ſe rendit coupable, en ſoutenant qu'il étoit en effet la perſonne, qu'il n'étoit pas. Et ſi tant eſt qu'on puiſſe excuſer les moyens, dont il ſe ſervit pour obtenir la bénédiction; s'il eſt poſſible de l'excuſer lui-même de s'en être ſervi, ſous prétexte que Dieu lui avoit deſtiné la bénédiction; ce procedé n'eſt pourtant pas à imiter, & ne doit point être tiré à conſequence, en faveur de qui que ce ſoit: C'eſt à quoi devroient prendre garde ceux qui ſoutiennent, que toute l'Ecriture, & chacune de ſes parties, ſans diſtinction, peuvent conſtamment ſervir de règle, en tout tems, & à tout fidéle, pour la foi & pour la conduite.

Trompé par les Artifices de *Jacob*, & pleinement parſuadé par les aſſurances poſitives, mais fauſſes, que ſon fils lui donna, qu'il étoit *Eſaü*, le Patriarche prononça en faveur du prémier la bénédiction, qu'il reſervoit à celui-ci. Il ſouhaita, ou plutôt il promis à *Jacob*, d'une maniére Prophetique, I°. abondance de richeſſes: (q) *Dieu te donne de la roſée des Cieux, de la graiſſe de la Terre, & abondance de blé & de vin.* 2°. Empire & Domination; *Que les Peuples te ſervent & que les Nations ſe proſternent devant toi.* 3°. Supériorité ſur tout le reſte de ſa famille, *Sois le Seigneur de tes fréres, & que les fils de ta Mére s'inclinent devant toi.* 4°. Proſpérité à ſes Amis, & confuſion à ſes Ennemis; *Maudit ſoit quiconque te maudira, & que celui qui te bénira ſoit bénit.* ISAAC benit JACOB.

A peine *Iſaac* eut-il achevé de prononcer la bénédiction, qu'on vient de lire, qu'*Eſaü*, de retour de la chaſſe, lui apporta une piece de Venaiſon, & le pria de ſe lever pour en manger. Fort ſurpris de ce que ſon plus jeune fils avoit déja été auprès de lui & l'avoit trompé, le Patriarche irrité devoit naturellement retirer ſa bénédiction, & la donner à *Eſaü*, à qui il l'avoit d'abord deſtinée. Mais, s'il en faut croire la Tradition (r) des *Juifs*, l'Enfer ouvrit ſa gueule devant les yeux d'*Iſaac*, qui en ayant été effrayé ne penſa plus à prononcer des Oracles contre la volonté du Ciel. Il eſt plus raiſonnable de conjecturer que, quelque inſpiration ſurnaturelle le retint, & l'emporta ſur ſes intentions. Auſſi quelques Interprêtes croyent-ils que, quand il eſt dit (s) qu'*Iſaac trembla extraordinairement*, il faut l'entendre de quelque extaſe, dans laquelle il tomba, (t) & pendant laquelle il reçût des inſtructions ſur ce qu'il avoit à faire.

A a 3 Ce-

(q) Gen XXVII. 28. 29 (r) *Jarchi* in Gen. XXVII. (s) Gen. XXVII. 33. (t) St. Auguſt. Quæſt. in Gen. Tom. IV.

Il bénit aussi Esaü.

Cependant Isaac, pour dédommager en quelque sorte *Esaü* de la tromperie de son frére, lui donna aussi une bénédiction. Mais (u) si on s'en tient à la Version ordinaire, la premiére clause de cette bénédiction a trop de rapport avec celle qui fut prononcée en faveur de *Jacob*. Si donc on fait attention à ce qu'*Isaac* dit de ce dernier, en parlant à l'autre; (x) *Que ferai-je pour toi, mon fils! J'ai fait de ton frére ton Seigneur, & je l'ai soutenu de blé & de vin*; je pense qu'on peut traduire d'une maniére plus naturelle & mieux suivie; (y) *Ton habitation sera sans la graisse de la Terre & sans la rosée des Cieux*; car il est certain que cette version s'accorde & se lie mieux avec ce qui suit; *Tu vivras par ton Epée, & tu seras assujetti à ton frére*; *Mais* dans la suite *tu obtiendras toi même domination, & tu secouëras son joug de dessus ton cou*; Paroles, qui sont à la vérité plutôt un Oracle qu'une bénédiction. Cette prédiction fut éxactement accomplie dans la postérité d'*Esaü*. *L'Idumée*, (z) dans laquelle ses descendans s'établirent, étoit un Païs stérile & montagneux, dont les habitans se picquoient de courage & de valeur. (a) Sous le règne de *David* ils furent soumis aux *Juifs*. (b) Mais ils commencérent à secouër le joug sous celui de *Jéroboam*. Pendant 800 ans ils vécurent dans une espèce d'indépendance, jusqu'à-ce qu'*Hyrcan* (c) les subjugua de nouveau. Mais *Hérode*, qui étoit (d) lui-même *Iduméen*, étant monté sur le Thrône de *Judée*, & sa postérité, s'y étant maintenuë pendant 150 ans, * les *Iduméens* recouvrérent leur liberté, pour ne pas dire, qu'ils acquirent une espèce de supériorité sur les *Juifs*.

Esaü, trompé deux fois par son frére, par rapport au droit d'ainesse, & à la bénédiction Paternelle, en conçut une si grande haine contre lui, qu'il résolut de s'en vanger; & croyant que le decès de son Pére n'étoit pas éloigné, il forma le dessein, aussitôt qu'il auroit fermé les yeux, de se défaire de son frére. *Rebecca* en ayant été avertie, s'en ouvrit à *Jacob*, & lui conseilla de s'en aller au plus vite à *Harran*, en Mésopotamie, auprès de son Oncle

(u) *Le Clerc.* Comment. (x) Gen. XXVII. 37. (y) Vers. 39. 40. (z) *Heylin* Cosmog. (a) 2. Sam. VIII. 14. (b) 2. Rois VIII. 20. (c) *Josephe.* Antiq. Liv. XIII. (d) id. ibid.

* Herode le Grand qui mourut quelques mois avant la naissance du Sauveur régna 37 ans. Son fils Archelaüs, régna environ. 10. ans: Son petit fils Hérode Agrippa environ 7 ans: Tout cela fait environ 54 ans. *Not. du Trad.*

Oncle *Laban*. Et pour cacher à *Isaac* les véritables raisons d'un départ si précipité, elle lui persuada que ce qu'elle en faisoit n'étoit que pour se délivrer de la crainte qu'elle avoit que *Jacob*, à l'éxemple de son frére *Esaü*, ne se mariât dans une famille infidèle. En un mot, le projet fut si bien concerté, que le Patriarche consentit à laisser aller son fils, après avoir renouvellé & confirmé la bénédiction, qu'il lui avoit donnée quelque tems auparavant; & *Rebecca* eut soin de le faire partir secrettement, pour le mettre à couvert des mauvais desseins d'un frére offensé.

Echelle de Jacob & raison de cette Vision.

Pour nous former une idée de la situation où *Jacob* se trouvoit alors, & du besoin qu'il avoit de la protection, dont le Ciel le favorisa dans cette occasion; imaginons-nous de voir l'héritier d'une puissante maison prendre congé de ses Parens avancés en âge; quitter la Maison Paternelle, pour se dérober au ressentiment de son frére; & commencer un voyage de 450. milles, en Païs étranger; seul, à pied, & sans domestique pour l'accompagner. Voyons le marcher tout le jour plongé, dans ses pensées, & surpris par la nuit, se loger en rase Campagne, n'ayant pour couverture que le Ciel, & pour chevet qu'une pierre; & nous découvrirons sans peine la raison de la vision, qu'il eut pendant son sommeil, (e) *d'une Echelle, qui s'étendoit de la Terre au Ciel, & par laquelle les Anges de Dieu montoient & descendoient.*

Cette Echelle, selon le sentiment des meilleurs (f) Interprêtes, est un Emblême de la Providence, qui gouverne toutes choses. Sa *position sur la Terre*, marque la *fermeté* de cette Providence, que rien ne sauroit ébranler. Son *Universalité* se trouve dans la longueur de cette Echelle, qui alloit jusqu'au Ciel. Les *échellons* désignent les Actions de la Providence; dont les hauts Officiers sont les Anges, qui montent & descendent; ce qui signifie qu'ils ne sont jamais sans occupation, mais qu'au contraire ils sont toujours employés à la conservation des gens de bien. *Ils montent*, pour recevoir les Ordres de Dieu, & *ils descendent*, pour les exécuter; Ensorte que, par ce *Hieroglyphe*, Dieu vouloit apprendre à *Jacob*, dont le cœur étoit alors en proye aux craintes & aux inquiétudes; que tout homme, qui a le bonheur d'être l'objet des soins & de la protection de la Providence, ne manque jamais de compagnie, même au milieu des Déserts; de sûreté dans les dangers les plus éminens, ni de direction dans les entreprises les plus impor-

(e) Gen XXVIII. 12. (f) Maimonid. More Nev.

importantes & les plus difficiles, puisqu'il y avoit, au moyen de tant d'*Esprits Administrateurs*, une si grande correspondance entre la Terre & le Ciel, & que châque jour, & à tout moment, ces Messagers Céleftes partent de devant la présence de Dieu, (g) *pour servir ceux, qui doivent être les héritiers du Salut.*

DES VISIONS DE NUIT. DIEU se revéloit ordinairement aux Anciens Patriarches par des songes ou par des visions de nuit; (h) soit pour les convaincre de sa *Toute-Présence*, & pour leur faire comprendre, *qu'il étoit à l'entour de leurs Lits, qu'il observoit tous leurs sentiers, & qu'il épioit toutes leurs voyes*; soit pour les instruire du soin constant qu'il prenoit d'eux, & pour leur apprendre qu'il ne les oublioit pas, lors même qu'ils ne pensoient gueres à lui, & qu'ils étoient, pour ainsi dire, le plus loin d'eux-mêmes. Il vouloit sans doute les convaincre, par ce moyen, du pouvoir sans bornes, qu'il avoit sur leurs Ames; puisque le Sommeil même ne pouvoit lui en interdire l'accès: Peut-être même que le Silence de la Nuit, & la tranquilité, qui règne alors dans la Nature, rendoit leur esprit plus propre à recevoir les impressions de la Divinité; & cela d'autant mieux, que les passions étoient endormies, & que la diversité des objets, ni la varieté des pensées, ne pouvoient pas distraire leur attention. Quoi-qu'il en soit, la Vision de l'*Echelle*, (i) & les paroles consolantes que Dieu prononça dans cette occasion, firent sur *Jacob* une impression si vive, qu'il continuä son voyage avec joye, après avoir fait ses Dévotions, & cette protestation solemnelle; (k) *Si Dieu est avec moi, & me garde, dans le chemin par lequel je vai, & qu'il me donne du pain à manger & des habits à mettre sur moi, ensorte que je retourne en paix dans la maison de mon Pére, alors le Seigneur sera mon Dieu.* Arrivé chés *Laban* son Oncle, il s'y maria, & y prospera. (l) *Cet homme s'accrut extraordinairement, & eut beaucoup de Troupeaux, de Serviteurs, de Servantes, de Chameaux & d'Anes.* Mais comme il revenoit chés lui, il apprit que son frére *Esaü* venoit à sa rencontre, à la tête de quatre cens hommes. Alors le courage commença à lui manquer. Trop foible pour *combattre* contre un ennemi si puissant; & trop embarrassé pour chercher son salut dans la *fuite*, il prit le parti que la Prudence lui suggera. Ce fut prémièrement d'implorer le secours de Dieu, & ensuite d'envoyer un présent à son frére, pour tâcher de l'appaiser;

(g) Heb. I. 14. (h) *Watsii* Miscell. Sacr. de Somn. Tom. 2. (i) Gen. XXVIII. 13. (k) v. 20. (l) Gen. XXX. 43.

ſer; Ce qui fut fait. Après quoi, *Moyſe* nous raconte, que, (m) *comme* Jacob *étoit ſeul, un homme lutta avec lui juſques au point du jour.* Mais les Interprêtes ont été fort embarraſſés, de ſavoir, qui étoit cet homme, & quel pouvoit être le but ou le ſens de cette action *Myſtique.* Lutte de Jacob.

*Origène* me paroit avoir eu ſur cette matière une penſée bien ſinguliére; c'eſt une imagination, que l'on ne ſauroit juſtifier; Il dit (n) que la perſonne, qui lutta avec *Jacob*, étoit un mauvais Ange; & il croit que l'Apôtre y fait alluſion, dans l'exhortation, qu'il adreſſe aux fidèles de ſon tems. (o) *Enfin mes fréres, fortifiés-vous au Seigneur, & en la Puiſſance de ſa force, car nous ne luttons pas contre la chair & le ſang, mais contre les Principautés, les Puiſſances, les Gouverneurs des ténèbres de ce Monde, & contre les malices ſpirituëlles, qui ſont dans les lieux hauts.* Mais il eſt très abſurde, pour ne pas dire impie, de s'imaginer, que *Jacob*, (p) qui étoit alors ſous la protection particulière du Ciel, fut expoſé aux aſſauts d'un mauvais Ange; beaucoup plus, qu'un homme, auſſi pieux que ce Patriarche, eût recherché la bénédiction d'un Eſprit impur; qu'il eut mérité le ſurnom d'*Iſraël* c. d. *Vainqueur du Dieu fort*, pour avoir vaincu un ſemblable Ennemi; ou qu'il eût apellé le Champ de Bataille *Peniel* c. d. *face de Dieu*, pour avoir lutté contre un Ange de ténèbres. Avec qui?

Les Docteurs *Juifs* croyent généralement, que l'Antagoniſte de *Jacob* étoit un bon Ange; & comme ils ſont conſtamment dans la penſée, que ces Intelligences Céleſtes chantent les loüanges de Dieu, tous les matins à l'approche du jour, (q) la demande que fait à *Jacob* ce Lutteur extraordinaire, (r) de le *laiſſer aller, parce que le jour s'approchoit*, leur perſuade, qu'il étoit membre de l'Armée Angelique, qui, ayant reſté le tems marqué, ſe hâtoit d'aller rejoindre le Chœur Céleſte. Il me paroit que le Prophête (s) *Oſée* a clairement décidé la queſtion, lorſque parlant de *Jacob*, il nous dit, qu'il *prit ſon frére par le talon, dans la matrice, & que par ſa force il eut Puiſſance avec Dieu, & même qu'il eut Puiſſance ſur l'Ange & eut le deſſus:* Mais cela ne décide pas encore pleinement. Il s'agit encore de ſavoir, ſi cet Ange étoit, comme le ſoutiennent la plûpart des Docteurs *Juifs*, un *Ange créé*; ou ſi c'étoit, comme

 l'ont

(m) Gen. XXXII 24. (n) *Orig. de Principiis* Lib. III. (o) Epheſ. VI. 12. (p) Gen. XXXII. 28. (q) Jarchi in Gen. XXXII. (r) Vers. 26. (s) Ch. XII. 4. 5.

l'ont crû plusieurs Théologiens Anciens & Modernes, (t) un *Ange increé*, c. d. le Fils de Dieu, sous la figure d'un Ange? On croyoit communément, dans la primitive Eglise, que, dans tous les passages, où il est dit que Dieu apparut aux anciens Patriarches, il faloit entendre cela du ΛΟΓΟΣ, ou de la seconde Personne de la Très-Sainte Trinité. (u) C'est ainsi que des trois, qui apparurent à *Abraham*; celui auquel il s'adressa particuliérement, & qu'il apella son *Seigneur*, peut-être avec raison, regardé comme le Fils de Dieu, accompagné de deux Anges; & les mêmes raisons, dont nous nous sommes servis, pour refuter la vaine imagination d'*Origène*, peuvent nous faire comprendre, que l'homme, qui, dans cette occasion, lutta avec *Jacob*, & qui le bénit, étoit la même Personne Divine, mais seule, & revétuë de la forme humaine, pour mieux convaincre le Patriarche du peu de raison qu'il avoit, de nourrir dans son cœur des sentimens de crainte & de défiance.

Pourquoi cette Lutte?

En effet, nous devons toujours nous souvenir, (x) que quand Dieu faisoit quelque promesse aux Anciens Fidèles; qu'il leur donnoit quelque ordre pour le communiquer à d'autres; ou qu'il vouloit les convaincre de certaines Vérités qu'ils ignoroient, ou sur lesquelles ils avoient quelques doutes; il se servoit généralement, selon la pratique usitée parmi les Orientaux, de quelque signe visible; afin que, leur imagination étant plus vivement frappée par ces objets, ils pussent croire plus fermement la vérité, qui leur étoit enseignée; recevoir avec plus de joye la promesse, qui leur étoit faite, ou communiquer à d'autres, d'une maniére plus emphatique, l'ordre, qui leur étoit donné. Or tel étoit précisément le cas où se trouvoit *Jacob*. Il avoit offensé son frére *Esaü*, en le supplantant; & vingt ans d'absence n'avoient encore pû étouffer son ressentiment. Cependant ce frére outragé s'avançoit contre lui, à la tête de 400 hommes armés. La Circonstance étoit embarrassante. Il ne savoit comment s'en tirer. Dans cette perplexité, quelqu'un vient

(t) Le Fils de Dieu, dit *Tertullien*, est apellé *Ange* ou *Messager* pour designer, non sa *Nature*, mais son *Office*; & ceux-là n'entendent *Philon Juif*, que superficiellement, qui ne savent pas qu'il apelle le ΛΟΓΟΣ l'*Image de Dieu*, aussi bien que son *Ange*. *Justin Martyr*, montre aussi au *Juif Tryphon*, que le Dieu, qui apparut à *Abraham* étoit le Ministre du Créateur de l'Univers; & la raison, qu'il donne de ce que la *Parole* est appellée Dieu, c'est, dit il, afin qu'on sache qu'elle est le Ministre & le Lieutenant du Pére de toutes choses. *Tenison* de l'Idolatrie. (u) *Hilaire* De Trinit. Lib. IV. (x) *Saurin.* Diss.

vient à lui ; & après une Lutte qui dura quelque tems, lui laisse remporter la Victoire ; ensuite dequoi il lui apprend ce que signifioit cette action *Emblematique. Si tu as été fort contre Dieu*, lui dit il, (& c'est ainsi que la traduit la Vulgate, qui est la Version la plus claire dans cet endroit, ) *Si tu as été fort contre Dieu, combien plus prévaudras-tu contre les hommes?* Ce qui a sans doute porté *Josephe* à nous dire, que, (y) *Jacob regarda sa victoire, comme le présage d'une grande felicité, & comme une assurance pour sa postérité qu'aucune force humaine ne pourroit vaincre*.

L'An du Monde 2315. Av. J. C. 1689. PROPHETIE DE JACOB TOUCHANT LE SHILOH.

AVANT que de finir ce que nous avions à dire du Patriarche *Jacob*, il est à propos de répandre quelque jour sur un passage, dans lequel il a quelque part. Une preuve bien remarquable du cas que Dieu faisoit de sa personne, & de l'affection, qu'il avoit pour lui, ce fut sans doute d'avoir bien voulu lui revéler le tems précis, auquel le Sauveur des hommes devoit prendre naissance dans sa famille, & paroitre dans le monde. On suppose que tout cela est exprimé, dans la bénédiction, que *Jacob* donna à son fils *Juda*, en ces termes : (z) *Le Sceptre ne se départira point de Juda, ni le Legislateur d'entre ses pieds, jusqu'à ce que le* Shiloh *vienne, & à lui appartient l'assemblée des peuples.* Mais comme on croit voir quelques difficultés dans cette Prophétie, il convient d'expliquer les termes, dans lesquels elle est conçuë, afin d'en découvrir le véritable sens.

Le mot *Schebet*, que nous traduisons par celui de *Sceptre*, a tout à la fois une signification *litterale* & une signification *figurée*. (a) *A la lettre*, il signifie une *Verge*, une *Baguette*, un *Sceptre*, une *Houlette*, & d'autres choses de cette nature. Dans le sens *figuré*, il désigne ces *corrections*, & ces *châtimens* dont la verge est le symbole, ou bien cette *autorité* & cette *puissance Royale*, dont le Sceptre est l'embléme. On ne fera, je pense, aucune difficulté de m'accorder, que, dans cet endroit, ce terme doit être pris dans le sens *figuré*, & on n'oseroit cependant pas soutenir qu'il signifie le *châtiment*; (b) parce que, tant s'en faut que la Tribu de *Juda* ait continuëllement été dans l'affliction, qu'au contraire elle a toujours été plus florissante, & plus privilegiée, que les autres Tribus. Il s'agit donc ici de la *puissance* & de *l'authorité Royale*, qui, (c) dans ces anciens tems, étoit plus clairement & plus

 pro-

(y) *Josephe* Antiq. Liv. I. Ch. 19. (z) Gen. XLIX. 10. (a) *Saurin* ubi sup. (b) *Du Pin* Hist. du V. Test. (c) *Selden* Titres d'honneur.

proprement représentée par un *Sceptre*, que par une Couronne ou un Diadème. 2°. Le mot *Mechokek* que nous avons rendu par celui de *Legislateur*, n'est pas *Synonyme* avec le précédent; Mais il a deux significations differentes. Quelques-fois (d) il signifie non une personne, qui a elle même la puissance de faire des Loix, mais seulement quiconque se charge du soin d'enseigner & d'instruire les autres, dans celles qui sont déja faites; ce qui diffère très-peu de ce qu'étoient les Scribes & les Docteurs de la Loi, dont nous voyons, qu'il est si souvent fait mention, dans l'Histoire de Nôtre Sauveur. Ou s'il signifie une Personne revêtuë de la puissance & de l'autorité de faire elle-méme des Loix, ce n'est qu'autant que son (e) pouvoir est inférieur à celui d'un Roi: de sorte, qu'à proprement parler, ce sera un Magistrat subalterne, ou un Gouverneur inférieur, établi sur un Peuple par la permission de quelque Monarque; & qui, en vertu de sa Commission, est authorisé à regir un certain Païs. De ces deux sens, le dernier est celui auquel on doit s'attacher; parce que, depuis le retour de la Captivité, il y eut de tels Gouverneurs, ou Lieutenans Députés, & préposés sur les *Juifs*. 3°. La Phrase que nous avons exprimée par celle-ci d'*entre ses pieds*, (f) est une expression honnête, dont se servent souvent les Autheurs Sacrés, & qui signifie dans cet endroit, la *Semence* & la *Postérité* de *Juda*. Et quelle que soit l'Etymologie du mot SHILOH, qui, selon les uns signifie (g) l'*Envoyé*, le *Fils*, la *Semence*; selon d'autres, *tranquile*, *paisible*, *heureux*; selon d'autres encore, l'*Auguste*, le *renommé*; Quelle que soit, dis-je, l'Etymologie de ce mot; les *Juifs* & les *Chrêtiens* conviennent, que la personne, que le Patriarche désigne sous ce titre, n'est autre chose que le grand Sauveur du Monde, qui est apellé le *Messie* ou le *Christ*. 4°. Il n'est pas absolument nécessaire d'entendre par (h) *Juda*, ceux-là seulement, qui étoient de cette Tribu; On y peut encore comprendre tous ceux, qui, dans la suite, furent apellés *Juifs*, quoi qu'ils fussent descendus de *Levi* ou de *Benjamin*; parce qu'après la revolte des autres Tribus contre la maison de *David*, les Tribus de *Levi* & de *Benjamin*, s'étant jointes à celle de *Juda*, ne firent plus qu'un seul corps avec elle, & portérent ordinairement le nom de *Maison*, ou de *Royaume de Juda*; par opposition à ce qu'on apelloit la *Maison* ou le *Royaume d'Israël*. Il ne nous reste plus

(d) *Kidder*. Demonstration du Messie. (e) *Patrick* ubi sup. (f) Discours de *Mede*. (g) *Patrick* ubi sup. (h) Idem. ibid.

plus qu'à favoir, quel fens nous devons donner à ces expreffions, *& à lui appartient l'Affemblée des Peuples.* Elles ne renferment aucune difficulté; puifque tout le monde convient, que c'eft ici une Prophêtie de la Converfion des Gentils, & de leur Soumiffion au règne du *Meffie.* (i) La feule remarque que nous ayons à faire, c'eft que l'Original *Hébreu* * n'exprimant point le tems, il ne faut pas traduire *à lui apartiendra* &c. mais *à lui apartient l'Affemblée des Peuples*; Enforte que ces deux grands événemens, la *Venuë* du Chrift & la *Converfion des Gentils* devoient, felon cette partie de la Prophétie, préceder l'abolition du Gouvernement *Judaique.*

Si donc par le *Shiloh* il faut entendre le *Meffie*; par *Juda*, le Peuple *Juif*, par le *Sceptre*, la Puiffance Royale, & par le *Legislateur*, un Magiftrat ou un Gouverneur fubalterne; il s'enfuit qu'on pourra réduire à ce peu de mots le fens de la Prophétie de *Jacob.* „ La Puiffance & l'Autorité Roiale ne feront point ótées à cette Tri„bu; ou du moins elle ne fera jamais, même dans fon état le plus „ bas, fans Chefs ni fans Gouverneurs; qui, quoique d'un rang in„férieur à celui des Monarques, la gouverneront pourtant felon fes „ Loix, jufqu'à-ce que le *Meffie*, le Sauveur du Monde foit venu. „ Mais quand il fera venu, la Poftérité de *Juda* n'aura plus ni Roi „ ni Gouverneur, pris du milieu d'elle: Sa Republique fera entiére„ment détruite & ne fe rétablira jamais: Les Nations, qui, fous les „ Difpenfations précédentes, auront été regardées comme étrangères „ à cette Republique, fe foumettront alors au *Meffie*, & deviendront „ membres de fon corps *Myftique*, qui eft l'Eglife, dont le Sein „ fera ouvert pour les recevoir toutes." Car *la Montagne de l'Eternel*, comme cela eft plus clairement exprimé dans un Oracle poftérieur, *fera affermie fur le Sommet des Montagnes, & elle fera élevée par deffus les côteaux, & tous les Peuples s'y rendront en foule.* † Voilà, ce femble, le véritable fens de la Prophétie que nous expliquons. Nous n'avons qu'à parcourir l'Hiftoire de ces tems-là, pour voir l'explication, que nous venons d'en donner, vérifiée par l'événement.

Sens de cette Prophetie

Il eft certain que, depuis que le Sceptre fut entré pour la premiére fois dans la Tribu de *Juda*, en la perfonne de *David*, jufqu'à la Captivité de *Babylone*, c'eft à dire pendant quatre cens foixante

Son Accompliffement dans l'Hiftoire.



(i) *Mede* ubi fuprà.

* Cette remarque porte fur la Verfion Angloife, & non fur la Françoife. *Note du Traducteur.* † Efa. II. 2.

xante & dix ans, il y eut, dans cette Tribu, une succession de Rois non interrompuë. Mais quoique, au bout de soixante & dix ans que dura la Captivité de *Babylone*, le Peuple *Juif* vécût dans son propre Païs, & suivant ses Loix; (k) l'autorité de ceux qui le gouvernoient n'étoit cependant ni absoluë ni indépendante. Soumis d'abord aux Rois de *Perse*, il passa, après les conquêtes d'*Alexandre* sous la domination des *Grecs*; ensuite sous celle des Rois de *Syrie* & d'*Egypte* jusqu'à-ce qu'enfin il fut forcé de subir le joug des *Romains*.

Il faut pourtant toujours se souvenir, que les *Juifs*, pendant tout le tems, qu'ils furent sous une domination étrangère, eurent des Gouverneurs & des Magistrats de leur propre Nation, qui administroient leurs affaires, en qualité de Lieutenans de divers Monarques, dont ils se trouvoient les sujets. Le prémier de ces Gouverneurs fut *Zorobabel*, à qui le Prophéte (l) donne le titre de *Duc* ou de *Prince* de *Juda*: Et quoique l'Histoire Sainte n'entre dans aucun détail, touchant ses successeurs; il en eut cependant deux, selon la tradition (m) des *Juifs*, savoir *Mesbullam* fils de *Nébémie*, & *Hananiab* son petit fils; ensuite vint *Nébémie*, qui exerça le même emploi. Après sa mort, le Gouvernement tomba entre les mains des Souverains Sacrificateurs, qui le conservérent (n) pendant plus de 400. ans, mais toujours sous l'authorité de quelque Puissance étrangère: Et dans le tems de *Simon*, qui portoit le titre de *Prince* & de *Gouverneur des Juifs*, cet état parvint à un tel point de splendeur, qu'*Aristobule*, petit-fils de Simon, en prit occasion de s'arroger le titre de Roi, quoiqu'il n'eut que l'ombre de la Royauté. Ses Successeurs ne laissérent pas de continuër à le prendre; jusqu'à-ce qu'*Hérode*, ayant obtenu du Senat *Romain* le Royaume de *Judée*, les dépouilla de leur authorité, & fit périr toute leur famille. Après la mort d'*Hérode*, (o) ce Royaume fut divisé par *Auguste*, en *Tetrarchies*. La *Judée* échût à *Archelaüs*, & le reste fut partagé entre *Philippe* & *Antipas*. Mais le prémier ayant été privé de son Gouvernement, à cause de sa mauvaise conduite; la *Judée*, réduite en Province, fut gouvernée par des *Préfets Romains*; sans jamais avoir eû depuis, ni Roi ni Gouverneur, tiré du Païs. Enfin les *Juifs* furent entiérement détruits par *Tite*. Leur Ville & leur Temple brûlés, furent rasés jus-

(k) *Patrick* ubi sup. (l) Aggée I. 1. (m) Seder Olam Zuta fol. 21. p. 1. (n) *Lewis* Antiq. de la Rep. Heb. (o) *Patrick* Comment.

jusqu'aux fondemens. Leur Gouvernement, tant pour le Civil, que pour l'Ecclésiastique, fut totalement aboli; & depuis plus de 1700 ans que la chose est arrivée, il n'y a pas la moindre apparence qu'ils soient jamais rétablis.

Pour déterminer donc précisément le tems de l'accomplissement de ce fameux Oracle touchant le *Shiloh*; nous pouvons raisonnablement soutenir, que le *Legislateur*, ou le Gouvernement, administré par des personnes choisies d'entre les Juifs, *ne s'étoit jamais départi d'eux*; jusqu'à leur entiére & derniére désolation par *Tite*; quoique le *Sceptre*, ou la Puissance Royale ne leur eût jamais été rendu depuis leur prémiére Captivité; (p) *Que l'assemblage des Gentils*, aussi bien que la venuë du *Shiloh* devoit préceder leur destruction totale. Lors qu'ils furent soumis, pour la prémiére fois par le grand *Pompée*, à la puissance des *Romains*, le *Shiloh* n'étoit pas venu. Dans le tems qu'ils furent réduits en Province *Romaine* sous *Archelaus*, les *Nations* n'étoient pas encore *assemblées*, ou apellées par le *Shiloh* à se réünir sous lui en un corps. Mais quand l'Etat des *Juifs* fut détruit sans retour par les troupes *Romaines*, sous la conduite de *Tite*, alors le *Legislateur* se départit de cette malheureuse Nation, comme avoit déja fait le *Sceptre*; & le tems étoit arrivé, auquel devoient s'accomplir ces deux points de la Prophétie, savoir *la venuë du* CHRIST & la *vocation des Gentils*; puisqu'il n'y a eû depuis lors, parmi les *Juifs* ni forme de Gouvernement, ni personne qui ait été revêtu de l'authorité Royale. Dieu veuille que le sentiment de cette Calamité, & de la dispersion dans laquelle ils se trouvent, depuis tant de Siécles, contribuë à ouvrir leurs yeux, & à changer leurs Cœurs! Amen.

Sommaire de tout ce que dessus.

---

# SECTION III.

## *De Joseph & de Job.*

L'An du Monde 2276. Av. J. C. 1728.

HISTOIRE DE JOSEPH.

DE tous les enfans de *Jacob*, celui (q) qu'il aimoit le plus, étoit *Joseph*; non seulement parce qu'il étoit l'ainé de deux fils, que *Rachel* sa femme bien aimée lui avoit enfantés; mais encore à cause de la grandeur de son génie, & de sa pénétration. Mais

(p) *Mede* Diss. (q) Gen. XXXVII. 3.

Mais cette prédilection, pour ne pas dire cette partialité, que *Jacob* faisoit ouvertement paroitre pour *Joseph*, anima tellement ses autres enfans, contre l'objet de sa tendresse, que la jalousie les porta à former le noir complot de le faire mourir. Cependant, après y avoir mieux pensé; ils trouvèrent plus à propos (r) de *le vendre* pour Esclave à des *Marchands Ismaëlites*, qui s'en alloient en *Egypte*, pour les affaires de leur Négoce. La Conservation de *Joseph*, & la protection, qu'il trouva en *Egypte*, & qui le mit ensuite en état de secourir son Pére & ses Frères, dans un tems de famine, font des preuves bien fortes de la Bonté & de la Providence de Dieu. (s) Que *Joseph* ait été haï & vendu par ses propres fréres, à des Marchands étrangers, qui s'en alloient en *Egypte*, que ces Marchands l'y revendent, non à un simple particulier, mais à un grand officier de la Cour, ce qui fut l'occasion de son élevation; qu'il ait été cheri & estimé par son nouveau maitre, qui l'avance, ensuite mis en prison, & par-là hors d'état selon toutes les apparences, de faire à l'avenir aucune figure dans le monde; Que sa détention lui fournit l'occasion d'interpréter les songes du *chef des Boulangers*, & du *Grand Echanson*, qui se trouvoient alors Prisonniers avec lui; Que l'événement justifie son interprétation; & que quelques années après, on le recommande à *Pharaoh*, dont il interprête le songe; Que ce Roi le comble d'honneurs, & le fasse son prémier Ministre; il y a en tout cela une si grande varieté de scéues; ces événemens se trouvent renfermés dans un si petit nombre d'années, qu'on ne peut s'empêcher d'y remarquer le doigt de Dieu. Mais si l'on découvre sans peine la part que Dieu a eue à ces différens événemens, l'habileté de l'Ecrivain *Sacré*, à nous en représenter quelques-uns, mérite bien que nous y fassions un peu d'attention.

Beauté du recit de *Moïse*. — Les Lamentations (t) de *Jacob*, sur la perte de son fils *Joseph*, qu'il croyoit réelle: Le refus, (u) que fait ce dernier de répondre aux sollicitations de son impudique Maitresse: La Dureté (x) affectée avec laquelle il traite ses fréres, que sa présence faisoit trembler: Les frayeurs, la tristesse, dont ils sont saisis, & la condamnation, qu'ils prononçent contr'eux-mêmes; (y) pendant que leurs cœurs étoient déchirés de la maniére la plus cruëlle; (z) Le refus, que fait *Jacob* de laisser partir *Benjamin*; (a) le regret cuisant que son départ lui cause; & la peine, qu'il a à y consentir. (b) La manière

(r) ℣. 28. (s) *Collyer* Introduct. à l'Ecrit. Sainte. (t) Gen. XXXVII. 34. &c (u) XXXIX. 8. &c. (x) XLII. 7. 8. (y) ℣. 22. (z) ℣. 38. (a) XLIII. 14. (b) ℣. 27.

nière dont *Joseph* s'informe de la santé de son Pére; & (c) l'empressement qu'il témoigne pour son frére *Benjamin* : (d) L'aveu, que fait *Juda* d'un Crime dont personne n'étoit instruit : (e) L'humilité, avec laquelle il représente ce qu'il y avoit de triste dans sa situation, & (f) sa générosité à s'offrir pour Esclave à la place de son frére, *afin*, dit-il, *que les cheveux blancs de mon Pére ne descendent point avec douleur au sépulchre* ; Ce sont là tout autant de coups de Maitre dans leur espèce, & des faits, que *Moïse* raconte d'une manière inimitable. Y a-t-il rien de plus touchant, que ce que dit *Joseph*, en se faisant connoitre à ses fréres? *Je suis Joseph. Mon Pére est-il encore en vie? approchés-vous de moi, je vous prie. Je suis Joseph, que vous vendites*, pour être mené *en Egypte*; *Mais maintenant ne soyés plus en peine, & ne vous fâchés pas contre vous mêmes, de ce que vous m'avés vendu, pour venir ici*; *car Dieu m'a envoyé devant vous, pour vous conserver la vie.* Peut on mieux exprimer un transport de joye, que ne le fait *Jacob* à l'ouïe d'une nouvelle, à laquelle il ne s'attendoit pas? (g) *C'est assés, mon fils Joseph est encore en vie, j'irai le voir avant que je meure*; ou montrer plus de satisfaction, qu'il n'en fait paroitre au moment de l'entrevuë; (h) *Que je meure à présent*; *puisque j'ai vû ta face, & que tu es encore en vie.* Je ne sache pas, que jamais Autheur ait surpassé *Moïse*, dans cette manière simple & aisée de peindre & de représenter la nature.

Nôtre intention n'est pas de suivre l'Historien Sacré, au travers de toutes les circonstances d'un narré aussi *pathetique*; & nous ne saurions considerer en détail tous les événemens de la vie de *Joseph*. Ce qu'il y a de plus remarquable, dans la vie de ce Patriarche, ce sont les Songes, & l'interprétation qu'il en donnoit. Les prémiers furent cause de ses malheurs, & la dernière le fut de sa prospérité & de son élevation. Il ne sera donc pas inutile ni hors de propos, d'y donner un moment d'attention.

On divise (i) ordinairement les songes en *naturels* & en *surnaturels*. Les prémiers ont différentes causes; le temperament & la constitution du corps; l'agitation, & la disposition du sang, & des esprits

Causes des Songes naturels.



(c) ℣ 29. (d) XLIV. 16. (e) ℣. 18. &c. *Philon*, dans son Traité intitulé *Joseph*, met dans la bouche de *Juda* en cette occasion, une harangue longue & des mieux tournées, mais dont, avec tout cela l'éloquence n'approche pas de la noble simplicité de l'*Original*. (f) ℣. 33. (g) Ch. XLV. ℣. 28. (h) XLVI. 30. (i) *Watsii* Miscell. Sac. Tom. I. & *Edwards* Theol. Vol. I. pag. 193.

esprits animaux ; la nature des alimens & de la boisson, dont on use ; le défaut (k) même de l'un & de l'autre contribuënt differemment à les produire. Mais ce qui a le plus d'influënce sur les songes, ce sont les accidens, & les événemens de la journée, les Passions, & les Affections de l'ame, les (l) affaires & les occupations ordinaires de la vie : tout cela fait naitre ces images, qui se présentent à nous pendant le sommeil. Puis donc que les causes en sont si variées, nous ne saurions faire fonds sur ces fantômes de nôtre imagination, ni les regarder comme des présages certains de ce qui doit arriver à nous-mêmes ou à d'autres. C'est pourquoi le sage fils de *Syrach* nous donne cet avertissement touchant les Songes ; (m) *Les songes élevent les fols* ἀναπτερῶσι, ou, pour traduire de mot à mot, *leur donnent des ailes* ; car on songe quelques-fois que l'on vole ; *& leur font vainement espérer de grandes choses ; quiconque y fait attention ressemble à celui qui tâche de prendre l'ombre, & qui court après le vent* ; Après quoi il ajoute, *S'ils ne sont pas envoyés de la part du Très-Haut dans ta visitation ; n'y attache point ton cœur : car les songes en ont trompé plusieurs, & ont fait faux bond à ceux qui y mettoient leur confiance.*

Et surnaturels.

Ce même Sage reconnoit cependant, qu'il y a quelques-fois des *songes surnaturels, & envoyés de la part du Très-Haut.* En effet, on ne sauroit nier, que Dieu ne se soit ordinairement servi de cette voye, pour se revêler aux anciens Patriarches, & dans la suite au Peuple *Juif.* (n) *Dieu parle une fois, même deux*, dit *Elihu* dans le Livre de *Job* ;) *en songe ; en vision de nuit ; quand un profond sommeil tombe sur les hommes, & qu'ils sont assoupis dans leur lit.* Le privilège d'être averti divinement par des songes, n'étoit pas particulier au Peuple de Dieu. Ceux, qui étoient Etrangers (nn) par

(k) *Un homme qui a faim, songe, & voilà il mange &c. Esaïe* XXIX. 8.

| | |
|---|---|
| (l) Souvent quand le Sommeil a fermé nos paupieres, | *In somnis eadem plerumque videmus obire,* |
| Nôtre Esprit reprend lors ses erres coutumieres. | *Causidici causas agere & componere Leges,* |
| L'Avocat à sa Cause accommode les Loix, | *Enduperatores pugnare & prælia obire.* Lucret. Lib. 1. V. |
| Le Général commande & combat à la fois. | (m) Eccles. XXXIV. 1. &c. |

(n) *Job.* XXXIII 14. 15. (nn) *Empedocle, Pythagore, & Platon*, croyoient que les Songes étoient quelques-fois envoyés par de bons *Démons.* De là cette façon de parler si fréquente dans leurs Ecrits, θεῖοι ὄνειροι, des *Songes Divins.* Ils s'imaginoient qu'il y avoit un Dieu qui étoit principalment char-

par rapport à l'Alliance, ont auſſi ſouvent eu de pareils avertiſſemens. C'eſt pourquoi *Joſeph* fait remarquer à *Pharaoh*, que (o) *Dieu, par ſes ſonges, lui avoit montré ce qu'il avoit deſſein de faire*; tout comme *Daniel*, parlant à *Nebucbadnezar*, lui dit, que (p) *Le Grand Dieu lui avoit fait voir ce qui devoit arriver dans la ſuite.*

Pourquoi Dieu ne ſe ſert-il plus aujourd'hui de cette voye de Revelation.

On demandera peut-être ici, d'où vient, que Dieu, qui ſe communiquoit autrefois ſi ſouvent au Genre-humain, par la voye des Songes, ne s'en ſert plus aujourd'hui, & qu'il a, pour ainſi dire, ſuſpendu & mis à quartier ce moyen de Revelation? Il ne nous ſera pas difficile de répondre à cette difficulté. N'eſt-il pas écrit dans nos Livres Sacrés, que (q) *Dieu, qui a parlé en divers tems, & en diverſes manières aux Péres; nous a parlé en ces derniers tems par ſon fils.* La manifeſtation claire & parfaite, qu'il a faite au Genre-humain, de ſa volonté par l'Evangile, a enlevé la néceſſité des moyens inférieurs. Et peut-être même, que, comme l'a dit un Grand (r) Théologien de nôtre Communion, ce ne feroit pas tout-à-fait ſans raiſon, qu'on chercheroit, dans l'accroiſſement de la méchanceté parmi les hommes, dans l'embarras & la multitude des affaires, dans les ſoucis & les inquiétudes, qu'on ſe donne à leur occaſion, & dans la grande confiance, que l'homme a en ſon ſavoir faire, & en ſes ruſes, une bonne partie des raiſons pour leſquelles Dieu a ceſſé de nous avertir par des Songes, ſur la Vérité deſquels nous puſſions compter. Il ne faut cependant pas douter, que même en ces derniers tems, & ſous la diſpenſation Evangelique, Dieu ne puiſſe encore, ſur-tout ſi nous ſommes gens de bien, ſe ſervir de Songes, pour nous conſoler, nous encourager, nous diriger ou nous avertir par des paroles ou par des images viſibles, quand nous nous trouvons dans quelque urgente néceſſité, dans des circonſtances délicates, & où nous ſommes extrémement intereſſés; dans des conjonctures fâcheuſes & embarraſſantes, & lorſque nous ſommes engagés dans quelque entrepriſe difficile, dont nous ne pourrions nous tirer, ſi ſon infinie Sageſſe ne nous en indiquoit pas les moyens.

D'où vient la Science d'interpréter les Songes.

Et comme les Songes, qui viennent de Dieu, ſont très-ſouvent *Enigmatiques* & *Myſtérieux*; on n'en ſauroit auſſi découvrir le ſens & la véritable ſignification, que par le ſecours du même Eſprit, qui



gé du ſoin de les envoyer aux hommes, & ils l'appelloient pour cette raiſon Ονειροπομπὸς. Mais *Homére* dit, que les Songes viennent immédiatement du grand *Jupiter*. Καὶ γάρ τ' ὄναρ ἐκ Διός ἐστι. Iliad. I. (o) Gen. XLI. 28. (p) Daniel. II. 75. (q) Heb. I. 1. (r) *Jackſon* ſur le Symbole. Liv. I.

les a produits. Nous pouvons à ce sujet remarquer ici, que *Joseph* fait ressouvenir *Pharaoh* d'une maxime, qui n'étoit pas inconnuë aux *Egyptiens*, savoir, Que l'art de la Divination ne vient pas des Hommes, mais de Dieu; ou, pour nous servir des propres paroles, que *Moïse* lui met dans la bouche; (s) *Cela n'est pas en mon pouvoir, c'est Dieu, qui donnera à Pharaoh une réponse de paix.* Après avoir ainsi reconnu, qu'il tenoit de Dieu les lumiéres, & l'intelligence, dont il étoit doué; il donna au Roi l'interpretation de ses deux Songes; qui ne prognostiquoient l'un & l'autre qu'un seul & même événement. (t) *Sept Vaches grasses, & Sept épics bien remplis*, marquoient *Sept Années d'abondance*, qui devoient aussi tôt commencer. *Sept Vaches maigres, & sept épics mal nourris*, désignoient *sept années de famine*, dont les prémiéres seroient immédiatement suivies. Il faut avouër, que les emblémes étoient assés naturels. Les Epics bien nourris étoient un Symbole assés juste de l'abondance; comme les Epics vuides l'étoient aussi de la famine. La Vache ou le Bœuf étoient un *Hieroglyphe*, dont les *Egyptiens* se servoient ordinairement, pour désigner la *nourriture* & *l'agriculture*. Et le *Nil* sur les bords duquel l'imagination de *Pharaoh* lui avoit fait voir ces objets, étoit, comme il l'est encore, en *Egypte*, la principale cause de la stérilité ou de la fertilité des Terres. Mais quel que pût être le rapport de ces Images avec ce qu'elles répréséntoient, toujours est-il certain, que la Conjecture ne seroit jamais allée, jusqu'à les expliquer par autant d'années d'abondance & de disette, sans le secours immédiat de l'Esprit de Dieu.

*Daniel* reconnoit la méme chose par rapport à l'inspiration Divine, quand il est question d'expliquer le songe de *Nebucbadnezar*. (u) *Pourrois-tu*, lui dit, le Roi de *Babylone*, *me faire connoitre le songe, que j'ai fait, & m'en donner l'interprétation?* à quoi *Daniel* répond. *Les Mages, les Astrologues, les Magiciens, & les Devins, ne sauroient faire voir au Roi le secret que le Roi a demandé, mais il y a dans les Cieux, un Dieu, qui revèle les secrets.* Si nous souhaitons de savoir, comment, & par quelle voye, *Daniel* obtint du Ciel cette Révélation; l'histoire sacrée nous apprendra, que ce fut par ses Priéres & par ses supplications; (x) *Alors* Daniel *s'en alla chés lui, & fit savoir la chose à* Ananias, Mis-

(s) Gen. XLI. 16. (t) ℣. 26. (u) *Daniel* II. 26. &c. (x) Vers. 17. &c.

Mishaël & à Azariah *ses compagnons, afin qu'ils demandassent les Miséricordes du Dieu du Ciel, touchant ce secret, & le secret lui fut revelé, dans une vision de nuit, pour laquelle chose il bénit le Dieu du Ciel.* Il est assés raisonnable de conjecturer de ce passage, que la maniere de découvrir le sens & l'interpretation d'un songe, n'étoit pas de se forger quelques regles, & de réduire la chose en art, ni de consulter les mauvais Esprits, comme le pratiquérent dans la suite, ceux qui parmi les Payens se méloient d'interpreter les songes; mais de s'adresser directement à Dieu, qui alors donnoit à ceux, qui l'invoquoient une nouvelle représentation de ce, surquoi on les avoit consultés, avec son explication; & cela, pendant qu'ils dormoient, comme cela arriva au Prophéte *Daniel.* Ou bien, la Divinité douoït quelques personnes pieuses de la faculté inhérente & permanente d'expliquer les songes, toutes les fois qu'on leur en faisoit la proposition; comme la chose paroit avoir eu lieu, dans le Patriarche *Joseph*: Et il ne sera pas inutile de remarquer ici, que sa renommée en fait de Divination étoit si grande, même parmi les *Payens*, que Justin l'abreviateur de *Trogue Pompée* nous le répresente sous un caractère assés ressemblant au portrait que l'Ecriture Sainte nous fait de lui; & c'est par-là que nous finirons ce que nous avons à dire, sur son sujet; (y) „ *Joseph*, le plus jeune „ de ses fréres, dit-il, avoit une supériorité de genie, qui le leur „ rendoit redoutable, & qui les porta à le vendre à des Marchands „ étrangers, qui le menérent en *Egypte*, où il éxerça la magie avec „ tant de succès, que, par ce moyen, il s'insinua bien avant dans „ les bonnes graces du Roi, & il avoit une grande sagacité à ex„ pliquer les prodiges & les Songes. „

„ Il ny avoit rien de si caché & de si abstrait dans les sciences „ Divines & humaines, qu'il ne vint à bout de connoitre. Il pré„ dit une grande famine, plusieurs années avant qu'elle arrivât; „ & il empecha que *l'Egypte* ne s'en ressentit, en conseillant au „ Roi de faire publier un Edit, qui obligeât les Particuliers à faire „ des provisions de vivre pour plusieurs années. En un mot il étoit „ si savant, que les *Egyptiens* écoutoient ses propositions comme „ des Oracles.

PEU de tems après les jours de *Joseph*, & pendant le séjour que les *Israëlites* firent en *Egypte*; il y eut un personnage illustre, qui demeuroit dans le païs de *Uz*, (z) dans *l'Arabie déserte*, selon

DE JOB. Où, & en quel tems Job a vecu.



(y) *Justin.* Liv. XXXVI. C. 2. (z) *Wels.* Geog.

selon quelques-uns, & ailleurs, selon d'autres. Sa patience, & sa constance dans les afflictions, nous sont rapportées fort au long dans l'Ecriture sainte, qui le propose en exemple aux Siécles à venir. Il est très-probable que *Job* a vécu du tems des Patriarches. C'est du moins ce que l'on peut inferer de la longueur de sa vie; car comme il vécut encore (a) 140. ans après son rétablissement, il est assés naturel d'en conclurre, que sa vie fut pour le moins de 200. ans. Il vivoit avant la publication de la Loi; c'est encore ce qu'on peut inferer de ce que Dieu lui commanda d'offrir des holocaustes, dans le païs où il demeuroit, & que son Offrande fut acceptée, quoique par la Loi il fût défendu d'en offrir de semblables ailleurs, que dans le lieu (b) *que l'Eternel auroit choisi dans quelqu'une des tribus d'Israël.* On peut croire qu'il a vécu après le Patriarche *Jacob*, & cette conjecture paroit fondée sur le témoignage que Dieu rend à *Job*, (c) *de n'avoir pas son semblable sur la Terre en droiture, & en Crainte de Dieu*; Eloge, qui ne pouvoit se faire de qui que ce soit, pendant la vie de *Jacob*, serviteur & favori du Très-haut, descendant en droite ligne du *Pére des Fidèles*; On ne peut pas non plus l'appliquer après lui, qu'à *Joseph* son fils, qui se distingua de tous ses contemporains, par ses Vertus Morales, & par toutes les autres belles qualités dont il étoit doué; (d) Quoique malgré toutes les conjectures, il ne soit pas possible de déterminer précisement le tems de la naissance de *Job*, cependant on convient généralement, que ce saint homme vivoit pendant que les Enfans d'*Israël* gemissoient dans la Servitude en *Egypte*; puisqu'on place sa naissance dans la même année que *Jacob* y descendit; & le commencement de son épreuve, en celle où mourut *Joseph*; quoi qu'il eût peut-être été plus à propos, pour prévenir les objections, de placer sa naissance un peu plus bas, & environ le tems de la mort de *Jacob*, ce qui reculeroit le commencement de son épreuve jusqu'à la seizieme année après la mort de *Joseph*, qui survécut à son pére environ 54. ans. Or en ce tems-là *Job* pouvoit justement mériter le beau témoignage, que Dieu lui rend; puisqu'il n'y avoit plus personne sur la Terre, qui l'égalât en droiture & en intégrité.

**Il y a reellement eu un personnage tel que *Job*.** Il paroit clairement par (e) tous les passages de l'Ecriture sainte, où il est fait mention de *Job*, que ç'a été un personnage *réel*:

(a) Job XLII. 16. (b) Deut. XII. 13. 14. (c) Job. I. 8. (d) *Howel.* Hist. de la Bible. (e) Ezech. XIV. 14. Jacques V. 11.

*réel*: Son nom, sa Qualité, sa Patrie, le nombre de ses Enfans, & la généalogie de ses Amis, prouvent la réalité de son histoire; quoi-qu'on ne puisse pas nier, que l'Autheur, qui l'a composée, quel qu'il soit, n'ait amplifié & embelli sa narration, pour en faire un exemple plus sensible, & plus touchant, d'une patience parfaite, & pour donner à ses instructions, sur la maniere dont nous devons envisager la prospérité & l'adversité, un tour plus vif & plus particulier.

De quelle famille.

On n'est cependant pas bien d'accord touchant la famille de *Job*. Les uns le font descendre de * *Térah* frére *d'Abraham:* D'autres *d'Esaü* frére de *Jacob*; & d'autres, avec plus de vrai-semblance, *d'Abraham* par *Keturah*, sa seconde femme; fondés sur ce qu'il est dit, (f) *qu'il étoit le plus grand de tous les personnages de l'Orient.* Or c'est dans ce païs-là, *qu'Abraham* (g) envoya les Enfans, qu'il eût de cette seconde femme.

Ses richesses vertus & ses afflictions.

Pour se former une idée de la figure considerable que *Job* faisoit dans le Monde, tant par ses avantages temporels, que par les bénedictions spirituelles qu'il avoit reçuës de Dieu, & par ses vertus; on n'a qu'à faire attention, aux biens immenses qu'il possedoit, (h) 7000. *brebis*, 3000. Chameaux, 500. Paires de Bœufs, & 500. ânesses; à la grandeur de sa famille, composée de sept fils & de trois filles, & à l'excellence (i) du caractère, sous lequel Dieu a bien voulu nous le représenter. Nonobstant, ces avantages, on voit dans quelles disgraces il tomba, dès que Dieu trouva à propos de l'exposer au assauts du Démon. Les *Sabéens* lui ravissent ses ânes: Les *Chaldéens*, ses Chameaux. Le feu du Ciel consume ses brebis & ses serviteurs. Un vent furieux ensevelit tous ses enfans sous les ruïnes d'une Maison; & pendant qu'il sent & qu'il déplore ses pertes, son corps est frappé d'une Maladie fâcheuse: En sorte que celui, qui peu d'heures auparavant étoit le plus grand personnage du païs, (k) *en la présence de qui les Jeunes gens craignoient de paroitre, & devant lequel les Anciens se tenoient de bout*; à qui les Princes rendoient un profond respect, & que les Nobles admiroient avec un humble silence, est d'epouïllé de tous ces honneurs, assis sur un lit de Cendres, & n'ayant au lieu de ces vêtemens précieux, dont il se paroit comme d'un habit Royal, que sa

* C'est une meprise de l'Auteur: il faut lire *Nachor*.

(f) Job. II. 3. (g) Gen. XXV. 6. (h) Job II. 3. (i) v. 8. (k) Jo. XXIX. 8. & IX 10.

ſa peau couverte de playes & d'ulceres. Ce n'eſt pas tout; ſa femme, de la quelle ſeule, il eût pû attendre quelque ſecours, & quelque conſolation, ajoute encore quelque choſe à une misère, dont il n'étoit gueres poſſible d'augmenter le poids: Au lieu d'avoir pitié de lui, & de compâtir à l'état déplorable où elle le voyoit réduit, ſa femme, juſqu'àlors l'objet de ſon affection conjugale, le traite avec le dernier mépris, inſulte à ſa misère, & lui reproche ſa Vertu, (l) *Retiens-tu encore ton integrité, Maudi Dieu & meurs.*

Ses conferences avec ſes Amis.

Les malheurs de *Job* avoient quelque choſe de ſi particulier, que le bruit s'en répandit dans les païs voiſins, & de là plus loin; juſqu'à ce qu'en fin il parvint juſqu'aux oreilles de ſes anciens Amis, *Eliphaz* (m) *le Thémanite*, *Bildad* (n) *le Schuite*, & *Zophar* (o) le *Naamathite*; qui, à l'ouïe de ſon triſte ſort, convinrent de ſe rendre auprès de lui, pour lui faire part de leurs conſolations. La grandeur des Calamités, dans leſquelles ils trouvérent leur Ami plongé, auſſi bien que ce qu'il y avoit de ſurprenant & d'extraordinaire dans ce qui lui étoit arrivé, les porta à mal juger de ſon Caractère,

(l) Job II. 9. L'ambiguïté du mot de l'Original, qui ſignifie *bénir* auſſi bien que *Maudire*, a jetté les Interpretes dans des ſentimens tout contraires. Ceux qui veulent que la femme de *Job* lui ait conſeillé de *Maudire Dieu & de Mourir* ſuppoſent que cet Illuſtre Affligé vivoit après la publication de la Loy, qui condamnoit à mort les Blaſphemateurs: *Lev.* XXIV. 15. 16. & que ſa femme *Arabe* & *Payenne*, à qui cette Loi, non plus que la peine qu'elle dénonçoit aux Blaſphemateurs, n'étoit pas inconnuë; lui tint ce langage, moins pour lui faire des reproches, que par compaſſion, & pour lui procurer par ce moyen une plus prompte délivrance de ſes douleurs: Mais toute cette ſuppoſition tombe en ruïne, ſi, ſelon l'opinion generale des Interpretes, *Job* a vécu avant la publication de la Loi. C'eſt auſſi ce qui en engage d'autres à ſuppoſer que, puiſque le deſſein du Démon étoit de porter *Job* à *maudire Dieu*, il ſuggera à ſa femme de l'y ſolliciter, non dans la vuë de l'expoſer aux rigueurs d'une Loi pénale établie contre les Blaſphemateurs, ce qui eſt ridicule, mais dans l'eſperance, qu'un Blaſphème ſi manifeſte, & ſi téméraire, provoqueroit la Juſtice Divine, à le frapper ſur le champ de mort ſubite, & à le delivrer par là de ſes miſères inſupportables. Quoi qu'il en ſoit, il paroit clairement par la réponſe de *Job*, que ſa femme ne lui donnoit pas un avis qu'il pût ſuivre, puis qu'avec tant de bonté & de douceur, il lui fait pourtant une réponſe ſi piquante. *Hovvel.* Hiſt. de la Bible. (m) Ainſi appellé de *Theman* petit fils d'*Eſaü*, par ſon fils *Eliphas* Gen. XXXVI. 10. 11. (n) Deſcendu de *Shuah*, fils d'*Abraham* par *Keturah*. Gen. XXV. 2. (o) La Généalogie de celui-ci n'eſt pas ſi facile à découvrir, quelques uns le diſent deſcendu d'*Eſaü*. *Hovvel.* Hiſt. de la Bible.

Caractère, à ſuppoſer que la main Vangereſſe de Dieu ne s'étoit appeſantie ſur lui, que pour le punir ou d'une profonde hypocriſie, ou de quelque énormité ſécrette, dont il s'étoit rendu coupable; Ce qui fait qu'*Eliphaz*, en trois diſcours, *Bildad*, en tout autant, & *Zophar*, en deux, s'éfforcent de lui prouver, par des lieux communs, que des afflictions, telles que les ſiennes, ne pouvoient venir que de la main de Dieu, dont la juſtice ne puniſſoit jamais ſans ſujet, & n'affligeoit perſonne, qui ne l'eût bien mérité. *Job* étoit, ſelon eux, un grand pécheur, & un parfait hypocrite. Auſſi tâchent-ils, par toute ſorte de moyens, d'extorquer de lui une confeſſion, conforme aux idées, qu'ils s'étoient formées de ſon caractère. Mais inébranlable dans ſa ſincérité envers Dieu, & dans ſon innocence envers les hommes, *Job*, dans les réponſes qu'il fait à tous leurs raiſonnemens, ſoutient hardiment ſa vertu, refûte leurs inſinuations peu charitables, & blâme leur injuſtice & leur défaut de charité, ayant pourtant toujours ſoin de s'exprimer en termes ſoumis & reſpectueux, quand il vient à parler de Dieu; & comme il ignoroit le but, que la Divinité ſe propoſoit en l'expoſant à une pareille épreuve, il demande ſouvent, & même avec importunité, d'être retiré de ce monde, de peur que la durée de ſes ſouffrances ne le jettât dans l'impatience & le déſeſpoir.

Pendant que *Job* & ſes amis diſputoient ainſi entr'eux; un Jeune homme nommé (p) *Elihu*, après avoir entendu les deux parties, & déſapprouvant tout à la fois le penchant que les amis de *Job* avoient à le condamner, & la maniere dont celui-ci ſe prenoit à ſe juſtifier, entreprit de le convaincre, par des raiſonnemens tirés de la Souveraineté ſans bornes, que Dieu a ſur ſes Créatures, & des voyes impénétrables de ſa Sageſſe, qu'il n'étoit pas incompatible avec ſa juſtice d'affliger les meilleurs & les plus juſtes d'entre les hommes; & qu'ainſi quand il leur arrivoit quelque affliction, leur devoir étoit de la ſupporter ſans murmure, & de reconnoitre la bonté de Dieu, dans toutes ſes Diſpenſations.

Dieu le Juſtifie & le recompenſe.

Quand les uns & les autres eurent ceſſé de parler, & qu'il ſe fit un grand ſilence dans la Compagnie. Dieu lui-même vint plaider ſa Cauſe, (q) & d'un *Tourbillon de Vent*, il adreſſa la parole à *Job*; & après lui avoir répréſenté lagrandeur de ſa Puiſſance, dans la formation & dans l'arrangement des œuvres de la Création, il

Dd lui

(p) Job XXXII. (q) XXXVIII. 1.

lui démontra avec tant d'évidence l'incapacité où il étoit de connoitre ses voyes & ses desseins, que *Job*, pénétré de l'humilité la plus profonde, avouä & reconnut hautemeut son ignorance; (r) *Voici, je suis vil, que te répondrai-je? Je mettrai ma main sur ma bouche; J'ay parlé une fois, mais je ne répondrai plus: même deux; mais je n'irai pas plus loin.* Cette confession, & cette reconnoissance furent si fort agréables à Dieu, qu'il se déclara en faveur de *Job* contre ses injustes amis; après quoi, mettant fin à ses souffrances, il recompensa sa foi & sa pieté, par un état au double plus florissant, que celui dans lequel il s'étoit trouvé jusqu'alors, & prolongea sa vie au de là du terme ordinaire en ces tems-là.

---

# SECTION IV.

## *De Moïse & de ses Miracles en* Egypte.

L'An du Monde 2431. Av. J. C. 1571. Le Roi d'*Egypte* qui opprime Israël.

L'Histoire Sacrée nous apprend, qu'après la mort de *Joseph*, (s) *il s'éleva un nouveau Roy en Egypte, qui ne l'avoit point connu*, soit qu'il ignorât les services que ce Patriarche avoit rendus à la Couronne; ou que, pour des raisons de politique, il ne voulût pas y faire attention; il trouva à propos de traiter les *Israëlites* avec beaucoup de févérité. Le silence de *Moïse* & des Ecrivains profanes nous met dans l'impossibilité de savoir, qui étoit ce Roi; à moins qu'un passage, que *Josephe* raporte (t) comme tiré de *Manethon*, Historien *Egyptien*, ne paroisse propre à nous fournir quelque lumiére sur ce sujet. Cet Historien nous dit que, sous le régne de *Timaüs*, une Armée nombreuse, composée d'un peuple sans nom, vint de l'Orient, se rendit maitresse de l'*Egypte*, & après avoir massacré les Princes du sang Royal, brulé les Villes, détruit les Temples, & mené en Captivité les femmes & les enfans, établit dans le païs un Roi nommé *Salatis*, qui étoit du nombre de ces nouveaux venus. Si l'on peut faire fonds sur cette relation, il se peut que le *nouveau Roi*, dont parle Moïse, soit ce même *Salatis*, placé sur le throne après l'invasion, qui, craignant que les

(r) Job. XXXIX. 37. 38. (s) Exod. I. 8. (t) Coutr. App. L. I. C. 5.

les *Israëlites* ne se joignissent aux Naturels du Païs, pour chasser ces nouveaux Conquerans, se détermina à les traiter les uns & les autres avec une barbarie extraordinaire. (L)

Un savant Historien, d'entre nos Compatriotes, croit que le prémier Roi d'*Egypte*, qui opprima les enfans *d'Israël*, étoit *Busiris*, qui, n'étant encore que Regent du Royaume sous *Sesostris le jeune*, aussi bien que depuis qu'il fût lui-même parvenu à la Couronne, ne cessa de leur donner des marques de la haine, qu'il avoit pour eux. Leur accroissement prodigieux lui donna de l'ombrage, & redoubla ses inquietudes. Les voyant en trop grand nombre pour être tous renfermés dans les bornes d'une seule Province, il craignit qu'avec le tems ces Etrangers ne le chassassent de son Royaume; Ce qui, joint à (M) un bruit qui s'etoit alors répandu dans le païs, que dans peu il naitroit parmi les *Hebreux* un Enfant, dont la Vertu feroit l'admiration de tout le monde, qui relèveroit la gloire de sa Nation, abaisseroit celle de *l'Egypte*, & rendroit la sienne immortelle, put porter ce Prince soupçonneux & jaloux, à traiter cruëllement les *Israëlites*, & *à leur rendre la vie amère, en les réduisant à un dur & honteux Esclavage.* Pour leur abattre le courage, & leur exténuër le corps, on leur imposoit des tâches pénibles, dont on exigeoit l'execution avec la derniere sévérité. Ils étoient obligés, entr'autres choses, à faire du mortier & des briques, outre bien des travaux de Campagne; à (U) élever des digues & des chaussées pour arrêter les eaux du *Nil*; à creuser des Canaux & des Aqueducs, pour arroser les Terres; à (X) construire des forts, & à (Y) ériger des *Pyramides:* Mais comme

Moyens dont il se servit.



(L) *Raleigh*. Hist. du Monde pag. 204. (M) *Josephe* Antiq. L. II. C. 5. (U) *Josephe* ibid. (X) Exod. I. 11. (Y) Les Pyramides sont de vastes Edifices, que les Rois d'*Egypte* ont élevés pour marque de leur grandeur & de leur magnificence, & pour leur servir de tombeaux. On en voit encore aujourd'hui trois, qui ne sont pas loin du lieu où *Memphis* étoit située: La plus grande des Trois peut avec raison être mise au nombre des sept Merveilles du Monde. Sa base est un quarré parfait, dont châque côté a 704. pieds de longueur; on monte jusqu'au sommet par 210, d'autres disent plus de 210. degrés de pierre, dont la plupart ont plus de trois pieds de haut, & dont la largeur est proportionnée. Sa hauteur est de 616 pieds; l'Edifice va toujours en se retrécissant par degrés, jusqu'à ce qu'il se termine à une large plate forme composée de 10. ou 12. grandes pierres, châcune de 16. à 17. pieds en quarré, & de là on promène agréablement sa vuë sur le vieux *Caire*, & sur le païs des environs. Les Habitans du païs disent, que cette Pyramide fût construite pour servir de sepul-

comme par la Bénédiction de Dieu le peuple s'augmentoit plutôt qu'il ne diminuoit, malgré les éfforts, qu'on faisoit pour l'opprimer, on prit enfin des mesures efficaces pour venir à bout de le détruire entiérement. Pour cet effet, on publia un Edit, par lequel il étoit ordonné, (z) *de jetter, dans le fleuve, tous les enfans mâles, qui naitroient aux Israëlites.*

Moïse naquit en ce tems là.

Ce fut dans de si tristes circonstances, que *Moïse* vint au monde. La Cruauté de son Prince l'avoit dévoué à une mort promte & certaine: Mais par les Decrets de Dieu, cet enfant étoit reservé à être un jour le glorieux instrument, dont le Tout-puissant vouloit se servir pour exécuter ses sages desseins. La Mere de *Moïse* prit pour le conserver tous les soins, que la tendresse Maternelle peut suggerer, lors qu'il est question de prévenir, ou du moins de retarder la perte d'un enfant aimable. (a) *Voyant qu'il étoit beau, elle le cacha pendant trois mois.* Mais s'appercevant, que l'ennemi étoit aussi attentif à le perdre, qu'Elle pouvoit l'être à le sauver; & qu'il n'étoit guères possible de le tenir plus long tems caché; Elle l'abandonna aux soins de la Divine Providence, & (b) *après l'avoir mis dans un Coffret, elle l'exposa parmi des joncs sur les bords du fleuve.* Heureusement (c) la fille de *Pharaoh* étant presqu'aussi tôt venuë dans ce même endroit, apperçût le coffret, se le fit apporter, & l'ayant ouvert (d) elle y vit un enfant, dont les pleurs la touchérent; & conjecturant du lieu où on l'avoit trouvé, que c'étoit un enfant des *Hebreux*, elle envoya chercher une nourrice de cette nation, à qui elle le remit, avec ordre d'en prendre soin & de l'élever,

sepulchre à un Roi; & l'on croit communément, que ce Roi étoit ce même *Pharaoh*, qui, par un juste jugement de Dieu, perit avec toute son Armée, dans les eaux de la *Mer Rouge*. Les Curieux, qui souhaiteront de connoitre plus particuliérement l'interieur de ce vaste Edifice; la chambre des Tombeaux, la surprenante montée, qui y conduit &c. n'ont qu'à consulter les voyages de *Thevenot* ou de *le Bruyn*. J'ajouterai seulement après *Pline*, qu'on fût vingt ans à ériger ce superbe Monument; que chaque jour on n'y employoit pas moins de 370000. Ouvriers, & qu'on y dépensa 1800. talens, seulement en raves & en Oignons.

(z) Exod. I. 22. (a) II. 2. (b) ℣. 3. (c) *Josephe*, & *Philon* après lui, appellent cette Princesse *Thermutis*; Elle étoit, selon eux, fille unique du Roi, & seule heritiére de ses Etats. Ils disent, qu'ayant été quelque tems mariée, sans avoir des enfans, Elle fit courir le bruit, qu'Elle étoit accouchée de *Moïse*, & elle le reconnut pour son fils. Mais il paroit plus vraisemblable de croire, qu'il fut regardé comme tel par voye d'adoption, comme nous l'avons dit ailleurs, Part. I. Sect. I. p. 52. (d) Exode II. 5. 6.

l'élever, s'engageant à lui payer son salaire ; & cette nourrice se trouva justement être la propre Mere de l'enfant.

L'histoire Sacrée laisse un grand vuïde dans la vie de *Moïse*: Nous y apprenons seulement, que (e) *quand l'enfant fût devenu grand, sa Mere l'alla présenter à la fille de Pharaoh, qui en fit son fils, & lui donna le nom* de (f) *Moïse*, *Josephe* nous conte à ce sujet, que quand *Moïse* eut atteint l'âge de trois ans, *Thermutis* le mena un jour vers le Roi son Pére, qui le prit entre ses bras, & lui mit son Diadème sur la tête ; mais que l'enfant l'en ayant arraché, le jetta par terre, & le foula aux pieds. Il n'est pas impossible, que l'Apôtre ne fasse allusion à cette action, quand il dit que (g) *Moïse étant devenu grand*, (insinuant par là, que *Moïse* non seulement foula aux pieds le Diadème de Pharaoh dans son enfance, mais encore qu'étant parvenu à un âge mûr, & par consequent mieux en état de juger du prix des choses, ) *il renonça au titre de fils de la fille de Pharaoh, aimant mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouïr pour un peu de tems des délices du peché.* Son enfance.

On ne sauroit douter, que pendant sa jeunesse, on n'ait pris tous les soins necessaires pour son éducation. Mais il n'est pas fort sur, qu'il ait tant fait de progrès, dans les sciences, (h) comme on le prétend, ni qu'il ait été aussi parfait Poëte, & aussi excellent Orateur, que le disent quelques personnes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit un incomparable Historien ; & il est probable, qu'il ait été fort versé dans l'*Astronomie*, qui étoit alors une des sciences les mieux cultivées en *Egypte* : Mais que, parvenu à l'âge viril, il ait commandé les Armées de *Pharaoh*, fait de grands exploits



(e) Exode II. 10. (f) Ce nom paroit être dérivé du mot *Hebreu Mashah* משה qui n'est jamais employé dans les Livres sacrés, que pour signifier *tirer hors de l'eau* ; cependant d'autres Interpretes veulent qu'il soit composé de Mω, qui en *Egyptien* signifie *eau* & de ὑσης, qui dans la même langue signifie *sauvé*, parce, disent ils, qu'il n'est gueres probable qu'une Princesse Egyptienne eût voulu donner à son fils adoptif un nom pris d'une langue étrangere. Cependant le mot *Mashah*, (d'où le nom de Moïse se dérive très-naturellement, & auquel cette même Princesse dit qu'elle fait allusion, ) peut avoir eu la même signification, dans le langage qu'on parloit alors à la Cour d'*Egypte*, qu'il a dans la langue *Hébraïque*, parce qu'il y avoit beaucoup de raport entre ces deux langues. *Clement Alexandrin* dit que les Parens de *Moïse* lui donnérent à la circoncision le nom de *Joachim. Patrick.* Comment. (g) Heb. XI. 24. 25. (h) Voyés les témoignages d'*Eupolemus* & d'autres, rapportés par *Clement Alexandrin*, Strom, L. I.

ploits contre les *Ethiopiens*, (i) repris les Villes que l'*Egypte* avoit perduës ; pénétré dans le païs Ennemi, soumis la Capitale, (k) & qu'il se soit marié avec la fille du Roi d'*Ethiopie*, tout cela sent un peu le *Roman* ; quoique cependant on en puisse conclurre, (l) que le nom de *Moïse*, & plusieurs particularités de sa vie, mêlées, il est vrai, avec quelques fables, étoient non seulement parvenuës à la connoissance des autres Nations, mais encore que l'on y parloit de lui avec admiration, & avec éloge.

*Moïse* tuë l'*Egyptien*, raisons dont on se sert pour Justifier cette action.

(m) *Quand Moïse eut atteint l'âge de quarante ans, il lui vint dans la pensée d'aller visiter ses Frères, les Enfans d'Israël ; & voyant, qu'on faisoit tort à l'un d'eux, il prit sa défense, & frappa l'Egyptien.* Il est tres-probable, que l'*Egyptien*, tué par *Moïse*, étoit un de ces (n) Inspecteurs, que *Pharaoh* avoit établis sur les Enfans d'*Israël*, lequel tombant avec la derniére fureur sur le malheureux *Hebreu* ; le frappoit avec tant de violence, qu'il étoit sur le point de lui ôter la vie, pour n'avoir pas fait son ouvrage aussi promptement, qu'il l'auroit voulu: Il y a plus; supposé même, qu'il

(i) *Josephe* Ant. L. II. C. 5. & *Philon* dans la vie de *Moïse* Liv. I. (k) Ce Conte est écrit d'une maniére fort galante ; *Tharbis* fille de ce Roi d'*Ethiopie*, voyant de dessus les Murs de sa ville assiegée, ce brave & vaillant guerrier, faisant des actions plus qu'humaines, se sent elle même blessée d'un trait bien différent de ceux qui partoient de sa main, & ne pouvant plus cacher sa passion, elle la déclare à son autheur, qui en amant genereux la paye d'un juste retour, & donne la main à cette Princesse. Mais comme elle s'opposoit à son retour en *Egypte*, *Moïse* fit graver deux *Talismans* sur deux pierres précieuses ; l'un avoit la proprieté de *fortifier la memoire*, & l'autre celle de *produire l'oubli* ; les ayant enchassés dans deux differentes bagues, il donna à sa femme celle, qui devoit produire l'oubli ; & Elle ne l'eut pas portée long tems, qu'elle commença à se refroidir pour son Mari, qui reprit sans danger le chemin de l'*Egypte*. *Josephe* & *Eusebe* disent avoir tiré ce Conte des Mémoires d'*Artapanus*. (l) *Patrick* Comment. (m) Act. VII. 23. 24. (n) *Philon* dans la vie de *Moïse* Liv. I. Quelques Docteurs *Juifs* nous disent que l'*Egyptien*, que *Moïse* tua, étoit entré chés l'*Israëlite*, l'avoit lié, violé sa femme, & se mettoit en devoir de le tuër. Mais cela sent un peu trop la fable. Il n'y a guères de vrai-semblance non plus dans ce que d'autres avancent, savoir, qu'il le tua d'une seule parole, car alors eût il été nécessaire, que *Moïse*, avant que de lui donner le coup mortel, regardât tout au tour de lui, ou qu'il le cachât dans le sable, après lui avoir ôté la vie ? Mais de dire que l'*Egyptien*, avoit presque tué le *Juif*, & que *Moïse* ne pût empêcher ce meurtre, que par la force, ou que l'*Egyptien* se voyant blâmé par *Moïse*, voulut aussi l'attaquer, & qu'alors celui-ci s'étant mis en défense, se trouva dans la nécessité de tuër un injuste, qui en vouloit à sa vie, ce sont-là autant de considerations, qui changent tout à fait la These. *Patrick* Comment. & *Howel* Hist. de la Bible.

qu'il fût vrai, comme le disent les *Juifs*, que *Moïse* ne se servit ni d'Epée, ni d'aucun autre instrument que ce soit, pour tuër cet homme, mais seulement d'une parole, en lui denonçant la mort, au nom de Dieu; cela ne justifieroit point son action, s'il n'y eût été poussé par un mouvement de l'Esprit Divin, ou s'il n'eût deja été revêtu, (comme le Commentaire de saint *Etienne*, sur cet endroit semble nous le persuader,) du titre & de l'office de (o) *Liberateur du peuple de Dieu*.

Son genre de vie dans le païs de Madian.

Mais le tems de la délivrance des *Israëlites* n'étoit pas encore arrivé; & *Moïse*, qui avoit raison de craindre, que son meurtre ne parvint bien tôt aux oreilles de *Pharaoh*, (p) prit sagement le parti de se sauver dans l'*Arabie Petrée*, & d'y attendre une autre commission de Dieu. Ce fût là, (q) que, par un effet de la Providence, il fit connoissance avec *Jethro*, *Prince* ou *Gouverneur* d'une Province dans le païs de *Madian*, contracta avec lui une étroite amitié, epousa sa fille, & se chargea du soin de ses troupeaux, pendant quarante Ans. Ce fût là vrai semblablement (r) qu'il composa quelques-uns de ces admirables Ecrits, qu'il a transmis à l'Eglise, tels que le Livre de la *Genèse*, & celui de *Job*, comme le croyent certains Interprètes; afin que l'exemple d'un homme patient pût servir à fortifier les Hebreux opprimés; & que les promesses faites à *Abraham*, *Isaac*, & *Jacob*, les assurassent d'une délivrance prochaine de l'Esclavage, sous lequel ils gemissoient *en Egypte*. Il est du moins certain que ce fût là, que (s) Dieu lui apparut dans un buisson ardent, qu'il lui donna le pouvoir d'aller affranchir les Enfans d'*Israël* de leur servitude; qu'il lui associa son frere *Aaron* dans cette commission importante; & qu'il le munit des instructions necessaires pour le nouvel emploi dont il l'honoroit. C'est à cette Epoque que commença proprement la *Théocratie* parmi les *Juifs*, (t) ou que Dieu prit en main d'une maniere visible le gouvernement de ce peuple; & qu'il le conduisit, comme les

(o) Act. VII. 35. (p) Quoique l'Ecriture sainte nous dise clairement, que *Moïse* s'enfuit, les *Juifs* sont si amateurs de leurs Reveries, ils se plaisent si fort à forger des Contes, qu'ils soutiennent hardiment, que leur Liberateur fût non seulement condamné à perdre la tête, mais encore mené au lieu du supplice; mais que quand l'Executeur fut sur le point de faire son Office, le *Col* de *Moïse* fût miraculeusement changé en un pilastre de marbre; en sorte que l'Epée ne pût y faire la moindre blessure: Voyés l'Authcur de la vie de *Moïse*. *Patrick* Comm. (q) Exode II. (r) *Saurin* Diss. (s) *Raleigh*. pag. 211. après *Pererius*. (t) Exod. III.

les autres Rois conduisoient les Nations soumises à leur authorité; & ce fût alors, qu'il établit *Moïse* son Lieutenant ou son Vice-Roi sur la postérité d'Abraham.

Pourquoi Dieu permit que les *Israëlites* fussent Opprimés en *Egypte*.

Jusqu'alors Dieu avoit permis que son peuple fût accablé de travaux pénibles, & d'un joug rigoureux & cruël, (u) afin de maintenir entre sa Nation éluë & les *Egyptiens* une distinction, qu'un meilleur traitement auroit peut être aneantie; afin de guérir les Enfans d'*Israël* du penchant, qu'ils avoient à l'Idolatrie; l'oppression, sous le poids de laquelle ils gemissoient, étant un moyen très-propre à leur faire haïr & les Dieux d'un païs où on les avoit si fort mal-traités, & les cruëls Inspecteurs des travaux qu'on leur avoit imposés: Enfin les maux, qu'ils enduroient, devoient les disposer à quitter sans regret une Terre barbare, dès qu'ils recevroient l'ordre d'en partir. Mais la fin de leur misère arriva. Dieu trouva à propos de se déclarer en leur faveur. Deux Ambassadeurs sont envoyés de sa part, *Moïse* & *Aaron*, pour demander au Roi d'*Egypte*, qu'il eût à relâcher *Israël*; Et, en cas de refus, ils ont le pouvoir & l'authorité de faire venir sur le païs plusieurs playes terribles, jusqu'à ce qu'ils ayent forcé l'obstination de ce Prince cruël.

Discours de *Moïse* & d'*Aaron* au Roi d'*Egypte*.

(x) Les Ambassadeurs de Dieu prirent d'abord toutes les mesures, que la prudence leur suggera, pour ne pas irriter le Prince; Ils lui dirent que le *Dieu de leurs Peres* leur étoit apparu, & leur avoit ordonné de célébrer une Fête solemnelle, & de lui venir offrir leurs hommages religieux dans un lieu, qu'il leur avoit marqué: Ils demandérent donc pour les *Israëlites* la permission *d'aller le chemin de trois journées dans le Desert*, pour là offrir à leur Dieu des sacrifices, dont les *Egyptiens* ne manqueroient pas d'être scandalisés, si on les offroit dans le païs, & devant leurs yeux; Et ils firent en même tems entendre, qu'ils craignoient, qu'un refus de leur part n'engageât Dieu à punir leur désobeïssance de playes, qui seroient peut-être fatales à l'*Egypte* même.

Nombre des playes.

Ce fût par ces raisonnemens, & par d'autres semblables, que les deux Envoyés de Dieu tâchérent de faire impression sur l'Esprit du Roi *Pharaoh*; Mais comme ni leurs priéres ni leurs représentations ne pûrent l'engager à leur accorder leur demande, ils eurent recours à une autre méthode, & se servirent du pouvoir dont ils étoient revêtus pour fléchir le cœur du Tyran. Le païs fût affligé de dix-playes consécutives: La prémiére fût le (y) changement des

(u) *Patrick* ubi sup. (x) *Scherlock* de la providence. (y) Cette playe, selon

des eaux en *ſang*. La ſeconde une multitude innombrable de (z) *Grenouïlles*: La Troiſiéme (a) des *Poux:* La Quatriéme des (b) *Mouches*: La Cinquiéme la *Mortalité* du bétail. La ſixiéme des *Ulcéres* tant ſur les hommes que ſur les bêtes: La Septiéme une *Grêle*, épouvantable, qui détruiſit les fruits de la Terre: La Huitiéme des (c) *Sauterelles*, qui broutérent ce que la grêle avoit

E e épargné:

ſelon la remarque de *Theodoret*, eſt d'autant plus remarquable, que comme les *Egyptiens* avoient fait périr, dans les eaux, les enfans des *Hebreux*, Dieu les en punit en les obligeant à boire des eaux de ſang, comme l'obſerve le Sage, *au lieu de la ſource perpetuëlle du fleuve, leurs ennemis* (des enfans d'Iſrael) *furent étonnés de voir du ſang corrompu, leur reprochant l'Edit, qui commandoit de faire mourir les petits enfans.* Sageſſe XI. 7.

(z) Le *Nil* produit naturellement des Grenouïlles; Mais cette grande abondance, qui en parut tout à coup, & qui remplit le païs, quittant les rivieres & les campagnes pour aller dans les Villes & dans les Maiſons, c'eſt ce qui rend la choſe Miraculeuſe. (a) Il y en a qui ont prétendu que le mot *Kinnim* rendu dans nos Verſions par celui de *Poux*, ſignifie des *Moucherons*. Les LXX. les apellent σκνῖπες: Mais on ne ſait pas au juſte, quelle eſpèce d'Animal ce pouvoit être. Il y a, ce ſemble, plus de vraiſemblance à dire, que c'étoit quelque nouvelle eſpece d'inſecte; qui, pour ſon *Analogie* avec ce qu'on apelloit déja *Kinnim* en porta auſſi le nom, & voilà peut-être la raiſon pour laquelle les Magiciens ne purent contrefaire ce Miracle, parce qu'il fût impoſſible de trouver des Animaux ſemblables à ceux que Moïſe avoit produits; Cette raiſon eſt du moins auſſi bonne que celle des *Juifs*, qui s'imaginent, que *les Démons n'ont aucun pouvoir ſur des Créatures auſſi petites que des poux; Patrick.* ubi ſup. & *Howel.* ubi ſup. (b) Le mot *Arob*, que nous avons traduit par celui de *Mouches* en général, eſt rendu par les LXX. par κυνόμυια, c.d. *Mouche de Chien*, à cauſe de ſes morſures, ou de ſes piquures, car elle enfonce ſes dents ou ſa trompe ſi avant dans la chair, & elle s'y tient ſi fort attachée, que les beſtiaux en viennent quelques fois enragés. *Patrick.* ubi ſup. (c) Le recit que nous font les Autheurs, touchant ces ſauterelles, leurs armées, l'ordre & la régularité de leur marche, renferme bien du merveilleux. En 853. on vit en Allemagne une infinité de ces inſectes voler, & faire Vingt Mille par jour; Cette Multitude, rangée en forme d'Armée, étoit diviſée en pluſieurs *Eſcadrons*, qui avoient chacun ſon quartier à part, lors qu'il faloit s'arrêter: Les *Chefs*, prenoient une journée d'avance, pour choiſir les endroits les plus propres à camper. Ces animaux ne décampoient jamais qu'au lever du Soleil; & alors ils le faiſoient avec autant d'ordre que l'eût pu faire une Armée bien diſciplinée; Enfin après avoir fait beaucoup de mal dans tous les lieux de leur paſſage, Dieu exauçant les prieres qu'on lui adreſſa pour en être délivré; un vent impetueux porta tous ces inſectes dans *l'Ocean Belgique*, où ils furent ſubmergés; Mais la Mer les ayant rejettés ſur le rivage, la Terre en fut couverte dans l'étenduë de 140. Arpents, & l'air en fut tellement infecté, que cela cauſa une grande peſte. *Howel.* Hiſtoire de la Bible.

épargné: La Neuviéme des *Ténèbres* épaiffes, qui couvrirent tout le païs; & la Dixiéme enfin la mort & la *deftruction générale de tous les prémiers nés* des *Egyptiens*. Il eft furprenant, que la dureté & l'obftination de *Pharaoh* ait pû tenir contre tant de maux, qui venoient fondre coup fur coup fur les *Egytiens* feuls pendant que les *Ifraëlites* en étoient exemts. Mais nótre furprife diminuëra confiderablement, fi nous faifons attention à ce que nous dit l'Ecriture fainte, favoir que les *Magiciens* du Roi imitérent quelques-uns de ces miracles; & que, pour ce qui eft des autres, Dieu *endurcit* ce Prince contre la conviction. Les Théologiens fe font beaucoup exercés à découvrir comment l'une ou l'autre de ces chofes peut avoir eû lieu, fans que la Gloire de Dieu & fa Bonté en ayent fouffert la moindre atteinte.

Les Magiciens d'Egypte, qui ils étoient.

I. L'Hiftorien Sacré ne dit point, qui étoient ces Magiciens, qui s'oppoférent à *Moïfe* & à *Aaron* en contrefaifant leurs Miracles; Mais plufiers Autheurs tant (d) *Juifs* que (e) *Payens*, (& c'eft d'eux, fans doute que (f) St. *Paul* avoit appris les noms, qu'il leur donne,) nous difent, que parmi les *Egyptiens* on les apelloit *Jannès* & *Jambrès*. En donnant à ces noms une terminaifon *Latine*, on en fera fans beaucoup de changement *Johannes* & *Ambrofius*, * perfonnages dont *Numenius*, cité par (g) *Eufebe*, nous rapporte des particularités fort remarquables. „ Ils „ étoient, dit il, parmi les *Egyptiens*, Secretaires des affaires de la „ Religion. Ils fleuriffoient dans le tems que les *Juifs* furent chaffés du païs; & ne le cedoient à qui que ce foit pour la connoiffance des fecrets de la Magie. Ils furent unanimément choifis par „ tous leurs compatriotes, pour s'oppofer à *Mufeus*, Chef & Conducteur des *Juifs*, duquel neanmoins les priéres furent de grande „ éfficace auprès de fon Dieu. „

Diverfes fortes de Magie.

Mais pour avoir une idée jufte & de la profeffion, & des qualités de ces Antagoniftes de *Moïfe*, il faut avoir foin de remarquer, qu'il y a proprement trois fortes de Magies, favoir la *Naturelle*, l'*Artificielle*, & la *Diabolique*. (h) La prémière n'eft autre chofe, que la *Philofophie naturelle* ou la *Phyfique*, mais pouffée fort loin, &

(d) Vid. Talmud *Babyl.* Tit. Menachof. C. 9. (e) *Origenes* contra *Celf.* Lib. 4. & *Plin* Hift. L. 30. C 1. (f) 2. Tim. III. 8. (g) *Præpar.* L. . C 8. (h) *Edwards*. Theolog. Vol. I.

* Cette remarque eft tout à fait déplacée ici, & fans fondement. Numerius dans l'endroit cité par Eufebe, nomme ces deux Magiçiens, *Jannes* & *Jambres*, & non *Johannes* & *Ambrofius*. Note du Trad.

& extrêmement perfectionnée; par le moyen de laquelle toute personne, bien versée dans la connoissance des puissances & des operations des corps *Physiques* ou Naturels, est en état de produire plusieurs effets merveilleux, que les gens *illetrés* regarderont mal-à-propos comme des Actions, où le *Diable* a beaucoup de part, mais qui ne laissent pas pour cela d'être purement du ressort de la Nature. La Magie *Artificielle* est précisément ce que nous apellons des *Tours de passe passe*, & dont les effets sont bien éloignés d'être ce qu'ils paroissent; ce sont de simples coups d'adresse, par lesquels les *Joüeurs de Gobelet*, ou les *Charlatans*, trompent l'œil le plus attentif, & en imposent aux Spectateurs; mais qui, quoique fort au dessous de ce que l'art est capable d'exécuter, sont pourtant assés souvent regardés par le commun peuple, comme des prestiges opérés par l'assistance des mauvais Esprits. Enfin la Magie *Diabolique* est celle, qui s'exécute par l'entremise du Démon, qui, ayant une grande connoissance des causes naturelles, beaucoup d'habileté à les mettre en œuvre, & un pouvoir fort étendu sur l'air, & sur les autres Elemens, peut aider à ceux, qui ont fait un pacte avec lui, gens que l'Ecriture désigne sous les noms de *Magiciens*, *Sorciers*, *Devins*, *Enchanteurs*, *Chaldéens*, ou de personnes, qui *ont des esprit familiers*, à faire bien des choses étranges & surprenantes; Ceux, qui nient, qu'il y ait jamais eu des hommes de ce Caractère, méprisent l'authorité de tous les Historiens.

Pour découvrir l'origine de cette sorte de Magie, nous serons obligés d'avoir recours (i) à la conjecture. On peut donc suppo- Leur Origine. ser, que Dieu ayant bien voulu s'entretenir familiérement avec les saints Patriarches, le Démon essaya d'en faire de même, & pour retenir le Genre humain sous son obéïssance; il contrefit des revélations: Dieu trouvoit-il à propos de faire des Miracles pour la confirmation de la verité; Le Démon aussi-tôt apprenoit à ses Ministres, comment ils devoient s'y prendre pour lui demander son secours, quand il étoit question de l'affermissement de l'erreur.

L'Ecriture Sainte ne nous apprend pas, laquelle de ces trois sortes de Magie exerçoient ceux qui s'opposérent aux Serviteurs du Très Haut. Mais, d'un côté, il est fort probable, que *Pharaoh* ne fit pas venir auprès de lui les moins entendus, & les moins célèbres; & de l'autre, que le Démon employa tout ce qu'il avoit de puis-



(i) *Patrick.* Comment.

fance & d'activité pour affifter fes Suppôts, dans une occafion auffi folemnelle & auffi importante que celle-là. (k) Or l'opinion générale fur cette matière eft, que le Démon fe fert de deux moyens pour aider à ceux, qui prétendent faire des Miracles. Le prémier eft de fufciter des fantômes & de vaines apparences, ce qu'il peut executer, foit en ébranlant le Cerveau des Spectateurs, en caufant un certain dérangement dans les nerfs *optiques*, ou en alterant le milieu, qui fe trouve entre l'œil & l'objet. (l) Il paroit, ce femble, très-clairement, qu'il fit quelque chofe de pareil, quand, depuis le fommet d'une haute Montagne, il prétendit montrer à N. S. & cela dans un moment de tems, *tous les Royaumes du Monde & leur gloire*. La chofe n'étoit pas poffible autrement, vû la Convexité de la Terre, qui, bornant l'*Horizon*, ne fauroit préfenter à nos yeux qu'une très-petite partie de fa furface; en forte que tout ce qu'on peut raifonnablement préfumer que le Démon fit alors, (& N. S. en apperçût bien quelque chofe) ce fût de faire paroitre en l'air certaines images brillantes, mais fans aucune réalité. Le *Second* moyen dont on fuppofe que le Démon peut fe fervir, pour affifter les Sorciers, c'eft (m) de faire ufage des Loix de la Nature pour produire des effets, qui ne furpaffent point les forces des agents naturels, quoi-qu'ils foient certainement au deffus de tout ce que l'homme eft capable d'operer; comme, par exemple, de transporter un corps d'un lieu dans un autre, avec une Viteffe inconcevable; de raffembler differentes productions de la Nature, qui, *prifes à part*, ne feroient d'aucune efficace vifible, mais qui, *jointes & combinées*, feroient des merveilles; de faire mouvoir, marcher, & parler des Statuës, & d'autres chofes femblables. Ce font là des œuvres, qui peuvent être du reffort, & au pouvoir du Démon, parce qu'elles ne furpaffent pas les Loix de la Nature, quoique nous ne puiffons pas favoir précifément comment elles fon effectuées.

*Comment les Magiciens purent faire ce qu'ils firent.*

Il y a plus; fi faifant encore un pas, nous fuppofons (n) avec quelques Savans, que les Efprits Malins peuvent, par la permiffion du Tout Puiffant, faire de véritables Miracles, (& c'eft dequoi nous avons quelque indice (o) dans l'Ecriture; outre qu'il n'y a rien dans la Nature des chofes, qui foit contraire à cette penfée;) laquelle

(k) *Saurin* Diff. (l) *Edwards* ubi fuprà. (m) *Saurin* ubi fup. (n) *Stillingfleet* Orig. Sacr. pag. 236 *Le Clerc* Comm. in Exod. VII. (o) Deut. XIII. 1. &c. Matth. XXIV. 24. 2. Theff. II. 9. où *Grotius* fait cette remarque, *non funt miracula falfa, fed quæ falfæ Doctrinæ ferviunt*. *Le Clerc* Diff.

laquelle de ces hypothèſes que nous adoptions, il ne nous ſera pas difficile de rendre raiſon de ce que firent les Magiciens dans cette rencontre, ni de diſtinguer en même tems les Miracles de *Moïſe* de leurs enchantemens & de leurs preſtiges. Car ſi le Diable a une puiſſance réelle, tout ſe ſera alors paſſé ſans fraude ni ſupercherie de part & d'autre: Mais ſi nous lui ôtons ce pouvoir, nous rendrons raiſon de ce qui ſe fit par les Magiciens en diſant, que pendant toute cette ſcène un faux milieu en impoſa aux Spectateurs; que les verges pouvoient avoir été agitées, & enlevées avec beaucoup d'adreſſe & de ſubtilité; les Serpens & les Grenouïllles amenées & introduites en moins de rien, & l'eau changée en couleur & en conſiſtence de ſang, par l'injection ſubite de quelques goutes d'une autre liqueur. Il pouvoit y avoir une infinité de mauvais Anges, pour ſervir dans cette occaſion, & châcun d'eux, pouvoit y jouër ſon rôle; ſurtout ſi les Magiciens pratiquérent alors certains rites & enchantemens, communs & uſités parmi des gens de leur profeſſion, & qui pouvoient leur être d'une grande utilité, pour engager ces Eſprits ſeducteurs à favoriſer leur ſupercherie, en agiſſant de concert avec eux.

Mais, quoi-qu'il en ſoit de la manière dont la choſe ſe paſſa; (p) en permettant aux Magiciens de diſputer pendant quelque tems le terrein à ſes ſerviteurs, Dieu ne fit pas peu briller ſa Sageſſe. La reſiſtance des uns ne ſervit qu'à augmenter la honte de leur défaite, & à rehauſſer la gloire du triomphe des autres. Les prémiers changérent leurs verges en Serpens, mais ces Serpens furent dévorés par celui de *Moïſe* & d'*Aaron*. Ils firent certains prodiges réels, ou en apparence ſemblables à ceux de *Moïſe* & d'*Aaron*; mais auſſi l'*art* ou la fraude pouvoient y avoir quelque part: Du reſte ils ne prétendirent jamais imiter la tempête, & la Grêle, les tonnerres & les Eclairs, non plus que les ténèbres épaiſſes; Au contraire, frappés eux mêmes des fleaux, que *Moïſe* & *Aaron* faiſoient tomber ſur les *Egyptiens*, ils furent forcés de reconnoitre, (q) *le doigt de Dieu*, & de rendre hommage à cette puiſſance ſupréme, par laquelle *Moïſe* & *Aaron* agiſſoient. Ainſi la remarque de l'Autheur du Livre de la Sageſſe, ſur ce ſujet, eſt tout à la fois bien juſte, & bien ſérieuſe; (r) *Quant aux illuſions de l'Art Magique*, dit il, *ils furent abattus*, *avec un reproche honteux de l'orgueil*, qu'ils avoient *de leur ſavoir*, *car ceux qui promettoient de chaſſer*

 *hors*

(p) *Saurin* Diſſ. (q) Exode VIII. 19. (r) Sapience XVII. 7. 8.

*hors de la personne malade toutes sortes de craintes & de troubles, étoient eux-mêmes tourmentés d'une frayeur ridicule.*

Causes de l'endurcissement de *Pharaoh*.

II. Un autre obstacle à la *Conviction*, que la vuë des grands Miracles de *Moïse* devoit produire dans l'ame de *Pharaoh*, fût, à mon avis, l'endurcissement de son cœur. Il s'agit présentement de savoir, si Dieu lui avoit infligé cet endurcissement comme une peine, ou si lui même l'avoit contracté. Outre les solutions ordinaires, que l'on donne sur cette question, savoir; Que tout ce que Dieu fait par rapport à l'endurcissement d'un pécheur, est toujours juste, toujours sage, toujours conforme à la grandeur de ses perfections, & aux règles de cet ordre invariable, dont il ne s'écarte jamais; Qu'il y a dans le cœur de l'homme des sources de méchanceté, suffisantes pour produire un tel endurcissement, sans qu'il soit nécessaire de supposer un Acte immediat de la part de Dieu: Qu'enfin il est possible; que la simple suspension des secours necessaires pour pratiquer la vertu suffise, pour plonger tout homme, qui en est privé, dans les crimes les plus atroces; Outre ces solutions, dis-je, on peut remarquer (s) que non seulement dans la Langue *Hebraïque*, mais même dans la plûpart des autres, l'*occasion* d'une *action*, lors même qu'il n'y a eû en elle aucune puissance pour la produire, est souvent mise pour la *Cause efficiente* de cette action. Ainsi dans le cas, dont il s'agit, Dieu envoye à *Pharaoh*, *Moïse* son serviteur, qui opère en la présence de ce Roi des œuvres si merveilleuses, que tout autre en auroit été frappé; mais parce qu'il voit quelques uns de ces Miracles imités par ses Magiciens; parce que les playes, dont Dieu affligeoit l'*Egypte*, ne venoient sur lui, que par degrés, & que l'intercession de *Moïse* avoit constamment été suffisante jusqu'alors pour les faire cesser; Au lieu d'être vivement touché de cette alternative de Justice & de Misericorde, il n'en devint que plus entêté & plus endurci: *Pharaoh*, nous dit le Texte Sacré, *voyant que la pluye, la grêle, & les tonnerres avoient cessé, continuoit à pécher, & endurcissoit son cœur.* Cette même miséricorde de Dieu, qui eût dû le conduire à la repentance, produisoit sur lui un effet tout contraire: Mais en tout cela, Dieu n'eut d'autre part à l'endurcissement de *Pharaoh*, que celle d'avoir été trop bon & trop indulgent à son égard: La Clémence de Dieu fut en quelque sorte l'occasion de l'en-

(s) *Le Clerc* Comment. in Exod. IV.

l'endurcissement de *Pharaoh*. Mais la véritable cause en étoit en lui-même, & venoit de l'abus, qu'il faisoit de cette Clémence.

Allons plus avant: Je ne voi pas pourquoi nous n'oserions pas nous hazarder à dire, (t) que Dieu pouvoit, sans déroger en aucune façon à ses sacrés attributs, permettre que *Pharaoh* tombât dans un pareil endurcissement, comme dans une *Suite* de ses mauvaises dispositions, & même le lui infliger comme une *peine* justement duë à cette multitude de péchés, qu'il commettoit volontairement, & dans lesquels il persistoit avec tant d'Opiniâtreté. Pour mieux éclaircir cette question, joignons-y quelques exemples, paralleles au sujet, que nous traitons à présent.

Dans le XXII. Chapitre du prémier Livre des Rois, le Prophète Michée rapporte une vision fort extraordinaire; (u) *Je vis*, dit il, *le Seigneur assis sur son thrône, & toute l'armée des Cieux se tenant à sa droite & à sa gauche, auprès de lui; Alors le Seigneur dit, Qui persuadera* Achab, *afin qu'il aille & qu'il tombe à* Ramoth *de* Galaad? *à quoi l'un répondit d'une maniére, & l'autre d'une autre. Sur ces entrefaites sortit un Esprit, qui se tint devant le Seigneur & qui dit, Je le persuaderai; Comment; lui dit le Seigneur? Je sortirai*, repliqua l'Esprit, *& je serai un Esprit de Mensonge dans la bouche de ses Prophètes.* Et le Seigneur *lui dit, Tu le persuaderas, & tu seras le plus fort aussi, sors & fai comme* tu viens de dire: Il y a là dedans quelque chose d'étrange & de singulier: Du thróne de Dieu, qui est fondé sur la vérité & sur la Justice, & d'où étoient émanées ces Loix saintes, équitables, & destinées à établir le bon ordre dans le Monde, sortent des ordres pour induire un homme dans l'erreur, afin que par là il tombe dans les embûches, que ses ennemis lui ont dressées: De tous ces Esprits, qui composent l'armée Celeste, qui, Messagers Zélés du Maitre de l'Univers, sont prêts de voler où sa voix les apelle, & qui, brûlant pour lui d'un saint Amour, ne souhaitent rien avec plus d'ardeur que d'imiter ses perfections; De cette troupe Céleste, dis je, sort un Esprit, qui se charge, (s'il m'est permis de le dire) d'inspirer un Mensonge à tous les Prophètes du Roi d'*Israël.* Mais qui étoit cet *Achab* ce Roi d'*Israël*? Etoit-ce un Prince, qui, pendant la plus grande partie de sa vie, eut eû la Crainte de Dieu devant les yeux? Rien moins que cela. C'étoit un des plus méchans Rois, qui fût jamais monté sur le Thrône d'*Israël*: Un lâche & un perfide, qui se livroit

Le Cas d'Achab.

(t) *Saurin* ubi suprà. (u) ℣. 19. &c.

livroit ſans reſerve aux Conſeils & aux ſuggeſtions d'une femme Orgueilleuſe & barbare ; Un Idolatre, qui le prémier éleva dans *Samarie*, des Autels à *Baal* ; Un hypocrite, qui s'humilioit devant Dieu, quand il redoutoit ſa colère, qu'il voyoit prête à fondre ſur lui, & qui levoit inſolemment la tête, lorſque l'Orage étoit paſſé : Un Tyran toujours alteré de ſang, qui, après avoir fait mourir un grand nombre de Prophêtes de l'Eternel, cherchoit encore alors à ôter la vie à *Elie* ; Enfin un Amateur inſatiable des Richeſſes, qu'il amaſſoit, par des voyes injuſtes & violentes, & qui non content des biens immenſes, qu'il poſſedoit, ne pouvoit être tranquile, s'il n'y joignoit encore l'heritage d'un de ſes malheureux ſujets, que pour cet effet, il fit mourir, ſur une fauſſe imputation ; malgré toute ſon innocence. Voilà l'homme, que Dieu livra à un Eſprit d'erreur.

**L'eſprit qui le trompa.** Si l'on nous demande après cela, quel étoit cet Eſprit ? Nous répondrons avec les *Juifs*, en donnant, comme il convient de le faire, à leurs expreſſions un ſens figuré ; Nous répondrons, dis je, que c'étoit l'ame de *Naboth le Jizrabelite :* C'eſt à dire, le Sang innocent qu'*Achab* avoit répandu ; les Autels qu'il avoit dreſſés à *Baal*, les Prophêtes du Seigneur, qu'il avoit égorgés ; la méchanceté de ſon cœur, & de ſes dévotions ſimulées ; Ce ſont là les Eſprits envoyés de Dieu pour le ſéduire ; Ce ſont là les Cauſes funeſtes de ſon aveuglement, & de cet état d'impénitence, & d'endurciſſement, dans lequel Dieu permit, qu'il tombât.

**Le Cas des Juifs.** Nous trouvons dans le VI. Chapitre des Révélations d'*Iſaïe*, une viſion à peu près de la même Nature que la précédente. Dieu y eſt introduit envoyant aux *Juifs* ſon Prophête, & lui donnant les inſtructions ſuivantes. (x) *Va & di à ce peuple : Il eſt vrai que vous entendés ; Mais vous n'appercevés pas : Engraiſſe le cœur de ce Peuple, appeſanti leurs oreilles, & ferme leurs yeux ; depeur qu'ils ne voyent de leurs yeux, qu'ils n'entendent de leurs oreilles, & qu'ils ne comprennent du cœur, qu'ils ne ſe convertiſſent, & que je ne les guériſſe :* Voilà une étrange commiſſion pour un Prophéte, que celle *d'aveugler un peuple, d'engraiſſer ſon Cœur, & d'appeſantir ſes Oreilles.* Mais auſſi qui étoient ces *Juifs*, contre leſquels le Prophête étoit chargé d'une commiſſion ſi terrible ; ou plutôt, qui étoient les *Juifs* des derniers tems, que cette Prophêtie regarde ? ( C'eſt du moins à eux, à qui l'Evangeliſte en fait l'appli-

(x) ℣. 9. &c.

l'application.) Confultons là deffus le portrait que nous en fait St. *Etienne* fur la fin de fon difcours, (y) *Gens de col roide & incirconcis de cœur, vous refiftés toujours au Saint Efprit, vous faites comme vos Péres. Lequel des Prophètes vos Péres n'ont-ils pas perfecuté? Ils ont fait mourir ceux qui leur prédifoient l'avénement du Jufte, dont vous avés été depuis peu les Traitres & les Meurtriers.* Dieu ne pouvoit-il pas, fans bleffer la Sainteté de fes Attributs, déployer toute fa vengeance contre une femblable Nation, en la livrant à fon propre endurciffement, & à fon infenfibilité?

Il en eft de même, quand l'Apôtre après une affés longue énumeration des impietés énormes, dont les Gentils s'étoient rendus coupables, dit que (z) *Dieu les a livrez à l'impureté, & qu'il leur a* (a) *envoyé efficace d'erreur pour croire au Menfonge*; il en rend en même tems cette raifon, qui juftifie pleinement la conduite de Dieu; C'eft que, non contens de commettre de telles abominations, ils avoient encore renoncé à *l'amour de la vérité.* Des Payens

Faifons maintenant l'application de tout ce que nous venons de dire au cas de *Pharaoh*: Quel qu'ait été ce Roi, (b) que quelques-uns apellent *Chencres*, & auquel ils donnent le titre de Θεόμαχος, c. d. qui *combat* contre Dieu, il eft certain que la maniére Tyrannique & infupportable, dont il traitoit les malheureux *Ifraëlites*, auffi bien que l'attachement fuperftitieux qu'il avoit pour des Arts méchans & abominables, ne marquoient en lui rien moins que de l'humanité & de la droiture: *Cinq fois* Dieu appefantit fa main fur cet impie Monarque; & *cinq fois* il l'en retire. Il eft même expreffément dit, que *Pharaoh* envoya (c) deux fois chercher *Moïfe* & fe répentit, mais que la playe n'avoit pas plutôt ceffé qu'il redevenoit le méme qu'auparavant; & ce n'eft qu'après tout cela, que l'Hiftorien Sacré nous apprend *que Dieu endurcit le cœur* de ce Prince obftiné. L'avarice du Tyran, nourrie & entretenuë par les grands profits, qui lui revenoient de l'Efclavage des *Hébreux*, ne lui permettoit pas de penfer férieufement à les relâcher. Peut-être que les Magiciens contribuërent d'abord quelque chofe à fon obftination là deffus. Ils purent lui faire accroire, que *Moïfe* avoit véritablement trouvé pour le coup un fecret, qui tenoit du prodige, Pharaoh feul blâmable dans cette rencontre.



(y) Act. VII. 51. (z) Rom. I. 24. (a) 2. Theff. II. 10. (b) *Raleigh* Hift. (c) Exod. VIII. 8. 25.

ge, mais que cependant ils ne défefperoient pas d'en faire quelque jour autant que lui, ni même de le furpaffer. Peut-être *Pharaoh* s'imagina-t-il follement, que Dieu fe lafferoit avec le tems; & que l'Arcenal de fes playes s'épuiferoit à la fin. Mais quoi-que ce foit, qui ait contribué à fon endurciffement. Il paroit clairement, que, lors même que les Magiciens, (d) reconnurent à leur confufion le doigt de Dieu, qu'ils fe virent vaincus & hors d'état (e) *de fe tenir devant Moïfe, à caufe des Ulcères*, dont ils avoient été frappés; & que, vraifemblablement ils confeillérent à leur Maitre de fe rendre; Il fut fi éloigné de fe répentir, & de revêtir des fentimens plus humains, qu'il ne demanda pas même que la playe fût ôtée de deffus fon peuple, comme il l'avoit fait d'autres fois. Puis donc que rien n'avoit pû fléchir ce méchant Roi, & que ce qui avoit operé fur les Miniftres même de Satan n'avoit fait aucune impreffion fur lui; il étoit tout à fait convenable à la Juftice de Dieu, de permettre que fon crime devint fon châtiment, *qu'il mangeât le fruit* amer *de fes voyes, & qu'il fe raffafiât de fes confeils.*

(d) Exod. VIII. 19. (e) IX. 11.

---

# SECTION. V.

## *De la Pâque & de la Sortie des Enfans d'Ifraël hors d'Egypte.*

L'An du Monde 2513 Av. J. C. 1491. Inftitution de la Pâque.

AVant que de frapper fur l'*Egypte* le grand & dernier coup, qui devoit affranchir la Poftérité de *Jacob* des Fers, qu'elle avoit portés jufqu'alors, Dieu trouva à propos d'établir une Fête, qui fervît à perpetuer la mémoire de ce glorieux événement, jufqu'à-ce que la venuë du *Meffie* mît fin à l'ancienne Difpenfation, & portât les hommes à fixer deformais leur attention fur une Délivrance plus confiderable.

Cette Fête ou ce Mémorial eft appellé (f) la *Pâque*, du mot Hé-

(f) Le nom de *Pâque* fût auffi donné à l'Agneau, qu'on immoloit ce jour là, aux autres Sacrifices, qu'on offroit en même tems, & à ceux qu'on préfentoit à Dieu, pendant la Fête des Pains fans Levain. Le même mot fervoit auffi à défigner tout le tems, que duroit cette Fête, & plus particuliérement le fecond jour, qui étoit le 15. du Mois. *Lewis* Antiq. *De Beaufobre* Introduction.

*Hébreu*, *Pesach*, qui signifie *Passage*; parce que l'Ange qui détruisit les prémiers-nés des *Egyptiens*, passa par dessus les maisons des *Israëlites*, dès qu'il apperçût leurs portes teintes du Sang de l'Agneau, qu'ils avoient égorgé ce jour-là: Voici quelle fût l'institution de cette Religieuse Cérémonie. Le dixième jour du mois de (g) *Nisan*, qui répond à nôtre mois de *Mars*, chaque Famille d'*Israël*, ou deux jointes ensembles, (si une seule n'étoit pas assés nombreuse,) devoit prendre un Agneau ou un Chevreau, (car le mot de l'Original signifie l'un & l'autre,) au dessous d'un An, & sans tare, l'enfermer jusqu'au *quatorzième* jour, & l'immoler sur le (h) Soir de ce même jour: On devoit ensuite prendre une poignée d'Hyssope, la tremper dans le Sang de cet Agneau, & en arroser (i) les Poteaux & le Seuïl des portes des maisons, dans lesquelles on devoit le manger, & d'où personne ne devoit sortir jusqu'au lendemain matin. L'Agneau devoit être cuit tout entier, roti, & mangé dans un seul repas, avec des herbes amères, & du pain sans levain. Il n'en faloit briser aucun Os; & s'il en restoit quelque chose, on devoit la brûler: Enfin il étoit ordonné de manger cet Agneau, à la manière de gens qui ont un Voyage à faire, les reins ceints, les souliers aux pieds, & le bâton à la main.

Il y a des personnes, qui croyent que les rites particuliers, qui s'observoient dans la Célébration de la Pâque, n'avoient été institués que par opposition aux Cérémonies, qui étoient alors, ou qui devoient bientôt être en usage chés les *Egyptiens*, & les autres Nations, parmi lesquelles les *Israël tes* alloient s'établir. „ Dieu, disent ces „ Per- **Non par Opposition à l'Idolatrie des Payens.**



(g) Les noms des Mois parmi les *Juifs* sont 1. *Nisan* ou *Abib*, qui répond en quelque sorte à nôtre Mois de *Mars*, 2 *Ijar* à nôtre *Avril*, 3. *Sivan* au Mois de *May*. 4. *Tammus* à celui de *Juin*. 5. *Ab*, à nôtre *Juillet*. 6. *Elul* au mois d'*Août*. 7. *Tisri* à celui de *Septembre*. 8. *Marchesvan* au Mois d'*Octobre*. 9. *Casleu* à *Novembre*. 10. *Thebeth* à *Decembre*. 11. *Shebeth* à *Janvier*, & *Adar* ou *Veadar*, à nôtre Mois de *Fevrier* Mais il faut remarquer que les Mois n'étant chés les *Juifs*, que des Revolutions *Lunaires*, ne sauroient par cette raison répondre exactement aux nôtres. *Lami* Introduction. (h) L'*Hébreu* porte *entre les deux Soirs*, l'un desquels commençoit au declin du Soleil depuis midi, & duroit jusqu'à son coucher, l'autre commençoit au coucher de cet Astre, & duroit jusques à la nuit; ce qui fait dire à *Josephe*, que l'Agneau *Pascal* étoit immolé entre la 9me. heure, & la 11me. c. d. selon nôtre manière de compter, entre trois & cinq de l'après midi. *Patrick* Comm. & *De Beausobre* ubi sup. (i) Cette Aspersion du Sang de l'Agneau sur les Pôteaux des Maisons semble avoir été particuliére à la prémière Pâque, & n'avoit plus été en usage dans les Siécles suivans, parce que la même nécessité ne s'y trouvoit plus.

„ Personnes, (k) ordonna, qu'on tuât, & qu'on mangeât un Agneau, „ en marquant le mois de *Nisan* ou de *Mars* pour l'exécution de cet „ ordre ; ce qu'il fit sans doute pour répandre par-là un certain ri- „ dicule sur les *Egyptiens*, qui commençoient précisement dans cette „ Saison-là à adorer le *Belier* dans le signe duquel le Soleil faisoit „ alors son entrée. Il défendit au peuple d'*Israël* de manger la chair „ de l'Agneau de Pâques cruë, ou bouïllie, d'en rompre aucun Os, „ & d'en rien reserver pour le lendemain ; parce que dans les Fêtes „ profanes de *Bacchus*, on avoit accoutumé de manger cruë la chair „ des Victimes, qu'on lui offroit, & d'en briser tous les Os ; & que, „ dans le Culte, qu'on rendoit aux *Heures*, les *Egyptiens*, (& à „ leur exemple les *Athéniens*,) qui les regardoient comme des Dé- „ esses, faisoient bouïllir toutes les Victimes, qu'ils immoloient à „ leur honneur, & en emportoient ordinairement chez eux quelque „ portion, comme un bon préservatif, contre toutes sortes d'accidens.„ Telle est l'opposition qu'on croit trouver entre les Cérémonies pratiquées dans la Célébration de la Pâque, & les Superstitions en usage parmi les Payens. Mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des explications si recherchées ; puisque les Circonstances dans lesquelles se trouvoient alors les *Israëlites* opprimés par les *Egyptiens*, & sur le point d'être congédiés avec une extrême précipitation, suffisent seules, pour nous faire comprendre la Nature du Sacrifice *Pascal*, les raisons que Dieu avoit de vouloir que la chose se fit de cette manière, & pourquoi cet Agneau devoit être assaisonné de cette sorte, mangé tout entier, & ainsi du reste.

Signification litterale de la Pâque.

(l) L'Agneau *Pascal* devoit être un mâle, parce que l'espèce est plus excellente ; *sans tare*, pour être agréé de Dieu ; *au dessous de l'âge d'un An*, autrement ce n'eût plus été proprement un Agneau ; *mis à part du reste du troupeau*, afin qu'il fût tout prêt, quand on viendroit en hâte pour l'immoler ; *roti & non pas bouilli*, parce qu'il feroit plutôt cuit : Mais *il devoit être roti tout entier*, parce qu'on devoit le manger ainsi. *Il n'en devoit rien rester*, afin que les *Egyptiens* ne pussent pas le profaner. *Il faloit le manger de bout, à la hâte*, & dans l'attitude de personnes, qui sont à tout moment sur le point de commencer un Voyage ; *avec des herbes amères*, pour rapeller au souvenir des *Israëlites* le dur Esclavage, sous lequel ils avoient gémis en *Egypte*, & *avec du Pain sans Levain* ;

(k) *Spencer* de Ritib. Hebræ. Tom. I. Liv. 2. C. 4. (l) *Patrick* Comment.

*vain*; en mémoire de ce que leur Délivrance avoit été si promte, qu'ils n'avoient pas même eû le tems de laisser lever la pâte, dont ils vouloient faire le pain pour leur voyage. Voilà tout ce que les *Israëlites* y entendoient, & peut-être tout ce que Dieu vouloit, qu'ils y entendissent alors, en conséquence des Ordres, qu'il leur avoit donnés touchant cette auguste Cérémonie.

Mais la Doctrine Chrétienne nous enseigne clairement, que Dieu eût en tout cela un but & des vuës *mystiques*; & que l'Agneau *Pascal* étoit moins un Sacrifice institué pour contrarier les Superstitions du Paganisme, qu'un Tableau, qui représentoit la mort que JESUS devoit souffrir dans l'accomplissement des tems: Aussi voyons-nous, que les Apôtres, dans leurs Ecrits, mettent souvent la *Pâque Chrêtienne* en parallele *avec la Pâque des Juifs*; comme quand ils disent que (m) *Christ nôtre Pâque*, (M) *l'Agneau sans soüillure & sans tache, a été sacrifié pour nous*; *que le* jour même que les *Juifs* mangeoient l'Agneau de Pâque, *il a donné sa vie en oblation pour le Monde*, (n) que *par l'effusion de son sang* (o) *nous avons la Rédemption*, *savoir la remission de nos pêchés*; & qu'ils nous exhortent à (p) *célébrer la Fête non point avec du vieux Levain, ni avec le Levain de Malice & de méchanceté*; *mais avec les pains sans Levain de sincérité & de vérité.* Et Mystique.

C'est ainsi que les *Israëlites* célebrérent la Pâque la nuit, qu'ils quittérent l'*Egypte*, & nous venons de voir quel étoit le sens *litteral* & *Mystique*, de cette Solemnité, & de toutes ses Circonstances. Mais les *Juifs* y firent dans la suite des tems des changemens considerables. Ils en retranchérent certaines choses, y en ajoutérent d'autres, & en portérent l'observation à un tel degré de superstition, que cette Fête se trouva enfin tout à fait differente de son prémier établissement. (q) Deux ou trois jours avant que la Fête commençât, ils nettoyoient tous leurs vases, & les utensiles de leurs Maisons. S'ils étoient trop gros, pour être plongés dans l'eau, il les arrosoient, & les lavoient de tous les côtés, & s'ils pouvoient endurer le feu, ils les y mettoient pour les purifier. (r) Quand le soir du *quatorziéme* jour étoit venu, ils allumoient des Cierges; & avant que de se mettre à chercher, s'il n'y avoit point de Levain dans leurs Maisons, le Pére de famille faisoit cette courte éjaculation, *Beni sois-tu, O Seigneur notre Dieu! Roi Eternel!* *qui* Maniére dont les *Juifs* celébrérent la Pâque dans la suite des tems.



(m) I. Cor. V. 7. 8. (M) I. Pierre I. 19. (n) ℣. 2. & Heb. XII. 24. (o) Ephes. I. 7. (p) I. Cor. V. 8. (q) *Saurin* ubi suprà. (r) *Lewis* Antiq. Jud.

*qui nous as sanctifiés par tes commandemens, & qui nous as ordonné d'ôter le Levain du milieu de nous.* Après quoi tous les Domestiques, à l'exception des femmes, se mettoient en quête. Il n'y avoit ni trou ni coin, dans lequel ils n'allassent fouiller, sans même excepter les Granges, ni les Ecuries. Cela fait, le chef de famille prononçoit la protestation suivante : *Que tout le Levain, qui est dans ma Maison, tant celui que j'ai vû, que celui que je n'ay pas vû, soit nul, & semblable à la Poussière de la Terre.* Les *Juifs* étoient si scrupuleux là-dessus, que tant que duroit la Fête, ils ne vouloient pas même prononcer (s) le mot de *Levain*, de peur de souiller leurs Ames, par la seule idée du Pain. Avant que d'immoler la Pâque, (t) ils convenoient prémièrement de la Compagnie, qui devoit la manger; & ils en fixoient le nombre , qui étoit tantôt plus grand, & tantôt moindre, à proportion de ce que châcun en pouvoit manger; le moins que châque Assistant en pût prendre devoit être de la grosseur d'une Olive. Pendant ce Mysterieux souper, il n'y avoit plus de Distinction entre les divers membres d'une même Famille : Hommes, Femmes, Enfans, Maitres, & Serviteurs, s'ils étoient circoncis, étoient tous régalés à la même Table. La prémière Pâque fût célébrée par les *Israëlites* en équipage de Voyageurs, de bout, & le bâton à la main, tant que dura le souper. Mais dans la suite, les *Juifs* la célebrérent *couchés* sur des Lits, placés autour d'une Table, & appuyés sur leur bras gauche. (u) Les *Talmudistes* prétendent même que cette dernière posture est absolument requise, pour manger la *Pâque*; parce qu'ils la regardent comme un emblême très-beau & très-juste de ce repos & de cette Liberté, que Dieu voulut bien accorder aux Enfans d'*Israël*, lors qu'il les tira de l'*Egypte*. Les Conviés une fois placés, comme nous venons de le dire, autour de la Table, le Chef de Famille, ou quelqu'autre Personne de distinction, prenoit une Coupe de Vin trempé d'eau, & après avoir dit par forme d'Actions de graces, *Beni sois-tu, Seigneur! qui as créé le fruit de la Vigne*, il en bûvoit, & la faisoit ensuite passer de main en main aux Assistans, qui tous étoient obligés d'en boire, ensuite dequoi ils mangeoient des herbes amères, & du Pain sans Levain, qu'ils trempoient (x) dans une Sauce épaisse, faite d'ingrediens doux & amers, pilés & mêlés ensemble, dans

(s) *Lami* Introd. (t) *Lewis* ubi sup. (u) *De Beausobre*, Introduction. (x) Ce plat n'avoit pas été ordonné de Dieu, & n'a même aucun fondement dans la Loi. *Lewis* ubi suprà.

dans un plat de Terre, qui servoit à les faire ressouvenir de l'argile, sur laquelle leurs Ancêtres avoient travaillé en *Egypte*. Cela fait, le Chef de Famille prenoit une seconde Coupe, qu'il accompagnoit de plusieurs Actions de Graces, & alors on commençoit à manger la Chair de l'Agneau *Pascal*; puis l'on búvoit une troisiéme Coupe apellée *la Coupe de Bénédiction*, parce qu'elle étoit immédiatement suivie des Actions de Graces, qu'on dit après le repas. Toute la Cérémonie se terminoit par une quatrième Coupe, apellée ordinairement la Coupe de *Hallel*; parce qu'après cela on chantoit (y) quelques Psaumes choisis. Enfin le Chef de Famille, ou celui qui recitoit l'Office de la Pâque, congédioit la Compagnie par une Bénédiction. C'est ainsi qu'on célébroit la Pâque sur la fin de l'Etat des *Juifs*. Et on voit par ce détail, qu'on y avoit déja glissé bien des innovations, & plusieurs Cérémonies étrangères à son institution primitive.

Quoi-qu'il en soit, les *Israëlites*, occupés à manger la Pâque, étoient dans l'attente du moment de leur délivrance, lorsque (z) *le Seigneur frappa à minuit tous les prémiers nés du Païs d'Egypte, depuis le prémier né de Pharaoh, qui devoit être assis sur son Thrône, jusqu'au prémier né du Captif, qui étoit dans le Cachot, & tous les prémiers nés des troupeaux, de sorte qu'il y eut un grand* (a) *cri, dans toute* l'Egypte; *car il n'y avoit pas une Maison, où il n'y eût un Mort.*

Il est certain, que rien n'étoit plus propre à saisir l'imagination, qu'un Spectacle aussi tragique que celui-là; & il ne faut pas être

(y) Les Psaumes que l'on chantoit dans cette occasion étoient les CXIII. & CXIV. que l'on commençoit à chanter sur la seconde Coupe; Les CXVI. CXVII. & CXXXVI. que l'on chantoit sur la quatriéme, & ce dernier chant s'appelloit *Hallel* ou *Loüange*. Ceux qui souhaiteront d'en savoir d'avantage sur ce sujet, n'ont qu'à consulter *l'Ami*, dans son traité de la *Pâque*, & les Antiquités de la République des *Juifs* par *Lewis* (z) Exod. XII. 29. (a) On conjecture avec assés de probabilité, que la Fête Solemnelle, que les *Egyptiens* célébroient en courant çà & là, avec des Flambeaux pendant la nuit, cherchant *Osiris* avec des pleurs & des lamentations extraordinaires, tiroit son Origine de ce que *Pharaoh* & tous les *Egyptiens* s'étant levés à minuit, allumérent des chandelles, & trouvant leurs enfans morts se mirent à pleurer & à lamenter avec de grands cris. On peut même croire sans absurdité, que le Prince, qui perdit alors la vie, portoit le nom d'*Osiris*; sa mort subite qui arriva pendant la nuit, le fit universellement regreter, & dès-lors l'anniversaire s'en célébra aussi de nuit. *Patrick* Comment.

être surpris que les *Egyptiens* ayent si fort sollicité les *Israëlites* de sortir de leurs Païs, même avant que l'Aurore parût. Le sort de ceux qui venoient de perir, faisoit que châcun craignoit pour sa propre vie. Mais quelles raisons avoient les *Israëlites*, pour profiter de la frayeur, & de la consternation des *Egyptiens*, & pour leur enlever leurs biens meubles? C'est une question, sur laquelle on dispute encore aujourd'hui. Les uns supposent que le terme de l'Original signifie *demander* aussi bien *qu'emprunter*. Or si cette interpretation a lieu, voilà les *Israëlites* à couvert de tout blâme & de tout reproche d'injustice; puisqu'ils pouvoient sans contredit garder par devers eux ce qu'on leur avoit volontairement donné. Mais je veux que l'expression de *Moïse* ne signifie *qu'emprunter*. Il n'y a personne assés ennemi de la vérité, pour douter, que Dieu, qui est le Souverain Maitre & le Seigneur de toutes choses, ne puisse, quand il lui plait, & de la maniére qu'il le juge à propos, transferer le droit d'un particulier à un autre. Si outre cela on fait attention, que Dieu vouloit être, & étoit en effet dès ce moment le Roi des *Israëlites*, plus particuliérement qu'il ne l'étoit des autres Nations; & (b) que *Pharaoh* & son Peuple avoient fait des

Pourquoi les Israëlites pillérent les Egyptiens.

(b) On trouve dans la *Gemare* du *Sanhedrin*, un recit là dessus, qui mérite d'être raporté. Du tems d'*Alexandre* le Grand, les *Egyptiens* intentérent un Procès aux *Juifs*, demandant d'être mis en Possession de tout le Païs de *Canaan*, à titre de Satisfaction, pour ce que ceux-ci leur avoient emporté à leur sortie d'*Egypte*. Surquoi *Gibeah Ben Kosam* Avocat des *Juifs* repliqua, qu'avant que de faire cette demande, les *Egyptiens* devoient prouver ce qu'ils alléguoient, savoir, que les *Israëlites* avoient emprunté quelque chose d'eux. A quoi les prémiers répondirent, qu'il suffisoit que la chose se trouvât couchée par écrit dans les Livres que leurs parties regardoient comme sacrés; *Eh bien*, dit alors *Gibeah*, *regardés dans ces mêmes Livres*, & *vous y trouverés, que les Enfans d'Israel ont demeuré* 430 *Ans en Egypte*. Exod. XII. 40. *Payés-nous donc la peine & le travail de tant de mille ames, que vous avés employés pendant tout ce tems-là; & après cela nous vous restituërons ce que vous leur prêtates le jour de leur départ.* A cela les *Egyptiens* ne purent répondre un seul mot, *Patrick* Comm.; Il faut cependant remarquer, que *Moïse* ne dit pas positivement, que les *Israëlites* ayent demeuré 430 Ans en *Egypte*, il est certain qu'ils n'y ont été que la moitié de tout ce tems là; mais il veut dire, que le séjour des *Israëlites* en terre étrangère à compter depuis le jour qu'*Abraham* quitta la *Mésopotamie*, jusqu'à leur sortie d'*Egypte*, avoit été d'autant d'Années. En effet depuis qu'*Abraham* eut quitté *Charan*, jusqu'à-ce que *Jacob* descendit en *Egypte*, il s'écoula 215 ans, qui joints à un pareil nombre d'années, que Jacob & sa Postérité demeurérent en *Egypte*, font la Somme de 430 ans; ensorte que *Moïse*, en nous disant, *que*

des injustices criantes au Peuple de Dieu, dont il venoit de faire ses Sujets; (c) cette Action de piller les *Egyptiens*, même dans le plus mauvais sens qu'on puisse donner à cette expression, étoit, selon le droit des gens, plus facile à justifier, que *les lettres de represailles*, que les Rois ont accoutumé d'accorder, & que les autres moyens dont ils se servent contre les Puissances, qui ont fait du tort à leurs Sujets, ou qui ont permis à leurs Officiers de les molester, & qui refusent une Satisfaction convenable à la partie offensée. En un mot, tout ce que les *Hebreux* enlevérent aux *Egyptiens*, ils le leur enlevérent, & s'en rendirent maitres par droit de *represailles*: c. d. en vertu d'une Commission particuliére, ou d'un ordre exprès de la part du Seigneur, qui étoit alors devenu non-seulement leur Dieu, mais encore leur Roi d'une maniére particuliére.

Mais parce que ce n'est pas tant à l'*Action* en elle-même, qu'on trouve proprement à redire, qu'à la *fraude*, qu'on croit y remarquer, il faut encore observer que (d) par-là la Providence de Dieu se proposoit de dédommager en quelque sorte les *Israëlites* des traitemens injustes & tyranniques, qu'ils avoient reçûs de la part des *Egyptiens*; ce qui paroit clairement, en ce que le Seigneur *leur fit trouver grace* auprès de ces derniers, qui, à ne consulter même que l'interêt qu'ils avoient à être au plutôt debarrassés de ces hôtes, à l'occasion desquels ils avoient déja tant souffert, étoient disposés à leur prêter tout ce qui se trouvoit en leur pouvoir. Tout va bien jusques ici. Il n'y a d'un côté qu'un emprunt honnête, & de l'autre qu'un prêt généreux; & s'il est vrai, que les *Israëlites* ayent ensuite acquis un droit légitime sur ce qu'ils avoient emprunté, ils n'étoient en aucune façon obligés à le restituër. Or il est facile de se convaincre, qu'ils avoient acquis un semblable droit. Pour cet effet on n'a qu'à considerer, que les *Egyptiens*, après leur avoir donné pleine liberté de sortir du Païs, les poursuivirent en *Ennemis*, & dans l'intention de les détruire; que, par cet Acte d'hostilité & de perfidie, ils perdirent les droits, qu'ils avoient sur ce qu'ils avoient auparavant prêté. La chose parle d'elle-même. Car cet attentat d'ennemi, qui authorisoit les *Israëlites* à tomber sur leurs persécuteurs, & à les dépouïller de leurs biens, leur donnoit à plus

Cette Action justifiée.

G forte

*le sejour des Enfans d'Israël qui demeuroient en Egypte*, (le Texte Samaritain porte, *dans le Païs de Canaan & en Egypte*) fut de 430 ans, avoit clairement en vuë tous les pélérinages d'Abraham & de sa Posterité. *Patrick* ubi sup.
(c) *Jackson* sur le Symb. (d) *Tillotson*. S. Vol. I.

forte raiſon le droit de garder ce qui s'en trouvoit déjà entre leurs mains ; enſorte que dès-lors ils devinrent les légitimes propriétaires, de ce qu'ils avoient ſeulement emprunté , & qu'ils n'auroient pû retenir autrement , ſans ſe rendre coupables d'Oppreſſion & de fraude.

COLOMNE de NUEE ce que c'étoit. C'eſt ainſi que les *Iſraëlites* , chargés des dépouïlles de leurs ennemis , ſortirent triomphans du Païs d'*Egypte* , au nombre de ſix cens mille Ames , ſans compter les Femmes ni les Enfans , non plus qu'une *multitude mêlée* , qu'on croit avoir été compoſée de Proſélytes , qui avoient embraſſé la Religion de ce Peuple chéri du Ciel. Le *Seigneur* , dit l'Hiſtorien Sacré (e) *les conduiſoit pendant le jour dans une Nuée , & pendant la nuit , dans une Colomne de feu.* La plûpart des Interprêtes croyent , que ce Phénomène admirable, tout obſcur d'un côté , & tout brillant de l'autre, ſous la figure d'une Colomne ; (f) étoit le *SHECHINA* , ou *la Majeſté Divine* , qui manifeſtoit (g) ſa préſence par une longue ſuite d'Anges , qui l'accompagnoient. C'eſt pourquoi celui , qui dans le 14 Chapitre de l'*Exode* eſt apellé (h) le *Seigneur* , paroit dans le même Chapitre ſous le nom de (i) l'*Ange de Dieu* ; & ils ſuppoſent de plus , que (k) comme la Majeſté de Dieu apparût à *Moïſe* dans le *buiſſon* , quand le Seigneur lui donna charge de faire ſortir ſon Peuple de l'*Egypte* , & qu'il le dirigea tant que dura ſon Ambaſſade vers *Pharaoh* ; Elle lui apparut auſſi alors , dans une magnifique Nuée , pour conduire les *Iſraëlites* , & pour les aſſurer , que la Providence veilleroit d'une façon toute particulière à leur ſûreté & à leur défenſe.

Objection. A tout cela on oppoſe , (l) „ qu'il n'y a rien de miraculeux dans „ cette affaire ; que dans des Païs deſerts & incultes , où l'on ne „ diſtinguoit quoi que ce ſoit , ſurquoi les Armées pûſſent diriger „ leur route , on avoit accoutumé de porter devant la prémière Ligne, „ un feu allumé & flamboyant , qui , placé au haut d'une perche , „ ſervoit de Signal au reſte de l'armée ; qu'ainſi cette Colomne de „ Nuée n'etoit autre choſe qu'un de ces *Signaux ambulans* , portés „ par

(e) *Patrick* ubi ſup. (f) *Mede* Oeuvres page 343. (g) Exode XIV. 24. (h) ℣. 19. (i) *Patrick* ubi ſup. (k) Les *Juifs* croyent que ce Conducteur étoit *Michel* l'Archange, ou bien l'Ange *Gabriel*. Mais quel qu'il fût, il n'étoit que le Commandant de l'Armée devant laquelle il marchoit. Ils lui donnent encore le nom de *Metraton* , parce qu'il marquoit la place où les Iſraelites devoient camper, & que pendant tout leur voyage , il les conduiſit d'une Station à l'autre. *Patrick* ubi ſup. (l) *Toland* Hodegus.

„ par des gens établis pour cela, quand on étoit en marche, & „ qu'on plaçoit fur la Tente du General, quand il falloit s'arrêter: „ C'eft à un feu portatif tel que celui dont nous venons de parler, „ qu'on doit appliquer tout ce qu'on a dit d'extraordinaire & de „ furprenant de la prétenduë Colomne de Nuée; puifque de nuit „ on en voyoit de bien loin la Flamme, fans en appercevoir la fumée, & que de jour c'étoit le contraire, „

Quiconque a quelque connoiffance de l'Hiftoire *Ancienne* ou *Moderne*, ne fauroit nier, qu'avant l'invention de la *Bouffole;* ce ne fût une coutume générale, quand on avoit à traverfer des vaftes plaines, où l'on ne rencontroit fur fa route ni Villes, ni Riviéres, ni Montagnes, qui púffent fervir de Signaux & de marques, comme dans les déferts de l'*Arabie*; de porter du feu devant les Armées, pour en diriger la marche, & que même aujourd'hui, que l'on connoit l'ufage de la Bouffole, on fe fert encore de feu, dans les Caravanes de l'*Orient*, auffi bien que dans ces groffes troupes de Pélerins, qui partent tous les ans du grand *Caire* en *Egypte*, pour aller vifiter le Temple de la *Mecque* en *Arabie*. Il faut avouër encore que, fi la *Colomne de Nuée* n'avoit eú d'autre deftination que celle de guider les *Ifraëlites* dans leurs marches, on feroit beaucoup mieux fondé à foutenir que ce n'étoit-là qu'une invention humaine, qui n'avoit rien en elle de furprenant ni de merveilleux. Mais quand on verra clairement, que cette *Colomne de Nuée* avoit bien d'autres ufages, que celui de fervir de guide aux enfans d'*Ifraël*, qu'en elle refidoit une Puiffance fupérieure, à qui le nom & les attributs de Dieu font communiqués; qu'il en fortoit tous les jours des Oracles, dont le but étoit de diriger le peuple, dans ce qu'il avoit à faire; des playes & des châtimens, quand il avoit commis quelque faute; & qu'enfin on lui attribuë des mouvemens & des Actions, qu'on ne fauroit, à parler exactement, attribuer à aucun *feu purement materiel;* j'efpère qu'on en conclurra, que cette Nuée conductrice étoit un miracle réel; que fa fubftance étoit tout à fait différente de ces feux *portatifs*, qui précédoient les Armées, & que celui qui la conduifoit, étoit plus qu'un homme mortel. Réponfe.

Il eft parlé pour la prémiére fois de cette *Colomne* dans le XIII. Chapitre de l'*Exode*, où (m) *Moïfe* décrivant la route que tinrent les *Ifraëlites*, après être partis de *Rahmefès* & puis de *Succoth*,

 nous

(m) ✝. 20. 21.

nous dit, que de *Succoth ils allérent camper à Etham sur les bords du désert, & le Seigneur alloit devant eux, de jour dans une Colomne de Nuée, & de nuit dans une Colomne de feu.* Or nous savons ce qu'il faut entendre par le *Seigneur qui alloit devant eux*, par ce qui est dit dans un autre endroit, (n) *Voici, j'envoye mon Ange devant toi, pour te garder dans ton chemin*, & *pour te mener dans le lieu, que je t'ai préparé; prend garde à lui, & obéï à sa voix; ne le provoque pas; car il ne pardonnera pas vos transgressions, car mon nom est en lui, c. d.* mon nom JEHOVAH qui est le nom propre & incommuniquable de Dieu. Le second endroit où il soit fait mention de cette Colomne, est dans le XIV. Chap. (o) *Et l'Ange de Dieu, qui alloit devant le Camp d'Israël, changea de situation, & passa derriére eux; & la Colomne de Nuée se retira de devant leur face, & se plaça derriére eux, & elle vint entre le Camp des Egyptiens & le Camp d'Israël, & elle étoit une Nuée & une Obscurité pour ceux-là, mais elle étoit Lumineuse pour ceux-ci.* On trouve encore dans le même Livre un passage où il est fait mention de cette Colomne; Il est dans le XXXIII. Chapitre. Dieu, irrité de l'impieté que le Peuple d'*Israël* avoit fait paroitre, en forgeant & en adorant un *Veau d'Or*, refuse de le conduire d'avantage lui-même, & veut donner cette commission à un *Ange.* (p) *Retire-toi*, dit il à *Moïse*, *& monte d'ici, toi, & le Peuple que tu as fait monter hors du Pais d'Egypte; j'envoverai un Ange devant toi, car je ne veux pas monter au milieu de toi, parce que tu ès un Peuple de col roide, de peur que je ne te consume en chemin. Quand le Peuple eût ouï ces mauvaises nouvelles, il mena deuil, & personne ne mit sur soi ses ornemens. Et quand Moïse entra dans le Tabernacle, chácun se leva, & se tint à l'entrée de sa Tente, regardant après Moïse, jusqu'à-ce qu'il fût entré dans le Tabernacle; & il arriva, que quand Moïse fût entré dans le Tabernacle, la Colomne de Nuée descendit & s'arrêta à la porte du Tabernacle, & le Seigneur s'entretint avec Moïse. Tout le Peuple vit la Colomne de Nuée à la porte du Tabernacle, & ils se levérent, & adorérent, chácun se tenant à la porte de sa Tente.* Nous n'alleguerons plus qu'un seul endroit, aussi exprès que les précédens sur ce sujet. Il est pris du XVI. des Nombres. Le Peuple murmuroit de la perte de *Coré* & de ses

complices

(n) *Exod.* XXIII. 20. 21. (o) Vers. 19. 20. (p) Vers. I & suivans.

complices. (q) *Et il arriva*, dit l'Historien Sacré, *que quand la Congrégation se fût assemblée contre Moïse & contre Aaron, qu'ils regardérent du côté du Tabernacle d'Assignation, & voici la Nuée le couvroit, & la gloire du Seigneur apparut; & l'Eternel parla à Moïse, disant, montés du milieu de cette Congrégation, afin que je les consume dans un moment; & ils se prosternerent le visage contre terre, & Moïse dit à Aaron, pren un encensoir, & mets-y du feu de dessus l'Autel, & mets-y de l'encens dessus, & va vite vers la Congrégation, & fai une expiation pour eux, car la colère est sortie de par l'Eternel; la Playe est commencée.*

Ne suffit-il pas d'avoir simplement rapporté ces passages, pour faire comprendre à toute personne raisonnable, que cette Colomne, marchant à la tête du Camp d'*Israël*, faisoit une toute autre figure, que l'on n'en sauroit attendre d'un feu de quelque matiére combustible élevée au bout d'une perche ? Que dans cette Colomne résidoit une Personne d'un Caractère Divin, & qui, possedant les perfections de la Divinité, est pour cette raison apellée le *Seigneur*, *l'Ange*, *l'Ange du Seigneur*, & l'*Ange de sa présence*? Que cette personne étoit en même tems revêtuë du pouvoir d'éxiger de la part des *Israëlites* une soumission entiére, un respect profond, & de punir les Transgresseurs, ou de leur pardonner ? Que *Moïse* & *Aaron*, aussi bien que le reste de l'assemblée, pouvoient sans se rendre coupables d'Idolatrie, se prosterner devant elle la face contre terre, & lui obéïr ? En un mot, toute la suite de ce recit ne semble-t-il pas marquer, que tous ceux de la Congregation regardoient cette Colomne comme quelque chose de respectable & de terrible, & celui qui y faisoit sa residence, comme une personne au dessus du rang & de la qualité d'une substance créée, quelle qu'elle fût ? Aussi croit-on généralement, que celui, à qui les noms, les qualités & les honneurs de la Divinité sont attribués en tant d'endroits, étoit le Fils éternel de Dieu, accompagné d'une multitude d'Anges bienheureux, sous des formes brillantes & lumineuses, qu'ils étendoient ou resserroient, selon le bon plaisir de leur Chef, quand il faloit condenser ou éclaircir la Nuée, dans laquelle ils habitoient. Mais qu'un simple feu, sans direction surnaturelle, puisse dans le même tems paroitre sous differentes formes, & n'être qu'obscurité pour les uns, pendant qu'il éclaire les autres, c'est une chose, qui ne convient nullement à sa Nature.

Gg 3 Il

(q) Nombres XVI. 42. & suivans.

Il y auroit au reste de la présomtion à déterminer le nombre des usages, que les *Israïlites* pouvoient retirer de cette Nuée. Mais on peut assurer, sans craindre de se tromper, qu'outre qu'elle leur servoit de guide dans leur voyage, (r) Elle les défendoit encore contre les attaques de leurs ennemis. Elle les mettoit à couvert de la chaleur du Soleil, qui les auroit sans doute extrêmement incommodés, dans un Désert comme celui, où ils se trouvoient, & dans lequel il n'y avoit que très peu d'Arbres, & point d'habitations, sous lesquelles ils pussent se retirer. Elle étoit enfin principalement pour eux, un Sanctuaire, d'où le Seigneur rendoit constamment ses Oracles, & auquel ils pouvoient toujours recourir, pour être instruits de la volonté de leur Monarque Céleste.

Il nous est expressément dit, (s) *que l'Eternel parut sur le Tabernacle*, dans cette *Colomne de Nuée*, (t) qu'il fit venir devant lui *Aaron* & *Marie*; & que, du sein de cette Nuée, partoient les traits de sa colère, aussi bien que les signes de son amour, sur toute la Congregation. Cette Nuée ne pouvoit donc être autre chose, en ce tems-là, que le véhicule de la Divinité, ou le lieu, dans lequel il faisoit paroitre sa *Présence Majestueuse*. Et ceux-là ne s'éloignent pas de la vraisemblance, (u) qui conjecturent, que les Poëtes pourroient bien avoir emprunté de ce Phénomène, les descriptions qu'ils nous font de leurs Dieux descendans sur des Nuées, & environnés d'une lumiére éclatante.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les *Israïlites* se croyoient réellement sous la conduite d'un guide Divin ; (x) autrement ils n'auroient pas fait éclatter une tristesse si profonde, & une douleur si vive, quand ils sçûrent qu'il vouloit les abandonner. Jamais ils ne se feroient soumis à errer si longtems dans un désert, & à essuyer tant de dangers & de fatigues, s'ils n'eussent regardé leur guide, que comme un de leurs semblables, qui portoit un Fanal (y) au bout d'une perche. Du Mont *Horeb*, jusques à *Kadès Barné*, sur les frontiéres du Païs de *Canaan*, il n'y avoit pas un fort long trajet à faire; Onze journées ou environ suffisoient pour arriver de l'un de ces endroits à l'autre. C'étoit une route très-fréquentée,

(r) *Patrick* ubi supra (s) Deut. XXXI. 15. (t) Nomb. XII 5. (u) Adhoc exemplum credo Poëtas sancivisse, nullum Numen mortalibus apparere sine Nimbo: Est autem Nimbus Nubes Divina, seu fluidum Lumen, quod Deorum capita cingit, *Taubman* sur *Virgile* (x) Exod. XXXIII. (y) *Lewis* ibid.

quentée, & de laquelle il leur étoit presque impossible de s'écarter. Si donc ils n'eussent pas été convaincus, qu'il y avoit du miracle dans la maniére dont ils se voyoient conduits, pourra-t-on s'imaginer, que *Moyse* même, avec toute son authorité, fût jamais venu à bout de leur persuader de faire tant de tours & de détours dans un Païs ennemi, où châque pas qu'ils faisoient, les mettoit, pour ainsi dire, dans la nécessité de combattre? Ne valoit-il pas mieux les conduire tout droit vers cette Terre de *Canaan*, qui leur avoit été promise, & dont la conquête leur étoit assurée? S'ils suivirent donc volontairement la Nuée, ce fût parce qu'ils savoient bien, que la Divinité y faisoit sa résidence; & cette Divinité ne les fit errer si longtems dans le désert, que pour les éprouver, pour les endurcir contre les fatigues, & pour differer leur prise de possession d'un Païs découlant de lait & de miel, jusques à l'entiére extinction de cette génération rebelle, (z) *touchant laquelle il avoit juré en sa colère, qu'elle n'entreroit point dans son repos.*

---

## SECTION V.

## *Du Passage des* Israëlites *au travers de la* Mer Rouge.

Pourquoi les *Egyptiens* poursuivirent les *Israëlites*.

PENDANT que les *Israëlites* étoient en marche, l'impression que les derniéres playes avoient fait sur *Pharaoh* & sur ses Ministres, commençoit à s'affoiblir. Ayant appris, sans doute par des Courriers, qu'on avoit envoyés après les *Israëlites*, ou par d'autres voyes, que ce peuple avoit quelque chose de plus en vuë que la Célébration d'une Fête de trois jours dans le Désert; ils se mirent à refléchir sur le préjudice considerable qu'alloit souffrir l'*Egypte* de la revolte de tant d'Esclaves, qui l'avoient si utilement servie jusqu'alors. Peut-être aussi s'imaginérent-ils que la Puissance du Dieu d'*Israël*, quelque grande qu'elle parût être, pouvoit cependant avoir ses bornes, aussi bien que celle des autres Divinités. (a) Car la Théologie Payenne assignoit à châque Dieu un certain district, ou une certaine Province. Tel dominoit sur les Montagnes, dont

(z) Ps XCV. 11. (a) I. Rois. XX. 23.

dont le pouvoir ne s'étendoit pas jusques dans la plaine, qui étoit de la Souveraineté de quelqu'autre. Celui-ci présidoit sur les Eaux, & celui-là sur la Terre. Trompé par ces Illusions, ou plutôt aveuglé par un juste jugement de Dieu, *Pharaoh* résolu de poursuivre les Enfans d'*Israël*, assembla ses troupes, se mit en marche avec elles, & atteignit ses fugitifs, dans le tems, qu'ils se voyoient arrétés par la Mer.

Détresse des *Israélites*.

(A) Jamais Peuple ne se trouva dans une situation plus triste, que celle où se virent alors les Hébreux. Enfermés, du côté de l'*Occident*, par une Chaine de Montagnes; pressés, du côté du *Midi*, par l'Armée de *Pharaoh*: ils ne pouvoient avancer ni vers l'*Orient*, ni vers le *Septentrion*, parce que la Mer leur barroit le passage de ces côtés là. De faire le trajet sans un nombre de Vaisseaux proportionnés à la multitude, qu'il faloit sauver, la chose n'étoit pas possible. De traverser les Montagnes avec cette suite de femmes & d'enfans, qui embarrassoit leur marche, cela n'étoit pas pratiquable. Enfin d'attendre l'ennemi de pied ferme, & de lui livrer bataille, comment en former le dessein, quand on manque d'Armes & de courage? Quel parti prendre dans des circonstances si tristes? Il ne leur restoit qu'une seule ressource, c'étoit d'élever leurs yeux & leurs cœurs vers cette Nuée, résidence Auguste de leur Chef, & d'apeller à leur secours ce bras Puissant, cette main invincible, qui avoit déja operé tant de merveilles en leur faveur. Au lieu de prendre ce dernier parti, ce peuple ingrat (b) murmure contre *Moïse*, qui en répandit sa plainte devant le Seigneur, dont il étoit le Ministre. *Et le Seigneur*, pour délivrer d'indignes mortels, fit (c) que la Mer, au signal de la verge de son Serviteur, rebroussa chemin par un Vent d'Orient, qui soufla toute la nuit avec une grande violence, & qui changea la Mer en Terrain sec, & les Eaux furent partagées; en sorte que les Enfans d'*Israil marchérent au milieu de la Mer sur le Terrain sec, & les Eaux leur servoient de muraille à droite & à gauche*: Au second signal la *Mer* (d) *reprit son impétuosité*; les vagues rugissantes rompirent la chaine invisible, qui les retenoit, & engloutirent *Pharaoh*, avec toute son Armée, *en sorte qu'il n'en resta pas même un seul.*

Objection contre le miracle.

(e) *Ce fût ainsi que l'Eternel sauva Israël*, dit l'Historien Sacré. Mais s'il en faut croire d'autres Personnes, elles nous diront, qu'il

(A) *Saurin* Diss. (b) Exod. XIV. 11. (c) Vers. 21. 22. (d) ℣. 27. (e) ℣. 30.

qu'il le fit d'une tout autre manière. (f) „ *La Mer Rouge*, à les „ entendre, n'a, fur-tout dans fon extrémité, & dans l'endroit où „ les *Ifraëlites* la pafférent, (g) pas plus de deux mille de largeur; „ fouvent même cette partie de cette Mer étoit tout-à-fait à fec, „ à caufe du grand flux & reflux, qui s'y faifoit remarquer. (h) *Moïfe*, „ qui connoiffoit parfaitement le Païs, & qui avoit obfervé ce flux „ & ce reflux, conduifit fes gens à ce lieu-là, dans le tems, que la „ Marée étoit baffe; & à la faveur d'un vent violent qui foufflant „ depuis le rivage retardoit le retour de la Marée, il eut le bonheur „ d'arriver fain & fauf de l'autre côté; pendant que *Pharaoh* & fon „ Armée, qui comptoient fur le même fuccès, trompés dans leur „ calcul, eurent le malheur de périr. Mais dans tout cet évene„ ment que voit-on de plus (i) que ce qui arriva à *Alexandre*, „ quand il paffa la Mer de *Pamphylie*; ou à (k) *Scipion*, quand „ il alla à *Carthagène*? S'il y avoit eû dans le paffage des *Ifraëlites* „ quelque apparence de Miracle; fi les eaux s'étoient féparées de ma„ niére qu'elles euffent formé une efpèce de muraille de côté & „ d'autre pour les recevoir, il ne faut pas douter que cette vuë n'eût „ arrêté les *Egyptiens*, qui avec toute leur animofité & leur rage, „ n'auroient jamais été affés défefperés pour les pourfuivre plus „ avant.

qui fe fit dans cette occafion.

Il n'eft pas fort aifé de déterminer, quelle largeur peut avoir la *Mer Rouge*; dans l'endroit où les *Ifraëlites* la pafférent. Les Géographes (l) & les Voyageurs ne s'accordent point du tout là-

H h dessus.

(f) La *Mer Rouge*, connuë aux Anciens fous le nom de *Sinus Arabicus* & aujourd'hui fous celui de *Golfodi Mecca*, eft cette partie de l'Ocean Meridional, qui eft fituée entre l'*Egypte* du côté d'*Occident*, l'*Arabie* Heureufe & une partie de la *Pétrée* du côté d'*Orient*; du còté du *Nord* elle baigne les côtes d'*Edom* ou de l'*Idumée*; *Edom* en Hébreu fignifie *rouge*, furnom qui fût donné à *Efaü*, pour avoir vendu fon droit d'Aineffe, pour un plat de potage *rouge*. Le Païs, où s'établit fa poftérité, porte le même nom, auffi bien que la Mer, qui en arrofoit les côtes. Mais les *Grecs* qui ignoroient l'origine de cette dénomination, traduifirent le mot d'*Edom* en celui ἐρυθρὸς; & de la Mer d'*Edom* ils en firent ἐρύθρα θαλάσσαν; Ce qui a fait que les Latins l'ont apellée *Mare Rubrum*, & nous la *Mer Rouge*. Les Hébreux l'apellent la *Mer* de *Suph*. c. d. des *Rofeaux* ou des *Joncs*; parce qu'elle abonde fi fort en cette efpéce de mauvaife herbe, que ceux qui demeurent fur fes côtes, en arrachent, qu'ils font fecher, pour en faire des huttes *Heylin.* Cofmog. *Wels.* Geog. & *Patrick* Comm. (g) *Le Clerc.* Diff. (h) *Eufeb.* Præp. L. 9. c. 27. (i) *Jofephe*, Antiq. Liv. 2. ch. 7. (k) *Tite Live.* Liv. 26. Ch. 45. (l) L'un affirme que la Mer a fix lieuës de large

deſſus. Mais ſi, ſuivant quelques-unes des derniéres Rélations, que nous en avons, nous ſuppoſons qu'elle a environ deux lieuës; & ſi, comme la plûpart des Ecrivains en conviennent, la Mer eſt fort orageuſe dans ce quartier-là, on ne ſauroit guères accorder ces deux choſes avec un *bas fonds*, moins encore avec ce que diſent certaines perſonnes, que l'eau ſe retire tout à fait, & laiſſe la Terre entiérement à découvert lors qu'il arrive quelque reflux violent & précipité. Il faut avouër que, ſelon le côté d'où le vent ſouffleroit, cela pourroit accelerer le reflux, & retarder le flux; mais il eſt dit que le vent, qui ſouffla pour ouvrir le paſſage aux *Iſraëlites*, étoit un *Vent d'Orient*, au lieu qu'il eût falu un vent d'*Ouëſt* ou de *Nord-Ouëſt*, pour chaſſer l'eau depuis le rivage juſques vers la plaine Mer. On n'a qu'à jetter les yeux ſur une Carte Géographique, pour ſentir la ſolidité de ce raiſonnement. Le Vent d'Orient, ſoufflant au travers de la Mer, la partageoit en deux, en ſorte qu'une partie ſe jettoit vers le *Sud*, dans le gros du Golfe, & l'autre reculoit vers le *Nord*, du côté de *Suëz*, où la Mer ſe termine en pointe. S'il y a quelque hyperbole en tout ceci, elle eſt probablement dans le ſens, qu'on donne à ces expreſſions, *les eaux étoient une muraille aux Iſraëlites à droite & à gauche*; ce qui ſignifie, qu'ils en étoient ſi bien défendus de tous les côtés, que les *Egyptiens* ne pouvoient les atteindre, qu'en les pourſuivant par le même ſentier, qu'ils avoient tenu.

*Moïſe* étoit ſans contredit un perſonnage, qui avoit beaucoup d'habileté & de prudence. (m) Comme il avoit longtems été dans les Armées, il ne pouvoit pas ignorer quels étoient les lieux les plus propres à favoriſer une marche, ou une retraite. Cependant, en évitant les Montagnes, qui pouvoient être inacceſſibles à la Cavalerie, & aux chariots de guerre, & en ſuivant le plat-païs, où l'armée de *Pharaoh* pouvoit aiſément le pourſuivre, (comme en effet il le fit,) & cela fondé ſur l'eſpérance incertaine d'un retour de Marée, il n'auroit pas donné une grande preuve de ſon habileté dans cette

dans cet endroit; un autre ne lui donne que quinze ſtades. L'un dit qu'elle eſt étroite & longue comme une riviére, & un autre aſſûre qu'elle a une lieuë de largeur. Voyés *Diod. de Sicile* L. 3. *Strabon* L. 2. les Obſervations de *P. Belon* Liv. 2. & *Pietro della Valle.* T. I. Ep. 11. *Thevenot* lui donne 8. ou 9 mille de largeur, & nous dit que l'endroit où les *Iſraëlites* abordérent, après qu'ils furent paſſés, s'apelle aujourd'hui *Carondel. Voyage du Levant*; Mais *Adricomius* ne veut pas qu'elle en ait plus de ſix. *Theatr. Terra Sanctæ.* (m) *Raleigh* Hiſt.

cette occasion; si d'un côté Dieu ne lui avoit pas ordonné de prendre cette route, & si de l'autre il ne lui avoit pas prédit ce qui arriva. Peut-être n'ignoroit, il pas le cours de la Marée; peut-être savoit-il que le vent étoit favorablement disposé. Mais n'y avoit-il personne, dans toute l'Armée de *Pharaoh*, qui eût autant d'habileté, & qui eût fait la même remarque. Il est inconcevable, (n) que les *Egyptiens*, qui surpassoient alors tous les autres peuples dans la connoissance des corps célestes, dont ils observoient soigneusement le cours, fussent des ignorans, dans ce qui regardoit le flux & le reflux d'une Mer, qui étoit dans leur Païs, sur leurs Côtes, dans leur Ports, & dans leurs Havres les plus fréquentés, & où il y avoit le plus de commerce? Et s'ils n'ignoroient pas le tems du reflux, il est difficile de s'imaginer, que l'ardeur de la poursuite les eût aveuglés, au point de les engager à entrer dans la Baye, dans le tems qu'ils ne pouvoient pas s'empêcher de sentir, qu'au cas qu'ils se fussent trompés dans leur calcul, les vagues, en rebroussant chemin, ne manqueroient pas de les engloutir, sans retour. l'Historien Sacré nous donne, ce semble, assés clairement à entendre, pourquoi ils se hazardérent à poursuivre les *Israëlites*, quand il nous dit, (o) *que l'Ange du Seigneur qui alloit devant le Camp changea de place, passa derriére, & se mit entre le Camp des Egyptiens, & le Camp d'Israël, & fût une Nuée & une obscurité pour les uns, au lieu, qu'il donna de la lumiére aux autres pendant la nuit.* De sorte que la véritable raison, qui engagea les *Egyptiens à poursuivre les Israëlites usques au milieu de la Mer*, est qu'ils ne savoient pas où ils étoient. Ils s'imaginoient être encore sur Terre ferme, ou au moins sur le rivage, que la Mer avoit quitté, parce que les ténèbres de la nuit, & l'obscurité surnaturelle de la Nuée ne leur permettoient pas d'appercevoir les Montagnes d'eau, qui étoient de côté & d'autre. Mais quand (p) *le Seigneur regarda l'Armée des Egyptiens au travers de la Colomne de feu*; quand il tourna de leur côté la partie lumineuse de la Nuée, pour leur faire voir le danger où ils étoient, & qu'en même tems, il versa sur eux depuis la Nuée, selon ce que dit *Josephe*, une Tempête effroyable de Tonnerres, d'Eclairs, & de Grêle, alors ils s'écriérent tous, (q) *Sauvons nous de devant la face d'Israël; car le Seigneur combat pour eux contre les Egyptiens*

Les *Israëlites* traversérent le

Je croi au reste qu'on ne sauroit conclurre ni de la longueur

Hh 2 du

(n) *Raleigh* ibid. (o) *Exod.* XIV. 19. 20. (p) ℣. 24. (q) ℣. 25.

golfe dans toute sa largeur

du traject, ni du nom de l'endroit où abordérent les *Israëlites*, qu'ils ne traversèrent pas la *Mer Rouge*, dans toute sa largeur, mais qu'ils décrivirent seulement un demi-Cercle, suivant le chemin que l'élevation & l'entassement des eaux leur avoit ouvert, & que par consequent ils arrivèrent sur le même rivage, par lequel ils étoient entrés. Car si l'on donne au Canal, qu'ils traversèrent, la plus grande largeur, que les Géographes & les Voyageurs lui ayent donnée; & que, pour ce qui est du tems, que les *Israëlites* demeurérent à le passer on s'en tienne au calcul le plus bas; il nous restera cependant toujours une Réponse à faire, c'est que dans un événement, qui abonde en Miracles, il ne sauroit y avoir aucune absurdité à en supposer un de plus. (r) Or si Dieu fit intervenir sa Puissance, pour démonter les Chariots de *Pharaoh*, de peur que le retour des vagues, en redoublant leurs alarmes, ne leur fit mettre le tems à profit, & qu'à force de diligence ils n'échapassent à la destruction; pourquoi la même Puissance n'auroit-elle pas pû intervenir, en faveur des *Israëlites*, si cela étoit necessaire, pour les animer, & pour leur faire exécuter leur passage, dans le tems marqué? Il y a plus. Nous ne saurions nous empêcher de croire, que Dieu n'ait réellement agi de la sorte, pourvû seulement que nous convenions, qu'il est lui même, dans ce qu'il dit, le meilleur Commentateur de ses propres Actions: Ecoutons-le donc raconter, après l'événement, ses faveurs envers la Postérité de *Jacob*. (s) *Vous avés vû*, dit-il aux Israëlites, *ce que j'ai fait aux Egyptiens, & comment je vous ai portés sur les Ailes d'une Aigle*; (expression qui marque certainement, que dans leur passage, il leur donna quelque Assistance extraordinaire,) *& comment je vous ai amenés à moi.* Il peut y avoir quelque ambiguité par rapport à l'endroit où aborda le Peuple d'*Israël*. Il n'y avoit que deux jours qu'il étoit à (t) *Etham*, & cependant il se trouve, après son passage, dans un Désert de même nom. Mais cette difficulté disparoit, si seulement (u) on suppose, qu'il y avoit deux *Etham*; l'un, une Ville située sur le rivage du côté de l'*Egypte*, & près de laquelle ils avoient campé; l'autre, un Désert sur les frontiéres de l'*Arabie*; à moins, que l'on n'aimât mieux dire, que le Désert prenoit son nom de la Ville, (x) en supposant que cette Ville étoit située vers la partie supérieure de la *Mer Rouge*, & donnoit son nom à un vaste Désert, qui environnoit le haut de la Baye, &

(r) *Saurin* Diss. (s) Exode XIX. 4. (t) Comparés Nomb. XXXIII. avec Exod. XIV. (u) *Wels.* Geog. *Nichols.* conf. V. I. (x) *Le Clerc.* Diss.

& qui s'étendoit affés loin de côté & d'autre. Alors tout feroit de plain pied. Les *Ifraëlites*, en traverfant la Mer feroient abordés dans un autre Quartier du même Défert d'*Ethans*, dans lequel ils avoient déja campé. (y) Et fi les *Ifraëlites* pafférent en droiture d'un rivage à l'autre, la Marée, qui fubmergea les *Egyptiens* avant qu'ils puffent regagner leurs côtes, étoit quelque chofe de plus qu'une Marée ordinaire, puifque autrement leurs cadavres n'auroient pû avoir été jettés, comme l'Ecriture Sainte le témoigne, fur les bords de l'*Arabie*, où *Moife* fe trouva après fon Trajeƈt; mais ils auroient été neceffairement emportés par le flux de la Marée, qui monte vers *Suëz*, jufques à la pointe du Golfe la plus avancée dans le Continent.

Ce font-là quelques-unes des raifons, qui prouvent la réalité du Paffage de la Mer Rouge, tel que *Moife* nous l'a raconté. Comme nous n'avons pas préfentement le tems d'examiner à fond ces divers événemens, qu'on oppofe, dans la vuë de mettre celui-ci dans l'ordre de ceux où il n'entre rien de furnaturel, nous voulons bien, pour éviter la longueur, convenir de leur vérité. (z) Nous contentant de faire remarquer à nos Leƈteurs, que s'ils refléchiffent duëment, fur la prédiƈtion de *Moïfe* touchant le miracle en queftion; fur la Vertu de fa Verge; fur la facilité avec laquelle les *Ifraëlites* pafférent; fur la témérité de leurs ennemis à les pourfuivre; & fur la deftruƈtion (a) totale & la fin tragique de ces derniers dans les eaux de la Mer Rouge; ils s'appercevront fans peine que tout concourt ici à tirer cet événement de pair, & qu'il n'y a qu'une envie démefurée de rabaiffer les Miracles de l'Hiftoire Sacrée, qui puiffe porter l'efprit humain à faire d'inutiles efforts pour diminuer ce qu'il y a de merveilleux dans ce célèbre Paffage, en le mettant en parallele avec ce que l'on raconte de certaines Perfonnes. Je l'apelle un *Paffage célèbre*, non feulement parce que (b) l'Hiftroire



(y) *Raleigh* ubi fup. (z) *Saurin* ubi fup. (a) *Apollonius*, dans les vies des Péres, affure que les *Egyptiens*, qui reftérent dans le païs, & qui n'accompagnérent pas *Pharaoh* dans la pourfuite des *Ifraëlites*, honorérent toujours depuis lors les Animaux, les Oifeaux, les Plantes, & tout ce qui les occupoit. lors de cette deftruƈtion générale. Celui, par exemple, qui travailloit à la culture d'un Jardin, fe fit un Dieu de la Plante, ou de la Racine, à laquelle il donnoit fes foins, quand ce malheur arriva; & ainfi du refte. Mais nous aurons occafion de traiter ailleurs, de la maniére dont s'introduifit en *Egypte* cette multitude de Dieux (b) Voyés Jofué IV. 23. Pf. LXXVIII. 13. CXIV. 3. I. Cor. X. I. Heb. XI. 29. &c.

toire *Sacrée* & *Profane* en font toutes deux mention ; non seulement (c) parce que le nom, qu'on donne à cette Mer, en fait foi ; & que (d) les Habitans de ces côtes ont conservé la mémoire du fait dont nous parlons ; Mais aussi parce que deux personnages, renommés dans l'Histoire Sainte, pour avoir été, l'un grand Législateur, & l'autre Monarque Puissant, ont éxercé leur talent pour la Poësie à célébrer ce miraculeux événement par des vers sublimes & magnifiques. (e) *Par le souffle de tes narines les eaux ont été emmoncelées, les eaux courantes se sont arrêtées comme en un monceau, & les gouffres ont été* comme *gelés au milieu de la Mer. L'Ennemi disoit, je poursuivrai, j'atteindrai, je partagerai le butin, mon ame sera assouvie d'eux, je dégainerai mon épée, ma main les détruira ; Tu as soufflé de ton vent, la mer les a couverts ; ils se sont enfoncés comme du plomb dans les eaux magnifiques.* (f) *Les eaux t'ont vû, ô Dieu, les eaux t'ont vû, & ont tremblé ; même les Abîmes en ont été émûs ; les Nuées ont versé des torrens d'eaux, les Nuées ont fait retentir leur son, tes traits aussi ont volé çà & là . . . . . ton Chemin* a été *par la mer, & tes sentiers dans les grosses eaux, & néanmoins tes traces n'ont point été connuës.*

CHA-

(c) Les *Arabes* donnent aujourd'hui à la Mer Rouge le nom de *Bahr-el-Calzem*, c. d. *Mer de Submersion*, en mémoire de ce châtiment signalé de Dieu sur *Pharaoh* & sur son Armée, *Vels* Geog. sacr. (d) Quant à ce qu'*Orose* nous dit, qu'il reste encore quelques monumens de cette terrible Catastrophe, & qu'on peut encore voir les Orniéres des Chariots, non seulement sur le rivage, mais même au fonds de la Mer, tant que la vuë peut s'étendre, ne mérite guères de croyance *Oros.* Hist. L. 1. C. 10. Mais il n'en est pas ainsi de ce que *Diodore de Sicile* Liv. 3. rapporte sur cette matiére ; „ Les *Ichtyophages* dit il, ou mangeurs de poissons, qui habitent sur la côte occidentale de la „ *Mer Rouge* ont une tradition, qui porte que, dans le tems d'un grand re- „ flux de la Mer, le fond en demeura tout à fait à sec, & parut tout verd. „ vraisemblablement à cause des mauvaises herbes, dont il étoit couvert ; qu'elle fût partagée en deux, mais que les eaux retournant avec violence, „ se rejoignirent, & reprirent leur prémière situation. (e) Exod. XV. 8 &c. (f) Pf. LXXVII. 17.

# CHAPITRE IV.

## *Des Loix Judaïques, Morales, Ecclesiastiques & Civiles.*

DIEU ayant, comme nous venons de le voir, déployé sa Toute-Puissance, pour la délivrance de son Peuple, & lui ayant donné châque jour de nouvelles marques du soin miraculeux, que sa Providence prenoit de sa Conservation : Après avoir en sa faveur adouci les eaux de *Marah*, (g) en y jettant un morceau d'un certain bois ; Après lui avoir donné dans le Désert de *Sin* des (h) *Cailles* au lieu de Chair, & de la (i) *Manne* au lieu de pain ; enfin après l'avoir abreuvé à *Rephidim* de l'eau du Rocher, (k) & rendu victorieux de ses ennemis ; il resolut d'en faire une Societé réguliére

L'An du Monde 2513 Avant J.C. 1491.

(g) On ne nous dit pas, quel étoit cet Arbre, dont le bois jetté dans les eaux, en ôta toute l'amertume ; mais les *Juifs*, pour augmenter le Miracle, veulent, que le bois de cet Arbre, qu'ils apellent *Ardaphne*, eût lui même un goût amer, & plus propre à rendre les eaux amères, qu'à les adoucir *Patrick*. ubi. sup. ce qui semble tout à fait contraire aux paroles du Sage qui dit. *Ecclesiastiq.* XXXVIII. 5. *L'eau n'a-t-elle pas été renduë douce avec le bois, afin qu'on en connut la vertu.* (h) Plusieurs Interprètes croyent, que le mot Hébreu *Selau*, que nous avons tradnit par celui de *Cailles*, signifie selon *Josephe*, des *Grives*, des Faisans, ou des oiseaux de Mer, & *Jean Ludolph*, dans son savant Commentaire sur son Histoire d'*Ethiopie*, veut que ce soit des Sauterelles, dont on se nourrit dans certains Païs, & qu'on y mange même par délices. *Patrick*, dans son Commentaire sur Nomb. XI. paroit être tout à fait de son sentiment; (i) *Le Clerc.* dans son Comment. sur Exod. XVI. dit que le mot *Man*, signifie un *Don*, & que quand les *Israëlites* disoient, à la vuë de la Manne, *Man-hou*, cela signifioit, *est ce ici le don?* Comme s'ils eussent dit, par maniére de mépris, & d'un air dédaigneux, ce petit grain, qui couvre la Rosée, est il donc ce présent, que Dieu nous avoit promis? Le même savant croit avec *Saumaise*, que la *Manne*, dont les Israëlites se nourrissoient dans le désert, étoit, à certaine difference près, la même, que celle que nous connoissons, (k) Thevenot, dans son voyage du *Levant*, dit qu'on lui montra le Rocher, d'où *Moïse* fit sortir de l'eau; Que ce Roc étoit seulement une Pierre, d'une hauteur & d'une épaisseur prodigieuses, sortant de Terre. & sur châque côté de laquelle il vit plusieurs trous; il étoit visible, qu'il en étoit autrefois sorti de l'eau, ce qu'on pouvoit conclurre des marques & des impressions, qu'elle y avoit laissées; mais il n'en sortoit plus lorsqu'on les lui montra.

gulière, & d'établir un corps de Loix, pour regler ses *mœurs*, sa *Police*, & son *Culte*, & pour lui servir de guide dans toutes ses entreprises. C'est dans cette vuë, qu'après 47 jours de marche, depuis sa sortie d'*Egypte*, il le fit camper au pied de la Montagne de *Sinaï*, qui est apellée la Montagne de Dieu.

Sous quelles Loix avoient jusqu'alors été les Israëlites

Ce Peuple n'avoit pas eu jusqu'alors un grand nombre de Loix; encore ce qu'il en avoit ne consistoit-il qu'en *traditions*, & en quelques préceptes particuliers, qui ne se transmettoient pas toujours des Péres aux Enfans d'une manière bien claire. Il étoit donc nécessaire, que Dieu, après s'être chargé de gouverner la Postérité de *Jacob* d'une manière immédiate, lui donnât un corps complet de Loix. „ Il avoit donné à *Adam*, dit (1) *Maimonides*, six Com„ mandemens, dont les cinq prémiers défendoient l'Idolatrie, le „ Blasphême, l'Homicide, les Accouplemens illégitimes, & le Lar„ cin; (ensorte que, selon cet Autheur, *Moïse* n'est pas le pré„ mier qui ait reçû de Dieu ces grands préceptes dont nous par„ lons,) le Sixiéme, regardoit l'établissement des Magistrats; & le „ Septiéme interdisoit à *Noé* de manger aucune chair, dont on „ n'eût pas ôté le Sang; Voilà en quoi consistoit toute cette Loi, „ que tous les hommes devoient observer. Dans la suite des tems „ Dieu donna à *Abraham* l'ordonnance touchant la *Circoncision*, & „ ce fût ce Patriarche qui institua la *Priére du matin*; *Isaac* établit „ celle du Soir, & enseigna, qu'il faloit mettre à part la *Dixme* de „ tout, pour l'offrir à Dieu. *Jacob* défendit à ses descendans de „ *manger le Nerf* qui se retire, & composa la *Priére du Soir*. „ *Amram* ajouta plusieurs autres préceptes à ceux que nous venons „ de rapporter; jusqu'àce qu'enfin vint *Moïse*, qui donna à la Loi „ toute la perfection qu'elle étoit capable de recevoir, en redigeant „ les *Commandemens*, les *Statuts*, & les *Jugemens*, que Dieu lui „ dicta, dans un Code, qu'il laissa entre les mains de l'Eglise, pour „ l'instruction de tous les âges suivans.

Mais avant, que d'entrer sur ce sujet dans une discussion particulière, il ne sera pas hors de propos de dire quelque chose en général sur la différence qu'il y a entre les Loix; Cela nous mettra en état de mieux connoitre la Nature de celles, que nous nous proposons d'éxaminer.

Des Loix en general.

Toutes les Loix sont ou *Divines* ou *Humaines*; c. d. qu'elles

(1) Dans son Traité du *Proselyte* Chap. 4.

les viennent de Dieu ou des hommes. (m) Celles là sont ou *éternelles*, telles que celles, que nous supposons être dans la Nature même de Dieu, & qu'il suit constamment dans toutes ses actions; ou *Naturelles*, comme celles, qu'il a gravées lui même dans le cœur de l'homme; Ou *Revélées*, ce sont celles qu'il nous a prescrites dans la déclaration qu'il nous a faite de sa volonté. Quant aux Loix *humaines*, elles regardent ou le Genre-humain en général, & sont reconnuës par tous les Peuples du Monde; ou elles appartiennent au *Gouvernement de l'Eglise*, ce sont les Canons, & les Constitutions dressées en differens tems, soit dans des Conciles Generaux, ou dans des Synodes Nationaux ou Provinciaux; ou enfin elles se rapportent au *Gouvernement des Communautés* Civiles, & ce sont alors des Constitutions séculiéres, & Politiques, qui, dans les Royaumes & les Etats particuliers, servent à l'établissement, & à la conservation de la paix, de l'ordre, & de la Religion.

Loi naturelle.

Chaque Peuple, chaque Nation prétend avoir droit de faire pour soi même telles Loix, quelle trouve à propos; Ce qui a dû nécessairement introduire dans le Monde autant de differentes Loix, qu'il y a de différentes formes de Gouvernement, ou même qu'il y a eu de différences dans l'humeur & dans le Tempérament des Legislateurs. (n) Or parmi cette diversité de Loix, qui dépendent ou de la constitution des Etats, qui les suivent, ou de la volonté *Arbitraire* de ceux qui ont en main toute l'authorité; Il y a une Loi *Universelle*, d'où les autres tirent ce qu'elles ont de force, & sur laquelle elles sont fondées; Nous apellons cette derniére *Loi Naturelle* parce qu'elle a sa Source dans la Nature, qui étant la même dans tous les hommes, prescrit Universellement les mêmes régles. Cette Loi n'est à proprement parler que la Raison même, qui bien que plus perfectionnée dans de certains Païs, & plus négligée dans d'autres, tient cependant par tout le même langage.

A certains Peuples, qui ont soin de la consulter elle parle distinctement, pendant que pour d'autres, elle ne fait, pour ainsi dire, que *bégayer*; Et ils ne sauroient bien comprendre ce qu'elle, leur dit, faute d'être accoutumés à l'entendre. Enfin il y a des Nations chés lesquelles on diroit que cet Oracle est *tout à fait muët*;



(m) *Edwards Theol.* Vol. I. (n) Martin de la Relig. Natur.

*muët*; son langage n'y sauroit être entendu, à cause de ces obstructions, que la stupidité, & un abandon total aux vices les plus infames, ont fait naitre dans leur entendement, & qui les mettent hors de la portée de la douceur de ses leçons. Mais cela n'empéche pas, que la raison n'ait toujours le droit de gouverner. Dieu la destinée & authorisée à donner des Loix à toute la Terre. Il la plaça d'abord dans l'Ame de l'homme, où pendant plusieurs Siécles elle a tenu lieu de toute autre Loi; & s'il trouva à propos, dans la suite d'y ajouter celles, qu'il prononça de sa propre bouche, & qu'il écrivit de son doigt sur des tables de pierre, en la Montagne de *Sinaï*; Ce fut seulement pour remettre, sous les yeux des *Israëlites*, cette même Loi, qu'il avoit originellement gravée dans le cœur de tous les hommes, suivant ces paroles remarquables de St. *Paul* dans son Epitre aux *Romains*. (o) *Les Gentils qui n'avoient point la Loi* écrite, comme *les Juifs faisoient naturellement* ou par la seule impression de la Nature, *les choses qui étoient contenuës dans la Loi*. c. d. les mêmes choses que prescrivoit la Loi écrite, parce ajoute-t il que *ceux ci n'ayant point la Loi étoient Loi à eux mêmes*, & faisoient voir par leurs sentimens, que leurs Philosophes, leurs Poëtes, & leurs Orateurs avoient clairement expliqués, aussi bien que par l'estime qu'ils témoignoient pour la vertu, *qu'il y avoit une Loi écrite dans leurs cœurs*, dans laquelle ils puisoient tout ce qu'il y avoit de beau & de grand dans leurs idées & dans leurs maximes. C'est ainsi que l'Orateur (p) *Romain* parlant, dans un de ses plus beaux ouvrages Philosophiques, de l'attentat du fils de *Tarquin*, sur la chasteté de *Lucrece*, dit, qu'à „ la vérité il n'y avoit, chés les *Romains*, point „ de Loi écrite contre de pareils outrages; Mais que cette action „ ne laissoit pas d'être mauvaise, par cette considération, qu'il y „ avoit, contre de telles énormités, une Loi *éternelle* & *immuable*; & cette Loi *éternelle*, & qui a toujours été en force, dit il, c'est „ cette même raison, que nous avons reçuë de la Nature; Loi, qui „ n'a pas commencé à en avoir la force & l'authorité du moment „ quelle a été mise par écrit, mais qui l'a originellement, après quoi „ il conclut. „ Que la Supréme Loi, cette Loi, à qui appartient proprement le pouvoir de commander & de défendre, est la droite raison, dont le Dieu Souverain nous a doués.

Son étenduë & l'obligation où sont tous les hommes de la suivre.

C'est

(o) Chap. II. 14. &c. (p) *Cic.* de Leg. L. 2. *Towerson* explic. du Decal.

C'eſt à cette Loi, qui vient de Dieu, & qui ſe trouve naturellement gravée dans le cœur de l'homme, que doivent ſe rapporter & ſe conformer, comme à leur Original, toutes les Loix particuliéres de Dieu & des hommes. (q) Dieu même, avec toute ſa *Souveraineté*, & le droit inconteſtable qu'il a de commander & de défendre, ſans reſtriction ni controlle, tout ce qui lui plait, n'a cependant encore jamais fait d'ordonnance contraire aux Loix naturelles; Et il ne pouvoit le faire ſans ſe démentir lui même, puiſqu'il eſt le grand & l'immédiat Autheur de ces Loix. Nous convenons, il eſt vrai, que les ordonnances, qu'il preſcrivit aux Enfans d'*Iſraël*, ſe trouvent en oppoſition avec la Nature corrompuë de l'homme, parce qu'elles étoient deſtinées à reparer le déſordre, que le Péché y avoit introduit; Mais c'eſt là préciſément, e qui, à nôtre avis, doit nous les rendre plus recommandables &c plus dignes de nos éloges, & comme une preuve ſûre & convaincante de la *vérité* & de la *Juſtice* invariable, que nous ne manquerons pas d'y remarquer, pourvû que nous voulions les peſer à la balance du Sanctuaire, comme nous allons préſentement l'entreprendre.

Les Loix que Dieu trouva à propos de donner aux *Iſraëlites* étoient comme nous l'avons déja dit, de trois ſortes. On les diſtingue en *Morales*, *Civiles* & *Eccleſiaſtiques.* (r) Par la Loi *Morale*, nous entendons ces préceptes, & ces ordres, qui tendent à rendre les hommes bons & vertueux. La Loi *Civile* eſt ce corps de conſtitutions & de réglemens, qui ont pour objet la Juſtice publique, & la maniére de l'adminiſtrer. Enfin les Loix *Eccleſiaſtiques* ſervoient à régler le ſervice extérieur de la Réligion, & à marquer les rites & les Cérémonies, qu'on y devoit obſerver. Les *prémiéres* de ces Loix ſont des ordonnances & des défenſes, qui ſont bonnes en elles mêmes; Les *ſecondes*, mixtes, ſont en partie bonnes de leur nature, & en partie indifférentes; & les *Troiſiémes*, toutes indifférentes, ſont renduës bonnes par l'ordre poſitif de Dieu, qui en recommandoit l'obſervation. **Differentes ſortes de Loix données aux Juifs.**

Selon le Calcul des *Juifs*, le nombre des préceptes donnés à l'Ancien Peuple monte en tout (s à la Somme de 613, qu'ils ont partagés en deux Claſſes. Dans l'une ils ont mis les *affirmatifs* au nombre de 248; & dans l'autre les *Negatifs*, qui vont a 365; **Nombre des préceptes**

 Et

(q) *Martin* ubi ſupra (r) Examen d'Edwards Vol. 1. (s) *Lamy* Introduction.

Et les *Rabbins*, accoutumés à trouver par tout des miracles, prétendent que le nombre des préceptes *affirmatifs* répond à celui des membres du corps humain, & celui des *Negatifs*, au nombre des jours d'une année *solaire*, ou selon d'autres au nombre des Veines. Il n'est pas aisé de déterminer si l'anatomie de ces Messieurs est tout à fait exacte; Mais la reflexion, qui se présente naturellement à nôtre Esprit, c'est qu'une si grande multitude de préceptes devoit infailliblement former *un joug pesant, que ni eux ni leurs Péres ne pouvoient porter*; & cependant cela étoit en quelque sorte necessaire à un Peuple stupide & charnel; il faloit lui montrer jusqu'à la moindre particularité de son devoir, parce que la grossiéreté de son entendement le mettoit hors d'état de suppléer le moins du Monde à ce qui ne lui eût pas été positivement prescrit par la Loi.

Loi Orale. (t) Outre cette Loi Ecrite, les *Juifs* en reconnoissent encore une autre qu'ils apellent *Loi Orale*, & voici ce qu'ils en disent; *Moïse*, de retour de la conference, qu'il venoit d'avoir avec Dieu, & rentré dans sa Tente, fit venir *Aaron*, à qui il remit aussi tôt l'Original, c'est à dire la Loi *Ecrite*, dont il lui donna tout de suite l'interpretation, qui fut la Loi *Orale*; & en cela il suivit le même ordre que Dieu lui même avoit suivi en lui donnant l'une & l'autre sur la Montagne; Cela fait, *Aaron* se leva, & se mit à la droite de *Moyse*. Ensuite entrérent *Eleazar* & *Thamar* ses fils, à qui *Moyse* repeta les mêmes choses; après quoi s'étant levés, ils se placérent l'un à la gauche de *Moyse* & l'autre à la droite d'*Aaron*; puis entrérent les LXX. Anciens, qui composoient le *Sanhedrin* ou le grand Conseil de la Nation; & *Moyse* leur ayant enseigné ces deux Loix de la même maniére qu'aux autres, ils s'assirent aussi dans la Tente; Enfin tout le Peuple, ou du moins ceux du Peuple qui souhaitoient de savoir la Loi du Seigneur & son interprétation entrérent & *Moyse*, pour la quatriéme fois, recita au Peuple en présence d'*Aaron* ce qu'il dit trois fois aux fils de ce dernier, & deux fois devant les *Anciens*. Après quoi il se retira. Et *Aaron* ayant repeté les mêmes choses devant toute l'Assemblée se retira à son tour; ses fils en firent autant, & furent imités & suivis par les *Anciens*; en sorte que châcun des assistans enten-

(t) Connect. de *Prideaux* Vol. II. p. I. Le Lecteur, qui souhaitera d'en savoir d'avantage y trouvera un détail long & savant de la véritable origine de la Loi traditionnelle des *Juifs*.

tendit quatre fois la Loi & son interprétation. La Loi fut écrite, mais l'interprétation en fut confiée à la Tradition; D'où vient que les Docteurs *Juifs* ont en général divisé la Loi en deux parties, l'une *Ecrite*, & l'autre *Orale*.

Son origine.

On voit par là, quel honneur les *Juifs* rendent à leurs Traditions, puis qu'ils les attribuënt, aussi bien que la Loi écrite à Dieu, comme s'il en étoit l'Autheur. La seule difference, qu'il y ait entr'elles, selon eux, c'est que l'une fut mise par écrit, au lieu que l'autre passa de bouche en bouche d'une generation à l'autre; La question seroit de savoir si c'est ici un fait plutôt qu'une fiction de l'invention féconde des *Talmudistes*. Ce qu'il y a de sûr & d'incontestable sur cette matière; C'est que le respect que les (u) *Juifs* avoient pour la Majesté de Dieu, de qui ils avoient reçû la Loi, & les châtimens dénoncés à ceux qui en seroient les transgresseurs, leur inspiroient un désir ardent de la connoitre & de l'observer; Ils craignoient sur toutes choses de la transgresser par ignorance; & *Moyse* ayant ordonné qu'on eût soin de consulter les *Sacrificateurs*, c. d. le *Sanhedrin* sur toutes les questions, qui pourroient s'élever à l'occasion de la Loi; Il est plus que probable que les decisions de cette Assemblée devinrent avec le tems un objet de vénération; & que, par les Additions qui s'y faisoient continuëllement, elles formèrent enfin une espèce de barrière contre la Violation de la *Loi du Seigneur*.

Observations générales sur les X. Commandemens.

Parmi le grand nombre de preceptes que Dieu donna à *Moyse*, pour les transmettre au Peuple d'*Israël*, il y en a *dix* d'une excellence particulière, qui renferment les Devoirs les plus essentiels de la *Morale*; C'est pourquoi Dieu les a non seulement prononcés lui-même, mais encore gravés de son propre doigt sur deux Tables de Pierre, pour retracer aux yeux des *Israëlites* ce que le Péché avoit effacé de leurs cœurs; Mais avant que d'en venir à une explication particulière du Décalogue, il sera bon de faire là-dessus quelques remarques générales.

Description du Mont Sinaï.

*Sinaï* & (x) le Mont *Horeb* ne sont que deux différentes Cimes de la même Montagne, (y) située dans l'*Arabie Petrée*, & si hautes



(u) *Lamy* Introduct. (x) C'est ainsi qu'il est dit de l'Alliance que Dieu traita avec les *Israëlites* sur le Mont *Sinaï*, qu'elle fut aussi traitée avec eux en *Horeb*, & que le Décalogue couché par écrit *Exod* XX. comme ayant été publié de dessus le Mont *Sinaï* est repeté Deut. V comme donné depuis le Mont *Horeb*. (y) *Heylin* Cosmographie, & *Wel:* Geog. au pied du Mont *Sinaï*, est aujourd'hui le Monastere de Sainte *Catherine*,

hautes que de son Sommet on peut voir les deux Rivages de la *Mer Rouge*. On l'apelle aujourd'hui le *Mont de Moyse*: Outre la Cime qui porte le nom d'*Horeb*, il y en a un autre, qu'on apelle (z) *la Montagne de Sainte Catherine*, sur le haut de laquelle il y a un Dôme, sous lequel repose le Corps de la Sainte, qui, à ce qu'on dit, y fut apporté par les Anges, aussi-tôt après qu'elle eût été décapitée à *Alexandrie*. Les *Israëlites* ne furent pas plutôt arrivés dans ce lieu là, que *Moyse* fut apellé à une Conference avec Dieu, qui lui donna ses ordres touchant la manière, dont il devoit préparer le Peuple à voir, sans se rendre coupable de profanation, les marques visibles, que son Monarque Celeste vouloit lui donner de sa présence sur la Montagne: Deux jours se passérent pendant que Dieu confera avec *Moyse*, & celui-ci avec le peuple; (a) *& le troisième jour Dieu descendit sur la Montagne, à la vuë de tout le Peuple.* Le Roi Prophéte nous a laissé une Description magnifique de cette Descente de Dieu. (b) *Il courba les Cieux & il descendit, & il y avoit des ténèbres sous ses pieds; Il étoit assis sur les Chérubins & voloit; il vint en volant sur les ailes du vent; il fit de l'obscurité son lieu retiré, son Pavillon à l'entour de lui, avec de l'eau obscure, & des nuées épaisses le couvroient. A la splendeur de sa Présence les nuées donnoient de la grêle & des charbons de feu.* Il

Descente de Dieu.

grand & superbe édifice, d'où l'on pouvoit autrefois monter jusques au sommet de la Montagne par 14000 degrés. Il y a sur cette Montagne deux Eglises, l'une appartient aux *Grecs*, & l'autre aux *Latins*: Proche de cette derniére il y a une petite *Mosquée* à côté de laquelle on trouve un petit Caveau, où l'on dit, que *Moyse* jeuna 40 jours; assés près de là est une petite grotte, où l'on dit qu'il se cacha, quand après avoir demandé à voir la face de Dieu, il lui fût seulement permis de le voir par derriére. Prés du Mont *Horeb* se trouve le Monastère des 40 Martyrs, bel édifice, avec un grand jardin, & une belle Eglise dédiée à la B. Vierge. C'est là qu'on voit la pierre ou le Rocher d'où *Moyse* fit sortir de l'eau; & près de là on montre l'endroit où le Veau d'Or fut jetté en fonte: On peut à la vérité, y voir une grosse tète de Veau taillée au naturel dans la Pierre; Mais, comme le remarque *Thevenot*, tout ceci à bien la mine de n'être qu'un tour d'adresse, dont les *Grecs* se servent, pour en imposer aux Voyageurs. Voyages *du Levant*. (z) Cette Sainte *Catherine* qui a donné son nom à la Montagne, étoit, à ce qu'on dit, fille de *Costa* Roi de *Chypre*, & avoit fait sous l'Empire de *Maxence* plusieurs Proselytes à la foi Chrètienne. Avant que de lui trancher la Tète, on la tortura quelque tems sur une Rouë, d'où vient que l'on se sert encore aujourd'hui dans ce Royaume d'enseignes sur lesquelles est peinte *la Rouë de Ste. Catherine* *Wels* Geog. (a) Exod. XIX. II. (b) Ps. XVIII.

*Il sortoit une fumée de sa présence, & un feu consumant de sa bouche*, de sorte que *la Terre trembla & fût ébranlée, les fondemens mêmes des Montagnes furent ébranlés & remués*; Tout cela se rapporte fort bien à ce que *Moyse* dit sur le même sujet. (c) *La Montagne étoit toute en fumée, parce que le Seigneur y étoit descendu en feu; la fumée en montoit comme la fumée d'une fournaise, & toute la Montagne trembla fort*; de sorte qu'on n'auroit aucun lieu de douter que Dieu lui-même ne soit descendu, & n'ait prononcé le Décalogue, si le Nouveau Testament ne nous disoit pas expressément que la (d) *Loi fût donnée par les Anges*, & que ce fût un (e) *Ange qui parla à Moyse sur la Montagne de Sinai*; & dans le Parallele de la Loi avec l'Evangile, il est dit, que (f) l'une *a été prononcée par les Anges*: & l'autre annoncé par JESUS-CHRIST.

Il proclame lui même sa Loi.

Quoi qu'il en soit, il semble que cette apparition se fit avec trop de pompe, pour n'avoir été qu'une apparition d'Anges: La sainte Montagne couverte de fumée. Le Tonnerre qui gronde. Les Eclairs qui s'élancent, & qui donnent une lueur effrayante: Des Barrières terribles qu'on ne pouvoit ni devoit franchir, sans expier son téméraire attentat par une mort soudaine. La Terre, qui tremble, & qui, pour ainsi dire, recule vers ses fondemens. Six cens mille hommes saisis de frayeur, qui demandent, que (g) *Dieu ne parle plus à eux de peur qu'ils ne meurent*. Un *Moyse* même, qui, quoi qu'accoutumé à la Majesté Divine, est cependant tellement épouvanté de ce spectacle, qu'il s'écrie, *j'ai extrêmement peur & je tremble*. Tout cela, & plusieurs autres preuves, qu'on pourroit tirer des Circonstances de cette Histoire, aussi bien que du nom incommunicable de JEHOVAH, qui est mis à la préface de la Loi, semble désigner quelque chose de plus, que la présence des des Anges; Et la difficulté ne sera pas mal levée par un ou deux autres Passages, ou le même fait nous est rapporté, (h) *Le Seigneur vint de Sinaï & se leva pour eux de Seir, il resplendit du Mont de Pharan, & il vint avec dix mille Saints*; *De sa droite sortit une Loi de feu, pour eux*; Car (i) *les Chariots de Dieu sont vingt mille, même des milliers d'Anges, & le Seigneur est parmi eux comme en Sinaï.* Pour faire donc de tout ceci un Narré suivi & bien harmonisant, nous pouvons dire, que quand St. *Paul* met

(c) Exod. XIX. 18. (d) Gal. III. 19 (e) Act. VII. 38. (f) Hebreux XII. 22. (g) Exode XX. 19. (h) Deut. XXXIII. 2. (i) Pf. LXVIII. 18.

met la Loi en opposition avec l'Evangile pour la manière différente dont l'une & l'autre ont été publiés, il faut entendre ce que nous traduisons *donné par les Anges*, comme s'il y avoit *au milieu des Anges*: Et alors cela signifiera, quequand Dieu donna la Loi au Peuple d'*Israël*, il la donna avec un appareil effrayant; qu'il la publia au milieu des Tonnerres & des éclairs, des flammes de feu, & des tourbillons de fumée, qu'excitoit l'armée Angelique, qui étoit campée autour de son Thrône; (k) Au lieu que quand il publia l'Evangile, tout se passa de la façon du Monde la plus aisée & la plus familière, avec toutes les marques possibles de douceur & de condescendance; il prit nôtre Nature, & s'accommoda à nos infirmités, ne dedaignant pas de converser avec les plus vils des hommes, pourvû qu'ils fussent tels à leurs propres yeux, & qu'ils eussent recours à lui afin de devenir plus éclairés & meilleurs.

Cette Loi n'est pas un Corps Complet de Morale.

Mais quoi qu'on ait tâché de prouver, que le *Décalogue* a été donné de Dieu, & que la Publication en ait été accompagnée de tout ce qu'il y avoit de plus propre à inspirer la Terreur, il ne s'ensuit pourtant pas de là, qu'on le regarde comme ayant jamais été destiné (l) à servir d'Abregé parfait, beaucoup moins de Systhême complet de toute la Loi Morale. Il est vrai, qu'il contient quelques-uns des préceptes les plus importans; mais aussi nous pouvons assurer sans témérité, qu'il n'y est fait aucune mention de plusieurs Devoirs, tant par rapport à Dieu, que par rapport à l'homme, qui ne sont pas des moins considérables. *Nous ne devons point adorer d'autres Dieux*, l'ordre est exprès, & la consequence qu'on en peut naturellement & facilement tirer, c'est que celui qui nous a créés, & qui a tiré cet Univers du néant, doit seul être l'objet de nôtre adoration, & de nos hommages. Mais nous ne trouvons rien dans les deux Tables, touchant la manière dont nous le devons adorer, ni par rapport au service extérieur, ni par rapport aux sentimens dont nous devons avoir le cœur pénetré. Il n'y est point parlé de Loüanges ni d'Actions de graces, de Confession ni de Priére, de Foi ni d'Espérance, de Confiance ni de Resignation, non plus que d'autres dispositions de l'Ame, qui seules peuvent rendre nôtre Culte agréable à celui à qui nous l'offrons. Nôtre Devoir envers nous-mêmes y est presque entiérement omis; Il n'y est pas fait la moindre mention de la Sobrieté, de l'Abstinence,

(k) *Stanhope* Epit. & Evang. vol. I. (l) *Le Clerc.* Comment.

ce, de la modestie ni d'autres Vertus semblables ; & on ne sauroit les y decouvrir que par des conséquences fort éloignées. Quoi que Dieu prenne dans le Decalogue un grand soin de la vie & des biens de nôtre prochain, il ne nous y donne pourtant aucune leçon positive, qui nous apprenne quelle doit être l'etenduë de nôtre bienveuillance, pour nos semblables, avec quelle douceur nous devons les traiter, & jusqu'à quel point nous devons supporter leurs foiblesses, & leur pardonner les injures, qu'ils peuvent nous faire.

Addition de préceptes Moraux.

C'est pour suppléer à tout cela, que Dieu a inseré dans le corps de sa Loi divers préceptes, qui se rapportent proprement aux dix Commandemens des deux Tables, & qui en sont, pour ainsi dire, la suite & l'explication. De cette espèce, & eu égard à la *prémière* Table, sont les ordres, qui ont été donnés aux Enfans d'*Israël*, (m) de ne pas offrir des Sacrifices aux Dieux étrangers ; (n) de ne pas sacrifier leurs enfans à *Moloch* ; (o) de briser & de renverser les Idoles des faux Dieux ; (p) de détruire les Devins, & (q) de ne pas jurer par les Dieux étrangers. Tels sont encore, par rapport à la *seconde* Table, tous ceux (r) qui réglent les peines, qu'on devoit infliger aux meurtriers & aux impudiques ; (s) tous ceux, qui regardent le respect qu'on doit aux Souverains, & aux Vieillards. (t) Celui de ne pas permettre à une fille d'*Israël* de se prostituër ; (u) Celui de ne pas exiger de l'usure de leurs fréres ; de secourir & d'assister leur prochain ; (x) Celui de ramener dans le bon chemin, un Bœuf égaré ; (y) Celui de relever une Bête de Somme, qui se trouveroit accablée sous son fardeau ; (z) Celui de ne pas rendre de faux témoignage avec les méchans ; (a) Celui de ne pas suivre la multitude pour mal faire ; (b) de ne pas retenir le Salaire d'un ouvrier ; (c) de laisser aux Veuves, aux Orphelins, & aux étrangers dequoi glaner dans leurs Champs après la Moisson, & dequoi grapiller dans leurs Vignes, après la Vendange. Ces préceptes & d'autres semblables, qui se rapportent aux *mœurs*, sont une espèce d'addition aux dix Commandemens, & un commentaire très propre à nous en faire comprendre le vrai sens, & à les éclaircir.

Methode d'expliquer le Décalogue.

On propose une autre methode pour expliquer les préceptes du



(m) Exod. XXII. 20. (n) Levit. XVIII. 21. (o) Exod. XXIII 24. (p) Levit. XIX. 31. (q) Exod. XXIII. 31. (r) Levit. XX. 10. &c. (s) Levit. XIX. 30. (t) Levit. XIX. 29. (u) Deut. XXIII. 19. (x) Exod. XIII. 14. (y) Exode. XXIII. 5. (z) *Vers.* I. (a) Vers. 2. (b) Levit. XIX. 13. (c) v. 9.

du Décalogue, la voici; (d) Quand Dieu nous prefcrit un certain devoir, cela fuppofe une défenfe des actes contraires; & quand il nous défend quelque vice, il nous recommande tacitement la vertu oppofée. De plus, s'il éxige de nous une certaine vertu, il éxige auffi par là même toutes les voyes, qui peuvent nous y conduire, tous les moyens & tous les fecours, qui peuvent nous fervir à l'acquerir, & à y faire tous les jours de nouveaux progrès; Et quand il nous défend un péché, il défend auffi, en même tems, les caufes, les occafions, les tentations, qui peuvent nous y faire tomber. Outre cela, tout ce qui eft renfermé dans un commandement, ou qu'on en peut déduire par des confequences naturelles, doit être cenfé en faire partie; c'eft à dire qu'une chofe peut nous être commandée ou défenduë, quoi qu'il n'en foit pas fait mention en tout autant de termes. Une feule efpèce de vertu ou de vice renferme tout ce qui eft de nature femblable, & comprend tous les genres qui y ont du rapport. Où la Loi nous prefcrit un devoir relatif, il faut toujours y entendre l'autre partie de la relation. Tout ce que nous fommes nous mêmes tenus de faire, nous devons avoir foin & prendre garde que ceux qui dépendent de nous s'en acquitent auffi felon leur fituation. Enfin le but de ces Commandemens eft de défendre non feulement les actes extérieurs du vice, mais auffi les defirs de le commettre; de nous recommander non feulement la pratique extérieure des devoirs de la Religion, mais auffi d'allumer au dedans de nous ce principe de vie, qui en doit être l'Ame & la Source: Voilà quelques unes des régles qu'on fe propofe d'ordinaire quand on veut entreprendre d'expliquer le Décalogue; & c'eft en vertu de ces règles, qu'on vient à bout d'y découvrir, non feulement les devoirs de la *Morale*, mais même quelques uns des grands préceptes de la Juftice *Evangelique*. Auffi eft il vrai que nôtre Sauveur, (e) dans fon excellent commentaire fur les dix commandemens, nous a fuffifamment appris, qu'ils avoient un fens plus étendu, que celui qu'on leur fuppofoit, la premiére fois, qu'ils furent publiés.

Ordre des préceptes du Décalogue.

(f) Le Décalogue, c'eft ainfi qu'on nomme pour l'ordinaire les dix Commandemens, (g) a été divifé par Dieu même (h) en deux Tables; La prémière contient quatre Commandemens, favoir 1°.

(d) *Towerfon* fur le Décalogue & *Edwards* Theol. Vol. I. (e) Matth. V. (f) *Lamy* Introd. (g) Deut. V. 22. (h) La divifion des dix Commandemens, telle que nous l'avons, a toujours été reçuë par les plus fa-

1°. De n'adorer qu'un seul Dieu ; 2°. De fuïr toute Idolatrie; 3°. De ne pas prendre en vain le nom du Seigneur. 4°. De sanctifier le jour du repos. La seconde six, qui sont, 1°. D'honorer son Pére & sa Mére ; 2°. De ne point commettre de meurtre ; 3° De ne se rendre point coupable d'adultère. 4°. De ne pas dérober. 5°. De ne point rendre de faux témoignage. 6°. Enfin de ne rien convoiter de tont ce qui appartient à nôtre prochain. Il est bon de remarquer, ( i ) que comme les Commandemens sont rangés dans la Loi selon la Dignité de leur objet, c. d. que ceux qui se rapportent à Dieu précédent ceux qui regardent les hommes ; Ils le sont aussi selon le degré d'atrocité qu'il y a dans les différens vices, qui nous y sont défendus ; Ainsi les offenses faites à Dieu, plus grandes, que celles qu'on peut faire à ses semblables ; le mépris de son service ; le Culte des Images ; la Profanation du nom de Dieu, & la Violation de son Sabbath, sont placées avant les

 Trans-

vans Commentateurs tant *Juifs* que *Chrêtiens*; aussi paroit elle la plus juste, non seulement par rapport à la diversité des matiéres, qui y sont renfermées, mais aussi parce que notre Seigneur confirme cette division Matth. XXII. 38. 39. où il parle du premier & du *Second* Commandement; par où il entend la *prémiére* & la *seconde* table, reduisant ainsi nos devoirs, par rapport à Dieu, à ce qui est compris dans la prémiére, & ceux dont le prochain est l'objet, à ce qui est prescrit dans la seconde. Il est vrai que quelques *Rabbins*, pour rendre les deux Tables égales, mettent cinq Commandemens dans l'une & autant dans l'autre; Mais on n'a jamais ouï dire, qu'ils ayent prétendu en retrancher aucun. *St. Jerome*, dans son Commentaire sur *Osée* X, dit que des dix Commandemens de la Loi, quatre se rapportent à Dieu, & les six autres au prochain; Mais la maniére dont il fait le partage des quatres prémiers a quelque chose d'étrange & de fort extraordinaire; Le prémier Commandement selon lui, est, *Je suis le Seigneur ton Dieu*; le second, *Tu n'auras point d'autre Dieu que moi*; le troisiéme, *tu ne te feras aucune image taillée*; & le quatriéme, *tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain*. Omettant ainsi le précepte touchant le jour du repos, & faisant un Commandement de ce qui n'est que la préface du Décalogue. Il y a sans doute en cela beaucoup de singularité, & une hardiesse qu'on auroit bien de la peine à justifier. L'Eglise de *Rome* a entiérement ôté du Décalogue le second Commandement, & pour y trouver encore le nombre de dix après ce retranchement, elle a partagé le Dixiéme en deux. Il n'est pas difficile de découvrir la raison, qui l'a portée à faire cela; ses Docteurs ont été bien aises de faire disparoitre un précepte,, qui interdit expressément l'usage des Images dans le service Divin, ne voulant pas, que le Peuple voye & sache que cela est expressément défendu par la Loi de Dieu. *Edwards* Theol. Vol. II. (i) Id. ibid.

Transgressions défenduës dans la seconde Table, qui suit, dans les préceptes qu'elle contient, le même Ordre que la prémière ; Car comme il y a plus de mal à offenser ses Parens, soit naturels ou Civils, que toute autre personne, la Loi, qui nous défend de le faire, est mise avant toutes les autres ; après quoi, comme il y a trois degrés dans le péché, l'*Action*, la *Parole*, & le *Desir*, & qu'il y a plus de crime à offenser son Prochain en Actions, qu'en Paroles, & en Paroles, qu'en Desirs ; Le Législateur suivant cette gradation, nous interdit d'abord tout *Acte*, soit *Meurtre*, *Adultère*, ou *Larcin*, dont nôtre Prochain auroit sujet de se plaindre ; ensuite il vient aux *Paroles*, nous défendant de *porter* jamais *de faux témoignage* ; Enfin il passe aux pensées & aux *Desirs*, & nous défend de *convoiter quoi que ce soit, qui soit à nôtre prochain.* Le même ordre se voit encore quand il s'agit des Péchés de la prémière Classe ; Car quoi que le *Larcin* soit un grand crime, comme il n'égale pas l'*Adultère* en atrocité, & que celui-ci est inférieur au meurtre ; de la défense de ce dernier, le Législateur passe au *second*, & descend ensuite au *prémier*.

Leur Universalité.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire sur ce sujet, c'est que, (k) quoique ces Préceptes ayent été d'abord & principalement donnés pour l'usage des *Juifs*, ce qui se voit par la Préface où il est fait mention de la Delivrance de la Servitude d'*Egypte*, par la Raison, qui sert de fondement à l'obligation où l'on est d'observer le 4^me^. Commandement, & par la promesse, qui se trouve annexée au Cinquième. Toutes choses qui selon les apparences regardoient particuliérement le Peuple d'*Israël* ; Cependant, puisque cette Nation étoit alors la seule Eglise de Dieu, & qu'en lui notifiant ses ordres, Dieu s'adresse, en la personne de ce Peuple, à tous les Domestiques de la foi, dans tous les âges suivans ; il n'y a pas un seul de tous ces Préceptes, qui ne puisse, dans un sens spirituël, & plus étendu, ou du moins par Analogie & par convenance, nous regarder, & nous interesser personnellement ; & quoique les motifs de nôtre obéïssance puissent être différens de ceux, qui devoient porter les *Israëlites* à l'observation de la Loi, la matière du Précepte ne laisse pas d'être la même pour tous.

Préface du Decalogue

„ *Je suis le Seigneur*, JEHOVAH, (l) le seul vrai Dieu, „ Eternel, Indépendant & Inaltérable dans mon essence, Véritable „ & Infaillible, dans mes paroles, constant & immuable dans mes „ Des-

(k) *Le Clerc.* Comment. (l) *Barrow.* Explication du Décalogue.

„ Desseins, ferme & fidèle dans mes promesses & dans mes menaces;
„ Le même Dieu, qui, sous ce nom, me découvrit à tes Ancêtres,
„ qui fis avec eux une Alliance particulière, qui reçûs leur hommage
„ & leurs engagemens, & qui leur promis à eux & à leur Posterité
„ ma faveur & une protection distinguée; car *je suis ton Dieu*, &
„ quoique je sois le Seigneur & le Pére de tout l'Univers, je sou-
„ tiens cependant à ton égard une relation plus étroite, en ce que je
„ t'ai choisi, & que je t'ai enlevé du reste des hommes, pour m'être un
„ Peuple, qui me fût plus particuliérement consacré, que tous ceux, qui
„ habitent sur la face de la Terre; que j'ai promis de t'élever au dessus de
„ toutes les Nations, en loüanges, en reputation, & en honneur;
„ & que j'ai ratifié les promesses que j'avois faites à tes Péres, &
„ l'Alliance que j'ai traitée avec toi, en te donnant des preuves au-
„ thentiques de ma faveur & de ma miséricorde, dans les miracles
„ signalés que je viens d'operer pour ta Delivrance; Car *je t'ai*
„ *tiré hors du Païs d'Egypte*, d'une manière si merveilleuse, & si
„ flatteuse pour toi, en rompant le joug, sous le poids duquel tu
„ gemissois depuis si longtems, & en te retirant *de la Maison de Ser-*
„ *vitude*, pour te placer dans l'état désirable d'une Liberté charman-
„ te, dont tu goûtes dès à présent les doux fruits, & sous l'ombre
„ de laquelle tu peux surement te promettre de jouïr dans la Terre
„ promise du repos de l'abondance, de toutes ces joyes & de toutes
„ ces consolations, qui t'étoient inconnuës auparavant; Moi donc,
„ qui suis le seul vrai Dieu, *qui fai tout ce qu'il me plait dans les*
„ *Cieux & sur la Terre*, & qui, par l'engagement dans lequel je
„ suis entré, & par l'affection particulière que j'ai pour toi, *suis ton*
„ *Dieu* d'une façon toute singulière, Je t'invite, par (m) les faveurs
„ que tu as déja reçuës de ma Liberalité, & par celles que tu peux
„ encore esperer de ma Miséricorde, aussi bien que par la convic-
„ tion que tu dois avoir de mon amour pour toi, & par les sen-
„ timens de frayeur que ma Puissance a fait naitre dans ton Ame;
„ Je t'invite, dis je, par toutes ces considerations, à écouter atten-
„ tivement mes paroles; J'éxige de ta reconnoissance, que tu gra-
„ ves profondement dans ton cœur les Commandemens, que je te
„ donne aujourd'hui.

En quoi elle nous regarde.

Ce que Dieu dit ici directement, & dans le sens litteral, au Peuple d'*Israël*, nous pouvons, par une parité de raison, nous l'ap-

 pliquer

(m) Commentaires de *Le Clerc*.

pliquer à nous mêmes; (n) Car il est à nôtre égard le même JEHOVAH, dont la Nature est éternelle, & la Puissance infinie; l'Etre le plus respectable, & le plus digne de nos hommages; comme étant le premier & le principal Autheur de toutes choses, le Seigneur & le Gouverneur de toutes les Créatures. Il est encore plus particuliérement *nôtre Dieu*, puisqu'il nous a choisis, sanctifiés, & admis dans une Alliance plus étroite, *une Alliance nouvelle & plus avantageuse, fondée sur de meilleures promesses*; & qu'en nous comblant des biens les plus excellens, en nous accordant les privilèges les plus glorieux, il nous a attachés à lui par les liens les plus forts. Oublierions nous qu'il nous a tirés d'une *Egypte* spirituëlle, affranchis du Joug Tyrannique de *Satan*, délivrés de l'Empire que le Péché exerçoit sur nos corps & sur nos ames, conduits dans le droit chemin du Salut, & nourris, pourvú que du moins nous n'y mettions point d'obstacle, & que nous nous efforçions de faire notre devoir, d'une espérance ferme d'entrer dans la *Canaan Celeste*, dans le lieu d'un parfait repos & d'une félicité, dont la grandeur est au dessus de nôtre comprehension? *Il nous a* (o) *délivrés*, ce sont les expressions d'un Apôtre, *de la puissance des ténèbres, & il nous a transportés au Royaume de son fils bien aimé.* Il est donc très naturel de croire que, dans un sens plus relevé, cette préface peut nous convenir; & que Dieu a droit d'éxiger de nous, qui avons reçû de sa part des bénédictions d'un tout autre prix, que celles dont il favorisa autrefois le Peuple d'*Israël*, une Obéïssance plus éxacte & plus ponctuëlle à ses ordres.

(n) *Barrow* ibid. (o) Coloss. 1. 13.

SEC-

# SECTION. I.

## *TABLE PREMIERE.*

### PREMIER COMMANDEMENT.

## *Tu n'auras point d'autre Dieu que moi.*

CES paroles sont couchées par écrit, en forme de défense, comme la plûpart des préceptes suivans ; (p) Cependant leur but principal, & le sens naturel qu'on peut leur donner, demandent & supposent, ainsi que dans les autres, (q) quelque chose de positif; On peut donc les reduire à ces deux propositions 1°. Que nous ne devons point adorer de Dieux faux (r) ou Etrangers 2°. Que nous ne devons adorer que le vrai Dieu.

1°. Qu'il n'y ait qu'un Dieu, c. d. un seul Etre Eternel, Infini & Tout Puissant, Créateur & Gouverneur de l'Univers, Souverainement parfait en lui même, & Source de toute perfection dans les autres, c'est ce que nous avons déja suffisamment (s) fait voir par la Raison, par l'Ecriture, &, ce qui est la preuve la plus claire de toutes, par les ouvrages visibles de la Création; nous sommes abondamment convaincus, qu'il n'y a qu'un seul Etre semblable, par la voix de la Raison, aussi bien que par le témoignage de l'Ecriture; par la consideration des perfections essentielles à la Nature Divine, aussi bien que par les fréquentes déclarations de Dieu lui même, sur ce sujet; (t) *Je suis l'Eternel, & il n'y en a point* Unité de Dieu.

(p) *Fiddes.* Theol. vol. 2. (q) On regardoit si bien cette proposition, *Il y a un seul Dieu qui seul doit être adoré* comme le vrai sens du 1. commandement, que *Josephe* ne le rapporte que de cette maniére, voici ses propres paroles telles qu'on les trouve au Ch 5. du 2. Livre de ses Antiq. διδάσκει ὁ πρῶτος λόγος ὅτι θεὸς ἐστιν εἷς, καὶ δεῖ τοῦτον σέβεσθαι μόνον; Le prémier Commandement nous apprend, qu'il n'y a qu'un Dieu, & qu'il ne faut adorer que lui seul. (r) Il est à remarquer, que le mot *Acherim* que nous traduisons par *autre* est quelques fois traduit par les LXX par le mot de ἄλλοι, ou par celui de ἀλλότριοι, *Etrangers*; dans ce dernier sens cette expression designeroit ces *Dieux Etrangers*, dont il est si souvent fait mention dans l'Ecriture, que les Payens regardoient comme Dieux & traitoient comme tels, mais qui n'étoient au fonds que de vaines Idoles. (s) pag. 181. (t) *Esaïe* XLV. 5. 6.

*point d'autre ; Il n'y a point d'autre Dieu que moi ; Je suis l'Eternel, & il n'y en a point d'autre.* (u) Il est certain que l'unité d'un Dieu a été reconnuë, par la plus grande & la plus saine partie du Genre-humain ; & cette idée est si conforme à la constitution du Monde, & à la maniére dont il est gouverné, que si elle n'est pas née avec nous, elle est du moins le fruit & le resultat de la contemplation des ouvrages de la Création ; puisque nous voyons que Tout dans l'Univers conspire à un même but, suit un même plan, & garde un cours uniforme & constant, ce que nous ne saurions raisonnablement attribuër qu'à une seule cause; nous en devons conclurre, *qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'un seul.* Cependant, quelque bien fondée que soit cette idée d'un seul Dieu Suprême dans l'Ame de l'homme, l'Idolatrie du Monde Payen prouve clairement, que, dans la suite des tems, cette notion s'altera & se corrompit, jusqu'à-ce qu'enfin on en vint à reconnoitre & à servir une pluralité de Dieux.

**Premier sens de ce Commandement.**

Les *Chaldéens*, d'où les *Israëlites* tiroient leur origine, adoroient (x) le Soleil, la Lune, les Etoiles & *toute l'Armée des Cieux* : Dans l'*Egypte* d'où ils venoient de sortir, on adoroit non seulement des Animaux, mais même des Créatures inanimées qu'on regardoit comme nuisibles ou utiles : Les *Cananéens* & les autres Peuples, parmi lesquels ils alloient s'établir, adressoient leur adoration aux Diables, & leur sacrifioient même souvent leurs propres Enfans : Cette même Postérité de *Jacob*, en faveur de laquelle Dieu venoit d'operer tant de merveilles, n'avoit que trop de penchant à l'Idolatrie; C'est ce dont elle donna une triste preuve, d'abord après la publication de la Loi, dans l'affaire du Veau d'Or ; & le commerce, qu'elle eut avec les Nations au milieu desquelles elle demeuroit l'infecta si fort avec le tems, que, comme un Prophête (y) le reproche aux *Juifs*, *leurs Dieux étoient selon le nombre de leurs Villes, & selon le nombre des ruës* de Jérusalem; *ils élevoient des Autels aux choses honteuses, même des Autels, pour brûler de l'Encens à Baal*; en sorte que le premier & le principal but de ce Commandement étoit d'interdire aux *Juifs* tout culte religieux, qui auroit pour objet (z) *Asthoreth Deesse des Sidoniens*, *Chemos, qui étoit l'abomination des Enfans de Hammon*, ou quelqu'autre Dieu des Nations, parmi lesquelles ils avoient séjourné; ou

(u) *Tillotson* Vol. I. (x) *Beveridge* sur le Catech. de l'Eglise Angl. (y) Jeremie XI. 13. (z) I. Roïs XI. 5. &c.

ou parmi lesquelles ils devoient séjourner dans la suite. En effet il étoit très conforme à la Sagesse de Dieu, que, pour retenir le Peuple d'*Israël* dans le devoir, il le premunit contre cette Idolatrie, à laquelle il étoit si fort enclin, & que l'Ecriture désigne ordinairement d'une maniére Métaphorique par l'Adultère, entant qu'elle marquoit non seulement une désertion formelle du vrai Dieu, mais encore une désertion, qui violoit directement la fidélité & les engagemens solemnels auxquels ce peuple s'étoit volontairement soûmis envers son Liberateur.

**Second sens.**

Or parce que tous les hommes se représentent naturellement la Divinité, comme un Etre infiniment élevé au dessus d'eux par sa Justice, par sa Bonté, & par sa Puissance, & que tout ce dont ils ont une telle idée, ils l'honorent, le craignent, l'aiment, & le regardent comme le fondement de leur confiance; Voici le sens qu'on peut donner au précepte dont il s'agit à présent. (A) „ Tu ne tiendras & ne reconnoitras pour Dieu que moi seul. Tu n'attribuëras qu'à moi seul l'autorité, la Puissance, la Bonté Souveraine, „ & les perfections Divines quelles qu'elles soyent: Tu ne rechercheras point ceux, (b) *qui ont des esprits familiers*, & tu n'iras „ point après les Magiciens, les Sorciers, les Devins, les Enchanteurs, les Diseurs de bonne fortune, ni après quiconque fait métier de semblables abominations: Tu ne mettras ta confiance en „ aucune Créature, soit dans le Ciel, soit sur la Terre: Tu n'aimeras, ne respecteras, n'estimeras, ni ne désireras quoi que ce soit „ plus, ni même autant que moi; laquelle de ces choses, que tu „ commettes, *tu as d'autres Dieux devant moi*, ou en ma présence, de moi, qui suis le Scrutateur des cœurs, & aux yeux de „ qui sont à découvert tous tes péchés secrets, & tes imaginations cachées.

**Justice de cette partie du precepte.**

II. La proposition positive, qui est contenuë dans ce Commandement, est que *nous devons adorer le seul vrai Dieu.* On regarde généralement comme une branche de la Justice, (c) de rendre à châque Etre un respect proportionné à la dignité de sa Nature, aux avantages que nous en recevons, & à la Jurisdiction qu'il a sur nous. Cette distinction doit non seulement avoir son Siége dans nôtre cœur, mais encore paroitre avec éclat dans nos actions, afin que les autres hommes puissent s'appercevoir que nos idées sont



(A) *Beveridge*. ubi. sup. (b) Levit. XIX. 31. & Deut. XVIII. 10. 11. (c) *Jeremie Collyer* Sermons.

ſont juſtes, nos diſpoſitions vertueuſes, & que nous ſommes prets à témoigner à l'Excellence Suprême nôtre eſtime; à la bienveuillance infinie nôtre gratitude, & à la Souveraine authorité nôtre ſoumiſſion. Les perfections de Dieu ſont au deſſus de toute comparaiſon; Elles lui ſont particuliéres. C'eſt un privilège de ſa Nature. La Créature la plus glorieuſe lui eſt infiniment inférieure. Il eſt la cauſe & la ſource de toute exiſtence & de tout bien. Le Créateur & l'Arbitre des Cieux & de la Terre. Telle étant donc la Nature des perfections de Dieu, nous en devons avoir cette idée. Le culte public eſt un aveu formel de nôtre dépendance à ſon égard; par là nous le reconnoiſſons comme le Créateur du Monde, & nous le loüons comme nôtre bienfaiteur. La raiſon veut que cette confeſſion du pouvoir de la bonté de Dieu aſſortiſſe à la Nature de cet Etre Suprême, & ſoit telle, que nous n'en faſſions jamais de ſemblables pour quelqu'autre que pour lui; car, puiſque perſonne ne lui a aidé dans la Création de cet Univers, ni ne s'eſt joint à lui pour le conſerver, mais qu'au contraire tout à été créé par ſa Puiſſance & tient de lui ſeul ſa conſervation, on ne pourroit pas dire que nous le ſerviſſions comme il faut, s'il n'y avoit dans les adorations dont il eſt l'objet quelque choſe de particulier, & de diſtingué, & ſi nôtre culte n'étoit accompagné de certaines marques de reſpect & de veneration reſervées à cette ſeule occaſion. (d) Si le Peuple voyoit ſon Prince n'être ni mieux accompagné, ni mieux ſervi, ni plus reſpecté qu'un ſimple particulier, il ſeroit tenté de ne faire aucune attention à ſon rang, & de ſoupçonner que jamais un tel Souverain ne reçût du Ciel le pouvoir dont il eſt revêtu. Auſſi la Magnificence d'une Cour ſert elle à ſoutenir l'honneur du Gouvernement, & à faire ſentir aux ſujets leur inferiorité & leur dépendance. Il faut frapper les hommes par les ſens; & c'eſt par ce Canal qu'on fait paſſer dans leur eſprit des vérités dont ils ne ſe ſeroient point apperçûs, ſur tout ſi elles ont pour objet ces perfections d'Etres purement ſpirituels; il faut aller à l'entendement par les organes du corps; Car ſi l'on ne préſentoit à l'homme que la pure eſſence des choſes inviſibles, l'impreſſion qu'elle feroit ſur lui ne ſeroit ni aſſés diſtincte ni aſſés durable pour toucher ſon cœur & diriger ſa conduite.

Comment il faut l'accomplir.

C'eſt là une bonne raiſon de l'inſtitution d'un culte public. Et

(d) *Collyer* ubi. ſup.

Et comme dans les Cours des Princes c'eſt une règle établie & bien fondée, qu'on ne doit faire aucune attention aux Sujets, fuſſent ils de la prémiére qualité, *quand le Monarque eſt préſent*, parce que de l'aveu de tout le Monde, le Souverain doit avoir des marques particuliéres d'honneur, autrement on feroit injure aux prérogatives Royales, & on courroit riſque de ſe tromper en prenant le Sujet pour le Roi; de même, ſi nôtre Culte n'eſt pas particuliérement approprié au Dieu Tout-Puiſſant; ſi nos Solemnités religieuſes, célebrées *en ſa préſence* & comme ſous ſes yeux, ne ſont pas entiérement reſervées à ſon honneur, & ſi quelqu'un de ſes Serviteurs a la moindre part au ſervice que nous lui rendons, nous affoibliſſons l'idée qu'on doit ſe former d'un Etre Suprême, nous confondons la différence qu'il y a entre le fini & l'infini, & nous mettons preſque le Créateur à niveau de la Créature. Auſſi voyons nous, que dans le précepte ſuivant, (regardé par quelques Interprétes comme une addition au prémier,) Dieu s'y donne à connoitre ſous l'idée *d'un Dieu jaloux*, qui ne veut point admettre de rivaux, dans l'adoration qu'on lui rend, qui exige nótre affection ſans partage, & qui prétend être le ſeul objet de nos hommages. Par rapport à *l'intérieur*, nôtre Culte doit conſiſter à être pénétrés pour la Divinité de la plus haute eſtime, de la vénération la plus profonde, & de la crainte la plus réligieuſe, à dépendre entiérement de ſa Sageſſe; à nous confier en elle, & à nous ſoumettre parfaitement à ſa volonté, dans tout ce qu'elle ordonne que nous *faſſions*, ou dans tout ce qu'elle trouve à propos que nous *ſouffrions*. Ce Culte requiert que nous regardions Dieu comme étant en lui même le plus excellent & le plus parfait de tous les Etres, & comme étant par rapport à nous ſouverainement aimable & bienfaiſant; Nôtre Eſprit ne doit point avoir de penſées, nôtre cœur point de mouvemens, qui ne ſoient parfaitement, & en tout tems, conformes à ces idées. Quant à *l'extérieur*, nôtre Culte conſiſte à reconnoitre hautement l'éxiſtence d'un Dieu & à l'invoquer; à lui offrir nos loüanges & nos actions de graces, & à faire paroitre un reſpect convenable pour tout ce qui a quelque rapport à lui, pour ſes Temples & pour ſes Miniſtres; en un mot à faire voir, qu'en toute occaſion, & en toute conjoncture, qu'il y ait de la difficulté ou qu'il n'y en ait aucune, nous ſommes prets à nous acquitter de nôtre devoir, & à obſerver ſans reſtriction & ſans repugnance tous ſes ordres généralement, ***nous ſoumettant entiére-***

*tiérement à sa volonté, & à son bon plaisir, & faisant tous nos efforts pour le servir en Justice & en Sainteté véritable tous les jours de nôtre vie.*

Qui sont ceux qui violent ce precepte.

Telle est l'étenduë de ce Commandement, tant dans son sens *negatif*, que dans sa signification *positive*; d'où nous pouvons conclurre, que (e) tous ceux, qui nient l'éxistence d'un Dieu, soit dans la spéculation, ou dans la pratique; soit qu'en effet ils croyent qu'il n'y en a point, ou qu'ils vivent, comme s'ils en étoient persuadés, sans avoir ni respect pour lui ni égard pour son service: Tous ceux qui croyent & adorent une multiplicité de Dieux, (f) ou qui attribuënt, comme font en plusieurs lieux les Payens, à un Etre créé, quel qu'il soit, les proprietés essentielles de l'Etre Suprême: Tous ceux, qui, au Culte du vrai Dieu, associent les Créatures, rendant, comme on le fait dans l'*Eglise Romaine*, un service réligieux aux Saints & aux Anges: Tous ceux (g) qui se font des idées indignes de la Divinité Souverainement parfaite, & qui donnent leur cœur & leur estime à ce Phantóme de leur imagination: Enfin tous ceux, qui placent leur affection dans les Créatures, soit en eux mêmes ou en quelqu'autre chose, se reposant sur elles, & se confiant en elles, qui en font l'objet de leurs desirs les plus vifs, & de leurs soins les plus empressés. Tous ceux là, dis je, se rendent coupables de la violation de ce précepte. En un mot, si nous estimons, si nous recherchons, & si nous poursuivons avec ardeur les Richesses, les Honneurs, ou les Plaisirs, l'Esprit, la Sagesse, la Force ou la Beauté. Si nous nous aimons excessivement nous mêmes, nos Parens, ou quelqu'autre Créature, que nous y prenions tout nótre plaisir, & que nous y mettions nótre Confiance; *nous avons un autre Dieu* & nous péchons contre le sens *negatif* de la Loi, qui nous le défend. Si d'un autre côté, nous ne respectons, & n'aimons pas de tout nótre cœur le Dieu très Sage, & très Puissant, très Juste & très Saint, très Bon & très bienfaisant. Si nous ne nous confions pas en lui; si nous n'esperons pas parfaitement en lui, comme étant la Source de tous les biens. Si nous ne le servons pas avec zéle, si nous ne le loüons pas avec joye: Si nous ne nous soumettons pas humblement à sa volonté, & si nous n'obéïssons pas à ses Loix; *il n'est pas nôtre Dieu*,

(e) *Wake* Comment. sur le Catech. (f) *Edwards.* Theol. Vol. II. (g) *Barrow* Explication du Décalogue.

*Dieu*, & nous violons ce juſte précepte, dans ſa ſignification poſitive.

## DU SECOND COMMANDEMENT.

## *Tu ne te feras aucune Image taillée &c.*

CE Précepte, qui, après que le précédent a fixé *l'objet*, du Culte religieux, en fixe & en établit la *maniére*, contient deux choſes, la *Loi*, & la *Sanction* dont elle eſt appuyée.

(h) 1°. Le Précepte, quoi qu'exprimé en termes *Negatifs*, *tu ne te feras point d'image . . . . . & tu ne te proſterneras point devant elles*, comprend auſſi un devoir poſitif, ſavoir, que nous devons adorer & ſervir l'Eternel, d'une maniére convenable à ſes Divines perfections, & ſelon ce qu'il nous a lui même preſcrit. 2°. La Sanction renferme deux choſes, 1°. la *menace* d'un châtiment ſévère, que Dieu déployera ſur les Tranſgreſſeurs de ce Commandement; *Il viſitera l'iniquité des Péres ſur les Enfans jusques à la 3me & 4me. génération de ceux qui le haïſſent* : & 2°. un *encouragement* que le Legiſlateur propoſe ici à ceux qui lui obéïroient ſoigneuſement & de tout leur cœur; il leur promet *de faire Miſéricorde en mille générations à ceux qui l'aiment & qui gardent ſes Commandemens.*

Premier & principal ſens de ce Commandement.

Nous aurons occaſion d'éxaminer plus au long dans un autre endroit, d'où vint aux hommes la fantaiſie criminelle d'aſſigner des corps à leurs Divinités; de les repréſenter ſous de certaines formes viſibles; & de croire ſe rendre agréables à ces Etres Supérieurs, qu'ils s'étoient eux mêmes forgés, en reſpectant leurs images: Nous verrons en même tems, juſqu'où la malice du Démon, & (i) la



(h) *Towerſon* ſur les Commandemens. (i) Omnis illa Idolatria orta eſt ex fallace Sacerdotum gente, quæ ut auguſtoria ſacra faceret, nihil apertè docebat, ſed ſub ſymbolis abſcondebat; Cùm autem ſymbolica illa ſignificatio ex arbitrio fingentium penderet, paulatim factum, ut rationes ſymbolorum oblivioni mandarentur, plebiſque animus, in iis ſolis, quæ uſus percellebant, afficeretur, ac tandem crederet ſub iis figuris aut vivis aut mortuis habitare Numen. Sic cùm *Oſyrim* agriculturæ deditum regem ſymbolica juvenci imagine deſignaſſent, tandem ejus animum in Bove *Api* eſſe crediderunt: ſtatuis etiam conſecratis crediderunt adeſſe Numina. Summâ itaque ratione vetuit ſui aliorumque omnium ſimulacra fieri D.O.M. ne iis cultus religioſus haberetur; nec minùs prudenter fecerunt qui ſuperſtitione plebis Chriſtianæ animadverſâ, imagines in Religionem temerè illatas eliminandas cenſuerunt, cum iiſdem incommodis laborent. *Le Clerc* Comm.

fourberie de certaines personnes, jointe à l'ignorance du Peuple, ont contribué à la naissance de cette espèce d'Idolatrie: Nous nous contenterons, pour le présent de remarquer, que comme les *Egyptiens*, parmi lesquels les *Israëlites* avoient si longtems séjourné, étoient notoirement adonnés à toute sorte d'Idolatries, puisqu'ils adoroient le Soleil, la Lune, & (k) plusieurs espèces d'Oiseaux, *qui étoient là haut au Ciel*; les Images des hommes & des bêtes brûtes *qui étoient ici bas sur la Terre*; des Poissons, des Serpens & des Crocodiles, *qui étoient dans les eaux*, *qui sont plus basses que la Terre*; Le but de ce Commandement étoit, de donner aux *Israëlites* de l'éloignement pour ces pratiques, dont ils avoient été les témoins en *Egypte*. On ne s'accorde pas si bien, quand il est question de savoir si ce précepte interdisoit aux Enfans d'*Israël* l'usage des Images en général, quelles qu'elles fussent. (l) *Tertullien* le croyoit & le soutenoit plus particuliérement des figures relevées *en bosse*; & *Origene* (m) paroit être dans les mêmes idées quand il nie, qu'il fût permis à un Peintre ou à un Statuaire de demeurer dans les Etats des *Juifs*. On craignoit, dit ce Docteur, „ que de telles gens ne fussent une occasion de distraire les hommes „ du service de Dieu; (n) Il est vrai, que depuis les *Macbabées* jusqu'à la destruction de *Jérusalem*, les *Juifs* crurent que cette Loi leur défendoit de tracer la figure d'aucune Créature vivante; Mais il est clair que ce n'étoit pas là le but de ce précepte, en ce que Dieu ordonna, qu'on fit des *Chérubins* sur le propitiatoire, & qu'on élevât, dans le Désert, un Serpent d'Airain; Ce qu'il n'eût certainement pas fait, si par un commandement anterieur, il eût défendu qu'on représentât quoi que ce soit de semblable. Dieu peut à la vérité dispenser de ses Loix, on en convient; Mais comme rien ne peut nous authoriser à soupçonner qu'il l'ait jamais fait, & qu'il est difficile à croire, qu'il eût si tôt voulu le faire. (o) Il est aussi plus raisonnable de supposer que les Chérubins, le Serpent d'Airain, les Taureaux, & les autres Images, qu'il y avoit dans le Temple de *Salomon*, n'étoient point des infractions du Second Commandement, que de dire, que Dieu même eût voulu surseoir ou suspendre l'observation de sa Loi, dans ces particularités, & que, par conséquent, le Second Commandement ne fût jamais destiné à défen-

(k) Particuliérement l'*Epervier*, & l'*Ibis* Cicer. de Nat. Deor. L. 1. (l) De spectaculis. C. 23. (m) *Contra Celsum.* Lib. IV. (n) *Patrick* ubi sup. (o) *Thorndike* des poids & des mesures.

défendre toute sorte d'Images en général; Mais seulement celles, par lesquelles on auroit prétendu représenter la Majesté Divine; c'est du moins ce que *Moïse* paroit vouloir faire entendre, quand il dit aux *Israëlites* (p) *Prenés garde à vous mêmes, car vous n'avés vû aucune sorte de ressemblance le jour, que le Seigneur vous parla en Horeb, du milieu du feu, de peur que vous ne vous corrompiés, & que vous ne vous fassiés une Image taillée, la ressemblance de quelque figure de Mâle ou de Femelle.*

Le Prophête *Esaïe*, (q) après avoir étalé en termes pompeux & magnifiques, l'incomparable Puissance & la Majesté de Dieu, entant, qu'*il mesure les eaux avec le creux de sa Main, qu'il a compassés les Cieux avec la Paume, & qu'il a rassemblé toute la poussiére de la Terre dans un boisseau; qu'il pèse les Montagnes au crochet, & les coteaux à la balance*; & que *devant lui toutes les Nations sont comme un rien, & même moins que rien & a vanité*; après avoir, dis je, représenté en ces termes la force & la Majesté de Dieu, il fait cette demande, *à qui feriés vous ressembler le Dieu fort, & quelle ressemblance lui approprieriés vous*? Ensuite continuant à parler de la folie & de la présomption de ceux, qui faisoient des Images, pour leur adresser un Culte Religieux, il conclut enfin, (r) par ces paroles, *N'avés vous pas sû? n'avés vous pas entendu? ne vous a-t-on pas dit dès le commencement? n'avés vous pas compris dès la fondation de la Terre? C'est lui qui est assis au dessus du Globe de la Terre, & à qui ses habitans sont comme des Sauterelles, qui étend les Cieux comme une Courtine, qui les a même étendus comme une Tente, pour y demeurer; qui réduit les Princes à rien, & qui fait être les Gouverneurs de la Terre comme une chose de néant; à qui donc me feriés vous ressembler, & à qui serois je égalé, dit le Saint*? Il est certain, en effet, que rien ne sauroit être plus absurde en lui même, ni plus deshonorant pour l'Etre Suprême, que de prétendre le représenter par quelque chose de Corporel; (s) Car puisque comme on est obligé de l'avouër, il y a une disproportion infinie entre Dieu, Esprit & incorruptible tout à la fois, & une Image corporelle & corruptible en même tems; On ne sauroit s'empêcher de penser & de croire, que cette corporalité & cette corruptibilité par lesquelles on voudroit le représenter, ne fût tout ensemble impie & très peu propre à

Folie de faire des Images.

(p) Deut. IV. 15. (q) Esaïe XL. 12. &c. (r) Vers. 21. &c (s) *Tonnerson.* ubi. sup.

à nous en donner une idée ; parce qu'en effet ce feroit détruire par de telles images la fpiritualité, & l'incorruptibilité de fon Effence Divine.

Péché & impieté en cela.

Un homme (t) qui après avoir fait l'Image d'un Serpent, d'un Crapaut ou de quelqu'autre vilaine Créature, la produiroit comme l'image & la reffemblance d'un Roi, derogeroit certainement beaucoup à la Majefté du Prince, & au refpect qu'on devroit avoir pour fa perfonne. Celui donc, qui préfume de donner une repréfentation de la Divinité, fous une figure fenfible, finie & corruptible, doit néceffairement rabaiffer infiniment plus la Majefté d'un Etre Immenfe, Tout Puiffant, Tout Sage & tout Parfait, & affoiblir confiderablement le refpect, qui lui eft dû ; car *il change*, comme s'exprime St. *Paul*, *la gloire du Dieu incorruptible*, *en la reffemblance de l'image de l'homme corruptible*, *des Oifeaux*, *des bêtes à quatre pieds & des reptiles* : Nous ne devons donc pas être fort furpris de voir que ceux, qui employoient de telles figures dans la Religion, euffent des Divinités qu'ils adoroient des idées, fi baffes, que de les croire fujettes à des paffions fougueufes, & coupables de ces crimes abominables, que la nature même détefte ; de leur prêter des penchans vicieux, & des actions mauvaifes, & de les rendre méprifables en les repréfentant avec de tels attributs. Il faut cependant avouër que les plus fages d'entre les Payens étoient dans de tout autres fentimens : *Les Dieux* (u) felon *eux*, *n'étoient vifibles que par la penfée* ; auffi defapprouvoient ils qu'on prétendit en faire d'Or ou d'Argent ; *car de tels materiaux*, difoient ils, (x) *ne font nulement propres à repréfenter la Divinité :* Ces mêmes Sages nous apprennent encore, comment & pourquoi le Culte des images, s'introduifit dans la Réligion : « Les Anciens *Romains*, „ pendant plus de 170 ans, adorérent leurs Dieux fans images : „ Ceux qui s'avifèrent les prémiers d'en faire, pour l'ufage du Peu- „ ple agirent de la forte, par mauvaife intention, voulant par là diminuër l'honneur & le refpect qui font dûs aux Dieux, & rem- „ plir l'efprit du vulgaire d'imaginations fauffes & erronnées touchant „ la Nature Divine ; *prévoyant avec raifon* ; c'eft ainfi qu'ils s'ex- „ priment ; (y) *que par le ridicule & l'extravagance des images*, on

(t) *Barrow* fur le Décalogue. (u) Effugit oculos, cogitatione vifendus eft *Senec.* Quæft. nat. 13. (x) finges autem non auro aut argento, non poteft ex hac materia imago Dei fingi fimilis, *Senec.* Epift. 31. (y) *Varron* Cité par St. *Auguftin* de Civit. Dei. Lib. IV. C. 31.

„ *on viendroit aisément à bout de faire mépriser les Dieux.*

Outre la folie qu'il y a à faire de pareilles images, le Prophète *Esaïe* a très bien exposé dans un autre endroit, la stupidité, aussi bien que l'atrocité du crime, dont se rendent coupables ceux qui se prosternent devant elles & qui les adorent: l'Idolatre, dit il, (z) *plante un frêne, & la Pluye le nourrit, Il servira ensuite à un homme pour brûler, car il en prendra, & s'en chauffera, il l'allume & en cuit du pain, il en fait même un Dieu, & se prosterne devant lui, il en fait une Image taillée & l'adore; il en brûle au feu une partie, & de l'autre partie il mange sa chair, laquelle il rotit & s'en rassasie; il se chauffe aussi & il dit, Ha! Ha! je me suis rechauffé, j'ai vû la lueur du feu; puis du reste il en fait un Dieu, pour être son image taillée; il l'adore, se prosternant devant lui, & lui fait sa requête, disant. Délivre moi, car tu es mon Dieu,* en tout cela, *il ne rentre point en lui même, & n'a ni connoissance ni intelligence, pour dire, j'ai brûlé la moitié de ceci au feu, & même j'en ai cuit du pain sur les charbons, j'en ai roti de la chair & je l'ai mangée, du reste en feroi je une abomination? me prosternerois je devant une branche de bois?*

Folie & peché qu'il y a à servir les images

Il ne faut cependant pas s'imaginer, suivant *Maimonides*, (a) que jamais personne ait adoré une Idole, dans la persuasion, qu'il n'y avoit point d'autre Dieu qu'elle. Il n'y eût, & il n'y aura jamais d'homme assés sot & assés stupide pour s'imaginer, qu'une statuë, qu'il sait avoir été faite de quelque metal, de bois ou de pierre, ait créé le Ciel & la Terre, & les gouverne actuëllement; Mais les hommes adoroient ces sortes d'Images, parce qu'ils les regardoient comme des objets placés entre Dieu & eux. Ils prétendoient rendre en elles leurs adorations à Dieu, & leur idolatrie consistoit véritablement en ce qu'ils les envisageoient comme des mémoriaux de la Divinité, & qu'ils pratiquoient devant elles les rites & les cérémonies, que Dieu avoit particuliérement affectées au culte direct, qu'on devoit lui rendre. *Une idole* selon l'expression d'un Apôtre, (b) *n'est rien dans le Monde*, quelle qu'en soit la matiére, elle ne sert de rien: Mais en fait-on un objet de dévotion; l'employe-t-on dans le service de Dieu; s'agenouïlle-t-on & se prosterne-t-on devant elle; ou lui rend-on quelque hommage religieux, elle devient alors une *abomination*, ou comme dit Dieu

intention des hommes en agissant de la sorte.

Mm lui

(z) Esaïe XLIV. 14. (a) *More Nevoch.* C. 39. (b) I. Cor. VIII. 4.

lui même, *l'objet de sa jalousie.* (c) Ce ne seroit pas une excuse recevable auprès d'un mari jaloux de lui dire, que sa femme n'en est pas venuë au point de commettre un adultère, ou que si elle l'a fait, ce n'a été que parce qu'elle s'imaginoit qu'il y avoit de la ressemblance entre son mari & son amant; de même toute l'apologie, qu'on peut faire du culte des images, en disant, qu'on ne les regarde que comme de bons moyens pour élever nôtre imagination, & pour animer nôtre Dévotion, ne sera qu'un chetif & miserable subterfuge, quand on viendra à la mettre à côté de ces déclarations formelles, & de ces menaces positives d'un Dieu, qui nous a dit expressément, (d) *qu'il ne donnera point sa gloire à un autre ni sa loüange à des images taillées; mais qu'il visitera l'iniquité des Péres sur les Enfans, jusques en la troisiéme & quatriéme génération de ceux qui le haïssent* de cette maniére.

Sens de la Sanction. 2°. Mais l'on peut demander ici, " comment il seroit possible „ que Dieu *visitât les péchés des Péres sur les Enfans*, pendant que „ lui même nous assure en tant d'endroits, (e) que *l'ame qui aura péché sera celle qui mourra*; que *le fils ne portera point l'iniquité de son pére ni le pére non plus celle de son fils*; Mais que châcun recevra la recompense de sa justice, ou souffrira la peine de son iniquité. Les Payens mêmes avoient bien senti cette vérité, (E) „ puisqu'ils soûtenoient, que la punition d'un homme pour la faute d'autrui étoit incompatible avec la Justice de Dieu. „

Voici donc comment l'on répond pour l'ordinaire à cette difficulté; (f) Dieu peut punir un homme de ses péchés, en sorte que le mal *temporel*, qui aura été la suite du crime, après avoir englouti le criminel, s'étendra encore jusqu'à sa postérité; C'est ainsi que dans le cas de *Haute Trahison*, un Pére coupable, qui perd son honneur & son bien, & un Prince justement offensé, qui le punit selon les Loix, précipitent toute une famille dans l'infamie & dans la misére. Les tribunaux humains ne trouvent rien d'injuste en tout cela. Il en est de même de l'Idolatrie, qui est proprement un crime de

(c) *Tawerson* ubi sup (d) Esaïe XLII. 8. (e) voyés Gen. XIX. 35. Deut. XXIV. 16. Jeremie XXXI. 19. Ezech. XVIII. 20. &c. (E) *O miram æquitatem Dei* (ut habet *Cotta* apud *Ciceronem* contra Stoicos, qui eam vim esse Dei affirmarunt, ut etiam siquis morte pœnas effugerit, expetantur eæ pœnæ a Liberis, a Nepotibus, a Posteris) *O miram æquitatem Dei! ferret ne ulla Civitas Latorem ejus modi Legis, ut condemnaretur filius aut nepos, si pater aut avus deliquisset*, de nat. Deor. Lib. 3. (f) *Wake* Explication du Catechisme.

de *Leze Majesté Divine*. On n'a donc pas sujet de se plaindre, si le Juge de toute la Terre en use de la même maniére avec la postérité des méchans, quoi qu'elle ne soit pas coupable des fautes de ses Ancêtres. Mais cette solution paroit fondée plutôt sur la Souveraineté de Dieu, & sur l'empire absolu qu'il a sur ses Créatures, que sur sa Justice. On y suppose que les enfans peuvent souffrir sans être regardés comme coupables; C'est ce qui en a engagé d'autres (g) à penser, que comme il n'y eut jamais d'homme parfaitement innocent, mais qu'au contraire ils se trouveront tous, *si Dieu veut soumettre leur conduite à un rigoureux examen*, coupables d'assés de fautes & de transgressions, pour mériter sa colère; Ainsi, pour déployer les effets de son indignation contre l'Idolatrie, Dieu prend occasion de châtier les enfans des Idolatres pour des péchés personnels, qu'il eût peut être négligés sans cela, ou du moins auxquels il n'eût pas pris garde de si près. Cela étant on suppose, que les enfans souffrent la peine non des fautes de leurs Péres, mais des leurs propres, & que ce qui leur a attiré les maux qu'ils endurent, ce sont les iniquités dont ils se sont rendus eux mêmes coupables; mais que de ce qu'ils sont affligés dans un tel tems, d'une telle maniére, dans une telle mesure, & avec de telles circonstances, on en doit chercher la cause dans les impietés de leurs Ancêtres. Il en est à cet égard, pour me servir de la comparaison (h) d'un savant Prédicateur, comme d'une personne qui ayant le corps plein de mauvaises humeurs, iroit se promener à Cheval dans un tems de Pluye, elle s'enrhumeroit, auroit des frissons, & tomberoit ensuite dans une fiévre dangereuse; comme dans ce cas les humeurs peccantes que cette personne auroit contractées seroient la véritable cause de son mal; que le Rhume qu'elle se seroit attiré n'auroit proprement fait que d'éclorre; de même les péchés *personnels* du fils, sont la *cause* d'un châtiment, dont les iniquités du Pére sont seulement *l'occasion*. (i) Tant s'en faut donc qu'on doive conclurre de là que Dieu punit un homme pour la transgression d'un autre, qu'au contraire cela ne marque clairement autre chose, sinon qu'à l'occasion des péchés du Pére, il arrive quelques-fois, que le fils est puni selon ce qu'il a mérité lui même; & cette remarque (k) justifie parfaitement le langage que tient nôtre Eglise dans la Liturgie, lors que, conformément à la Doc-



(g) *Le Clerc*. Comm. & *Towerson* sur les Command (h) *Sanderson* 3e Serm. sur Rois III. (i) *Towerson*. ubi sup.. (k) *Towerson*. ibid.

trine de ce commandement, elle fait à Dieu cette priére, ***Ne te souviens point, Seigneur, des iniquités de nos Péres***; Car quoi-que les offenses de nos Péres ne nous seront jamais mises en compte, cependant elles peuvent engager Dieu à faire une recherche exacte du mal, que nous avons nous mémes commis, & à nous punir pour nos propres transgressions.

Qui sont ceux qui violent ce précepte.

Voila tout ce que le Legislateur vouloit nous apprendre dans un commandement, qui quoique *Negatif* renferme cependant, comme nous l'avons dit ci-dessus, un devoir *positif.* L'éxamen que nous venons de faire des choses contenuës dans ce précepte nous découvre sans peine, qui sont ceux qui le violent, & qui par conséquent s'éxposent & se soumettent à la peine, qui y est dénoncée; comme aussi qui sont ceux qui l'observent, & qui par conséquent ont droit de prétendre aux grandes promesses, qui y sont proposées à nos espérances. (l) Ceux, qui font, ou qui aident à faire & à entretenir une Idole, en lui élevant un Temple ou en lui consacrant un Autel, en lui offrant des Sacrifices ou de l'encens, des priéres ou des offrandes de quelque nature qu'elles soyent, ou en contribuant le moins du Monde à leur faire rendre quelque honneur ou quelque Culte réligieux, comme faisoient autrefois les Payens, & comme ils le font encore aujourd'hui en bien des endroits: Ceux qui prétendent représenter Dieu sous quelque forme corporelle, ou qui dans leur Culte réligieux se servent de ces sortes d'Images, qui, dans les lieux destinés au service Divin, dressent des figures d'Anges ou de Saints, & qui, sous prétexte d'une plus grande dévotion, (m) les saluent, se prosternent devant elles, les portent en procession, & font de longs pelerinages pour les visiter, (n) comme cela se pratique dans la Communion *Romaine*: Ceux enfin, qui se font de Dieu des idées Corporelles, qui croyent que semblable aux êtres materiels, il est confiné dans un certain lieu, & qu'il ne peut savoir, ni faire quoi que ce soit, hors du Ciel, dans lequel il habite; qui pensent que *son bras*, comme le leur *est raccourci*, ***en*** *sorte qu'il ne sauroit ni sauver* ni pûnir; que ses Oreilles, comme les leurs, ne sauroient entendre les murmures les plus secrets, & que ses yeux comme les leurs peuvent être aveuglés par les ténèbres de la nuit, ou trompés par des apparences specieuses, ainsi que cela n'arrive que trop souvent aux personnes, qui

(l) *Beveridge* Explication du Catechisme. (m) *Barrow.* sur le Décalog. (n) *Towerson.* ubi. supra.

qui manquent de prudence ; Ceux, dis je, qui ont de telles idées ou qui mettent en usage de telles pratiques, sont les transgresseurs de ce Commandement.

Qui sont ceux qui l'observent.

Ceux au contraire, qui, dans la présence de Dieu, & occupés à lui rendre leurs justes hommages, s'appliquent de tout leur pouvoir à *le glorifier dans leur corps & dans leur esprit, qui lui appartiennent*; (o) qui, en lui présentant leurs adorations, se mettent dans la posture la plus conforme aux sentimens de respect, & de sainte frayeur, que leur inspire sa Divine Majesté, & la considération de sa Puissance Suprême ; qui font consister la Solemnité de leur culte principalement dans la sincérité de leurs désirs, dans la pureté de leurs affections, & dans la contrition de leur cœur ; qui font tous leurs efforts, pour lui plaire, & pour avancer sa gloire dans le Monde, en défendant son Eglise, qui est le seul endroit sur la Terre où il soit honoré & adoré, en lui gagnant de nouveaux sujets, en lui adressant toutes leurs priéres comme à *l'Autheur de toute bonne donation*, en loüant & en exaltant son saint nom *dans* les assemblées, en erigeant & en ornant certains lieux destinés à ce saint usage, en observant les tems consacrés au culte public, en participant aux Sacremens, que Dieu a établis, en gardant ses Loix, & en portant les autres à les observer ; Ceux-là, dis je, qui font ce que je viens de dire, observent la partie positive de ce Commandement, & leur obéïssance sera recompensée de bénédictions spirituëlles, & temporelles, qui viendront tant sur eux mémes que sur leur postérité, *jusqu'en mille générations*; Tant il est vrai, que la *Miséricorde* de Dieu est infiniment au dessus de sa *Justice*, *envers ceux qui l'aiment & qui gardent ses Commandemens.*

(o) *Beveridge* ubi sup.

## TROISIEME COMMANDEMENT

## *Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain &c.*

NOus avons encore ici 1°. un précepte *Negatif*, qui renferme un devoir *positif*; & 2°. ce précepte est appuyé d'une *menace*. (p) Il s'agit ici du *serment* ; mais parce que certaines personnes



(p) Par *le nom du Seigneur* l'Ecriture Sainte entend le Seigneur lui même

ſonnes ont tellement reſſerré le ſens de cette Loi, qu'elles en ſont venuës à condamner toute ſorte de ſermens comme illicites, il ſera néceſſaire, avant que de nous attacher à conſiderer quels ſont les péchés que le Légiſlateur a en vuë dans ce précepte, de dire quelque choſe ſur les ſermens en général; d'éxaminer s'ils ſont juſtes & légitimes, & de parler des conditions, qu'ils doivent avoir pour devenir tels.

L'uſage du ferment permis.

(q) Un ferment eſt un acte de Réligion, par lequel on en appelle à Dieu, ſoit ſur la vérité d'un témoignage, que l'on rend, ou ſur la fidélité d'une promeſſe, que l'on fait: C'eſt un appel à Dieu, qui connoit toutes choſes, & qui jugera tous les hommes; on doit par conſéquent le regarder comme un acte réligieux, par lequel nous rendons honneur & gloire *à la connoiſſance & à la Sageſſe infinie* de celui que nous prenons à témoin, en reconnoiſſant qu'il ſait parfaitement ſi nous diſons vrai, quoique les autres l'ignorent; *à ſa Sainteté*, & *à ſa Véracité*, en reconnoiſſant, qu'il aime la vérité, & qu'il a en horreur le menſonge; Enfin à ſa *Puiſſance* & à ſa *Juſtice*, en reconnoiſſant qu'il peut & qu'il veut punir les perfides: (r) Ainſi, à ne conſiderer la choſe que par les lumiéres naturelles, le ferment ne nous paroitra pas ſeulement un acte de ſervice & d'hommage, dont Dieu eſt l'objet, mais encore un puiſſant moyen pour le maintien de la Juſtice, ce qui peut lui avoir donné cours parmi les hommes depuis la Création du Monde; du moins eſt il certain, qu'il étoit déja en uſage du tems des Patriarches, & pluſieurs ſiécles avant la publication de la Loi; Car le Légiſlateur en la publiant ne défendit que les *ſermens faux & profanes*, ſans déterminer quoi que ce ſoit ſur la Juſtice du ferment.

Par l'Ecriture.

Mais la nature même de cette défenſe ne donnoit elle pas à entendre, que, moyennant qu'on prétât le ferment d'une maniére convenable, & dans les formes requiſes, il n'y avoit rien dans cet acte que de légitime; Auſſi voyons nous, que dans la ſuite, Dieu en recommanda expreſſément l'uſage à ſon peuple, comme faiſant partie du Culte de la Réligion. (s) *Tu craindras le Seigneur ton Dieu, tu le ſerviras, & tu jureras par ſon nom.* La forme & les expreſſions de ce ferment ſont plus particuliérement rapportées dans un autre

& par *prendre* ou *élever ſon nom*, jurer par lui: parce que celui qui faiſoit le ferment, élevoit pour l'ordinaire en le prêtant, ſes mains vers le Ciel. *Patrik.* (q) *Burnet* ſur les 39. Art. & *Edwards* Theol. Vol. II. (r) *Burnet* ubi ſupra. (s) Deut. VI. 13.

autre endroit. (t) *Tu jureras, l'Eternel est vivant, en vérité, en jugement, & en Justice, & les Nations se béniront elles mêmes en lui, & elles se glorifieront en lui.* Ces derniéres paroles paroissent nous donner fortement à entendre, que ce précepte regarde l'Etat de l'Eglise sous l'Evangile; (u) en sorte qu'un serment réligieusement prêté, s'y trouve représenté, comme faisant partie du Culte que toutes les Nations devoient rendre à Dieu sous la *nouvelle* Alliance, comme il l'avoit été du service que le Peuple d'*Israël* lui offroit sous l'*Ancienne* Dispensation; Il est vrai que l'Evangile ne nous donne, touchant ce devoir, aucun précepte exprès, & formel; (x) Mais nôtre bienheureux Sauveur ne pensoit pas, que jamais une personne raisonnable se dût faire un Scrupule de prêter serment dans des occasions légitimes; C'est pourquoi il ne s'attache qu'à censurer & à reprimer l'abominable coutume, qu'avoient les *Juifs* de jurer par le nom de Dieu, & par plusieurs autres choses, dans leurs conversations ordinaires; L'Autheur de l'Epître aux *Hébreux* nous fait voir clairement que les sermens sont permis, & même utiles & nécessaires, quand il dit, (y) qu'*un serment* fait *pour la confirmation* d'une chose *met fin à toute dispute.* Il est si éloigné d'en regarder la prestation comme un péché, qu'il en fait usage, pour prouver l'immutabilité du Conseil de Dieu, & la ferme assurance que nous devons avoir en des promesses, que Dieu même a eu la complaisance de confirmer par un serment, & (z) *parce*, dit il, *qu'il ne pouvoit pas jurer par un plus grand, il jura par lui même.*

Si après l'éxemple de Dieu même, il étoit nécessaire d'en produire encore quelqu'autre, nous dirions, que dans des occasions convenables & fort importantes, les sermens ont été d'un grand usage parmi les plus gens de bien qu'il y eût dans le Monde. *Abraham* (a) jura à *Abimelek*, & exigea de son Domestique *Eliezer* un serment touchant le Mariage de son fils *Isaac*: *David* & *Jonathan* passérent (b) entr'eux *un accord du Seigneur*, & cet accord n'étoit autre chose qu'un serment qu'ils se firent l'un à l'autre en confirmation de leur amitié mutuëlle: St. *Paul*, pour prouver sa sincérité, a recours aux formules, dont on se servoit d'ordinaire, dans la prestation du serment; (c) *Je prends Dieu à témoin sur mon ame.* (d) *Le Dieu & le Pére de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *qui*

Par des Exemples.

(t) Jerem. IV 2. (u) *Burnet* ubi sup. (x) *Nourse* sur les Homelies de l'Eglise (y) Heb. VI. 16. (z) Vers. 13. (a) Gen. XXIV. 9. (b) 1. Sam. XX. 8. (c) 2. Cor. I. 23. (d) XI. 31.

*qui est bénit éternellement sait, que je ne mens point*, & dans la vision de St. *Jean* un Ange nous est représenté comme (e) *levant sa main en jurant par celui, qui vit aux siécles des siécles* : Un exemple encore plus fort que ceux que nous venons de produire c'est celui de nôtre Sauveur, qui se voyant apellé au serment (f) par le Souverain Sacrificateur, & (F) conjuré de dire s'il étoit effectivement le *Messie* ou non, n'hésita point & confessa aussi tôt ce qu'il étoit réellement, quoique jusqu'alors il eût longtems gardé le silence, sans vouloir répondre quoique ce fût aux crimes dont on le chargeoit

Par la Raison.

Ce sont là quelques uns des préceptes & des éxemples, que l'Ecriture Sainte nous donne sur ce sujet; mais quand toutes ces authorités nous manqueroient, on n'a qu'à faire attention au grand nombre d'avantages considérables que le Genre-humain retire de la pratique du serment; (g) à la nécessité d'un pareil usage, pour le maintien de la Justice, & pour la conservation du bon ordre & de la paix dans les Societés; à sa nécessité, non seulement pour l'entiére conclusion des affaires & pour la décision des différens entre les particuliers, & dans les Cours ordinaires de Justice, mais encore pour la confirmation des Traités & des Alliances entre les Etats & les Princes; à sa nécessité pour la défense des droits de la Veuve & de l'Orphelin, qui, sans cette barriére, seroient les malheureuses victimes de la fraude & de l'oppression ; pour reprimer la violence, découvrir les infamies, & faire souffrir aux Scélerats la peine, qu'ils ont méritée; On n'a, dis je, qu'à faire attention à la grande utilité des sermens, pour le maintien du bon ordre & de la Justice; & on ne pourra s'empêcher d'en conclurre, que quand même

(e) Apoc. I 9. (f) La forme d'intimer le serment parmi les *Juifs*, n'étoit pas de présenter aux témoins ou à ceux qui devoient jurer, un certain formulaire, comme cela se pratique parmi nous, mais de les *adjurer*. c. d. de les interroger, en leur proposant le serment, comme cela paroit clairement par *Lévit.* V. 1. *Quand quelqu'un aura ouï la voix du serment*, ou l'adjuration, *s'il a vu ou sû une telle chose, & s'il ne la déclare pas, i portera son iniquité, s'il a ouï la voix du serment*. c. d. quand on la adjuré, ou qu'on la sommé par serment de répondre sur ce qu'il a vû ou entendu, s'il ne dit pas la vérité, il se rend coupable de parjure : Or à l'adjuration du Souverain Sacrificateur. Nôtre Sauveur répondit, *Tu l'as dit*, ce qui n'étoit point une échappatoire, comme quelques personnes l'ont crû, mais une réponse directe, comme s'il se fût exprimé de cette maniére, *Cela est comme tu le dis; oui, il est ainsi. je suis le fils de Dieu*, *Tillotson* serm. vol. I. (F) Matth. XXVI. 63. 64. (g) *Nourse* di cours de pratique.

me l'Ecriture n'en authoriseroit pas l'usage si expressément qu'elle le fait, leur prémier établissement ne peut venir que de Dieu.

Conditions requises à un serment pour être Licite.

Un serment ne peut que lui être agréable, quand on ne s'en sert, que dans des affaires importantes, justes & légitimes, pour fortifier des engagemens dans lesquels nous avons pû entrer, & qui ne surpassent point nos forces; quand on le prête avec précaution, & après une Mûre déliberation, en simplicité & en sincérité de cœur, en Justice & en impartialité, par l'ordre enfin & par la sommation de ceux qui sont en Authorité; car telles sont les conditions que l'Ecriture Sainte exige. *Tu jureras, l'Eternel est vivant, en Vérité, en Jugement, & en Justice.*

Objection

Mais, " dira-t-on, " Comment concilier tout cela avec la défense „ expresse de JESUS-CHRIST (h) *ne jurés du tout point, ni par le* „ *Ciel, ni par la Terre, ni par Jérusalem, ni par vôtre Tête. Mais* „ *que vos discours soient, oui, oui, & non, non, car tout ce qui est au* „ *de là vient du mal*; & si le jurement étoit une chose licite, pourquoi „ l'Apôtre repeteroit il cette défense en ces termes (i) *sur toutes choses* „ *mes fréres, ne jurés point, ni par le Ciel ni par la Terre, ni par quel-* „ *qu'autre serment; mais que votre oui soit oui, & votre non, non,* „ *de peur que vous ne tombiés dans la condamnation;* S'il étoit permis „ de jurer, d'où vient que les prémiers Chrêtiens, en vertu de cette „ défense, & même quelques honnêtes gens parmi les Payens, guidés par les seules lumiéres naturelles, se seroient tout à fait abstenus de „ jurer.

Réponse

Pour bien comprendre le sens de la défense de nôtre Sauveur, nous devons faire attention, qu'il arrive assés souvent aux Ecrivains Sacrés d'exprimer en termes *absolus* ce qu'il faut entendre dans un sens limité: (k) C'est ainsi que, quand JESUS-CHRIST dit, que (l) *Tous ceux, qui étoient venus avant lui étoient des larrons & des voleurs*, il faut restreindre cette expression generale à ceux qui, avant JESUS, s'étoient arrogé la qualité de *Messie*; autrement il faudroit comprendre sous ces titres injurieux *Saint Jean Baptiste* & tous les Anciens Prophêtes; De même quand Saint *Paul* dit (m) que *toutes choses lui sont permises*, il faut nécessairement l'entendre de *celles, qui ne sont pas défendues*; autrement on en auroit pû conclurre, que Saint *Paul* croyoit que le Mensonge, le larcin, la fornication &c. *lui étoient permis*; Il ne faut donc



(h) Matth. V. 34. (i) Jaq. V. 12. (k) *Horneck* Serm. Vol. II. (l) Jean X. 8. (m) 1. Cor. VI. 12.

donc pas prendre les paroles de JESUS-CHRIST, dans toute l'étenduë qu'elles peuvent avoir; Mais on doit les restreindre au but de son Discours, & aux défauts qu'il avoit d'abord dessein de censurer.

Sens des paroles de JESUS-CHRIST.

(n) Que nôtre Seigneur ait en effet eû en vuë de limiter sa défense aux vices, qui ne sont que trop en vogue, dans les conversations, & non pas de l'étendre jusques à des cas, qui sont du ressort des tribunaux civils; c'est ce qui paroit clairement tant par le mot λόγος employé dans l'original, qui, dans le langage ordinaire, ne pourroit guères être mis en usage, pour désigner une déposition faite dans une Cour de Judicature, que par la Nature même des Juremens, dont il est question dans cet endroit, *par le Ciel*, *par la Terre*, *par Jérusalem* &c. & qui étoient fort fréquens, parmi les *Juifs*, dans leurs entretiens familiers, & dans leurs affaires ordinaires; Mais dont ils ne se servoient jamais dans des occasions publiques; Car alors leur coutume étoit de jurer *par le grand Créateur du Ciel & de la Terre*, & de dire, l'*Eternel est vivant; Que l'Eternel me fasse ainsi & d'avantage*, &c. (e) Il est certain, que les *Juifs* avoient, du tems de nôtre Seigneur, la mauvaise & pernicieuse coutume de jurer *par le Ciel*, *par la Terre*, & *par* plusieurs autres Créatures; & parce que le nom de Dieu n'étoit pas exprimé dans ces sortes de sermens, ils s'imaginoient, que c'étoient-là tout autant de façons de parler innocentes, qui n'étoient ni criminelles ni obligatoires pour eux. C'est ce qui engage nôtre Sauveur à leur faire voir, qu'ils étoient là dessus dans l'erreur; & que tous ces sermens, dans lesquels ils évitoient avec soin de faire entrer *le nom de Dieu*, dans la vuë de se soustraire à la menace prononcée contre les violateurs du Troisiéme Commandement, n'étoient dans le fonds que des détours frivoles, & de misérables échappatoires. Il leur déclare, qu'en jurant par les Créatures, ils juroient en effet par celui qui leur avoit donné l'éxistence; qu'en jurant par le *Ciel*, ils juroient par celui dont il est le *Thrône;* qu'en jurant par la *Terre*, ils juroient par celui dont elle est le *Marchepied*; qu'en jurant par *Jérusalem*, ils juroient par celui qui avoit pris cette Ville sous sa protection particuliére; & qu'en jurant par *leur Tête*, ils interessoient dans leur serment ce même Créateur, dont la Puissance & la Bonté paroissoient en tout ce qui les environnoit, ou qui avoit quelque rapport avec eux. Il est clair que cette déclaration du Seigneur, aux pécheurs de son tems, est fondée sur

(n) *Fiddes* Theol. Vol. II. (e) *Horneck.* ubi suprà.

fur ce que dans un ferment, Dieu fait attention non aux pretextes ni aux fubterfuges de celui qui jure, mais à la nature de la chofe, & à fa fignification principale. *Les hommes jurent toujours par un plus grand*, favoir par un Etre Suprême; C'eft là une règle éternelle, dont on ne s'écarte jamais; & quelque triviales que foient les expreffions dans lefquelles eft conçu un ferment, elles n'en changent point la nature, qui fe rapporte toujours à Dieu comme au Créateur, & au Confervateur de tout ce par quoi les hommes jurent, quelque peu confidérable qu'il foit en lui même; La Majefté de l'Etre Suprême fe trouve autant offenfée & provoquée par ces fermens déguifés, que fi fon nom redoutable y étoit pofitivement exprimé.

Les paroles de l'Apôtre Saint *Jaques* font à peu près de la même nature, & doivent par conféquent être prifes dans le même fens. On ne peut cependant pas s'empêcher de conclurre de la repetition de cette défenfe, (f) Que quoi que le ferment en lui-même ne foit pas interdit aux hommes, fous l'Evangile, il eft pourtant certain, qu'il eft défendu d'en faire un ufage fréquent; & par conféquent que tout bon Chrêtien doit abfolument, s'il le peut, ou du moins de tout fon pouvoir, éviter de jurer. Le Caractère propre du Chrêtien c'eft la Candeur, & la fincérité, l'amour de la vérité, & la haine du menfonge. Puis donc que nous faifons profeffion de croire à l'Evangile, nous ne devrions jamais nous fervir dans nos difcours ordinaires de ces maniéres d'affurer fortement ce que nous difons, beaucoup moins encore de fermens ni d'imprecations; *nôtre oui devroit être oui, & nôtre non, non*, & il faudroit bannir de nos converfations tout ce qui va au delà d'une affirmation ou d'une negation pure & fimple. En effet, ne convient il pas aux Difciples de JESUS-CHRIST, d'être tellement intègres dans leurs mœurs, & fidèles dans leurs difcours, que leur feule parole foit auffi bonne & d'auffi grande valeur qu'un ferment?

Et de l'Apôtre.

Tel eft entiérement le fens des paroles de nôtre Sauveur, & de celles de l'Apôtre Saint *Jaques*. Si après cela nous examinons (g) ce qu'ont dit

Les prémiers Péres.



(f) *Edwards* Theol. vol. II. (g) St. *Jerôme*, dans fon commentaire fur Matth. V. St. *Chryfoftome* Hom. 15. fur la Genefe, & St. *Bafile* Hom. fur le Pf. XIV femblent foûtenir, que fous l'Evangile il eft abfolument défendu de jurer; *Gregoire de Nazianze*, auffi tôt après fon batême, fit vœu, comme on le dit dans l'Hiftoire de fa vie, de ne jurer jamais, tant qu'il vivroit, ce qu'il obferva fidèlement jufqu'à fon dernier foupir. Le Jugement & la pratique de ce grand perfonnage touchant les fermens paroiffent en condamner abfolument l'ufage dans

dit fur cette matiére ces *prémier* Ecrivains de l'Eglife, qu'on accufe d'avoir foutenu que le ferment en lui-même étoit abfolument interdit aux Chrétiens, & que nous faffions attention au but de leur difcours, & au deffein, qu'ils avoient particuliérement en vuë; nous nous appercevrons bien-tôt, que leur intention n'étoit pas de condamner tout jurement, mais feulement le fréquent ufage qu'on en faifoit. Témoins de l'abus où les hommes étoient tombés à cet égard, en jurant temerairement ou à faux, ils faifoient voir, que bien loin d'approuver cette abominable pratique, ils en avoient horreur, & ils confeilloient à ceux qui les écoutoient d'éviter, autant qu'il leur feroit poffible, toute forte de juremens, & de faire jamais de ferment à moins d'une néceffité abfoluë; C'eft là tout ce qu'ils vouloient dire, & ce que tout homme de bien devroit obferver aujourd'hui, fans prétendre pourtant fe diftinguer par-là des plus fages Payens, qui difoient à leurs Difciples: (h) *Que le meilleur moyen de rendre le ferment refpectable, étoit de ne pas s'en fervir fouvent, ou pour des bagatelles, pour remplir le vuide de nos difcours, ou pour donner cours & créance à un recit, mais feulement autant qu'il feroit poffible pour des chofes néceffaires, & quand, pour fe mettre eux-mêmes à couvert, il ne leur refteroit plus d'autre voye que celle du ferment.*

Sermens illicites. 1° le Parjure.

Ce que nous venons de dire fuffit pour prouver que les fermens font permis; il s'agit préfentement de voir quels font ceux qui font défendus. Celui qui fe préfente d'abord, & qui paroit être le principal objet de cette défenfe, c'eft le grand péché du parjure.

1°. Le *Parjure* eft une invocation folemnelle qu'on adreffe à Dieu, pour attefter ce qu'on affure, ou ce qu'on promet, de quelque nature qu'il foit, dans le tems-même, qu'on fait, que ce que l'on foutient de cette maniére eft une fauffeté infigne, & qu'on n'a ni le pouvoir ni l'intention de tenir ce que l'on promet. (i) C'eft l'infulte la plus grande que nous puiffions faire à Dieu, & un Acte, dont les confequences font infiniment préjudiciables au Genre-humain.

Grande impieté du parjure.

(k) Celui, qui apelle Dieu à témoin d'un Menfonge, s'imagine, ou que l'Etre Divin ne fait pas la vérité, *l'accufant ainfi d'ignorance*, ou qu'il ne hait pas la fauffeté, *niant ainfi fa Sainteté*, ou qu'il n'eft pas

les autres. On trouve dans *Epiphane*, *Theodoret*, *Theophylacte*, *Origene* & St. *Athanafe*, plufieurs paffages, qui femblent interdire aux Chrêtiens, tout ufage du ferment. *Edwards* ibid. (h) *Hierocl.* Pythag. Aur. Carm. (i) *Tillotf.* Serm. Vol. I. (k) *Edwards* ubi fup.

pas en état de punir les coupables, *dérogeant ainsi à sa puissance*; (l) en sorte que ce péché n'est pas seulement un abus horrible du nom de Dieu, un mépris formel de son jugement, & un défi insolent que l'on fait à sa vengeance, mais que de plus, il y a dans le parjure quelque chose de fort approchant de l'Atheïsme, puisqu'il y a très-peu de différence entre nier l'éxistence d'un Dieu, & croire que la Divinité que l'on fait profession de reconnoitre, posséde une Toute Science & une pureté, une Puissance & une Majesté, qui ne méritent aucune attention. (m) L'outrage, que l'on fait à l'Etre Suprême rejaillit sur tout le Genre-humain; Le Parjure est non seulement une injustice, que l'on fait à tel ou tel particulier, qui en souffre; mais encore une trahison dont la Societé en général éprouve les tristes effets: Par là on renverse tout à la fois les foudemens de la Justice & de la tranquilité publique, & l'on détruit la base la plus assurée de la vie, & des biens de châque particulier; ou pour me servir des expressions du Sage, (n) *un faux témoin est un marteau, une Epée, & une flèche aiguë*, ce qui signifie, que de tous les instrumens, qui ont été inventés pour la ruïne & pour le mal'heur des hommes, il n'y en a point qui soit pour la Societé Civile, d'une conséquence plus pernicieuse, que le parjure ou le manque de bonne foi. Et quant à la personne même qui se rend coupable d'un crime si odieux, outre le tort qu'elle fait à sa conscience, & le trouble qu'elle y introduit, (o) elle s'expose à la honte & à une infamie inévitable, si l'on vient à découvrir sa mauvaise foi, ou bien si elle échape à la censure du monde, elle s'amasse, aussi bien qu'à sa Postérité, un Thrésor inépuisable de malédictions. C'est ce qui est dit expressément dans la vision du rouleau volant; (p) *Je ferai venir la malediction, dit le Seigneur des armées, & elle entrera dans la maison du voleur, & dans la maison de celui qui jure faussement par mon nom, & elle demeurera au milieu de sa maison & elle la consumera avec son bois & ses pierres.*

2°. Ce Commandement nous défend encore les Juremens mauvais & profanes, que l'on emploie que trop souvent dans les discours ordinaires, & dans les conversations; Car (q) le serment étant quelque chose de solemnel, & qui doit être reservé pour des occasions importantes, lors qu'il est question d'ajouter un certain poids à nos paroles dans des affaires sérieuses, ou pour mettre fin à des disputes, qui, sans

2°. Juremens Profanes.



(l) *Tillots.* ubi sup. (m) *Tillots.* ubi sup. (n) Prov. XXV. 18. (o) *Horneck* Serm. Vol. II. (p) Zach. V. 4. (q) *Tillots.* ubi sup.

fans cette voye, ne pourroient jamais être absolument decidées, ne peut, fans une grande impieté, & fans irreverence pour Dieu, être employé pour des bagatelles.

Folie de ceux qui s'en rendent coupables.

Cependant, foit que certaines gens (r) s'imaginent donner par là du relief à leurs passions, & à leurs emportemens, & se rendre plus terribles, & plus propres à faire impression fur ceux qui les écoutent; foit qu'elles penfent que, fans de pareils ornemens, leurs Phrafes & leurs expressions n'auroient ni le ton ni la cadence, qui leur conviennent; foit qu'elles croient n'être pas assés à la mode, si elles ne prennent des airs de gentillesse, en les accompagnant de juremens; foit qu'on s'y laisse aller fimplement par coutume, qu'on regarde ce vice comme peu de chofe, ou qu'on y foit entrainé par la compagnie avec laquelle on fe trouve; il eft certain qu'il n'y a point de péché plus frequent parmi les perfonnes de tout rang, & de toute efpèce, quoi qu'il n'y ait ni profit ni plaifir à le commettre; en forte que les gens fages font réellement embarrassés à rendre quelque raifon paffable du procedé des jureurs. (s) C'eft d'ailleurs une incivilité groffiére dans la converfation, d'autant que par là on choque toute perfonne raifonnable & fenfée, en la regardant comme capable d'entendre patiemment & tranquilement, qu'on deshonore Dieu, & qu'à la moindre occafion on traite fon nom Glorieux & redoutable avec tant de mépris & d'irreverence. Outre cela cette habitude, loin de faire honneur à celui qui l'a contractée, prouve au contraire qu'il eft dans une défiance continuëlle de fa reputation, & fes fermens font autant d'aveux du peu de fonds qu'on doit faire fur fa bonne foi; & qu'enfin fes Juremens, bien loin de fervir d'ornemens à fon difcours, le font paroitre enflé, audacieux, & plus véhement, qu'il ne convient dans la bouche d'une perfonne bien élevée.

Autres efpeces de Juremens illicites.

Mais outre ces profanations groffiéres du nom de Dieu, il y a plufieurs autres fortes de fermens, qui, quoi que plus mitigés par rapport au fon, ne laiffent pas d'être condamnables : (t) Tels font 1°. les fermens faits par les Créatures, comme quand on jure *par les Cieux*, *par la Lumiére* &c. ce qui, felon la penfée de nôtre Sauveur, eft implicitement jurer par Dieu lui-même, puifque toutes ces chofes ont été créées de lui, dépendent entiérement de lui, & ne font rien fans lui; 2°. Quand on jure par des dons ou des facultés qu'on poffède dans fon corps

(r) *Horneck* ibid. (s) *Tillotf.* ubi fuprà. (t) *Horneck* ibid.

corps ou dans son Ame, ou qu'on remarque en autrui, comme *par nôtre foi*, *par nôtre vérité* &c. parce que nôtre Sauveur nous a assuré, que jurer par quoi que ce soit, qui appartienne à Dieu, comme sont sans contredit nos dons & nos facultés dont il est l'autheur, c'est jurer par Dieu lui-même, quoi que son nom n'y soit pas positivement exprimé(u); 3°. L'usage de ces expressions palliées & déguisées, comme celles, que l'Esprit, ou plutôt dirai je, la folie des hommes a inventées, pour éviter le scandale d'une profanation visible : car toutes ces façons de parler, de quelque maniére qu'on les pallie, ne laissent pas d'être en effet des sermens, qui par conséquent nous seront mis en compte dans le grand Jour des retributions, lorsque nous serons éxaminés sur l'attention que nous aurons faite à ce précepte de l'Apôtre, (x) *sur toutes choses, mes fréres ne jurés point, ni par le Ciel, ni par la Terre, ni par aucun autre serment.*

Outre ces sermens, tant manifestes que déguisés, il y a plusieurs autres maniéres de *prendre le nom de Dieu en vain*, comme 1°. (a) Quand on prie sans attention, qu'on demande des choses indignes de Dieu & de nous, & que, sans nécessité, & sans raison, on employe de vaines repetitions du nom de Dieu. 2°. Lors qu'en fait de promesses, on s'engage à des choses, qu'on néglige ensuite d'éxécuter, non par défaut de pouvoir, mais de volonté, & par manque d'égards pour son serment. 3°. Lors qu'en matiére de vœux, on s'oblige à faire ou ce qu'on ne peut pas accomplir, ou ce qu'il n'est pas permis d'accomplir, ou ce dont il eût été mieux de ne pas nous méler. 4°. Quand dans le discours ordinaire, (b) on prononce souvent le nom de Dieu, par forme d'admiration, d'exclamation, ou pour remplir le discours, mais sans aucun respect convenable; à quoi nous pouvons ajouter, (c) toute malédiction, & imprécation par laquelle on joint la malice à la profanation; Toute sorte de discours impudiques, & qui sentent l'Atheisme; Toute sorte de blasphèmes & de discours insolens contre Dieu; Toute sorte de murmures contre sa Providence; Toute sorte de profanations de sa Sainte Parole; Toute sorte de mépris pour ses Ministres, considerés comme tels, & dans l'éxercice de leurs fonctions; Toute irreverence dans son service public, dans les priéres, & dans l'usage des Sacremens; En un mot, tout manque d'égards & de respect pour les choses, où le nom de Dieu & son honneur sont interessés.

Voilà

(u) *Edwards* Theologie Vol. II. (x) Jaques V. 12. (a) *Wake* Explic. du Catech. de l'Eglise Angl. (b) *Gardener* ubi sup. (c) *Wake* ubi sup.

Devoirs renfermés dans ce Commandement.

Voilà ce qui nous est défendu dans ce Commandement, & Dieu nous y prescrit les devoirs, qui sont diametralement opposés aux vices qu'il y condamne ; comme de *Sanctifier* son saint nom ; de ne l'employer jamais dans nos discours ordinaires, sans y joindre en même tems quelque marque de respect & de distinction ; de ne l'exprimer jamais dans nos priéres, sans la plus grande humilité & la plus profonde vénération ; de ne nous en servir jamais devant les Tribunaux, qu'avec le plus grand sérieux & avec Solemnité, & de nous souvenir toûjours d'éxécuter ponctuëllement les obligations, que nous nous sommes imposées par un lien si sacré ; de parler en tout tems, & en tous lieux honorablement de la parole de Dieu, de ses Sacremens, de ses Ministres, & de tout ce qui a du rapport à lui; (d) & de faire tous nos efforts pour porter les autres hommes à avoir de cet Etre Supréme de Nobles & de Saintes pensées, pour engager toute langue à le bénir & à le louër, & toutes les Créatures à rendre hommage à son saint nom, & à se soumettre à sa volonté.

Ce Commandement est accompagné d'une Sanction comminatoire, par laquelle Dieu déclare, qu'*il ne tiendra point pour innocent celui qui prendra son nom en vain* ; ce qui signifie, qu'il le regardera comme très-coupable, & qu'en conséquence il le traitera à toute rigueur, tant dans cette vie, que dans celle qui est à venir. Pour faire sentir l'obligation indispensable où l'on étoit de ne jamais violer un serment, le grand crime que c'est & le chatiment auquel on s'exposoit en le violant, la plûpart des Nations sages avoient institué des Cérémonies fort significatives, que devoit observer quiconque venoit à préter un serment.

Cérémonies usitées dans la prestation du serment.

(e) Les Anciens *Phéniciens*, pendant la prestation du serment, d'une main tenoient un Agneau, & de l'autre une pierre ; faisant entendre par là, qu'ils souhaitoient que Dieu les frappât de mort, comme ils étoient prêts d'en frapper l'Agneau, au cas qu'ils ne jurassent pas suivant la vérité. Dans des occasions semblables les Anciens *Romains* prenoient une pierre, & la jettoient loin d'eux, en faisant des imprécations contre eux mêmes & en se soumettant à être rejettés de Dieu, au cas qu'il y eût quelque fausseté dans le serment, qu'ils prêtoient. Les *Juifs*, en prêtant ou en intimant le serment, (E) égorgeoient un Veau, & le partageoient en deux, après quoi la personne, qui

(d) Barrow. sur la priére Dominic. (e) *Horneck*. ubi sup. (E) Jeremie XXXIV. 18.

qu'il juroit, marchoit entre les deux moitiés, pour faire comprendre aux Spectateurs, par cette action symbolique, qu'elle souhaitoit que Dieu la partageât de la même maniére, au cas qu'elle faussât son serment.

L'Elevation de leurs mains vers le Ciel, pendant qu'ils juroient, comme nous voyons que les (f) Anges mêmes le pratiquoient, étoit une coutume ancienne parmi plusieurs nations, pour faire voir, qu'on interessoit contre soi-même toutes les Puissances du Ciel, si ce qu'on assuroit de cette maniére n'étoit pas véritable: La méthode enfin, qui est en usage parmi nous, de jurer sur les Saints Evangiles, ne représente pas mal la nature du serment, propre à nous inspirer une sainte frayeur; Car ces Livres Sacrés contiennent tous les avantages de nôtre Rédemption, & toutes les faveurs que nous pouvons esperer de Dieu, par les mérites & les souffrances de JESUS-CHRIST, le pardon de nos péchés, les promesses de la grace de Dieu dans cette vie, & le salut éternel, dans le Siécle qui est à venir; en sorte que celui, qui assure par serment ce qui n'est pas véritable, renonce à toutes ces glorieuses promesses, & se dévouë publiquement à toutes les malédictions, & à toutes les menaces, qui sont contenuës dans ces Ecrits Divins. Que peut donc esperer un mal'heureux parjure, si ce n'est de tomber promptement sous la vengeance du Seigneur, si les déclarations qu'il fait ne sont pas conformes à la vérité? (g) *Je m'approcherai de vous au jugement & je serai un promt témoin ...... contre ceux qui font de faux sermens.*

Crime & danger du parjure, des jureurs & des malédictions.

Le Roi Prophête a prononcé la même sentence rigoureuse, contre tous ces misérables mortels, qui s'adonnent à parler d'une maniére profane, & à prononcer des malédictions & des éxécrations; (h) *Il aimoit la malédiction dit il, & elle lui arrivera, elle entrera dans ses entrailles comme l'eau, & comme l'huile dans ses os, elle lui sera comme le manteau, qu'il a sur lui, & comme la ceinture dont il est toujours ceint.* Concluons donc par ces excellentes paroles du Sage fils de *Syrach*; (i) *N'accoutume point ta bouche à jurer, & ne l'accoutume point à nommer le Saint; car celui qui s'accoutume à jurer beaucoup, sera rempli d'iniquité, & la peste ne se retirera jamais de sa maison; & s'il jure faussement, il ne sera pas innocent; Mais sa maison sera pleine de calamités.*

Oo

(f) Daniel XII 7. & Apoc. X. 5. (g) Malach. III. 5. (h) Pf. CIX. 17 (i) Ecclesiastiq. XXIII. 9. &c.

*lamités. Il y a telle parole, qui est vétuë de mort; Dieu veuille qu'elle ne se trouve pas dans l'héritage de Jacob.*

## DU QUATRIEME COMMANDEMENT.

### *Souvien toi du jour du repos pour le Sanctifier &c.*

IL y a dans ce Commandement, 1°. un précepte & 2°. une raison sur laquelle ce précepte est fondé. Ce que nous avons à dire sur cette matiére se reduira à ces deux chefs principaux 1°. A faire voir jusqu'à quel point ce Commandement est d'une obligation morale. 2°. De quelle maniére nous devons l'observer & le Sanctifier.

Nature de ce precepte.

1°. De tous les Commandemens, contenus dans le Décalogue, celui-ci est le seul dans lequel il nous soit ordonné de nous *souvenir*, de remplir le devoir, qui nous y est prescrit; (k) La raison en est, que tous les autres préceptes étoient, pour ainsi dire, écrits sur la table de nos cœurs, & gravés dans la nature même de l'homme; en sorte qu'étant sollicités par un sentiment naturel à les observer, on ne peut pas dire aussi proprement que nous nous *souvenons* de les observer, comme on peut dire que nous les *sentons*, parce qu'en effet la conscience nous fait sentir nos devoirs, & l'obligation où nous sommes de les remplir; au lieu que le précepte dont il s'agit, étant *positif* de sa nature, & n'ayant pas été imprimé dans le cœur de l'homme, mais lui ayant été donné depuis sa création, pourroit tomber dans l'oubli, si le Législateur ne nous eût pas avertis d'en conserver soigneusement la mémoire.

Les Théologiens ont beaucoup disputé sur la Nature de ce commandement; Les uns ont prétendu qu'il étoit purement *Cérémoniel*, & particulier à l'état de l'Eglise *Judaique*; d'autres au contraire ont soutenu qu'il étoit d'une obligation *morale* & perpétuëlle, pour tous les Chrétiens dans tous les siécles. Il y a une troisiéme opinion, qui tient le milieu entre celles que nous venons de rapporter, & qui est présentement la plus généralement reçuë; C'est que ce précepte est *mixte* de sa nature; c'est-à-dire, qu'il est en partie *moral*, & en partie *Cérémoniel*; Que quant à sa substance, qui est que Dieu doit être servi solemnellement & publiquement, & sur tout dans des tems marqués pour cela,

(k) *Beveridge* Explication du Catech. de l'Egl.

cela, il renferme un devoir *moral*; mais que par rapport aux circonstances de ce Culte, comme la détermination du *tems*, & de la *maniére* de s'en acquitter, il est purement *Cérémoniel*, & n'oblige les Chrétiens qu'autant que l'ordre & la bien-séance l'éxigent.

Partie morale de ce precepte.

(1) Que nous devions souvent refléchir avec plaisir, & avec reconnoissance, sur les œuvres merveilleuses de Dieu, & principalement sur le plus grand de tous ses ouvrages, celui qui est le fondement & l'assemblage de tous les autres, savoir la Création de cet Univers, où brillent de tous côtés, avec tant d'éclat, les merveilles de sa Bonté, de sa Sagesse, & de sa Puissance; Que nous devions sans-cesse rapeller à nôtre souvenir les faveurs signalées, dont la Providence comble nôtre Patrie, nos Parens, & nous mêmes, & sur-tout ces délivrances mémorables que l'infinie Miséricorde a accordées à l'Eglise en divers tems, comme celle dont Dieu favorisa les *Israëlites* en les tirant de l'Esclavage, sous le poids duquel ils gémissoient en *Egypte*: Que nous ne devions pas tellement nous occuper d'affaires temporelles, ni donner aux intérêts de cette vie tant de soins & de tems, que nous n'en reservions du moins quelque partie, pour éclairer nos Esprits, & pour nous occuper du grand interêt de nos Ames immortelles: Que nous devions donner de tems en tems à ceux que la Providence a placés au tour de nous, en qualité de Domestiques & de Serviteurs, des jours de relâche & de rafraichissement, d'un côté pour leur rendre la vie plus supportable, & de l'autre pour leur présenter des occasions favorables de servir Dieu, nôtre Maitre commun, & de se donner les soins nécessaires pour la perfection & le bonheur de leurs ames, qui ne sont pas moins précieuses devant Dieu que les nôtres: Enfin que nous devions faire paroitre quelque compassion même pour les Bêtes, qui nous servent, en leur accordant quelque repos, pour se remettre des fatigues, & des peines qu'elles essuyent journellement pour nôtre service; Ce sont-là tout autant de devoirs dictés par la nature même, devoirs que le sens commun nous fait envisager comme des Actes de Pieté, de Justice & d'humanité; & pour en assurer l'observation, la prudence la plus commune paroit nous suggerer qu'il est nécessaire, qu'il y ait des tems *fixés*, où l'on puisse s'en acquitter d'une maniére uniforme, & qui soit agréable à l'Etre Suprême. En effet, si nous faisons attention à ce qui se passe dans le monde, nous verrons que, dans tou-



(1) *Barrow* sur le Décalogue.

toutes les Societés bien réglées, on a toujours eu soin de marquer certains jours pour l'observation de ces devoirs; Que tous les Législateur, selon (m) *Sénéque*, ont institué des *jours de fête*, dans lesquels on pût se livrer publiquement à la joye; & que, suivant (n) *Platon*, *les Dieux, par compassion pour ceux d'entre les hommes, qui paroissent nés pour la peine & pour le travail, ont marqué des retours périodiques de fêtes, qui leur tinssent lieu de délassement & de recréation.*

Partie Cérémoniel-le.

Rendre à Dieu un Culte public; interrompre son travail ordinaire pour s'en acquitter; marquer des tems propres à cela; voila ce qu'il y a de *moral* dans le précepte touchant le *Sabbath*, & ce que tout homme sans exception est obligé d'observer. Mais pour ce qui est des circonstances extérieures à ce Culte, comme de sa *durée*, & de la *maniére* de s'en acquitter; De ce que la Loi marque précisément pour cet effet le *septiéme* jour, plutôt que le sixiéme ou le huitiéme; & de ce qu'il est expressément ordonné, qu'en ce jour là il y ait une cessation totale de travail, tant pour les Bêtes que pour les hommes; tout cela est d'institution *positive*, n'ayant d'autre fondement que la volonté de Dieu, & n'obligeant dans le fonds que les *Juifs*. C'est en effet ce que semblent insinuër ces paroles, (o) *Les enfans d'Israël garderont le Sabbath, & l'observeront dans leurs générations, pour une alliance perpétuëlle. C'est un signe entre moi & les enfans d'Israël à toujours.* (p) Car comme l'Alliance entre Dieu & les *Israëlites*, ne renfermoit que ceux de leur Nation & de leur Réligion; le *Sabbath*, qui étoit un signe de cette Alliance, ne devoit pas s'étendre plus loin, du moins dans sa partie Cérémonielle, que cette même Alliance dont il étoit le signe, & n'a dû être par conséquent imposé qu'à la seule Postérité de *Jacob*.

Les Chrétiens ne sont pas tenus à l'observation du jour fixé par la Loi de *Moïse*.

(q) Les Apôtres & les prémiers Disciples du Seigneur, se croyoient si peu obligés d'observer la partie Cérémonielle de ce précepte, qu'aussi tôt après l'Ascension de leur Maitre, ils cesserent de garder le *Sabbath* le même jour, que les *Juifs*. Il leur parut, à la vérité, très-raisonnable de suivre l'éxemple de Dieu même, en mettant à part un jour de la semaine, pour se reposer de tout travail mondain, afin de vacquer d'au-

(m) Senec. *De tranq. Anim.* Legum conditores festos instituerunt dies, ut ad hilaritatem homines publicè cogerentur, tanquam necessarium laboribus interponentes temperamentum. (n) De Legib. L. II. (o) Exod. XXXI. 16. (p) *Towerson*, sur les Commandemens. (q) *Nourse*. ibid.

d'autant mieux à la pratique des devoirs de la Religion, comme il s'étoit reposé des œuvres de la Création au bout de six jours; C'eût été, selon eux, faire un grand tort à la Sainteté & à la perfection de la Réligion, qu'ils annonçoient, de ne pas donner au service de Dieu autant de tems, que les *Juifs*; Et quoi qu'ils n'observassent pas ce Commandement au pied de la lettre, ils se croyoient cependant obligés d'en remplir l'esprit & le but; Ce fût pour cette raison qu'ils ordonnérent, que de sept jours on en sanctifieroit un, que l'on employeroit à prier Dieu & à le louër, à entendre & à méditer sa parole, à recevoir ses Sacremens, & à faire toute sorte d'Actes de Pieté, de Charité & de dévotion; Mais ayant trouvé à propos de changer le jour, ils quitérent le *Sabbath Judaïque* & fixérent leur jour de repos, au *prémier* jour de la semaine, & ils le firent pour de très-bonnes raisons, & sur des fondemens très-solides.

Sabbath Judaïque changé.

Le *Sabbath* des *Juifs* avoit d'abord été institué, pour conserver la mémoire de la Création du Monde, mais nous lisons qu'à cette prémiére raison Dieu en substitua une autre dans la suite, (r) *Souviens-toi que tu étois esclave dans le Païs d'Egypte, & que l'Eternel ton Dieu t'en a retiré à main forte & à bras étendu; C'est pourquoi l'Eternel ton Dieu te commande de sanctifier le Sabbath.* D'où il paroit clairement, (s) que le *Sabbath* devoit être observé en mémoire d'un événement différent de la Création, savoir, de la délivrance que Dieu avoit accordée à son Peuple, en le tirant du Païs d'*Egypte*. Et comme cette délivrance étoit un type de nótre Rédemption par Jesus-Christ, cela doit nous faire comprendre, que l'on célébreroit le *Sabbath* en mémoire de cette Rédemption, lors que le fils de Dieu y auroit mis la derniére main par sa résurrection. (t) Changer quelque chose à une institution, en bonne partie Cérémonielle, étoit certainement autant au pouvoir de nótre Sauveur, qui, pour cette raison, se donne le titre de *Seigneur du Sabbath*, qu'il étoit d'abord au pouvoir de Dieu, de l'établir, & d'en prescrire les rites. Si donc nótre Seigneur avoit le droit d'abroger l'ancien jour pour lui en substituer un autre, nous pouvons présumer qu'il a réellement usé de son droit, & que, substituant le *Dimanche* au *Samedy*, il a signalé ce *nouveau* jour de *Sabbath* par des événemens memorables, comme par sa (u) Résurrection, (v) par son apparition à ses Disciples, & par (x) Pen-



(r) Deut. V. 15. (s) *Beveridge* ubi sup. (t) *Taylor* Catech. de pratique (u) Matth. XXVIII. 1. Luc. XXIV. 1. (v) Jean XX. 26. (x) Act. II. 1.

l'envoy du Saint Esprit; Mais, (& c'est ce qui doit achever de nous persuader, ) on peut ajouter à cette prémiére preuve, la pratique constante de ceux qu'on doit regarder dans cette rencontre, comme les meilleurs interprêtes de la volonté de leur Maître, savoir, des Apôtres & de leurs successeurs immédiats, qui consacrérent constamment ce jour, qui est le *Sabbath* de l'Eglise Chrétienne, à leur Culte le plus solemnel & à leurs dévotions publiques.

A la vérité il est dit, qu'au *Sabbath*, qui préceda immédiatement la Résurrection, les femmes, qui avoient suivi Jesus depuis la *Galilée*, (y) *se reposérent selon le Commandement*, & nous lisons en plus d'un endroit, que les Apôtres fréquentoient les Synagogues les jours de *Sabbath*; Mais après qu'ils fûrent que le Seigneur étoit ressuscité, il n'est jamais dit qu'ils se soient reposés, *selon le commandement*; Mais seulement (z) *selon leur coutume*. (o) Il ne faut pas douter, que pendant quelque tems, ils ne se soient accommodés avec les *Juifs*, dans plusieurs choses, qui étoient réellement abrogées; dans la vuë charitable de les gagner, par une condescendance Chrêtienne, & conforme aux règles de la prudence : Mais ce tems de complaisance fut-il en quelque sorte expiré; & l'ignorance, dans laquelle les *Juifs* vouloient persister, par rapport à la Liberté que Jesus-Christ avoit acquise au Genre-humain, touchant la partie Cérémonielle de la Loi, cette ignorance, disje devenant tous les jours plus inexcusable, le *Sabbath Judaïque* fut peu à peu déclaré comme une Cérémonie abrogée; & le *Sabbath*

(y) Luc. XXIII. 56. (z) Act. XVI. 13. (a) Il est vrai que, pendant quelque tems, les Chrêtiens de l'*Orient* sanctifioient le *Samedy*; mais ce qu'ils en faisoient c'étoit simplement par condescendance pour les Chrêtiens *Judaïsans*, puisqu'ils sanctifioient aussi le *Dimanche*. Dans les Eglises d'*Occident*, bien loin d'observer le *Samedy*, on en fit au contraire pendant quelque tems un *Jour de Jeûne*; le Dimanehe ètant le seul jour qu'on sanctifiât, comme celui qui avoit succedé au *Sabbath Judaïque*, & en mémoire de la Résurrection de Jesus-Christ. Nous pouvons encore remarquer, non seulement que les Chrêtiens destinérent, comme de concert, le Dimanche à être le jour de leurs assemblées réligieuses Act. XX 7. mais de plus qu'*Ignace* contemporain aussi bien que successeur des Apôtres, exhorte les *Magnesiens*, dans l'Epître qu'il leur adresse, à *mettre à quartier l'observation du Sabbath, & à regarder comme un jour de fête le Dimanche, auquel nôtre vie ressuscita avec* Christ. *Et Justin* le plus près, après lui, des tems apostoliques, nous dit, que *le Dimanche les Chrêtiens s'assembloient de toutes les Villes, & de tous les Villages, pour le service de Dieu, qui consistoit à lire les Livres du Vieux & du Nouveau Testament, à prêcher, a prier, & à faire d'autres exercices Réligieux*, Apol. 2. voy. *Towerson* sur les Commandemens.

*Sabbath Chrêtien* lui fut universellement substitué ; & même si universellement, qu'à peine pouvons-nous comprendre, que cela ait pû se faire de cette maniére, sans un ordre positif de nôtre Sauveur après sa Résurrection, ou du moins sans que le Saint Esprit eût donné aux Apôtres, le jour de la Pentecôte, quelques instructions là-dessus, pour être transmises aux siécles suivans. Cette pensée est conforme à la maxime fort connuë, que l'on trouve dans St. *Augustin.* (b) *C'est avec raison*, dit-il, *qu'on regarde ce qui est, & qui a toujours été observé par l'Eglise Universelle, sans jamais avoir été établi par aucun Concile, comme tirant sa source de l'Authorité Apostolique.*

Les Chrétiens ne sont plus obligés de l'observer comme les *Juifs*.

Et comme nous ne sommes point obligés d'observer nôtre *Sabbath* le même jour que les *Juifs*, nous ne sommes pas non plus tenus de nous conformer à leur maniére étroite & rigoureuse de l'observer. Nôtre Sauveur nous donne la véritable idée, que nous devons nous faire de nôtre devoir sur cette matiére, quand il nous dit, que (c) *le Sabbath a été fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbath.* (d) Dieu, dans une semblable institution, s'est proposé nôtre bien, il a eû en vuë de faire de ce jour de repos la partie de nôtre tems, d'où il pût nous revenir le plus d'avantages. Nous devons donc avoir soin de l'employer de façon, qu'il serve à avancer nos véritables interêts, & à nous procurer un bonheur solide. Or comme l'interêt de nôtre Ame est d'une toute autre importance pour nous, que ce qui se borne à cette vie ; nous en devrions faire, dans ce jour de repos, l'objet de nôtre attention principale, & de nos soins les plus appliqués; Mais nous ne devons cependant pas pousser cette application aux affaires de la vie à venir, jusqu'au point d'oublier, que, tandis que nous sommes dans ce corps, nous en devons prendre un soin convenable en tout tems; & que tant que nous converserons parmi les hommes, ils auront souvent besoin des secours de nôtre Charité ; Secours que nous ne devons jamais leur refuser, toutes les fois qu'il est en nôtre pouvoir de les leur accorder. Dans un autre endroit nôtre Sauveur parlant aux *Juifs* leur dit, (e) *mon Pére travaille jusques à présent* c. d. le jour même du *Sabbath*, & *j'y travaille aussi.* Puis donc que dans les jours de *Sabbath*, Dieu n'interrompt pas les œuvres de sa Providence, mais qu'alors, comme en tout autre tems, il a soin de pourvoir

(b) Quod universa tenet Ecclesia ; nec Conciliis institutum, sed semper retentum est, non nisi authoritate Apostolica traditum rectissimè creditur. (c) Marc. II. 27. (d) *Nourse.* ubi sup. (e) Jean. V. 17.

voir à la conservation & au bien être de ses Créatures, *faisant son œuvre* ce jour là comme dans tous les autres, & *remplissant* de ses biens *avec abondance toute Créature vivante*; Nous devons aussi les jours de *Sabbath*, comme les autres jours, pourvoir à nôtre propre subsistance, & à celle de nos familles, & de tous ceux, qui dépendent de nous; Car pour ce qui est des œuvres de charité & de bénéficence, elles sont à nôtre égard ce que les œuvres de la Providence sont par rapport à Dieu; & puis que Dieu ne laisse pas d'agir le jour du Sabbath, ce nous doit être un encouragement & un motif suffisant, à ne jamais négliger nôtre devoir dans une pareille rencontre. Une partie donc de *la liberté Chrêtienne, que* JESUS-CHRIST *nous a acquise*, consiste en ce que nous ne sommes pas dans l'obligation d'observer le *Sabbath*, avec cette rigoureuse exactitude avec laquelle les *Juifs* l'observoient. Mais aussi l'équité de ce précepte éxige sans doute de nous, que nous suspendions le cours de nos occupations ordinaires; & à beaucoup plus forte raison, celui de nos excès & de nôtre intempérance, dans un jour que le Seigneur a *Sanctifié*. L'Orgueil ou la dissolution, les excès dans le manger ou dans le boire, & leur suite ordinaire, (f) *les paroles foles & les railleries*, qui, selon l'Apôtre, sont des *choses malséantes*, ne conviennent jamais à un Chrêtien, mais il y a encore plus d'indécence & de crime à s'y abandonner le Dimanche. Car soit qu'on regarde ce jour-là comme un mémorial de la Bonté de Dieu dans les œuvres de la Création, ou de son infinie miséricorde dans l'ouvrage de la Rédemption, ceux qui le profanent avec tant d'impieté peuvent très-bien s'appliquer le reproche, que *Moïse* fait au peuple d'*Israël* sur un pareil sujet; (g) *O gens dépourvûs de sens, & qui n'êtes pas sages; Est ce ainsi que vous usés de gratitude envers le Seigneur, qui vous a rachetés, & envers celui qui vous a faits & façonnés?* Ce qui nous conduit tout naturellement au *second* chef de nos réfléxions, où nous devons parler de la *maniére*, dont il faut observer & sanctifier le jour du repos.

Maniére dont les Juifs observoient le jour du

Les *Juifs* devoient observer leur *Sabbath*, en s'abstenant religieusement de tout travail & de tout ouvrage méchanique. *Tu ne feras aucune œuvre en ce jour là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger, qui est dans tes portes*; & la profanation de ce jour étoit regardée comme une espèce de

(f) Ephes. V. 4. (g) Deut. XXXII. 6. Jerem. V. 21.

de facrilège, qui devoit, felon la Loi, être punie de mort; la moindre bagatelle, comme (h) d'allumer du feu pour cuire fa viande, expofoit à être lapidé celui qui en auroit été convaincu. Il y a plus; le *repos*, qui étoit prefcrit aux *Juifs*, avoit tant d'étenduë, que non feulement toute efpèce de travail leur étoit abfolument défenduë, mais qu'il femble même qu'ils ne pouvoient fans crime fe bouger de l'endroit où ils fe trouvoient; (i) Car quand Dieu leur commande l'obfervation de ce jour, il veut, *que chacun demeure dans fon endroit, que perfonne ne forte de fa place le jour du Sabbath*; Et quoi que cet ordre ne dût certainement pas être pris à la lettre & (k) fans reftriction, autrement ils n'auroient point pû fe rendre à leurs affemblées folemnelles: il paroit cependant affés par le but même de l'inftitution du *Sabbath*, (l) auffi bien que par la pratique des *Juifs*, dans cette occafion, que Dieu éxigeoit d'eux quelque chofe de plus qu'à l'ordinaire, quand il leur défendoit de fortir de leurs habitations.

*Sabbath par rapport au repos.*

Si l'on nous demande à préfent, dans quelles vuës Dieu prefcrivit aux *Juifs* un repos fi éxact le feptiéme jour, nous répondrons avec (m) *Juftin Martyr*, qu'il le fit *à caufe de leur perverfité & de la dureté de leurs cœurs.* Extrémement attentifs à tout ce qui pouvoit contribuër à l'avancement de leurs interêts temporels, qu'ils ne perdoient jamais de vuë, ils accoutumoient pendant toute la femaine, leurs Domeftiques, ceux qui vivoient dans leur dépendance, & les Animaux, nés pour le fervice de l'homme, à fupporter les plus rudes travaux; (n) Outre cela, comme châque feptiéme année amenoit avec elle un affranchiffement général, l'avarice des maitres eût entiérement accablé les Domeftiques de continuëls travaux, dans la vuë de fe dédommager par là des pertes, que l'approche des années *Sabbatiques* leur faifoit

*Pourquoi ordonné.*



(h) Nomb. XV. 32.35. (i) Exode XVI. 29. (k) Ce précepte, à ce que difent les *Juifs*, n'eft pas violé, quand un homme ne s'éloigne pas plus de 2000 coudées du lieu de fa demeure, & c'eft ce qu'ils apellent le chemin d'un *Sabbath*; c'étoit la diftance que les Lévites mettoient dans la marche, entre l'Arche & le Camp d'*Ifrael*, & il eft affés probable, qu'on obfervoit la même proportion, quand on s'arrêtoit, & on croit que cette diftance étoit d'environ un mille. Cela étant, voici comment ils raifonnoient, s'il nous étoit permis, difoient-ils, de faire, pour adorer au jour du *Sabbath*, le chemin de 2000 coudées, depuis nos Tentes jufqu'au Tabernacle, on ne doit pas regarder comme violateurs du *Sabbath* ceux qui parcourent le même efpace, pour quelque affaire que ce foit, *Lewis* Antiq. de la Republiq. Jud. (l) Act. I. 12. (m) Διὰ τὰς ἀνομίας καὶ τὴν σκληροκαρδίαν. Dialog. cum Tryph. (n) *Le Clerc.* Comment.

foit prévoir, fi châque femaine n'eût heureufement amené avec elle un jour du repos. Ce fut donc (o) par compaffion pour les uns, pour fufpendre & interrompre dans les autres leur activité pour le monde, en tournant, pour ainfi dire, leur attention vers des objets fpirituëls, que Dieu défendit fi étroitement tout travail corporel le jour du *Sabbath*, jufques à en interdire les apparences les plus éloignées, que ne font pas obligés d'obferver ceux qui fe trouvent dans des Circonftances différentes, & qui ont de meilleures difpofitions. Cette réflexion eft appuyée & confirmée par la confidération des Cenfures, que les Prophêtes faifoient fouvent aux *Juifs* fur la maniére, dont ils *profanoient le Sabbath*, en *le fouillant*, & en *éxigeant leurs travaux ce jour là*, tout comme fi un travail de fix jours n'eût pas été fuffifant, pour fatisfaire à leurs vuës moudaines, & pourvoir aux befoins ordinaires de la vie. Il y a fur ce fujet, dans les revélations du Prophête *Amos* un paffage, qui prouve évidemment, que les *Juifs* trouvoient que les *Sabbaths* revenoient trop fouvent, ou que la Loi, qui prefcrivoit la maniére, dont on devoit les obferver, étoit trop rigide; *Ecoutés ceci*, dit le Prophête, (p) *vous qui engloutiffés les néceffiteux, & qui même faites défaillir les pauvres du païs, difant; Quand eft ce que, la nouvelle Lune fera paffée, afin que nous puiffions vendre du blé, & le Sabbath, afin que nous débitions du froment, afin que nous achetions les pauvres pour de l'argent, & les néceffiteux pour une paire de fouliers?* Nous pouvons conclurre de là, que Dieu, en donnant des ordres fi éxacts & fi précis touchant le *Sabbath*, avoit pour bût de guérir dans les *Juifs* cet efprit d'avarice & de fordide attachement, qui les dominoit, ou du moins de les empêcher de tyrannifer les pauvres, & de mettre ceux-ci en état, par le moien de ces intervalles de repos, de fupporter plus patiemment les miféres de leur Condition.

Par rapport aux devoirs de la Religion.

Mais les vuës de Dieu ne fe bornoient pas à procurer au corps un repos, qui lui étoit néceffaire. (R) Quoi qu'il n'eût rien prefcrit de pofitif aux *Juifs* fur les devoirs *naturels* ou *moraux*, qu'ils étoient obligés de remplir dans ces occafions, cependant ils avoient affés de pénétration pour comprendre, que la *fanctification du Sabbath* emportoit avec elle l'obfervation de ces devoirs. C'eft pour cela, que dans tous les endroits de leur demeure ils établiffoient des Synagogues &

(o) *Fiddes* Theol. vol. 2. (p) *Amos* VIII. 4. &c. (R) *Barrow.* fur le Dec.

& des Oratoires, où ils se rendoient les jours de *Sabbath*, pour rendre leurs hommages à Dieu; pour entendre (s) la lecture & l'explication de la Loi, qui leur étoit faite par les Scribes; & pour joindre leurs Priéres & leurs Actions de graces à celles de l'Assemblée. Un Prophête les y encourageoit selon l'ordre qu'il en avoit reçû; (t) *Si tu retires*, leur disoit-il, *ton pied du Sabbath*, c. d. si le regardant comme sacré tu crains de le profaner & de le fouler, pour ainsi dire aux pieds; si tu t'abstiens *de faire ta volonté au jour de ma sainteté, & si tu apelles le Sabbath*, tes *délices, & honorable ce qui est saint à l'Eternel, en ne suivant tes propres voïes, ne trouvant point ta volonté, & n'usant point de tes propres paroles*; ce qui étoit en effet la forme prescrite pour l'observation du *Sabbath*; *alors tu prendras ton plaisir dans le Seigneur, & je te ferai aller à cheval sur les lieux élevés de la Terre, & je te nourrirai de l'héritage de Jacob ton Pére, car la bouche de l'Eternel a parlé.*

Nous qui vivons sous une Dispensation moins rigoureuse, sommes, il est vrai, dispensés d'observer le jour du *Sabbath* selon toute la rigueur de la Loi. (u) *Nous ne devons*, comme le dit un Apôtre, *être jugés de personne pour le manger ou le boire, ni pour la distinction d'un jour de fête, de nouvelle Lune ou de Sabbath.* (v) Cependant lors qu'il est question de choses, qui tendent à avancer la gloire de Dieu & le règne de la sainteté & de la pieté dans le monde, nos obligations sont plus grandes & plus étroites que celles des *Juifs*; En sorte que, quoique nous ne soyons pas obligés d'observer le *Sabbath* le même jour qu'eux, ni de la même maniére qu'ils l'observoient; il est pourtant certain que, puisque nous avons dans châque semaine un jour destiné à un repos religieux, nous devons répondre à la destination de ce jour, nous y reposer de nos occupations ordinaires, pour pouvoir mieux vacquer au Culte public que l'on rend à Dieu, & l'employer à nous exercer nous-mêmes, *en tout ce qui a du rapport à la vie spirituelle & à la pieté.*

Obligation du Chrétien par raport à l'observation du jour du Seigneur.

(x) Tous les Ecrivains Ecclésiastiques rendent de concert témoignage au zéle, que faisoient paroitre les prémiers Chrétiens dans leurs dévotions publiques, & à l'exactitude avec laquelle ils sanctifioient le jour du Seigneur; non contens de lire chés eux la parole de Dieu, & de lui

Maniére de l'observer.



(s) Act. XV. 21. (t) *Esaïe* LVIII. 13. 14. (u) Coloss. II. 16. 17. (v) *Nourse.* Disc. sur les Hom. de l'Eglise. (x) *Cave* Christ. des prémiers siécles.

lui offrir leurs priéres & leurs loüanges dans leurs maisons, ils se faisoient encore un devoir indispensable de se rendre dans leurs assemblées, & il n'y avoit qu'une maladie, ou quelque nécessité absoluë qui pût les en détourner. Lors même que la violence des persécutions les empêchoit de se produire en public, ils ne laissoient pas, quand cela leur étoit possible, de s'assembler de nuit ou de grand matin, & au moindre adoucissement ils ne manquoient jamais de s'acquitter publiquement de leur devoir à cet égard; ne croyant pas avoir *sanctifié* le jour du Sabbath, s'ils n'avoient assisté à quelque service public. Nous allons finir ce que nous avions à dire touchant le jour du Seigneur par quelques conseils sur la maniére de l'observer.

Conseils sur cette matiére.

Pour *sanctifier* dignement ce jour, & en faire, selon l'esprit de la Loi, un jour de repos réligieux, il convient que, quand il est arrivé, (y) nous nous levions d'aussi bonne heure pour servir Dieu, que nous avons accoûtumé de le faire les autres jours, pour vacquer à nos occupations temporelles; Que nous nous occupions *en secret* à demander à Dieu son secours & sa bénédiction; Que, par la Lecture & par la méditation de l'Ecriture Sainte, nous tâchions de pénétrer nos cœurs d'amour & de respect pour nôtre Créateur; & que nous donnions le moins de tems, qu'il nous sera possible aux affaires de nécessité ou de bien-séance, qui pourroient nous détourner de ces Saints exercices; jusqu'à-ce que de nos Maisons, ou de nos Cabinets nous nous rendions dans l'Eglise. Entrés dans la maison de Dieu, nous devons commencer, comme dans nos dévotions particuliéres, par nous prosterner devant sa Divine Majesté, pour implorer sa bénédiction sur nos foibles éfforts; nous joindre ensuite avec les autres dans le *service public*; Prier & louër le Seigneur avec toute la ferveur possible; entendre la lecture & l'explication de sa parole avec toute l'attention dont nous sommes capables, & participer à la Sainte Cêne, lorsque nous y sommes apellés, avec la reconnoissance la plus sincère & la plus tendre. Quand le service public est achevé, nous ne devons pas nous imaginer d'avoir rempli toutes nos obligations, car c'est précisément alors que nous devons donner nos soins à l'instruction de nos enfans, & de nos Domestiques; C'est alors qu'il faut s'informer des progrès qu'ils ont faits dans la science du salut; c'est alors que nous devons leur donner à chacun, selon sa capacité, de bons avis, & leur adresser des exhortations charitables touchant leurs devoirs respectifs. Après tout cela, le

(y) *Newcomb* Serm. Vol. I. &c. *Towerson* sur le Décalogue.

le reste du jour doit être employé dans des offices de pieté & de charité; à converser charitablement & Chrêtiennement les uns avec les autres; à jouïr avec gratitude des biens de Dieu, & finir enfin la journée par des priéres & des actions de graces, en implorant la miséricorde de Dieu sur les défauts du jour, & en le suppliant d'accepter & d'agréer nôtre culte quelque imparfait qu'il soit, pour l'amour de la parfaite Justice, de l'intercession & des mérites de son fils.

---

# SECTION II.

### TABLE SECONDE.

## CINQUIEME COMMANDEMENT.

## *Honore ton Pére & ta Mére &c.*

C'Est ici le premier Commandement de la Seconde Table, & ce n'est pas sans raison, qu'il y occupe la première place; car comme *l'honneur* que nous devons à Dieu est la matiére du premier Commandement de la première Table, il paroissoit raisonnable, que *l'honneur dû à nos Parens* eût la prééminence sur tous nos devoirs renfermés dans la Seconde; puisque, de l'avis des plus Sages (a) Législateurs, & de ceux d'entre les Philosophes, qui ont le plus insisté sur la Morale, nos Parens doivent être, après Dieu, les principaux objets de nôtre vénération & de nôtre obéïssance. Le sens de ce précepte, *Honore ton Pére & ta Mére*, & la nature de la promesse, qui s'y trouve annexée, seront les deux choses que nous nous attacherons à examiner sur cette matiére.

Devoir des Enfans envers leurs Péres & leurs Méres.

1°. (b) L'*honneur* signifie un grand nombre de choses; la qualité de la personne qu'il s'agit d'honorer est principalement ce qui en détermine le sens; Autre chose est *honorer Dieu*; Autre *honorer le Roi*; autre enfin *honorer nos Egaux*, ou nos *Inférieurs*. Il ne faut donc pas prendre ce terme dans le même sens, par tout où on le trouve;



(a) *Αθανάτους μὲν πρῶτα θεοὺς* &c. *Pythag. Aur. Carm.* *πρῶτα θεὸν τίμα μετέπειτα δὲ σεῖο γονῆας Phocyl.* (b) *Edwards* Theol. vol. 2.

la personne dont il est question doit en déterminer l'étenduë & le sens Puis donc que le but du Commandement est d'empêcher que les Enfans ne manquent à ce qu'ils doivent à leurs Péres & à leurs Méres, nous sommes fondés à comprendre sous cette expression, *honore*, tous les différens devoirs d'*amour*, de *respect*, *d'obéïssance* & d'*assistance*; que les Enfans sont obligés de remplir à l'égard de ceux qui leur ont donné le jour.

L'amour, & les moyens de le fortifier dans son cœur.

Prémiérement il nous est ordonné d'*aimer* nos Péres & nos Méres; (c) Mais parce qu'à proprement parler, il n'est pas en nôtre pouvoir d'aimer ou de haïr, d'esperer ou de craindre à nôtre volonté, mais seulement à proportion que nous trouvons aimables ceux qu'on nous propose d'aimer; Nous devons plus particuliérement, quand il nous est ordonné d'aimer nos Péres & nos Méres, faire attention aux considérations, qui peuvent servir à augmenter l'affection, que nous devons avoir naturellement pour eux, & la détourner de tout ce qui pourroit en façon que ce soit diminuer nôtre tendresse à leur égard. Il n'est pas si aisé de déterminer jusqu'à quel point la considération, que nos Parens sont, après Dieu, les Autheurs & la Source de nôtre éxistence & de nôtre vie, doit nous porter à les aimer; parce que la vie, selon qu'elle est heureuse ou mal'heureuse, peut être considerée sous des faces très-différentes. Mais il n'en est pas de même de l'amour que nos Péres & nos Méres nous témoignent, par les soins constans qu'ils prennent de nôtre conservation. C'est-là un bien-fait réel, qui mérite de nôtre part un retour d'affection & de tendresse. C'est ce même amour, qui agissant dans le cœur de nos parens, les a portés à subvenir à tous les besoins de l'enfance, à nous mettre à couvert de tous les dangers auxquels s'expose souvent une Jeunesse volage & inconsiderée; à nous former le corps, & à rendre par-là nôtre personne belle & agréable: C'est l'affection paternelle, qui est la cause de la bonne éducation, que nous avons reçuë, qui nous a inspiré de certaines maniéres, qui a perfectionné nôtre raison, éxercé nôtre mémoire, & qui, en nous instruisant à bien conduire nos petites affaires, nous a rendus propres aux grandes. C'est cette tendresse, qui, après nous avoir d'abord menés à Dieu par le Batême, nous entretient ensuite dans les voyes de la Réligion & de la vertu, en jettant dans nos cœurs, des principes de Sagesse & de Vertu, en rapellant cons-

(c) Devoirs relatifs par *Fleetwood*.

conftamment à nôtre fouvenir tous nos différens devoirs, eu nous encourageant au bien par des faveurs & des recompenfes, & en nous détournant du mal par des cenfures & des châtimens.

Voilà, fans parler d'une infinité d'autres, les voyes que fuivent les Péres & les Méres, pour conduire leurs enfans au bonheur, outre tant de peines, de veilles, d'inquiétudes, auxquelles ils s'expofent continuëllement, pour laiffer leurs enfans après eux, honnêtement pourvûs des biens de cette vie, en forte que ceux-ci trouvent dans l'affection de leurs Péres & de leurs Méres une fource abondante de motifs, & de raifons propres à produire dans leurs cœurs un retour de tendreffe, pour des perfonnes, qui n'ont ceffé de travailler à leur procurer une infinité d'avantages. Ils font donc obligés de rapeller fouvent à leur mémoire cette fuite non interrompuë de faveurs, qu'ils en ont reçuës, & d'y faire une attention férieufe, afin de s'exciter par là à chérir des bien-faiteurs, qui ont tant fait pour eux, & qui, après Dieu, font non feulement les Autheurs de leur éxiftence, mais auffi de leur Bien Etre, & de leur félicité préfente.

2°. Un Second devoir des Enfans, envers leurs Péres & leurs Méres, c'eft le *refpect*; j'entens par là tout honneur, & toute Civilité dans l'exterieur, tant en paroles qu'en actions, ce qui les oblige à avoir des maniéres foumifes: à être honnêtes & refpectueux dans leurs difcours, & dans leurs réponfes; de parler de leurs parens honorablement, & avec éloge; à ne pas éplucher leur conduite, ni éxaminer de trop près leurs défauts & leurs foibleffes, au contraire à les exténuër, & à les dérober de tout leur pouvoir à la connoiffance des autres. La nature même nous apprend, qu'il n'y a rien en cela que de conforme à la bienféance, & à la Raifon. Il nous eft impoffible de n'être pas choqués & fcandalifés, lors que nous entendons un Enfant reprocher durement à fon Pére fes vices & fes foibleffes, quand même fes reproches feroient bien fondés. Nous avons horreur de fon infolence dénaturée, fi, (au lieu de faire paroitre beaucoup de douleur de fe voir forcé de le reprendre, au lieu d'être touché de compaffion à la vuë des fautes, qu'il ne peut s'empêcher de remarquer en lui; enfin fi au lieu d'affaifonner fes avis d'une grande démonftration de tendreffe,) il fait éclatter fon mépris pour celui qu'il devroit refpecter, & prend un plaifir barbare à relever & à divulguer des vices, qu'il lui conviendroit de couvrir & d'excufer. Tous les hommes, d'accord en cela avec le Patriarche *Noé*, foufcrivent à la punition d'un Refpect.

*Cham*

*Cham* profane & moqueur, pendant qu'ils bénissent la mémoire de ces fils sages & respectueux, qui se cachérent à eux mêmes, & aux autres la faute & le honteux état de leur Pére.

Moyens de le faire naitre & de l'augmenter.

Comme il est en partie au pouvoir des Péres & des Méres de faciliter à leurs Enfans la pratique de ce devoir, & de les engager à ne laisser échapper en leur présence, ni geste, ni parole, ni action, qui ne soit marquée au coin de l'honneur & du respect, qu'ils ont droit d'éxiger d'eux; ils devroient prendre quelque soin, & se donner quelque peine pour une chose, qui les interesse si fort. Pour cet effet il leur conviendroit de bien prendre garde à la maniére dont ils vivent, & se comportent en présence de leurs Enfans; car si par trop de familiarité, par leur peu de gravité & de discretion, ils se rendent eux-mêmes vils & méprisables à leurs yeux, c'est en vain qu'ils en attendront le respect, qui est dû à leur caractère. Tout respect est fondé sur quelque préeminence de mérite, vraye ou supposée, & cette préeminence de mérite donne à celui qui la possède une espèce de supériorité sur ceux qui l'envisagent sur ce point de vuë. Quand donc les Pères ou les Méres se mettent, pour ainsi dire, de niveau avec leurs Enfans, ou qu'à leur vû & à leur sû ils se conduisent follement, & sans discrétion, ils s'exposent visiblement par-là à en être réellement méprisés. Il est donc de leur interêt de cacher soigneusement aux Enfans toute dispute Domestique, toute querelle frivole & mal-séante, toute parole désobligeante, toute action indécente, en un mot tout ce qui sent la sottise & la bagatelle, & qui cependant n'a que trop souvent lieu entre les Chefs d'une même famille; car les enfans ne manquent point de remarquer toutes ces démarches peu sages, d'en faire un espèce de recueil, de s'interesser, du moins secrétement, pour l'une des parties, de concevoir de la haine ou du mépris pour l'autre, & sérigeant en Juges de toutes les deux, ils les avilissent l'une & l'autre dans leur esprit, ce qui est le poison mortel, qui étouffe en eux tout sentiment d'estime & de respect pour leurs Péres ou pour leurs Méres.

Obéissance en quel cas requise.

3°. Un Troisiéme devoir des enfans envers leurs Péres & leurs Méres, devoir sans lequel tout cet honneur & ce respect, dont nous venons de parler, ne seroit que pure grimace, c'est l'*obéissance* à leurs ordres, pourvû qu'ils soient légitimes; Je dis *légitimes*, (e) autrement il

(e) *Edwards* ubi sup.

il nous eſt expreſſément défendu de leur obéïr, (f) *ſi quelqu'un*, dit Jesus-Christ, *aime ſon Pére ou ſa Mére plus que moi, il n'eſt pas digne de moi*, ce qu'il exprime ailleurs de cette maniére, (g) *Si quelqu'un ne baït pas ſon Pére & ſa Mére, il ne ſauroit être mon Diſciple*; Ce qui ſignifie, que Dieu doit être aimé & obéï par deſſus tout, & que nous pouvons légitimement refuſer à nos Péres ou à nos Méres une obéïſſance dont Dieu ſeroit offenſé. Quand donc il ſe trouveroit des Péres ou des Méres, aſſés corrompus pour commander à leurs Enfans des choſes injuſtes, comme de mentir, de voler, de faire aux autres quelque tort ou quelque violence; alors ces Enfans, qu'une obligation antecedente lie à Dieu, à la vérité, à la vertu & à la Juſtice, ſont parfaitement diſpenſés de leur obéïr; (h) *Enfans*, dit St. Paul, *Obéïſſés à vos Péres & à vos Méres en toutes choſes, car cela eſt agréable au Seigneur*, ce qu'il explique ainſi dans un autre endroit, (i) *Enfans, obéïſſés à vos Péres au Seigneur*; *car cela eſt juſte*; c. d. obéïſſés leur d'une maniére conforme au commandement & à la volonté de Dieu; car une obéïſſance, qui vous mettroit dans le cas de violer ſes ordres, ne ſauroit être ni *légitime* en elle même, ni *agréable* à ſes yeux. Cette explication eſt ſi juſte & ſi naturelle, qu'elle ſe ſeroit préſentée d'elle même à nôtre Eſprit, quand même l'Apôtre l'auroit paſſée ſous ſilence.

Diſpenſés d'obéïr à nos Péres & à nos Méres, quand leurs ordres ſont en oppoſition avec les Loix de Dieu, nous ne le ſommes pas moins quand ils ſont contraires aux Loix & au bien de la Patrie. La Raiſon en eſt évidente; comme l'authorité, qui fait & établit ces Loix eſt ſupérieure à celle de nos Péres & de nos Méres, il n'y a point non plus d'interêt particulier, qui puiſſe être mis en concurrence avec celui du Public. Si donc un Pére étoit aſſés injuſte pour ordonner à ſon fils de trahir ſa Patrie, de mettre le feu à la Capitale, ou de préter en façon que ce ſoit ſon miniſtère à ceux qui auroient entrepris de bouleverſer l'Etat, ou de changer la forme du Gouvernement; le fils ne doit point *honorer* ſon Pére, juſqu'au point d'éxécuter de ſemblables ordres. Mais en lui déſobéïſſant il ne doit jamais ſortir des bornes de la modeſtie, ni manquer à la tendreſſe, qu'il eſt obligé d'avoir pour lui. Son refus ne doit point être accompagné d'outrages ni de reproches, d'emportemens ni de mépris, mais de douceur & de ſoumiſſion;

Qq

(f) Matth. X. 37. (g) Luc. XIV. 26. (h) Coloſſ. III. 20. (i) Epheſ. VI. 1.

miſſion; *Car lors même que les Enfans ont la Juſtice de leur côté, ils ne doivent parler à leurs Péres, qu'avec humilité.*

Comme l'authorité de Dieu & le bien de la Patrie nous marquent juſqu'où doit s'étendre nôtre obéïſſance aux ordres Paternels, il eſt à préſumer auſſi, qu'il en eſt de même dans le cas d'une *antipathie invincible* entre les ordres qu'on nous donne, & les inclinations de nos cœurs. Nous en avons une preuve ordinaire lors qu'il eſt queſtion d'un Mariage à contracter. Comme il s'agit alors d'un état, d'où dépend le bonheur ou la miſére de cette vie, on ne ſauroit s'y engager ſans y entrevoir préalablement quelque eſpérance de félicité, ſans y être porté d'un côté, par quelque apparence ſolide d'affection ſincère, & ſans être bien aſſuré de l'autre, qu'on ſera payé de retour. Tout Parent, qui, ſans faire aucune attention à toutes ces conſidérations, ordonnera à un Enfant, uniquement par des raiſons d'intérêt, de former une union pour laquelle celui-ci n'a aucun penchant, & de laquelle il n'augure rien de bon pour l'avenir, doit s'attendre à une réſiſtance d'autant plus forte, qu'elle ne ſera pas tout à fait ſans fondement. On doit ſuppoſer, il eſt vrai, que les Parens peuvent beaucoup dans ces ſortes d'affaires, & que leurs droits à cet égard ont une grande étenduë. (k) Les Exemples, que l'Ecriture nous fournit ſur ce ſujet, auſſi bien que (l) les Loix de la plûpart des Nations, favoriſent l'autorité des Péres dans ces rencontres. Ils doivent donc ſe donner tous les ſoins convenables pour bien placer leurs Enfans, en conſultant pour cela leur âge, leur qualité, leur tempérament, & ne pas tellement s'arrê-

(k) L'Exemple du Patriarche *Iſaac* Gen. XXIV. & celui du Patriarche *Jacob* Gen. XXVIII. dont le mariage fut dirigé par leurs Parens. Ces deux éxemples joints à ce paſſage des Nombres XXX. 4. 5. *Si une fille fait un vœu à l'Eternel, & s'engage à quelque choſe, & que ſon Pére n'en diſe rien, ſon vœu ſera bon; Mais ſi, quand ſon Pére l'apprendra, il ne l'approuve pas, aucun de ſes vœux ne ſera valable;* Ces exemples & ce paſſage, dis je, nous font comprendre que le conſentement du Pére étoit abſolument requis par rapport au vœu de Mariage, qui eſt le plus ſolemnel de tous. *Edwards* Theol. Vol. II. (l) Les Loix *Grecques* & *Romaines* c. d. les Loix des deux plus ſages Peuples du Monde, & les règles & les déciſions des meilleurs Canoniſtes, requiérent le conſentement des Parens, pour rendre un Mariage valide; & ſans aller plus loin, nôtre Egliſe dit expreſſément (au cent & uniéme Canon,) qu'il n'eſt pas permis à aucun Enfant de contracter Mariage avant l'âge de Vingt & un An, ſans le conſentement de ſes Parens, ou à défaut de ceux-ci: de ſes Tuteurs, & de ceux qui ſont chargés de veiller ſur ſon éducation & ſur ſa conduite.

s'arrêter à des considérations d'interêt, qu'ils ne fassent aucune attention à la Beauté, à la figure, à la naissance, à l'éducation, à la Vertu, en un mot aux bonnes qualités des personnes qu'ils se proposent d'unir. Mais lors qu'ils ont fait toutes ces considérations, c'est aux Enfans d'obéïr, & de faire aux déliberations sages & bien consultées de leurs Parens un Vertueux sacrifice de toutes ces petites objections, qui tirent leur source du caprice ou de la fantaisie. Si d'un autre côté les Péres offrent à leurs Enfans ce qu'il n'est pas au pouvoir de ceux-ci d'agréer, & ce que toute personne sage & de bon sens ne sauroit s'empêcher de désapprouver, il est certain qu'alors leurs Enfans peuvent refuser, & que leur refus en ce cas, pourvû qu'il soit fait avec bien-séance & humilité, ne sauroit être regardé comme une désobéïssance *criminelle*.

Avec ces exceptions dans ce cas & autres semblables, nôtre obéïssance envers nos Parens est fondée sur ce qu'ils ont *plus de connoissance & d'expérience* que nous; sur la persuasion où nous devons être de leur *tendresse* pour nous, & de la *bonté* de leurs *intentions* à nôtre égard; & sur les *soins* empressés, & accompagnés d'inquiétudes, qu'ils se donnent tous les jours, pour nôtre bien-être. Si donc les Enfans, toutes les fois qu'ils reçoivent de la part de leurs Parens quelque ordre sévère, & qui n'est nullement de leur goût, raisonnoient de la „ sorte; " Ces Conseils qu'on me donne, ces ordres, que je viens de „ recevoir, partent de gens, qui sont dans le monde de puis beaucoup plus de tems, que moi. Je ne suis que de hier, & je ne sai presque „ rien; ce qu'il y a de sûr, c'est que mes Parens n'ont pas tant vécu „ sans tirer aucun fruit d'une si longue vie; leur âge leur a sans doute „ acquis de l'expérience; la Sagesse & la connoissance, compagnes or„ dinaires de la multitude des années, les mettent en état de donner „ de bons & d'utiles Conseils; Outre cette capacité & cette prudence „ dont je les croi doués, je suis encore assuré, autant qu'il est possi„ ble de l'être, de leur affection & de leur bienveillance pour moi, „ & je ne saurois les soupçonner d'avoir sur moi d'autres vuës, que „ celles qui s'accordent avec mes véritables interêts, ni d'autres des„ seins, que de me faire éviter certaines fausses démarches, qui leur se„ roient encore plus de peine qu'à moi même; Ils ont fait de moi leur „ gloire, & leur honneur; ils ont placé tout leur bonheur & toute „ leur satisfaction sur ma félicité présente; le moyen, après cela, de „ croire que les conseils & les ordres, qu'ils me donnent, ne soient

Raisons, qui doivent nous porter à l'obéïssance.

„ pas les meilleurs, qu'ils puissent me donner dans ces Circonstances, „ & en même tems les plus sûrs que je puisse suivre ?(m) " Si, dis je, les Enfans raisonnoient de la sorte, & reflêchissoient mûrement sur les raisons, qui les obligent à l'obéïssance envers leurs Parens; sur le plaisir, la Justice & la fureté, qu'il y auroit à s'aquitter de ce devoir; sur l'approbation des gens de bien, & sur la bénédiction de Dieu, suites ordinaires de son observation; ils se sentiroient bien-tôt disposés à obéir promtement, quand même il y auroit dans les ordres de leurs Parens, certaines choses, qui ne feroient ni fort agréables pour eux, ni conformes à leurs desirs.

Assistance

4°. Un quatriéme devoir des Enfans envers leurs Péres & leurs Méres, c'est celui de les entretenir, ou de les *assister* dans leurs besoins, & dans leurs infirmités: (n) En éffet, si nous faisons attention aux soins, & aux peines, que nos Péres se sont donnés pour nous pendant nôtre enfance; aux veilles, & aux incommodités que nous avons causées à nos Méres, dans nôtre âge le plus tendre; à la tendresse, que l'un & l'autre, nous ont témoignée, dans le tems que nous étions dans l'impuissance absoluë, de pourvoir nous mêmes à nôtre propre conservation; à la liberalité avec laquelle ils ont employé une partie de leurs biens, à nous procurer une bonne éducation, & à nous mettre, de tout leur pouvoir, en état de vivre heureux ici-bas; nous ne pourrons nous empécher de convenir, qu'ils ont droit d'attendre de nous, quelque dédommagement de leurs soins, & que nous sommes dans l'obligation indispensable de les assister *convenablement* à nôtre tour, ou, comme l'exprime l'Apôtre, (o) *de leur rendre la pareille*; soit lors qu'ils tombent dans la *Pauvreté*, fardeau pesant, qui demande nôtre secours; soit lors que dans la *vieillesse*, ils tombent dans une seconde enfance, dans laquelle ils ont besoin de nos soins; En un mot, les Péres, & les Méres, (p) portent à l'égard de leurs enfans, l'image vivante de Dieu-même, non seulement comme Créateur, mais encore comme conservateur, & comme Bienfaiteur, & pour cette cause il est à remarquer, que les devoirs, qui, quand (q) il est question des autres hommes, portent les noms de *bonté*, de *charité*, de *civilité*, de *libéralité*, ou d'autres semblables; lorsqu'il s'agit de nos Péres, & de nos Méres, sont apellés du nom de *Pieté*, dans le langage de la plûpart

(m) *Fleetwood* Devoirs relatifs. (n) Towerson sur les Command. (o) I. Tim. V. 4. ἀμοιβὰς ἀποδιδόναι: (p) *Edwards* Theol. Vol. II. (q) *Barrou* sur le Decal.

part. des Peuples, si je ne me trompe; Ce qui marque quelque chose de Divin dans leur objet, & prouve que les offenses que les enfans font à leurs Péres, ou à leurs Méres, font d'une très grande atrocité; qu'il y a plus que de la grossiéreté à les mépriser: plus qu'un manque de Charité à les laisser sans secours; plus que de l'incivilité, à n'avoir pas de bonnes manières pour eux; & que manquer de libéralité à leur égard, quand ils sont dans la nécessité, c'est quelque chose de plus qu'une avarice sordide; c'est une impieté exécrable, & une scéleratesse, qui attaque le Ciel même, (r) *car celui qui abandonne son Pére, est un blasphémateur, & celui qui met en colére sa Mére, est maudit de Dieu; Mais celui qui honore son Pére, aura une longue vie*; C'est ce qui me conduit au second chef de mes réflexions sur cette matière.

II. Je dois présentement considerer la Nature du Motif, dont Dieu se sert pour porter les hommes à l'observation de ce précepte; *Honore ton Pére, & ta Mére.* Il est évident que cette promesse, *afin que tes jours soient prolongés sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne*, regardoit particuliérement les Enfans *d'Israël*, entant que demeurant dans l'enceinte du Païs de *Canaan*; que Dieu leur avoit assigné pour séjour, à l'exclusion de tout autre: On n'en sauroit donc conclurre, que les Enfans obeïssans, jouïront toujours d'une longue vie, ou que ceux qui parviennent jusqu'à la vieillesse, ont toujours été religieux observateurs du V. Commandement: l'experience de tous les jours prouveroit bien-tôt le contraire. Mais les enfans obeïssans, peuvent pourtant tirer de cette promesse, un puissant encouragement, à pratiquer le devoir dont il est ici question; C'est que si une longue vie convient mieux à leurs véritables intérêts, toutes considerations faites, ils peuvent s'y attendre. Mais si, comme il est en effet très-rare, une telle vie, ne se trouve pas être une bénédiction, alors Dieu ne manque point à sa promesse, lorsqu'il éléve les Enfans les meilleurs, & les plus obeïssans, dans la *Canaaan* Celeste, dont la Terre promise n'étoit qu'une ombre grossiére, & une foible image. Aussi voions-nous, que le fils de *Syrach* employe, pour porter les Enfans à s'aquiter envers leurs Péres, & leurs Méres, de l'honneur, & du respect, qu'ils leur doivent, des motifs d'une tout autre importance, que ceux qui sont proposés aux *Juifs*, dans le précepte que nous ex-



(r) Ecclesiastiq. III. 17.

expliquons ; ( s ) *Mon fils, aide ton Pére dans sa vieillesse, & ne le chagrine point pendant sa vie; si le bon-sens lui manque, aye patience, & ne le méprise point, car le secours que tu donneras à ton Pére ne sera point oublié; le Seigneur se souviendra de toi au jour de ton affliction, & il fera fondre tes péchés comme la glace dans un beau jour de chaleur.*

Nous pourrions encore nous servir des mêmes raisons, que nous avons déja alléguées, pour faire entrer parmi les devoirs renfermés dans ce Commandement, l'obligation où nous sommes, *d'honorer* tous ceux qui s'aquitent à nôtre égard des mèmes fonctions que nos Péres, & nos Méres, ou qui nous rendent de bons offices, semblables à ceux que nous ont rendus ceux qui nous ont donné la Naissance; Comme ceux qui nous fournissent l'entretien ou l'éducation; Ceux qui nous instruisent, & nous donnent de bons avis; Ceux qui nous conduisent, & qui nous gouvernent, soit dans la Societé *Civile*, soit dans l'Etat *Ecclésiastique*; Nos Protecteurs & nos Bienfaiteurs: Nos Tuteurs & nos Maîtres; & surtout nos fidéles Amis. Mais comme nous aurons, dans la suite de cet Ouvrage, une occasion naturelle, de traiter séparément de ces différens devoir, qui naissent des rélations différentes, que nous soutenons avec les autres hommes; Nous nous en tiendrons pour le présent, à ce qui, au jugement de tous les Moralistes, est directement, & positivement renfermé dans ce précepte, je veux parler des devoirs, que les Péres, & les Méres, sont réciproquement obligés de remplir à l'égard de leurs Enfans.

Devoir des Péres & des Méres envers leurs Enfans. L'instruction.

I°. Un des devoirs les plus importans des Péres & des Méres à l'égard de leurs Enfans, après les tendres soins qu'ils auront pris de leur Enfance, soins qui regardent proprement la Mére & dont elle ne sauroit, sans crime, se décharger sur autrui, hors des cas de maladie, & d'incapacité; Un des plus importans devoirs, dis-je, des Péres & des Méres, c'est d'enseigner à leurs Enfans les Loix de Dieu, & de leur apprendre à marcher dans les sentiers de la vertu. (t) C'est-là un devoir, dont Dieu avoit particuliérement recommandé l'observation à son Ancien Peuple: voici comment il s'exprime au sujet des Loix, qu'il lui avoit données; ( u ) *Tu les enseigneras soigneusement à tes Enfans, & tu leur en parleras, quand tu t'asseieras dans ta maison, & quand tu marcheras par le chemin, quand tu te coucheras, & que tu te léveras.* Un Prophéte nous apprend, qu'il faut s'y prendre de bonne heure, &

( s ) III. 13-16. ( t ) *Tillotson* Sermons. Volum. I. Deut. VI. 7.

& auſſi-tôt qu'on aperçoit en eux, quelque étincelle de Raiſon & de bon ſens; (v) *à qui enſeigneroit on la Science? à ceux qui ſont ſevrés*: Car il faut mettre *précepte ſur précepte, ligne ſur ligne, ligne ſur ligne, un peu ici, un peu là*; Et l'Evangile n'eſt pas moins exprès ſur ce ſujet, que la Loi; (x) *Péres, n'irrités point vos Enfans mais élevés-les dans la diſcipline, & les remontrances du Seigneur*; Ce qui reviendroit à ceci; Elevés les dans la Religion Chrétienne, (y) inſtruiſés-les de leur devoir; aprenés-leur ce qu'ils doivent croire, & ce qu'ils ſont obligés de pratiquer; formés-les dans la connoiſſance de Dieu, & de J. h:; faites leur connoitre ce qu'ils étoient naturellement, & ce qu'ils ſont devenus par la Grace; faites-leur bien ſentir, que ſans la foi en J. Ch: ils ne ſauroient tirer aucun avantage, de ce qu'il a fait & mérité pour le ſalut des hommes; que ſans la ſainteté, il n'y a point de bonheur pour eux; & que par conſequent, *leur étude continuelle doit être d'avoir une conſcience ſans reproche, devant Dieu, & devant les hommes*, & de faire honneur à la Doctrine de l'Evangile par une conduite irrépréhenſible. (z) Attachés-vous ſur tout, à les bien convaincre de la réalité d'une autre vie, dans laquelle l'homme recevra de Dieu ſon Créateur, & ſon Juge, une recompenſe grande & éternelle, ou une peine infinie, & terrible, ſuivant qu'il aura rempli ou négligé ſon devoir ici bas; & à (a) les perſuader de cette vérité inconteſtable, que la Miſére ſera infailliblement la ſuite de l'infamie & du crime; & que s'ils meurent dans le péché, quelque longue & heureuſe qu'ait d'ailleurs été la vie, qu'ils auront menée, il vaudroit cependant beaucoup mieux pour eux, qu'ils n'euſſent jamais vû le jour.

Le Devoir des Péres, & des Méres envers leurs enfans, ne ſe borne pas à l'inſtruction, & à orner leur eſprit, des grands principes de la Religion; Leurs ſoins doivent s'étendre, à les former de ſorte, qu'ils réglent dans la ſuite leurs actions, ſur les préceptes, qu'ils auront appris dès leur enfance; (b) à les élever dans la pratique de l'obéïſſance, & de la Modeſtie, de la diligence & de la ſincérité, de la tendreſſe, & de l'humanité, comme d'autant de vertus

(v) Eſaïe XXVIII. 9. 10. (x) Ephés. VI. 4.
(y) *Fleetwood.* Devoirs relatifs. (z) *Tillotſon* ubi ſuprà. (a) *Edwards.* Théol. Vol. II. (b) Tillotſon. ubi ſuprà.

vertus génerales, qui difpoferont leurs cœurs à recevoir, & à gouter les préceptes de la Religion. Ils doivent les accoutumer, à tenir en bride leur langue, & leurs paffions; fans quoi, ils auroient pris jufqu'alors une peine inutile. La Pieté de leurs enfans, deftituée de fondement folide, feroit fans force, & fans fruit. Enfin, il faut qu'ils s'apliquent, à faire naitre dans l'ame des jeunes gens par des actes réïterés, l'habitude de la pieté, & d'une Dévotion fincère à l'égard de Dieu; de la fobrieté & de la chafteté pour eux-mêmes; de la Juftice, & de la Charité envers tous les hommes; puifque ce font-là les principales parties de la Religion.

Reprehenfion, & Correction.

2°. Un fecond devoir des Péres, & des Méres envers leurs enfans; C'eft de les *reprendre*, & de les *corriger*, quand ils fe conduifent mal. Le Sage prononce nettement là-deffus; que (c) *La verge, & la reprimande donnent la fageffe, mais qu'un Enfant abandonné à lui-même caufe de la bonte à fa Mére;* Il parle principalement de la *Mére*, parce que ce font le plus fouvent les Méres qui péchent par trop d'indulgence pour leurs Enfans. Il eft vrai que l'Apôtre ne veut pas, qu'on (d) les irrite; Mais quand ils courent maniftement le rifque de prendre le chemin du vice, on ne doit pas héfiter de fe fervir des voies les plus fures, & les plus propres à prévenir leur perte, & à les ramener dans le fentier de la vertu. (e) Une correction, qui, raifonnablement, & felon toute vraifemblance, doit procurer l'Amendement d'un Enfant, quand même il feroit certain, qu'elle l'irriteroit & l'impatienteroit extrémement, n'eft point celle que l'Apôtre défend dans ces paroles. Il condamne feulement ces maniéres dures & auftères, qui ne laiffent entrevoir aux Enfans, aucune efpérance d'adouciffement, leur font regarder ceux qui leur ont donné le jour, moins comme leurs Péres, que comme leurs Tyrans, & rempliffent leur ame du reffentiment le plus vif.

Défaut d'une indulgence exceffive.

Il eft vrai que l'Ecriture nous dit *d'Adonijah*, fils de *David* que (f) *fon Pére ne vouloit jamais le chagriner, & lui dire pourquoi as-tu fait ainfi?* Mais comme *David* eut affés de fujets de fe repentir de fon trop d'indulgence, les Péres doivent regarder fon exemple comme dangereux à imiter; à moins que la bonne conduite des Enfans ne rende les corrections inutiles. *Salomon*, beaucoup plus fage que fon Pére ne veut pas qu'on faffe la moindre attention aux

(c) Prov. XXIX.15. (d) Ephes. V.1.4. (e) *Fleetwood*, ubi fuprà.
(f) I. Roix. I. 6.

aux cris, aux larmes, d'un Enfant, non plus qu'à la tristesse, ni à la douleur, que lui pourroit causer un châtiment qu'il a mérité, s'il est en danger de s'écarter du bon chemin; (g) *Celui* dit il *qui épargne la verge; hait son fils, mais celui qui l'aime, le châtie de bonne heure; il le châtie pendant qu'il y a de l'espérance & ne se soucie point de son cri.*

Il y a donc quelquefois du mal, à user d'indulgence envers ses Enfans, lors qu'il s'agit d'une faute volontaire, & atroce; sur tout quand elle est d'un dangereux exemple; & qu'elle influe sur le Public, la Douceur n'est pas de Saison; (h) c'est aprouver & encourager une faute, que de la reprendre mollement dans des occasions, qui demandent de la sévérité; On fait voir, ce semble, par-là, qu'on ne sent pas assés toute l'énormité du désordre qu'on veut corriger, & qu'on n'en est, ni touché, ni éffraié, au point qu'il le faudroit être; C'est ressembler en cela, au vieux Pontife *Heli*, qui, dans le tems que la conduite de ses fils scandalisoit tout le Monde, ne leur disoit autre chose que, (i) *Pourquoi faites-vous ces actions là; car j'aprens vos méchantes actions; ces choses* me viennent de *tout le Peuple, ne faites pas ainsi, mes fils, car ce que j'entens dire de vous n'est pas bon, & vous faites pécher le Peuple de l'Eternel.* Et comme cette reprimande, n'étoit pas proportionnée aux crimes des Enfans *d'Héli*; Dieu en témoigna sa juste indignation, lors qu'en se revélant à *Samuël*, il lui dit, (k) *Je punirai la Maison d'Héli à jamais, à cause de l'iniquité, laquelle il a bien connue, qui est, que ses fils se sont rendus infames, & qu'il ne les a pas repris & sa maison ne sera jamais expiée ni par Sacrifices, ni par Ofrandes.*

Et d'une sévérité outrée.

Une autre extrêmité, dans laquelle les Péres, & les Méres donnent souvent, en fait d'éducation; c'est d'user de trop de rigueur, & de sévérité dans les répréhension, & dans les châtimens. Les Péres, & les Méres, peuvent, il est vrai, traiter leurs Enfans comme il ne leur feroit pas permis de traiter d'autres personnes, mais c'est toûjours dans la présomption, que ce qu'ils font, n'a pour but, que l'avantage de ceux qu'ils reprennent de cette maniére. C'est pour cette raison que les Loix Divines, & humaines ont laissé les Enfans,

Rr à

(g) Prov. XIII. 24. XIX. 18. (h) *Tillotson* ubi sup. (i) 1. Samuel II. 23. 24. (k) 1. Sam. III. 13. 14.

à la discretion de ceux qui leur avoient donné le jour; & qu'elles n'ont pas jugé à propos, de punir ceux-ci pour des actions, qui ne fussent point demeurées sans châtiment, si d'autres que des Enfans avoient eu sujet de s'en plaindre; Mais ni les unes ni les autres, ne donnent aux Péres, non plus que la Nature, le pouvoir de faire souffrir à leurs Enfans aucun mal, qui soit purement, & véritablement tel. (l) Tout le privilège qu'ils ont, c'est de faire à leurs Enfans, tout le bien qu'ils peuvent, & ils n'ont la liberté de les punir & de leur causer de l'affliction pour un tems, que quand la chose paroit nécessaire pour les corriger. Quand donc la Conscience dit à un Pére, ou à une Mére, que l'affliction dans laquelle ils veulent plonger leur Enfant, n'a point sa correction, pour but, & ne lui procurera vraisemblablement aucun bien réel, elle leur dit en même tems, que leur Autorité ne s'étend pas jusques-là, & que passer outre, en ce cas-là, c'est fermer les oreilles à la voix de la Nature. Quoi-que les Loix humaines, ne prennent pas connoissance, des maniéres sévéres, que les Péres ont pour leurs Enfans à moins que l'intérêt de l'Etat, n'exige une telle attention, cela n'empêche pas, que quiconque usurpe une telle autorité, ne doive s'accuser lui-même d'injustice & de cruauté.

Qu'un Pére, ou une Mére, se gardent donc bien, de prendre mal à propos, le silence de la Parole de Dieu, le consentement des Loix humaines, ni les mouvemens d'un tempérament rigoureux, & porté à la sévérité, pour ce qu'on appelle *Puissance*, ou *Autorité Paternelle*; Un Pére ne laisse pas d'être *dénaturé* envers ses Enfans, quoique la Parole de Dieu, ne prescrive point de bornes à son autorité, & que les Loix humaines souffrent, & permettent, qu'il fasse ce à quoi le porte son tempérament.

Un Père doit sur toutes choses, être affés maitre de lui-même, pour ne pas corriger son enfant, dans la colére; car le châtiment qu'il lui infligeroit alors, auroit plutôt l'air d'une vengeance, que d'une bienveillance paternelle, & serviroit moins à corriger le transgresseur qu'à l'irriter. (m) La prémiére tentative qu'on devroit faire sur l'esprit d'un enfant, & en même tems la plus propre à le retenir dans le devoir, ce seroit de l'y attirer par la douceur, & de le porter à l'amour de la vertu, par des motifs raisonnables, par des loüanges, par des recom-

(l) *Fleetwood.* Devoirs relatifs. (m) Sermons de *Tillotson.* Vol. I.

compenses, & quelques-fois, par la honte, & par la disgrace. Si cette méthode réüssit, il ne sera du tout point nécessaire, d'avoir recours à la sévérité, moins encore d'employer ces remèdes violens, qui revoltent l'humanité. Savoir à propos mêler les corrections avec les reprimandes, & se servir prudemment des unes & des autres, quand la nécessité le requiert, est un art, dont la pratique peut être d'une très-grande utilité. Les *Fouëts*, ne sont rien moins que des *cordages d'humanité*: On peut, il est vrai, par ce moien, *pousser*, & chasser, pour ainsi dire, les hommes vers le bien, mais le meilleur, & le plus sûr, est, de les y conduire, par des voies plus douces, & plus agréables.

3°. Un troisiéme devoir des Péres, & des Méres, envers leurs enfans, c'est, de pourvoir à leur entretien, & de leur fournir les moyens de se pousser eux-mêmes. Il n'est pas fort aisé, de déterminer jusqu'à quel point, & dans qu'elle mesure, ils sont obligés d'y pourvoir. Une sage médiocrité paroit sans contredit, l'état le plus avantageux, & celui dont le Prophête *Agur* fait l'Eloge dans cette demande; (n) *Ne me donne ni Pauvreté ni Richesses; mais nourri-moi, du pain de mon ordinaire, de peur, qu'étant rassasié, je ne te renie, & que je ne dise, qui est l'Eternel? ou de peur qu'étant Pauvre je ne dérobe, & que je prenne en vain le nom de mon Dieu.* Par ce *pain ordinaire, ou qui nous convient*, dont parle le sage, il entend toutes les choses nécessaires à la vie, ou qui conviennent à nôtre situation. Mais il faut que leur quantité varie, suivant l'état dans lequel se trouvent les enfans, & celui auquel ils sont destinés par leur naissance. (o) Dans l'enfance, pendant laquelle ils sont absolument incapables, de pourvoir par eux-mêmes, à leurs propres besoins, les secours des Pères & des Méres, doivent aller de pair, avec les nécessités des enfans. (p) Les défauts de *corps*, ou d'*esprit*, que ceux-ci peuvent avoir aportés en naissant, & qui les auroient suivis, jusques dans un âge mûr, ne dispensent nullement ceux-là de leur donner les mêmes soins, & les mêmes secours, qu'ils doivent au petit nombre des années, puisque leur état de foiblesse, & d'imbécillité, ne leur ôtant point la qualité d'enfans, leur en conserve aussi tous les droits. Un enfant parvenu à l'âge de raison, & en état de pourvoir lui-même à ses besoins, décharge son

Protection & entretien.

Rr 2 Pére

(n) Proverb. XXX. 8. 9. (o) *Fleetwood.* ubi supra (p) *Towerson* ubi sup.

Pére d'autant de soins, & de dépenses, que lui même est capable d'en suporter; & il est incontestable, que le Pére peut l'y obliger. (q) Les plus pauvres sont obligés de subvenir aux besoins de leurs enfans, selon leur pourvoir, & leurs facultés. Mais comme ceux-ci ne peuvent pourvoir à leur propre subsistance, qu'en s'accoutumant à la peine & à l'activité, leurs Péres & Méres doivent avoir soin, de les y faire de bonne heure, & dès leur tendre jeunesse, afin que, par ce moien, ils se trouvent un jour, en état de suporter le travail, & de se procurer à la sueur de leur visage, un honnéte entretien. Les riches, & ceux qui sont à leur aise, sont dans l'obligation, de laisser par leur bonne œconomie, à leurs enfans dequoi vivre, selon le rang, & la condition où ils sont nés; Et les personnes de la prémiére distinction doivent faire attention, non seulement à ce dont un enfant ne sauroit se passer; mais encore à ce dont ne sauroit se passer un enfant, né d'un tel Pére, & qui descend d'une telle famille.

(r) Les soins d'un Pére pour ses enfans, ne doivent pas se borner à la durée de sa vie, il est encore obligé de penser, à ce qu'ils deviendront après sa mort. Il faut même que sa prévoiance pour eux prenne une nouvelle activité, s'il a lieu de croire, que leurs besoins, fondemens des peines qu'il s'est données, pour leur amasser du bien, croitront encore après son trépas. Voilà pourquoi, tout Pére devroit, avant que de quitter ce Monde, ou donner à ses enfans, quelque vocation utile, (ce qui est certainement le fonds le plus assuré.) & les mettre par-là, en état de se soutenir par eux mêmes, ou au cas que cela ne suffit, ou ne convint point à leur état, ni à leur condition, leur laisser des établissemens sûrs, & assés de bien pour vivre avec honneur, dans le monde, & pour cet effet, leur en amasser, autant que les régles de la charité, & de la justice, leur permettront d'en aquerir.

Bon éxemple.

4°. Les Péres, & les Méres, doivent encore être en bon éxemple à leurs enfans. (s) L'Exemple est le moien d'instruction le plus éfficace, & parce que les enfans sont fort portés à l'imitation; il est aussi le plus agréable, & le plus proportionné a leur capacité, ils en sentent plus promtement la force, & cette maniére de les instruire est la plus propre à faire sur eux, une impression durable. *Que les Péres*

(q) *Fleetwood* ubi sup. (r) *Townson.* ubi sup. (s) *Tillotson* Sermons Vol. I.

*res & les Méres*, disoit un Ancien Ecrivain de Morale, (t) *aient sur toutes choses, soin de mener une vie irreprochable & de se donner eux-mêmes en éxemple vivant, à leurs enfans, afin que ceux-ci aiant devant eux comme un miroir de vertu, se sentent par ce moien, portés à ne rien dire, & à ne rien faire de bas, & apprennent à se conduire, selon le modéle qu'ils ont devant leurs yeux.*

Ce sont-là quelques uns des principaux devoirs des Péres envers leurs enfans: Entretien suffisant, éducation pieuse, repréhensions & corrections, faites à propos, maniéres honnêtes, bon exemple: voilà leur tâche; & pour s'en aquiter dignement, qu'ils considérent, qu'une semblable éducation sera non seulement pour leurs enfans une grande bénédiction, & le meilleur héritage, qui pût jamais leur parvenir, mais encore pour eux mêmes, la source la plus abondante, & la plus solide des consolations les plus délicieuses, tant dans cette vie, que dans celle qui est à venir. Exhortation à la pratique de tous ces devoirs.

*L'Enfant sage*, dit Salomon, *réjouit son Pére.* Il est sûr, en effet, qu'il n'y a rien de plus satisfaisant pour un homme, que de voir les personnes qu'il chérit le plus, & qui lui touchent de si près, suivre le bon chemin, & de pouvoir imputer les vertus qu'elles font paroitre, & la bonne reputation qu'elles ont aquise, prémiérement, à la bénédiction de Dieu, & ensuite à ses soins, & aux bonnes leçons qu'elles ont reçuës de lui, dans leur Jeunesse. Toutes les fois, qu'un Pére entend parler de son fils avec Eloge, son cœur doit certainement être inondé de la plus douce joie, & des reflexions les plus consolantes. Lui arrive-t-il d'avoir besoin de son assistance, soit dans une maladie, soit lorsqu'il se trouve sur le déclin de l'âge, si quelque chose d'extérieur est capable de lui procurer quelque consolation, c'est sans doute la présence & les bons offices d'un fils bien-né & obéïssant, (u) qui est alors la lumiére de ses yeux affoiblis, & le soutien de ses esprits abattus, en qui il se promet de revivre, & de refleurir, à mesure qu'il déchoit, & que ses forces diminuent, & en la personne duquel il a le plaisir de voir, pour ainsi dire, sa Jeunesse renouvellée. C'est la description, que nous fait le fils de *Syrach*, de la consolation, que retire un Pére, de la bonne éducation qu'il a donnée à son fils, (w) *Si le Pére d'un tel enfant meurt, c'est autant que s'il n'étoit*



(t) προπάντων δεῖ τοὺς πατέρας ἐναργὴς ἑαυτοὺς παράδειγμα τοῖς τέκνοις παρέχειν &c. *Plutarch.* περὶ παίδων ἀγωγῆς. (u) *Tillotson* ubi sup. (w) Ecclesiastiq. XXX. 4. 5.

*toit point mort, car il a laissé après lui, un autre lui-même, il l'a vû en sa vie, & il s'en est réjouï, & n'est point mort à regret.* La raison en est, qu'un Pére mourant, & laissant après lui, des enfans bien élevés, & dont la conduite fait honneur, aux soins qu'il a pris de leur éducation, sent en lui même, que de tels enfans non seulement sont pour lui dans le tems présent, une source féconde de satisfaction, & de plaisir, mais encore qu'ils feront dans la vie à venir, sa joie, & sa couronne.

Quel sujet de consolation, ne sera-ce pas pour nous, au dernier jour, si quand nous paroitrons devant Dieu, nous pouvons, lui tenir ce langage; * *me voici, Seigneur, avec les enfans que tu m'as donnés?* Quelle ne sera pas alors nôtre gloire, & nôtre joie. (x) Mais aussi que nôtre situation sera déplorable, si dans le tems que nôtre conscience nous accablera de reproches, Dieu lui-même s'éléve en jugement contre nous, & se faisant nôtre accusateur, nous dit, d'un ton propre à nous remplir d'épouvante, & d'horreur; *Les voici ces enfans, que je vous avois donné, & que vous n'avés pas daigné instruire; ils se sont rendus méprisables, & vous ne les avés point repris; Loin de leur donner de bonnes instructions, & d'être pour eux des Exemples de sainteté, vous leur avés servi de modéle, pour vivre dans le désordre, vous les avés autorisés dans leurs déréglemens; C'est donc ainsi, Péres dénaturés, que vous avés causé la perte de ceux, dont les liens les plus forts du devoir, & de la tendresse, vous obligeoient de procurer le salut. Ces Livres ouverts ne font mention d'aucune priére, que vous aiés faite pour vos enfans; on n'y voit point, que vous aiés jamais emploié la moindre partie de vôtre tems, à leur donner la connoissance de leur devoir; Ils témoignent au contraire clairement, que vous êtes les auteurs de leur misére, & que leur damnation est vôtre ouvrage.* Voulons-nous donc, que nos enfans ne deviennent jamais misérables par nôtre faute, voulons-nous ne l'être jamais nous-mêmes, faute davoir rempli un devoir si naturel, & si indispensable? Aions soin de penser souvent au compte, que nous rendrons un jour à Dieu de nôtre conduite à cet égard; Souvenons-nous, que le Juge du Monde nous fera répondre, devant son redoutable Tribunal, de nôtre négligence, par rapport à l'éducation de nos enfans; & dans cette pensée, mettons tous nos soins, & nôtre assiduité, *à les* bien *élever*, & à les faire entrer; dès leur plus tendre jeunes-

(*) Esaye VIII. 18 (x) *Tillotson* ubi sup.

jeunesse, *dans le chemin, par lequel ils doivent marcher, afin que quand ils seront avancés en âge, il ne s'en écartent point.*

## DU SIXIEME COMMANDEMENT.

### *Tu ne tuëras point.*

TUër, c'est ôter la vie à quelqu'un. Or comme il y a des cas, ou sans violer le VI. Commandement, on peut priver un homme de la vie, il ne sera pas hors de propos, avant que d'éxaminer la nature, l'étendue & les circonstances agravantes du crime, qui nous est ici défendu, de voir, quels peuvent être ces cas, dans lesquels, celui qui en tuë un autre, n'est point coupable de meurtre.

Cas exceptés. Les Juges ne violent point ce précepte, en condamnant un homme à la mort selon les Loix.

Il s'est trouvé dans tous les âges de l'Eglise Chrêtienne, des personnes, qui ont crû voir, dans tous les supplices Capitaux, une sévérité incompatible avec l'esprit du Christianisme, & qui ont soutenu, que Dieu s'étoit si absolument reservé le droit de disposer de la vie de l'homme, que sans une commission expresse de sa part, le Magistrat, ne devoit point étendre jusques-là son autorité. (a) Mais, si l'on considère, que dans cette même Loi, que Dieu avoit donnée aux *Juifs*, par le ministère de *Moïse*, il ordonne si souvent, la peine de mort, contre les violateurs de préceptes purement *positifs*, on ne sauroit se persuader, qu'il y ait rien de contraire aux Règles de la Justice, ou de la Souveraine Bonté, à infliger en certains cas, des peines capitales; puisque de semblables ordres sont émanés d'un Dieu, qui est éternellement le même, & dans les perfections duquel, il n'y a aucune ombre de changement. Les exemples qu'il a fait insérer dans le V. T. de peines de mort infligées aux transgresseurs de ses Loix, paroissent justifier pleinement ce qui se passe de tel, sous l'Evangile; Car la Charité, que l'Evangile nous recommande si fortement, ne détruit point les règles de la Justice, & de l'Equité, qui nous permettent de conserver, & de défendre ce que nous possedons légitimement, ou de le tirer des mains de l'injustice, & de la violence; pourvû seulement que nous le fassions d'une maniére douce & moderée, sans user de rigueur, & le cœur vuide de ressentiment, nous sommes dans l'obligation, de faire tous nos efforts, pour rendre

(a) *Burnet* sur les Articles.

dre la Societé floriſſante, pour aſſurer le repos public, pour maintenir le bon ordre dans le Monde, & pour arrêter le torrent des vices, & de la corruption; Tout homme de bien peut pourſuivre ſes droits, ſans bleſſer cette bienveillance, dont il eſt pénétré pour l'ame des perſonnes, dont il a ſujet de ſe plaindre. Et comme il n'y a, ſelon toutes les apparences, vû la dépravation de l'homme, que des peines Capitales, qui ſoient capables, d'arrêter les progrès de l'injuſtice, & de la méchanceté, il n'y a point auſſi vraiſemblablement, de moien plus propre, à faire rentrer le coupable en lui-même, à le porter au repentir, & à le diſpoſer à une mort Chrétienne, que de le condanner pour ſes crimes au dernier ſupplice; Cela eſt ſi vrai, que l'on auroit ſujet de regarder, comme quelque choſe de moralement impoſſible, la converſion, & l'amendement d'un homme, que les frayeurs de la mort fondant ſur lui, d'une maniére ſi ſolemnelle, avec tant de lenteur, & de certitude, n'ébranleroient en aucune façon; Une plus longue vie ne feroit vraiſemblablement, pour un Criminel auſſi endurci, qu'une plus longue ſuite de déſordres.

(b) Si donc le *Gouvernement* des Peuples, eſt d'inſtitution Divine, & que l'on ne puiſſe atteindre, au but de cette inſtitution, à moins que le Magiſtrat n'ait pas le pouvoir d'infliger des peines capitales, qui malgré leur ſévérité apparente, ſe trouvent ſouvent être réellement utiles à ceux qui les ſouffrent il s'enſuit, qu'on peut raiſonnablement, & avec juſtice, ſe croire en poſſeſſion, d'un ſemblable pouvoir, & même l'exercer, quand il eſt queſtion de tout crime, qui, pour la fureté, & le bien de la Societé, doit être puni de mort, c'eſt pour cette raiſon, que le Magiſtrat eſt apellé ſous l'Evangile, auſſi bien que ſous la Loi, le *Miniſtre de Dieu, & vangeur, pour ex.cuter la colére contre celui qui fait m l.* (c) Lors donc qu'il condamne un homme ſelon les Loix il ne le fait, qu'en qualité de *Miniſtre de Dieu*, & ce n'eſt que par obéïſſance à des ordres Supérieurs que la Sentence eſt miſe en exécution; Mais ni ceux qui l'ont prononcée, ni ceux qui l'ont exécutée, ne ſont coupables de Meurtre, parce que quand l'autorité eſt compétente, la maniére légale, & la perſonne digne de mort, il y a lieu de faire une exception à cette défenſe générale, *Tu ne tuëras point.*

2. On

(b) *Fiddes* Theol. Vol. II. (c) *Beveridge*. Explic. du Cat. de l'Egl. Angl.

2°. On doit faire une seconde exception à la régle, en faveur de ceux, qui en tems de guerre tuent un ennemi. (d) Dieu n'a point défendu aux Souverains, d'en venir, (lorsque la nécessité les y oblige, & que les voies amiables sont inutiles) à la force ouverte, ni d'employer leurs Armes, quand il est question de défendre le bien Public, & de conserver le repos de l'Etat, contre ceux qui attaquent l'un, & qui troublent l'autre mal à propos. (e) Je dis plus, il est même permis aux Souverains d'en secourir d'autres, à qui l'on fait une guerre injuste, & qui courent risque d'être engloutis, par des voisins ambitieux. Les Loix de l'humanité, ou le Droit des Gens & le soin qu'on doit prendre de sa propre conservation, aussi bien que ces guerres entreprises, & exécutées, par la permission, & sous les Ordres de Dieu, du tems que subsistoit l'Etat des *Juifs*, sont autant de preuves claires, qui établissent ce que nous venons d'avancer. En ces cas, le métier de Soldat n'est nullement condanné par les Loix; C'est ce qui paroit clairement, par la réponse, que fit S. *Jean Baptiste*, à ceux de cette profession, qui étoient venus le consulter, sur la maniére, dont ils devoient témoigner leur repentance. Il ne leur conseille pas, d'abandonner le genre de vie qu'ils menoient, ce qu'il n'eut pas manqué de faire si ce genre de vie eut été criminel en lui même; mais seulement *de ne faire violence à personne, de n'accuser personne à faux, & de se contenter de leurs gages*. Il y a à la vérité des guerres qui paroissent d'abord si notoirement injustes, qu'un Sujet, ne pourroit en saine conscience s'y engager, mais en général, on peut dire, qu'il n'est pas nécessaire, qu'un Soldat soit convaincu, de la justice de la guerre, à laquelle il est emploié. Il lui suffit de savoir, qu'elle n'est pas absolument injuste, & que son Prince lui ordonne de l'y assister; & quoi qu'il se pût faire par là, qu'il se trouvât engagé à soutenir une cause injuste, il n'en seroit pourtant pas responsable, puisqu'il n'auroit ni intérêt à la chose, ni qualités nécessaires pour en juger. C'est en ce cas au Prince seul, à répondre de tout, parce que c'est, sous ses Ordres & par son Autorité, que la guerre se fait. (f) Le Sujet doit seulement prendre garde, que comme l'ordre, ou la commission du Prince, est le seul titre qui l'autorise, de ne pas faire, dans des vuës particuliéres, ou par esprit de vengeance, plus de mal,

Ni le Soldat en tuant son Ennemi

S s

(d) *Barrow*. sur le Decal. (e) *Burnet* sur les 39. artic. (f) *Towerson*. sur le Décalog.

mal, que son Prince n'avoit intention qu'il en fit, en se conduisant de cette maniére, & en ne tuant qui que ce soit, que quand il y est légitimement appellé, & suivant les Loix de la guerre, il ne sera jamais transgresseur du VI. Commandement.

Ni ceux qui y sont obligés, pour défendre leur vie.

3°. Une troisiéme exception à faire à cette défense, *Tu ne tuëras point*, a lieu, lorsque, pour défendre sa propre vie, on est obligé, de ravir celle d'un autre; (g) Car, comme nous l'avons insinué ci-devant, le desir de sa propre conservation, est inviolablement fondé sur la Nature, qui nous permet, de repousser un Ennemi, un Assassin, ou tel autre, dont le dessein seroit, de nous ôter la vie; Et si en le repoussant, & en lui résistant, il nous arrive de le tuer, cette action n'est qu'une conséquence de ce principe naturel, qui nous engage à nous conserver nous mêmes; & nous avons légitimement pû ôter la vie à un homme, dont la violence, n'eut pas manqué sans cela, de nous priver de la nôtre. (h) Pouvant en user de cette maniére, dans le cas d'une défense nécessaire, l'action est aussi légitime, lorsqu'il est question de défendre la vie d'un voisin innocent, des violences d'un injuste agresseur. Nous pouvons tuer, tout homme, que nous savons venir dans l'intention de nous ôter la vie. (i) La Loi de Dieu nous y autorise; la Nature nous le permet, & la Raison s'accorde avec l'une & l'autre de ces règles, pour nous mettre à couvert, de toutes recherches, & cela en partie par ce qu'en cas d'attaque subite, nous ne pouvons point avoir recours aux moyens ordinaires de défense, je veux dire, à l'autorité du Magistrat, & en partie, parce que ceux, à qui Dieu a confié le pouvoir de la vengeance, remettent, en ces sortes d'occasions, le glaive de la Justice, entre les mains des particuliers, & leur donnent la permission de tuer un injuste agresseur.

Meurtres involontaires.

4°. Ce que nous apellons *Meurtres involontaires*, c'est à dire, quand un homme en tue un autre, contre lequel il n'avoit pas la moindre haine, ou sans avoir eû dessein, de lui faire aucun mal, fait une quatriéme exception à cette défense générale, *Tu ne tueras point*. Dans le cas dont nous parlons, * Dieu avoit établi certaines Villes, dans lesquelles le Meurtrier pouvoit se refugier, avec cette condition néanmoins, qu'il devoit y rester comme prisonnier, &

(g) *Edwards.* Théol. Vol. II. (h) Exod. XXII, 2. 3. (i) Exod. XXI. 12. 13. * Deut. XIX. 4.

& n'être en pleine liberté, (k) *qu'après la mort du Souverain Sacrificateur*; Et cela, pour lui faire sentir, que quoi qu'il ne fut pas proprement coupable de Meurtre, cependant, pour avoir été, faute d'attention & de circonspection, la cause instrumentale de la mort d'un de ses semblables, il en avoit contracté une si grande Coulpe, qu'il n'en pouvoit obtenir le pardon, que par la Mort de JESUS-CHRIST, le véritable *Souverain Sacrificateur*; En sorte que, de tout ce que nous venons de dire, on en peut conclurre, que celui qui ôte la vie à quelqu'un, par hazard, ou par malheur, sans avoir eû dessein de lui faire le moindre mal, celui qui fait la même chose, dans le cas d'une légitime défense, ou dans une guerre légitime, comme un Soldat autorisé à cela, par un Souverain, ne font, non plus que les Juges, qui prononcent une Sentence de Mort, ni le Ministre de la Justice qui l'exécute, nullement Transgresseurs du VI. Commandement; Les uns, & les autres n'agissent, en ces sortes de cas, que comme des instrumens en la main de Dieu, qui est incontestablement le Maitre de la vie, & de la mort de ses Créatures.

Ce qui est donc défendu dans ce Commandement, ce n'est pas de tuër simplement, mais de tuër, en qualité de simple particulier, & sans aucune commission légale. Voilà proprement, & principalement dequoi il s'agit dans cette défense, de quelque manière que la chose se fasse; (l) que ce soit dans un *prémier mouvement*, ou de *guet à pens*; (m) Quel qu'en soit le motif, que ce soit la haine, l'envie, la vengeance, le soin prétendu de nôtre sureté, ou celui de nôtre honneur offensé; par quelques moiens enfin qu'elle s'éxécute, que ce soit

Ce que c'est proprement que l'acte qui est ici defendu.



(k) Nomb. XXXV. 28. (l) Nos Loix distinguent, entre le *simple homicide*, qui est le meurtre que commet un homme dans l'emportement ou dans la colère, & entre ce qu'on apelle dans un sens plus resserré le *Meurtre*, qui selon nos Juri consultes, consiste à tuër un homme de sang froid, & de guet à pens; Mais en matiére de *Theologie*, ces deux maniéres de tuer, sont un meurtre proprement ainsi nommé; Car quoi qu'à dire vrai, cette derniére maniére de tuer, soit la plus énorme des deux, parce que la délibération en agrave la coulpe, la prémiére ne laisse pas d'être un *homicide* défendu & un véritable *Meurtre*, parce que c'est volontairement, sans raison, sans néceſſité, & sans permission du Souverain, ôter la vie à son semblable. C'est ce qui rend cette *effusion de sang*, tout à fait criminelle, quoi qu'elle n'ait été faite ni de propos prémédité, ni après mûre, déliberation. *Edwards* Theol. Vol. II. (m) *Barrow* sur le Décal.

soit par violence, ou par fraude, à force ouverte, où secrettement, par nous-mêmes, ou par autrui; que nous l'aions conseillée, encouragée, ou procurée en aucune façon, nous sommes coupables de meurtre.

Ce crime tout grand qu'il est en lui-même, peut être encore agravé par les circonstances. Il a plus ou moins d'énormité, selon la dignité, les relations, ou les Emplois de la personne, sur laquelle il a été commis. Il y a par exemple, quelque chose de bien horrible, & de bien dénaturé, à tuer son Pére, sa Mére, ou ses enfans. On est beaucoup plus criminel, d'ôter la vie à un Juge, ou à un Officier de l'Etât, mais surtout à son Prince, ou à son Roi; que de l'ôter à un simple particulier, dont la vie privée, & le défaut de rélations avec nous, n'éxigeoient pas de nôtre part, tant d'égards, ni tant de respects.

Son Atrocite. Le meurtre, est une offense commise *contre Dieu*, non seulement entant que c'est une violation de sa Loi; mais encore parce que c'est une espèce de tort qu'on lui fait, (n) en le privant d'un enfant, d'un serviteur, d'une créature en un mot, dont la vie lui étoit précieuse, & pour laquelle il avoit de tendres égards, puisqu'il l'avoit formée à son image. C'est ce qui fait que *Philon*, au commencement de son discours, sur cette matiére, assure avec beaucoup de justice; (o) *Que le meurtre, qui à la vérité, porte le nom d'homicide, parce qu'il se commet sur un homme, est réellement un sacrilège, & un des plus grands encore; parce qu'il n'y a rien de plus sacré que l'homme, ni rien qui soit une image plus expresse de la Raison, & de la perfection Divine.* C'est un péché *contre la nature*, (p) qui a établi entre les hommes des relations communes, & reciproques, qui les a destinés à vivre en Societé, & qui pour cet effet, a posé pour Loi fondamentale, la nécessité où ils sont, de s'aimer, de se sécourir les uns les autres, & de se faire du bien mutuellement; & le meurtre renverse entiérement tout cela. C'est un péché *contre la Societé Civile*, qu'on privé d'un de ses membres, en même tems, qu'on encourage, par son mauvais exemple, quelqu'autre à en faire autant. Un attentat, sur l'authorité du *Magistrat*, qui seul après Dieu, a le droit de vie, & de mort; Un outrage signalé fait aux *Parens*, de celui qui a

(n) Idem ibid. (o) ὄνομα μὲν ἀνδροφονία κατὰ τὸ ἀναιρεῖσθαι ἄνθρωπον ἐπιτεφημίσθαι, τὸ δὲ ἀληθὲς ἔργον ἐστὶν ἱεροσυλία, &c. De Spec. Leg. (p) *Wake* sur le Catch. de l'Eglise *Anglicane*.

a perdu la vie, parce que peut-être, perdent ils en lui leur soutien, & leur consolation; Un tort irréparable enfin, à celui même, qui par ce coup fatal, perd non seulement les avantages de cette vie, mais encore, qui, surpris par la mort dans ses péchés, se voit ainsi privé de la possibilité de se repentir, & par conséquent de toute la félicité d'une autre vie; Il est sûr que, (q) quiconque a les entrailles d'un homme, ne sauroit penser sans horreur, que de cette maniére, & peut être même sans avoir été l'agresseur, un homme perd non seulement la vie présente, sans retour, mais se trouve encore condamné à des tourmens éternels.

Horreur de Dieu pour ce péché.

Une partie de la Loi générale, que Dieu donna au Genre-humain, en la personne du Patriarche *Noé*, est contenue dans ces paroles remarquables, (r) *certainement je redemanderai votre sang, le sang de vos ames, je le redemanderai de la main de toutes les bêtes, & de la main de l'homme, même de la main de chacun de ses fréres.* (s) Les Bêtes, il est vrai, ne sauroient pécher, parce que tout ce qu'elles font, elles le font par la force de cet *instinct naturel*, qui les dirige dans toutes leurs actions; cependant la vie d'un homme est aux yeux de Dieu, quelque chose de si sacré, & son indignation est si grande, contre tout ce qui détruit ce chef d'œuvre de ses mains, que (t) *si un Bœuf*, ou par parité de raison, toute autre Créature, *perçoit un homme, en sorte qu'il en mourût*, ce Bœuf, selon la Loi de *Moïse*, *devoit être mis à mort, & sa chair jettée comme une abomination.* L'Autel (u) de Dieu même, qui, dans d'autres cas, étoit un asile sacré, vers lequel on pouvoit se refugier, ne fournissoit aucune protection à celui qui s'étoit volontairement rendu coupable de meurtre; Il étoit poursuivi par la main Vangeresse du Tout-Puissant, qui, pour ne pas laisser le meurtrier impuni a quelques-fois fait venir en évidence le meurtre, (w) par des voies tout à fait admirables, & montré par là, qu'il s'interressoit d'une maniére plus sensible, & plus éclatante à sa punition. En effet, de tous les crimes c'est celui dont

Ss 3 la

(q) *Towerson* ubi sup. (r) Gen. IX. 5. (s) *Towerson* ibid. (t) Exod. XXI. 28. (u) Exod. XXI. 14. (w) Nos Croniques nous fournissent un exemple de découvertes de cette nature; Elles nous disent, que la seconde année du Règne de *Jaques* I. une femme aiant tué un homme, en cacha le corps dans un fumier; mais qu'un homme du voisinage aiant songé, que son voisin avoit été étranglé, & mis dans un tel fumier, on y trouva effectivement le corps; Et la femme saisie, fit sur l'Echafaut l'aveu de son crime. *Baker.*

la voix follicite plus fortement la vengeance du Ciel; (x) *La voix du fang de ton frére* dit Dieu à *Caïn crie vers moi depuis la Terre*, (y) comme fi le Ciel méme rempli des cris de cette action barbare, eut dû s'armer, pour en faire la punition.

Et les remords dont il eft fuivi.

Dequoi ofe donc fe flatter l'homme fanguinaire, qui commet un crime d'une nature auffi compliquée que le meurtre? Eft ce pour fatisfaire fon humeur maligne & vindicative, ou pour fe procurer l'aquifition de quelque peu d'argent; Ce font en effet là, les amorces, que le Démon préfente pour l'ordinaire à ceux qu'il veut attirer dans fes liens d'iniquité, mais, qu'eft cela, en comparaifon de cet effroi, & de ces agitations d'efprit, qui ne manqueront pas de le faifir, quand il viendra à reflêchir de fang froid fur fon action, & que la confcience lui en repréfentera toute la noirceur, en l'accablant des reproches les plus vifs, & les plus amers? (z) On peut en quelque forte, pallier les autres péchés; & à force d'excufes, venir à bout, d'en diminuer l'énormité; mais où eft l'homme, qui, après avoir commis un meurtre, puiffe trouver des raifons affés plaufibles, & des prétextes affés forts, pour fe tranquilifer lui-même, & pour faire ceffer les murmures de fa confcience allarmée? Le poids d'un meurtre étonne l'ame, déchire le cœur, & trouble la confcience.

L'Efprit toujours plein d'horreur & d'agitations, fe rapelle fansceffe, un fouvenir qui l'éffraye; l'image pâle & fanglante de la malheureufe victime de fes fureurs, fe préfente continuëllement devant lui; & la voix de fon fang, qui crie vengeance, frappe fans interruption fes oreilles. Cette fituation eft tellement infuportable, que feule, fans témoin, & fans autre preuve du fait, elle a quelquefois arraché au *coupable*, l'aveu de fon crime, & l'a fouvent forcé à mettre fin à fes terreurs, en devenant lui même fon propre bourreau. Que la fituation d'un meurtrier eft affreufe, puifqu'il aime mieux s'expofer aux peines éternelles de l'Enfer, que d'étre plus longtems en proie à fes propres remords.

Le Suicide ou meurtre de foi méme.

Les fauffes idées qu'on s'eft faites du courage, & de la liberté, jointes (a) aux exemples éblouïffans de quelques grands Perfonnages

(x) Gen. *IV*. 10. (y) *Towerfon* ubi fup. (z) *Newcomb* ubi fup. (a) Parmi les Anciens *Grecs* le *Suicide* étoit fort fréquent; Leurs plus grands Philofophes, ou l'ont ouvertement déclaré légitime, ou en ont eux mêmes donné l'éxemple; comme *Empédocles Chryfippe*, *Cleanthe*, *Zenon*, & autres. Parmi les *Romains*, on trouve un *Caton*, &c. *Edwards*. Theol. Vol. II.

ges de l'antiquité, qui ont malheureusement crû, pouvoir sans crime disposer de leur vie, ont porté quelques personnes, à ne pas regarder le Meurtre de soi même, comme compris dans la defense, qui nous est faite, de tuer, dans le VI. Commandement; d'autant plus, disent-elles, que cette action n'est nulle part expressément défendue dans la Parole de Dieu.

Il est vrai que, le Meurtre de soi-même, n'est pas expressément, & en tout autant de termes défendu, dans la Parole de Dieu, & en voici la raison; (b) C'est que chaque défense, que Dieu fait, en qualité de Législateur, est soutenue d'une menace, dont le transgresseur, doit sentir l'effet, dans ce Monde; ensorte qu'à tel crime, est dénoncée telle peine, comme la restitution, la perte d'un membre, ou la peine de mort. Or dans le cas, dont nous parlons, le chatiment ne sauroit jamais avoir lieu, parce qu'en se tuant lui-même, le Meurtrier, prévient la punition; la mort le soustrait au pouvoir des Loix, avant qu'on ait pû, prendre connoissance de son crime; En un mot, comme on ne sauroit faire de Loi, qui ait quelque force si l'on n'y attache une peine, où il ne peut y avoir de peine, il ne peut point non plus y avoir de Loi. Le *Suicide* prévient toute peine, & ne sauroit par conséquent être l'objet d'aucune défense particuliére; il ne peut être compris, que sous une règle générale, ni interdit aux hommes, que comme un crime, dont Dieu seul peut prendre connoissance, dans une autre vie.

Pourquoi il n'est pas expressément défendu dans la parole de Dieu.

Il paroit d'un côté, par le *sens* clair, & *litteral*, du VI. Commandement, & de l'autre, par la *raison*, dont le Legislateur se sert, dans un autre endroit, pour l'apuyer, que le Meurtre de soi-même, y est évidemment défendu. (c) Ce Commandement défend le Meurtre; Or il est certain, que c'est un Meurtre, de nous ôter la vie à nous mêmes, comme c'en est un de l'ôter à un autre. La raison que l'Ecriture emploie, pour nous en empêcher, est la même dans les deux cas; C'est nous dit-elle, que l'homme (d) *a été créé à l'image de Dieu*; s'il m'est donc défendu de répandre le Sang d'un de mes semblables *parce qu'il a été fait à l'image de Dieu*, je ne puis pas non plus légitimement répandre le mien, parce que je suis aussi homme, & *créé à l'image de Dieu*; De plus, c'est violer les droits

Il est compris dans le VI. Commandement.

(b) *Fleetwood.* contre le meurtre de soi même. (c) Idem ibid. & Kidler. pag. 137. (d) Gen. IX. 6.

droits de la Nature, qui nous enseigne, que plus nous fommes obligés de conferver la vie de la perfonne à qui nous l'ôtons, & plus nous fommes coupables de la lui ôter; (f) Tuer un ami, un bienfaiteur, un Pére, un Enfant, ou un Mari, ou une femme, eft un crime plus atroce, que de tuer un Etranger, parce que ces perfonnes-là, nous touchent de plus près. Si donc une relation plus étroite rend le crime plus grand, il n'y aura point de péché plus criant, que celui de nous tuer nous mêmes, puifque nous fommes les plus intereffés à nous conferver.

Son atrocité. Outre la Coulpe, qui fe rencontre dans le fimple Meurtre, entant que c'eft une violation de la Loi de Dieu, une deftruction de fon Image, un crime contre l'Etat, & un tort fait aux Parens, & à tous ceux qui dépendent de la perfonne, à qui l'on vient d'arracher la vie; Il y a dans l'homicide de foi-même, quelque chofe, non feulement qui fait horreur, qui choque directement l'amour que nous nous devons, & qui heurte de front le defir naturel de nôtre propre confervation, mais encore quelque chofe d'extraordinairement cruel & pernicieux: Puis qu'à moins qu'on ne veuille dire, qu'il eft poffible de fe repentir d'un péché avant que de le commettre, le pécheur fe ferme à lui-même toutes les voies à la repentance, & prend des mefures efficaces, pour détruire le corps & l'ame tout à la fois. Il nous eft impoffible, de terminer jufqu'à quel point Dieu peut porter fon indulgence pour les fentimens de certaines perfonnes, qui regardent cette action comme légitime; quels égards il aura pour le dérangement d'efprit ou pour les paffions de quelques autres, qui auront été pouffées à fe donner la mort, par quelque accès d'une noire Mélancolie, ou par quelque tentation violente, & à laquelle il ne leur aura pas été poffible de refifter. Ce n'eft pas à nous, à mettre des bornes à la Souveraineté de Dieu, ni à fa Mifericorde; Contentons-nous, de parler de la chofe, fuivant les expreffions de l'Evangile, qui marquent certainement que l'homicide de foi même, eft l'action la plus dénaturée, qu'il foit poffible de commettre, un péché damnable, & dont on ne peut fe repentir dans cette vie; (g) A moins donc que Dieu ne pardonne à cet Ordre de Pécheurs fans repentance, ce que l'Evangile de Chrift ne nous autorife du tout point à croire, ils ne peuvent jamais recevoir de pardon. La Grace

(f) *Sherlock* fur la mort. (g) Id. ibid.

ce Evangelique, feule reffource des vrais repentans, ne fauroit fauver les homicides d'eux-mémes. Il faut donc être bien téméraire, & porter bien loin les idées d'une Miféricorde, à la quelle Dieu ne s'eft point engagé lui-même, pour fe hazarder à commettre un crime, qui, felon l'Alliance de Grace eft irrémiffible.

Voulons-nous cependant avoir quelque chofe de plus précis, fur cette matiére; difons que l'état final de ceux qui fe détruifent eux-mêmes, dépend beaucoup de la caufe qui les y a porté, & doit, ce femble, varier felon la nature des circonftances, dans lefquelles ils fe font rencontrés. (h) Ainfi ceux qui par fierté, par crainte des miféres à venir, ou ne pouvant fupporter celles dans lefquelles ils fe voient actuellement plongés, fe défiant des foins de la Providence, ou defefpérant de la Miféricorde de Dieu, fe donnent eux-mêmes la mort, ne nous laiffent pas le moindre fujet de bien efpérer de leur falut; parce que leur action vicieufe, & volontaire tout à la fois, ne fauroit être réparée par la repentance; Mais il n'en eft pas de même de ceux, qu'une mauvaife difpofition du corps, ou un dérangement d'efprit, a porté à cette violence; nous en devons juger plus favorablement; Car vû la Miféricorde, & la Bonté infinie de Dieu, il eft très-raifonnable de penfer, que nul ne fera refponfable des fautes, qu'il aura pû commettre enfuite d'une maladie, & d'un dérangement de Cerveau. La raifon en eft, qu'une faute commife de cette maniére, n'eft rien moins qu'un acte volontaire & libre, & que par conféquent, elle ne fauroit être imputée à celui qui la commet. (i) Soit que l'air que nous refpirons, nos alimens, nôtre conftitution, ou nôtre maniére de vivre, nous rende plus mélancoliques que les autres Peuples, il eft certain que nôtre Nation fournit, prefque tous les jours, plus d'exemples de mors violentes & contraires à la Nature, qu'aucune autre, peut-être, qu'il y ait fous le Ciel, toute proportion gardée. Je ne faurois donc me réfoudre à quitter ce trifte fujet, fans y joindre encore quelques confidérations, propres à nous faire concevoir une jufte horreur, pour cet énorme péché.

Etât final de ceux qui le commettent.

Quelque bonne opinion, que nous puiffions avoir de ces Anciens *Grecs* & *Romains*, qui fe font donné la mort, ou qui, dans leurs Ecrits, ont fait l'Apologie de ce prétendu Héroïfme, ils n'étoient dans le fonds, à les examiner de près, que des véritables Athées, ou des gens

Quelques autres confidérations contre ce peché.



(h) *Edwards.* Theol. Vol, II. (i) *Fleetwood* contre le Meurtre de foi-même.

gens qui croioient à tant de Divinités, que cela revenoit, ou peu s'en faut, à la même chose. Ainsi leur exemple ne tire point à conséquence pour nous, qui croions en un seul vrai Dieu, unique Auteur d'une vie, que nous tenons de sa main, & dont, par conséquent, nous ne pouvons disposer à nôtre gré, & sans attendre ses ordres. Quel que fut le droit, (k) que ces prétendus Héros croioient, s'aquerir à la grandeur d'ame, & au véritable courage, *en sortant volontairement de la vie*, (c'est ainsi qu'ils avoient accoutumé de parler,) leur départ de ce Monde n'étoit réellement qu'un effet de crainte & de lâcheté, & la marque d'un esprit petit & incapable (l) de patience, qui succomboit sous le poids des calamités ordinaires de la vie humaine, & qui ne savoit pas suporter l'infortune. Nous sommes hommes, & par conséquent nés pour lechagrin *comme l'étincelle pour voler*; aussi ne devons-nous pas attendre de la vie, plus de bien qu'il n'y

(k) εὐλόγως δὲ φασιν ἐξάξειν ἑαυτὸν τοῦ βίου τὸν σοφόν. *Diog. Laërt. in Zenon.* Et *Seneque*, dit sur le même sujet, *exerce te, ut mortem excipias, & si ita res suadet, accersas, interest nihil, an illa ad nos veniat, an ad illam nos*: Epist. 70. (l) si rationem rectiùs consulas, nec ipsa quidem animi magnitudo rectè nominatur, ubi quis non valendo tolerare, vel quæque aspera, vel aliena peccata se ipsum interemerit; Magis enim mens infirma deprehenditur, quæ ferre non potest, vel duram sui corporis servitutem, vel stultam vulgi opinionem; Majorque animus meritò dicendus, qui vitam ærumnosam magis ferre potest, quam fugere. *Augustinus*, de Civit. Dei. Lib. I. Cap. 22.

*Rebus in angustis facile est contemnere vitam,*
*Fortiter ille facit, qui miser esse potest.* *Martial. Epigr.*

On trouvera dans les vers suivans, qui sont de Me. *Des Houlières*, une excellente paraphrase de ceux qu'on vient de lire.

Qu'en grandeur de courage on ne se connoit guères,
Lors qu'on élève au rang des hommes généreux,
Ces Grecs, & ces Romains, dont la mort volontaire,
A rendu les noms si fameux!
Qu'ont-ils fait de si grand? Il sortoient de la vie,
Lorsque de disgraces suivie,
Elle n'avoit plus rien d'agréable pour eux,
Par une seule mort, il s'en épargnoient mille,
Qu'elle est douce à des cœurs, lassés de soupirer!
Il est plus grand, plus difficile,
De souffrir le mal'heur, que de s'en délivrer.

n'y en a. En qualité de Chrétiens nous avons la promesse de Dieu, qui nous assure, qu'il (m) *ne permettra point, que nous soions tentés au de là de nos forces, mais, qu'avec la tentation, il nous donnera aussi le moien d'en sortir, afin que nous soions en état de la supporter.* Comme Soldats de JESUS-CHRIST, nous devons supporter courageusement les afflictions, & ne pas (n) abandonner lâchement le Poste que nôtre Grand Général nous a donné à défendre. Enfin, la considération de ces ames immortelles dont nous sommes doués, & qui attendent leur destinée de nôtre bonne, ou de nôtre mauvaise conduite, doit nous détourner de faire, quoi que ce soit, qui puisse mettre en danger leur Béatitude éternelle.

L'homicide de soi-même condannable sur-tout dans un Chrétien.

Qu'un *Païen*, qui, au travers des ténèbres de l'ignorance & de l'erreur ne voioit rien au delà de cette vie, & qui regardoit la mort comme la fin de son existence & de ses disgraces, put se défaire lui-même; on ne voit rien là-dedans de fort contradictoire. Mais (o) qu'un Chrétien, persuadé de l'Existence d'un Dieu, de l'immortalité de l'ame & de la réalité d'une vie éternelle, aprés celle-ci; qu'un Chrétien, qui sait, *que la colère de Dieu se revèle contre toute injustice*; que sans la repentance il n'y a point de pardon, & que cette vie est le seul tems de la repentance; qu'un homme qui fait profession de croire en JESUS-CHRIST crucifié; qui s'est engagé par le Batême, à charger sa Croix, & à la porter même jusqu'à la mort s'il est nécessaire, & qui a fait ce vœu à Dieu, & en sa présence; qu'un tel homme, se livrant à une criminelle impatience, & succombant, sous le poids de quelque calamité, tant soit peu extraordinaire, veuille, de propos déliberé, se débarrasser de ce fardeau, en commettant ce qu'il sait bien être un péché, & un péché dont il ne pourra jamais se repentir; qu'il veuille courir le risque affreux, d'avoir à souffrir pendant toute l'éternité, les suites funestes de son desespoir; C'est ce qui paroitroit impossible à toute personne raisonnable, si des malheureux ne nous avoient pas donné souvent par leur exemple, de tristes preuves de la possibilité d'un tel excès de fureur. (p) Si on y pensoit sérieusement, il seroit impossible, que jamais la honte, l'infamie, la misère, ou rien de tout ce qui dégoute les hommes de la vie, quelque



(m) I. Cor. X. 13. (n) Vetat *Pythagoras, injussu Imperatoris, i. e. Dei de præsidio, & statione vitæ discedere. Cicero* de Senectute. (o) *Fleetwood*, contre le meurtre de soi-même (p) *Sherlok* sur la mort.

que insuportable qu'il parut, le fut assés pour forcer ceux qui en seroient affligés, à s'ouvrir, pour s'en délivrer, un passage dans l'autre monde, par une mort volontaire; une désertion si violente, & si contraire à la nature, devant leur couter la perte de l'ame, les livrer à la colère du Tout-Puissant, & les plonger dans une misère d'autant plus difficile à concevoir, qu'elle durera autant que Dieu-même.

Les Duels sont aussi compris dans le VI. Commandement.

Il y a encore un usage, qui, quoi que fort en vogue, parmi les personnes qui se piquent d'avoir du courage & de l'honneur, ne laisse pourtant pas d'être très criminel en lui-même, & d'être compris, dans la défense du VI. Commandement, je veux parler des *Duels*. Tout homme en effet, qui ressent assés vivement le tort, ou les affronts qu'on lui fait, pour s'en venger par l'Epée, & qui, pour terminer une querelle, s'expose à tuer, ou à être tué, a certainement le cœur d'un Meurtrier. Il tuera, s'il le peut, ou du moins, il hazardera de tuer son frére, pour satisfaire son ressentiment. Si donc cet homme, comme il arrive souvent, vient à périr dans le combat, sans avoir eû le tems, avant que de rendre le dernier soupir, de faire sa paix avec Dieu, il meurt coupable de Meurtre, sans s'en repentir; Si sans avoir tué, il expire sous le fer de son ennemi, il emporte avec lui une haine, & un desir mortel de vengeance. Or puisque selon St. *Jean*, (q) *Celui qui hait son frére est un Meurtrier, & que nous savons qu'aucun Meurtrier, n'a la vie éternelle demeurant en lui*; Nous ne saurions nous empêcher de conclurre, que, de quelques beaux Noms, que l'on couvre de pareilles horreurs, quelques magnifiques que soient les éloges, que les Loix de l'honneur donnent à de semblables actions, celui qui, dans un Duel, arrache la vie à un autre, sera mis au dernier jour, malgré la grace de son Prince dans le *rang des Meurtriers, dont la portion est dans l'Eteng ardent de feu & de souphre.*

Prétexte dont on se sert pour les excuser.

Je sai fort bien, que pour excuser l'usage des Duels, on dit; „ Qu'il n'est pas possible de se garantir autrement des insultes, auxquelles on est exposé dans le Commerce du Monde; qu'on se couvre de honte, & d'infamie, quand on ne témoigne pas du ressentiment des affronts qu'on nous a fait; Que le refus d'un Cartel, sent la Poltronnerie, & qu'il ne convient point, à un homme d'honneur d'endurer patiemment qu'on l'insulte; Que c'est là, la marque d'une

(q) I. Jean, III. 15.

„ d'une ame basse, & rampante, & que tout homme, qui a la moindre goute de sang courageux dans ses veines, ne conseilleroit jamais à son fils de prendre ce parti, à moins qu'il ne voulût que chacun le foulât sous ses piés.

(r) C'est ainsi qu'une fausse idée de l'honneur, & du courage, précipite les Duellistes (s) dans un Crime atroce, qui, par une longue impunité, est devenu matiére d'éloge, pendant que le refus que l'on fait, de s'y engager, entraine après lui, la honte & l'ignominie. Ne diroit-on pas, à voir la conduite des hommes dans ces occasions, que tout affront, dont on ne tire pas vengeance, donne à d'autres le droit d'accuser celui qui l'endure, de lacheté & de poltronerie, (t) ou que, ce que le Magistrat *Civil* punit, comme un crime digne de mort, & que Dieu menace, d'une damnation éternelle, est un exploit glorieux? **Réponse.**

Mais, quelque honneur que l'usage ait attaché à la fureur des *Duels*, il est pourtant à craindre, comme le dit un habile Ecrivain, † que la boisson, le jeu, & la débauche des femmes, sont les ossemens de morts, & la pourriture, cachés sous ce *sépulchre* blanchi, que l'on apelle le *point d'honneur;* ou si cet usage a d'autres sources, on peut dire, sans absurdité, qu'il a pris naissance chés les *Payens*, & qu'il a, ensuite été adopté par (u) ces Nations barbares, qui, dans des cas douteux, & litigieux, décidoient la question par les Armes, & cela même par l'ordre, & sous les yeux de leurs Chefs. On peut encore remarquer, qu'à mesure que le Christianisme prit le dessus, on renonça à cet usage, comme ayant en lui-même, quelque chose de sauvage & de cruel, & que l'on refusoit à ceux qui mouroient dans l'entreprise, la permission d'être enterrés comme des Chrétiens.

Tt 3 Ajoû-

(r) *Edwards* Théol. Vol. II. (s) Le Spectateur, fait bien sentir la folie des Duels, Tom. I. Disc. LXVII. & Tom. II. Disc. VI. de la Traduction Françoise (t) Sermon du Dr. *Waugh* aux assises de Kingston, en 1717. (u) Les Peuples *Septentrionaux*, se servoient ordinairement du Duel, pour discuter leurs droits, & leurs prétentions, Environ le X. siécle, les *Allemands*, prouvoient leur innocence, & terminoient leurs différens, de la même maniére; le vaincu, étoit toujours regardé, comme coupable, ou perdoit sa cause. Les *Normans*, sous le Regne de *Guillaume le Conquerant*, renouvellerent cet usage, qui bien-tôt après fut abandonné, & regardé comme contraire aux principes du Christianisme. (†) *Hale* Sermons sur les Duels.

Il n'y a point de deshonneur à refuser un Cartel.

Ajoûtons à cela, que de l'avis, & selon la décision des personnes, qui sont le mieux en état de juger en matiére d'affaires d'honneur, & de grandeur d'ame, (v) il n'y a point de deshonneur à refuser un Cartel, ni même à le rejetter, avec un juste mépris. *Auguste*, apellé en Duel par *Marc Antoine*, répondit que, *si Antoine étoit las de vivre, & vouloit mourir, il avoit assés d'autres moyens pour se satisfaire, sans avoir recours au Duel*; En un mot, le pardon des injures, loin d'être contraire au Caractère d'un homme d'honneur, & de le rendre méprisable, est au contraire la marque d'une ame grande & généreuse, & la véritable preuve d'un cœur animé de l'Esprit de Jesus-Christ. Un Moraliste *Payen*, (x) pensoit fort juste sur cette matiére „ Nous devons, „ disoit-il, mépriser les Calomnies, & les injures quelles qu'elles „ soient, bien ou mal fondées. Si elles sont bien fondées, ce ne „ sont point elles qui nous des deshonorent, & qui nous couvrent „ d'infamie; & si elles ne le sont pas, la honte & l'infamie en tom- „ bent sur leur auteur, & non sur celui qui en est l'objet.

La Morale Chrêtienne va plus loin encore; (y) *soyés en colère, mais ne péchés point; que le soleil ne se couche point sur vôtre colère, & ne donnés point lieu au Diable : Ne soiés point surmonté par le mal; mais surmontés le mal par le bien*; Car telle est la volonté de Dieu à nôtre égard, (z) qu'étant *méprisés nous bénissions; qu'étant persécutés, nous le souffrions; qu'étant diffamés nous prions*; Et que nous ne nous lassions point d'être doux & patiens, quand même nôtre patience devroit donner occasion à la malignité, de nous déchirer, & de nous faire passer pour *la baliure & les ordures du Monde.*

La Colère sans cause, & les injures.

Nôtre Divin Maitre, dans l'explication qu'il nous a donnée de cette défense, en a encore plus étendu le sens; (a) *Vous avés entendu*, dit-il *qu'il a été dit, par les Anciens, Tu ne tueras point, & quiconque tuera, sera puni par le Jugement*; *Mais moi je vous dis*,

(v) Nous lisons sur ce sujet, que *François* I. Roi de *France*, ayant donné un démenti, & envoié un Cartel, à l'Empereur *Charles* V. ce dernier, n'en tint aucun Compte, quoi qu'il fut, de l'aveu de tout le Monde, homme de cœur, & d'honneur; & pour citer un exemple plus recent; le Maréchal de *Turenne*, bon Soldat, & qu'on ne pouvoit pas soupçonner de poltronnerie, refusa pourtant un Cartel, qui lui fut envoié par le Prince *Palatin*, du *Rhin*. (x) *Seneque*. (y) Ephes. IV. 26. (z) I. Cor. IV. 12. 13. (a) Matth. V. 21. 22.

*dis*, *que*, *quiconque se met en colère contre son frère*, *sans cause*, *sera puni par le Jugement*; *& quiconque dira à son frère* (b) Raca, *sera puni par le Conseil*; *Mais quiconque lui dira* fol, *sera puni par la* (c) *Gehenne du feu*; Voulant nous faire entendre par-là, que tout emportement excessif & déraisonnable, tout discours injurieux, & offensant, tout geste méprisant, & en général, tout ce qui marqueroit en nous, peu de cas & d'estime pour nôtre prochain, nous est défendu dans le VI. Commandement. (d) Ces prémiers mouvemens de l'ame, sont les principes du mal, & les semences de la violence, & il n'est guères à présumer, que ceux qui donnent essort au commencement de la passion, ou de l'emportement, soient véritablement & sincèrement disposés à en prévenir les fâcheuses suites. Mais supposé, qu'ils soient dans cette disposition, il est pourtant vrai, que, quand le feu est une fois allumé, tout aide à l'enflammer, & qu'il ne sera peut-être plus en leur pouvoir de l'étouffer, quand même ils en auroient la plus grande envie du monde. (e) *Le commen-*

(b) Le mot de *Raca*, sert à désigner, un *imbécille*, un *sot*, en un mot, une personne méprisable, & marque quelque imperfection de l'Esprit ou du Corps; Mais celui de *fol*, dans le Stile de l'Ecriture, s'aplique ordinairement, aux pécheurs, les plus méchans, & les plus incorrigibles. Il y a donc, dans l'usage de ce dernier terme, un mépris plus marqué & plus criant, que dans l'autre, en ce que c'est un plus grand mal d'être *méchant*, que d'être *Malheureux*, & de mener une vie Criminelle, que d'avoir l'esprit foible. *Gardiner*, Sermons. (c) Il y avoit parmi les *Juifs*, trois degrés d'infamie publique, suivant la nature du Châtiment qu'on infligeoit au coupable. Si l'on citoit quelqu'un devant la *Cour des XXIII.* & qu'il y fut condamné; C'est ce que le Texte apelle, être *puni par le Jugement*, il étoit regardé comme infame; Mais c'étoit le plus bas degré de l'infamie; la honte étoit plus grande, quand on étoit condamné par le *Sanhedrin*, qui étoit le grand Conseil de la Nation, composé de LXX. Anciens; C'est ce que JESUS CHRIST apelle, être *puni par le Conseil*; Mais c'étoit le comble du deshonneur & de l'infamie, quand on étoit condamné à être brulé, dans la Vallée de *Hinnon*, ou de *Topheth*, dans la quelle on avoit soin d'entretenir un feu continuel, pour y consumer toutes les ordures & les immondices de *Jérusalem*, & que les *Juifs* eux-mêmes, regardoient comme un emblème de l'enfer. C'est donc en faisant allusion à ces trois degrés d'infamie, que nôtre Sauveur nous apprend, qu'il y aura dans la vie à venir, différentes espèces de peines, pour les différens degrés de colère, & d'emportement. *Horneck*. Sermons. & *Whitby*, Remarques. (d) *Stanhope*, Epit. Vol. III. (e) Prov. XVII. 14.

*mencement de la querelle*, *dit le Sage*, *eſt comme quand on lâche l'eau*; Pendant que les Chauſſées, & les Digues ſont en bon état, elle coule & demeure dans ſon lit; Mais, ce qui l'y retenoit, vient-il une fois à manquer; ce qui n'étoit d'abord qu'un petit courant, groſſit auſſi-tôt, emporte tout ce qu'il rencontre, & cauſe une vaſte inondation. C'eſt ainſi, qu'un prémier mouvement de colère, donne entrée à un ſecond, beaucoup plus violent; & qu'une parole, en attire une autre; juſqu'à-ce qu'enfin, tout ſe termine, à une vengeance ſanglante. Ceux qui ont mûrement réfléchi ſur la conſtitution de l'homme, & qui ſavent, comment la partie ſenſible de l'ame & ſes paſſions nous portent à toute ſorte d'excès, conviennent, qu'il eſt abſolument néceſſaire, de tenir en bride ſes paſſions, & que le ſeul moien de s'en rendre maitre, eſt, de prévenir qu'elles ne s'échapent & qu'elles ne ſe donnent carrière. On n'a qu'à conſiderer la nature de la *Colère* en particulier, pour s'apercevoir que, de toutes les Paſſions, qui tirannifent le cœur humain, c'eſt celle qui aveugle le plus la Raiſon, & qui tranſporte le plus l'homme hors de lui-méme.

Quel ravage, ne cauſe-t-elle pas lors qu'on s'y eſt livré, & qu'elle peut exercer librement ſes fureurs? Quels troubles, quelles diſputes, quelle confuſion n'entraine-t-elle pas après elle? Avouons donc ſans détour, qu'il n'y a ni paix, ni ſureté à eſpérer dans ce Monde, qu'autant qu'on écraſera ce Baſilic, avant qu'on lui ait donné le tems d'éclorre. La Religion n'auroit ni atteint ſon but, qui eſt le bonheur de l'homme, ni ſuffiſamment muni la Societé, contre tout ce qui pouvoit la troubler, ſi elle nous eut laiſſés en liberté, de ſaiſir les prémiéres occaſions de nous nuire, & de faire les prémiers pas, vers une méchanceté, qui eut tourné à nôtre perte: Qu'eut-il ſervi en effet, de lier les mains aux hommes, & de leur défendre la Cruauté, ſi on n'eut point mis de *frein* à leur langue, & qu'il leur eut été permis, de s'irriter les uns les autres? Comment enfin, les empêcher de médire, ou de ſe déchirer en paroles, ſi l'on ne tariſſoit auparavant cette ſource, (f) dont *l'abondance fait que la bouche parle*, pour maltraiter, ou pour injurier?

Il

(f) *Stanhope*, Epit. Vol. III.

Il faut cependant remarquer, que la colére, (g) étant une passion, que nous avons reçue de la Nature; une passion dont les premiers mouvemens paroissent tout à fait machinaux, & dépendre de la Constitution du Corps, & de la disposition des esprits animaux; Elle ne sauroit être entiérement illicite. Il y a même des cas, dans lesquels, c'est non seulement une chose innocente, mais de plus une vertu loüable de se mettre en colére, comme lors que la gloire de Dieu s'y trouve intéréssée, & que l'amour de la vertu en est le principe. *Moïse*, cet homme d'une douceur exemplaire, & dont cependant, (h) *la colére s'embrasa* à la vuë du Veau d'Or, que les *Israëlites* avoient fait dans le Désert, au mépris de Dieu, & à leur propre confusion; Nôtre Divin Sauveur, ce Modéle accompli de toute sorte de vertus, qui fut non seulement *atristé de la dureté*, & de l'impénitence des Pharisiens, mais, encor, qui *les regardoit avec colère*, & indignation, font, par leur exemple, l'apologie de tout ressentiment, qui tire sa source d'un sincère amour pour la gloire de Dieu, & pour le bien des autres hommes. Cas, ou la colére peut être permise.

Enfin ce précepte de St. Paul, *mettés-vous en colère*, *mais ne pêchés point*, semble nous donner à entendre, qu'il est permis, même pour des torts, ou des afronts, qui nous regardent personellement, de se mettre en colère, pourvû cependant, qu'on ait toûjours soin de reprimer la fougue de cette passion, de l'assujétir, & de s'en rendre maitre de bonne heure.

Il y a donc des occasions pour lesquelles on peut se mettre en colère, jusqu'à un certain degré, ce n'est donc pas une colère de cette espèce, que Nôtre Seigneur flétrit de la qualification de *Meurtre*, mais une colère *sans cause*, & (i) à laquelle on se laisse aller pour le moindre sujet, ou même sans raison; lorsque, pour des bagatelles, pour peu de chose, pour un rien, pour des soupçons sans fondement, par caprice, par fantaisie, ou par des motifs de jalousie, on s'abandonne à tous les excès de la rage, & de la passion; Quand nous nous emportons (k) contre ceux qui ont touché à nôtre honneur & à nôtre réputation, ou qui n'ont pas ménagé nos intérêts temporels comme nous nous y attendions; Quand nous nous irritons contre ceux qui n'aplaudissent pas à nos désirs frivoles, ou qui met- Cas, ou elle est illicite.



(g) Idem. ibid. (h) Exode XXXII. 19. (i) *Horneck*. Sermons. (k) *Stanhope*, ubi sup.

tent obstacle au contentement de nos passions; Quand nous avons le cœur ulceré, de ce qu'on n'a pas eû pour nous le respect, que nous croions mériter, ou qu'on ne nous a pas donné les titres, qui nous étoient dûs; Quand les reprimandes d'un Maître, ou les avertissemens d'uu Ami, nous aigrissent, & nous font perdre patience; Quand nous nous échauffons, & que nous éclatons, parce que toute une Compagnie n'aura pas été de nôtre avis, ou de nôtre goût, Quand dans ces cas, & autres semblables, on se trouve extrémement piqué, & que le ressentiment, nourri dans le cœur, se change en animosité secrete, on se rend alors coupable d'un *Meurtre dans son ame*, & on s'expose à *être puni par le jugement*.

Les injures, quelquefois permises & quand.

Il faut encore remarquer, sur l'exemple de nôtre Sauveur, que les termes injurieux, & qui marquent le mépris, ne sont pas illicites universellement, & en toute occasion. Ils sont souvent utiles, & mêmes néceſsaires, dans la bouche d'un supérieur, pour réveiller certaines personnes de leur stupidité, & pour les rendre tout à la fois sensibles à leur propre honte, & à leur folie, pour faire mieux sentir l'absurdité des opinions pernicieuses, & ce qu'il y a d'atroce, & de revoltant, dans des usages vicieux; C'est ainsi que *David* & *Salomon*, se servent une infinité de fois, du terme de *fol*, pour désigner un pécheur obstiné, & que St. *Jaques*, aplique celui de *Raca*. (l) à ceux *qui se reposoient sur la foi sans les œuvres*. St. *Paul*, donne le nom (m) *d'enfant du Diable*, au Magicien *Elymas*; *Race de Vipéres*, c'est le portrait que St. *Jean Baptiste*. nous fait, (n) de ces mêmes *Scribes* & *Pharisiens*, que le Modèle de toute douceur, ne fait point difficulté de traiter de (o) *fols*, *d'aveugles*, *d'hypocrites* & *d'enfans de la Gehenne*. Ces exemples prouvent clairement, qu'en certains cas, il est permis de se servir de termes injurieux, sur tout quand ils partent d'un grand fond de Charité, & que celui qui les employe, est revêtu d'une Autorité suffisante pour donner du poids à de semblables expressions.

Quand illicites.

Mais ces exemples ne doivent point être tirés à conséquence, sans beaucoup de précaution, & si l'on n'est revêtu d'une Autorité pres-

(l) Jaques. II. 20. Le terme de *Raca* ne se trouve pas dans le texte Original de St. Jaques, mais on y voit un terme Grec équivalent, & qui a la même signification. *Note du Trad.* (m) Act. XIII. 10. (n) Matth. III. 7. (o) Chap. XXIII. 15. 16.

presque absolue: Autrement, si nous n'avons pas en vuë, en nous servant de ces termes, le bien de la personne qui en est l'objet, ou celui du Public, si nous nous en servons uniquement, pour donner par-là de l'éssor à nôtre colère, & à la bile, qui bouillonne au dedans de nous, si nous n'avons d'autre intention, que de faire tout le mal qu'il est possible de faire, par des Injures, si pour le moindre sujet, ou pour le moindre afront, que nous prétendrons avoir reçû, nous laissons échaper de nôtre bouche des paroles outrageantes, ou de ces termes, inventés uniquement pour vomir le poison d'un emportement furieux & indomtable; si sans respect, ni égard pour la vérité, *nous tirons* d'une bouche sale & licencieuse, *des paroles amères, comme des flèches aigues*, pour irriter nôtre ennemi, & ternir sa réputation, nous nous rendons alors coupables, *par la langue*, d'un Meurtre, qui nous expose au danger, *d'être punis par le Conseil, & par le feu de l'Enfer.*

Je ne ferai plus mention que d'un péché, qui me paroit être compris dans cette défense, *Tu ne tueras point*; Je veux parler du *Meurtre*, dont on peut se rendre coupable, *par raport à l'ame de son procbain*; (p) Car, quoique que l'ame soit naturellement immortelle, & que par conséquent, elle ne sauroit cesser d'être; cependant, puis qu'on peut la dépouiller de tous ses avantages, & la rendre plus misérable, que si elle n'éxistoit point; puisque par les apas trompeurs du péché, elle peut perdre tout sentiment de vertu, & se voir privée de sa vie spirituelle; on peut dire, du moins, d'une maniére figurée, qu'on lui donne la mort; Et il n'est guéres possible de s'imaginer, que Dieu ait si bien pourvû à la sureté du Corps, dans ce Commandement, & qu'il n'ait pris aucun soin de celle de l'ame, qui est pourtant sans contredit, la partie de l'homme la plus excellente, & la plus précieuse, comme aussi elle-est exposée, aux dangers les plus grands, & les plus pressans. Car on peut faire périr les ames en bien des maniéres; (q) En les empoisonnant de mauvais principes; en leur suggerant des Conseils pernicieux; en les sollicitant au crime; en leur présentant de mauvais exemples; en leur refusant tel avis, qui eût pû leur servir de préservatif; En un mot, en emploiant quelque moien que ce soit, pour les porter au péché, & en ne nous servant pas de tous ceux qui sont en nôtre pouvoir, pour les en retirer. C'est l'avis

Le meurtre de Lame.

Vu 2 vis

(p) *Towerson*, sur les Commands. (q) *Smalridge*, Sermons.

vis que donne *St. Paul* dans la I^ere. Epître aux *Corinthiens*; (q) *Prenés garde que la liberté que vous avés*, dit-il, parlant de l'usage des choses indifférentes, *ne soit une occasion de chûte à ceux qui sont foibles. Car si quelqu'un d'eux vous voit, vous qui avés de la connoissance assis à une Table, dans un lieu consacré aux Idoles, la conscience de cet homme, qui est foible, ne sera-t-elle pas déterminée à manger ce qui est sacrifié aux Idoles, & ainsi, vôtre science fera périr vôtre frére, qui est foible, & pour lequel Christ est mort. Or quand vous péchés ainsi contre vos fréres, & que vous blessés leur conscience, qui est encor foible, vous péchés contre* Jésus-Christ. (r) Si donc il est dit, de ceux qui font des choses innocentes de leur nature, *qu'ils mettent une pierre d'achopement*, devant ceux qui, par foiblesse, peuvent prendre occasion de ce qu'ils voient, de faire des choses défendues; Si ces mêmes personnes sont accusées *de pécher contre Christ, de pécher contre leurs fréres, de blesser leur conscience, & de pécher contre* ces mêmes *fréres, pour lesquels Jesus-Christ est mort*; à combien plus forte raison ne peut-on pas en excuser ceux, qui font une occasion de chûte à leurs prochains, en faisant à leurs yeux, des choses notoirement mauvaises, & en semant dans leur ame, des idées évidemment pernicieuses? Ne seroit-on pas bien fondé à les regarder comme les *Coadjuteurs* de *Satan*, qui a *été Meurtrier dès le Commencement*, puis qu'ils travaillent de concert avec lui, à détruire les ames, & à porter les autres hommes au mal.

Devoirs positifs, renfermés dans ce Commandement.

Les péchés défendus dans ce Commandement, sont ceux, dont nous venons de parler, avec leurs sources, & les passions, qui nous y conduisent, comme l'Orgueil & l'Avarice, la Convoitise & l'Envie, la Malice, & la Vengeance:

Les devoirs *positifs*, qui nous y sont prescrits, (s) sont, de conserver & défendre, de tout nôtre pouvoir, nôtre vie & celle de nos semblables; Si nôtre prochain est malade, assistons-le de nos avis, de nôtre Argent & de nos services; S'il se porte bien, empêchons qu'il n'ait des querelles, & tâchons de terminer les differens, dans lesquels il se fera engagé; S'il est dans la nécessité, nôtre devoir est, de lui fournir la nourriture, & le vêtement. Lui avons-nous fait quelque tort? fai-

(q) Chap. VIII. 9. 10. &c. (r) *Smalridge*, ubi sup. (s) *Wake*, sur le Catéchisme de l'Eglise Angl.

faisonslui-en toute la satisfaction raisonnable : Nous en a-t-il fait à nous mêmes ? Pardonnons-lui de bon cœur ? Est-il homme de bien ? Encourageons-le à marcher dans les voies de la vertu : S'égare-t-il dans les sentiers du vice ? Efforçons nous de le ramener au bon chemin ; (t) Prenant, comme l'Apôtre nous y exhorte, *des entrailles de Miséricorde, de douceur, d'humilité de cœur, de patience, de longue atente, de support & de pardon, & nous* (u) *redressant l'un l'autre, avec un esprit de douceur, en nous considérant nous mêmes, de peur que, nous ne soions aussi tentés.*

## DU SEPTIEME COMMANDEMENT.

## *Tu ne commettras point Adultére.*

Le mot *d'Adultére*, doit se prendre dans ce Commandement, (w) dans sa signification la plus étendue, comme renfermant tous les degrés d'impureté, dont il est l'acte le plus *grossier*, & en même tems, le plus pernicieux. Après en avoir donc consideré en particulier, la Nature & la turpitude, nous *parcourrons* les autres espèces d'impudicité, & nous en parlerons en général.

Ce que c'est que l'adultére.

Commettre *Adultére*, c'est proprement souiller le lit Conjugal, ce qui se fait, quand l'une ou l'autre des parties mariées, ou toutes les deux, font ce que l'Ecriture apelle *une Abomination en Israel*, soit que la chose ait lieu entre deux personnes liées d'ailleurs, ou que l'une des deux, ne le soit pas. Il est vrai, que l'usage, qui donne cours aux termes, à en quelque sorte fixé celui *d'Adultére*, à l'infidélité de la femme, & à la méchanceté de son Corrupteur ; Mais, (x) puisque les expressions, dont l'Eglise se sert, dans la *Liturgie du Mariage*, sont également obligatoires, pour les deux parties, & que, selon la Loi Divine, la femme n'a pas moins *de pouvoir sur le Corps du Mari*, que le Mari n'en a sur celui de

 la

(t) Colloss. III. 12. &c. (u) Galat. VI. 1. (w) Le terme de l'Original, que nos Versions ont rendu, par celui *d'Adultére*, comprend toute sorte d'impureté, & même le mot *Grec*, μοιχεύειν désigne, non seulement l'Adultére, mais aussi la fornication. *Edwards*, Théol. vol. II. & *Horneck*, Sermons, vol. 2. (x) *Towerson*, sur les Comm :

la femme ; puiſque le Contract eſt reciproque ; le Mari, en le violant, ſe charge du crime d'Adultére, qui doit par les raiſons que nous venons d'alléguer, lui être imputé ; comme il l'eſt à la femme, qui ſe rend coupable d'infidélité, quoique l'infidélité d'une femme, ſoit inconteſtablement, d'une beaucoup plus dangereuſe conſéquence, que celle du Mari.

Son énormité. La ſeule penſée, que le Mariage a été ſolemnellement inſtitué de Dieu même, dans le Paradis Terreſtre, ſuffiroit, pour nous faire regarder l'Adultère, comme un crime déteſtable, ſi la corruption du ſiécle, qui marche la tête levée, n'avoit eû l'impudence de le réduire preſque à rien, & d'en faire même, de tems en tems, un ſujet de riſée & de raillerie. Cependant, à conſiderer la choſe, *par rapport aux parties mariées*, (y) n'eſt-ce rien, ou plutôt, n'eſt-ce pas un très grand crime, que de mépriſer l'inſtitution du Tout-Puiſſant, & de mettre la déſunion, où il entendoit qu'il y eût l'union la plus étroite ? N'eſt-ce rien, que de violer cette foi, d'où dépend la paix des familles, qui influë ſi fort, ſur la tranquilité & ſur le bonheur de la Societé ? N'eſt-ce rien, que de s'enlever l'un à l'autre, cette confiance conſolante, qu'on s'eſt promiſe mutuellement, & que l'on ne ſauroit transferer ailleurs ſans l'anéantir tout a fait ? N'eſt-ce rien, que de donner une libre entrée au chagrin & à la triſteſſe, & de fournir à la malice, & à la vengeance, l'occaſion la plus favorable d'éxercer leurs fureurs dans une maiſon, où l'on ne devroit trouver que joie, amour & tendreſſe, & de faire d'un état très-honnorable en lui-même, un ſujet éternel de reproches, & d'infamie, pour l'un & pour l'autre ? N'eſt-ce rien, que de s'expoſer au mépris d'un jaloux offenſé, & aux railleries des Libertins & des Débauchés ? Enfin, n'eſt-ce rien, *quant au mari*, d'emploier, ce qui devroit ſervir à l'entretien de ſa famille, à nourrir une femme étrangère, & à ſatisfaire ſes convoitiſes? Et *quant à la femme*, d'introduire dans une maiſon, des *Bâtards*, qui enléveront une partie du bien aux *légitimes* héritiers, & de faire par ſa mauvaiſe conduite, qu'un Pére ſoupçonnant tous ſes enfans, d'être les fruits honteux du libertinage de ſa femme, les négligera & ne leur donnera pas l'éducation, qu'ils auroient dû attendre de lui ? Je pourrois ajoûter à toutes ces conſidérations, que l'adultère, eſt la profanation du plus grand myſtère de nôtre Sainte Religion,

(y) id. ibid.

gion, ſavoir l'union de CHRIST, avec ſon Egliſe, repréſentée par le mariage. On a beau, à l'éxemple de la femme débauchée, dont parle *Salomon*, (z) qui, en *s'eſſuiant la bouche dit, quel mal ai-je fait?* On a beau, dis-je, ſe tourner de tous les côtés, pour exténuer ce péché, ſe moquer de la honte, qui lui eſt attachée, & en étouffer le ſentiment; Toute perſonne, qui jugera des choſes, ſans prévention, conviendra ſans peine, qu'une action, d'où, comme d'une ſource empoiſonnée, découle tant d'injuſtice, de fraude, & de cruauté, qu'une action, par laquelle on foule aux pieds la pudeur, & la Réligion du ferment; qu'une action qui cauſe la ruïne & la déſolation de tant de maiſons floriſſantes; qu'une telle action, dis-je doit néceſſairement être un crime atroce, & une énorme infidélité.

Ce péché ne nous paroitra pas moins énorme, ſi nous le conſidérons tel qu'il eſt, en *ceux qui en tentent d'autres, à violer la foi conjugale.* Car outre que par là, ils ſont cauſe de tous les maux, qui ſont les ſuites d'une perfidie ſemblable; ils font du tort, non ſeulement à la femme, (*) qu'ils engagent dans un cours d'injuſtices & de parjures, dans lequel elle perſévérera peut-être, juſques à la fin de ſa vie, & qu'ils expoſent, par conſéquent à la perte inévitable de ſon ame; (a) Mais ils en font encor au mari, qu'ils privent de cette tendreſſe, & de cette affection, ſur laquelle les Loix Divines & humaines lui donnent un droit inaliénable, & qui eſt, peut-être ce en quoi il fait conſiſter ſa plus grande ſatisfaction, & tout le bonheur de ſa vie. Ce qu'il y a ici, de plus déplorable; c'eſt que quoi que ce péché ſoit l'injuſtice la plus atroce & la plus criante, que l'on puiſſe faire à un homme, cependant, (tel eſt le caprice aveugle de cette génération perverſe,) c'eſt celle de toutes qui excite le moins la compaſſion. L'Adultère s'aplaudit du ſuccès de ſon crime, & triomphe de la foibleſſe d'une femme, comme s'il eût fait l'aquiſition de quelque avantage réel. Et le monde eſt en général, aſſés malin, pour rejetter la honte du fait ſur ceux mêmes qui en ſouffrent, & pour en chercher la cauſe dans quelque défaut caché. Il ſeroit donc à propos, que, puis qu'on ne ſent point le tort, que l'on fait à quelcun de cette maniére, on en craignit du moins le châtiment. Il étoit (b) puni de mort, ſelon la Loi de *Moïſe*. Parmi nous, il ſe réduit à

(z) Proverb. XXX. 20. (*) *Edwards* Theol. Vol. II. (a) *Fiddes.* Theol. Vol. 2. (b) Levitique XX. 10.

à quelque *peine* moins rigoureuſe. Dans les prémiers (c) tems du Chriſtianiſme, les pécheurs de cet ordre étoient difficilement, & fort tard, admis à la paix de l'Egliſe. Enfin, chés les Paiens, (d) la punition de l'adultère étoit acompagnée de circonſtances plus terribles, que la mort même. Cette crainte ſeroit encor plus efficace, ſi on y joignoit *les terreurs du Seigneur*, qui a menacé de vanger l'honneur d'un état, que lui-même a inſtitué, & (e) *d'exclurre du Roiaume des Cieux*, tous ceux qui feront aſſés hardis, pour en fouler aux pieds les obligations. Quel avantage ne feroit-ce pas, pour les hommes, ſi ces conſidérations avoient aſſés de pouvoir ſur eux, pour les détourner d'un vice, qui précipite ceux qui s'y abandonnent, dans mille piéges, & dans des difficultés infinies; qui les expoſe aux affronts, aux angoiſſes de la crainte, & à la fraieur d'être découverts, qui diſſipe leur bien & ternit leur reputation: d'un vice enfin, qui, s'ils ne s'en relévent, par une prompte & ſincère repentance, les plonge dans un état d'impénitence finale, qui les conduit, après cette vie, (f) *dans les Chambres de la mort, & de l'Enfer*: Tant eſt vrai, ce que dit le ſage, que, (g) *Quiconque commet adultère, manque d'entendement, & que celui qui le fait, détruit ſa propre ame, attirant ſur ſoi une plaie & une infamie, qui ne ſera jamais éfacée.*

**Autres eſpèces d'impureté.** On n'éxigera pas de nous je penſe, que nous nous engagions dans un examen détaillé, de toutes les eſpèces d'impuretés, de la Polygamie, de la fornication, du concubinage, du rapt, de l'inceſte, du péché contre ſoi-même, de celui qui va juſqu'à cet excès d'abomination, que d'outrager la nature, en abaiſſant l'homme juſqu'aux bêtes, ni de cette autre infame paſſion, qui cherche parmi les perſonnes du même ſexe, de quoi aſſouvir ſes brutales fureurs, & dont on ne parle, que ſous les noms de *Sodome*, & de *Gomorrhe*; qui par leur horrible impudicité, attirérent ſur elles, les marques les plus éclatantes de la vengeance du Ciel. Comment en effet ſeroit-il poſſible d'expliquer avec décence, ce dont on ne ſauroit même faire mention ſans rougir? Contentons-nous donc, de comprendre tous ces vices, ſous le nom général *d'impureté*, & de leur faire leur procès, dans le langage de l'Ecriture, dont les expreſſions ſont tout à fait chaſtes, & modeſtes. (h) *Que la fornication, ni aucune impureté .... ne ſoient pas*

(c) *Cave.* Chriſtianiſme primitif. (d) *Tovverſon* ſur les Command. (e) I. Cor. VI. 9 &c. Gal. V. 19. 21. Hebreux XIII. 4. (f) Proverb. V. 5. (g) Chap. VI. 32. 33. (h) Eph V. 3. &c.

*pas même nommés parmi vous, comme il convient à des saints. Qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, ni rien qui tende à la bouffonerie, & à la plaisanterie, ce qui n'est point convenable; Car vous devés savoir, qu'aucun fornicateur, ni aucun impudique .... n'a part à l'héritage du Roiaume de* J E S U S-C H R I S T *& de Dieu. Ne vous laissés pas séduire par de vains discours.* Que les beaux esprits disent donc, tout ce qu'ils voudront, pour excuser ou pour pallier le crime de l'impureté; vous savés que *ce sont ces choses-là, qui attirent la colère de Dieu sur les rebelles.*

Jugement de Dieu sur elles.

Car ne fut-ce pas pour cela, qu'avant la Loi, *il détruisit les villes de la plaine*, & qu'il (i) *les fit servir d'exemple*, en les rendant en quelque sorte, une image du feu de l'Enfer, *parce qu'elles s'abandonnoient à la fornication, & qu'elles alloient après une chair étrangère*? Sous la Loi, ne commanda-t-il pas, que les Gouverneurs & les Princes d'*Israël* (k) fussent pendus au Soleil, parce *qu'ils avoient* eux-mêmes *commis*, ou connivé au crime de ceux qui avoient commis *fornication avec les filles de Moab.*? Et ne déclare-t-il pas, sous l'Evangile, en nous avertissant, de *ne pas nous séduire nous mêmes*, que (l) *ni les impudiques, ni les Adultéres, ni les efféminés, ni les abominables, n'hériteront point le Roiaume de Dieu*?

Leur incompatibilité avec le Christianisme.

Il est vrai, que (m) les Juifs avoient beaucoup resserré le sens de ce Commandement, & ouvert un vaste champ à leur impudicité, par leurs gloses & par leurs interprétations mal fondées, & que, parmi les *Gentils*, non seulement les Poëtes, mais même quelques-uns de leurs plus grands (n) & de leurs plus graves Philosophes, excusoient l'incontinence, tant dans les hommes, que dans les femmes, par l'exemple de leurs Dieux, à qui ils atribuoient les excès les plus impudiques; Et châcun sait, que la Religion *Mahométane*, enseigne & autorise l'impureté, en faisant des voluptés de



(i) Jud. 7. (k) Nomb. XXV. I. &c. (l) I. Cor. VI. 10. (m) *Edwards.* Théol. vol. II. (n) C'est ainsi que *Ciceron*, dans son Oraison pour *Calius*, justifie la fréquentation des lieux de débauche: Que *Plutarque* a fait *sur l'Amour*, un Traité, qui ne fait pas honneur à la gravité de son Caractére, & que *Platon* excuse la *Péderastie*, qu'il habille quelquefois, d'une maniére chaste, pendant que dans d'autres endroits, il parle plus ouvertement, & d'une maniére absolument choquante, pour la pudeur. *Edwards* Théol. vol. II.

la chair, une bonne partie de la béatitude, qu'elle promet à ses sectateurs, après la résurrection. Mais la Religion, que nous professons, est d'une nature toute différente; Elle n'admet, ni ne permet, quoi que ce soit de semblable; au contraire, elle exige la plus parfaite pureté du Corps, & de l'ame. *Nous ne sommes pas apellés à la souillure, mais à la sainteté*; Nous sommes donc dans l'obligation, non seulement, (o) *de nous abstenir des convoitises charnelles, qui sont la guerre à l'ame*, mais même de (p) *mortifier nos Membres qui sont sur la Terre; la fornication, l'impureté, les passions infames, & les mauvais désirs;* non seulement (q) *de fuïr la fornication, & de n'avoir aucune familiarité avec une personne sans pudeur*, mais même de porter nôtre délicatesse, jusqu'à *ne pas toucher un habit souillé par la chair.* De tenir nôtre Corps, assujetti à l'esprit, & d'éviter avec soin tout ce qui pourroit nous tenter, ou nous induire à tomber dans l'impureté. C'est pourquoi l'Apôtre nous exhorte en général, (r) à *marcher honnêtement comme de jour, non point en débauches, & en yvrogneries, non point en couches, & en impudicités; Mais à nous revêtir du Seigneur Jésus-Christ, & à ne pas avoir soin de la chair pour en satisfaire les Convoitises.*

Quelques raisonnemens particuliers, qui confirment les précédens.

Il est certain que les *Moralistes* Payens, ont condamné ce vice, & que pour en détourner les hommes, ils leur en ont quelque fois représenté les funestes suites. Ils disoient que l'impureté, & l'intempérance énervoient l'esprit, (s) affoiblissoient le Corps, transmettoient à la postérité de l'impudique des infirmités & des Maladies; & qu'en un mot, elles étoient ennemies de toute bonne résolution, & de toute action généreuse. Mais l'Apôtre avance sur ce sujet des considérations tout-à-fait nouvelles, & telles que le Monde n'en avoit aucune connoissance avant la venue de JESUS CHRIST; (t) *quelque péché que l'homme commette*, dit-il, *il est hors du Corps*, c. d. que tous les autres péchés, tel que le Vol, le Meurtre, &c. se commettent hors du Corps, ils ont quelque chose d'extérieur par raport à leur objet, le Corps n'en est que l'instrument. *Mais celui qui commet la fornication*, ou quelque autre acte d'impureté, *peché contre son*

(o) I. Pierre, II. 11. (p) Coloss. III. 5. (q) I. Cor. VI. 18. (r) Rom. XIII. 13. 14. (s) *Wake* sur le Cat. de l'Eglise Angl. (t) I. Cor. VI. 18.

*ſon propre Corps*, (u) ou, comme il feroit mieux de le traduire, *péche en ſon propre corps*, c. d. que le Corps même eſt la partie individuelle qui ſoufre de la violation du VII. Commandement. Cela poſé voici ſon raiſonnement, (w) *Ne ſavés-vous pas que vos Corps ſont les Membres de Chriſt*, par cette union qui eſt entre lui, & ſon Egliſe, *Oterai-je donc à Jéſus-Chriſt ſes Membres, pour en faire les Membres d'une proſtiſtuée? A Dieu ne plaiſe, ne ſavés-vous pas que vos Corps ſont les Temples du St. Eſprit?* Ferions-nous donc des Temples du Saint Eſprit, des Cavernes de Convoitiſes impures? *à Dieu ne plaiſe.* Il n'apartient qu'à ceux qui ne connoiſſent pas la Nature de l'Alliance Chrêtienne, de ſe croire en droit de diſpoſer, comme il leur plait, d'eux mêmes, & de leur Corps. Mais *vous n'êtes point à vous-mêmes; car vous avés été rachetés par prix, Glorifiés donc Dieu en vos Corps & en vos eſprits, qui lui apartiennent.*

La Simple convoitiſe nous eſt défenduë.

Nôtre Bienheureux, Sauveur, a étendu le ſens de ce Commandement juſqu'aux déſirs mêmes, & aux deſſeins ſecrets du cœur, quand il nous dit: (x) *Vous avés entendu qu'il a été dit par les Anciens*, c. d. par les *Scribes* & les *Phariſiens*, dont les Traditions & les explications relâchées reſſerroient extrémement la défenſe de Dieu, en ſupoſant ſans raiſon, qu'où il n'y-a point d'acte extérieur d'impudicité, il ne ſauroit y avoir d'Adultère. *Mais moi je vous dis, Que quiconque regarde une femme pour la convoiter, il a déja commis Adultère avec elle en ſon cœur.* (y) Quiconque donne à ſes yeux la liberté de regarder attentivement une femme dans l'intention de faire naitre en lui, ou en elle, des deſirs laſcifs & impurs; ou toute femme qui ſe pare, dans le deſſein d'allumer dans le cœur de celui qui la regarde des feux Criminels; Cet homme ou cette femme pour s'être ſimplement livrés à des deſirs, & à des imaginations impudiques, ſans avoir pourtant commis aucun acte illégitime, ſeront regardés de Dieu, comme des Adultéres, & punis un jour comme tels.

Il faut cependant remarquer ſur ces paroles, & ſur l'explication qu'on vient d'en donner, que, comme on ne ſauroit éviter de ſimples regards, & que les paſſions, que Dieu a miſes dans nôtre cœur, ne ſont pas mauvaiſes *dans leur Origine*, non plus que le prémier mouvement d'une penſée impure, ſi on le reprime ſur le champ; Auſſi nôtre Seigneur n'a-t-il pas prétendu condamner tout déſir natu-



(u) Εἰς eſt ici opoſé à ἐκτὸς qui ſignifie *dehors*. (w) I. Cor. VI. 15. &c. (x) Matth. V. 27. 28. (y) *Gardiner*.

rel, toute infirmité inévitable, mais seulement ce penchant à l'impureté, qui ne manqueroit pas de se fortifier en nous, pour peu que nous nous plussions à entretenir cette étincelle d'un feu impudique, qui se seroit glissée dans nôtre ame. (z) Un homme, par exemple, qui forme le dessein de solliciter une femme à commettre ce que Dieu regarde comme une abomination, ou qui souhaite te d'alumer le feu dangereux de l'amour, dans le cœur d'une personne avec laquelle il n'est point lié par le Mariage; qui ne pouvant satisfaire la maudite convoitise, que la malice de son cœur, & la tentation du méchant lui ont suggerée, nourrit cependant au dedans de lui des désirs impurs, & qui se repait l'imagination d'idées impudiques, d'images obscènes, en pensant à la personne en qui il a mis son affection; Un tel homme devient dès-lors un Adultère, ou un fornicateur secret, & il doit s'attendre à la même condamnation, que ceux qui en ont commis les actes extérieurs. Quand donc, comme s'exprime quelqu'un, (a) Quand un cœur impur charge ses yeux de faire, en faveur de ses désirs impudiques, *la fonction de corrupteur*, & qu'une imagination insensée s'amuse & se plait à la contemplation d'une souillure, qu'elle souhaitteroit de commettre réellement, dès qu'elle en auroit l'occasion; en ce cas la fornication ou l'Adultére sont éffectivement commis dans le cœur; Le Pécheur est allé aussi loin qu'il pouvoit aller; son *imagination* est corrompue, sa *Conscience* est souillée, son *esprit*, qui est la meilleure partie de lui-même, se trouve plongé dans l'impureté; & on ne doit point lui tenir compte, de ce que son corps ne l'est pas aussi, puisque la vertu n'y a point de part.

Préservatifs contre ce péché.

Voulons-nous donc nous conserver chastes, & purs, suivons l'avis du Sage. (b) *Gardons nos cœurs de tout ce dont il faut se garder*; *Car d'eux* procédent *les sources de la vie*: Fortifions ensuite nôtre résolution par des considérations, qui soient propres à produire cet éffet. Représentons-nous souvent à nous-mêmes, combien sont grands, atroces, terribles & dangereux, les péchés d'Adultére, de fornication, d'impudicité, & de toute sorte de souillures, afin d'être plus éficacement portés à veiller exactement sur nos yeux, & suivant l'expression du St. homme *Job*, (c) *à faire une Alliance avec eux*, de peur qu'ils ne nous entrainent dans le désordre. Evitons avec hor-

(z) *Horneck*. Serm. Vol. II. (a) *Gardiner*. (b) Prover. IV. 23. (c) Job. XXXI. 1.

horreur toute penſée impure, tout livre obſcène, tout portrait laſcif, & en général tout ce qui peut faire naitre dans nôtre eſprit des idées impudiques. (d) *Qu'aucun diſcours ſale ne ſorte de nôtre bouche.* Fermons les oreilles à tout diſcours qui choque la pudeur, à toute chanſon impudique, à toute raillerie indécente, & fuions la compagnie de ceux qui ont du goût pour ces ſortes de choſes. Gardons-nous, en tout tems, de l'aiſe & de l'oiſiveté, de la luxure, & de l'ivrognerie; en un mot de tout ce qui tend à enflammer, & à nourrir les paſſions; Nous apliquant *conſtamment* au Jeûne, à la Priére, au Travail, & à tout ce qui peut être de quelque utilité, pour préſerver nôtre cœur de la Molleſſe; (e) afin que par là, *nous puiſſions crucifier la Chair avec ſes paſſions, & ſes déſirs*, (f) *Matter nôtre Corps & le tenir en ſujettion, de peur qu'en quelque ſorte nous ne ſoions reprouvés.*

## DU HUITIEME COMMANDEMENT.

### *Tu ne Déroberas point.*

Les deux Commandemens précédens avoient mis à couvert nos perſonnes, & celles avec qui nous avons quelque rélation, des entrepriſes de la violence & de l'impudicité. Celui-ci met nos droits, & nos biens, hors des ateintes de l'injuſtice qu'elle qu'elle ſoit. Mais parce qu'il s'eſt trouvé des perſonnes qui ont douté, qu'il y eût entre les hommes, ni droit, ni proprieté; il ne fera pas hors de propos, de dire quelque choſe à ce ſujet. Fondement de la proprieté des biens.

(g) Dieu, *par ſa parole puiſſante*, ayant créé, & conſervant encore tout ce qui exiſte, il faut néceſſairement que tout ce qui exiſte ſoit à lui, & à ſa diſpoſition. Tout ce donc qu'un homme poſſéde, Maiſons, Terres, Troupeaux, ou Argent, ce qu'on apelle, en un mot, *Biens*, & *Richeſſes*, de quelque maniére qu'il y ſoit parvenu, ſoit par héritage, par don, ou par aquiſition, par ſa valeur, ou par ſon eſprit, par quelque Emploi, ou par quelque profeſſion, par ſon induſtrie, ou par ſon travail; Tout ce, dis-je, qu'il poſſéde légitimement, vient *Originairement* de Dieu. Et quoique cet Etre Suprême s'en ſoit reſervé la proprieté, en ſorte qu'il peut le



(d) Eph. IV. 29. (e) Gal. V. 24. (f) I. Cor. IX. 27. (g) *Beveridge*, Cat. de l'Egl. Angl.

le reprendre toutes les fois qu'il le juge à propos ; cependant, dès qu'une fois il en a mis quelqu'un en possession, il lui a donné par cela même, sur tout ce qu'il lui a mis entre les mains, un droit, qui fait que toutes ces choses-là sont *à lui*, plutôt qu'à qui que ce soit ; Ensorte que qui que ce soit, à l'exception de celui qui en est le proprietaire, & qui seul doit rendre compte de l'usage qu'il en aura fait, à Dieu, de la main duquel il les a reçuës, n'a rien à y voir, ni à y prétendre.

Différentes sortes de Larcins.

Dieu, en qualité de Souverain Maitre, & de propriétaire de l'Univers, nous ayant libéralement donné ce que nous possédons, a bien voulu, pour nous assurer le droit d'user de ce qu'il nous avoit mis entre les mains, faire & publier cette Loi, qui oblige tout le Genre-humain ; *Tu ne déroberas point*: c. d. (h) Tu ne prendras, à qui que ce soit, rien de tout ce qui lui apartient, ou de ce que Dieu lui a donné: Tu n'en feras ton propre, ni par force ni par fraude, ni ouvertement ni en cachette. En éffet il ne faut pas nous imaginer, que cette défense ne regarde que ce que nous apellons communément *Larcin* ou *Vol.* Elle comprend encor toute voie illicite & indirecte, par laquelle nous empiétons sur le droit de nôtre Prochain, que cela se fasse par fausseté, parjure, ou subornation de Témoins, dans les Cours de Judicature; en mentant, dissimulant, ou cachant la vérité, en fraudant, en trompant, ou dupant dans quelque marché, ou dans quelque contract ; (i) en contractant, par emprunt ou de quelqu'autre maniére, des Dettes que nous savons bien que nous ne payerons jamais; en nous engageant pour autrui au delà de ce que nous sommes en état, ou de ce qu'il nous convient de paier; en oprimant ceux qui sont dans la nécessité, & en usant de tout nótre crédit, & de toute nótre adresse, pour enlever à des gens qui ne peuvent nous résister, ce qu'ils auroient pû nous disputer légitimement; en retenant *les gages de l'Ouvrier ou du Domestique*; & en fatigant par des délais ceux qui ont contre nous des prétentions légitimes. A cela nous pouvons ajoûter tout ce *mystère d'iniquité*, par lequel on ruïne les fortunes & les familles, par les voies exorbitantes de procurer, avancer & accumuler les Capitaux, &

(h) Id. ibid. (i) *Wake*, ubi sup. & *Towerson*, sur les Commandemens.

& les Intérêts; le *prêt sur gages*, comme il se pratique ordinairement, & les exactions qui en dépendent. Enfin toute profession, qui n'a d'autre ressource que le vice, & l'extravagance des hommes, avec tout autre mauvais moien de faire du gain. Ces pratiques, & toutes celles qui y ont du raport, sont autant de violations du VIII. Commandement, & sont comprises sous le nom de *Larcin.*

(k) *Que personne*, dit St. *Paul ne foule son frére ou ne fasse son profit au domage de son frére en aucune affaire, parce que le Seigneur est le Vangeur de toutes ces choses.* Et pourquoi ne le seroit-il pas? L'Injuste ne viole t-il pas son Autorité? Ne dement-il pas cette proprieté, que Dieu a sur toutes choses, & qui est essentielle à sa Nature? Et non seulement cela, mais encor n'usurpe-t-il pas insolemment le droit de Dieu sur ses Créatures, & ne s'empare-t-il pas témérairement du pouvoir qu'il a, de disposer comme il lui plait de ce qui lui apartient? *Ceux qui se hâtent de dévenir riches*, ne pensent peut-étre pas assez, qu'ils travaillent à détruire l'ordre & le bonheur de la Societé, dont la *Justice* est la base la plus solide. Mais il leur seroit avantageux, de faire attention à leurs véritables intérêts, & aux maux que pourra leur atirer dans la suite, selon la déclaration du Sage, ce désir actif & insatiable de dévenir riches. (l) *Celui qui se hâte de dévenir riche, a l'œil mauvais, & ne considére pas que la pauvreté viendra sur lui.* Rendre sa condition meilleure & son état plus doux, *faire son nid en lieu haut*, & s'élever au dessus des nécessités de la vie, voilà peut-être le principal but de ceux qui employent des voies illicites pour gagner du bien. Cependant, soit que Dieu par un juste jugement, permette que ces gens-là tombent entre les mains des trompeurs & des opresseurs, & que comme (m) *ils ont dépouillé plusieurs personnes*, ils soient eux-mêmes dépouillés à leur tour, par la fraude & la tromperie d'autrui; soit qu'il y ait quelque *malédiction secrette* attachée à tout gain injuste, laquelle, selon l'expression du Prophéte, (n) *entre dans la Maison du Larron, y demeure & en consume le bois & les Pierres*; *quoiqu'il en soit*, il est certain, que l'Ecriture Sainte nous assure que (o) *celui qui oprime le pauvre pour augmenter ses richesses, tombera infailliblement dans la disette*, & que comme (p) *la per-*

(k) I. Thess. IV. 6. (l) Prov. XXVIII. 22. (m) Habacux, II. 6. (n) Zacharie V. 3. 4. (o) Prov. XXII. 16. (p) Jeremie XVII. 11.

*perdrix couve ses Oeufs, & ne les fait point éclorre, de même celui qui amasse des richesses par l'injustice, les laissera au milieu de ses jours, & sera un fol à la fin*: Un *Fol*, quand au milieu de ses biens mal aquis, sa conscience se trouvera en proie à des remors & à des troubles continuels, quand tout ce qu'il verra, tout ce qui l'environnera, lui reprochera en face ses iniquités; & réveillera dans son ame quelque réflexion mortifiante. Un *Fol*, quand dans son lit de mort, sa derniére volonté ne sera qu'un long Catalogue de Crimes actuellement subsistans, & que chaque sol, pour ainsi dire, qu'il léguera, le fera souvenir de sa condamnation prochaine: Un *Fol* enfin, quand, dans le grand Jour des rétributions, ses obliquités & ses ruses injustes seront mises en évidence, & qu'il se verra lui-même forcé de reconnoitre, qu'en s'exposant pour des biens fragiles & passagers à une damnation aussi terrible que certaine dans une autre vie, il a fait le troc du monde le plus insensé. Car Dieu s'est expressément déclaré là-dessus: (q) *ni les Larrons, ni les Avares, ni les ravisseurs du bien d'autrui, n'hériteront point le Roiaume des Cieux.* Concluons delà avec le Sage (r) *Il vaut mieux peu avec justice, qu'un gros revenu, là ou il n'y aura point de droit.*

Devoirs positifs renfermés dans ce Commandement.

Si donc nous ne voulons pas provoquer la Colére de Dieu contre nous, & nous perdre nous-mêmes, en faisant du tort à nôtre prochain, il nous importe extrêmement, *d'être justes & vrais dans toutes nos affaires*, de ne faire ni laisser faire aucun tort à qui que ce soit, (s) *de rendre à chacun ce qui lui est dû, le tribut à qui* nous devons *le tribut, le péage à qui* nous devons le *Péage, la Crainte à qui* nous devons *la crainte, l'honneur*; à qui nous devons l'honneur; d'être soigneux de pourvoir à la subsistance de nos familles selon leur état; & pour cet éffet de nous adonner à quelque occupation honnête & utile à la Societé: d'user avec discrétion, & sans prodigalité, des biens que la Providence nous a confiés; d'étre moderés & prudens dans nôtre dépense, ponctuels à payer nos dettes, & charitables envers les Pauvres. En un mot, de peser toutes nos démarches avec les autres hommes à cette *balance du Sanctuaire*, que Nôtre Grand Maître nous a proposée; (t) qui consiste, *à faire aux autres, tout ce que nous voudrions qu'ils nous fissent*; ou, (s'il nous est quelque fois arrivé, de transgresser cette régle,) *de reparer au plu-*

(q) I. Cor. VI. 10. (r) Prov. XVI. 8. (s) Rom. XIII. 7. 8. (t) Matth. VII. 12.

*plutôt le tort que nous avons fait*, & de nous en tenir ensuite à cet autre précepte de l'Apôtre : (u) *Que celui qui déroboit, ne dérobe plus, mais plutôt qu'il s'occupe en travaillant de ses mains à quelque chose de bon, pour avoir dequoi donner à celui qui est dans le besoin.*

## DU NEUVIEME COMMANDEMENT.

### *Tu ne diras point faux témoignage contre ton prochain.*

Le mot *Témoignage*, dans sa signification primitive, (v) est un terme du *Bareau*, & désigne ces déclarations que l'on fait dans les Cours de Justice, & qui servent à la décision de certaines difficultés *capitales*, ou du moins de grande importance. *Dire un faux témoignage contre son prochain*, ce sera donc faire par Serment, (w) ou par maniére d'afirmation solemnelle, dans des Procédures légales; une déposition préjudiciable aux biens, à la *vie* ou à *l'honneur* de son prochain, quand celui qui la fait sait très-bien qu'une telle déposition est contraire à ses véritables sentimens, & qu'il la fait dans l'intention d'en imposer à ceux qui peuvent avoir quelque intérêt à la chose dont il est question. Mais puisque l'on emploie souvent cette expression, *dire un faux témoignage* pour désigner toutes ces déclarations, qui, pour n'être pas faites devant les Tribunaux, ni pour des choses de grande conséquence, mais dans la conversation ordinaire, & pour des sujets de moindre importance, ne laissent pas de porter en quelque sorte atteinte, à l'intérêt & à l'honneur du Prochain; Après avoir examiné le principal but de ce précepte, qui est de défendre *le faux témoignage dans les Procédures Judiciaires*, nous passerons aux autres Actes, qui en sont autant de violations.

(x) La repugnance naturelle, que la plûpart des hommes ont à confesser, ce qu'ils ont eû la témérité de commettre; *l'embarras* & l'incapacité, où les Juges mêmes les plus éclairés, & les plus intègres, se trouvent souvent, de prononcer droitement sur une difficulté, faute de lumiéres suffisantes sur l'état de la question; lumiéres qu'ils

Crime qu'il y a, à rendre un faux témoignage devant les Juges.

Y y

(u) Eph. IV. 28. (v) *Newcomb.* Sermons sur le Cat. Vol. II. (w) C'est un effet de l'indulgence des Loix d'Angleterre pour ceux qu'on apelle *Quakers* ou *Trembleurs*. (x) *Lowerson*, sur les Commandemens.

qu'ils ne peuvent aquerir, qu'à l'aide du témoignage de personnes, qui ne soient nullement intéressées dans le fait dont il s'agit, sont deux considérations, qui établissent suffisamment l'usage des *Témoins*, dans les Tribunaux, & qui en démontrent la *nécessité*. Quand donc une personne qui est (y) apellée à déclarer devant un Juge compétant, ce qu'elle fait sur une certaine chose, ateste ce qui est faux, ou cache ce qui est vrai, lorsque sa déclaration doit éclaircir, & décider un fait douteux; Elle commet un Crime d'autant plus atroce, qu'elle s'en rend coupable de la maniére la plus solemnelle, au mépris des Loix, & des raisons que peuvent avoir les Juges, de prendre connoissance de semblables cas; au préjudice de l'utilité commune, & de la sûreté publique, (qu'on ne viendra jamais à bout de conserver, si la conscience n'a pas assés de pouvoir sur les hommes, pour les obliger à de grands égards pour la vérité;) & en foulant aux piés la Sanction la plus Solennelle. & la plus autentique, qui est la derniére ressource, à laquelle on puisse avoir recours, lorsqu'on veut (z) *confirmer* quelque chose, ou *terminer quelque diférent:* Outre qu'un faux témoignage cause souvent la ruïne (a) de celui contre lequel on le rend; qu'il prête à la partie adverse un nouveau secours pour exécuter ses mauvais désseins, & qu'il empêche le Magistrat, des lévres duquel dépendent souvent la vie & la fortune des particuliers, d'administrer la Justice d'une maniére droite & impartiale. C'est pour cette raison que les *Rabbins* apellent communément la langue du faux témoin, *la triple langue*, parce que, selon eux, elle tue *trois* personnes, celle qui parle, celle qui entend, & celle de qui l'on parle. C'est pourquoi Dieu défend expressément dans la Loi, (b) *d'être témoin contre son prochain sans cause* (c) *de ne point s'associer avec le Méchant, pour être un témoin injuste:* Et au cas qu'une pareille méchanceté vint à être découverte, cette même Loi permet & ordonne la peine du Talion. (d) *Si un faux témoin se léve contre quelqu'un, & témoigne contre lui ce qui est mauvais, les Juges feront une exacte recherche, & voici si le témoin est un faux témoin, & a témoigné faussement contre son frére, alors vous lui ferés comme il avoit dessein de faire à son frére.*

Il

(y) *Fiddes*, Théol. Vol. II. (z) Heb. VI. 16. (a) *Towerson*, & *Edwards*. ubi sup. (b) Prov. XXIV. 28. (c) Exod. XXIII. 1. (d) Deut. XIX. 16, &c.

Il eſt certain qu'il y a dans le faux témoignage, une telle complication d'infamie & d'iniquité, d'audace & d'impieté; la conſcience y eſt ſi vilainement proſtituée; l'uſage & le but des Tribunaux y ſont tellement détruits, que (f) tout témoin faux & ſuborné, devroit être regardé comme un *Ennemi public*, & deteſté comme un perturbateur de la paix & du bien-être du Genre-humain; Et comme il n'y a point de particulier, qui ne ſoit perſonellement intereſſé dans un crime de cette nature, & qui ne coure riſque de ſe reſſentir un jour du mal, qu'un Malheureux parjure fait à toute la Societé, il n'y a point de peines aſſés ſévères, pour reprimer un déſordre ſi affreux. Les *Cour* de Juſtice ne ſauroient aporter trop de *Solemnités*, dans l'admiſſion des témoins, ni ſe montrer trop *ſcrupuleuſes* dans l'examen de ceux, qui paroiſſent trop promts, & trop hardis à ſe préſenter comme tels.

Le faux témoin eſt une peſte publique.

Il eſt de plus à remarquer, que quoi qu'il s'agiſſe principalement des Témoins dans ce Commandement; les Gens de Loi ou de Robe, & en général toutes les perſonnes, qui ont quelque Emploi dans les Cours de Judicature, ou quelque afaire devant les Tribunaux, y trouvent auſſi une régle de conduite. Lors donc que le *Demandeur*, ou celui qui forme une plainte, intente une action qui n'a aucun fondement; ou que dans ſa demande il mêle des choſes fauſſes parmi les vraies; lors-que le *Défendeur* ou le *Rée* pour arrêter le cours de la Juſtice, nie en préſence du Juge, ce dont ſa partie le charge: lors qu'un *Avocat* entreprend une mauvaiſe cauſe, ou qu'il en impoſe dans ſes informations aux *Juges*, & aux († ) *Jurés*; Quand le *Juge* ſe laiſſe corrompre par préſens, ou par ſollicitations, pour rendre une Sentence injuſte: Ou quand les *Jurés* font par l'un ou par l'autre de ces motifs un raport qui n'eſt pas conforme à la vérité; Ils ſe rendent tous coupables de *faux témoignage*; Laqu'elle que ce ſoit de ces perſonnes-là, qui pervertiſſe le droit, & quelque voie qu'elle emploie pour en venir à bout, Elle commet ſans doute une faute énorme, & un péché criant, & comme s'exprime élégamment un Prophête, (g) *Le Jugement germera comme le* † *Chanvre ſur les ſil-*

Autres perſonnes que ce Commandement regarde.



(f) *South.* Serm. Vol. I. (g) Oſée X. 4.

(†) Terme qui dans la Juriſprudence Angloiſe a une ſignification particuliére.

(†) Il y a dans nos Verſions, *comme le fiel* c. d. comme ces herbes Sauvages & ameres, qui croiſſent avec beaucoup de rapidité.

*sillons d'un champ*; C'est à dire que la vengeance de Dieu, s'armera contre ceux qui jurent faussement, & les envelopera. Voilà, ce semble, le prémier, & le principal but de ce Commandement; Ajoûtons-y ce que nous avions à dire sur quelques uns de ces vices, qui ont du raport au faux témoignage.

II. Dans un *sens Civil*, & hors *Barreau*, on peut, comme nous l'avons déja dit, étendre le sens du Neuviéme Commandement, à toutes sortes de faussetés, qu'elles qu'elles soient, & plus particuliérement au *Mensonge*, & à la *Calomnie*, entant que ce sont des péchés, qui blessent l'interêt, & l'honneur de nôtre prochain.

Différentes opinions sur la Nature du Mensonge.

1°. Le *Mensonge* est si souveut condamné dans l'Ecriture Sainte, & ceux qui s'en rendent coupables, y sont si souvent mis au rang des plus grands pécheurs, qu'on ne sauroit douter de son énormité; Mais les Théologiens & les Moralistes, d'acord là-dessus, se trouvent partagés quand il est question d'en déterminer la Nature. Les uns (h) ont prétendu que *mentir*, *c'est penser une chose & dire une autre.* Mais puisque personne n'est obligé, de dire toûjours ce qu'il pense, puisque en plusieurs cas, il y auroit une très-grande imprudence, & même, en certaines occasions, de l'injustice & un défaut de charité, à découvrir tout ce que l'on pense; on peut certainement sans mentir, sans pécher. sans offenser Dieu, ni blesser sa conscience, penser a de certaines choses qu'on ne dit pourtant pas, pourvû que d'ailleurs on ait soin de ne rien dire qu'on ne le pense réellement. C'est pourquoi d'autres ont défini le *Mensonge*, par la *déclaration volontaire d'une chose fausse.* Mais c'est une erreur de croire, que la fausseté de ce que l'on dit soit essentielle à un Mensonge; puisque quand même on ne diroit que ce qui est réellement vrai, cependant si lors qu'on le dit, on croit la chose fausse, on est sans contredit coupable de Mensonge; Comme au contraire, celui qui pensant dire vrai, se trouve pourtant avoir dit une fausseté, n'est certainement pas coupable de ce péché.

En quoi elle consiste veritablement.

C'est ce qui en a porté des troisiémes à soutenir avec plus de raison, que la nature du mensonge consistoit, (i) dans l'intention que celui qui parle, a de tromper par ses discours celui ou ceux à qui il s'adresse; & alors soit que ce qu'il dit soit vrai ou faux en lui-même, soit qu'il s'accorde ou non avec sa pensée, s'il a réellement le des-

(i) *South.* Serm, Vol. I. & *Smalridge.* Serm.

dessein de tromper celui qui l'écoute, s'il s'aperçoit de l'effet de son discours, & s'il continue à s'en servir dans la même vuë, de quelque déguisement qu'il se serve, quelles que soient les expressions qu'il employe, ce qu'il dit est réellement & certainement un mensonge, & quiconque s'en rend coupable, s'expose par là aux peines dont les menteurs sont menacés.

(k) La Societé ne retireroit aucun avantage du don de la parole, si les hommes n'étoient *expressément* ou *tacitement* convenus entr'eux, ou du moins s'ils n'eussent été obligés, par quelque Loi supérieure & antecedente, d'en user avec sincérité toutes les fois qu'ils feroient profession de se découvrir leurs pensées les uns aux autres, Ils peuvent, il est vrai, se taire, quand ils veulent cacher à d'autres, ce que ceux-ci n'ont pas droit de savoir, mais lorsqu'ils se servent de la parole, ils prétendent par-là découvrir leurs pensées, & ils trompent par conséquent leurs fréres, quand ils ne sont pas réellement ce qu'ils veulent qu'on croye qu'ils sont.

(l) Châque homme a un droit naturel à la vérité; il a droit d'être instruit de nos véritables sentimens, pourvû que nous trouvions à propos de les lui aprendre. Quand donc dans nos déclarations, dans nos promesses, ou dans nos protestations, il y a de la contradiction entre ce que nous disons & ce que nous pensons; (m) Quand nous nous proposons par nos discours d'en imposer à la crédulité des autres; Quand nous abusons de leur confiance, jusqu'au point de les tromper, dans le tems même que nous feignons de leur parler sincérement; Quand sous prétexte de leur découvrir nos pensées, nous nous efforçons à dessein, de science certaine, & de propos déliberé, de les tromper, & de les faire tomber dans l'erreur; une prévarication aussi insame que celle-là, est incompatible avec les Loix de Dieu, & avec les régles de l'honnêteté la plus commune. C'est de nôtre part un acte de mauvaise foi, d'une bassesse insigne, d'une injustice criante, & d'un grand défaut de charité à l'égard de nôtre prochain, d'une audace, & d'une témérité abominable contre Dieu, qui fait tout, & *qui sonde les cœurs & les reins.* C'est pour cela que l'Ecriture Sainte nous assure que (n) *comme le Mensonge est une vilaine tache* à l'honneur de celui qui l'emploie, il est aussi (o) *une abo-*



(k) Id. ibid. (l) La pratique de pieté. (m) *Smalridge.* Serm. (n) Ecclesiastiq. XX. 24. &c. (o) Prov. XII. 22.

*abomination à l'Eternel*, & (p) *un objet de déteſtation pour le Juſte*, & que par conſéquent (q) il exclut de la félicité, & plonge (r) *dans l'Etang ardent de feu & de ſoufre*, ceux qui s'y adonnent; Car (s) *un faux témoin ne demeurera point impuni, & celui qui profère des menſonges n'échapera point.*

Le menſonge officieux.

„ Mais, me dira t-on en ſera-t-il de même de celui (t) qui, pour „ rendre ſervice, plutôt que pour faire aucun mal, pour calmer (par „ exemple) la colére d'un furieux, pour conſoler ceux qui ſont abatus; pour détourner un méchant homme de quelque mauvais deſſein, ou pour encourager les gens de bien à des actions loüables, „ pour ſauver la vie d'un ami, ou pour empêcher la perte d'un Héros vertueux, s'écartera quelquefois de la verité; ne lui ſera-t-il pas „ permis, de parler autrement qu'il ne penſe, quand cela ſera néceſſaire, pour parvenir à des fins bonnes & loüables?

N'eſt pas permis, quoi qu'il ne ſoit pas ſi criminel.

Un de nos plus Savans & judicieux *Théologiens*, (u) répond pleinement & d'une maniére peremptoire à cette queſtion. *Nous ne connoiſſons* dit-il, *point de plus grand bien que la gloire de Dieu: & en effet il n'y en a point de plus grand. A peine connoiſſons-nous un moindre péché, ſi tant eſt qu'il y ait des péchés, qu'on puiſſe regarder comme peu de choſe, qu'un menſonge officieux, & qui ne fait aucun mal à perſonne; cependant il n'eſt pas permis de commettre l'un pour l'amour de l'autre. Parleras-tu méchamment pour Dieu*, dit *Zophar* à *Job*, *& profereras-tu des paroles trompeuſes pour lui?* Ici l'interrogation a toute la force d'une interdiction. Or s'il ne nous eſt pas permis d'emploier un langage trompeur, quand il s'agiroit de la gloire de Dieu, il s'enſuit certainement qu'il ne nous le feroit pas non plus, quand il s'agiroit d'un objet de moindre importance que celui-là, comme pour ſauver la vie à quelqu'un, (w) pour convertir une ame, pour la paix d'une Egliſe, ni même (ſi le cas étoit poſ-

(r) XXI. 8. (s) Prov. XIX. 5. (t) Les Catholiques *Romains* croient, que les menſonges officieux ſont des péchés *Veniels*. *Les Sociniens* les regardent comme permis, parce qu'ils ne font du tort à perſonne, & que ſouvent même ils font beaucoup de bien; Enfin quelques uns de nos Théologiens diſent, qu'en certains cas, & pour de certaines fins, on peut les regarder comme innocens. Mais tout cela paroit fort éloigné de la vérité *Edwards* Théol. Vol. II. (u) *Sanderſon.* ad Clerum Serm. II (w) *Ad ſempiternam ſalutem nullus ducendus eſt opitulante Mendacio. Aug.* de Mend. c. 19. & Romain. III. 8.

poſſible ) pour la rédemtion du Monde. Car une bonne intention, ne ſauroit juſtifier les moyens criminels que l'on emploie, pour parvenir à un but qui ſeroit d'ailleurs légitime. (x) Les menſonges officieux ſont inconteſtablement beaucoup moins mauvais, & beaucoup plus excuſables, que ceux d'une autre eſpéce; & quoi qu'ils ne ſoient pas ſi odieux, ils peuvent pourtant être des péchés; le beſoin qu'ils ont d'excuſe fait voir clairement que ce ſont des fautes. Nous mêmes, qui ſommes très diſpoſés à excuſer ceux qui ne ſe permettent jamais la moindre fauſſeté, que quand ils peuvent par-là rendre un bon office à leur prochain, nous ne ſaurions nous empêcher d'eſtimer de louer, & de reſpecter, ceux qui ne ſe croient jamais permis de mentir, pour quelque ſujet que ce ſoit, & d'avoir pour eux plus de déférence que pour les prémiers.

2°. Une autre eſpèce de *faux témoignage*, c'eſt en général la *Médiſance*, dont le but eſt de diminuer la réputation du prochain, & de groſſir ce qui peut tourner à ſa honte & à ſon infamie; Et il (y) n'importe, pour s'en rendre coupable, que ce que l'on dit, ſoit *vrai* ou *faux*; qu'il ſoit dit *en préſence* de celui dont il ſagit, ou *en ſon abſence*; en termes *exprès* ou *couverts*, *ſérieuſement*, ou par maniére de *raillerie*. Si le mal qu'on dit du prochain eſt faux, & qu'on le ſache tel, c'eſt pure *Calomnie*; Si on n'en eſt pas aſſuré, & qu'on ne l'avance que ſur le raport d'autrui, ce n'eſt pas tout à fait calomnie, c'eſt *détraction*; Si la choſe eſt vraie, & qu'on la ſache telle, c'eſt *diffamation*, entant qu'elle fait du tort à la bonne reputation du prochain. Le lui dit-on en face, ce qui montre en aparence plus de générofité? C'eſt *outrage* ou *inſulte*; Et parle-t-on en ſon abſence, ce qui marque beaucoup de baſſeſſe, & de lâcheté? C'eſt proprement ce qne nous apellons *Médire*, ou *parler mal de ſon prochain en ſon abſence.* Qu'elle que ſoit la voie dont on ſe ſerve pour donner cours à la *médiſance*, cela n'en change pas beaucoup la Nature, tandis que ſon but & ſon éffet, ſont de *diffamer* le prochain. Il faut ſeulement remarquer, que les plaïes les plus profondes, ſont ſouvent faites par les voies les plus douces, & les plus artificieuſes.

Médiſance: ſes diverſes eſpéces.

(z) *Pluſieurs ſont tombés par le tranchant de l'épée*, ( dit le Sage

Mal qu'elle cauſe.

(x) *Smalridge*, ubi ſup. (y) *Tillotſon*. Sermon. Vol. I. (z) Eccleſiaſtiq. XXVIII. 10. &c.

Sage fils de *Syrach*, en décrivant les maux que cause la Calomnie & la diffamation, ) *mais un plus grand nombre encore par la langue. Heureux celui qui en est à couvert, & qui n'en a pas senti le venin, qui n'en a pas tiré le joug, & qui n'a pas été lié dans ses liens; car son joug est un joug de fer, & ses liens sont des liens d'airain, sa mort est une mauvaise mort, & le sépulcre vaudroit mieux qu'elle.*

A celui qui en est l'objet.

Il est certain, ( a ) que puisque tous les hommes, & fur tout les gens d'honneur & de probité, font naturellement portés à estimer une bonne reputation, plus que tous les biens temporels, & à la chérir comme une chose plus précieuse que la vie même, la personne qui les en prive, soit ouvertement ou en cachette, leur fait autant de tort, que si elle leur enlevoit leur bien, ou qu'elle les privât traitreusement de la vie. ( b ) Tout homme, furtout l'homme d'esprit, & de mérite, souhaitant d'être utile à la Societé dans laquelle il vit, & d'y être consideré, il ne sauroit guéres parvenir à son but, sans être en bonne odeur parmi ses semblables. Or celui qui ternit l'honneur de son prochain, l'envelope, pour ainsi dire, dans ses piéges; il l'embarasse dans ses liens, il met obstacle à son avancement, & engourdit les nerfs des éfforts qu il fait pour s'élever; Le mérite le plus brillant ne sauroit paroitre dans tout son jour, quand une fois la Calomnie & la médisance en ont terni l'éclat.

Quelque mal fondé que soit un raport, tout le monde n'a pas le *tems*, & peu de personne veulent se donner *la peine* d'en recher la vérité, & d'en fonder les sources. Il plaira aux uns par le tour agréable, & spirituel qu'on lui aura donné en le débitant, & ne déplaira pas à d'autres; à cause du penchant naturel qu'ils ont à abaisser un mérite supérieur. Quelquefois il sera bien reçu par un motifs d'envie, ou de vengeance; & en plusieurs occasions, par un principe d'intérêt ou de *concurrence*. C'est ainsi qu'un conte a un libre cours, & ( c ) qu'une vapeur maligne infecte toute une Ville, & souvent même tout un Pays. Ainsi lors qu'ue Calomnie une fois mise en avant, se trouve encouragée & enhardie par le succès, elle ne man que

( a ) Oeuv. de *Barrou*. Vol. I. ( b ) *Fiddes*. Theol. Vol. II. ( c ) Id. Sermons.

que pas, non ſeulement de ſe répandre fort loin ; mais encore plus elle ſe répand, & plus elle augmente en malignité. Le prémier Auteur de la Calomnie ne ſait guéres lui-même juſques où s'étendra le mal, & ſe met toûjours plus hors d'état par là, de s'aquiter auprès de la perſonne qui ſoufre d'un deshonneur, dont elle ſent tout le poids pendant ſa vie, mais qui (d) outre cela rejaillit ſur ſes enfans, & paſſe juſques à ſa poſtérité, parce que la bonne ou la mauvaiſe réputation d'un Pére ſe tranſmet à ſes enfans, qui ne reçoivent ſouvent de lui point d'héritage plus précieux, que la réputation d'une vertu ſans reproche, & d'un mérite ſans tache, que la langue du Calomniateur ou du Médiſant s'éfforce de leur enlever. Et à ſa poſtérité.

Auſſi le *Sage* Roi *d'Iſraël*, conſiderant le tort irréparable, & l'injuſtice permanente, que cauſe la Calomnie & la Médiſance, à ceux qui en ſont les triſtes objets ; compare les perſonnes qui trouvent du plaiſir à calomnier, & à médire, à des inſenſés & à des furieux; (e) *Comme un inſenſé*, dit-il *qui jette des tiſons allumés, & des fléches mortelles, ainſi eſt celui qui* (f) *diffame ſon prochain, & qui dit, eſt-ce que je ne badine pas?* C'eſt ſans doute une joie bien extravagante, que celle qui eſt la mére du chagrin & de la triſteſſe, pour ceux que nous devrions aimer avec tendreſſe. C'eſt un badinage ou un divertiſſement cruel & dénaturé, que de ſe joüer de la réputation d'un homme, de le tourner en ridicule dans les compagnies, pour en faire un objet de riſée, & le jouët du public. La réputation eſt un avantage trop noble pour être ſacrifié à la raillerie. (g) C'eſt un *bien* trop cher & trop précieux, & en même tems trop fragile & trop délicat, pour être manié avec légéreté, & proſtitué au divertiſſement d'un chacun. Extravagance de ce vice.

3. On peut encore raporter à ce Commandement quelques autres maniéres de *dire un faux témoignage contre not reprochain*; *comme* 1°. la *Détraction*, qui conſiſte à (h) repréſenter ſa perſonne & ſes actions dans le jour le plus déſavantageux, à diminuer ſes bonnes qualités; à groſſir ſes défauts, & à entremêler de *Mais*, tous les éloges qu'on lui donne.

2°. La *Flaterie* qui eſt l'extrêmité oppoſée, & qui conſiſte à cacher,



(d) *Tillotſon.* Ubi ſup. (e) Prov. XXVI. 18. (f) Selon la traduction des LXX. (g) *Barrow*, ubi ſup. (h) Id. ibid.

cher, & à pallier les vices du prochain, à relever, & à grossir ses bonnes qualités, à dessein d'enfler sa vanité, & d'augmenter son amour propre. 3°. Enfin toute fausseté dans nos paroles, ou dans nos Contracts qui ne pourroit que tourner au préjudice de nôtre frére, & le faire échoüer dans ses desseins.

Devoirs positifs renfermés dans ce précepte.

Ce sont là, je pense, les principales maniéres de transgresser ce Commandement. Les Devoirs *positifs*, qui paroissent y être renfermés, sont, (i) de se faire un scrupule, tant dans les affaires *Civiles*, que dans celles qui sont du ressort des *Tribunaux*, de ne jamais dire que la vérité, d'être fort exact lors que nous la disons, & que nous en venons à quelque détail, pour ne point donner d'occasion aux méprises: D'accorder à chacun les éloges qui lui sont dûs; de ne rien raporter qui puisse porter préjudice à l'honneur de qui que ce soit, & de ne rien passer sous silence, de ce qui peut procurer à nôtre frére une estime qu'il a méritée; de défendre sa réputation autant que nous le pouvons en conscience; de nous taire sur ses défauts, ou du moins de ne pas les agraver, si nous ne pouvons pas nous dispenser de les relever; d'être sincéres dans nos promesses, & dans nos Contracts, dans nos éloges & dans nos recommandations, aussi bien que dans nos avis, & dans nos censures: Nous souvenant toujours de cette terrible, & solemnelle déclaration de Nôtre Souverain Maître: (k) *De toute parole oisive*, (& à beaucoup plus forte raison, de toute *médisance*, & de toute *détraction*, de tout discours mauvais & pernicieux) *que les hommes auront proferée, ils en rendront compte au jour du Jugement. Car par tes paroles tu seras justifié, & par tes paroles tu seras condamné.*

## DU DIXIEME COMMANDEMENT.

### *Tu ne convoiteras point la Maison de ton prochain, &c.*

Pourquoi ce Commandement est le dernier.

Ce Commandement est le dernier de la Seconde Table: Et comme les précédens, qui, à certain égard, peuvent se raporter à celui-ci

(i) *Wake*. Sur le Cat. (k) Math. XII. 36. 37.

ci étend son Autorité jusques sur les secrets ressorts qui nous font agir, & sur les motifs qui nous déterminent. Il régle, en un mot, nos desirs & nos inclinations. La sagesse de Dieu a trouvé à propos de lui assigner cette place, (l) non seulement afin qu'il servit à toute la Loi de suplément & de Recapitulation, mais encore qu'il en fut pour ainsi dire la haïe & la défense, puisque sa violation, est la violation des autres préceptes; & que son observation rend la pratique du reste tout à fait aisée.

Ceux-là se trompent pourtant, ce semble, qui s'imaginent (m) que ce précepte est principalement destiné à reprimer ces prémiers mouvemens de la *Concupiscence*, qui s'élévent dans l'apetit sensuel, & qui précédent toute délibération de *l'entendement* & le consentement de la *volonté*. On ne convient pas que ces prémiers mouvemens de la *Concupiscence*, qui naissent subitement dans le cœur de l'homme, sans être precedés ni suivis de rien qui prouve qu'on y aquiésce, soient proprement *criminels*. Mais supposé qu'ils le soient, & que par une conséquence naturelle ils puissent être compris dans ce Commandement; Toûjours est-il vrai, que puisque tous les autres Commandemens qui défendent l'acte extérieur & *sensible* en interdisent aussi en même tems le principe; ce que le Législateur a *proprement*, & *principalement* en vuë de défendre dans celui-ci, c'est tout desir *illicite* & *déréglé*, de ce qui appartient *légitime ent* au Prochain, ou dont il est le propriétaire; & qu'au contraire, ce qu'il nous y recommande sur toutes choses, c'est d'être *contens* & pleinement satisfaits, de ce que la Bonne Providence de Dieu, a bien voulu nous accorder, sans envier à nôtre prochain la part qui lui est échuë, & sans la dévorer en quelque sorte par nos desirs: Ensorte que ce Commandement, envisagé tant en son sens *négatif*, que dans sa signification *positive*, peut fort bien se réduire à cette double exhortation de l'Apôtre; (n) *Que vos mœurs soient sans avarice; soiés contens de ce que vous avés.*

Il est vrai que le nom même d'*Avare* est un titre odieux, que le général des hommes auroit honte d'adopter. Mais il ne s'ensuit pas de là, que tout désir d'aquerir, soit effectivement criminel. On peut,

Tout desir d'avoir n'est pas Criminel;

Zz 2

(l) *Barrow* sur le Dec. (m) *Sanderson; ad Aulam.* Serm. 5. (n) Hébr. XIII. 5.

Peut, tant qu'on ne fort pas des bornes prefcrites par la raifon, & par l'équité, fouhaiter légitimement de pofféder ce qui eft actuellement au pouvoir d'un autre. (o) C'eft-là une paffion naturelle, une paffion néceffaire à l'homme, & il feroit tout auffi raifonnable, de prétendre que la lumiére fut fans clarté, ou le feu fans chaleur, que de vouloir que la préfence d'un *bien* qui nous manque, & que nous pouvons avoir de quelque autre, ne nous touchât point, & n'excitât en nous aucun defir de le pofféder. Le gain que l'on peut faire dans le Commerce, les fruits de l'induftrie, ou de la diligence, la récompenfe attachée à la culture des Arts & des Sciences, voilà pour l'ordinaire ce qui encourage les hommes à faire des efforts; Voilà les objets de leur attention, & le but de leurs efpérances; & cependant tout cela eft le plus fouvent au pouvoir d'autrui.

Quand & en quel cas il l'eft.

Ce n'eft donc pas le defir en lui-même qui eft condamné dans ce précepte, mais *l'excés* du defir (p) Quand on met fon cœur & fon affection en des chofes, que, felon les Loix Divines & humaines, le Proprietaire ne fauroit aliener; en des chofes qui lui font fi utiles & fi néceffaires, qu'il ne pourroit s'en déffaifir fans un préjudice manifefte; en des chofes qu'il eftime & qu'il aime fi fort, qu'il ne fauroit, fans un chagrin mortel, fe réfoudre à les céder à un autre; Ou quand on lâche la bride à fes defirs mal fondés, & qu'on leur permet d'aller jufqu'à l'inquiétude, & à la trifteffe, jufqu'à nous enlever toute joie, & à troubler toute nôtre tranquilité, à remplir nos cœurs de regrets & d'agitations; En un mot, quand on s'affectionne pour ce qui appartient à autrui, jufqu'au point d'en perdre le repos, de ne fe donner ni trêve ni relâche jufqu'à-ce qu'on l'ait obtenu, & d'être mécontent tant qu'on ne le poffède pas; On fe rend alors coupable du péché *d'Avarice*, où de *Convoitife*, proprement ainfi nommée, encore qu'on ne penferoit pas à fe procurer par des voies illégitimes ce que l'on défire avec tant d'ardeur.

Exemple d'*Achab*,

Tel fut, je penfe le péché *d'Achab*, lorfqu'il *convoitoit* la Vigne de *Naboth*. Peu fatisfait de fon abondance, il porta encore fes defis fur ce qui ne lui appartenoit pas, mais qui (q) fe trouvant à fa bien

(o) *Newcomb.* Serm. de Cat. Vol, II. (p) *Towerfon*, fur les Command.
(q) - - - - - *O fi Angulus ille*

bien-féance irrita fa convoitife au point de le rendre infenfible à tout ce qu'il poffédoit, jufqu'à ce qu'il eût acquis ce qu'il croioit lui manquer. (r) Il n'eut d'abord, du moins à ce qu'il paroit par l'Hiftoire, aucun deffein formel d'obliger *Naboth*, foit par la force, foit par des vexations injuftes, à lui abandonner fa Vigne; il tacha de l'obtenir à des conditions honnêtes, foit par Achat, ou par Echange. Il n'eut recours, ni à la fraude, ni aux menaces, ni à la violence, pour fe fatisfaire. Tout fon procedé *extérieur* fut jufques-là *dans les régles*; les propofitions étoient raifonnables; Le crime étoit dans le *cœur*, & confiftoit à fouhaiter paffionément d'acquerir ce qui ne lui appartenoit pas. L'excès de ce defir fe manifefta enfuite par tous les Symptomes, qui font les effets & les fuites du mécontentement. (s) Il vint dans fa maifon trifte & mécontent, fe coucha fur fon lit, tourna fon vifage de l'autre côté, & ne voulut point prendre de nourriture.

Aprenons du refte de la conduite *d'Acbab*, dans cette occafion, ce qu'on doit attendre d'un homme, quand une fois la Convoitife s'eft emparée de fon cœur. Sa confcience s'endort, & il fe fent porté à toute forte de crimes, pourvû que par ce moyen il puiffe contenter fes défirs. „ *Naboth* aura de fa Vigne tout ce qu'il endemandera s'il veut la céder. Mais s'il s'obftine à la garder, on „ trouvera un autre expédient; On écrira des Lettres; on fubornera „ des témoins; on pervertira le droit; on accufera; on condamnera; „ & on punira du dernier fupplice, fous une apparence de Juftice, „ & par une hypocrifie baffe & honteufe, un homme qui auroit été „ innocent, fi la fituation de fa Vigne ne l'eut pas rendu coupable. Telle eft l'enchainure de crimes, & de défordres où peut nous conduire un defir déréglé, quand nous nous y abandonnons, & que l'objet que nous *convoitons*, nous aveugle, & nous livre aux inftigations de Satan.

Mauvaifes fuites de la Convoitife



*Proximus accedat, qui nunc denormat agellum!*
Que ne puis-je ajoûter au refte de ma terre!
Ce coin encor, qui rend la forme irréguliére! Hort. Sat. L. 2.

(r) *Sanderfon*, ubi fuprà. (s) 1 Rois XXI. 4.

C'eſt donc avec beaucoup de raiſon, que Nôtre Divin Sauveur s'attache principalement à nous avertir, d'être extrêmement ſur nos gardes par rapport à ce péché; *Donnés-vous*, dit il *de garde de l'Avarice.* En effet, conſidéres toutes les fraudes qui ſe commettent parmi les hommes; faites attention à toutes les opreſſions, grandes ou petites, qui ont lieu ſous le Soleil, & vous trouverés que la plûpart doivent leur naiſſance & leurs progrès à cette racine maudite d'Avarice ou de Concupiſcence. (t) Les ſollicitations par Amis, la Corruption des Juges par préſens, la flaterie, la Calomnie, le Parjure, la Simonie, le Sacrilège, les Guerres injuſtes, les faux poids, les fauſſes Meſures, & les mauvaiſes Marchandiſes dans le Négoce; les Procès injuſtes, & les faux Sermens dans les Cours de Judicature; le refroidiſſement & la perfidie entre les Amis; le défaut de compaſſion & la dureté pour les miſérables; tout cela ne découle-t-il pas de cette ſource impure, & déteſtable? Et de ce que ces déſordres ſont devenus ſi fréquens, n'en doit-on pas néceſſairement conclurre que cette génération, en convoitant le bien d'autrui, & en ne ſe contentant pas de ce qui lui appartient, ſe trouve par cela même convaincue d'un grand défaut de charité & d'une injuſtice criante.

Le Contentement d'eſprit, ce que c'eſt.

Le *contentement* d'eſprit, eſt cette douce ſituation, dans laquelle ſe trouve nôtre ame, lorſque acquiéſcant à la portion qui nous eſt échue, & perſuadés qu'elle nous ſuffit, (v) nous ſommes contens de nôtre état, ne ſoufrant pas que le deſir d'aucun changement, ou de quoi que ce ſoit que nous ne poſſédons pas, nous inquiéte & nous écarte de nôtre devoir. Pour faire naître chés nous une diſpoſition ſi propre à nous rendre heureux, il ne ſera pas inutile de faire les Conſidérations ſuivantes.

Conſidérations propres à le produire tirées, 1. de Dieu.

(x) I°. Que Dieu étant le Créateur & le Conſervateur, & par conſéquent le Maître abſolu, & le Diſpenſateur ſouverain de tous les Biens; il a le droit & le pouvoir d'aſſigner, ſelon qu'il le juge convenable à chaque homme ſon poſte, & ſa portion particuliére: Qu'étant infini en Sageſſe & en Bonté; (y) d'un côté, il connoit mieux que

(t) *Sanderſon.* ubi ſuprà & *Towerſon* ſur les Commandemens. (v) *Patrick*, ſur le contentement. (x) *Barrow.* Oeuvres Vol. III. ſerm. 6. (y) Juven.

*Permittes ipſis expendere Numinibus, quid*

que nous, quelle est la situation qui nous est la plus propre; & de l'autre, il ne manquera pas de nous accorder, ce qu'il jugera nous être véritablement avantageux.

2°. Que nous-mêmes, en qualité de *Créatures de Dieu*, nous n'avons aucun droit sur quoi que ce soit; puisque tout ce que nous pouvons avoir, comme tout ce que nous avons actuellement, vient de la Bonté de nôtre Créateur: Et qu'ainsi, pour peu de bien qu'il nous accorde, il ne nous fait aucun tort, & nous n'avons jamais sujet de nous plaindre: Que comme *ses serviteurs*, le genre de nos occupations, nôtre nourriture, nôtre entretien, nos Emplois, nos Commodités, dépendent absolument du bon plaisir de Nôtre Souverain Maître: Que comme *Pécheurs* enfin, quels que soient nos avantages, nous en devons être contens, nous méritons beaucoup moins encor. 2. De nous mêmes.

(a) 3°. Que ce Monde n'est tout au plus, qu'une courte piéce de Théatre, dans laquelle chacun doit faire son personnage, tel que le Grand Distributeur des Roles à jugé à propos de le lui assi- 3. Du monde.

*Conveniat nobis, rebusque sit utile nostris:*
*Nam pro jucundis, aptissima quæque dabunt Dî,*
*Charior est illis, Homo quam sibi.* ... Juvenal: Sat. X. ỷ. 347. &c.
c. d.

Laissés agir les Dieux; Leur bonne Providence
Sait de quoi vous avez besoin:
Et sachant mieux que vous quelle est votre indigence,
Mieux que vous elle en prendra soin.
Dans son aveuglement extrême,
L'homme forme en son cœur de profanes desirs,
Il demande aux Dieux des plaisirs,
Et de leur Majesté Suprême
Dont il est plus aimé qu'il ne s'aime lui-même,
Infailliblement il obtient,
Non ce qu'il demandoit, mais ce qui lui convient.

(a) μέμνησο ὅτι ὑποκριτὴς εἶ δράματος οἷου ἂν θέλῃ ὁ διδάσκαλος. ἂν βραχὺ βραχέος, ἂν μακρὸν μακροῦ &c. *Epict.* Enchir. Cap. 23.

assigner, & qu'il ne nous importe pas beaucoup, d'avoir à représenter un Prince, ou un Laboureur, pourvû que nous représentions comme il faut le Rôle qui nous est échu: (b) Que cette Terre n'est qu'une *Hotellerie* & nous de simples *Passag rs*, qui ne devons pas beaucoup nous inquiéter, s'il nous arrive de n'y pas trouver toutes nos aises & toutes nos commodités, puisque nous n'y avons à faire que très-peu de séjour; Et que le Ciel, qui est nôtre *Patrie*, nous dédommagera amplement, quand nous serons *au bout de nôtre Voiage*.

4. De la diversité des Conditions.

4°. Ne devrions-nous pas refléchir sans cesse, sur ce que l'expérience nous apprend tous les jours, savoir que (c) *Ce n'est pas l'abondance des biens qu'un homme posséde, qui le fait vivre?* Que le contentement se trouve rarement dans une condition éclatante, & même plus rarement, que dans un état médiocre: (d) Que les biens, dont nous jouissons naturellement, sont de plus grande valeur, & en plus grand nombre, que ceux dont nôtre imagination fait dépendre nôtre félicité. Que ces avantages que nous admirons si fort, & dont la privation nous laisse à peine tranquilles, sont acompagnés d'une quantité de desagrémens proportionnés à leur éclat imposant: Et qu'il y a plus de soucis, de craintes, & de dangers dans les Palais, que dans les les Cabanes.

5. Des promesses de Dieu.

5°. Et ne dirons-nous rien des promesses, que Dieu nous fait dans sa Parole, de nous soutenir dans nôtre bassesse, & de nous la rendre même avantageuse? (e) Ne nous assure-t il pas, *que ses yeux sont sur ceux qui le craignent pour delivrer leurs Ames de la mort, & pour les nourrir dans le tems de la disette:* (f) Que *les Lions auront besoin & souffriront la faim, pendant que ceux qui cherchent l'Eternel n'auront faute d'aucun bien:* Qu'enfin, (g) *Toutes choses contribuent au bien de ceux qui aiment Dieu, lesquels il a apellés, selon le dessein qu'il en avoit formé.*

6. Exemples de contentement dans les Payens.

6°. Ajoutons à toutes ces considérations, certains grands exemples de contentement, & de soumission à la Providence, qui doivent nous servir de modèles. Considérons que quelques Philosophes Payens par la seule contemplation de la Nature de Dieu, & de leur propre dé-

(b) *Sherlock* sur la mort. (c) Luc. XII. 15. (d) *Patrick* ubi sup. (e) Ps. XXXIII. 17. 18. (f) XXXIV. 10. (g) Rom. VIII. 27.

dépendance à son égard, sont pourtant venus à bout de se procurer un esprit de résignation, & d'aquiescement à leur état, (h) que les Chrétiens mêmes devroient s'éfforcer d'imiter. Voyons le Grand Apôtre des Gentils, qui, (i) *dans quelque état, qu'il fut, avoit appris à être content, en tout, & par tout, soit qu'il fut rassasié ou qu'il eût faim, qu'il fut dans l'abondance ou dans la disette.* Contemplons enfin Nôtre Bienheureux Sauveur le Souverain Maitre de l'Univers, qui *ayant revêtu la forme d'un serviteur*, ne fit pourtant jamais paroitre la moindre inquiétude par raport à son état; (k) Quoique *les Renards eussent des taniéres, & les Oiseaux du Ciel des nids* pendant que lui-même n'avoit pas un lieu *sur lequel il put reposer sa tête.* De toutes ces considérations, il s'ensuit que, (l) *nous ne devons être en souci de rien, mais qu'en toutes choses nous devons faire connoitre nos besoins à Dieu par des priéres & des suplications en y joignant des actions de graces.*

Dans St. Paul.

Et dans J. C.

Tels sont les Commandemens de la Seconde Table. Pour nous les faire observer, & même pour nous les faire pratiquer avec plus de promtitude & de facilité, je ne connois point de règle plus éfficace que celle que Nôtre Sauveur lui-même nous donne dans ces paroles: (m) *Tout ce que vous voulés que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la Loi & les Prophètes.* Abstenons-nous de tout desir de convoitise, & soyons contens de ce qui nous

Règle générale dont l'observation facilite beaucoup celle des autres Commandemens.

Aaa

(h) Il y a un très bel endroit d'Epictéte sur cette matiére dans *Arrien.* L. III. Chap. 3. Je me fais une occupation dit ce *Philosophe*, d'être toûjours trouvé exemt de passion..... afin de pouvoir dire à Dieu. Ai-je jamais transgressé tes Ordres? Ai-je abusé des facultés que tu m'as données, dans d'autres vues que les tiennes? T'ai-je jamais accusé de partialité? Ai-je jamais blâmé ta maniére de disposer de tout, & de gouverner l'Univers? J'ai été malade, parce qu'il t'a plû que je le fusse; D'autres l'ont aussi été, mais je l'ai été de bon cœur: J'ai été pauvre, parce que tu l'as aussi voulu, d'autres l'ont aussi été, mais je l'ai été avec joie; Je n'ai pas été avancé dans les Emplois, parce que tu ne l'as pas voulu; Mais ai je jamais souhaité de dominer? M'en as-tu vû à cause de cela plus triste? Me suis-je jamais aproché de toi, avec un visage moins gai..... Je te rends toute sorte d'actions de graces, de ce que tu m'estimes digne de l'honneur de contempler tes Ouvrages, & de comprendre la Sagesse de tes dispensations. (i) Phil. IV. 11. 12. (k) Math. VIII. 20. (l) Phil. IV. 6. (m) Math. VII. 12.

nous appartient. Mettons un frein à nôtre langue, & ne lui permettons rien de contraire à la vérité ni à la charité. Retenons nos mains, & ne souffrons pas qu'elles péchent contre la justice, & la Miséricorde. Règlons nótre conduite par raport à nótre Prochain, de telle sorte, que nous ne lui fassions aucun tort, ni en son trafic, ou dans ses autres affaires, ni en son lit, ni en sa vie, ni en quoi que ce soit qui lui appartienne. Gardons-nous des excès & de la débauche, & ne violons jamais les règles de la Modestie, ni de la Tempérance. Aquitons-nous de nos devoirs envers ceux qui nous ont donné le jour, envers nos Magistrats, nos Supérieurs, nos Egaux, nos Inférieurs, en un mot envers tous ceux avec qui nous avons à faire. Voilà nos obligations. Or qu'y a-t-il de plus propre à nous les faire remplir que d'avoir toûjours présent à nôtre esprit, ce précepte, qui en est un court abregé: *Faisons aux autres hommes, tout ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous.*(mm) Qu'un Enfant, par exemple, un Sujet, ou un Domestique, se demande à lui-même, sans partialité; quel honneur, quelle soumission, quelle obéïssance il se croiroit duë, s'il étoit Pére, Magistrat, ou Maitre, & sa reponse là dessus, sera la règle qu'il devra suivre, par raport à ceux qui soutiennent ces mêmes relations à son égard. Nous nous garderions bien de traiter qui que ce soit avec insolence, ou avec aigreur, de le mépriser, ou de le tourner en ridicule, de nous moquer du moindre petit particulier ou de lui faire de la peine; si seulement nous refléchissions sérieusement, sur le chagrin que nous éprouverions nous-mémes, lorsque d'autres personnes nous traiteroient de la même maniére. La considération que nous avons souvent besoin de suport, & de pardon, ne nous rendroit-elle pas plus patiens & plus faciles à pardonner? Ne deviendrions-nous pas plus sincères & plus complaisans, en donnant aux paroles & aux actions d'autrui le meilleur sens qu'il soit possible de leur donner, si nous pensions combien nous croions raisonnable, que les autres se montrent sincères & généreux à nôtre égard?

Son excellence.

En un mot c'est ici une règle faite particuliérement pour la pratique, etant qu'elle porte avec elle le motif, qui nous engage à exécuter ce qu'elle nous prescrit, & qu'elle se présente d'elle même

(mm) *Gardiner*, Serm.

me à l'esprit, promtement, & toutes les fois qu'il est question d'en faire usage; Ensorte, que nous ne saurions jamais être tellement pressés d'agir, qu'il ne nous reste encore assés de tems pour y avoir recours. Nôtre ame dans laquelle, pour me servir de l'ingénieuse comparaison d'un de nos Savans Ecrivains, (n) cette Loi demeure & brille comme l'*Urim*, & le *Tummin*, sur la Poitrine *d'Aaron*, a toujours assés de loisir pour y jetter un coup d'œil. (nn) Les Loix humaines sont souvent en si grand nombre, qu'il est presque impossible de les retenir toutes. Elles sont quelques fois exprimées d'une maniére si obscure & si contradictoire, que nôtre esprit s'en trouve embarrassé, outre que l'obscurité, qui s'y trouve déja, est bien souvent augmentée par les distinctions captieuses, & par les raisonnemens subtils, de ceux qui font profession de les éclaircir. Mais voici une règle, qui n'est sujette à aucun de ces défauts. Les esprits les plus grossiers ne sauroient guéres s'y tromper. Les mémoires les plus foibles peuvent la retenir. Jamais Commentaire, pour embrouillé qu'il soit, n'en obscurcira le sens, qu'avec beaucoup de difficulté. Il n'y a qui que ce soit sur la Terre, qui, pourvû que nous agissions avec sincérité, puisse nous obliger par des gloses & par son autorité, à la prendre de travers. Elle est, en un mot, selon l'expression d'un Prophête, *Un grand chemin où le voiageur, quand même il seroit fou, ne s'égarera point.* Et comme Elle est à la portée de tout le monde, aussi embrasse-t-elle tous les états & toutes les conditions de la vie humaine. Elle oblige le Prince, aussi bien que le Laboureur; Elle s'étend à tout se qui se passe entre les hommes, aux actes de charité, de générosité & de civilité, aussi bien qu'aux actions de justice; aux devoirs *négatifs*, tout comme aux *positifs*; C'est aussi pour cela, que Nôtre Sauveur déclare qu'Elle est *la Loi, & les Prophêtes*; car telle est son étendue, que tous les préceptes de la 2eme Table, avec tous les Commentaires, & toutes les explications que les Prophêtes nous en ont données dans les Ecrits du V. T. y sont essentiellement renfermés comme les conséquences le sont dans leurs principes. Chaque trait de nôtre devoir envers le prochain y vient aboutir comme à son centre, & toutes nos obligations à l'égard des autres hommes peuvent être rangées sous ce précepte général, comme sous un Chef qui leur est commun.

Aaa 2 Vou-

(n) *Atterbury.* Serm. Vol. 1. (nn) Id. ibid. (o) Esaïe XXXV. 8.

Voulons-nous donc observer tous les devoirs de la justice, ce seul précepte, qu'un Sage Empereur * Payen avoit fait graver sur les Murailles de son Palais, ce seul précepte bien imprimé dans nos cœurs, afin qu'en toute rencontre, il puisse passer de là sur toutes nos actions, sera le plus court chemin que nous puissions prendre pour arriver à nôtre but; Ce seul précepte suffira à tout. Car (p) *s'il y a quelque autre Commandement, il est compris en abregé dans cette parole. Tu aimeras ton prochain comme toi même*; Et tu en useras avec lui, comme tu voudrois qu'il en usât avec toi, si tu étois en sa place. *La Charité est l'accomplissement de la Loi.*

---

# SECTION III.

## *Des Loix Civiles ou Politiques des Juifs.*

ON apelle ordinairement Loix *Civiles*, ou *Judicielles*, la seconde espèce d'Ordonnances, que Dieu donna au Peuple d'*Israël*: Ces Loix avoient pour but le gouvernement du Corps *Politque* de cette Nation, la conservation de la tranquilité entre les particuliers, & l'administration de la Justice; Mais avant que d'aller plus loin, il ne sera pas inutile de dire quelque chose de diverses formes de Gouvernement, qui en divers tems, ont eû lieu parmi les *Juifs*: Nous apercevrons d'autant mieux, d'un côté, la conformité de leurs Loix *Politiques*, avec les différentes Constitutions de leur Etat, & de l'autre, jusqu'à quel point ces Loix peuvent regarder les autres Nations qui ont embrassé le *Christianisme*.

Gouvernement *Patriarchal.* Soit que le *Gouvernement Civil*, nous paroisse être un établissement *positif* de Dieu même, ou simplement, une suite naturelle de l'ordre des choses, & de leurs différentes relations; Nous serons toûjours obligés de convenir, que *l'autorité Paternel e* a été la prémiére forme de Gouvernement, qui ait eû lieu parmi les hommes, & qu'*A-*

(p) Rom. XIII. 9. 10.

* *Alexandre Sévère*, fils de *Mammée*, qui succeda à son cousin *Heliogabale*, l'an de J. C. 222. Voyez sa vie dans l'Historien *Lampridius. Note du Trad.*

qu'*Adam*, tant qu'il a vécu, a été de droit, & de fait, du moins autant que nous sommes capables d'en juger, le Monarque de tout le Genre-humain. (a) Après sa mort, la Souveraineté passa à celui qui lui appartenoit de plus près, par le sang, & ce fut ainsi que dans la suite des tems les Ainés aquirent le droit de succéder à l'autorité Paternelle sur toute la famille. Après le Déluge, & la dispersion des Enfans de *Noé*, l'Autorité *Patriarchale* s'affermit, & se conserva. Le Monde Habitable fut alors divisé en plusieurs parties, (b) & il en fut assigné une portion *à chacun selon sa Langue*, selon leurs familles, entre les Nations. Quoique *Nimrod* eut usurpé l'Autorité Souveraine, & même long-tems après la confusion des Langues, malgré les atteintes fréquentes, que l'ambition portoit à cet ordre de succession, fondé sur la Nature; le droit des *Patriarches* sur leurs familles, fut pourtant encore reconnu jusqu'au tems *d'Abraham*, qui par l'Ordre de Dieu, se retira au Païs de *Canaan*, & y exerça une pleine Autorité sur toute sa Maison, & sur tous ceux qui étoient dans sa dépendance.

En effet, tant que la Puissance *Patriarchale* subsista, elle s'étendit aussi loin, que l'eut jamais pû faire le pouvoir d'un *Roi*, ou d'un *Souverain*. Elle consistoit (c) dans le droit de bénir, (d) de maudire, (e) de chasser de la Maison Paternelle, (f) de deshériter; & lorsqu'il étoit question de crimes atroces, d'infliger des peines *capitales*, comme cela paroit par la Sentence que *Juda* prononça contre *Thamar* sa belle fille accusée d'avoir commis adultère, (g) *menés-la dehors* dit-il *& qu'on la brule*. Son étendue.

Pendant le séjour des *Israëlites* en *Egypte*, il se conserva quelques restes de cette Autorité *Patriarchale*, en la personne des Chefs de Tribus, qui, pour cette raison, sont apellés, (h) *les Anciens des Enfans d'Israël*. Ce fut eux que *Moyse* eût ordre de convoquer, & à qui il fit part de la Commission dont il étoit chargé. Mais *quand* Israël sortit *d'Egypte*, *& la maison de* Jacob *d'entre les Enfans des Etrangers*, Dieu lui-même voulant bien être le Chef, & le Roi Immédiat de cette Nation éluë, se choisit *Moïse* pour Lieutenant; Ensorte que dès-lors, l'Autorité *Patriarchale* se fondit, pour ainsi dire, heureusement dans la *Théocratie*. Quand il cessa.



(a) *Fiddes* Théol. Vol. II. (b) Gen. X. 5. (c) Gen. IX. 26. (d) Vers. 25. (e) XXI. 10. (f) XLIX. (g) XXXVIII. 24. (h) Exod. III. 16.

Theocratie. Que Dieu, Monarque abſolu de tout l'Univers, l'ait voulu être, d'une façon plus particuliére de la Nation *Juive*, (i) c'eſt ce qui paroit clairement par les marques éclatantes de Souveraineté, & par cette Majeſté extérieure, qu'il trouva à propos de revêtir. Son Tabernacle, placé dans le déſert, au milieu du Camp *d'Iſraël*, ne reſſembloit pas moins à la Tente d'un Général, qu'à un Temple. Cette Colomne de Nuée, tantót obſcure, & tantót lumineuſe, étoit en quelque ſorte le ſignal qu'il donnoit à ſes Troupes. Car (k) *à l'ordre du Seigueur* elles *partoient & à ſon ordre* elles *campoient, & faiſoient la garde autour de lui.* Les *Juifs* donnérent le nom de *Hekal* c. d. un *Palais*, au Temple qu'on lui bâtit dans la ſuite. L'Arche qu'on y avoit placée étoit le Trône, ſur lequel cet Auguſte Roi s'aſſéioit; & rien ne lui donnoit plus l'air d'un vrai Souverain que la maniére dont il étoit ſervi. En qualité de Roi, il avoit ſes Capitaines & ſes Gardes, nommoit ſes Officiers, ſe reſervoit la Dîme & les prémices de tout, impoſoit un Tribut ſur chacun de ſes Sujets, faiſoit des Loix pour le bien de ſon ſervice, établiſſoit une multitude preſque innombrable de *Prêtres*, & de *Lévites*, dont l'unique Emploi étoit de le ſervir, & vouloit que tous les prémiers-nés lui fuſſent dévoués. En un mot, le Monarque le plus Puiſſant & le plus Abſolu qu'il y ait ſur la Terre, ne ſauroit être ſervi avec plus d'ordre ni de Magnificence, que Dieu l'étoit dans ſon Temple.

Ariſtocratie. Mais (l) quoique la République d'*Iſraël* n'eut alors point d'autre Souverain Chef que Dieu même; les *Iſraëlites*, qui ne pouvoient pas ſoutenir la gloire de ſa préſence, & qui avoient été épouvantés du bruit des Tonnerres, au milieu deſquels il s'étoit montré à eux ſur la Montagne de *Sinaï*, le priérent de ne leur plus adreſſer immédiatement la parole, mais de ſe ſervir du Miniſtère de *Moïſe* pour leur faire ſavoir ſa Volonté. *Moïſe* s'aquitoit *fidèlement*, comme le dit l'Auteur de l'Epitre aux Hébreux, (m) de cette importante commiſſion; lorſque Dieu pour lui rendre le poids du Gouvernement plus leger & plus ſuportable, lui ordonna de choiſir LXX. perſonnes d'âge & d'expérience, ſur leſquelles il pût ſe décharger d'une

(i) *Lamy*. Introduction. (k) Nomb. IX. 18...23. *Vulgate*. (l) *Lamy*. Introd. (m) Nomb. III. 2.

d'une partie des soins, que son Ministère exigeoit de lui. Ces LXX. personnes composérent ce qu'on apella dans la suite le Grand *Sanbedrin*, de l'Autorité duquel relevoient les Tribus, les Prophêtes, & les Souverains Sacrificateurs. Il décidoit non seulement des Causes Civiles les plus importantes, mais il connoissoit encore en dernier ressort, de tout ce qui avoit du raport à la Religion; Ainsi ce partage d'Autorité avoit tout l'air d'un *Gouvernement Aristocratique*.

Gouvernement des Juges.

Les *Juifs*, paisibles possesseurs du Païs de *Canaan*, furent gouvernés par des *Juges* dont la Charge (n) avoit ceci de particulier; C'est que; comme ils n'étoient apellés au Gouvernement de l'Etat, que dans des cas extraordinaires, ils n'avoient pas plûtot exécuté ce pourquoi ils avoient été élus, que leur pouvoir expiroit tout comme chés les *Romains*, l'Autorité des *Directeurs*, qui, lorsque le sujet pour lequel on les avoit créés, ne subsistoit plus, retournoient à leur prémier genre de vie, & rentroient méme très-souvent dans l'état de *simples particuliers*. Pendant leur Régence, ils étoient absolus, indépendans & revêtus d'une Autorité égale à celle des Rois, quoi qu'ils n'eussent ni l'éclat, ni les dehors de la *Roiauté*. En un mot, (o) leur Autorité ressembloit plutôt à celle d'un Général d'Armée, qu'à celle d'un Gouverneur de Nation. (p) Comme cette éminente & Souveraine dignité n'étoit *qu'à tems*, & qu'elle souffroit de fréquentes interruptions, les Juges ordinaires & Inférieurs en prirent occasion de se relâcher dans l'exercice de leurs fonctions, pour ne pas dire, de se corrompre entiérement. (q) Il est vrai que *Samuel*, qui jugea *Israël* tant qu'il *vécut*, fut un Magistrat également Sage, Droit, & Vigilant; mais se sentant avancé en âge, & moins capable de gouverner, *il établit Juges ses fils*, qui par leurs désordres, scandalisérent si fort les Anciens *d'Israël*, que s'étant assemblés, ils vinrent vers *Samuel*, non seulement, pour lui représenter la mauvaise conduite de ses fils, mais encore pour lui demander un *Roi*, qui les jugeât à la maniére des autres Nations. *Samuel* eût de la repugnance à consentir à leur demande; & Dieu offensé de leur procedé à son égard, eût pourtant de la condescendance pour leur caprice.

Des Rois.

(n) *Fiddes*. ubi sup. (o) *Lewis*, Antiq. de la Rép des *Hébreux*. (p) *Fiddes* ubi sup. (q) I. Sam. VII. 15.

ce. Le Gouvernement des Juges fit donc place à la *Monarchie*, mais à une Monarchie, qui pourvu que le Roi se conduisit selon les Loix établies, devoit être extraordinairement douce & moderée. Cependant cette derniére forme de Gouvernement, après avoir subsisté l'espace d'environ cinq cens ans, prit fin à la mort de *Sédécias*, lors que la *Judée* fut ravagée par les Troupes de *Nabuchodonozor*, & que les habitans furent emmenés Captifs à *Babylone*.

Des Souverains Sacrificateurs.

Après le retour de la Captivité, (r) les *Juifs* furent gouvernés par leurs *Souverains Sacrificateurs*, quoique le *Sanhedrin*, ou le Grand Conseil de la Nation eût la meilleure part à l'Autorité. Ce Gouvernement subsista, sans grande interruption, l'espace de 400. ans, jusqu'au tems d'*Aristobule*, l'un des successeurs des *Maccabées*, qui prit le titre de *Roi*. Mais ce nouveau Roiaume ne conserva sa liberté & son indépendance, qu'un peu plus de 45. ans. Le *Grand Pompée*, fondant sur *l'Orient*, subjugua la Nation *Juive* & fit de la *Palestine* une Province Romaine.

Sagesse de ces Loix par raport au Souverain.

Du peu que nous venons de dire, sur les différentes formes de Gouvernement, qui eurent lieu chés les *Israëlites*, on peut se faire une plus juste idée de la grande sagesse de ces Loix, faites uniquement pour la sûreté, & pour la conservation de l'Etat. (s) Par raport au Souverain, entant que Chef de la République, & contribuant par sa bonne conduite, à la tranquilité des sujets, *Moïse* avoit pris toutes les précautions imaginables, pour empêcher que cette Dignité ne fut conferée, qu'à des personnes véritablement vertueuses, & ennemies de toutes sortes de vices. „ Il vous suffit, c'est ainsi que *Josephe* le fait parler au Peuple d'*Israël*, (t) „ Il vous suffit, que „ Dieu soit vôtre Souverain ; Mais si jamais vous souhaités d'avoir un „ Roi, prenés garde d'en élire un, qui soit de vôtre Nation & qui ait „ de l'amour pour la Justice, & pour toute sorte de vertus. Quel „ qu'il soit, ce Roi, qu'il ait plus d'égard pour Dieu, & pour ses „ Loix, que pour ses propres pensées. Qu'il ne fasse rien par opposition au Souverain Sacrificateur, & au Grand *Sanhedrin*. Qu'il „ évite d'avoir un grand nombre de femmes, un grand Train, des „ Equipages superbes, & d'amasser des Richesses immenses; (u) *de peur*

(r) *Lewis.* ubi sup. (s) *Lamy* ubi sup. (t) *Josephe.* Antiq. Liv. IV. ch. 8. (u) Deut. XVII. 20.

*peur que son cœur ne s'éléve au dessus de ses fréres; & qu'en un mot, il ne se détourne point du Commandement ni à droite ni à gauche.*

Quant à ce qui regarde l'administration de la Justice, Moïse donne sur ce sujet des régles excellentes, comme quand il défend aux Juges (w) de se laisser corrompre par des présens; (x) de recevoir de faux raports (y) & d'avoir égard à l'aparence des personnes dans leurs Jugemens, (z) aussi bien que de *favoriser le pauvre dans sa cause*; quand il prescrit, par raport aux Témoins, (a) que dans des affaires importantes, il ne faloit pas se contenter d'un seul, mais recevoir la déposition de trois ou du moins de deux; que ce devoit être, non des femmes à cause de la légéreté naturelle à ce sexe, ni des Esclaves, à cause de la bassesse de leurs inclinations, mais des personnes intègres, & dont la conduite pût donner du poids à leur témoignage; Et au cas que quelqu'un fut convaincu d'avoir rendu un faux témoignage, la Loi du *Talion* ordonnoit (b) *qu'on lui fit comme il avoit pensé de faire à son frére, afin que ceux qui entendroient cela eussent de la crainte, & qu'à l'avenir il ne se commit plus de semblable méchanceté au milieu d'eux.* Par raport à l'Administration.

Quant à ce qui pouvoit contribuer à l'avantage du Public; Dieu avoit Ordonné aux *Israëlites* de se regarder comme fréres, & comme Membres de la même famille. Ce fut dans cette vue, que la Terre de *Canaan* leur fut distribuée à portions égales, & que pour empêcher que l'Avarice ne vint à bout de détruire cette égalité, (d) la Loi du Jubilé remettoit chaque particulier en possession de ce qui lui avoit autrefois appartenu. La défense (e) de l'usure, & (f) de remuer les bornes d'un héritage; les Loix (g) pour la sureté des Dépots, (h) & pour règler les poids & les mesures, aussi bien que pour prévenir avec succès, qu'il ne se commit fréquemment des Larcins, (a quoi servoit (i) la permission de tuer, quiconque étoit surpris * à voler ou à forcer un mur;) C'étoient là autant de barriéres qui assuroient aux proprietaires la jouïssance de leurs biens. La A l'interet public.

Bbb Loi

(w) Exod. XXIII. 8. (x) Vers. 1. (y) Deut. 1. 17. (z) Exode. XXIII 3. (a) Deut. XIX. 15. (b) Vers. 19. 20. (d) Lev. XXV. 10. (e) Exode XXII 5. (f) Deut. XXVII 17. (g) Exod. XXII. 7. (h) Deut. XXV. 13. &c. (i) Exode XXII. 2. 3. &c.

* Il faut ajoûter, *de nuit;* car la Loi ne permettoit pas de tuer un homme, qui déroboit dès que le Soleil étoit levé. Voyez le ℣. 3. *Rem. du Trad.*

Loi (k) du Talion, & les (l) peines dénoncées aux Meurtriers mettoient à couvert la vie des particuliers. Il n'y avoit pas jusqu'aux accidens, qui pouvoient être mortels à quelqu'un, auxquels la Loi n'eut pourvû, en ordonnant (m) que tous les puits fussent fermés, & que tous les Toits des maisons fussent garnis de défenses. Enfin, au cas qu'un homme en eût tué un autre par mégarde, (n) cette même Loi marquoit certains Lieux, où le Meurtrier pouvoit se refugier, & où il n'avoit rien à craindre de la part des Parens du mort.

Leur conformité avec la prudence la plus consommée.

Ces mêmes Loix, envisagées du côté de la Prudence, nous font considerer *Moïse* comme un Législateur prévoiant, à qui rien n'échape. Comme les Enfans sont le soutien, & pour ainsi dire, la pépiniére de l'Etat, (o) Il proscrit les Eunuques, qui fraudent le Public de ses droits. Il veut (p) que celui qui a débauché une fille l'épouse, & (q) que toute fille qui se seroit donnée pour Vierge, & que son Mari n'auroit point trouvée telle, soit lapidée. l'Adultère qui déshonore si fort l'état du Mariage, se vérifioit, & se punissoit par un Miracle; (r) La femme qui en étoit accusée, étoit obligée de boire dans le Temple, d'une certaine Eau, que l'Ecriture Sainte apelle *Eau de Jalousie*, qui la faisoit mourir si elle se trouvoit coupable, & qui ne lui faisoit aucun mal, si elle étoit innocente. La *Polygamie* & le *Divorce* étoient permis aux Juifs, & cela, comme nôtre Sauveur le leur dit, (s) *à cause de la dureté de leurs cœurs*, c. d. pour prévenir les Empoisonnemens, & les Meurtres. Le desir d'avoir des Enfans, déja suggeré par la Nature, étoit encore encouragé par la Loi, (t) qui attachoit certaines Notes d'infamie à la stérilité des femmes. Enfin pour conserver le nom des familles, & pour empêcher que le bien ne passât d'une maison dans une autre; le Législateur avoit ordonné, que si un homme mouroit sans Enfans, son frére en épousât la Veuve, (u) & que les Enfans, qui naitroient de ce Mariage fussent considerés comme descendans en droite ligne du prémier Mari.

Voi-

(k) XXI. 24. (l) Lev. XXIV. 17. (m) Deut. XXII. 8. (n) Nomb. XXXV. 11. (o) Deut. XXIII 1. (p) XXII. 28. (q) Vers. 20. (r) Nomb. V. 12. 13. &c. (s) Math. XIX. 8. (t) Exod. XXIII. 26. Deut. VII. 14. (u) XXV. 56.

Voilà quelques-unes des Loix, que Dieu donna au peuple d'*Israël*, & sur lesquelles il devoit règler sa *Police*, & ses *Tribunaux*. Loix très utiles, & d'un excellent usage pour cette Nation. Mais on a beaucoup disputé, & on dispute encore entre les Théologiens, pour savoir, si, & jusqu'à quel point les autres Corps *Politiques* sont tenus de s'y conformer. La question, sera, je pense, décidée, si (w) l'on distingue les Loix, qui se raportoient à l'état, & aux circonstances particuliéres, où se trouvoit le peuple *Juif*, & à sa *Police*, d'avec celles qui ne leur étoient pas tellement particulières, qu'en cas de parité, Elles ne puissent bien aussi servir de règle aux autres Nations.

Jusqu'où ces Loix peuvent obliger les autres Nations.

(x) Les *Juifs*, qui, dans le tems de leur prémier établissement, formoient un Corps séparé du rèste du Monde, reçurent de Dieu l'Ordre exprès de chasser, & d'exterminer un Peuple Criminel & maudit, & de partager en suite entr'eux par égales portions les Terres conquises. Ce partage, par raport à chaque famille, devoit durer à perpétuïté, & autant que leur Etat. (y) C'est dans cette vuë que furent faites, la Loi du *Jubilé*, & la défense de l'usure. Le Législateur entretenoit par-là cette égalité, qu'il avoit d'abord établie entre les Membres d'une même République; Il empêchoit par ce moyen que les uns ne dévinssent excessivement Riches, pendant que les autres se plongeroient dans les misères d'une extrême pauvreté. Mais ces Loix ne doivent nullement servir de règle à d'autres Etats, où les particuliers, laissés à leur propre industrie, ne tiennent point ce qu'ils possèdent, d'une faveur *immédiate* du Ciel, & n'ont point été mis de niveau avec leurs semblables, par aucun règlement de Dieu même. Ce qui est particulier à l'Etat des *Juifs* n'oblige donc point les autres Nations; Mais cela n'empêche pas, que, lorsque ces Loix se trouvent utiles au Public, & conformes aux règles générales de l'Equité, ou fondées sur quelque raison, qui puisse également convenir à toutes les Nations, les autres Peuples ne doivent s'y soumettre, par respect pour la Source Céleste, d'où Elles sont émanées. (z) Ce procedé doit sur tout avoir lieu dans les *Tribunaux*, lors qu'il est question de statuer des peines, & particuliérement des peines Capitales; Car comme le droit de les infliger, vient



(w) *Edwards.* Exam. Vol. I. (x) Fiddes ubi sup. (y) *Burnet* explic. des XXXXIX. art. (z) *Fiddes.* ubi sup.

vient originairement de Dieu; on n'en fauroit mieux déterminer la règle & la mefure, fur lefquelles il arrive fouvent des difficultés, que par les modèles que nous a laiffé fur ce fujet la Souveraine Juftice, lors qu'Elle a bien voulu faire Elle-même les fonctions de Législateur parmi les hommes.

Nature de leurs Sanctions.

Les Théologiens ne font pas d'acord fur la nature des Sanctions, dont Dieu munit les Loix Politiques, qu'il donna au Peuple d'*Iraël*. Il n'eft pas encore décidé, fi les promeffes, & les menaces, dont le Législateur a trouvé à propos de les apuier, font purement *temporelles*, ou s'il faut leur donner une plus grande étendue, & une plus longue durée. (a) Il eft vrai, qu'à prendre les termes de l'Alliance, que Dieu traita avec fon Peuple par le Ministère de *Moïse*, au pié de la lettre, & dans leur fens le plus referré, ils ne défignent que des bénédictions, & des peines *purement temporelles*. (b) Car la Loi de *Moïse*, n'étant qu'une Loi Politique, nullement deftinée à fervir de règle à tout le Genre humain, mais feulement à diriger un certain Peuple particulier, Elle n'a été apuiée, comme toutes les Loix de cette efpèce, que fur des promeffes, & des menaces *temporelles*. Mais que ces promeffes & ces menaces ne renfermaffent, fous leur écorce, des recompenfes & des châtimens d'une nature plus relevée, c'eft ce que ne manquera guéres d'apercevoir quiconque fera attention à la teneur des promeffes faites aux Patriarches, & aux principes de la Religion Naturelle, qui n'étoient pas tout à fait éteints parmi les *Juifs*. L'Auteur de l'Epitre aux *Hébreux*, nous fait entendre qu'Abraham & les autres Patriarches avoient une idée jufte & bien fondée d'une vie après celle-ci, quand il nous dit, (c) *qu'ils s'attendoient à une Cité qui a des fondemens, laquelle Dieu a bâtie, & dont il eft l'Architecte, s'avouant étrangers, & voiageurs fur cette Terre, & embraffant les promeffes qu'ils voioient en éloignement, & dont* cependant *ils étoient perfuadés:* Ce que Dieu dit d'*Abraham*; (d) *Je fai qu'il commandera à fes Enfans, & à fa maifon après lui, de garder la voie de l'Eternel*, ne nous permet pas de douter, que la poftérité de ce Patriarche n'ait été inftruite dans cette croiance.

(e) Le

(a) *Burnet* ubi fup. (b) *Pocock.* fur *Ofée* II. 3. (c) Hebr. XI. 10. (d) Genefe. XVIII. 19.

(e) Le grand but de la Loi n'étoit donc pas de propofer aux *Juifs* un Etat éternel de félicité, fur lequel ils étoient déja fufifamment inftruits; Mais comme tout Peuple fe fent porté à fe foumettre & à obéïr à fes Supérieurs, par la confidération des avantages qui lui en reviennent, & de la protection qu'il en éprouve, il en étoit de même des *Ifraëlites*, tant par raport à la Réligion, que dans ce qui regardoit les affaires Civiles. *Moïse* s'étoit fervi, pour les engager à l'obéïffance, & pour les détourner de la tranfgreffion, de promeffes, & de menaces temporelles, (f) que les gens fpirituels ne manquoient pas de prendre pour autant d'affurances, & de types, dont l'ufage étoit de leur mettre devant les yeux les recompenfes & les châtimens, qui doivent un jour avoir lieu dans la vie à venir. Car le but de la Loi, (g) dit un Célébre Commentateur *Juif*, touchant cette même Loi; *Le but de la Loi n'eft pas de rendre la Terre fertile ni de procurer aux hommes les chofes néceffaires à la vie, mais de les encourager par tous ces motifs a rendre leur obéïffance parfaite, afin que par ce moyen ils deviennent dignes de la vie qui eft à venir.*

---

# SECTION. IV.

## *Des Loix Eccléfiaftiques ou Cérémonielles.*

NOus voici parvenus à l'endroit, où nous devons parler de la Loi *Cérémonielle* ou *Ecclefiaftique*, laquelle contient les préceptes, que Dieu donna aux Enfans d'*Ifraël*, touchant les *Rites* extérieurs, qui fe raportent à la Religion. Ces préceptes règlent le *Tems*, le *Lieu*, les *Fonctions* du Culte Religieux; & défignent les *Perfonnes* qui étoient obligées, de prêter leur Miniftère dans ces occafions.



(e) *Collier.* Introd. (f) *Jenkins* Chrift. raifon. Vol. II. (g) *Maimonid.* Préface de fon Coment: fur *Perek Chelek.*

Tems destinés au Service de Dieu.

I°. (a) Les Solennités prescrites aux *Juifs*, dans la Loi de *Moïse*, étoient apellées du nom général de *Fêtes*, quoi qu'à proprement parler il y eût entr'elles quelques *Jeunes*; Mais cette dénomination ne laisse pas de leur être apropriée, parce que par le mot de fête, les *Juifs* entendent souvent tout tems destiné Solennellement au Culte de la Religion, soit qu'on le passe dans la joie ou dans l'humiliation. A prendre donc ce terme dans toute l'étendue de cette signification; (b) *les Fêtes* sont des jours Solennels, mis à part, & consacrés à l'honneur, & au service de Dieu, tantôt pour célébrer la mémoire de quelque faveur signalée, qu'ils avoient reçue de sa Libéralité; d'autres fois pour retracer à leur souvenir quelques chatimens, dont il avoit trouvé à propos de les visiter, ou dans l'espérance de détourner de dessus leurs têtes ceux dont ils étoient menacés. Les Jours Solennels de la prémiére espèce étoient accompagnés de réjouïssances, de festins, d'hymes, de concerts de Musique, de Sacrifices Euchariftiques, & d'une entiére exemption de travail; ce qui faisoit, qu'on leur donnoit le nom de *Sabbaths*; (c) Et ils étoient proprement de trois sortes. 1°. Ceux qui étoient ordinaires, & qui revenoient plusieurs fois dans une année. 2°. Ceux qui étoient extraordinaires & qui ne revenoient qu'àprès un certain nombre d'années. 3°. Enfin ceux qui étoient *annuels*, & qui revenoient une fois tous les ans.

*Le Sabbath.*

I°. Du nombre des Solennités, ordinaires, & qui revenoient plusieurs fois dans un an; la plus considérable étoit sans contredit le *Sabbath*. Dieu l'avoit instituée, non seulement pour perpétuer la mémoire de la Création du Monde, & dans la vuë de prévenir l'Idolatrie, puisque ce jour étoit consacré au Service du Grand Créateur de tout ce qui subsiste; mais particuliérement, pour donner aux Hommes & aux Bêtes, à la fin de chaque semaine, un jour de repos, & de cessation de tout travail; Ce qui nous conduit à remarquer, que quoique les exercices de pieté, comme la Lecture de la Loi, la Priére, les Actions de Graces &c. fussent regardés comme nécessaires les jours de *Sabbath*, l'observation n'en étoit pourtant pas prescrite par la Loi. Le *Repos* étoit la seule chose qu'on fut

(a) *Edwards*. Examen. Vol. I. (b) *Beausobre* Préface du N. T. (c) *Lamy*. Introduction.

fut obligé d'obſerver, & il étoit ſi rigoureuſement commandé, qu'*il* n'étoit pas permis, ſous peine de mort, de vaquer aux ouvrages même les plus néceſſaires, comme (e) à ramaſſer de la Manne, ou du bois; à faire du pain, ou à allumer du feu &c. Il étoit non ſeulement défendu de ſemer & de moiſſonner, mais on regardoit même comme des violateurs du *Sabbath*, ceux qui (f) arrachoient quelques épis de blé, (g) qui transportoient une choſe d'un lieu à un autre, ou qui (h) faiſoient au delà de deux mille pas de chemin, ce que l'Ecriture apelle (i) *le chemin d'un Sabbath.* Il y a plus, les *Juifs* avoient porté le ſcrupule ſi loin ſur ce ſujet, qu'ils n'oſoient pas prendre les Armes un jour de Sabbath pour défendre leur vie; (k) ſcrupule dont ils ſe trouvérent très-mal pendant la perſécution d'*Antiochus* l'*Illuſtre*, mais ils revinrent de leur erreur, dans le tems du Sacrificateur *Mathathias*. †

Chaque *Nouvelle Lune*, ou chaque prémier jour du Mois, étoit encore une fête célébrée parmi les *Juifs*; Ce n'eſt pas que Dieu l'eut directement inſtituée. Mais comme il leur avoit commandé (l) de lui offrir un holocauſte au commencement de chaque Mois, ils ſe croioient par-là-même obligés de s'abſtenir ce jour-là de leurs occupations ordinaires, & d'obſerver exactement en quel tems paroiſſoit la Nouvelle Lune. (m) Les Anciens *Juifs*, qui n'étoient pas fort habiles dans les Calculs Aſtronomiques, commençoient leur Mois, non au moment de la Conjonction de la Lune, & du Soleil, ce qu'ils ne pouvoient découvrir que par la voie du Calcul, mais à la premiére *Phaſe* ou aparition de la Lune, ce qui ne demandoit aucune Science. Pour ſavoir quand ils devroient célébrer la Nouvelle Lune, ils ſe contentoient d'établir des Perſonnes d'une probité recon-

La Nouvelle Lune.

(d) Nomb. XV. 32. &c. Exod. XXXI. 14. (e) XXXV. 3. XVI. 23. (f) Math. XII. 1. 2. (g) Jean. V. 10. (h) Act. 1. 12. (i) *Le chemin d'un Sabbath*, revenoit à peu près à un de nos milles, & la raiſon ſur laquelle ils ſe fondoient pour ſe croire permis de faire tant de chemin dans un jour, auquel il leur étoit ſi expreſſément ordonné de ſe repoſer, eſt priſe, de ce qu'à leur ſortie d'*Egypte*, l'Arche ſe trouvoit toûjours placée à cette diſtance du Camp d'*Iſraël*; Joſué III 4. d'où ils concluoient, que puiſque les jours même de *Sabbath*, il leur étoit permis d'aller juſqu'au *Tabernacle*, ce ne ſeroit pas violer le *Sabbath*, que de faire le même chemin, quoique ce fut pour d'autres occaſions *Lamy*, ubi ſup. (k) *Joſephe*. Antiq Lib. XII. (†) 1. Maccab. II. 40. (l) Nomb. XXVIII. 11. (m) *Lamy*, ubi ſup. & *De Beauſobre*.

connuë, qu'ils chargeoient d'aller sur le sommet des Montagnes voisines, à peu près dans le tems de la Conjonction, & de venir à grand hâte, fut-ce même un jour de *Sabbath*, dès que la Nouvelle Lune paroissoit, en informer le *Sanhedrin*, qui, après avoir examiné la chose, prononçoit ces paroles, *la fête de la Nouvelle Lune, la fête de la Nouvelle Lune.* Après quoi la Trompette sonnoit & en avertissoit le Peuple. Il ne faut pas douter que *David* ne fasse allusion à cette coutume, quand il dit. (n) *Sonnés de la Trompette, comme dans la Nouvelle Lune, au tems marqué de nôtre fête Solennelle.*

L'année Sabbathique.

2°. Parmi les fêtes extraordinaires, qui n'arrivoient qu'une fois pendant un espace de tems considérable, il y avoit l'Année *Sabbathique*, qu'on fêtoit sans interruption, & qui revenoit tous les sept ans; (o) Pendant tout ce tems là, la Terre restoit en friche, & tout ce qu'elle produisoit, d'Elle même, étoit abandonné aux pauvres. Les Esclaves recouvroient leur liberté, à moins qu'ils ne souhaitassent de demeurer chez leurs Maitres, & toutes les (p) Dettes, qu'on avoit contractées pendant les six années précédentes, étoient relâchées. (q) Mais on doute si le Créancier ne pouvoit pas exiger ce qui lui étoit dû, lorsque l'année *Sabbathique* étoit expirée. Les *Thalmudistes* ne sont pas d'accord là dessus. Ce qu'il y a ici de certain, c'est que cette année étoit tout au moins un tems de répit pour les Débiteurs, qui, tant qu'il duroit, n'avoient rien à craindre de leurs Créanciers.

L'Année du Jubilé.

Le *Jubilé*, qui revenoit chaque 50. Année, se célébroit de la même maniére que l'Année *Sabbathique.* Les Terres demeuroient en friche, & les Esclaves étoient mis en liberté. Ce qu'il y avoit de plus dans la prémiére que dans celle ci; c'est que (r) toute dette étoit abolie, tout prisonnier relâché, tout procès, & tout différent terminés; Et, (ce qui étoit (s) un excellent moyen de conserver l'ancien partage des Terres, tel qu'il avoit d'abord été fait entre les Tribus, de reprimer l'avidité des uns, & d'empêcher que les autres ne tombassent, & ne croupissent dans la misère; ) tous les fonds hy-

(n) Ps. LXXXI 4. (o) Exod XXIII. 11. (p) Deut. XV. 2. (q) *Beausobre.* ubi sup. (r) *Edwards* Examen Vol. I. (s) *Lamy.* ubi sup.

hypothequés, & alienés, retournoient à leurs Anciens proprietaires. Cela ne se faisoit cependant, que le dixiéme jour du Mois de *Tisri*. Pendant les jours précédens, les *Juifs*, parés de fleurs, ne pensoient qu'à se réjouïr & à se divertir. Mais au dixiéme, qui étoit le jour des Expiations, le *Sanbedrin* faisoit retentir les Trompettes, & aussi-tôt les portes des prisons étoient ouvertes, les Esclaves relâchés, & chaque particulier rétabli dans la paisible possession de l'héritage de ses Péres.

La Paque.

3°. Entre les fêtes *annuelles*, ou qui se célébroient une fois tous les ans, la plus Célébre, & la plus Solennelle, étoit la *Pâques*. Les Juifs la Solennisoient en mémoire de leur grande & merveilleuse délivrance de la servitude d'*Egypte*, & du passage de l'Ange *destructeur*, sur leurs portes arrosées du Sang d'un Agneau, qu'ils avoient eû ordre d'égorger ce jour-là, & qui tua tous les prémiers nés des *Egyptiens*. Mais c'est de quoi nous avons déja parlé assés au long, dans un autre endroit.

La Pentecôte.

Cinquante jours après la *Pâques*, les *Juifs* célébroient la fête de la *Pentecôte*, (t) en mémoire de ce qu'à pareil jour la Loi leur avoit été donnée sur la montagne de *Sinai*. On l'apelloit aussi la *fête de la Moisson*, parce qu'on présentoit à Dieu ce jour-là, les *Prémices* de la Moisson; Cette Offrande étoit acompagnée de Sacrifices, & de Libations, & toute la fête célébrée avec des marques éclatantes de joie & d'alégresse.

La fête des Tabernacles.

*La fête des Tabernacles* fut instituée de Dieu, pour rapeller au souvenir des *Israëlites* le long séjour qu'ils avoient fait dans le Désert, sous des Tentes, & des Tabernacles. On y devoit encore rendre graces à Dieu, des fruits tant de la Vigne ques des Arbres, desquels on faisoit la Recolte dans cette Saison, & lui demander sa bénédiction pour ceux de l'année suivante.

Jamais fête ne fut célébrée avec de plus grandes démonstrations de joie, que celle dont nous parlons. (u) Pendant les huit jours que duroit la Solennité, les *Juifs* demeuroient sous des Tentes, faites de branches d'arbres entrelacées. Ils offroient, outre les victimes ordinaires, grand nombre de Sacrifices. Ils portoient toûjours en leurs mains des branches de Palmiers, d'Oliviers, de Citroniers, de Mir-



(t) *Lamy*. ubi sup. (u) Id. ibid.

thes &c. Et ils faisoient éclater leur joie, par des festins, des Dances, des Symphonies & des illuminations. Tout cela, selon quelques Ecrivains, se faisoit à cause de l'espérance qu'ils avoient alors (w) de la venue du *Messie*, pour laquelle ils prioient ce jour-là avec le plus d'ardeur, & d'empressement.

Celle des Trompettes.

Une autre fête *annuelle*, que Dieu avoit établie, étoit celle *des Trompettes*; Non que les autres ne fussent, aussi bien que celle-ci, annoncées par le son de cet instrument; Mais parce qu'en ce jour là on le faisoit retentir d'une maniére plus Solennelle qu'à l'ordinaire. (x) Il y a des Interprêtes qui pensent, que cette fête fut instituée en mémoire du son éclatant des Trompettes *Angeliques*, dont la Montagne de *Sinaï* retentit, avant que Dieu y publiât sa Loi; & comme ce jour-là tomboit sur le prémier de l'Année Civile, il étoit ordonné aux *Israëlites* de le Solenniser par une entiére cessation de toutes sortes d'Ouvrages, (y) & par un holocauste particulier, qu'on devoit offrir dans cette occasion.

Autres fêtes d'institution humaine.

Outre ces fêtes ordonnées par la Loi de *Moïse*, il y en avoit d'autres, qui étoient d'institution purement humaine; (z) Telle étoit la fête des *Sorts*, en mémoire de la Délivrance signalée, que les *Juifs* sur le point d'être les victimes de l'orgueil, & de la cruauté d'*Haman*, obtinrent d'*Assuerus*, par l'intercession de la Reine *Ester*, qui étoit de leur Nation; Celle de la *Dédicace*, dont parle St. *Jean*, (A) & qui fut établie par *Judas Maccabée*, en mémoire, & en action

(w) La Remarque qui se trouvoit en cet endroit m'ayant paru tout à fait hors de sa place je l'ai renvoiée ailleurs, voiés la ci après, lettre A. (x) *Edwards*. Examen. Vol. 2. (y) Levitique XXIII. 24. 25. Nombres. XXIX. 1. 6. (z) *La fête des Sorts* étoit ainsi appellée, parce qu'*Haman* consulta le Sort, pour savoir, quel étoit le tems le plus favorable pour la destruction. des *Juifs*. Ester. III. 7. Cette fête duroit deux jours, pendant lesquels on lisoit tout le Livre d'*Ester*; Et toutesles fois que les Enfans entendoient prononcer le nom d'*Haman*, ils frapoient sur les Bancs de la Synagogue, avec autant de joie, que s'ils eussent frapé sur la tête d'*Haman*, si elle eût été sous leurs mains. *Lamy*. Introd. (A) *Jésus-Christ* honora cette fête de sa présence, & il se rendit à *Jerusalem*, dans le dessein de participer à cette Solennité, ce qui étoit une marque qu'il en aprouvoit l'institution. *Grotius*, conclut de là avec beaucoup de raison, que des personnes d'Autorité peuvent, sans un Ordre exprès de Dieu, & par un simple mouvement de pieté, instituer des jours de fête, en mémoire de quelque bénédiction publique. *Prideaux Connex*. Vol. II.

action de graces, de ce que le Temple & l'Autel, profanés par *Antiochus*, avoient été purifiés: Celle du *feu Sacré*, qui fut miraculeusement rallumé, après la Captivité: Celle *de la mort* d'*Holophernes* tué par *Judith*; Et celle qu'on célébroit en mémoire de la Victoire remportée par les *Juifs*, sur les Troupes du Roi de *Syrie*, commandées par *N canor*.

Les *Juifs* n'avoient qu'un *Jeune Solennel*, qui fut d'institution Divine; c'étoit *le grand iour des Expiati ns*, qui parce qu'on (a) devoit s'abstenir de tout travail pendant sa durée, étoit quoi *qu'improprement*, apellé du nom *de fête*. C'étoit en ce jour (b) que le Souverain Sacrificateur amenoit un jeune Taureau, & le Peuple deux Boucs, sur lesquels celui-là, faisoit en la présence de Dieu une confession publique, tant de ses propres péchés, que de ceux de toute la Nation; Après quoi on jettoit le sort sur les deux Boucs, pour savoir lequel devoit être sacrifié, ou envoié dans le Désert. Le Souverain Sacrificateur immoloit le jeune Taureau, & l'un des Boucs en Offrande pour le péché, puis * mêlant le sang de ces deux Victimes, il le portoit dans le Temple, & en arrosoit l'Autel des Parfums, & le Voile qui étoit au devant du *Lieu très-Saint*, dans lequel il ne lui étoit permis d'entrer que ce seul jour de toute l'année; (c) Ensuite, mettant ses deux mains sur la tête de l'autre

Le grand jour des Expiations.

Ccc 2 Bouc,

(a) Levitique XXIII. 3 (b) *Lamy*. ibid. (c) Ce Bouc s'apelloit *Azazel*, c. d. selon quelques Interprêtes, un *Diable*, parce qu'on l'envoioit chargé des péchés du Peuple. Les LXX. ont traduit ce mot par un autre, qui signifie *éloigner* ou *détourner un mal*; Mais il peut aussi être rendu par celui de Bouc *émissaire*, *ou échapé*, du mot *Az*, qui signifie un Bouc, & du verbe, qui veut dire *séparer*. *Prideaux. Connex. Part.* II.

* L'Auteur ne paroit pas avoir fait assez d'attention au Chap. XVI. du Levitique, où Dieu prescrit exactement tout le Cérémoniel du Jour des Explications. I°. Le Souverain Sacrificateur n'arrosoit point l'Autel des parfums, ni le Voile, du Sang des Victimes, mais il devoit faire un encensement au dedans du Voile, ensorte que la fumée en montât sur le Propitiatoire, & le couvrit. ỷ. 12. & 13. 2. Il ne mêloit point non plus le sang du Taureau & du Bouc, mais il portoit séparément le sang de ces deux Victimes, pour en faire aspersion, non sur l'Autel des parfums, ni sur le Voile, mais contre le Propitiatoire. Il faisoit cette aspersion prémiérement avec le sang du Taureau, & ensuite avec celui du Bouc. ỷ. 14. 15. *Note du Trad.*

Bouc, il confessoit sur lui les péchés de tout le Peuple, & après en avoir chargé pour ainsi dire, cet Animal, il le faisoit conduire dans le Désert, par une personne destinée à cet emploi. Cette Cérémonie étoit un Emblême bien expressif d'une grace toute spirituelle, & infiniment consolante. Les péchés du Peuple étoient éffacés par le Sacrifice du *prémier* Bouc, & pour marque qu'il n'en feroit plus fait aucune mention, le *second* en etoit chargé, & les portoit avec lui dans le Désert, (d) qui, selon l'opinion commune de ces tems-là, étoit le séjour ordinaire des Démons, Auteurs, & fauteurs de toutes sortes de péchés, & d'iniquités; Vive Image de ce que Nôtre Sauveur a fait pour nous; (e) chargé des péchés de tout le monde, condanné à la mort dans le Temple par les Sacrificateurs, il fut mené hors de *Jerusalem*, & crucifié, sur le *Calvaire*, où par son propre Sang, il nous ouvrit l'entrée du Ciel, qui le contient présentement, & où il intercède auprès de son Père en nôtre faveur.

Autres Jeunes moins importans que le precédent.

Outre le grand jour des Expiations, les *Juifs* avoient encore d'autres Jeunes, qui, sans avoir été établis par la Loi de *Moïse*, ne laissoient pas d'être observés réguliérement ensuite des décisions de l'Eglise. (f) *Le Jeune du* 4e. *Mois*, ou de nôtre Mois de *Juin*; On le célébroit en mémoire de (g) la prise de *Jerusalem*, de ce que les Tables de la Loi avoient été rompues, & le Livre de la Loi brulé. *Le Jeune du* 5e. *Mois* ou de *Juillet*, en mémoire de la destruction (h) du Temple. *Le Jeune du* 7e. *Mois* ou de *Septembre*, (i) en mémoire du Meurtre commis en la personne de *Godolias*. Enfin *le Jeune du* 10e. *Mois* ou de *Décembre*, (k) en mémoire du siége de *Jerusalem* par *Nebucadnetzar*. Dans tous ces Jeunes fixés, aussi bien que dans ceux qu'on célébroit, dans le tems de quelque calamité, (l) c'étoit la coutume de les annoncer au son d'une Trompette, afin que le peuple, qui devoit dans cette occasion revêtir *le sac*, pût s'assembler; Ensuite on sortoit le Cofre dans lequel étoit la Loi, on le couvroit de Cendres en signe de tristesse, & d'affliction, & l'un des

(d) Les Anciens *Hebreux* croient communément, que les Déserts & les lieux inhabités, étoient la demeure des Diables. Voiés Math. XII 43. & Apocalypse XVIII. 2. (e) *Lamy*. ubi sup. (f) Zach VIII. 19. (g) Exod. XXXII. 19. 20. (h) Zach. VII. 5. (i) Jerem. XLI. 3. 4. 2. Rois XXV. 8. 9 (k) Jerem. XLI. 4. (l) *Beausob*. Introduction. &c.

des Présidens de la *Synagogue* faisoit un Discours convenable au jour, & à la Circonstance avec un grand nombre de suplications & de priéres.

II. La seconde chose dont les Loix Cérémonielles prenoient connoissance, étoit le *Lieu* du Culte, & les *Utenciles* qu'on y emploioit.

Lieux consacrés au Culte de la Réligion.

Le *Tabernacle* étoit une espèce de Temple portatif, qu'on pouvoit démonter, ou remonter selon les occasions, & qui pouvoit par conséquent être facilement transporté d'un lieu dans un antre. (m) Il avoit 30. Coudées de long & dix de large, c. d. qu'à prendre la Coudée pour une demi-verge, qui est la mesure dont on se sert pour donner les dimensions du Tabernacle & du Temple, sa longueur étoit de quinze verges, & sa largeur de cinq; Toutes les fois que les Israëlites décampoient, on démontoit le Tabernacle, & (n) Les *Levites* chacun selon son Office, en portoient les uns une piéce, & les autres une autre; & quand on étoit arrivé à une station, (o) ils le plaçoient toûjours au milieu du Camp parmi les Tentes, mais à une distance convenable; ce qui faisoit dire aux *Hébreux*, que le Tabernacle étoit tout à la fois le Temple de leur Dieu, où il recevoit leurs Adorations, & le Palais de leur Roi, d'où il conduisoit & gouvernoit tout son Peuple. (p) Au devant du Tabernacle, il y avoit un espace découvert, long de Cent Coudées, & large de cinquante. Cet espace étoit environné de Colonnes placées à égale distance les unes des autres; des Rideaux ou Courtines remplissoient les vuides qu'il y avoit entre ces Colonnes. Cette grande Cour étoit partagée en deux; *l'extérieure* étoit pour le Peuple, qui s'y rendoit & s'y assembloit dans le tems du Service Divin. C'étoit là qu'il amenoit toutes ses Offrandes, qu'il prioit, qu'il entendoit la lecture où l'explication de la Parole, & qu'il se tenoit debout pendant qu'on sacrifioit: La Cour *intérieure*, la plus proche du Corps du Tabernacle, étoit le lieu où l'on offroit les Sacrifices; là étoit *le grand Autel* d'*Airain* exactement quarré; ayant cinq Coudées de long & autant de large, mais seulement trois de haut, avec quatre Cornes, une à chaque coin. On se servoit de ces Cornes pour y attacher

Description du Tabernacle.



(m) *Lewis*, Antiq. Vol. I. (n) Nombres. IV. (o) Exode XXV. 8. 9. (p) *Lewis*. ubi sup.

les Victimes, & ceux qui cherchoient un azile contre la Colère du Prince, ou du Vangeur du Sang, avoient accoutumé de les empoigner. Tout auprès étoit la *Cuve d'Airain*, où les Prêtres se lavoient les mains & les piés, avant que d'offrir le Sacrifice, ou que d'entrer dans *le lieu Saint*; (c'est le nom qu'on donnoit à la Nef, ou au Corps du Tabernacle.) Sans cette Ablution, ils ne pouvoient s'aquitter d'aucune des fonctions de leur Ministère. Dans le Corps du Tabernacle, tout près de l'entrée du *Saint des Saints*, ou du lieu *Très-Saint* étoit *l'Autel d'Or*, autrement apellé l'*Autel des parfums*, qui avoit une Coudée en quarré, sur deux de hauteur. On y bruloit, soir & matin, de l'encens & d'autres parfums de grand prix; ce qui étoit absolument nécessaire, pour chasser la mauvaise odeur, que causoit la grande quantité de chairs, qui se consumoient continuellement sur le grand Autel, & on se servoit pour cet effet d'un *Encensoir d'Or*, espèce de réchaut, dont l'usage étoit de répandre de tous côtés la douce odeur de l'encens, & des autres parfums. Du côté *Septentrional* de l'Autel d'Or, étoit *la Table* (q) *des Pains de Proposition*, sur laquelle il y avoit toûjours douze pains en deux piles, six dans un plat, & six dans un autre. Tous les *Sabbaths* on ôtoit ces pains, que l'on remplaçoit aussi tôt par de nouveaux. Enfin du côté *du midi* étoit placé le *Chandelier d'Or*, qui avoit sept branches, l'extrêmité desquelles étoient tout autant de Lampes pleines d'huile, lesquelles on allumoit le soir, & qu'on éteignoit le matin.

*Du Saint des Saints.* Dans *le Saint des Saints*, ou le lieu *Très-Saint*, qui ne ressembloit pas mal aux Chœurs de nos Eglises, & qui étoit séparé, par un *voile*, de la *Nef* du Tabernacle, se trouvoit *l'Arche*, dans laquelle on avoit mis *la Cruche de Manne*, *la Verge d'Aron*, & les deux Tables de Pierre, sur lesquelles Dieu avoit lui même gravé les X. Commandemens. Cette Arche avoit de largeur, & de hauteur une Coudée & demi, & deux & demi de longueur. Son Couvercle, qui étoit d'Or, s'apelloit le *Propitiatoire*, ou le Siége de Miséricorde, & c'étoit de ce *propitiatoire*, (& principalement de l'endroit

(q) Il y a dans le Texte *Hebreu*, *le pain des faces*, parce que placé vis à vis de l'Arche, où Dieu étoit présent, il se trouvoit, pour ainsi dire, mis devant la face de Dieu, qui le regardoit de dessus le Propitiatoire, *Edwards*. Examen. Vol. I.

droit le plus haut, & où il étoit couvert par les ailes des *Chérubins*, ) que Dieu avoit accoutumé de prononcer *l'Oracle*, ou la réponse qu'il faisoit aux Demandes du Souverain Sacrificateur. ( r ) Les Sentimens sur la figure des *Chérubins*, sont si partagés, qu'il n'est pas facile de rien déterminer là-dessus; Ce qu'on peut raisonnablement suposer; c'est que comme le *Saint des Saints*, étoit la figure du Ciel, & que le *Propitiatoire* représentoit le Trône de Dieu, les *Chérubins* étoient des Emblêmes & des Images de *l'Armée Angelique*, de ces Ministres glorieux qui composent la Cour du Monarque Céleste; Tout comme la Nuée, qui ( s ) *dans les commencemens*, remplissoit tout le Tabernacle, mais qui *dans la suite*, fit avec un grand éclat sa Résidence la plus ordinaire, sur cette Arche de l'Alliance, où elle resplendissoit d'entre les *Chérubins* ( que l'Apôtre apelle pour cette raison les ( t ) *Chérubins de gloire*, ) étoit une marque évidente de la présence *Majestueuse* du Tout-Puissant.

Voilà les diverses choses, qui appartenoient au Tabernacle, que *Moïse* fit construire dans le Désert. L'Auteur de l'Epitre aux *Hebreux*, nous a suffisamment instruits de la maniére dont elles furent faites, & du sens Mystique qu'elles renfermoient. Elles furent une Copie fidèle ( u ) *du Modèle, que Dieu en avoit montré à Moïse sur la Montagne.* Au reste il importe peu de savoir, si ce modèle fut une description vive & détaillée de tous ces articles l'un après l'autre, ou si ce n'étoit pas plutôt un plan général ou un Dessein exact du Tout, lequel Dieu mit devant les yeux de *Moïse*; puisque, de quelque maniére que l'on conçoive la chose, il faut nécessairement suppofer, que Dieu agit d'une maniére surnaturelle, sur l'imagination de son Serviteur, autrement il ne lui eût pas été possible

**Maniére dont toutes ces choses furent faites.**

( r ) Les uns ont crû, que c'étoit des Images de jeunes garçons, d'autres de Bœufs ou de Veaux; parce que dans les Langues *Chaldaique* & *Syriaque*, le mot *Cherub.* signifie *un Bœuf.* C'est dans ce sens qu'il est pris *Ezéch.* X. 14. conferé avec Ezéch. X. 10. Il y en a qui croient que les *Chérubins* n'étoient pas uniformes dans leurs figures, qu'ils avoient le haut du Corps comme un homme, les ailes d'une Aigle, le dos d'un Lion, les Cuisses, & les jambes d'un Bœuf. Enfin il s'en est trouvé qui ont cru, que c'étoit des figures ailées, telles qu'on n'en vit jamais de semblables. *Josephe.* Antiq. (s) Exod. XL. (t) Heb. IX. 5. Levit. XVI. 2. & 1. Sam. IV. 22. ( u ) Heb. VIII. 5.

ble de retenir éxactement la figure, & les Dimenfions de tant de différentes piéces, pour en faire enfuite un portrait fidèle aux différens Ouvriers, qui devoient les éxécuter.

Leur fens myftique.

Le méme Auteur Sacré nous apprend, que tout ce fuperbe ameublement de l'Ancien Tabernacle n'étoit qu'une (w) *ombre des chofes céleftes*, & que tout cela renfermoit des myftères, également intereffans & fublimes. Comme il en raporte quelques-uns, nous pouvons bien fuppofer, fans pouffer trop loin l'allégorie, que l'*Autel des Holocauftes*, (x) repréfentoit le grand Sacrifice expiatoire, que JESUS-CHRIST à offert fur la Croix : l'*Autel des Parfums*, *&* *l'Encenfoir d'Or*, fa puiffante Interceffion à la droite de Dieu; *La Cuve d'Airain*, & *la Table des pains de propofition*, les deux Sacremens de l'Eglife *Chrêtienne*, *le Batême*, *&* *la Cène du Seigneur*; *Le Chandelier* enfin, & *les Lampes*; (y) les dons & les graces du Saint Efprit, avec cette abondante Lumiére, qui eft la bénédiction particuliére de l'Evangile. Nous trouverons fur tout dans la partie la plus Augufte du Tabernacle, dans ce Sanctuaire inacceffible à tout autre qu'au feul Souverain Sacrificateur, un Emblême bien fenfible des grands myftères de la nouvelle Alliance. (z) *Le Saint des Saints* étoit un Type des demeures céleftes. *Le voile*, figure de la chair de CHRIST, à été déchiré pour nous repréfenter fa mort, qui nous ouvre l'accès à la gloire éternelle. L'*Arche* étoit une Image de la préfence Divine dans une chair humaine. *L'Oracle* une figure de cette *Parole* incarnée, qui nous a revelé la volonté de Dieu. Le *Propitiatoire*, l'embléme des mérites de JESUS-CHRIST qui nous mettent à couvert de la condamnation de la Loi, & par conféquent de la colère de Dieu. Enfin ces *Chérubins*, couvrant l'Arche de leurs ailes, & baiffant leurs têtes, & leurs regards vers le Propitiatoire, marquoient la Protection, que Dieu accorde à fon Eglife, par le Miniftère de fes Saints Anges, (a) qui defirent de fonder les myftères de l'Evangile, & d'en connoitre la profondeur. En un mot la préfence de Dieu au milieu de fon Peuple; Les glorieux deffeins de fon Fils; l'influence des graces de fon Efprit, & l'état de l'Eglife Chrêtienne, tant celui dans lequel elle fe trouve ici-bas, que celui qui lui eft affuré dans le Siécle

(w) ibid. (x) Heb. XIII. 10, (y) Apoc. I. 4. & IV. 5. (z) Heb. IX. 24.
(a) I. Pierre I. 12.

cle à venir, nous font repréfentés dans les diverfes piéces, & les diverfes parties du Tabernacle *Mofaïque.* (b) Et quoi qu'il ne foit peut-être pas impoffible de leur donner d'autres fens, cependant pour faire voir, que celui que nous venons de leur donner, n'eft ni précaire, ni imaginaire, nous pouvons alleguer en fa faveur le témoignage de l'Epitre aux *Hébreux*, où la plûpart de ces myftères Sacrés nous font dévelopés & expliqués de cette maniére.

2°. Le Tabernacle avoit erré avec les Enfans d'Ifraël dans le Défert, jufques à leur arrivée dans la *Terre promife*, & pendant près de 400 ans il fut le feul endroit où les *Juifs* puffent, & duffent fe rendre pour le fervice Divin. Mais dans la fuite des tems, le Roi *Salomon*, par l'ordre de Dieu, commença de bâtir, (c) fur le Mont de *Sion*, qui étoit un des principaux quartiers de *Jérufalem*, un Temple Superbe, qui fut achevé dans l'efpace de fept ans, & qui couta des Sommes immenfes. Nous nous tromperions fort, fi nous nous imaginions ce Temple fait à peu près comme une de nos Eglifes. (d) Ce n'étoit pas un édifice unique, mais un compofé de plufieurs Cours, & de plufieurs bâtimens, qui occupoient beaucoup de terrein, & affés grand pour contenir dans fon Enceinte les Sacrificateurs, les Lévites, & tout le Peuple, c. d. plus de deux ou trois cent mille perfonnes.

Defcription du Temple, & de fes différente Cours.

L'Enclos extérieur, qu'on apelloit *la Montagne du Temple*, étoit un quarré de 500 coudées, qui contenoit plufieurs édifices deftinés à différens ufages. Il étoit entouré de (†) Galeries, qui étoient foutenues par des colomnes de marbre. Après cet efpace venoit la Cour, ou le *Parvis des Gentils*, auffi entouré de Galeries, & féparé des autres Cours par une baluftrade de pierre, haute de trois coudées, avec des Colomnes de diftance en diftance, fur lefquelles étoient gravées en *Hébreu*, & en *Grec* des exhortations à la pureté, & à la Sainteté, & une défenfe à tous les *Gentils*, & à tous ceux qui étoient *fouillés* de paffer plus avant. C'eft dans cet endroit qu'étoient les Bouti-



(b) *Edwards* ubi fup. (c) Le Mont de *Sion*, & celui de *Morijah* étoient la même chofe, felon *Jofephe* Antiq. L. I. Ch. 14. (d) *Lamy* Introduction, & De *Beaufobre.* Préface générale fur le N. T. (†) Le terme de l'Original que j'ai rendu par celui de *Galeries*, fignifie proprement une *Cour de Cloitre*, environnée de galeries couvertes; En effet les trois Parvis du Temple de *Salomon*, entourés de hautes murailles, garnies de chambres, reffembloient fort bien à nos Anciens Cloitres. Note du Traducteur.

Boutiques, & les Tables des *Changeurs*, ou des *Banquiers*. *Le Parvis des Femmes*, qui en étoit le plus proche, portoit ce nom, parce qu'il n'étoit pas permis aux femmes d'aller plus loin. Il avoit 135 Coudées en quarré; il y avoit autour de cet espace, une espèce de Balcon, d'où les femmes pouvoient voir ce qui se passoit dans le grand Parvis. C'est là qu'étoit le Thrésor, où l'on mettoit l'argent, que le Peuple donnoit pour l'entretien du Temple, pour l'assistance des Pauvres, & pour la dépense des sacrifices. Du Parvis des femmes, on montoit par quinze degrés à *la grande Cour*, ou au grand Parvis, qui étoit divisé en deux parties, savoir, *le Parvis des Israëlites*, & *le Parvis des Sacrificateurs*.

Le Parvis des *Israëlites* avoit sept portes; l'une à l'*Orient*, qu'on apelloit *la Belle*, & la *Corinthienne*, parce qu'elle étoit couverte d'airain de *Corinthe*; Trois au *Sud*, & trois au *Nord*, avec un grand nombre d'appartemens, où plusieurs personnes pieuses se retiroient; & comme elles avoient la commodité d'y loger, il est dit, qu'*elles demeuroient*, ou qu'*elles perseveroient jour & nuit dans le Temple*. La Cour des Sacrificateurs, plus élevée d'une Coudée que celle des *Israelites* étoit la plus voisine de ce que nous apellons proprement le Temple. C'est dans ce dernier Parvis, qu'étoit l'*Autel d'airain* pour les Holocaustes, beaucoup plus grand qne n'étoit celui du Tabernacle. Deux *Colomnes* aussi d'*Airain*, nommées l'une *Jachin*, & l'autre *Boaz*, qui n'étoient pas dans le Tabernacle, & une *Cuve* apellée la *Mer d'Airain*, & soutenue par douze bœufs du même métail. Tous ces Parvis étoient sans couvert, & en plein air.

Du Temple même.

Du Parvis des Sacrificateurs, on montoit par douze degrés dans le corps même du Temple, qu'on peut diviser en trois parties; Le *Porche*, le *Sanctuaire*, & le *Saint des Saints*. Le *Porche*, ou l'*Avant-Temple*, avoit quinze ou vingt coudées de long, sur autant de large, avec un grand Portail, qui n'étoit fermé que d'un Voile précieux. On voioit apendus, dans cette prémiére partie du Temple plusieurs Ornemens, (f) que divers Princes, & Rois avoient envoiés pour orner cet Edifice, & qu'*Antiochus Epiphanes* enleva. Le *Sanctuaire* ou la Nef du Temple, avoit vingt coudées de largeur, & quarante de longueur, & de hauteur. On y trouvoit l'*Autel des Parfums*, & la *Table des pains de Proposition*. Mais parce que le Temple étoit plus

(f) 2. Macab. III. 2.

plus grand que l'Ancien Tabernacle, & qu'il avoit besoin de plus de lumiére; au lieu d'un *Chandelier*, il y en avoit dix d'Or pur. Le *Saint des Saints*, long de vingt Coudées, renfermoit l'Arche de l'Alliance, avec les deux Tables de pierre: Mais au lieu de deux *Chérubins*, qu'il y avoit dans le Tabernacle, il s'en trouvoit quatre dans le Temple.

(g) La gloire du Temple de *Salomon*, ne se tiroit point de lui-même, beaucoup moins encore de sa grandeur, & de son étenduë; Car à le considerer séparément, c'étoit un petit édifice, qui, à le prendre dans son tout, & depuis l'une de ses extrémités jusqu'à l'autre, n'avoit que 150 pieds de long, sur 105 de large, ce qui n'égale pas l'étenduë de plusieurs de nos Eglises Paroissiales. Mais sa principale grandeur & sa Magnificence, consistoit dans ses Bâtimens, & ses ornemens extérieurs. L'Ouvrage en étoit par tout d'une beauté extraordinaire, & les richesses, qu'on y avoit parsemées de tous côtés montoient à des sommes immenses; Car les couches d'Or seulement, qui couvroient les Parois intérieures du *Saint des Saints*, c. d. d'une chambre de 30 piés en quarré, & de 20 piés de hauteur, alloient à 600 Talens d'Or, ce qui fait quatre millions, trois cent, & vingt mille livres *Sterling*. Sa gloire.

(h) On sait assez par l'histoire quelle fut la fin de ce magnifique Edifice, & les raisons que Dieu eut d'en permettre l'entiére démolition, parce qu'il avoit été souillé, & profané. Après le retour de la Captivité, *Zorobabel* obtint de *Cyrus* la permission de le rétablir. Mais quoi qu'il eut soin d'élever ce second Temple au même endroit que le prémier avoit occupé, il s'en salut pourtant beaucoup, qu'il en égalât la magnificence. Il est vrai qu'*Hérode le grand* l'embellit, & le perfectionna considérablement dans la suite. Mais on n'y trouvoit plus ces marques extraordinaires de la faveur de Dieu, dont le Temple de *Salomon* avoit été honoré, savoir I°. l'Arche de l'Alliance, & le Propitiatoire. 2°. La *Schekinah*, ou la présence de Dieu. 3°. *L'Urim*, & le *Thummin*. 4°. l'Esprit de Prophétie 5°. Enfin le feu du Ciel qui descendoit souvent sur les Holocaustes, & qui les consumoit. Cependant un Prophète vint déclarer aux *Juifs* de la part de Dieu, que ce dernier Temple, auroit une prérogative de plus que le prémier, en ce que, pendant qu'il subsisteroit encore, *Israël* verroit Le second Temple.

Ddd 2

(g) *Prideaux* connexion Part. I. (h) *Beausobre* Préface, Gen. du N. T.

roit ce *Messie*, dont la venuë, & la gracieuse présence, feroit une abondante compensation de tout ce qui manquoit à ce second Temple, pour égaler le prémier. (i) *J'ébranlerai les Cieux, & la Terre, & le Désiré des Nations viendra, & je remplirai cette Maison de gloire.* La gloire de *cette derniére Maison sera plus grande que celle de la précédente, & je donnerai la paix, dans ce lieu, dit l'Eternel des Armées.*

Oratoires. 3°. Un autre lieu consacré au Service Divin, & qui, quoi qu'il ne fut pas établi par la Loi de *Moïse*, ne laisse pas d'être fort ancien parmi les *Juifs*; c'est ce qu'ils apellent *Proseuches*, ou *Lieux de priéres*, qui étoient des espèces de Cours découvertes, & environnées seulement d'une muraille, ou de quelque autre cloison: Le principal lieu, où s'assembloient les *Israëlites*, pour le service de Dieu, étoit le Temple de *Jérusalem*, & avant que ce dernier fut bâti, c'étoit le Tabernacle. La Cour ouverte, qui, dans l'un, & dans l'autre, étoit devant l'Autel des Holocaustes, servoit au Peuple de lieu où il s'assembloit pour présenter ses Priéres à Dieu. Mais ceux des *Juifs*, qui demeuroient loin du Tabernacle pendant qu'il subsistoit, ou du Temple, que Salomon construisit dans la suite, pratiquérent des Cours semblables aux Parvis du Tabernacle ou du Temple, pour y offrir à Dieu leurs hommages.

Leur forme. (l) St. *Epiphane* qui étoit *Juif*, & né dans la *Palestine*, nous a laissé dans ses ouvrages un passage remarquable, d'où nous pouvons aprendre qu'elle étoit la forme & l'usage de ces *Oratoires.* Car, après nous avoir dit que les *Massaliens* se bâtissoient certaines *places larges* à la maniére des *forums*; voici comment il continue; *Et que les Anciens Juifs comme aussi les* Samaritains *eussent hors des Villes certains endroits pour prier, qu'ils apelloient* Proseuches; *c'est ce qui paroit clairement par les Actes des Apôtres*, (m) *où il est dit, que* Lydie *Marchande de pourpre se trouva avec l'Apôtre St.* Paul, *& l'entendit prêcher dans un lieu, qui, comme le dit l'Auteur sacré* ἐδόκει τόπος προσευχῆς εἶναι, *sembloit être un lieu de prière*, ou (comme porte nôtre version,) un lieu où l'on avoit accoutumé de faire la prière. *Il y a aussi*, dit il, *à* Sichem, *aujourd'hui nommée* Néapolis, *à plus d'un mille de la Ville, une Proseuche ou Place de priére, que les* Samari-

(i) Agg. 11. 7. &c. (k) *Prideaux* ubi sup. Part. 1. L. 6. (l) In Tract. Massal. haeret. (m) Chap. XVI. 13. 14.

maritains, *qui affectoient d'imiter les* Juifs *en tout, avoient bâtie, en forme de Théatre en plein air, & sans couverture.*

(n) Comme *Sichem* étoit le lieu où Dieu aparut à *Abraham*, après que ce Patriarche fut forti de *Charran*, & où il avoit promis de donner à sa Postérité le Païs de *Canaan*. Et comme *Abraham*, en mémoire de cette faveur, & de cette *condescendance* de Dieu pour lui, *avoit bâti* dans cet endroit là, un Autel à l'Eternel, qui lui étoit aparu; cela donna au lieu, où tout cela s'étoit passé, une espèce de Sainteté, qui doit diminuer nôtre surprise d'y voir, même pendant que le Tabernacle subsistoit, une de ces Proseuches, (apellée (o) du nom de *Sanctuaire de l'Eternel*, lors que *Josué*, peu de tems avant sa mort assembla toutes les Tribus *d'Israël* pour y renouveller leur alliance avec l'Eternel;) de voir, dis-je, dans cet endroit-là, une de ces Proseuches honorée d'un titre si magnifique, (p) & environnée d'un Bocage de Chênes. Plusieurs raisons nous obligent de croire, que ces *Hauts Lieux*, dont il est si souvent parlé dans le V. T. n'étoient autre chose que ces mêmes Oratoires, dont il est question à présent; car quoique ces *Hauts Lieux* servissent souvent au Culte des Idolâtres, ou des Schismatiques, qui y dressoient des Autels, par oposition à celui de *Jerusalem*, & qu'ils soient par cette même raison souvent condannés par les Prophêtes; Cependant nous trouvons dans l'Ecriture plusieurs endroits, qui nous (q) font entendre, que des gens de bien, & des Prophêtes même en ont fait usage. Et ce ne feroit pas s'éloigner de la vraisemblance, que de dire que Nôtre Sauveur s'en servoit aussi. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer de ces paroles, * *Il s'en alla à la Montagne pour prier & il demeura toute la nuit*, ἐν τῇ προσευχῇ τοῦ Θεοῦ, c. d. *dans l'Oratoire*, ou *dans la maison de priére consacrée à Dieu.* Car pourquoi Nôtre Seigneur n'auroit-il pas pû aussi bien prier dans les Oratoires des *Juifs*, que prêcher dans leurs Synagogues?

Et leur Antiquité.

Synagogues.

Les Oratoires, dont nous venons de parler étant, comme nous l'avons dit ci-dessus, des places découvertes, on ne s'y trouvoit pas fort commodément en hyver, puis qu'on y étoit exposé à tou-



(n) Gen. XII. 6. 7. (o) Josué XXIV. 26. (p) Voiés le 18. Discours de *Mede*. (q) I. Samuel IX. 19. X. 5. &c.

* Luc VI. ℣. 12.

tes les injures de l'air. Ce fut pour remédier à cet inconvenient, que les *Juifs*, élevérent dans la fuite des tems, & feulement après le retour de la Captivité, comme (r) la plûpart des Savans en conviennent, des Maifons & des Tabernacles, pour y faire le Service Divin. De là vint l'ufage des *Synagogue*. (t) Dans chaque Ville, où il y avoit dix hommes de lettres, d'une probité reconnue, & qui avoient affés de loifir, & de pieté, pour affifter toûjours au fervice public, on pouvoit bâtir une *Synagogue*; Ce qui n'étoit pas permis où ce nombre ne fe trouvoit pas. Et quoique le nombre de ces Edifices fut d'abord fort petit, cependant ils fe multipliérent, comme l'ont fait, depuis, nos Eglifes Paroiffiales, au point, que du tems de N. S. il n'y avoit point de Ville, tant foit peu confiderable, où il n'y en eût une, ou même plufieurs. (u) Ces lieux deftinés au Service de Dieu, étoient conftruits de maniére que leur forme aprochoit de celle du Temple de *Jerufalem*, vers lequel ils étoient toûjours tournés. On y diftinguoit deux parties, le *Sanctuaire*, & *la Nef*. Les *Juifs* donnoient au Sanctuaire le nom de *Temple*, & il regardoit vers *l'Occident*, comme le *Saint des Saints* dans le Tabernacle, & dans le Temple. On y mettoit une Arche ou un Cofre, fait fur le modèle de l'Arche de l'Alliance, avec un voile au devant, qui répondoit à celui qui féparoit le lieu Saint du lieu *très-Saint*. Dans ce Cofre étoit le Livre de la Loi, c. d. le *Pentateuque*, ou les Cinq Livres de *Moïfe*. L'Affemblée fe formoit dans *la Nef*, ou dans le Corps de l'Eglife, & voici comme on s'y plaçoit. Les Anciens, & les perfonnes qui fe diftinguoient du commun, par leur gravité, par leur prudence, ou par leur Autorité, s'affeioient (w) en demi-cercle près du Sanctuaire, la face tournée vers l'Eglife: & le Peuple, placé fur des bancs, les uns derniére les autres, regardoit du côté des Anciens, & du Sanctuaire; Entre le Peuple & les Anciens, qui fe faifoient face les uns aux autres, étoit un efpace, dans lequel, il y avoit une efpèce de Chaire, ou de pupitre

Leur forme.

(r) *Mede* ubi fup. (s) *Spencer*, de Leg. Heb. L. I. C. 4 *Vitringa*, de *Sinagog.* Veteri. L. I. Part. 2. C. 9. *Roland.* in Antiq. Sacr. Part. I. C. 10. *Prideaux* ubi. fup. Part. I. L. 6. (t) Id. ibid. (u) *Lewis* Antiq. de la Rep. des *Hebreux* (w) Les Siéges des Anciens étoient ces mêmes *premiéres places*, que les *Pharifiens* affectoient d'occuper dans les Synagogues, & c'eft cette affectation que N. S. condamne & cenfure Math. XXIII. 6. *Lamy* de Tabern. L. IV. C. 8.

pitre élevé, où montoit celui qui devoit lire, ou expliquer la Loi. Les femmes n'entroient point dans le Corps de la Synagogue, où étoient les hommes, mais leurs places étoient dans un Balcon ou Galerie séparée, d'où Elles pouvoient voir dans la Nef, & entendre le Service Divin; Et pour ne pas entrer dans un plus grand détail sur cette matiére, il y avoit pour l'ordinaire cette inscription sur la porte; (x) *C'est ici la Porte de l'Eternel, les Justes y ent eront*, & sur les Murailles, les Sentences suivantes, & d'autres semblales. *Souviens toi de ton Cré.teur: Entre avec hum lité dans la Maison de l'Eternel ton Dieu: La pri.re faite sans attention, est semblable à un Corps sans ame: Le silence est louable dans le tems de la priére.*

(y) Nous aurons occasion dans la suite de parler plus particuliérement du service tant *ordin.ire*, qu'ex*traordinaire*, qui se faisoit dans ces Synagogues. Pour le présent contentons-nous de remarquer, qu'Elles différoient des *Oratoires* dont on a fait mention ci-dessus, à ces trois égards. I°. Les *Sy agogues* étoient des Maisons couvertes, au lieu que les *Or. toires* étoient des Cours fermées & découvertes, en forme de *forum*, ou de places publiques, telles qu'il s'en trouvoit anciennement à *Rome*, & dans d'autres villes, où le Peuple avoit grande part au Gouvernement, & où il s'assembloit pour traiter des affaires d'Etat. 2°. Les *Syn gogues* étoient construites dans l'enceinte des Villes, à l'usage desquelles Elles étoient destinées, au lieu que les *Oratoires* en étoient dehors, & pour l'ordinaire situés sur les éminences, avec des bocages au dedans ou au dehors. 3°. Enfin dans les Synagogues on prioit en commun, & suivant un certain formulaire, au lieu que dans les *Oratoires*, chacun prioit à part pour lui méme, comme dans le Temple.

III. Une autre partie de la *Loi Ceremonielle* avoit pour but de règler la maniére du Service Divin, & ses différentes fonctions. Elle regardoit les *Offrandes*, & les *Sacrifices*. On y peut encore joindre les *priéres*, tant celles que l'on adressoit à Dieu, pour lui demander sa grace, pour obtenir de lui le pardon de ses fautes, ou pour im- **Sacrifices de diverses sortes.**

(x) Ps. CXVIII. 20. (y) Le L.cteur qui souhaitera de savoir plus en détail, en quoi consistoit le Service de la Synagogue, n'a qu'à consulter les Antiquités de la Rép. des *Hebreux* par *Lewis*. qui traite fort au long cette matiére. Liv. III. Ch.p. 22. & *Prideaux*, dans sa Connex. Part. I. L. 6.

implorer sa faveur, que celles qui n'étoient simplement que des actes de reconnoissance pour quelque bienfait que l'on en avoit reçû. (z) Les Sacrifices, proprement ainsi nommés consistoient, à immoler, & à consumer ensuite par le feu certains animaux. Celui qui présentoit le Sacrifice conduisoit lui-même la victime à l'Autel, mettoit la main sur sa tête, & s'apuioit sur elle de toute sa force, pour marquer qu'il la chargeoit de ses iniquités, & qu'il méritoit lui-même la mort, que l'Animal alloit souffrir.

Ordinaires.

Les Animaux, que l'on offroit de cette maniére, étoient de cinq sortes, des Taureaux, des Beliers, des Boucs, des Tourterelles, & des Pigeons; & le Sacrifice que l'on en faisoit étoit *ordinaire*, & *règlé*, ou *extraordinaire*, & *selon les occasion*. Entre ceux de la préMiére espèce, il y en avoit qui s'offroient *tous les ans*, comme celui du grand Jour des *Expiations*; Celui de la féte de *Pâques*, & des *autres fêtes* Solennelles. D'autres s'offroient *tous les Mois*, comme celui de *la Nouvelle Lune*. Il y en avoit d'*bebdomadaires*, comme ceux qu'on offroit *tous les Sabbaths*, & enfin de *Journaliers* qui étoient offerts 1°. chaque matin à la 3e. heure du jour. c. d. à neuf (a) heures du matin, & 2°. un autre à *neuf* heures, c. d. à trois heures après midi. Ces Sacrifices *journaliers*, toújours accompagnés de l'Offrande de quelque aliment, comme de farine & d'huile mêlées ensemble, & d'une certaine quantité de vin, étoient apellés (b) *Holocaustes* c. d. *Offrandes toutes brulées*, parce qu'elles étoient entiérement consumées par le feu; Au lieu que dans les autres Offran-

(z) *Edwards.* Examen. Volum. I. (a) Les *Juifs* partageoient le jour; c. d. le tems qui s'écoule entre le Lever, & le coucher du Soleil en quatre parties, de trois heures chacune; mais ces heures étoient différentes des nôtres, en ce que les nôtres, qui sont la 24e. partie d'un jour, sont toûjours égales, & que chés les *Juifs*, l'heure étant la 12e. partie du tems que le Soleil demeure sur *l'horison*, elle doit être nécessairement plus longue en *Eté* qu'en *Hyver*. La Iere. heure commençoit au Lever du Soleil; *Midi* étoit la 6e. Et la 12e. finissoit au Soleil couchant; de sorte que la 3e. heure partageoit l'espace qui se trouvoit entre le Lever du Soleil, & le Midi, comme la 9eme partageoit, celui qui étoit entre le Midi, & le Soleil couchant. *Lamy.* ubi sup. L. I. C. 5. (b) Nomb. XV. 3. &c.

Offrandes, on n'en bruloit qu'une partie, & le reste se partageoit entre les Sacrificateurs & les personnes qui les offroient.

Les Sacrifices *extraordinaires*, qui pouvoient s'offrir en tout tems, avoient lieu, quand on avoit commis quelque péché, & quand on attendoit, ou qu'on avoit reçû de Dieu quelque faveur singuliére. Ceux que l'on offroit pour des péchés commis, étoient apellés ou (c) *Chattab* c. d. Offrandes pour le péché, parce qu'ils étoient établis pour l'expiation des péchés d'ignorance, d'infirmité, & d'inadvertence; ou *Ascham* c. d. *Offrandes de transgression*, (d) parce qu'ils étoient ordonnés pour l'expiation de transgressions plus énormes, ou de pechés commis volontairement & de propos déliberé; aussi demandoient-ils un Sacrifice plus dispendieux que les autres. Ceux que l'on offroit en action de graces, ou dans l'espérance & l'attente de quelque faveur signalée, étoient appellés *Schelamim*, ou *Offrandes de paix*. Ils étoient ou *Eucharistiques*, c. d. destinés à remercier Dieu des bienfaits qu'on avoit reçû de Lui; ou *Euchtique* c. d. votifs accompagnés de souhaits, & de suplications, par lesquelles on demandoit à Dieu les biens dont on avoit besoin; L'une & l'autre de ces espèces de Sacrifices portoient le nom d'*Offrandes de bonne volonté*. Il nous reste encore une chose à remarquer sur ce sujet; C'est qu'au lieu que *l'holocauste* étoit entiérement consumé par le feu, & que de *l'Offrande pour le péché*, une partie étoit brulée, & l'autre donnée au Sacrificateur, il n'en étoit pas de même des *Schelamim*, ou *Offrandes de paix*; on en faisoit *trois* parts, l'une desquelles étoit brulée, sur l'Autel, en l'honneur de Dieu, & *en odeur douce & agréable*, l'autre donnée au Sacrificateur; Et la troisiéme reservée pour la personne qui avoit fourni la victime, laquelle invitoit ceux qu'elle trouvoit à propos, à venir y participer avec elle; Ensorte qu'une *Offrande de paix*, étoit toûjours suivie d'un *festin*, dans lequel on mangeoit les restes du Sacrifice. C'est à quoi, je pense, l'Apôtre fait allusion, quand il dit que

Extraordinaires.



(c) *Maimonides* pensoit tout autrement, il croioit que *Chatthab*, étoit un Sacrifice, offert pour les péchés d'un ordre supérieur, & *l'Asham* pour ceux d'une espéce inférieure *More Nevochim* Part. III. Ch. 46. Le Savant *Mede*, étoit dans l'opinion, que les *Offrandes pour les Transgressions*, regardoient les péchés commis contre la I[ere]. Table de la Loi, & que les *Offrandes pour le péché* se raportoient aux fautes commises contre la seconde, & que comme nos péchés d'infirmité, sont *peccata jugia*, des péchés continuels, & journaliers, l'holocauste aussi étoit continuel, & s'offroit chaque jour, au lieu qu'il n'en étoit pas ainsi des autres Sacrifices. *Mede*, Dicours LI. (d) *Levitiq*. VII. 5.

que (e) *Christ, qui est nôtre Pâques*, & nôtre Offrande de paix auprès de Dieu, *a été sacrifié pour nous*, & que nous devons *célébrer la fête*.

Obla- tions ; & leurs différentes espéces.

Outre ces Sacrifices d'Animaux, il y avoit encore, comme nous l'avons déja dit, d'autres Offrandes, parmi les *Juifs*. Elles consistoient, en pain, en vin, en huile, en encens, & en fruits de la Terre. Elles étoient de trois sortes, savoir les *ordinaires*, les *volontaires* & celles que la Loi *prescrivoit* en certains cas. Les *Offrandes ordinaires* étoient, ou un *certain parfum*, apellé en Grec *Thymiama* que l'on bruloit chaque jour sur l'Autel d'Or des parfums; ou des *pains de proposition*, que l'on mettoit chaque Sabbath sur la Table du Sanctuaire, après qu'on en avoit ôté les vieux, que les Sacrificateurs mangeoient. Les Offrandes *Libres* ou *Volontaires* étoient l'acomplissement des vœux ou des promesses que les *Juifs* faisoient à Dieu, soit dans la prospérité, soit dans l'afliction. Ils lui dévouoient alors quelque chose d'excellent en son Genre, & exemt de toute tache, & de toute impureté. C'étoient-là en effet les conditions que la Loi exigeoit de toute Offrande de cette nature. (f) *Tu n'aporteras point dans la Maison de l'Eternel ton Dieu pour aucun vœu, le Salaire d'une prostituée, ou le prix d'un Chien.* Les Offrandes *prescrites* consistoient ou en *prémices*, ou en *Dîmes*. Les *prémiers nés* des Animaux *purs*, quand c'étoient des Mâles, étoient offerts à Dieu. Ceux des hommes ou des Animaux impurs se rachetoient par argent, que l'on emploioit en actes de Charité, ou pour l'entretien du Temple. *Les prémiers fruits de la Campagne*, devoient encore être présentés à Dieu, comme une marque de reconnoissance, pour sa bonté inépuisable. On apelloit ces sortes d'Offrandes, *Elévées* ou *Tournoiées*, selon les divers mouvemens que faisoit le Sacrificateur en les présentant. Enfin les *Dîmes* étoient de (g) *quatre* sortes. Celles que le Peuple paioit aux *Levites*; Celles que les *Sacrificateurs* levoient sur ces derniers; Celles qu'on mettoit à part pour servir aux Repas qui se faisoient dans l'enceinte du Temple; Et enfin celles que l'on paioit aux Pauvres tous les trois ans.

Ce

(e) Cor. I. V. 7. (f) Deut. XXIII. 18. (g) St. *Jerôme* Commentaires sur Ezechiel Lib. IV.

But de tou-tes ces Loix.

Ce font-là en général les Sacrifices, & les Oblations, que Dieu avoit ordonné aux *Juifs* de lui préfenter. Quand on fait attention à leur nombre, & à ce qu'il en coutoit pour s'en aquitter; il eft naturel de demander dans quelles vuës pouvoient avoir été faits tous ces Etabliffemens, & de quelle efficace ils étoient pour l'expiation des pechés? (h) La raifon la plus probable qu'on en puiffe donner, eft, qu'ils furent ordonnés de Dieu, auffi tôt après la Chûte de l'homme, pour être des Types, & des figures du Sacrifice de JESUS-CHRIST, qui, en vertu de la promeffe, devoit venir dans le Monde, & y fouffrir la Mort pour l'expiation du péché. Car quoi qu'il paroiffe affés raifonnable de ne pas (i) *offrir à l'Eternel nôtre Dieu de ce qui ne nous couteroit rien à offrir*, mais plutôt de (k) *l'honorer de nôtre bien*, & de lui préfenter par un principe de dévotion, & de reconnoiffance une partie de ce que nous avons de meilleur, (puifque tout ce que nous poffédons vient de Lui; on ne voit pourtant pas bien pour quelle raifon les Bêtes devoient, avant que de fervir de nourriture à l'homme, être offertes en Sacrifice à Dieu. Qu'eft-ce qui engageoit la Divinité à agréer qu'on lui offrit le fang d'une Créature, & quel plaifir pouvoit-Elle trouver, à la priver d'une vie qu'Elle même lui avoit donnée? Quelle efficace enfin pouvoit-il y avoir dans le Sang, plutôt que dans quelque autre partie de l'Animal pour l'expiation des péchés? Ce font-là tout autant d'Enigmes inexplicables, fi ce fang des Bêtes, verfé fous la Loi, n'eft pas un *Type* de celui que devoit un jour répandre le grand Sacrificateur de la Nouvelle Alliance; fi, dis-je, les Sacrifices qu'on offroit fous l'Ancienne difpenfation, n'étoient pas des figures de celui que JESUS-CHRIST devoit offrir fur la Croix dans l'acompliffement des tems. (l) Si nous n'admettons cette fupofition comme une vérité inconteftable, le Tabernacle & le Temple de *Jerufalem*, ne nous paroitront que des Boucheries, & le fang qu'on y verfoit continuellement, la graiffe, & les Chairs qu'on y confumoit journellement par le feu, feront plus propres à nous caufer du dégout, qu'à réchauffer nôtre dévotion.

Sacrifices de l'Ancienne Loi; Types de la mort de Jefus-Chrift.

(m) *A quoi me fert la multitude de vos Sacrifices, je fuis raf-*

Eee 2 *fa-*

(h) *Jenkins* Chrifti. raif. Vol. II. (i) 2. Sam. XXIV. 24. (k) Prov. III. 9. (l) *Lamy.* ubi fup. (m) Efaie I. 11.

*fié des holocaustes de vos Agneaux, & de vos Bêtes grasses, & je ne prens point plaisir dans le sang de vos Taureaux, de vos Béliers, ni de vos Boucs.* C'est Dieu lui même qui parle de la sorte, & qui défend à son Peuple *de lui plus aporter de vaines Offrandes.* D'où vient donc que Dieu, rejette des Sacrifices que lui-même avoit demandé? Seroit-ce que ce qui lui auroit plû dans un tems lui auroit déplû dans un autre? Nous n'oserions le croire capable d'une pareille inconstance. Mais ces reproches nous font voir, qu'en ordonnant les Sacrifices de l'Ancienne Loi, il l'avoit fait non pour aucun desir qu'il eût, ( n ) *de boire* comme le dit *David, le sang des Boucs, ou de manger la Chair des jeunes Taureaux*; Mais seulement pour donner aux hommes une représentation sensible du grand & précieux Sacrifice, que son Fils devoit un jour lui offrir pour leur Sanctification, & pour leur Salut. Aussi voions-nous, qu'aussi-tôt que les *Juifs* charnels cessérent de lui presenter leurs victimes dans cet *esprit*, Elles lui devinrent insuportables.

Vue Morale de Dieu en les instituant.

Dieu pouvoit avoir, en faisant un pareil établissement, des vuës d'une Nature inférieure à celle dont nous venons de parler. Les Offrandes de toutes les sortes, que la Loi prescrivoit aux *Juifs*, étoient des *Cérémonies féderales*, dont le but étoit de marquer l'Alliance, & le Traité qu'il y avoit entre Dieu, & ce Peuple. Les Sacrifices continuels du matin, & du soir, étoient des Symboles de la présence de Dieu dans le Saint des Saints. Le sang des Victimes, *substituées* en quelque sorte au pécheur, marquoit combien le péché est odieux de sa Nature. Les fruits de la Terre étoient un tribut de reconnoissance offert à la Libéralité de Dieu. L'oblation enfin de chaque Pigeon & de chaque Tourterelle faisoit ressouvenir les *Israëlites*, de Sacrifier à Dieu un cœur *contrit & brisé*, qui seul pouvoit lui être agréable, & leur repétoit cette leçon du Sage fils de *Syrach*; ( o ) *Celui qui regarde la Loi aporte assés d'Offrandes. Celui qui prend garde au Commandement offre un Sacrifice de prospérité. Celui qui use de reconnoissance offre de la fine farine; & celui qui fait l'Aumone sacrifie loüange; se détourner de la Méchanceté, c'est une chose agréable à l'Eternel. Et abandonner l'injustice, est une propitiation.*

Un

(n) Pf. L. 13. (o) Ecclesiastiq. XXXV. 1. &c.

Un autre but de Dieu dans l'institution de ces Sacrifices, pouvoit être la *Remission des péchés*. (p) Je sai bien qu'il y a des Théologiens, qui croient, que la Religion *Judaïque*, n'admettoit d'expiation que pour les impuretés Légales & pour ces transgressions involontaires, qui ne partoient que d'un fonds d'ignorance, ou d'un défaut d'attention, & non pour ces péchés de présomption, que l'on commettoit *à main levée*, ou de propos délibéré. „ Si l'on péchoit „ volontairement, disent-ils, la Loi ne marquoit point de Sacrifice „ pour de telles offenses; ce qu'ils prouvent, ce semble, par l'Auto- „ rité de cette même Loi, qui dit; (q) que *le Sacrificateur fe-* „ *ra expiation pour l'ame qui a péché par ignorance, mais que quant* „ *à celle qui aura fait quelque chose d'une manière présomptueuse,* „ *elle sera retranchée d'entre le Peuple.* „ Mais il est (r) généralement reconnu que Dieu avoit établi des Sacrifices pour l'expiation des plus grands péchez, que l'homme pouvoit commettre dans son ame; tels que sont l'incrédulité, les pensées blasphématoires, l'impureté du cœur &c. parce qu'il n'est guères probable que les plus gens de bien en soient tout à fait exemts; Et quoi qu'il ne paroisse pas que la Loi de *Moïse* prescrivit aucun Sacrifice pour les grands péchés *visibles*, & pour les Crimes extérieurs, tels que l'Idolatrie, le Meurtre, le Blasphême, &c. (parce que ceux qui s'en rendoient coupables, étoient aussi-tôt punis de mort;) il ne suit pourtant pas de là, qu'il n'y eut point d'expiation pour des forfaits aussi crians. On pouvoit, après une sincère répentance, en espérer l'expiation, quoique ceux qui les avoient commis, fussent obligés de subir la peine portée par la Loi; parce qu'il étoit nécessaire de punir sévèrement ces sortes de transgressions; de peur que l'espérance de l'impureté ne fut un encouragement pour le vice, & n'exposât par cela même l'Etat à quelque danger.

Remission des péchés; autre but de Dieu dans cet établissement.

On ne sauroit disconvenir, (puisque d'ailleurs la chose est incontestable, par plusieurs exemples tirés de l'Ecriture,) que des pécheurs n'ayent obtenu le pardon d'une faute, quoi qu'ils ayent été obligez d'en porter en quelque manière la peine. La Mort de *Moïse* ne fut-elle pas la punition de son incrédulité? Et cependant peut-on dou-



(p) *Volkelius.* de Nat. Rel. Lib. II. Ch. 1. 2. *Tillotson.* Serm. sur 2. Pierre I. 21. *Scot.* Vie Chrét. Part. II. ch. 7. (q) Nomb. XV. 28. 30. (r) *Edwards.* Examen. Vol. I.

douter qu'il n'ait rendu l'ame, honoré de la faveur de Dieu ? *Josias* ne fut-il pas tué dans une Bataille, pour s'y être engagé contre la volonté, & malgré la défense de Dieu ? Cependant qui oseroit soutenir, qu'il ne soit mort en paix, dans la grace de son Créateur, & qu'il n'ait été reçû dans le séjour de la béatitude éternelle ? Nous pouvons donc conclure de là, que, quoique la Loi de *Moïse* punit de mort l'Adultère, la désobéïssance à Pére, & à Mére, la violation du Sabbath, & d'autres Crimes de cette Nature; Les personnes, qui s'étoient rendues coupables de quelques-uns de ces péchés, ne laissoient sans doute pas, moyennant une vive & sincère répentance, d'avoir part au bénéfice des Sacrifices légaux, par lesquels toutes les offenses des véritables pénitens, quelque énormes qu'elles fussent, étoient expiées. La raison en est, que (s) cet établissement de Sacrifices, & de Cérémonies étoit le moyen de salut; que Dieu avoit marqué aux hommes sous l'Ancienne Dispensation. Il étoit donc nécessaire, que l'influence de ce moyen s'étendit à tous les pécheurs, qui seroient veritablement afligés de leurs fautes, qui auroient horreur de leurs crimes passés, & qui detesteroient la malheureuse facilité qu'ils avoient euë à les commettre. Mais il faut avoüer aussi, que ces Sacrifies, de quelque nature qu'ils fussent, ne faisoient point par eux-mêmes, ni par leur propre valeur, l'expiation de la Coulpe du péché. Leur efficace à cet égard dépendoit toute entiére du Sacrifice *Expiatoire*, que devoit un jour offrir le *Messie*, & dont ils n'étoient que des ombres & des figures. Ainsi, à parler exactement, & proprement, les Sacrifices de l'Ancienne Loi, n'expioient pas *réellement*, & *formellement*, les péchés de ceux pour qui ils étoient offerts, mais seulement en *Type*, & *d'une maniére Mystique*, c. d. qu'ils n'apaisoient pas la Colère de Dieu, ne satisfaisoient point à sa Justice, n'ôtoient point le péché, & ne justifioient point le pécheur par leur propre force & leur efficace; mais uniquement entant que Types, & figures de cet unique Sacrifice, qui, dans l'intention de Dieu, avoit été offert, *dès la fondation du Monde* & qui, dans la plénitude des tems devoit s'accomplir sur la Terre, *pour l'Expiation des péchés de tout le Monde.* *

IV. Une

(s) *Edwards* ubi suprà.
* I. Jean II. 2.

*Lévites.* Leurs différens Ordres & leurs fonctions.

IV. Une chose encore qui étoit du ressort de la Loi Cérémonielle, c'est l'ordre des personnes, qui étoient consacrées au Service de Dieu, & les diverses fonctions, qu'Elles étoient obligées de remplir. Les derniers de cet Ordre Sacré étoient les *Lévites*, ainsi apellés parce qu'ils étoient tous de la Tribu de *Lévi*, l'un des douze fils du Patriarche *Jacob. Moïse* entre dans un grand détail sur cette matiére, (t) quand il nous fait le recit de ce que chaque *Lévite* devoit porter, lorsque le Tabernacle changeoit de lieu. En effet les *Lévites* ne furent d'abord établis que pour porter l'Arche, & le Tabernacle, & pour prendre soin de tout ce qui en dépendoit; Mais cette partie de leurs fonctions ne subsista plus guères après la Conquéte du Païs de *Canaan. David*, après avoir fixé le séjour de l'Arche, & ce qui regardoit la Prêtrise, (u) établit parmi les *Lévites* une Nouvelle Police, selon laquelle (w) les uns étoient commis à la garde des Portes; (x) d'autres au chant des Pseaumes; (y) Les troisiémes enfin devoient prendre soin des Thrésors du Temple. Il les partagea encore en plusieurs Classes différentes; *Maimonides* en compte, 24. dont chacune devoit servir une semaine entière. Le *Chef* de chacune de ces Classes, la divisoit par familles, & en choisissoit tous les jours un certain nombre, qui étoient chargés de faire le service, & à chacun desquels il assignoit sa fonction. Il ne faut pas oublier, que parmi les *Lévites*, *David*, en choisit 288. pour (z) Maitres de la Musique; ensorte que, comme il y avoit 24. Classes de Chantres, & que chaque Classe avoit douze Maitres, qui, dans l'exécution des Symphonies Sacrées, joignoient leurs *voix* au son des *Instrumens*; Il est fort proble que c'étoit de cet Ordre de *Lévites* qu'on prenoit ceux dont *St. Luc* (a) fait mention, sous le nom de *Stratègòs*, ou *Chefs de Troupes*, & dont la fonction étoit, de publier le tems des Solennités, le jour & l'heure des Sacrifices, & de poser les Corps de garde. Ils étoient outre cela chargés de l'Inspection sur la Musique du Temple, & sur tout ce qui y avoit du raport; sur les Libations; sur les Malades; sur les Eaux; sur les Pains de proposition; sur les parfums; sur les huiles, & sur les Ha-

(t) Nomb. IV. (u) *Lamy.* Introd. (w) I. Chron. IX. 17. 26. & XXVI. (x) I. Chron. XXV. (y) 2. Chron. IX. 29. (z) I. Chron. XXV. 7. (a) Luc. XXII. 52.

Habits sacerdotaux. En un mot, après la Construction du Temple, l'Office des *Levites* changea considérablement de Nature; leur Emploi devint plus honorable qu'il ne l'étoit auparavant. Au lieu d'être, comme autrefois, Valets & Portiers du Tabernacle, ils furent établis pour assister à l'Autel dans le tems du Sacrifice; pour soulager les Sacrificateurs dans les fonctions de leur Ministère, & dans le Service du Temple; pour enseigner & instruire publiquement le Peuple; & quelquesfois pour siéger avec les Prêtres dans les Cours de Judicature.

Sacrificateurs, leurs fonctions.

Quant à la fonction des Prêtres, elle consistoit à (b) entretenir un feu continuel sur l'Autel des Holocaustes; à garder les Vases Sacrés; à laver la chair des Sacrifices; à faire les aspersions, soit de sang, soit d'eau, tant sur les victimes, que sur le Livre de la Loi; à faire fumer l'encens sur l'Autel; à mettre les pains de proposition sur la Table, & à en ôter les vieux; & ce qui étoit attaché proprement & particuliérement à leur emploi, c'étoit de recevoir le sang des victimes, & (c) d'en arroser l'Autel. En un mot la principale fonction du Sacrificateur étoit (d) d'offrir des Sacrifices; de (e) bénir le peuple, d'interceder pour eux auprès de Dieu; (f) d'enseigner & d'expliquer la Loi; (g) enfin de connoitre & de juger des Causes tant *Civiles*, qu'*Ecclesiastiques*; Aussi devoit-il s'apliquer à l'Etude, (h) *afin que sa levre gardât la Science, quand le peuple cherchoit la Loi de la bouche* du Sacrificateur, *parce qu'il étoit le Messager de l'Eternel des Armées.*

Souverain Sacrificateur; ses fonctions.

Tous les Sacrificateurs avoient au dessus d'Eux un grand Prêtre. *Aaron* fut le prémier revêtu de cette dignité, qui, attachée à sa Maison, par l'institution de Dieu méme, devoit passer par droit d'hérédité, à ses Descendans, par *Eléazar* son fils. Cet ordre ne subsista pas longtems. *Eléazar* succéda bien à son Pére dans la Souveraine Sacrificature, & eut pour Successeurs dans son Emploi trois Prêtres de sa famille, mais après eux, cette Dignité entra dans la famille d'*Ithamar* autre fils d'*Aaron*, laquelle en étoit en possession du tems de *Samuel*, en la personne d'*Héli*. Peu de tems après, la Souveraine Sa-

(b) Levit. VI. 9. &c. (c) Exod. XXIX. 12. & 2. Chron. XXVI. 16. 19. (d) Nomb. III. & IV. (e) VI. 23. (f) Levit. X. 11. (g) Levit. X. & XIII. Deut. XVII. 8. (h) Malach. II. 7.

Sacrificature rentra dans la famille d'*Eléazar*, d'où elle paſſoit pour l'ordinaire *en droite ligne* aux Ainés de cette branche Sacerdotale, qui en firent les fonctions, leur vie durant, juſques à ce que (i) les Juifs ſe virent ſous la Domination des *Grecs*, & puis ſous celle des *Romains*. Alors cette charge reſpectable devint le jouët des Princes, & des Gouverneurs de la Nation, qui la donnoient, & l'ôtoient ſelon leurs Caprices ou leurs interêts. Cependant, tant que cette Dignité ſubſiſta; celui qui s'en trouvoit revêtu, étoit par cela même en poſſeſſion du poſte éminent de *Métropolitain* de l'Egliſe *Judaïque*, & de Préſident du Grand Conſeil. Quant à ce qui concernoit la Religion, ſes fonctions étoient à peu près de la même nature que celles des autres Sacrificateurs. Il étoit chargé d'inſtruire le Peuple, de prier pour lui, & de le bénir. Mais comme ſes habits Pontificaux étoient plus Magnifiques, que ceux des Sacrificateurs ordinaires, & qu'il étoit conſacré avec plus de Solennité que ces derniers, il avoit auſſi ſur eux, & ſur tous les Miniſtres inférieurs de l'Egliſe, le Privilège de la Préſidence; (k) & de veiller à ce qu'ils s'aquitaſſent de leurs fonctions d'une maniére convenable. Ce qui le diſtinguoit encore bien avantageuſement de tous ſes Collègues. c'eſt la glorieuſe prérogative dont il jouïſſoit, d'entrer une fois tous les ans dans *le Lieu très-Saint;* d'y faire l'expiation pour ſes propres péchés, & pour ceux du peuple, & de conſulter la Divinité par *Urim* & *Thummim*, dans les occaſions importantes, & où il s'agiſſoit du bien de l'Etat. Nous eſſaierons; puiſque c'en eſt ici le lieu, d'expliquer la Nature de cet Oracle, qu'on peut apeller *Politique*.

*Urim, & Thummim, ce que c'étoit.*

Il faut remarquer à ce ſujet, que le Souverain Sacrificateur avoit, outre ſes autres riches habillemens, une eſpèce de vêtement extérieur, à peu près ſemblable à une veſte ſans manche. Les *Hébreux* lui donnoient le nom d'*Ephod*, & les Latins celui de *Superhumerale*, parce qu'il étoit attaché ſur les épaules. Il y avoit ſur chaque épaule une pierre précieuſe, ſur leſquelles étoient gravés les Noms des douze fils de *Jacob*, ſix ſur chacune; les Noms des ſix prémiers ſur l'épaule droite, & ceux des ſix autres ſur la gauche. Il portoit quelquefois, à l'endroit de la poitrine, une piéce d'étoffe quarrée, & large d'environ une paume, qui étoit chargée de dou-

 ze

(i) *Lewy.* ubi ſup. (k) *Edwards.* ubi ſup.

ze pierres précieuses, sur lesquelles étoient encore gravés les Noms des douze Tribus d'*Israël.* Lorsque, dans certaines occasions, le Souverain Sacrificateur vouloit consulter Dieu, il avoit accoutumé de mettre sur lui cette piéce d'étoffe, que les Hébreux apelloient (l) le *Pectoral*, & qui contenoit l'*Urim* & le *Thummim*, (termes qui selon leur interpretation litterale, signifient, *Lumiéres* & *perfections.*) Les Savans se sont de tout tems fort exercés sur cette matiére; il y a toûjours eu entr'Eux de grandes contestations, quand il a été question de déterminer ce que ce pouvoit être que cet *Urim* & ce *Thummim*, & de quelle maniére Dieu répondoit au Souverain Sacrificateur, toutes les fois qu'il venoit le consulter, paré de cet ajustement.

Opinions différentes sur cette matiére.

Il semble, qu'on soit généralement dans la pensée, que *l'Urim* & le *Thummim* fussent une seule, & même chose. (m) Mais un de nos Savans Compatriotes croit que c'étoient deux Oracles différens, & qui servoient à différens usages. Selon lui, *l'Urim* étoit l'Oracle, par lequel Dieu répondoit à ceux qui le consultoient sur des cas difficiles; & le *Thummim* celui par lequel le Souverain Sacrificateur connoissoit, (n) si Dieu agréoit ou non le Sacrifice qu'on lui avoit offert; voilà pourquoi, dit-il, le prémier est apellé *Lumiéres*, parce qu'il donnoit à l'esprit une connoissance, qui en dissipoit les ténèbres; Et l'autre *Intégrité*, ou *Perfections*; parce que ceux dont Dieu acceptoit les Offrandes étoient regardés comme *Thummim*, c. d. justes & droits à ses yeux. La plûpart des Docteurs *Juifs*, sont dans l'idée que l'*Urim*, & le *Thummim* n'étoient autre chose que des pierres précieuses, enchassées dans le Pectoral, & (o) que le Grand Prêtre lisoit la réponse de Dieu aux questions qu'il lui faisoit, selon que les lettres qui composoient les Noms des douzes Tribus,

(l) Le mot *Hébreu* est *Hoschen.* c. d. un Pectoral, parce qu'on le portoit sur la poitrine; les *Grecs* l'ont apellé λόγιον, & les *Latins* après eux, & suivant la Lettre lui ont donné le nom de *Rationale*, mais le terme *Grec* pouvoit aussi bien, & même mieux, être rendu en *Latin*, par celui d'*Oraculum*; parce que c'étoit, pour ainsi dire, l'Oracle, par le moien duquel Dieu donnoit ses réponses. *Lamy.* ubi suprà. (m) Disc. 35. (n) Il supose de plus que ces deux Oracles n'étoient pas inconnus aux Patriarches, & que ce fut par quelque voie semblable, qu'*Abel* connut que Dieu avoit agréé son Offrande, & que *Caïn* jugea que la sienne avoit été rejettée; ibid. (o) *Prideaux.* ubi sup. Part. I. L. 3.

gravés fur les douze pierres s'élevoient, & jettoient un certain éclat. (p) D'autres veulent que l'*Urim* & le *Thummim*, fut *le nom à quatre lettres*, ou le nom inéffable de Dieu, qui écrit ou gravé d'une maniére Myftérieufe fur le Pectoral, lui donnoit la vertu de prononcer des Oracles. Au lieu du Nom de Dieu, (q) un de nos Ecrivains prétend qu'il n'y avoit que les deux mots *Urim* & *Thummim*, écrits ou gravés, comme nous venons de le dire, & placés fur le fonds du Pectoral, & au deffous des pierres précieufes, de maniére qu'à un certain changement, que le Souverain Sacrificateur remarquoit dans ces lettres, que Dieu lui-même avoit rangées de la forte il étoit inftruit de ce qu'il avoit fouhaité de favoir. (r) *Chriftophle de Caftro*, & après lui, (s) le Dr. *Spencer*, nous difent, que l'*Urim* & le *Thummim* étoient deux petites Images de la forme à peu près des *Theraphim* des Paiens, & que ces Images, renfermées dans les plis ou dans la doublure du Pectoral, rendoient de là les Oracles par des fons articulés. Mais outre qu'une pareille pratique auroit plutôt l'air d'un vrai Paganifme, & tiendroit plus de l'Idolatrie, que d'un établiffement de Dieu même; (t) Qui pourra fe perfuader que Dieu, qui fe déclare fi pofitivement contre les ufages fuperfticieux de l'Idolatrie Payenne; eut voulu, par de telles Images, prendre le vrai chemin de les mettre en crédit & de les autorifer?

Qui croira que ce même Dieu, qui défend, fi expreffément aux *Juifs* de marcher fur les traces des *Payens*, & qui leur commande au contraire de prendre le contre pié de leurs voies, leur permit, leur ordonnât même d'emploier dans leur Culte, une Cérémonie Magique & fuperftitieufe, & qu'il les y encourageât par fon exemple? C'eft-là certainement une imagination fi étrange & fi ridicule, qu'on ne conçoit pas qu'elle puiffe jamais fe foutenir dans l'efprit de toute perfonne; qui jugera des chofes fans prévention.

Le fentiment le plus commun, & certainement le plus raifonnable, eft, que l'*Urim* & le *Thummim* n'étoient rien de Corporel, mais feulement une certaine vertu que Dieu avoit communiquée au Pectoral, lors de fa Confécration, pour obtenir de Dieu des Réponfes,

Fff 2 ou

(p) *Jonathan*, paraphr. in Exod. XXVIII. 29. (q) *Edwards.* fur ce fujet (r) *De Vaticiniis.* (s) Diff. de *Urim* & *Thummim.* (t) *Edwaard.* Examen. Vol. I. *Procock.* Comment. Sur Ofée III. 4.

ou des Oracles, toutes les fois que le Souverain Sacrificateur l'ayant ſur lui conſultoit Dieu, & lui demandoit des avis ſur quelque démarche à faire; de la maniére preſcrite dans ſa parole; & que ce Nom d'*Urim* & de *Thummim*, de *Lumiéres* & de *Perfections*, lui fut donné uniquement (u) pour deſigner la *clarté* & la *netteté* des réponſes de Dieu, par oppoſition aux Oracles des Payens, qui étoient *ambigus* & *énignatiques*; les réponſes de Dieu étant *parfaites*, non ſeulement en ce qu'elles étoient claires & preciſes, mais auſſi parce qu'elles étoient toûjours confirmées par l'événement.

Quand & comment on le conſultoit.

Il n'eſt pas encore tout-à-fait décidé entre les Savans, ſi on ne couſultoit cet Oracle, que dans les affaires les plus importantes, & lors qu'il s'agiſſoit du bien de l'Etat; (x) Ou ſi on pouvoit y avoir recours dans des cas particuliers & de moindre conſéquence. Le ſentiment le plus général eſt, que le Souverain Sacrificateur, ne pouvoit conſulter Dieu de cette façon, pour aucune perſonne privée, mais ſeulement pour le Roi, pour le Préſident du *Sanhedrin*, pour un Général d'Armée, ou pour quelque grand perſonnage, honoré d'un Emploi public en *Iſraël*; & cela encore, non pour des affaires particuliéres, mais ſeulement pour celles où tout le peuple ſe trouvoit interreſſé, tant par raport au *Civil*, que par raport à la Religion. Lors donc qu'il ſe préſentoit quelque occaſion, dans laquelle il étoit néceſſaire de conſulter Dieu, le Souverain Sacrifiteur, revêtu de ſes habits Sacerdotaux, mettoit le *Pectoral* par deſſus, & ſe préſentoit ainſi devant Dieu. Il ſe plaçoit vis-à-vis de *l'Arche de l'Alliance*, non pas au dedans du Voile, qui étoit à la porte du lieu *très-Saint*, car il n'y entroit jamais qu'une fois l'année, au grand Jour des Expiations, mais hors du Voile, dans le lieu Saint. C'eſt-là que, debout, paré de ſes vêtemens Pontificaux, le Pectoral ſur ſa Poitrine, & la face directement tournée vers l'Arche, & le Propitiatoire, ſur lequel réſidoit la Préſence Divine, il propoſoit la choſe dont il étoit queſtion. Derriére Lui, à quelque diſtance, & hors du

(u) De là vient peut-être que les LXX. ont rendu les mots *Urim* & *Thummin* par ceux ci δήλωσιν καὶ ἀλήθειαν c. d. *Manifeſtation* & *vérité*, parce que toutes les réponſes, rendues par cette voie, étoient toûjours claires & manifeſtes, toûjours certaines, & infaillibles. *Prideaux* ubi ſuprà (x) *Mede*, & *Edwards*, paroiſſent être dans la penſée, qu'on pouvoit auſſi conſulter l'Oracle ſur des cas particuliers.

du lieu Saint, se tenoit la personne, en faveur de laquelle on consultoit Dieu. Là, dans une posture réligieuse, Elle attendoit la réponse sur ce qu'elle souhaitoit de savoir, & cette réponse se rendoit vraisemblablement, (y) & selon les aparences, *par une voix qui se faisoit entendre* depuis le Propitiatoire, qui étoit dans l'intérieur du lieu *très-saint*, derriére le Voile. C'étoit-là que *Moïse* alloit consulter Dieu dans tous les cas; & c'est de là que Dieu lui répondoit par une voix *qui se faisoit ouïr* : Ensorte que toutes les fois que le Souverain Sacrificateur se présentoit devant Dieu, suivant l'Ordre préscrit par la Loi, il est raisonnable de croire, que Dieu lui répondoit de la même maniére qu'il le faisoit à *Moïse*, c. d. par une voix qui se faisoit entendre du Propitiatoire. C'est aussi pour cette raison, que cette maniére de consulter Dieu, est apellée (z) *consulter la bouche de Dieu*, & que *le Saint des Saints*, où étoient l'Arche, & le Propitiatoire, d'où partoit la réponse, est si souvent désigné dans l'Ecriture Sainte, (a) sous le nom d'*Oracle*, parce que c'étoit de là que Dieu prononçoit ses Oracles, & qu'il répondoit à ceux qui le consultoient.

Telles sont, avec d'autres semblables, les Cérémonies ordonnées par la Loi que Dieu donna aux Juifs. Mais avant que de quitter cette matiére, nous croions être obligés de proposer & de résoudre deux questions : La *prémière*; Quel peut avoir été le but de Dieu dans un pareil établissement? La *Seconde*; Combien de tems il avoit dessein qu'il durât? (b) Pour répondre à la *prémière*, je dis, qu'on ne peut pas douter, que tous ces Rites, & toutes ces Cérémonies, que la Loi prescrivoit aux *Juifs*, ne fussent que des ombres, des figures, & des Types du *Messie*, qui devoit venir, & de cette Redemption, de cette Justice, & de cette Sanctification, qui devoient être operées par son moien : Que l'encens & les Offrandes des *Israëlites*, leurs impuretés & leurs purifications légales, leur distinction de viandes, leurs Jeunes, leurs Fêtes, & toutes ces autres ordonnances, dont la Loi leur enjoignoit si sévèrement l'observation, ne leur furent pas imposées pour elles-mêmes, ou comme aiant par elles mêmes quelque vertu & quelque efficace, pour procurer aux hommes la faveur de Dieu; Mais que le but de leur institution ait été de mar-

Dans quelle vue la Loi Cérémonielle fut d'abord instituée.



(y) *Prideaux* ubi supra. (z) Josué IX. 14. (a) Ps. XXVIII. 2. I. Rois VI. 5. &c. 2. Chron III. 16. IV. 20. (b) *Jenkins.* Christi.

marquer la pureté du cœur, & cette intégrité intérieure, qui, ſeule, peut plaire à la Divinité, & de conduire par ces élemens groſſiers & ſenſibles, l'homme charnel, & eſclave des ſens, à la connoiſſance & à la pratique des choſes ſpirituelles; C'eſt ce que nous avons, en quelque ſorte, prouvé ci-devant.

L'Auteur de l'Epitre aux *Hébreux* en dit aſſés ſur ce ſujet, pour mettre des bornes à nos recherches. (c) Que ces mêmes Rites aient auſſi été ordonnés pour prévenir l'Idolatrie, & pour empêcher que le Peuple *Juif* ne donnât dans les pratiques uſitées parmi les *Egyptiens*, du milieu deſquels il ſortoit; parmi les habitans du Païs de *Canaan*, où il alloit s'établir, ou chés quelqu'une de ces Nations Idolatres, dont il ſeroit environné, & qu'il ne ſe conformât au Culte qu'elles rendoient à leurs Idoles, & à leurs fauſſes Divinités; c'eſt ce que (d) les Savans *Juifs*, auſſi bien que les (e) Anciens Péres de l'Egliſe, n'ont pas manqué de remarquer. *Maimonides* a été le prémier, qui ait attaqué l'opinion de quelques Docteurs de ſa Nation, qui avoient oſé ſoutenir, *qu'on ne pouvoit donner d'autre raiſon ſolide de l'établiſſement des Cérémonies, que la volonté abſoluë de Dieu, & ſon bon plaiſir.* Comme il étoit au fait des Rites, & des Cérémonies des *Zabiens*, Anciens Idolatres en *Orient*, il s'aperçut que la plûpart des Cérémonies *Judaïques* avoient été inſtituées, pour contrecarrer directement le Culte ſuperſtitieux de ce Peuple. La défenſe que fait aux *Juifs* la Loi de *Moïſe*, (f) de mutiler leur Chair; de raſer les coins de leur tête; (g) de porter un habit de fil & de laine; (h) d'enſemencer leurs Terres de diverſes ſortes de ſemences; (i) de faire cuire un Chevreau dans le lait de ſa mére, auſſi bien que la défenſe que cette même Loi fait aux hommes, (k) de ſe traveſtir en femmes, & à celles-ci de porter des habits d'hommes: Ces défenſes, dis je, & pluſieurs autres, paroiſſent à ce ſavant *Rabbin*, avoir été occaſionnées, par ce qui ſe pratiquoit chés les Idolatres; & ſes conjectures paroiſſent d'autant mieux fondées, que Dieu avoit expreſſément, & ſévérement défendu aux *Juifs*, d'imiter les uſages des autres

(c) *Collyer* Introd. (d) *Maim.* More Nev. P. III. C. 29. (e) *Prima Legis noſtræ intentio Idololatriam tollere, & quæ illi adhærent occaſionem præbent. Irenæus.* L.IV. C.28. *Facilem ad Idola reverti populum erudiebat per multas avocationes* &c. *Tertull.* cont. Marc. Lib. II. C. 18. (f) Levit. XIX. 28. 29. (g) Verſ. 19. (h) Deut. XXII. 9. (i) Exod. XXIII. 19. (k) Deut. XXII. 5.

autres Nations. (l) *Vous ne ferés pas selon la pratique du Païs d'Egypte, où vous avés demeuré; & vous ne vous conformerés pas aux usages du Païs de* CANAAN *dans lequel je vous fais entrer. Je suis l'Eternel vôtre Dieu; C'est pourquoi vous garderés mes statuts & mes jugemens*

Ces paroles veulent dire, ce semble, non seulement que Dieu interdit aux *Juifs* l'usage des Cérémonies idolatres des *Gentils*, mais encore que celles, qu'il avoit lui-même établies étoient directement contraires aux Rites des autres Nations. Aussi voions-nous qu'un Historien *Romain* parle des *Juifs*, comme d'un Peuple, (m) *dont les Cérémonies étoient contraires à celles de tous les autres Peuples: qui regardoit comme profane, ce que ceux-ci estimoient sacré, & qui se croioit permis ce qui étoit pour eux un objet d'horreur.*

S'il est donc vrai, que les Loix & les Cérémonies *Mosaïques* aient été données aux *Juifs*, pour leur servir de barriére contre l'Idolatrie, (ce qui paroit en ce qu'elles étoient formellement contraires aux usages sacrés des autres Nations,) n'est-il pas tout à fait absurde de prétendre, (n) " que la plûpart de ces Cérémonies étoient d'origine Paienne, & que Dieu, pour guérir son Peuple, du penchant " qu'il avoit à l'Idolatrie, avoit emprunté des Nations Idolatres l'institution des nouvelles Lunes, & des Sabbaths, des Dimes, & des " prémices, des offrandes, & des sacrifices, de l'*Urim* & du *Thummim*, de l'Arche, & des Chérubins, & de presque tout ce qui concernoit le service du Tabernacle & du Temple " ? Que toute personne sensée (o) juge s'il seroit raisonnable, ou même vraisemblable que Dieu eut fait des Loix exactement contraires à celles des *Chaldéens*, des *Egyptiens*, & des autres nations *Paiennes*, pour faire voir par-là, à quel point il haïssoit la moindre conformité de leur Culte avec celui de son Peuple; & que cependant ce fussent ces mêmes usage des Gentils, qui lui eussent, pour ainsi dire, fourni l'idée de ceux qu'il établit dans la suite chés les *Juifs*. Outre cela; quelle idée nous donne-t-on en cela de la Majesté redoutable de Dieu? Est-ce témoigner beaucoup de respect pour elle, que que de nous la répréfenter comme ramassant toutes les coutumes vaines,

Opinion du Dr. *Spencer* Censurée.

(l) Levit. XVIII. 3. 4. (m) Profana illis omnia, quæ apud nos sacra, rursum concessa apud illos quæ nobis incesta. *Tacitus.* Hist. L. V. C. 4. *Dion Cassius* en fait le même portrait. L. XXXVII. (n) *Spencer* de Leg. Heb. L. III. (o) *Edwards* Examen Vol. I.

vaines, frivoles, superstitieuses, impies, impures, idolatres, magiques & diaboliques, inventées, & ensuite pratiquées par les Nations les plus barbares; & composant de tout cet indigne Amas, une grande partie de la Religion, qu'il prescrit à son Peuple Elu?

Jusqu'à quand devoit durer le Culte Cérémoniel.

Mais pour ne pas aller trop loin sur cette matiére & pour répondre en peu de mots à la Seconde Question, je me contenterai de remarquer, que comme plusieurs préceptes de la Loi Cérémonielle étoient moins fondés sur quelque raison incontestable, qu'établis dans la vuë de contrarier les usages idolatres des Nations, parmi lesquelles le Peuple *Juif* alloit fixer son séjour, & pour le distinguer du reste du Genre-humain; il semble aussi, que cet établissement ne devoit durer qu'autant de tems, que la raison qui en avoit été le principe, subsisteroit dans toute sa force. Lors donc que les Prophéties auroient été accomplies, & que (p) *le desir de toutes les Nations seroit venu*; *Quand* (q) *la Montagne du Seigneur auroit été élevée, & que toutes les Nations s'y rendroient, en sorte que* (r) *depuis le Soleil levant, jusques au Soleil couchant, le nom de Dieu seroit éxalté parmi les Gentils, & qu'en tout lieu on lui offriroit de l'Encens, & une oblation pure*; alors aussi *cesseroient* ces Cérémonies, qui mettoient une séparation entre le Peuple de Dieu & les autres Peuples du Monde; alors aussi verroit on la fin (s) du *Sacrifice* & de l'*Offrande*, qui, n'aiant été établis que pour l'usage d'une seule famille, & dans des vues particuliéres, n'étoient nullement propres à remplir le Plan d'une dispensation, qui comprend généralement & sans distinction tous les hommes.

CHA-

(p) Aggée II. 7. (q) Esaïe II. 2. (r) Malach. I. 11. (s) Daniel IX. 27.

# CHAPITRE V.

## *Ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la Publication de la Loi, jusques à la Construction du Temple de Salomon.*

L'an du Monde 251:. & avant J.C. 1491.

MOïse étoit encore sur la Montagne, où il recevoit la Loi de la bouche de Dieu, lors que le Peuple, qui étoit au bas, oubliant bien-tôt (a) les promesses qu'il avoit faites d'obéïr à son Liberateur, tomba dans une lâche & honteuse apostasie. Sur le point d'aller sur le Mont *Sinaï*, Moïse avoit établi (b) *Aaron* & *Hur* pour gouverner pendant son absence. Mais comme il tarda de revenir, plus long-tems qu'on ne s'y étoit attendu, les Enfans d'*Israël*, commencérent à s'impatienter. La gloire de l'Eternel, qui se présentoit à leurs yeux, comme un feu dévorant, sur le sommet de la Montagne, leur fit conclurre, que *Moïse* qu'ils ne voioient point revenir, avoit certainement été consumé par les flammes.

Veau d'Or pourquoi fut fait.

Cette Colomne de Nuée ,qui avoit accoutumé de s'arrêter sur le Tabernacle & de les conduire dans leurs marches, avoit aussi disparu, sans qu'ils pussent esperer de la revoir. Croiant donc avoir perdu & leur Conducteur, & la marque visible de la présence de Dieu au milieu de leur camp, ils vinrent tumultueusement vers *Aaron*, & demandérent qu'il leur fit un autre Symbole de la présence Divine, à la place de celui qui les avoit quités. (c) *Hé bien*, lui dirent-ils, *fais nous des Lieux*, ou, (comme on peut fort bien traduire, sans faire violence à l'Original,) *fais nous un Dieu, qui marche devant nous*; *Car quant à ce Moïse, cet homme qui nous a tiré du Pais d'Egypte, nous ne savons ce qu'il est devenu.* (d) Il ne faut pas s'imaginer que les *Israëlites* fussent assés stupides, pour croire qu'en effet le vrai Dieu pût être formé par des mains humaines, ni qu'aucune Image fut capable de les conduire; Mais ils demandoient un



(a) Exod. XXIV. 3. (b) Vers. 14. (c) XXXII. 1. (d) *Saurin.* Diss. & Patrick Comment.

un objet extérieur, qui supléât au défaut de cette Nuée, Type & Symbole de la présence Divine, & qui pût, en quelque sorte, être le Dépositaite des hommages, qu'ils avoient intention de rendre à l'Etre Suprême. C'est (e) en effet de cette maniére que quelques Docteurs *Juifs* ont expliqué le texte de *Moïse*. " Les *Israëlites* souhaitoient d'avoir devant leurs yeux un Objet de Culte, non qu'ils " eussent intention de renier le Dieu, qui les avoit tirés de l'*Egypte*; " mais ils vouloient que quelque chose de sensible, tint en leur pré- " sence la place de la Divinité, pendant qu'ils célébreroient les mer- " veilles de sa Puissance.

Pouquoi forge par *Aaron*.

La défense de faire des Images étoit si récente; Dieu lui-même s'étoit expliqué là-dessus d'une maniére si forte, & si terrible, qu'encore qu'on puisse rendre quelque raison du penchant, & de l'empressement que les Enfans d'*Israël* témoignérent à demander un Dieu visible, on n'en peut imaginer aucune, qui ait pu porter *Aaron* à se rendre à leurs sollicitations, sans leur faire du moins quelque remontrance à ce sujet. Cependant nous ne voions pas, que l'histoire sacrée nous fasse mention de la moindre résistance de sa part. Les *Rabbins* sont les seuls qui nous fournissent des raisons, pour extenuer la faute qu'il fit en cette occasion. (f) Son aquiescement à la demande du Peuple vint, selon eux, de la crainte qu'il eut d'être la victime de cette fureur, qui avoit déja porté les Enfans d'*Israël* à massacrer *Hur* son Collègue, pour s'être oposé à leur volonté. On dit encore que pour les dégouter (g) de ce penchant criminel, il leur demanda tous leurs *pendans d'Oreilles* qui étoient d'*Or*, dans l'espérance qu'ils n'insisteroient pas à vouloir une Idole qui leur couteroit si cher: Que cette demande ne les aiant point rebutés, il prit cet Or, & le jetta dans le feu, d'où, contre son attente, & par quelque art *Magique* & *Diabolique*, il sortit un Veau, ce qui fortifia beaucoup la superstition du Peuple. Mais toutes ces raisons, & plusieurs autres de la même nature, (h) paroissent n'avoir été inventées, que pour excuser *Aaron*,

(e) R. *Jebuda*, Lib. Gozri, Part. I. Sect. 97. (f) *Shemoth Rabba* Sect. 41. fol. 156. (g) *August.* Tom. IV. Quæst. 41. in Exod. (h) Quelques Docteurs *Juifs* vont même beaucoup plus loin; Ils disent que le Diable entra dans ce Veau, & que pour surprendre d'avantage le Peuple, il le fit mugir comme un Taureau. Voiés R. *Jebuda* dans *Pirke Eliezer*. C. 45 & les Auteurs du *Tanchuma* disent que ce Veau ne se contentoit pas de mugir, mais encore qu'il sautoit. *Patrick* Comment.

*Aaron*, qui, à ce que nous dit assés clairement l'Auteur Sacré, (i) *jetta ce Veau en fonte*, &, (ce qui ne pouvoit se faire sans qu'il en eut l'intention,) *le façonna avec un burin.*

Pourquoi choisir un Veau pour en faire l'emblême de la Divinité.

On fait ici une question fort naturelle, & assés interessante; On demande pourquoi *Aaron* choisit l'image d'un *Veau*, pour en faire un Symbole de la Divinité? Et l'on répond à cela, que le mot, qu'on a traduit en cet endroit par celui de *Veau*, signifie dans d'autres passages, (k) de l'Ecriture, un *Bœuf*, & que, comme en certains Païs la tête d'un Bœuf étoit l'emblême (l) de la force, & les Cornes une image assés ordinaire de la Puissance Roiale; l'intention d'*Aaron*, si l'on en veut croire un Savant Prélat, (m) en faisant d'un Bœuf le Symbole de la présence Divine, fut de rapeller à l'esprit des *Israëlites*, cette Puissance dont ils avoient éprouvé les effets, & de leur rendre sensibles les grandes marques qu'ils en avoient vuës, dans leur merveilleuse délivrance du Pays d'*Egypte.* (n) Mais quelque spirituelle, & ingénieuse que puisse être cette conjecture, il faudroit, pour qu'elle eut quelque fondement, qu'un tel *Hiéroglyphe*, eut déja été en usage du tems de *Moïse.* Or c'est ce qu'on auroit bien de la peine à prouver. D'ailleurs est-il concevable qu'*Aaron*, obligé de rendre compte de sa conduite à *Moïse*, eut oublié d'alléguer cette excuse? Ou que Dieu eut été si fort irrité contre lui, s'il n'eut eu d'autre intention, que celle de mettre un Symbole visible de la Puissance & de l'Autorité Divine, sous les yeux d'un Peuple trop grossier, & d'un esprit trop borné, pour s'en faire une idée sans un secours de cette Nature?

Opinions différentes sur ce sujet.

(o) Un autre Prélat de l'Eglise *Anglicane*, aussi porté que le précédent à excuser *Aaron* dans cette affaire, suppose qu'il prit pour modèle, une partie de ce qu'il vit sur la Montagne, (p) lorsque la *Shechinah* ou la présence de Dieu y descendit, accompagnée des Anges, dont les uns étant de l'ordre des *Chérubins*, parurent alors sous la forme de Bœufs. Mais cette opinion ne sauroit s'accorder avec le soin extrême que Dieu prit en cette occasion, de ne fournir aucun prétexte à l'Idolatrie, ni avec l'avis que *Moïse* donna au Peuple sur ce sujet. *Prenés bien garde à vous-mêmes; car vous ne vites aucune res-*



(i) Exode XXXII. 4. (k) Pf. CVI. 20. (l) Cela se pratiquoit chés les *Phéniciens*, chés les *Egyptiens*, & chés les *Romains*. Patrick ibid. (n) Saurin, Diss. (o) *Tennison* de l'Idolatrie, c. 6. (p) Exod. XXIV. 10.

*semblance, le jour que le Seigneur vous parla en* HOREB *du milieu du feu; de peur que vous ne vous corrompiés vous-mêmes, & que vous ne vous fassiés aucune Image taillée, la ressemblance d'aucune figure, d'aucun Mâle, ou d'aucune femelle; la ressemblance d'aucune Bête qui soit sur la Terre, la ressemblance d'aucun Oiseau ayant des ailes, & qui vole dans l'air, la ressemblance d'aucune chose qui rampe sur la Terre, ni la ressemblance d'aucun poisson* &c. Ici le St. Esprit fait l'énumeration des Animaux de toute espèce, & nous assure positivement, qu'il ne parut rien de semblable sur la Montagne.

La plûpart des Interprêtes, qui ne sont pas autant portez à excuser *Aaron* prétendent, qu'il choisit la figure d'un Bœuf ou d'un Veau, pour s'accommoder aux préjugés de sa Nation, & parce que cette Créature étoit adorée en *Egypte*. Nous ne pouvons pas douter que les *Israëlites* ne fussent extrémement infectés de l'Idolatrie *Egyptienne*, après les preuves (q) convaincantes, que l'Ecriture nous fournit à ce sujet. (r) Différens Auteurs, qui ont parlé de *l'Egypte*, témoignent assés, que toutes sortes d'Animaux y étoient adorés, & sur tout le Bœuf. Il est plus que probable enfin, que le Culte des Animaux, & particuliérement du Bœuf, avoit déja lieu en *Egypte*, pendant le séjour que les Enfans d'*Israël* firent en ce païs-là; C'est ce qui paroit évidemment, par le Discours que *Moïse* tint à *Pharaon*: (s) *Si nous sacrifions l'abomination des Egyptiens devant leurs yeux*, c. d. (t Si nous sacrifions à nôtre Dieu des Bœufs, de Béliers, & des Boucs, que les *Egyptiens* adorent; faisant par conséquent une chose abominable à l'Eternel, ) *ne nous lapideroient-ils pas?* Ensorte que l'on peut raisonnablement supposer qu'*Aaron* eut en cette rencontre, de la condescendance pour le caprice du Peuple; & qu'il leur fit le simulacre d'un Bœuf, à l'imitation des *Egyptiens*, qui adoroient leur faux Dieu *Apis* ou *Serapis*, non seulement sous la forme d'un véritable *Bœuf*, mais encore sous l'image de cet Animal, ayant un boisseau sur sa tête, en mémoire, disent quelques Interprêtes, des Songes de *Pharaon*, & de la prévoiance de *Joseph*, qui

(q) Josué XXIV. 14. Ezech. XX. 7. 8. XXII. 3. 8. (r) Vid. *Strab.* Lib. 17. de *Templ. Egyptiacis. Herodot.* L. 2. *Diod. L.* 1. & *Plutarch.* Mor. Lib. *de Iside. & Oriside.* (s) Exod. VIII. 26. (t) Les Interprêtes *Caldéens*, *Syriaque* & autres prennent ce passage en ce sens, qui paroit certainement le plus naturel.

qui prit des mesures si justes contre la disette, qui afligea leurs Païs, sept Années durant; en quoi il y auroit quelque aparence de vérité, si l'on pouvoit être assuré, que le Culte de l'*Apis Egyptien* eut précedé la formation du *Veau* d'*Or*. Mais c'est surquoi (u) les Savans ne sont pas d'accord.

Quoi qu'il en soit une grande marque de la Clémence de Dieu, aussi bien que (w) de l'efficace des priéres d'un homme de bien, fut, qu'*Aaron*, qui, à tous égards, ne sauroit être regardé que comme coupable d'une grande faute, en obtint le pardon par l'intercession de *Moïse* son frére, pendant que (x) d'autres furent les Victimes de la Colère du Tout-Puissant, & périrent par le tranchant de l'épée. Non seulement il obtint le pardon de sa faute, mais même peu de tems après ce triste événement, lui & ses fils furent élevés à l'honneur de la Sacrificature, qui, par l'Ordre de Dieu, devoit être héréditaire dans sa famille.

L'an du Monde 2514. Et Avant J. C. 1490. Crime de *Nadab*, & d'*Abihu*.

MAlgré cette faveur signalée, N*adab* & *Abihu* deux des fils d'*Aaron*, ne se virent pas plutôt revêtus de leur Emploi, qu'ils en violéreut les obligations, & qu'ils en furent sévérement punis. (y) *Ils prirent*, dit *Moïse*, *chacun son Encensoir*, *& après y avoir mis du feu, ils mirent du parfum dessus*, *& offrirent devant l'Eternel du feu étranger*, *ce qu'il ne leur avoit point commandé*, *& il sortit de devant l'Eternel un feu qui les dévora.* Pour comprendre en quoi consistoit le péché *d'offrir un feu étranger devant l'Eternel*, il faut remarquer. I°, Qu'après la Consécration *d'Aaron* & de ses fils au Sacerdoce, (z) *un feu* miraculeux *de devant l'E-*



(u) *Vide Jer. Voss. de Idololatriá. c. 6. Bochart*, Hierozoïcon. P. I. L. 2. & *Tennison* de l'Idolatrie. (w) Dans la priére que Moïse fait à Dieu, pour en obtenir le pardon de ce péché, il se sert de cette expression, qui a une force particuliére, *pardonne leur*, *je te prie leur péché*, *si non, efface moi maintenant de ton Livre que tu as écrit*. Exode XXXII. 32. par où *Moïse* ne souhaite pas la damnation, comme quelques personnes se le sont imaginé, mais seulement de ne pas vivre plus longtems, si Dieu, lui refusoit sa demande; Car il fait manifestement allusion a ces rôles, où tous les noms des Enfans d'*Israël* étoient enrégitrés, & d'où on les éffaçoit toutes les années à mesure qu'ils mouroient; C'est ainsi que dans une autre occasion, il dit encore à Dieu, dans le même sens. Nomb. XI. 15 *Si tu me traites ainsi*, *je te prie de me faire mourir.* (x) Exode XXXII. 27. &c. (y) Levit X. I. (z) IX. 24.

*l'Eternel* c. d. un feu, qui descendit immédiatement du Ciel, ou qui partit de la Nuée qui couvroit le Tabernacle, consuma les prémiéres Victimes, qu'*Aaron* avoit offertes en Holaucauste, en qualité de Sacrificateur. 2°. Que Dieu avoit expressément, défendu (a) *de laisser éteindre le feu qui étoit sur l'Autel*; ce qui, si l'on en croit la plûpart des Interprêtes signifie, qu'on devoit soigneusement entretenir ce feu *miraculeux*, qui avoit confirmé d'une maniére si autentique & si surprenante l'instalation d'*Aaron* & de ses fils. 3°. Enfin que, comme *Aaron* étoit obligé, par (b) une autre Loi, de se servir de ce même feu pour bruler l'encens qu'il offroit à Dieu *dans le lieu très-Saint, le grand Jour des Expiations*; il est assés vrai-semblable, que la même obligation fut aussi imposée aux Prêtres inférieurs, au sujet de l'encens qu'ils devoient offrir chaque jour à Dieu *dans le lieu Saint*. Il est vrai que *Moyse* ne dit rien de positif là-dessus, mais l'histoire, que nous commentons (c) nous autorize fort à présumer que l'usage de ce seul feu étoit légitime, & l'on croit que ces paroles, *ce qu'il ne leur avoit pas commandé*, renferment une défense expresse d'emploier, dans le Service Divin, d'autre feu, que celui qui bruloit continuellement sur l'Autel.

Divers sentimens là-dessus.

*Nadab* & *Abibu* péchérent donc, en ce qu'ils offrirent à Dieu, sur un feu différent de celui qu'il leur avoit ordonné d'emploier, l'encens qu'ils devoient bruler tous les matins & tous les soirs dans le *Lieu Saint*. Il est vrai qu'on leur impute encore d'autres offenses. (d) Les uns, sur ce que Moïse, d'abord après avoir fait dans un autre endroit, le recit de leur mort; dit que Dieu lui commanda de parler à *Aaron* & de lui défendre (e) *d'aller en tout tems dans le Lieu Saint*, qui est *au dedans du Voile devant le Propitiatoire, de peur qu'il ne meure*, prétendent que les malheureux fils d'*Aaron* tentérent, sans aucune raison, d'entrer dans le lieu *très-Saint*,

(a) Levit. VI. 12. (b) XVI. 12. (c) *Le Clerc* dans son Comment. sur Levit. XIX. 23. est dans la pensée que quand *Aaron* descendit de l'Autel, après avoir offert les Sacrifices ordonnés, & qu'il alla avec Moïse dans le Tabernacle de la Congrégation; c'étoit afin que *Moïse* lui montrât la maniére dont il devoit bruler l'encens selon l'Ordre de Dieu Exod. XXX. 7. 8. & qu'*Aaron*, instruit par *Moyse* ordonna à ses fils *Nadab* & *Abibu*, de faire la même chose, ce qu'ils observérent mal. (d) *Le Clerc* sur Levit. X. (e) Levit. XVI. 1. 2.

*Saint*, ce qui ne leur étoit nullement permis. (f) D'autres, fur ce que Moïſe aprés avoir fait l'hiſtoire de la fin tragique de ſes Neveux, intime par l'Ordre de Dieu cette défenſe à *Aaron* & au reſte de ſes fils; (g) *Ne buvés point de vin ni de liqueur forte, Toi ni tes fils avec toi, quand vous entrerés dans le Tabernacle de la Congrégation, de peur que vous ne mouriés. Ce qui* vous *ſera une Ordonnance perpétuelle dans vos générations, afin que vous mettiés de la différence entre ce qui eſt Saint, & ce qui ne l'eſt pas, entre ce qui eſt impur & ce qui eſt pur*, prennent de là occaſion de ſoupçonner que *Nadab* & *Abibu* ſe rendirent coupables d'imtempérance, au feſtin qui ſe fit à leur inſtalation. Mais ce ne ſont là que des imaginations, qui n'ont aucun fondement ſolide dans les paſſages que nous venons de citer.

Après tout, qu'eſt-il néceſſaire de chercher avec tant de ſoin dans l'Ecriture, de quoi agraver la faute de ces Prêtres Criminels? *Nadab* & *Abibu*, non ſeulement avoient été, auſſi bien que leurs autres fréres, élevés à l'honneur du Sacerdoce, dignité conſidérablé parmi les *Juifs*. (h) Ils avoient encore, pour obſerver les préceptes Divins, des raiſons particuliéres, que les autres n'avoient pas. (i) Tel étoit, par exemple, le glorieux privilège qu'ils avoient eu de voir, ſur cette *formidable* Montagne, d'où Dieu avoit publié ſes Loix, les Symboles de ſa Divine Préſence, ſans avoir été conſumés. Ainſi, plus leur condition étoit relevée, plus les faveurs qu'ils avoient reçuës étoient conſidérables, plus auſſi leur crime étoit grand, plus l'atentat dont ils ſe rendoient coupables, en corrompant, une Cérémonie que Dieu même avoit inſtituée, les expoſoit à ſa juſte Colère. Le feu *ordinaire* leur paroiſſoit auſſi propre à faire fumer leur encens que celui qu'on regardoit comme plus ſacré; & de gaieté de cœur, ou plutôt par un principe de malignité, contre l'Ordre de Dieu, ils en voulurent faire l'expérience.

Il étoit donc de la Juſtice & de la Sageſſe du Législateur, ſur tout (hh) dans un tems que l'Etabliſſement du Sacerdoce ne faiſoit que commencer, & que la moindre alteration, dans une inſtitution Divine, pouvoit-être d'une dangereuſe conſéquence pour l'avenir, & en produire beaucoup d'autres dans la ſuite; il étoit, dis-je, de la Juſ-

(f) *Patrick*, ſur Levit. X. (g) Levit. X. 9. 10. (h) *Saurin* Diſſ. (i) Exode XXIV. (hh) *Le Clerc*, Comment.

Justice, & de la Sagesse du Législateur, d'infliger à ces téméraires un Châtiment, qui pût servir d'exemple à ceux qui feroient tentés de les imiter, afin que *ayant entendu cela, ils craignissent, & ne se rendissent pas coupables de telles abominations.*

Conduite d'*Aaron* dans cette rencontre.

On s'imaginera peut-être qu'il y avoit un peu trop de sévérité dans la défense, (ii) que Dieu fit à *Aaron* & à ses autres fils, sous peine de mort, de donner aucune marque de douleur, pour une perte, qui devoit leur être si sensible. „ Quoi ne feroit-il pas permis à un Pére, dans telles circonstances, de donner, pendant un „ certain tems, carriére à une douleur, que la fin tragique de deux „ de ses fils sembloit si fort justifier & même exiger? La Réligion „ nous défend-elle de répandre des larmes, quand nous voions mourir dans l'impénitence des personnes avec qui la Nature nous avoit „ si étroitement unis? Y a t-il aucune consolation, qui puisse servir „ de contrepoids à cette afligeante pensée, & de considération qui „ soit capable d'étouffer en nous l'excessive douleur, que doit nous causer la perte d'une ame?

(k) Quoi qu'il ne nous soit pas permis de rien décider sur la destinée éternelle des ames humaines, & que nôtre Religion, qui veut que nous *tremblions* pour nôtre propre salut, nous ordonne d'esperer toujours bien de celui des autres; cependant, quand même nous serions assurés par une Revélation Divine, que ceux qui nous étoient unis par les plus tendres liens de la nature, ont été condamnés à être pour jamais les Victimes de la colère du Ciel, il feroit alors de nôtre devoir de les abandonner à la volonté de Dieu. *Aaron* n'avoit aucune revélation là-dessus. Il pouvoit donc présumer, que la Justice du Tout-Puissant, satisfaite de la peine temporelle de ceux qu'elle avoit consumés; auroit été apaisée par rapport à leur état éternel; & qu'après (l) *avoir détruit leur chair*, elle permettoit que *leurs Esprits fussent sauvés au jour du Seigneur.* Il se sentoit d'ailleurs luimême coupable d'un très-grand péché, en ce que depuis peu, il avoit forgé le *Veau d'Or*; & il avoit lieu de croire que Dieu s'en étoit souvenu, dans la destruction de ses fils. Reconnoissant donc ainsi la Justice *dans tout ce qu'elle avoit fait venir sur lui*, il adora sagement cette Divine main, qui, quoique armée du Tonnerre, n'en étoit

(ii) Levit, X. 3. 6. (k) *Saurin* ubi sup. (l) I. Cor. V. 5.

étoit pas pour celà moins digne de ses hommages. (m) *il se tut*, dit l'Ecriture, ou, pour emprunter une phrase du *Psalmiste*, (mm) *il n'ouvrit point la bouche, parce que c'étoit l'Eternel qui l'avoit fait.*

Maniére de Camper des Israelites.

Voyons maintenant quelle étoit la disposition du Camp des *Israëlites*, au pied de cette *Montagne* Sainte, dans le tems qu'ils alloient bien tôt s'en éloigner, & l'ordre qu'ils observérent toujours dans la suite, quand ils s'arrêtoient; comme Dieu lui-même l'avoit règlé. (n) Tout le Peuple étoit sous quatre Divisions; chacune d'elles aiant un Etendart général, & étant placée, de façon, que le Tabernacle se trouvoit au milieu de quatre espèces de Bataillons. (o) L'Etendart de *Juda* marchoit le prémier, & servoit de guide aux Tribus de *Juda*, d'*Issachar*, & de *Zabulon* enfans de *Lea*. Le quartier de ces trois Tribus étoit vers l'*Orient*, vis-à vis du Tabernacle. Vers le *Midi* étoit la banniére de *Ruben*, qui conduisoit les Tribus de *Ruben* & de *Simeon* aussi enfans de *Lea*, avec la Tribu de *Gad*, fils de *Zilpa* servante de *Lea*. A l'*Occident* étoit la banniére d'*Ephraim*, sous laquelle marchoient les Tribus d'*Ephraim*, de *Manassé*, & de *Benjamin*. Au *Septentrion* étoit la banniére de *Dan*, sous laquelle se rangeoient les Tribus de *Dan* & de *Nephtali*, enfans de *Bilhah* servante de *Rachel*, & d'*Asser* fils de *Zilpah* servante de *Lea*. (p) Entre ces quatre Camps, & le Tabernacle, étoient encore quatre autres Camps moindres que les prémiers, & composés de Sacrificateurs & de *Lévites*, dont le poste étoit autour du Tabernacle, parce qu'ils y devoient faire leurs fonctions.

A l'*Orient* campoient *Moïse*, *Aaron* & les fils de ce dernier, qui avoient la charge du Sanctuaire. Au *Sud* étoit le quartier des



(m) Levit. X. 3. (mm) Pf. XXXIX. 10. (n) *Howel* Histoire de la Bible. (o) Chaque Etendart portoit l'empreinte de quelque animal. Celui de *Juda* portoit l'image d'un *Lion*; Celui de *Ruben* celle d'un *homme*. Celui d'*Ephraïm* celle d'un *Bœuf*; Et celui de *Dan* celle d'une *Aigle*. Il n'est pas fort aisé de rendre raison de ces *Hieroglyphes*; Cependant quelques Interprêtes ont crû, que l'*homme* désignoit la *Sagesse*; le *Lion*, la *Puissance*; le *Bœuf*, l'*Assiduité*; Et l'*Aigle* la *Promtitude* dans l'éxécution des ordres de Dieu *Howel* ubi sup. (p) Entre chaque Tribu, & dans chacun de ces quartiers, il y avoit des espaces vuides; en forme de Rués, où l'on pouvoit vendre & acheter comme dans un marché, & où l'on trouvoit des Boutiques, dans lesquelles on vendoit en détail, comme dans une Ville. *Josephe* Antiq. L. 3. C. 11.

*Kohathites*, branche de la Tribu de *Levi* par *Kohath* second fils de ce Patriarche. A l'*Occident* & derriére le Tabernacle, étoient les *Gerſhonites*, autre branche de cette même Tribu, par *Gerſhon* fils ainé de *Levi*: Et au *Nord* ſe trouvoient les *Merarites*, deſcendus encore de *Lévi*, par *Merari*, troiſiéme fils de ce Patriarche.

Leur marche.

TEls étoient les divers Poſtes que les Tribus occupoient, quand on s'arrêtoit; & voici l'ordre de leur marche. (q) Quand on décampoit, (ce qui avoit lieu lorſque la Nuée quitoit le Tabernacle,) on ſonnoit la Trompette, & à ce prémier ſignal, la banniére de *Juda* partoit, ſuivie des trois Tribus qui lui étoient annexées. En ſuite on démontoit le Tabernacle, dont les Planches & les Piquets, portés ſur des Chariots, étoient ſuivis des *Gerſhonites* & des *Merarites*. Ceux-là n'étoient pas plutôt en marche, qu'on donnoit un ſecond ſignal, à l'ouïe duquel s'avançoit la banniére de *Ruben* avec les trois Tribus qui en dépendoient. Elles étoient ſuivies des *Kohathites*, portant ſur leurs épaules le Sanctuaire, qui étoit plus Saint de ſa Nature, & moins embarraſſant que les Planches, & les Colomnes du Tabernacle. En ſuite venoit la banniére d'*Ephraïm* & ſes trois Tribus.

Enfin l'arriére garde, compoſée des trois autres Tribus, marchoit ſous la banniére de *Dan*.

Qu'on ne s'attende pas que nous ſuivions ce Peuple dans toutes ſes marches & ſes ſtations; ni que nous faſſions une hiſtoire ſuivie de tout ce qui lui eſt arrivé dans le Déſert, juſques à ſon entrée dans la Terre promiſe. On doit ſeulement ſe ſouvenir que, dans cette partie de l'hiſtoire Sainte, comme dans toutes les autres, nous ne nous arrêtons qu'aux circonſtances les plus remarquables, ou à celles qui ont fourni matiére à quelque diſcuſſion Théologique.

Le feu de la part de Dieu, ce que c'étoit.

(r) La longue pauſe, que les *Iſraëlites* avoient faite dans le Déſert de *Sinaï*, les avoit ſi fort accoutumés à l'aiſe & à l'indolence, qu'une marche de *trois jours*, encore ne ſe fit elle pas toute d'une traite, ni ſans qu'ils euſſent le moindre relâche, (puis qu'en ce cas ils n'euſſent point pû recueillir la Manne, qui tomboit chaque nuit autour de leurs Tentes, (s) & qui ne ſe conſervoit pas au delà d'un jour,) les fit murmurer & ſe plaindre. Auparavant Dieu leur avoit pardon-

(q) *Howel* ubi ſuprà. (r) *Saurin* Diſſ. (s) Exode XVI 19. 20. 21. &c.

pardonné ces ſortes d'offenſes, & il les avoit même ſuportés avec bonté dans tous leurs murmures. Mais depuis la publication de la Loi, il commença de les traiter avec plus de ſévérité, puniſſant leur humeur revèche, à proportion des connoiſſances qu'il leur avoit données. *Un feu*, que l'Écriture apelle *le feu de l'Eternel*, ſoit qu'il vint immédiatement du Ciel, (t) comme un éclair, ou qu'il partit de la Colomne de feu & de nuée, qui réſidoit ſur le Tabernacle, *s'alluma parmi eux, & en conſuma quelques-uns dans toutes* (u) *les parties du Camp*; Ou, ſi l'on s'en tient à nôtre verſion, *dans les parties les plus reculées*, dans les extrémités *du Camp*, on trouvera probable la conjecture d'un (w) Savant Commentateur, qui croit que ce qui eſt ici apellé *feu*, étoit un de ces vents *chauds* & brûlans, aſſés ordinaires dans ces lieux déſerts, & ſouvent même *peſtilentiels*, qui fut alors ſuſcité, d'une maniére *ſurnaturelle*, & qui, ſouflant ſur *l'arriére garde* du Camp d'*Iſraël*, ſervoit ainſi à la punition des Traineurs, & de ceux, qui, ſous prétexte de laſſitude, demeuroient en arrière.

CE miracle, loin de porter les *Iſraëlites* à l'obéïſſance, ne ſervit au contraire, qu'à augmenter leurs murmures. Imputant leur foibleſſe, leur laſſitude, & leur lenteur dans la marche, à la mauvaiſe nourriture qu'ils avoient euë juſqu'alors, ils ſe mirent à accabler *Moyſe* de reproches ſanglans ; à regretter l'abondance d'excellens alimens dont ils ſe nourriſſoient en *Egypte*; & à demander de la chair avec importunité, & même à grands cris. Ce fut ici que *Moïſe* manqua de foi. Dieu s'étant engagé à donner au Peuple, même durant un Mois entier, de la chair en abondance; Ce St. homme, par une abſence d'eſprit, à laquelle on ne ſe feroit point attendu, parut dans cette occaſion, avoir oublié les miracles, que le Tout-Puiſſant avoit autrefois operés en faveur de ſon Peuple. (x) *Le Peuple, dit il, au milieu duquel je me trouve, eſt de ſix cent mille hommes de pied, & tu dis, Je leur donnerai de la viande à manger pendant un Mois. Leur tuera-t-on des brebis ou des bœufs, en ſorte qu'il y en ait aſſés*

 *pour*

(t) 2. Rois I 12. (u) *Bochart* a démontré que le mot, que nos verſions ont rendu par ceux-ci *les parties les plus reculées*, ou les *extrémités*, ſignifie auſſi, *en tout* ou *d'un bout à l'autre*. Hierozoïcon, P. 1. L. I. C. 34. (w) *Le Clerc* dans ſon Comment. ſur Nomb. II. (x) Nomb. XI. 21. 22.

*pour eux? Ou leur assemblera-t-on tous les poissons de la Mer, jusqu'à ce qu'ils soient rassasiés?* Voilà, selon quelques Interprêtes, quelques-uns des discours que (y) *Moyse proféra imprudenment de ses lèvres*, & en conséquence desquels, Dieu lui adressa cette douce reprimande; (z) *La main de l'Eternel est-elle racourcie? Tu verras maintenant, si ce que je t'ai dit arrivera ou non.* Il s'éleva donc un grand vent, qui amena des côtes de la Mer une prodigieuse quantité de (a) *Cailles*, dont les environs du Camp furent couverts, l'espace d'un mille de chemin. (a) Le Peuple alors, plein encore d'une défiance injurieuse à cette bonté, qui ne se lassoit point de pourvoir à ses besoins, & comme pour profiter d'une occasion, qui ne se présenteroit plus à lui, se mit à ramasser ces Cailles avec une extréme avidité. Mais tandis que ce Peuple ingrat ne pensoit qu'à satisfaire sa gourmandise; (b) *la Colére de l'Eternel s'embrasa contre lui, & il le frapa d'une grande plaie.*

Quelle fut la Plaie dont Dieu frapa le Peuple, aprés lui avoir donné des Cailles.

On n'est pas d'accord sur la nature de cette plaie. (c) Quelques Interprétes ont crû être autorisés, par ces paroles du Psalmiste, (d) *un feu s'alluma en Jacob*, à soutenir, qu'il est ici question de ce même feu, dont il est parlé dans le XI Chapitre des Nombres. Ils pensent donc, que, dans les trois prémiers versets, *Moyse* ne fait que toucher en passant une matiére, qu'il reprend en suite, pour en parler avec plus d'étendue dans le reste de ce Chapitre. Mais puis qu'entre le *troisiéme*, & le *trente-troisiéme* verset du mé-me

(y) Ps. CVI. 33. (z) Nomb. XI. 23. (a) Il faut suposer que ces Cailles venoient des bords de la *Mer Rouge*, ou du *Golfe Arabique*. Et comme *Paran* & *Kibroth Hattaavah* étoient au *Nord* ou au *Nord-Est* de la Mer Rouge;il faloit qu'elles y fussent amenées par un vent de *Midi*. Les Savans ont beaucoup disputé, pour savoir, si ces animaux étoient des Cailles ou des Sauterelles: le fameux *Bochart*, dans son *Hierozoïcon*. P.2. L. 1. C 15. avance plusieurs raisonnemens, & plusieurs autorités de poids, pour prouver que c'étoit des Cailles. Mais d'autres prétendent, que le Savant *Ludolph*, dans son Commentaire sur l'histoire de l'*Hethiopie* L. I. C. 4. plaide avec plus de justesse, de raison, & de vérité, la cause des Sauterelles. Quoi qu'il en soit, l'un & l'autre conviennent qu'il y avoit sur les bords de la *Mer Rouge* une grande quantité de Cailles, & de Sauterelles. *Bochart* le prouve touchant les prémiéres, par l'autorité de *Josephe Antiq.* L. 3. C. 1. Et *Ludolph* touchant les derniéres, par celle de *Strabon* L. 16. & de *Diodore* de *Sicile*. L. 3. En sorte qu'il est très-probable que ces animaux de quelque espèce qu'ils fussent, venoient des côtes de la *Mer Rouge*. (b) Nomb. XI. 33. (c) *Bochart* & *Menochius*. (d) Ps. LXXVIII. 21.

me Chapitre; *Moyse* nous raconte bien des choses incidentes; (e) il paroit plus naturel de croire, qu'il y eut parmi le Peuple, un double murmure, que Dieu punit aussi d'une double plaie. (f) Il est assés vraisemblable, que des Estomacs, accoutumés depuis un an, à ne digerer autre chose que la *Manne*, qui étoit un aliment fort leger, se trouvérent surchargés & incommodés d'une nourriture plus pesante & plus solide. C'est ce qui a fait penser à d'autres Interprêtes, que Dieu n'infligea aux *Israëlites* d'autre châtiment que celui-là. En effet les paroles de *Moise*, *pendant que la Chair étoit encore entre leurs dents, avant que d'être machée, la Colére de l'Eternel s'embrasa contre le Peuple, & il le frapa d'une grande Playe*, peuvent assés proprement désigner une mort causée par la gloutonnerie de ces affamés, & par l'excessive quantité de cet aliment, dont ils chargérent leur Estomac. Mais si l'on veut absolument, que les *Israëlites* ayent été afligés, dans cette occasion, de quelque maladie particuliére; (g) le sens des paroles, que nous venons de citer, semble nous renvoier à l'*Esquinancie*, ou à quelque chose d'aprochant, qui les *suffoquoit* dans le tems même qu'ils mangeoient, ou bientôt après. Ce que dit le *Psalmiste* sur ce sujet, paroit confirmer & autorizer cette Conjecture. (h) *Ils mangérent donc, & furent pleinement rassasiés, car il avoit accompli leur souhait*, mais *ils n'en avoient pas* encore *perdu l'envie*; *la viande étoit encore dans leur bouche, quand la Colère de Dieu monta contr'eux; & fit mourir les plus Notables d'entr'Eux.* (i) Le lieu où furent *enterrés* ceux qui moururent en punition de leur *convoitise*, fut apellé d'un nom, qui signifie les *sépulcres de la Convoitise.*

L'Historien sacré ne nous aprend pas, en quel tems, ni en quel Campement, arriva la Rebellion de *Coré* & de ses Complices. Mais les Commentateurs conviennent, (k) qu'il y fut porté par le dépit de voir, qu'*Aaron* & sa famille eussent été élevés si fort au dessus du reste des *Lévites*. On peut croire aussi, qu'il ne put souffrir, (l) qu'*Elizaphan* fils d'*Uziel*, le Cadet des enfans de *Kohath*, fut devenu le Chef de la famille des *Kohathites*; ce poste, à ce qu'il croioit, (m) lui venoit de droit. Mais se trouvant trop foible,

Rebellion de Core, & quel en fut le prétexte.

Hhh 3 pour

(e) *Le Clerc* ubi suprà. (f) *Saurin.* Dis. (g) *Howel*, ibid. (h) Ps LXXVIII. 30. 31 (i) *Kibroth Hattaavah.* (k) *Patrick* Comment. sur Nomb. XVI. (l) Nombre III. 30. (m) Il étoit le second fils de *Kohath.*

pour entreprendre seul un soulèvement, il vint à bout de persuader à *Dathan*, & à *Abiram*, de la Tribu de *Ruben*, de se joindre à lui, sous un autre prétexte; savoir qu'ils étoient descendus du fils Ainé d'*Israël*, c. d. d'un homme à qui apartenoit la principale autorité, que *Moïse* avoit usurpée sur la Nation; qu'il avoit assigné le poste d'honneur, (n) à la Tribu de *Juda*, dans les Campemens; enfin qu'il ne les avoit point mis dans le nombre des LXX. Anciens, qu'il avoit associés au Gouvernement. Ce fut sur ces fondemens, & d'autres semblables, qu'agirent vraisemblablement les Chefs de la faction de *Coré*: Celui-ci ambitionnoit la Prêtrise, & les enfans de *Ruben* vouloient s'attribuer l'Autorité Civile. *Moïse* se reposa du soin de sa Justification & de celle de son frére *Aaron*, tant par raport au Gouvernement *Civil*, qu'à l'égard de la principale dignité de l'*Eglise*, dont Dieu les avoit revêtus, sur un événemement auquel il promet de s'en raporter. (o) *Vous connoitrés à ceci, que l'Eternel m'a donné la Commission de faire ce que j'ai fait*, & que je n'ai rien fait pour satisfaire mon orgueil ou mon ambition; *Si ces gens meurent comme tous les hommes meurent, & s'ils sont punis de la punition de tous les hommes*, alors l'on peut tenir pour une chose assurée que *l'Eternel ne m'a point envoié*; *Mais si le Seigneur les traite d'une maniére étrange*, & extraordinaire, *& que la Terre, ouvrant sa bouche, les engloutisse, avec tout ce qui leur apartient, & qu'ils descendent tout vifs dans le goufre, alors vous connoitrés que ces hommes-là ont irrité par mépris l'Eternel.* (p) Il n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, que la Terre après d'horribles sécousses, s'entr'ouvrit, & engloutit tout vivans *Coré* & ceux de sa faction, (q) avec tous leurs biens & leurs familles; puis se refermant sur eux, ils perirent. Les autres Chefs de cette Revolte, au nombre de deux Cent cinquante hommes, qui avoient été assés impies, pour attenter d'offrir de l'encens contre la Loi, furent détruits par un feu miraculeux. Le lendemain le peuple, ayant murmuré contre *Moyse* & contre *Aaron*, comme s'ils eussent été les Auteurs de la perte de tous ces gens là, Dieu l'afligea d'une peste, qui dans un instant, pour ainsi dire emporta 14700. personnes. Le mal eut été plus considé-

(n) Nomb. II. 3. (o) Nomb XVI. 28. &c. (p) *Howel* ubi sup. (q) à l'exception de quelques uns des fils de *Coré*; voiés Nombr. XXVI. 11.

fidérable, si le Souverain Pontife n'eut, en offrant de l'encens, fait expiation pour le Peuple & arrêté la mortalité.

(r) Un certain Docteur de l'Eglise *Judaïque* aplique à *Aaron*, à l'occasion de ce qu'il fit alors, ces paroles d'un Prophête: (s) *Il a répandu son ame à la mort, il a été tenu au rang des Transgresseur, Il a porté les péchés de plusieurs & il a intercédé pour les Transgresseurs*. (t) Mais si ce *Rabbin* eut été instruit dans une meilleure Ecole, & en état par conséquent de percer plus avant dans le sens des Prophêties, il n'auroit pas manqué de voir qu'*Aaron*, dans cette Circonstance, n'étoit qu'un Type & une figure de celui dont parle *Esaie*, dans ce Chapitre Mystérieux, & qui se représente lui même, dans un autre Livre, (que les *Juifs* rejettent, il est vrai, mais qui a cependant aussi été dicté par le même Esprit infaillible,) (u) comme *tenant un Encensoir d'Or, dans lequel il offroit de l'encens, dont la fumée montoit devant Dieu, avec les priéres des Saints*, qui, par cette union *Mystique*, aqueroient un plus grand degré d'efficace.

L'honneur que Dieu fit à Aaron d'accepter son Offrande d'Encens, en faisant cesser la peste, mit le droit qu'il avoit à la Sacrificature, à l'abri de toute conteste, puisqu'il témoignoit par-là que lui-même l'avoit établi dans ce glorieux Emploi. Cependant pour rendre la chose encore plus certaine, & plus évidente, il ordonna à *Moyse* de prendre une Verge pour chaque Tribu; de mettre sur chacune de ces Verges, le nom du Chef de la Tribu, qui la lui auroit aportée, mettant le nom d'*Aaron*, sur celle de la Tribu de *Lévi*, dont il étoit le Chef; de déposer ensuite toutes ces Verges dans le Tabernacle, en faisant savoir au Peuple, que Dieu feroit fleurir la Verge de celui qu'il avoit resolu d'élever à la dignité du Sacerdoce. Les Interprêtes se sont donné beaucoup de peine, pour savoir, pourquoi Dieu fit choix d'une Verge, pour être l'instrument du Miracle, qu'il vouloit & qu'il alloit operer. L'opinion la plus probable est, qu'il en usa de la sorte, (w) parce que les Princes des Tribus, portoient ordinairement en leurs mains des Verges, comme des marques de leur Autorité.

Verge d'Aaron qui fleurit.

II

(r) R. *Menachem* sur Nombr. XVI. *Parasche Korah.* sub finem. (s) Esaie LIII. 12. (t) *Saurin*, & *Patrick*. ubi sup. [u] Apoc. VIII. 3. (w) *Ains Worth*, sur Nomb. XVII.

Ce n'étoit pas la même que celle de *Moyse*.

(x) Il y a des Auteurs, qui prétendent, que cette Verge d'*Aaron*, étoit la même que celle avec laquelle *Moïse* fit tant de Miracles en *Egypte*, & sur les bords de la *Mer Rouge*; & les *Cabalistes* nous en content des choses surprenantes. Ils nous disent, que cette Verge étoit un rejeton de l'Arbre de vie, & que *Seth*, qui l'avoit reçû d'un Ange le planta dans le Désert, où il devint un Arbre, dont *Moyse* coupa sa Verge, par l'Ordre de Dieu. D'autres prétendent qu'Elle fut donnée à *Adam*, qui la laissa à *Enoch*, & que de main en main, Elle parvint à *Joseph*, dans la maison duquel les *Egyptiens* la trouvérent après sa mort. Ceux-ci l'aportérent à *Pharaon*, à qui *Jethro* l'enleva & la donna enfin à *Moyse*. Mais c'est trop s'arrêter sur un *Roman* aussi ridicule. Il n'y a nulle aparence que la Verge, dont il est présentement question, fut celle de *Moyse*. Au contraire elle est expressément appellée (y) la Verge *d'Aaron*. [z] D'ailleurs la preuve n'eut pas été suffisante, pour convaincre l'incrédulité des Israëlites, si la Verge, qui fleurit, n'eut pas été de la même espèce que toutes les autres. On n'eut pas manqué d'attribuer le Miracle à la vertu particuliére de cette Verge, [ sur tout si ç'eut été celle de *Moyse*, qui avoit été l'instrument de tant de merveilles, ] plutót qu'à la Main de Dieu; & l'Autorité d'*Aaron* n'auroit pas été reconnuë aussi unanimément, qu'Elle le fut dans cette occasion. Car sa Verge ne parut pas plutôt chargée des boutons, des fleurs, & des fruits d'un Amandier, que le Peuple reconnut sa faute, & que, depuis ce tems-là, l'histoire ne nous dit pas qu'on se soit jamais avisé de contester à la Tribu de *Lévi*, ses prérogatives, ni de murmurer contre l'Autorité Supérieure, dont *Aaron* étoit revétu.

L'an du Monde 2552. Avant J.C. 1452. Eau qui sort d'un Rocher.

PEu de tems après, ce même Peuple donna des preuves d'une autre espèce de son penchant à la Mutinerie & à la Revolte, & les suites en furent fatales à *Aaron* & à *Moyse* son frére. Les eaux, que celui-ci avoit fait sortir du Rocher *d'Horeb*, suivoient depuis 38. ans les *Israëlites* dans toutes leurs Marches au travers du Désert, de quelque côté qu'ils tournassent leurs pas. Mais, (a) soit que Dieu se

(x) Vid R. *Simon* apud *Galatin*: Lib. 6. C. 15. (y) Nomb. XVII. 6. (z) *Patrick*. Comment. sur Nombres. XVII. (a) *Patrick*, sur Nomb. XX.

se proposât d'éprouver la foi de cette nouvelle génération, (car les Péres, en faveur desquels ces Eaux avoient été tirées du Rocher, étoient morts ; ] soit qu'il eut intention d'introduire bientôt le Peuple dans un Païs, où il trouveroit abondamment, & sans miracle, dequoi se désalterer; ces Eaux Miraculeuses d'*Horeb*, qui, comme nous venons de le dire, avoient suivi jusqu'alors le Camp d'*Israël*, commencérent à manquer ; soit que le conduit par lequel Elles sortoient du Rocher, se fut bouché, ou qu'Elles se rendissent dans la *Mer Rouge*, comme le croient quelques Interprêtes, près d'*Ezion-Geber*, [ b ] où les Israëlites firent leur derniére Station. Ils commencérent à murmurer selon leur coûtume. *Moïse* à son ordinaire eut recours à Dieu, qui, toûjours prêt à l'exaucer, lui promit son assistance; [ c ] *Prens la Verge*, lui dit il, *& convoque l'Assemblée, Toi & Aaron ton frére, & parlés au Rocher en leur présence, & il donnera son Eau, & tu leur feras sortir de l'eau du Rocher, de sorte que tu donneras à boire à l'Assemblée, & à leurs Troupeaux.* Voilà l'Ordre que Dieu donna à *Moyse*, & la promesse, qu'il y joignit. Les Commentateurs ne s'accordent pas sur la maniére dont le Miracle fut operé ; mais il est certain que *Moyse* & *Aaron* commirent quelque grande faute, soit en manquant de foi pour le Miracle, ou en ne suivant pas exactement l'Ordre que Dieu leur avoit donné; puisque Dieu leur déclara, qu'ils ne vivroient pas, ( d ) *pour conduire l'Assemblée dans le Pays qu'il leur avoit donné, parce qu'ils n'avoient pas cru, pour le sanctifier, devant les yeux des Enfans d'Israël.* La menace fut suivie de l'effet ; *Aaron*, au prémier endroit où les *Israëlites* s'arrêtèrent, [ e ] fut recueilli vers son Peuple, & *Moïse* mourut peu de tems après.

Les *Thalmudistes* ont une opinion fort étrange sur cette matiére. Ils s'imaginent que le grand péché, pour lequel *Moyse* & *Aaron* se virent exclus du Païs de *Canaan*, étoit d'avoir traité de [ f ] *Rebelles* le Peuple de Dieu; Ce qui a porté ces Docteurs à établir pour maxime, que, *Celui qui traite avec mépris l'Eglise, manquant au respect qui lui est dû, est aussi coupable, que s'il blasphemoit le Nom de Dieu.* Quel fut le péché de Moyse dans cette occasion.

Iii Mais

(b) Nomb. XXXIII. 36. (c) XX. 8. (d) Vers. 12. (e) Vers. 24 (f) Vers. 10.

MAis pour découvrir la fausseté de cette pensée, on n'a qu'à considerer, [g] que *Moyse*, se servit dans cette occasion, des mêmes termes que Dieu lui même emploia, quand il lui commanda de *reporter* (h) *la Verge* d'*Aaron devant le Temoignage pour être gardée, comme un signe aux Enfans de Rebellion.* Si telle eut été la faute, qu'il commit alors, il y seroit retombé, & même d'une maniére choquante peu de tems après; (ce qui ne seroit guéres croiable, puisque la premiére lui auroit déja couté si cher) quand il dit clairement au Peuple; (i) *Vous avés été Rebelles à l'Eternel, depuis le tems que je vous ai connus.* Plusieurs Interprêtes, tant *Juifs* que *Chrêtiens*, croient que *Moïse* pécha en *frapant* le Rocher, au lieu qu'il lui étoit seulement ordonné *de lui parler*; & (k) ils se fondent sur cette considération; que Dieu est un Souverain absolu, qui s'attend de nôtre part, à une obéissance ponctuelle, & qui châtie même ses plus grands favoris, dès qu'ils ont la témérité de faire le moindre changement à ses Ordres, où de mêler leurs propres idées avec les instructions qu'il leur donne. Quoique ce dernier sentiment ne soit pas destitué de vraisemblance, il y reste pourtant une difficulté. C'est qu'on ne conçoit pas, à quel dessein Dieu auroit commandé à *Moïse* de prendre sa Verge, s'il n'eut pas dû en fraper le Rocher, comme il avoit fait la premiére fois.

L'opinion la plus probable sur cette matiere.

Il est certain, (l) que les Ecrivains Sacrés, qui ont touché cette histoire, font mention de deux fautes dans *Moïse*; de son impatience, & de son manque de foi; Ce qui nous donne lieu de conjecturer, que l'Eau d'*Horeb* s'étant arrêtée, (m) & que *Moïse*, ayant perdu sa sœur *Marie*, à peu près dans le même tems, il fut extraordinairement frapé de ces deux événemens; qu'en suite se voiant importuné par le Peuple, lors qu'il s'y attendoit le moins, & qu'il y avoit lieu d'en espérer plus d'égards & plus de respects, dans des circonstances aussi affligeantes, que celles où il se rencontroit, il se livra à des mouvemens de colère & d'indignation plus grands qu'à l'ordinaire; & que l'amertume de son ame, lui ôta tellement la présence d'esprit, & dérangea si fort ses idées, que quand Dieu lui ordonna *de prendre sa Verge*; *d'aller au Rocher, & de lui parler*, il

(g) *Patrick* ubi sup. (h). Nomb. XVII. 10. (i) Deut. IX. 24 (k) *Howel* ubi sup. [l] Ps. CVI. 32, 33. [m] Nomb. XX. 1.

il douta en quelque maniére que la Bonté de Dieu voulut encore accorder à ce Peuple ingrat, une faveur toute semblable à celle qu'il lui avoit déja accordée, il y avoit quelques années; qu'agité de la sorte, il frapa le Rocher avec défiance, ne pouvant se persuader, que Dieu voulut faire un Miracle pour des Misérables, qui s'étoient rendus si indignes de ses graces, par leurs fréquentes rebellions; & que, ne voiant pas sortir l'Eau au prémier coup qu'il donna, sa défiance augmentant, & se changeant en incrédulité, il crut fermement qu'il n'en viendroit point du tout. Un très savant [n] Theologien, a fait là-dessus une conjecture, que je raporte, afin que le Lecteur puisse s'arrêter à celle qui lui paroitra la plus vraisemblable. Il croit donc, qu'au bout de 40. ans de séjour dans le Désert, *Moyse* & *Aaron* commencérent à se défier de la promesse que Dieu avoit faite aux *Israëlites* de les introduire dans le païs de *Canaan*; qu'ils s'imaginérent que s'ils tiroient encore de l'Eau d'un Rocher, cette Eau les suivroit aussi longtems que la précédente, & les engageroit de nouveau dans les mémes détours Voici donc comment cet habile homme commence ce point d'Histoire. „ Eh, Quoi! Rebelles que vous êtes! faut-il que nous fassions encore sortir de l'Eau „ d'un Rocher, comme nous le fimes en *Horeb*. Voilà donc où aboutissent toutes nos espérances, & la douce attente dans laquelle nous „ étions de sortir du Désert? Ce Miracle a eu lieu une seule fois, „ parce que nous devions séjourner long-tems dans ces vastes solitudes. Faudra-t-il, lors que nous pensions être au bout de nos Courses, nous voir obligés de recommencer un voiage aussi long, & „ aussi pénible que celui que nous avons fait? Est-ce là, Peuple indocile & Rebelle! la triste fin de tes murmures. „ Aigri par ces reflexions, *Moyse*, émû de dépit & de colère, frapa *deux fois* le Rocher, au lieu que Dieu lui avoit seulement commandé *de lui parler*. Quelle que ce soit de ces conjectures que nous embrassions; toûjours est-il sûr, qu'il y a peu d'Ecrivains, qui n'eussent été disposés à exténuer la faute de *Moyse* & *d'Aaron*, & à l'envisager, (o) comme ne méritant pas un châtiment si sévère; s'ils n'eussent considéré que Dieu, en prononçant sur le sort de ces deux Excellens per-



[n] *Lightfoot* Chronic Temp. in Num. XX. (o) *Patrick* ubi sup.

fonnages, avoit moins fait attention à la faute en elle-même, qu'au caractère, & à la dignité des Coupables, dont le péché étoit d'autant plus grand, & plus inexcusable qu'ils étoient plus distingués du reste des hommes, par leurs lumiéres, & par leur Autorité.

---

# SECTION. I.

## *Des Serpens brulans, de Balak, & de Balaam.*

L'an du Monde 2552.
Avant J C. 1452.

Serpens brulans.

LE Désert, que traversoient les *Israëlites*, étoit plein de toutes sortes de Serpens, & *Moyse* en représentant aux *Israëlites*, que Dieu (p) *les avoit conduits au travers du Désert, en les protégeant toûjours contre ces bêtes venimeuses*, leur parle de cette marque de sa Bonté, comme d'un des plus grands Miracles, qu'il eut operé en leur faveur. Cette Protection dura jusqu'à ce qu'ils commencérent de se plaindre (q) de l'ennuieuse longueur du voiage qu'on leur faisoit faire, & de la disette à laquelle ils se croioient reduits, lors même qu'une Providence féconde en merveilles ne cessoit de pourvoir à leurs besoins. Ces murmures furent cause que Dieu retira sa Protection, & envoia parmi ces Ingrats des Serpens, (r) dont la morsure étoit suivie d'une inflamation, qui emportoit quelques-uns des plus coupables, & causoit à tous ceux qui s'en trouvérent atteints des douleurs très-vives & insuportables. Malgré tout cela, Dieu touché de

(p) Deut. VIII. 15. (q) Nomb. XXI. 4. 5. (r) *Gerhard Vossius*, croit que les Serpens brûlans, dont parle *Moyse*, étoient de la même espèce que ceux, que les *Grecs* apellent [illegible] & [illegible], & que Pline met au nombre des *Sceleratissimi Serpentes*, les plus pernicieux des Serpens. L.XXIV. C. 13. Mais le fameux *Bochart*, a prouvé par plusieurs argumens, que c'étoit une espèce de Serpens apellés *hydri*, parce qu'en hyver ils se tenoient dans des lieux bourbeux; & marécageux, & en Eté *Chersydri*, parce que l'Etè ayant déséchè tous les marais, ces Animaux étoient contraints de demeurer dans des lieux secs, ce qui joint à la chaleur, rendoit leur poison plus violent & plus subtil. *Bochart*. Hierozoïc P 11. L.3. C. 13. Or comme c'étoit sur la fin du Mois d'*Aoust*, que les *Israelites* s'en virent ataqués, ils ne pouvoient être alors que très venimeux. *Patrick*. Comment.

de leur repentance, & des priéres de son serviteur *Moyse* ordonna pour ce mal un remède d'une espece particuliére ; (s) Ce fut, de faire mettre sur un Poteau, la figure d'un de ces Serpens, faite d'Airain poli ; avec promesse, que tous ceux qui auroient été mordus, seroient guéris en élevant leurs yeux vers cette figure. Soit que la vue de l'Airain, en ces sortes de cas soit, au dire des Naturalistes, pernicieuse ou non, (t) toûjours est-il vrai, que les Médecins défendent aux personnes qui ont été mordues de quelque bête venimeuse de jetter les yeux sur la seule figure de l'Animal qui les a blessées. Il est donc possible que Dieu ait voulu choisir ce remède, (quelque contraire qu'il parut au mal qu'il s'agissoit de guérir,) pour faire sentir aux *Israëlites*, que leur maladie & leur guérison venoient de la même main.

Serpent d'Airain moyen de guérison.

Pourquoi choisi à cet effet.

(u) Un *Talisman*, qui, selon l'idée du vulgaire, est une certaine piéce de metail, fabriquée sous l'influence de telles ou de telles Planettes ou Constellations, & ayant des vertus admirables, pour inspirer de l'amour, pour vaincre ses ennemis, pour chasser les Animaux nuisibles, & pour guérir certaines maladies, est la chose du monde la plus Chimérique. Et ceux qui prétendent trouver quelque ressemblance, entre la figure que *Moyse* éleva par ordre de Dieu, & quelqu'une de ces inventions superstitieuses, ne méritent d'être refutés que par un profond mépris. L'Auteur du Livre de la *Sagesse*, s'adressant à Dieu, & parlant des *Israëlites*, attribue la vertu de ce Serpent à sa véritable cause (w) *Celui qui se tournoit vers lui* dit-il, *n'étoit pas guéri par l'objet qu'il avoit devant les yeux, mais par Toi* ô Dieu, *qui est és le Sauveur de tous.* C'est pourquoi dans le verset précédent, il apelle le Serpent, ***un Signe de Salut*** destiné *à faire souvenir ceux* qui le regardoient, ***du Commandement de la Loi.***

D'où venoit sa vertu.

La seule difficulté considérable, qui se présente ici, est, de savoir, Pourquoi Dieu, qui avoit défendu toute sorte d'images, ordonne dans cette occasion à *Moyse*, d'en faire une? C'est dequoi les Docteurs *Juifs* selon la remarque de (x) *Justin Martyr* ne

 pou-

(s) Nomb. XXI. 8. (t) *Patrick*, ubi sup. (u) *Saurin.* Diss. (w) Sagesse XVI. 7. (x) Contr. *Tryph.* p. 322. 328. où insistant sur ce qu'il trouvoit dans ce Serpent d'Airain, un Type de J. C. & en apellant au témoignage de ceux qui étoient présens il leur demanda, Que le raison, si l'on donnoit l'exclusion à la sienne, on pouvoit alléguer de la conduite de Dieu dans cette occasion? Un deux, qui étoit

pouvoient point rendre de raison. Mais s'ils eussent connu *Jésus-Christ*, & *Jesus-Christ crucifié*, il leur eut été facile d'apercevoir, dans l'élevation du Serpent d'Airain, (y) un Type, qui, dans l'intention de Dieu, représentoit le Messie, & le genre de mort qu'il devoit souffrir. Ils auroient découvert dans les effets salutaires de cette figure sur ceux qui la regardoient une Image de l'efficace de la passion du Redempteur sur les véritables Croians. Aussi voyons-nous que Jésus-Christ s'en aplique à lui-même le sens Mystérieux. (z) *Comme Moïse*, dit-il *éleva le Serpent dans le Désert, de même il faut aussi que le fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.*

L'Histoire du *Serpent d'Airain*, fait naturellement penser à celle d'*Esculape*. Il est assés surprenant, que la même figure, dont la vuë servit à la guérison des *Israëlites*, ait été parmi les Paiens, l'emblême du Dieu de la Médecine; C'est une question qui n'est pas encore décidée, & qui mériteroit que les Savans travaillassent à l'éclaircir, de savoir (a) si ce que les *Paiens* disoient d'*Esculape*, tire sa source du recit de *Moïse* touchant le *Serpent d'Airain*? Ce qu'on doit remarquer par raport à ce dernier, c'est qu'il subsista parmi les *Juifs* au delà de sept cens ans, jusques au tems d'*Ezéchias* Roi de *Juda*, qui, voiant qu'on en avoit fait un objet d'Idolatrie, & que même depuis quelque tems, on bruloit de l'encens en son honneur, & qu'on lui adressoit un Culte, qui n'étoit dû qu'à la Divinité, (b) le fit mettre en piéces, par un mouvement de zèle, en lui donnant par mépris le Nom de *Nebustan*, comme s'il eut dit; *ce n'est là qu'un morceau d'Airain.*

Histoire de Balaam.

LES *Israëlites*, après avoir longtems erré dans le Désert, s'aprochérent enfin de la Terre promise; & les *Amorrhéens*, leur en aiant voulu interdire l'entrée, se virent défaits & entiérement détruits par ces nouveaux Conquerans. Le bruit des armes d'*Israël*, & la rapidité de

*Juifs* avoua qu'il avoit raison, & qu'il en avoit lui-même cherché quelqu'une dans les Ecrits des Docteurs de sa Nation, mais toûjours inutilement. *Kidder.* Demonst. p. 73. [y] Id. ibid.

(z) Jean. III. 14. 15. (a) Le Lecteur, qui souhaitera de savoir ce que les différens Auteurs ont dit sur ce sujet en trouvera un recueil dans la 65. Dissertation de Mr. *Saurin.* (b) 2. Rois XVIII. 4.

de ses conquêtes, jettérent les *Moabites*, & *Balak* leur Roi, (c) dans une très-grande consternation. Celui-ci, se sentant trop foible pour résister à la force victorieuse, qui soutenoit le Peuple *Hébreu*, tint conseil avec les chefs de *Madian*, ses Voisins, & ses Alliés; il leur dépeignit le danger qu'ils avoient tous à craindre, de la part de ces Usurpateurs; & le résultat de la délibération fut, que *Balak* envoieroit des Messagers à *Balaam* fils de *Beor*, qui demeuroit à *Pethor* ville de *Mésopotamie*, pour l'inviter par présens & par promesses; à venir maudire les *Israëlites*. Ces Peuples avoient une si grande idée de l'habileté, & de la puissance de *Balaam*, en fait de dévinations, (d) qu'ils le croioient capable de maudire, & de bénir à sa volonté.

**Balak députe vers Balaam & pourquoi?**

Quelques Docteurs *Juifs* ont cru que ce *Balaam* étoit une espèce d'*Astrologue*, qui, observant le moment, où l'aspect des Astres n'étoit pas favorable à certaines personnes, prononçoit contr'elles une malédiction qui se trouvant quelquefois confirmée par l'événement, le mit fort en réputation parmi les peuples voisins. Il y a des *Péres de l'Eglise*, qui ne l'ont regardé que comme un Dévin ordinaire, (& en

(c) Si les *Moabites* eussent sû sous quelle protection ils étoient, leur crainte eut été Superflue, ils n'avoient qu'à rester tranquilles Descendus de *Lot* par sa fille Ainée, ils étoient par cela même à couvert de l'Epée d'*Israel* Deut. II.9.

[d] C'étoit une opinion generale parmi les *Payens*; que certaines personnes, & sur tout les Prophètes & les Dévins, avoient par l'aide de leurs Dieux, la Puissance de perdre non seulement des particuliers, mais même de ruiner des armées entiéres; de sorte que ces particuliers, ni ses Armées, ne pouvoient plus exécuter leur dessein. *Macrobe*, nous a conservé un formulaire très-remarquable de ces sortes d'imperfections; Voici comme il fait parler le Prêtre Officiant: *Dis pater sive Jovis Manes sive quo alio nomine fas sit nominare ut omnem illam urbem exercitumque quem ego me sentio dicere, fuga, formidine, terrore Compleatis; quique adversus Legiones, exercitumque nostrum arma telaque ferent uti vos eos exercitus, eos hostes, eosque homines, urbes, agrosque eorum, & qui in illis Locis, regionibusque, agris, urbibusque habitant, abducatis, lumine supremo privetis &c. uti vos eas urbes, agrosque eorum, quos ego me sentio dicere, capita ætatesque eorum devotas consecratasque habeatis, &c. uti me, meamque fidem, imperiumque, Legiones Exercitumque nostrum, qui in his rebus gerendis sunt, benè salvos sinatis esse Si hæc ita facitis ut ego sciam, sentiam, intelligamque, tunc quisquis votum hoc faxit, recte factum esto. Ovibus atris tribus, Tellus mater, teque Jupiter obtestor*, Saturnal &c. L. 3. C. 9. Ex. *Sammonico Sereno*, & Patrick Comment. Nomb. XXII.

en effet ce nom-là lui est donné (e) dans un endroit de l'Ecriture;) comme un homme qui prétendoit prédire l'avenir, découvrir les choses cachées &c. mais par de mauvaises pratiques, & à la faveur d'un art, que l'on ne sauroit justifier. Origène nie absolument qu'il fut Prophête; c'étoit plûtot, selon lui, un de ces *Magiciens*, qui ont commerce avec le Diable, & il alloit même le consulter, lorsque Dieu voulut bien le prévenir, & (f) lui mettre dans la bouche ce qu'il avoit trouvé à propos de lui faire répondre. On ne sauroit cependant disconvenir que l'Ecriture Sainte (g) ne lui donne expressément le titre de *Prophête*; ce qui a porté quelques Ecrivains à croire, que Balaam (i) avoit été homme de bien & véritable Prophête, jusqu'à ce qu'aimant le *salaire d'iniquité*, & prostituant l'honneur de son Ministère à son avarice, il avoit apostasié en quittant le service du vrai Dieu, & que s'étant adonné à des pratiques superstitieuses & idolatres, il étoit tombé dans les piéges du Diable, qui l'avoit instruit dans l'art des enchantemens & de la magie; &, selon les Ecrivains dont nous parlons, il n'étoit pas incompatible avec la Sagesse de l'Etre Suprême de se reveler à un homme de ce caractère, & de lui faire savoir sa volonté, sur tout dans une conjoncture, où la conservation du Peuple de Dieu se trouvoit interressée.

*Balaam étoit Prophête.*

(k) Il est vrai que *Balaam* n'avoit pas beaucoup de probité; & que ce pouvoit être un *Dévin* de profession: Cependant le libre accès qu'il avoit auprès de Dieu, semble nous porter à croire que ce n'étoit pas un *Sorcier* du commun, ou un homme inspiré par le Diable. (l) Car jamais *Sorcier* adressa-t-il ses priéres au Dieu Suprême, & en reçût-il des réponses? Jamais *Sorcier* se fit-il une Loi, *de ne dire ni plus ni moins* que ce que l'Esprit de Dieu lui auroit dicté? Quand est-ce que l'Esprit de Dieu (m) est jamais *venu sur* un Enchanteur? A t-il jamais été prouvé, qu'un événement éloigné & connu de Dieu seul, ait été prédit par un simple Magicien? Il faut donc convenir que, quoique *Balaam* fut un méchant homme, es-

(e) Josué XIII. 22. (f) *Balaam* le savoit bien, puisqu'il s'apelle lui même, *Celui qui a entendu les Paroles de Dieu*. Nomb. XXIV. 4. (g) 2. Pierre, II. 16. (h) Patrick ubi supra. (i) C'est pour cela, que quelques Interprètes l'ont pris pour cet *Elibu*, dont il est parlé dans le Livre de *Job*. Patrick Commentaire. (k) *Witbius* Miscell. Sacr. L. 1. C. 16. (l) *Saurin* Diss. (m) Nomb. XXII. 18.

esclave de ses passions, & ennemi du Peuple de Dieu, il ne laissoit pas d'être Prophête. Les remarques suivantes serviront peut-être à éclaircir ce point de l'histoire de *Moïse*.

Quelques remarques là-dessus.

La *prémiére* est, qu'avant la Publication de la Loi, & la conquête du Païs de *Canaan*, il y avoit, outre les Descendans d'*Abraham*, (n) d'autres Adorateurs du vrai Dieu, répandus sur la face de la Terre. La *Seconde*, que parmi ceux même, qui faisoient profession, d'adorer le Créateur de toutes choses, il y en avoit dont le Culte (o) étoit mêlé de superstition & d'idolatrie. La 3me. Qu'un mélange si impie, & si monstrueux, n'empêchoit pas la Divinité, (p) de se réveler elle-même à ceux qui pratiquoient ce Culte. La 4me. que quoi que les dons surnaturels en général, & ceux de la Prophétie en particulier, illuminassent l'esprit des Prophêtes, (q) il arrivoit pourtant assés souvent, qu'ils ne sanctifioient ni leur cœur ni leurs affections. La 5me. enfin, qu'un Prophête, quelque foible, ou quelque méchant qu'il fut, ne poussa jamais la malice, jusqu'à prononcer des oracles contraires à ce qui lui avoit été dicté par le Saint Esprit. (r) *Quand Balak me donneroit sa maison pleine d'Or, & d'Argent, je ne saurois aller au delà de la parole du Seigneur, pour faire*



(n) C'est ainsi que *Job* & ses amis qui demeuroient dans l'*Arabie*, *Jethro* & sa postérité dans le païs de *Madian*, & *Abraham*, pendant son séjour dans la *Mésopotamie*, peuvent avoir procuré quelques Proselites, à la véritable Réligion. (o) C'est ce que prouvent les *Theraphim* de *Laban*. (p) *Abimelek* & *Nébucadnetzar* sont des preuves & des exemples de ce qu'on a vu ci-dessus. Gen. XXVI. & Dan. II. 1. (q) Nous lisons dans Michée III. ces paroles. *Les Chefs du Peuple de Dieu jugent pour une recompense; ses Prêtres enseignent pour un salaire, & ses Prophêtes dévinent pour de l'Argent.* (r) Nomb. XXIV. 13. Il y a sur ce sujet dans *Josephe*, un passage fort remarquable. C'est celui où il introduit *Balaam* parlant aussi à *Balak*. " Pouvés vous donc vous imaginer, que quand il „ est question de Prophètiser, il dépende de nous, de dire, ou de taire ce „ que nous trouvons à propos? C'est Dieu qui nous fait parler comme il lui „ plait; notre volonté n'y a aucune part. Je n'ai pas oublié ce que les *Madianites* ont éxigé de moi avec priéres; Je suis venu dans le dessein de les con- „ tenter, & je ne pensois à rien moins, qu'à publier les louanges des *Hébreux*, „ ou à faire l'énumeration des faveurs, dont Dieu a résolu de les comb'er. Ja- „ vois intention de plaire aux hommes, même contre la volonté de Dieu; mais „ il a éte plus fort que moi. Quand il entre dans notre cœur il s'en rend le „ maitre absolu, & c'est parce qu'il est déterminé à rendre ce Peuple heureux, „ & à le couronner d'une gloire immortelle, qu'il a mis dans ma bouche les pa- „ roles, que je viens de prononcer. Antiq. L. IV. C. 4.

*faire de mon propre mouvement soit bien soit mal; mais il faut que je profère ce que le Seigneur m'aura dit.*

L'Anesse de Balaam parla. La chose n'est pas incroiable.

(s) C'est un point d'histoire fort connu, que l'*Anesse* de *Balaam* parla; mais les *Juifs*, n'ont pu se persuader qu'un événement si fort extraordinaire fut réellement arrivé. *Philon* n'en fait aucune mention dans la vie de *Moïse* qu'il a écrite. Et (t) *Maimonides* dit que la chose ne se passa qu'*en vision Prophêtique.* Mais il est surprenant, que des personnes si portées à imaginer du *merveilleux*, sans la moindre nécessité, & à trouver du mystère dans les choses les plus communes, soient les prémiéres à rejetter ce miracle. Le Philosophe le plus rigide, ne sauroit nier, que Dieu ne puisse aussi aisément faire prononcer à des Créatures destituées d'entendement des paroles articulées & qui sentent le raisonnement, qu'un (u) Musicien tirer par différentes touches, une grande varieté de sons de quelque instrument de Musique. Les Paiens auroient mauvaise grace, de trouver de l'absurdité dans ce trait d'histoire, (w) eux qui citent un grand nombre de faits de la même nature, mais dont le fondement n'est pas à beaucoup près si solide.

Pourquoi Balaam ne parut pas surpris de ce Phénoméne.

Il peut à la vérité paroitre un peu étrange, que *Balaam*, entendant parler son Anesse comme une Créature humaine, n'en ait fait paroitre aucune surprise. Mais les uns répondent à cela, que (x) Balaam étoit vraisemblablement imbu du dogme de la transmigration des ames, qu'ils prouvent avoir été fort répandu en *Orient*, & que ce fut ce qui l'empêcha d'être aussi étonné qu'il l'eut été sans cela. (y) D'autres disent, qu'il étoit si transporté de rage & de fureur contre sa monture, *qui lui écrasoit le pié, & qui tomboit ou qui s'abattoit sous lui*, qu'il en devint absolument incapable de penser à aucune autre chose. Mais le recit de *Moïse* est si abregé, (z) qu'il est assés naturel de croire, qu'il a omis bien des circonstances, qui, si elles nous étoient clairement connues, feroient certainement disparoitre cette difficulté, & plusieurs autres de même nature; & voilà je pense la meilleure réponse qu'on puisse faire à cette question.

Entre

„ (s) Nomb. XXII. 28. (t) *More Nevochim.* Part. II. C. 42. (u) *Le Clerc.* „ sur Nomb. XXII. (w) preuve en soit ce qu'ils disent de l'Ane sur lequel „ montoit *Bacchus*, du Belier de *Phryxus*, du Taureau d'*Europe*, des Chevaux D'*Achille* & D'*Adraste*, de l'Elephant de *Porus* dans les *Indes*, & de l'Agneau d'*Egypte*, sous le règne de *Bocchoris*, *Patrick* ubi sup. (x) *Le Clerc.* ubi sup. (y) *Patrick.* Comment. (z) *Saurin.* Differt.

Entre les Prophêties, que Dieu mit dans la bouche de *Balaam*, il y en a une, d'une nature bien sublime, & bien particuliére. (a) *Je le vois, mais non pas maintenant. Je le contemple, mais non pas de près. Une étoile est procedée de Jacob, & un Sceptre s'est élevé d'Israël. Il frapera les coins de Moab, & il détruira tous les enfans de Seth.* Tous les Interprêtes conviennent, que *Balaam* parle ici d'un Roi, & d'un Conquerant, & peut-être qu'en l'apellant une Etoile, il s'accommode à cet ancien préjugé, que l'aparition des Comètes marque la gloire, ou la destructions des Empires.

Prophêtie de Balaam touchant le Christ.

La grande question est de savoir, quel est ce Roi, ou ce Conquerant, qu'il a en vue dans cet Oracle. (b) Les uns l'ont entiérement apliqué à *David*, le plus illustre Monarque qu'ait eu la Nation *Juive*, qui étendit fort loin ses conquêtes, & qu'on peut raisonnablement assurer, avoir bien vérifié cette partie de la Prophêtie. *Il frapera les coins de Moab*, ou, comme portent (c) certaines Versions, *il frapera les Princes de Moab.* D'autres au contraire en ont fait uniquement l'aplication (d) au *Messie*, parce que la Métaphore prise d'une Etoile, leur paroissoit lui mieux convenir qu'à *David*, à cause de son origine céleste, & que les principaux traits de la Prophêtie, portoient plus sur un Conquerant Spirituel, que sur un Monarque Terrestre. Mais s'il en faut croire un (e) Savant Commentateur, qui soutient que les Oracles les plus célèbres de l'Ancien Testament, ont pour l'ordinaire deux vues; l'une qui se raporte aux tems, qui ont précedé le *Messie*; l'autre, qui regarde la personne même du *Messie*, ou les membres de son corps mystique, qui est l'*Eglise*; nous pouvons mettre dans ce rang, l'Oracle dont nous parlons, & joindre ensemble les deux opinions, que nous avons raportées. Car quoiqu'à la prémiére vue, la Prophêtie de *Balaam*, paroisse avoir *David* pour objet; si cependant on y fait bien attention, on en trouvera les idées trop grandes, & trop sublimes, pour n'avoir pas une étendue plus considérable. Il faut donc y chercher un autre sens, & élever nos esprits à la contemplation du *Messie*, dont *le Règne s'étend sur tout l'Univers, & qui a toutes choses sous ses piés.* C'est ainsi que l'ont entendue la plûpart des Interprêtes, tant *Juifs*

 que

(a) Nomb. XXIV. 17. (b) *Le Clerc.* ubi sup. (c) C'est ainsi qu'ont traduit les LXX. τοὺς ἀρχηγοὺς, ce qui ne change point le sens. (d) *Patrick* sur Nomb. XXIV. (e) *Grotius* ad Matth. I. 22.

que *Chrétiens*; & ce ne seroit pas s'éloigner de la vraisemblance, que de conjecturer, malgré tout ce qu'en peuvent croire d'ailleurs (f) certains Ecrivains, que le vif souvénir de cette Prophétie, qui s'étoit conservé dans l'*Orient*, fut ce qui obligea les *Mages*, lors de la Naissance du Sauveur, à prendre le Chemin de *Jérusalem*, pour s'informer *où étoit* (g) *ce Roi des Juifs dont ils avoient vû l'Etoile en Orient.*

Avis pernicieux que *Balaam*, donne à *Balak*.

Les Bénédictions *Prophêtiques*, que *Balaam* avoit prononcées, quoique fort à regret, en faveur des *Israëlites* irritérent *Balak* à un point, que ne se possédant plus, il ordonna au Prophéte de s'en aller au plutôt. (h) *Je m'étois proposé*, lui dit-il *de t'avancer à un grand bonneur*; *Mais voici*, *l'Eternel t'a empêché d'être bonoré.* Sensible à ce revers, & résolu de s'en vanger sur le Peuple de Dieu, qu'il en regardoit comme la cause, *Balaam* (i) apprit aux *Moabites*, à se servir d'un artifice impie, pour perdre ceux qu'ils envisageoient comme des Ennemis déclarés. Il leur conseilla d'envoier leurs filles dans le Camp *d'Israël*, pour les attirer dans la fornication, & de là dans l'Idolatrie. C'étoit un moien assuré, de leur faire perdre la faveur de ce Dieu, dont l'assistance les avoit rendu si formidables. L'Artifice réüssit; car l'historien nous dit aussi-tôt après (k) *qu'Israël se joignit à Baal Peor*, mais de savoir ce que c'étoit que ce *Baal Peor*, c'est ce qui n'est pas encore décidé.

*Baal Peor* ce que c'étoit.

Les Anciens *Juifs* sont généralement dans la pensée que *Baal Peor* n'étoit autre chose qu'un *Priape*, dont le Culte étoit composé de Cérémonies, & de postures si obscênes, qu'on n'en pourroit parler sans rougir. D'autres ont cru que comme le mot de *Baal* est un terme *général*, qui signifie *Seigneur*, celui de *Peor*, pouvoit être le Nom de quelque grand Prince, que les *Payens* (l) selon leur coutume, avoient mis au nombre des Dieux après sa mort; à quoi l'on

(f) *Witsius*, dans ses *Miscell. Sacr.* Livr. I. C. 16. s'efforce de renverser cette Conjecture *d'Origène*, mais les raisons dont il se sert pour cela, ne nous paroissent pas assés fortes. (g) Matth. II. 2. (h) Nomb. XXIV. 11. (i) Il est vrai que dans le XXIV. Chap. des Nomb. où finit l'entrevuë de *Balak*, & de *Balaam*, il n'est fait aucune mention de ceci; mais dans le XXXI. Chap. du même Livre. Vers. 16. *Moïse* raporte visiblement, tout ce que les *Moabites* firent dans cette occasion, au Conseil de *Baalam*, qu'il charge seul de tout le blâme. (K) Nomb. XXV. 3. (l) *Mede* Disc. Liv. III. C. 4.

l'on peut ſupoſer, que le *Pſalmiſte* fait alluſion, dans l'endroit, où après avoir dit, que les *Iſraëlites* adorérent *Baal Peör*, il ajoute (m) qu'ils *mangérent les Offrandes des Morts.* (n) De Troiſiémes enfin ont conjecturé, que *Peor* étant le Nom d'une Montagne, dans le Païs de *Moab*, *Baal* c. d. (o) le Soleil pouvoit avoir été nommé *Baal Péor*, parce que ſon Temple y étoit ſitué, tout comme le *Jupiter* des *Grecs* étoit apellé *Olympien*, parce qu'il étoit adoré dans un Temple fameux, ſitué ſur le Mont *Olympe.* Les deux derniéres opinions paroiſſent mieux fondées que celle qui les précéde, en ce que (p) plus les Livres qui traitent de ces matiéres ſont anciens, moins auſſi nous parlent-ils d'aucune impureté pratiquée dans le Culte de *Baal.*

Zéle de Phinées.

Mais quel qu'ait été le *Baal Peor* dont nous parlons, il eſt ſûr, que c'étoit un Crime énorme, que de l'adorer, puiſque les *Iſraëlites* s'expoſérent par-là à un châtiment très ſévére de la part de Dieu, par les ordres duquel mille (q) d'entre les principaux de la Nation, qui s'étoient rendus coupables de cette honteuſe Idolatrie, furent publiquement exécutés, & 23000. périrent par une Maladie Contagieuſe, qui eut ſans doute fait des progrès plus conſidérables, (r) ſi *Phinées* fils *d'Eleazar*, & petit-fils *d'Aaron*, n'eut par l'ordre de *Moïſe*, dit *Philon*, ou plutôt, *par un mouvement de l'Eſprit de Dieu*, ôté d'un ſeul coup la vie à *Zimri* & à ſa Maitreſſe *Madianite* nommée *Cozbi*, & de cette maniére arrêté les progrès de cette playe. Son Zèle ne demeura pas ſans recompenſe. Il obtint de Dieu (s) *l'Alliance d'une Sacrificature éternelle.*



(m) Pſ. CVI. 28. (n) *Selden* de Diis *Syris.* Sint. I. C. 5. *Patrick.* Comment. & *Le Clerc.* (o) *Tenniſon*, de Idol. C. 4. (p) *Patrick*, ubi ſuprà. (q) C'eſt ainſi que l'ont entendu les LXX. La Vulgate, & pluſieurs autres Interprètes. Et s'il en faut croire la Chronique *Samaritaine*, qui porte, que les *Moabites* envoiérent les filles des Principaux de leur Nation, bien parées & bien équipées, entre leſquelles étoit même une des filles du Roi, pour amorcer les *Iſraelites*, ce ſens eſt fondé en Raiſon. *Patrick.* ubi ſup. (r) Nomb. XXV. 7. (s) Vers 13. Cependant il ne faut pas prendre cette expreſſion dans toute ſa force, puis qu'il eſt clair, qu'après quelques Souverains Pontiſes de la famille de *Phinées*, la Souveraine Sacrificature paſſa, pour quelque tems dans la Lignée *d'Ithamar*, ſecond fils *d'Aaron*, duquel *Heli* étoit deſcendu. L'Ecriture ne nous apprend point la cauſe de cette interruption; mais on peut raiſonnablement ſupoſer, que quelque grand péché porta la Divinité à mettre

Cette action ne doit point être tirée à conséquence, ni imitée.

C'est une action de cette Nature, qui sert de fondement, à ce que les *Juifs* apellent le *Jugement de Zèle*, qui autorisoit, selon Eux, ceux qui étoient animés de cette sainte ferveur, à punir sans aucune forme de procès, en la présence de dix *Israëlites*, tout Transgresseur déclaré de la Loi de Dieu, tel qu'un Blasphémateur ou un Profanateur de la Sainteté du Temple, & d'autres de cette espèce. Mais l'exemple de *Phinées* n'autorise rien de semblable, & un acte commis dans une occasion extraordinaire, par une Personne Publique, qui, selon quelques (t) Interprêtes fut portée à cela, par un mouvement de l'esprit de Dieu, dans une République, dont le gouvernement n'étoit pas encore bien établi ni affermi; un tel acte, dis-je, ne sauroit servir de modèle à de simples particuliers, qui, se trouvant dans des circonstances différentes, ne sauroient usurper les Fonctions du Magistrat, sans s'exposer visiblement à commettre un acte de violence, & d'injustice contre les personnes même les plus innocentes, & à prendre pour Zèle ce qui ne seroit dans le fonds qu'un *Entousiasme*, comme nous voions clairement qu'il arriva aux *Juifs*, sur la fin de leur République, lors qu'ils voulurent imiter le Zèle de *Phinées*. (u) Saint *Etienne* qu'ils lapidérent, & *St. Paul*, que quelques uns d'entreux firent voeu d'assassiner, sans aucune forme de Justice, sont des preuves & des exemples d'un Zèle si mal entendu.

Général d'*Israël* contre *Madian* & sa victoire.

(w) De savoir si ce même *Phinées*, dont nous venons de parler, eut le Commandement des Troupes, qui furent envoiées contre les *Madianites*, dans la vue de vanger sur ces Infidéles, les maux qu'ils avoient attirés sur le Peuple de Dieu, en l'entrainant dans l'impureté, & de là dans l'Idolatrie, ou s'il accompagna simplement l'Armée, pour s'aquiter auprès du Général des fonctions Sacrées que celui-

pour un tems à l'écart la famille d'*Eléazar*, qui sous le Règne de Salomon, & après que les fils d'*Heli* se furent rendus indignes de ce Saint Emploi par leurs Méchancetés, rentra parfaitement dans ses droits, dont elle jouït depuis lors, sans discontinuation, tant que la Sacrificature subsista. Ce qui suffit pour remplir le sens de la promesse d'une *Sacrificature éternelle*; puisque ces mots, *éternel*, *perpétuel*, & autres semblables, pris dans un sens général & indéfini, ne désignent qu'une *longue durée*. *Patrick.* Comm. & *Selden.* de Succefs. Pontif. L. 1. C. 2. (t) *Le Clerc* sur Deut. XXV. (u) Acte VII, 58. & XXIII. 12. (w) *Saurin*, ubi suprà.]

lui-ci pourroit exiger de lui. Ce sont-là des questions que l'on ne fait que parce que l'Ecriture garde le silence sur la personne de celui qui commanda en Chef dans cette expedition. (x) Il y a pourtant plus de probabilité à croire, que ce fut *Josué*. Il est vrai qu'alors ce n'étoit pas quelque chose de fort ordinaire, que de voir des Prêtres à la Tête des Armées. Mais dans la suite des temps, les *Macbabées*, quoique de Race *Sacerdotale*, commandérent en Chef les Troupes *d'Israël*. [y] C'est ce qui a donné lieu à quelques Ecrivains, de conjecturer que comme *Phinées* étoit un personnage extraordinaire, & dont le courage s'étoit signalé par la belle action que nous avons raportée ci dessus, il pouvoit s'être rendu recommandable par-là, & avoir été choisi, même contre l'usage accoûtumé, pour accomplir la vengeance qu'il avoit commencé à tirer, de la perfidie des *Madianites*. Quoi qu'il en soit de celui qui conduisit alors ce détachement *d'Israël*; il est sûr que la victoire, qu'il remporta dans cette occasion, fut des plus complettes; & ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que les Vainqueurs [z] ne perdirent pas un seul homme, comme cela parut par le raport des Officiers, qui firent la *Revuë* de leurs Troupes après l'expédition.

Cette victoire fut la derniére que les Israëlites remportérent sous le Gouvernement de *Moyse*. Leur voiage, qui duroit depuis 40. ans, étoit sur le point de finir, & par conséquent la mort de leur Conducteur aprochoit. Ce saint homme, sachant donc que son départ de cette vie n'étoit pas éloigné, voulut dans ses derniers adieux, laisser à son Peuple, un témoignage autentique de sa tendresse, & prendre congé de lui, d'une maniére qui répondit aux soins qu'il s'étoit donnés en sa faveur. Dans ce dessein il assembla les Enfans d'*Israël* dans la Plaine de *Moab*; & là ayant rapellé, (a) en peu de mots, à leur souvenir, tout ce qui leur étoit arrivé, à eux & à leurs Péres depuis leur sortie d'*Egypte*, après leur avoir représenté les Bontés de Dieu pour eux pendant leur séjour dans le Désert, & les différentes Revoltes, par lesquelles ils avoient provoqué sa colère; (b) il leur fit une courte repétition des Commandemens de la Loi,

Derniers avis de *Moyse* au Peuple *d'Israël*.

(x & y) *Patrick* ubi suprà. (z) Nombre XXXI. 49. (a) Les Discours qu'il fit alors, sont le sujet, & la substance du Livre que nous apellons *Deuteronome*, c. d. *Seconde Loi*, où, répétition de la Loi. Voiés *Howel*, & *Dupin*, histoire de la Bible. (b) Deut.

Loi, les exhortant à les oberver exactement, & les assurant qu'ils entreroient en possession de la Terre promise, dont il leur ordonna de détruire les Idoles, & d'exterminer tous les Habitans. (c) Il les encouragea à être fidèles à Dieu, en leur déclarant que, s'ils gardoient ses Commandemens, ils seroient comblés de Mille Bénédictions; Mais que si, au contraire, il les négligeoient, ils devoient s'atendre à voir fondre sur eux toute sorte de misères, & de calamités. Il renouvella l'Alliance entre Dieu & le Peuple, régla le partage du Païs de Canaan entre les différentes Tribus d'*Israël*; écrivit tout cela dans un Livre, qu'il confia au soin & à la garde des *Lévites*; & après avoir, par l'Ordre de Dieu, composé un Hymne, que le Peuple devoit aprendre, & où il rapelloit le souvenir des faveurs de Dieu & de l'ingratitude de la Postérité de *Jacob*; il établit pour son Successeur, dans le Gouvernement, *Josué*, qui avoit toutes les qualités requises pour bien remplir un Poste de cette importance.

L'an du Monde 2553. Avant J.C. 1451.

Mort de *Moyse* & sa sépulture.

*Moïse*, après s'être ainsi aquité de tous les devoirs d'un Gouverneur fidèle & zèlé, & avoir laissé au Peuple le meilleur héritage, qu'il pouvoit lui laisser, savoir des règles sures de conduite, & un Chef, également Sage & habile, (d) prit solennellement congé de l'Assemblée, par une bénédiction Prophétique, qu'il prononça sur chaque Tribu, comme avoit fait *Jacob* avant sa mort. Après quoi, il monta sur le sommet de *Pisgah*, (e) d'où il pouvoit voir (f) distinctement les Païs voisins. Ce fut-là que ses yeux furent réjouis de la vue d'un Païs riant & fertile, dans lequel il ne lui étoit pas permis d'entrer. Ce fut de là, qu'il vit l'agréable Ville & les Plaines de *Jérico*, les riches Côteaux & les hauts Cèdres du *Liban*, & qu'en sui-

(c) Deut. XI. (d) XXXIII. (e) *Pisgah*, étoit le sommet même du mont *Nébo*, qui étoit le plus haut de toute cette longue Chaine de Montagnes, nommée *Abarim*, située dans les Plaines de *Moab*, entre le Torrent *d'Arnon* & le *Jourdain*; *Wels* Geogr. sacr. (f) Les Juifs croient, que Dieu mit sous les yeux de *Moïse*, une Carte complette du Païs de *Canaan*, lequel s'y trouvoit exactement d'écrit dans toutes ses parties; Mais si cela est, qu'étoit-il nécessaire de grimper sur le sommet d'une Montagne? Il est plus probable que Dieu ait fortifié la vuë de son serviteur d'une façon extraordinaire, pour le mettre en état de voir plus de Pays, qu'il n'eut pu faire sans cela. *Patrick*, ubi sup.

ſuite il remit (g) ſon ame entre les mains des Anges, dont *les-uns* l'attendoient pour la tranſporter dans une *Canaan* plus heureuſe, que celle qu'il venoit de parcourir des yeux du Corps, pendant que *d'autres* (h) enterrérent ſon Corps dans la Vallée de *Beth-Peor*, au païs de *Moab*. Mais pour (i) prévenir tout culte ſuperſticieux, dont il eut pû être l'objet, *ſon ſepulcre a été caché juſques à ce jour.*

---

# SECTION II.

## *Paſſage du Jourdain.*

Après la mort de *Moyſe*, *Joſué*, par l'ordre de Dieu, prit en main les Rènes du gouvernement. Pendant une bonne partie de ces quarante Années, que les *Iſraélites* errérent dans le Déſert, il avoit été le prémier Miniſtre de ſon Illuſtre Prédéceſſeur. Il avoit été le témoin des Merveilles, que Dieu avoit operées par le Miniſtère de *Moyſe*. Il connoiſſoit parfaitement le Naturel & les inclinations du Peuple, qu'il devoit gouverner. Et des douze Eſpions, qui furent envoiés pour examiner l'etat du Païs de *Canaan*, il avoit été le ſeul, avec *Caleb*, qui eut fait un fidèle raport. Ce fut donc pour ces qualités, & pour quelques autre encore, qu'il fut inſ- | La même année que ci-deſſus.

 tálé

(g) Les *Juifs* diſent de *Moyſe* que *ſon ame s'en alla avec un baiſer*; parce qu'il eſt dit qu'il mourut *al pi, c. d ſur la bouche*, ſelon le Texte *Hebreu*, c. d *ſuivant la Parole de l'Eternel*; mais s'il y a quelque choſe de particulier renfermé ſous cette expreſſion, elle ſignifie que *Moyſe* laiſſa aller ſon ame avec une grande allégreſſe, & avec beaucoup de tranquilité d'eſprit. *Witſius*, Miſcell. ſacr. C. 17. (h) Puiſque les circonſtances de la mort de *Moyſe* ſont ſi amplement raportées il y a bien peu de ſolidité dans le ſentiment des *Juifs* ſur ce ſujet, quoi qu'il ſoit apuié du témoignage de *Joſephe*, Antiq. Liv. IV. C. 8. & qu'il ait été ſuivi par quelques Péres de l'Egliſe. Ils croyent donc que *Moyſe* ne mourut point, mais qu'il fut tranſporté dans le Ciel, où il ſe tient debout, & ſert devant le Trône de Dieu. *Patrick* & *Witſius* ubi ſuprà. (i) Cette même raiſon ſe trouve alleguée par le *Rabbin Levi Ben Gerscom*. „ Fortaſſe, dit-il, ſi innotuiſſet locus, errando erraviſſent ge-
„ nerationes ſequentes, & feciſſent ex eo Deum, per claritudinem miraculorum,
„ quibus excelluit. Nonne vides quòd in Serpente Æneo, quem fecerat *Moſes*,
„ erraverint quidam *Iſraelitarum*? *Witſius* ubi ſuprà.

tâlé dans son nouvel Emploi, avec beaucoup de Solennité. Cette instâlation finie, le Peuple ne pensa plus qu'à faire la Conquête de la Terre promise. Tout étoit prêt pour cette grande Expédition. *Jerico* située au de-là du *Jourdain* par raport à l'endroit où se trouvoient alors les *Israëlites*, & sur les frontiéres *de Canaan*, fut la prémiére place, qu'on se proposa d'attaquer; Et pour cet effet, il fallut passer le *Jourdain* qui en défendoit les aproches.

Cette Riviére étoit, au raport de (a) *Josephe*, la plus grande & la plus fameuse de celles qui arrosoient la *Terre Sainte*. On croyoit anciennement qu'elle prenoit sa source à *Panion*; Mais on a trouvé, qu'après avoir coulé quelque tems sous terre, elle en sort près de l'endroit que nous venons de nommer. Sa vraie source est à *Phiala*, à six-vingt Stades de *Panion*, qui est la même que *Cesarée de Philipe*, un peu sur la droite, & pas loin du chemin, par lequel on va dans la *Trachonite*. Depuis le creux de *Panion*, le *Jourdain* passant au travers des fondriéres & des marais du Lac *Semechon*, vient au bout de six-vint Stades, se rendre au dessous de *Juliade*, ou de *Bethsaide*, d'où traversant le Lac de *Genezareth*, & un Désert de fort longue étenduë, il se décharge enfin, dans le Lac *Asphaltite*, autrement apellé la *Mer Morte*. Son Cours a en tout, environ cent milles de longueur; Quant à sa largeur, elle n'a pas aujourd'hui plus de vingt Verges; Mais elle étoit plus considérable au tems que les *Israëlites* la traversérent; C'étoit alors (b) *le tems de la Moisson des Orges*, ou, comme il est dit (c) dans un autre endroit, *le prémier Mois* de l'année, c. d. le Mois de *Mars*, qui est la Saison que les Neiges du Mont *Liban*, venant à se fondre, grossissent considérablement le Cours des Riviéres voisines. Cependant, quelque large & enflé que fut alors le *Jourdain*, les Prêtres, qui portoient l'Arche de l'Alliance & qui marchoient à la tête du Peuple de Dieu, ne se furent pas plutôt aprochés de ses bords, que ses Eaux se partagérent, & que pendant que celles d'enhaut oublioient, pour ainsi dire, de couler & s'arrêtoient tout court, comme si Elles eussent été congélées, celles d'en bas poursuivirent leur route ordinaire vers la *Mer Morte*, & laissérent ainsi leur Lit à sec, pour ouvrir un passage aux *Israëlites*.

Les

(a) De *bello* Judaico. L. 3. (b) Josué, III. 15. (c) I. Chroniq. XII. 15.

Les Docteurs *Juifs*, ont sur ce sujet une Tradition, qui porte, que les Tas prodigieux d'Eaux amoncelés les uns sur les autres, pendant que le Peuple *d'Israël* passoit le *Jourdain*, ayant été aperçus de *Jerico*, & des Lieux voisins, y causérent une Consternation générale. (d) *Jerico*, selon *Josephe*, est éloigné du *Jourdain*, d'environ sept milles & demi, & cette étendue de Païs, est toute en *Plaine*. Mais sans nous arrêter à examiner si cette Tradition des Docteurs *Juifs*, est bien ou mal fondée; nous n'ajouterons plus qu'une seule remarque à ce que nous avons dit ci-dessus. C'est (e) que ceux qui regardent cette partie de l'histoire Sainte, comme destituée de vraisemblance, devroient considérer, combien il est honteux pour eux, d'avoir moins de foi sur cette matiére que les *Payens* mêmes, qui, de peur qu'on ne crut leurs Dieux moins Puissans que celui d'*Israël*, inventérent (f) tous ces contes, des *Persans*, touchant un *Zoroastre*, qui traversoit les Riviéres, & des *Grecs* au sujet de leur *Neptune*, qui avoit mis à sec le Fleuve *Inachus*. Pourquoi donc revoquer en doute, la Puissance du vrai Dieu? Qui doute qu'il ne puisse facilement par Lui-même, ou par le Ministère de ses Anges, arrêter le Cours d'un Fleuve, faire que ses Eaux s'amoncèlent, & s'élèvent aussi haut qu'il lui plaira, & les tenir ainsi élevées, fermes & solides, comme si elles étoient congélées.

Ce Miraculeux Passage du *Jourdain* alarma si fort les Peuples des environs, qu'ils coururent en foule à *Jerico*, comme à la plus forte Place du Pays, & à celle qui étoit le plus en état de faire une longue resistance, pour y attendre *Josué*, & s'opposer à l'effort de ses armes. Celui-ci ne tarda pas d'en faire aprocher ses Troupes, & il déliberoit en lui-même, sur la maniére dont il devoit s'y prendre, pour s'en rendre maitre; lors qu'un Personnage extraordinaire vêtu en guerrier lui aparut, & (g) lui aprit ce qu'il devoit faire. Les Savans ne sont pas d'accord sur la qualité de ce personnage: (h) Quantité d'Auteurs, tant *Juifs* que *Chrêtiens*, croyent que celui qui se qualifie ici (i) de Capitaine ou de *Chef de l'Armée de l'Eternel*, *étoit un Ange*, & particuliérement l'Ange *Michel*, qui dans les



(d) Le raport de *Josephe* s'accorde fort bien, avec ce que dit le Dr. *Maundrell*, dans son voiage *d'Alep*. à *Jerusalem*, savoir, qu'il demeura deux heures, pour aller de *Jerico*, à la Riviére du *Jourdain*. *Patrick*, Comment. Vol. II. (f) Mr. *Huet*; Evèque d'Avranches les a ramassés dans ses *Questionés Alnetanæ*, L. 2. C 12. (g) Josué, VI. 2. (h) *Saurin* Diss. (i) Vol. 11. Josué, V. 15.

Miracle, la juſte proportion qu'il devoit y avoir entre le bruit de ſon Camp & la force des Murailles de *Jerico* ? Ce ſeroit-là vouloir mal-à propos badiner ſur une choſe de fait. L'Hiſtoire Sainte, qui nous raporte ce Merveilleux Evénement avec toutes ſes circonſtances, en parle comme d'un Acte extraordinaire de la Toute Puiſſance de Dieu, qui ſe propoſoit en cela, d'encourager les *Iſraëlites*, & de confondre leurs adverſaires. Auſſi verrons-nous, en ſuivant l'Hiſtorien Sacré, dans le recit qu'il va nous faire, de la Conquête de *Canaan*, que ce ne fut pas-là le ſeul prodige, que la Puiſſance de Dieu opera en faveur de ſon Peuple.

---

## *De la Pluye de Grèle, & du Soleil arrêté.*

LA priſe de *Jerico* fut ſuivie de près d'une Ligue générale de tous les Peuples de ce Païs là, contre Les Iſraëlites. Les ſeuls *Gabaonites*, n'y entrérent point; au contraire, ils traitérent Alliance avec *Joſué*, & les Chefs des Tribus, dont ils ſurprirent la bonne foi, par le moyen de leurs Ambaſſadeurs, qui feignirent d'être venus de fort loin. *Joſué* fondant tout à coup ſur les *Ligués*, les mit en fuite, & Dieu qui vouloit rendre ſa victoire complette, fit ce jour-là deux Miracles en ſa faveur. Le prémier fut, de faire tomber ſur les fuiards de groſſes pierres du Ciel. Le ſecond d'arrêter dans le Firmament le Cours du Soleil, pour donner par-là plus de tems aux Iſraëlites, de pourſuivre leurs Ennemis.

Le Savant *Dom. Calmet*, dans une Diſſertation, qu'il a miſe à la tête de ſon Commentaire ſur *Joſué*, s'eſt donné beaucoup de peine, pour faire voir, que ces pierres que le Seigneur jetta ſur les *Amorrhéens*, n'étoient pas de la grèle ordinaire, mais des pierres réelles & ſolides, qu'il ſupoſe pouvoir ſe former en l'air, lors qu'un Tourbillon de vent, élève dans les Nües du Sable ou du gravier, dont les parties ſe lient les unes aux autres, par le moyen d'une matiére huileuſe ou nitreuſe qui s'y mêle, & qui venant à s'enflamer, s'ouvre un paſſage au travers de la Nüe, laquelle ſe diſſipant d'elle même après l'explosion, donne à cette matiére com-

pacte, la faculté de tomber en forme d'une parfaite ondée de pierres. Mais outre (m) qu'il est bien difficile de concevoir, comment une aussi grande quantité de pierres, que celles dont ce passage de l'Ecriture paroit faire mention, eut pu se soutenir pendant quelque tems dans une Nuée; je ne crois pas, qu'il soit nécessaire, pour expliquer la chose, d'avoir recours à une supposition si peu vraisemblable, puis qu'on sait, qu'il est souvent tombé de la grêle assés grosse, pour tuer quantité de personnes, qui n'auroient rien eu sur elles ou dans leurs mains pour en parer les coups. Il est vrai qu'il n'y auroit rien là dedans que de Naturel. Mais si l'on considère que dans l'événement dont il s'agit, la chose arriva précisément dans le tems, que Dieu avoit promis à son peuple de l'assister contre ses Ennemis; que cette Tempête, qui auroit pu incommoder également l'une & l'autre Armée, ne tomba pourtant, que sur celle, que Dieu avoit resolu de détruire, & qu'Elle en détruisit plus *que l'Epée d'Israël*; dès-là on ne sauroit regarder un fait de cette Nature, (quelque fortuït que nous paroisse d'ailleurs le Concours des Causes Sécondes, dont il fut l'effet) que comme un événement, dans lequel la Providence intervint d'une maniére Miraculeuse.

C'est ce que prouve encore mieux le *second* Miracle qui se fit dans cette occasion. A la requête de *Josué*, Dieu arrêta le Cours du Soleil. (n) *Soleil*, s'écria ce guerrier, en faveur de qui le Ciel combattoit, *Soleil, arrête-toi sur Gabaon* (o) c. d. demeure immobile dans cette partie des Cieux, où je te vois maintenant briller sur *Gabaon. Et toi Lune, dans la Vallée d'Ajalon*, c. d. *d'Ajalon* (p) dans la Tribu de *Dan*, qui étoit la plus éloignée de *Gabaon*. Car il faut suposer ces deux Lieux à quelque distance considérable l'un de l'autre, autrement *Josué* n'eut pas pû voir ces deux Astres en même tems, comme il est probable qu'il les voioit, quand il prononça ces paroles.

Raisons ne faveur de ceux qui croient que la Terre se meut autour du Soleil.

On doit cependant remarquer, que même selon l'hypothèse du mouvement du Soleil autour de la Terre, il n'est pas possible de croire que, *Josué*, se soit exprimé dans cette occasion d'une maniére propre, & philosophique. Car quoique le Soleil soit environ un million

(m) *Saurin*, Diss. Vol. II. (n) Josué X. 12. (o) *Patrick*. Comm. (p) Josué XIX. 42.

lion de fois plus grand que la Terre, & qu'il en soit éloigné de quelques Millions de Milles, il faudroit pourtant, pour pouvoir prendre ces paroles au pié de la lettre, & dans leur sens le plus resserré, qu'une ligne tirée du Centre du Soleil, jusques à celui de la Terre, passât directement par *Gabaon*; ce qui ne sauroit être, parce que la *Terre Sainte* est toute entiére hors des *Tropiques*. On peut hardiment, & sans scrupule conclurre de là, qu'à suposer même que le Soleil se meuve autour de la Terre, les expressions de *Josué* doivent se prendre, dans un sens conforme aux idées qu'on avoit alors de l'Astronomie, plutôt qu'à la véritable situation des Corps Célestes. Le moindre degré d'atention suffit pour s'apercevoir, que rien n'est plus ordinaire aux Ecrivains Sacrés, que de parler de certaines choses, non suivant toute l'exactitude philosophique, mais selon leur état aparent & les idées Vulgaires. Le Soleil & la Lune, par exemple, sont apellés (q) *deux grands Luminaires.* Mais quelque raison qu'on ait d'apeller ainsi le Soleil, cette dénomination ne convient pas à la Lune, (qui n'est qu'un *petit* Corps, & même le plus petit que l'on ait jusqu'ici découvert dans le Monde *Planétaire*; Un Corps qui n'a de Lumiére que celle qu'il emprunte du Soleil, dont il réfléchit les raions,) que parce que sa situation, dans le Voisinage de nôtre Globe, nous la fait paroitre plus *grande* que tant d'autres Corps Célestes, qui sont incomparablement plus éloignés de nous. De même, parce que le Soleil nous paroit se mouvoir, & que la Terre nous semble immobile; l'Ecriture Sainte nous parle souvent des *Piliers*, de la *Base* & des *Fondemens* de celle-ci, pendant qu'elle dit du Soleil, (r) *qu'il se réjouït comme un Géant pour courir sa course*, & (s) *qu'il se lève, se couche, & se hâte d'aller au lieu de son Lever.* &c. Au lieu (t) qu'en suposant que le Soleil se meut au-

(q) Gen I. ib. (r) Ps. XIX. 5. (s) Ecclef. I. 5. (t) *Keill*, Leçons Astron. Outre ce raisonnement général de Mr. *Keill*, Mr. *Whiston*, nous en propose un autre sur le pié d'une Démonstration. „ Si la Terre *dit il* a une Révolution annuelle autour du Soleil, il faut qu'elle suive les mouvemens aparens, de toutes les „ autres Planètes & Comètes, & que nonobstant la régularité de leurs divers „ mouvemens dans leurs propres Orbites, Elle rende encore ces mouvemens réguliers par raport à nous, qui demeurons sur son Globe mouvant, quelquefois „ directs, & cela par le moyen d'une certaine vitesse, ou d'une certaine lenteur, „ d'autres fois Stationaires, ou enfin retrogades, & cela aussi par le moyen de

autour de la Terre, on renverse certainement les Loix géné ral de la Nature, on détruit l'harmonie & la proportion du mouvement des Corps Célestes, & on introduit une grande confusion dans l'arrangement des parties de l'Univers.

Que si au contraire la Terre, tournant chaque jour sur son *Axe*, tourne au tour du Soleil dans l'espace d'un An, ses revolutions suivront en tout les mêmes Loix, que suivent les autres Planètes, & il y aura entre toutes les parties de la Nature & leurs différens mouvemens, l'ordre le plus beau, & l'accord le plus parfait. Comme donc l'Ecriture n'a pas été destinée à nous instruire des principes de la *Physique*, mais à nous former dans l'art de vivre Saintement, on auroit tort de l'accuser d'imperfection, ou de douter de sa Divinité, sous prétexte, (u) que dans des choses de pure spéculation, Elle parle comme le Vulgaire, qui s'en tient aux aparences, & non comme les Philosophes, dont le langage exact, se règle sur la réalité des Objets.

---

## *De Josué.*

L'An du Monde 2570. Avant J.C. 1433.

ASSISTE' par la Providence d'une maniére Miraculeuse, *Josué* se rendit en peu de tems Maitre de la plus grande partie du Païs de *Canaan*, dont il fit le partage entre les Tribus: après quoi menant une vie paisible & tranquile, il jouït pendant quelques années du

„ certains dégrés de vitesse, le tout à de certains périodes, dans de certains „ points du Ciel, pendant de certains espaces de tems, & suivant certai- „ nes circonstances, telles que la Géométrie & le Calcul détermineront pré- „ cisément & non autrement. Or que ce soit là réellement l'etat des choses, „ & que chacune de ces particularités soit vraie dans le monde Astrono- „ mique; c'est ce qui est connu de tous les Astronomes, sans excepter ceux- „ même qui ne trouvent pas à propos de se déclarer ouvertement en fa- „ veur de cette Révolution annuelle de la Terre autour du Soleil; laquelle „ révolution est pourtant la conséquence claire & naturelle de cet aveu. „ *Whiston* Principes Astronomiques de Réligion. Ceux qui souhaiteront d'en „ savoir d'avantage sur cette matiére, pourront consulter le Discours, que „ Mr. *Derham* à mis à la tête de son *Astro-Théologie*, ou *Theologie Astronomique.* (u) *Derham* Astro-Théologie.

du fruit de ses victoires, jusqu'à ce que parvenu à un âge fort avancé, & sentant aprocher sa fin, il assembla tout le peuple d'*Israël*, & après lui avoir représenté la grandeur, & le nombre des faveurs, dont Dieu l'avoit comblé, aussi bien que ses Péres, il l'exhorta à n'avoir aucune communication avec les *Cananéens*, à (w) *servir l'Eternel en sincérité & en vérité* & à (x) *persévérer courageusement dans l'observation de tout ce qui étoit écrit dans la Loi de Moïse, lui promettant* à cette condition que Dieu lui accorderoit une entiére victoire sur ses Ennemis; que par son secours, (y) *un d'entr'eux en poursuivroit mille*, & que *personne ne pourroit subsister devant Eux*. Enfin il conclut par renouveller l'Alliance, que Dieu, avoit déja traitée avec Eux. *Josué* ayant ainsi rempli les devoirs d'un Sage Gouverneur, qui a sincérement en vuë le bonheur du peuple qui est confié à ses soins, & à sa conduite, fit ses derniers adieux aux Enfans *d'Israël*, qu'il avoit gouvernés, selon les meilleurs Interprêtes, l'espace de 17 ans, (z) mourut âgé de 110. ans, & fut enseveli à (zz) *Timnath Serah*, Ville située sur la montagne *d'Ephraïm*, & qui, lors du partage des Terres entre les Tribus, lui avoit été ajugée par la Nation, en reconnoissance des grands services qu'Elle avoit tirés de lui, pendant le cours de son Administration.

---

# SECTION III.

## *Du Gouvernement des Juges.*

L'An du Monde 2592. Avant J.C. 1412.

L'HISTOIRE Sacrée ne nous dit pas, qu'après la mort de *Josué* on ait nommé quelqu'un pour lui succéder; aussi croit-on généralement, que chaque Tribu fut gouvernée par ses Chefs, ou (a) par ses Anciens respectifs. Mais les *Chronologistes* ne sont pas d'accord



(w) Josué XXIV. 14. (x) XXIII. 6. (y) Vers. 9. 10. (z) *Patrick* ubi sup. (zz) Cette ville est aussi apellée ( Juges II. 9. ) *Timnath-Heres*, à cause d'une figure du Soleil, qu'on avoit gravée sur le Tombeau de *Josué*, en mémoire de cette fameuse Journée, en laquelle le Soleil s'étoit arrêté, pour lui donner le tems de rendre sa Victoire complette (a) *Patrick*. ubi sup.

d'accord fur le tems, que dura cette forme de Gouvernement. Le Calcul le plus raifonnable le fait de 30. ans pour le moins, par la raifon que felon quelques uns, c'eft ce que défigne le mot de *Génération* dans l'Ecriture Sainte. Cela étant, nous lifons qu'*Ifraël* (b) *fervit l'Eternel pendant tous les jours de Jofué, & pendant tous les jours des Anciens, qui furvécurent à Jofué. Mais que* (c) *quand toute cette* Génération *fut recueillie vers fes Péres, il s'éleva après elle une autre* Génération, *qui ne connoiffoit point l'Eternel, ni même les Oeuvres qu'il avoit faites pour Ifraël.* Quoi qu'il en foit, il eft fûr qu'une forme de Gouvernement fi peu folide, & fi relâchée, ne pouvoit manquer de donner lieu à l'introduction de bien des abus. Auffi l'Hiftorien Sacré nous fait-il remarquer, que durant tout ce tems-là, les Enfans d'*Ifraël* négligérent de *détruire tous les Habitans du Païs*, comme cela leur avoit été ordonné, & que, contens de fe les rendre Tributaires, il les laiffoient vivre pêle mêle au milieu d'eux. Non feulement ils avoient cette indulgence pour eux, mais encore ils entroient dans d'étroites Alliances avec ces peuples maudits, & contractoient des Mariages avec eux, contre la défenfe expreffe, que Dieu leur en avoit faite. Cette familiarité les entraina *par dégrez* dans les mêmes crimes, & dans la même efpèce d'Idolatrie, dont les *Cananéens* s'étoient rendus coupables. Car nous trouvons dans les Ecrits Sacrés, que (d) *les Enfans d'Ifraël habitoient parmi les Cananéens, qu'ils prenoient leurs filles pour femmes, & donnoint leur filles à leurs fils, & qu'ils oubliérent l'Eternel leur Dieu, & fervirent les Baalins & les Bocages.*

Création des Juges. Ces péchés, dont Dieu étoit outragé, furent caufe qu'il retira d'eux fa Protection, & qu'il les abandonna à eux-mêmes, fans plus s'intéreffer à leur confervation, en forte que leurs Ennemis, n'eurent pas grand peine à les fubjuguer. Un Roi de *Méfopotamie* les attaque, les défait entiérement, & leur fait éprouver pendant huit années, toutes les rigueurs d'un trifte & honteux Efclavage. Ce fut alors pour la prémiére fois, que la Charge de *Juge* fut inftituée.

Nature de leur Office. Les Juges étoient une efpèce de Magiftrats, tels à peu près que les *Archontes*, chés les *Athéniens*, ou les *Dictateurs* parmi les Romains. *Grotius* les compare à ces Gouverneurs qu'on trouvoit dans les *Gau-*

(b) Jofué XXIV. 31. (c) Jug. II. 10. (d) III. 5. &c.

*Gaules*, dans la *Germanie*, & dans la *Bretagne*, avant que les *Romains*, y euſſent introduit une autre forme de Gouvernement. Leur Dignité étoit à vie, mais leur ſucceſſion ſouffroit de fréquentes interruptions, & les enfans, *d'Iſraël*, ſe trouvoient ſouvent ſous une Domination étrangére, ſans avoir aucun Magiſtrat pris d'entreux; ni aucune autorité Civile. Ces Juges étoient ordinairement choiſis & établis de Dieu même. Il arrivoit pourtant quelques fois, que dans des cas d'une extrême néceſſité, la Nation, ſans attendre que Dieu ſe déclarât là-deſſus, élevoit à cette importante Charge les perſonnes qui lui paroiſſoient avoir le plus de mérite, & qu'elle croioit les plus propres à la délivrer de l'opreſſion, ſous laquelle elle gémiſſoit. L'Autorité de ces Juges n'étoit pas inférieure à celle des Rois. Ils étoient les Arbitres de la Paix & de la Guerre. Ils jugeoient en Souverains, de toutes les cauſes. Mais leur pouvoir ne s'étendoit pas juſqu'à faire de Nouvelles Loix, ou à mettre de nouvelles Taxes ſur le Peuple. Ils étoient en un mot les Protecteurs des Loix, les Défenſeurs de la Religion, & les Vangeurs du crime, & ſur tout de l'Idolatrie. Tout le tems que duroit leur Adminiſtration, ils vivoient ſans Pompe & ſans Eclat. Ils n'avoient ni Gardes ni Suites, ni Equipage, ni Revenu fixe, ni d'autre reſſource, pour ſoutenir leur Dignité, que ce qui leur revenoit des Contributions, que le Peuple s'impoſoit volontairement.

Cette forme de Gouvernement, à compter depuis la mort de *Joſué*, juſqu'à l'élévation de *Saül* ſur le Trône *d'Iſraël*, ſubſiſta l'eſpace d'environ 339. ans. Le prémier qui exerça l'Office de Juge, fut *Othoniel*, qui défit le Roi de *Meſopotamie*, & procura aux *Iſraëlites*, une paix de 40. ans.

Nous ne ferons attention qu'à ceux de ſes Succeſſeurs, dont l'Hiſtoire Sainte nous aprendra quelque particularité remarquable. Pour ne rien dire donc (e) *d'Ehud*, qui poignarda *Eglon* Roi des *Moabites*, & qu'on ne ſauroit juſtifier, qu'en ſupoſant qu'il fut porté à cela par un Ordre exprès de Dieu; Ni de (f) *Schamgar*, qui, en tuant ſix cent *Philiſtins*, avec un *aiguillon à bœufs*, fit voir, qu'il n'eſt point d'armes qui ne ſoient ſuffiſantes, quand on eſt ſoutenu par la Toute-puiſſance de Dieu; ni de (g) *Deborah*, qui, par le



(e) Juges, III. 21. (f) Vers 31. (g) IV. 14.

Ministère de *Barak*, défit la puissante Armée de *Jabin* Roi de *Canaan*, avec tous ses 900 Chariots de fer; ni de *Jabel*, (h) femme *d'Heber*, qui tua *Sisera*, Général de l'armée de *Jabin*, l'Allié de sa Maison, & dont l'action ne peut être justifiée, (i) qu'en la considérant comme la suite d'un mouvement immédiat de l'Esprit de Dieu. Pour ne rien dire de ceux-là, ni de plusieurs autres, qui se sont moins distingués; le Caractère & les exploits de *Gedeon*, de *Jephté*, de *Samson*, & de *Samuel*, qui nous paroissent mériter une attention plus particuliére, vont présentement faire la matiére de nos reflexions.

(h) Vers. 17.

---

## *Exploits de Gedeon.*

L'An du Monde 1759. Avant Jesus-Christ 1245.

1°. APrès la mort de *Barak* & de *Deborah*, le Peuple se replongea dans l'apostasie; il abandonna son Dieu pour servir les

(i) *Patrick*; Mr. *Saurin* dans sa Dissertation sur la défaite de *Jabin* & de *Sisera* prend un autre tour, pour justifier l'action de *Jabel*, qui ne paroit pas fort conforme, ni aux Loix de Dieu, ni au droit des Gens. Après quelques suppositions, tirées de *Puffendorff* & de quelques autres Docteurs en *Droit Civil*, il ajoute, ,, On peut, ce me semble, trouver dans le Caractère même de *Jabin* & de ses Ministres, dequoi justifier l'action de *Jabel*. *Jabin* étoit un Tyran, & *Sisera* le prémier & le principal fauteur de ses Tyrannies. Les Hommes les plus fourbes ,, & les plus cruels ont besoin que leurs Alliés ayent de la droiture, & de l'inclination à faire du bien. Mais doit on avoir de l'humanité & de la bonne foi, pour ,, ces personnes execrables qui n'exigent ces Vertus de nous, que lors qu'elles leur ,, fournissent les moyens de les violer eux mèmes impunément, de manquer à ,, leurs promesses, de porter par tout le sang & le carnage? J'avoue que je ne comprens pas surquoi seroit fondée une pareille obligation. Il y a certains Monstres ,, dans la Nature, à la perte desquels toute la Societé est intéressée. Concourir à les ,, conserver, refuser même de se prévaloir des occasions, qui s'offrent, pour purger la ,, Terre, (quelque liaison, qu'on ait d'ailleurs avec eux) c'est, sous prétexte de ,, fidélité envers un Allié, être perfide à ce qu'on doit à tous ces hommes, qui tôt ,, ou tard deviendroient les victimes de ses concussions, & de sa barbarie, c'est ,, manquer à ce qu'on se doit à soi même, & s'exposer à être un jour immolé à ce ,, Monstre, qu'on se fera un scrupule d'étouffer, pour arrêter le progrès de ses ,, Cruautez &c.

les Idoles, & Dieu, pour punir son impieté, & son ingratitude, le livra au pouvoir de ses ennemis. Les *Madianites* étoient une Nation établie au delà du *Jourdain*. Les Enfans *d'Israël*, à leur arrivée dans le Païs de *Canaan* (k) les avoient détruits; (l) Mais il se peut que quelques uns d'entr'eux, qui s'étoient sauvés dans d'autres Païs, revenant dans leur patrie, après le départ du peuple *Hebreu*, la repeuplérent dans l'espace de 200. ans, & reparurent dans la suite sous leur ancien Nom. De concert avec les *AmaleKites* leurs voisins, ils opprimérent si fort les *Israëlites*, pendant sept ans, que ces malheureux se virent obligés de chercher un Azile dans les Cavernes des Montagnes, dans les Trous de la Terre, & dans leurs Places fortes, d'où ils sortoient ensuite à la dérobée aux approches du Printems, pour cultiver & pour ensemencer leurs Terres. Mais au tems de la recolte, les ennemis ne manquoient point de faire des courses dans le Païs, & d'y séjourner jusques à l'entiére consomption des fruits, des fourrages, & de tout ce qu'ils pouvoient trouver, après quoi ils s'en retournoient, ne laissant quoique ce soit aux malheureux *Israëlites*, pour leur subsistance. Réduit à un si triste & si déplorable état, le Peuple fit reflexion sur ses désordres, s'humilia sous la main de Dieu, qui le frapoit; & Dieu touché de son humiliation lui fournit, en la personne de *Gedeon* fils de *Joas*, un moyen de rompre ses fers. Ce grand Homme, pour lors à *Opbra*, où il étoit occupé à battre secrettement du grain, qu'il avoit sû soustraire à l'avidité des *Madianites*, fut encouragé par un Ange à entreprendre la délivrance de sa Nation. Convaincu par le discours, aussi bien que par les (m) actions de la personne, qui conversoit avec lui, que c'étoit un Messager Céleste, *Gedeon* prit courage, & la même nuit, comme l'Ange le lui avoit aparemment ordonné, il démolit l'Autel, qu'on avoit dressé à *Baal*, dans ces tems de corruption, coupa le bocage qui l'environnoit, & après avoir érigé un autre Autel *à l'Eternel son Dieu, sur le sommet du Rocher*, où l'Ange lui étoit apparu, il y offrit un holocaste, & se servit pour cela de ce même bois qu'il venoit de couper.

Il ne s'en tint pas là; Dans le tems que les *Madianites*, après avoir rem- Victoire



(k) Nomb. XXXI. 7. &c. (l) Patrick sur Juges VI. 1. (m) Jug. VI. 21.

portée sur les Madianites. avoir traversé le *Jourdain*, venoient comme à leur ordinaire, camper dans la vallée de *Jezreel*, pour ravager & piller le Païs, *Gédeon*, animé d'un courage plus qu'humain, s'assura prémiérement de ceux de sa famille, puis envoiant des Messagers vers les parties Septentrionales de la Terre de *Canaan*, où demeuroient les Tribus *d'Asser*, de *Zabulon*, & de *Nephthali*, il eut bien tôt rassemblé une armée, qui, quoique composée de 32000. Hommes, étoit fort inférieure en nombre à celle de l'ennemi. Il voulut ensuite prouver à ses troupes réünies, que dans tout cela il n'agissoit pas de son chef, mais que Dieu vouloit se servir de son Ministère pour délivrer son peuple opprimé. Il pria le Seigneur de lui donner une marque, qui prouvât clairement l'authenticité de sa commission; la marque qu'il demanda, fut que la Rosée tombât seulement sur une toison, qu'il auroit exposée, pendant que la Terre d'alentour seroit tout à fait exempte d'humidité; la chose arriva comme il avoit desiré, & ayant ensuite souhaité le contraire, il fut encore exaucé.

Les *Israëlites*, que ce double Miracle avoit remplis d'une haute confiance en leur Chef, vouloient qu'il les menât droit à l'Ennemi. Mais Dieu qui connoissoit leur folie, & leur penchant à l'ingratitude, qui prévoyoit sans doute, & avec raison, que si avec une armée si considérable ils battoient les *Madianites*, ils seroient assés vains, pour attribuer leur victoire à leur nombre & à leur courage, plutôt qu'à sa protection & à son secours, ordonna à *Gedeon* de faire publier dans le Camp, que quiconque douteroit du succès de cette entreprise avoit la liberté de se retirer; surquoi 22000. s'en retournérent chés eux; Dix mille restérent avec leur Général. C'étoit bien peu de chose en comparaison des troupes nombreuses des *Madianites*. Malgré cela, il pouvoit arriver, que cette poignée de Soldats viendroit à bout de détruire ses ennemis. Ils étoient encore en trop grand nombre pour Dieu, qui vouloit que l'action & la Victoire parussent être son œuvre: C'est pourquoi il ordonna à *Gedeon* de faire descendre son Armée vers une Eau courante, promettant de lui donner là un signal, auquel il pourroit connoitre ceux qu'il devoit mener avec lui; & voici, quel fut ce Signal; Ceux qui prenant de l'eau dans le creux de leurs mains la lapperoient avec la langue, dévoient marcher sous ses Ordres; Mais il falloit renvoyer ceux

ceux qui se baisseroient pour boire *à leur aise*. Cette épreuve reduisit l'armée à 300. hommes seulement.

Les Interprêtes sont embarrassés à rendre raison de la différence que Dieu mit entre ceux qui *lapperoient l'eau dans* le Creux *de leurs mains*, & ceux qui se pancheroient pour boire. Quelques Docteurs (n) *Juifs* pensent que tous les Soldats de *Gedeon*, à l'exception de 300. étant accoutumés à se prosterner devant *Baal*, découvrirent sans y penser leur attachement à l'Idolatrie, en s'agenouillant dans cette occasion. Mais c'est là une imagination creuse, & sans fondement. Il n'y a pas plus de solidité dans la conjecture (o) de ceux qui attribuent l'action des 300. les uns *à leur paresse*, & *à leur Amour pour l'aise*, qui ne leur permettoit pas de se baisser jusqu'à Terre; d'autres *à leur lâcheté*, & *à la crainte* qu'ils avoient *d'être surpris par l'ennemi*. Car quoique Dieu eût pû, s'il eût jugé à propos, se servir pour cette expedition des plus lâches, & des plus timides, afin que la gloire du succès, lui en demeurât toute entiére; Cependant, puisque, selon l'historien Sacré, ceux qui manquoient de courage avoient déja été congédiés, & qu'il n'arrive guères qu'un homme de cœur soit paresseux, il vaut mieux, je pense, envisager le lappement des 300. comme une marque de leur sobrieté & de leur valeur.

L'empressement, qu'ils avoient d'en venir au plûtôt aux mains avec l'ennemi, fit qu'ils ne daignérent pas s'arrêter un seul moment pour étancher leur soif, mais que, contens de s'humecter la bouche avec un peu d'Eau, ils continuérent leur route; Au lieu que les autres eurent tant de complaisance pour eux-mêmes, & tant d'amour pour l'aise, qu'ils voulurent boire sans se presser, & jusqu'à-ce qu'ils fussent entierement désalterés.

Ce fut cependant à ce petit nombre de Soldats, sous la conduite de *Gedeon* que Dieu promit de livrer toute l'armée des *Madianites*. Il leur prescrivit en même tems un Stratagême fort singulier; Chaque Soldat devoit être muni d'une Trompette, & d'une cruche dans laquelle il y auroit une lampe allumée; Dans cet équipage toute la Troupe devoit marcher vers le camp ennemi, & quand Elle y feroit entrée, Tous devoient à la fois & en même tems briser leurs cru-

(n) *Salomon Jarchi*, sur Jug. VII. 5. (o) *Josephe* & *Theodoret*. dans les Comment. de *Patrick*.

cruches, sonner de la Trompette, & crier de toutes leurs forces, *l'Epée de l'Eternel & de Gedeon*. La chose s'executa comme Dieu l'avoit ordonné, & la lueur (p) soudaine de tant de flambeaux; le son éclatant d'un si grand nombre de Trompettes, & le fracas bruyant de tous ces vases de Terre, tout cela, soutenu des cris effrayans de 300 Soldats, & grossi par les horreurs de la nuit, jetta les Ennemis, (qui se reveillant en sursaut se crurent assaillis par une Armée formidable & nombreuse,) dans un trouble si grand, & dans une telle consternation, que n'ayant pas le tems de se reconnoitre, ils tournérent leurs armes les uns contre les autres. Ainsi les *Madianites* s'égorgeant les uns les autres, livrérent à *Gedeon* & à sa petite troupe, une victoire facile. Le reste chercha son salut dans la fuite, abandonna son Camp, & ne laissa d'autre soin à ceux qui s'en étoient rendus maitres, que celui d'inviter leurs Compatriotes à poursuivre & à massacrer les fuyards.

Cette Victoire donna aux Enfans d'*Israël* une si haute idée du mérite de *Gedeon*, qu'ils vinrent d'eux-mêmes lui offrir le Souverain pouvoir pour lui, & pour sa famille. Il le refusa par un principe de modestie & de grandeur d'ame, se contentant de leur demander, comme une marque de leur reconnoissance, pour l'important service qu'il venoit de rendre à toute la Nation, les *pendans d'Oreille*, qui se trouveroient parmi le butin qu'on avoit fait sur les *Madianites*. Le Peuple lui accorda sur le champ & avec plaisir sa demande. Aux pendans d'oreille, on ajouta encore les riches Ornemens, & les habits somptueux des Rois de *Madian*, avec les chaines d'Or, qui étoient au col de leurs chameaux; & de tout cela, il est dit *qu'il en fit un Ephod*.. Mais de savoir ce que c'étoit que cet *Ephod*, & dans quelle vuë *Gedeon* le fit faire, c'est une question qui a beaucoup embarrassé les Commentateurs.

On

(p) *Plutarque* dans la vie de *Fabius maximus*, fait mention d'un stratagème à peu près semblable, *Annibal*, trompé par ses guides, qui ayant mal entendu ses ordres, l'avoient mené à *Casilinum* au lieu de le conduire à *Clusinum*, & se voyant enfermé avec toutes ses troupes, par *Fabius*, qui s'étoit saisi des postes les plus avantageux, fit attacher sur les cornes de 200 Bœufs, qu'il avoit dans son Camp, des flambeaux & des fascines seches, ensuite y ayant mis le feu à l'entrée de la nuit, & ordonné qu'on menât lentement & sans bruit ces animaux vers les passages, dont l'ennemi s'étoit emparé: il s'avança lui même après eux, avec son Armée, qui gardoit un profond silence.

On sait que l'*Ephod* étoit une espèce de vêtement affecté particuliérement aux *Prêtres* en général. Celui du *Souverain Sacrificateur*, que nous avons eu occasion de décrire (q) dans un autre endroit, étoit d'une très grande valeur. Ce vêtement n'étoit pourtant pas si fort affecté aux Sacrificateurs, qu'il ne fut quelques fois permis aux Laïques de le porter comme nous lisons, que *David* (r) s'en para, lorsqu'il voulut conduire l'Arche de l'Eternel dans le Tabernacle, qu'il lui avoit fait dresser sur le Mont de Sion.

*Ephod de Gedeon ce que c'étoit.*

C'est ce qui a fait penser à quelques-uns, que cet *Ephod* de *Gedeon* n'étoit autre chose qu'une *Robe de Cerémonie*, superbe & magnifique, dont il se revêtoit en certaines occasions solemnelles, pour marquer le rang, qu'il tenoit dans la Republique. Mais si *Gedeon* n'eut d'autre intention en cela, que de se distinguer de ceux de la Nation, par un vêtement particulier, il est difficile de concevoir comment cet ajustement aura pû fournir au Peuple une occasion de tomber dans l'Idolatrie, & *devenir un piége à Gedéon & à sa Maison.* Aussi d'autres se sont ils imaginés, que le mot *Ephod*, qui désignoit particuliérement cet habit du Souverain Sacrificateur, sur lequel étoit le Pectoral avec l'*Urim* & le *Thummim*, est une expression abregée; & que *faire un Ephod*, est la même chose qu'*établir un nouveau Collège de Prêtres*; d'où ils concluënt que *Gedeon*, (s) en faisant cet *Ephod*, se rendit coupable, non d'avoir rendu les honneurs Divins à quelqu'autre qu'à Dieu, mais d'avoir institué un autre ordre de Sacrificateurs, outre celui que Dieu même avoit établi; & en conséquence ils conjecturent, qu'il erigea aussi un Tabernacle particulier, dans lequel il plaça des *Chérubins*, afin que quand il seroit parvenu



Les Bœufs marchérent d'abord en ordre & sans se presser; mais ensuite le feu venant à échauffer leurs cornes & à les brûler jusqu'au vif, ils ne gardérent plus leurs rangs, mais ils se mirent à courir ça & là, comme furieux, en sécouant la tête; & semant le feu par tout où ils portoient leurs pas. Les *Romains*, qui gardoient les défilés, & qui se trouvoient à quelque distance de leur corps d'Armée, effrayés de ce Spectacle, & s'imaginant que l'ennemi fondoit sur eux pour les envelopper, abandonnérent leurs postes, & se retirérent avec précipitation vers le gros de leurs Troupes. *Annibal* profita de l'occasion, s'empara des passages, & après avoir par ce moyen gagné le poste avancé, se tira, lui & ses gens de l'embarras, dans lequel il s'étoit jetté. (q) Voyés la pag.409 (r) 2. Samuel VI. 14. &c. (s) *Spencer* de Leg. & Rit. Heb. & *Le Clerc.* sur Jug. VIII. 27.

à la Souveraine Authorité, il pût consulter Dieu chés lui, sur les points difficiles, qui pourroient se présenter pendant son administration. Mais outre qu'on se persuadera difficilement qu'un homme, à qui Dieu s'étoit revélé si familiérement, & qui avoit été choisi par le Tout-puissant, pour être le Liberateur de la Nation *Juive*, se fut laissé aller, après une Victoire comme celle qu'il venoit de remporter, à une Apostasie aussi criminelle que celle dont il se feroit certainement rendu coupable, s'il eut erigé un Oracle dans sa maison; il n'y avoit, ce semble, aucune néceffité d'en user ainsi; parce que *Shilob*; où se trouvoit le Tabernacle, étoit dans le Territoire *d'Ephraim*, qui étoit contigu à celui de la Tribu de *Manassé*, à laquelle appartenoit *Gedeon*. (t) L'opinion donc la plus vraisemblable sur cette matiére, est que cet Ephod n'avoit d'autre usage, que celui d'être un simple monument d'une victoire, dont le Peuple *Hebreu* devoit chérement conserver le souvenir, qu'au lieu, qu'en de semblables occasions, les Conquérans avoient accoutumé d'exiger une *Colomne*, ou de dresser des *Trophées*, *Gedeon* avoit mieux aimé faire un *Ephod*, ou un vêtement de Prêtre, pour marque qu'il n'attribuoit sa Victoire qu'à Dieu, & qu'il ne triomphoit de rien plus que de ce que la vraye Religion avoit été rétablie par son Moyen. En cela il n'y eût aucun mauvais dessein de sa part. Il n'avoit garde de penser, qu'un jour le Peuple retomberoit dans l'Idolatrie, & se mettroit, entr'autres choses, follement dans l'Esprit, que Dieu lui répondroit aussi bien en *Ophra*, où étoit cet *Ephod*, qu'à *Shilob*, où étoit son Tabernacle, dans lequel il habitoit. La chose arriva pourtant. Et ce qu'il n'avoit fait que pour perpétuer le souvenir de sa Victoire, devint dans la suite des tems, *un Piége*, comme parle l'Ecriture tant à sa famille qu'à toute la maison *d'Israël*,

---

## *Vœu temeraire de* Jephté.

L'An du Monde 2834. Avant Jesus Christ 1170.

II. IL n'y avoit pas long-tems que les Enfans *d'Israël* avoient été délivrés de l'oppression & des incursions des *Madianites*, quand, par

(t) *Patrick* sur Jug. VIII.

par leur rechûte dans l'Idolatrie, ils engagérent la Divinité à les livrer en proye aux *Ammonites*, qui les opprimérent, jusqu'à ce que, fléchi par leur repentance, & par leur retour à lui, Dieu suscita *Jephté* le *Galaadite*, Personnage d'une valeur & d'une prudence singuliere, pour être leur Chef & leur Liberateur. (u) *Ce Jephté*, dit le texte, *étoit fils d'une prostituée;* Mais (w) bien des Interprêtes sont dans la pensée, que sa Mére étoit seulement d'une autre Tribu, ou tout au plus d'une autre Nation; ce qui l'obligea, selon eux, à (x) témoigner quelque ressentiment du tort que ses freres, qui étoient nés d'une autre femme, lui avoient fait, en le chassant de la maison Paternelle.

Quoi qu'il en soit; après son expulsion, *Jephté* se retira dans le Païs de *Job* qui étoit vraisemblablement la Patrie de sa Mére, dans le voisinage de *Galaad*, sur les frontieres des *Ammonites*, à l'entrée de *l'Arabie déserte*. Là ayant rassemblé une bande de jeunes Avanturiers comme lui, il faisoit des Courses dans le Païs ennemi, & vivoit de ce qu'il en emportoit à force ouverte. Sa valeur le rendit célébre. Peut-être même que les services, qu'il rendoit à sa Patrie par ce moyen, lui ayant gagné l'estime & le respect de ses Compatriotes, les engagérent à lui offrir le commandement de l'armée, qu'on se proposoit de lever, & de faire marcher contres les *Ammonites*. Il l'accepta, à condition que s'il réussissoit dans cette guerre, on lui mettroit entre les mains les Rênes du Gouvernement. L'Ecriture nous parle de ce nouveau Chef du Peuple *d'Israël*, comme d'une personne d'un Caractère un peu vif & bouillant. Son ardeur à vanger sa Nation des outrages qu'Elle avoit reçûs jusqu'alors, fût telle, que quand il partit pour aller chercher l'ennemi, (y) *il fit un vœu à l'Eternel, & dit, si tu livres en ma main les enfans de Ammon, tout ce qui sortira des portes de ma Maison, au devant de moi quand je retournerai en paix*, du Pais des *enfans de Ammon*, *sera à l'Eternel & je l'offrirai en Holocauste:* Il part, combat, & défait les *Ammonites. Mais comme il revenoit chés lui à* Mitspa, *voici sa fille, qui étoit seule & unique, sans qu'il eût d'autre fils ou fille, sortit* Nnn 2 *au*

(u) Jug. XI. 1. (w) *Josephe* même paroit être dans cette pensé; Car il dit qu'il étoit *ξένος περὶ τὴν μητέρα étranger du côté de sa Mere* (x) Juges XI. 7. (y) Vers 30. &c.

*au devant de lui avec Tambours & flûtes, & il arriva qu'aussi tôt qu'il l'eut apperçuë, il déchira ses vêtemens, & dit, ha! ma fille, tu m'as entiérement abaissé, & tu es du nombre de ceux qui me troublent; car j'ai ouvert ma bouche à l'Eternel, & je ne m'en pourrai retracter: Elle lui dit, mon Pére, si tu as ouvert ta bouche à l'Eternel, fai-moi selon qui est sorti de ta bouche; puisque l'Eternel t'a vangé de tes ennemis les enfans de Ammons. Seulement, ajouta-t-elle, donne moi deux mois pour aller & descendre par les montagnes, & pour y pleurer ma Virginité, moi & mes Compagnes;* son Pere *lui répondit va, & il la laissa aller pour deux mois. Elle s'en alla donc avec ses Compagnes & pleura sa virginité; Au bout de deux mois, Elle revint auprès de son Pere, qui lui fit selon le vœu, qu'il avoit voué; & elle ne connut aucun homme; & ce fût une coutume en Israël, que d'Année en Année les filles d'Israël alloient pour lamenter la fille de Jephté le Galaadite quatre jours de l'année.*

J'ai rapporté tout entier le passage concernant la fille de *Jephté*, afin que le Lecteut fût mieux en état de prononcer sur la question, qui est si fort agitée entre les Commentateurs, savoir si ce grand homme sacrifia réellement sa fille ou non? (z) Le simple Narré de la chose, tel qu'on le trouve dans nôtre Version, & sans y joindre aucun Commentaire, porteroit sûrement à croire, que cette Vierge fut réellement sacrifiée; & le témoignage unanime (zz) des *Juifs* aussi bien que celui des anciens Péres de l'Eglise, ne contribueroit pas peu à fortifier un tel sentiment. Mais aussi, d'un autre côté, (&) voir un homme, & un homme civilisé, un descendant des Patriarches, offrir en holocauste une fille jeune, innocente, & sans doute vertueuse & belle; voir un Pére tendre & naturellement indulgent bruler le fruit de ses entrailles, son propre enfant, & de plus un enfant soumis & respectueux, l'objet de ses espérances, & qui faisoit toute la douceur de sa vie; voir un homme qu'un Apôtre met au rang des Héros les plus pieux, & les plus fidèles de l'Ancien Testament, faire vœu dans le tems que, selon l'Ecriture (a) *l'Esprit de l'Eternel étoit sur lui*, d'offrir à Dieu un Sa-

(z) *Smalridge* Sermons, (zz) *Josephe* & *Philon* étoient tous deux dans cette pensée, (&) *Howel* ubi sup. (†) La version de *Martin*, dit en parlant du passé *qu'elle n'avoit jamais connu d'homme.* (a) Jug. XI. 29.

Sacrifice humain, & accomplir ensuite son vœu; quoique ces sortes de Victimes fussent tellement odieuses à la Divinité, que ce fut pour en avoir offert de telles que les *Cananéens* furent dévoués à une destruction totale, & que pour avoir reduit le Roi de *Moab*, à la triste nécessité, (b) *d'offrir son fils ainé en Holocauste sur les Murs de sa Capitale*, les *Israëlites* se virent dans la suite exposés (B) à l'indignation d'un Dieu plein de Miséricorde; voir, dis-je, tout cela sans en être revolté, c'est ce que je ne saurois comprendre; une action de cette nature ne peut point se justifier. Aussi les Interprêtes, qui ont pris le parti de la négative, sur cette question, donnent-ils aux paroles de l'Auteur Sacré un sens, qui diminue l'horreur de la chose, & fait en quelque sorte disparoitre le crime qu'il y auroit eû à offrir à Dieu un tel Sacrifice. Le mot, disent-ils, 1°. que nous traduisons par celui de *Porte* (verset 31.) signifie une *grande porte*, ou un *portail*, & la *Maison* ne doit pas se prendre dans un sens étroit, mais dans un sens plus général, pour les *Environs* & les Dépendances; comme sous le Nom de *Maison de Dieu*, on comprend souvent le Temple même & les Cours qui en dépendoient. En sorte que par ces paroles, *Tout ce qui sortira des portes de ma maison au devant de moi*, il faut entendre, Tout ce qui sortant de la grande Porte de *Jephté*, ou de quelque endroit joignant à sa Maison, & de son Domaine, se trouveroit sur son passage quand il reviendroit, il le sacrifieroit, pourvû toutefois, que s'il arrivoit que ce fut une Bête, elle fut du nombre des Animaux purs; parce qu'il ne lui étoit pas permis par la Loi, de rien offrir d'impur en Sacrifice à l'Eternel. Ces mêmes Interprêtes remarquent en 2e. *lieu* que dans ce même verset, la particule *va*, que nôtre Version a rendu par *&* signifie aussi *ou* dans plusieurs endroits de l'Ecriture Sainte, & ils croyent qu'il vaudroit mieux la prendre ici dans ce dernier sens, parce que les mots précédens *sera* ou *apartiendra à l'Eternel*, auroient été plus convenablement traduits par ceux-ci, *sera consacré au Seigneur*, c. d. dédié & mis à part pour le Service de Dieu,

Nnn 3 com-

(b) 2. Rois III. 27. (B) L'indignation, dont il s'agit dans le passage que l'on vient de citer, peut aisément se raporter aux Enfans d'*Israel*, & désigner l'impression que fit sur Eux un Spectacle si horrible, & si contraire aux sentimens de la Nature.

comme l'étoient les *Nazaréens* ; & ce qui les confirme dans cette pensée, c'est qu'àprès avoir dit que *Jephté* fit à sa fille, (c) *selon son vœu*, l'Auteur Sacré ajoute immédiatement, *qu'Elle ne connut aucun homme*, ce qui eût été tout à fait superflu, si un *Célibat* perpétuel n'eut pas été ce à quoi Elle avoit été condannée par le vœu de son Pére. 3°. Enfin selon Eux, le terme que nous traduisons par celui de *lamenter*, (D) signifie aussi proprement, comme porte la remarque qui est à la marge * *s'entretenir* ou *converser ensemble.* (d) Dans quelques endroits, il signifie *dire* ou *raconter.* C'est pourquoi (e) un Interprête distingué veut qu'il s'agisse ici de *louër* ou de *célébrer* la généreuse résolution de la fille de Jephté; d'où il conclut qu'elle ne fut pas immolée, mais seulement recluse dans quelque lieu solitaire & dévoué à une Virginité perpétuelle; Et que les filles *d'Israël* montoient quatre fois l'année, c. d. une fois tous les trois mois, vers le lieu de sa Retraite, pour jouir de sa Conversation, pour la consoler, ou pour chanter ses louanges. Selon ces explications, voici à quoi se reduira le vœu de *Jephté.* „ Si Dieu „ répand sa Bénédiction sur mes Armes, en sorte que je vienne à „ bout de vaincre les *Ammonites* mes ennemis; La premiére cho„ se que je rencontrerai, en revenant chés moi, si elle m'apartient, „ & qu'elle soit propre à être sacrifiée, je l'offrirai d'abord moi-mê„ me en Holocauste à l'Eternel; Mais si elle n'est pas propre à „ être sacrifiée, je ne laisserai pourtant pas de la consacrer pour „ toujours à son Service, en reconnoissance de la grande bonté dont „ il aura usé envers moi. „ Si l'on s'en tient à cette interpretation, *Jephté* n'étoit point dans la nécessité d'immoler sa fille, puisqu'en la dévouant au Service de Dieu, dans l'état d'une Virginité perpetuelle, il remplissoit toute l'étendue de son vœu.

Objection. „ (f) Mais, dira-t-on, si *Jephté* ne prétendoit autre chose, en fai„ sant un vœu aussi solennel, que d'obliger sa fille à garder sa Vir„ ginité; y avoit-il-là tant de quoi *déchirer ses vêtemens*, & se lamen„ ter, comme nous voions qu'il le fit? Est-ce donc un si grand mal d'è-

(c) Juges XI. 39. (D) Vers. 40. (d) Sur tout Juges, V. II. (e) *Louis de Dieu.*

* Il faut entendre cela d'une Edition commune de la Bible Angloise, dont les marges sont chargées de Notes. (f) *Smalridge* ubi supra.

„ d'être renfermée comme une Réligieuſe , & de mourir Vierge ; „ qu'il faille s'en plaindre ſi amérement ? L'Etat de fille eſt-il donc ſi „ triſte & ſi inſuportable pour mériter qu'on s'afflige ſi fort d'y être „ condamnée pour toute ſa vie? Cela valoit-il la peine que la fille „ de *Jephté* eut, avant que d'être Cloitrée, la liberté de déplorer pen- „ dant deux mois avec ſes Compagnes, le malheur de ſa condition, „ & que les filles d'*Iſraël* allaſſent quatre fois l'année auprès d'elle, „ pour faire des lamentations à ce ſujet? Mais ſi elle devoit être ſa- „ crifiée, en exécution du vœu que ſon Pére avoit fait, on com- „ prend aiſément, qu'un Pére, qui ne pouvoit eſperer de perpetuer „ ſa Maiſon que par le moyen de ſa *fille unique*, devoit trouver, „ dans la mort cruelle & violente qu'il étoit obligé de lui donner, „ un redoublement de douleur; Au lieu qu'il eſt difficile de rendre rai- „ ſon de ces lamentations amères, que firent lui, ſa fille, & ſes Com- „ pagnes, & que renouvellérent, dans la ſuite, quatre fois par an, „ toutes les filles d'*Iſraël*, s'il ne s'agiſſoit de rien de plus affligeant, que de paſſer ſa vie dans un Célibat continuel.

Voilà, dans toute ſa force, le raiſonnement que font ceux qui veulent que la fille de *Jephté*, ait réellement été ſacrifiée. Mais (g) on replique à cela; qu'il paroit par pluſieurs paſſages du *Vieux Teſtament*, que le défaut d'Enfans, & par conſéquent une Virginité perpétuelle étoient parmi les Hébreux, regardée comme une malédiction, & une infamie, enſorte qu'il n'eſt nullement ſurprenant de voir *Jephté* ſe troubler, & *déchirer ſes habits*, quand il penſe que ſa fille unique doit vivre & mourir dans ce deshonneur; que par ſon Célibat, qui préſentoit à ſon eſprit la même perſpective que ſa mort, ſa famille ſeroit éteinte, & lui privé de toute eſpérance de poſtérité; que par là enfin, il perd la douceur de pouvoir ſe flater que le *Meſſie* naitroit de ſes reins, ce qui étoit l'objet de l'attente & des déſirs ardens de toutes les femmes *d'Iſraël*. On dira peut-être que *Jephté* n'avoit aucun droit, d'obliger ſa fille à une perpetuelle Virginité.

Reponſe

Mais ſi le défaut de droit de faire une choſe, eſt une preuve qu'elle ne s'eſt point faite, il ſuivra de là que, plus il y aura d'injuſtice, & d'irrégularité à la faire, plus auſſi on ſera fondé à conclu-

(g) *Howel*, Hiſtoire de la Bible.

cluire qu'elle ne s'est point faite. Si donc, de ce que *Jephté* n'avoit aucun droit d'obliger sa fille à garder une Virginité perpétuelle, il s'ensuit qu'il ne l'y obligea point; à plus forte raison sera-t-on en droit de soutenir qu'il ne la sacrifia point, parce qu'une telle action étoit impie, & barbare, contraire aux Loix de Dieu, de la Nature, & de l'humanité. Quand donc la fille de *Jephté* prit le parti de vivre dans un Célibat continuel, ce fut un acte de son choix, auquel elle n'étoit point obligée, mais qui se fit de son bon gré, par son contentement, & à sa requisition. „ En quoi, (dit l'In-„ terpréte (h) que nous avons cité ci-dessus, „ Elle mérite de plus grands „ éloges, que son Pére, qui, la voiant venir à sa rencontre, se re-„ pentit du vœu qu'il avoit fait témérairement, & déchira ses habits, „ déplorant la triste condition dans laquelle il avoit plongé sa fille „ avec lui; Au lieu qu'Elle a le courage de le consoler, Elle le fé-„ licite de sa Victoire, & le prie de ne pas se troubler à son occa-„ sion, puis qu'elle étoit prête à se soumettre à tout ce qu'il avoit „ voué. Cette vertu Héroïque, qui l'engagea à préférer le bien de „ sa Patrie à toute autre chose, méritoit bien pour le moins, que „ tous les ans on en célébrât les Louanges.

---

## *Explois de Samson & son Nazaréat.*

L'an du Monde 2864. Avant J.C. 1140.

III. Les Commentateurs ne conviennent pas entr'eux, si *Samson* fut effectivement Juge & Suprême Magistrat en *Israël*, ou s'il fut seulement, (comme l'assurent (i) les Docteurs *Juifs*,) un Personnage puissant, d'une famille distinguée dans la Tribu de *Dan*, & suscité de Dieu, pendant que l'autorité Civile étoit entre les mains du Pontife *Héli*, pour être le fleau des *Philistins*, qui, dans ce tems-là, oprimoient misérablement ses Compatriotes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que c'étoit un homme d'un caractère fort extraordinaire; Car sa naissance (k) fût annoncée par un Ange, & il fut *Nazaréen de Dieu dès le ventre de sa mére.*

Ce que c'étoit qu'un *Nazaréen.*

(l) Un *Nazaréen* étoit, sous l'Ancienne Dispensation, une Personne, qui, dans la vue d'obtenir quelque faveur du Ciel, pour détourner ou éloigner les effets de sa colère, ou pour témoigner sa reconnoissance des biens qu'elle en avoit reçus, *faisoit vœu* d'une pureté

(h) *Louis de Dieu* (i) *Josephe* & *Philon.* (k) Juges XIII. (l) Voiés Nomb. VI. & *Calmet*, Dict. Histor. de la Bible.

reté singuliére, & *se séparoit* elle même, (car c'est-là proprement ce que signifie le terme de *Nazaréen*,) d'une façon extraordinaire pour le service de Dieu. Le tems que duroit ce vœu étoit ordinairement de huit jours, quelque-fois d'un mois, &, dans certains cas, de toute la vie de la personne qui le faisoit. Les femmes aussi bien que les hommes, pouvoient entrer dans les engagemens du *Nazaréat*, qui consistoient à s'abstenir de vin & de toute liqueur forte; à laisser croitre ses cheveux; à éviter les aproches d'un corps mort, & à n'assister à aucunes funerailles. On devoit même porter le scrupule, à ce dernier égard, jusqu'à recommencer son *Nazaréat*, au cas qu'on eut été le témoin de la mort subite de quelqu'un. Quand le terme, qu'on s'étoit soi-même fixé pour la durée du *Nazaréat*, étoit expiré, on devoit offrir les Sacrifices prescrits par la Loi & après avoir été délié de son vœu par le Sacrificateur on pouvoit boire du vin, & user des mémes libertés dont on jouïssoit auparavant.

Le *Nazaréat* de *Samson* devoit durer autant que sa vie. (m) Mais le fréquent commerce qu'il eut avec les Philistins; l'afreuse boucherie qu'il en faisoit souvent, & les grands ravages qu'il causa dans leur Païs, pourroient nous porter à croire, qu'il étoit dispensé de l'observation rigoureuse des Loix du *Nazaréat*. La seule qu'il garda très-éxactement, fut, qu'avant que de s'être laissé prendre aux charmes de *Dalila*, (n) *il ne souffrit point que le rasoir passât sur sa tête.*

Quant aux diverses aventures de sa vie, & à ses Exploits; comment étant devenu grand, il tua un Lion; massacra trente *Philistins*, en une seule rencontre; en défit mille autres une autrefois avec une machoire d'Ane; mit le feu dans leurs Blés, qui étoient encor sur pié, par le moien de 300 Renards, à la queüe desquels il avoit attaché des torches allumées; emporta les portes de *Gaza*, & fit plusieurs choses extraordinaires, & qui tenoient du prodige; comment aiant découvert à *Dalila*, où gisoit sa grande force, il fut trahi par cette femme perfide, & livré à ses Ennemis qui lui crevérent les yeux, le chargérent de chaines, & le jettérent dans une prison, où il demeura jusqu'à-ce que sa force étant revenue avec ses Cheveux, il tira des *Philistins* une vengeance proportionnée aux mauvais traitemens qu'il en avoit reçus, en s'ensevelissant lui-même avec eux,

Ooo sous

(m) *Saurin* Vol. II. (n) Nomb. VI. 5. & Juges XIII. 5.

fous les ruïnes du Temple de leur Dieu *Dagon* : Tout cela nous est raporté d'une maniére si détaillée dans le Livre des (o) *Juges*, qu'il n'est pas nécessaire de nous y étendre davantage.

Possibilité de l'aventure des 300 Renards.

Nous nous contenterons de remarquer, contre ceux qui croient trouver dans l'avanture des 300 Renards, un légitime sujet de moquerie ; que lors-qu'il est dit, que *Samson* en prit un si grand nombre, la chose n'est pas si incroiable qu'ils pourroient se l'imaginer. Le savant [p] *Bochart* prouve clairement, que toute la *Judée*, & surtout cette partie de la Terre Sainte, qui étoit du partage de la Tribu de *Dan*, étoit si fort remplie de Renards, que [q] plusieurs lieux en avoient même emprunté leur nom ; Outre que sous le nom de *Renards*, on peut fort bien comprendre une espéce d'Animaux apellés *Thoës*, * qui leur ressemblent fort, & qui vont par troupes si nombreuses, qu'on en a vu ensemble, jusqu'à deux cents tout-à-la-fois : que d'ailleurs il ne faut pas s'imaginer que *Samson* les ait pris en leur donnant la chasse, mais [comme notre Auteur le démontre,) en leur tendant des piéges & des filets : Ajoutés à cela qu'étant aussi consideré qu'il l'étoit dans le Païs, il ne fut pas seul à faire cette chasse, & que ce ne fut pas l'ouvrage de 24 heures ; mais qu'avec l'aide de ses Domestiques, & de ses Voisins, il employa peut-être plusieurs semaines, à l'éxécution d'un dessein, qui devoit tourner tout-à-la-fois à la ruïne de ses Ennemis, & à l'avantage de sa Patrie, en la purgeant de tant d'Animaux nuisibles. Il est même très-possible, que cette seconde raison fut celle qui l'engagea à r'assembler un si grand nombre de Renards. " N'y a-t-il donc pas autant de ridicule „ que d'impieté, (dit notre Auteur,) dans des personnes, qui font „ profession de croire la Divinité des Saintes Ecritures, de rire, & de „ se moquer de ce trait d'histoire, pendant qu'elles ne font aucune „ difficulté de donner leur créance & leur admiration à ce que Pline „ nous dit de *Lucius Sylla*, qui pendant sa Préture, produisit dans „ l'Amphithéatre mille Lions touts-à-la-fois, & de *Jules César*, qui „ pendant sa Dictature en fit voir quatre fois autant ; pendant qu'elles „ ajou-

(o) Depuis le Chap. XIII. jusqu'au XVII. [p] *Hieroz.* L. 3. C. 13. (q) Juges 1. 35. & Josué. XIX. 42.

* Ils sont moitié Loups & moitié Renards, vont ordinairement par troupes, & sont un bruit horrible pendant la nuit. Ils sont fort voraces jusques-là qu'ils déterrent les morts pour les dévorer. Ils sont fort communs en Asie, & les Orientaux les appellent *Jokals*, ou *Chakales. Note du Trad.*

„ ajoutent foi à ce que *Vopiscus* nous raconte de l'Empereur *Probus*, „ qui, selon cet Auteur, fit voir dans un seul spectacle mille Cerfs, „ trois cents Ours, Cent Leopards de *Lybie*, autant de *Syrie*, & une infinité d'autres Animaux peu communs; Elles croyent tout ce-„ la, & elles hésitent à croire ce que l'Histoire Sainte nous dit des 300 Renards de *Samson*.

On peut dire à-peu-près la même chose de ce qu'il tua mille hommes, *avec une machoire d'Ane*, car quand Dieu donne du courage à quelqu'un contre des Ennemis, que sa Puissance remplit en même tems de crainte & de fraieur, il importe peu de quelle espèce soient les armes qu'il lui met à la main. Dans le cas dont il s'agit, il est assés vraisemblable que, (r) les *Philistins* voiant d'abord *Samson* (s) rompre avec tant de facilité & de promtitude les cordes dont on l'avoit lié, & tomber ensuite sur eux, avec tant de fureur, se renversérent les uns sur les autres, & que s'étant écartés en fuiant, ils fournirent par-là à leur redoutable Ennemi, le moien de les tuer l'un après l'autre, à mesure qu'il les atteignoit, jusqu'à ce que le nombre des morts se monta à celui de Mille. Il est vrai que voila l'Exploit le plus fameux, dont il soit parlé dans l'Histoire. Cependant les Auteurs profanes font mention de quelques personnes, qui, sans aucun secours Divin, ce que l'Ecriture ne dit pas de *Samson*, & par un simple mouvement de courage naturel, avoient fait un grand carnage de leurs Ennemis. L'Ecrivain (t) que nous avons déja cité nous raconte, par exemple, qu'*Aurelien*, dans la Guerre qu'il eut avec les *Sarmates*, tua dans un jour 48 hommes, & en plusieurs fois (u) 950. Un fait de cette nature n'affoiblit pas peu

Ooo 2 l'é-

(r) *Patrick*, sur Jug. XV. (s) Voiés Juges, X. 13. &c. (t) *Vopiscus*, (u) Pour l'en féliciter, ses Soldats firent une Espéce de Balet ou de Danse militaire, où de Jeunes garçons chantoient à haute voix, & d'un air Martial cette Chanson, qui ne ressemble pas mal à celle que Samson fit sur lui même, *Juges* XV. 16.

| | |
|---|---|
| *Mille, mille, mille, mille* | Mille, ouï Mille, Mille Mille |
| *Mille Decollavimus* | Nous mille en avons décolés. |
| *Unus homo mille, mille,* | Un seul bras mille, mille, mille, |
| *Mille Decollavimus.* | Nous mille en avons décolés. |
| *Mille, mille, mille vivat,* | Mille & mille ans vive le Brave, |
| *Qui mille, mille occidit!* | Qui de mille à percé le flanc; |
| *Tantum vini habet Nemo;* | Nul n'a de vin autant en Cave, |
| *Quantum effudit Sanguinis.* | Que ses mains ont versé de sang. |

l'étonnement que pourroit causer ce qu'il y a de merveilleux dans l'Exploit d'un homme assisté extraordinairement de Dieu même, qui en même tems qu'il augmentoit les forces de son Serviteur à tel point qu'il lui plaisoit, pouvoit aussi affoiblir celles de ses adversaires; en sorte qu'il n'est point surprenant qu'il en ait détruit un si grand nombre.

(w) Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'agiter cette question, savoir, si les cheveux de *Samson* étoient la cause physique de sa force; ou s'ils en étoient seulement la cause morale. Car quoique l'épaisseur de la Chevelure puisse être un indice *naturel* de la force du Corps; cependant, puis qu'un homme naturellement fort, n'en devient pas plus foible pour avoir les cheveux coupés, ce qui arriva pourtant à *Samson*; il s'ensuit nécessairement, que ses longs cheveux, n'étoient point la cause naturelle de la force prodigieuse dont il étoit doué, mais que cette force étoit un Don surnaturel & miraculeux, qui (x) n'étoit pas inséparable de sa personne, mais qui lui étoit dispensé de tems en tems, quand l'Esprit de Dieu venoit sur lui (y) Cette force dépendoit d'une espèce d'acord qu'il y avoit entre Dieu & lui, & dont ses cheveux étoient le signe. Quand donc, par une folle complaisance pour son indigne Maitresse, il laissa couper sa chevelure, il viola le traité qu'il y avoit entre Dieu & lui: l'Esprit de force & de courage l'abandonna; il devint tout *comme un autre homme*, & ses Ennemis n'eurent pas de la peine à s'en rendre Maitres.

Quelque raport qu'on puisse imaginer entre la perfidie de *Dalila*, & celle que (z) la Fable attribue à la fille de *Nisus*, Roi de *Megare*; la destinée de l'Empire duquel dépendoit d'un seul de ses Cheveux, que sa fille, (éprise d'Amour pour *Minos*, l'Ennemi de son Pére, qu'il assiégeoit alors dans sa Capitale, ) coupa, & envoia à ce dernier, immolant ainsi la Nature à l'Amour qu'elle avoit conçu pour un Prince, dont elle se proposoit de gagner le cœur par cet attentat; quelque raport, (dis-je, qu'il y ait entre ces deux faits, il y en a certainement un beaucoup plus grand, entre l'*Hercule* des *Payens*, & le *Samson* des *Israëlites*, & si grand même que selon toutes les aparences, ils ne sont qu'une seule & même personne. Et

(w) *Calmet*, Dict. Hist. (x) Voiés les Commentaires de *Patrick*. (y) *Collyer*, Introduction, (z) *Ovid*. Metam. L. 8.

Et à ce sujet quelques Critiques ont remarqué, que non seulement (zz) les Noms, (a) les Atributs de ces deux personnages, & le Tems auquel ils ont paru dans le monde, étoient à peu-près les mémes; Mais encor que jusques aux actions de *Samson*, comme la défaite d'un Lion, le Massacre des *Philistins*, l'Enlévement des portes de *Gaza*, & autres faits de cette nature; On en trouvoit des traces & une imitation un peu alterée dans *l'Hercule des Payens.* On découvre sur tout en l'un & en l'autre la méme fougue de Temperament: L'un & l'autre ont un penchant excessif pour les femmes; L'un & l'autre en éprouvent les mémes effets, & la méme Catastrophe; L'un & l'autre ternissent par-là, la gloire de leurs Exploits. L'un & l'autre enfin s'attirent par-là une mort violente, & prématurée. Concluons donc ces Refléxions par l'exhortation du Sage. (b) *Enfans! écoutés-moi*, dit-il, *& soiés atentifs aux paroles de ma bouche. Que ton cœur ne te méne pas dans les voies de la femme étrangére, ni de la foraine, dont les discours sont flateurs, qui abandonne le guide de sa Jeunesse, & qui oublie l'Alliance de son Dieu: car sa Maison panche vers la Mort, & ses Sentiers ménent vers les Trépassés. Elle te fera succomber par de belles paroles. Elle te forcera par les flateries de ses lèvres. Tu iras tout droit après Elle, comme le Bœuf va à la tuerie, & le fou aux fers pour être châtié*; Mais *nuls de ceux qui vont vers Elle ne reviennent, & ne saisissent les sentiers de la vie*; Car *Elle a abatu plusieurs blessés, & plusieurs hommes forts ont été tués par Elle.*

Pendant le Gouvernement *d'Heli*, les affaires du Peuple de Dieu se dérangérent extrémement. Les deux fils du Pontife, *Hopbni* & *Phinées*, menoient une vie fort scandaleuse & déréglée; Le grand âge de leur Pére, lui avoit fait perdre toute son Autorité sur eux. Il n'avoit plus la force de les corriger. Cependant les *Philistins* ayant défait en bataille rangée les *Israëlites*; Ceux-ci crurent que la présence de l'Arche de l'Alliance, au milieu de leur Camp, (c) *les délivreroit de la main de leurs Ennemis*; Mais ils se trompérent; Les Philistins remportérent encor la Victoire, leur tuérent trente mille hom-

L'An du Monde 2904. Avant J. Ch. 1100.

Ooo 3

(zz) Le mot *Samson* signifie le *Soleil*, & *Hercule* se dérive de deux mots, *Our*, & *coll*, qui signifient *toute lumiére*. (a) Les *Persans* apellent *Hercule Sandes*, qui signifie *terrible*, ce qui convient parfaitement avec *Samson*, Disc. de *Saurin*, Vol. II. (b) Prov. II. 16. VII. 21. (c) I. Sam. IV. 3.

jufqu'au tems *d'Abraham*, *de Noé*, *de Seth*, & *d'Adam* même. Mais quoi qu'on convienne que l'Efprit de Prophétie fe manifeftoit tantôt plus, tantôt moins, dans les prémiers Siécles du Monde, parmi les Patriarches, & en quelques autres perfonnes; On ne trouve cependant ni exemple ni preuve dans l'Ecriture, d'une Societé formée, ou d'aucune méthode d'éducation, inftituée dans la vuë de former des Prophêtes, qui ne foit de beaucoup plus fraiche date. En effet la prémiere fois que l'Hiftoire Sainte fait mention de ces Collèges de Prophètes, c'eft lors qu'Elle dit de *Saül*, qu'il fe joignit (k) *à une Compagnie de Prophêtes*, qu'il rencontra *près de la Montagne de Dieu, comme ils defcendoient de la Colline, précédés des Inftrumens de Mufique*; (l) Ce que l'Original apelle une Compagnie de Prophêtes, Les Commentateurs tant *Juifs* que *Chrêtiens*, s'acordent à l'entendre d'une Societé de gens dont l'occupation étoit *d'étudier* les moiens de parvenir au Don de Prophêtie, auquel il s'étoient dévoués. On eft en peine de favoir, ce que c'étoit que cette Montagne de Dieu, & où elle étoit fituée. Mais l'opinion la plus probable la place à *Guibeah* de *Benjamin*, où demeuroit le Pére de *Saül*, & on l'apelloit *Montagne de Dieu*, tant parce que c'étoit un lieu fort élevé, fur lequel on avoit acoutumé d'offrir des Sacrifices, que parce que c'étoit le féjour ordinaire d'une Societé de Prophêtes, qui s'étoient dévoués au Service de Dieu. Outre cela nous lifons, qu'il y en avoit une toute (m) femblable à *Najoth en Ramah*, compofée de gens, *qui prophétifoient avec Samuel qui fe tenoit là, & qui préfidoit fur Eux*. Il n'eft auffi parlé des *fils des Prophêtes*, (n) qui demeuroient à *Bethel*. Nous en trouvons d'autres (o) à *Jérico*; d'autres (p) à *Guilgal*; & d'autres enfin à (q) *Jérufalem*. De forte que s'ils étoient ainfi difperfés par toutes les villes *d'Ifraël* c'étoit, ce femble, pour être plus à portée d'inftruire & d'exhorter leurs Compatriotes. Je dis plus, ces Prophêtes étoient en fi grand nombre du tems *d'Achab*, que même, après que l'impie *Jéfabel*, en eut fait maffacrer la plus grande partie, (r) un homme de bien nommé *Abdias*, en cacha encor Cent, Cinquante dans une Caverne, & Cin-

(k) I. Sam. X. 5. 10. (l) *Wheatly*, fur les Ecoles des Prophètes. (m) I. Sam. XIX. 20. (n) 2. Rois. II. 3 (o) Vers. 5. (p) IV. 38. (q) XXII. 14. (r) I. Rois, XVIII.

Cinquante dans une autre, pour les dérober aux fureurs de cette Princeſſe Idolatre.

Leur genre de vie & leur éducation.

Dans tous les divers endroits, que nous avons nommés ci-deſſus, il y avoit des Bâtimens commodes, deſtinés à ſervir de demeure à ceux qui ſe vouoient à la Prophétie. Et comme ils y vivoient en Communauté, il eſt très vraiſemblable, qu'ils en éliſoient un d'entreux, remarquable par ſes qualités perſonelles, pour être leur Chef & leur Préſident. Là ils ſe formoient à l'étude de la Loi. Ils en acqueroient une connoiſſance plus étendue. Ils aprenoient à en expliquer les divers préceptes.

Là ils s'exerçoient par avance, à faire naitre en eux, les qualités propres à recevoir l'Eſprit de Prophètie, quand il plairoit à Dieu de le leur envoier. Là furtout ils s'inſtruiſoient à *pſalmodier*, ou, comme parle l'Ecriture, (s) *à Propbétiſer avec des harpes, des pſaltérions & des Cimbales*. Et leur but en s'apliquant ſi fort à la Muſique, étoit de ſe conſerver continuellement, par ce moien, dans une ſituation *d'eſprit*, qui les diſpoſât d'autant mieux à recevoir les Divines inſpirations de l'Eſprit Prophétique, qui étant doux, libre & agréable de ſa nature, n'eut pas voulu ſe trouver dans une ame, accablée de triſteſſe, ou agitée de paſſions turbulentes, mais qui aimoit mieux venir habiter dans un cœur, où ſéjournoit la paix, la tranquillité & la joie.

S'agiſſoit-il de promettre quelques bénédictions, ou de dénoncer quelque Jugement de Dieu, où enfin de prédire quelque Evénement extraordinaire? C'étoit pour l'ordinaire de ces Ecoles de Prophêtes, qu'étoient tirés, ceux qui étoient chargés de ces Commiſſions; parce qu'étant plus exercés, & mieux préparés, ils étoient auſſi plus propres à recevoir l'impreſſion de l'Eſprit Divin. Et quoique *Amos* diſe de lui-même, qu'il (t) *n'étoit ni Prophête, ni fils de Prophête*, quand le Seigneur l'éleva à ce Saint Emploi, *mais un ſimple Berger*, *qui* s'occupoit à *cueillir des figues ſauvages*; on doit, ce ſemble, regarder cette vocation comme un cas particulier; parce que, généralement parlant, les Prophêtes nous laiſſent entrevoir dans leurs Ecrits, qu'ils avoient reçû une bonne éducation. On ne peut par exemple, s'empêcher de remarquer l'Elégance *d'Eſaïe*, la Rhétorique de *Jéremie*, &

(s) I. Chron. XXV. 1. 7. (t) Amos VII. 14. 15.

& l'habileté *d'Ezéchiel* dans l'Architecture, & dans la Géographie. Et il ne faut pas s'imaginer que ces qualités fussent en eux, ce que nous apellons la *Science insuse*, ni qu'ils les reçûssent par une influence extraordinaire, ou par les opérations de l'Esprit; puisqu'il paroit, (u) par la pratique de *Daniel* en particulier, que les Prophêtes, pendant qu'ils étoient actuellement animés du Saint Esprit, se donnoient encor autant & même plus de soins qu'auparavant, pour acquerir par les voies ordinaires, toutes les connoissances & tous les secours, qui pouvoient leur être d'usage dans l'exercice de leur Ministère. C'est ce qui semble nous indiquer, & nous montrer même au doigt, la raison pour laquelle Saint *Paul*, conseille à *Timothée*, personnage doué des Dons de l'Esprit, dans un degré éminent, & qui devoit un jour, selon les Prophéties, (V) se rendre célébre dans l'œuvre du Seigneur, (x) *de s'apliquer à la Lecture; à l'exhortation, & à la Doctrine*; & que St. *Paul* lui-même, qui pouvoit se vanter de visions, de Revélations, & de Dons spirituels, par dessus tous ses Collègues, écrit cependant à *Timothée*, de lui aporter, son (y) *Porte feuille*; ( car c'est ainsi que devroit être rendu le terme de φελόνην, ) (z) *ses Livres & sur tout ses parchemins*, ou son recueil de Lieux Communs, dont il avoit besoin, ne croyant pas que l'abondance des Dons de l'Esprit, rendit l'Etude tout à fait inutile, & qu'elle en dût absolument exclurre la nécessité.



(u) Daniel, IX. 21. 22. 23. & X. 11. 21. (V) I. Tim. I. 18. (x) IV. 13. (y) 2. Tim. IV. 13. (z) Je sai fort bien que nôtre version a traduit ce mot par celui de *Manteau*; mais cela n'empèche pas qu'on ne puisse aussi bien l'interpreter par celui de *Portefeuille*. *Phavorinus* croit qu'il signifie du *Velin*, ou un *Parchemin plié* en rouleau; ce qui a fait croire au Dr. *Hammond*, que c'étoit la même chose que les μεμβράνας, dont il est parlé dans la suite, parce que le μάλιστα δὲ *mais principalement*, semble désigner quelque chose, dont il a déja été fait mention. *Hammond* sur ce même endroit.

# SECTION IV.

## *De* Saul *&* *de ses Actions.*

L'An du Monde 2944 Avant J.C. 1060.

*SAmuel* avoit élevé ses fils à l'Emploi de Juges d'Israel, mais il se conduisirent si mal, que le Peuple se crut en droit de demander qu'on changeât la forme du Gouvernement, & qu'on l'établit sur le pié de celui des autres Nations, qui étoient soumises à des Rois. Dieu fit connoitre (a) que cette demande ne lui étoit pas agréable, & cependant il eut la condescendance d'y consentir. *Samuel* eut ordre d'oindre *Saul*, fils de *Kis*, (b) d'une taille avantageuse, & d'un port Majestueux, mais qui n'avoit pas toutes les qualités du cœur & de l'esprit, que demandoit une Charge de cette importance. Il signala le commencement de son Règne, par deux ou trois Actions loüables, mais le reste n'y répondit pas. Il eut bien-tôt oublié ce qu'il devoit à ce Dieu, dont la grace l'avoit élevé sur le Thrône. Un acte de Clémence mal placé, & une désobéïssance formelle aux ordres de celui, dont il tenoit la Couronne, lui attirérent de sa part, cette foudroiante déclaration, *parce que tu as rejetté la parole de l'Eternel, il t'a aussi rejetté, afin que tu ne sois plus Roi, & il a donné ton Roiaume à ton prochain qui est meilleur que toi.*

Ce que *Samuel* dit à *Saül*, fit tant d'impression sur l'Esprit de ce Prince, qu'il en tomba peu de tems après, dans une profonde Mélancolie, dont l'Ecriture Sainte parle comme *d'un mauvais Esprit que l'Eternel lui envoia pour le troubler.* Mais cet Esprit n'étoit selon *Josèphe* & d'autres Ecrivains, que l'état même de son Ame, extrémement dérangée par differentes passions, & devenue le triste théatre, sur lequel exerçoient tour à tour leurs fureurs, la Jalousie, l'Envie, la Tristesse, le Desespoir, la Colère, & les Soucis rongeans, que la

(a) I Sam. VIII. 7. (b) On regardoit anciennement une taille avantageuse, comme quelque chose de si essentiel à un Roi, que les *Lacédémoniens*, au raport de *Plutarque*, dans son Livre de *l'Education des Enfans*, mirent à l'amende leur Roi *Archidamus*, pour avoir épousé une petite femme, qui ne pourroit, selon toutes les apparences, leur donner que des *Roitelets au lieu de Rois. Pline*, dans le Panégirique de *Trajan* s'exprime là-

la Musique, si l'on en croit plusieurs Savans (c) Commentateurs, à souvent la vertu d'apaiser & de dissiper entiérement. Aussi le Texte nous dit-il, que *quand le mauvais Esprit saisissoit Saül*; *David*, excellent joueur d'instrumens, *prenoit une Harpe*, *& en jouoit de sa main*, *& Saül s'en trouvoit soulagé*, *& se portoit bien.*

La noire ingratitude, dont *Saül* paia tous les Services de David; qui s'étoit sur-tout signalé, à défendre en plusieurs rencontres le Thrône de son Maitre, au péril même de sa vie, nous est si bien représentée (d) dans le prémier Livre de *Samuel*, avec toutes ses Circonstances, que nous n'avons qu'à y renvoier le Lecteur: Et comme il comprendra sans peine, qu'un procedé si criminel, ne pouvoit jamais être accompagné de la bénédiction de Dieu, aussi verra t-il bien-tôt un Roi méchant & sanguinaire reduit aux derniéres extrémités, abandonné de Dieu, & contraint de s'adresser en personne aux Puissances des tenèbres, pour leur demander leurs conseils & leur assistance. C'est ce que l'Original nous aprend, quand il nous dit que (e) *Saul interrogea l'Eternel, qui ne lui répondit ni par les songes, ni par l'Urim, ni par les Prophêtes: Alors il dit à ses Serviteurs, cherchés-moi une femme, qui ait un Esprit familier, afin que j'aille vers elle, & que je m'informe au-*

Ppp 2 *prés*

dessus, d'une maniére bien remarquable. " La force de son Corps, & sa taille avantageuse, son air Majestueux, son regard Auguste & vénérable, son parler plein de grace &c. *longè latèque Principem ostentant*; c. d. *Annoncent de loin, qu'il est né pour commander*,, (c) Tous ceux qui ont écrit de la Musique parlent avec emphase du pouvoir qu'elle a d'exciter, & de calmer les passions, selon les différens airs qu'on employe pour cela. *Athenée.* L. 14. exalte beaucoup, la vertu qu'elle a de régler les mœurs, d'apaiser, & de calmer les bouillons de la Colère, & le dérangement de l'esprit. *Gerb: Vossius*, dans son Livre, *de Artib: Popularib:* Chap. 3. fait voir que la Musique a guéri des maladies du Corps, aussi bien que des maladies d'esprit. *Bochart* nous donne le Catalogue de plusieurs Musiciens de l'Antiquité, sans parler *d'Orphée*, & *d'Amphion*, dont non seulement les Poetes, mais encor des Historiens très dignes de foi, ont fait l'éloge, pour leur adresse & leur habileté à émouvoir les passions; Et pour n'en pas nommer davantge, le fameux *Erasme* est tombé d'acord de la force qu'avoit la Musique pour guérir les Maladies, & pour changer entiérement les Passions, dans la Préface qu'il a mise au devant du Commentaire *d'Arnobe* sur les Pseaumes. *Patrick* sur I. Sam. XVI. 23. (d) Depuis le Chap. XVIII. jusqu'au XXVII. (e) I. Sam. XXVIII. 6. 7.

*près d'elle* de ce que je veux ſavoir. Ses Courtiſans lui ayant trouvé ce qu'il ſouhaitoit, il ſe déguiſa de ſon mieux, alla vers cette Dévinereſſe, & la pria *de faire monter Samuel* qui étoit mort depuis quelque tems. Mais de ſavoir, ſi *Samuel* parut effectivement, ou ſi ce ne fut qu'une fraude de la part de cette femme adroite & ruſée; &, ſuppoſé que l'aparition ait été réelle, ſi ce fut par la force de la Magie, & par le pouvoir du Démon, que *Samuel* fut obligé de paroitre, ou ſeulement par l'Ordre de Dieu, qui intervint d'une maniére particuliére dans cette occaſion, ce ſont là des queſtions ſur leſquelles les Savans ont beaucoup & long-tems exercé leur plume.

## Saul *& la Sorciére* d'Endor.

L'An du Monde 2950. Avant J.C. 1054.

CEux qui croient que tout ce qui ſe paſſa alors ne fut qu'une fourberie, remarquent, (f) que l'Hiſtoire Sacrée ne dit jamais que *Saul* ait vû *Samuel* de ſes propres yeux. Elle nous aprend bien, à la vérité, qu'il le reconnut à la deſcription que lui en fit la Dévinereſſe, & qu'il eut avec lui une converſation très ſérieuſe. Mais puiſqu'il ne nous eſt dit nulle part, que *Saül* ait effectivement vû *Samuel*, rien ne nous empêche de ſupoſer, que la Pythoniſſe contrefaiſant ſa voix, fit entendre à *Saül*, que c'étoit celle de *Samuel*. „ Lorsque *Saül* la pria de faire monter *Samuel*, ne pouvoit-elle pas „ ſortir de ſa préſence, ſe retirer dans ſon Cabinet, & là *concerter* „ avec ſon *Eſprit familier*, c. d. avec quelque aſſocié fourbe, & ha„ bile, ce qu'elle devoit répondre à un Prince, qu'elle pouvoit trom„ per avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit déja fait paroitre le „ trouble de ſon Ame, & un grand fonds de crédulité, en s'imagi„ nant que les opérations *Magiques* avoient quelque vertu pour évoquer les morts? " Ce qui les confirme encor davantage dans cette penſée, c'eſt qu'il eſt dit dans le Texte, que (g) *la femme cria à haute voix, quand elle vit Samuel.* Or qu'avoit-elle beſoin, diſent-ils, de crier, ſi elle étoit dans la même Chambre que *Saül*?

L'Aparition de *Samuel* a été réelle.

Mais (h) outre que dans toute cette hiſtoire, on ne voit pas qu'il ſoit fait mention d'aucun Cabinet, ni endroit ſéparé où la Phythoniſ-

(f) *Scot* & *Webſter* ſur le Sortilége ou la Sorcellerie. (g) I. Sam. XXVIII. 12. (h) *Glanvil Sadduſimus Triumphatus*.

nisse ait pu se retirer pour en imposer à *Saül*, il paroit clairement que celui ci vit effectivement *Samuel:* Il ne l'aperçut pas, il est vrai, aussi vite que la femme, peut-être parce qu'au moment que Samuel se montra, la Pytonisse, ou quelqu'autre Corps, se trouvant placé entre l'objet & les yeux de *Saül* l'empéchoit de l'apercevoir; peut-être aussi que le véhicule ou le Corps Aérien, que *Samuel* prit en cette occasion, n'étoit pas encor assés condensé pour être aperçu de *Saül*, qui en étoit plus éloigné que la Pythonisse, qui par cette raison put le voir la prémiére. D'ailleurs, il est clair, que *Saul* vit effectivement *Samuel*; puisque *connoissant*, terme qui dans l'Original signifie *voir si distinctement* son objet que l'on en soit assuré, *connoissant que c'étoit Samuel il se courba le visage contre terre & se prosterna*; Ce que l'on ne fait pas volontiers sur une simple imagination. La vraye raison du cri, que fit cette femme; n'est pas parce qu'elle se trouvoit dans une autre Chambre; mais parce que ne s'atendant à voir paroitre que son *Esprit familier*, sous une forme aprochante de celle de *Samuel*, elle fut surprise de voir *Samuel*, si tant est, que ce fut véritablement lui; Et supposé que ce fut le vrai *Samuel*, qui parut alors, on ne doit pas être surpris que cette vue ait découvert à cette femme, que celui qui étoit venu la consulter, étoit *Saul.* Car bien qu'il soit possible qu'elle ne soupçonna pas d'abord qui ce pouvoit être, sur la demande qu'il lui fit de faire monter *Samuel*; Cépendant lors-que celui-ci se montra réellement, & à l'improviste, il lui étoit aisé de conjecturer, qu'il s'agissoit de quelque grande affaire, & que la venue de *Samuel* ne pouvoit guéres avoir d'autre objet que *Saul*; Ensorte qu'aussi tôt qu'elle vit *Samuel* l'importance de cette aparition, & le souvenir des relations, que ce grand Prophête avoit soutenu de son vivant avec *Saul*, la firent penser à ce Roi, ce qui produisit d'abord dans son esprit les craintes qu'elle fit éclater, & qui furent la seule cause *qu'elle s'écria*; C'est ce que donne à entendre le discours qu'elle tint; *Pourquoi m'as-tu trompée? car tu es Saül.*

Il y a sans doute là-dedans quelque chose de plus qu'une simple trame ourdie par une femme, pour en imposer à *Saul*, (i) puisque, qu'elle qu'ait été la nature de cette Aparition; Ce qui fut pré-



(i) *Saurin* Diss. Vol. II.

prédit dans cette occasion surpasse certainement la prévoiance des génies les plus pénétrans.

(k) *Parce que tu n'as pas obéi à la Parole de l'Eternel, & que tu n'as pas exécuté l'ardeur de sa Colère contre Amalek, à cause de cela, l'Eternel livrera Israël avec toi entre les mains des Philistins. Et demain Toi, & tes fils serés avec moi. L'Eternel livrera aussi l'Armée d'Israel entre les mains des Philistins.* Il y a dans ces paroles trois prédictions différentes. La Ie. regarde la Victoire que les *Philistins* devoient remporter sur les *Israëlites*; *l'Eternel livrera Israel & toi entre les mains des Philistins.* La 2e. parle de la mort de *Saul* & de ses deux fils; *Demain Toi & tes fils serés avec moi.* La 3e. découvre les avantages que l'Ennemi tireroit de sa victoire, & le butin qu'il feroit sur les vaincus. *L'Eternel livrera l'Armée d'Israel entre les mains des Philistins.* Après cela, consultons l'histoire; nous y trouverons l'entier accomplissement de ces trois prédictions. Car (l) *les Philistins aiant livré bataille à Israel, les Gens d'Israel s'enfuirent de devant Eux.* Voilà l'acomplissement de la prémiére. (m) *Les Philistins poursuivirent vivement Saul & ses fils, & ils tuérent Jonathan, Aminadab, & Malchishuab fils* de *Saul*, pendant que celui-ci *se jetta lui-même sur son épée.* Voilà l'accomplissement de la seconde. (n) Et quand ceux d'*Israël*, qui étoient au-deçà de la Vallée, & au deçà du Jourdain, eurent vû que les Israëlites avoient pris la fuite, & que *Saul* & ses fils étoient morts, ils abandonnérent les Villes, & se sauvérent; & les Philistins vinrent & y habitérent. Voilà l'acomplissement de la troisiéme. Jamais il n'y eut d'Oracle si clairement exprimé, & si exactement acompli; ce qui sufit pour nous convaincre, qu'à ces deux égards il y avoit ici plus qu'une simple prévoiance humaine. Il est sûr que si la dévineresse & son complice eussent été les seuls qui se fussent mélés de cette affaire, on peut supofer, que ne connoissant rien dans l'avenir, ils ne firent que hazarder une conjecture. Or cela étant, ils auroient, ce semble, agi d'une maniére plus raisonnable, s'ils n'avoient rien Prophétisé que d'agréable, & qui fut du gout d'un Roi, qu'ils voioient plongé dans la plus affreuse tristesse. [o] D'ailleurs à en juger par la-

(k) I. Sam. XXVIII, 10. 19. (l) XXXI. 1. (m) Vers 2. (n) Vers. 7.
(o) *Glanvil.* ubi sup.

l'accueil humain, que lui fit cette Dévinereſſe, il paroit qu'elle n'avoit pas le cœur mauvais. Il n'eſt donc du tout point vraiſemblable, qu'elle ſe ſoit entendue avec ſon complice, pour augmenter le trouble & le déſeſpoir d'une Ame, qui ſe trouvoit déja déchirée par les Soucis les plus accablans, Et ſi celui qui jouoit en cette occaſion le perſonnage de Prophête, ignoroit ce qui devoit arriver, le moyen le plus ſûr de faire valoir le métier, & d'avancer ſes intérêts en rendant ſervice au Roi, eut été de prendre la choſe du bon côté. Car en promettant, à *Saul* un heureux ſuccès, ou quelque victoire, les deux fourbes étoient aſſurés, au cas que l'événement eut juſtifié la prédiction, de ſe voir en poſſeſſion d'une grande réputation & d'être largement recompenſés; ou, s'il en arrivoit tout autrement, comme la conférence avoit été fort ſecrette, la fauſſeté de leurs promeſſes auroit été enſevelie dans un éternel oubli, après la mort de *Saul*, & de ſes fils.

Elle fut l'effet non de la puiſſance du Démon. mais de la volonté de Dieu.

Ces raiſons ſont, je penſe, aſſés fortes, pour prouver clairement, qu'il n'y eut dans l'aparition de *Samuël*, telle que l'Ecriture nous la raporte ni fraude ni ſupercherie. Mais (p) auſſi de ſavoir ſi cette aparition ſe fit par le *pouvoir du Démon*, ou ſi la Providence de Dieu en fut l'unique & la véritable cauſe; c'eſt encor là, une queſtion, qui mérite d'être examinée. Quelques-uns des (q) Péres de l'Egliſe étoient dans la penſée, que le Diable avoit un certain pouvoir ſur l'Ame des Saints, avant que J. C. *deſcendit aux Enfers*, & les arrachât des mains du Prince des tenèbres.

Saint *Auguſtin* en particulier ſoutient (r) qu'il n'eſt pas plus abſurde de dire que le Diable put evoquer l'ame de *Samuël*, qu'il ne l'eſt de croire, *qu'il ſe préſenta parmi les fils de Dieu*, où qu'il plaça notre Divin Sauveur *ſur un des Crenaux du Temple.* (s) Un Savant *Rabbin*, paroit être perſuadé, que pendant l'eſpace d'un an, à compter depuis le décès d'une perſonne, les Diables ont un tel pouvoir ſur ſon ame, qu'ils ſont les maitres de lui faire prendre tel corps qu'ils trouvent à propos; d'où il conclut, qu'il n'y avoit pas encor un an que *Samuel* étoit mort, quand il aparut à *Saül*. Mais ce ſont-là des imaginations ſi ridicules & ſi extravagantes, qu'elles ne méri-

(p) *Calmet* Dict ſur le mot SAMUEL. (q) *Juſtin Martyr* dans ſon Dialogue avec *Triphon*, & *Origene* ſur I Roi Chap. 28. (r) De divers Quæſt. L. 2. 24. (s) R. *Manaſſé* Ben. *Iſrael*. De Reſurr. mort. L. 3. Ch. 6.

méritent pas qu'on se donne la peine de les refuter sérieusement. (t) Il est absurde de dire, que les Ames des Saints, tel que celui dont il s'agit à présent, aient jamais été en Enfer. Et il est encor plus de prétendre, que, si elles sont dans le Ciel, les Enchantemens & la Magie aient assés de force pour les en faire descendre. Les Anges Apostats ont sans contredit beaucoup de pouvoir. Mais nous pouvons dire que l'Etat des Bienheureux seroit bien triste, si ces *malices spirituelles* étoient à même de troubler leur félicité, quand & aussi longtems qu'elles le trouveroient à propos. *A Dieu ne plaise donc*, (c'est (u) Tertullien qui parle) *que nous regardions l'ame d'un Saint, beaucoup moins encor celle d'un Prophète, comme si fort à la disposition du Démon, qu'il puisse l'évoquer à son gré & de sa seule autorité.* Une opinion beaucoup plus soutenable sur cette matiére; c'est celle de ceux, qui veulent que le Phantome, qui aparut à *Saül* sous la forme de *Samuël*, fut un de ces Esprits trompeurs, qui selon (x) *Porphyre*, prennent toutes sortes de figures. Mais ce sentiment a aussi ses difficultés : Car quoi qu'on ne nie pas que le Diable ne surpasse de beaucoup en connoissance l'esprit humain même le plus accompli; que sa pénétration, jointe à sa longue expérience, ne soit telle, que les Politiques les plus rafinés, les Théologiens les plus profonds, les Critiques les plus subtils, & les Philosophes les plus sublimes, ne sont auprès de lui, que de simples *Novices*; cependant y a-t-il aucun génie pour pénétrant & parfait qu'il soit, qui puisse, si Dieu ne lui en donne la connoissance, prédire des choses, qui étoient, pour ainsi dire, cachées dans le sein du Maitre de l'Univers? Il est certainement au dessus d'une Intelligence bornée, de marquer, comme l'aparition le fit clairement à *Saül*, le jour même que les deux Armées en viendroient aux mains, le succès, & les suites de cette bataille, & qui seroient ceux qui perdroient la vie dans le combat. Ouï, nous osons soutenir que ce sont-là des choses, que ni les hommes ni les Démons ne sauroient connoitre par leur propre sagacité.

Il est donc plus naturel & plus probable de croire, que ce fut véritablement l'ame de *Samuel*, qui fut envoiée au Roi d'*Israël*, revétue de quelque forme visible; non par la force d'aucune *évocation magique*; mais par l'ordre de Dieu, & en vertu de la commission qu'elle

(t) *Saurin* ubi suprà. (u) *De Animâ* C. 57. (x) De Abstinentiâ Lib. 2.

qu'elle avoit reçue de ſa part, d'inſtruire ce mal'heureux Prince, de ſa deſtinée, & de prononcer contre lui cette terrible ſentence, qui fut ponctuëllement exécutée dès le lendemain. Il faut remarquer que dans tout ce recit, *Samuël* eſt la ſeule perſonne dont il ſoit parlé: (y) C'eſt *Samuël*, que *Saül* demande qu'on faſſe monter : C'eſt *Samuël*, qui aparoit à la Pythoniſſe : C'eſt de *Samuël* dont cette femme effraiée fait la deſcription à *Saül*. C'eſt enfin *Samuël*, que le Roi *reconnoit*, devant qui *il ſe* proſterne, avec lequel il s'entretient ſi longtems, & dont les diſcours le troublent, & l'épouvantent. Il eſt vrai que l'Ecriture accommode ſouvent ſon langage, aux fauſſes idées des hommes; mais alors on trouve ordinairement dans la ſuite du diſcours, ou dans la nature même de la choſe, ſuffiſamment dequoi redreſſer ſon jugement; ce qui n'a point lieu dans le cas préſent, auſſi voions-nous, que le ſage fils de *Syrach*, excellent Interpréte des écrits canoniques, aſſure poſitivement que (*) *Samuël prophétiſa après ſa mort, & montra au Roi ſa fin.* Il faut donc s'en tenir ici au ſens clair & litteral des paroles du Texte, à moins que l'on ait quelque puiſſante raiſon à y opoſer.

Objection

„ Mais n'eſt ce point aſſés, dira quelqu'un, " que l'Auteur Sacré „ nous parle de *Saül*, comme d'un Prince tellement reprouvé, que „ Dieu s'étoit entiérement retiré de lui, (z) & qu'il ne vouloit lui „ répondre, ni par les *Prophêtes*, ni par les *Songes*, ni par les *Urim*. „ Et peut-on s'imaginer, que Dieu eut voulu envoier *Samuël* du „ Païs des morts, ou que ce Prophéte eut été ſi promt à ſe mon„ trer, & cela à l'évocation d'une Magicienne, pendant qu'il avoit „ fait taire pour ce Roi d'*Iſraël*, tous ſes Prophêtes, & tous ſes „ Oracles ?

Réponſe.

Que les ames, après leur ſéparation du corps qu'elles animoient, conſervent encore la vie, le ſentiment & la faculté de changer de lieu; qu'elles ſoient propres & portées à être emploiées au ſervice des hommes vivans, comme aiant la même nature, & les mêmes affections qu'eux; avec plus de ſenſibilité pour leurs foibleſſes, que que n'en a toute autre intelligence pure, & dégagée de la matiére; c'eſt ce qu'on ne ſauroit guères nous conteſter. Que ces ames ſoient actuellement incorporées dans des véhicules *aëriens* ou d'une matiére



(y) I. Sam. XXVIII. 11. (*) Eccleſiaſtiq. XLVI. 21. (z) I. Sam. XXVIII. 6.

*Etherée*, qu'elles peuvent condenser ou rarefier à leur gré, & quand elles le trouvent à propos, & se rendre par là visibles ou invisibles aux yeux des mortels; c'est ce dont quelques-uns des plus grands hommes, tant du *Paganisme*, que (a) de l'Eglise *Chrêtienne*, ont démontré la possibilité : Qu'enfin depuis le commencement du monde, il y ait eu jusques à présent de fréquentes aparitions de cette nature; c'est ce que ne sauroit nier toute personne, qui aura la moindre teinture de l'Histoire.

Mais malgré tout ce que nous venons d'avancer, & la persuasion où nous sommes, qu'il n'y eut dans l'aparition de *Samuël* à *Saul*, ni fraude ni supercherie, nous nions absolument que les Enchantemens ni la Magie aient eu aucune part dans cet événement extraordinaire. [b] Dieu en fut réellement la cause immédiate, & ce fut peut-être pour cette raison, que la Pythonisse se sentit frapée d'horreur & d'étonnement, parce qu'il a pu arriver, que le Prophéte parut contre son attente, & avant qu'elle eut achevé toutes ses Cérémonies magnifiques. Si *Samuël* se fut montré à *Saul*, pour le consoler dans son affliction on eut pu regarder cette aparition comme une faveur de Dieu : Mais le Prophéte ne s'étant présenté à ce Roi consterné, que dans une vuë tout à fait oposée : on doit, ce semble, plutôt considerer cela comme une marque, que le couroux de Dieu étoit toûjours enflammé contre ce Prince & que sa Justice toûjours plus irritée par le nouveau crime qu'il commettoit en s'adressant à une Magicienne, alloit enfin éclater. Cependant, puisque la Sagesse de Dieu, trouva à propos de lui envoier un Messager dans cette occasion, on peut demander pourquoi l'ame de Samuël, ( supofé que la chose fut à son choix ) souhaita elle même d'être chargée de cette triste commission? Voici la raison que l'on en peut rendre. Quoi qu'on puisse dire pour rabaisser la pieté & la dévotion de *Saul*; on sera toûjours obligé de convenir que c'étoit un Prince courageux & un bon Général; qu'il avoit vécu dans une grande liaison avec *Samuël*, pour la personne duquel il avoit en toute occasion témoigné

(a) Nos Savans Drs. *Cudworth* & *More* ont amplement prouvé que cette Doctrine étoit conforme à celle des plus grands Philosophes, des plus savans & des plus Anciens Péres de l'Eglise, aussi bien qu'à l'Ecriture, & à la Raison: *Glanvvil* ubi sup. (b) *Glanvil* ibid.

gné beaucoup d'eſtime, & que Samuël le pleura (c) vivement lors que par ſa déſobéïſſance aux Ordres de Dieu, il ſe fut attiré ſa Colère. Toutes ces conſidérations peuvent nous faire croire, que l'ame de *Samuël* conſervoit encore pour ce Prince infortuné aſſez de tendreſſe, pour être prête à ſe montrer à ſes yeux, dans le plus fort de ſon angoiſſe, afin de le tranquilliſer, en le tirant de la cruelle incertitude, dans laquelle il étoit, par raport au ſuccès de la guerre, dans laquelle il ſe trouvoit engagé.

Elle lui aprit qu'il perdroit la bataille, & que lui & ſes fils y feroient tués; afin que comme les *Juifs* aimoient à le dire, il donnât malgré la triſte certitude qu'il avoit de ſon ſort, une preuve éclatante de la plus haute valeur qu'ait jamais fait paroitre aucun Général; en ce qu'il ne voulut pas ſouffrir, que tant qu'il reſpireroit, l'ennemi fit impunément des courſes dans ſes Etats; & que, quoi qu'il fut perſuadé, que ſa reſiſtance feroit vaine, & que lui & ſes fils mourroient dans le Combat, il ne laiſſât pas d'en venir aux mains avec l'ennemi en bataille rangée, pour une cauſe auſſi juſte & auſſi honorable, que la déſenſe de ſa Patrie, & de ſa Couronne; & de ſacrifier ſa vie pour le Salut de ſon Peuple. C'eſt ce qui mit dans la bouche de *David*, ces expreſſions touchantes des lamentations, qu'il pouſſa à l'occaſion de la fin tragique de *Saul*, & de *Jonathan* ſon fils. (d) *O Nobleſſe d'Iſrael! Ceux qui ont été tués ſont ſur tes hauts Lieux; Comment ſont tombés les* hommes *forts: l'Arc de Jonathan n'eſt point revenu ſans le ſang des morts, & ſans la graiſſe des Puiſſans, & l'epée de Saul n'eſt point revenue ſans effet. Comment ſont tombés les hommes forts au milieu de la Bataille?*

---

## *De* David *& de ſes Actions.*

David étoit âgé d'environ 15. ans, lorsque *Samuël*, par l'ordre de Dieu, qui vouloit faire ſucceder ce jeune homme à *Saul*, qu'il avoit rejetté, l'oignit ſecrettement pour Roi ſur *Iſraël*. Entre un grand nombre d'actions mémorables, qui précédent l'Elévation de *David* ſur le Thrône, il y en a une que nous ne devons pas paſſer ſans y faire quelques obſervations. Je veux parler de la victoire merveil- *David tuë Goliath,*

Qqq 2 leu-

(c) I. Sam. XVI. 1. (d) 2. Sam. I. 19.

leuse qu'il remporta sur (e) *Goliath*. Pendant que l'Armée des *Israëlites*, & celle des *Philistins*, étoient en vue l'une de l'autre; il sortoit tous les jours du Camp de ces derniers, un Champion d'une taille prodigieuse, qui défioit qui que ce fut des *Israelites* d'oser se batre avec lui tête à tête. *Saul* piqué d'une pareille insolence, & voiant ses Soldats étonnés & découragés, fit publier, que quiconque se batroit avec le *Philistin*, & le tueroit, seroit recompensé (f) magnifiquement; que le Roi lui donneroit sa fille en mariage & l'afranchiroit pour toûjours, des taxes ou des impots. Cette publication se faisoit précisément dans le tems que *David* arriva au Camp *d'Israël*, où il aportoit quelques provisions pour ses fréres; Car (g) en ces tems là chacun alloit à la Guerre à ses propres frais.

*David* ayant vû le Champion, & sû à quoi devoit s'attendre celui qui viendroit à bout de le terrasser, se sentit porté, par un mouvement Divin, à accepter le défi. Mais qu'il y avoit d'inégalité dans ce combat! Le *Philistin*, d'une taille Gigantesque, & endurci aux fatigues de la Guerre, dès sa Jeunesse, avoit encore des Armes proportionnées à sa force extraordinaire. *L'Israëlite*, Jeune garçon, & accoutumé à la vie de Berger, n'avoit pour toutes Armes qu'une fronde. La Providence de Dieu dirigea si bien le coup, que la pierre poussée avec violence, (h) *frapa le Philistin au front & s'y enfonça*; *en sorte qu'avec une fronde & une pierre*, *David sortit victorieux du Combat.*

Ce seroit faire tort à la Puissance de Dieu, & le priver de la gloire qui lui est duë, que de prétendre qu'il n'ait eu aucune part dans une action de cette importance. Sans cette considération on n'auroit qu'à faire une ou deux supositions probables; & tout ce qu'il y a de surprenant dans cet Evénement disparoitroit, & il n'y auroit plus rien en tout cela, qui surpassât les forces humaines. On n'auroit, par exemple, qu'à supofer, que l'arrogant *Philistin*, dédaignant un Adversaire qu'il voioit lui être si fort inférieur, s'avança négligemment contre lui (i) avec son Casque renversé, & son front découvert; ou si ce n'est point encore assés, on peut s'imagi-

(e) I. Sam. XVII. (f) Vers. 25. (g) *Patrick.* (h) I. Sam. XVII. 49 50.
(i) *Kimchi*, conjecture, que quand *Goliath* dit à *David*, *vien, & je donnerai ta chair aux Oiseaux de l'air*, il leva la tête pour regarder le Ciel, & qu'alors son Casque tomba. *Patrick.*

giner que *David* ajusta si bien la pierre, & mesura tellement le coup, qu'il attrapa justement la visiére du Casque ouverte; ou que la pierre partit avec tant de roideur, qu'elle perça tout à la fois le Casque & la tête. Nous n'avons, pour nous convaincre de la vraisemblance de ses supositions, qu'à nous souvenir, que l'Histoire *Sacrée* nous dit, que dans un seul endroit du païs de *Canaan*, il n'y avoit pas moins (k) de sept cens hommes si adroits de leur main gauche, que chacun d'eux pouvoit jetter une pierre contre un certain but, sans jamais manquer de l'épaisseur d'un cheveu. Ou bien, on peut se rapeller ce que raportent (l) les Historiens Profanes de certains tireurs de fronde, qui poussoient des pierres avec tant de roideur, que rien ne pouvoit résister à leur impression, & que quand ils se servoient de plomb au lieu de pierre, le métail se liquéfioit dans l'air à mesure qu'il voloit, & cela à cause de la rapidité du mouvement, qu'ils lui avoient donné.

Voilà donc un fait, dont on peut facilement rendre raison. Mais il y a pourtant dans ce que l'Historien Sacré raconte à ce sujet, une difficulté sur laquelle certains Critiques insistent vivement. « D'où „ vient disent-ils qu'au lieu qu'il est dit avant ce combat avec *Goliath*, „ que *David* étoit fort connu à la Cour de *Saul*, où il avoit passé „ quelque tems en qualité de son Musicien, dans le tems que ce „ Prince avoit ses accès de Mélancolie, & où il avoit été même avan- „ cé au poste honorable de son (m) *Ecuier*, *Saul* le reconnoit si „ peu, dans le moment qu'il s'avance contre le *Philistin*, (n) *qu'il* „ *demande à Abner Capitaine de ses Troupes, de qui est fils ce Jeune* „ *homme*; à quoi *Abner* répondit, *comme ton ame vit, ô Roi, je ne* „ *saurois le dire*: *Qu'Aber*, qui, dès sa Jeunesse avoit suivi ou com- „ mandé les Armées, n'eut pas vû *David*, lorsqu'il étoit à la Cour, „ cela n'est point surprenant; Mais que *Saul*, qui s'étoit si bien „ trouvé des charmes de sa Musique, l'eut si tôt mis en oubli, c'est „ ce qui passe toute croiance. «

Pour resoudre cette difficulté, il faut remarquer, (o) que *Saul* ne demande pas qui étoit *David* lui-même; mais qui étoit son Pére. Or il n'y a point d'absurdité à suposer, que quoique le Roi se sou-



(k) Juges XX 16. (l) *Diod.* de *Sicile.* L. 5. (m) I. Sam. XVI. 21. (n) XVII. 55. (o) *Saurin.* Diss

souvint de sa personne, il pouvoit, avoir oublié qui étoient ses Parens; & qu'il souhaita d'en être mieux informé, quand il le vit entreprendre une Action, dont le succès, comme il s'y étoit engagé, devoit élever le vainqueur à la qualité de son *Gendre*. Quoi qu'il en soit, il faut bien peu connoitre les Cours, l'embarras des affaires, qui s'y traitent, & la prodigieuse diversité des visages, qu'on y voit paroitre tous les jours, pour s'étonner que *Saul* eut perdu le souvenir de *David*, qu'il n'avoit pas vû depuis quelque tems, & qui étoit alors vêtu, de ses habits de Berger.

Le poste *d'Ecuier*, auquel celui-ci avoit été avancé, pouvoit bien n'avoir été qu'un poste *honoraire*, qui n'obligeoit à aucun Service; ou un Emploi qui s'exerçoit par quartiers. Il est du moins certain par l'absence de *David*, que ce poste ne demandoit pas une résidence continuelle à la Cour; & qu'ainsi, supposé que *David* n'eut été absent que six mois, cela suffiroit bien, pour l'effacer du souvenir d'un Prince, qui peu de tems auparavant avoit eu l'esprit dérangé par une noire Mélancolie, & qui même, dans le tems dont nous parlons, avoit, outre les distractions inséparables de son Rang, l'ame toute occupée & surchargée des soins fatiguans d'une guerre ruïneuse, & qui menaçoit l'Etat des plus grands malheurs.

---

## Des Actions de David.

L'An du Monde 2957. Avant J.C. 1047.

APrès la mort de *Saul, David* fut oint pour Roi, sur la Tribu de *Juda* seulement; Et ce ne fut qu'après (p) la mort *d'Isboseth*, fils de *Saul*, qui règnoit sur les autres Tribus, que tout *Israël* se rangea sous son Autorité. Peu de tems après cette réunion des forces du Roiaume, *David* fit plusieurs Exploits considérables. Il s'empara (q) de la Forteresse de *Sion*, qui étoit la Citadelle de *Jérusalem*, où les *Jébusiens* s'étoient maintenus jusqu'alors. Il (r) mit en déroute les *Philistius*, dans la vallée *d'Asleroth*, & remporta plusieurs autres Victoires sur eux. Il subjugua les *Moabites*; livra bataille à *Hadad Ezer*, défit entiérement & rendit Tributaires les *Syriens*, qui étoient venus à son secours. Il soumit toute *l'Idumée*, & assiégea dans

(p) 2. Sam. IV. (q) V. (r) VIII.

dans sa Capitale le Roi des *Ammonites* (s) qui avoit outragé ses Ambassadeurs, le prit, le fit mourir, & détruisit tout son Peuple.

Péché de David & ses circonstances agravantes.

La gloire que *David* aquit dans toutes ces Expéditions, ne doit nullement nous étonner. (t) *L'Eternel*, dit l'Historien Sacré, *le gardoit par tout où il alloit; il règna sur tout Israël, & rendit Jugement & Justice à tout le Peuple.* Rien n'auroit sans doute manqué à son bonheur, s'il n'eut pas terni sa réputation, par une Action tout à fait indigne d'un Prince juste. On voit bien, que nous voulons parler ici de l'injustice criante, dont il se rendit coupable envers l'infortuné *Urie*, dont il corrompit la femme, & qu'il fit ensuite périr, par un trait de noire perfidie, pour noier, s'il eut été possible dans le sang de cet innocent Mari, sa propre honte, & celle du criminel objet de son impudicité. Cette triste histoire nous est si amplement raportée (u) dans le second Livre de *Samuël*, que nous nous croions dispensés de nous y étendre. Nos remarques ne rouleront que sur les circonstances agravantes que les *Moralistes* trouvent dans cette action de *David*, & sur les raisons, qui ont porté l'Esprit de Dieu à rediger la chose par écrit. On a donc observé; I°. que (w) *David étant demeuré à Jérusalem dans un tems où les Rois commandoient eux-mêmes leurs Armées*, il s'y livra tout entier à l'aise, & à la Luxure, qui est le poison, & la rouille de l'ame, & que de-là, il se laissa insensiblement aller à ses desirs éffrenés, qui le précipitérent enfin dans les derniers excès du crime; En sorte que l'indolence, & la mollesse furent la prémiére cause de son péché. On observe encore 2°, comme une chose qui agravoit considérablement sa faute, (x) que n'ignorant pas, que *Bath-sheba* étoit femme d'un autre, il l'avoit pourtant séduite de propos déliberé & de dessein prémédité; que de plus, elle étoit femme d'un Proselite du *Judaïsme*, & qu'ainsi, il avoit ajouté le scandale à la méchanceté, en *donnant*, comme dit le Texte, (y) *occasion aux ennemis de l'Eternel de blasphemer.* On observe de plus, 3°. que *David* joignit au crime la perfidie, en se servant d'une ruse criminelle. (z) Il fit venir *Urie* chés lui, le reçut avec de grandes marques de distinction, lui fit très-bonne chére, & l'engagea à boire avec excès, afin qu'échaufé par le vin, il cherchât la compagnie

(s) X. (t) VIII. 14. 15. (u) XI. &c. (w) Vers. I. (x) Vers. 3. (y) XII. 14. (z) XI. 6. &c.

gnie de sa femme, & passât ainsi pour Pére de l'enfant, qui naitroit de cet adultère. Autre circonstance agravante. On observe 4°. que si l'endurcissement de *David*, n'eut pas été porté à son comble, (a) la réponse d'*Urie* lui auroit percé le cœur; il se feroit vivement reproché d'avoir indignement trompé un Sujet fidèle & zèlé, & de s'être honteusement livré lui-même à des plaisirs infames & criminels, pendant que ce même Sujet, avec tout le reste de l'Armée, suportoit généreusement les fatigues de la guerre, & se refusoit aux plaisirs les plus innocens, pour le bien de sa Patrie, & pour le service d'un Prince, qui le trahissoit. 5°. On remarque, (b) avec quelle facilité un crime en entraine un autre, & à quel point la sensualité nous aveugle, & nous fait changer de nature, quand on voit ce même *David*, qui, peu d'années auparavant, avoit eu la délicatesse de ne point tremper ses mains dans le sang de *Saul*, son injuste persécuteur, quoi qu'il eut pu le faire à l'insçu de tout le monde; former présentement, pour cacher son impudicité, le noir dessein de faire périr un homme, qui le servoit avec tant d'affection, & avoir recours pour cet effet, à des moiens tout à fait bas & indignes d'un Prince. 6°. Ce qui agrave ce meurtre, c'est qu'avec un Serviteur innocent & fidèle, dont on vouloit se défaire à quelque prix que ce fut, il falut nécessairement (c) exposer bon nombre de braves Soldats, à périr dans l'attaque, en les *plaçant*, pour cet effet, *au front de la bataille*, où le choc étoit le plus vif. Tant il fait paroitre d'indifférence pour le bien public, en prodiguant la vie des meilleurs Sujets de l'Etat; pourvû que par ce moien il vienne à bout de couvrir son infamie, & de satisfaire son injuste passion. 7°. La réponse qu'il fait au Messager que *Joab* lui envoie, pour lui aprendre la mort d'*Urie*, porte avec elle des traits d'une basse hypocrisie, & d'un profond endurcissement. (d) L'*Epée*, dit il, *emporte l'un aussi bien que l'autre*; imputant ainsi au sort de la guerre, ou plutôt à la Providence de Dieu, ce qu'il savoit bien lui-même, être l'effet de ses machinations, & de ses artifices. Enfin on remarque, 8°. par l'empressement qu'il fait paroitre à recueillir le fruit de son crime, (e) en épousant publiquement l'objet de sa convoitise, sans presque attendre pour cela, que l'infortunée victime de sa cupidité eut

(a) 2. Sam. XI. 11. (b) Vers. 15. (c) Vers. 17. (d) Vers. 25. (e) Vers. 27.

eut reçu les honneurs de la sépulture, à quel point l'ardeur de sa passion pour *Bath-shebah*, avoit éteint dans son ame tout sentiment de pudeur, & tout égard pour les bien-séances, & pour sa propre réputation; Ce qui est pourtant la derniére chose à laquelle renoncent les Pécheurs, qui tiennent un certain rang dans le Monde.

Pourquoi raporté dans l'Ecriture Ste.

Voilà une partie des circonstances qui agravent le crime de *David*; outre l'impudicité & la cruauté, on y peut encore remarquer (f) des traits de perfidie, d'ingratitude, d'hypocrisie, d'un dessein formé de le commettre, d'endurcissement & d'*effronterie*. L'Ecriture nous met tout cela devant les yeux, pour nous engager à nous tenir en garde contre les atraits de l'oisiveté, & de la mollesse; à nous occuper toujours à quelque chose d'honnête, & de légitime; & à ne pas arrêter notre vuë sur des objets, qui peuvent mettre nôtre innocence en danger de faire naufrage. Elle a aussi eu pour but, de nous faire souvenir, que les plus gens de bien ont continuellement besoin du secours d'enhaut, que par conséquent il leur importe infiniment de s'adresser à Dieu, *avec toute sorte de priéres, & de suplications*, & de joindre la vigilance à la priére, pour ne pas tomber dans la tentation.

Dieu l'en fait censurer par son Prophète; chatimens qu'il lui infligea à cette occasion.

L'Ecriture ne dit nulle part, combien de tems dura la létargie de *David*. Quoi qu'il en soit, Dieu trouva à propos d'envoier *Nathan* son Prophête, pour reveiller ce Prince de son assoupissement spirituel, & pour lui donner quelque sentiment de son crime. Ce fut ce que le Prophête exécuta, (g) par le moien d'une parabole si bien con-



(f) Bien des personnes sont surprises, que *David*, coupable de crimes énormes, soit pourtant apellé dans l'Ecriture I. Sam. XIII. 14. & XVI. 12. *l'homme selon le cœur de Dieu*. Mais on n'a qu'à faire attention à l'occasion de cette expression, pour s'apercevoir, qu'on nedoit la prendre, que dans un sens de *Comparaison*, & par opposition à *Saul*, que le Prophète *Samuël* censuroit alors, pour avoir usurpé les fonction du Sacerdoce, & épargné *Amalek*. C'est donc seulement à ces deux égards, que *Samuël* appelle *David*, *l'homme selon le cœur de Dieu*; par où il prétendoit désiger un Prince, qui respecteroit assés la Volonté de Dieu, pour s'abstenir des fonctions de la Prêtrise, & pour exterminer les Nations Idolatres, qui se trouveroient dans son voisinage; Ce que David exécuta en effet, & avec succès, au lieu que *Saul* avoit manqué à ces deux égards. Cependant je n'avance ceci, que par forme de conjecture, sans déroger en aucune façon à la solidité de la solution ordinaire; savoir, que la grandeur de sa repentance le justifia auprès de Dieu & repara, ou compensa la grandeur de sa transgression. (g) 2. Samuel XII. 1.

conçue, & dont l'aplication convenoit si fort au sujet, que plusieurs personnes en ont conclu, que jamais la sagesse & la discretion ne sont plus nécessaires, que quand il s'agit de censurer, & principalement quand les censures doivent être adressées à des Princes, & à des gens que leur Naissance, ou leur autorité distingue du commun des hommes. Il n'est pas besoin que nous nous attachions, à faire voir, que chaque trait de la parabole porte sur *David*. Le Lecteur voudra bien se contenter que nous lui en donnions ici une explication générale. " L'Homme riche désigne clairement *David*, dont „ les femmes & les Concubines étoient représentées, par ses troupeaux „ de gros & de menu bétail: *Urie*, c'est le pauvre, dont la jeune „ brebis est la femme: Le Voiageur, qui survient, est l'appetit dé- „ réglé de *David*, qui s'étant donné l'éssor avoit cherché des ob- „ jets hors de chez lui: Enfin l'enlévement de la jeune brebis par „ l'homme riche, marque le rapt commis par *David* en la person- „ ne de *Bath-Shebah*, & l'Adultère qui en fut la suite. " Voilà le but & le sens de cette parabole. Le tableau auroit été plus ressemblant, si le Prophète eut ajouté, que l'homme riche tua le pauvre, après lui avoir volé sa brebis; Mais cette circonstance ne fut sans doute omise qu'afin que *David*, ne comprenant pas d'abord le dessein de *Nathan*, en fut plûtôt porté à prononcer contre lui-même, une sentence de condamnation; Après quoi le Prophéte avoit une belle occasion de lui faire remarquer, que si, de son propre aveu, le riche qui avoit pris la brebis du pauvre, méritoit la mort, à combien plus forte raison, ne la méritoit pas celui, qui, après avoir enlevé la femme d'un autre, avoit encore fait tuer le Mari par les Ennemis *d'Israel*? Aussi remarquons-nous, que *Nathan*, lorsqu'il est question de faire à *David* l'aplication de son *Apologue*, lui parle clairement, & ne craint plus (h) de lui dénoncer tous les jugemens, dont Dieu lui avoit ordonné de le menacer, lui & sa maison, pour le crime énorme qu'il avoit commis.

L'Evénement répondit aux menaces du Prophète, puisque nous trouvons dans la suite de l'histoire, (i) la mort de l'enfant né de cet Adultère, (k) le viol de *Thamar*, par *Amnon* son frére, (l) ce même Amnon massacré par *Absalom*, qui leva l'Etendart de (m) la

(h) XII. 7. (i) Vers 18. (k) Chap. XIII. (l) Ibid. (m) XV.

la Rebellion contre ſon propre Pére ; les (n) Malédictions de *Semeï*, (o) la fin tragique *d'Abſalom*, & (p) la revolte de *Sheba* : Ce ſont là autant de peines, que Dieu infligea à *David*, à cauſe de l'Adultère, & du Meurtre, dont il s'étoit rendu coupable ; On y pourroit encore joindre cette horrible peſte, dont Dieu (q) frapa, peu de tems après, les enfans *d'Iſraël*, & qui, quoiqu'elle ne vint pas tout à fait de la même Source, ne laiſſoit pas de s'en reſſentir, en ce que cette prémiére faute, jointe à celle que *David* commit, en faiſant faire le dénombrement du peuple, le rendit (r) plus criminel aux yeux de Dieu, & lui attira de ſa part un chatiment plus ſevère.

*David* étant parvenu à un âge fort avancé, & voulant prévenir tous les déſordres, que ſa Succeſſion pourroit occaſioner après ſon Décès, fit oindre, de ſon vivant, *Salomon* qu'il avoit eu de *Bath-Shebah*, pour Roi ſur *Iſraël*. Peu de tems après, ſentant aprocher ſa fin, il manda le jeune Roi, & après lui avoir donné ſes Inſtructions touchant le Gouvernement de l'Etat, il le recommanda à Dieu par (s) une priére qui eſt une eſpèce de *Prophétie*, de la grandeur & de la proſpérité du Règne de ce Nouveau Monarque. Il mourut la 71^e^. année de ſon âge & la 41. de ſon règne & fut (t) enterré dans cette partie de la Ville de *Jéruſalem*, dont il avoit autrefois dépoſſedé les *Jébuſiens*, & qui, à cauſe de lui, fut apellée, la *Cité de David*.



(n) XVI. (o) XVIII. (p) XX. (q) XXIV. (r) Cette conjecture eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'à l'exception de l'orgueil, & de la vanité que *David* fit paroitre alors, les Interprètes ne nous donnent point de raiſon ſolide de cette grande colère, que Dieu fit éclater contre lui, au ſujet du dénombrement du Peuple. Car de dire que ce Prince oublia de donner *le demi Sicle*, qui étoit dû au Sanctuaire dans ces ſortes d'occaſions ; Exode XXX. 13. que contre l'ordre preſcrit par la Loi, Exode, XXX. 14. il fit auſſi entrer dans le *dénombrement* du Peuple, ceux qui n'avoient pas encore atteint l'âge de vingt ans ; Qu'il avoit formé l'avare projet, de mettre une Capitation ſur ſes Sujets, avec pluſieurs autres choſes de même Nature ; ce ſont-là tout autant de pures conjectures, qui n'ont aucun fondement. (s) Cette priére fait la matiére du Pſeaume LXXII. (t) *Joſephe* Antiq. L. 7.

## *Des Actions de Salomon.*

L'An du Monde 2990. Avant J.C. 1014. *Salomon* Roi d'Israel. ses Actions.

SAlomon ne se vit pas plûtot en possession du Thróne de son Pére, qu'il s'apliqua à s'y affermir, en se défaisant de tous ceux, qui auroient pû troubler la tranquillité de son règne. Il fit mourir son frére *Adonijab*, (u) pour avoir prétendu épouser *Abisbag*, Concubine de son Pére; déposa & bannit le Souverain Sacrificateur *Abiatbar*, pour avoir adhéré au parti *d'Adonijab*; fit égorger, au pié de l'Autel, *Joab*, ce vieux & cruel Général, qui s'y étoit refugié; & condamna à la mort *Semeï*, qui avoit chargé *David*, de malédictions, pour être sorti de *Jérusalem*, contre la défense qu'il lui en avoit faite. Aprés avoir ainsi purgé l'Etat de tous les Chefs de parti, il trouva à propos de s'allier avec *Pharaoh* Roi d'Egypte, en épousant sa fille. Et ce fut, comme le croient quelques Interprêtes, à l'occasion de ces Noces, que furent certainement composés (w) *le Cantique* qui porte son nom, & le Pseaume XLV. qui semble y avoir beaucoup de raport.

Quelque satisfaction que *Salomon* pût avoir de cette nouvelle Alliance, elle ne laissa pas d'avoir des suites funestes pour lui, & pour toute

C. ult. dit que *Salomon* enferma des Richesses immenses dans le tombeau de son Pére, & qu'environ 900. ans après *Hyrcan*, Souverain Sacrificateur, se trouvant assiégé dans *Jérusalem*, par *Antiochus*, & ne sachant où prendre de l'argent; pour le gagner & l'obliger par là, à lever le Siége, eut la témérité d'ouvrir ce tombeau, d'où il tira 3000. talens, dont il donna une bonne partie à *Antiochus*. Le même Auteur ajoute, que plusieurs années après, *Hérode le Grand*, ayant fait ouvrir le même tombeau, en emporta une grande quantité de richesses; Mais on ne sauroit dire sur quel fondement il a avancé de pareilles choses, à moins qu'il ne les ait puisées dans les Archives de sa Nation *Calmet*. Dict. Nous lisons, il est vrai, dans les *mémoires Arabes*, publiées dans la Bible Polyglotte de Mr. *Le Jay*, que quand *Hyrcan* fut assiégé par *Antiochus Sidetes*, il ouvrit un Trésor, apartenant à un des Descendans de *David*, & qu'après en avoir enlevé une grande quantité d'argent, il y en laissa quelque peu, & le referma. Mais cela ne fait rien à l'histoire de *Josephe*, dont le Lecteur trouvera une ample réfutation dans *Prideaux*. Hist. des Juifs: P. 2. L. 5. (u) I. Rois 11. (w) Ce Cantique est véritablement composé en forme d'Epithalam, & divisé en sept jours, & sept nuits, selon le tems que duroit la célébration des Noces; Chaque Divison contient le recit des

toute la Nation. (x) L'Ecriture Sainte met la fille de *Pharaob* au nombre des femmes étrangéres, qui pervertirent le cœur de ce Prince, & le détournérent du Service du vrai Dieu : Ce qui semble nous donner à entendre que, si cette Princesse parut d'abord avoir embrassé le *Judaïsme* ; elle retourna dans la suite à son ancienne Idolatrie, & entraina son Mari par les charmes de sa personne dans les mêmes pratiques abominables.

Grande Sagesse de *Salomon*, & sa Science.

Il est certain que jamais Prince n'aporta sur le Thrône, de plus heureuses dispositions, à la Sagesse, & à la Religion. (y) Le Jugement, qu'il rendit entre deux femmes de mauvaise vie, est une preuve éclatante de sa Sagesse dans l'administration de la Justice. D'ailleurs la grande aplication qu'il aporta à la construction du Temple, & le soin qu'il prit, d'y établir le vrai service de Dieu, marquent assés quels étoient ses sentimens sur la Religion. L'Ecriture nous parle très avantageusement des grands, & merveilleux progrès qu'il avoit faits, dans la connoissance des choses *Naturelles*, de la *Morale*, & des *Beaux Arts*, quand elle nous dit, (z) *qu'il prononça trois mille proverbes*; (ce qui nous le représente comme un excellent *Philosophe* en matiére de Morale;) *qu'il composa cinq mille vers*, (ce qui doit nous le faire regarder, comme un *Poëte* du prémier Ordre: qu'il traita *des Arbres, depuis le Cédre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hyssope qui sort de la Muraille; Et qu'il parla aussi des Bêtes & des Oiseaux, des Reptiles, & des Poissons*; ce qui nous le fait envisager comme un grand *Naturaliste*. Il ne faut donc pas s'étonner que de tous les Peuples du Monde, il vint à sa Cour des personnes, pour entendre la Sagesse de ses Discours. Entre celles que la grande reputation de ce Prince attira à *Jérusalem*, l'Ecriture Sainte, fait particuliérement mention d'une Princesse, qu'elle apelle la Reine de *Scébah*. Mais les Interprêtes sont partagés, lors qu'il s'agit de déterminer qui étoit cette Reine. (a) *Josephe*, & plu-

 sieurs

avantures, qui lui sont propres. Mais il faut avoüer aussi, qu'il est écrit d'un Stile *Sublime*, & *Politique* : Et pour entrer dans le sens Mystique, qui y est renfermé, il faut élever ses idées au dessus de la chair, & du sang, & y contempler l'union de Jésus Christ avec la Nature humaine, & avec chaque Ame pieuse & fidèle en particulier. *Calmet.* Dict. (x) I. Rois XI. 1. (y) Chap. III. (z) Chap. IV. 32 &c. (a) Voiés *Calmet.* Dict. au mot *Séba* (Reine de) & *Patrick* sur I. Rois X.

fieurs autres après lui, croient que *Scebab* étoit l'Ancien Nom d'une Isle, ou plutôt d'une prèsqu'Isle en *Egypte*, que *Cambyse*, par amitié pour fa fœur, apella *Meroé*, du Nom de cette fœur. Les Naturels du Païs ont une Tradition, qui porte que cette Reine, dont nous parlons, s'apelloit *Marqueda*: (*Josephe* l'apelle *Nicaula*) & qu'Elle eut un fils de *Salomon*, dont la poftérité règna une longue fuite d'années dans ces quartiers-là: Ils ont même confervé jufqu'à ce jour, un Catalogue fuivi de leurs Noms, & de leurs fucceffions. Et l'on ne fauroit nier que dans ces pays-là, les femmes, ne fuffent habiles à porter la Couronne. Cependant je ne puis m'empêcher, de regarder comme plus probable, l'opinion de ceux, qui font venir cette Princeffe de quelque Contrée de *l'Arabie heureufe:* non feulement parce que l'on convient généralement, que *l'Arabie* étoit habitée par les *Sabéens*, & par les *Ethiopiens*, & (b) que les femmes pouvoient y fucceder à la Couronne: non feulement encore parce que Nôtre Sauveur apelle cette Reine, (c) la *Reine du Midi*, & que *l'Arabie* eft certainement fituée au Midi de la *Judée*, ajoutant qu'Elle *vint des extrêmités de la Terre*, & que *l'Arabie* a pour bornes du côté du Midi, *l'Océan*, (d) au delà duquel les Anciens ne connoiffoient plus de Terres; Mais fur tout parce que, les préfens que cette Reine fit à *Salomon*, comme (e) des *Aromates*, de *l'Or* & des *pierres precieufes*, fe trouvent certainement dans *l'Arabie Heureufe*, & rarement dans l'endroit marqué par *Jofephe*.

Richeffes, & Magnificence de *Salomon*.

Ce ne fut pas feulement pour entendre la Sageffe de *Salomon*: que cette Princeffe entreprit un fi long voiage; mais auffi pour s'affurer par fes propres yeux, de ce que la renommée publioit touchant la Splendeur & la Magnificence de fa Cour. Car après avoir achevé ce qui regardoit la Maifon du Seigneur; (f) il bâtit de Superbes Palais, repara & embellî plufieurs Villes, & en fortifia d'autres. Ces entreprifes n'étoient point au deffus de fes forces: Car outre

tre

(b)- ... Medis *Levibufque* Sabæis. / *Imperat hic fexus Reginarumque fub armis.* / *Barbariæ pars magna jacet.* — *Claud.* in *Eutrop.*

Là le Sexe placé fur le Throne des Rois, / Au *Méde* au *Sabéen* fait refpecter fes Loix. / Aux Barbares Climats, plus d'un Peuple à la Chaine. / Recoit fans héfiter les Ordres d'une Reine.

(c) Matth. XII. 42. (d) *Terra. finefque; qua ad Orientem vergunt* Arabia *terminantur.* Tacit. L. V. C. 6. (e) I. Rois. X. 5. (f) Chap. VII.

outre les Subsides qu'il tiroit de ses Sujets, & les sommes que lui paioient les Peuples Voisins par forme de tribut; son Revenu annuel montoit à *six cent* (g) *Soixante six talens d'Or.* Il étendit les bornes de ses Etats, depuis *l'Euphrate*, jusqu'au Païs des *Philistins*, & aux frontiéres *d'Egypte.* Tous les Princes Voisins étoient ses Tributaires. Sa Cour étoit nombreuse; son Equipage brillant; & sa Table Magnifique. (h) Son Thrône étoit couvert d'Or; (i) Ses Gardes portoient des Boucliers & des Rondaches de même Métail. Tout son Service de Table étoit d'Or Massif; Et il n'y avoit (k) *dans toute la Maison, qu'il possédoit dans la Forêt du Liban, aucun utensile, qui ne fut de pur Or. Il n'y en avoit point d'Argent, l'Argent n'étoit point estimé dans les jours de Salomon.* Voulons-nous savoir d'où lui venoit cette affluence de Richesses? Nous en trouverons la source principale dans les fréquens voiages, que ses Vaisseaux faisoient à *Ophir*, d'où ils raportoient une grande quantité *d'Or*, que l'on tiroit des Mines de ce Païs-là. De savoir présentement où étoit cet *Ophir*; c'est sur quoi les Savans se sont épuisés en Conjectures.

(l) On convient généralement, que le Commerce qui se faisoit, à *Ophir* & à *Tarsis* est le même que celui qu'on fait aujourd'hui aux *Indes Orientales.* Ce qui donne lieu à quelques personnes de croire, que c'est le même que celui, qui se fait dans l'Isle de *Zocotora*, située sur les Côtes *Orientales* de l'Afrique, à l'entrée du Détroit de *Babel-Mandel*; mais d'autres aiment mieux le placer dans l'Acienne *Taprobane*, aujourd'hui l'Isle de *Ceylan.* Je crois que la règle, que prescrit (m) *Grotius* à cette occasion est assés juste. Il n'y a point, selon lui, de meilleur moien pour trouver *l'Ophir* & le *Tarsis* de *Salomon*, que de faire attention à la qualité des Marchandises, que l'on en tiroit, & de s'informer ensuite de ceux qui négotient dans les lieux les plus éloignés, dans quel païs on trouve aujourd'hui, non seulement de l'or & des pierres précieuses, mais aussi de l'yvoire, des bois *Almugim*, & en général tout ce qu'on

**Or d'Ophir d'où il venoit.**

(g) X. 14. Cette somme monte à quatre Millions sept cent quatre vingt & quinze mille deux cent Livres *Sterling*, de nôtre Monnoie (h) vers. 18 (i) Vers. ib. (k) Vers. 21. (l) *Prideaux.* P. I. L. 2. (m) Epist. 483. *Patrick.*

qu'on aportoit *d'Ophir*. (n) Or il faut remarquer que depuis *Eloh*, dans le Païs *d'Edom*, où la flote de *Salomon* mettoit à la voile, jusqu'à *Tarsis*, c'étoit un voiage de (o) trois ans, tant pour aller que pour revenir. Il n'est cependant dit nulle part, en combien de tems pouvoit se faire le voiage de *Tarsis*. Ainsi *Tarsis* peut avoir été dans quelque endroit des *Indes Orientales*, quoi qu'*Ophir* put être plus proche de la *Judée*, & située dans quelqu'une de ces Mers qu'il faloit parcourir pour arriver à *Tarsis*; Ensorte que, l'on peut fort bien supofer, que tout endroit dans la Mer du *Sud*, ou dans *l'Océan Indien*, qui peut fournir aux Marchands de l'Or, des pierres précieuses, de l'yvoire, & des bois *Almugim*, & cela la quantité que *Salomon* en tiroit chaque voiage, est véritablement *l'Ophir* dont il est parlé dans l'Ecriture Sainte. (p) Je dois seulement ajouter que si la partie *Méridionale* de *l'Arabie*, fournissoit alors le meilleur Or qu'il y eut au Monde, & en plus grande quantité que toute autre Contrée, comme de bons Auteurs semblent l'assurer: Ceux qui y placent *l'Ophir* de *Salomon*, me paroissent les mieux fondés dans leurs Conjectures.

Caractère de Salomon.

C'est ainsi que *Salomon*, pendant une partie considérable de son règne, se vit comblé de gloire & de prospérité. (q) " O que tu „ as été Sage dans ta Jeunesse, " *s'écrie le Sage fils de Syrach, en réfléchissant sur les vertus de ce Prince*: " Et que tu as été rem„ pli d'intelligence comme un fleuve *l'est de ses Eaux!* Ton esprit „ a couvert toute la Terre, & la remplie de Sentences exquises. Ton „ Nom est parvenu jusqu'aux Isles éloignées, & tu as été aimé dans „ ta paix. Tu as été en admiration aux Provinces par des Can„ tiques, des Sentences, des Similitudes & des Interpretations. Au „ Nom de l'Eternel Dieu, qui est appellé le Dieu *d'Israël*, tu as assem„ blé l'Or comme l'Etain, & tu as eu de l'argent en aussi grande abon„ dance, que le Plomb. " Voilà un fidèle tableau des prémières années de sa vie; Mais la fin ne répondit pas à des commencemens si glorieux: Non seulement il se livra aux embrassemens impudiques d'un très grand nombre de femmes, & même de femmes (r) *Etrangéres*, sorties de ces Peuples *Idolâtres*, avec qui Dieu avoit expressément (s) défendu au commun

(n) *Prideaux*, ubi sup. (o) I. Rois. X. 22. (p) *Prideaux* ubi sup. (q) Ecclesiastiq. XLVII. 15. &c. (r) I. Rois XI. 1. (s) Deut. VII. 3.

mun des *Israëlites* & surtout à leur Souverain, de contracter aucun Mariage; mais il s'en laissa encore séduire, jusqu'au point d'adorer d'infames & d'abominables Idoles, telles que (t) *Astaroth* la Déesse des *Sidoniens* (u) *Moloch* le Dieu des *Ammonites* & (w) *Chamos*, le Dieu des *Moabites*. Il persevera même si longtems dans ce triste état, que l'on met en question, s'il a été sauvé? Mais je pense qu'il est plus conforme à la raison & à la charité, vû la promesse que Dieu ( x avoit faite à *David* son Pére sur son sujet, de croire que la Miséricorde Divine ne l'abandonna pas tout à fait, & que dans sa vieillesse, revenu de ses égaremens, & s'étant humilié devant Dieu, il composa son Livre de *l'Ecclesiaste* ou du *Prêcheur*, comme un monument de sa repentance, & un avis à tous ceux qui seroient tentés de l'imiter, que, quoi qu'ils puissent se mettre dans l'esprit, à son exemple, (y) *de ne rien refuser à leurs yeux de tout ce qu'ils demanderoient, & de n'épargner à leur cœur aucune joie*, l'événement leur aprendroit cependant, comme il l'avoit apris lui-même fort tard, par sa propre expérience, que *tout est vanité & rongement d'esprit*, & *qu'il ne revient sous le Soleil aucun avantage* de vivre dans le désordre.



(t) *Astaroth* dans la Langue *Syriaque* signifie une *Brebis*, dont les tetines sont pleines de Lait. La fécondité de ces Animaux qui est fort grande dans la *Syrie* avoit donné aux *Tyriens* & aux *Sidoniens* l'idée d'une Divinité qu'ils apelloient *Astarte*, & qui étoit certainement la même que la *Venus* des *Syriens*. Car c'est ainsi que *Ciceron* en parle, dans son Livre *De Naturâ Deorum*, où il dit que *la quatriéme Deesse est Venus*, qui naquit à *Tyr* & fut pellée *Astarte*. (u) *Moloch*, tant en Hebreu qu'en *Ethiopien* signifie un *Roi*, & désigne le *Soleil* que les Payens apelloient le *Roi du Ciel*. Voiés *Calmet*, dans la Dissertation qu'il a mise au devant du *Lévitique*. Il étoit représenté par une grande statue creuse dans laquelle, selon quelques uns, les Idolatres mettoient leurs Enfans pour les brûler. D'autres disent qu'ils les plaçoient sur les bras de la statue, & qu'en suite ils alumoient la matiére combustible dont elle étoit pleine: Mais quelle qu'ait été la maniére de sacrifier des Enfans à cette Idole, il est certain qu'on les lui offroit par le feu. Voiés 2. Rois XXIII. 10 Jerémie XXXII. 35. & Pseaume, CVI. 37. 38 (w) *Chamos* en *Arabe* signifie *se hâter* & de là quelques Interprêtes ont cru, que *Chamos* étoit le même que le *Soleil* que l'on suposoit se mouvoir avec tant de rapidité. De la grande conformité qui se rencontre entre le *Chamos* des *Hebreux*, & le *Comos* des *Grecs*; d'autres ont conclu, qu'il s'agissoit de *Bacchus*, le Dieu des Ivrognes; Mais *Calmet* dans sa Dissertation, qui précéde le Livre des *Nombres*, à clairement prouvé que ce n'étoit autre chose qu'*Adonis*. (x) 2. Samuel VII. 14. (y) Ecclesiaste, II. 10. 11.

# CHAPITRE VI.

## *Qui contient ce qui s'est passé de plus remarquable, depuis le Schisme des dix Tribus, jusques à la fin de la Captivité de Babylone.*

L'an du Monde 3029 Avant J. C. 975.

QUoique Dieu voulut bien, par un effet de sa Miséricorde accepter la repentance de *Salomon*, & se relâcher à son égard des peines *éternelles*, qu'il avoit méritées par ses transgressions; il n'en fut pas de même du Chatiment *Temporel* qu'il avoit menacé de lui infliger dans les jours de son fils, (a) *en arrachant le Roiaume* à sa postérité, *& en le donnant à l'un de ses Serviteurs.* Car immédiatement après sa mort, *Roboam*, son fils & son Successeur, ayant refusé d'entendre les Requêtes de ses Sujets, & resolu de leur imposer des Taxes plus onereuses, que celles qu'ils avoient suporté sous le Règne précédent, toutes les Tribus, à la reserve de celles de *Juda* & de *Benjamin* se revoltérent unanimément contre lui, & se choisirent pour Roi *Jéroboam* (b) *Serviteur de son Pére.*

*Jéroboam* ne se vit pas plûtot élevé sur le Thrône, qu'il craignit que si ses nouveaux Sujets avoient la permission de monter à *Jérusalem* pour y offrir des Sacrifices, ils ne reprissent avec le tems, leur prémier attachement pour la maison de *David.* Pour prévenir & pour empêcher une réunion, qui ne pouvoit avoir lieu, qu'au grand préjudice de sa Couronne, il éleva *deux Veaux d'Or*, aux deux extrémités de son Roiaume, l'un à *Bethel* & l'autre à *Dan*, & leur consacra deux Autels sur le modèle de ceux qu'il avoit vûs érigés en l'honneur du Dieu *Apis*, (c) en *Egypte*; après quoi il défendit à tous ses Sujets, par un Edit public, d'aller plus à *Jérusalem*, leur ordonnant de faire leurs Devotions dans les lieux qu'il avoit marqués

(a) I. Rois XI. 11. (b) C'étoit un homme entreprenant & hardi; Cette qualité porta *Salomon* à l'établir Collecteur des Impots, que paioit la *maison de Joseph*, c. d. les deux Tribus d'*Ephraïm* & de *Manassé*. *Calmet* Dict. (c) C'étoit là qu'il s'étoit sauvé, lors de sa revolte contre *Salomon* & qu'il sejourna, tant que ce Prince vécut. I. Rois XI. 40.

qués pour cela; Et pour rendre ce nouvel Etabliſſement plus reſpectable, & plus Sacré, il indiqua une *fête* ſolennelle, & monta à *Bethel*, pour aſſiſter à la Cérémonie, & pour autoriſer l'impieté par ſon exemple.

Mais pendant qu'il faiſoit fumer l'encens ſur ſon Autel, (d) un Prophête vint de *Juda* (e) qui lui prédit que cet Autel ſeroit un jour démoli, par un des Deſcendans de *David*, nommé *Joſias*; & pour marque de la vérité de ſa Prédiction, il ajouta que, l'Autel dont il parloit, ſe fendroit ſur le champ. *Jéroboam*, irrité de la liberté qu'on s'étoit donné de parler contre ſon nouveau Culte & contre ſon Autel, étendit ſa main, & apella des gens pour ſe ſaiſir du Prophête; Mais il fut bien ſurpris de trouver ſa main ſéchée, c. d. les muſcles & les nerfs de cette partie de ſon Corps tellement retirés qu'il en avoit entiérement perdu l'uſage; & de voir en même tems l'Autel ſe fendre, *ſelon la parole de l'homme de Dieu*. Cependant, à la priére du Prophête, la main du Roi revint en ſon prémier état.

*Jéroboam* en reconnoiſſance de cette guériſon, invita le Prophête à diner avec lui, & le pria d'accepter une recompenſe, mais celui-ci refuſa abſolument l'un & l'autre, en diſant que l'Eternel ne le vouloit pas. Mais quoi qu'il eut refuſé de ſe rendre à l'invitation de *Jeroboam*; il ne put reſiſter à celle d'un vieux Prophête qui demeuroit à *Bethel*; & ſa facile crédulité, dans cette occaſion fut la cauſe de ſa perte. Le vieux Prophête, s'étant informé du chemin qu'avoit pris l'homme de Dieu, le ſuivit, l'atteignit, & fit tant par ſes diſcours trompeurs, qu'il l'obligea à revenir ſe rafraichir chés lui.



(d) *Joſephe*, St. *Jerome* & d'autres prétendent que ce Prophête étoit le même que cet *Iddo*, qui a écrit les Actes de *Salomon*, & dont il eſt parlé 2 Chron. IX 29. Mais il n'y a point de vraiſemblance à cela; Car outre la différence des Noms qu'ils eſtropient conſidérablement pour les raprocher, voici une Circonſtance, qui prouve clairement que ce Prophête ne peut être *Iddo*, c'eſt qu'il mourut trop tôt pour pouvoir écrire les Actes de *Salomon*, ayant été tué par un Lion, preſqu'auſſi tot après avoir prononcé l'Oracle, qui eſt raporté ci-deſſus; au lieu que *l'Iddo*, qui écrivit les Actes de *Salomon*, ſurvécut à ce Prince, pour le moins 17 ans, parce que, ſelon 2. Chron. XIII 22. il écrivit encore les Actes *d'Abijah* Roi de *Juda* *Howel* ubi ſup. (e) Cette prédiction fut faite 350. ans avant qu'elle fut accomplie, & ce qu'il y a ici de plus admirable, c'eſt que la famille & la perſonne qui en devoient procurer l'acompliſſement y ſont déſignées par leur nom. *Howel* ubi ſup. & *Patrick* Comm.

lui. Mais cette complaisance lui couta cher; il n'étoit pas encore bien éloigné de la demeure de de perfide ami, en s'en retournant, qu'un Lion sortant d'une forêt proche de *Bethel* se jetta sur lui, & lui arracha la vie.

Raison de la mort du Prophête qui étoit venu à Bethel.

Les Circonstances de cette histoire font voir, que la mort de ce Prophête ne fut pas un effet du hazard, mais que la Providence de Dieu y intervint d'une maniére Miraculeuse. Car qu'un Lion, contre sa férocité naturelle, (f) se soit contenté de tuer l'homme sans en dévorer le Cadavre, sans même avoir déchiré l'Ane qui lui servoit de monture, ni attaqué les passans, ni empéché le vieux Prophête de lui enlever sa proie, en emportant ce corps mort pour l'ensevelir; mais qu'au contraire il se soit tenu tranquillement auprès, jusqu'à ce que la nouvelle de cet accident extraordinaire fut parvenue à la ville, comme si on l'eut posté dans cet endroit-là, pour garder ce Corps, & le préserver de la violence, de toute autre Créature; tout cela nous montre le doit de Dieu, & nous prouve clairement que ce Lion, après avoir exécuté l'ordre de son Créateur, ne pouvoit rien faire d'avantage. Il pourroit sembler que la Providence traita avec trop de sévérité ce Prophête, pour s'être laissé (g) séduire par un autre Prophête, qui prétendoit aussi bien que lui être inspiré de Dieu, & qui alleguoit même une révélation qui levoit tous ses scrupules, par raport à la défense que Dieu lui avoit faite, *de manger & de boire dans la ville de Bethel.* Méritoit-il donc, dira-t'on, une fin si tragique & si prématurée, uniquement pour s'être un peu rafraichi chés un frére? Mais il est à propos de considérer, (h) que quand Dieu révéle à un Prophête sa volonté d'une maniére extraordinaire, il fait toûjours sur son esprit une impression si sensible, qu'il ne sauroit s'empêcher d'apercevoir que la Divinité agit sur lui, ni douter par conséquent de l'évidence de sa propre Révélation. Or le Prophête qui fut envoié à *Bethel* avoit une telle évidence; car comme par le pouvoir, dont Dieu l'avoit revêtu, il étoit en état de faire des Miracles, il étoit impossible qu'il ne sentit que sa Mission étoit Divine, & que la défense particuliére, *de ne manger ni de boire dans la ville de Bethel*, étoit

(f) I. Rois XIII. 24. &c. (g) Vers 18. &c. (h) *Stillingfleet*, *Orig. Sacr.*

étoit autant la volonté de Dieu, qu'aucune autre partie de sa commission. Le but de Dieu dans cette défense, étoit de marquer, l'horreur qu'il avoit pour un lieu, qui alloit devenir le centre de *l'idolatrie*; & par conséquent la prétendue Révélation du Vieux Prophête, devoit être d'autant plus suspecte à l'homme de Dieu, qu'elle étoit contraire principalement au but de celui qui l'avoit envoié; Mais encore qu'elle partoit d'un homme, qui ne donnoit pas une bonne preuve de son attachement à la véritable Religion, en fixant sa demeure, dans un lieu visiblement infecté d'idolatrie, sans pourtant faire publiquement des remontrances contre cet énorme péché. Cette seule consideration eut dû porter le jeune Prophête, à ce défier, de ce que l'autre lui disoit, jusqu'à ce du moins, qu'il eut été parfaitement convaincu de sa sincérité, par quelque témoignage Divin; Car c'étoit faire voir une grande légéreté d'esprit, pour ne pas dire, une grande incrédulité, & se défier de la réalité de sa propre Révélation, que de prêter l'oreille, & de se rendre à celle d'un autre, qui détruisoit ce qu'il avoit de fortes raisons de croire vrai. La conséquence que nous devons tirer delà; c'est de ne point laisser pervertir nôtre foi, aux insinuations, qu'on pourroit faire contre une Révélation, dont l'Autorité est incontestablement Divine; mais de (i) *prononcer Anathème* même *contre un Ange du Ciel*, s'il étoit capable, comme s'exprime un Apôtre, *de nous annoncer un autre Evangile que celui que nous avons reçu.*

---

# SECTION I.

## *Actions d'Elie & d'Elisée.*

LEs cinq Règnes, qui suivirent celui de *Jéroboam*, ne fournissant guères de matières à des discussions *Théologiques*, nous passons tout d'un coup à celui *d'Achab*, qui fut élevé sur le Thrône *d'Israël* à la place de *Homri* son Pére. Ce Prince surpassa tous ses Prédécesseurs en méchanceté; car non seulement il suivit les traces de *Jéroboam*, mais encore pour combler la mesure de ses crimes, il

L'An du Monde 3098. Avant J.C. 906



(i) Galates, I. 8. 9.

il épousa *Jézabel*, fille *d'Eth-Baal*, Roi des *Sidoniens*, dont l'Alliance introduisit parmi les *Israëlites* toute sorte d'Idolatries. Dieu, irrité de voir son Culte abandonné, envoia (k) *Elie* le *Tisbite*, à qui les *Juifs* donnent, après *Moïse*, le titre de *Prince des Prophètes*, pour lui reprocher ses iniquités, & pour dénoncer à tout le Païs *d'Israël*, que Dieu, pendant quelques années, (l) *n'y envoieroit ni rosée ni pluïe, que quand il le demanderoit.* Ce saint homme s'étant aquitté de sa commission se retira, & s'en alla, selon l'Ordre de Dieu, demeurer près du Torrent de *Kerith*, où (m) les Corbeaux lui aportoient à manger deux fois le jour.

Les Corbeaux, au dire des Naturalistes, se soucient si peu de leurs petits, qu'ils les abandonnent, avant qu'ils commencent d'avoir des ailes; mais la Providence y a pourvu, en prenant soin de les nourrir des vers qui sortent de leur fiente, & des charognes, qui avoient été portées dans leurs nids, & dont ils se repaissent, jusqu'à ce qu'ils soient en état de voler, & de chercher eux-mêmes leur pature; C'est à quoi l'on suppose que le Prophète Roial fait allusion,

(k) Le Nom *d'Elie*, qui se prononce, *Elijahou*, dans la Langue Sainte, renferme en soi quelque chose de Divin; car il est composé, (selon *Ægidius Camartus*,) de trois des Noms de Dieu, savoir de *El*, *Jah*, & *Hou*; En effet *Elie* fut un Illustre Messager du Tout-Puissant. Mais les *Juifs* ne s'en sont pas tenus là. Ils l'ont regardé non comme un homme mortel, mais comme un Ange envoié du Ciel, pour les ramener au Culte du vrai Dieu; & ils se fondent sur ce que son Origine est inconnue; l'Ecriture ne faisant aucune mention de son Pére ni de sa Mére *Patrick* sur I Rois XVII. (l) I. Rois XVII. 1 (m) Cela paroit si étrange que, quelques Interprètes ont cru, que le mot *Orebim* dans l'original, ne signifioit par des *Corbeaux*, mais des *Marchands*, & que d'autres se sont imaginés que par-là, il falloit entendre des *Arabes*, mais outre que, (comme le remarque *Bochart*,) ce mot ne signifie jamais des *Marchands* & qu'il est notoire qu'il n'y avoit point *d'Arabes*, dans les quartiers, où demeuroit alors le Prophète *Elie*; une seule considération suffit pour renverser toute hypothèse de cette Nature; C'est *qu'Achab* n'auroit pas long-tems ignoré le lieu de la retraite *d'Elie*, si c'eut été un endroit fréquenté par des Marchands ou par d'autres personnes Ceux qui se récrient si fort contre ce Miracle; feroient bien de rapeller, à leur memoire ce que les histoires Payennes nous disent d'un *Jupiter* au berceau, qui fut nourri par des Abeilles; d'un *Esculape* alaité par une chévre; d'un *Janus* fils *d'Apollon* & *d'Evadne*, que des *Dragons* nourrissoient de miel qu'ils lui aportoient; & alors ils ne seroient pas si surpris, que pendant une famine générale, Dieu ait pris un soin Miraculeux de son fidèle serviteur. Bochart., Hieroz. P. 2. L. 2. C. 13. *Huët*, Aln. Quæst. L. 2. C. 12. & *Patrick*, sur I. Rois XVII.

fion, quand il nous dit, (n) que le Seigneur *donne la Pature au Bétail & aux petis du Corbeau qui crient*. Si cela est, la Providence paroit d'autant plus admirable, d'avoir reprimé la voracité de ces Animaux, & de les avoir dirigés de façon qu'ils prissent plus de soin de son Prophête, qu'ils n'en prennent pour leurs propres petits; Mais il me semble que c'est grossir le Miracle sans nécessité que de dire, comme font certains *Juifs* (o) que ces provisions, que les Corbeaux aportoient, venoient, ou du Palais *d'Achab*, ou de la Table de *Josaphat*, comme s'ils n'eussent pû nourir cet illustre Solitaire, que de mets délicats, & tels que ceux que l'on sert sur la Table des Rois. Qu'il nous sufise de dire avec le *Psalmiste*, (p) que *le Monde entier est à l'Eternel, & tout ce qui y est*; qu'il *connoit les Oiseaux des Montagnes, & que les Bêtes des Champs sont devant ses yeux*; & que, quand une personne est pressée par la faim, Dieu n'a pas besoin, lorsqu'il veut pourvoir à sa subsistance, *d'en rien dire à qui que ce soit*. Car il peut, ou nous envoier de la nourriture par des mains inconnues, & d'où nous l'attendons le moins; ou, comme il le fit pour la veuve de *Sarepta*, nous faire subsister long-temps, (q) *multipliant la poignée de farine*, qui est *dans notre Cruche, & le peu d'huile* qui se trouve dans *nôtre phiole*.

La sécheresse qui causa la famine fut continuelle, comme *Elie* l'avoit prédit. Mais (r) *dans la troisiéme année*, Dieu voulant faire cesser ce terrible fleau, envoia son Prophête vers *Achab*, avec ordre de lui faire esperer quelque secours, s'il ordonnoit à ses Sujets,

(n) Ps. CXLVII. 9. & Job. XXXIX. 3. ou suivant la division des Hébreux, XXXVIII. 41. (o) *In Gemara Sanhedrin*, C. 11. (p) Ps. L. 11. (q) I. Rois XVII. 12. (r) I. Rois XVIII. 1. Il est très-certain, comme notre Bienheureux Sauveur, & son Apotre St. *Jaques* nous en assurent, Luc. IV. 25. Jaq. V. 17. que cette séchereße dura trois ans & demi, sans que cela soit en aucune façon contraire à ce que dit ici l'Historien Sacré, savoir que le Seigneur envoia son Prophète vers *Achab* en la troisiéme année. Il est fort vraisemblable *qu'Achab* n'imputa d'abord le défaut de pluie, qu'à des causes purement Naturelles, & qu'il ne chercha pas à faire mourir *Elie*, a cause de la Sécheresse. Mais quand au bout de six mois, il vit que *ni la pluie de la prémière Saison, ni celle de la dernière*, ne tomboient en leur tems, il commença d'entrer en fureur contre le Prophète, comme contre la cause de la Sécheresse; ce qui obligea ce dernier à prendre la fuite, & à se retirer par l'Ordre de Dieu, dans un endroit Solitaire; & c'est depuis cette fuite du Prophète

jets, & ſur tout aux Prophêtes de *Baal* & des (s) *Bocages*, de ſe rencontrer avec lui ſur le mont Carmel. Quand tout le Peuple fut aſſemblé, *Elie* propoſa aux Prêtres Idolatres que, puis qu'ils étoient en différent, eux & lui, par raport à la Religion, & que le Peuple ſeroit peut-être, bien aiſe de ſavoir, de quel côté étoit la vérité, il vouloit bien, quoi qu'il fut ſeul contre pluſieurs, s'en raporter pour la déciſion de cette importante queſtion à cette marque ci; ſavoir qu'on ameneroit deux jeunes Taureaux, dont ils égorgeroient l'un, & le mettroient enſuite ſur du bois, mais ſans aucun feu; qu'il feroit la même choſe de ſon côté; qu'après cela ils invoqueroient leurs Dieux, que lui s'adreſſeroit à l'Eternel, & que la Divinité, qui en conſumant le Sacrifice par le feu auroit fait paroitre qu'elle entendoit les priéres de ſes Adorateurs, ſeroit reconnue pour le véritable Dieu. La propoſition fut généralement aprouvée. Les Prêtres de *Baal* mettent auſſi-tôt la main à l'œuvre, dreſſent un Autel, égorgent un des deux jeunes Taureaux, le plaçent ſur le bois, & enſuite commencent d'invoquer leur Dieu; Mais tout cela en vain. *Baal* eſt ſourd, il ne ſauroit entendre. Ils danſent & ſautent autour de leur Autel, & ſe déchiquettent le corps à coups de Couteaux; peine inutile; le grand nombre de leurs folies, & de leurs extravagances ne ſert qu'à donner au Prophête une belle occaſion de ſe moquer d'eux & de leur Dieu. (t) *Criés à haute voix*, leur diſoit-il, *car Baal eſt Dieu, mais il penſe à quelque choſe, ou il a quelques affaires; peut-être eſt-il en voiage; peut être qu'il dort*, & qu'enfin *il s'éveillera.*

*Elie* leur ayant donné un tems ſuffiſant pour mettre en uſage tous

qu'il faut commencer à compter les trois ans dont il eſt ici parlé. *Elie* après un an de ſéjour près du Torrent de *Kerith*, en paſſa deux autres chés la Veuve de *Sarepta*, & ce fut au bout de ces trois années que Dieu, touché de compaſſion pour les *Iſraëlites*, l'envoia vers *Achab Patrick*, ſur I Rois XVIII. (s) Par les *Prophêtes des Bocages*, comme porte notre verſion, *Selden*, entend les Prophêtes *d'Aſtarte* la grande Déeſſe des *Sidoniens*, & il le prouve en comparant pluſieurs paſſages de l'Ecriture, les uns avec les autres. *De Diis Syris*. Syntag. 2. C. 3. Mais *Maimonides*. a ſur ce ſujet une opinion toute particuliére, il croit que les Prophêtes de *Baal*, & *des Bocages*, étoient ceux qui, imbus des erreurs des anciens *Sabéens*, faiſoient des images, pour recevoir les influences des Aſtres, *d'Or* pour le Soleil, *d'Argent* pour la Lune, & ainſi du reſte, croiant par ce moien obtenir le don de Prophête. *More Nevoch*, P. 3. C. 29. (t) I. Rois XVIII. 27.

tous les moiens, dont ils purent s'avifer pour fe faire entendre de leur Dieu, & voiant qu'ils n'avoient rien avancé, invita le Peuple à s'aprocher de lui, & prenant douze pierres, felon le nombre des douze Tribus, il bâtit un Autel, qu'il entoura d'un foffé, mit le jeune Taureau fur le bois, & répandit de l'eau fur le Sacrifice, fur le bois, & fur l'Autel, & cela par trois fois, jufqu'à ce que le foffé, qu'il avoit fait, fut tout à fait plein. En fuite s'aprochant de l'Autel, il pria le Seigneur de montrer au Peuple, par quelque figne vifible, qu'il étoit le feul vrai Dieu, dont lui-même étoit le Miniftre, qui n'agiffoit que par fes Ordres, & en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu de fa part. Cette priére finie, il tomba du Ciel, un feu qui confuma non feulement l'holocaufte, mais encore le bois, les pierres, la pouffière, & même jufqu'à l'eau qui étoit dans le foffé autour de l'Autel. Le Peuple frapé d'un tel fpectacle, fe jettant la face contre Terre, reconnut hautement, & dans les mouvemens d'une Dévotion humble & fincère, le Dieu *d'Elie*, pour le feul Dieu *d'Ifraël*; Alors le Prophète profitant de ces bonnes difpofitions, ordonna aux *Ifraëlites*, de faifir tous les Prêtres Idolatres, & de les mettre à mort, ce qu'ils firent; après quoi montant fur le fommet de la Montagne, il pria Dieu avec ardeur, qu'il lui plut d'envoier de la pluïe fur le Païs, & Dieu l'exauça.

Il eft naturel d'être furpris que Dieu ait eû tant d'égard pour les priéres d'un feul homme, que de le rendre pour ainfi dire, Maitre abfolu des Refervoirs du Ciel, qu'il fermoit & qu'il ouvroit à fa volonté. Mais nôtre furprife diminuera fi nous confiderons, que cet homme étoit fi avant dans la faveur de l'Etre Suprême, qu'il eut le glorieux privilège (u) d'en voir la préfence *Majeftueufe*; que Dieu (w) envoia des Anges pour le confoler, & le fortifier, quand il étoit accablé d'ennui ou de laffitude; (x) qu'il fit defcendre le feu du Ciel, pour le vanger de fes Ennemis, qui venoient s'affurer de fa perfonne; & qu'enfin (y) le Corps de cet Illuftre Prophète fut tranfporté dans le Ciel par le Miniftère des Anges fous la forme d'un char de Lumiére, tiré par des Chevaux de feu, fans fubir le fort ordinaire des Mortels: Ce qui fait dire au fils de *Syrach*; (z) „ *Elie*, s'éléva comme un feu, & fa parole bruloit comme une lam-

Ttt „ pe;

(u) I. Rois XIX. (w) Vers. 5. (x) 2. Rois. I. 10. (y) Chap. II. 11. (z) Ecléfiaftiq. XLVIII. 1. &c.

„pe; il fit venir une terrible famine fur le Peuple, & il le réduifit à „un petit nombre par fon zéle; --- il ferma le Ciel par trois fois; „ O *Elie*! combien as-tu été glorifié par tes merveilles, & qui fe „vantera d'être femblable à toi? qui as reffufcité un mort, & retiré „une Ame du fepulche par la parole du Souverain, *favoir le fils* „*de la veuve de Sarepta*: Qui as fait tomber les Rois dans la per- „dition, & fait décendre les Nobles de leurs Siéges, [*il parle d'A-* „*chab*, *d'Achazias & de Jezabel*, ] qui as oint des Rois, pour „faire la jufte punition, ] *ce qu'il faut entendre de Jehu & de Ha-* „*zaël*, ] & des Prophêtes pour te fucceder, ] *il s'agit ici d'Eli-* „*fée & de fes Collegues*; ] qui as été ravi par un tourbillon de „feu, dans un Char tiré par des Chevaux de feu; Bienheureux *font* „ceux qui t'ont vû, & qui font morts dans l'amour *de Dieu*, car „nous vivrons.

---

## *Actions d'Elifée.*

APrès *qu'Elie* eut été tranfporté dans le Ciel, *Elifée* lui fuccéda, tant dans le Don de Prophétie, que dans le pouvoir de faire des Miracles. Il partagea les Eaux du *Jourdain*, en les frapant du Manteau, (a) *qu'Elie* lui avoit laiffé. Avec un peu de fel feulement, (b) il ôta aux Eaux de *Jerico* leur mauvais gout, & au Terroir de cette Ville fa ftérilité. Comme il montoit à *Betbel* (c) il maudit une troupe d'Enfans qui fe moquoient de lui, & l'infultoient, & auffi tôt deux Ourfes fortirent de la forêt voifine pour vanger fa querelle. (d) Il multiplia fi fort l'huile de la Veuve d'un des fils des Prophétes, qu'elle eut abondamment dequoi fatisfaire fes Créanciers. Ayant obtenu de Dieu (e) un fils pour une femme de *Sunam*, qui l'avoit logé, & bien traité, il le lui rendit en le reffufcitant. (f) Il adoucit à *Guilgal* un potage que l'on avoit préparé pour les fils des Prophêtes, & qui fe trouva, dans le tems qu'on étoit prêt à fervir, être d'une amertume infuportable. (g) Dans un tems de famine, il nourrit nombre de perfonnes avec une petite quantité de pain. (h) Etant dans *Samarie*, & fans ordonner autre chofe à *Naaman*

L'An du Monde 3108. Avant J. C. 896.

(a) 2. Rois II. 14. &c. (b) Vers. 19. (c) Vers. 23. 24. (d) 2. Rois. IV. 3. (e) Vers. 16. 36. (f) Vers. 38. (g) Vers. 42. (h) 2. Rois. V. 1.

*Naaman* que de fe laver fept fois dans le fleuve du *Jourdain*, il le guérit de fa Lépre & la fit paffer fur (i) la perfonne de *Guehazi* fon propre ferviteur, & fur toute fa poftérité, pour le punir de fa mauvaife foi, & de fon Avarice.

(k) Il fit furnager du fer dans le *Jourdain*; Et le Roi de Syrie, ayant envoié des Gens pour le prendre, (l) il frapa d'aveuglement toute cette troupe, & la livra entre les mains des *Ifraëlites*, avec qui les *Syriens* étoient en guerre. (m) Cependant *Ben-hadad* Roi de *Syrie*, perdit bien tot le fouvenir de la maniére généreufe dont les *Ifraëlites* avoient reçû fes gens & les avoient renvoiés. Il leva une puiffante Armée, vint affiéger *Samarie*, la ferra de fort près, (n) & reduifit cette miférable Ville à de fi grandes extrémités, que la tête d'un Ane s'y vendoit, (o) quatre vingt piéces d'Argent; & trois quarts de pinte d'une efpèce de (p) légume cinq Sicles; enforte que ceux qui ne pouvoient pas fe procurer cette forte de provifions, fe trouvoient dans la derniére mifére, & forcés à manger leurs propres Enfans. Dans ces triftes Circonftances, *Elifée* prophétifa que, dans l'efpace d'une nuit, il y auroit une fi grande abondance de toutes chofes, que la mefure de fine farine fe donneroit pour un Sicle, & que deux mefures d'Orges ne couteroient pas d'avantage; L'événement confirma cette Prophêtie. Pendant la nuit, Dieu difpofa les chofes de façon que par le Miniftère des Anges, il fe fit un grand bruit comme de Chariots de guerre & de gens de Chevaux, & les *Syriens* s'imaginant qu'une puiffante Armée s'avançoit contr'eux & les alloit inveftir, en furent fi épouvantés, qu'abandonnant leur Camp tel qu'il étoit, chacun d'eux ne penfa plus qu'à chercher fon Salut dans la fuite, & à fe retirer bien vivite chés lui, ne laiffant aux habitans de *Samarie* d'autre chofe à faire, qu'à fortir de leur Ville, & à fe jetter fur les Tentes des *Syriens*, qu'ils trouvérent fi bien pourvues de toutes chofes, qu'à l'heure même le prix du blé baiffa précifément comme le Prophête l'avoit prédit.

 Peu

(i) Vers. 27. (k) 2. Rois VI. 6. (l) Vers. 18. (m) Vers. 22. (n) Vers. 25. (o) En évaluant ces *piéces d'Argent* ou *Sicles* fur le pied de 15. fols la piéce, cette fomme montera à cinq Livres Sterling, *Howel* ubi fup. (p) Ce que nous apellons ici *Légumes*. notre verfion l'a traduit, par *fiente de Pigeon*. Mais les Interprètes font fort en peine de favoir, pourquoi les habitans de *Samarie*, étoient obligés de paier

Peu de tems après cette déroute, *Benhadad* Roi de *Syrie*, tomba si dangereusement malade, qu'il (q) envoia *Hazaël*, l'un de ses prémiers Ministres vers *Elizée*, pour savoir de lui, s'il reléveroit de cette Maladie.

Cette Maladie n'étoit, selon *Josephe*, autre chose, qu'une profonde Mélancolie, causée par la fuite honteuse de son Armée de devant *Samarie*. C'est pourquoi le Prophéte lui dit, que quoi que son mal ne fut pas incurable, il prévoioit cependant qu'il perdroit la vie, parce *qu'Hazaël* le tueroit, usurperoit sa Couronne, & feroit beaucoup de *maux* à *Israël*; (r) ce qui arriva aussi, comme le Prophéte l'avoit prédit.

Tels sont les Principaux événemens, qui ont illustré la vie *d'Elisée*. Cette vertu Divine qui l'avoit accompagné pendant le cours de son Ministère, ne l'abandonna pas après sa mort. Quelques *Israëlites* alloient rendre les derniers devoirs à un Mort, lorsque voiant venir à eux, une bande de *Moabites*, qui infestoient alors le Païs, il s'aviférent de rouler la pierre qui fermoit l'entrée du sepulcre *d'Elisée*, & de mettre le Corps qu'ils portoient à côté de celui du Prophête, celui-là n'eut pas plutôt touché les os de celui ci, qu'il reprit la vie, & recouvra sa prémiére santé; surquoi le fils de *Syrach* dit (R) ce peu de mots à la loüange *d'Eilsée*, " *qu'il* fut rempli du Saint Esprit pendant sa vie, *qu'il* ne fut point troublé de la présence d'aucun Prince, & qu'après sa mort son Corps prophétisa; " [C'est à dire; qu'en rendant la vie à un autre Corps, il donna par-là, une

si cher une si petite quantité de cette matiére. Plusieurs d'entr'eux se sont imaginés qu'ils s'en servoient au lieu de sel, qu'ils s'en nourrissoient, qu'ils en faisoient du feu, ou qu'ils l'emploient à engraisser les Jardins, qui se trouvoient dans l'enceinte de leurs Murailles. Mais pour peu qu'on examine bien la chose, on s'appercevra bientôt, qu'aucun de tous ces usages ne pouvoit convenir à l'état d'une Ville aussi étroitement assiégée que l'étoit *Samarie*; ce qui a porté le Savant *Bochart*, à pousser plus loin ses recherches, & à remarquer que, les *Arabes*, donnent le nom de *fiente de Pigeon*, ou de *Moineau*, à deux différentes choses, savoir à une espéce de *Mousse* qui croit sur les Arbres, & dans des Endroits pierreux, & à une sorte de *Pois* ou de Légumes, qui étoit très-commun dans la *Judée*, comme on peut le voir, 2. Samuel XVII. 28. Il supose donc que le mot *Chirjonim*, peut fort bien signifier dans cet endroit, des *Vesses*, ou des *Légumes*, qui, quoique ce fut un Aliment fort commun, ne laissoit pourtant pas d'être fort cher. *Hiéroz.* Part. 2. L. I. Chap. 7. & *Howel* ubi suprà. (q) 2. Rois. VIII. 7. &c. (r) Chap. XIII. 22. (R) Ecclésiastiq XLVIII. 12. &c.

„ une preuve d'une derniére Resurrection; ] *qu'il* fit des Miracles en sa vie, & *que* ses œuvres furent merveilleuses en sa mort.

---

# SECTION II.

## *Etat des Roiaumes de* Juda *& d'Israël.*

PEu de tems avant que de mourir *Elisée*, sachant que le tems étoit venu, auquel la famille *d'Achab* alloit être entiérement détruite, & *Jézabel* punie à cause de ses méchancetés, ordonna à un des fils des Prophétes, d'aller oindre *Jehu* fils de *Jehosaphat*, fils de *Nimschi*, pour Roi sur *Israel*; & de lui donner en même tems d'amples instructions, touchant ce qu'il devoit faire après son élevation sur le Thróne. La promtitude & la ponctualité de *Jehu*, à exécuter les Jugemens de Dieu sur la Maison *d'Achab*; la maniére dont il tua *Joram* Roi *d'Israel*, & *Achazia* Roi de *Juda*; la punition de l'impie *Jesabel*, qu'il fit jetter par une fenêtre, & la fin tragique de tous les Princes du sang, qui furent décapités par ses Ordres, nous sont raportées fort en détail dans le second Livre des Rois. Non content de cela, *Jehu* se mit en chemin pour *Samarie*, & fit massacrer sur sa route, les fréres & les Parens *d'Achazia*. Arrivé dans cette Capitale, il retrancha tout ce qui restoit de la famille *d'Achab*, sans en épargner un seul, extermina les Prêtres de *Baal*, abatit ses Statues, & les brula; démolit son Temple, & le convertit en Cloaque public. Pendant que tout cela se passoit en *Israël*, *Athalie* Reine Douairiére de *Juda*, & Mére *d'Achazia*, ayant apris la mort de son fils, s'empara du Gouvernement, & pour vanger la famille de son Pére *Achab*, fit périr toute la famille Roiale, dans le dessein d'éteindre par ce moien la Race du pieux *Josaphat*, & de s'assurer la Couronne pour elle même & pour ses autres Enfans. Mais Dieu fit échouer ses projets, & la conservation du jeune *Joas*, qui monta sur le Thróne de ses Ancêtres, fut le moien dont il se servit pour la punir. Ce Prince se conduisit, les prémiéres années de son Règne, en Roi juste & plein d'Amour pour la Religion. Il rétablit le Culte du Vrai Dieu, & reforma les grands abus qui s'étoient introduits dans l'Eglise. Mais après la mort de *Jehojadah* le Souverain

L'An du Monde 3120. Avant J.C. 884.

Sacrificateur, dont l'affection lui étoit connue, & par les Avis duquel il s'étoit conduit jusqu'alors, les Principaux de *Juda* lui inspirérent un si fort attachement pour l'Idolatrie, que *Zacharie*, fils de ce même *Jehojadah*, dont le Zèle lui avoit conservé la vie, & la Couronne, ayant voulu l'en reprendre, fut lapidé par son ordre dans le porche du Temple. Ce crime énorme ne demeura pas impuni. Ce Prince ingrat s'exposa par-là, lui & son Peuple, à la Vangeance du Tout-Puissant. Mais ce sont là, des choses, dont l'histoire Sainte, (s) nous informe si exactement, que ce feroit ennuier le Lecteur, que d'en faire ici la repetition, & l'accompagner de Reflexions triviales.

Contentons-nous de dire en général, que quelque tems après les événemens dont nous venons de faire mention, les Roiaumes de *Juda* & *d'Israël*, souffrirent de si fréquentes sécousses; que les *Régicides* y furent en si grand nombre; que la Couronne y passa par tant de mains, & que l'Ordre de la Succession y fut si souvent interrompue, pendant que d'un autre côté, la violence, la superstition & l'Idolatrie, comme un Déluge Universel couvrirent toute la face de la Terre; qu'on ne trouve presque plus, jusqu'au Règne du pieux *Ezéchias*, que des recits de faits de cette Nature, qui ne fournissent aucun sujet à des recherches Theologiques.

---

## *Tobie.*

L'An du Monde 3278. Avant J.C. 726. Fin du Roiaume d'*Israël*.

AU Commencement du Règne *d'Ezéchias* Roi de *Juda*, (t) *Sabacon l'Ethiopien* s'étant emparé de *l'Egypte*, & ayant fait prisonniér *Boccharis* qui en étoit Roi, le fit cruellement bruler vif, & recueillit en suite le fruit de son usurpation, en se mettant la Couronne sur la tête. Il est le même que celui que (u) l'Ecriture apelle *So*. Ce Prince s'étant établi en *Egypte*, dévint bien-tôt si puissant, *qu'Osée* Roi de Samarie, esperant de sécouer par son secours le joug des *Assyriens*, traita Alliance avec lui; ensuite se croiant assés fort, il se rebella contre *Salmanazar*, & refusa de lui paier plus long-tems le Tribut. Mais *Salmanazar*, s'avança contre lui

(s) 2. Rois, depuis le Chap. IX. jusqu'au XIII. (t) *Prideaux*, Part. I. L. I.
(u) 2. Rois XVII. 4. Notre Version le nomme *Tobit*.

lui à la tête d'une puissante Armée, & ayant subjugé tout le Païs d'alentour, il l'enferma dans *Samarie*. Après un siége de trois ans la Ville fut prise, *Osée* chargé de chaines, & condanné à une prison perpétuelle, & le Peuple mené en Captivité.

Livre de Tobie.

Dans cette révolution, *Tobie* de la Ville de *Tesbe*, dans la Tribu de *Nephtali*, fut transporté avec *Anne* sa femme & *Tobie* son fils en *Assyrie*, où il se rendit recommandable à tout le monde par sa pieté, qui lui gagna si fort le cœur de *Salmanazar* le Conquerant, qu'il le fit son *Pourvoyeur*, avec la liberté d'aller où bon lui sembleroit; ce qui lui donna l'occasion, & la facilité de visiter & d'assister ses pauvres Compatriotes, qui se trouvoient dans la détresse. Mais ce sont-là des choses qu'on peut voir assés au long dans le Livre, qui porte le nom de ce pieux *Israëlite*. Ce Livre paroit n'avoir d'abord été que des memoires de famille, commencés par *Tobie* le Pére, continués par son fils, achevés par quelqu'autre de cette Maison, & mis enfin, par quelque *Juif Babylonien*, dans la forme où nous le voions aujourd'hui. Le fonds de ce Livre est généralement regardé, tant par les *Juifs* que par les *Chrétiens*, comme une histoire réelle; quoique d'ailleurs on ait, ce semble de bonnes raisons, (w) pour ne pas lui donner rang parmi les Ecrits Canoniques. (x) Il faut avouer que ce Livre contient certaines choses, qui ne peuvent pas trop bien s'accorder avec une foi raisonnable; comme le long voiage du jeune *Tobie* dans la compagnie d'un Ange, qui, pour cet effet, emprunte le Nom & la figure *d'Azarias*; l'histoire de la fille de *Raguël*; la chasse donnée au Diable par la fumée du cœur & du foye d'un poisson, & l'aveuglement de *Tobie* guéri par le moyen du fiel de ce même poisson.

Ce sont là des choses qui ressemblent plutôt aux fictions *d'Homère*, qu'à des faits raportés par le saint Esprit, & qui fournissent contre ce Livre des objections telles qu'on n'en peut point faire de si fortes contre aucun autre Ecrit de la même Classe. On ne laisse pourtant pas de trouver d'utiles leçons de charité & de patience, dans l'empresse-

(w) Les C R. ont sans raison suffisante reçu ce Livre dans le Canon des Ecritures; Car à suposer même que le fonds de l'histoire fut vrai, ce qui est tout ce qu'on peut raisonnablement demander; il est sûr que celui qui l'a composé y a entremêlé bien des choses, qui sont purement de son invention. *Prideaux*, ubi sup. (x) Id. ibid.

ſement que témoigne *Tobie* le Pére, à ſecourir de tout ſon pouvoir ſes fréres afligés, & dans la ſoumiſſion pieuſe qu'il fait paroitre aux Ordres de la Providence, en ſuportant juſqu'au bout ſans murmure les Malheurs de ſa Captivité, de la pauvreté, & de la perte de ſa vuë.

*Samaritains.* *Salmanazar* ayant ainſi emmené les *Iſraëlites.*Captifs en *Aſſyrie*, tira de ſes propres Etats, ſavoir de la *Babylonie* & des autres Provinces pluſieurs Colonies, qu'il envoia dans le Païs de *Canaan*, où elles ſe mirent en poſſeſſion des Villes qu'elles y trouvérent & y demeurérent. Mais comme elles ſouïlloient la Terre Sainte, par leur Idolatrie, (y) *Le Seigneur envoya parmi elles des Lions qui les detruiſoient.* Le Peuple, imputant cette Calamité, à ce qu'il n'adoroit pas le Dieu du Païs comme il vouloit être adoré, fit venir *d'Aſſyrie* un des Prêtres *d'Iſraël*, qui s'étant habitué à *Bethel*, enſeigna à ces Nouveaux habitans de la *Paleſtine*, la maniére de ſervir le Dieu des *Iſraëlites.* (z) Mais ils ne le ſervirent pas ſeul, ils ne firent que l'aſſocier à leurs autres Divinités, & ils l'adorérent conjointément avec les Dieux des Nations dont ils tiroient leur Origine; En ſorte que ſervant leurs propres Idoles & le vrai Dieu en même tems, ils introduiſirent dans la Religion, un mélange de Culte Monſtrueux & bizare; & telle fut l'Origine de cet Aſſemblage confus de Nations qui furent connues dans la ſuite ſous le Nom de *Samaritains*.

*Ezechias ſa pieté.* Le Roiaume de *Juda* ſubſiſta plus long-tems que celui *d'Iſrael.* Il étoit alors gouverné par *Ezéchias*, Prince véritablement Religieux, qui ne ſouffroit dans toute l'étendue de ſes Etats, d'autre Culte, que celui de l'Eternel ſeulement, & encore tel qu'il étoit ordonné par la Loi de *Moïſe.* Pour cet effet (a) il fit r'ouvrir les portes du Temple que ſon Pére *Achaz* avoit fait fermer; fit reparer cet Edifice Sacré, & ordonna aux Prêtres, & aux *Lévites* de le purifier.

Quand cela fut fait, il renouvella les Sacrifices ordinaires, célébra la Pâque, & rétablit l'Ancien Culte dans toute ſa Solennité. Non ſeulement cela, mais il renverſa encore les Autels des faux Dieux, *Ota les hauts lieux*, abatit les Bocages où l'on alloit adorer, & (b) *mit en piéces le Serpent d'Airain*, que *Moïſe* avoit élevé

(y) 2. Rois XVII. 25. (z) XVIII. (a) 2. Chron. XXIX. 3. (b) Quoique l'Ecriture Sainte diſe expreſſément, que le Serpent d'Airain fut mis en piéces

élevé dans le Désert, parce que jusques à ce tems-là les Enfans d'Israël lui avoient fait des enfencemens.

Cette pieté *d'Ezéchias* fut recompensée d'un Règne heureux & d'une délivrance signalée. *Sennacherib* Roi *d'Assyrie*, s'étoit mis en marche, dans le dessein de détruire *Jérusalem* & tous ses habitans.

Mais la même nuit, selon quelques Interprêtes, qu'il fut arrivé devant la Place, (c) *un Ange du Seigneur sortit, & dans une seule nuit frapa dans le Camp des Assyriens, cent quatre vingt & cinq mille hommes*, en sorte que, quand *Sennacherib* se leva, il trouva que toute son Armée n'étoit presque que de *Corps morts*. Frapé de cette terrible Catastrophe, il prit la fuite, & tout couvert de confusion, il se hâta de gagner *Ninive* au plus vite. Sa cruauté & sa Tyrannie l'avoient rendu si insuportable, même à sa propre famille, que deux (d) de ses fils formérent une conspiration contre sa personne, & le massacrérent.



par *Ezéchias*, les Cath. Romains ne laissent pas de montrer encore aujourd'hui dans l'Eglise de St. *Ambroise* à *Milan*, un Serpent d'Airain, qu'ils prétendent être le même, que *Moyse* éleva dans le Désert ; & dans cette pensée les ignorans lui rendent un Culte Idolatre : il est pourtant vrai, qu'il y a dans cette Communion des Savans, qui reconnoissent l'imposture, & qui la rejettent *Prideaux*. Part. I L. I. (c) 2. Rois XIX. 25. *Herodote*, sur le raport des Prêtres *Egyptiens*, nous fait L. 2. un détail de cette délivrance des *Assyriens*, mais il déguise le fait en apliquant à la Ville de *Pelusium*, ce qui convenoit à *Jerusalem*, & en otant à *Ezéchias* ce qu'il atribue à *Sethon* Roi *d'Egypte*, lequel, dit il, à cause de sa pieté, obtint que pendant que le Roi *d'Assyrie* assiégeoit *Pelusium*, une multitude innombrable de Rats, fut miraculeusement envoiée dans le Camp Ennemi, où dans une seule nuit, ces Animaux rongérent toutes les Courroies des Boucliers & des Carquois avec toutes les cordes des Arcs; ensorte que les *Assyriens* s'étant levés le matin, se trouvant sans Armes propres à pousser le Siége, furent obligés de le lever & de s'en aller. Il est à remarquer *qu'Hérodote* donne au Roi *d'Assyrie*, à qui cela arriva, le même Nom que l'Ecriture ; ce qui fait voir, qu'il s'agit ici du même fait, mais un peu déguisé dans le raport de l'historien *Grec*. Au reste ce déguisement ne doit pas nous surprendre : il vient de gens, qui avoient une extrême aversion pour les *Juifs*, & pour leur Religion : il n'avoient donc garde de raporter quoi que ce fut, qui put donner du relief, à ce Peuple ou à son Culte. *Prideaux* ubi suprà. (d) Quelques Interprêtes prétendent, que *Sennacherib* avoit fait vœu, de Sacrifier ses deux fils *Adrammeleck*, & *Sharetzer*, pour apaiser ses Dieux & pour se les rendre favorables dans le retablissement de ses afaires ; mais que ses deux fils l'ayant apris, conçurent le dessein hardi & dénaturé de le prévenir & de l'im-

Quelques Docteurs *Juifs* croient que cette destruction de l'Armée de *Sennacherib* fut causée par la foudre. Mais il y a, ce semble, plus de vraisemblance, à l'attribuer à un vent chaud & pestilentiel qui soufle (e) fréquemment dans ces quartiers-là, & qui fait mourir dans un moment grand nombre de personnes, lors qu'il lui arrive de donner sur une multitude, comme on en a souvent des exemples dans ces grandes Caravanes de *Mahometans*, qui tous les ans font le Pélérinage de la *Mecque*.

*Retrogradation* du Soleil sur le Cadran *d'Achaz.*

Mais quels qu'aient été les moiens dont Dieu se servit pour operer cette délivrance, il est certain qu'elle fut miraculeuse, & un Ouvrage de sa Puissance infinie. Nous en pouvons dire autant de cette guérison d'une Maladie dangereuse, dont Dieu favorisa le Roi *Ezéchias*, qui en fut assuré par une retrogration du Soleil, laquelle se fit remarquer sur le Cadran *d'Achaz*. Les Commentateurs ne s'accordent pas sur la Nature de cette retrogradation. La plûpart des Modernes pensent que, puisque dans le 20. Chap. du second Livre des *Rois*, où cet événement nous est particuliérement raporté, il n'est point dit que le Soleil ait retrogradé, mais seulement que ce fut *l'ombre* qui *rebroussa chemin sur le Cadran d'Achaz*, ce qui est repété jusques à trois différentes reprises; & que puisque les *degrés*, ou les *lignes* de ce Cadran, pouvoient marquer les heures, les demi-heures, ou même selon (f) quelques-uns les Minutes, ils en concluent que le Miracle fut operé seulement sur le Cadran, & non sur le Corps du Soleil, ou que Dieu ne fit dans cette occasion, aucune altération dans le mouvement des Cieux; mais que, seulement par le moien de (g) quelques Météores, ou de quelque refraction extraordinaires, il dirigea la Lumiére du Soleil, & dissipa ses raions de façon que l'ombre ne se fit voir que sur la ligne que le Prophéte avoit désignée. Cependant ce même Prophête, dans l'endroit de ses Révélations, où il nous (h) fait le recit du prodige dont nous parlons, dit expressément que le Soleil *retourna de dix dégrés, par lesquels il étoit décendu*; Ce qui a fait croire aux Anciens Commen-

moler lui-même; ce qu'ils executérent. Ce n'est là qu'une conjecture, fondée uniquement sur ce qu'on ne peut rien imaginer de plus solide, pour excuser un parricide si méchant & si détestable. *Prideaux* ubi suprà. (e) *Thevenot.* voiages P. II. L. I. C. 20. (f) *Voss.* De Orig. & progress. Idol. L. 2. C. 9. (g) *Derham* Astro-Theolog. (h) Esaïe XXXVIII. 8.

mentateurs tant *Juifs que Chrêtiens*, que le Miracle ne se fit pas sur l'ombre, mais sur le Corps du Soleil, ou, comme le dit le Savant *Usberius* dans ses Annales, que *le Soleil* (i) *& tous les Corps Célestes retrogradérent, & que la Nuit suivante perdit autant de tems que le jour qui l'avoit précédée en avoit gagné.*

(k) Cependant cette retrogradation ne dura pas assés pour causer une variation considérable dans les Corps Célestes. Il est vraisemblable qu'aussi-tôt après la production du Miracle, ils reprirent leurs places & leur cours accoutumé, quoi que dans le moment que la chose se passa, la variation fut assés sensible, pour exciter l'admiration & la Curiosité des Nations voisines, de celles surtout qui s'apliquoient à l'étude de l'Astronomie. Aussi voions nous que *Berodach-Baladan* Roi de *Babilone*, envoia des Ambassadeurs à *Ezéchias*, non seulement pour le féliciter de son retablissement, mais aussi (l) *pour s'informer* en même tems *du Miracle qui étoit arrivé dans le Païs.*

*Ezéchias*, après avoir été pendant la durée de son Règne, l'objet de l'Amour de Dieu & de sa faveur, termina une vie paisible, par une mort tranquille, & fut regrété de tout *Juda* & de toute la Ville de *Jérusalem*, qui donnérent solennellement à son Corps la plus haute & la principale place parmi (m) *les Sépulcres des Enfans de David*, faisant voir par-là, qu'ils regardoient ce Prince,

 com-

(i) An Mund. 4001. (k) *Patrick* sur 2. Rois XX. 11 (l) 2. Chron. XXXII. 31. (m) Ce tombeau, où ce Cimetiére que l'on apelle, *les Sepulcres des Rois de la maison de David*, est un Ouvrage très beau, & très magnifique. Il se trouve à présent hors des Murs de *Jérusalem*, mais on croit, qu'avant la destruction de cette Ville par les *Romains*, il étoit renfermé dans son Enceinte. Il consiste dans une grande Cour de 120. piés en quarré avec une Galerie où Cloitre sur la gauche. Cette Cour & cette Galerie, avec les Colonnes qui la soutiennent, ont été taillées dans un Roc solide de Marbre: Au bout de la Galerie il y a un passage étroit, ou Trou, par lequel on entre dans une Chambre de 24. piés en quarré, au dedans de laquelle il y a plusieurs autres Chambres plus petites, l'une dans l'autre, avec des portes de pierre, qu'il faut ouvrir pour y entrer. Toutes ces Chambres avec la grande Sale ont aussi été taillées dans le Marbre. Aux côtés de ces moindres Chambres sont plusieurs Niches, ou l'on déposoit dans des Cercueils de pierre les Corps des Rois décédés; Et ce fut, sans doute dans la plus reculée & la principale de ces Chambres que fut mis le Corps du pieux *Ezéchias*, dans une Niche taillée exprès, dans la partie la plus haute de la Chambre, pour lui faire plus d'honneur. Cet Ouvrage paroit véritablement être de *Salomon*, car il doit avoir couté des

comme le plus digne & le meilleur de tous ceux de cette famille; qui les avoient gouvernés, depuis celui qu'ils en considéroient comme le fondateur, & le Chef.

L'An du Monde 3306. Avant J.C. 698.

Le Malheur *d'Ezéchias*, fut d'avoir pour Successeur un fils, qui fut le plus méchant de tous les Rois de *Juda*. *Manassé* n'avoit que (n) douze ans, quand il parvint à la Couronne. Pendant sa *Minorité*, il eut pour Tuteurs, & pour Conseillers, des gens, qui n'ayant pû gouter la *Reformation* de son Pére, prirent un grand soin de lui inspirer de tout autres principes, & de corrompre sa Jeunesse, par les maximes les plus pernicieuses, tant sur la Religion, que par raport au Gouvernement; En sorte que ce Prince ayant atteint sa *Majorité*, se montra le plus impie & le plus cruel de tous ceux qui étoient jamais monté sur le Thrône, soit de *Samarie* soit de *Jérusalem*.

*Manassé* sa méchanceté.

Car non seulement il rétablit dans ses Etats l'Idolatrie de toutes les sortes; Mais même il changea la Maison de Dieu en un Temple d'Idoles; éleva une Image dans le Sanctuaire, bâtit des Autels aux *Baalins*, & à toute l'Armée des Cieux dans les deux parvis; fit passer ses Enfans par le feu en l'honneur de *Moloch*, &, en un mot, introduisit parmi ses Sujets toutes sortes de profanations Idolatres, afin que par ce moien la véritable Religion se corrompit tout à fait, & que l'impieté de toute espèce se répandit d'autant mieux par tout le Roiaume. Pour cet effet, il ne pratiqua pas seulement lui-même toutes ces abominations, mais il suscita encore une terrible persécution contre tous ceux qui ne vouloient pas s'y conformer. Ce fut alors qu'il remplit tout le Païs de sang innocent; qu'il fit souffrir des suplices cruels & barbares à la plûpart des Prophêtes, qui étoient assés hardis pour le reprendre, & que par ses Ordres *Esaïe* fut scié *par le milieu du Corps*. Dieu irrité de ces horribles impietés, déclara solennellement, qu'il étoit resolu (o) *d'étendre sur Jerusalem le Cordeau de Samarie, & le Niveau de la Maison d'Achab, & de nétoier Jérusalem* de tous ses habitans, *comme on nétoie un plat que l'on renverse après l'avoir nétoié.* Cette menace fut pleinement exécutée dans la suite; mais pour lors, Dieu se con-

sommes immenses. Il est encore entier aujourd'hui, & c'est la seule Antiquité, qui nous soit restée de l'Ancienne *Jérusalem*, ou du moins la seule qu'on puisse voir dans cet endroit. *Prideaux*. Part. I. L. I. (n) 2. Rois. XX. 21. (o) XXI. 13.

contenta d'exciter les *Assyriens* à faire une irruption sur *Juda*: Ils commirent de grands désordres par tout le Païs, prirent *Manassé*, le mirent aux fers & l'emmenérent prisonnier à *Babilone* avec un grand nombre de ses Sujets.

Les Malheurs de la Captivité furent salutaires à ce Prince. Ses chaines & sa prison le firent r'entrer en lui-même; il se répentit de ses péchés, & Dieu ayant adouci en sa faveur le cœur du Roi de *Babilone*, il fut remis en liberté, & il retourna à *Jérusalem*, où il s'apliqua à détruire le Culte Idolatre, que lui-même avoit auparavant établi, & il consacra entiérement le reste de sa vie au Service de ce Dieu, dont il avoit provoqué la Colère, qui à cause de sa répentance, lui accorda une délivrance des plus signalées. *Nabuchodonozor* Roi d'*Assyrie* ayant défait, & pris prisonnier *Arphaxa* Roi des *Médes*, se proposoit, de se jetter sur *l'Occident* de *l'Asie*, & d'en subjuguer tous les Peuples. Dans cette vue, il envoia *Holofernes* son Général avec une Puissante Armée, lequel répandant la terreur de tous côtés se rendit maitre de la *Mésopotamie*, de la *Syrie*, & de la *Lybie*, & de la *Cilicie*, & qui enfin étant entré en *Judée*, vint mettre le Siége devant (p) *Bethulie*. Il y périt & toute son Armée fut taillée en piéces, comme la chose nous est raportée dans le Livre de *Judith*. Mais les Savans ne conviennent pas entr'eux si ce Livre ne contient rien que de vrai, ou si ce n'est seulement qu'une histoire faite à plaisir.

Les Savans de la Communion *Romaine* prétendent, que le tout en est véritable, puisqu'ils l'ont admis dans le Canon des Livres Sacrés, mais plusieurs Auteurs *Protestans* (q) le regardent plutôt comme un recit *parabolique*, destiné à consoler & à instruire les *Juifs*, sous l'envelope de *l'Allegorie*, que comme une Narration d'un *fait* qui

Considerations sur le Livre de *Judith*.



(p) *Bethulie* selon *Calmet*, dans sa préface au devant du Livre de *Judith*, est la même que *Bethul*, Josué, XIX. 4. Ville dans la Tribu de *Simeon*, dans laquelle il y avoit un fameux *Pantheon*, ou Temple dédié à tous les Dieux, situé sur un Coteau, & qui ayant, à cause de cette situation la vue sur toute la Ville, donna vraisemblablement à cet endroit le nom de *Bethul*, c'est à dire *Maison de Dieu*. Les Voiageurs nous parlent, il est vrai d'un autre lieu nommé *Bethulie*, & situé dans la Tribu de *Zabulon*, au nord de *Scithopolis*. Mais ce lieu est de trop fraiche date, pour être celui dont il est question à présent, puisque ni *Josué*, ni *Josephe*, ni *Eusébe*, ni Saint *Jérome* n'en font aucune mention. (q) Ce qui a obligé les Ecrivains

qui fut réellement arrivé. (r) *Grotius* en particulier soutient, que ce Livre fut écrit dans le tems *qu'Antiochus Epiphanes* vint en *Judée*, & qu'il y excita une cruelle persécution contre l'Eglise *Judaïque*. Selon lui, le but de celui qui le composa, étoit de fortifier les *Juifs* contre les maux qu'ils avoient à craindre de la part de leur Tyran, par l'espérance que Dieu les en délivreroit un jour. *Judith*, (nous dit cet Illustre Savant) « y représente la *Judée*, & *Bethulie*, „ le Temple ou la Maison de Dieu, enfin l'Epée qui en sort, est le „ symbole des prieres des Saints. Le Diable y est désigné par *Nabuchodonozor*, dont le Roiaume *d'Assyrie* est celui du Démon, qui „ est l'orgueil. *Holofernes* est *Antiochus Epiphanes* l'instrument du „ Diable, dans cette persécution, lequel se vit Maitre de toute la „ *Judée*, qui paroit ici sous l'emblême d'une Veuve, parce qu'elle „ étoit dénuée de secours. Dieu enfin y porte le nom *d'Eliakim*, „ qui veut bien se lever pour la déffense de son Peuple, & qui retranche enfin cet instrument du Démon, qui faisoit tous ses efforts „ pour le corrompre. ", Tout cela est ingénieux. Mais il faut avouer que, comme le Livre en lui même n'a pas beaucoup l'air d'une Parabole, ou d'une fiction, aussi les Anciens tant *Juifs* que *Chrêtiens*, l'ont-ils toûjours regardé comme une véritable histoire, & l'ont constamment citée comme telle, quoique les prémiers ne lui ayent jamais donné rang parmi leurs Livres Canoniques & inspirés.

L'An du Mónde 3361. Avant J.C. 643.

*Manassé* eut pour Successeur (s) son fils *Amon*, qui imitant les commencemens du Règne de son Pére, plutôt que les derniéres années de sa vie, se livra sans réserve au Crime & à l'impieté; ce qui poussa ses propres Domestiques à conspirer contre lui, & à le tuër, après deux ans de Règne. Son fils *Josias* (t) lui succéda, agé seulement de huit ans: Ce dernier eut le bonheur de tomber, pendant sa Minorité, entre les mains de Tuteurs, plus gens de bien que ne l'avoient été ceux de Manassé son Ayeul. Parvenu à l'âge de Majorité, il fit remarquer en lui toutes les qualités d'un Prince excellent; puisque non seulement il égala en pieté & en Ver-

dont nous parlons, à regarder ce Livre comme une *Allégorie*; C'est qu'à le prendre dans le sens literal, on ne sait pas en quel tems placer cette histoire, avant ou après la Captivité des *Juifs*. Mais toutes ces difficultés disparoissent en la supposant arrivée sur la fin du Règne de *Manassé Prideaux* ubi suprà (r) *In præfatione ad annot. in Librum.* (s) 2. Rois XXI. 18. (t) XXII.

Vertus, mais qu'il ſurpaſſa même ceux de ſes Predéceſſeurs, qui s'étoient le plus diſtingués à ces deux égards. Car, auſſi-tôt après ſon élévation ſur le Thrône, il détruiſit les Idoles de *Baal*, & renverſa ſes Autels. Celui même de *Bethel* n'échapa pas à ſon zèle, non plus que ceux que les *Iſraëlites* avoient élevés ſur les *hauts lieux*, & tout ce qui tendoit à l'Idolatrie. Il fit plus, s'étant tranſporté lui-même à *Bethel*, les Os des Prêtres Idolatres furent exhumés par ſes Ordres, & brulés, ſelon la prédiction qui en avoit été faite quelques ſiécles auparavant, ſur l'un des Autels que *Jeroboam* avoit fait dreſſer. Ainſi il travailla à reformer généralement, toutes les Villes de la *Samarie* qui ſe trouvoient ſoumiſes à ſa Domination.

Dans le même tems *Joſias* fit auſſi reparer & embellir le Temple de *Jeruſalem*; Et pendant que le Souverain Sacrificateur en examinoit ſoigneuſement toutes les parties, pour voir ce qu'il y avoit à faire, il trouva l'Original de la Loi écrit de la main même de *Moïſe*. Cet Original devoit, à la vérité avoir été placé dans le lieu très-Saint, à côté de l'Arche de l'Alliance. Mais on conjecture, qu'il en avoit été ôté & caché ailleurs, ſous le Règne de *Manaſſé*; dans la crainte que ce Prince Impie ne le détruiſit. Il paroit clairement, (u) par la conduite du Souverain Sacrificateur, auſſi bien que par celle du Roi, dans cette occaſion, qu'ils n'avoient, ni l'un ni l'autre, vû juſqu'alors aucune copie de ce Livre Divin; ce qui montre juſqu'à quel point de corruption l'Egliſe *Judaïque* étoit tombée, lorſque le Pieux *Joſias* entreprit de la reformer. Exemplaire de la Loi trouvé dans le Temple.

Car quoique *Ezéchias* eût entretenu (v) des Scribes dont la fonction étoit de ramaſſer les Livres Saints, & d'en multiplier les copies; Cependant, ces mêmes Copies, par l'injuſtice des tems poſterieurs, & ſous les Règnes de *Manaſſé* & d'*Amon* furent tellement défigurées, ſi fort négligées, & il s'en perdit un ſi grand nombre, qu'il n'en reſta dans le Païs, qu'entre les mains de très peu de perſonnes, qui les gardoient ſecrettement, juſqu'à-ce, que l'Original en fut trouvé dans le Temple. Depuis ce tems-là, on tira, ſans doute par les ſoins de ce Prince pieux, pluſieurs Copies de la Loi, & des autres Livres Sacrés, qui exiſtoient alors, deſquels *Eſdras* compoſa ſon Canon, après le retour de la Captivité, comme nous le verrons ci-deſſous.

La

(u) Verſ. 8. &c. (v) Proverbes XXV. I.

L'an du Monde 3392. Avant J.C. 612.

La vingt-& neuviéme année de *Josias*, *Nabopolassar* Roi de *Babylone*, s'étant allié avec *Astiage*, fils ainé de *Cyaxares*, par le Mariage de *Nébucadnetzar* son fils, avec *Amyitis*, fille *d'Astiage*, se ligua avec lui contre les *Assyriens*. Après quoi, à forces réunies, ces deux Princes assiégérent *Ninive*, la prirent, massacrérent son Roi, & pour faire plaisir aux *Mèdes*, ruïnérent absolument cette grande & Ancienne Ville. (x) Il est vrai, que de ses Ruïnes on en bâtit une autre, qui porta long-tems le même Nom. Mais elle ne parvint jamais à la gloire & à la grandeur de cette prémiére Métropole. On l'apelle aujourd'hui *Mozul*. Elle est située à *l'Occident* du *Tigre*, au lieu que l'Ancienne *Ninive*, étoit sur le bord *Oriental* de ce Fleuve. On peut encore y voir des Ruïnes d'une grande étendue. En effet, il falloit, que cette Ville, fut fort vaste, puisque, suivant la relation (y) d'un Auteur digne de foi, elle avoit 480. Stades de tour, qui, selon nôtre maniére de compter, font 60. de nos Milles, ou 20. lieues de chemin; Et puisque, du tems de *Jonas*, ceux (z) *qui ne pouvoient pas discerner, leur main droite de leur main gauche*, c. d. les Enfans, qui n'étoient pas encore parvenus à l'âge de raison, alloient au nombre de *plus six vingt Mille ames*, il falloit nécessairement, (a) que le tout montât à plus de six cent Mille.

Destruction de Ninive.

Mort de Josias.

Les *Babyloniens* & les *Mèdes*, après avoir détruit *Ninive*; se rendirent si formidabl s, qu'ils excitérent la jalousie de tous leurs Voisins; Ces derniers, pour arrêter un torrent dont ils craignoient la fureur, s'avancérent avec de grandes forces, du côté de *l'Euphrate*, sous les Ordres de *Necbo* Roi *d'Egypte*, dans la résolution de leur livrer bataille. *Necbo*, qui devoit nécessairement passer par la *Judée*, en demanda la permission à *Josias*, qui la lui refusa, & qui posta son Armée dans des Lieux où il pouvoit retarder la Marche du Monarque *Egyptien*. On en vint aux mains: le Roi de *Juda* fut blessé, & en mourut peu de tems après. La mort d'un Prince aussi excellent, fut le juste sujet des regrets de tout son Peuple. Mais personne, ne le regretta avec autant de sincérité, que le Prophête *Jerémie*, qui sentant parfaitement la grandeur de cette perte, & prévoyant aussi clairement les malheurs qui devoient dans la suite ac-

(x) *Thevenot* Voiages. Part. II. L. I. C. IV. (y) *Diodor.* de *Sicile* L. II. (z) Jonas, IV. II. (a) *Calmet.* Dict au mot. *Ninive.*

accabler toute la Nation des *Juifs*, versa dans une Elégie, qui porte le Nom de *Lamentation*, une grande partie de l'amertume, dont son cœur se trouva pénétré à la vue de ces deux tristes objets.

Un grand nombre de Commentateurs sont dans la pensée, que *Josias* s'engagea témérairement & imprudemment dans cette guerre, se confiant trop sur le mérite de son entreprise; mais il y auroit trop de présomption à attribuer à un Prince si religieux, une pensée aussi vaine; & il n'est pas nécessaire d'en venir là, pendant que l'on peut donner une beaucoup meilleure raison de sa conduite dans cette occasion. (b) Lorsque *Manassé* fut rétabli sur le Thrône de ses Péres, les Rois de *Juda* prêtoient hommage aux Rois de *Babylone*, & par leur Serment, ils s'engagoient à se joindre à eux, contre tous leurs ennemis, sur tout quand il s'agissoit de défendre les frontiéres de l'Empire, contre les *Egyptiens*. Il semble même, que ce fut pour cette raison qu'on avoit cédé aux Successeurs de *David* le reste du Païs de *Canaan*, que les Enfans d'*Israël* possédoient avant leur Captivité; parce qu'il est certain que *Josias* exerçoit une certaine Jurisdiction sur les Contrées dont il s'agit. Si donc ce Prince, malgré ses engagemens, eut permis aux ennemis du Roi de *Babylone*, de passer sur ses Terres, pour lui faire la guerre, il auroit manqué par là à sa parole, & à la fidélité qu'il lui avoit jurée au nom de son Dieu, ce qu'un homme aussi vertueux, & aussi juste, que l'étoit *Josias*, ne pouvoit qu'haborrer souverainement. Ce ne fut donc pas, par présomption, mais par devoir qu'il entreprit cette guerre. Il y périt malheureusement, & il entraina avec lui dans le Tombeau toute la gloire, l'honneur, & la prospérité de la Nation *Juive*; puisque dès-lors, on ne vit plus en *Canaan*, qu'une longue & triste enchainure de jugemens de Dieu, jusqu'à-ce qu'en fin, une funeste destruction engloutit tout *Juda* & *Jerusalem*. Nous passons sous silence les événemens de quelques Régnes, qui ne furent presque remarquables, que par leurs méchancetés. *Jebojakim* étoit à peine monté sur le Thrône, que (c) *Nebucadnetzar* Roi de *Babylone*, ayant fait une invasion dans la *Judée* assiégea *Jerusalem*, la prit, emmena à *Babylone* le Roi de *Juda*, & emporta une partie des Vases du Temple. Dans la suite, & à condition, que *Jebojakim* deviendroit son *Tributaire*, il lui rendit la liberté, & le re-

Quelle en fut l'occasion.

Xxx ta-

(b) *Prideaux*, P. I. L. 4. (c) 2. Rois, XXIV.

tablit dans ses Etats. Peu de tems après, ce même *Jehojakim* ne laissa pas, de manquer à la fidélité qu'il devoit à son Vainqueur. La *Judée* envahie, *Jérusalem* assiégée, & *Jehojakim* pris & tué dans une sortie, furent les suites de cette révolte. *Jehojachim* son fils rendit la Ville, & n'obtint pour toute composition, que la vie; Car immédiatement après, il fut enchainé, & emmené à *Babylone*, avec un grand nombre d'autres Prisonniers, du nombre desquels se trouvérent sa Mére, ses femmes, les Officiers de sa Cour, les Princes du sang, & ce qu'il y avoit de plus vaillans hommes de la Nation, qui servirent à recruter l'Armée du Roi; des Ouvriers de toutes les sortes, qui furent destinés à travailler aux bâtimens qu'il faisoit construire à *Babylone*; tous les Thrésors de la maison du Seigneur, & toutes les Richesses, qui se trouvérent dans le Palais des Rois. En un mot, il ne laissa dans ce Païs désolé, que la plus vile Populace. Cependant il établit pour Roi sur ces malheureux restes de son invasion, un certain *Mattaniah*, à qui il donna le nom (d) de *Sédécias*, & duquel il exigea un Serment de fidélité & de soumission. Ce Nouveau Vassal, s'étant ligué peu de tems après avec *Pharaon Hophra* Roi *d'Egypte*, & ayant par cette Alliance enfreint le Serment qu'il avoit prêté au Roi de *Babylone*, celui-ci leva une puissante Armée, & parut aussitôt devant *Jerusalem*, qu'il serra de si près, que les habitans, réduits aux dernières extrémités, se virent contraints par la disette des vivres, à se manger les uns les autres. La Ville fut prise d'assaut, & le Roi, avec quelque peu de ses meilleures Troupes, s'étant fait jour au travers du Camp ennemi, dans le dessein de traverser le *Jourdain*, pour chercher un Asile, fut poursuivi par les *Chaldéens*, qui l'ateignirent dans les Plaines de *Jérico*; le peu de Soldats qui l'accompagnoient furent dispersés; lui-même fait prisonnier, fut conduit vers *Nebucadnetzar*, qui pour lors faisoit sa résidence à *Riblah* Ville de *Syrie*. Là ce Roi victorieux pour augmenter la misère de son Prisonnier, fit massacrer sous ses yeux ses fils, & tous ceux des Princes, dont les avis

(d) *Sédécias*, en langue *Chaldaïque*, signifie *Justice du Seigneur*; en donnant ce nom à *Mattaniah*, *Nebucadnetzar* se proposoit de le faire continuellement souvenir de la vengeance à laquelle il devoit s'attendre de la part de la Justice de l'Eternel son Dieu, au cas qu'il violât cette fidélité qu'il venoit de lui jurer, d'une maniére si solennelle *Prideaux*, Part. I. L. I.

avis l'avoient empéché de rendre la Ville. Après quoi il lui fit crever les yeux, & l'ayant chargé de chaines d'Airain, il le mena en Triomphe à Babylone, où il mourut en prison. Peu de tems après, *Nebuzar-adan*, Capitaine des gardes du Vainqueur, ayant pillé tout ce qu'il put trouver de richesses, tant dans le Temple, que dans les Maisons des particuliers, mit le feu à la Ville, & à la Maison de l'Eternel, renversa les Murailles, les Tours, & les Forteresses qui en dépendoient, & rasa entiérement tous ses Edifices. *Jérusalem* resta dans ce triste état 52. ans; Mais par la faveur de *Cyrus*, *les Juifs*, relâchés de leur Captivité, retournérent dans leur Patrie, rebâtirent leur Sainte Cité, & en relevérent les Ruïnes.

---

# SECTION III.

## *Ce qui se passa de plus mémorable durant la Captivité.*

NAbucadnetzar de retour à Babylone, après avoir terminé la guerre contre les *Juifs*, & réglé entiérement ses affaires dans la *Syrie*, & dans la *Palestine*, fit dresser, du butin qu'il avoit fait dans cette expédition, en l'honneur (e) de *Bel* son Dieu, une Statue d'Or, dont (f) *la hauteur étoit de 60. Coudées, & la largeur de 6.; il l'éleva dans la Plaine de Dura*, avec ordre exprès à tous ses Sujets, de l'adorer. Cette histoire nous est raportée fort au long, dans le troisiéme Chapitre de *Daniel*.

L'An du Monde 3417. Avant J.C. 587.

Xxx 2 On

(e) *Bel* ou *Baal*, est le même que Belus, qui fut le prémier Roi de *Babylone*, & à qui on rendit des honneurs Divins après sa mort. On lui bâtit aussi, & on lui consacra dans cette Ville, un Magnifique Temple, qui subsista, jusqu'à ce que *Xerxés*, revenant de son expédition contre les *Grecs*, le fit démolir; & le laissa dans cet état, après en avoir enlevé les Richesses immenses, qui y étoient renfermées. *Calmet* Dict. au Mot *Bel*, & *Prideaux* ubi sup. (f) Lorsqu'il est dit, que cette Statue avoit 60. Coudées, c. d. 90 piés *de haut*, il faut l'entendre, de la Statue, & du pied destal pris ensemble; car puisqu'elle n'avoit que 6. Coudées de largeur, sa hauteur, à la suposer de 60. Coudées, eût été dix fois l'épaisseur, ce qui auroit excédé toutes les proportions d'un homme, dont la hauteur, à la prendre au milieu du Corps de l'homme le plus mince, ne va jamais au delà, de 6. fois sa largeur. Il est donc fort vraisemblable, que cette Statue étoit précisément la même,

Pourquoi *Daniel* ne fut pas jetté dans la fournaise ardente avec ses trois Compatriotes.

On demande ici, comment *Daniel* put échaper au suplice, auquel furent condamnés à cette occasion trois de ses Compatriotes. Il est très certain, qu'il ne se prosterna pas devant l'Idole dont nous venons de parler, & qu'il ne l'adora pas non plus. Un acte si impie ne pouvoit du tout point s'accorder avec le Caractère d'un homme religieux. Il faut donc nécessairement supposer, ou qu'il étoit absent, ou que, s'il se trouvoit alors à la Cour, il ne fut pas accusé. Nous lisons que, lors qu'il fut question de dédier cette Statue, *Nabucadnetzar* avoit fait assembler tous ses Princes, ses Conseillers, ses Gouverneurs, ses Capitaines, ses Officiers, & en général tous ses Ministres, pour rendre par leur présence cette Dédicace plus solennelle. On ne sauroit donc s'imaginer avec quelque vraisemblance, que *Daniel* qui étoit parvenu aux prémiers Emplois de l'Etat, fût alors absent. Il paroit bien plus naturel, de croire, qu'il étoit présent, mais que ses ennemis, à cause de l'estime singuliére, que le Roi faisoit de sa personne, (pour avoir depuis peu si bien interprété son songe de la Statue, composée de différens Métaux, ce que n'avoient pû faire tous les *Magiciens*, les *Astrologues*, les *Dévins*, & les *Caldeens* du Roiaume,) ne jugérent pas à propos, de commencer par lui, à donner des preuves de leur haine pour sa Nation. Ils trouvérent plus convenable à leurs Interêts de tomber prémiérement sur ses trois Amis, & de se frayer par-là le chemin à détruire le principal objet de leur jalouse fureur. Mais la Providence intervint d'une maniére Miraculeuse, en faveur de l'innocence oprimée, & imposa pour jamais silence aux Accusateurs. Voilà sans doute, la raison, pour laquelle *Daniel*, ne se trouve pas même une seule fois nommé dans cette affaire.

Cet Illustre personnage, qui étoit descendu de la Race Roiale de *David*, fut un de ces jeunes Princes, (g) que l'on choisit à la prémiére Captivité de *Juda*, pour son esprit, & pour la beauté de sa personne, & que l'on emmena à *Babylone*, avec ses trois compa-

que celle, qui, au raport de *Diodore de Sicile*, fut élevée dans le Temple, de *Belus*, & qui n'avoit qu'environ 40. pieds de haut. En ce dernier cas, la proportion de la hauteur à la largeur se trouve fort juste. De plus, le même Auteur nous aprend. que cette Statue de 40. pieds de haut avoit couté 1000. Talents d'Or *Babyloniens*, ce qui fait la Somme de Trois Millions & Cinq Cent Mille Livres Sterling de nôtre Monnoye. Or en poussant la hauteur de la Statue, jusqu'à 90. pieds, sans y comprendre le pié destal, on en portera la valeur, à une somme si prodigieuse, qu'elle surpassera toute croyance. *Prideaux*, Part. I. L. I. (g) Daniel I. 3.

pagnons, pour y être instruit dans la Langue du Païs, & dans les Sciences qu'on y cultivoit. On se proposoit par-là de les rendre propres à se présenter devant le Roi, & à le servir. *Daniel* avoit fait de grands progrès dans tous les Arts, & dans toutes les Sciences des *Caldéens*; lorsque *Nebucadnetzar* ayant remarqué, que ce jeune *Hebreu* avoit reçu du Ciel des connoissances supérieures à tout ce que les hommes étoient capables d'aprendre, l'éleva au Poste éminent de (h) *Chef de tous les Gouverneurs, des Sages, & de Gouverneur sur toute la Province de Babylone.* Le crédit de ce Nouveau favori, & la grande estime à laquelle il parvint auprès du Prince, alla si loin, qu'après avoir interprêté son songe, touchant le grand & spacieux Arbre, qui fut coupé & abattu, qu'il osa annoncer à ce Puissant Monarque, une Calamité qui devoit bientôt lui arriver, & ne laissa pas cependant de conserver assés d'autorité sur lui, pour lui donner cet Avis Salutaire; (i) *C'est pourquoi, Sire! Rachète tes péchés par la Justice, & tes iniquités, en faisant Miséricorde aux Pauvres; Voici, ce sera une prolongation à ta prospérité.*

*Nebucadnetzar*, qui avoit vû les Prophéties de *Daniel* se vérifier, & qui avoit aussi été le Témoin Oculaire de la grande Puissance de Dieu, devoit, ce semble, avoir l'esprit agité de la crainte d'un chatiment si prêt à fondre sur lui. Mais au lieu de s'humilier, & de s'éfforcer par ses priéres, & par sa repentance, d'écarter de dessus sa tête, le malheur dont il étoit menacé, un jour qu'il se promenoit dans le Palais qu'il avoit à *Babylone*, (& vraisemblablement sur la Terrasse la plus haute de ses Jardins suspendus, que l'histoire a mis au nombre des sept Merveilles du Monde: & d'où il pouvoit voir cette grande & vaste Cité, Capitale de son Empire,) il dit, dans un mouvement d'orgueil & d'ostentation (k) *N'est-ce pas ici Babylone la grande, que j'ai bâtie pour être la demeure Roiale, par le pouvoir de ma force, & pour la gloire de ma Magnificence.*

*Nebucadnetzar changé en bête & à quelle occasion.*

Ces mots étoient à peine prononcés, qu'une Voix Céleste se fit entendre, censura sa vanité, & lui annonça, que son Roiaume alloit lui être enlevé, que lui-même il seroit chassé de la Société des hommes, & que pendant sept ans, sa demeure seroit avec les bêtes Sauvages, à la maniére desquelles il se nouriroit tout ce

 tems

(h) Chap. II. 48. (i) IV. 27. (k) IV. 30.

tems-là. Auſſitôt après, il tomba dans une maladie, qui fit une telle impreſſion ſur ſon imagination qu'il ſe crût réellement changé en Bœuf; il prit les inclinations & le genre de vie de ces Animaux, broutant l'herbe comme eux, & ſe couchant ſur la terre en plein air, (l) *juſqu'à ce que*, comme porte l'Original, ) *ſes cheveux crurent comme les plumes d'une Aigle*, *& ſes Ongles comme les Serres des Oiſeaux*.

Il eſt vrai, que pluſieurs Interprêtes croient, que *Nebucadnetzar*, ſe vit forcé à fuïr toute Societé humaine, & à ſe retirer à la Campagne, pour y vivre à la maniére des bêtes, moins par aucune Maladie qui eût dérangé ſon imagination, que par la néceſſité qui lui en fut impoſée par ſes Sujets rebelles; qui, las de ſa Tyrannie, conſpirérent contre lui, l'obligérent de chercher ſon Salut dans la fuite, & placérent cependant ſur le Thrône ſon fils *Evil-Merodach*. Mais quoi qu'il paroiſſe aſſés vraiſemblable, que pendant le dérangement de ſon eſprit, ſon fils ait pu avoir le maniment des affaires, nous liſons pourtant, qu'au bout de ſept ans, qu'il revint dans ſon bon ſens, ſes Sujets, loin de garder contre lui aucun reſſentiment de ſa mauvaiſe conduite, lui envoiérent une Députation, compoſée des plus grands Seigneur de l'Etat pour le rapeller, & le rétablir dans ſon Royaume, avec plus de gloire & de Majeſté, que jamais: Ce qui engagea ce Prince, à honorer, & à magnifier le Seigneur du Ciel, (m) *dont la Domination eſt une Domination éternelle*, *dont les Oeuvres ſont véritables*, *& les voyes juſtes*, *& devant qui tous les habitans de la Terre*, *ſont reputés comme un rien*; & par un Décret public, il ſignala ſa reconnoiſſance par tout l'Empire *Babylonien*, louant le Tout-Puiſſant, & magnifiant la miſéricorde, & la bonté, qu'il venoit de faire éclater en ſa faveur, en le rétabliſſant ſur le Thrône. Il y a beaucoup d'aparence, qu'il mourut dans ces bonnes diſpoſitions, puisqu'un (n) des derniers Actes de ſa vie fut, de prédire à ſes Sujets, la venue des *Perſes*, pour l'entiére deſtruction de l'Empire *Babylonien*. (o) Ce qui eſt une preuve de ſa foi, aux déclarations, que le Dieu du Ciel lui avoit fait faire, par la bouche de ſon Prophête *Daniel*.

*Nebucadnetzar*, eût pour Succeſſeur ſon fils *Evil-merodach* qui, tou-

(l) IV. 33.(m) Daniel, IV. 34. &c. (n) *Abyden*: apud *Euſeb.* Præp: Evange. L. 9. (o) *Prideaux* P. I. L. I.

touché de compassion pour *Jehojachim* Roi de *Juda* son Captif, lui rendit la Liberté, après 37 ans de prison, & le traita avec beaucoup d'égards, en lui fournissant dequoi s'entretenir honorablement, & lui donnant le pas sur tous les autres Princes qui se trouvoient à *Babylone*. Après un règne seulement de deux ans, *Evil-mérodach* laissa la couronne à son fils *Belsatsar*, Prince profane & voluptueux, qui, au milieu de ses excès, & de son yvresse, devint la victime des *Médes* & des *Perses*, lorsque par un Stratagème, dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure, ils s'emparérent de sa Capitale, & mirent fin en même tems à l'Empire *Babylonien*, qui, depuis le commencement du Règne de *Nabonassar* son fondateur, avoit duré deux cent neuf ans.

*Cyaxare*, que l'Ecriture nomme *Darius le Méde*, monta sur le Thrône après *Belsatsar*. Ce Prince donna de grandes marques de sa faveur à *Daniel*. Il avoit même intention de lui rendre la Place qu'il avoit occupée sous les Règnes précédens, & d'en faire son prémier Ministre. Mais ce dessein du Roi, causa tant de jalousie aux autres Courtisans, qu'ils tendirent (p) des piéges à *Daniel*, & le firent enfin jetter dans la fosse aux Lions. Mais la Providence de Dieu se déclara d'une maniére si visible, en faveur de l'innocence, en le préservant de tout danger, que ces complots pernicieux se terminérent à la ruïne, & à la confusion de ceux qui en étoient les Autheurs; La gloire de Dieu, parût manifestement dans cette occasion, & *Daniel* se vit plus assuré que jamais, de la faveur de son Prince. Daniel sauvé des Lions.

Le tems marqué par le Prophête *Jeremie* pour la captivité de *Juda* étoit sur le point d'expirer; & *Daniel* crût qu'il étoit de son devoir, de s'humilier devant Dieu, & de le prier ardemment (q) qu'il lui plût de se souvenir de son Peuple; de relever les murs de *Jérusalem*, & de faire encore reluire sa face sur sa Sainte Cité, & sur son Sanctuaire *désolé*. Ses priéres furent exaucées. L'Ange *Gabriel* l'assura dans une vision, que non seulement *Juda* seroit délivré de la captivité temporelle, dans laquelle il gémissoit sous les Babyloniens; mais il lui promit encore une Rédemption beaucoup plus considérable, dont Dieu favoriseroit son Eglise, en la délivrant de sa captivité spirituelle, & en l'affranchissant pour toujours de l'empire du Ses Priéres.

(p) Daniel VI. (q) Daniel. IX.

du péché, & de l'esclavage du Diable ; Et cette Rédemption devoit s'accomplir soixante & dix semaines, après la publication de l'Edit donné pour rebâtir *Jérusalem.*

La Prophêtie touchant les 70 Semaines proposée & expliquée.

Voici les paroles de la Prophêtie. (r) *Il y a septante semaines déterminées sur ton Peuple, & sur ta Sainte Ville, pour abolir l'infidélité, consumer le péché, faire propitiation pour l'iniquité, pour amener la justice des siécles, pour mettre le seau à la Vision, & à la Prophêtie, & pour oindre le Saint des Saints. Tu sauras donc, & tu entendras, que depuis la sortie de la parole,*portant, *qu'on s'en retourne, & qu'on rebatisse Jérusalem jusqu'au Christ le Conducteur, il y a sept semaines, & soixante deux semaines; Et la place, & les bréches seront rebâties, & cela en un tems d'angoisse. Et après ce soixante deux semaines, le Christ sera retranché, mais non pas pour soi. Puis le Peuple du Conducteur qui viendra, détruira la Ville, & le Sanctuaire, & la fin en sera avec débordement, & les désolations sont déterminées jusqu'à la fin de la guerre. Et il confirmera l'Alliance à plusieurs dans une semaine, & à la moitié de cette semaine, il fera cesser le sacrifice & l'oblation, puis par le moyen des Ailes abominables, qui causeront la desolation, même jusqu'à une consomption déterminée,* la désolation *fondra sur le désolé.* Pour mettre ces paroles dans tout leur jour, il faut considerer. Io. Que leur principal but, & leur prémiére intention, est de prédire la venue du *Messie*, l'abolition de la Religion *Judaïque* par son moyen, & l'établissement d'une Loi nouvelle, & plus parfaite ; ce qui est si clair pour tout Lecteur attentif, que les *Juifs*, pour éluder la force de ce seul Oracle, ont eu la témérité d'exclurre le Livre entier de *Daniel*, du nombre des Ecrits sacrés. 2o. Que la plûpart des Interprêtes conviennent, (s) que les septante semaines, dont il est ici parlé, se doivent prendre, suivant le style prophétique, pour des semaines d'années, chacune desquelles sera de sept ans, & toutes ensemble seront 490. ans.

C'est au bout de ce terme, que devoient s'accomplir les choses contenues dans cette Prophêtie. Mais il s'agit présentement de savoir précisément en quel tems ces septante semaines, ou, ce qui est la même chose ces 490 ans ont, ou commencé, ou fini; car si nous sommes assés heureux pour trouver l'une de ces Epoques, nous n'au-

(r) IX. 24. &c. (s) *Prideaux* Par I. L.V.

n'aurons pas de la peine à découvrir l'autre & à la fixer. 3°. Les divers événemens spécifiés dans le commencement de la Prophétie, savoir, 1. *De mettre fin à la transgression.* 2. *De consumer le péché.* 3. *De faire propitiation pour l'iniquité.* 4. *D'amener la justice des siécles.* 5. De *sceller*, ou d'accomplir *la vision* & *la Prophêtie.* 6. *D'Oindre le Saint des Saints* paroissent assés clairement avoir été accomplis dans le grand ouvrage de nôtre salut, operé par les souffrances & par la mort, par la Doctrine & par la Résurrection de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui, étant né sans péché *Originel*, & ayant vécu sans péché *actuel*, à été réellement & véritablement le plus Saint de tous ceux qui ont jamais porté le nom d'homme, & qui; se trouvant par-là-même duëment qualifié pour cet important ouvrage, *a été oint* du Saint Esprit, & de puissance, pour être nôtre Sacrificateur, nôtre Prophéte, & nôtre Roi. Entant que nôtre *Sacrificateur*, il s'est offert lui-même en Sacrifice sur la Croix, faisant par-là, l'expiation pour nos péchés, ce qui étoit *y mettre fin*, en enlever la Coulpe, & *operer*, par ce moyen, *nôtre reconciliation* avec *Dieu.* En qualité de nôtre *Prophête*, il nous a donné l'Evangile, qui est une *Loi d'une justice éternelle*, & la seule revélation; que nous puissions espérer. Entant que nôtre *Roi* enfin, il y a envoié son Saint Esprit dans nos cœurs pour nous conduire, & pour diriger nos Actions selon cette Loi; ce qui étoit le meilleur moyen qu'il pût employer, *pour reprimer & éteindre, en nous toute sorte de transgressions*, & en faisant tout cela, *il a scéllé*, c. d. accompli & entiérement achevé *tout*, ce qui avoit été auparavant revélé touchant sa personne, *par des visions & des Prophêties.* Puis donc, que tous ces événemens ont trouvé leur place & leur accomplissement dans le tems de la mort de Jesus-Christ, cela doit nous marquer la fin des semaines pendant la durée desquelles toutes ces choses devoient s'accomplir: Et si la fin de ces Semaines doit être fixée à la mort de Jesus-Christ; il s'ensuit, 4°. qu'il en faudra placer le commencement 490. ans auparavant, ce qui nous conduira (t) précisément à l'année

Yyy

(t) La plûpart des Savans conviennent, que Jesus-Christ mourut, l'an 4746. de la période *Julienne*, & au mois de *Nisan*, selon la maniére de compter des *Juifs*; En reculant 490. ans depuis cette Epoque, nous arriverons au mois de *Nisan* de l'Année 4256. de la Période *Julienne*, qui suivant le Canon de *Ptolomée*, étoit la septiéme année du Règne d'*Artaxerxès* & celle dans laquelle l'Ecriture nous dit, que cette Commission fut donnée à *Esdras.* Esdras VII. 7.

née & au mois dans lequel *Esdras* reçût *d'Artaxerxes Longue-main* Roi de *Perse*, la Commission de retourner à *Jérusalem*, & d'y rétablir l'Eglise, & la République des *Juifs*.

Objection contre cette Explication.

La seule Objection qu'on puisse faire contre ce Calcul est ; „ Qu'il semble, que les termes de la Prophétie marquent, que la „ Ville devoit *réellement* être bâtie, puisqu'il y est fait mention de „ ses *Rues*, & de ses *Murailles*, au lieu que cet Ouvrage fut exé„ cuté après l'Edit accordé par *Cyrus*, plusieurs années avant *qu'Es*„ *dras* eut reçû la Commission dont nous venons de parler. “

Réponse.

Mais cette Objection paroitra bien peu solide, si l'on considére que les expressions figurées sont, en quelque maniére, de l'essence d'une Prophétie, & qu'il n'y a rien en particulier de plus ordinaire dans l'Ecriture, que d'entendre par *Jerusalem* l'Etat, tant Politique qu'Ecclésiastique du Peuple *Hebreu*. Quoi-qu'il en soit, la Commission elle-même termine la difficulté ; car si nous l'examinons de près, nous trouverons, que le Roi y donne à *Esdras* plein pouvoir de remettre en vigueur la Loi de *Moïse*, & de la faire observer dans tout son contenu, tant dans l'Eglise, que dans l'Etat ; d'établir des Juges & des Magistrats ; de gouverner le Peuple selon cette Loi, & de punir les refractaires, & les désobéïssans, soit par la mort, par le bannissement, par la prison, ou par la confiscation de biens, selon la Nature de leurs crimes, ce qui étoit, dans un sens figuré, *bâtir, & rétablir Jérusalem*.

On peut encore remarquer dans cette Prophétie une autre difficulté qui mérite nôtre attention, c'est le partage des LXX. Semaines, en trois tems distincts, savoir en *sept* semaines, en *soixante deux* semaines, & en *une* semaine; chacune de ces divisions, renferme un événement différent. Dans les *sept* semaines, ou les 49. années, *depuis la publication de l'Edit*, les Rues, & les Murailles de *Jérusalem* devoient être rétablies, c. d. l'Eglise & la République des *Juifs*, prendre une certaine forme, & une consistance solide. Dans les *soixante deux* semaines, ou dans les 434. années suivantes, le *Messie* devoit venir & paroitre dans le Monde. Enfin dans la semaine, ou dans les sept ans après ceux-là, il devoit *confirmer l'Alliance avec plusieurs, & faire cesser le Sacrifice & l'Oblation*. Tout cela s'est accompli à la lettre ; car dans l'espace de 49. ans, qui sont les sept premiéres semaines, l'Eglise, & la Répu-

République des *Juifs* prirent une nouvelle forme & furent entiérement rétablies, prémiérement par *Esdras*, en vertu du Décrèt qui lui fut accordé l'an feptiéme *d'Artaxerxes*, & enfuite par *Nehemie*, en vertu d'une commiffion qu'il reçut à ce fujet du même Prince, la vingtiéme année de fon Règne. Dans l'efpace des 434. années fuivantes, qui répondent aux foixante-deux femaines, Nôtre Bienheureux Sauveur parût dans le Monde; Et pendant les fept derniéres années, *il confirma*, prémiérement par *Jean Baptifte* fon Précurfeur, dont le Miniftère dura trois ans & demi, enfuite par lui-même, durant le même efpace de tems, (ce qui joint enfemble fait la derniére femaine de la Prophêtie) il confirma, dis-je *l'Alliance* de l'Evangile, avec tout autant de *Juifs* qui fe convertirent, & qui embrafferent ces Loix, d'une juftice éternelle qu'il publia pendant les jours de fa Chair. Enfin par l'Offrande qu'il a faite à Dieu de fon précieux Sang, il a fait *ceffer* & abolir pour jamais toutes les autres victimes & Oblations, qui n'étoient que des Types, & des emblêmes de fon Sacrifice.

Quant à l'autre partie de la Prophêtie, elle fe raporte fi clairement à la deftruction de *Jerufalem*, qu'elle n'a pas befoin d'explication.

Quiconque à lû *Jofephe*, ne fauroit s'empêcher d'apercevoir, que *par la deftruction de la Ville, & du fanctuaire, par le Peuple du Conducteur, qui devoit venir*, & dont les Armes, & les *Ailes défolantes & abominables*, envahiroient la *Judée*, comme un torrent *débordé*, & par une guerre terrible, & confumante, cauferoient une ruïne totale, & une entiére défolation au Païs, & à tous fes habitans, il n'eft pas poffible d'entendre autre chofe, qu'une Armée *Romaine*, conduite par *Tite*, qui exécuteroit la Colère de Dieu, allumée, pour vanger le Meurtre de fon Fils Jesus-Chrift nôtre Sauveur, fur une Ville ingrate, & fur un Peuple maudit, & dévoué à la perdition, de la maniére terrible & tragique, dont l'hiftorien *Juif* nous l'a raportée. Après cette digreffion, je reprens le fil de mon difcours.

*Cyrus* devenu Roi de *Perfe*, par la mort de fon Pére *Cambyfe*, L'An du Monde 3437.
entra encore en poffeffion du Thrône *d'Affyrie*, par celle de *Darius le Méde*, retourna à *Babylone* & s'étant chargé du gouvernement Avant J. C. 537.

ment de ses Etats héréditaires, & de ses Conquêtes, (u) il fut le prémier fondateur de ce qu'on apella dans la suite, la Monarchie des Perses. Ce Prince étoit certainement le personnage de son Siécle le plus illustre pour sa Sagesse, sa vertu, & sa valeur. Le secours qu'il donna à son Oncle *Cyaxare*, & la victoire qu'il remporta sur ses ennemis, qui de concert avec le Roi de *Babylone*, & d'autres Puissances confédérees, avoient conspiré sa ruïne; la défaite de *Crœsus* Roi de *Lydie*, & la faveur qu'il lui fit dans la suite, de l'admettre dans ses Conseils les plus intimes, la maniére surprenante, & presque incroiable dont il se rendit Maître de la grande Ville de *Babylone*, en dessêchant, le lit de *l'Euphrate*, & plusieurs autres Exploits Militaires, tout cela nous est raporté par des historiens (w) qui ont écrit sa vie; Mais ce qui le rend encore plus fameux, c'est qu'il est désigné par son nom dans l'Ecriture Sainte, comme destiné à être le Restaurateur de l'Etat *d'Israël*, plus de 150. ans avant sa Naissance.

*Josephe* nous assure, que *Cyrus* avoit lû les Prophéties, (x) qui le regardoient. En effet elles se trouvent citées (y) dans l'E-dit

(u) c. d. De toute la *Médie*, *l'Assyrie*, & la Perse.. (w) Les deux Principaux, sont *Herodote* & *Xenophon*, dont les relations sont fort différentes. L'Histoire de *Cyrus* par *Hérodote*, contient des faits beaucoup plus étranges, & plus surprenans, & par conséquent plus propres à plaire, & à divertir un Lecteur, que celle que *Xenophon* nous a laissée. C'est pour cette raison, que celui-là a plus de partisans que celui ci. Mais quoi qu'il soit certain, que *Xenophon*, grand Général & habile politique, ait fait entrer dans son histoire, plusieurs maximes sur la Guerre, & sur l'administration des affaires; cependant, dans les endroits où il ne paroit rien de semblable, & dans les *choses de fait*, je le regarde comme un Historien beaucoup plus digne de foi *qu'Hérodote*. Ce dernier, ayant voyagé en *Egypte*, en *Syrie* & dans plusieurs autres Pays, afin d'être mieux en état d'écrire son histoire, mettoit dans ses Mémoires, comme font ordinairement les Voyageurs, tout ce qu'on lui disoit, & il ne faut pas douter, qu'on ne lui en ait souvent imposé. Au lieu que *Xenophon*, d'un Caractère tout différent, Ecrivain judicieux, & prudent, n'al éguoit rien, dont il ne fut bien sûr, après en avoir fait un Examen convenable; Outre qu'ayant séjourné quelque tems à la Cour de *Cyrus* le jeune un des Descendans de ce même *Cyrus*, dont il s'agit à présent, il avoit eu plus d'occasions *qu'Hérodote* de s'instruire à fonds, de ce qu'il nous a laissé par écrit touchant ce grand Prince, & que, se bornant uniquement à son sujet, il examina sans doute plus sévérement tout ce qui y avoit du raport, & a montré plus d'exactitude à cet égard, qu'on n'en pouvoit attendre de l'autre, qui a écrit fort au long tout ce qui se trouvoit en son Chemin. *Prideaux* Part I L.II. (x) Esay. XLIV. 28. & XLV. I. (y) Ezras I 2. Joseph. Antiq. L. XI. C.I.

dit donné pour rebâtir le Temple Il n'est guéres possible de s'imaginer, qu'un homme de bien, comme *Daniel*, qui avoit si fort à cœur le rétablissement de ses fréres, & qui, dans le poste qu'il occupoit, avoit beaucoup d'accès auprès du Prince, ne se fût pas donné des mouvemens, & ne se fût pas servi de tout son crédit, pour lui persuader une chose, qui outre, qu'elle étoit bonne en elle même, pouvoit encore lui faire beaucoup d'honneur, & couronner sa mémoire d'une gloire immortelle. Mais qu'elles qu'aient été les Causes secondes, qui ont pû contribuer à ce grand Evénement, ce fût certainement la Toute-Puissance de Dieu, qui, Maîtresse absolue des Cœurs des Rois, qu'elle tourne comme il lui plait, inspira à *Cyrus*, la prémiére année de son Règne, le dessein, de publier un Edit, pour donner aux *Juifs* la liberté de retourner dans leur Patrie, & de rebatir *Jérusalem.* Il fit plus; il leur rendit tous les Vases Sacrés, & tous les Utenciles du Temple; qui avoient été transportés à *Babylone*, sous le Règne de *Nébucadnetzar*, en y joignant tous les encouragemens, que les Gouverneurs de la Nation *Juive* pouvoient attendre de sa liberalité.

---

# SECTION IV.

## *Ce qui s'est passé de plus mémorable depuis le retour de la Captivité.*

L'an du Monde 3468. Avant J.C. 536.

Les *Juifs*, de retour de leur Captivité, sous la conduite de *Zorobabel*, & de *Jebosua* leurs Principaux Chefs, se mirent aussitôt à rebatir le Temple; mais (z) les *Samaritains*, étant venus leur offrir leur Assistance, & de ne faire plus avec eux, qu'une même Societé religieuse; les *Juifs*, pour de bonnes raisons, ne trouvérent pas à propos, d'accepter leurs offres. Ce refus piqua les *Samaritains*, qui devinrent depuis lors, les ennemis mortels de la Nation *Juive.* Et quoiqu'il ne fût pas en leur pouvoir, de faire revoquer l'Edit de *Cyrus*, ils aportérent tant d'obstacles à son exécution, en agissant sous main auprès des Ministres de ce Prince, & en les cor-



(z) Esdras; IV.

corrompant par des préfens, que pendant plufieurs années, l'Edifice n'avança que fort lentement.

Prophétie d'Aggée expliquée.

Les *Juifs* eux-mêmes confidérant, que, le Temple qu'ils rebatiffoient, n'aprocheroit jamais de là Magnificence, de celui que *Nebucadnetzar*, avoit renverfé, perdirent courage. Ce fut pour relever leurs efprits abbatus, que le Prophête *Aggée* leur vint dire de la part de Dieu; *Ainfi a dit l'Eternel des Armées*, (†) *J'ébranlerai toutes les Nations*, c. d. j'exciterai dans toutes les Nations par des Signes, des Prophêties, & de grands prodiges, une attente générale du *Méffie*, & *dans l'accompliffem nt des tems*, j'envoyerai celui qui peut répondre à tous leurs befoins, & remplir tous leurs defirs: Il fera *Prophête* pour les inftruire; *Sacrificateur* pour expier leurs fautes, & *Médiateur*, pour intercéder pour les transgreffeurs; Qualités, qui juftifieront pleinement le Titre qu'il porte de *Defir de toutes les Nations: Et je remplirai cette Maifon de gloire.* Car quoique le prémier Temple, ait été fort renommé, pour plufieurs chofes extraordinaires, comme, pour l'Arche de l'Alliance, pour l'*Urim* & le *Thummim*, pour l'Or & l'Argent qui s'y trouvoient en profufion, & furtout, pour l'Aparition des Anges, fur le Propitiatoire; cependant tout cela n'eft rien en comparaifon de la gloire, qui remplira ce Temple, que vous bâtiffés aujourd'hui, quand cette Perfonne Divine, dont je vous annonce la venue, daignera l'honorer de fa préfence; ce qui ne manquera point d'arriver, pendant que cet Edifice Sacré fubfiftera encore. Je pourrois, dit l'Eternel, faire confifter la gloire de ce Temple, auffi bien que celle du Temple de *Salomon*, dans la richeffe, & la Magnificence de fes Ornemens; car *l'Argent eft à moi*, & *l'Or eft à moi*; Mais je veux le diftinguer à cet égard; puifque, malgré cela, *la gloire de cette derniére Maifon*, *fera plus grande que celle de la premiére*; C'eft pourquoi, *fortifie toi Zorobabel*, *dit l'Eternel*, & toi auffi *Jehofua*, *fils de Jofedec*, *Souverain Sacrificateur*, *fortifie-toi*, & *vous*, *tout le Peuple du Païs*, *fortifiés-vous*, *dit l'Eternel*, & *travaillés*, *car je fuis avec vous.*

Caractère, Mort & Ecrits de Daniel.

L'Exhortation que l'on vient de voir, & que l'Eternel fit faire à fon Peuple, lui fut d'autant plus agréable, & peut-être même néceffaire, qu'il y a toute aparence, que *Daniel*, qui, pendant fa vie, avoit été fort avant dans les bonnes graces de différens Princes, & s'étoit

(†) Aggée, II. 7. &c.

s'étoit toujours servi du crédit, que lui donnoit dans leur Cour, le poste qu'il occupoit, pour le bien, & l'avantage des *Juifs* ses Compatriotes, mourut environ ce tems-là. C'étoit, comme nous l'avons insinué ci devant, (a) un personnage d'un merite extraordinaire, tant pour la Sagesse, que pour la Pieté, & qui, pour cet effet, fut, plus qu'aucun de ses Contemporains, l'objet tout à la fois, & de la faveur de Dieu, & de l'estime des hommes. Ses Oracles touchant la venue du *Messie*, & d'autres événemens considérables, sont si clairs, & si circonstanciés, que (b) *Porphyre* dans ses objections par lesquelles il entreprend de les détruire, prétend qu'ils ont été écrits après l'événement.

Ces Prophéties lui paroissoient plutôt une Narration de choses déja arrivées, que des Prédictions d'événemens encore à venir. Cependant les *Juifs* trouvent à propos de reléguer le Livre de *Daniel* parmi leurs *Hagiographes*, parce, disent-ils, qu'il ne mena pas un genre de vie convenable à un Prophête, mais que, conversant dans les Cours, il fut prémier Ministre des Rois de *Babylone*. Il est vrai que Dieu le favorisa de quelques Revélations, mais cela ne se faisoit, que *par des songes, & des Visions de nuit*; Ce qu'ils regardent, comme la plus imparfaite de toutes les Révélations, & même comme inférieure à la maniére ordinaire, dont Dieu se revéloit aux Prophêtes. Il faut pourtant remarquer, que (c) *Josephe*, l'un des plus Anciens Ecrivains de cette Nation, le met au rang des plus grands Prophêtes; puisqu'il conversoit, nous dit il, familiérement avec Dieu, & que non seulement, il prédisoit l'avenir, ce que faisoient aussi les autres Prophêtes, mais encore, qu'il marquoit le tems précis de l'événement. Chacun sait, que Nôtre Sauveur lui donne le titre de (d) *Prophête*; quoique tous les Ecrits, qui portent son Nom, ne doivent pas être regardés comme *Canoniques*. Le Livre de ses Prophéties, fut d'abord écrit en Langue *Chaldaïque*, aux moins depuis le verset quatriéme du second Chapitre, jusqu'à la fin du Chapitre septiéme, & c'est là qu'il traite des affaires de *Babylone*; tout le reste est en *Hebreu*. *Le Cantique des trois Enfans, l'Histoire de Susanne*, & celle de *Bel*, & du *Dragon*, (quoique l'Eglise *Romaine*, leur attribue la même autorité qu'aux

(a) *Prideaux* Part I. L. 3. (b) *Hieronim.* in Procem. ad Comment. in *Daniel.* (c) Antiq. L. 10. C 12. Math. XXIV. 15.

qu'aux Revélations de ce Prophéte) ne se trouvent pourtant ni en *Hébreu*, ni en *Chaldaïque*. Ils n'ont jamais été reçus par l'Eglise *Judaïque*, dans le Canon des Saintes Ecritures. Et on y reconnoit trôp visiblement la main de quelque *Juif Hellenifte*, en ce que, dans l'histoire de *Susanne*, *Daniel* (e) fait allusion, en répondant aux Anciens, aux Noms *Grecs* des Arbres, sous lesquels ils disoient, que s'étoit commis l'Adultère, dont ils accusoient cette femme; Allusions, qui ne peuvent se trouver justes dans aucune autre Langue, parce que ce ne sont que des jeux de mots.

Mort de Cyrus

La mort de *Daniel*, ne fut pas la seule perte, que firent les *Juifs*. *Cyrus*, leur génereux bienfaiteur, paya, peu de tems après, le tribut à la Nature. Il avoit régné trente ans, à compter du jour qu'il prit le Commandement des Armées des *Perses* & des *Médes*; Neuf ans depuis la prise de *Babylone*, & sept depuis qu'il se vit le seul Monarque de l'*Orient*. Quant au genre de sa mort, les Historiens en parlent différemment. Les uns disent, qu'il perdit la vie, dans un Combat Naval contre les *Samiens*; d'autres veulent; qu'ayant déclaré la guerre aux *Scythes*, il fut fait prisonnier, & condamné par leur Reine *Thomyris*, à perdre la tête. Mais l'opinion la plus vraisemblable est, (f) qu'il expira tranquilement dans son lit, au milieu de ses Amis, & dans sa Patrie.

Car il n'y a du tout point d'apparence, qu'un Personnage de la Sagesse de *Cyrus*, & dans un âge aussi avancé, eût voulu s'engager dans quelque entreprise dangereuse. Il n'est pas facile de concevoir, comment son fils *Cambyse*, auroit pu sans peine, affermir son Autorité sur un Empire nouvellement établi, être si tranquile au

(e) En examinant les Anciens, l'un d'eux, ayant dit, qu'il avoit vû commettre l'Adultère ὑπὸ Σχῖνον, c. d. sous un *Arbre de Mastic*, *Daniel* répond, faisant allusion à σχῖνον, *les Anges de Dieu ont reçu ordre de lui*, σχίσαι σε μέσον, c. d. *de te fendre par le milieu du corps*. Et quand l'autre Ancien dit, que la chose s'étoit passée ὑπὸ πρῖνον, c. d. sous un *Ormeau*; *Daniel* répond par allusion au mot πρῖνον *L'Ange du Seigneur est prêt à te Scier par le milieu*, πρίσαι σε μέσον. *Prideaux* ubi sup. (f) *Xenophon* Cyrop: L. VIII. De plus, tous les Autheurs conviennent, que *Cyrus* fut enseveli à *Pasargade* en *Perse*, où *Xenophon* dit qu'il mourut, & où l'on voyoit encore son Tombeau, du tems *d'Alexandre* le Grand. Mais s'il eût été tué en *Scythie*, & que son Corps y eût été mis en piéces, de la maniére *qu'Herodote* & *Justin* le raportent, comment poura t on s'imaginer qu'on ait pû l'arracher des mains de ces Barbares, animez de fureur contre lui, & le transférer de là à *Pasargade* pour y être inhumé? *Prideaux*, ibid.

au dedans, & aspirer même à faire de grandes Conquêtes au dehors, si son Pére ne l'eut pas laissé possesseur d'un héritage paisible.

Quoiqu'il en soit, le Règne de *Cambyse*, ne fut pas (g) de longue durée. Des Usupateurs s'emparérent du Thrône, (h) qu'ils ne conservérent, que très-peu de tems. *Darius* fils d'*Hystaspe*, fut couronné Roi de *Perse*, & les *Juifs*, qu'on avoit jusqu'à-lors empêchés d'avancer l'ouvrage qu'ils avoient commencé, reprirent courage, dans l'intention de le finir. Les *Samaritains* revinrent à la charge, & faisant assidument leur Cour à *Tatnaï*, que *Darius* avoit établi *Préfect*, ou Gouverneur en Chef de la *Syrie*, & de la *Palestine*, ils lui insinuérent, que les *Juifs* agissoient dans cette affaire, sans aucune autorité de la part du Roi. *Tatnaï* en informa *Darius*, qui, en examinant les Archives de l'Empire, trouva, que, la prémiére Année de *Cyrus*, les *Juifs* avoient obtenu permission de s'en retourner, & de rebâtir leur Temple. Comme ce Prince, pour affermir d'autant mieux ses droits sur la Couronne, avoit épousé depuis peu, deux des filles de *Cyrus* son Prédécesseur; il se crut engagé à maintenir de tout son pouvoir, l'honneur, & le respect, qui étoient dûs à la Memoire d'un si grand Prince. Cela le por-

Temple fini.

Zzz

(g) Son Règne ne fut, que de sept ans, & cinq mois. (h) La plûpart des Historiens, nous raportent ainsi la maniére dont la Couronne fut usurpée. Ils disent que *Cambyse* avoit un frére unique *qu'Hérodote* apelle *Smerdis*, & *Justin*, *Mergis*, & qu'en ayant conçu quelque jalousie, il le fit tuer secrettement. Depuis, partant pour son Expédition en *Egypte*, il confia toute l'administration des affaires, à *Patizithes*, l'un des principaux d'entre les *Mages*. Ce dernier, avoit aussi un frére, qui ressembloit fort à *Smerdis*, le fils de *Cyrus*, & qui, peut être, pour cette raison, portoit le même nom. *Patizithes*, ayant apris la mort du Jeune Prince, & supofant que *Cambyse* étoit détesté de ses sujets, à cause de ses extravagances, mit son propre frére sur le Thrône, le faisant passer, pour le véritable *Smerdis* fils de *Cyrus*. Cela fait, il envoya des Hérauts par tout l'Empire, pour proclamer le Nouveau Roi. C'étoit alors la Coutume des Rois *d'Orient*, de vivre retirés au fond de leur Palais, & d'y administrer toutes les afaires, par l'entremise de leurs Eunuques, sans mettre qui que ce soit, auprès de leur personne, que leurs Confidens les plus intimes. Le prétendu *Smerdis*, suivit exactement cette coutume. Mais *Otanes*, Noble *Persan*, dont la fille, après avoir été femme de *Cambyse*, l'étoit alors de *Smerdis*, souhaitant de savoir, si celui qui regnoit étoit réellement fils de *Cyrus*, ou non, avertit sa fille de profiter de la prémiére Nuit qu'elle coucheroit avec son Mari, pour sentir s'il avoit des Oreilles; Car il est remarquer *Cambyse* les avoit fait couper au Mage, pour quelque crime qu'il avoit commis. La fille ayant apris à

porta à revoquer l'Edit, que *Smerdis* le Mage, apellé *Artaxerxes* par *Esdras*, avoit donné contre la construction du Temple, & à confirmer celui, que *Cyrus* avoit accordé aux *Juifs*, environ dix huit ans auparavant. Tout obstacle ayant ainsi été heureusement enlevé, l'Ouvrage continua avec succès, & fut dans moins de quatre ans, conduit à sa perfection.

Actes de Darius.

Le reste des Actions de *Darius*, la guerre qu'il entreprit contre les *Scythes*, & qui ne fût pas fort heureuse; Son invasion dans les *Indes*, & la Conquête qu'il fit de cette grande Province, d'où il recevoit (i) toutes les années un Tribut de Trois cent soixante Talents d'Or; Les longues guerres qu'il eut avec les *Grecs*, avec des succès très différens; & le choix qu'il fit, peu de tems avant sa mort, de son fils ( k ) *Xerxes*, pour lui succéder; Tout cela, & plusieurs autres choses encore, nous est si amplement raporté par ( † ) *Herodote*, que nous croyons pouvoir y renvoyer le Lecteur. Nous parlerons seulement d'un Personnage fameux, qui parut en *Perse* sous le Règne de ce Prince, c'est du Célébre Prophéte des *Mages*, que les *Perses* apellent *Zerdusht* ou *Zaratoush*, & les Grecs *Zoroastre*.

Il faut remarquer à ce sujet, qu'en ce tems-là, tous les Idolatres étoient partagés en deux Sectes; celle des *Sabiens* qui d'abord n'adorérent que les Planètes, & qui en suite se prosternérent devant des Statues; & celle des *Mages* qui n'adoroient que le feu.

Principes des Mages.

Les Mages vinrent prémiérement de la *Perse*, & voici quels étoient les principaux points de leur Croyance: “ Qu'il y avoit deux „ principes Divins, l'un cause de toute sorte de biens, l'autre source de

son Pére, que, le Mage n'avoit point d'Oreilles, *Otanes*, de concert avec six autres Nobles *Persans*, s'introduisit dans le Palais, & aut tout à la fois l'Usurpateur & son frére. *Prideaux* ubi sup. (i) Cette somme suivant le nombre des jours de l'Année *Persienne* en ce tems-là, revenoit, à un Talent par jour, & se montoit, suivant la valeur du Talent *Euboique*, à un Million quatre vingt & quinze mille Livres *Sterling*. *Prideaux*, ibid. (K) *Darius*, de sa prémiére femme, fille de *Gobrias*, avoit trois fils, tous trois nés avant son Elévation sur le Thrône; & quatre autres d'*Atosse*, fille de *Cyrus*, qui, ayant un pouvoir absolu sur l'esprit de son Mari obtint de lui, qu'il choisiroit pour successeur, un des fils qu'il avoit eûs d'elle. Cette disposition n'altera point l'amitié des deux fréres qui pouvoient prétendre à la Couronne. *Artabase*, qui étoit l'Ainé, céda sans peine à son frére, & mourut les Armes à la main, en combattant à son service dans la guerre, qu'on avoit entreprise contre les *Grecs*, donnant par là, un Exemple, d'un désintereſſement extrèmement rare parmi les hommes, surtout, quand il s'agit d'une Couronne *Prideaux*, ibid. († ) *Herodote* Liv. III.

„ de tous les Maux; Que ces deux principes sont perpétuellement
„ opposés l'un à l'autre, & que cette opposition subsistera jusqu'à la
„ fin des siécles; mais qu'alors le Dieu Bon ayant vaincu le mau-
„ vais principe, châcun d'eux auroit son monde à part, & que le
„ Bon régneroit sur tous les gens de bien, pendant que le Mauvais
„ exerceroit son Empire sur tous les Méchans. Les ténébres, se-
„ lon eux, étoient l'embléme le plus juste du Mauvais principe, tout
„ comme la Lumiére l'étoit du Bon; C'est pourquoi, ils adoroient
„ toûjours ce dernier devant le feu, comme cause de la Lumiére,
„ & surtout devant le Soleil, qui, selon eux, étoit le feu le plus
„ parfait, & la Source de la Lumiére la plus pure. Au contraire,
„ les ténébres étoient le perpétuel objet de leur haine, parce qu'ils
„ les regardoient comme une Image du Mauvais Principe pour le-
„ quel ils avoient toûjours la plus grande horreur. "

*Zoroastre son histoire.*

Cette Secte fut pendant un certain tems, en bonne reputation, mais l'usurpation de *Smerdis* la décria tellement, qu'elle eût infailliblement été détruite, si *Zoroastre* ne l'eut remise en crédit. (†) Il sortoit d'une famille très obscure, & né, selon toutes les apparences, dans le sein du *Judaïsme*, il en avoit succé les principes avec le lait. Il y a même des Savans, qui, sous prétexte, que c'étoit un homme d'un savoir profond, & qui entendoit parfaitement les Livres de *Moïse*, le suposent avoir été Disciple du Prophête *Daniel*. Quoi qu'il en soit, dès que *Zoroastre* se fût arrogé la qualité de Prophête, il se retira dans une Caverne, où il demeura longtems comme un *Reclus*, dans un feint détachement des choses du Monde; & s'adonnant en apparence entiérement à la priére, & à la Meditation. Ce fût dans cette Retraite qu'il composa (l) le Livre de ses prétendues Revélations, dont (m) la premiére partie, contient une Liturgie, qui est encore aujourd'hui en usage parmi les Mages dans leurs Oratoires, & dans les Temples, où ils entre-



(†) Voi. *Calmet*, Dict. au mot *Zoroastre* (l). Ce Livre est apellé *Zendavesta*, & par contraction *Zend*, mot, qui signifie à la lettre *allume-feu*, comme est parmi nous, une *boite à fusil*; l'Imposteur lui donne ce nom bizarre, parce que, tous ceux qui liroient ce Livre & qui le méditeroient, allumeroient par là, dans leurs cœurs, du moins à ce qu'il prétendoit, le feu d'un véritable Amour pour Dieu, & pour sa Sainte Religion. *Prideaux*, Part. I. L. 3. (m) *Prideaux*, Part. I. L. 4.

tiennent leur feu Sacré. Le reste de ce Livre est une histoire de la vie, des Actions, & des Prophêties de son Auteur. On y trouve encore les différens points de sa Nouvelle Doctrine, avec des Règles de Morale, & des exhortations à les pratiquer. Il est même fort pressant sur ce sujet, & il n'y auroit rien à redire à son exactitude, s'il n'avoit pas déclaré l'Inceste permis. Comme tout cet Ouvrage est entremêlé de bien des choses, tirées du Vieux Testament; on est, ce semble, en droit de croire, que celui qui l'a composé étoit *Juif* d'Origine.

*Zoroastre*, sorti de sa Retraite alla aux *Indes*, parmi les *Brachmanes*, où s'étant instruit de tout ce que ces derniers avoient découvert dans les Mathématiques, dans l'Astronomie, & dans la Physique, il revint dans sa Patrie, se fit des Disciples, & leur enseigna ce qu'il avoit apris des *Brachmanes*. Cela donna une si grande reputation aux Disciples de cet Imposteur, que longtems après, les termes de *Mage* & de *Savant*, étoient synonymes. Il fit plus, il soutint, qu'un jour il avoit été enlevé dans le Ciel, pour y être instruit de ce qu'il devoit en suite enseigner aux hommes; Que là, il avoit entendu la voix de Dieu-même, parlant du milieu d'une grande & éclattante flamme de feu. Aussi enseignoit-il à ses Sectateurs, que cet Elément étoit le Symbole le plus juste de la présence Divine & que le Soleil, comme étant le feu le plus pur, & le plus parfait, est le Thróne le plus immédiat de sa Gloire. Enfin il prétendit avoir raporté avec lui, un peu de ce feu du milieu duquel Dieu parloit, lequel feu il mit sur l'Autel du prémier Temple qu'il dressa, d'où à ce que disent ces Disciples, il se répandit ensuite dans tous les autres. Et voilà la raison qu'ils avancent, pour autoriser le Culte qu'ils rendent à cet Elément, & les soins qu'ils se donnent pour le conserver & l'entretenir.

Ses Sentimens. S'étant ainsi revêtu lui même de la qualité de Prophête, il parut pour la prémiére fois en *Médie*, dans la Ville de *Ziz*, selon quelques-uns, ou, selon d'autres à *Ecbatane*, apellée aujourd'hui *Tauris*. Les principaux points de sa Doctrine, qui n'étoit dans le fonds qu'un rafinement de la Croyance des Anciens Mages, étoient; „ Qu'il y avoit un seul Etre Suprême, Indépendant & existant par „ soi-même de toute Eternité; Que cet Etre avoit sous lui deux Anges l'un de *Lumiére*, Auteur & Source de tout bien, l'autre de „ *Ténebres*, Auteur & Source de tout mal; & que du Mélange de la

„ la Lumiére & des Ténébres, ces deux Anges ont fait tout ce qui „ existe; Que ces deux Anges sont perpétuellement en opposition „ l'un avec l'autre; que là, où l'Ange de Lumiére prévaut, le bien „ l'emporte sur le mal, & que là, où l'Ange des Ténébres est le „ plus fort, le mal à son tour l'emporte aussi sur le bien; Que ce „ conflict durera jusques à la fin des siécles; Qu'il y aura une Ré„ surrection générale; Un Jugement universel, dans lequel châcun „ recevra un traitement proportionné à ses œuvres; Après quoi „ l'Ange de Ténébres & ses Sectateurs relegués dans le Monde, „ qui leur sera assigné, y souffriront, dans des Ténébres éternelles, „ les peines qu'ils auront méritées par leurs mauvaises actions, & „ seront ainsi séparés pour jamais de l'Ange de Lumiére, & de ses „ Disciples; Ensorte qu'il ne se fera plus de Mélange de la Lumié„ re avec les Ténébres. Les restes de cette Secte, qui subsistent encore aujourd'hui, en *Perse* & dans les *Indes*, retiennent jusques à présent toutes ces opinions, sans qu'il s'y soit introduit aucun changement, malgré la longue suite de siécles, qui se sont écoulés depuis *Zoroastre*.

*Zoroastre* ayant joué le rolle de Prophète dans la *Médie*, & rangé toutes choses comme il l'entendoit, se retira delà, dans la *Bactriane*, qui est la Province la plus *Orientale* de la *Perse*; Et après s'être établi dans la Ville de *Balich*, située sur le Fleuve *Oxus*, aux Confins de la Perse, sous la protection *d'Hystaspe*, Pére de *Darius*, il répandit en peu de tems, & avec beaucoup de succès, ses Impostures par toute cette Province. De la *Bactriane*, il se rendit en suite à la Cour, qui pour lors résidoit à *Suse*. Il y proposa ses Opinions avec tant d'adresse & de ménagement, qu'il fit de *Darius* même un de ses Prophêtes. L'Exemple de ce Prince entraina dans les mêmes Opinions les Courtisans, les Grands, & la Noblesse de cette Ville. Mais *Zoroastre* étant retourné à *Balch*, & ayant, sous prétexte d'en avoir reçû l'Autorité de *Darius*, tenté la même chose sur *Argasp* Roi des *Scythes Orientaux*; ce Prince; Zèlé *Sabien*, en fut si indigné, qu'il entra avec une Armée dans la *Bactriane*, défit les forces qu'on lui opposa, tua le prétendu Prophête, avec tous les Prêtres de son Eglise *Patriarchale*, au nombre de quatrevingt Personnes, & démolit tous les Temples dédiés au feu, qui se trouvérent dans cette Province. Mais peu de tems après, *Darius* fondit sur lui, & tira vengeance de cette Invasion.

L'An du Monde 3521. Avant J.C. 482. Caractère de *Darius.* *Darius* étoit un Prince, qui avoit beaucoup de sagesse, de clémence & de justice. Il a l'honneur d'être nommé (n) dans les Livres sacrés, qui en parlent comme d'un Protecteur du Peuple de Dieu, d'un Restaurateur du Temple de *Jerusalem*, & d'un zélé Deffenseur du Culte qu'on y rendoit à l'Être Suprême. Car Dieu trouva à propos de se servir de lui, comme d'un Instrument pour tout cela, & je ne doute point que Dieu ne l'ait, pour tout ce qu'il fit en conséquence, béni d'une nombreuse famille, d'un règne long, & d'une grande prospérité.

*Xerxes.* Ses actions Son fils *Xerxes* monta après lui sur le Thrône. *Daniel* le Prophête nous en parle de cette maniére; (o) *Il s'élevera en Perse Trois Rois*, ( ces trois Rois sont *Cyrus*, *Cambyse* & *Darius* fils d'*Hystaspe*, ) *puis le quatriéme les surpassera en richesses; & par sa force & par ses richesses, il soulévera tout le Monde contre le Royaume de Gréce.* L'expédition étonnante qu'il entreprit contre les *Grecs*; le nombre presque incroyable de ses forces; son passage de l'*Hellespont* sur un Pont de Bateaux; la résistance de son Armée, qui pendant quelque tems comme un torrent débordé, emportoit tout devant elle, trouva aux *Thermopyles*, de la part d'une poignée de genereux *Lacédémoniens*, commandés par le brave *Léonidas*, la défaite de sa Flotte, au Détroit de *Salamine*; la déroute de ses Alliés en *Sicile*; la perte de la mémorable Bataille de *Platées*: & d'une autre le même (p) jour à *Mycale*; en sorte que cette Armée prodigieuse, qui, l'année précédente marchoit si fiérement au delà de l'*Hellespont*, fût alors en quelque maniére entiérement détruite; sa fuite précipitée dans son Païs, après ces défaites; le pillage des Temples de la *Gréce* & de *Babylone*, dans la vuë de se dédommager des pertes qu'il avoit faites dans une guerre si dispendieuse; son attentat incestueux sur la femme de son frere, qu'il fit cruellement massacrer avec toute sa famille; son entier abandon à l'aise & au plaisir, à l'impureté & à la luxure; ce qui lui attira le mépris de ses Sujets, qui l'immolerent enfin à leur fureur, par la main du Capitaine de ses Gardes: tout cela & plusieurs autres choses de même nature nous sont si amplement racontées par *Hérodote*

(n) Esdras. V. Aggée & Zacharie. (o) Daniel, XI. 2. 3.

(p) La Bataille de *Platées*, se donna le matin, & celle dé *Mycale*, l'après midi du même jour. Cependant les Auteurs *Grecs*, disent communément qu'on eut à *Mycale*, des Nouvelles de la Victoire remportée à *Platées* avant qu'on

*Herodote*, *Diodore de Sicile*, & *Plutarque* dans les Vies qu'ils nous ont laissées de ces *Grecs*, qui opposérent leur force & leur courage à l'ambition de ce Prince, que je me crois obligé d'y renvoyer mon Lecteur.

Je remarquerai seulement qu'après la mort de *Xerxes*, *Assuerus*, nommé par les Auteurs Prophanes, *Ataxerxes-Longue-main*, ayant fait mourir les Meurtriers de son Pere, vaincu son frere *Hystaspe*, & affermi son autorité, ordonna, à cause de cela, des Réjouïssances solennelles, qui devoient durer cent quatre-vingt jours. A la fin de ces divertissemens il fit pendant *sept jours*, un grand festin aux Principaux de sa Cour, & à tout le Peuple de *Suse*. *Le septiéme jour*, *ayant le cœur gai de vin*, il envoya chercher la Reine, dans la vuë d'en faire admirer la beauté à ses Convives. Cette Princesse refusa de se présenter, & le Roi irrité la répudia, & ne tarda pas à faire choix d'*Esther*, niéce de *Mardochée* le *Juif*, pour remplir sa place. Ce fut sans doute à la sollicitation de cette Princesse, que les *Juifs* furent redevables des bontés que ce Roi leur témoigna.

L'An du Monde 3531. Avant J. C. 473.

Il favorisa cette Nation, jusqu'au point de tirer de ses Thrésors des riches présens, pour le service du Temple, & d'envoyer à *Jerusalem*, *Esdras*, personnage d'une science & d'une piété admirables, avec plein pouvoir de rétablir l'Etat, de réformer l'Eglise *Judaïque*, de corriger tous les Abus qui s'étoient glissés dans l'un & dans l'autre, & de gouverner les *Hebreux* suivant leurs Loix.

CHAPITRE

en vint aux mains, quoiqu'il y eut de l'un de ces endroits à l'autre, toute la Mer *Egée* à traverser, ce qui ne pouvoit se faire qu'en plusieurs jours de Navigation. Mais *Diodore* de *Sicile*, L. II éclaircit ce point; Car il nous dit, que *Leotychides*, voyant les Troupes qui le suivoient, fort en peine des *Grecs* qui étoient à *Platées*, & craignant qu'elles ne fussent accablées & vaincuës par l'Armée nombreuse de *Mardonius*, pour soutenir & relever le courage de ses Soldats, fit courir immédiatement avant le combat, le bruit, que les *Perses* avoient été défaits, quoiqu'il ne sçût rien de la chose; Heureusement ce qu'il n'avoit dit que par politique, se trouva vrai, & arriva dans ce même jour; de là on prit occasion de parler avec étonnement de la promptitude avec laquelle on avoit sçû en si peu de tems, & à tant de distance du lieu où la chose s'étoit passée, ce qu'il étoit impossible d'apprendre par aucun moyen humain. Il n'est donc pas nécessaire de chercher ici du miracle. *Prideaux*. ubi sup. (q) Esther. 1. 3. &c.

(r) C'est là son nom *Persan*; on en ignore la signification: son nom *Juif* étoit *Hadassah*. *Prideaux ubi sup.*

# CHAPITRE VII.

## *Ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la fin de la Captivité jusques à la Venue de* JESUS-CHRIST

L'An du Monde 3667. Avant J. C. 337. Temple de *Garizim*, Schisme de *Manassé*

LES *Juifs* de retour de la Captivité de *Babylone*, laissérent introduire parmi eux un grand abus, qu'*Esdras* premiérement, & *Nebemie* après lui, tâchérent de reformer. (a) La Loi leur deffendoit étroitement de contracter aucun Mariage, avec les Nations étrangeres, soit en donnant à leurs fils leurs filles pour femmes, soit en se mariant eux-mêmes avec les filles de ces Peuples Idolâtres. Mais depuis leur retour, il se trouva dans tous les Etats, des personnes, qui eurent si peu d'égards, & de respect pour cette deffense, que, sans en excepter même la Famille *Sacerdotale*, (qui, plus que toutes les autres, étoit obligée de donner un bon exemple dans cette otcasion, ) elles se fouillérent de ces mélanges impurs. (b) *Jojada*, étoit alors Souverain Sacrificateur, & l'un de ces fils, à qui *Joseph* donne le nom de *Manassé*, ayant épousé *Nicaso*, fille de *Sanballat*, Gouverneur des *Samaritains*, reçut des Anciens de *Jerusalem*, ordre, ou de renvoyer sa femme, ou de sortir du Païs: Il préféra ce dernier parti, & s'étant retiré à *Samarie*, avec nombre d'autres, qui se trouvoient dans le même cas, il s'y établit, sous la protection de son Beaupere. *Sanballat* alors s'adressa à (c) *Darius*, de qui dépendoient tous ces Quartiers-là, & sçut si bien s'insinuer dans ses bonnes graces, qu'il en obtint la permission de bâtir un Temple, sur le Mont *Garizim*, proche de *Samarie*, & d'y établir *Manassé* son Gendre, pour Souverain Sacrificateur,

*Samaritains.* Leur Origine.

Les *Samaritains* étoient originairement une Colonie de *Cutbéens*, & d'autres Peuples d'*Orient*, qu'*Eser-addud* y avoit placé, après en avoir transporté les *Israëlites* dans d'autres Contrées: Mais après que ce Temple eût été bâti, & que *Samarie* fût devenue le Refuge &

(a) *Prideaux*. Part. 1. Lib. 6. (b) Quelques Auteurs ont cru, qu'il étoit frère du Souverain Sacrificateur *Jaddus*, & son Collégue dans cet Emploi.

(c) Et non à *Alexandre*, camme le prétendent quelques Historiens, car cet évenement est antérieur à l'arrivée de ce Conquérant dans ces Quartiers-là. *Prideaux*. ubi sup.

& l'Asile commun de tous les *Juifs* Apostats, ce mélange d'Habitans ne tarda pas à produire un grand changement dans la Religion. Car au lieu que les *Samaritains* avoient jusqu'alors adoré le Dieu d'*Israël*, conjointément avec les Dieux des Païs d'où ils étoient venus; quand une fois le culte *Judaïque* eut été établi au milieu d'eux, & que le Livre de la Loi de *Moïse* fut lû publiquement dans leurs Assemblées, ils se conformerent entierement au service du vrai Dieu, & se montrérent aussi exacts que les *Juifs* mêmes à s'en acquitter.

Haine des *Juifs* contre les *Samaritains*.

Cependant les *Juifs* regardant les *Samaritains* comme des Apostats, les haïssoient jusques au point d'éviter tout entretien & toute communication avec eux. (d) Leur haine vint prémiérement des mouvemens que les *Samaritains* se donnérent, pour empêcher, que les *Juifs* de retour de leur Captivité, ne rebâtissent leur Temple, & ne reparassent les Murs de *Jerusalem*. Cette haine s'augmenta considérablement dans la suite par l'Apostasie de *Manassé*, & de ses Adhérans, qui élevérent un Temple, & un Autel, par opposition à celui de *Jerusalem*. Comme ils differoient entr'eux sur quelques (e) points de la Religion, leur animosité en prit de nouvelles forces, & se conserva jusques au tems de la Venuë de Notre Sauveur. Dans ces dispositions, ils ne laissoient échaper aucune occasion de se donner réciproquement des preuves de la haine la plus invéterée; ce qui fit que la *Samaritaine* dit à Jesus-Christ, (f) *Comment toi qui*

Aaaa *es*

(d) *Prideaux* ibid. (e) Les Points sur lesquels les *Samaritains* different des *Juifs*, consistent principalement en ce que: 1o. Les premiers ne recoivent pour Canoniques point d'autres Ecrits, que les Cinq Livres de *Moïse*, & rejettent tous ceux que les derniers ont admis dans le Canon des Livres Sacrés. 2o. Ils rejettent toute Tradition, & s'en tiennent uniquement à la Loi écrite. 3o. Ils soutiennent que le Mont *Garizim*, sur lequel leur Temple avoit été bâti, étoit le seul endroit ou l'on pût servir Dieu, d'une maniére qui lui fût agréable; parce que c'étoit là qu'*Abraham* (Genese XII. 6. 7.) & *Jacob* (Genese XXXIII. 20.) avoient dressé des Autels au Dieu Fort, & consacré ce lieu, d'une façon particuliere en y offrant des Sacrifices: C'est à quoi la *Samaritaine* faisoit allusion dans son entretien avec le Sauveur, quand elle lui dit: (Jean IV. 20.) *Nos Pères ont adoré sur cette Montagne;* Mais vous, ajoute-t'elle, en parlant des *Juifs*, *vous dites que Jerusalem est l'endroit où l'on doit adorer.* Les Historiens nous apprennent que le Temple de *Garizim*, subsista environ deuz cens ans, & quoiqu'il fut alors détruit par *Hircan*, de la Race des *Maccabées*, les *Samaritains* ne laissérent pas de continuer leur Service & leurs Sacrifices, sur la Montagne, où leur Temple avoit été bâti (f) Jean. V, 9.

*es Juif me demandes-tu à boire, à moi qui suis une Femme Samaritaine? d'autant que* (comme l'observe l'Historien sacré, ) *les Juifs n'ont point de communication avec les Samaritains.*

L'An du Monde 3672. Avant J.C. 332.

Après le retour de la Captivité, les *Juifs* furent pendant quelque tems, gouvernés selon leurs propres Loix; & jouïrent d'une entiere liberté, par rapport à la Religion, sous l'autorité du Grand Prêtre, assisté par le *Sanhedrin*; mais ils furent pourtant toujours Sujets aux Rois de *Perse*, tant que cet Empire subsista. *Alexandre le Grand* ayant défait *Darius*, étoit occupé au Siége de *Tyr*, lorsqu'il fit dire aux *Juifs* par ses Commissaires, qu'ils eussent à se soumettre à lui; & à lui fournir toutes les choses nécessaires pour l'entretien de ses Troupes.

*Alexandre le Grand entre dans Jerusalem.*

Les *Juifs* s'en excusérent, alléguant pour raison de leur refus, le ferment qu'ils avoient prêté à *Darius*, & qui les empêchoit de reconnoitre d'autre Souverain que lui, & de recevoir d'autres ordres que les siens, tandis qu'il seroit en vie. *Alexandre* enflé de ses succès, & ne pouvant endurer qu'on le contredit en quoi que ce soit, prit la résolution, de marcher contre *Jerusalem*, aussitôt après la prise de *Tyr*, & de punir les *Juifs* aussi sévèrement qu'il avoit fait les *Tyriens*, pour n'avoir pas obéï à ses ordres. Pendant qu'il étoit en en chemin, ne respirant, que vengeance contre le Peuple de Dieu, *Jaddus*, le Souverain Sacrificateur, & toute la Ville de *Jerusalem*, avec lui, étoient plongés dans la plus grande consternation.

Rien ne pouvoit les rassurer, que la Protection de leur Dieu. Ils y eurent recours, par des Sacrifices, des Offrandes, & des Priéres. Dieu touché de compassion envers eux, inspira à *Jaddus*, dans une vision de nuit, la résolution de sortir, & d'aller à la rencontre du Conquérant, revêtu de ses habits Sacerdotaux, & suivi de tout son Clergé, en équipage convenable, & de tous les habitans de la Ville en vêtemens blancs. Vêtus, comme l'ordonnoit la vision, le Grand Sacrificateur, les Prêtres & le Peuple, sortirent le lendemain de la Ville, vinrent jusqu'à une certaine Eminence, apellée *Sapha*, d'où l'on découvroit toute la Campagne d'alentour, & y attendirent l'arrivé d'*Alexandre*. Aussitôt, que le grand Prêtre l'apperçoit, il s'avança dans cette Pompe Solennelle au devant du Roi, qui, saisi d'un profond respect à cette vue, s'approcha du Pontife, lui fit une inclination de Corps, & le salua avec une vénération religieuse,

fe, au grand étonnement de tous ceux qui l'accompagnoient. *Parmenion*, furpris comme tous les autres d'un procédé fi extraordire, prit la liberté, de demander à fon Maitre, d'où venoit que lui, que tout le Monde adoroit, rendoit un pareil hommage au Grand Prêtre des *Juifs*? *Alexandre* répondit; " Que cette Adora„ tion ne s'adreffoit pas au Pontife, mais au Dieu dont il étoit le „ Miniftre; Que pendant qu'il étoit encore à *Die*, *en Macedoine*, „ & qu'il penfoit aux moyens de pouffer la guerre contre la *Perfe*; „ Cette même perfonne, avec ces mêmes habits, lui étoit apparue „ en fonge, & l'avoit encouragé à paffer hardiment en *Afie*, fans „ douter le moins du Monde du fuccès de fon entreprife, l'affurant, „ que Dieu feroit fon Guide dans cette Expédition, & qu'il lui don„ neroit l'Empire des *Perfes*; Ce qui le convainquoit parfai„ tement, que la préfente guerre fe faifoit fous la Conduite de ce „ Dieu, à qui en la perfonne du Prêtre, il rendoit fes Adorations. " Après quoi fe tournant vers *Jaddus*, il l'embraffa tendrement, & continua de marcher avec lui vers *Jérufalem*. Etant entré dans le Temple, il y offrit à Dieu des Sacrifices, & le grand Prêtre, lui montra en fuite (g) les Oracles de *Daniel*, touchant la deftruction de l'Empire des *Perfes*, par un Prince *Grec*. Cela plût fi fort à *Alexandre*, que, s'en retournant très-fatisfait, & pleinement affuré du fuccès de fon entreprife, il laiffa après lui de grandes Immunités à la Nation *Juive*, leur accordant une entiére liberté, de vivre felon leurs Loix, & leur Réligion, avec une Exemption de tout Tribut, chaque année *Sabbatique*, parce que, felon la Loi, les *Juifs* ne devoient point cultiver la terre cette année-là.

(h) Après la mort *d'Alexandre*, fon vafte Empire, fut partagé entre quatre de fes Généraux. *Laomedeon* * eut pour fa part la *Syrie*, la *Phenicie*, & *Judée*; Mais *Ptolomée* fils de *Lagus*, furnommé *Soter*, ayant pris poffeffion de *l'Egypte*, & fouhaitant, pour

Jerufalem foumife à l'Egypte.



(g) Il s'agit de ce qu'on lit dans le 8e. Chapitre de *Daniel*, touchant ce *Belier* & ce *Bouc*, figures & emblêmes, le prémier des *Médes* & des *Perfes*, qui devoient être conquis par un Prince *Grec*, repréfenté par le dernier (vers. 21.) comme auffi, de ce qu'on trouve dans le même Prophète, (Chap. XI. Verf. 3) touchant ce même Roi *Grec*; Car ces deux Prophèties prédifoient la deftruction de l'Empire de *Perfe*, par un Prince *Grec*. *Prideaux*. (h) Quelques Auteurs croyent,

2. * Curce Liv. XX. C. 10.

pour la fureté, & pour la défence de ce Païs-là, de reduire fous fa Puiffance les Etats de *Laomedon*, il lui en offrit d'abord de grandes fommes d'Argent; Mais n'en pouvant rien obtenir par ce moyen, il envoya *Nicanor* l'un de fes Capitaines, avec une Armée en *Syrie*, pendant que lui-même fe jetta avec une flotte fur la *Phenicie*.

*Laomedon* vaincu, fut pris Prifonnier, & vit paffer fes Provinces fous la Domination de fon Ennemi, contre lequel les *Juifs* tinrent bon pendant quelque tems, refufant de fe foumettre à Lui, à caufe du Serment de fidélité, qui les lioit au précédent Gouverneur. *Ptolomée* entra en *Judée*, & s'étant emparé de la plus grande partie du Païs il vint mettre le Siége devant *Jerufalem*. La Place affés bien fortifiée, tant par l'Art, que par la Nature, étoit en état de faire une vigoureufe réfiftance; mais les *Juifs* obfervateurs fuperftitieux, de leur *Sabbat*, qu'ils croioient violer en fe défendant, firent naitre à l'Affiégeant la penfée de donner l'Affaut ce jour-là. *Jerufalem* fut prife, parce qu'il ne fe préfenta perfonne pour en défendre les Murailles. Le vainqueur traita d'abord les *Juifs* avec beaucoup de dureté, & en emmena plus de Cent Mille Prifonniers en *Egypte*; mais faifant enfuite attention à la fidélité de ce Peuple, pour ceux qui l'avoient gouverné jufqu'alors, il s'en fervit pour recruter fes Troupes, & pour en mettre dans fes Garnifons, & accorda à toute la Nation de grands Privilèges, & des Immunités très-confidérables. Ce fut ainfi que la Judée paffa fous la Domination des Rois d'*Egypte*.

l'An du Monde 3727. Avant J.C. 277 Verfion des LXX.

*Ptolomée Philadelphe* fils & fucceffeur de *Ptolomée Soter*, fouhaitant paffionnément, de dreffer une grande Bibliothéque à *Alexandrie*, & d'y ramaffer des Livres de toutes les fortes, confia le foin de cette affaire à *Démétrius* de *Phalere*, Illuftre *Athénien* qui fe trouvoit pour lors à fa Cour. (i) *Demetrius*, conformément aux Ordres de

qu'il fut empoifonné. Mais la vérité eft, qu'après avoir déja beaucoup bû, on l'invita à faire une feconde débauche. La Compagnie fe trouva au Nombre de vingt perfonnes. Il but à la fanté de châcun des Convives en particulier, fit en fuite raifon à tous les vingt l'un après l'autre. Après tout cela, fe faifant encore aporter la Coupe d'*Hercules*, qui tenoit fix bouteilles, il la vuida toute pleine, en la portant à un *Macedonien*, nommé *Proteas*; Et un peu après, il lui fit encore raifon de cette énorme razade. Dès qu'il l'eut avalée, il tomba fur le Carreau, & fut faifi de cette violente fiévre qui termina fa vie. *Prideaux*. Ibid. (i) On a fous le nom d'*Ariftée* un Livre, qui contient le recit de cette affaire, mais le Dr. *Prideaux*, paroit douter de fon Authenticité. Il convient pourtant, qu'il fe fit

de ce Roi, fit de tous côtés d'exactes recherches à ce sujet, & ayant apris, que les *Juif* gardoient avec soin un Livre fort estimé, apellé *la Loi de Moïse*, il en informa le Roi, qui lui témoigna qu'il lui feroit plaisir de faire venir ce Livre de *Jerusalem* avec des Interprétes du même endroit, pour le traduire en *Grec*. On lui représenta, que c'étoit en vain, qu'il se flattoit, que les *Juifs* voulûssent lui fournir un bon Exemplaire de leur Loi, ni même une Version fidéle de cette même Loy pendant qu'il retiendroit en Captivité, un si grand nombre de leurs Compatriotes. On lui proposa donc, de commencer par relâcher tous ceux de cette Nation, qui, en divers tems, avoient été emmenés Captifs par son Pére en *Egypte*. & d'envoyer ensuite à *Jerusalem* des Députés, pour négocier cette affaire. Le Roi gouta la proposition, publia en conséquence un Edit, par lequel il ordonnoit à ses Sujets de rendre la Liberté à tous les *Juifs* qui se trouvoient en leur pouvoir, & tira de son Thrésor, une prodigieuse somme d'Argent, pour payer leur Rançon, aux particuliers, dont ils étoient les Esclaves. Cela fait, on écrivit au nom du Roi, à *Eleazar* Souverain Sacrificateur, une lettre, par laquelle on lui demandoit le Livre en question, & en même tems six Anciens de châque Tribu, pour le traduire en *Grec*, lesquels il devoit choisir parmi ceux qu'il croiroit les plus propres à faire cette Traduction. Les Députés chargés de Riches présens pour le Temple, arrivérent à *Jerusalem*, & y furent reçus avec beaucoup d'honneur & de respect, tant par le Souverain Sacrificateur, que par tout le Peuple.



une Version du *Pentateuque Hebreu*, en langue *Grecque*, & qu'il y a fort apparence, qu'elle se fit, sous le Règne de *Ptolomée Philadelphe*. Mais il semble soutenir, que cette Traduction fut faite pour l'usage des *Juifs*, qui demeuroient alors à *Alexandrie*, & qui, mêlés avec d'autres Nations, avoient oublié leur propre Langue, & n'entendoient plus que le *Grec*. On ne traduisit d'abord que la Loy. Ensuite la Lecture des Prophètes, s'étant introduite dans les Synagogues de la *Judée* sous le Règne *d'Antiochus Epiphanes*, les *Juifs d'Alexandrie* suivirent leur exemple; ce qui fut cause, qu'on traduisit aussi les Prophètes. Aussitot, que la Version *Grecque* eût été faite à Alexandrie, *Ptolomée Philadelphe*, ne manqua pas de s'en procurer un Exemplaire, pour le mettre dans sa Bibliothèque. Et cet Exemplaire y resta sans qu'on y fit beaucoup d'attention, jusqu'àce que, ce fameux Thrésor d'Ouvrages Savans, qui contenoit Quatre Cent Mille Volumes, fut brulé par accident dans la guerre de *Jules César*, contre les *Alexandrins*, 47. ans avant Jesus-Christ.

ple. On leur remit entre les mains, un Exemplaire de la Loy de *Moïse*, tout écrit en lettres d'Or, & on nomma six Anciens de chaque Tribu, faisant en tout, le nombre de septante deux, qui partirent avec eux pour *Alexandrie*. A leur arrivée, le Roy fit venir ces Anciens à sa Cour, leur proposa à châcun une Question, & ayant trouvé par leurs réponses, que c'étoient des personnes habiles, il les envoya dans le *Phare*, qui est une Isle, tout proche *d'Alexandrie*, dans une Maison qu'il avoit fait préparer pour cela; Ce fut là, qu'ils se mirent auffitôt à travailler à cette Version tant souhaittée. A mesure qu'ils convenoient d'une période, en faisant cette Traduction, *Demetrius* la couchoit par écrit; De sorte que, dans l'espace de septante deux jours, tout l'Ouvrage fut achevé, & placé ensuite dans la Bibliothèque du Roi, qui pour recompenser le travail, & la peine des Interprétes, donna à chacun d'Eux, trois habits Magnifiques, deux Talens d'Or, une Coupe de même Métail, du poids d'un Talent, & les renvoya ainsi chez eux.

L'an du monde 3818. Avant J C. 176.

Il y avoit environ cent ans, que les *Juifs* étoient sujets des Rois d'*Egypte*, lors qu'il s'éleva une guerre cruëlle entre *Ptolomée Epiphanes*, Roi d'*Egypte*, & *Antiochus* le *Grand*, Roi de *Syrie*. La *Judée*, située entre ces deux Royaumes, comme un Vaisseau agité çà & là par la Tempête, & batu par des vagues qui s'entrechoquent, eût beaucoup à souffrir de l'un & de l'autre de ces Monarques; jusqu'à-ce qu'enfin *Antiochus* ayant eû le dessus, les Juifs se soumirent à lui, le reçurent avec son Armée dans leur Ville, & lui aidérent à prendre la Citadelle, qui étoit alors défendue, par une Garnison de *Ptolomée*.

La *Judée* soumise à la *Syrie*

*Seleucus Philopator*, Successeur de son Pére *Antiochus*, au Royaume de *Syrie*, fut d'abord favorable aux *Juifs*, & leur fournit à ses dépens, toutes les choses nécessaires pour le service du Temple. (k) Mais quelque tems après, ayant sçû d'un certain *Simon Benjamite*, qu'il y avoit de grandes Richesses dans cet Edifice sacré, il envoya, (l) *Heliodore* son Thrésorier pour s'en emparer & pour les emporter à *Antioche*.

Une Apparition d Anges empéche *Heliodore* de piller le Temple.

*Heliodore* étant allé au Temple, pour exécuter les ordres de son Maitre, entra dans le Thrésor, mais une apparition d'Anges armés

(k) Maccab. IV. (l) *Josephe* donne à celui qui fit ce raport à *Seleucus*, le nom d'*Apollonius*; mais c'est là une méprise de l'historien, car *Apollonius*, étoit Gouverneur de la *Cœlesyrie*, & de la *Palestine*. *Prideaux* ibid.

més pour le défendre contre ses mains sacrilèges, reprima son injuste attentat. Voici les propres termes dont l'Autheur des Livres des *Maccabées* se sert, pour nous raconter ce fait. (m) *Il vit un Cheval, magnifiquement harnaché, sur lequel étoit monté un homme terrible, qui s'avançant avec impétuosité frapa Heliodore de la corne des pieds de devant; Or celui qui étoit monté dessus, sembloit tout couvert d'Armes d'Or; Deux autres jeunes hommes, parurent aussi devant lui, excellens en force, très beaux en gloire, & revêtus de vêtemens honorables; lesquels se tenant à ses deux côtés, le frapoient sans-cesse, & ils lui firent plusieurs playes, & incontinent Heliodore tomba par terre*; d'où ceux qui le suivoient, l'emportérent *dans une Chaise. Il demeura* quelque tems *sans parler, & hors d'éspérance de la vie*; jusqu'a ce, que, par l'intercession de ses amis, le Grand Pontife pria Dieu pour lui, & de cette maniére il revint en son prémier état

Peu de tems après, *Heliodore* aspirant à la Couronne; assassina son Maitre *Seleucus*, dans l'espérance de lui succeder. Mais *Eumene*, & *Attale* Rois de *Pergame* s'opposérent aux vuës de l'Usurpateur, & mirent sur le Thrône de *Syrie*, *Antiochus Epiphanes*, fils d'*Antiochus* le *Grand*, en la personne duquel, les *Juifs* trouvérent un terrible Ennemi, & un cruel Perfécuteur. Ce Tyran aiant apris, que sur un faux bruit de sa mort, les habitans de *Jérusalem*, avoient fait de grandes réjouïssances, il en fut si outré, qu'il entra immédiatement après dans la *Judée*, prit par force *Jérusalem*, fit mourir dans l'espace de trois jours quarante mille de ses habitans, & en mit tout autant dans les fers, lesquels il vendit pour Esclaves aux Nations voisines. Sa rage ne fut point encore assouvie, il entra par force, non seulement, dans le *Lieu Saint*, mais encore dans le *Lieu très-Saint*, sacrifia une grande Truye sur l'Autel des Holocaustes, & pour souiller le Temple, autant qu'il pouvoit l'être, il fit répandre, par-tout, le bouillon, que l'on avoit fait, avec une partie des chairs de son abominable victime. Non content de cela, il enleva l'Autel des Parfums, la Table des Pains de Proposition, le Chandelier à sept branches, avec plusieurs autres Vases, Utenciles, & présens d'Or, que les Rois qui l'avoient précédé, avoient consacrés à l'usage du Temple; le tout montant à la valeur de huit cent Talents d'Or.

*Antiochus Epiphanes* persecute les *Juifs*

(m) 2. Maccab. III. 25. &c.

d'Or. Et après avoir fait un semblable butin dans la Ville, il retourna à *Antioche*, laissant pour Gouverneur en *Judée*, un certain *Philippe*, *Phrygien* de Nation, homme, d'une humeur cruelle & barbare, & pour Gouverneur de *Samarie*, *Andronique*, qui avoit les mêmes inclinations.

Ce n'étoit cependant là qu'un commencement de douleurs. Car environ deux ans après, ce Prince inhumain, envoya *Apollonius*, l'un de ses Généraux, à la tête d'une Armée de vingt deux mille hommes, avec ordre précis, d'exterminer tous les hommes qui restoient à *Jerusalem*, & de vendre les femmes & les enfans pour esclaves. *Apollonius*, arrivé en *Judée*, s'y comporta d'abord paisiblement, cacha son dessein, & s'abstint de toutes sortes d'hostilités, jusqu'au retour du *Sabbat*, qu'il exécuta sa barbare commission. Car tombant tout à coup sur la Ville, pendant que tout y étoit en dévotion, il massacra un grand nombre des Habitans, donna les Maisons au pillage, emmena prisonniers les femmes & les enfans, & réduisit le peu de personnes qui purent résister à sa fureur, à la triste nécessité de se refugier dans les Cavernes, & dans les déserts. Ce ne fut pas encore tout: Peu de tems après, il publia un Edit portant ordre à toutes les Nations de renoncer à leur ancien Culte, & de se conformer à la Religion du Roi. Cet Edit, bien que conçu & exprimé en termes generaux, avoit pourtant principalement en vuë les *Juifs*. L'Officier préposé pour le faire mettre en exécution, étoit un certain *Athenée*, fort versé dans tous les Rits de l'Idolatrie *Grecque*, & qu'on crut par conséquent très-propre à initier les Peuples dans leur Observation. A son arrivée à *Jerusalem*, on fit cesser tous les Sacrifices qu'on offroit au Dieu d'*Israël*. Toutes les Cérémonies de la Religion Judaïque furent supprimées; le Temple même fut souillé, par la Dédicasse qui s'en fit à *Jupiter Olympien*, dont la Statuë fut placée sur l'Autel des *Holocaustes*; & tout le monde étoit obligé de lui sacrifier, sous peine de mort. Ceux qui s'assembloient dans des Cavernes, pour garder le Sabbat, étoient brûlés sans miséricorde, s'ils venoient à être découverts. Le Livre de la Loi fut jetté au feu. On défendit de circoncire les Enfans; & les Femmes accusées d'avoir violé cette deffense, étoient menées publiquement par la Ville, avec leurs Enfans pendus à leur sein, & ensuite précipitées de dessus les Murailles. En un mot, on n'oublia rien de tout ce qui se peut inventer de plus cruel, pour

obliger

obliger les malheureux *Juifs* à renoncer à leur Religion. C'eſt à cette terrible perſécution, que fait alluſion l'Autheur de l'Epitre aux *Hébreux*, quand il nous dit, qu'il s'eſt trouvé des perſonnes, qui (n) *ne tenant point compte d'être délivrés, afin d'obtenir une meilleure Réſurrection, ont été étendues dans le tourment*; Que *d'autres ont été éprouvées par des Moqueries, & par des coups, par des liens, & par la priſon. On les lapidoit; on les ſcioit*; (o) *On les écorchoit vifs, on les mettoit à mort par le tranchant de l'Epée; ils erroient ça & là, vétus de peaux de brebis, & de Chévres, reduits à la miſère, affligés, tourmentés.... Ils erroient dans les Déſerts, dans les Montagnes, dans les Cavernes, & les Trous de la Terre.*

Pendant cette horrible perſécution, quelques-uns de ce miſérable Peuple, ſuccombérent à la violence des tourmens; mais il y en eut pluſieurs qui préférérent une mort glorieuſe, à une lache Apoſtaſie. Entre ces derniers, les plus conſidérables furent *Eleazar*, Principal Docteur de la Loy; une Héroïne, nommée *Salomé*, & ſes ſept fils. *Eleazar* étoit fort âgé; Cependant ſes perſécuteurs, ayant voulu le forcer à manger de la chair de pourceau, qu'ils lui fourroient par force dans la bouche, il l'a recracha auſſitôt. Quelques uns même, par compaſſion pour ſa vieilleſſe, voulant lui permettre d'éluder la Sentence, en prenant un morceau d'autre viande, & en le mangeant pour de la chair de Porc, il refuſa avec dédain de racheter ſi lâchement ſa vie, priant ſes Bourreaux de l'expédier, plutôt que de le ſolliciter, à ſe rendre coupable, d'une telle diſſimulation, & à ternir ſes cheveux blancs par une action ſi honteuſe. Quant aux ſept fréres, & à leur Mére, ils ne lui cédérent point en cou- Quelques Principaux Martyrs.

Bbbb ra-

* (n) Hebreux, XI. 35. &c. (o) Le terme de l'Original, qui ſe lit dans nos Exemplaires ordinaires, eſt celui de *ἐπειράσθησαν, ils ont été éprouvés*; mais que ce ne ſoit pas là, la véritable leçon de ce mot, c'eſt ce dont il eſt aiſé de s'appercevoir, par cette ſeule conſidération, qu'après deux auſſi grands ſuplices, que celui *d'être lapidé*, & celui *d'être ſcié*, il eut été fort mal-à-propos de dire, *qu'ils ont été éprouvés*; ce qui ne marqueroit aucun ſuplice quel qu'il fut, & qui ſe trouveroit déja renfermé dans les autres genres de peine, dont il avoit été parlé plus haut. C'eſt pourquoi, quelques Interprètes ont cru, qu'il falloit lire *ἐπυράσθησαν* d'autres *ἐπυρώθησαν*; d'autres enfin *ἐπρήσθησαν, ils ont été brulés*; Ce qui s'acorde fort bien avec l'hiſtoire des *Maccabées*. (Ch. VI. juſqu'au VII.) où il eſt dit, *qu'Eleazar*, & les ſept jeunes hommes furent amenés au feu, & brulés *Whitby*. Remarq.

rage, ni en constance réligieuse. On eût beau leur faire endurer les tourmens les plus insuportables, pour les obliger à abandonner la Loy de leurs Péres; ils souffrirent avec une grandeur d'Ame admirable, tout ce que la rage de leurs persécuteurs put inventer de plus barbare, & pour me servir des expressions d'un (p) Ecrivain éloquent, *ils arrivérent au travers d'une Mer de sang, & de suplices affreux, à l'heureux Port d'un repos Eternel.*

# SECTION II.

## *Etat des* Juifs *sous les Maccabées.*

*Matthatias* prend en main la déffense de sa Patrie.

DUrant cette horrible persécution, & dans ces Angoisses, Dieu suscita *Mattathias*, (q) de l'Ordre des Prêtres, de la Classe de *Joarib*, & Chef de la Race des *Asmonéens*, pour assister, & pour protéger ses fréres les *Juifs*. Enflammé d'un Zéle pour sa Religion, semblable à celui de *Phinées*, il tua courageusement un *Juif* Apostat, prêt à offrir un Sacrifice sur un Autel Payen, élevé pour cet effet. Il se jetta aussi sur le Commissaire du Roi, qui étoit venu, pour forcer les *Hébreux*, à commettre une semblable Idolatrie, & assisté de ses fils, & d'autres personnes qui se joignirent à lui, il le massacra avec toute sa suite. Après quoi, rassemblant toute sa famille, il invita tous ceux qui avoient du zéle pour la Loi à le suivre, & se retira dans les Montagnes, résolu de s'y défendre du mieux qu'il lui seroit possible. Mais les *Juifs* avoient un principe qui manqua au commencement de leur Revolte, d'être cause de leur entiére destruction; C'étoit l'obligation étroite dans laquelle ils se croioient être d'observer scrupuleusement le *Sabbat*, jusqu'au point même, de s'interdire une légitime défense, quand on les attaquoit ce jour-là. Leurs Ennemis profitant de cette opinion, en firent périr un grand nombre, sans éprouver la moindre résistance de leur part. Les *Juifs* opprimés, s'apercevant enfin, que ce préjugé leur étoit funeste, *Matthatia*, & ceux qui le suivoient, firent un Edit, qui fut ensuite confirmé par le consentement una-

(p) *Howel* ubi sup. (q) La Classe de *Joarib*, étoit la prémiére des vingt quatre, qui servoient tour à tour dans le Temple I. Chron. XXIV. 7.

unanime, de tous les Prêtres, & des Anciens de la Nation, que toutes les fois qu'ils feroient attaqués le jour du *Sabbat*, il leur feroit permis de combattre, pour conferver leur vie, & de fe défendre de toute leur force; Ce qui devint dans la fuite des tems, une Régle générale, qu'ils fuivirent dans toutes leurs guerres.

L'An du Monde 3838. Avant J.C. 166.

Judas lui fuccéde.

*Matthatias*, s'étant toûjours conduit, en Géneral Vaillant, & expérimenté, fut enfin forcé de fuccomber fous le poids de Cent quarante-fix ans de vie. Prenant alors congé de fes Amis, & de fes Compatriotes, il les encouragea à la défenfe de leur Patrie, & de leur Religion; & nomma (r) *Judas Maccabée* fon fils, pour fon fucceffeur dans le Commandement de l'Armée. Celui-ci, ne fe fut pas plutôt mis en Campagne, qu'ayant défait les *Syriens* en plufieurs rencontres, & les ayant entiérement chaffés de la *Judée*, il parcourut toutes les Villes, abattit tous les Autels, détruifit par tout, tout ce qui avoit fervi au Culte impur des Idoles, & monta enfuite à *Jerufalem*, pour retirer le fanctuaire d'entre les mains des *Gentils*, pour le purifier, & pour le dédier de nouveau au Service du Dieu Vivant. (s) La Solennité de cette Dédicace dura huit jours. Elle fut célébrée par les *Juifs* avec de grandes démonftrations de joye & de reconnoiffance, de ce que Dieu les avoit enfin délivrés de l'oppreffion, fous laquelle ils avoient gémi jufqu'alors: Et pour mieux marquer l'étendue de leur gratitude en cette occafion, on fit une Loy, portant, que cette même fête, fous le nom de fête (t) *de la Dédicace*, ou, parce que, les maifons fe trouvérent alors illuminées, fous celui de *fête des Lumiéres*, feroit à la venir toujours obfervée, & cela toutes les années, en mémoire de ce confolant Evénement.

Jugement

Pendant que tout cela fepaffoit, *Antiochus* aprenant, que les

 *Juifs*

(r) *Judas* avoit pour Dévife fur fon Etendard cette Sentence *Hébraique*, tirée de l'Exode, XV. II. *Mi Kamo ka Baelim Jehovah*. c. d. *Qui eft femblable à toi parmi les Dieux O Eternel!* D'où fi l'on prend feulement les Lettres initiales, (comme dans les Enfeignes *Romaines*. S. P. Q. R. fignifioit, *Senatus Populus Que Romanus*,) on en compofera le mot *Maccabi*. Delà tous ceux qui combattoient fous cet Etendard, prirent le nom de *Maccabées*. Ce Nom fut furtout affecté à *Judas*, comme à leur Général. *Prideaux*, ubi fup. (s) I. Maccabées IV. 59. *Jofephe*, Antiq. L. XII. C. 11. (t) Nôtre Sauveur honora cette fête de fa préfence à *Jerufalem*, ce qui étoit une marque de fon Aprobation.

de Dieu fur Antiochus.

*Juifs* avoient défait fes forces, recouvré le Temple de *Jerufalem*, abbatu les Images qu'il y avoit élevées, & rétabli l'Ancien Culte qu'il avoit tâché d'abolir, en fut fi outré de dépit & de rage, que tranfporté de fureur, il ordonna à fon Cocher, de faire doubler le pas à fes Chevaux, menaçant, à mefure qu'il avançoit de rendre *Jerufalem*, le Cimetiére commun de toute la Nation *Juive*. Ces paroles pleines d'orgueil, étoient à peine proferées, que le Jugement de Dieu tomba fur ce Prince impie, qui tout auffitôt en éprouva la févérité; Une douleur infuportable, qu'aucun remède ne pouvoit adoucir, lui déchira les entrailles. Peu de tems après, étant tombé de deffus fon Char, fon Corps fut fi froiffé de cette chûte, fes Membres en furent tellement meurtris, qu'il lui fut impoffible d'aller plus loin. Etant enfuite entré dans une Ville apellée *Tabes* fituée fur les frontiéres de la *Perfe* & de la *Babylonie*, il s'y mit au lit, & (u) ayant langui quelques jours, dans des tourmens horribles, tant du corps, que de l'efprit, agité du remors de fes crimes, & prefque confumé par la pourriture, & par les ulcères, il termina une vie qu'il avoit fignalée à force de cruautés, & devint, par fa mort, un exemple éclattant de la vengeance de Dieu contre les Tyrans.

Actions des autres Princes de la Race des Maccabees.

Après la mort d'*Antiochus Epiphanes*, *Antiochus Eupator* continua la guerre contre les *Juifs* & (v) par les Confeils de *Lyfias* fon prémier Miniftre, fit tout le mal qu'il put, au généreux *Judas*. Le refte des Exploits de ce Général *Juif*; la guerre qu'il fit aux *Syriens*, & aux Nations Voifines leurs Confédérées; fon prémier Traité d'Alliance avec les *Romains*; & comment, après une vie, marquée par des fuccès differens, il mourut en Héros, pour la défenfe de fa Religion, & des Libertés de fa Patrie; (w) l'Election de *Jonathan* fon frére pour commander l'Armée; les glorieux avantages qu'il remporta, fur *Bacchides*, le Meurtrier de fon Illuftre Prédéceffeur, & contre *Apollonius*, Gouverneur de la *Cœle-Syrie*; (x) Son zéle à détruire le Temple du Dieu *Dagon*; fon ardeur à reparer les Murs de *Jerufalem*, fon attention à fortifier la *Judée*, par nombre

(u) Il lui vint aux parties honteufes, un ulcère, fale & vilain, où il s'engendra une multitude innombrable de vers, & il s'en exhaloit une telle puanteur, que, ni ceux qui le fervoient, ni lui-même ne pouvoit en fuporter l'odeur. Il l'anguit dans ce trifte état, & fut jufques à fa fin, la proye de la Pourriture. *Prideaux* ubi fup.
(v) I. Maccab. V. (w) I. Maccab. IX. (x) I. Maccab. X. &c.

bre de Châteaux & de forteresses qu'il y fit construire ; l'Alliance qu'il renouvella avec les *Romains*, & les *Lacédémoniens*; sa mort tragique enfin, par les mains (y) d'un infame Traitre, qui le massacra, avec deux de ses fils, d'une maniére perfide ; (z) l'Elévation de *Simon*, au même poste, que *Jonathan* son frére, avoit si dignement occupé ; & tous les Evénemens qui signalérent, sa Courte Administration, (zz) Ses Conquêtes, par le moyen desquelles *il étendit les bornes de sa patrie, & recouvra toutes les Places fortes qu'il y avoit dans le Païs*; Ses Victoires sur les *Syriens*; & comment il affranchit ses Compatriotes, de la Domination de tous les Peuples d'alentour; l'Edit Solennel, par lequel il fut déclaré *Prince*, aussi bien, que *Grand Pontife* des *Juifs*; honneur qui passa à sa Postérité ; la perfidie enfin, avec laquelle un de ses Parens l'assassina peu de tems après, avec deux de ses fils; (a) ce qui n'empécha pas que sa Couronne, & son Sacerdoce, ne passassent à *Jean*, qui fut aussi apellé *Hyrcan*, le seul fils qui lui restoit, Prince hardi & entreprenant, qui agrandit ses Domaines, & sécoua entiérement le joug des Rois de *Syrie* ; Ces belles Actions & plusieurs autres, de la Race *Asmonéenne*, nous sont raportées fort au long, (b) dans les deux Livres des *Maccabées*. Nous y renvoyons nôtre Lecteur, pour ne pas l'ennuyer par de vaines redites. Il nous convient mieux, par



(y) Cet homme s'apelloit d'abord *Diodotus*, & ensuite *Triphon*. Il avoit dessein de se défaire *d'Antiochus*, & de s'emparer du Royaume de *Syrie*. Mais prévoyant bien, qu'il ne pourroit jamais faire consentir *Jonathan* à lui laisser commettre un tel crime, il l'attira par ruse dans *Ptolomaïs*, sous prétexte de lui vouloir remetre la place, le retint prisonnier. Ensuite, leurrant les deux fils de la liberté de leur Pére, qu'il leur promettoit, s'ils vouloient être ses Otages, aussitôt qu'il les eut en son pouvoir, il les fit tous massacrer. *Prideaux*, ibid. (z) I. Maccab. XIII. (zz) I. Maccab. XIV. 6. (a) I. Maccab. XVI. (b) Le prémier de ces Livres, contient une Rélation ample, & exacte des faits : Il n'y a point, d'Ecrit, qui aproche plus du stile des Livres Sacrés historiques : On le croit composé par ce même *Jean Hircan* fils de *Simon*, qui fut Prince & Souverain Sacrificateur des *Juifs* pendant près de trente ans, & qui entra en fonction de cette double Charge, précisément dans le tems que cette histoire finit. L'autre, pour la plus grande partie, à l'exception de deux lettres qu'on y trouve au commencement est un Abrégé de l'histoire de *Jason*, *Juif Helleniste de Cyrène*, qui écrivit en *Grec* en cinq Livres, la vie de *Judas Maccabée* & de ses fréres, avec une relation des Guerres qu'ils soutinrent contre *Antiochus Epiphanes*, & *Antiochus Eupator*. *Prideaux*, Part. II. L. 3.

raport au plan que nous nous sommes proposé, de faire quelques remarques, sur les différentes Sectes, qui, pendant cet intervale de tems, commencérent à s'élever parmi les *Juifs*, au sujet de la Religion, & qui firent, bien-tót après, une figure considérable dans l'Eglise.

---

# SECTION III.

## *Origine & Dogmes des Sectes Juives.*

Sectes, quand commencerent prémiérement.

DAns ces tems heureux, dit * *Cunæus*, honorés du Ministère des Prophêtes, qui par leur commerce avec Dieu, apre„noient immédiatement de lui, ce qu'il exigeoit de l'obéissance de „l'homme; il ne pouvoit y avoir de dispute sur la Religion. L'Au„torité de ces hommes inspirés, étoit si bien établie, qu'elle au„roit suffi, à décider sur le Champ, les questions les plus difficiles, „& à terminer toute sorte de Controverses. Cette Souveraine Au„torité disparut avec les Prophêtes. Chacun alors se donna la liber„té de raisonner, de faire des questions, & d'élever, des disputes. Par ce moyen, on s'engagea, & on s'égara dans les voyes détournées d'une vaine curiosité, & on se trouva dans les ténèbres. Peu après le retour des *Juifs* de *Babylone*, & l'entier retablissement de leur Eglise, il s'éleva entr'eux deux partis opposés; l'un composé de gens, qui, s'attachant uniquement à la Loy écrite, croioient qu'en l'observant, ils accomplissoient toute Justice, & qu'ils avoient droit de prétendre au titre de *Zadikim*, c. d. de *Justes*. L'autre, suivi de ceux qui, à la Loy écrite, joignoient les Traditions des Anciens, & d'autres observances Religieuses, qu'ils s'imposoient à eux-mémes, par voye de Surérogation: & comme à cause de cela, on les estimoit plus Saints que les autres, ils en recevoient le nom de *Chasidim*, c. d. de *Pieux*; En sorte que les *Pharisiens* & les *Essenieus*, paroissoient être sortis de ces derniers, & les *Saducéens* des prémiers.

Saducéens

(c) La Secte la plus ancienne parmi les *Juifs* étoit celle des *Sa-*

* De Repub. Hebræor. Lib. II. Cap. 17. pag. 321.

(c) Voyés *Prideaux*, & les Préfaces de *Lenfant*, & de *Beausobre*.

*Saducéens.* Elle prit son nom de *Sadoc*, qui en fut le fondateur. leur origine,
Ce *Sadoc*, selon le *Talmud*, étoit Disciple d'*Antigone de Socho*, qui, à suivre le Calcul des *Rabins*, vivoit environ trois cens ans avant Jesus-Christ. Cet *Antigone*, avoit accoutumé d'inculquer souvent à ses Disciples, qu'ils devoient servir Dieu d'une *maniére desinteressée*, sans se proposer aucune recompense de sa part, & non comme des Esclaves, qui n'obeïssent à leur Maitre, que dans la vuë d'en recevoir un salaire. *Sadoc* & *Baithos*, ses Disciples tirérent de là cette fausse conséquence, qu'il n'y avoit ni recompense à esperer, ni peine à craindre dans une autre vie, & que l'ame mourant avec le Corps, il n'y auroit point de Resurrection; Soit que ces opinions des *Saducéens* vinssent d'avoir mal pris la doctrine d'*Antigone*, ou, comme d'autres le prétendent, de la grande corruption qui régnoit peut-être alors dans la Nation *Juive*; il est certain que, dans la suite, ils tombérent dans les derniers excès de l'impieté, & se rendirent détestables,

Les *Saducéens* nioient la Resurrection, l'existence des Anges, Leurs Opinions
& des Esprits ou des personnes décédées. Il n'y avoit point, selon eux, d'Etres spirituels, que Dieu seul. Selon eux ce Monde étoit le tout de l'homme. A sa mort, son ame & son corps périssoient également, pour ne jamais plus revivre; & il n'y avoit par consequent, selon eux, ni recompense à esperer, ni chatiment à craindre après cette vie. Ils avouoient, à la vérité, que Dieu avoit créé cet Univers par sa Puissance, qu'il le gouvernoit par sa Providence, & que pour donner de la force à ses Loix, il avoit établi des peines, & des recompenses. Mais aussi ils croioient, que ces recompenses & ces peines ne s'étendoient pas au delà du Tombeau. C'étoit là le seul motif, qui les engageoit à l'adorer & à se soumettre à ses ordres. Ils rejettoient absolument toutes les *Traditions* non écrites, & tous les Livres sacrés, à l'exception du *Pentateuque*.

Il est vrai semblable, qu'ils en usoient de cette maniére, parce que, s'ils eussent admis tous ces Ecrits, dans le Sacré Canon, on eût pu refuser plus facilement leurs opinions; qui ne sont pas si clairement, ni si positivement condamnées, dans la Loy de *Moïse*, que dans le reste des saintes Ecritures. Ils nioient absolument, que l'homme eut besoin d'aucun secours *Surnaturel* pour remplir son devoir, enseignant que Dieu l'avoit fait Maitre absolu de toutes

tes ses actions, avec pleine liberté de faire le bien ou le mal, sans lui fournir aucune assistance pour faire le bien, & sans faire quoique ce soit non plus, pour le détourner du mal. Et par cette raison, regardant tous les hommes, comme ayant le pouvoir par eux mêmes d'améliorer, ou d'empirer leur état, selon, que les mesures qu'ils prenoient pour cela, se trouvoient justes ou fausses; toutes les fois qu'ils avoient à juger des criminels, ils faisoient toujours voir plus de sévérité, que les autres Juges. En effet, leur Caractère général, nous les fait envisager, comme des personnes d'un trés-mauvais naturel, d'une humeur brutale & chagrine, lors qu'ils converfoient entr'eux, mais cruëlle & barbare pour tous les autres hommes. Cette secte étoit la moins nombreuse de toutes, mais presque tous ceux qui en suivoient les opinions, étoient de la prémiére qualité; & des plus riches de la Nation. Or comme dans la destruction de *Jérusalem* par les *Romains*, les plus accrédités, & les plus opulens furent exterminés, on croit généralement, que toute Secte périt avec eux.

*Pharisiens.* Les *Pharisiens* furent ainsi apellés du mot *Hebreu Pharas*, qui signifie *séparer*, parce que la passion la plus forte, ou plutôt l'ambition de cette Secte, étoit, de se distinguer & de se *séparer* du reste du monde, en affectant plus de sainteté & de pieté, que les autres, & en s'imposant à eux-mêmes, nombre de vaines observances. (d) Il n'est pas aisé de marquer le point, où cette Secte a commencé. *Josephe* en parle sous le * Gouvernement de *Jonathan*, Cent quarante ans avant Jesus Christ, comme d'une Societé alors fort puissante. Et il y a assés d'aparence, que leur Origine est d'un peu plus vieille date, & qu'aussi tôt que les *Saducéens* publiérent leurs opinions, ceux qui pensoient différemment, se montrérent, & tâchérent de s'y opposer. Il est clair du moins, par le Caractère, que l'historien *Juif*, nous donne des *Pharisiens*, que leur principaux articles de foy étoient diamétralement opposés aux sentimens des *Saducéens*

*Leurs Opinions.* (e) „ Les *Pharisiens*, dit cet autheur, croient un *Fatum*, c. „ d.

(d) Voyés *Lamy* & *Prideaux*.

* L'Auteur dit *sous le Régne de Jonathan*, Mais Jonathan n'ayant pas été Roi, mais simplement souverain Pontife & Général des Juifs, on ne peut pas dire qu'une chose s'est passée sous son regne. *Note du Traducteur.*

(e) Josephe, de bell. Jud. L. 2. C. 12. * Notre Auteur ne raporte pas exac-

„ d. un Destin absolu; Ils lui attribuent tout, reconnoissant pour-„ tant la Liberté de l'homme. „ Ils enseignent, qu'un jour, Dieu jugera le Monde, & qu'il punira ou recompensera les hommes selon leur mérite. Ils soutiennent, que les ames sont immortelles, & que dans une autre vie, les unes seront renfermées dans une espèce de prison, pour y demeurer éternellement, & les autres renvoyées ici-bas, savoir, celles des gens de bien, pour animer des corps humains, & celles des méchans pour entrer dans des corps de brutes; ce qui s'accorde très-bien avec la fameuse doctrine de *Pythagore*, touchant la *Metempsychose*. Leur attachement à la Loy, étoit si exact, que de peur d'en violer le moindre précepte, ils observoient scrupuleusement tout ce qui y avoit quelque raport, quoi qu'il ne fût ni commandé ni défendu par la Loy. Leur Zéle pour la Tradition des Anciens alloit jusqu'à la faire venir de la même source, que la Parole écrite; prétendant que *Moïse* les avoit toutes deux également reçues de Dieu, sur la Montagne de *Sinaï*. C'est pourquoi ils attribuoient à l'une & à l'autre, une égale autorité. Ils soutenoient, le mérite des œuvres: aussi en inventoient-ils un grand nombre de *Surérogatoires*, pour la pratique des quelles ils s'estimoient plus, que pour l'observation réguliére des préceptes de la Loy écrite. Leurs Ablutions fréquentes, (f) leurs longues Priéres en Place Publique, (g) leur soin scrupuleux à éviter ceux qu'on regardoit comme Pécheurs, (h) leur exactitude à payer la *Dîme* des moindres choses, (i) leur rigide observation du *Sabbath* & (k)



tement la narration de Josephe telle qu'elle est dans l'endroit cité. Voici ce qu'il dit mot pour mot. *Que toutes les ames sont immortelles, que celles seules des gens de bien passent dans d'autres corps*, (ce que les Pharisiens entendoient de la Résurrection) *mais que celles des méchans sont punies de peines éternelles* c. d. qu'ils ne croyoient pas la Résurrection des méchans; ce qui est aussi le sentiment de quelques Rabbins comme de *Kimki* dans son Comment. sur le Psau. I.

(f) Matth. VI. 5. &c. (g) Luc. VII. 39. (h) Matth. XXIII. 23. (i) Matth. XII. 2. (k) Le mot *Phylactère* qui est *Grec*, signifie, un endroit ou l'on garde quelque chose; Il est apellé en *Hebreu Tephilin*, qui signifie *Priéres*; parce qu'on les portoit ordinairement, quand on vouloit faire ses dévotions. On croit généralement, que ces Phylactéres étoient de longues piéces de Parchemin, qu'on s'attachoit sur le front, & sur le bras gauche, en mémoire de la Loi, & sur lesquelles on avoit écrit quelques passages de l'*Exode*, & du *Deuteronome*. Mais un Autheur moderne, qui a traité des coutumes *Judaïques*, nous assure, que c'étoient des Etuis de Parchemin, formés avec beaucoup d'Art, sur certains Moules, propres à cela; Que l'Etui

ces grands Phylactères, dont ils faisoient (1) ostentation, étoient tout autant d'œuvres de cette espèce. Cela leur attiroit cependant tant d'estime, & de vénération, qu'aimés du commun Peuple, ils étoient redoutés des Grands; De sorte, que leur pouvoir & leur crédit dans l'Etat étoient fort considerables; quoique les effets en fussent funestes, parce qu'ils avoient le cœur mauvais.

*Scribes* quels ils étoient

Il est souvent parlé dans le Nouveau Testament, des *Scribes* conjointément avec les *Pharisiens.* Cependant il ne faisoient pas une Secte particuliére. C'étoit un genre de Personnes Lettrées de toutes les sortes, puisque, tous ceux qui, parmi les *Juifs*, faisoient Profession de science, du tems de nôtre Sauveur & de ses Apôtres, étoient généralement appellés *Scribes.* Ce nom se donnoit surtout à ceux, qui par leur habileté dans la Loy & dans la Théologie des *Juifs*, étoient parvenus à *s'asseoir dans la Chaire de Moïse*, en qualité de Juges dans le *Sanhedrin*, ou de Docteurs dans les Synagogues, & dans les Ecoles. Le plus grand nombre d'entreux étoit de la Secte des Pharisiens, parce qu'alors, toute la science des *Juifs* consistoit en Traditions *Pharisaiques*, & en certaines maniéres d'interprêter, ou plutôt de pervertir les Ecritures par ces Traditions. Et comme c'étoit eux qui dictoient la Loy, tant de l'Eglise, que de l'Etat, il est arrivé de là, que *Scribe* & *Docteur de la Loy*, ont été des termes synonymes, qui se prennent l'un pour l'autre dans l'Evangile, & qui marquent tous deux la même sorte de gens.

*Esseniens* Leur Origine.

Il est très-vrai semblable, que la secte des *Esseniens*, commença pendant la persécution *d'Antiochus Epiphane.* Un grand nombre de *Juifs*, obligés à se retirer, & à vivre dans les déserts s'y accoutumérent à un genre de vie dur & laborieux. *Philon*, qui nous

qui étoit pour la tête, avoit quatre cavités, dans chacune desquelles, on mettoit une piéce de Parchemin roulé, sur laquelle, on avoit écrit quelques Sections de la Loi; mais, que celui, qui étoit pour le bras, n'avoit qu'une cavité, qui servoit de Niche, à quatre passages de l'Ecriture, copiés sur une piéce de Parchemin. *Lamy.* Introduc. L. 1. C. 16. Ils fondoient cette coutume sur Exod. XIII. 9. & sur Deut. VI. 8. Mais on ne doit prendre ces paroles, que dans un sens *Métaphorique*, & comme un ordre, d'avoir continuellement sous nos yeux la Loy de Dieu, & de nous souvenir toujours des délivrances, que nous tenons de sa main. On ne peut pourtant pas nier que l'usage de ces Phylactères, ne fut fort général, du tems de nôtre Sauveur, & qu'il n'ait même duré jusques à celui de St. *Jerome. Lamy* ibid. (1) Matth. XXIII. 5.

nous en fait une ample relation, nous dit, qu'on les apelloit *Essenien*, du mot *Grec* ἅγιος, qui signifie *Saint*, & qu'il y en avoit de deux sortes. Les uns se marioient, & vivoient en Societé, mais avec beaucoup de prudence, de retenue, & de circonspection. Ils demeuroient dans des Villages, s'occupant à l'agriculture, au Négoce, & à quelque Profession innocente. On les apelloit à cause de cela, *Esseniens de pratique*. Les autres menoient un genre de vie *Monastique*, se donnoient entiérement à la méditation, & recevoient pour cette raison, le nom d'*Esseniens contemplatifs*. Mais quoique leur maniére de vivre fût différente, leur croyance étoit la même, & ils suivoient tous les mêmes maximes.

Les *Esseniens*, n'avoient pas, à la vérité, les mêmes Traditions que les *Pharisiens*. Mais comme l'Allégorie étoit fort de leur gout, ils avoient plusieurs Livres *Mystiques*, qui leur servoient de régle, pour expliquer les Ecrits Sacrés, lesquels ils recevoient tous pour Divins, par opposition aux *Saducéens*. Ils croioient, que Dieu gouverne le Monde, mais qu'il avoit si absolument prédéterminé toutes choses, qu'il ne restoit à l'homme, aucune liberté de choix, lorsqu'il étoit, question d'agir. Ils reconnoissoient un état à venir. Les ames des gens de bien alloient, selon eux, dans les *Isles fortunées*, tandis que celles des Méchans étoient renfermées, dans des *Lieux Souterrains*: Quant à la Resurrection des Corps, & au retour de l'ame dans la Machine qu'elle avoit quittée, ils n'en avoient absolument aucune idée. Ils réduisoient toute la Religion pratique à ces trois Chefs. 1°. L'Amour de Dieu, 2°. L'Amour de la vertu. 3°. L'Amour du Genre Humain. Leur Amour pour *Dieu* se faisoit connoitre, en ce que le regardant, comme l'Autheur de tout bien, ils s'adressoient à lui, soir & matin, pour en obtenir les bénédictions dont ils avoient besoin; En ce qu'ils s'abstenoient de jurer, de mentir, & de tous les autres péchés, que la Nature Divine abhorre; Enfin, en ce qu'ils observoient exactement le *Sabbath*, & toutes les autres Cérémonies de la Religion, excepté, celle des Sacrifices; Car quoiqu'ils envoyassent leurs dons à l'Autel, ils n'y alloient cependant pas eux-mêmes, dans la pensée qu'une vie Sainte étoit le Sacrifice le plus pur, & le plus agréable à Dieu, qu'ils pussent offrir. 2°. Leur Amour pour la *Vertu*, se montroit par l'Empire qu'ils avoient sur leurs passions, par leur abstinence des plaisirs, par le mépris qu'ils avoient pour les richesses, par leur temperance & par leur sobrieté,

Leurs Opinions & leurs principes.

té, par leur continence, par leur patience, par la simplicité de leurs discours, & par la modestie, de leurs manieres. 3°. Leur Amour pour le *Genre-humain*, se manifestoit, par la bienveillance générale qu'ils avoient pour tous les hommes, & par leur justice exacte à leur égard, par leur charité envers les pauvres, & par leur Hospitalité envers les Etrangers. Rien ne prouve mieux l'affection qu'ils avoient les uns pour les autres, que l'union dans laquelle ils vivoient entr'eux. Ils avoient les mêmes Maisons, les mêmes provisions, les mêmes habits, & la même Table. Ce qu'ils gagnoient par leur travail, se mettoit dans le fonds commun. Ils se partageoient le soin des Pauvres; & ils traitoient les plus Anciens de leur Societé avec le même honneur, & le même respect, que s'il eussent été leurs Péres.

**Formulaire de leur admission.** Cette exactitude, cette régularité de vie, cette austérité dans les mœurs, les rendoient extrêmement respectables, & ce n'étoit pas une petite affaire, que d'être admis dans leur Societé. Car lors qu'après avoir fait un Noviciat convenable, quelqu'un se présentoit pour y entrer, ils l'obligeoient, par le vœu le plus solennel, & par les protestations les plus fortes, à aimer Dieu & à l'adorer; à rendre la justice à tout le Monde, à se déclarer l'ennemi des Méchans, & l'Ami de ceux qui aimeroient la vertu, à conserver ses „ mains pures de vol & de toute fraude, & son ame, du désir d'un „ injuste gain; à ne pas trop s'élever au dessus de ses inférieurs, ni „ se distinguer d'eux par son équipage ou par ses habits; à ne cacher „ à ses fréres, aucun des Mystères de la Réligion, & à n'en découvrir aucun aux *Profanes*, quand il s'agiroit même de sauver sa „ vie; mais à conserver la doctrine qu'ils professoient, les Livres qui „ la contenoient, & les noms de ceux qui la leur avoient enseignée. “ C'étoit de cette maniére & à de telles conditions qu'on étoit admis dans leur Societé. Quiconque en violoit quelque Article considérable, étoit sur le champ, chassé de leur Communion, & n'y pouvoit plus rentrer, sans l'humiliation la plus profonde, & la repentance la plus vive. Si telle étoit la croyance, & la maniére de vivre des *Esseniens*, devons-nous être surpris, de voir quelques Autheurs, parler de leur courage, & de leur grandeur d'Ame en diverses occasions, & nous les représenter, comme des personnes, que les détresses, & les persécutions ne pouvoient abattre, & qui souffroient

froient la mort, & les tourmens le plus affreux, sans murmure, même avec joye, plutôt, que de dire, ou de faire, quoi que ce soit de contraire à la Loy de Dieu?

Herodiens qu'els ils étoient.

Il est encore parlé dans (m) l'Evangile, d'une autre Secte qu'il y avoit parmi les *Juifs*; Et quoique, son Origine, ne soit pas aussi Ancienne, que celle des précédentes, il est cependant à propos, d'en dire ici quelque chose. Il s'agit des *Herodiens* (n) dont les principaux articles de foy ne différoient pas beaucoup de ceux des *Saducéens*. Il ne faut pas douter, que cette Secte n'ait paru au tems *d'Herode* le Grand, vingt ou trente ans environ, avant la Naissance de JESUS-CHRIST. Le Nom d'Hérodien étoit emprunté de celui *d'Herode*, mais on ne s'accorde pas sur la raison qu'on en doit donner.

Pourquoi ainsi apellés.

On croit communément, que ceux de cette Secte étoient apellés *Hérodiens*, parce qu'ils regardoient *Herode* comme le *Messie*; mais il n'est nullement vraisemblable, que pendant, que Nôtre Sauveur exerçoit son Ministère, & plus de trente ans après la mort *d'Herode*, il se soit trouvé des *Juifs* qui ayent cru, que ce Prince avoit été le *Messie*, ne lui ayant vû exécuter rien de tout ce qu'ils attendoient, de ce grand Libérateur de leur Nation, mais que plutôt il avoit fait tout l'opposé. (o) Ce qui en a porté d'autres à s'imaginer, que ces gens là furent apellés *Herodiens*, parce qu'ils composoient une espèce de Confrairie, en l'honneur *d'Herode à Jerusalem*; comme il y en avoit plusieurs d'établies à *Rome* en l'honneur (p) des Empereurs décédés. Mais les plus Anciennes de ces Confrairies, n'ayant été établies dans *Rome*, qu'après la mort *d'Auguste*, qui survécut plus de seize ans à *Herode*, on ne peut pas y chercher un Modèle d'une pareille Institution, en Mémoire d'un Prince qui étoit mort depuis si long-tems.

Véritable

Il est certain qu'*Herode* trouva de grandes oppositions à parvenir



(m) Matth. XXII. 16. Marc. III. 6. VIII. 15. XII. 13. (n) C'est ainsi, que St. Marc. VIII. 15. apelle *Levain d'Herode*, ce que Jesus-Christ avoit apellé Matth. XVI. 6. *Levain des Saducéens* (o) *Scaliger*, In Animadvert. in *Eusebii* Chronic. & *Casaub.* Exercitat: &c. (p) Telles étoient celles des *Augustales*, des *Adrianales*, des *Antonins*, & autres établies en l'honneur *d'Auguste*, *d'Adrien*, *d'Antonin*, & d'autres Empereurs décédés. *Prideaux*, Part. II. L. 5.

occasion pour laquelle ce Titre leur fut donné.

nir à la souveraine autorité ; & comme il étoit Etranger de naissance, & qu'il avoit répandu beaucoup de sang, pour se placer sur le Trône, il ne fut pas reconnu pour Roy, par la plus grande partie des *Juifs*, surtout pendant la vie d'*Antigone*. Il est donc très possible, que ceux qui s'attachérent à lui, qui reconnurent son autorité, & qui épousérent ses intérêts, furent pour cette raison, désignés sous le titre d'*Herodiens*. Mais cela, ce semble, ne suffit pas. Nôtre Bienheureux Sauveur avertit ses Disciples, (q) de *se garder du levain d'Herode*, c. d. des Dogmes impies & erronnés de ce Prince; par où, il paroit nous faire entendre, qu'*Herode* lui-même, étoit l'auteur de quelques fausses idées en matiére de Religion, & que ceux qui les suivoient, formoient parmi les *Juifs*, une Secte particuliére, différente de toutes les autres, & qui, à cause des maximes qu'elle soutenoit, fut apellée la Secte des *Herodiens*. (r) On sait, (s) *qu'Herode*, pour se mieux affermir sur le Thrône, s'étoit mis sous la protection des *Romains*, (t) contre un Ordre exprès de la Loi; & que, pour s'attirer la faveur des Grands de *Rome*, il avoit bâti des Temples aux Idoles, & y avoit érigé des Statues. Il s'excusoit auprès des *Juifs* en leur disant, qu'il ne faisoit tout cela, que par complaisance, pour une République puissante, aux Ordres de laquelle, il étoit forcé d'obéïr. Il put donc vraisemblablement établir comme une Maxime, en fait de Religion, qu'en cas de contrainte, il est permis de se soumettre, & d'obéïr à des ordres, dont on reconnoit l'injustice, & il n'est pas surprenant, qu'il se soit trouvé des personnes assés hardies, pour entreprendre de justifier la conduite de ce Prince, & pour s'apeller de son nom par sa permission. Leur Dogme particulier, & qui les distinguoit de toutes les autres Sectes, a pu vraisemblablement être celui-ci. „ Que, quoi qu'ils fissent profession de la Religion *Judaïque*, & „ que dans le fonds du cœur, ils eussent de l'éloignement pour l'I„ dolatrie, ils se croioient pourtant permis, pour contenter les *Ro*„ *mains*, & pour vivre tranquilles sous leurs Gouverneurs, de s'ac„ commoder à leurs demandes, & de devenir, du moins extérieu„ rement, *Conformistes* par occasion.

Secte de Judas de Galilée.

Une autre Secte, dont parle (u) *Josephe*, comme s'étant élevée après ce tems-là, étoit celle de *Judas de Galilée*. *Archelaüs*, fils

(q) Marc. VIII. 15. (r) *Prideaux*, ubi sup. (s) *Josephe* Antiq. L. 15. C. 12. (t) Deut. XVII. 15. (u) Antiq. LXVIII.

fils *d'Herode* le Grand, ayant été envoyé en Exil, & la *Judée* reduite en Province *Romaine*, un certain *Judas*, natif de *Gamala*, prit occasion de quelques Nouveaux Impôts, d'exhorter ses Compatriotes à sécouer le joug des *Romains*, prétendant, que tout Tribut payé à une Puissance Etrangére, étoit pour eux, une marque honteuse d'Esclavage. Il étoit assés naturel à tous les *Juifs*, d'avoir de l'aversion pour la Domination Romaine, & de la haine pour les Péagers, qui étoient chargés, de recevoir les Taxes & les Impôts. Aussi, ceux que le zéle porta, à se joindre à *Judas*, & à former une Secte particuliére, faisoient-ils sonner fort haut, leur Justice, & leur Sainteté, sous prétexte, qu'il ne vouloient reconnoitre, d'autre Souverain que Dieu seul, & que plûtôt, que de se soumettre à la domination d'un homme, ou à lui donner le titre de *Seigneur*, ils aimoient mieux s'exposer eux-mêmes, & tout ce qu'ils avoient de plus cher, leurs Parens & leurs Amis, à toute sorte de tourmens, & même à la mort. Ces gens-là, paroissent avoir d'abord été, ou furent dans la suite, la même chose, que cette Secte, qui se rendit si fameuse dans l'histoire de *Juifs*, sous le nom de *Zélateurs*, auxquels on donnoit aussi ordinairement le titre de *Justes*; ce qui a fait croire à (w) quelques Interprêtes, que ceux, qui, pour tendre un piége à Nôtre Sauveur, dans la supofition qu'il n'étoit pas ami du Gouvernement *Romain*, lui firent cette question; (x) *Est-il permis; de payer le Tribut à César*, feignoient d'être de la Secte dont nous parlons; & qu'au lieu de traduire, *qu'ils feignoient d'être gens de bien*, il eut falu rendre ainsi les paroles de l'Original, *ils feignoient d'être des Justes*.

Je ne parlerai plus que d'une Secte, dont l'Ecriture ne fait aucune mention, parce qu'elle ne commença, que quand le *Talmud*, fut fini: il s'agit de la Secte des *Karraites*. Environ le commencement du sixiéme siécle, ce Livre prodigieux, apellé le *Talmud*, & qui contient, en un si grand nombre de Volumes, les Traditions de l'Eglise *Judaïque*, ayant été publié, on voulut le faire recevoir avec un grand respect, & une vénération profonde. Mais les personnes de bon sens, qui avoient de l'Erudition, l'ayant parcouru, & le trouvant farci de Contes frivoles, & tout à fait incroyables, Karraites.

(w) Voyés l'Introd. de *Lamy* L. I. C. 9. Matth. XXII. 17.

bles, rejettérent son Autorité, comme ne méritant aucune croyance, pour s'appliquer entiérement à la lecture de Livres, d'une Autorité incontestable, & auxquels, on pouvoit ajouter foi, sans craindre de se tromper, savoir, *de la Loi & des Prophêtes*. Cela donna naissance à deux partis, l'un qui tenoit pour le *Thalmud*, & ses Traditions; & l'autre qui les rejettoit, comme contenant des inventions humaines, & non la Doctrine, & les Commandemens de Dieu. Les Partisans du *Thalmud*, & de ses Traditions, furent principalement les *Rabbins* & leurs Disciples, qui, à cause de cela, furent apellés *Rabbinistes*. Leurs adversaires, uniquement attachés à l'Ecriture Sainte, qui, en Langue *Chaldaïque*, est apellée *Kara*, prirent pour cette raison, le nom de (y) *Karraites*, c. d. de *Scripturaires*; C'est sous ces deux noms, que la dispute a duré quelque tems parmi les *Juifs*, & qu'elle dure encore jusques à présent.

---

# SECTION IV.

## De l'Etat des Juifs *sous les Romains*.

L'an du Monde 3926 Avant J.C. 78. *Hircan*, & *Aristobule*, Le disputent l'autorité.

LEs (z) *Maccabées* gouvernoient la Judée depuis plus de Cent ans, & il y avoit déja quelque tems, qu'ils la gouvernoient en Princes Souverains, lorsque les affaires de la Nation *Juive* changérent presque entiérement de face. Ce changement fût occasionné par un différent, qui s'éleva entre deux freres, *Hircan*. II. & *Aristobule*, fils d'*Alexandre Jannée* & Princes de la Race des *Maccabées*. *Alexandre* leur Pére, occupé à faire le siége de *Ragaba*, de l'autre coté du *Jourdain*, & se sentant près de mourir, ordonna à

(y) Cette Secte subsiste encore en *Pologne* & en *Russie*. On trouve des *Karraïtes*, mais en petit nombre, en *Orient*. Mais partout où il y en a, on les regarde comme les plus Savans, & les plus honnètes gens de toute la Nation *Juive*. *Prideaux* ubi. sup. (z) *Simon*, le dernier des fréres *Maccabées* ayant été lachement assassiné avec ces deux fils ainés, par *Ptolomée* son gendre, eut pour Successeur, *Jean Hircan*, son troisiéme fils, qui détruisit le Temple des *Samaritains*, subjuga les *Idumééns*, & ouvrit le Sepulcre de *David*, d'où il tira trois mille Talents. *Aristobule* son fils lui succeda, & fut le prémier des *Asmonéens* qui prit le Titre de Roi. Celui-ci fut mis à mort, par son frére *Alexandre Jannée*. Prince cruel, & Pére de ces mêmes *Hircan*, & *Aristobule*, dont il est fait mention ci-dessus. Dupin· Histoire du vieux Testament.

à sa femme *Alexandra*, qu'il laissoit Régente de ses Etats, de cacher sa mort à l'Armée, afin que le Siége n'en souffrit aucun retardement, & de retourner en Triomphe à *Jérusalem*, aussitôt qu'Elle auroit pris la Place. Le principal conseil qu'il lui donna, fut, de faire sa Cour aux *Pharisiens*, qui étoient alors la Secte la plus puissante parmi les *Juifs*, & dont le crédit pouvoit avancer, ou abaisser ceux qu'il leur plaisoit.

Le Siége fini, *Alexandra* retourna à *Jérusalem*, & suivit ponctuellement les avis de son Mari; tout lui réussit au point, qu'Elle vint à bout de se faire déclarer Reine, mais il lui en couta une partie de son Authorité, qu'Elle remit entre les mains des *Pharisiens*; Elle donna la Souveraine Sacrificature à *Hircan*, laissant *Aristobule*, Prince extrémement actif, dans une vie privée. Ce dernier, sur la fin du Régne de sa Mére, profitant de la Maladie de la Reine & de l'indolence d'*Hircan*, sempara de différentes forteresses, dans l'intention de se faire proclamer Roy, après le Décès d'*Alexandra*; En effet, Elle n'eut pas plutôt fermé les yeux, qu'il fit la guerre à son frére *Hircan*, & qu'il l'obligea à lui céder la Couronne; Mais cela ne mit pas fin à leurs divisions, & peu de tems après, il s'éleva de nouveaux différents entre les deux frères.

La Puissance des *Romains*, étoit alors très formidable, & la défaite entiére de *Mithridate* avoit délivré cette République de tous ses Rivaux. *Pompée* Victorieux, vint quelque tems après dans la *Cœle-Syrie*; Et comme la famille des *Maccabées*, avoit toujours cultivé l'amitié des *Romains*, les deux fréres, lui envoyérent l'un & l'autre des Députés, pour lui demander sa Protection, & pour le prier de terminer leurs différents. *Pompée* aiant oui les deux Parties, ordonna, qu'Elles comparoitroient devant lui en Personne, & promit de prendre alors une pleine connoissance de cette Cause, & de la décider selon les régles de la Justice. Le Général *Romain* arrivé à *Damas*, *Hircan* & *Aristobule* l'y allérent trouver pour recevoir sa décision. Il y vint en même tems un grand nombre des Principaux d'entre les *Juifs*, pour faire des représentations „ contre les deux frères. Ceux ci disoient; Que ç'avoit été autre„ fois la Coutume de leur Nation d'être jugée par le Souverain Sa„ crificateur du Dieu qu'elle adoroit, lequel, sans prendre d'autre

Ils en appellent à Pompée.

 „ titre

„ titre, adminiſtroit la Juſtice au Peuple, ſuivant les Loix & les „ Conſtitutions, qu'il avoit reçues de ſes Ancêtres; il eſt vrai, „ *ajoutoient ils*, que les deux frères dont il s'agiſſoit, étoient de la „ race *Sacerdotale*, mais *on ſoutenoit* auſſi, qu'ils avoient changé „ *l'Ancienne* forme du Gouvernement, pour en introduire une „ *Nouvelle*, dans le deſſein d'aſſervir le Peuple; Qu'ainſi ils pri- „ oient les *Romains*, de ne pas permettre, qu'ils fuſſent gouver- „ nés par un Roy. „ *Hircan* de ſon côté avançoit; " Qu'étant l'Ai- „ né, il avoit été injuſtement dépoſſedé de ſon *droit d'Aîneſſe* par „ *Ariſtobule*, qui ne lui laiſſant qu'un petit coin de Terre pour ſub- „ ſiſter, avoit uſurpé tout le reſte; *Ajoutant*, que ce frère injuſ- „ te, comme s'il ne fût né, que pour faire du mal, exerçoit ſur „ Mer le Métier de Pyrate, que ſur Terre, il pilloit, & s'acca- „ geoit ſes voiſins; „ Et il apuya ſon accuſation du Témoignage de plus de mille des Principaux *Juifs*, qui comparurent à cet ef- fet. *Ariſtobule* ne demeura pas ſans réponſe, il dit. " Qu'*Hircan* avoit été exclus du Gouvernement, par ſa propre incapacité plutôt, „ que par l'ambition de ſon frère; Que ſa pareſſe & ſon indolen- „ ce lui avoient attiré le mépris du Peuple, & que lui, (*Ariſtobu-* „ *le*,) avoit été obligé de ſe ſaiſir de l'authorité, uniquement pour „ empêcher qu'elle ne tombât en d'autres mains. " Et pour prouver ce qu'il diſoit, il produiſit nombre de Jeunes gens de famille qui demeuroient à la Campagne, & qui par le faſte ridicule de leurs ha- bits, & par le peu de gravité de leurs maniéres, firent plus de tort, que de bien à la cauſe, qu'ils prétendoient ſoutenir.

*Priſe de Jéruſalem par Pompée*

Après cette audience, *Pompée* renvoya l'entiére déciſion de l'af- faire juſqu'à ſon arrivée à *Jéruſalem*; Mais *Ariſtobule*, voiant, qu'on ne goutoit pas la violence de ſon procédé, ſe hâta, de retour- ner en *Judée*, & ſe renferma dans la forte Citadelle d'*Alexandrion*; Cette conduite choqua ſi fort le Général *Romain*, que, prenant avec lui l'Armée, qu'il deſtinoit contre les *Nabathéens*, & quel- ques Troupes Auxiliaires de *Syrie*, il marcha droit à Lui. A ſon aproche d'*Alexandrion*, *Ariſtobule*, vint lui même ſe remettre en- tre ſes mains, & on lui donna des gardes, cependant le Parti, que ce Roy captif avoit dans *Jéruſalem*, s'étant emparé de la Mon- tagne du Temple, rompit les Ponts qu'il y avoit, ſur les pro- fonds foſſés dont Elle étoit environnée, & ſe prépara en faveur de ſon Prince à ſe défendre vigoureuſement. *Pompée* avec toutes

ſes

ses Troupes, s'avança lui-même contre les Mutins, & après un Siége, (a) de trois Mois, dans lequel périrent Douze mille *Juifs*, il prit la Place, monta au Temple avec plusieurs de ses Principaux Officiers, s'en fit ouvrir les parties les plus Sacrées, & entra aussi lui-même dans le *Saint des Saints*, où la Loy ne permettoit à personne d'entrer, qu'au Souverain Sacrificateur, & cela seulement une fois l'Année, savoir, le *Grand Jour des Expiations*. Il trouva dans les Thrésors du Temple, Deux Mille Talents d'Argent monnoyé, outre les Vases, & autres choses, d'une valeur prodigieuse, & il laissa tout, sans y rien toucher; Mais quelque tems après, *Crassus*, passant par *Jerusa'em*, enleva non seulement les Deux Mille Talents, & une grosse barre d'Or qu'on lui donna par forme de présent, pour l'empêcher de faire un pillage plus considérable; Mais encore quand il l'eut reçûe, il se moqua de sa promesse, & de son Serment, fouilla par tout le Temple, & en emporta tout ce qu'il crut en valoir la peine; En sorte que la valeur de tout son butin Sacrilége, montoit à Dix Mille Talents, qui font plus de Deux Millions de Livres Sterling. Ce fut ainsi, que *Jerusalem* devint la proye de l'avarice insatiable de chaque Général *Romain*. On peut, dit l'historien *Juif*, (b) dater, de la dissention des deux fréres, la Ruine de nôtre Nation, la perte de sa Liberté, l'Impôt de plus de Dix Mille Talents, & le transport de la Souveraine Puissance, qui, jusqu'alors, avoit été entre les mains, ou des Sacrificateurs ou du Peuple.

Les *Juifs*, sans Roi, & soumis à payer Tribut à leurs Conquérans, demeurérent dans cet état, jusqu'à-ce *qu'Herode* surnommé le *Grand*, de simple *Tétrarque* de *Judée*, vint à bout par son crédit au- | Herode Couronné Roy par les Romains.



(a) L'Historien *Juif* croit, que le Temple n'auroit pas été pris si facilement, ni si tôt qu'il le fût par les *Romains*, sans la superstitieuse exactitude des *Juifs* à observer leur *Sabbath*. Car quoi qu'ils se crussent alors permis de se deffendre vigoureusement ce jour là, ils ne voulurent pourtant pas se donner le moindre mouvement, pour incommoder les Ennemis, ou pour retarder leurs Ouvrages: Ce que *Pompée* ayant remarqué, il ordonna à ses gens, de n'employer le jour du *Sabbath*, à autre chose qu'à faire leurs aproches; Et comme les Assiégés n'y mettoient aucun obstacle, ils firent avancer leurs Batteries, & les placérent où ils vouloient, sans trouver aucune résistance; En sorte que les ayant ajustées, ils les firent jouër avec tant de succès, que la brèche fût bien tôt assés large pour donner l'Assaut. *Josephe*, de bell. Jud. L. I. C. 5. (b) Id. Antiq. L. XIV. C. 8.

auprès *d'Antoine*, & par les intelligences fecrettes qu'il entretenoit avec d'autres Grands de *Rome*, de fe faire déclarer Roi des *Juifs*, par un Arrêt unanime du Sénat. Cet *Herode* étoit fils *d'Antipas*, Noble (c) *Iduméen*, & de *Cypros* fa femme, qui décendoit d'une famille Illuftre, entre les *Arabes*. *Antipas*, pour donner à fon nom, une terminaifon *Greque*, fe fit lui-même apeller *Antipater*. C'étoit un Perfonnage d'une Sageffe, & d'une pénétration admirables, & qui par-là s'étoit aquis dans la *Judée*, dans *l'Arabie*, dans la *Syrie*, & dans toute la *Paleftine*, un crédit, qui le rendoit néceffaire à tous les Gouverneurs, que le Sénat de *Rome* envoyoit en ces quartiers-là; ce qui lui fournit bien des occafions favorables, pour avancer fa famille.

Son Caractere. Il avoit de fa femme *Cypros*, (d) quatre fils, qui étoient alors d'un âge mûr, & dont *Herode* étoit le fecond. *Jofephe* nous le repréfente, comme un homme d'un courage intrépide, généreux à l'excès, propre à fe concilier la faveur des grands de *Rome*, magnifique dans fes Bâtimens, Libéral, jufqu'à la progalité dans fes dépenfes publiques, & toujours prêt en aparence à faire du bien à tout le monde; mais n'ayant réellement d'autre vuë, dans tout ce qu'il faifoit, que l'honneur & la grandeur, dont il étoit exceffivement avide; Delà vint, que pour fournir à fon extravagante prodigalité, il fe rendit extrêmement à charge à fes Sujets. Il étoit inexorable, cruel, Tyran, & ne pouvoit fouffrir, qu'on lui contredit en quoi que ce fût. En un mot, efclave de fes paffions, il ne fe faifoit aucun fcrupule, d'employer les moyens même les plus illicites pour parvenir à fes fins.

L'An du Monde 3974. Avant J.C. 30. Pendant les guerres Civiles des *Romains*, *Herode* avoit toujours fuivi le parti de *Marc-Antoine*. Mais après la perte de la bataille *d'A-*

(c) Les *Iduméens* n'étoient pas *Juifs* de Naiffance, mais feulement *Profelytes* de Religion, depuis que *Jean Hyrcan*, fils de *Simon*, les avoit obligés, envion Cent vingt neuf ans avant Jefus-Chrift, d'embraffer la Loy de *Moyfe*, fous peine d'être chaffés de leur Païs; Enforte, que le Roi *Hérode* étoit *Juif* de Religion, quoi qu'il ne fut, ni de la Race *d'Abraham*, ni Originaire de la *Judée*. *Jofephe*, Antiq. L. XIII. C. 17. (d) L'Ainé étoit *Phafaël*; Le troifiéme *Jofeph*, & le plus Jeune *Pheroras*. Il eut encore de la même femme, une fille apellée *Salomé*, qui par fes intrigues, caufa le perpétuelles divifions dans la famille, qui fit très-fouvent naitre des brouilleries, dans la Cour d'*Herode* fon frére, & qui pourtant, maintint fon crédit auprès de lui, jufques à la fin. *Prideaux*. Part. II. L. 7.

*d'Actium*, quoi qu'il eût sujet de craindre, *qu'Auguste* ne le dépouillât de ses Etats, pour avoir été si fort attaché aux interêts de son ennemi, il résolut pourtant d'aller lui rendre ses devoirs au plutôt. Mais soupçonnant, que pendant son absence, il pourroit s'élever quelques troubles dans l'intérieur du Royaume, il renferma *Marianne* sa femme, & sa Mére *Alexandra*, dans le Château *d'Alexandrion*, avec une forte garde, sous les ordres de *Joseph*, & de *Soheme*, deux de ses Confidens les plus affidés, avec ordre positif, qu'aucas, qu'ils apprissent, que les affaires n'alloient pas bien pour lui dans la Cour de *César*, ils les fissent mourir l'une & l'autre, afin d'éteindre par-là jusques aux moindres restes du Sang *Asmonéen*, & qu'ils conservassent la Couronne, pour ses fils, & pour son frére *Pheroras*.

Après avoir pris tous ces arrangemens, *Herode* se mit en chemin, pour aller trouver *Auguste*, qui étoit alors à *Rhodes*. Ayant obtenu Audience, quand il fût en la présence du Vainqueur, il ôta son Diadême, & avoua franchement, dans la harangue qu'il lui fit, tout ce qu'il avoit fait pour *Marc-Antoine*, & ce qu'il eût été prêt de faire encore pour lui, s'il en avoit été requis. " Voilà, ajouta-t-il, „ à quoi je me croyois obligé, par l'amitié qu'il y avoit entre-nous. Si „ vous croyés cette amitié digne de vous, à présent *qu'Antoine* n'est " plus à même d'en profiter, & qu'il est perdu sans ressource, j'of„ fre de vous servir avec le même Zêle, & la même fidélité. " *Herode* prononça ces paroles avec tant d'assurance, que *César* content de sa Magnanimité, lui ordonna de remettre son Diadême, accepta son amitié, & lui confirma la possession du Thrône des *Juifs*.

Il va trouver Auguste, & discours qui lui tient.

*Hérode*, très-satisfait du succès de son voyage s'en retourna chés lui, le cœur plein de joye. Mais à son arrivée, toute sa félicité s'évanouit. Le trouble & le désordre régnoient dans sa famille (e) *Marianne* sa femme, qu'il aimoit passionnément, ayant engagé *Soheme*, l'un de ses gardes, à lui reveler son secret, conçût après cela, une si grande aversion pour son Mari, que non seulement, elle refusa ses embrassemens avec dédain & avec mépris, mais encore que, cachant la véritable cause de son ressentiment, elle ne cessoit de lui reprocher, le meurtre de ses Parens, & la bassesse de son

Il fait mourir sa femme Marianne.



(e) Voyez **Dupin**, & **Howel** Hist.

son Extraction, & de sa Naissance; en sorte, qu'un jour, il eût bien de la peine, à s'empêcher de la tuer. *Salomé* sœur *d'Herode*, & ennemie mortelle de *Marianne*, saisit cette occasion pour la perdre. Elle envoya son Eschanson, qu'elle avoit eû soin de suborner, pour accuser l'infortunée Reine, de l'avoir sollicité d'empoisonner le Roy. Là dessus, *Herode* fit apliquer à la question, l'Eunuque, favori de sa femme, sans la participation duquel il savoit qu'elle ne faisoit rien. Mais tout ce que cet Eunuque confessa fût, que la mauvaise humeur de *Mariamne* venoit de quelque chose, que *Soheme* lui avoit dit. Cette confession alluma une jalouse rage dans le cœur de ce Prince, qui s'imaginant, que *Soheme* n'avoit pû vendre un secrèt de cette importance, qu'au prix d'un Adultère, le fit mourir sur le champ. Après quoi, ayant assemblé un Conseil, composé de ses Amis, il y accusa *Mariamne*, d'avoir voulu lui ôter la vie, & il la fit condamner à la mort, sans cependant avoir dessein de hâter son Suplice. Mais *Salomé*, qui connoissoit bien son frére, craignant, que tant que *Mariamne* vivroit, il ne reprit pour Elle sa prémiére tendresse, le pressa de la faire exécuter promptement; & elle eût tant de force sur son esprit, qu'elle l'engagea à donner ordre de la faire mourir sur le champ. *Herode*, ne tarda pas à se repentir de sa précipitation. Sa rage ne fut pas plutôt assouvie, par le sang de son innocente femme, que son ardeur pour Elle se reveilla, & que la considération de ce qu'il avoit fait, remplit son ame d'angoisses, & de remords, qui pensérent lui faire perdre l'esprit. Le regret de l'avoir perdue, le suivit jusques au tombeau.

Autres Cruautés de ce Prince.

Le reste de sa vie fût presque toûjours marqué par des Actes de Cruauté; Car il fit mourir *Costobare*, le Mari de sa sœur *Salomé*, *Alexandre* & *Aristobule*, qu'il avoit eûs de *Mariamne*, & peu de tems avant sa mort, une autre fils encore, nommé *Antipater*, qu'il avoit eû d'un prémier lit. *Macrobe*, Ecrivain du cinquiéme siécle, nous dit, qu'entre les Enfans *qu'Herode* fit massacrer à *Bethlehem*, il se trouva un Jeune fils qu'il avoit encore; ce qui fit dire à *Auguste*, *qu'il aimeroit mieux être le pourceau d'Herode que son fils.* Il est cependant plus vraisemblable, de croire, que la mort *d'Antipater*, *d'Alexandre*, & *d'Aristobule*, donna occasion à cette rail-

raillerie piquante *d'Auguste*, que de supposer à *Herode*, un fils aussi jeune, que les Innocents dont il s'agit.

Quelle que soit l'opinion *qu'Auguste* pouvoit avoir *d'Herode*, il est certain, que celui-ci n'avoit pas peu de vénération pour lui, ou du moins, qu'il lui fit très exactement sa Cour. Car non seulement il bâtit en son honneur, (f) deux Villes magnifiques, auxquelles il donna le nom de cet Empereur, mais encore, il fit construire dans la Ville même de *Jerusalem*, un Théatre, & un Amphithéatre, sur lesquels il célébra des Jeux, & donna des Spectacles, en l'honneur de ce Prince; Ce qui choqua; & qui mécontenta extrêmement le Peuple, qui regardoit tout cela, comme incompatible, avec la Loy de *Moïse*, & la Religion du Païs. Il fit plus, il porta la flatterie jusqu'au point, non seulement d'élever une Enseigne *Romaine*, qui étoit une figure d'Aigle, sur une des portes de la Maison de Dieu, mais même d'ériger un superbe Temple, tout de Marbre blanc, en Mémoire des bienfaits qu'il avoit reçus *d'Auguste*. Par cette complaisance Idolatre, il s'aliena le cœur de ses Sujets, & fit naitre à quelques-uns d'entreux, le dessein d'attenter à sa vie; Mais pour regagner leur estime, & pour les dédommager, en quelque sorte, de ces violations de leur Loy, il forma dans la dix neuviéme année de son Règne, la resolution de rebâtir le Temple, qui, pour avoir déja subsisté Cinq cents ans, se trouvoit par le nombre des années, & par les diverses attaques qu'il avoit soutenues, de la part des Ennemis de la Nation, dans un état de décadence qui ménaçoit ruïne. Il employa deux ans, à ramasser tous les Matériaux nécessaires, & neuf ans & demi après, l'Ouvrage fût fini, jusqu'au point, qu'on y pût faire le Service Divin; quoique pour achever les Edifices extérieurs, il fallut y employer des Ouvriers jusques au tems de Nôtre Sauveur, & même au delà. C'est aussi dans ce sens, que les *Juifs* lui dirent, (g) *on a été quarante six ans à bâtir ce Temple, & Toi, tu le reléveras dans trois jours?* Quand le Temple fût achevé, on en fit la Dédicace, avec beaucoup de Solennité; mais il retint pourtant toujours, le Nom de *second*, ou de *dernier* Temple; parce que, ce *qu'Herode* y avoit fait, étoit seulement par voye de *réparation*, & non, comme

Sa complaisance pour l'idolatrie.

(f) *Sebaste, & Césarée.* (g) Jean II. 20.

me c'avoit été le cas du Temple de *Zorobabel*, en le *rebâtissant* de nouveau, après une longue, & totale démolition.

Pendant que ces choses se passoient en *Judée*, on ferma à *Rome* le Temple de *Janus*. C'étoit la coutume d'en ouvrir les portes en tems de guerre, & de les fermer en tems de paix. Cette derniére Cérémonie se fit alors, pour la cinquiéme fois, depuis la fondation de *Rome*. Il fût fermé la *prémière* fois, sous le Régne de *Numa*; la *seconde*, à la fin de la prémiére guerre *punique*; la *troisiéme*, après la victoire *d'Auguste*, sur *Marc Antoine*, & *Cléopatre*; *La quatriéme*, à son retour de la guerre, contre les *Cantabres* en *Espagne*, & la *Cinquième* l'an vingt-six de son Empire, & le trente-troisiéme du Règne *d'Hérode*. Une Paix générale, qui dura douze ans, fût alors un prélude bien propre à annoncer la venue de Jesus-Christ Nôtre Seigneur le Véritable Prince de Paix, qui, suivant le Calcul le plus (h) exact, naquit, l'an quatre Mille de la Création, précíment dans le tems, (i) qu'une Ancienne Tradition des *Juifs*, place le commencement des Jours du *Messie*.

---

## CHAPITRE VIII.

### *Etat de la Religion, de l'Idolatrie, & du Polythéisme du Monde Payen.*

JUsqu'ici, nous avons consideré l'Etat de l'Eglise *Judaïque*, & parcouru, ce que l'Ecriture Sainte, nous raporte de plus remarquable, touchant le Peuple de Dieu. Examinons un peu présentement, quelle étoit la situation du reste des hommes, & voyons, comment se conduisoient, en matiére de Religion, ces Nations qui étoient *Etrangéres à l'Alliance*, & destituées de Révélation divine.

Les plus Sages Pa-

(a) Il paroit clairement, par le témoignage des Ecrivains, Payens & Chrètiens, que les plus Sages, & les plus sensés d'entre les

(h) Celui de l'Archevèque *Usher*. (i) Cette Tradition porte, que le Monde devoit durer six mille ans; savoir, Deux Mille avant la Loy, Deux Mille sous la Loy, & les Deux mille autres, sous le *Messie*. Cette Tradition est fort Ancienne parmi les *Juifs*, & ils la conservent encore. avec beaucoup de vénération, comme une des plus Authentiques de cette espéce. *Prideaux*. Part. II. L. 9.
(a) *King*. Hist. Critiq. du Symb. Chap. II.

les Gentils, ne reconnoissoient qu'un seul Etre Eternel, Indépendant, existant par soi-même, Créateur, & Gouverneur de l'Univers, de qui toutes les autres Divinités inférieures tiroient leur Essence & leur Origine. L'Apôtre St. *Paul*, nous aprend en quelque sorte, par quels dégrés ils ont pu parvenir à cette connoissance; (b) *Les choses invisibles de Dieu*, dit-il, *savoir, tant sa Puissance éternelle, que sa Divinité, se voyent comme à l'œil, par la Création du Monde, étant considerées dans ses Ouvrages.* La Lumiére Naturelle, pouvoit leur enseigner, que comme il est contradictoire, qu'une chose soit la cause de sa propre Existence, il faut de même, de toute nécessité, que tout ce qui se voit dans la Nature, ait été produit par quelque cause, & par une cause infinie, & Toute-Puissante, vû l'immensité de l'étendue des parties dont le Monde est composé, & la délicatesse, aussi bien que l'exacte proportion, qui régne dans leur assemblage: Que, comme il ne falloit pas moins, qu'un Etre Infini, & Tout-Puissant, pour créer, & pour gouverner les parties Innombrables de l'Univers, il seroit aussi *superflu*, & *contradictoire*, de suposer plus d'un Etre de cette Espèce; *superflu*, parce que l'un ayant toutes les perfections imaginables, laisseroit l'autre, dans un état de beaucoup inférieur au sien; *Contradictoire*, parce qu'en leur supposant une égalité de perfections, il seroit cependant très-possible, qu'ils ne s'acordassent pas dans leurs desseins, & dans leurs différentes maniéres de gouverner le Monde. (c) Puis donc, que les Payens remarquoient tant d'harmonie dans la structure, & dans le gouvernement des Créatures qu'ils voioient; que toutes choses tendoient comme de concert à un même but, & qu'elles s'en aprochoient d'une maniére uniforme, ils n'avoient pas besoin, de faire un grand effort de raisonnement, pour conclurre, qu'une pluralité de Dieux n'étoit qu'une fiction; puisque tout a été certainement créé, & est constamment gouverné, par un seul principe infiniment grand, d'une bonté sans bornes, & d'une Sagesse infinie.

yens ne reconnoissoient qu'un seul Dieu.

> Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη, εἷς κοίρανος ἔστω. c. d.
> *Non, ce n'est pas un bien, que d'avoir plusieurs Maitres;*
> *N'ayons qu'un seul Seigneur,*

C'est-là un vers d'*Homère*, que, (d) *Socrate*, le plus Sage de tous



(b) Rom. I. 20. (c) *Tillotson.* Sermons. Vol. I. (d) *Edwards.* de l'Idolatrie du Monde Payen.

tous les *Grecs*, avoit fouvent dans la bouche, en parlant du nombre prodigieux de Divinités, que l'on adoroit dans fa Patrie; & comme chacun fait, qu'un des chefs de l'accufation, que l'on intenta contre lui, étoit d'avoir violé la Loy du Païs, en niant, que ceux-là fuffent Dieux, que la Ville d'*Athènes* reconnoiffoit pour tels; on peut auffi préfumer, que le témoignage qu'il rendit à l'unité d'un Dieu, par la mort qu'il fouffrit à cette occafion, eft une affés bonne preuve, que les *Académiciens* fes Sectateurs furent dans les mêmes idées. *Platon*, fondateur de cete Secte étoit dans la penfée, (e) qu'il n'y avoit pas deux Dieux, qui gouvernaffent le monde, fuivant des Plans différens, mais un feul, (f) Autheur & Pére de toutes chofes, qui a fait l'Univers. & qui dirige tous fes Mouvemens. C'eft auffi pour cette raifon, qu'il dit, en écrivant à un de fes amis; (g) *Quand je fuis férieux, je commence ma lettre par un feul Dieu, mais quand je me trouve dans une autre difpofition, je la commence par le Nom de plufieurs.* La Secte des *Stoïciens*, felon (h) la defcription, que nous en fait un Savant Commentateur de *Virgile*, enfeignoit, que la Nature, ou la fouveraine Puiffance eft une feule & même chofe, mais fous différens titres, qui fervent à marquer les différentes rélations, que nous foutenons à l'égard de Dieu, & la diverfité de nos devoirs par raport à Lui. C'eft fur ce fondement, que (i) *Seneque*, & avant lui (k) *Ariftote*, en niant la pluralité des Dieux, refolvent la difficulté qu'on pouvoit leur faire à l'occafion de la diverfité des noms que l'on donnoit à la Divinité, & nous difent, que ces Noms marquoient la diverfité de fes Opérations, & les différentes productions de fa Puiffance. Car quoique les Payens adoraffent plufieurs Divinités, leurs Philofophes déclaroient, au raport de (l) St. *Aruli*, que c'étoit-là feulement tout autant de différens Noms de leur Grand Dieu *Jupiter*: qui dans l'air s'apelloit *Junon*; dans

(e) *Platon.* Polit. Vol. II. (f) *Timae* le *Locrien* de *Anima mundi*, (g) *Plato*, Ep.43 ad *Dionys.*(h)*Stoïci* dicunt non effe nifi Deum unum, & unam eandemque effe poteftatem &c. *Servius* in Æneid. IV. (i) Tot appellationes ejus poffunt effe, quot munera omnia ejufdem Dei nomina funt, varié utentis fua poteftate. De Benef L IV C. 7. (k) *Εἷς δὲ ὤν, πολυώνυμός ἐστιν* &c *De Mundo.* (l) Cependant quelques autres Pères ne regardent le *Jupiter Grec*, & le *Jupiter Romain*, que comme un *Maitre Diable*; & un Dieu Local, & fe moquent par conféquent de fon Culte, comme d'un hommage religieux rendu à un homme né & enfeveli dans l'Isle de *Créte*. *Tennifon*, de l'Idolatrie, Chap. 5.

dans la Mer *Neptune*; dans la Terre *Pluton*; en Enfer *Proserpine*; *Mars* dans la guerre; *Bacchus* dans les Vignes; & *Diane* dans les Forêts. Ouï, dit-il, tous ces Dieux, & Déesses subalternes, tels que *Apis*, *Lucine*, *Cunina*, la *Fortune*, & le reste de cette foule innombrable de Divinités, n'étoit qu'un seul & même *Jupiter*. (m) servi & adoré sous différens Noms, suivant les différentes faveurs qu'il „ accordoit au Genre humain " Il n'importe donc guéres, *conclut* „ (n) *Seneque*, quel nom vous donniés à la prémiére Nature, & „ à la Raison Divine, qui préside sur l'Univers, & qui en rem- „ plit toutes les Parties; C'est toujours le même Dieu. Il est apellé „ *Jupiter Stator*, non, parceque, comme le disent les Historiens, „ il arrêta la suite des Armées *Romaines*; mais parce qu'il est le „ *Soutien constant de tous les Etres*. On peut lui donner le Nom „ de *Fatum*, ou de *Destinée*, parce qu'il est la prémiére cause, „ d'où dépendent toutes les autres. Les *Stoïciens* l'apellent quelque- „ fois *Pere Bacchus*, parce qu'il est l'Ame de la Nature; *Hercule*, „ parce que sa force est invincible; *Mercure*, parce qu'il est la „ Raison, l'Ordre & la Sagesse éternelle; vous pouvés lui donner „ autant de Noms qu'il vous plaira, pourvû, que vous n'établissiés „ qu'*un seul Principe*, *Présent par tout*, & remplissant tous ses „ Ouvrages.

Les Ignorans en croyoient plusieurs.

Quoique nous soutenions, que quelques-uns des plus sages d'entre les Payens ne reconnoissoient qu'un seul Dieu suprême, qu'ils adoroient, sous des titres & des Noms différens, suivant la diversité de ses perfections, & de ses Ouvrages; on feroit cependant très mal fondé à conclurre de là, qu'il n'y eut jamais de *Polythéïsme* dans le monde. Il est vrai que les Philosophes, forcés de s'accommoder aux folies du Peuple, pouvoient, pour excuser une telle condescendance, dire, que cette multitude de Divinités, que le Vulgaire reconnoissoit, n'étoit autre chose, que les Parties de l'Univers, que les *Egyptiens*, regardoient comme un Dieu, ou les diverses propriétés & puissances d'un seul Dieu suprême, sous plusieurs dénominations. Mais le commun Peuple, n'avoit certainement pas des idées si rafinées. Il portoit rarement sa vue, au delà de Objets qui frapoient ses sens. *Aussi devons-nous moins être surpris*, (com-

 me

(m) Quid? usque adeò Majores nostros insipientes & cœcos fuisse credendum est, ut *Bacchum* & *Cererem* Deos putarint? Imò unum Deum credebant, cujus illa munera, illæ functiones essent. *August.* de civ. Dei L. IV. (n) De benef. L. IV.

me l'avoue (o) un de ceux, qui ont allegué les raisons les plus plausibles, en faveur de l'Idolatrie) *si les plus ignorans regardoient le bois & les Pierres comme des Images Divines, puisque ceux qui sont illettrés envisagent les Monumens, & les Inscriptions comme des Pierres ordinaires. Que les Tables de prix ne leur paroissent, que des Piéces de bois commun; & que les Ouvrages les plus beaux, & les plus savans, ne sont pour eux, que des rouleaux de Papier.*

On le prouve par l'Ecriture.

Les témoignages les plus authentiques nous prouvent avec la derniére évidence, que le monde Payen étoit coupable d'Idolatrie & de *Polytheïsme*, à prendre ces termes dans leur sens le plus ordinaire, & le plus naturel. (p) Le vieux Testament ne nous parle-til pas expressément de l'Adoration de diverses Divinites? Combien de fois n'y est-il pas fait mention des Dieux, & des Idoles de plusieurs Nations différentes? Avec quelle exactitude n'y sont pas décrits, les Rits du Culte qu'on leur rendoit? Les Ecrivains sacrés, ne nous étalent-ils pas, (q) avec toute la finesse de l'Ironie la plus sanglante, la folie & l'éxtravagance des Idolatres? De plusieurs Passages que nous pourrions alleguer sur cette Matiére, nous nous contenterons d'en citer un du Nouveau Testament, qui décide parfaitement la question. C'est celui où l'Apôtre, parlant des Payens, dit expressement. (r) *Qu'ils ont changé la Gloire de Dieu incorruptible, en une Image semblable à l'homme Coruptible, aux Oiseaux, aux Bètes à quatre pieds, & aux Reptiles- & qu'ils ont adoré, & servi la Créature en abandonnant le Créateur qui est béni éternellement.* Aux véritables idées qu'ils devoient se former de Dieu, ils en avoient substitué de fausses, & prostitué à la Créature corruptible, les hommages qui n'étoient dûs qu'au Créateur inccorruptible. On avoit pour toutes sortes d'Etres créés, sans en excepter les plus vils, la vénération, qui n'étoit dûe, qu'à la Glorieuse Majesté du Maitre du Monde. Oui, *on les adoroit, en abandonnant le Créateur*, ou, *plus que* le Créateur même. Ou bien si l'on pouvoit traduire le mot παρὰ par celui d'*Outre*, (comme par celui de *plus que*,) il feroit alors évident, qu'au Culte du *vrai Dieu*, les Payens joignoient encore celui des *fausses Divinités*, c. d. Que, quoique quelques-uns d'entr'éux fussent persuadés

(o) *Porphyr*, apud *Euseb* de Præp. Evang. L. III. C. 7. (p) *Edwards*, de l'Idolatrie du Monde *Payen*; (q) Voyés Esaie, XLI, 7. &c. XLIV. 9. Habac. 11. 18. 19. &c. (r) Rom. I. 23. 25.

ſuadés de l'éxiſtence d'un ſeul Etre ſuprême, qu'ils reſpectoient, & qu'ils adoroient en quelque façon; ils ne laiſſoient pas de lui aſſocier d'autres Etres, & de ſe faire un nombre prodigieux de Divinités, qui n'étoient dans le fonds que des Créatures. C'eſt pourquoi le même Apôtre, qui ſavoit fort bien en quoi conſiſtoit la Nature de l'Idolatrie des *Gentils*, voyant les *Lycaoniens* prêts à offrir un ſacrifice à *Barnabas* & à lui, leur dit, que ſon but, en leur annoncant l'Evangile, étoit (rr) *de les détourner de ces vanités*, c. d. du Culte de cette multitude d'Idoles qu'ils adoroient, à celui du *Dieu Vivant, qui a fait le Ciel & la Terre, la Mer, & toutes les choſes qui y ſont.*

Après le tems de l'Apotre, nous trouvons *Juſtin* le Philoſophe, qui avoit été Payen, & qui écrivant aux Gentils, leur reproche le grand nombre de leurs ſtatues, & leurs Idoles de toute Eſpèce, auxquelles il les accuſe clairement, & avec beaucoup de liberté, (s) *non ſeulement de donner le Nom de Dieu, mais encore, d'adreſſer un Culte religieux, comme ſi Elles l'étoient réellement, & de haïr les Chrétiens parce qu'ils en avoient une autre idée.* *Clément d'Alexandrie*, autre Proſélyte Payen, raportant les raiſons, que les hommes eurent d'abord, de ſe faire des Dieux de leur invention, dit (t) poſitivement, que, « Quelques-uns contemplant les Etoi-„les, & en admirant le Cours, en firent des Dieux; Qu'ainſi „les *Indiens*, vinrent à adorer le Soleil; le *Phrygiens* la Lune; „que d'autres, ramaſſant avec plaiſir les fruits de la Terre, déïfié-„rent le bled, ſous le Nom de *Cérès*, & le vin ſous celui de „*Bacchus*. Les uns redoutant les Châtimens, les diſgraces, & les „Cataſtrophes, ſe firent des moyens, dont Dieu ſe ſervoit pour „en affliger les hommes, ou pour les en garantir, des Divinités „particuliéres. Les Philoſophes, ſuivant en cela l'imagination des „Poëtes, érigérent en Dieux les paſſions, comme l'Amour, l'Eſpé-„rance, & la Joye. D'autres mirent les vertus au nombre des Di-„vinités, en les repréſentant ſous des Images ſenſibles. Enfin le „Vulgaire déïfia en général ceux dont il avoit recu quelque avan-„tage conſidérable"; En ſorte que, ſuivant ce qu'on vient de lire, non ſeulement le commun Peuple, parmi les Payens, mais même les Philoſophes, & les gens bien ſenſés, ne ſe faiſoient aucun

Et par d'autres Authorités.

 ſcrupule,

(rr) Actes, XIV. 15. (s) ταῦτα θεοὺς καλεῖτε τούτοις δουλεύετε, τούτοις προσκυνεῖτε &c. ad Deogn. Epiſt. (t) *Exhort. ad Gent.* Rom. I. 22.

ſcrupule, d'admettre un grand nombre de Divinités. *Il ne faut donc pas beaucoup s'étonner* dit (u) *Lactance*, (dont le jugement eſt ici d'un grand poids, puis qu'il avoit été élevé dans le Paganiſme,) *Si les Nations barbares & le Peuple ignorant erroient, en adorant les Etoiles, puiſque les Philoſophes, même de la Secte Stoicienne,* qui entendoient le mieux la Morale, auſſi bien, que la Phyſique *penſoient tout de même, & croioient que tous les Corps Céleſtes, qui roulent majeſtueuſement ſur nos têtes, devoient être mis au nombre des Dieux.*

Prémier uſage des Idoles.

En effet, ſi nous examinons un peu attentivement l'Origine de l'Idolatrie & du Ploythéïſme, il nous paroitra plus que vraiſemblable, que l'invention n'en doit pas être attribuée à la Populace ignorante, mais à quelques uns des plus Sages, ou qui du moins ſe croyant tels, penſérent les prémiers, à introduire dans le Monde une Pluralité de Dieux. Cette conjecture ſe trouve fondée ſur les paroles de l'Apôtre; car après avoir remarqué la maniére, dont on rendoit des honneurs Divins à la Créature la plus mépriſable, il en déſigne tout de ſuite les Autheurs, *ce ſont ceux*, dit il, qui *ſe diſoient Sages*, ce qui ſe raporte viſiblement aux Philoſophes, comme la plûpart des Commentateurs en conviennent, qui ſe piquoient de beaucoup de raiſon, *&* qui *faiſant profeſſion de ſageſſe*, ſont par conſéquent fort à propos taxés de *folie*, pour avoir fait des Bêtes brutes leurs Dieux, & encouragé par leurs diſcours, & par leur exemple, les plus ignorans à les imiter.

En quel âge du monde.

Il n'eſt pas aiſé de déterminer en quel âge du Monde, le nombre des Dieux commença à ſe multiplier ſur la Terre. Le ſilence de l'hiſtorien ſacré nous authoriſe à croire, que le Culte des Dieux Etrangers étoit inconnu avant le Déluge; puiſque ſi un péché auſſi grand que celui-là, eût été en vogue dans ces prémiers tems, il y a toute aparence, que *Moïſe* en auroit parlé, (w) tout comme de la violence, & de l'injuſtice qui rempliſſoient alors la Terre ou, (x) du mélange impur des fils de Dieu, avec les filles des hommes. Il eſt certain, que l'Ancien Monde s'attira (y) par ſes Méchancetés la deſtruction, que Dieu fit venir ſur lui. Mais il ſe peut, que la memoire de la Création encore recente; les frequentes

(u) Quid mirum, ſi aut Barbari, aut imperiti homines, in adorandis Aſtris errárint, cùm etiam Philoſophi Stoïcæ diſciplinæ, in eadem fuerint opinione, ut omnia cæleſtia, quæ moventur, in Deorum numero habenda eſſe cenſuerint? Inſt. L II (w) *Tenniſon* ubi ſup. C. 4. (x) Geneſe VI. 4. (y) Vers. 13.

quentes aparitions de Dieu & des Anges, capables de faire rentrer l'homme dans son devoir; la longue vie des Patriarches du prémier Monde, qui ne manquoient sans doute pas, d'inculquer à leurs Enfans, ce dont ils étoient eux-mêmes parfaitement convaincus, savoir, *la Toute-puissance*, *& l'Unité d'un Dieu Créateur*; ces causes, & peut-être plusieurs autres qui nous sont inconnues, ont pû empêcher, que le Culte des Idoles ne s'introduisit, ou du moins, qu'il devint général, dans cette Enfance du Monde. Il est vrai, que quelques Interprétes, à l'occasion d'un passage de la *Genése*, où il est dit, (z) qu'alors *les hommes commencérent à profaner*; (Car c'est ainsi, qu'ils voudroient traduire, au lieu de rendre le terme de l'Original, comme l'a fait nôtre version, par ceux-ci, *à invoquer le Nom du Seigneur*) ont eû du penchant à fixer aux Jours d'*Enos*, la date de l'Origine de l'Idolatrie. Mais (a) puisque le Nom de Dieu, peut-être *profané*, en plusieurs maniéres, & autrement que par l'Idolatrie, comme il le fut certainement, & avec beaucoup d'insolence, par les Impies familles de *Caïn* & de *Lamech*; quoique le mot *Hebreu*, puisse quelquefois signifier *profaner*, il n'y a cependant rien (b) dans cet endroit, qui nous oblige à lui donner ce sens forcé; sur tout l'Interpréte *Chaldéen*, paroissant aprocher beaucoup plus, du but du passage, & nous en donnant une explication au dessus de toute conteste; *En ces jours-là*, dit-il, *les hommes commencérent à faire des suplications au Nom du Seigneur*, c. d. que le nombre des familles s'étant considérablement multiplié aux Jours *d'Enos*, on marqua pour le Service de Dieu plus de Lieux Publics, qu'il n'y en avoit auparavant; on s'y assembloit à de certains jours fixés, & on y adoroit le Créateur d'une maniére plus solemnelle.

C'est à *Cham*, plutôt qu'à *Enos*, que les Savans attribuent l'Origine de l'Idolatrie. Cet homme, dont le cœur étoit, selon eux, extrêmement gâté avant le Déluge, n'en fut, que plus endurci, après être échapé, par un miracle évident, de la terrible Catastrophe, qui engloutit tout le genre humain; Ensorte que, par un Acte de sa Justice, Dieu l'abandonna à la séduction de ses sens,

(z) IV. 26. (a) *Tennison*, ubi sup. (b) le mot. חלל *Chalal*, dans la Conjugaison où il se trouve, ne se prend jamais pour *profaner*, mais bien pour *commencer*.

„ té, d'une manière Eminente; les *Elemens*, parce qu'ils font des „ Symboles de fa Benignité, & de fa toute préfence; les *Princes*, „ parce qu'ils foutiennent un Caractère Divin, & qu'ils font les Dé- „ pofitaires de fa Puiffance; les *Hommes Illuftres*, même après leur „ mort, parce que leurs Vertus, étoient des préfens du Ciel, & „ que Dieu leur avoit vifiblement communiqué une partie de fon Ef- „ fence. Il y a plus; le *Bœuf*, la *Brebis*, & toutes les Créa- „ tures les plus utiles, méritent nos adorations, parce qu'elles font „ des Symboles de fon Amour & de fa Bonté, & la même raifon „ demande nos hommages, pour le *Serpent*, le *Crocodile*, & au- „ tres Animaux nuifibles, parce qu'ils le font de fa Colère, & de fa „ vengeance. " C'étoit là, ce femble, une belle ouverture, pour l'Introduction de l'Idolatrie parmi les hommes, & il eft probable, que ce fut par de pareils Artifices, que les prémiers Inventeurs des Idoles attirérent dans le piége, une multitude ignorante & frapée d'étonnement. En effet, fi l'on confidère la pente naturelle, que les efprits vulgaires ont à s'aider des objets fenfibles, pour fe former une idée des chofes abftraites, il ne paroitra pas, qu'il ait été fort difficile de les enlacer.

(e) Ceux qui adoroient la *Nature univerfelle*, ou le fyftème du Monde *Materiel*, s'aperçurent d'abord, qu'il renfermoit dans fes différentes parties, des qualités excellentes, qu'ils joignirent toutes enfemble, dans un feul Etre, pour remplir la grandeur, & la perfection de l'idée qu'ils en avoient conçue. Ceux dont le malheur étoit d'avoir l'imagination foible & bornée, diftribuérent la Nature en fes différentes parties, & en adorérent cette portion, qui paffoit pour être d'un ufage, & d'un avantage plus univerfel que les autres. *L'Utilité*, fut le motif général, & non pas le feul, qui entraina le Genre humain dans l'Idolatrie; Car en aprofondiffant la chofe, nous trouverons, que tout ce qui épouvantoit par fa puiffance maligne, tout ce qui étonnoit, par fa grandeur extraordinaire, en un mot, tout ce qui étoit beau, nuifible ou Majeftueux, devint une Divinité, auffi bien que tout ce dont l'homme pouvoit tirer quelque ufage. (f) Les hommes voioient toutes ces qualités réünies dans le Soleil; fa beauté leur paroiffoit brillante de gloire, fon

Pour quelles raifons.

Ffff

(e) *Tennifon.* ubi fup. (f) Idem ibid.

ſon mouvement admirable, ſa chaleur, produire des effets différens, la ſtérilité en quelques endroits, la fertilité dans d'autres. Ils trouvoient le Globe immenſe de ſa lumiére merveilleuſement exalté, & faiſant le tour du Monde, comme ſur un Char de Triomphe. Ils voyoient la Lune, ſupléer à l'abſence du Soleil, donner de nuit une lumiére agréable, & outre la grande varieté de ſes Phaſes, avoir une influence admirable ſur la Mer, & ſur les autres liquides. Ils admiroient les Etoiles, pour leur hauteur, leur grandeur, l'ordre de leurs poſitions, & la viteſſe de leurs mouvemens, & ils en concluoient, que quelque vigueur céleſte réſidoit en elles, ou que les Ames de leurs Héros, & autres Grands Perſonnages y étoient tranſportées à leur départ de ce Monde. Ce fût ſur ces préſomptions & autres ſemblables, qu'on vint à regarder tous les Corps Céleſtes, comme des Divinités, quoi qu'il faille avouer, que le Soleill, fut de toutes les Idoles la plus univerſelle & la plus commune.

(g) La force du feu, la ſubtilité de l'Eau, auſſi bien que le bruit épouvantable du Tonnerre, & la lueur éffrayante des Eclairs, firent penſer à faire auſſi *l'Apotheoſe* de ces Elemens. La Mer même, enflant ſon orgueilleuſe ſurface, & pouſſant ſes groſſes, & puiſſantes vagues, avec un épouvantable rugiſſement, fût pour l'homme étonné, un ſpectable ſi terrible; la Terre parée de toutes ſes plantes, de ſes fleurs, ou de ſes fruits, lui parut ſi aimable, que tout cela put fort bien exciter dans ſon cœur, une vénération religieuſe. Par la même raiſon, on vint à rendre les honneurs Divins aux Bêtes, aux Oiſeaux, aux Poiſſons, & aux Inſectes, dès qu'on remarqua en eux, des qualités utiles, ou nuiſibles, agréables ou étonnantes. L'Orgueil, & la Pompe des *Grands*; la baſſeſſe, & l'humeur Servile des *petits*, occaſionnérent d'abord la flatterie, & enſuite l'Adoration des Rois & des Princes, comme ayant été des Divinités ſur la Terre. Les hommes Illuſtres par leurs Exploits & par les divers evénemens de leur vie; Les fondateurs des Villes & des Empires; les Inventeurs des Arts & des Sciences utiles, furent reſpectés vivans, & déifiés après leur mort. L'Idée générale de l'immortalité de l'Ame, fit croire à leurs Peuples, ou que ces Héros montoient immédiatement au Ciel, & qu'ils y fixoient leur ſéjour dans quelque Orbe lumineux, ou qu'ils voltigeoient dans l'air, d'où par des Invocations Solennelles, & par le moyen de quelque Ima-

(g) *Herbert* Ancienne Religion des *Gentils.*

Image qui leur ressemblât, on pouvoit obtenir d'eux, d'y venir faire leur demeure.

L'Autheur du Livre de la *Sagesse*, (h) nous raporte fort au long, l'histoire du prémier usage des Statues, & quelle en fût vraisemblablement l'occasion. *Un Pére* dit-il, *amérement affligé de la mort précipitée de son fils, qui lui avoit été si-tôt enlevé, lui ayant fait une Image, honora comme un Dieu, ce qui n'étoit qu'une Créature morte; ordonnant pour cet effet à ceux qui étoient sous sa dépendance, des Cérémonies, & des Sacrifices. Cette coutume impie, se fortifiant avec le tems, fût ensuite observée comme une Loy, & les Images furent adorées, par l'ordre des Tyrans. Car les hommes ne pouvant les honorer en leur présence, parce qu'ils demeuroient loin d'eux, contrefirent le visage de ceux qu'ils ne voyoient pas, & représentérent au vif le Prince qu'ils honoroient, afin de le flatter par leur affection, aussi bien absent, que présent. L'Ambition de l'Ouvrier aida aussi, à plonger d'avantage les ignorans dans ce Culte Idolatre; Car l'Ouvrier, pour plaire peut-être au Prince s'efforça de représenter par son Art, sa figure en perfection. Et le commun Peuple, attiré par la beauté de l'Ouvrage, attribua d'abord, une Majesté Divine, à celui qu'il honoroit auparavant comme un homme.* (i) Ainsi l'éclat de quelques Statues artistement travaillées, joint aux tours d'adresse, & aux impostures des Prêtres Payens, qui faisoient des Contes extraordinaires, de la maniére dont elles avoient été découvertes, portérent les peuples à croire, que ce qui n'étoit *d'abord*, qu'un simple mémorial d'un Enfant, ou d'un Héros décédé, un gage destiné à rapeller la mémoire d'un ami absent, ou d'un Gouverneur éloigné, ou enfin un Monument de quelque Evénement remarquable, étoit le séjour ordinaire de quelque Divinité Etrangére.

Origine des statues.

Il feroit difficile de déterminer l'Epoque de l'adoration des Statues; ce qu'il y a de sûr, c'est que leur usage est fort ancien. Cela paroit clairement par ce passage de l'Ecriture, où il est dit, que, (k) *Rachel déroba les Images de son Père Laban.* Celui-ci demeuroit en *Chaldée* ou dans la *Mesopotamie* qui en dépendoit. Et comme c'est là le prémier Exemple d'Idolatrie, dont il soit parlé dans l'Histoire, quelques Savans ont crû, que ces figures, (l) ou *The-*

Quand adorées pour la prémiére fois.



(h) Chap. XIV. 15. (i) *Tennison* ubi sup. (k) Genese XXXI. 19. (l) Ces *Theraphim*, (selon *Kircher*,) dans son Ædip. *d'Egypte*, ) étoient la même chose, que

*Therabbim*, que Rachel enleva, étoient de petites Images, faites sur le Modèle de quelques grands Rois d'*Assyrie*, qui furent, selon toutes les apparences, les prémiers Dieux des Payens, d'où ils ont encore conjecturé, que les prémiéres Images de cette espèce, furent celles que *Ninus*, comme nous le dit *Lactance*, fit dresser en mémoire de son Père *Belus*, que l'Ecriture appelle *Nimrod*, & qu'elles furent les prémiers objets d'un Culte profane. Il ne faut pas douter, que la *Chaldée*, n'ait été le berceau de l'Idolatrie. C'est là qu'*Abraham* demeuroit & c'est de là, qu'il eut ordre de sortir, afinque, lui & sa Postérité, tirés du milieu de l'Impieté générale, apprissent à ne servir, que le vrai Dieu. Mais aussi, on peut fort bien revoquer en doute, que les Images des grands hommes, ayent été les prémiers objets d'Adoration chés les *Chaldéens*.

Le Soleil première Idole.

(m) Il est certain, que ces *Peuples*, à cause de l'étendue de leurs Plaines, qui leur donnoient la facilité de contempler plus longtems & plus à leur aise le mouvement des Corps Célestes, que ne pouvoient le faire, ceux qui habitoient un Païs entrecoupé de Montagnes, avoient une grande commodité de faire des Observations *Astronomiques*, & qu'ils furent, en conséquence de ces avantages, les prémiers, qui se donnérent beaucoup de peine, pour perfectionner leurs découvertes. Aussi les Savans ont-ils remarqué que les *Chaldéens*, ayant été les prémiers Astrologues, (n) n'avoient d'autres Dieux, que les Astres, qu'ils représentoient par des Statues, & par des Images. Ils en faisoient, d'Or pour le Soleil, d'Argent pour la Lune; & les autres Planètes en avoient de composées des divers Métaux, qui leur étoient consacrés.

Pour quelle raison.

On suppose donc, que ces Astrologues, passant toute la nuit, couchés sur la terre, ou sur des Terrasses, pour faire leurs observations, attachérent leur cœur, aux Luminaires du Ciel, qui, dans le clair Firmament de ces Païs-là, paroissoient si souvent,

le *Serapis* des *Egyptiens*, c. d. une figure de petit Enfant emmaillotté, sans pieds ni mains. Les *Rabbins* s'accordent à dire avec lui, que c'étoient des Statues de figure humaine; Ils ajoutent, que c'étoient des Statues *Talismaniques*, faites par des Astrologues, & capables de recevoir les influences Célestes. *Rachel*, disent ils, les déroba à son Pere, de peur qu'en les regardant, il ne découvrit la route, que *Jacob* avoit prise pour se sauver. *Selden*, *de Diis Syris* Syntag. I.
(m) *Stillingfleet*. *Orig. Sacr.* (n) *Maimon*: *More Nevoch.* Part. III. 29.

vent, & avec tant d'éclat. Ils remarquérent l'ordre constant & régulier de leurs mouvemens, & de leurs Revolutious; & de là, ils commencérent à s'imaginer, que ces Globes Céleftes étoient animés, & conduits, par des Efprits fupérieurs, & que par conféquent ils meritoient leur adoration. Et comme le Soleil paroiffoit exceller par deffus tout le refte des Corps Céleftes, & exiger par cette raifon, plus de refpect; la plus-part des Savans fe font crû fondés à dire, que ce brillant Luminaire, fût la prémiére Idole qu'il y eût au Monde.

Il eft très-probable, comme nous avons eu occafion de le remarquer (o) ci-deffus, que, *Job* vivoit du tems du Patriarche *Jacob*. Il eft clair cependant, par la maniére dont il défend fon innocence à cet égard, que cette efpéce d'Idolatrie étoit alors asfés répandue; (p) *Si j'ai contemplé le Soleil, lors qu'il brilloit le plus, & la Lune, marchant noblement; fi mon cœur a été feduit en fecret, & que ma bouche ait baifé ma main*, c. d. fi avec des fentimens de dévotion, ou pour m'aquitter de quelque Cérémonie extérieure, dont les Aftres auroient été l'objet, j'ai adoré ces Corps Céleftes, qui, par leur élevation, par leur mouvement & par leur éclat, attirent les yeux, & raviffent les fens, *ce feroit une iniquité dont je devrois être puni par les Juges, car j'aurois renié le Dieu qui eft là-haut. Moïfe conduifant les* Enfans *d'Ifraël* dans le Païs de *Canaan*, leur aprend, quelle forte d'Idolatrie étoit en vogue parmi les Peuples qui l'habitoient; & il les avertit formellement, & très-férieufement; Que, (q) *quand ils léveroient les yeux vers les Cieux*, ils fe précautionnaffent avec foin contre l'impreffion dangereufe qu'auroit pû faire fur leur cœur la gloire du Soleil, de la Lune, & des Etoiles. Le recit, que nous fait un (r) hiftorien des prémiers commencemens de l'Idolatrie, ne paroit pas deftitué de vraifemblance. Il dit, que *les prémiers habitans de la Terre*, par où il entend ceux qui vivoient peu de tems après le Déluge, & particuliérement les *Egyptiens, confidérant le Monde fupérieur, & remplis d'admiration à la vue de la Nature univerfelle, crurent alors, qu'il y avoit des Dieux éternels, dont les deux Principaux étoient le Soleil, qu'ils apellérent* Ofiris, *& le fecond, la Lune, à laquelle ils donnérent le Nom* d'Ifis. (s) Lors qu'à l'aide de la Bouffole, on



(o) Part. III. pag. 206. (p) Job. XXXI. 26. &c. (q) Deut. IV. 19. (r) *Diod. Sic.* Bibl. Hiftor. L. III. C. II. (s) *Tenifon* ubi fup.

on vint à faire, il y a un peu plus de deux Siécles, la découverte du *Nouveau* Monde, ou de *l'Amérique*, dont les habitans y font sans contredit passés, de quelques endroits de *l'Ancien Continent*, on trouva en divers lieux des Idoles paticuliéres, mais le Soleil, tant dans le *Méxique*, que dans le *Perou* étoit la Divinité la plus générale,

Multiplicite des Idoles.

Quelle qu'ait été la prémiére Idole; l'espèce s'en multiplia bientót à un nombre si prodigieux, qu'elle remplit le Ciel & la Terre; En sorte qu'il n'y avoit que peu de parties de la Création, qui n'eussent en quelque endroit des Adorateurs. (t) On adoroit la Nature Universelle, l'Ame du monde, les Anges, les Démons, & les Ames des Défunts, soit à part, ou conjointément avec une Etoile, ou quelqu'autre Corps. On adoroit les Cieux, les deux Luminaires particuliers, & les constellations qu'on y découvre, l'Atmosphère, les Météores, les Oiseaux de l'air, la Terre, les Animaux, les Insectes, les Plantes, les Forets, les Montagnes, avec les divers Fossiles qu'elles renferment, & le feu souterrain. On adoroit l'Eau, la Mer, les Riviéres, les Poissons, les Serpens, & les autres Créatures *Amphibies*. On adoroit les hommes, tant les vivans que les morts; les Facultés de l'Ame, aussi bien que les divers accidens de la vie humaine. On alloit plus loin; On adoroit les Images des hommes, celles des Animaux, *même les plus haïssables*, comme des Serpens, des Dragons, des Crocodiles, &c.; les Images de diverses parties de Créatures très différentes. Toutes ces figures, quelque étranges, & quelque monstrueuses, qu'elles fussent, paroissoient à l'homme égaré, des objets Sacrés & dignes de vénération. En un mot, on fouilloit dans tous les coins du Ciel & de la Terre, & par tout on trouvoit de quoi faire un Dieu.

Chaque Nation en avoit de particuliéres.

Au milieu de cet étrange diversité de Dieux, (u) il y avoit peu de Nations, qui n'en eussent un, qui leur étoit particulier, & auquel on rendoit une vénération extraordinaire. (w) Ce Dieu pouvoit être le même, que celui que d'autres Nations adoroient; cependant les différens titres qu'on lui donnoit, & la diversité des Rits &

(t) Idem ibid. (u) *Unicuique enim Provinciæ & Civitati, suus Deus est, ut Syriæ, Astarte, ut Arabiæ Disares &c. Tertul.* Apol. c 24. *Inde adeò per universa Imperia, Provincias, Oppida videmus singula, Sacrorum Ritus Gentiles habere, & Deos colere Municipes, ut Eleusinios Cererem, Phrygas magnam matrem, Epidauros Æsculapium* &c. Minut. Fœlix. (w) C'est ainsi, que quelques Savans suposent,

& des Cérémonies que l'on observoit dans le Culte qu'on lui rendoit, en faisoient, du moins en aparence, une Divinité séparée. Ainsi, l'Ecriture Sainte nous aprend que, non seulement, (x) *chaque Nation se fit des Dieux pour elle même*; Que (y) *Astaroth*, étoit la Déesse des *Sidoniens*; *Chemosh*, le Dieu des *Moabites*; & *Milcom*, le Dieu des Enfans de *Hammon*. &c. mais que chaque Communauté, chaque grande Ville, avoit sa propre Divinité à laquelle elle étoit particuliérement dévouée. C'est ce qu'emporte le reproche du Prophête; (z) *Tes Dieux sont suivant le nombre de tes Villes*; C'est aussi à quoi revient la raillerie insultante de *Rabsakes*. (a) *Où sont les Dieux* de Hammath *&* d'Arpad? *Où sont les Dieux de* Sepharvaim Henah, *&* Juah? Ce qui veut dire que les Dieux qui présidoient sur ces différentes Villes, & qui étoient adorés, & invoqués par leurs habitans, ne pouvoient pas les délivrer des mains de son Maitre, le Roy *d'Assyrie*.

Ce n'est pas tout; il y avoit des Nations, si fort infatuées là-dessus, qu'elles ne se contentoient pas des Divinités de leur Païs, mais qu'elles témoignoient beaucoup d'avidité & d'ardeur à transporter chés elles les Idoles des autres Peuples, & à adorer *tous* les Dieux dont elles pouvoient entendre parler. (b) Les *Romains* s'étoient rendus fameux pour leur superstition à cet égard; Car à mesure qu'ils subjuguoient les Peuples, ils en adoptoient le Culte, & ayant bâti un *Pantheon*, ou un Temple pour les Dieux du Monde entier, ils rendirent leur Religion aussi universelle, que leur Empire. Les *Atheniens* ne leur cédoient en rien, du côté de cette espèce de zèle. Il avoient leurs θεοὶ ξενικοὶ ou *Dieux Etrangers* dans chaque quartier de leur Ville; Et pour être assurés d'en embrasser toute la *Multitude*, ils dressoient des Autels, comme nous le disent, non seulement (c) l'Apôtre, mais aussi (d) des Autheurs Payens, AUX DIEUX INCONNUS; En sorte *qu'Athènes*, n'étoit qu'un grand Temple, ou, pour me servir des expressions (e) d'un Ecrivain très célebre, *toute Autel*, *toute Sacrifice*, *&* *toute consacrée aux Dieux*.

Ceux

que *l'Osiris* des *Egyptiens*, le *Baal* des *Pheniciens*, le *Moloch* des *Amorrhéens*, le *Belus* des *Assyriens* le *Mithras* des *Persans*, & *l'Apollon* des *Grecs* & des *Romains*, étoient une seule & même Divinité, savoir, le *Soleil*. *Herbert*, ubi sup. (x) 2. Rois XVII. 29 (y) I. Rois, XI 33. (z) Jeremie II. 28. (a) 2. Rois XVII. 34. (b) *Edwards* ubi sup. (c) Actes XVII. 23. (d) *Pausan*: in Attic. *Lucian*: in *Philopat*, & *Laertius*, in *Epimenide*. (e) *Xenophon* de Rep. *Athen*.

Absurdité où se jettérent les Idolâtres.

Ceux qui aportoient les prémiers, ou qui introduisoient dans un lieu, le Culte de quelque Divinité, se jettoient souvent dans des absurdités palpables. (f) Ils confondoient les espèces des choses, & m'èloient quelquefois ensemble, les plus monstrueuses, & les plus incompatibles, afin de faire un Dieu, d'une figure extraordinaire. (g) Ils ne faisoient aucune distinction des Sexes; une seule & même Divinité, étoit tantôt mâle, tantôt femelle, & souvent tous les deux en même tems. Les Offices de leurs Dieux, n'avoient rien de fixe ni de réglé, & on les faisoit souvent présider sur des choses très-différentes, & tout à fait mal-assorties. *Apollon* étoit, par exemple, chés les Payens, le Dieu de la *Musique*, & celui de la *Médecine*, le Dieu de la *Poësie*, & celui de la *Sagesse*, ou de la *Science*, & outre cela il étoit le *Soleil*. *Diane*, Déesse des *Bois* & des *Forêts*, sous le nom de *Trivia*, avoit quelque Intendance sur les Rues; Tantôt *Lune*, ou Reine des Cieux, tantôt *Chasseuse*, d'autre fois *Sage femme*, sous le Nom de *Lucine*; Elle étoit sous celui *d'Hecate*, la Patronne des *Magiciens*; Que peut-on s'imaginer de plus absurde, & de plus ridicule, que la figure du Dieu *Dagon*, dont les parties Supérieures, étoient d'un homme, ou d'une femme, (car on le faisoit des deux Sexes,) & les inférieures d'un Poisson? De *Jupiter Hammon*, (h) avec ses cornes de Bélier; ou de *l'Anubis* des *Egyptiens*, qu'on adoroit sous une figure humaine, (i) avec une tête de Chien? Cela fait voir, le fatal progrès de l'erreur, & dans quelles imaginations extravagantes les hommes donnent naturellement, quand une fois ils ont abandonné le Culte du Vrai Dieu, & que, par la tromperie du Diable, *ils sont devenus*, comme s'exprime l'Apôtre, (k) *vains dans leurs Discours, & que leur cœur destitué d'intelligence, a été rempli de ténèbres*.

Ordre établi entre ces Divinites.

Ce Nombre prodigieux de Divinités, ouvrit un vaste champ à l'imagination de l'homme insensé, causa de grands embarras parmi leurs

(f) *Edwards* ubi sup. (g) Les Dieux des *Assyriens* des *Syriens*, & des *Grecs*, étoientdes deux Sexes. *Bacchus*, dans l'Oraison *d'Aristide*, est mâle & femelle tout ensemble. Dans une hymne *d'Orphée* il en est de même de *Jupiter*. Parmi les *Romains*, la *Fortune* étoit non seulement regardée comme une Déesse, mais aussi comme una Dieu. Et parmi les Anciens *Saxons*, leur *Venus*, qu'ils apelloient *Friga*, à laquelle étoit consacré le sixiéme jour de la semaine, apellé *Friday*, étoit représentée par une Idole qui avoit les deux Sexes. *Edwards*, ibid. (t) *Stat tortis cornibus Hammon*. Lucan L. IX. (i) *Omnigenûmque Deûm monstra, & Latrator annubis*. Virg. *Æneid.* VIII. (k) Rom. I. 21.

leurs Adorateurs, & fit naître bien des disputes sur le pas entre tant de Dieux; (kk) en sorte que, pour terminer ces différends, les *Romains*, & quelques autres Peuples, Statuérent, que les uns seroient regardés, comme, *Dii Majorum Gentium*, & comme supérieurs de beaucoup, en Dignité, & en Puissance aux autres qu'on apelloit, *Dii Minorum Gentium*, & qui n'étoient envisagés, que comme des Héros & des Demi-Dieux. Cela ne veut pas dire, que les prémiers fussent, non plus, que ceux-ci, autre chose, que des hommes qu'on avoit Déïfiés après leur mort. Mais l'éloignement des tems auxquels ils avoient vécu, qui servoit à grossir les contes, que l'on faisoit de leurs Exploits, & l'Antiquité du Culte qu'on leur rendoit, leur donnoit la prééminence, sur les autres dans l'esprit des Peuples. On n'est pas d'accord, sur le nombre des prémiers. Les uns n'en mettent que douze, six mâles, & autant de femelles; d'autres en comptent (l) vingt. Et l'on n'auroit jamais fait, si l'on vouloit parler en détail, de leur vie & de leurs actions. Nôtre plan nous conduit plutôt à considérer par quels moyens a pû s'être introduite la *Mythologie* Payenne qui les concerne.

Origine de la Mythologie Payenne.

Quoi qu'on en puisse attribuer la principale cause (m) au caprice & à la bizarerie des prémiers Ecrivains, qui ont paru dans le Monde; c. d. des Poëtes, qui prenoient plaisir, à déguiser tellement, toutes les Anciennes histoires, sous l'envelope des fables, qu'on ne pouvoit plus les reconnoitre; toute personne raisonnable, qui voudra bien se donner la peine, de faire des recherches sur ce sujet, s'apercevra bien tôt, que (n) ces Anciens Autheurs, soit en prenant les termes des Langues *Orientales* dans leur sens propre & litteral, ou en alterant les Noms de l'Ancienne Tradition, & leur en substituant d'autres de leur propre Langue, qui, eussent la même signification; soit en attribuant à des personnes de leur propre Nation, ce qui avoit été fait par les Ancêtres du Genre Humain, ou en mettant les Actions de plusieurs personnes sur le compte *d'une seule*,



(kk) *Herbert*, ubi sup. (l) Leurs Noms sont, *Janus, Jupiter, Saturne, Genius, Mercure, Apollon, Mars, Vulcain, Neptune*, le *Soleil, Orcus*, *Bacchus, la Terre*, *Cerès, Junon*, la *Lune, Diane. Minerve, Venus, & Vesta*; savoir, douze mâles, & huit femelles. *Herbert*. ibid. (m) *Stillingfleet. Org. Sacr.* (n) Le même Savant a éclairci par plusieurs exemples, ce que nous disons ci-dessus, & ce que nous [illegible] rons encore ci après sur cette Matiére. ibid. pag. 365. &c.

qui s'y trouvoit la plus interessée, corrompirent ainsi peu à peu la Tradition primitive, & la changérent en ce que nous apellons aujourd'hui *Mythologie Payenne.*

Tirée vraisemblablement de l'histoire Sainte.

Que les Payens eussent quelque connoissance des Ecrits de *Moïse*, c'est ce qui paroit clairement, par les traits bien marqués de l'histoire Sainte, que l'on découvre dans les fictions des Poëtes. (o) L'Histoire de *Saturne*, fils du Ciel & de la Terre, le plus Ancien de leurs Dieux, & qui, après avoir joui d'une grande Authorité, en avoit été ensuite dépossédé, & reduit à se cacher, s'accorde parfaitement avec le recit, que *Moïse* nous fait de la Création *d'Adam*, du pouvoir dont il étoit revêtu dans *l'age d'Or*, de son innocence, de la perte qu'il en fit par sa folie, & de ce que la crainte & la honte l'obligérent à se cacher de devant la présence du Seigneur. Que *Tubal-Caïn*, ait donné occasion au Nom & au Culte de *Vulcain*, c'est ce qu'on peut raisonnablement inferer de la grande ressemblance qu'il y a entre ces deux Noms, & de ce, que *Tubal-Caïn*, est apellé (p) *le Maitre de chaque Artisan, en Airain & en Fer*. L'Histoire de *Promethée*, qui selon la Fable, forma le Genre Humain, se raporte à la Mémoire de *Noé*, qui repeupla l'Univers. La *double Naissance de Bacchus*, marque la conservation de ce Patriarche des Eaux du Déluge; & la double face de *Janus*, par le moyen de laquelle, il voyoit tout à la fois, devant, & derriére lui, est très-propre à nous représenter, que *Noé* avoit vû les deux Ages du Monde, l'un, qui a précédé, & l'autre, qui a suivi le Déluge. Ce n'est pas trop hazarder de dire, que la Mémoire du long voyage de *Jacob*, & son service chés son Oncle *Laban*, s'est conservée, sous l'histoire du bannissement *d'Apollon*, & de son état de Berger au Service *d'Admete*. Enfin, que la Mémoire de *Joseph* se soit perpétuée chés les *Egyptiens*, sous le nom *d'Apis*, c'est ce que, (q) plusieurs Savans ont avancé avec beaucoup de vraisemblance: De sorte que, de ces exemples, & de plusieurs autres, que nous pourtions alleguer, nous ne saurions nous empêcher de con-

(o) Id. ibid. (p) Genese IV. 22. (q) *Voss.* de Idol. L. I. C. 29. *Kircher Œdip. Ægypt.* Syn. 3. C. 35. & *Tennison de l'Idolatrie*, qui le prouve de cette maniére. 1. Que *Moyse* étoit l'Ancien *Bacchus Egyptien*, ou *Arabe* 2. Que *Bacchus* étoit *l'Osiris Egyptien*. Et 3. Que l'Ancien *Bacchus*, ou *l'Osiris Egyptien*, n'étoit autre *qu'Apis*. pag. 126.

conclurre, avec un (r) Ecrivain, dont le jugement va de pair avec l'Erudition, que *cet accord admirable de la Mythologie Payenne avec les Ecritures*, est une preuve convaincante, que l'une est une Corruption de l'autre, & que plusieurs des fables Payennes tirent leur Origine de l'Histoire Sainte, quoique leurs prémiers Compilateurs, pour les assaisonner au gout du Climat sous lequel ils vivoient, leur ayent donné, par le moyen de quelque changement dans les Noms, & d'autres Altérations de cette Nature, un habit différent de celui qu'elles avoient dans leur Origine. Voilà ce que nous avions à dire, sur l'introduction du *Polythéisme*, & sur les Causes, qui ont pû vraisemblablement lui donner Naissance; sur le grand nombre des Dieux des Payens, & sur les Histoires absurdes & confuses qu'ils en raportent. Il ne nous reste plus sur ce sujet, qu'à dire un mot, des Rits & des Cérémonies, avec lesquelles on avoit accoutumé de les adorer.

Que ces Divinités imaginaires eussent leurs Temples & leurs Autels différens, selon la Nature qu'on leur attribuoit, c'est ce qui n'a pas besoin de preuve. (s) Il faut seulement se souvenir, que les *Perses*, les *Scythes*, & les *Tartares*, qui adoroient le feu & la Terre, n'avoient point d'Edifices consacrés au Culte de leurs Divinités, ou du moins, ils n'en avoient point qu'ils leur eussent élevés dans les formes & d'une manière solemnelle. Ce qu'ils offroient aux Dieux *Terrestres*, ils le mettoient simplement à terre. Les Offrandes qu'ils faisoient aux Dieux *Infernaux* étoient jettées dans des fosses creusées à cet effet. Enfin, ce qu'ils présentoient aux Dieux *Célestes*, on le mettoit sur des lieux plus élevés, que la surface de la Terre, c. d. sur des Autels, qu'on dressoit ordinairement sur des Montagnes & sur des Coteaux. Ils adoroient le plus souvent, ayant la tête couverte; mais dans de certaines occasions, ils la découvroient. Souvent ils étoient prosternés, quelquefois debout, mais *nuds pieds*; d'autres-fois ils couroient çà là, comme s'ils eussent été dans un accès de manie, en jettant des cris horribles & confus, tantôt enfin, cruels envers eux-mêmes, ils se déchiquetoient le

Gggg 2 Corps,

(r) *Ex Mirabili illo consensu vel cæcis apparebit, priscos fabularum Architectos à Scriptoribus Sacris multa mutuatos.* Bochart, Canaan. (s) *Edwards* ubi sup.

Corps, & comme nous le lisons (t) des Prêtres de *Baal*, ils se faisoient des incisions *avec des Couteaux, & des lancettes, jusqu'à ce, que le sang rejaillit sur Eux.* Les prémiers fruits de la Terre étoient ce qu'ils offroient pour l'ordinaire à leurs Divinités. Mais la principale partie de leur Culte consistoit, à sacrifier des Animaux, & ils le faisoient dans la persuasion, que leurs Dieux y prenoient plaisir, & qu'ils se nourrissoient d'odeur, & de fumée. De là vient, que plus ces sacrifices étoient dispendieux, plus aussi croioient-ils, qu'ils leur étoient agréables. C'est pour cela que quelquefois, pour regaler leurs Idoles, ils ne faisoient pas difficulté de leur offrir des victimes humaines. Ils est vrai, qu'il y avoit de certains sacrifices qu'on offroit à tous les Dieux également; cependant à parler en général, chacun d'Eux avoit ses offrandes distinctes, & différentes de celles des autres. On immoloit, par exemple un Taureau à *Apollon*, un Bouc, ou un Tigre à *Bacchus*; un Sanglier ou un Loup à *Mars*, une Chévre, & quelquefois une Genisse à *Minerve*, un Pigeon à *Venus*, un Paon à *Junon*, une Vache stérile à *Proserpine*, & ainsi du reste. Châcune de ces Divinités avoit ses Rits, & ses Mystères particuliers, où l'on ne pouvoit être admis qu'après avoir essuyé les peines d'un long Noviciat. Car les *Persans* faisoient passer les Aspirans par une douzaine d'épreuves, les unes plus fortes, les autres plus légères, avant que de les admettre aux Mystères de leur Dieu *Mithras*. Les *initiés*, (c'est le Nom qu'on donnoit à ceux, qui se dévouoient au service particulier de quelque Divinité, & qui avoient été admis à ses Mystères, comme nous venons de le dire,) avoient certains (u) Symboles, & certains formulaires de paroles, qu'on leur donnoit, & qui étoient la marque & le Caractère de leur profession. Personne n'en connoissoit ni le sens ni le but, que ceux qui étoient entrés dans la Confrairie.

Leurs Fêtes.

Il y avoit dans les Fêtes, & autres Solemnités, que les Payens célébroient en l'honneur de leurs Dieux, un grand mélange d'impu-

(t) I. Rois XVIII. 28. (u) Le savant Autheur de *l'histoire du Symbole des Apôtres*, supose, qu'il fut apellé du Nom de *Symbole* par allusion à ceux qui étoient en usage parmi les Payens; Et à cette occasion, il explique en peu de mots ce que c'étoit, que ces marques, tant *muettes*, que *vocales*. P. II. Ceux de *Ceres* nous sont raportés plus particuliérement par *Arnobe*, *Clement d'Alexandrie* & *Julius Firmicus*.

d'impureté & d'intemperance, & on ne croioit pas les avoir célébrées dignement si on n'y commettoit des excès de débauche, & quelquefois des Actes de Cruauté, jusqu'à effusion de sang. Les *Bacchanales*, & les Cérémonies de *Cybele* la Mère des Dieux, se passoient toujours dans l'yvrognerie, & dans la gourmandise. (w) Un des plus fameux Moralistes parmi les Payens, déclare l'intemperance permise, & croit, que *c'est une chose décente & convenable de s'enyvrer le jour de la Fête du Dieu qui donne le vin.* Les *Saturnales* etoient chés les *Romains*, un tems de débauche. On y permettoit publiquement, comme *Sénéque* (x) s'en plaint, toute sorte de luxure; & d'impuretés. Les *Lupercales*, fête du Dieu *Pan*, se solemnisoient par des hommes nuds; Celles de *Flora*, par des femmes dans le même état, & pour n'en pas dire davantage, il se commettoit dans les Mystères & les Cérémonies de *Cérès*, aussi bien que dans les Rits & les sacrifices de *Bacchus*, des Actions si barbares, & si inhumaines, (y) que la Célébration en fut défendue à *Rome*, par un Arrêt du Senat. Le *Psalmiste*, parlant des *Israëlites*, nous aprend ce qui se faisoit dans les Lieux, où l'on permettoit ces sortes de solemnités. (z) *Ils se sont mêlés, parmi les Nations, & ils ont apris leurs maniéres de faire; en sorte qu'ils ont adoré leurs faux Dieux, qui leur ont été en piége. Car ils ont sacrifié leurs fils & leurs filles aux Démons, & ils ont répandu le sang innocent, le sang de leurs fils, & de leurs filles, qu'ils ont sacrifiés aux faux Dieux de Canaan, & le Païs a été souillé de sang.* En effet, tels qu'étoient leurs Dieux, telles étoient aussi les Cérémonies de leur Culte, c. d. impudiques & déréglées, sanguinaires & brutales. Passons plus avant, & voyons si la chose s'est un peu changée en mieux, par raport à *l'état présent de l'Idolatrie* du Monde Payen.

## SECTION I.

### *De l'état présent de l'Idolatrie.*

LA plûpart des Payens de l'antiquité reconnoissoient, comme nous l'avons dit ci-dessus, un seul Dieu Supréme, Prémiére, Sommaire de ce que nous avons dit



(w) πίνειν δὲ εἰς μέθην οὔτε ἄλλοθι, που πρέπει, πλὴν ἐν ταῖς τοῦ τὸν οἶνον δόντος θεοῦ ἑορταῖς. *Plato* de Leg. L. 6. (x) *Jus Luxuriæ publicæ datum est.* Ep. 18. (y) *Tit. Liv.* Hist. L. 39. C. 9. & *Val. Max.* L. VI. (z) Ps. CVI. 35. &c.

ci dessus & unique cause de toutes choses, & c'étoit à lui qu'ils adressoient leurs vœux & leurs suplications. D'un autre côté ils s'imaginoient, que cet Etre ne gouvernoit pas l'Univers, *immédiatement & par lui-même*, mais qu'il se servoit pour cela de plusieurs Agents Inferieurs, & de différens Ordres, qui étoient, comme ses *Subdélégués*, & ses *Lieutenans*. (a) Ils voioient que leurs Princes, par orgueil ou par politique, pour se rendre plus respectables à la Multitude, se dispensoient de conduire Eux-mêmes leurs propres Etats, qu'ils n'agissoient par Eux-mêmes que très-rarement, & qu'ils abandonnoient à leurs Ministres les Rénes du Gouvernement. Là-dessus on crut, que Dieu agiroit d'une maniére plus conforme à sa Dignité & à sa Grandeur s'il ne se méloit point lui-même du Gouvernement du Monde, mais qu'il le laissât entiérement à la charge de ses Substituts, ou de ses Lieutenans. Cette pensée (b) porta facilement les hommes, à rendre, après le Dieu Suprême, un Culte Divin, prémiérement à ces substances Intellectuelles, d'une *Nature Céleste*, qu'ils apelloient *Dieux*, soit que ce fussent des Substances séparées des Corps, ou les Ames des Orbes & des Astres. Ensuite ils vinrent à s'adresser à des Substances Intellectuelles *unies à des Corps Aëriens*; ils leur donnoient le Nom de *Démons*, & ils les croioient dignes des honneurs Divins, parce, qu'ils les considéroient comme des Médiateurs entre les Dieux & Eux. Après cela on passa jusqu'à adorer les Ames de ceux, qui s'étoient distingués par les services, qu'ils avoient rendus au Genre Humain. On les apelloit *Héros*, comme étant placés au dessus de cette vie présente. Enfin on crut à propos, de rendre un pareil honneur, aux Images même de ces Etres, ou des autres parties de la Création, entant qu'on les suposoit participer à une Nature Supérieure, soit par l'influence des Corps Célestes, ou parce qu'elles servoient de demeure à quelque Substance spirituelle. Voilà, ce semble, en un mot, quel étoit l'état de *l'ancienne* Idolatrie, & par quels progrès Elle s'établit dans le Monde. Nous allons présentement la comparer avec celle qui y règne aujourd'hui, en commençant par *l'Orient*, où est son Siége principal.

touchant le Polythéisme des Anciens.

Les *Chinois*, en général, (c) adorent un Dieu Suprême, Roy du

Dans les

(a) *Tennison* ubi sup. (b) *Thom. Aquin.* Contra Gent. L. III. (c) *Salmon*, Histoire Moderne.

Indes Orientales. Idolatrie présente des Chinois.

du Ciel & de la Terre, ou plutôt un Esprit Eternel, qui, à ce qu'ils s'imaginent, anime toute la Nature; Mais ils lui donnent (d) un Vice-gérent, pour gouverner sous lui l'Univers, ils l'apellent, *Laocon-Izanty*. Celui ci partage ses fonctions avec le *Soleil*, qu'ils croient être un Esprit éternel, & avec une autre Divinité, nommée *Chan-Say*, à laquelle ils attribuent la Domination sur le Monde *Sublunaire*; C'est à ces Esprits. & aux (e) trois principaux Ministres, qui servent sous eux, aux Cieux, & à toute leur Armée, aux Ames de leurs Ancêtres, & à celles des personnes, qui se sont rendues célèbres, par quelque invention remarquable, qu'ils présentent leurs Offrandes, & leurs hommages; avec cette différence seulement, (f) qu'il n'y a que l'Empereur, qui sacrifie aux Corps *Célestes*, au Soleil, & aux Etoiles &c. les Seigneurs & les Grands, aux *Terrestres*, aux Montagnes, aux Lacs. &c. les Nobles, & les Officiers de l'Etat, aux *quatres Saisons* de l'Année; Enfin, les gens du Commun invoquent leurs *Dieux Domestiques*, & leurs *Anges Tutelaires*.

(g) Ils ont, dans leurs Temples trois Idoles remarquables, dressées pour l'usage public; *l'image de l'Immortalité*, qu'ils adorent, sous la figure d'un homme monstrueusement gras, assis les jambes croisées avec la poitrine découverte, & un ventre qui avance prodigieusement; *l'image du plaisir*, haute d'environ vingt pieds. Entre ces deux, on en voit une autre de trente pieds de haut, dorée par tout, & ornée d'une Couronne, & d'un habillement fort riche: ils l'apellent le grand Roy *Kang*, & lui rendent une adoration particuliére. Ils ont un nombre Infini de moindres Images, non seulement dans les Temples, mais encore dans les Rues, & dans les Places publiques. Chacun à son *Jos*, ou Dieu domestique, qu'il traite quelquefois fort mal, car si aprés l'avoir invoqué pendant un tems assez considérable, il s'aperçoit, que ses priéres ne sont d'aucune efficace, il ne se contente pas, de lui reprocher sa négligence; il

(d) *Mandeslo.* Voyages L. II. (e) Les trois Ministres ou Coadjuteurs employés dans le Gouvernement du Monde; sont *Tanquam*, *Teiquam*, & *Tzuiquam*; Le prémier préside sur l'air, & envoye la pluye; Le second sur la génération des hommes, & sur la production des Animaux & des fruits; Le troisiéme enfin, à la Mer, pour son Département. *Mandeslo.* ibid. (f) *Semedo*, Histoire de la *Chine*. (g) *Atlas Géographique* Moderne, & *Salmon* ubi sup.

il le traine encore très-souvent, dans tous les Ruisseaux des Rues. Mais si pendant ces entrefaites, il arrive, que l'adorateur irrité obtienne ce qu'il demandoit, il remet l'Idole à sa place, se prosterne devant Elle, l'adore, lui demande excuse du traitement ignominieux qu'il lui a fait, & pour se la rendre plus propice à l'avenir, il la lave, la peint, & la redore par tout. Ces Idolatres consacrent aussi des Temples aux Démons, qui, à ce qu'ils s'imaginent, sont renfermés dans des Statues. (h) Et ils ont une petite Isle, qui est particuliérement dédiée au Diable, où ils lui sacrifient solennellement, sous le nom de *Kamassono*, & où les Vaisseaux lui font, en passant, une Offrande de tout ce qu'ils ont à bord, qu'ils jettent dans la Mer, pour prévenir sa colère.

Des Banians.

(i) Les *Banians* croient, qu'il n'y a qu'un seul Dieu *Suprême*, qu'ils apellent (k) *Parabrama*, mot, qui, dans leur Langage signifie *absolument parfait*, existant par soi-même, & exemt de toute corruption. Mais ils ajoutent à cela, que ce Dieu a confié à *Brama*, le soin, de tout ce qui regarde la Religion, à *Wistnou*, le second de ses fils, le soin des droits, & des nécessités des hommes; & à un troisiéme, le pouvoir sur les Elemens, & sur le corps humain. (l) Ils les représentent tous trois, par une Image (m) à trois têtes sortant d'un seul tronc, & ils s'adressent à eux, comme aux principaux Distributeurs des graces de Dieu. Comme ils s'imaginent, que Dieu a créé le Diable, à dessein de punir le Genre-humain, & de lui faire du mal, ils se croient aussi obligés de l'adorer; il y a parmi eux des Temples remplis de Statues, de toutes sortes de Métaux, & de Matériaux, par lesquelles ils prétendent le représenter. Sa figure la plus ordinaire, est des plus épouvantable; Sa tête ornée d'une triple Couronne en façon de Tiare, est de plus, chargée de quatre cornes; de sa bouche sortent deux grandes dents semblables aux deffenses d'un Sanglier; son menton est couvert d'une longue & vilaine barbe; au dessous du Nombril, & entre les Cuisses, il lui sort une tête plus hideuse, que la précédente, cette tête a deux Cornes, & pousse hors de sa bouche, une langue infame; En-

(h) *Atlas* Geog. (i) *Bartoli* de vita & gestis *Xaverii*. (K) *Mandelslo*. Voyage des Indes. Liv. 2. (l) Le même Autheur dit, qu'ils l'apellent quelquefois *Wistul*, & d'autres fois, *Etwara*, L. I. (m) Il y en a, qui croyent, que cette Idole à trois têtes répréſente leurs trois grands Philosophes, *Confucius*, *Xequiam*, & *Tanzu*. *Rist*: vuë de toutes les Religions.

Enfin pour furcroit de laideur, on lui a donné des pattes au lieu de pieds, & il lui pend au derriére une longue queuë de Vache. Cette figure eſt élevée fur une Table de pierre, qui lui fert d'Autel; à main droite il y a un Auge plein d'eau, dans lequel fe lavent & fe purifient, ceux qui veulent faire leurs dévotions; Et à main gauche, on trouve une boëte, ou une efpéce de Cofre deſtiné à recevoir les Offrandes, qu'on veut bien faire au, (n) *Braman*, ou Prêtre, qui deſſert cette Idole.

Quoique les *Japonois*, reconnoiſſent un Etre Suprême, qui demeure au plus haut des Cieux; (o) Ils admettent pourtant encore, plufieurs Dieux Inférieurs, qu'ils placent parmi les Etoiles, mais il faut avouer, qu'ils les fervent & les adorent avec beaucoup de négligence. Ce qu'ils adorent & invoquent principalement, ce font les Dieux qu'ils croyent avoir une Authorité Souveraine fur leur Païs, & la principale Direction de fes productions, de fes Elémens, de fes Animaux, & ainfi du reſte, & qui, en vertu de leur Puiſſance, peuvent influer plus immédiatement fur leur condition préfente, pour les rendre heureux, ou miférables dans cette vie, & obtenir pour eux, par leur aſſiſtance, & par leur Interceſſion, des recompenfes proportionnées à leurs Actions dans celle qui eſt à venir. Ils font mention de deux ſucceſſions de Divinités dans leur Païs. La prémiére felon eux, étoit celle des *ſept grands Eſprits Céleſtes*, qui vivoient dans les tems les plus reculés du Soleil, plufieurs fiécles avant l'exiſtence des hommes & du Ciel, & qui habitérent, pendant plufieurs Millions d'années le Monde *Japonois*, qu'ils croyent être le feul Païs, qui exiſtât alors. Le feptiéme & le dernier de ces Eſprits Céleſtes, auquel ils donnent le Nom *d'Iſanogi*, eût de fa Divine Epoufe, apellée *Iſamani*, une feconde fuite de Divinités, nommée la *ſucceſſion des cinq Divinités Terreſtres*, qui habitérent & gouvernérent long-tems le *Japon*; Ils en font plufieurs contes ridicules, & leur prétent des Avantures de Cheva-

Des *Japonois*.



(n) Les *Bramans*, qui font les Prêtres parmi les *Banians*, fe vantent d'être fortis de la tête de leur Dieu *Brama*. Grand nombre d'autres Créatures, difent-ils, ont été produites de fes bras, de fes Cuiſſes, de fes pieds, & d'autres parties moins honnêtes, mais quant à eux, ils ont eû le privilège de naître de fon Cerveau, *Mandeslo* ubi fup. (o) *Kæmpfer*.

liers Errants, des défaites de Géants, de Dragons, & d'autres Monſtres.

Outre ces Divinités invifibles, qu'ils apellent *Sin & Cami*, Mots qui fignifient, *Anes* ou *Eſprits*; Ils ont une infinité De *Pagogues*; (p) entre lesquelles (q) ils s'en trouve une d'une grandeur prodigieuſe dans un Magnifique Temple à *Meaco*, & une autre à *Tencheda*, (r) qui n'eſt pas moins fameuſe pour d'autres qualités; extraordinaires Ce ſont là les Idoles les plus eſtimées parmi eux, & les plus aſſidûment adorées. On voit dans leurs Temples, qui ſont artiſtement ſculptés & & dorés, & ſe trouvent dédiés les uns au Diable, les autres aux Singes, aux Riviéres, & aux Poiſſons, pluſieurs figures affreuſes; Celui qui eſt conſacré à *Chamis*, l'un de leurs Chefs de Sectes, renferme autant d'Idoles qu'il y a de jours dans l'année.

*Des Siamois.* Les *Siamois* croyent un ſeul Dieu, Créateur de l'Univers, (s) mais en même tems, ils ſont perſuadés, qu'il y a ſous lui pluſieurs autres Dieux, par leſquels il gouverne le Monde. Le Dieu qu'ils adorent avec le plus de dévotion, eſt celui qu'ils apellent *Sommonacodom*; Ce qu'ils en diſent, aproche fort du *Roman*; (t) A les en croire, Il étoit Roy de *Ceylam*, & pouſſa ſi loin la charité, qu'après avoir conſumé tout ſon bien en Aumones, il tua ſa femme & ſes Enfans & en fit un repas aux *Talapoins*, c. d. aux Prêtres de l'Endroit. Avant que d'entrer dans la félicité, il avoit aquis une force prodigieuſe, & il pouvoit faire des Miracles, groſſir ſon corps tant qu'il lui plaiſoit, & le réduire en ſuite en ſi petit volume, qu'il étoit preſ-

(p) *Salmon* ubi ſup. (q) Cette Idole qui eſt de bronze atteint juſqu'à la voute du Temple, ſa chaiſe, ſelon le Chevalier *Thomas Herbert*, à ſoixante & dix pieds de hauteur, & quatre vingt de largeur, ſa tète eſt aſſés groſſe, pour contenir quinze hommes, & la rondeur de ſon pouce, a trois pieds ſix pouces de circonſerence, on peut par là juger de tout le reſte *Salmon*. ibid. (r) Les *Bonzes*. c. d. les Prètres de cet Endroit là prétendent, que chaque Nouvelle Lune, leur Dieu, ſous la figure d'un homme, apparoit à une Vierge qu'ils aménent alors dans le Temple, qui ſe trouve tout illuminé de lampes d'or, placées devant la grande Image. Les lumiéres s'éteignent tout d'un coup miraculeuſement, & auſſi tôt, je ne ſai quoi ſous une figure humaine, embraſſe la jeune fille, & la rend quelquefois enceinte. On laiſſe au Lecteur à juger, ſi cela ſe fait par les Prêtres, ou par le fantôme qu'ils adorent. Cependant après cette avanture, cette fille eſt extraordinairement honorée par les Prêtres, & par le Peuple, & comme ſi elle étoit inſpirée, elle ſe mèle de reſoudre les queſtions qu'on lui propoſe, quelque difficiles qu'elles ſoient. *Salmon*. ibid. (s) *Mandeslo* ubi ſup. (t) *Salmon* ubi ſup.

presque invisible; Il avoit deux principaux Disciples, *Pra-Molga*, & *Pra Scarabout*; *Pra-Molga*, à la requête des mauvais *Génies*, renversa la Terre, & prit le feu de l'Enfer dans le creux de sa main, dans le dessein de l'éteindre; Mais ne se trouvant pas capable d'en venir à bout, il implora le secours de *Sommona-Codom*, qui, craignant que les hommes ne s'abandonnassent à la méchanceté, si une fois on les délivroit de la terreur du Châtiment, ne voulut pas lui accorder sa demande. Le Pauvre Peuple abusé, croit tout cela, & beaucoup d'autres choses de cette Nature. On place pour cette raison, cette Divinité favorite, avec ses deux Disciples sur le même Autel, & derriére elle sont plusieurs autres Statues, qui représentent les Officiers de sa Cour, auxquels ils adressent leurs vœux, & leurs supplications. Ils sont dans la croyance, que les Morts peuvent sécourir, ou tourmenter les Vivans. (u) C'est pourquoi il célébrent leurs funerailles, avec beaucoup de soin, & de Magnificence.

On prend des Prêtres à gage, pour chanter dans la Chambre du Défunt, sous prétexte d'enseigner à son ame le Chemin du Ciel, & ils croient en être entendus, s'imaginant qu'elle est près de son corps. Comme ils sont ordinairement dans la pensée, que les Morts peuvent les épouvanter par leurs aparitions, ils portent des provisions dans leurs Tombeaux, pour les apaiser, & font des Aumônes aux Prêtres, parce qu'ils estiment, que la Charité est la meilleure rançon, que l'on puisse offrir, pour les péchés des personnes décédées.

Les Peuples du *Pégu*, ou *Pegou*, croient une succession éternelle de Mondes sans Création, & une Multitude de Dieux qui les gouvernent. Ils leur adressent quelquefois leurs prieres, mais dans toutes leurs Calamités, la Methode qu'ils suivent, est de s'adresser prémiérement au Diable. Ils lui font des vœux, qu'ils accomplissent ponctuellement, & dans leurs Repas, avant que de rien manger ils jettent par dessus leurs épaules, une partie de ce qu'ils ont, & cela par forme d'Offrande qu'ils lui font. Du *Pégu*.

Ceux de *Bengale* adorent la Riviére du *Gange*, & sont assez stupides pour croire, que quiconque boit de son Eau à l'article de la mort De *Bengale*.



(u) *Atlas*. Géografique Moderne.

De Goa. mort, eſt immédiatement après, tranſporté dans le Paradis.

Ceux de *Coa*, outre pluſieurs Idoles, de figure horrible, prient tout le reſte du jour la prémiére choſe qu'ils ont rencontrée le matin, ſur tout ſi c'eſt un Cochon; Et à chaque Nouvelle Lune ils la ſaluent dès qu'ils l'aperçoivent, & lui préſentent à genoux leurs ſuplications. Enfin, pour finir ce que nous avions à dire de cette partie du Monde, par les Peuples de *Narſingue*, & de *Biſnagar*, il y a une Idole, auprès de laquelle les Pelerins ſe rendent en grand nombre, ayant la corde au Cou, & des Couteaux plantés, aux bras, & aux jambes, où s'il arrive qu'il ſe faſſe une Apoſtume, ils ſont regardés comme des *Saints*. Chaque année, on porte cette Idole en proceſſion, & on la fait précéder par des filles, & par des Concerts de Muſique. Les Pélerins s'empreſſent à ſe faire écraſer, & à mourir ſous les roues de ſon Chariot, & quand cela arrive à quelqu'un, on garde ſes Cendres, comme des reliques Sacrées. Ceux qui ſe ſont particuliérement dévoués à ſon ſervice, ſe coupent des morceaux de Chair, & ſe mettent le Corps en ſang, par forme d'Offrande; Les femmes ne font point de difficulté, de ſe proſtituer elles-mémes, pour gagner de l'Argent, pour l'entretien de l'Idole.

Des Tartares. Des Nations *Orientales*, nous paſſerons aux *Tartares*, qui ſont à préſent Sujets de l'Empereur de la *Chine*. (w) On dit qu'ils adorent un ſeul Dieu, Créateur de toutes choſes, & Autheur de tous les biens, & de tous les maux, que les hommes éprouvent dans cette vie; Mais qu'au lieu de s'adreſſer à lui, (x) ils ont une eſpèce de Divinité Inférieure, nommée *Itoga*, qu'ils croyent être le Dieu de la Terre, & qu'ils adorent avec la plus grande Solennité, quoique leur Adoration ait généralement pour but d'en obtenir des avantages temporels. Ils adorent encore le Soleil, & la Lune, comme les Autheurs, de tout ce que la Terre produit de plus excellent. Et quoi qu'ils ne croyent pas qu'il y ait un *Enfer*, ils ſont cependant perſuadés qu'il y a des Diables, & des mauvais Eſprits, qui

(w) *Unum Deum credunt, quem credunt eſſe factorem omnium viſibilium, & inviſibilium, & credunt eum tam bonorum in hoc mundo, quam pœnarum eſſe factorem; non tamen orationibus, aut laudibus, aut Ritu alieno ipſum colunt.* Job. à Plano Carpini. Lib. de *Tartaris.* (x) *Paulus Venetus*, de Reg. *Orient.* L. 1, C. 29.

qui affligent, & qui tourmentent les hommes dans cette vie. (y) C'eſt pourquoi ils tâchent de les apaiſer par de riches préſens, & par des ſacrifices ſomptueux. Cette Nation, & ſurtout ceux des *Tartares*, qui demeurent dans les quartiers *Orientaux*, de ces Régions-là, ont une eſpèce d'Idolatrie, qui leur eſt particuliére, en ce qu'ils adorent un homme vivant, qu'ils apellent *Lama*, & auquel, ils rendent un Culte ſi ſuperſtitieux, que les plus grands Seigneurs, s'eſtiment heureux, s'ils peuvent à force de préſens, obtenir, qu'on leur donne un peu de ſes excrémens déſſechés, qu'ils mettent dans une boite d'Or, laquelle ils portent en ſuite pendue au Cou, comme un préſervatif infaillible, contre toute ſorte de Calamités. Il y a dans l'endroit le plus retiré d'un magnifique Palais, un Apartement tout brillant d'Or, d'Argent, & de pierres précieuſes, & ſuperbement illuminé. C'eſt là qu'on fait paroitre ce prétendu Dieu, aſſis ſur un Thrône éclatant, & revêtu d'habits exceſſivement riches, & où il reçoit les Adorations de ceux qui viennent de toutes parts ſe proſterner devant lui, & lui baiſer humblement les pieds. On l'apelle le *Pére Eternel*, Et afin qu'on le croye immortel, & qu'il réponde en quelque ſorte à ſon Nom; Ses Prêtres ont ſoin d'en tenir tout prêt un autre qui lui reſſemble, autant qu'il ſoit poſſible, pour le mettre en ſa place, auſſitôt qu'il vient à mourir. Et comme ils enterrent ſecrettement le Défunt, ces Impoſteurs n'ont pas de peine à perſuader à leurs Peuples crédules, que leur *Lama*, vit réellement à jamais.

Etat préſent de l'Idolatrie dans les Indes Occidentales.

De *l'Orient*, paſſons aux parties *Occidentales* du Monde connu, & nous trouverons, (pour peu que nous examinions, quelques uns des principaux Peuples qui y habitent,) que l'Idolatrie y eſt preſque par tout de la même eſpèce,

Dans la Virginie.

En *Virginie* (z) les *Indiens*, qui n'ont pas encore embraſſé le Chriſtianiſme, ſemblent avoir quelque idée d'un ſeul Dieu ſuprême, qui



(y) A quarante lieues environ de *Caſan*, il y a un endroit apellé *Nemda*, où les *Tartares* vont en Pélérinage pour faire leurs Dévotions; Ceux qui vont les mains vuides, & ſans rien porter au Diable, qui, à ce qu'ils s'imaginent, fait ſa réſidence principale, dans le Torrent de *Schockschem*, ſeulement parce qu'il ne gèle jamais, ce qui ne doit être attribué qu'à ſa grande rapidité, languiront, ſi on les en croit & ſe conſumeront peu à peu, par quelque Maladie longue & incurable. *Olearius*. Voyage dans la *Tartarie*. (z) *Harriot*, Deſcript. de la *Virginie*.

qui a, disentils, été de toute éternité; Mais ils assurent en même tems, que, quand il se proposa de créer le monde, il fit d'autres Dieux, d'un Ordre Inférieur, pour lui servir d'instrumens dans la Création qu'il alloit entreprendre; Et qu'aprés Eux, il créa le Soleil, la Lune, & les Etoiles, par l'influence desquelles en bonne partie les Dieux, dont nous avons déja parlé, devoient gouverner le Monde. Les Peuples n'ont aucune idée d'une Providence. C'est pourquoi ils ne craignent ni n'adorent point le Dieu Suprême. Mais ils se croyent (a) obligés d'apaiser le Diable, de peur qu'il ne ruine leur Santé, qu'il ne diminue leur abondance, qu'il ne les afflige toujours de Tonnerres, & de Tempêtes, & ainsi du reste. Ce qui les engage à lui offrir sans difficulté de jeunes Enfans. Ils ont quantité d'Idoles, mais une grande Partie du Culte qu'ils leur rendent, consiste à hurler, & à danser, avec des cliquettes dans leurs mains, autour des feux qu'ils ont allumés, à battre la terre avec des pierres, & à offrir sur leurs Autels, qui qui sont ordinairement faits de Cailloux, placés les uns sur les autres, du Tabac, de la graisse & du sang de Daims, ou de Cerfs. (b) Les idées qu'ils ont d'une autre vie sentent un peu le *Mahometisme*; car leurs Prêtres, promettent aux gens de bien, un plaisir parfait, de belles femmes, & un Printems éternel, au lieu, qu'ils menaçent les Méchans de Lacs de feu, & de tourmens affreux, qui leur seront infligés par une Furie, sous la forme d'une vieille femme.

Dans le *Canada.* (c) Les Originaires du *Canada* croyent, qu'il y a un Dieu Tout-Puissant, Créateur & Conservateur de toutes choses. Ils l'apellent le *Grand-Esprit*, ou le *Maître de la vie*, suposant, qu'il contient, & aperçoit toutes choses, qu'il agit en tous lieux, & qu'il met tout en mouvement: Aussi prétendent-ils l'adorer dans tout ce qu'ils voyent, sur tout quand ils y remarquent de la beauté, de la grandeur, & de la délicatesse, comme dans le Soleil, & dans les Etoiles. Ils donnent le Nom de *Génie* ou *d'Esprit* à tout ce qui surpasse leur compréhension, & ils en imaginent de deux sortes, les uns *Bons*, qui sont la cause de tous les Evénemens heureux, les autres *Mauvais*, qui sont les Autheurs de tout ce qui leur arrive de mal. Ils ne sacrifient jamais de Créature vivante aux Mauvais Esprits, mais ils leur offrent seulement des denrées, que les *François*, leur aportent en

(a) *Atlas.* Geog. Ancien, & Moderne. (b) Idem ibid. (c) Id. ibid.

en échange de leurs Castors; Et quand ils sacrifient de la sorte, il faut que l'air soit serein. Alors chacun met son Offrande, sur un tas de bois, & quand le Soleil est à une certaine hauteur, les Enfans forment un cercle, & mettent le feu au Bucher, pendant que les Guerriers dansent, & que les Vieillards haranguent le mauvais Esprit, en lui présentant des pipes de tabac qu'ils ont allumées aux rayons du Soleil. Cette Cérémonie dure jusqu'au Coucher du Soleil; ils dansent, chantent, & haranguent continuellement, à l'exception de quelques petits intervales, où ils s'asseyent & se mettent à fumer.

(d) La grande Idole des Peuples de la *Floride*, est le *Soleil*, qu'ils adorent une fois par an de cette maniére. Ils remplissent la peau d'un Cerf, de fruits, & d'herbes odoriferantes, ornant aussi son bois, & son cou de Guirlandes; ils la placent sur le Tronc d'un Arbre, la tête tournée du côté du Soleil, aprèsquoi, s'agenouillant, ils prient cet Astre, de vouloir bien continuer, de bénir les fruits qu'ils lui offrent. Avant une bataille, ils se tournent avec beaucoup de respect vers le Soleil, pour lui demander un heureux succès; & s'ils l'obtiennent, ils lui en rendent des Actions de graces solennelles, en lui sacrifiant, par forme de reconnoissance, leurs fils ainés, à qui ils font sauter la Cervelle avec une massue. Dans la *Floride*.

(e) Les *Peruviens*, reconnoissent généralement un Créateur & Souverain Seigneur de toutes choses. Ils l'apellent *Pachacamac*, ou le *merveilleux Créateur du Ciel & de la Terre*. Ils lui offrent ce qu'ils ont de plus précieux; ils lui rendent une vénération si profonde, que, tant leurs Rois, que leurs Prêtres, entrent dans son Temple, ayant le dos tourné vers l'Autel, & ils en sortent de la même maniére, sans oser se retourner, ni regarder son Image. Ils adorent outre cela, le Soleil, à cause des avantages, que le Monde en retire; La Lune comme étant sa femme & sa sœur; Et les Etoiles, entant que filles de la Lune & Servantes de la Maison. Ils ont un grand respect pour *Venus*, qu'ils apellent le *Page du Soleil*; Ils redoutent extrêmement le Tonnerre & les Eclairs, qu'ils regardent, comme les Exécuteurs de la Justice Céleste. Ils vénérent aussi *l'Arc-en-Ciel*, que leurs *Yncas* prennent pour leurs Armes, comme une émanation, & une production du Soleil. (f) Les Sacrifices humains y sont généralement défendus, mais ils ne lais- Dans le Perou.

(d) Id. ibid. (e) *Garcilasso de la Vega*, Histoire des *Yncas*, L. II. C. I. (f) *Anton. de Herrera*, Hist. de l'*Amerique*.

laissoient pas dans les occasions les plus solennelles, telles que la Maladie ou le Couronnement d'un Roi, les commencemens d'une Guerre, & les supplications, que l'on faisoit publiquement, pour qu'elle eût un heureux succès, de sacrifier des Enfans, depuis l'âge de quatre ans jusqu'à dix.

Dans le *Mexique.* Nous finirons ce qui nous reste à dire du *Polythéïsme* de cette partie du Monde, par les Payens du *Mexique*. Quoique ces Peuples ayent indubitablement, l'idée d'un seul Dieu Suprême, Créateur & Conservateur de l'Univers; cependant tout leur Culte extérieur, se termine & se concentre à des Idoles, sans nombre, dont les unes sont d'Or, ou de quelqu'autre Métail, & les autres de bois, ou de pierre. Entre celles de cette derniére espèce, ils en ont deux fort remarquables; l'une de bois, mais ornée artistement d'Or & de Joyaux, elle représente le Soleil, & est, à cause de cela, placée dans une chaise de *couleur d'Azur*, pour marquer sa demeure dans le Firmament; Elle a sur sa tête, une haute touffe de plumes, ornée d'Or, pour désigner sa splendeur, & sa gloire; L'autre, faite de pierre noire & luisante, est adorée, sous le Nom de *Dieu de Repentance*. Elle a dans sa main gauche, une Assiette d'Or, brunie comme un Miroir, dans laquelle, à ce qu'ils s'imaginent, ce prétendu Dieu observe & voit tout ce qui se passe dans le Monde. Cette Idole tient dans sa droite, une Verge, un Carquois, & quatre Dards, pour punir tous les Coupables; ce qui fait, que les *Mexicains* craignent si fort, qu'elle ne vienne à découvrir leurs crimes, & à en prendre connoissance. Ils sacrifient au Diable, & comme nous le dit, un (g) Autheur, qui a demeuré sur les Lieux, ils ont plusieurs Oratoires, qui sont des Maisons obscures, pleines d'Idoles, petites & grandes, lesquelles ils lavent & baignent dans le sang humain, qu'ils répandent en si grande quantité, que les Murailles des Maisons en sont couvertes à l'épaisseur d'un pouce, & le plancher d'embas à l'épaisseur d'un pied. Les Prêtres ne laissent entrer dans ces Oratoires, que des personnes de la prémiére distinction, & lors que quelqu'un d'eux y entre, il est obligé d'offrir en Sacrifice, un homme, quel qu'il soit, afin que, les Prêtres puissent laver leurs mains dans le sang de la victime, & s'en servir ensuite pour la maison. L'Autheur de *l'Histoire Civile & Morale des Indes Occidentales Espagnoles*, dit, que les *Mexicains* ne sacrifient ja-

(g) *Gage* dans son Examen des *Indes Occidentales*.

jamais, que des Prisonniers de Guerre, mais, que leurs Prêtres étoient si prodigues du sang de ces miserables, qu'ils croioient, ne faire pas assés d'honneur à une seule Idole, s'ils lui en immoloient moins de quarante, ou de cinquante à la fois; & ils avoient un tel ascendant, sur l'esprit de leurs Princes, qu'ils leur faisoient croire, que les Dieux irrités ne s'apaiseroient pas, à moins, qu'on ne leur sacrifiât quelquefois dans un jour, quatre ou cinq mille Personnes

Dans le Nord. En Laponie.

La Prédication de l'Evangile dans le *Nord*, y a heureusement aboli en plusieurs endroits le *Polythéisme*, & *l'Idolatrie*, mais (h) il y en a encore, parmi les *Lapons*, des restes si considérables, que cela a fait croire à bien des personnes, que ces Peuples, n'avoient jamais embrassé sincérement & de bon cœur le Cristianisme. Car ils adorent Christ & leurs Idoles péle-méle, & avec les mêmes Cérémonies. Ils reconnoissent, à la vérité un Seul Dieu Supréme, qu'ils arment du Tonnerre, & ils ont de lui, les mêmes idées, que, les Anciens Payens avoient de leur *Jupiter*. Mais ils ont un autre Dieu subalterne à qui ils se croyent redevables de tous les biens de la vie, & ils lui associent le Soleil, qu'ils apellent *Baiva*, & qu'ils adorent, à cause de l'influence qu'il a sur le Corps des hommes & des Bêtes. Ils ont des Temples consacrés à chacun de leurs Dieux, & des Statues de Pierre, ou taillées grossiérement de Troncs d'Arbres. Quand ils les adorent, ils les oignent du sang de la Victime qu'ils leur ont offerte, ensuite (i) se couchant tout étendus sur le ventre, ils marmotent leurs priéres contre la terre, sous laquelle ils s'imaginent, que le Diable fait sa demeure.

Sortiléges en usage chés les Lapons.

Il n'y a point de Nation qui se soit rendue plus célébre, que celle-ci, pour ses Sortiléges & les enchantemens. (k) Les Pères & les Mères y enseignent à leurs Enfans ces Arts Diaboliques, & leur léguent, comme une Partie de leur Patrimoine, des Esprits, qu'ils croient leur avoir été favorables à eux mêmes. Chaque famille a ses Démons, & ces Dé-

 mons

(h) *Atlas* ubi sup. (i) On dit, que les Peuples de *Greenland* observent les mêmes Cérémonies, & que de plus, dans certaines Maladies, ils attachent un bâton à une grande Pierre; après quoi, ils font leurs Priéres, & s'efforçant en suite de lever cette pierre; ils se croyent exaucés, s'ils en viennent aisément à bout. *Atlas*. ibid. (k) id. ibid.

mons font si familiers avec quelques-uns de ces malheureux, que, quand ils en rencontrent dans les Bois, ou dans des chemins écartés, ils leur aprennent une chanson, laquelle, ils n'auront pas plutôt chantée, que les Esprits, leur aparoitront toujours, pour exécuter leurs ordres. Un *Lapon* envoyera bien loin certaines Mouches, de couleur bleuâtre, qu'il prétend être ses Esprits *familiers*, pour nuire à ses ennemis, à leurs Troupeaux, & à leurs Enfans. Il se fait souvent des défis entre les familles, pour savoir, laquelle est pourvue du plus puissant *Esprit familier*. Par le moyen de quelques nœuds ils prétendent, rendre le vent favorable, ou contraire à ceux qui voyagent sur Mer. Leur Instrument ordinaire pour la dévination & pour la Magie, est une espéce de Tambour. Celui qui le bat, marmote pendant tout ce tems-là quelques charmes, jusqu'à ce, qu'il tombe dans une extase, pendant laquelle, tous les assistans se mettent à chanter, & quand il revient à lui-même, il prétend, que, quelle que soit la chose pour laquelle il a eû recours à cet Enchantement, elle lui a été pleinement revélée. En un mot, ces Pauvres Peuples sont les Dupes des Artifices & de la *tromperie* du Diable. Ils n'ont aucune idée de la Resurrection, & ils en ont de si grossiéres sur un Etat à venir, que, quand quelcun d'eux vient à mourir, ils mettent dans son cercueil une pierre à fusil, & un fusil, afin qu'il ne manque pas de lumiére dans l'autre monde; Une coignée afin qu'il puisse se faire chemin au travers des Bois, qu'il lui faudra passer pour aller au Ciel; un Arc enfin, des fléches & des vivres, afin qu'il soit en état de resister à toute opposition, de combattre lors qu'il sera necessaire, & d'arriver au but de son voyage, sans que le cœur lui manque sur la route.

Etat de l'Idolatrie dans le *Sud*. Dans la Gunée.

Quoique le *Mahométisme* se soit épandu dans une grande Partie de l'*Afrique*; (1) En *Guinee* cependant, (où nous faisons quelque trafic, & dont pour cette raison nous parlerons, par maniére d'échantillon pour le reste,) les Peuples retiennent leur ancien Paganisme. Ils croient, à la verité, à un Seul & vrai Dieu, à qui ils attribuent la Création du Monde & de toutes les choses qui y sont; mais ils sont redevables de cette Opinion, plutôt au fréquent Commerce qu'ils ont avec les *Européens*, qu'à aucune Tradition,

(1) *Bosman*, Nouvelle description de la *Guinée*.

dition, qu'ils ayent reçue de leurs Ancêtres; car au lieu d'invoquer Dieu, ou de lui faire jamais leurs Offrandes, s'ils ont quelque difficulté, s'ils se trouvent dans quelque embarras, ils s'adressent à leur *Fétiche*, ou faux Dieu, & dans tout ce qu'ils entreprennent, ils le prient de leur accorder un heureux succès. Leurs idées sur la Création de l'homme, sont un peu singuliéres. Ils disent qu'au commencement, Dieu créa deux hommes, l'un *Blanc* & l'autre *Noir*, & qu'il leur offrit deux sortes de dons, l'or & la Science, laissant au Noir, le droit de choisir le prémier; mais il se détermina en faveur de l'or, au mépris de la Science. Dieu en fut si fort irrité, qu'il décréta, que les Blancs seroient pour toujours les Maîtres des Noirs, qui seroient obligés de les servir commes des Esclaves. Il n'est pas facile de déterminer précisément l'idée particuliére qu'ils ont de leurs Dieux; il suffira de remarquer là-dessus, qu'ils en ont un grand nombre; que châque homme, ou du moins, châque Chef de famille, en a un pour lui-même, & il est persuadé, que ce Dieu examine de près toutes ses Actions, qu'il recompense les bonnes, & punit les mauvaises. Mais cette recompense ne consiste qu'à avoir beaucoup d'Esclaves & de femmes; & le Châtiment, à être privé de ces choses-là; car quant à une félicité & une misère à venir, ils n'en ont aucune idée, ou tout au plus, de très-foibles; à moins, qu'on ne veuille donner pour exemple du contraire, le petit nombre d'entr'eux qui tient, pour une chose incontestable, qu'immédiatement après la mort, ils sont transportés vers le milieu de l'*Afrique*, sur les bords d'une fameuse Riviére, apellée *Bosmançue*; que là, leur Dieu s'informe du genre de vie qu'ils ont mené; s'ils ont tenu leurs fermens; s'ils ont observé les jours de fête; & s'ils se sont abstenus de toutes les les viandes défendues. Ceux qui repondent d'une maniére satisfaisante à toutes ces questions, on leur fait passer doucement la Riviére, & on les place dans un Païs, qui abonde en toute sorte de biens. Si au contraire, ils sont convaincus, d'avoir violé ces préceptes, ce Dieu examinateur, les plonge dans cette Riviére, où ils se noyent, & se trouvent ensevelis dans un oubli éternel. Quoi qu'ils ayent nombre de Dieux, comme nous l'avons dit ci-devant; il y a cependant, plusieurs endroits du Païs, furtout le long de la *Côte d'Or*, où l'on ne connoit pas le culte des Idoles. Les habitans de ces quartiers là, croyent, il est vrai, qu'il y a des Diables qui leur

leur font beaucoup de mal, mais il ne paroit pas cependant, que leur *intention* soit ni de les prier, ni de leur faire aucune offrande. Au contraire, ils semblent détester le Diable, & ils ont accoutumé le jour d'une certaine (m) fête, qu'ils célébrent annuellement, de le chasser de leurs Villes, avec beaucoup de Céremonie. Cependant ces Dieux qu'ils adorent, ne sont en effet, que des Diables, dont il y en a un, qui a la taille fort gigantesque, & le corps sain d'un côté, & pourri de l'autre, quiconque le touche (n) meurt sur le champ. Les aveugles habitans *d'Ante* tâchent de l'apaiser, en lui offrant toute sorte d'alimens; c'est pour celà que, dans tout ce Païs, on trouve presque à chaque pas, des milliers de pots & d'auges remplis de vivres.

Voilà ce que nous avons crû devoir dire, touchant les fondemens de l'Ancienne Idolatrie, & de quelques unes des principales Parties du monde, où ce Péché & cette impieté dominent encore; Spectacle bien triste & bien propre à nous faire frémir d'horreur; mais pour ne rien laisser à désirer sur cette matiére, poussons plus loin nos observations, & considérons ce qu'il y a de *sain*, aussi bien, que, ce qu'il y a de *corrompu* dans la Réligion des Payens, pour voir, quels ont été sur cette matiére, dans tous les Ages du Monde, les sentimens des Savans, aussi bien que des ignorans, des Philosophes, aussi bien que du Commun Peuple.

(m) Après avoir passé sept. jours, dans des rejouïssances continuelles, à chanter & à danser, le huitiéme au matin, dit nôtre Auteur, ils se mirent à chasser le Diable, en criant d'une maniére épouvantable, en courant tous, les uns aprés les autres, jettant aprés lui, aussi dru que la gréle, des batons, des pierres, des excrémens, & tout ce qu'ils pouvoient attraper, & le poursuivant assés loin, hors de la Ville. Cela fait ils revinrent tout joyeux: pendant, que, les femmes, pour empêcher que le Diable ne revint lavoient avec grand soin, leurs utenciles de bois & de terre. *Bosman.* ibid. (n) Nôtre Autheur, qui a vécu fort longtems dans ce Païs-là, nous dit, qu'il croit la chose indubitable, idem. ibid.

SEC-



## SECTION II.

### *De ce qu'il y avoit de plus Sain dans le Paganisme.*

Ceux qui ont examiné la Nature du *Paganisme*, (nn) pour en séparer la crasse, en ont en général reduit les principales Parties à ces cinq propositions.

Ce qu'il y avoit de *Sain* dans le *Paganisme*.

1. Qu'il y a un seul Dieu Suprême.
2. Que ce Dieu doit étre adoré,
3. Qu'il faut travailler à aquerir la Vertu & la Pieté.
4. Qu'il est nécessaire de se repentir.
5. Que Dieu recompensera, ou qu'il punira les hommes, dans une autre vie.

Un Savant Ecrivain, qui a examiné la chose avec attention; (o) tient pour assuré, qu'il n'y eût jamais de Peuple si grossier, & si barbare, qui n'ait reconnu & adoré une seule Divinité Suprême, premier Principe de tout, & qui gouverne l'Univers. " Mais „ les plus Sages, ajoute-t-il, pour pouvoir faire comprendre aux „ plus ignorans que l'Etre Suprême, qu'ils apelloient Dieu, étoit „ présent par tout, inventérent cette multitude de Dieux, pour châ- „ que lieu, & pour châque chose. " Mais quelle qu'ait été la cause, qui a pû donner naissance, à un si grand nombre de Divinités, il est certain, qu'il y en avoit toujours une parmi Elles, que les Payens regardoient comme le Dieu *Suprême*, & qui étoit plus que toutes les autres l'objet de leur Culte, tant *public*, que *particulier*, de leurs vœux, de leurs Priéres, & de leurs autres Actes de dévotion. (p) Parmi les *Romains*, *Jupiter*, apellé par les Poëtes, *le Père des Dieux & des hommes*, & distingué par les Ecrivains les plus graves, sous le Nom *d'Optimus Maximus*, étoit regardé, comme le Prémier & le plus grand de tous les Dieux, le Supréme Gouverneur du Monde, & le Souverain Monarque de tous les Etres raisonnables.

Dieu doit étre adoré.



(nn) *Herbert.* ibid. (o) *Kircher.* Ædip. *Egypte*, Syn. 3. (p) *Stillingfleet*.

La vertu doit être estimée.

*Les Payens*, pour faire voir la grande estime qu'ils avoient pour toutes les vertus morales, avoient Déifié *l'honneur*, la *Chasteté*, la *fidelité*, la *valeur*, & leur avoient érigé des Temples. *Ciceron*, qui dans son second Livre *des Loix*, nous a donné un Abregé de la Religion des Anciens, nous dit clairement, qu'il n'y a point d'autre moyen, pour conduire les hommes au Ciel, qu'un cœur pur, une foy Sainte, une pieté sincère, & un assemblage de toute sorte de vertus. *Seneque* dans sa *préface*, qu'il a mise au devant de ses *Questions naturelles*, soutient, que *la vertu donne à l'ame une certaine étendue, qu'elle la prépare à la connoissance des choses Célestes, & la rend digne d'être admise dans la Communion de Dieu.*

Nécessité de la Repentance, reconnue par les Payens.

(q) Ces préceptes de Morale, & ces éloges qu'ils faisoient de la vertu, comme perfectionnant la Nature humaine, & propre à la rendre heureuse, étoient soutenus, des régles les plus sages, tant pour prévenir le péché, que pour l'expier. Ils croyoient, que tout vice, & toute malice tiroient leur source, soit de la fréquentation des personnes corrompues, de l'imprudence, de l'ignorance, de la Colère, ou de la concupiscence, des passions, ou des appetits dépravés du cœur de l'homme; Et ils en concluoient, que le meilleur remède à ce mal, étoit d'éviter le commerce & la compagnie des Méchans; de retenir & de reprimer l'impétuosité des passions; de corriger & guérir toute inclination déréglée, qui tire son Origine de la fragilité humaine; de laver & nétoyer ces taches, dont le péché avoit souillé leurs Consciences; de suplier enfin fréquemment, & avec ardeur, les Dieux, de leur devenir propices, & favorables. Ils s'imaginoient, que l'homme consideré en lui-même, & dans son état naturel, n'étoit ni bon ni mauvais, mais porté à la vertu, & au vice, selon l'Education qu'il avoit reçue, & que le péché n'étoit pas si fort enraciné dans son cœur, qu'on ne pût, en s'y prenant comme il faut, venir à bout de l'en arracher entiérement; De sorte qu'àmoins, que l'Ame, ne joignit l'obstination à son penchant vers le mal, ils ne voioient pas pourquoi, on ne pourroit pas, par une purification intérieure, la remettre en bon état, même après qu'elle auroit été souillée par le péché. Ils sentoient fort bien, ce qu'il y a de laideur dans le vice, & de propre, à allumer

(q) *Herbert.* ubi sup.

mer la Colère de Dieu, contre ceux qui s'y abandonnent. Mais aussi ils consideroient que la bonté étoit essentielle à un Etre Divin, & que là où résidoit la bonté, la Colère & le ressentissement n'y pouvoient pas subsister long-tems. L'Espérance d'une reconciliation, les encouragea, à donner des marques de la douleur & du regret qu'ils avoient de leurs fautes. Et on ne peut guéres douter, de leur sincérité dans cette occasion, si l'on considére le grand nombre de leurs vœux, la multitude de leur Prières, les Temples qu'ils érigeoient, & qu'ils dédioient, leurs Expiations, leurs Lustrations, & tout ces Rits, & toutes ces Cérémonies, qu'ils mettoient en usage, pour apaiser leurs Dieux, & dont les Autheurs, qui ont écrit *des Antiquités*, nous ont laissé un si grand détail.

(r) Quelques-uns de leurs plus Sages Philosophes, avouoient, que le Dieu suprême devoit être adoré, parce que la Nature la plus excellente, merite aussi la vénération la plus profonde. Cependant, ils ne laissoient pas, de se promettre de sa bonté & de sa Charité, une recompense, qui les dédommageât de leurs souffrances, & qui fût le prix de leurs bonnes œuvres, sinon dans cette vie, du moins dans une autre. Ils voioient que dans le monde les biens & les maux, ne sont pas partagés avec une certaine égalité; que les gens de bien gémissent souvent dans la misère, pendant que les Méchans regorgent de plaisirs, & nagent dans l'abondance. De-là ils concluoient, que la Justice de Dieu, aussi bien, que sa Bonté, demandoient, que les uns fussent magnifiquement recompensés, & que les autres souffrissent, les peines duës à leurs crimes, dans une autre vie. Car à peine leur est-il venu dans l'esprit, que cette vie fût le seul tems d'épreuve, ou qu'une Créature (s) aussi noble que l'homme, qui est capable de former des desseins immortels, & des projets pour les Siécles à venir, qui a été fait, pour contempler les merveilles de la Nature, & de la Providence, pour admirer & adorer son Créateur, & qui peut regarder devant & derriére lui, & considérer une Eternité sans commencement & sans fin, n'ait été créé, pour ainsi dire, que pour un moment, & perisse sans retour, lors qu'il entre dans le Tombeau. Ils inferoient de cette réflexion, que l'Ame est immortelle, & que la mort ne faisoit que la transporter dans un autre état, agréable, & plein de plaisirs pour les gens de bien, mais triste & douloureux pour les

Recompenses & châtimens à venir.

(r) id. ibid. (s) *Sherlock*. Sur la mort.

les Méchans. Jusques-là leurs idées étoient justes, & bien réglées. (t) Mais quand pour les rendre plus précises, ils vinrent à fixer les lieux, où ceux qui auroient bien fait, recevroient leur récompense, & les Coupables leur punition; comme les Champs *Elizées*, les *Isles fortunées*, *les Etoiles*, *& le Ciel* pour les gens de bien; *le Tartare*, *l'Erebe*, *l'Orcus*, & les quatre *Fleuves* de *l'Enfer*, pour les vicieux, ils se précipitérent, sans aucune nécessité, dans des erreurs grossiéres, & dans des absurdités palpables. Il leur eut été beaucoup plus facile, de persuader au peuple, que la Justice de Dieu, avoit reservé des peines après cette vie, qu'elle ne manqueroit pas d'infliger dans quelqu'endroit à ceux qui les auroient méritées; (quoi qu'il ne fut pas en leur pouvoir, de déterminer précisément le Lieu, la maniére, & la durée de ces Chatimens, ) que d'assurer, avec tant de témérité, que la chose se passeroit dans quelques Cavernes obscures & *souterraines*, proche du Centre de la Terre, ou dans certaines demeures, situées dans la Moyenne Région de l'air, avec plusieurs autres choses, également incertaines & ridicules. Il faut pourtant avouer, qu'en faisant du Ciel, & des Astres, la demeure des Bienheureux, ils ne s'éloignoient pas tout à fait, de ce que nous dicte la Raison; puis qu'aujourd'hui même, on est généralement dans la pensée, que ce n'est qu'en Dieu & dans le Ciel, qu'on peut trouver une éternelle félicité.

Sentiment des Chinois sur cette matiére.

Ce sont là quelques uns des Dogmes de *l'Ancienne* Théologie *Payenne*. Comparons-les maintenant, avec les sentimens des Idolatres Modernes. On trouve dans la *Chine*, une Secte apellée les Lettrés, qui suivent la Doctrine du Célébre (u) *Confucius*, dont

(t) *Herbert*. ubi sup. (u) Ce *Confucius*, que les Chinois appellent *Koosi*, naquit dans la Province de *Kok*, environ, quatre Cent quatre vingt. & trois ans avant Jesus Christ. Il fut appellé *Enfant de tristesse*, parce qu'il vint au monde après la mort de son Père. Cependant sa Naissance fût accompagnée de quelques signes remarquables, qui présageoient, que ce seroit un *Sesin*, c. d. un Philosophe; car pendant que sa Mére étoit en travail, on entendit si l'on en croit les *Chinois*, une Musique dans le Ciel, & l'on aperçût, deux Dragons dans la Chambre, pendant qu'on lavoit l'Enfant. Sa taille avoit quelque chose de noble & de Majestueux, ses maniéres étoient graves, & sa pieté exemplaire, même dans ses plus tendres années. Il honoroit ses parens, tachoit dimiter son Ayeul, qu'on admiroit beaucoup, à cause de la Sainteté de ses mœurs, & ne mangeoit jamais rien, qu'il ne l'eut prémiérement offert, en se prosternant réligieusement, au Souverain Seigneur du Ciel. Après la mort de son Ayeul, il fit des progrès, considera-

(x) dont on regarde la Philosophie, comme décendue du Ciel. On avoit eû autrefois dans la Gréce, la même idée de celle de *Socrate*. (y) Le Philosophe *Chinois*, parle de Dieu comme du Principe le plus pur & le plus parfait, comme de la source & de l'Essence de toutes choses. Il interdit le Culte des Images; il reconnoit l'Immortalité de l'Ame, admettant en même tems sa Transmigration dans d'autres Corps; il croit un état futur, & (z) dans un Livre, apellé *Siudo*, c'est à dire *la vie Philosophique*, il a laissé un Recueil de sentences si sages, & de maximes de Morale si pures, qu'elles ne sont en rien inférieures, à tout ce que l'on a de meilleur dans ce genre. C'est là, qu'il recommande à ses Sectateurs, la pratique de la Vertu, une conscience libre, & une vie bonne, & honnête; (a) Et qu'il leur aprend à mépriser les Richesses & les plaisirs, à dompter leurs passions, & à perfectionner leur Raison.

Il y a dans le *Japon*, une Secte, qui suit les Dogmes de (b) *Sia-* Dans le Japon.

Kkkk

bles, dans la connoissance de l'antiquité, & compila ce fameux *recueil de Maximes Morales & Politiques*, qui a toujours été regardé, depuis plus de Deux Mille ans, comme un Ouvrage incomparable dans son espèce, & comme le plus parfait modelle, d'une vie vertueuse & sainte. Les personnes publiques, font voir, aussi bien que les simples particuliers, un profond respect pour sa mémoire, tant dans la *Chine*, que dans le *Japon*. Les Philosophes donnent à son portrait la place la plus honorable dans leurs maisons, & il n'y a pas encore long-tems, que l'Empereur du *Japon*, fit bâtir deux Temples en son honneur, dans *Jedo*, sa Ville Capitale; Dès qu'ils furent achevés, il y alla en personne, & étala, dans un beau discours qu'il fit dans cette occasion à ses Courtisans, les mérites de ce grand homme, & l'excellence particuliére de ses Maximes de Politique. *Kampfer* Hist du Japon. Et *Atlas* Geog. ubi sup. (x) *Kampfer*. ibid. (y) *Salmon*, Hist moderne (z) Kæmpfer ubi sup (a) *Atlas* Geog. (b) Ce *Siaka* que les Savans parmi Eux apelent communément *Sommona-Codom*, étoit suivant les Historiens *Japonois* natif de *Magattakokf*, qu'on supose être l'Isle de *Ceylan*, & naquit plus de mille vingt-neuf ans avant Jesus Christ. Il étoit fils du Roi de cette Isle. A la dix-neuviéme année de son age, il quitta ses Parens, sa femme, & un fils unique qu'il avoit, & devint Disciple *d'Arara-Sennin*, Hermite célébre, qui faisoit alors sa demeure, sur le sommet d'une montagne apellée *Dandokf*; sous sa direction, il s'apliqua à une vie austère, & à la méditation continuelle des choses Divines & Célestes. Par ce moyen il parvint à la connoissance des points les plus mystérieux, & les plus importans de la Religion, *savoir*, de l'Existence & de l'Etat du Ciel & de l'Enfer, de l'Etat des Ames dans la vie avenir, & de la maniére dont se fait leur Transmigration dans d'autres corps, du chemin qui conduit au bonheur éternel, de la puissance des Dieux, dans le gouvernement du Monde, & de plusieurs autres choses, qui surpassent la portée de l'entendement humain. Il les communiqua dans la suite là

*Siaka*, son fondateur. (c) Cette Secte croit, que les Ames, tant des Bétes, que des hommes sont immortelles; que celles des hommes, aprés avoir quitté les Corps qu'elles animoient, sont introduites dans un séjour de Misère ou de félicité, selon la maniére dont elles ont vécu dans ce Monde. Elle établit, que dans le séjour du bonheur, il y a différens degrés de plaisir, afin que chacun y recoive la juste recompense de ses Actions; Mais, que l'Endroit entier est tellement rempli de félicité, que chacun de ses heureux habitans, croit en avoir la meilleure part, & que, loin de porter envie au bonheur d'autrui, quelque grand qu'il soit, il ne pense qu'à joüir éternellement du sien. *Amida*, le Patron, & le Protecteur général des Ames humaines, commande souverainement dans ces Régions fortunées. Mener une vie vertueuse, & ne rien faire de contraire aux préceptes de la Loy de *Siaka*, (qui sont principalement, de ne tuer quoi que ce soit, de ne commettre, ni larcin, ni impureté, de ne jamais mentir, de ne pas boire des liqueurs fortes, mais de jeûner, de prier, d'adorer Dieu, sa parole, & ceux qui imitent ses vertus,) tout cela est le seul moyen, de lui devenir agréable, & de se rendre digne de l'éternelle félicité. Le lieu de la misère, qu'ils apellent *Dsigokf.* renferme de même, selon cette Secte, des degrés de peine proportionnés aux Crimes des hommes. La Justice requiert, si l'on en croit ces Philosophes, que châcun soit puni, selon la Nature, & le nombre de ses fautes, le nombre des années qu'il a vécu dans le Monde, la place qu'il y a occupée, & les occasions favorables qu'il y a eues, d'être vertueux, & homme de bien. *Jemma*, ou quand ils en veulent mieux exprimer la grandeur, *Gemma* O, est le Juge sévère, & le Monarque absolu de ces demeures ténébreuses & infortunées. Toutes les Mauvaises Actions, des hommes, se font voir à lui, dans toute leur atrocité, par le moyen d'un grand Miroir, qu'il a continuellement sous les yeux, & qui, pour cette raison est apellé le *Miroir de la connoissance*. Les Misères des Ames reléguées dans ce triste & épouvantable séjour, ne sont cependant pas, si continuelles, & si durables, que ceux, qui

brement à ses Disciples, qui, charmés de ses Lumiéres, & des Instructions qu'il leur donnoit, le suivoient par Troupes, & imitoient l'Austérité de sa vie. Après avoir vécu 79. ans de cette manière, il mourut, selon la Chronologie commune, 950. ans avant Jésus-Christ. Kæmpfer. ibid. (c) Id. ibid.

qui les souffrent, ne puissent esperer, quelque soulagement, de la vie vertueuse & des bonnes Actions de leurs Amis, & de leurs Parens, qui leur ont survécu, mais surtout, des priéres, & des Offrandes, que les Prêtres présentent au grand & bon *Amida*, qui par sa puissante intercession, peut avoir tant d'ascendant, sur le Juge de ce Lieu Infernal, que de l'obliger à se relâcher, de la sévérité de sa sentence, à traiter avec douceur ces Ames malheureuses, lorsque cela n'est pas incompatible avec la Justice & le Châtiment dû à leurs crimes, & enfin à les renvoyer dans le Monde, (d) afin d'y entrer dans une nouvelle épreuve.

Ces Dogmes, quoique mêlés de beaucoup de fictions, sont cependant véritables, dans ce qu'ils renferment déssentiel, & par raport à leur but principal; car si on en retranche l'idée de la préexistence des Ames, de leur Transmigration en d'autres corps, & de leur emprisonnement, seulement pour un tems, dans le lieu marqué pour leur punition, il y a dans cette Doctrine peu d'articles, qui ne puissent être adoptés, je ne dis pas, par un honnête Payen, mais par un Chrêtien modeste. Il faut avoüer, que l'intégrité de quelques Payens, leur Amour remarquable pour la Justice, leur tempérance, & leur sobrieté, la rigueur, & l'exactitude étroite de la pénitence, qu'ils s'imposoient à eux-mêmes, leur grande sévérité enfin, à punir les crimes énormes, suffisent pour nous rendre extrêmement blâmables, nous qui vivons dans le sein du Christianisme; & la comparaison, que l'on pourroit faire, de nôtre conduite avec la leur, nous doit couvrir de confusion. Reflexions là dessus.

On ne pourroit guéres s'attendre, que dans des Païs, où régne une crasse ignorance, la Raison seule, ait pû avoir assés de force, pour entretenir dans le cœur des peuples quelques-uns des Articles fondamentaux de la Religion. On nous dit cependant, (e) que les Peuples du *Perou*, ont une idée claire de Dieu, & tant de respect Du Perou.



(d) Leur Sentiment est, que ces Ames, après avoir été assés long-tems renfermées, pour expier leurs fautes, sont renvoyées dans le Monde, non pas à la vérité, pour animer des Corps humains, mais pour entrer dans ceux de Créatures, dont la Nature aproche le plus, de leurs precédentes inclinations criminelles. Après plusieurs Transmigrations, on leur permet enfin de rentrer dans des corps humains, & par là, on les met en état, de se rendre elles-mêmes heureuses pour jamais par une bonne & sainte vie, ou de s'exposer, par un nouveau cours de vices, à un Nouvel emprisonnement & à d'autres Transmigrations, id. ibid. (e) *Atlas* Geog.

pect pour son Sacré Nom, qu'ils ne le prononcent jamais, sans une absolue nécessité, & que lors même qu'ils y sont obligés, ils ne le font qu'avec toutes les marques imaginables de la dévotion la plus sincère. Ils craignent si fort de le profaner, que dans les Causes même les plus importantes, les Témoins ne prêtent jamais serment, mais promettent seulement au Juge de dire la vérité; ce qu'ils font avec beaucoup d'exactitude, regardant tout manque de bonne foy, dans cette occasion, comme un *crime digne de mort*.

Et du Canada. Les Naturels du *Canada* sont pleinement persuadés de l'immortalité de l'Ame, aussi bien, que de la réalité d'un état de peines, & de recompenses dans une autre vie; (f) Et cela par la raison qu'ils voyent, que la plûpart des hommes, & surtout les plus gens de bien, sont sujets ici-bas, à des maux, dont le but, à ce qu'ils disent, est, de les rendre capables de bonheur dans un autre Monde. C'est pourquoi, aucun des malheurs qui leur arrivent, ne leur paroit réellement tel. Ce principe est tout à fait vrai dans la Religion. Et il semble que ce devroit être là un excellent moyen de hâter la conversion de ces Infidèles; mais, (comme nôtre (g) Autheur le remarque) la mauvaise conduite des Prêtres, qui enseignent le Christianisme dans ce Païs-là, & la vie dissolue des *François* qui s'y sont établis, y aportent un obstacle presque insurmontable.

Si la Religion des Payens les sauvera. On peut en général remarquer, (car on ne finiroit jamais, si on vouloit entrer dans quelque détail,) que, dans la plûpart des Terres, que l'on a découvertes jusques à présent, la croyance d'un Dieu, & l'obligation de le servir; la persuasion d'un état futur, & la nécessité de la vertu, pour préparer les hommes au bonheur; la douleur que l'on doit avoir du péché, & tant de Cérémonies, que l'on a inventées, pour en faire l'expiation, ont toujours été des principes avoués dans le Paganisme; Mais, de savoir, si ces principes, chargés comme ils le sont de toutes les superstitions, dont nous avons parlé ci dessus; si le Culte des Idoles, le Sacrifice du sang humain, l'adoration des Diables, & les autres impietés de cette Nature, que la Divinité ne peut qu'abhorer souverainement, serviront, ou feront obstacle au Salut de ceux qui les auront pratiquées; C'est-là, une question, qu'il n'est ni sur, ni aisé de décider positivement. Ce que nous pouvons dire, sans nous ingerer, d'entrer dans le

(f) Ibid. (g) *La-Hontan*, dans sa Relation des Sauvages du *Canada* &c.

le Conseil de Dieu, c'est que, comme l'ignorance du devoir, la force dominante de la Coutume, & le pouvoir des préjugés, exténuent considérablement une faute quelle qu'elle soit; le Monde *Payen*, peut non seulement faire usage d'une pareille apologie, mais encore alléguer en sa faveur, quelques déclarations de l'Ecriture Sainte, qui le regardent particuliérement. Tel est l endroit où (h) St. Paul dit aux *Athéniens*, peuple *entiérement adonné à l'Idolatrie*, que Dieu a *passé par dessus ces* Anciens *tems d'ignorance*, (i) celui où Nôtre Sauveur dit aux *Pharisiens*, ceux qui *sont aveugles*, c. d. qui n'ont pas une connoissance suffisante de leur devoir, *n'ont point de péché*, ou du moins, ne sont pas si coupables; (k) Tel est enfin, celui où il déclare à ses Disciples, que *Moïse*, ce Législateur Divin, avoit permis, que les *Israëlites*, fissent des choses, qui n'étoient pas exactement droites, *à cause de la dureté de leurs cœurs*, c. d. parce que l'imperfection de sa Révélation, n'avoit pas assez d'efficace pour les porter à une conduite plus humaine. De tout cela nous sommes fondés, à présumer, que la même connivence, & la même douceur dans l'examen des fautes, auront lieu, par raport à la Génération *présente*, aussi bien, que par raport à celle de *l Ancien tems*. Quoique, quand on va plus loin, & qu'on vient à considerer, *qu'il n'y a* (m) *point de communion entre la Lumière & les Ténèbres*, *ni d'accord entre Christ*, *& Bélial*, *ni de participation*, *entre le Temple de Dieu & les Idoles*, & qu'on souhaiteroit pourtant, de savoir, comment la Grace de Dieu s'étendra jusques sur les Payens, sans que ses Divins Attributs en souffrent aucune atteinte, on s'aperçoit bientôt, que c'est-là un Mystère, au-dessus de nôtre compréhension. Ce que nous savons de plus; c'est que, comme les Mérites de Jésus-Christ, par lesquels nous obtenons le salut, peuvent être imputés au Monde *Payen*, aussi bien, qu'au Monde *Chrétien*, (ce que nous avons en quelque sorte montré ci-dessus,) (n) *par son Intercession auprès de Dieu*, *& en ce qu'il a offert un Sacrifice pour le péché*, *il peut*, comme nous en assure l'Apôtre, *avoir compassion des ignorans*, *& de ceux qui s'égarent*; puisque leur erreur est involontaire, & que leur ignorance ne fait pas partie de leur crime, Car, (comme il raisonne, (o) dans un autre endroit,) *comment peuvent ils invoquer celui en qui ils n'ont point cru? Et*

 *com-*

(h) Actes XVII. 30. (i) Jean IX. 41. (k) Matth. XIX. 8. (l) *Young*, Sermons Vol. I. (m) 2. Cor. VI. 14. (n) Hebreux V. 2. (o) Rom. X. 14.

*comment croiroient-ils en celui, dont ils n'ont point entendu parler? Et comment en entendroient-ils parler, s'il n'y a quelcun qui leur préche.*

Opinions des *Millenaires*.

Pour répondre en quelque sorte, à cette question d'une maniére satisfaisante, les *Millenaires*, ont inventé un Systéme par le moyen duquel ils prétendent pouvoir rendre raison de la Condition du Monde *Payen* dans une autre vie. (p) Ils posent d'abord, pour une vérité incontestable, que le grand but de la venue de Jésus-Christ, étoit de procurer le Salut de tout le Genre Humain; que les mérites de ce qu'il a fait & souffert, étoient propres à remplir ce but; & que le Salut, ne peut s'obtenir *par aucun autre Nom*, *que par celui de Jesus*. Cependant, ajoutent ils, il faut que ceux qui seront sauvés par lui, *croyent en lui*, c. d. qu'ils le reconnoissent pour leur Sauveur, & qu'ils embrassent les Conditions de l'Alliance qu'il a établie pour leur Salut. Puis donc que les hommes, (concluent-ils,) *ne peuvent pas croire*, *en celui dont ils n'ont jamais oüi parler*, & que cependant il y a plusieurs hommes, & même plusieurs Nations entiéres, qui n'ont jamais entendu parler du Nom de Christ, il faut, que, tôt ou tard, il se fasse connoitre à tous les hommes. Et puisque une si grande partie du Genre humain, n'a eû aucune connoissance de l'Evangile dans cette vie, il lui sera certainent annoncé après la Resurrection. Ils fondent ce sentiment, sur la suposition, qu'il y aura *trois* Résurrections.

(q) La *prémiére*, des *fidéles en Christ*, de ceux qui *ont souffert le Martyre pour Jesus*, & qui ont observé ses Loix pendant cette vie. Ceux-là régneront *Mille ans*, avec Jesus-Christ sur la Terre, après quoi montant avec lui dans le Ciel, ils y habiteront pendant toute l'Eternité. La *seconde* sera de ceux qui, pendant leur vie, n'ont jamais entendu le *son de l'Evangile*, ou à qui, l'Offre d'un Sauveur n'a jamais été faite. Ceux-ci après leur Resurrection, seront apellés à la connoissance de Jesus-Christ, & de sa Doctrine, & mis à la même épreuve, à la quelle nous avons été mis, nous qui vivons présentement sous l'Alliance de Grace; s'ils *croyent*, & s'ils *obéissent*, ils seront mis en possession du même bonheur dont les fidéles Chrétiens jouïront un jour, & transportés dans le Ciel, sans plus passer par la mort. Mais s'ils demeurent incrédules, & im-

(p) Voyés la courte dissertation de *Stayn ce*, & la Théorie de *Burnet*.
(q) Apoc. XX. 4.

impénitens, ils feront refervés pour la *troifiéme* Refurrection, qui fera de ceux, qui auront rejetté le Sauveur du Monde dans cette vie, & *précipités* avec eux, *dans l'Etang ardent de feu & de fouffre.*

Quoique cette *hypothèfe*, ne foit pas généralement reçue, parce qu'elle eft principalement fondée fur des paffages *obfcurs*, & tirés (r) d'un Livre *Myftérieux*, & très difficile à comprendre; nous pouvons cependant pofer, comme une vérité certaine, que *le Juge de l'Univers, ne pouvant juger que droitement*, les hommes ne feront jamais condamnés, pour n'avoir pas eû, ce qu'ils n'ont jamais été en état d'obtenir. Au lieu donc (s) d'étendre la févérité de Dieu dans cette occafion, il nous convient mieux de nous hazarder, à étendre les bornes de fa Miféricorde; (t) puisque, c'eft de tous fes Attributs, celui dont il foit le plus magnifiquement parlé dans les Saintes Ecritures. La voye la plus fûre, eft certainement, de laiffer à Dieu ces fortes de fecrets, comme autant de *Myftères*, trop au deffus de nous, pour les examiner. Il nous feroit infiniment plus avantageux, de nous apliquer, à *travailler à notre Salut, avec crainte & tremblement*, que de livrer nos efprits, à des fpéculations incertaines, touchant la mefure, & les conditions du Salut des autres. Il nous eft, à la vérité, permis de prendre pitié de l'état de ceux, qui *font affis dans les Ténèbres & dans l'Ombre de la mort.* Cette compaffion eft très-raifonnable; (u) Mais comme dans les Livres Sacrés, les Ténèbres mêmes, font fouvent invitées, à louër le Seigneur; celles de *l'entendement*, c. d. l'ignorance ont auffi par occafion, grand fujet, de prendre part à cette louange; Car fupofé que les hommes foient criminels, c'eft un bonheur pour eux, que d'avoir ignoré leur devoir; puifque, le Souverain Juge du Monde, a déclaré pofitivement, que la règle felon laquelle il procédera au dernier Jour, fera, que (w) *le Serviteur, qui a connu la volonté de fon Maitre, & qui ne s'eft pas tenu prêt, & n'a point fait felon fa volonté fera battu de plufieurs coups; Mais que celui qui ne l'a point connue, & qui a fait des chofes dignes de châtiment, fera battu de moins de coups.*

Le meilleur parti que nous puiffions prendre fur cette queftion.

(r) Apoc XX. (s) *Burnet* fur les XXXIX. articles (t) Id. ibid. (u) *Young*, Sermons, Vol I. (w) Luc. XII. 47. 48.

FIN DE LA TROISIEME PARTIE.

# FAUTES à CORRIGER.

*Page* 12. ligne 12. lisez présupposées.
*Page* 46. Remarques,lig. 18. la, lisez le.
*Page* 60. l. 3. lisez de.
*Page* 71. l. 1. du, lisez de la.
*Page* 75. l. 15.du, lisez de la. idem, Remarq. l. 10. &, lisez est.
*Page* 77. l. 10. toute, lisez doute.
*Page* 87. l. 13. Ce, lisez Le.
*Page* 130.l. 6.juggérent, lisez suggérent.
*Page* 141. l. 33. des, lisez les.
*Page* 153. l. 35. parde, lisez garde.
*Page* 160. l. 5. après Melchisedeck, ajoutés,fut, l. 6. après n'eut, ajoutés, ni.
*Page* 161. l. 2. du, lisez au.
*Page* 163. l. 3. retranchés, de.
*Page* 165. l. 24. ajoutés, avoit.
*Page* 166. l. 14. lisez devroient.
*Page* 182. l. 4. connoissent, lisez conçoivent.
*Page* 234. l. 14. le, lisez la.
*Page* 269.Remarq.l. 1. lisez Idololatria.
*Page* 333. l. 17. font, lisez ne soyent.
*Page* 365. Remarq. l. 3. la, lisez sa.
*Page* 398. l. 28. lisez derriére.
*Page* 405. l. 27. impureté lisez impunité.
*Page* 420. l. 3. lisez,fasliés une.l. 6. lisez l'air. *Page* 434. l. 28. retranchés, y.
*Page* 439. Remarq. l. 7. lisez ces. l. 9. d'imperfections, lisez d'imprécations. l. 11. lisez direre. l. 15. idem.
*Page* 441. Remarq. l. 10. lisez ainsi.
*Page* 449. l. 15. lisez qui en eut.
*Page* 450. l. 23. la, lisez le.
*Page* 456. l. 1. général, lisez générales;
*Page* 460. Remarq. l. 15. lisez pour en purger.
*Page* 467. l. 13. *Job* lisez *Tob.*
*Page* 468. l. 19. lisez simple.
*Page* 470. l. 13. lisez dévouée.
*Page* 468. l. 4. lisez on.
*Page* 479. l. 25. lisez Il est.
*Page* 484. l. 28 lisez. encore; Remarq. l. 2. lisez *Sadducismus.*
*Page* 490. l. 17. magnifiques, lisez Magiques.
*Page* 493. l. 27. lisez *Qu'Abner.*
*Page* 495. l. 23. lisez. ces.
*Page* 504. l. 11. & cela, ajoutés, dans.
*Page* 508. l. 2. de, lisez après, son.
*Page* 522. l. 13. lisez retrogradation.
*Page* 52;. l. 13. lisez, *Arphaxad.*
*Page* 537. l. 21. retranchés, y.
*Page* 539. l. 15. lisez aboli.
*Page* 545. Remarq. l.14. lisez admettre. l. 19 lisez il est à remarquer que.
*Page* 546. Remarq. l. 2. lisez tua.
*Page* 549. l. 22. lisez *Balch.* l. 28. Prophètes, lisez Prosélytes.
*Page* 550. l. 17. de, lisez que.
*Page* 555. l. 29. lisez & la.
*Page* 567. l. 33. lisez refuter.
*Page* 576. en marge, Le lisez se.
*Page* 595. Rem. l. 2. lisez *Théraphim.*
*Page* 602. l. 20. lisez la.
*Page* 610. l. 4. *Pagoges*, lisez *Pagodes.*
Ibidem l. 15. retranchés, y.

# TABLE DES CHAPITRES

## ET DES SECTIONS CONTENUES DANS CETTE TROISIEME PARTIE.



IV. *Des*

